

## Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre ([www.eclydre.fr](http://www.eclydre.fr)).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](https://cnum.cnam.fr))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

<b>NOTICE DE LA REVUE</b>	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Le Moniteur de l'exposition de 1889
Titre	Le Moniteur de l'exposition de 1889
Adresse	Paris : [Le Moniteur de l'exposition], 1889
Collation	5 vol. ; in-fol.
Nombre de volumes	5
Cote	CNAM-BIB Fol Xae 14 Res
Sujet(s)	Exposition universelle (1889 ; Paris)
Notice complète	<a href="https://www.sudoc.fr/164195203">https://www.sudoc.fr/164195203</a>
Permalien	<a href="https://cnum.cnam.fr/redir?FOLXAE14">https://cnum.cnam.fr/redir?FOLXAE14</a>
<b>LISTE DES VOLUMES</b>	
	<a href="#">Première année n. 1, 1885 - n. 52, 1885 + supplément contenant la Liste des récompenses de l'Exposition d'Anvers</a>
	<a href="#">Deuxième année, numéro spécial janvier, n. 1, 1886 - n. 104, 1886</a>
	<a href="#">Troisième année, n. 105, 1887 - n. 156, 1887</a>
	<a href="#">Quatrième année, n. 157, 1888 - n. 209, 1888</a>
<b>VOLUME TÉLÉCHARGÉ</b>	<a href="#">Cinquième année, n. 210, 1889 - n. 235, 1889; suppléments n. 210, 1889 - n. 232, 1889 ; n. 235, 1889</a>

<b>NOTICE DU VOLUME TÉLÉCHARGÉ</b>	
Titre	Le Moniteur de l'exposition de 1889
Volume	<a href="#">Cinquième année, n. 210, 1889 - n. 235, 1889; suppléments n. 210, 1889 - n. 232, 1889 ; n. 235, 1889</a>
Adresse	Paris : [11, cité de l'Alma], 1889
Collation	1 vol. (p.1329-1336-[48]) ; 40 cm
Nombre de vues	239
Cote	CNAM-BIB Fol Xae 14 (5)
Sujet(s)	Exposition universelle (1889 ; Paris)
Thématique(s)	Expositions universelles
Typologie	Revue
Langue	Français
Date de mise en ligne	06/10/2010
Date de génération du PDF	07/02/2026
Recherche plein texte	Disponible
Notice complète	<a href="https://www.sudoc.fr/164195203">https://www.sudoc.fr/164195203</a>
Permalien	<a href="https://cnum.cnam.fr/redir?FOLXAE14.5">https://cnum.cnam.fr/redir?FOLXAE14.5</a>



# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889

REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 6 Janvier 1889.

NUMÉRO 240.

## SOMMAIRE

1889. — Adjudications. — Communications officielles et diverses. — Installations diverses. — Les Colonies à l'Exposition. — Les Étrangers à l'Exposition. — L'Exposition de l'Espagne. — Cent ans après: Les Conquêtes du XIX<sup>e</sup> siècle. — Exposition nationale des cidres et poirés: Distribution des récompenses. — Les Livres. — Gravures: Portraits de MM. Alphand et Georges Berger. — Supplément: Revue économique. — Avis commerciaux.

La nouvelle Administration du **MONITEUR DE L'EXPOSITION** (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère, n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés *Cité de l'Alma, n° 11*, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889: installations de vitrines, réceptions et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à **M. H. PENDRIÉ**, directeur et propriétaire-gérant du **MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889**.

# 1889

A l'aurore de cette nouvelle année, qui pourrait être, entre toutes, l'année célèbre du siècle, celle du triomphe, enfin, du droit pacifique sur le droit de la force, nous éprouvons le besoin d'adresser à nos sympathiques lecteurs, au nom de tous les collaborateurs du *Moniteur* et au nôtre, nos bien sincères remerciements pour leur bienveillance passée. Nous tenons à leur dire qu'en cette année de l'Exposition, nous saurons donner à cette publication tout l'intérêt, toute la splendeur que comporte la grandeur de la fête internationale à laquelle la France a convié les peuples civilisés.

Cette fête, en effet, doit marquer une étape nouvelle dans la voie de la civilisation vraie, de la civilisation pacifique, de celle qui ne veut se servir des progrès de la science que dans un but d'amélioration du sort de chacun et non de destruction, et il n'est pas trop des efforts de tous, de la presse notamment, pour faire ressortir à chaque instant, en chaque circonstance, au cours de notre Exposition universelle, les bienfaits sociaux qui doivent en découler.

En ce qui le concerne, le *Moniteur* ne failira pas à cette tâche. Nous voudrions, avon-nous dit, que cette année 1889 soit l'année célèbre du siècle; il ne dépendra pas de nous que cela ne soit.

H. PENDRIÉ.

Nous publions plus loin une étude sur la Révolution, d'un de nos collaborateurs les plus compétents en la matière, étude que nous pensons être bien à sa place dans ce premier numéro de l'année 1889.

## ADJUDICATIONS

Adjudication en trois lots des travaux de menuiserie, de mains-courantes et de ferrures des menuiseries à exécuter pour le Palais des Machines, au Champ de Mars.

1. Le lundi 14 janvier 1889, à 1 heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du conseil de Préfecture (palais du tribunal de commerce), par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du conseil de Préfecture et du directeur général des travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix des séries et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en trois lots, des travaux de menuiserie, de mains-courantes et de ferrures des menuiseries pour le Palais des Machines.

Ces travaux sont évalués: pour le 1<sup>er</sup> lot (menuiserie), 27,229 fr. 24; pour le 2<sup>e</sup> lot (mains-courantes), 9,914 fr. 06; pour le 3<sup>e</sup> lot (ferrures des menuiseries), 13,838 fr. 09; sommes à valoir et imprévus compris.

Les cautionnements sont fixés à: 900 francs pour le 1<sup>er</sup> lot; 400 francs pour le 2<sup>e</sup> lot; 400 francs pour le 3<sup>e</sup> lot.

2. Les devis, les cahiers des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 1 heure à 4 heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

ET DIVERSES

### Nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur

Par décret en date du 28 décembre, ont été nommées ou promues dans l'ordre national de la Légion d'honneur les personnes dont les noms suivent:

*Au grade d'officier*

M. Grison (Auguste-Benjamin), directeur gé-

néral des finances de l'Exposition universelle de 1889, ancien directeur au ministère du commerce et de l'industrie; 36 ans de services. Chevalier du 16 avril 1877.

*Au grade de chevalier*

MM.

Dautresme (David-Lucien-Henri), auditeur au conseil d'Etat, rapporteur au comité consultatif des chemins de fer, chef du cabinet du ministre du commerce et de l'industrie, chef du commissariat général de l'Exposition universelle de 1889. Titres exceptionnels: services désintéressés rendus à l'Exposition universelle; mission gratuite à l'exposition de Barcelone.

Letellier (Louis-Ferdinand), membre de la chambre de commerce de Bône, industriel à Bône, juge au tribunal de commerce de cette ville, membre du conseil général du département de Constantine. Titres exceptionnels: a obtenu des récompenses à diverses expositions Censeur à la Banque de l'Algérie, délégué départemental à l'Exposition universelle de 1889.

\*\*\*

Par décret du 27 décembre dernier, pris en application de la loi du 12 de même mois, relative aux récompenses à décerner à l'occasion des expositions internationales qui ont eu lieu en 1888, ont été nommées ou promues dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les personnes dont les noms suivent:

*Au grade d'officier.*

MM.

Richemond (Emile-Louis), constructeur-mécanicien à Paris. Dirige depuis vingt-cinq ans la maison de construction Weyler et Richemond. Président de section au tribunal de commerce, membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone: diplôme hors concours. Chevalier depuis 1878.

Famchon (E.), administrateur-directeur de la société des ciments français de Boulogne-sur-Mer et de la société du Portland de Desvres, membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone: diplôme hors concours. Chevalier depuis 1878.

Geneste (Eugène), ingénieur à Paris. Fondateur d'une industrie privée nouvelle: appareils de chauffage et de ventilation; étuves à désinfection par la vapeur sous pression, adoptées par les diverses administrations publiques. Membre du jury aux expositions de Paris (1878), d'Amsterdam (1883) et d'Anvers (1885), membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone: diplôme hors concours. Membre du jury et exposant à l'exposition de Bruxelles. Chevalier depuis 1872.

Delaunay-Belleville (Gabriel), constructeur de chaudières à vapeur à Saint-Denis, ancien élève à l'école polytechnique. Exposant à l'exposition de Barcelone: diplôme hors concours. Chevalier depuis 1878.

*Au grade de chevalier*

MM.

Dupont (Émile), fabricant de brosses à Paris.



Fol Xae 11

Dirige une fabrique qui occupe 4,800 ouvriers. Vice-président de l'union des fabricants pour la protection de la propriété industrielle : diplôme d'honneur à Amsterdam en 1883 et à Anvers. Membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone : diplôme hors concours.

Domange-Scellos (Albert), fabricant de cuirs à Paris. Dirige deux fabriques importantes à Levallois-Perret et à Sens. Médailles d'or aux expositions d'Anvers, de Vienne, d'Amsterdam. Membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone : diplôme hors concours; diplôme d'honneur à l'exposition de Bruxelles.

Dalsace (Gobert), fabricant de produits chimiques à Saint-Denis. Directeur depuis quarante ans de la maison Poirier et Dalsace; occupe 400 ouvriers : diplôme d'honneur à l'exposition d'Amsterdam en 1883; médaille d'or à l'exposition de Barcelone.

Thiébaud (Jules), fondeur à Paris. Directeur d'une importante fonderie d'art qui date de 1879. Médailles aux expositions. Membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone : diplôme hors concours.

Monin (Ernest), docteur-médecin à Paris. Médecin inspecteur des écoles du 6<sup>e</sup> arrondissement, chargé d'une mission à l'exposition de Varsovie. Rapporteur du jury d'hygiène aux expositions internationales de Paris et du Havre. Membre du jury et président de groupe à l'exposition de Barcelone.

Thomas (Germain), président de section au tribunal de commerce de Paris. Président de la chambre syndicale de l'épicerie en gros. Membre du jury aux expositions de Barcelone et de Bruxelles.

Guy (Louis), distillateur à Paris. Président de la chambre syndicale des distillateurs en gros de Paris depuis quatorze ans. Dirige une des plus importantes distilleries. Médailles aux expositions. Membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone : diplôme hors concours.

Baudet (Louis-Constant-Emile), ingénieur-constructeur à Paris. Dirige une importante usine de constructions métalliques. A exécuté des travaux considérables pour le Conservatoire des arts et métiers, l'hôtel des postes, la Bibliothèque nationale, etc. Belle conduite pendant la guerre de 1870, diplôme hors concours à l'Exposition universelle de 1878. Membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone : diplôme hors concours; diplôme d'honneur à l'exposition de Bruxelles.

Chadefaud (Gabriel), directeur de la société des forges de Denain depuis 1856, conseiller municipal depuis vingt-et-un ans. A fait faire à la fabrication des aciers doux sur sole destinés aux chaudières à vapeur, à la marine et à l'artillerie, de remarquables progrès; a sous ses ordres un personnel de 2,000 ouvriers. Médaille d'or à l'exposition de Barcelone.

Brustlein (Henri-Aimé), ingénieur en chef des aciéries d'Unieux (Loire). Services rendus pendant la guerre de 1870. Dirige l'usine d'Unieux depuis 1875. Auteur de nombreuses inventions et de travaux scientifiques. Exposant à l'Exposition de Barcelone : diplôme hors concours.

Poure (Georges), directeur de la fabrique de plumes de Blanzay, Poure et C<sup>o</sup>, à Boulogne-sur-Mer. Occupe 900 ouvriers. Maison fondée en 1846. A organisé une société de secours mutuels. Récompenses aux expositions internationales. Membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone; diplôme hors concours; diplôme d'honneur à Bruxelles.

Desnoix (Charles-Julien), fabricant de produits et de tissus pharmaceutiques. Président de la société des pharmaciens de Paris et vice-président de l'association générale des pharmaciens de France. Nombreuses médailles aux expositions. Membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone : diplôme hors concours.

Boulet (Jean), ingénieur civil, fabricant de machines à Paris. Vice-président de la chambre syndicale des constructeurs de machines et instruments agricoles. Nombreuses récom-

penses aux expositions. Membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone : diplôme hors concours.

Sudrot (Joseph-Désiles), entrepreneur de travaux publics à Paris. Ancien juge au tribunal de commerce de la Seine. Médailles à diverses expositions. Membre du jury, président de groupe et exposant à l'exposition de Barcelone : diplôme hors concours.

Thierry (Gustave), négociant en porcelaines et faïences d'art à Paris. Président de la chambre syndicale de la céramique et de la verrerie. Membre de la commission pour la fixation des valeurs de douane. Membre du jury des expositions d'Amsterdam, d'Anvers, membre du comité d'organisation, président de groupe et président du jury de la céramique à l'exposition de Barcelone.

Soubrier (Louis), négociant en meubles à Paris, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine. Expert à la préfecture de la Seine. Membre du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam et d'Anvers. Médailles d'or à celles d'Hanoï et de Bruxelles. Membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone : diplôme hors concours.

Boutmy (Léopold-Charles-Auguste), maître de forges à Massempré (Ardennes), président de la chambre de commerce de Sedan. Dirige des usines à fer très importantes. Président du groupe de la métallurgie et de la mécanique. Membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone : diplôme hors concours.

Légras (François-Théodore, directeur de la verrerie de Saint-Denis. Occupe six cents cinquante ouvriers. A créé une cité ouvrière et une école de fabrique. Médaille d'or à l'exposition de Barcelone.

Basset (Antoine-Edme), fabricant de bronzes à Paris. Expert au tribunal de commerce. A participé et obtenu des récompenses à diverses expositions. Médaille d'or à l'exposition de Barcelone.

Robert (Auguste), fabricant de draps à Sedan. Secrétaire de la chambre de commerce de Sedan. Chef d'une importante fabrique de draps fins unis et façonnés. Récompenses aux expositions de Paris (1867-1878), à l'exposition d'Amsterdam 1883. Diplômes d'honneur aux expositions de Londres et d'Anvers. Membre du jury aux expositions d'Anvers et de Barcelone : diplôme d'honneur.

Levallois (Pierre-Ernest), négociant en tissus à Paris. Président de la chambre syndicale des tissus. Adjoint à Paris au maire du 2<sup>e</sup> arrondissement. Expert au ministère du commerce et de l'industrie. Membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone : diplôme hors concours.

Blondel (Albert), directeur de la maison Erard. Directeur depuis quinze ans de la maison Erard. Grands prix à toutes les expositions. Membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone : diplôme hors concours.

De Dramard (Georges), artiste peintre, président-fondateur de la société des Amis des arts. Services rendus pendant la guerre de 1870. Président de la section française des beaux-arts, membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone : diplôme hors concours.

Clavé-Bertrand, fabricant de cuirs à Coulommiers. Conseiller général de Seine-et-Marne depuis 1876. A fondé une industrie dans la région. Occupe 200 ouvriers. A créé une société de secours mutuels. Médailles d'or et diplômes d'honneur à toutes les expositions depuis 1871. Membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone : diplôme hors concours.

Allain (Alfred), négociant en vins à Paris. Ancien Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Administrateur de la caisse d'épargne depuis 1853. A fait partie des jurys des expositions universelles à Vienne, à Paris, à Amsterdam, à Anvers. Membre du jury et président de la section viticole à Barcelone.

Rodel (Desiré), fabricant de conserves alimentaires à Bordeaux. Directeur de la maison Rodel, fondé en 1824. Médailles aux expositions

de Paris, du Havre, de Bordeaux, et de Nice. Médailles d'or à l'exposition de Barcelone.

Bruel, fabricant de cuirs à Souillac (Lot). Fondateur de plusieurs usines importantes (tanneries et minoteries). Ancien président du tribunal de commerce de Souillac. Médailles aux expositions. Membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone : diplôme hors concours.

Dr Hardy (Ernest), chef des travaux chimiques à l'académie de médecine, chargé de l'examen des eaux minérales. Membre du jury à l'exposition de Barcelone.

Rau (Louis), administrateur-directeur de la société continentale Edison à Paris. Dirige une importante usine à Ivry. Occupe 400 ouvriers. A installé l'éclairage électrique à l'Opéra, au Théâtre-Français, à l'Odéon, à la Banque, à l'Ecole polytechnique. Belle conduite pendant la guerre de 1870. Membre du jury et exposant à l'exposition de Barcelone : diplôme hors concours.

Crépelle-Fontaine (Charles-Alexandre), de la maison L. Fontaine. Constructeur à la Madeleine-lès-Lille. Dirige un important établissement industriel qui occupe 400 ouvriers. Membre fondateur de la Société industrielle du Nord. Grande médaille d'or de la fondation Kuhlmann pour services rendus à l'industrie. Prix de progrès à l'exposition de Bruxelles.

Giraudon (Sylla-Auguste), industriel à Paris. Est à la tête d'une manufacture de maroquinerie de luxe et bijouterie d'art. A obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions. Diplôme d'honneur à l'exposition de Bruxelles. Président de la chambre syndicale de la maroquinerie et gainerie. Expert en douane, arbitre au tribunal de commerce de la Seine.

Touzet (Henri-Constant), fabricant de chaussures à Paris. Président de la chambre syndicale de la chaussure en gros à Paris. A fondé une société de secours mutuels pour ses ouvriers. Nombreuses récompenses aux expositions. Membre du jury aux expositions d'Amsterdam, Nice, Anvers, Paris, le Havre et Bruxelles : diplôme hors concours.

Lévy (Isaac-Georges), photographe à Paris, président de la chambre syndicale de la photographie. Brillante conduite pendant le siège de Paris. Nombreuses récompenses aux expositions. Membre du jury aux expositions de Paris, Amsterdam, Anvers et Bruxelles : diplômes hors concours.

Gignou (François-Eugène), entrepreneur de serrurerie à Paris. Président de la chambre syndicale de serrurerie et de constructions en fer; vice-président de l'union des chambres syndicales. Membre du jury aux expositions d'Amsterdam, d'Anvers et de Bruxelles : diplômes hors concours.

Bignon (Louis-Eugène-Marie), agriculteur à Theneuille (Allier). Membre de la société des agriculteurs de France. Maire à Theneuille. Récompenses aux expositions de Paris, de Vienne, d'Amsterdam et d'Anvers. Diplôme d'honneur à l'exposition de Bruxelles. Membre du jury à l'exposition de 1878 et à l'exposition de Barcelone.

Bougarel (Pierre-Etienne-Frédéric, secrétaire de la chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de Paris. Expert près les tribunaux. Ancien garde-mines; a été attaché, en cette qualité, au ministère des travaux publics de 1842 à 1860. Auteur de plusieurs ouvrages scientifiques. Membre du jury à l'exposition de Bruxelles.

\* \*

#### Séance des Comités d'installation

Les présidents et les secrétaires des comités d'installation de l'Exposition de 1889 ont tenu, jeudi matin, à 10 heures, une réunion dans le pavillon de la Presse. Le but de cette réunion était de s'entendre sur le rôle que les comités d'installation seront appelés à jouer, pour la régularité et la surveillance, dans les opérations de la réception et des manipulations initiales des colis.

La séance était présidée par M. Berger, assisté de MM. Mouthiers, chef de la section française, et P. Sédille, architecte, chef du service des installations.

Au début, M. Berger a rappelé aux assistants qu'il leur avait remis les exemplaires : 1° du règlement spécial relatif à l'expédition, au transport, à la réception et à la réexpédition des produits destinés à être exposés et deux des instructions relatives à l'entrée, à la réception et à la manutention des chargements et colis dans l'enceinte de l'Exposition. « J'appelle surtout votre attention, a ajouté le directeur général, sur les instructions spéciales. Il est essentiel d'en donner communication aux exposants, et j'estime qu'il serait bon que l'envoi en fut fait immédiatement par vos soins au moyen d'une circulaire par laquelle vous solliciteriez de ceux qui résident en province le mandat de les représenter dans les opérations auxquels se rapportent ces instructions. »

M. Berger a donné alors lecture de ce projet de lettre-circulaire. Mais les présidents des comités d'installations se sont élevés contre les termes et l'envoi de cette lettre-circulaire aux exposants de la province.

Tous ont été d'accord pour n'assumer aucune responsabilité pécuniaire relativement aux marchandises qui leur seraient adressées.

Après une discussion assez longue qui n'a pris fin que vers midi, on s'est mis d'accord sur la plupart des questions de détail de manutention, et l'on a décidé d'envoyer aux exposants de la province une lettre-circulaire les invitant à avoir un représentant à Paris pour la réception des marchandises qu'ils exposeront.

## INSTALLATIONS DIVERSES

### Exposition forestière

L'exposition forestière française sera installée au Trocadéro dans un magnifique chalet, dont les frais de construction, faits par l'Etat, sont évalués à 110 000 francs.

Ce chalet se construit, en ce moment, dans la forêt de Fontainebleau, au carrefour de la Croix-de-Toulouse, sous la direction de M. de Gayffier, conservateur des forêts à Melun.

Le chalet sera entièrement composé de bois coupés dans la forêt, et non rabottés ni vernissés ; la façade sera faite de panneaux en bois non écorcés, différents de forme et de couleur ; la toiture elle-même sera en bois.

L'immense variété des essences qui croissent dans la forêt de Fontainebleau, permettra de donner à cet assemblage l'aspect le plus artistique. Il ne faudra pas déborder moins de 1800 mètres cubes pour ce pavillon qui couvrira une superficie de 43 mètres sur 37 et sera haut de 20 mètres. Aux quatre angles, quatre portiques formés de chênes séculaires, non écorcés, couverts de mousse et de cryptogames, avec fonds et voussures en bois naturel.

L'ensemble du chalet, de l'effet le plus nouveau et le plus pittoresque, promet à l'exposition forestière du Trocadéro un succès mérité auprès de tous les visiteurs.

### L'Exposition d'horlogerie de Besançon

Les journaux de la capitale francomtoise ont publié, il y a quelques jours, un chaleureux appel aux industriels de la région, appel que nous croyons devoir reproduire, car le succès de l'industrie horlogère de notre pays dont le centre principal est Besançon, dépendra certainement de la façon dont elle sera représentée à la prochaine exposition universelle.

Voici, *in extenso*, l'appel dont il s'agit.

« A l'effet d'organiser une grande exposition collective de tous les produits fabriqués à Besançon se rattachant à l'horlogerie, le conseil municipal a bien voulu voter une somme de 15,000 francs, afin de permettre à toute

la fabrique de prendre part, sans aucuns frais pour elle, à l'Exposition universelle de 1889.

« Une commission spéciale, chargée de cette organisation, a été formée par les soins de M. le maire.

« Cette commission a l'honneur de rappeler au public intéressé que tout producteur bison-tin de quelque partie de l'horlogerie que ce soit, se rattachant soit au mouvement soit à la boîte, aura le droit de présenter des échantillons, et que la participation à cette exposition collective n'entraînera absolument aucuns frais : la gratuité sera complète.

« Il est évident, aux yeux de chacun, qu'il y a un très grand intérêt à ce que notre industrie soit grandement et dignement représentée à l'Exposition de 1889. Il convient que la ville de Besançon affirme sa vitalité et prouve qu'elle est encore, quoiqu'on en dise, un grand centre industriel.

« Il faut forcer l'attention des acheteurs étrangers qui, presque tous, viendront visiter l'Exposition, et leur démontrer ainsi l'importance considérable de notre marché en même temps que la bienfaisance de ce qui s'y produit.

« Un groupement de toutes les forces de notre fabrique n'est-il pas un bon moyen d'atteindre un tel résultat, susceptible lui-même d'augmenter dans d'importantes proportions nos affaires d'exportation ?

« Le conseil municipal l'a jugé ainsi et n'a pas hésité à s'imposer un sacrifice relativement très considérable.

« Nous espérons donc que chacun aura à cœur d'apporter sa pierre à l'édifice, afin de le rendre digne et de notre ville et de notre industrie.

« Personne ne voudra se refuser à participer à de tels avantages, d'autant moins que le sacrifice individuel — en est-ce bien un ? — ne consistera, en définitive, qu'en un chômage de quelques mois. »

## NOS GRAVURES

Au début de cette année 1889, nous croyons devoir publier de nouveau, à l'intention des nouveaux abonnés du *Moniteur*, les portraits déjà parus dans ce journal (en 1886) des principaux organisateurs de notre Exposition universelle.

Nous publions aujourd'hui ceux de MM. Alphand et G. Berger dont la compétence dans le ressort de leurs attributions respectives et l'activité ne se sont pas démenties un seul instant jusqu'à ce jour. Grâce à eux, l'Exposition sera prête et bien prête, au jour dit, et c'est un devoir pour nous, autant qu'un plaisir, de leur en témoigner ici notre plus vive gratitude.

H. P.

### M. ALPHAND

M. Alphand, dont nous donnons aujourd'hui le portrait, est né à Grenoble le 26 octobre 1817. Il fit ses études au lycée Charlemagne et entra en 1835 à l'École polytechnique d'où il sortit en 1837 pour suivre les cours de l'École des ponts et chaussées.

En 1839, il fut envoyé à Bordeaux où il dirigea pendant quinze ans, avec le titre d'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, les services des ports maritimes, des chemins de fer et des travaux des landes de Gascogne. Il fut chargé, en outre, de la construction dans la rade de Bordeaux d'un quai vertical permettant aux navires du plus gros tonnage d'opérer à terre leur chargement et leur déchargement. Il remplit également dans cette ville les fonctions de chef d'escadron d'état-major de la garde nationale et fit partie du Conseil municipal de Bordeaux, puis du Conseil général de la Gironde où il représenta jusqu'en 1867 le canton de Coutras.

Au mois de novembre 1854, M. Haussmann, ancien préfet de la Gironde, alors préfet de la Seine, appela M. Alphand au poste important d'administrateur des promenades et d'ingénieur en chef des promenades et plantations de Paris. Il fut chargé successivement des embellissements de la capitale et des services de l'éclairage, des concessions sur la voie publique et du contrôle des voitures. C'est sous la direction de M. Alphand qu'ont été créés et aménagés, dans la période de 1854 à 1869, le bois de Boulogne (1858), le parc Monceau (1861), le boulevard Richard-Lenoir (1863), le bois de Vincennes (1864), l'avenue de l'Observatoire (1867), le parc des Buttes-Chaumont (1869), l'avenue du bois de Boulogne, le parc de Montsouris et les nombreux squares qui ornent nos places publiques.

On doit également à M. Alphand la création des pépinières et des serres de la ville de Paris (1855-1859), et, comme grands travaux de voirie, le percement du boulevard du Prince-Eugène, devenu depuis boulevard Voltaire.

Lors de l'inauguration de ce boulevard, qui eut lieu le 7 décembre 1862, M. Alphand reçut les insignes d'officier de la Légion d'honneur. Il avait été nommé chevalier le 7 octobre 1852.

Le service de la voie publique fut ajouté en 1867 aux autres services dont était déjà chargé M. Alphand qui eut dès lors le titre de directeur de la voie publique et des promenades. Il avait pris une grande part aux travaux de l'Exposition universelle de 1867 en faisant exécuter les travaux de nivellement du Trocadéro dont les terres servirent à faire le parc du Champ de Mars et en dirigeant tous les travaux du parc et des jardins de l'Exposition, ainsi que l'aménagement général des expositions particulières.

A cette occasion, M. Alphand fut promu le 30 juin 1867 au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

Deux ans plus tard, le 30 juin 1869, il était nommé inspecteur général des ponts et chaussées de 2<sup>e</sup> classe.

Pendant la guerre de 1870-1871, M. Alphand fut chargé d'organiser la Légion du génie de la garde nationale de Paris dont il fut nommé colonel par le gouvernement de la Défense nationale. Il dirigea en cette qualité les travaux de la mise en état de défense de l'enceinte fortifiée et construisit des ouvrages avancés tels que ceux de la boucle de la Marne, de Champigny, de Drancy et de Montretout.

En 1871, par décret de M. Thiers, président de la République française, M. Alphand est nommé directeur des travaux de Paris et réunit sous son autorité les services de la voie publique, des promenades et plantations, de la voirie, de l'architecture, du plan de Paris et des travaux du département de la Seine.

Quatre ans après, le 3 mai 1875, il est nommé inspecteur général des ponts et chaussées de 1<sup>re</sup> classe, puis, en 1878, il joint à ses attributions la direction des eaux et égouts laissée vacante par la mort de M. Belgrand. En cette même année, M. Alphand collabora aux travaux de l'Exposition universelle, notamment par la création des jardins actuels du Trocadéro, et comme membre de la commission supérieure des Expositions.

Devenu le doyen des inspecteurs généraux des ponts et chaussées de 1<sup>re</sup> classe, il est nommé par décret du 13 juillet 1882 grand officier de la Légion d'honneur, et en recevait les insignes des mains de M. le président de la République le jour de l'inauguration de l'Hôtel de Ville.

En dehors des commissions municipales, M. Alphand est membre de la commission supérieure des Expositions universelles, de la commission des bâtiments civils, de la commission supérieure pour l'aménagement et l'utilisation des eaux et du conseil d'hygiène.

Il a reçu de nombreuses marques de distinction des gouvernements étrangers : il est grand officier de l'ordre de François-Joseph d'Autriche.



M. ALPHAND

DIRECTEUR DES TRAVAUX DE L'EXPOSITION DE 1889



M. GEORGES BERGER

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'EXPLOITATION DE L'EXPOSITION DE 1889

triche, grand officier de l'ordre du Christ de Portugal, grand-croix de l'ordre du Nicham, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, du Medjidié, du Soleil de Perse, etc., etc.

Il est en outre membre honoraire de l'Institut des ingénieurs civils d'Angleterre.

M. Alphand est l'auteur d'un grand ouvrage intitulé : *les Promenades de Paris : Bois de Boulogne, Bois de Vincennes, Parcs, Squares, Boulevards*, etc. (1867-1873), 2 volumes in-folio avec gravures et chromo-lithographies. Il a publié également un livre descriptif sous le titre de : *Arboretum et Fleuriste de la ville de Paris* (1874, in-folio); et, en collaboration avec M. le baron Ernouf, *l'Art des Jardins* (1885).

Tel est l'homme qui a été chargé de la direction des travaux de l'Exposition de 1889 et dont les grandes capacités et la haute intelligence répondent du succès de l'œuvre entreprise.

#### M. GEORGES BERGER

M. Georges Berger, dont nous donnons aujourd'hui le portrait, est bien connu dans le monde des arts et de l'industrie, où il s'est fait, par son travail et ses vastes connaissances, une place aussi brillante que bien méritée.

M. Georges Berger a cinquante-trois ans.

Après d'excellentes études à l'école des mines de Paris, il fut attaché au service des travaux de la compagnie des chemins de fer du Nord. Doué d'un esprit vif, pénétrant, d'un goût sûr et d'une grande facilité d'assimilation, il s'est occupé, avec un égal succès, de beaux-arts et de questions financières et industrielles. Il fit partie de la rédaction du *Journal des Débats* comme critique d'art. Sa compétence en la matière ne tarda pas à le faire remarquer, et le gouvernement le nomma professeur à l'École des beaux-arts, puis membre du conseil de la manufacture de Sèvres. C'était rendre justice à son mérite et à ses aptitudes. M. Berger se montra à la hauteur de la mission qui lui était confiée. Il a été également un des fondateurs de l'Union centrale des arts décoratifs.

Avec son tempérament ardent et son amour de la science, il ne devait pas borner ses études à une seule branche des connaissances humaines, il s'occupa d'agriculture et de viticulture, deux questions qui sont aujourd'hui l'objet des préoccupations des économistes et des hommes politiques, parce qu'elles touchent aux intérêts les plus immédiats et les plus chers du pays tout entier.

Les remarquables découvertes qui ont été faites depuis vingt ans, dans l'application de l'électricité, la mystérieuse puissance de cet agent, appelé à révolutionner la science et à ouvrir à l'activité humaine de nouveaux horizons, devaient naturellement attirer l'attention de cet homme avide de connaître, solliciter son esprit ouvert à tout ce qui peut contribuer au développement du progrès. Aussi, lors de l'exposition d'électricité, en 1881, il fut nommé commissaire général, puis, ensuite, président de la Société des électriciens.

Mais c'est surtout dans l'organisation des Expositions universelles de 1867 et de 1878, où il remplit avec autant de zèle que d'habileté les fonctions de directeur des sections étrangères, que M. Georges Berger a montré dans tout leur éclat les rares qualités d'organisateur et d'administrateur dont il est doué. D'ailleurs, il a été mêlé, depuis vingt ans, à toutes les entreprises de ce genre. N'est-ce point là la meilleure des recommandations ?

Son passé, sa longue expérience, les nombreuses relations et les sympathies qu'il a su se créer, tant en France qu'à l'étranger, le désignaient donc naturellement au choix de M. le Ministre du commerce et de l'industrie.

Cependant, nous devons à la vérité de dire que, dans maintes occasions, nous avons combattu certains projets, certaines appréciations de l'honorable M. Berger. C'est ainsi qu'il y a trois ans environ, lorsqu'il fut question de

choisir l'emplacement où devait s'élever le palais de l'Exposition universelle de 1889, nous soutenîmes, contrairement à son opinion, que le bon sens et l'intérêt même du succès de l'entreprise indiquaient qu'il fallait préférer l'emplacement du Champ de Mars que M. Berger, dans une brochure qu'il publia à cette époque, trouvait « démodé, dépourvu de tout attrait, de toute nouveauté et de pittoresque » ; et il lui préférait le champ d'entraînement de Bagatelle. Les événements nous ont donné raison, le comité chargé de trancher la question a choisi le Champ de Mars, à la grande satisfaction du commerce et de l'industrie et de la population parisienne. Il est vrai que depuis cette époque M. Berger s'est rendu à notre manière de voir.

Dans la même brochure, que nous avons analysée et discutée en son temps, M. Berger formulait un projet dont nous lui avons toujours su gré de s'être fait le promoteur. Il demandait que l'Exposition de 1889 fût ouverte le soir. Nous espérons qu'il se souviendra de ce *desideratum* et qu'il l'appuiera de toute son influence, aujourd'hui qu'il fait partie du comité de direction de l'Exposition.

Nous avons la conviction que cette innovation serait bien accueillie. Les Parisiens et les Parisiennes, que leurs occupations retiennent le jour à Paris, seraient heureux de pouvoir visiter l'Exposition le soir, quand, à l'attrait de la température rafraîchie, viendrait se joindre le spectacle féérique des illuminations.

Ajoutons, en terminant, que cette mesure constituerait pour l'Exposition un supplément sérieux de ressources.

## LES COLONIES

A L'EXPOSITION

### TONKIN

On lit dans *l'Avenir du Tonkin* du 10 novembre dernier :

« Dans la dernière séance du Comité exécutif de l'Exposition de 1889, M. le secrétaire a fait savoir que, suivant une lettre qu'il avait reçue de M. Voinier, il ne fallait plus compter sur le concours de M. le vétérinaire en premier, absorbé entièrement par son service. Cette décision est regrettable, car dans la séance du 27 août dernier, M. Voinier ne partageant aucunement l'avis de ses collègues au sujet des envois de plantes vivantes, avait demandé, pour ainsi dire, carte blanche, répondant de la bonne arrivée de ce qu'il préparerait. La compétence et l'expérience de M. Voinier offrant toute garantie, on avait accédé à son désir en lui remettant les instructions du ministère.

« Nous ne pouvons que regretter de voir tout remis en question, deux mois après, à l'approche du moment favorable pour les envois et lorsqu'il est déjà bien tard pour préparer les serres, réunir les plantes et les acclimater pour qu'elles puissent supporter la traversée. »

## LES ÉTRANGERS A L'EXPOSITION

### ANGLETERRE

On télégraphie de Londres en date du 2 courant :

« Le comité de la section indienne de l'Exposition universelle s'est réuni hier.

« Un rapport a été lu, constatant le progrès des travaux du palais indien. Plusieurs membres du comité se rendront sous peu à Paris pour veiller à la bonne organisation de la section. »

### NOUVELLE-ZÉLANDE

La participation de la Nouvelle-Zélande à l'Exposition universelle de Paris sera plus importante qu'il n'avait d'abord été convenu.

Elle ne sera pas limitée à l'industrie minière, mais comprendra aussi l'agriculture, l'horti-

culture, les beaux-arts, les arts industriels, l'enseignement, etc.

Sir Francis Dillon Bell, agent général de la colonie à Londres, va être désigné pour remplir les fonctions de commissaire pour la section de la Nouvelle-Zélande à l'Exposition universelle.

### ROUMANIE

Bucharest, 1<sup>er</sup> janvier.

Le comité national pour l'Exposition universelle de Paris a décidé d'organiser une loterie pour couvrir les frais de la section roumaine.

Cette loterie, autorisée par le gouvernement, est de 300,000 francs.

Cent lots donneront droit chacun à un billet de parcours entre la Roumanie et Paris aller et retour, valable pour un mois, et à deux fauteuils d'orchestre dans deux théâtres de Paris.

## L'EXPOSITION DE L'ESPAGNE

ET DE SES COLONIES

Les marques de sympathie que nous donnent en toutes circonstances nos bons voisins d'Espagne, l'accueil chaleureux fait à nos concitoyens à l'Exposition de Barcelone nous imposent le devoir, bien doux à accomplir pour un ami sincère de ce valeureux pays, de nous mettre, en retour, à la disposition de ceux de ses enfants qui vont prendre part au grand tournoi pacifique de 1889.

Aussi, est-ce avec un véritable plaisir que nous acceptons la demande gracieuse que nous recevons de la délégation espagnole, à Paris, du comité de Madrid d'ouvrir nos colonnes aux communications officielles qu'il pourra nous faire au cours de l'Exposition.

Ces communications s'adressant spécialement à nos abonnés d'Espagne, nous les publierons, comme de juste, dans leur langue originelle ; nos lecteurs français comprendront certainement les motifs qui nous obligent à nous rendre aux désirs d'une nation amie.

Ci-après, nous publions la circulaire adressée par le comité de Madrid, en date du 18 courant, à toutes les chambres de commerce de la Péninsule.

### CIRCULAR

DIRIGIDA POR EL COMITÉ DE ESPAÑA EN LA EXPOSICION DE PARIS A LAS CAMARAS DE COMERCIO ESPAÑOLAS.

*St Presidente de la Camara de Comercio de...*

En la circular que dirigió este Comité a las Camaras de Comercio españolas, dando cuenta de su constitución, se hizo saber la situación por todo extremo crítica, en que empezaba su cometido a consecuencia de haber dejado pasar un tiempo precioso sin que se practicara ninguna gestión por la iniciativa oficial ni privada, encaminada a conseguir ventajas para los productores españoles que tuvieran el propósito de concurrir a la Exposición universal de Paris.

Desde aquella fecha, alentados por el mas acendrado patriotismo, hemos vencido no pocos obstáculos, y si hoy no se puede tener la halagüena esperanza de que España sobrepuje a otros países que empezaron sus trabajos en tiempo habil, hay al menos la certeza de que nuestra Península estará dignamente representada en el gran certamen, probando ya que no otra cosa, que España es una nación agradecida y que vive bajo el influjo de las grandes conquistas que en todos los ramos del saber ha realizado el presente siglo.

La premura con que tienen que cumplirse los plazos concedidos por el Reglamento general de la Exposición de Paris, obliga a este Comité a solicitar, de los expositores españoles, la mayor diligencia en el envío de todos aquellos datos que son de imprescindible necesidad, para organizar y dar impulso a los importantes trabajos que le estan encomendados.

A fin de saber con la antelacion necesaria a cuanto asciende el terreno que reclama la buena colocacion de las instalaciones espanolas, este Comité ha concedido para hacer los pedidos un plazo improrrogable que espira el 15 de Enero proximo. A los diez dias siguientes, o sea, el 25 del mismo, sera directamente contestada al expositor su demanda, manifestandole si puede contar con el terreno que solicita, o lo que proceda en caso contrario.

En el deseo de allanar dificultades, se ha impreso el modelo que va unido a esta circular, y en el cual los expositores podran consignar los datos que mas interesan a ellos y al Comité.

Propios estaremos siempre a facilitar a los expositores cuantos informes necesiten, tanto en lo que se relaciona con el servicio de las Companias de Ferrocarriles, como en lo referente al transporte de los objetos desde las estaciones de Paris a las dependencias de la Exposicion, desembalajes, colocacion de las instalaciones, conservacion de las cajas, embalaje para el retorno y todos aquellos servicios que por escasez de medios no puede tomar a su cargo el Comité.

La Delegacion de Paris recoge toda clase de datos referentes a las casas y Companias que alli se dedican a prestar sus servicios a los expositores, con objeto de poder contestar y satisfacer los deseos de aquellos que pretendan utilizar, si les conviene, los buenos oficios de dichas Empresas.

El Comité, una vez conocida y aprobada la demanda de admision, se encarga tambien de remitir al expositor las facturas y etiquetas especiales que deben llevar las cajas que contengan los productos que se remitan, a fin de disfrutar de la tarifa especial establecida por las Companias de Caminos de hierro francesas y espanolas para los objetos que se destinan a

la Exposicion, abonandose independientemente el transporte de ida y el retorno.

El distinguido arquitecto Sr. Mélida, nos presento y tiene aprobados ya los planos del Pabellon espanol, asi como el arreglo de otras Secciones, y en su elogio solo diremos, haciendo coro a la opinion formulada por la prensa y por todas las personas peritas que los han examinado, que es una obra digna de la fama universal que desde hace tiempo goza el autor de tan primoroso trabajo.

Los expositores tendran, por tanto, sus productos en un local que hara honor a nuestro pais, por su belleza y buena distribucion de los departamentos. El Comité ha decidido conceder gratis los terrenos donde se han de colocar las instalaciones, y atender ademas a los gastos que ha de irrogar su custodia y conservacion.

Mucho hubiera satisfecho al Comité poder escusar en absoluto de gastos y molestias a los expositores, pero no teniendo otra mision que cumplir con la de dar buena y equitativa inversion al crédito de 500,000 pesetas votado por las Cortes, entre todos los servicios, ha elegido aquellos que en su sentir eran de mas capital importancia.

Rogamos a la Camara de Comercio de su digna presidencia que informe a todos los productores de esa comarca de los acuerdos tomados por el Comité, dandoles la mayor publicidad posible en la forma que estime oportuna, y que en adelante nos dispensen como hasta ahora su valioso y necesario concurso.

Madrid 18 de diciembre de 1888.

*El Presidente,*

Joaquin ANGOLOTTI.

*Los Secretarios,*

Tomas CARO, Miguel MOYA, Clemente Garcia ARAMBURO, Francisco Rivas MORENO.

## EXPOSICION UNIVERSAL DE PARIS DE 1889

### SOLICITUD DE ADMISION

SEÑOR PRESIDENTE DEL COMITÉ DE ESPAÑA EN LA EXPOSICION DE PARIS

Nombre o razon social.....	
Clase de la industria y f. cha de su fundacion...	
Localidad en que está establecida.....	
Naturaleza y número de los objetos que se quieren exponer.....	
Dimensiones de la instalacion.	Longitud.....
	Latitud.....
	Altura.....
Emplazamiento	En el interior de construcciones { Adosado al muro.....
	{ Aislado.....
	En el Parque al aire libre.....

### OBSERVACIONES PARTICULARES DEL SOLICITANTE

### ACEPTACION

Me comprometo a cumplir en todas sus partes los Reg'amentos y Tarifas de la Exposicion universal que debe celebrarse en Paris el año 1889, y quedo obligado igualmente a respetar los acuerdos que tenga tomado y pueda tomar en adelante el Comité de Espana en la Exposicion de Paris.

..... a ..... de ..... de 188 .....

*El Expositor*

## CENT ANS APRES

### Les Conquêtes du XIX<sup>e</sup> siècle

Les grands siècles historiques qui résument, à certaines époques, des progrès considérables dans la civilisation générale, portent le nom d'un homme en qui s'incarnent, dans l'esprit des peuples, les progrès accomplis. Les siècles de Périclès, d'Auguste, de Léon X, de Louis XIV sont ainsi appelés parce que ces hommes ont été regardés, à tort ou à raison, comme les inspirateurs ou les promoteurs des grandes choses qui ont renouvelé le temps où ils vivaient.

De quel nom appeler le siècle où nous sommes, ce dix-neuvième siècle qui les dépasse tous, parce qu'à lui seul il a plus fait pour le bonheur des peuples et des individus que tous les autres siècles réunis?

Nous n'avons pas à hésiter : le Centenaire grandiose qui se prépare pendant l'année qui commence, ce concours enthousiaste de tous les peuples participant à l'Exposition universelle de Paris, ces hommages unanimes rendus à la grande date que la France va célébrer, indiquent bien que c'est à la Révolution française que tous les peuples de l'Univers font remonter, comme à sa source féconde, les bienfaits dont ils jouissent. Ce sont les peuples eux-mêmes qui, spontanément, et comme dans un élan de reconnaissance, proclament que le dix-neuvième siècle est le siècle de la Révolution française.

On a beau dire que les discussions politiques sont stériles et qu'elles n'aboutissent à rien de réel, c'est le contraire qui est vrai : ce sont les idées qui mènent le monde. De même que le christianisme, formulé dans quelques vérités morales a miné sourdement le monde romain, puis l'a démoli pièce à pièce après trois cents ans de luttes, de même la Révolution française, par une conquête plus rapide et plus glorieuse, avec quelques vérités politiques jetées dans la société de l'ancien régime, l'a ébranlée jusque dans ses fondements, de sorte qu'il n'en reste plus aujourd'hui, après cent ans, que quelques débris.

Ces idées sont devenues un principe d'événements, et ces événements ont bouleversé si profondément les conditions de la vie, modifié à ce point les cerveaux humains, changé les façons de penser et d'agir qu'il y a plus de différence entre un homme d'aujourd'hui et un contemporain de Mirabeau, qu'entre celui-ci et un homme du moyen âge, ou même de la société grecque ou romaine. Et cela devait être : les idées de liberté et d'égalité devaient élargir l'esprit, agrandir l'horizon de la science, de l'art, du travail humain. La proclamation solennelle des Droits de l'homme a été comme une lumière éclairant l'humanité jusque dans ses bas-fonds ; toutes les classes de la Société ont reçu ses rayons bienfaisants depuis les arrogantes castes qui touchées subitement par la grâce de la liberté se désistèrent, comme malgré elles, d'une partie de leurs privilèges. dans la fameuse nuit du 4 août, jusqu'à ces petits curés de campagne, réduits à la portion congrue, jusqu'à ces malheureux paysans, à face de bête féroce, « attachés à la terre qu'ils fouillaient avec une opiniâtreté invincible. »

Tous ces déshérités prièrent courage et eurent foi en un avenir meilleur : cette confiance ne fut pas trompée et ces hommes qui, au moyen âge, gémissaient sous la tyrannie des seigneurs et des évêques, qui, dans les temps modernes étaient écrasés d'impôts par les rois, furent proclamés les seuls souverains et appelés à l'exercice de la souveraineté. Les législateurs, en proclamant les principes surent les appliquer ; ils commirent des fautes : quel homme n'en commet ? Ils provoquèrent des crises ; ces crises furent terribles, mais salutaires. Et si les classes populaires ignorantes et passionnées, pendant les deux ans qu'elles gardèrent le pouvoir, se livrèrent à des excès, elles sauvèrent du moins la patrie, cette patrie française qu'elles avaient, pendant des siècles d'oppression, arrosée de leurs sueurs et de leur sang, et qui était plus à eux apparemment qu'à ces rois et à ces nobles, qui « ayant fait la France en jouissaient. »

La liberté fut soumise à de rudes épreuves pendant les périodes des deux empires et des monarchies parlementaires. Dieu merci ! elle s'est réveillée plus robuste et plus féconde, et à ceux disant bien haut, non sans un dépôt secret, que la Révolution a avorté, que ce grand mouvement n'a pas abouti, on n'a qu'à montrer ce qui existe en France, et ce qui existe dans le monde.

Ce n'est pas, en effet, sur la France seule que la Révolution a répandu ses bienfaits ; notre esprit lumineux aime à éclairer, notre pensée génératrice aime à se faire comprendre, à se faire aimer : à la révolution égoïste, insulaire qu'ont faite les Anglais en 1688, nous pouvons hardiment opposer la nôtre, généreuse réno-

vation qui dépassait les frontières, et voulait, partout dans le monde, faire des prosélytes.

Voilà pourquoi tous les mouvements qui ont eu lieu à Paris, depuis 1789, ont eu leur contre-coup en Europe.

C'est grâce à nous, Français, nous pouvons le proclamer sans fausse modestie, que toutes les nations jouissent aujourd'hui de la liberté.

Les gouvernements absolus ont longtemps résisté à l'esprit nouveau, mais, quand le système Metternich eut fait son temps, elles ont fini par y céder. Toutes les puissances des deux mondes ont dû, peu ou prou, laisser une place à la liberté; nous n'avons autour de nous que républiques ou monarchies parlementaires. En Allemagne même, où le pouvoir personnel de l'empereur est encore excessif, où le militarisme et la bureaucratie sont les plaies de la société, il y a des assemblées élues, dont les membres osent quelquefois dire leur fait au souverain. En Russie, l'empereur tout-puissant a déjà, sous la pression de l'opinion naissante, consenti à accomplir de grandes réformes sociales et administratives. La Turquie se transforme lentement, et si elle ne veut pas aller de l'avant, elle disparaîtra. C'est une loi: il faut à notre époque s'appuyer sur les masses.

Soulager, protéger, éclairer le plus grand nombre, augmenter son bien-être, la somme de ses jouissances morales et intellectuelles, voilà le but à atteindre; but indiqué par la fraternité et la morale éternelles. Par cette idée, la science, le travail, les relations sociales et internationales ont été renouvelées.

Jadis, la science était tenue en tutelle et par l'Eglise et par les rois, qui se défiaient d'elle comme étant émancipatrice des esprits. La Révolution a supprimé cette tutelle et a favorisé ainsi le plein épanouissement de la science; grâce à elle nous jouissons de la pleine liberté religieuse, de la pleine liberté scientifique.

Qu'est-ce que la liberté scientifique, sinon le droit de chercher les secrets de la nature, de découvrir de nouveaux adoucissements aux maux de l'humanité? Sans doute la science ne quitte pas les régions sereines de la théorie, mais elle devient plus pratique, elle donne la main à l'industrie et au commerce.

De cette union bienfaisante sont nées de nouvelles conditions de la vie. On peut dire que la science, libérée par la Révolution, a transformé complètement la Société: tout l'outillage du travail a été renouvelé et grâce aux machines de toutes formes et de toutes forces, la puissance économique de l'homme a été décuplée.

La science dispose à son gré de deux forces naturelles, la vapeur et l'électricité; l'humanité a pour ainsi dire deux sens nouveaux, et, grâce à ces deux facultés, la pensée humaine se communique, circule d'un pôle à l'autre; les produits s'échangent sur terre et sur mer de telle sorte qu'un Parisien se sent aujourd'hui plus près de l'Australie que jadis il était de Marseille.

Quelle est la conséquence de ces échanges rapides, de ce va et vient perpétuel entre des peuples de diverses races et de langues différentes, sinon un sentiment plus clair de la fraternité et de la solidarité?

Oui, en dépit des haines irrémédiables qui divisent quelques nations de l'Europe, la solidarité internationale se révèle à nous par d'éclatantes manifestations: par les traités de commerce, par les congrès et les conférences diplomatiques, les arbitrages internationaux, l'union postale universelle et l'union latine monétaire, les grandes entreprises, le Mont-Cenis, le Gothard, Suez, Panama, poursuivies d'un commun effort avec des capitaux recueillis un peu partout, le développement des voies ferrées, des lignes télégraphiques, des lignes de navigation qui sont comme les veines et les artères de la terre; les Expositions universelles surtout, qui sont comme de grandes fêtes pour les travailleurs de tous les pays du monde.

Ce n'est pas seulement entre les nations européennes que s'est créée cette sympathie, mais entre toutes les races humaines; le monde s'est agrandi pour nous depuis que les « découvreurs » nous ont fait connaître des régions inexplorées jusque-là, depuis que la colonisation européenne a englobé dans la grande action civilisatrice des peuples, jadis inconnus, de l'Océanie, de l'Asie, des Amériques et de l'Afrique, ce continent noir longtemps fermé, que le blanc attaque aujourd'hui de tous côtés. A beaucoup d'entre ces peuplades s'étend le droit des gens; à toutes, le droit de protection et d'amour. S'il y a encore des guerres de conquête et de haine, il y a aussi heureusement des guerres utiles, des expéditions commerciales faites pour le bonheur des vaincus comme des vainqueurs.

Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer les progrès accomplis à notre époque; ce rapide aperçu nous montre clairement que la Révolution n'a pas été lettre morte.

La devise célèbre « Liberté, Egalité, Fraternité » a porté ses fruits, et si Mirabeau ou

Danton revenaient au monde, ils seraient heureux de leur œuvre.

Ils verraient la Liberté et l'Egalité ayant pénétré malgré tous les obstacles jusque dans les pays les plus despotiques, jusque dans les solitudes les plus isolées.

La Fraternité servie par la science, par l'économie politique, se répand partout par des œuvres bienfaisantes: crèches, bibliothèques, asiles, sociétés philanthropiques, et par des œuvres utiles, bourses, assurances, établissements de crédit, etc., créant entre les peuples de l'Europe et du monde, par delà les frontières et par delà les océans, une étroite solidarité d'intérêts qui dément cette formule d'un autre âge: « le profit de l'un est le dommage de l'autre. » Non, chaque peuple aujourd'hui est intéressé à la prospérité de son voisin, et une catastrophe qui éclaterait sur un point du globe serait ressentie par tous les autres. C'est une de ces vérités économiques, toute moderne, et dont nous avons subi malheureusement de trop douloureux exemples. Si jamais le rêve de la République Universelle, rêve lointain, venait à se réaliser, les relations commerciales auraient grandement aidé à ce rapprochement politique des peuples.

Mais, je vois deux taches à ce tableau de la civilisation contemporaine: la question militaire et la question sociale. Des millions de soldats terriblement armés couvrent la surface de l'Europe, prêts à s'entretuer, et des millions d'ouvriers voués à de dures tâches, maudissent tout haut ceux qui possèdent. Où trouver la solution de ces deux redoutables problèmes? Que les politiciens s'évertuent à suspendre les conflits entre les haines, les économistes à rapprocher le capital et le travail; l'harmonie ne régnera entre les nations et les classes sociales que quand les peuples auront une plus juste intelligence des choses, et quand ils auront acquis un sentiment plus vif de la fraternité, idée lumineuse apportée par le christianisme, et mise dans son plein jour par les hommes de la Révolution.

A. S.

Agrégé de l'Université.

## EXPOSITION NATIONALE

### DES CIDRES & POIRÉS

#### Distribution des Récompenses

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le vendredi 28 décembre a eu lieu la distribution des récompenses aux exposants de l'exposition des cidres et poirés.

M. Tisserand, directeur de l'agriculture, remplaçait le ministre de l'Agriculture, retenu à la Chambre par la discussion du budget.

On remarquait sur l'estrade: MM. Chessé, commissaire général; Clanchard, président du comité de garantie; Robain, secrétaire général; Paupier et Mesnier, commissaires spéciaux; Caubert, membre supérieur de l'agriculture; Briet, Lefèvre, Dr Brémont, Lissajou, etc., membres du jury.

M. Tisserand a remis, au nom du ministre, la croix du Mérite agricole à M. Mathias, président du jury des eaux-de-vie de cidre, une médaille d'or à M. Blanchard, une médaille d'argent à M. Duchemin et des médailles de bronze à MM. Lebreton, Quesnel, Boisseau et Fontenay.

M. Blanchard, président du Comité de garantie a constaté le succès de l'exposition qui a mis en lumière l'industrie cidrière. M. Chessé, commissaire général, a lu un rapport sur les résultats obtenus et a remercié les exposants, la Presse et tous ceux qui se sont intéressés à l'exposition des cidres.

M. Caubert a émis le vœu qu'un laboratoire d'analyse des cidres et des jus fût attaché à l'institut agronomique.

Ensuite M. Robain, secrétaire général, a lu le Palmarès.

La musique du 76<sup>e</sup> de ligne prêtait son concours à cette solennité, à laquelle assistait un nombreux public.

## LES LIVRES

**Les Alpes et les grandes ascensions**, par Emile LEVASSEUR, membre de l'Institut, avec la collaboration de membres des clubs alpins. — Grand in-8° de 400 pages, illustré de soixante-quinze gravures et esquisses de cartes. Paris, librairie Ch. Delagrave (1).

En consacrant aux études géographiques une partie des efforts de sa vie, l'auteur s'est appliqué surtout à montrer l'enchaînement logique des phénomènes qui élève véritablement la géographie au rang de science et à faire donner droit de cité dans l'enseignement à la géographie économique qui est le dernier anneau d'une chaîne de notions partant de la structure du sol et aboutissant à la civilisation. Mais la géographie physique en est le premier anneau et il a toujours pensé qu'elle constituait l'élément de cette science.

J'ai voulu, dit l'auteur, à la suite de ce qui précède, par la publication de ce livre donner un témoignage de l'intérêt que je lui porte; aucun sujet ne convenait mieux à mon dessein que les Alpes.

Le livre est divisé en deux parties: la première est une description générale du système alpestre, cette méthode est plus pittoresque; la seconde qui comprend la classification des Alpes et les grandes ascensions est plus didactique.

La nature a fait les montagnes sans se soucier des géographes, comme elle a fait les plantes sans consulter les botanistes; mais pour faciliter l'étude, la géographie doit ainsi que la botanique venir en aide à la mémoire par un groupement rationnel des éléments de la connaissance.

Certainement dès qu'il sera connu, cet ouvrage se trouvera dans les mains de tous les excursionnistes. Si dans le premier livre, le caractère des Alpes y est décrit avec une science approfondie, le second dénote une grande expérience ainsi que de sérieuses études de ces montagnes qui s'étendent du col de Cadibone au sud-ouest, jusqu'à Vienne au nord-est, et jusqu'au seuil d'Adelsberg au sud-est.

Tout ce qui constitue le type caractéristique y est soigneusement passé en revue: l'étendue et les limites du système alpestre; l'altitude, la structure géologique, le climat, le système hydrographique, la flore, la faune, la population, les cultures, l'économie sociale et la richesse.

La variété qui résulte du rapprochement des divers genres de beautés est un des grands attraits des Alpes. L'Himalaya et la Cordillère américaine élèvent leurs sommets plus haut dans les airs; mais l'ampleur même de leurs formes empêche que les oppositions y soient aussi fréquentes et aussi tranchées. A Chamonix, au contraire, on embrasse d'un coup d'œil le torrent, les champs couverts de moissons, les prairies où paissent les bœufs, les glaciers qui descendent jusque sur les cultures, les pâturages alpestres, les bois de sapins et de mélèzes, les aiguilles et les murailles de roc inaccessibles et les immenses nappes de neiges perpétuelles.

L'histoire ne fait pas défaut et les faits se rapportant aux siècles passés y sont parfaitement encadrés dans les relations d'ascensions faites pour la plupart par des membres du club alpin français. Le massif de la Grande-Chartreuse, bordé à l'est et au nord par la vallée de l'Isère tient sa place dans les petites Alpes du Dauphiné si fier de ses merveilles.

Enfin, parmi les nombreuses ascensions, nous citerons plus particulièrement celle faite par les caravanes scolaires d'Arcueil: *traversée du Stelvio* (2,756 m.) le 27 août 1885. — « L'Italie finit, le Tyrol va commencer. — Sitôt le col franchi, un spectacle imposant s'offre aux yeux des écoliers: l'Ortler vient de surgir, secouant et déroulant jusque dans les vallées sombres sa chevelure de frimas, l'Ortler le plus beau des Tytans dont l'œil, dans ces régions, puisse mesurer l'immensité, etc. Oh! cela est beau, vraiment beau, et la descente du Stelvio sur le Tyrol mérite d'épuiser à elle seule toutes les formules de l'admiration. » Cet ouvrage écrit dans un style sobre est aussi intéressant qu'instructif.

A. RAMÉ.

AVIS A MESSIEURS LES EDITEURS. — Il sera rendu compte, sans aucun frais, de tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés dans nos bureaux, 11, cité de l'Alma.

(1) Paris, 15, rue Soufflot.

Le propriétaire-gérant: H. PENDRIÉ.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NINDRE.



# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889

REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 13 Janvier 1889.

NUMÉRO 241.

## SOMMAIRE

Les travaux de l'Exposition. — Communications officielles et diverses. — Installations diverses. — Les colonies à l'Exposition. — Les étrangers à l'Exposition. — Echos. — Le Maire de Barcelone. — L'assurance contre l'incendie des produits, marchandises et bâtiments de l'Exposition universelle de 1889 et ses abus. — Les livres. — **Gravures** : M. Riou y Taulet, maire de Barcelone; Pavillons de l'Algérie et de la Tunisie. — **Supplément** : Revue économique, la colonisation tunisienne. — Avis commerciaux.

La nouvelle Administration du **MONITEUR DE L'EXPOSITION** (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère, n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés Cité de l'Alma, n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889 : installations de vitrines, réceptions et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du **MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889**.

*Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article que nous publions plus loin, concernant l'assurance contre l'incendie des produits, marchandises et bâtiments de l'Exposition universelle de 1889 et ses abus.*

## LES TRAVAUX DE L'EXPOSITION

Il a été de règle jusqu'à ce jour, à chaque exposition, à l'Étranger comme en France, d'en fêter l'inauguration au milieu de chantiers encore en pleine activité.

Les organisateurs de l'Exposition de 1889 ont voulu donner enfin un exemple du contraire. Toutes les mesures ont été prises par eux pour qu'au jour dit, tout fut prêt. Et, de fait, leur activité ne s'est pas démentie un seul instant. Cette semaine encore, M. Alphand, toujours alerte, toujours sur la brèche, réunissait, au palais des Arts libéraux, les entrepreneurs des travaux nombreux du Champ de Mars et les exhortait à remplir strictement les engagements contractés.

Cependant, en parcourant dans ce moment les divers chantiers de l'Exposition, il semble, au premier abord, que le travail restant à faire est considérable, et l'on se prend à douter

qu'au jour de l'ouverture, tout soit terminé. Mais, si l'on considère que trois mois et demi nous séparent encore de cette date, et que, en somme, tout le gros œuvre de l'immense entreprise est à peu près achevé, il paraît alors possible que le travail de décoration ou de finissage des accessoires puisse être exécuté en temps voulu, c'est-à-dire en février et mars ; le mois d'avril devant être consacré à l'installation des produits.

Effectivement, un coup d'œil rapide jeté sur l'ensemble de l'Exposition permettra d'apprécier le bien fondé de cette appréciation.

Plaçons-nous, tout d'abord sur le devant de l'immense galerie du palais du Trocadéro. Tout autour, dans le parc, les diverses constructions qui doivent y être élevées sont, il est vrai, peu avancées ; mais les fondations en sont établies, et la partie supérieure restant à construire n'est l'affaire que de quelques semaines.

Par contre, le coup d'œil que l'on a de ce point dominant permet de constater avec la plus entière satisfaction, qu'au quai d'Orsay comme au Champ de Mars, l'Exposition est faite. Tous les monuments, en effet, et presque tous les édifices particuliers dessinent leurs grandes lignes de faite où leurs coupes, clochetons et charpentes de fer ou de bois à l'horizon, horizon que domine comme un autre Gulliver, le Gulliver de l'âge de fer, la tour Eiffel.

Au quai d'Orsay, sur la gauche, c'est le palais de l'Alimentation, en avant des galeries de l'Agriculture ; en tête de l'avenue de la Bourdonnais, le panorama de la Compagnie générale transatlantique ; ces deux édifices à peu près terminés. Plus près du pont d'Iéna, sur le port même, les bâtiments de l'exposition maritime et fluviale s'élèvent rapidement. Sur le quai, face à la Seine, les constructions de l'habitation humaine et le pavillon des douanes en sont à la période d'ornementation.

A l'entrée du Champ de Mars, la tour Eiffel dont la cime atteint, au sommet du 22<sup>e</sup> panneau, 226 mètres, et 230 mètres à l'extrémité des arbalétriers déjà posés du 23<sup>e</sup> panneau, semble bientôt toucher à sa fin. Le chef-d'œuvre de l'illustre ingénieur sera prêt en temps opportun ; la précision mathématique avec laquelle a été exécutée jusqu'à ce jour ce titanesque travail est, d'ailleurs, la garantie la plus sûre de son prochain achèvement.

Au delà de la tour, on aperçoit, à droite et à gauche, les coupes des deux palais des Beaux-

Arts et des Arts libéraux, dont les décorations en céramique seront bientôt terminées ; plus loin, dans l'axe de la tour Eiffel, le dôme ou, plutôt, la tour centrale, du plus bel effet, entourée qu'elle est des galeries sans nombre, dénommées des *expositions diverses*. Pour celles-ci, à l'intérieur comme à l'extérieur, le travail s'achève rapidement : planchers, séparations, portes, numérotage des classes, sections et emplacements, décoration, etc., etc., tout marche de pair, et bientôt les exposants pourront prendre possession des lieux et commencer leurs installations.

Dans le fond, l'immense hall de la galerie des machines, dont la toiture ferme l'horizon, est le centre d'une activité fébrile : décorateurs, monteurs, terrassiers rivalisent de zèle. La presque totalité des colonnes-supports de transmission est en place. Plusieurs installations de machines sont même commencées ; la peinture des vitraux de la toiture, retardée par les froids de ces derniers jours, va être incessamment reprise. Les tabliers métalliques qui ferment les extrémités de la galerie seront très prochainement en place, et là, encore, il n'y a pas de retard à craindre.

Enfin, sur tous les points du Champ de Mars, plus ou moins masqués toutefois par les monuments principaux que nous venons de passer en revue, l'œil découvre, du poste d'observation que nous avons choisi, la multitude des constructions de toutes sortes qui s'élèvent dans toutes les parties laissées libres de l'ancien champ de manœuvre. La bizarrerie, la diversité, la dissemblance de toutes ces constructions sont du plus bel effet, et, bien qu'inachevées encore, elles forment déjà un point de vue des plus pittoresques.

Dans une autre partie de l'Exposition, sur l'esplanade des Invalides, la plupart des édifices à construire sont, malgré les jours bien courts que nous traversons, dans un état d'avancement qui permet d'affirmer que, de ce côté encore, tout sera prêt en temps utile.

Et si nous ajoutons qu'au Champ de Mars, on organise dans ce moment une installation de lumière électrique au moyen de laquelle les travaux, dans les principales galeries, pourront être poussés jusque fort avant dans la soirée. Nos lecteurs auront, comme nous, la conviction qu'au jour de l'inauguration de notre grande Exposition, ses organisateurs en pourront faire les honneurs et la montrer à la foule des visiteurs dans un état d'achèvement aussi satisfaisant pour ceux-ci que glo-

rieux pour le zèle et l'intelligence déployés par ceux-là.

MM. Alphand, Georges Berger et tous leurs collaborateurs auront bien mérité de la France et de la civilisation.

H. PENDRIÉ.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

ET DIVERSES

### Circulaire du ministre du commerce aux Préfets des départements

M. Pierre Legrand vient d'adresser aux préfets des départements la lettre suivante :

« Monsieur le Préfet,

« J'ai l'honneur de vous informer que, sur l'avis de la commission de contrôle et des finances de l'Exposition universelle de 1889, j'ai décidé d'accorder à ceux des membres des comités départementaux qui n'ont pas, comme exposants, l'entrée gratuite à l'exposition, des cartes d'abonnement personnelles, au tarif de 26 francs.

« Les personnes qui désireraient profiter de cette faveur devront produire à l'appui de leur demande un certificat annonçant leurs titres à l'obtention de ces cartes. Elles n'auront, pour recevoir cette pièce qu'à s'adresser au commissariat général, rue de Grenelle, 101.

« Je vous prie de vouloir bien aviser, dès maintenant, de cette décision, le président du comité départemental dont vous êtes président d'honneur.

« Recevez, etc.

« Le ministre du commerce et de  
l'industrie, commissaire général,  
« Pierre LEGRAND »

### Circulaire de la Direction générale de l'exploitation aux Présidents des Comités d'installation.

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, vient d'adresser la circulaire suivante aux présidents des comités d'installation.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous remettre des exemplaires :

1° Du *Règlement spécial relatif à l'expédition, au transport, à la réception et à la réexpédition des produits destinés à être exposés.*

2° Des *Instructions relatives à l'entrée, à la réception et à la manutention des chargements et colis, dans l'enceinte de l'Exposition.*

J'appelle surtout votre attention sur les *Instructions spéciales* : il est essentiel d'en donner communication aux exposants, et j'estime qu'il serait bon que l'envoi leur en fût fait immédiatement, par vos soins, au moyen d'une circulaire par laquelle vous solliciteriez de ceux qui résident en province le mandat de les représenter dans les opérations auxquelles se rapportent lesdites instructions.

Vous pourriez aussi faire en sorte que votre Comité ait mandat des exposants de Paris et du rayon, dont les colis arriveront autrement que par wagons et camions de chemins de fer.

Vous voyez, Monsieur le Président, que l'Administration fait appel une fois de plus au zèle et au dévouement des membres des comités d'installation pour l'une des parties les plus délicates et les plus complexes de l'œuvre de l'Exposition.

Les opérations de la manutention commenceront dans le courant de janvier prochain, elles deviendront très actives dès le mois de février.

Je ne vous ai pas envoyé plus tôt ces instructions, parce que j'ai pensé que les intéressés risqueraient de les oublier si elles leur étaient notifiées avant l'époque précise de leur application.

Il va sans dire que votre comité pourra déléguer pour agir en son nom, soit un de ses mem-

bres à titre définitif, soit plusieurs de ceux-ci, appelés à opérer à tour de rôle, soit l'architecte ou l'ingénieur de la classe.

Il serait prudent aussi, afin que tout marche à souhait, au moyen d'un nombre suffisant d'auxiliaires en sous-ordre, que vous procédiez, dès le courant de janvier ou de février, à la nomination et à la mise en fonction de l'effectif total ou partiel des gardiens de votre classe. Je pourrais, à ce sujet, vous communiquer le dossier des recommandations que je possède.

Je suis à votre disposition pour la rédaction et l'impression des circulaires dont j'ai l'honneur de vous demander l'envoi aussi prompt que possible.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

G. BERGER.

### Instructions relative à l'entrée, la réception et la manutention des chargements et des colis dans l'enceinte de l'Exposition.

Le *Règlement spécial relatif à l'expédition, au transport, à la réception et à la réexpédition des produits admis à être exposés*, a été envoyé à tous les exposants français, en même temps que leurs certificats d'admission et les étiquettes et signes de reconnaissance à coller sur les colis d'origine françaises.

Des exemplaires de ce même règlement spécial ont été remis à tous les commissariats étrangers qui, de leur côté, ont déposé le modèle des étiquettes et signes de reconnaissance qui distingueront les colis de leur nationalité.

Les compagnies de chemins de fer du réseau français et les compagnies de navigation à vapeur ont reçu de la Direction générale de l'Exploitation toutes les instructions et les renseignements nécessaires pour les transports qui se feront conformément à l'arrêté pris par M. le Ministre des travaux publics, en date du 6 janvier 1888.

Les présentes instructions ont pour objet d'assurer l'ordre dans la réception et la manutention des colis, telles que ces opérations ont été réglées par les articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, du Règlement spécial. Elles sont accompagnées d'un plan schématique de l'enceinte de l'Exposition qui indique le réseau intérieur des voies ferrées, les routes carrossables et les portes affectées à l'entrée des colis apportés à bras, par voitures et par camions. Un répertoire joint à ces instructions et à ce plan trace autant que possible l'itinéraire d'entrée et de transport intérieur de chaque colis ou chargement, suivant les sections de l'Exposition où il doit être amené pour être déchargé et déballé.

#### TITRE PREMIER

ENTRÉE. — RÉCEPTION ET MANUTENTION DES COLIS DE PROVENANCES FRANÇAISES

1° *Colis amenés par les soins des compagnies de chemins de fer* (wagons et camions). — Des lettres d'avis aux noms des exposants seront adressées par la gare du Champ de Mars avant l'entrée des colis amenés par chemins de fer.

Ces lettres d'avis seront remises chaque jour entre les mains du chef de service de la manutention (Direction générale de l'Exploitation) qui les classera et les remettra ou les fera parvenir soit aux exposants, soit à leurs représentants.

Les exposants de la province ou de Paris qui ne pourront pas être présents ou qui n'auraient pas fait choix pour les représenter, soit de l'entrepreneur agréé de la manutention (Art. 8 du règlement spécial), soit d'un autre entrepreneur devront s'en rapporter aux délégués de leurs classes, c'est-à-dire aux membres des comités d'installation.

Dans tous les cas, il sera nécessaire que les membres des comités d'installation sollicitent et reçoivent des exposants les pouvoirs nécessaires, afin de s'occuper dans tous les cas de la réception et de la manutention des colis et de veiller à ce que chacun suive, sans perte de temps, la direction conforme aux indications

données par les adresses et les signes de reconnaissance.

Ces recommandations sont relatives aux colis qui arriveront par wagons et par camions des compagnies de chemins de fer.

2° *Colis apportés à bras ou par voitures diverses*. — Les colis, amenés autrement que par les Compagnies de chemins de fer, entreront, autant que possible, par les portes indiquées pour desservir les sections dans lesquelles ils doivent être déballés. Les agents de l'administration, les délégués des comités d'installation et l'entrepreneur agréé qui aura traité avec les destinataires, veilleront à diriger ces colis et à les faire promptement déballer.

En tout cas, il sera nécessaire que l'exposant ou son représentant prévienne le chef de service de la manutention (Direction générale de l'Exploitation) de l'arrivée de ses colis, quelques jours à l'avance, par écrit, en indiquant clairement dans sa lettre son nom, avec le numéro de la classe ou des classes où il expose, et le numéro de son certificat d'admission.

3° *Déchargements*. — Les déchargements des wagons et des camions des chemins de fer s'opéreront comme il est dit dans les trois derniers alinéas du § 2 (*transports dans Paris*) de l'article 14 du règlement spécial.

Les déchargements des colis français amenés par voitures diverses s'opéreront sur les routes carrossables au plus près de leur destination définitive.

Des quais de déchargements spéciaux pourront être établis pour les camions en général sur différents points des routes carrossables, et c'est de certains de ces points de déchargements que partiront les voies mobiles qui seront établies par l'entrepreneur agréé de la manutention, pour pénétrer à l'intérieur de l'Exposition.

#### TITRE II

ENTRÉE. — RÉCEPTION ET MANUTENTION DES COLIS DE PROVENANCES ÉTRANGÈRES

1° *Colis amenés par les soins des Compagnies de chemins de fer* (Wagons. — Wagons plombés. — Camions). — Des lettres d'avis aux noms des commissaires ou délégués nationaux seront adressées par la gare du Champ de Mars avant l'entrée des colis amenés par chemins de fer.

Ces lettres d'avis seront remises chaque jour entre les mains du chef de service de la manutention (Direction générale de l'Exploitation) qui les classera et les remettra à Messieurs les commissaires et les délégués des sections étrangères ou à leurs agents désignés pour ce service.

Messieurs les commissaires et délégués devront, par leurs agents, par l'entrepreneur agréé de la manutention (art. 8 du Règlement spécial), ou par leurs entrepreneurs particuliers, veiller et présider au déchargement, à la manutention et au déballage des colis de leurs sections nationales et spécialement à l'accomplissement des formalités de douanes que comporte l'ouverture des wagons plombés.

2° *Colis apportés à bras et par voitures diverses*. — Les instructions relatives aux colis apportés à bras ou par voitures ordinaires sont les mêmes que celles contenues dans le § 2 du Titre I des présentes instructions, en substituant MM. les commissaires et délégués des sections étrangères aux délégués français et aux exposants, quant aux obligations à remplir pour le bien du service.

3° *Déchargements*. — Les déchargements des wagons, wagons plombés et camions de chemins de fer s'opéreront comme il est dit au § 2 (*Transports dans Paris*) à l'article 24 du règlement spécial.

Le déchargement des colis amenés par voitures diverses s'opérera comme il est dit dans le § 3 du Titre I des présentes instructions.

#### TITRE III

DE LA DÉCHARGE À DONNER AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

Les exposants, les commissaires, les délégués étrangers et les membres autorisés des comités

d'installation signeront décharge aux Compagnies de chemins de fer. Ils pourront toutefois obtenir que les quittances de décharge soient signées par leurs agents ou leurs entrepreneurs de manutention, mais à la condition d'en faire préalablement la déclaration écrite aux Compagnies intéressées, ainsi qu'au directeur général de l'exploitation. Ces dernières personnes prendront soin de se trouver constamment sur les points de réception où pourront arriver les colis adressés à leurs commettants.

#### TITRE IV

##### OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Il est utile de rappeler :

1<sup>o</sup> Que la manutention des produits, le déballage, l'enlèvement et la garde des caisses vides sont laissés, d'après les règlements, à la charge des exposants ;

2<sup>o</sup> Que l'administration fera ouvrir et déballer d'office pour le compte des exposants et à leurs risques et périls, sans responsabilité de sa part, tous colis abandonnés sur les voies de circulation ou hors de l'emplacement même de l'exposant ;

3<sup>o</sup> Que l'administration disposera des emplacements dont il n'aura pas été pris possession le 1<sup>er</sup> avril 1889, date à partir de laquelle aucun produit ne sera plus admis dans les enceintes de l'Exposition (art. 1<sup>er</sup> du règlement général).

#### La police de l'Exposition

M. Berger, commissaire général de l'Exposition, a écrit ces jours-ci à M. Lozé, préfet de police, une longue lettre dans laquelle il lui fait connaître que, les gros travaux de l'Exposition étant sur le point d'être achevés, il y a lieu de constituer le service de police spécial qui doit fonctionner pendant toute la durée de la grande fête internationale de l'industrie.

M. Berger divise, en effet, l'Exposition en trois périodes : la *période de manutention et d'installation des produits*, qui va du 1<sup>er</sup> février au 4 mai 1889; la *période d'exhibition*, du 5 mai au 31 octobre, et la *période d'enlèvement*, qui ira du 1<sup>er</sup> novembre 1889 au 1<sup>er</sup> janvier 1890.

Il fait observer que l'Exposition actuelle, occupant un périmètre beaucoup plus grand que les précédentes, le nombre des agents doit être augmenté en proportion.

« En 1879, dit-il, l'emplacement occupait 691,930 mètres carrés, et le service était fait par 730 agents, dont 77 de la sûreté, plus 61 hommes de la garde républicaine. Il durait de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

« En 1889, nous avons 843,590 mètres carrés, et on compte donner de fêtes de nuit. Il faudra donc pour la journée, c'est-à-dire de 8 heures du matin à 6 heures du soir, un effectif de 890 agents, dont 89 de la sûreté, plus 75 gardes républicains, et pour le soir — de 6 heures à 11 heures, — dans les 541,930 mètres carrés où le public sera admis, 286 nouveaux gardiens de la paix et 50 hommes de la garde.

« Dans cet effectif, les cadres, officiers et sous-officiers ne sont pas compris... »

Ces chiffres ne sont, bien entendu, que pour la deuxième période, celle de l'Exposition proprement dite. Pour y arriver, M. Berger demande qu'on débute par mettre à sa disposition, le 1<sup>er</sup> février, 450 agents dont le nombre sera augmenté de mois en mois jusqu'au maximum réclamé. A partir du 1<sup>er</sup> novembre, par contre, on diminuera le personnel de mois en mois également, jusqu'à décembre, époque où on reviendra à l'effectif du début.

M. le préfet de police a examiné la question et, malgré tout le désir qu'il pouvait avoir de satisfaire le commissaire général, il a dû compter avec les ressources dont il dispose. Il était impossible de dégarnir Paris, au moment où sa population sera doublée, d'un service qui, en temps ordinaire, n'arrive que par de véritables efforts à être suffisant. Les chiffres ont donc été

discutés avec M. Caubet, et voici mois par mois l'effectif qui sera accordé :

Février. — 1 officier de paix, 1 brigadier, 8 sous-brigadiers, 120 hommes.

Mars. — 2 officiers, 2 brigadiers, 20 sous-brigadiers, 300 hommes.

Du 1<sup>er</sup> avril au 4 mai. — 2 officiers, 2 brigadiers, 30 sous-brigadiers, 450 hommes.

Du 5 mai au 5 novembre. — 4 officiers, 4 brigadiers, 52 sous-brigadiers, 800 hommes. Plus 2 lieutenants, 4 sous-officiers, 8 brigadiers et 125 hommes de la garde dont 75 faisant le service de midi à 6 heures et 50 de 6 à minuit.

Du 6 au 30 novembre. — Même effectif qu'en avril.

En décembre. — Même effectif qu'en mars.

Du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 1890. — Même effectif qu'au début.

En ce qui concerne le service de la sûreté, il fournira du 5 mai au 5 novembre un commissaire principal, 2 brigadiers, 4 sous-brigadiers et 60 inspecteurs.

## INSTALLATIONS DIVERSES

### L'Exposition des Gobelins

On travaille activement à la *manufacture nationale des Gobelins* pour achever les ouvrages destinés à figurer dans la section des Beaux-Arts de l'Exposition universelle. Ces ouvrages seront au nombre de cinquante-cinq. Quelques-uns commencés immédiatement après l'Exposition de 1878, sont terminés. Plusieurs des plus beaux sont encore sur *tablier* dans les ateliers du célèbre établissement des Gobelins.

On sait que l'exécution de ces œuvres d'art, d'une beauté incomparable, demande plusieurs années d'un travail suivi ; un ouvrier (nous devrions dire un artiste), ne pouvant faire, dans le courant d'une année, qu'un mètre carré de ces merveilleuses tapisseries.

Pris un peu à court, plusieurs des œuvres destinées à l'Exposition internationale étant en retard, par une mesure spéciale, on a décidé de faire travailler le dimanche ; la semaine, on prolonge le travail en dehors des heures réglementaires aussi longtemps que la lumière du jour le permet.

Voici l'énumération de quelques-unes des œuvres les plus considérables destinées à figurer au Champ de Mars dans la grande retouche qu'on est en train de terminer :

1<sup>o</sup> Un salon complet composé de panneaux, de dessus de portes, etc., destiné à une des plus grandes pièces du premier étage du palais de l'Élysée (sujets : les Muses et les Poèmes, d'après M. Galland).

2<sup>o</sup> Deux grandes tapisseries (Paysage et Verdure), destinées au grand escalier d'honneur du palais du Sénat.

3<sup>o</sup> Une grande décoration (les Arts, les Sciences et les Arts dans l'antiquité) pour les nouvelles salles de la bibliothèque nationale de la rue Richelieu. Plus, pour le même établissement, deux figures isolées symbolisant l'Imprimerie et les Manuscrits.

4<sup>o</sup> Une tapisserie destinée à la galerie d'Apollon, au Louvre.

La savonnerie, de son côté, exposera une superbe collection de tentures destinées au palais de l'Élysée et à la bibliothèque nationale.

Enfin, les artistes en mosaïque, installés depuis quelque temps aux Gobelins, achèvent une composition d'ensemble figurant la Céramique (d'après Merson), destinée à décorer une des portes de la section des Beaux-Arts.

### L'Exposition ouvrière

Dans sa séance du 29 décembre, le Conseil municipal de Paris a pris la délibération suivante :

« Le Conseil,

« Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 1885,

« Délibère :

« Le pavillon de la ville de Paris sera réservé, pendant la durée de l'Exposition universelle de 1889, pour y placer les produits des exposants ouvriers syndiqués ou non syndiqués.

« Les exposants seront soumis aux règlements généraux de l'Exposition universelle de 1889, et devront s'y conformer. »

### Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques

Le règlement général de l'*exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques* a été arrêté par la commission supérieure d'organisation et approuvé par le ministre du commerce et de l'industrie.

Cette exposition aura lieu dans la grande nef du palais des Arts libéraux au Champ de Mars.

Les objets qui composeront cette exposition seront répartis par groupes distincts correspondant aux cinq sections indiquées par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 12 octobre 1887. Chacun des comités sera chargé de l'organisation de la section pour laquelle il a été désigné, conjointement avec le directeur général de l'exploitation.

L'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques comprendra les procédés du travail intellectuel aux différentes époques du monde ; les appareils anciens de recherches scientifiques et de pratique industrielle, professionnelle ou usuelle ; les engins et outils anciens, à l'état d'originaux, de modèles restitués, de reproductions plastiques, dessinées ou photographiées, d'images fournies par l'épigraphie monumentale, la sigillographie, la numismatique, etc.

Aucun objet exposé ne pourra être copié, dessiné ou reproduit sous une forme quelconque, sans l'autorisation du propriétaire visée par le directeur général de l'exploitation.

Le programme général de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques est résumé ainsi qu'il suit :

*Section I.* — 1. Anthropologie. — 2. Ethnographie. — 3. Archéologie. Reconstitution d'ensembles.

*Section II.* — Arts libéraux. — 1. Sciences : Astronomie. Géodésie. Météorologie. Physique. Chimie. Chirurgie et physiologie. Coutellerie ; son histoire depuis le XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1830. — 2. Manuscrits. Imprimerie. Livres. Journaux et affiches. Reconstitution d'ensembles. — 3. Pédagogie. — 4. Musique. Théâtres. — 5. Arts du dessin. — Architecture : Documents graphiques ou modèles représentant les différents modes de construction. Reproductions caractéristiques d'art architectural selon les styles et les époques postérieures à Charlemagne. — Peinture : Documents graphiques représentant des ateliers de peinture ; types des différents modes de peinture : mosaïque ; peinture antique ; enluminure de manuscrits ; fresques ; peinture à l'huile ; la cire ; peinture artistique sur verre et sur métaux, etc. — Sculpture : Documents graphiques représentant des ateliers ; types de sculpture artistique en pierre, marbre, marbre polychrome, bronze, autres métaux, bois, terre cuite, etc. ; emploi de la glaise, de la cire, du plâtre ; types de fonte artistique d'après la fonte au sable et la fonte à cire perdue. — Médailles et pierres fines artistiques. Série d'outils spéciaux à divers procédés de frappe et de gravure ; types de produits obtenus avec ces outils. — Gravure d'art : Série de planches et d'outils ; types de produits obtenus d'après les divers procédés. — Lithographie et chromo-lithographie d'art : planches, outils, presses ; types de produits obtenus d'après les divers procédés.

*Section III.* — Arts et Métiers. Forces naturelles. — Transformations diverses de l'énergie. — Recherches des matières premières. Pierres

(Voir la suite à la page 1342.)

## LE MAIRE DE BARCELONE

Nous empruntons à notre excellent confrère *l'Echo français*, de Barcelone (numéro du 16 décembre), les détails biographiques suivants sur l'éminent chef de la municipalité de Barcelone. L'importance et le succès de la première exposition universelle d'Espagne nous ont paru plus que suffisants pour expliquer la part que nous réservons aujourd'hui dans le *Moniteur* à l'homme illustre autant qu'énergique qui a su mener à bien une si grande entreprise.

Aussi, est-ce avec un véritable plaisir que nous publions, en même temps que le portrait du maire de Barcelone les lignes que l'on va lire :

Nous n'avons pas de peine à proclamer hautement la réussite de l'Exposition de Barcelone, puisque nous avons été des premiers parmi ses plus énergiques défenseurs, mais qu'il nous soit permis de faire plus amplement connaître à notre chère France, l'homme de mérite, l'homme d'énergie qui a conçu, dirigé et mené à bonne fin cette splendide fête du travail, dont l'aurore brillera longtemps sur l'Espagne et principalement sur Barcelone.

M. Rius y Taulet, aujourd'hui premier magistrat d'une ville de 400,000 âmes, appartient à une famille de petits commerçants. Après avoir subi avec succès les examens de la licence en droit, il fut nommé juge du tribunal des *Afueras* et élu conseiller municipal de Barcelone en 1868. A cette même époque, il se rendait populaire dans le parti catalaniste en votant contre la suppression de la subvention aux jeux floraux, proposée par les conseillers républicains.

En 1869, il occupe le poste de troisième alcade; l'année suivante celui de deuxième alcade. En 1872, nous le voyons à la tête de la municipalité, il conçoit alors la création du *Parque* et fait procéder aux premières plantations. Avec le mouvement cantonaliste de 1873, M. Rius y Taulet donne sa démission.

Élu député par le parti monarchique-libéral, il obtint du gouvernement l'annexion à Barcelone des communes limitrophes.

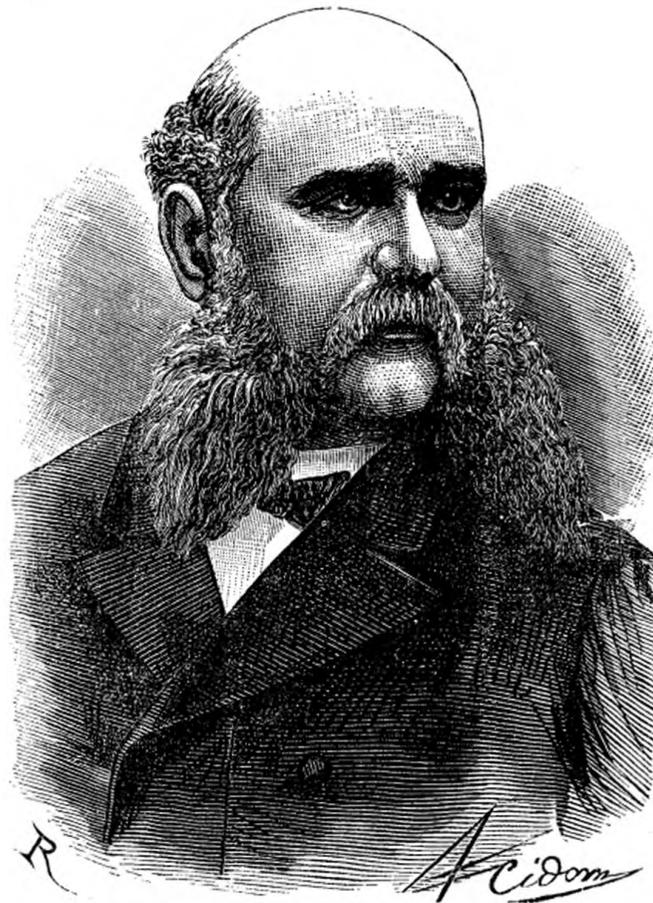
En 1881, M. Rius y Taulet est de nouveau nommé maire de Barcelone. De cette époque datent les premiers travaux des marchés d'Hostafranchs et de la droite de l'ensanche, la construction de la *Gran-via*, depuis l'Université jusqu'à Hostafranchs, le nouveau cimetière, le paseo de Color, etc., etc.

Avec l'arrivée du parti conservateur, le futur génie de l'exposition de Barcelone quitte l'hôtel de ville, où il revient en 1885. L'année suivante, il renonce au poste de sénateur pour se consacrer d'une façon toute spéciale à la réforme de Barcelone. Percement de la *ronda*, construction des jardins des places de Tetuan, Urquinaona, Uni-

versidad, Palacio, monument à Prim, à Güell, à Clavé, à Colon; ouverture de la trop fameuse *Riera d'en Malla*, pavages en bois, etc. Telles sont les principales œuvres accomplies pendant cette dernière période de trois ans.

Oui, M. Rius y Taulet a bouleversé le chef-lieu de la Catalogne, il l'a transformé en une ville de premier ordre, et personne en la matière ne peut être meilleur juge que l'étranger.

L'indigène qui assiste chaque jour à la marche des travaux ne peut jamais apprécier leur ensemble, ni le changement qui en découle.



M. RIUS Y TAULET

MAIRE DE BARCELONE

comme le visiteur qui revient après une ou deux années d'absence.

Quant à nous, nous ne pouvons oublier ce port autrefois rempli d'immondices et de décombres. ce grotesque *Jardin del General*, ce paseo de Pujadas où, à la moindre pluie, l'on enfonçait jusqu'à mi-jambe; ce sale ruisseau d'*en Malle* qui dépoétisait toute une partie de l'ensanche. Nous voyons encore le passé et nous admirons le présent, en rendant un juste hommage à celui qui a fait de sa ville natale un *spill d'hermosura*, la perle de la Méditerranée.

Mais il fallait un couronnement à ce bel édifice! On sait à la suite de quelles circonstances la municipalité prit en mains la cause de l'Exposition.

C'était du nouveau en Espagne, et le maire de Barcelone esprit plein d'initiative, se lança dès le début contre ce rempart de difficultés, d'opposition, conséquences inévitables de toute innovation.

On n'a pas oublié la campagne du centre ca-

talan et d'une fraction du parti républicain. Ils doivent aujourd'hui se repentir amèrement de leur attitude, ceux qui, par leurs attaques aussi injustes que de parti-pris, ont fait perdre des centaines de mille francs à la ville de Barcelone.

Ah! la lutte a été terrible, et celui qui a l'honneur d'écrire ces lignes garde encore l'impression douloureuse que lui produisit la vue du maire de Barcelone le jour de « Corpus » 1887.

Les amis étaient rares à cette époque, M. Rius y Taulet doué d'une volonté de fer, persistait, cependant, dans son idée, mais les préoccupations, les insomnies usent l'homme le plus robuste. Le maire de Barcelone était en proie à une fièvre de tous les instants, il me semble voir encore, à la descente de la place de l'Angel ce visage pâle, défait, amaigri par la souffrance morale et je me dis: « cet homme là n'ira pas jusqu'au bout. »

Pour la gloire de l'Espagne et de Barcelone Dieu en avait disposé autrement.

Mais la vérité triomphe de tout puisqu'une misérable question de politique avait mis l'exposition à deux doigts de sa perte, il appartenait à la France de tendre la main à l'homme du progrès et de lui dire: « Va de l'avant, nous sommes avec toi. »

Oui, malgré ses luttes intérieures, la France aura donné pendant cette année de 1888 deux preuves éclatantes de son esprit large, éclairé et de son ardent patriotisme. Républicaine elle a contribué pour une grande part, au succès de l'exposition de Barcelone; monarchique elle appuie l'exposition de 1889 parce qu'elle sait que lorsque la prospérité de la nation est en jeu, tout doit s'effacer sauf l'amour de la patrie et indivisible.

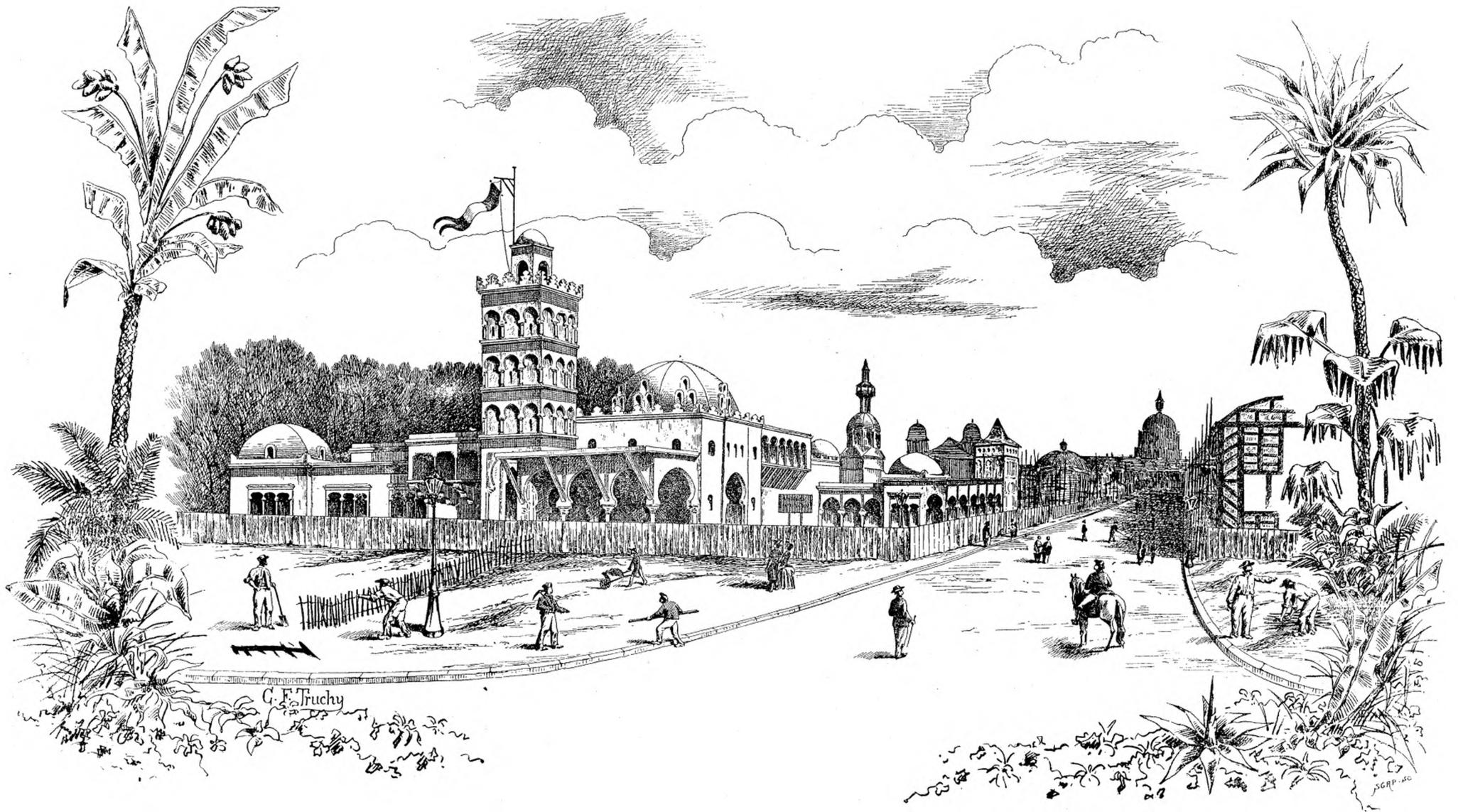
Eh bien, Monsieur Rius y Taulet, vous avez été noblement vengé par le discours élogieux de notre consul M. Ponsignon, représentant d'une nation régie par un gouvernement opposé à celui de l'Espagne. Votre justification ne pouvait être prononcée par une voix plus désintéressée, plus impartiale, plus autorisée.

Dimanche, devant cette nef centrale du gouvernement espagnol, les classes dirigeantes de la société vous ont rendu un juste tribut d'admiration, quelques heures après, sur la place de la Constitution, le peuple de Barcelone acclamait en vous son bienfaiteur.

Pour nous, c'était la sanction décisive. Démocrates convaincus, nous attendions avec impatience le jugement de la classe ouvrière.

Honneur au peuple de Barcelone, honneur surtout au peuple socialiste qui a su avec une rare intelligence échapper à l'étreinte des politiques de la bourgeoisie.

Monsieur Rius y Taulet, vous avez entendu ces applaudissements, ces cris de reconnaissance: l'ouvrier est avec vous, marchez la tête haute, votre gloire est sans tache. — H. SÉBÉ



PAVILLONS DE L'ALGÉRIE ET DE LA TUNISIE A L'ESPLANADE DES INVALIDES

(D'après un dessin de M. C.-F. TRUCHY)

naturelles et artificielles. Terres cuites. Céramique. Verrerie. Métaux. Matières textiles. Papier. Dépouilles animales. — Art de se vêtir. Art de bâtir. Art de se chauffer, de s'éclairer, de préparer les aliments. Art de l'ingénieur pour la satisfaction pour les besoins de l'homme vivant en société.

*Section IV.* — Moyens de transport par terre, par voie fluviale et maritime, par voie de fer, par l'air.

*Section V.* — Arts militaires. 1 Généralités : objets historiques; armes diverses, historiques, artistiques ou curieuses, antérieures au xviii<sup>e</sup> siècle; étendards et drapeaux; portraits des grands hommes de guerre. — 2. Artillerie. — 3. Génie. — 4. Infanterie. — 5. Cavalerie. — 6. Services administratifs. — 7. Etat-major.

La commission supérieure de l'exposition rétrospective du Travail et des Sciences est ainsi composée : Bureau : MM. Jules Simon, président; le vice-amiral Jurien de la Gravière, De Quatrefoye de Bréau, vice-présidents; Jacques Bouché, Lucien Foucou, secrétaires. — Membres : MM. le colonel Babin de Grandmaison, Germain Bapst, le vice-amiral Cloué, le général Gervais (section V); Maurice Bixio, le contre-amiral O'Neill, Henri Pereire, Alfred Picard (section IV); Henri Bouilhet, le colonel Laussedat, Pernolet, Antonin Proust (section III); Michel Bréal, Joseph Delaville-Le-Roux, Hervé Faye, Armand Renaud (section II); Girard de Rialle, le docteur Hamy, Eug. de Rozière, le docteur Paul Topinard (section I).

Le comité d'organisation de la section II (Arts libéraux) est ainsi composé : Bureau : MM. Hervé Faye, président; Michel Bréal, vice-président; Armand Renaud, rapporteur; J. Delaville-Le-Roux, secrétaire. — Membres : MM. Beauquier, Cernuschi, Chabouillet, Compayré, J. Duplessis, L. Gonse, Gruyer, Janssen, Hugues Krafft, Th. de Lajarte, Monval, le contre-amiral Mouchez, Ch. Nutter, Pillaut, Tony Révillon, Ch. Yarte. — Membres adjoints : MM. Délézinier, Grimaux, Gustave Marcusse.

#### Les vins de Bourgogne

Le président de la République a reçu hier matin M. Jules Regnier, de Dijon, président du comité départemental de la Côte-d'Or, et M. Jarlaud, président du comité des vins et liqueurs à l'Exposition de 1889, M. Georges Berger, directeur général, avait tenu à se joindre à ces messieurs.

M. Carnot a exprimé en termes très chaleureux le désir qu'il avait de voir les crus de la Bourgogne représentés au Champ de Mars avec toute l'ampleur que comporte leur vieille réputation. Il faut, par une démonstration éclatante, montrer que les vignobles français n'ont rien perdu de leurs qualités et de leur productivité.

#### La tour Eiffel

Depuis lundi dernier, les autorisations de monter à la tour qui étaient accordées chaque jour, de 11 heures à midi, aux personnes munies de permissions spéciales, ont été supprimés.

Les travaux exécutés au premier étage et qui ont motivé l'enlèvement des barrières qui garnissaient le pourtour intérieur de la plate-forme ont été la principale cause de la suppression dont il s'agit, qui sera regrettée certainement par la plupart des admirateurs de M. Eiffel.

## LES COLONIES

A L'EXPOSITION

### ALGÉRIE

Le pavillon algérien à l'Exposition de 1889 aura plus de 20,000 bouteilles exposées en liqueurs, alcools, eau-de-vie et vins. Ce chiffre prouvera suffisamment aux visiteurs de la

future exposition les immenses richesses de notre belle colonie.

Il est regrettable, dit notre confrère, le *Journal des Exposants algériens* que quelques industries n'aient pas un grand nombre d'exposants; mais, espérons que le bon goût sauvera la quantité.

### RÉUNION ET NOUVELLE-CALÉDONIE

Les produits de notre colonie de la Réunion destinés à figurer à l'Exposition universelle de 1889, ont été expédiés pour la France par le paquebot du 12 décembre.

La Nouvelle-Calédonie se prépare, de son côté, à envoyer à l'Exposition universelle de 1889, des échantillons de tous ses produits; les objets qui feront partie de cet envoi ont été exposés à Nouméa, en attendant leur transport en France.

## LES ÉTRANGERS A L'EXPOSITION

### AUTRICHE-HONGRIE

M. Louis Burger, président du comité général austro-hongrois de l'exposition, vient de terminer un voyage en Autriche-Hongrie où il s'est occupé de régler différentes questions concernant l'exposition. Un espace d'environ 3,000 mètres carrés avait été mis à la disposition du comité général austro-hongrois. Or, cet emplacement est pris depuis longtemps, et les demandes des exposants affluent toujours.

### ÉTATS-UNIS

Le comité des affaires étrangères de la Chambre des représentants a chargé M. Morrow, représentant de la Californie au congrès, de déposer un rapport favorable sur une résolution des deux chambres tendant à augmenter de 50,000 dollars le crédit affecté à la représentation des Etats-Unis à l'exposition de Paris en 1889. Ce crédit se trouvera ainsi porté à 300,000 dollars. La résolution porte également que les objets exposés par le gouvernement à Cincinnati seront envoyés à Paris pour figurer avec les produits des Etats-Unis à l'exposition française.

Voici le résumé du rapport de comité :

Le comité dit que l'exposition de 1889, sera la plus considérable et la plus brillante qui ait jamais eu lieu en Europe, bien que, chose remarquable, aucune puissance monarchique n'y soit officiellement représentée.

Les Etats-Unis sont la seule puissance de premier rang qui y prenne part en tant que gouvernement et il nous semble qu'il est de notre devoir, ajoute le comité, de donner à notre participation un cachet officiel, et, en agissant ainsi, de témoigner non seulement, de l'amitié des Etats-Unis pour la République sœur d'Europe, à un moment où les gouvernements monarchiques du monde entier se tiennent à l'écart, à cause de la signification politique des événements dont on va célébrer l'anniversaire, mais aussi du sentiment toujours vivace des obligations que nous avons à la France pour avoir contribué à notre existence nationale.

Il serait bon et opportun que le gouvernement exposât tout ce qui a trait au fonctionnement de ces départements, nous pouvons envoyer à Paris de quoi montrer aux nations du globe, réunies en cette ville, les méthodes, le fonctionnement et le matériel de nos divers départements exécutifs, à l'aide de spécimens, de collections et d'appareils choisis dans les diverses branches des services du gouvernement.

En terminant, le comité dit que, dans aucune exposition antérieure, les travaux n'ont été aussi avancés à pareille époque, et que jamais le gouvernement américain n'aura une meilleure occasion de donner aux habitants de tant de nations l'exemple et la preuve de ce qu'on peut accomplir dans un siècle, grâce aux institutions républicaines, grâce à la paix et à la prospérité.

### ROUMANIE

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, vient d'être informé que la Chambre roumaine a voté, dans sa séance du 31 décembre dernier, une subvention de 200,000 francs pour le comité national roumain de l'Exposition de 1889.

### ITALIE

On lit dans le *Secolo*, de Milan :

Le comité central a approuvé le règlement pour l'organisation des sections des beaux-arts. Des expositions préparatoires auront lieu, dans le courant du mois prochain, à Turin, Milan, Venise, Bologne, Florence, Rome et Naples.

Les artistes qui prendront part à ces expositions éliront les membres du jury qui devront opérer le choix des œuvres destinées à figurer à l'Exposition de Paris.

Les exposants nommeront eux-mêmes les délégués pris parmi les artistes résidant à Paris, qui devront surveiller leurs intérêts pour quant à l'installation de leurs œuvres.

Les artistes seront prochainement avisés des formalités qu'ils auront à remplir pour se faire inscrire comme exposants. Les demandes dépassent déjà le chiffre de 1,500.

La commission artistique prise dans le sein du comité national pour l'Exposition de Paris, a fait choix du projet de l'architecte Manfredi pour décorer la section italienne. Cette décoration sera du style xv<sup>e</sup> siècle.

M. Manfredi a offert son concours gratuit même pour la surveillance des travaux.

\* \*

On annonce de Rome que le gouvernement italien s'obstine à refuser toute subvention au comité chargé d'organiser la participation de ce pays à notre prochaine exposition. Le ministre du commerce vient, il est vrai, d'autoriser les chambres de commerce à servir d'intermédiaires officiels entre les exposants et le comité; mais cette concession, absolument gratuite, ne fait que prouver davantage de quel mauvais œil entroit le succès de notre future exposition l'homme d'Etat néfaste qui semble avoir livré la fortune de son pays au chancelier allemand.

Aussi, est-ce plus que jamais le cas de rééditer la phrase connue : *Italia farà da se*, car seul le patriotisme du peuple italien peut lui faire surmonter, dans cette circonstance, les difficultés que semble accumuler un gouvernement anti-national au devant de sa marche dans le chemin de la civilisation.

### ESPAGNE

Nous avons annoncé, dans un précédent numéro, que les industriels et commerçants de la province de Barcelone avaient décidé de constituer un comité indépendant de celui de Madrid.

A la dernière séance de la *Députacion provincial*, nous dit l'*Echo* français (de Barcelone) du 6 courant, M. Corominas a demandé que l'on favorisât, par tous les moyens possibles, la participation des industriels catalans à l'exposition de Paris.

C'est décidément M. Sard de Rosello qui est le président du comité catalan; on ne pouvait faire un meilleur choix.

Le comité comprend trois commissions bien distinctes :

1<sup>o</sup> Exécutive. Chargée d'établir les relations avec le gouvernement français et avec le comité général de Madrid. Un président, deux vice-présidents, deux commissaires, un trésorier et un secrétaire général. Un secrétaire rémunéré;

2<sup>o</sup> Organisatrice. Encourager la participation à l'Exposition. Distribuer le terrain. Calculer les frais. S'occuper de l'envoi et de l'inspection des objets;

3<sup>o</sup> Commission de Paris. Recevoir les objets à Paris. Présider à leur installation. Représenter l'exposant au moment du passage du jury. Réexpédition des objets et des vitrines.

La commission exécutive se compose des personnalités suivantes :

Président. — M. Andrés de Sard de Rosello.

Vice-présidents. — M. Marian Parellada et M. Antoni Bastinos.

Trésorier. — M. Manuel Porcar y Tio.

Commissaires. — M. Delmir de Caralt et M. Joseph Ferrer y Soler.

Secrétaires. — M. Joseph Masriera et M. Joaquin Vinardell.

#### ESPAGNE

Deux réunions de commerçants et industriels ont eu lieu à Barcelone, les 27 et 29 décembre (la première préparatoire), dans le but d'arriver à constituer un comité chargé d'organiser spécialement l'exposition à Paris des produits catalans. Le comité élu dans la réunion du 29 décembre se compose de quarante-sept membres. Il devra joindre ses efforts à ceux du comité central de Madrid aux fins de donner à l'exposition espagnole toute la splendeur possible.

#### PORTUGAL

Lisbonne, 1<sup>er</sup> janvier. — La municipalité de Lisbonne a décidé d'accorder des subventions à plusieurs artistes et ouvriers pour leur permettre de visiter l'Exposition de Paris.

## ECHOS

#### Le Président de la République au Champ de Mars

Sur la demande de MM. Floquet et Pierre Legrand, M. Carnot a promis de visiter aujourd'hui dimanche les travaux de l'Exposition.

\* \*

#### Les œuvres de Victor Hugo à l'Exposition

Les exécuteurs testamentaires de Victor Hugo, MM. Paul Meurice et Auguste Vacquerie, sont en instance auprès du comité d'organisation de l'Exposition universelle de 1889, pour obtenir un emplacement spécial où serait installée une exposition des œuvres complètes de Victor Hugo; l'emplacement demandé serait situé au centre même du palais des Beaux-Arts.

\* \*

#### Eclairage électrique à Paris

Dans sa séance du 29 décembre le Conseil municipal de Paris a accordé à six Compagnies différentes six concessions pour l'éclairage électrique de la Ville. Ces concessions devront s'exercer dans autant de circonscriptions différentes.

\* \*

#### Exposition de Mustapha — Alger

La direction a l'honneur d'informer le public que par suite des fêtes du jour de l'An et du mauvais temps, les arrivages des exposants ayant été retardés, l'ouverture de l'exposition est renvoyée au lundi 14 janvier.

\* \*

#### Le service militaire des chemins de fer

Une loi du 28 décembre dernier, promulguée à l'Officiel du 30, modifie ainsi qu'il suit le fonctionnement du service militaire des chemins de fer :

En temps de guerre, le service des chemins de fer relève tout entier de l'autorité militaire.

Le ministre de la guerre dispose des chemins de fer dans tout l'étendue du territoire national non occupé par les armées d'opérations.

Le commandant en chef de chaque groupe d'armées ou opérant isolément dispose des chemins de fer dans la partie du territoire assignée à ses opérations.

Le ministre de la guerre fixe la date à la-

quelle cette délégation aux commandants en chef commence pour chaque armée et pour chaque ligne; il détermine le point de démarcation entre les diverses zones.

Les commandants en chef des armées ont, en outre, sous leurs ordres un personnel comprenant des sections de chemins de fer de campagne, organisées en tout temps avec le personnel des grandes compagnies de chemin de fer et du réseau de l'Etat, et des troupes de sapeurs de chemins de fer.

Chaque administration de chemin de fer est représentée en tout temps auprès du ministre de la guerre par un agent spécial, agréé par lui, et dont les attributions, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, sont déterminées par la loi.

Le ministre est secondé par une commission militaire supérieure des chemins de fer, instituée dès le temps de paix. Cette commission est chargée de donner son avis sur toutes les questions relatives à l'emploi des chemins de fer pour les besoins de l'armée.

\* \*

#### M. Eiffel président de la Société des Ingénieurs civils

La société des Ingénieurs civils vient de rendre hommage à son illustre membre, M. G. Eiffel, en le choisissant pour son président.

Cette élection a été faite dans la séance du 16 décembre dernier de la savante compagnie.

### L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

DES PRODUITS, MARCHANDISES ET BATIMENTS  
DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
SES ABUS

#### I. — L'exagération du taux des primes réclamé par les Compagnies françaises

Le syndicat des Compagnies françaises d'assurances contre l'incendie s'est enfin décidé à fixer le taux des primes qu'il compte imposer aux exposants et concessionnaires divers pour leurs risques situés dans l'enceinte de l'Exposition universelle de 1889.

Ses prétentions ne sont vraiment pas modestes. Les Compagnies syndiquées réclament, en effet :

1<sup>o</sup> Pour les marchandises et installations de la catégorie la plus nombreuse d'exposants ceux des *Industries diverses*, tissus, vêtement, ameublement, prime 10 » pour 1,000.  
Recours des voisins, 1/4, soit 2 50 d<sup>o</sup>

Total. . . 12 50

pour 1,000 francs de valeurs assurées.

2<sup>o</sup> Pour les marchandises et le matériel exposé dans la halle des machines et les produits et instruments agricoles exposés au quai d'Orsay, soit à découvert, soit sous les annexes; prime . . . . . 6 fr. par mille.  
Recours des voisins, 1/4. 1 50 d<sup>o</sup>

Total. . . 7 fr. 50 0/00

Pour les constructions élevées, soit par les exposants, soit par les pays étrangers, au Champ de Mars ou aux Invalides, les primes varient de 2 à 10 francs pour 1,000 pour les bâtiments et de 3 à 10 francs pour les marchandises exposées dans ces bâtiments.

On peut évaluer que le taux d'assurance complète pour les divers risques faisant partie de l'Exposition sera d'au moins 9 francs pour 1,000, si l'on s'adresse aux Compagnies syndiquées.

Ce taux est de moitié plus élevé que celui que paient les grandes maisons de nouveautés, pourtant bien plus exposées.

#### II. — Ce que veulent gagner au dépens des exposants les Compagnies syndiquées

Il y a actuellement 25,000 exposants français admis, et ce chiffre s'élèvera à près de 30,000 après les admissions des groupes des

beaux-arts et des arts libéraux, qui n'auront lieu qu'en février prochain. Avec les exposants étrangers, le nombre total s'élèvera à 50,000, s'il ne dépasse pas ce chiffre.

En évaluant à 3,000 francs, pour chacun des exposants, la valeur de leurs produits, de leur part dans l'agencement et la décoration des sections, des vitrines, velums, etc., on est au-dessous de la réalité et on peut estimer à 50,000,000 au moins le capital destiné à être assuré par les exposants.

Mais il y a, en dehors de cette valeur, d'autres assurances à contracter pour les nombreuses constructions édifiées ou à construire au Champ de Mars, aux Invalides, au quai d'Orsay, au Trocadéro, etc, soit par des exposants, soit par des nations étrangères et les colonies françaises, soit enfin par les concessionnaires de restaurants, brasseries, kiosques, serres, théâtres, panoramas, qui seront au nombre de 200, 300 peut-être.

Ces bâtiments, leurs installations intérieures, leurs agencements et les produits qui y seront exposés, vaudront, l'un dans l'autre, au moins 100,000 francs chacun, soit pour l'ensemble une vingtaine de millions au moins.

Si l'on y ajoute les expositions des ministères, les collections d'objets précieux et rares confiées par des collectionneurs, on peut estimer à 180,000,000 et même davantage le montant des valeurs à assurer pour l'ensemble de l'Exposition de 1889.

\* \*

Au taux des primes réclamées par le syndicat qui, ainsi que nous l'avons dit, s'élève à 9 pour 1,000, les Compagnies auraient donc à recevoir plus de 1,500,000 francs de primes nettes.

Quels seront les risques à courir par les assureurs ?

Dans les bâtiments de l'Exposition, dont l'ossature est entièrement métallique et où il n'a été employé que fort peu de bois, le danger de conflagration considérable est presque nul.

De plus, le service de pompiers qu'on organise déjà et qui sera muni d'appareils perfectionnés et de nombreuses bouches d'eau, permettra d'étouffer très rapidement les commencements d'incendie qui pourront se produire.

Aux précédentes expositions, en 1867 et 1878, il n'y a eu, dans les bâtiments du Champ de Mars, aucun sinistre grave et les primes encaissées par les Compagnies d'assurances, bien moins élevées que celles que réclame le syndicat pour 1889, ont été, pour elles, presque tout bénéfice.

\* \*

On peut donc affirmer que, sur les 1,500,000 francs passés de primes qu'espèrent encaisser les dix-sept Compagnies syndiquées, 1,200,000 francs, un million au moins constituerait leur bénéfice net.

Cette énorme exagération du taux des primes viendrait accroître les charges déjà très lourdes qu'on impose d'autre part aux exposants.

\* \*

#### III. — Le moyen de réduire les charges des exposants par leur assurance mutuelle

Devant les prétentions du syndicat, pourquoi donc les exposants et toutes personnes ou sociétés ayant à assurer contre l'incendie des risques situés dans l'enceinte de l'Exposition ne formeraient-ils pas entre eux une association mutuelle qui leur permet de couvrir tous ces risques à prix de revient ?

Il leur serait facile d'atteindre ce résultat moyennant un versement de cotisations de moitié inférieures au taux des primes réclamées par les Compagnies syndiquées et d'économiser ainsi au moins 600,000 francs.

Ces cotisations pourraient être perçues par groupes ou sections d'exposants dont les

membres contribueraient à leur paiement, au prorata de l'importance des valeurs assurées par chacun d'eux.

La surveillance et le contrôle de cette association mutuelle pourrait être réservés à quelques présidents de groupes délégués par l'ensemble de ces sections, de façon à assurer toutes garanties aux sociétaires.

Après la clôture de l'Exposition et l'enlèvement des valeurs assurées, la portion des cotisations qui resterait disponible après paiement des sinistres et des frais généraux serait distribuée entre tous les sociétaires.

Nous ouvrons dès ce jour, aux bureaux du *Moniteur*, un service spécial destiné aux exposants qui seraient disposés à bénéficier de la combinaison que nous venons d'indiquer et pour fournir à ce sujet toutes les indications qui pourraient leur être utiles.

P. JAUDIN.

## LES LIVRES

### IV (Suite.)

**Les deux Auberges, l'Ours et l'Ange**, par J. PORCHAT illustré de charmantes et gracieuses compositions par F. Regamey. — Un beau volume petit in-4° de 210 pages. Librairie Ch. Delagrave.

Une idylle qui se passe en Suisse, se déroule en dix-neuf chapitres, depuis le baptême de la petite Thérèse et les fiançailles qui eurent lieu le même jour avec le jeune Rodolphe sous le haut et puissant patronage du Grand-Duc de Hesse-Darmstadt qui s'engagea à revenir seize ans plus tard assister à la célébration du mariage.

De péripéties en péripéties et avec le concours d'un bon génie représenté par le notaire Egrège Carignon, le mariage a lieu dans ce beau pays roman et met fin à l'inimitié des deux hôteliers.

D'un style agréable, ce charmant volume, quoique destiné aux jeunes gens, sera lu avec le plus vif plaisir par les papas et les mamans.

Le **Sosie** (1), par M. G. PROTICHE DE VIVILLE, illustré de quatorze compositions par V. A. POIRSON, est un très intéressant conte japonais.

**Illias** (1), par le même auteur, illustré par le même artiste, nous conduit à Gœmuchtépe, en faisant connaître certaines particularités des mœurs et coutumes des pirates du Turkestan. — La mer éclairée au milieu de la nuit comme en plein jour, les balles enchantées, de même que la cloche enchantée, sont autant de chapitres qui réjouiront beaucoup de jeunes lecteurs.

**La Journée du bon et du mauvais écolier**, par JEAN NICOLLE, avec illustrations de GEOFFROY, est encore un livre très pratique qui apprendra aux plus jeunes la route du devoir.

**Qui est-elle**, par MARTHE BERTIN, est une gentille histoire très sentimentale, habilement illustrée de trente-six belles compositions, par A. DUPLAIS-DESTOUCHES, et dans laquelle, par intuition, un jeune garçon se fait le protecteur d'une petite fille, qui, sans qu'il s'en doute, est sa sœur et qu'il enlève à sa gouvernante pour la ramener à son grand-père.

**Voyages dans tous les mondes**. Nouvelle bibliothèque historique et littéraire, publiée sous la direction de M. EUG. MULLER, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal. — **Découverte des sources du Sénégal et de la Gambie**, par G. MOLLIER. — Un volume in-16 de 320 pages.

L'auteur, un des naufragés de la frégate *la Méduse*, raconte d'abord, depuis son départ, toutes les péripéties qu'il a eu à endurer jusqu'à son retour (mai 1816 à janvier 1817). Mais, possédé du désir d'explorer ces contrées lointaines et inconnues, il retourne à Saint-Louis

en 1818 et part avec un guide interprète le 28 janvier.

Ce volume est un journal tenu au jour le jour: il fait connaître toutes les souffrances et les vexations qu'a eu à endurer ce courageux explorateur jusqu'à la découverte des fameuses sources et son retour à Saint-Louis jusqu'à sa rentrée en France le 29 mars 1819. Ces relations de voyage sont très intéressantes, les descriptions très variées et surtout très instructives. La jeunesse apprendra certainement beaucoup en lisant ces récits qui sont accompagnés d'une carte explicative.

### V

**Bibliothèque photographique**. — Publications in-18° Jésus, avec nombreuses figures dans le texte. Gauthier-Villars et fils, éditeurs (1).

Ce n'est pas pour faire des *négatifs* que les amateurs s'adonnent à la photographie, mais pour obtenir finalement de belles épreuves; cependant, tandis que la production des négatifs est étudiée avec beaucoup de soin, on néglige trop souvent l'impression photographique, faute d'ouvrages exposant d'une façon claire et complète les détails relatifs à cette opération.

Il suffit de parcourir les chapitres du **Traité d'impression sur papier albuminé**, de M. KLARY, pour être convaincu de l'importance de cette question, trop souvent laissée de côté ou mal appliquée, et dont la connaissance permettra d'obtenir des résultats de premier ordre.

En examinant les innombrables épreuves photographiques exposées à nos regards, on peut assurer que nos descendants n'auront, des célébrités contemporaines, que des portraits faux, que des contrefaçons grossières des originaux, grâce à l'application déraisonnable de la retouche.

Espérons que les « chevaliers du crayon » voudront bien lire l'**Art de retoucher les négatifs photographiques** et mettre en pratique les bons conseils que leur donne M. KLARY dans une brochure où sont traités, l'anatomie pour ce qui concerne le portrait, aussi bien que les divers plans de la perspective, en ce qui concerne le paysage, de façon à conserver toujours l'effet artistique.

Il n'existait pas, à notre connaissance, d'ouvrage sur la **Retouche en noir des épreuves positives sur papier**; aussi nous sommes assurés que la brochure publiée sous ce titre par M. KLARY sera lue avec intérêt non seulement par les retoucheurs de profession, mais tous les amateurs qui voudront eux-mêmes améliorer leurs épreuves; car pour bien rendre la nature, il faut au moins en comprendre les différentes parties qui se rattachent à l'art proprement dit.

Le **Traité pratique de la peinture des épreuves photographiques** de KLARY est le plus complet que nous connaissions; outre la photo-aquarelle et la photo-peinture, il donne des renseignements curieux sur la chromo-photographie, l'ivorytypie, et généralement sur toutes les méthodes permettant de transformer en peintures réellement artistiques les photographies monochromes.

L'**Éclairage des portraits photographiques**, par le même auteur, sixième édition, revue et augmentée par H. GAUTHIER-VILLARS, est un complément indispensable faisant suite aux ouvrages déjà publiés par KLARY. Résultat d'études sérieuses, cet ouvrage évitera certainement à d'autres les fatigues et les déceptions que l'on éprouve trop souvent quand l'expérience fait défaut. On y rencontre des idées, des remarques, des observations faites et discutées par des hommes compétents et habiles.

Il est hors de doute que l'éclairage du modèle vivant bien combiné constitue pour une large part la réussite des épreuves, car des instruments parfaits, des manipulations excellentes

et la valeur relative du photographe ne servent à rien sans l'habile emploi de ce capricieux serviteur: la lumière.

Il n'existait pas, jusqu'à ce jour, d'ouvrage traitant de l'Hydroquinone avec méthode et précision.

M. BALAGNY, l'inventeur de ce développement *automatique* destiné à révolutionner le monde photographique, vient heureusement de donner sur son procédé les détails les plus simples et les plus complets dans une excellente brochure, l'**Hydroquinone**.

**Les levers photographiques et la Photographie en voyage**, première partie: **Application de la photographie aux levers de monuments et à la topographie**, par le Dr GUSTAVE LEBON (1889).

La photographie a considérablement facilité depuis vingt ans, l'étude des monuments. Aux dessins plus ou moins fantaisistes des artistes, elle a substitué des reproductions exactes, que l'on peut lire très correctement dans les nombreuses gravures exécutées d'après les photographies et les longues dissertations qui, même en plusieurs volumes, n'éclairaient pas le lecteur, deviennent à peu près inutiles.

En effet, comment reproduire d'une façon tout à fait correcte les monuments de l'antique Jérusalem, aussi bien que les monolithes chargés d'inscriptions hiéroglyphiques ou cunéiformes? Le voyageur ne peut donner le temps nécessaire à de telles études, et cependant il voudrait emporter avec lui des souvenirs si intéressants.

Pour réaliser un tel rêve, il lui faudrait la lampe merveilleuse d'Aladin.

Evidemment la photographie seule pouvait fournir la base d'un moyen d'étude suffisamment rapide; mais pour arriver à obtenir des images sur lesquelles on pût faire les mêmes investigations et mensurations que sur les monuments eux-mêmes, il fallait combiner la photographie avec certains procédés géométriques, susceptibles de transformer au besoin les images déformées par la perspective en images géométriques. Le premier volume est consacré aux applications immédiates de la photographie, à l'étude des monuments. Il indique à l'opérateur toutes les ressources qu'il peut tirer de la connaissance approfondie des propriétés des objectifs et des principes de la perspective.

Il n'y a pas longtemps que la reproduction d'un cliché photographique de demi-teintes à l'encre grasse était considéré comme un tour de force sans précédent. On avait peine à admettre que la presse fût apte à reproduire avec autant de délicatesse que le chlorure d'argent, le travail fait par la lumière sur le négatif.

Tout est bien changé depuis cette époque, ainsi que le prouve la rapidité avec laquelle s'est écoulée la première édition de la **Phototypie de Geymet**; dans ce nouveau tirage (1888), l'auteur expose avec sa compétence indiscutable, deux méthodes qui lui appartiennent en propre et auxquelles il ajoute de nouveaux développements: le procédé d'amateur qui n'exige aucune installation (tirage sur cuivre), et la phototypie sur glace qui est la méthode industrielle.

La méthode développée dans le **Traité pratique de gravure en demi-teinte obtenue par l'intervention exclusive du cliché photographique** ne repose que sur des faits connus et appliqués. Rien n'y est nouveau, et pourtant elle est toute neuve, tant les modifications de M. GEYMET, introduisant une interversion dans le système déjà exploité, l'ont simplifiée et en ont amélioré les résultats.

A. RAMÉ.

AVIS A MESSIEURS LES EDITEURS. — Il sera rendu compte, sans aucun frais, de tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés dans nos bureaux, 11, cité de l'Alma.

Le propriétaire-gérant: H. PENDRIÉ.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NINDRE.

(1) Vol. petit in-4° — Librairie de Ch. Delagrave.

(1) Paris, 55, quai des Grands-Augustins.

# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889



REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 20 Janvier 1889.

NUMÉRO 212.

## SOMMAIRE

La tour Eiffel à 240 mètres. — Communications officielles et diverses. — Installations diverses. — Visite du Président de la République aux travaux de l'Exposition. — Les Colonies à l'Exposition. — Les Étrangers à l'Exposition. — Échos. — L'éclairage électrique à l'Exposition universelle de 1889. — La Presse coloniale à l'Exposition universelle de 1889. — Revue des théâtres. — **Gravures** : La tour Eiffel à 240 mètres ; montage d'un panneau. — **Supplément** : Revue économique, la question monétaire. — Avis commerciaux.

La nouvelle Administration du **MONITEUR DE L'EXPOSITION** (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère, n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés *Cité de l'Alma, n° 11*, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889 : installations de vitrines, réceptions et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du **MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889**.

## LA TOUR EIFFEL

A 240 MÈTRES

De plus en plus les regards se tournent vers le géant de fer qui s'élève chaque jour, sans encombre, bravant les impudentes rodomontades de quelques pauvres d'esprit ou les sarcasmes des jaloux, trop nombreux, qui d'un commun accord avaient prédit l'impossibilité de construire cette merveille des temps modernes.

La tour atteint aujourd'hui 240 mètres et plus, à l'extrémité des arbalétriers déjà posés du 24<sup>e</sup> panneau, exactement 239 m. 10 au sommet du 23<sup>e</sup> qui a été achevé vendredi soir, au moment où nous écrivions ces lignes.

De cette hauteur vertigineuse, le savant ingénieur peut regarder, d'un œil satisfait, son œuvre extraordinaire dont l'achèvement n'est plus qu'une question de jours, et d'un œil de froide compassion, ses — désormais — trop petits contradicteurs qui ne rient même plus sous cape.

Nous avons pensé qu'il était à propos, en l'état actuel de la tour, de donner aux lecteurs du *Moniteur* quelques détails sur son mode de construction qui peut paraître au plus grand nombre, à pareille hauteur, un travail digne de prendre rang parmi les plus fameux du dieu antique.

A cet effet, nous publions aujourd'hui deux gravures représentant dans leur ensemble le montage d'un panneau.

Dans la première, celle de gauche, on voit les ouvriers monteurs procéder au boulonnage de deux tronçons d'un arbalétrier. Ils sont, on peut le dire, absolument en l'air, placés qu'ils sont sur un petit échafaudage à 4 ou 5 mètres environ au-dessus des entretoises du panneau inférieur, entretoises qui ne se voient pas dans cette gravure, mais qu'on aperçoit dans celle qui lui fait face.

Nous avons dit *boulonnage* et non *rive-tage*, parce que la mise en place successive des pièces qui composent la tour est établie, d'abord, au moyen de boulons à raison d'un par deux, trois ou quatre trous de rivets. Car on conçoit sans peine que l'opération du rive-tage, qui nécessite toute une série d'appareils : forges, marteaux, tenailles, repoussoirs, ne serait pas possible sur un espace aussi restreint. Toutes les pièces d'un panneau sont donc assemblées au moyen de boulons au moment de leur pose, et ce n'est que lorsque le panneau suivant est commencé que les ouvriers riveteurs, solidement établis sur des échafaudages *ad hoc*, commencent leur travail sur le panneau précédemment construit. L'assemblage est alors définitif.

La seconde gravure que nous publions dans ce numéro représente un panneau achevé. Admettons qu'il soit le 23<sup>e</sup>, celui qui vient d'être terminé. Le sommet de ses entretoises supérieures est à 239 m. 10, avons-nous dit plus haut. Les grues ont été relevées de façon à pouvoir procéder à la pose du panneau suivant. Leurs flèches, longues de 12 mètres, atteignent à leur extrémité, 250 mètres de hauteur au-dessus du sol. Un poteau central contre lequel chacune des deux grues est appuyée dépasse le niveau de leurs plates-formes respectives de toute la hauteur du panneau que l'on va construire. C'est dire que ce poteau a été édifié tout d'abord, ce qui est de toute nécessité, d'ailleurs, puisqu'il est l'âme même du monument, le support des grues sans lesquelles le travail serait à peu près impossible.

Sur cette seconde gravure on voit très distinctement l'une des grues. Elle est, ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire dans des articles antérieurs, fixée sur des châssis de fer qui eux-mêmes sont solidement attachés au poteau central. Les deux grues se faisant face, leurs châssis respectifs sont reliés l'un à l'autre, ce qui augmente encore leur force de résistance.

Ces grues ne sont pas l'une des choses les moins curieuses du gigantesque monument. C'est que le travail qui leur est demandé est parfois considérable ; elles peuvent soulever, en effet, jusqu'à 3,000 kilogrammes, charge énorme, si l'on considère la position dans laquelle est opérée semblable manœuvre. Aussi, ces pièces essentielles, les grues, qui ont servi au montage de la Tour, et dont

la conception est due à M. Guyenet, un de nos ingénieurs civils les plus distingués, ont-elles fait l'admiration de tous les hommes compétents.

On sait que jusqu'au deuxième étage quatre grues semblables étaient en service, mais que pour la partie supérieure de la tour, l'espace devenant plus restreint, deux d'entre elles seulement ont continué à fonctionner.

Disons en passant que depuis l'établissement du plancher intermédiaire nécessaire par l'ascenseur Edoux, à 196 mètres, une troisième grue à vapeur a été installée sur ce plancher, et que les grues supérieures, mobiles, n'ont plus qu'à prendre là les pièces de toutes sortes qui composent les membrures de la tour.

Puisque nous avons supposé que le panneau que représentent nos gravures est le 23<sup>e</sup>, celui qui a été édifié cette semaine, nous croyons intéressant d'en donner les principales dimensions.

A sa base, ce panneau a 13 m. 94 de large et à son sommet, 13 m. 19, soit, dans le premier cas, une section de 194,32 mètres carrés et de 173,97 dans le second.

A sa partie inférieure, le 23<sup>e</sup> panneau atteignait 231 m. 405 de hauteur au-dessus du sol, et 239 m. 10 à sa partie supérieure ainsi que nous l'avons déjà dit, soit une différence de 7 m. 695 qui est celle de la hauteur du panneau lui-même.

La hauteur du 24<sup>e</sup> panneau dont la construction va être commencée au moment où paraîtront ces lignes, n'est plus que de 7 m. 28, et sa largeur au sommet de 12 m. 48, soit une section de 155,75 mètres carrés. Il atteindra, à sa partie supérieure, 246 m. 38 de hauteur.

Ainsi qu'on peut le constater encore une fois, l'édification de la tour Eiffel suit son cours régulier ; c'est mathématiquement et sans à-coups que cette étonnante œuvre métallurgique s'exécute. Aussi, craignons-nous de tomber dans des redites en adressant de nouveaux éloges à l'illustre ingénieur qui couronne, par cet incroyable travail, une carrière déjà si bien remplie.

H. PENDRIÉ.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

ET DIVERSES

### CONGRÈS INTERNATIONAUX

Congrès de mécanique appliquée

Par arrêté en date du 24 décembre 1888, le ministre du Commerce et de l'Industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres de la commission d'organisation du congrès international de mécanique appliquée :

MM.

Badoit, ingénieur civil.

Barbat, ingénieur de la société Schneider et C<sup>e</sup> au Creusot.

MM.

Baudry, ingénieur en chef à la Compagnie de Lyon.  
 Boudenost, ingénieur civil.  
 Clérault, ingénieur en chef de la Compagnie de l'Ouest.  
 Collignon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, inspecteur de l'école nationale des ponts et chaussées, professeur à l'école polytechnique.  
 Comberousse (de) ingénieur civil.  
 Cornut, ingénieur civil.  
 Debize, ingénieur en chef du service central des manufactures de l'Etat.  
 Delaunay-Belleville, ingénieur civil.  
 Farcot, constructeur.  
 Gotschalk, ingénieur civil.  
 Haton de la Goupillière, membre de l'Institut, inspecteur général des mines, directeur de l'école nationale supérieure des mines.  
 Hirsch, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'école nationale des ponts et chaussées.  
 Lévy (Michel), ingénieur en chef des mines.  
 Mallet, ingénieur civil.  
 Mignon, ingénieur civil.  
 Nansouty (Max de), ingénieur civil.  
 Perrissé, ingénieur civil.  
 Phillips, membre de l'Institut, inspecteur général des mines en retraite.  
 Polonceau, ingénieur en chef de la compagnie d'Orléans.  
 Richard, ingénieur civil.  
 Richemont, ingénieur civil.  
 Ricour, inspecteur général des ponts et chaussées.  
 Simon (Ed.), ingénieur civil.  
 Tresca, ingénieur civil.  
 Vigreux (Léon), ingénieur civil.

#### Congrès des Mines et de la Métallurgie

Par arrêté en date du 24 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres de la commission d'organisation du congrès international des mines et de la métallurgie :

MM.

Bange (le colonel de), directeur général de la société des anciens établissements Cail.  
 Boucheron (Henri), ingénieur civil.  
 Brull, ingénieur civil.  
 Buquet (Paul), ingénieur civil.  
 Carnot, ingénieur en chef des mines, inspecteur de l'école nationale supérieure des mines.  
 Castel, inspecteur général des mines.  
 Clemendot (Louis), ingénieur civil.  
 Dreux, directeur des aciéries de Longwy.  
 Duval, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, directeur général de la Compagnie de Fives-Lille.  
 Evrard (Alfred) ingénieur civil.  
 Fuchs, ingénieur en chef des mines, professeur à l'école nationale supérieure des mines.  
 Gautier, ingénieur civil.  
 Hallipeau (Alfred), ingénieur civil.  
 Haton de la Goupillière, membre de l'Institut, inspecteur général des mines, directeur de l'école nationale supérieure des mines.  
 Jordan, ingénieur civil, professeur à l'école centrale des arts et manufactures.  
 Ledoux, ingénieur en chef des mines.  
 Linder, inspecteur général des mines, vice-président du conseil général des mines.  
 Lodin, ingénieur des mines, professeur à l'école nationale supérieure des mines.  
 Martelet, ingénieur en chef des mines.  
 Nivoit, ingénieur en chef des mines, professeur à l'école nationale des ponts et chaussées.  
 Orsel, inspecteur général des mines.  
 Parron, ingénieur en chef des mines.  
 Remaury, ingénieur civil.  
 Rogé, maître de forges à Pont-à-Mousson, président de la chambre de commerce de Nancy.  
 Schneider, gérant de la société des houillères,

forges, aciéries et ateliers de construction du Creusot.

Selles (Albert), ingénieur civil.  
 Wurgler, ingénieur civil.

#### Congrès de la propriété artistique

Par arrêté en date du 10 janvier 1889, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité d'organisation du congrès international de la propriété artistique : M. Philippon, député.

Par arrêté en date du 14 janvier 1889, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité d'organisation du congrès international de la propriété artistique : M. Chauveau (Franck), sénateur, avocat à la cour d'appel.

#### Congrès des voyageurs de commerce

Les délégués des chambres syndicales et associations de voyageurs de commerce de Paris et des départements, réunis hier, 17, rue Jean-Lantier, dans le but d'organiser un congrès de commis-voyageurs, ont pris la décision suivante :

Un congrès composé exclusivement de voyageurs et représentants de commerce de France sera ouvert dans le courant de juillet 1889, à Paris. Tous les membres de la corporation sans distinction y sont conviés. Le choix de la salle du congrès sera désigné ultérieurement.

Un banquet aura lieu à l'issue du congrès.

La commission d'exécution aura seule le droit de fixer la durée du congrès, d'en établir les ordres du jour et d'admettre les motions.

Seront seules admises à la discussion du congrès les questions d'intérêt social, économique, industriel et commercial ayant pour but l'amélioration du sort des agents du commerce. Toutes discussions politiques et religieuses seront rigoureusement interdites.

Les délégués ont décidé ensuite qu'une commission d'initiative de vingt-cinq membres (quinze pour Paris et dix pour les départements) sera désignée prochainement dans une nouvelle réunion et que la cotisation de membre adhérent du congrès serait fixée à 5 francs.

#### La Commission des 43

La commission de contrôle et de finances de l'Exposition qui s'est réunie le vendredi 11 courant, sous la présidence du ministre du commerce, a pris trois importantes décisions.

Elle a d'abord accordé des cartes d'entrée gratuites à l'Exposition pour tous les membres des comités d'installation.

On se rappelle que la commission des 43 avait, dans une séance antérieure, pris la résolution qu'il ne fût fait aucune exception, en ce qui concerne le nombre des entrées gratuites, en dehors du personnel même de l'Exposition universelle et des cartes réservées à la presse et dont le nombre est fixé à 1,200.

Cette rigueur s'explique d'ailleurs par ce fait que la société de garantie est intéressée à augmenter le plus possible tous les éléments de recette de l'Exposition, ce qui est naturel.

Le ministre du commerce ne pouvait passer outre à l'avis de la commission des 43, cet avis étant en quelque sorte obligatoire pour lui en ce qui concerne les recettes.

Cependant la commission, après les explications données par l'administration, a reconnu aujourd'hui la nécessité d'assimiler les membres des comités d'installation aux agents de l'administration elle-même, et elle a consenti cette exception en leur faveur.

Cette exception d'ailleurs ne sera étendue désormais à personne, ni aux membres des comités départementaux, ni de même aux sénateurs, députés, conseillers municipaux, conseillers d'Etat, etc., etc., qui ont tous ordinairement leurs entrées gratuites aux expositions diverses qui ont lieu, par exemple, au palais de l'Indus-

trie, ni même enfin aux membres de la commission des 43, qui subiront, eux aussi, la règle commune.

La commission a voté ensuite une somme de 53,000 francs pour compléter la clôture de l'installation des galeries de machines agricoles.

On a reconnu en effet la nécessité, pour mettre plus sûrement à l'abri de la pluie et du vent les instruments agricoles et les céréales qui seront exposés dans ces galeries, de ne pas se contenter des rideaux qui devaient fermer l'un des côtés seulement de la galerie de l'agriculture. De là le vote de ce crédit.

Enfin la commission a ouvert un crédit de quatre cent mille francs pour le service de la police intérieure.

Il était évident que l'administration ne pouvait se dispenser d'assurer l'ordre et la sécurité dans l'Exposition et pour les Exposants et pour les visiteurs.

La garde des galeries sera bien faite par des gardiens spéciaux, mais ces gardiens n'ont pas le droit de faire la police et de procéder à des arrestations.

Ce principe admis, il semblait tout naturel d'employer les agents de la police de Paris, et la commission a mis à la disposition du ministre un crédit de 400,000 fr. Ce crédit est supérieur de 60,000 fr. environ à celui dépensé en 1878 pour le même objet; cependant il est relativement très modeste, car les espaces à surveiller sont d'environ un tiers plus considérables qu'en 1878, et de plus l'Exposition de 1889 sera ouverte la nuit, ce qui occasionnera un supplément de temps et de surveillance.

#### Beaux-Arts

Le *Journal officiel* du 8 de ce mois a publié l'avis suivant :

« Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, voulant faciliter aux artistes l'achèvement des œuvres qu'ils destinent à l'Exposition universelle, a décidé que le dépôt des ouvrages présentés à l'examen du jury d'admission serait prolongé de vingt-cinq jours.

« MM. les artistes pourront en conséquence déposer et faire enregistrer leurs œuvres, au palais des Champs-Élysées, du 5 janvier au 15 février.

« Le même délai est applicable aux ouvrages présentés pour la section internationale par les artistes étrangers dont le pays n'est pas représenté par un commissariat général ou par un comité national. »

Le Congrès international des œuvres d'instruction populaire par l'initiative privée.

La Ligue française de l'enseignement organise, à l'occasion du centenaire de 1889, un congrès international des œuvres d'instruction populaire par l'initiative privée. L'honorable sénateur Jean Macé, dont la Ligue est l'œuvre et dont l'ardeur de propagande ne s'est point ralentie après vingt ans de lutte et de succès, publie à ce sujet l'appel suivant :

Paris, 4<sup>or</sup> janvier 1889.

« Un rendez-vous général est donné, cette année, à toutes les formes de l'activité humaine dans le monde entier pour fêter dignement notre centenaire de 89. Il n'en est pas s'inspirant mieux de la devise de la Révolution française : « Liberté, égalité, fraternité » que l'effort fraternel, tenté librement, virilement, en dehors des actions gouvernementales, pour diminuer entre les hommes l'inégalité de culture intellectuelle. Une réunion spéciale des hommes qui l'ont pris à tâche dans tous les pays devrait trouver place à cette fête du genre humain.

La Ligue française de l'enseignement entreprend d'organiser à Paris, dans le courant du mois d'août, un congrès international des œuvres d'instruction populaire par l'initiative privée. Elle fait appel au concours de toutes les sociétés qui ont donné ce but à leurs efforts. Le programme du congrès sera arrêté dans une réunion préparatoire, où seront convoqués les

représentants à Paris des sociétés étrangères qui auront envoyé leur adhésion. Elle se tiendra au commencement d'avril, dans les bureaux de la Ligue, 14, rue Jean-Jacques-Rousseau où l'on peut dès à présent, adresser toutes les communications à M. Chennevières, secrétaire général adjoint.

« Le président de la Ligue française de l'enseignement,  
« JEAN MACÉ. »

#### L'exposition d'agriculture

M. Foucher de Careil, président du groupe de l'agriculture à l'Exposition universelle, vient de faire appel à tous les présidents des syndicats agricoles, si nombreux en France, comme on sait, pour leur signaler l'intérêt qu'ils auraient à se réunir, afin de montrer l'importance des forces agricoles qu'ils représentent. A cet effet, il les prie de lui envoyer divers renseignements concernant les quantités d'engrais achetés par chaque syndicat, le nombre des membres qui composent chacun d'eux, ainsi que le total d'hectares de terres qu'ils possèdent. La centralisation des renseignements sera d'un haut intérêt pour ceux qui s'occupent des questions agricoles.

#### L'Exposition de l'administration des postes et des télégraphes

Par décret en date du 12 janvier, le crédit de 37 000 francs accordé par la loi du 23 juin 1888 et celui de 63 000 francs accordé par celle du 29 décembre suivant, au profit de l'administration des Postes et des Télégraphes pour sa participation à l'Exposition universelle, sont reportés du ministère des finances à celui du commerce et de l'industrie.

Ce décret est la conséquence de celui antérieur, en date du 5 janvier, qui rattache l'administration des Postes et des Télégraphes au ministère du commerce et de l'industrie.

#### L'Exposition de l'hygiène

Par un décret de même date que le précédent, une somme de 10,000 francs affectée par la loi budgétaire du 29 décembre 1888, à la participation du ministère du commerce et de l'industrie à l'Exposition universelle, service de l'hygiène, est détachée du budget de ce ministère pour être reportée à celui de l'intérieur auquel a été rattaché, par le décret ci-dessus cité, du 5 janvier, ledit service de l'hygiène.

#### L'Exposition de l'Algérie

Par la loi budgétaire du 29 décembre dernier, un crédit de 290,000 francs a été affecté à la participation de l'Algérie à l'Exposition universelle.

#### Comités d'admission et d'installation à l'Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques.

Par arrêté en date du 28 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité d'organisation de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques, section V (arts militaires), M. le général Coste, commandant le génie du gouvernement militaire de Paris, membre du comité technique du génie, en remplacement de M. le général Gervais, démissionnaire.

#### Auditions musicales.

Par arrêté en date du 28 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre de la commission d'organisation des auditions musicales, section IV (musiques militaires), M. le général Coste, commandant le génie du gouvernement militaire de Paris, membre du comité technique du

génie, en remplacement de M. le général Gervais, démissionnaire.

#### Matériel et procédés de l'art militaire.

Par arrêté en date du 28 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre des comités d'admission et d'installation de la classe 66 (matériel et procédés de l'art militaire), M. le général Coste, commandant le génie du gouvernement militaire de Paris, membre du comité technique du génie, en remplacement de M. le général Gervais, démissionnaire.

## INSTALLATIONS DIVERSES

#### Beaux-Arts

Le commissariat spécial des Beaux-Arts pour l'Exposition universelle s'occupe très activement d'organiser l'exposition centennale française de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la gravure de 1789 à 1889. Le travail de préparation de cette exposition a été fait pour la peinture et la sculpture par M. Antonin Proust, assisté de MM. Roger, Marx et Armand Dayot, inspecteurs des beaux-arts, avec la collaboration de la commission spéciale. Pour la gravure, c'est à MM. Henri Bérardi et Félix Bracquemond que le commissariat général a eu recours pendant qu'il chargeait M. Lucien Maigne de faire une liste préparatoire des œuvres d'architecture et MM. de Chennevières et Bonnat de préparer cette même liste pour les dessins. Les conservateurs des musées de province étaient convoqués pour le 10 janvier et la commission des collectionneurs sera réunie du 15 au 20 de ce même mois. En outre, à côté du Catalogue illustré de l'exposition centennale, le commissariat spécial prépare un ouvrage de luxe qui sera publié sous ce titre : *L'Art français 1789-1889*; MM. Paul Mantz, de Fourcaud, Geoffroy, Michel, Maurice Hamel, Courajod, Gonse, de Lostalot, Roger Marx, Arsène Alexandre et Armand Dayot sont chargés des études qui composeront ce volume.

\*\*\*

*Fervet opus!* Jeudi dernier à 3 heures a été tenue, au Palais de l'Industrie, la première réunion de la grande commission dite des 55 collectionneurs, en vue de l'Exposition rétrospective du Centenaire de 89. M. Antonin Proust paraît décidé à mener rondement les choses et nous ne saurions trop l'en féliciter.

#### Les installations

Les travaux d'installations à l'Exposition marchent avec une grande rapidité, et dans la galerie des machines, notamment, on peut assurer que la mise en mouvement pourra être essayée vers le 10 avril prochain, de telle sorte qu'à la date du 5 mai le palais des machines soit non seulement installé, mais encore que toute l'installation mécanique soit en état de fonctionner régulièrement. En ce qui concerne les galeries des industries diverses, les cloisons, portes des cases et de communications et les planchers sont actuellement terminés, sauf la peinture; dans toutes les salles des différentes classes, les vitrines commencent à être mises en place.

Le réseau des voies destinées au transport et à la manutention intérieure est achevé, et les portes destinées à l'entrée et à la sortie des camions ont été désignées; il s'ensuit que les opérations si compliquées de la réception des colis peuvent commencer immédiatement.

#### L'Exposition ouvrière

La société des artistes indépendants avait demandé le pavillon de la Ville de Paris pour son exposition en 1889.

Mais, en raison des difficultés que rencontre le placement de l'exposition ouvrière au Champ de Mars (on sait qu'il était question de lui affecter les écuries du quai d'Orsay), le conseil municipal a décidé que le pavillon de la Ville serait réservé, pendant la durée de l'Exposition universelle, pour y placer les produits des exposants, ouvriers syndiqués ou non syndiqués. Ces exposants devront, d'ailleurs, se conformer aux règlements généraux de l'Exposition.

Au sujet de cette décision qui n'est pas sans importance, la *Correspondance Badaire* publie les renseignements suivants que nous croyons devoir reproduire :

« A propos de l'Exposition universelle, comment se fait-il que l'on ait refusé aux syndicats ouvriers une galerie dans les bâtiments du Champ de Mars pour l'exposition ouvrière ?

« Pourquoi relègue-t-on cette exposition, qui serait une des grandes attractions de l'Exposition de 1889, dans le pavillon de la Ville de Paris, où personne n'ira ?

« Les députés et les conseillers municipaux ouvriers n'ont absolument rien fait pour faire avoir aux syndicats ouvriers une place au Champ de Mars.

« Cette façon de reléguer les ouvriers au dernier plan, en République, est réellement scandaleuse.

« Il est vrai que l'on a voté 500,000 francs pour l'exposition ouvrière. Mais ce vote n'était qu'une comédie, qu'un trompe-l'œil. D'ailleurs, l'exposition ouvrière devant avoir lieu au pavillon de la Ville de Paris, coûtera à peine 100,000 francs. Où passeront les autres 400,000 francs ?

#### Avis aux exposants

La direction générale de l'exploitation de l'Exposition de 89 vient de fixer irrévocablement au 31 janvier la date de la remise des formules que doivent remplir les exposants, pour leur inscription au Catalogue général.

Passé ce *déla* de rigueur, aucune réclamation ne pourra être admise et les exposants seront inscrits d'office, à l'aide de leur certificat d'admission.

## VISITE

### DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AUX TRAVAUX DE L'EXPOSITION

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le Président de la République a visité, dimanche dernier, les travaux du Champ de Mars. M. Carnot, qui a pris ainsi possession officiellement de la prochaine Exposition, a paru très satisfait de l'état d'avancement des travaux. Il a pu constater, en effet, que le gros œuvre de tous les monuments ou constructions principales étant à peu près achevé, le temps restant à courir avant l'ouverture était plus que suffisant pour terminer les aménagements intérieurs.

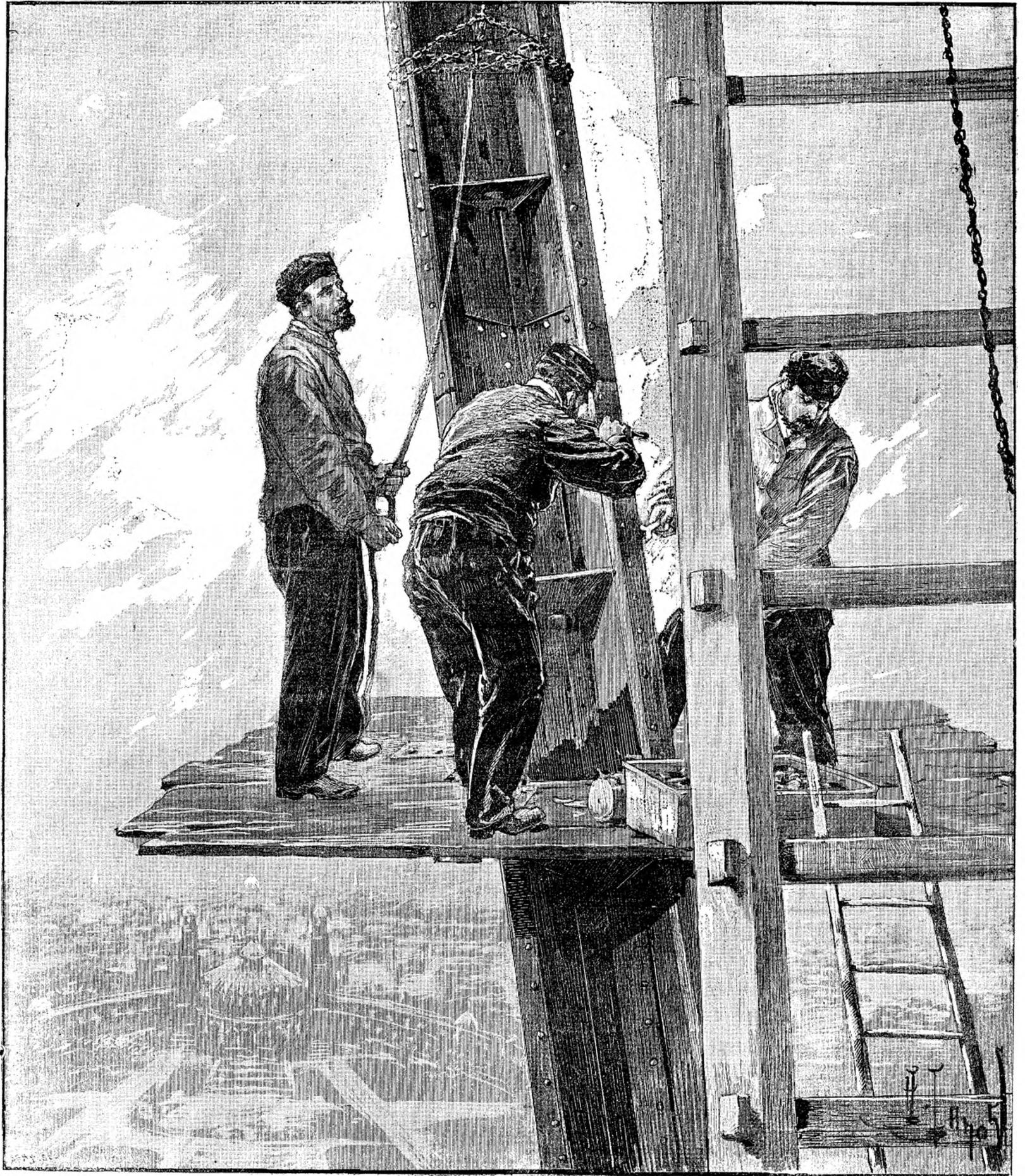
Voici en quels termes le *Journal officiel* du 14 courant rend compte de la visite du Président :

Le Président de la République, accompagné du colonel Lichtenstein et du lieutenant-colonel Toulza, s'est rendu hier à deux heures au Champ de Mars, pour visiter les travaux de l'Exposition universelle de 1889.

Il a été reçu à son arrivée au pavillon de la porte Rapp par M. Floquet, président du conseil, ministre de l'intérieur; Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition; Peytral, ministre des finances; Alphand, directeur général des travaux; Berger, directeur général de l'exploitation; les vice-présidents de la commission de contrôle et des finances, et un grand nombre de notabilités.

M. Carnot est entré tout d'abord dans la ga-

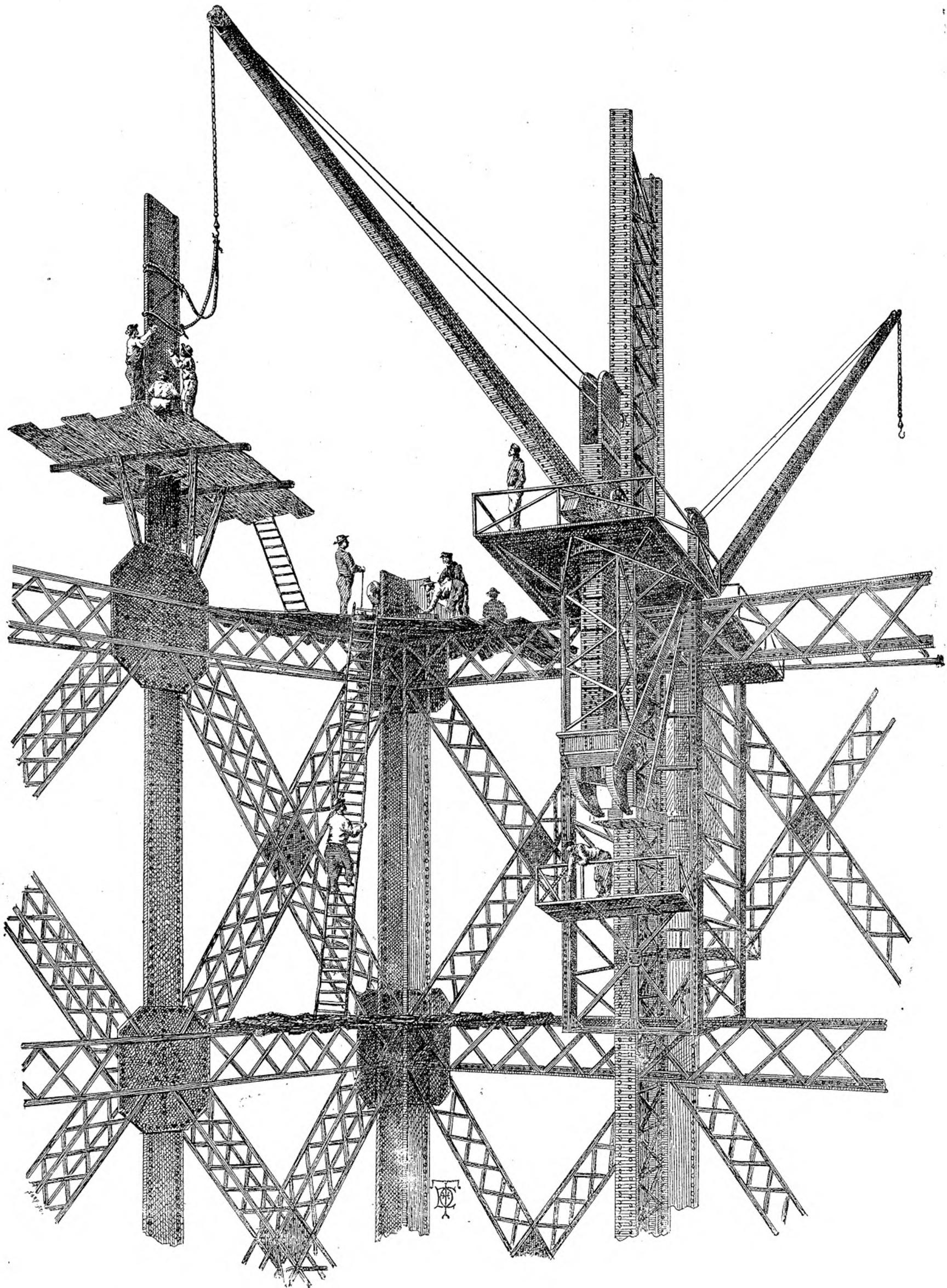
# LA TOUR EIFFEL A 240 MÈTRES



BOULONNAGE DU JOINT DES DEUX TRONÇONS D'UN ARBALÉTRIER

(D'après un dessin de M. LAVIS)

# MONTAGE D'UN PANNEAU



DISPOSITION DES GRUES DE MONTAGE A 235 MÈTRES DE HAUTEUR, 15 JANVIER 1889

(D'après un dessin de M. C.-F. TRUCHY)

lerie des industries diverses, où M. Alphand lui a présenté le personnel supérieur de l'Exposition. M. Carlier, commissaire général du comité belge, lui a adressé une allocution à laquelle il a répondu par quelques paroles de remerciement.

Le Président a parcouru les salles du palais des beaux-arts. Après avoir traversé l'aile La Bourdonnais, il s'est arrêté à la coupole élevée par M. Bouvard dans l'axe central de l'Exposition. A la galerie des machines, des escaliers provisoires ont permis au cortège de monter au premier étage et d'apprécier la grandeur de l'édifice.

Il a visité successivement les galeries des industries diverses de l'aile Suffren, ou les chefs de section lui ont été présentés, la rue Égyptienne, qui est presque entièrement terminée, le palais des Arts libéraux, les chantiers de la tour Eiffel, les constructions variées qui rappellent l'histoire de l'habitation humaine et qui ont été édifiés sous la direction de M. Ch. Garnier; il s'est arrêté aussi au panorama de la Compagnie transatlantique, sur le bord de la Seine.

Ensuite, le Président, les ministres et les directeurs ont pris place dans un train du chemin de fer Decauville, à voie étroite, qui relie l'Exposition du Champ de Mars à celle des Invalides; ils ont été conduits à la station de la rue de Constantine.

Au cours de cette visite, qui s'est terminée à cinq heures, le Président a constaté l'état d'avancement des travaux de l'Exposition, dont il ne reste plus qu'à compléter l'aménagement intérieur: il s'est convaincu que l'installation sera entièrement prête à l'époque fixée.

Il a exprimé à diverses reprises sa vive satisfaction et il a félicité les chefs de service. Le commissariat général a décidé qu'une gratification d'une demi-journée serait accordée au personnel ouvrier.

L'entrée de l'Exposition étant libre à l'occasion de la visite du Président, une foule considérable s'est empressée sur le parcours du cortège, et l'a salué par des cris répétés de: Vive le Président! Vive la République!

## LES COLONIES

A L'EXPOSITION

### ANNAM ET TONKIN

Nomination d'un délégué adjoint et d'un représentant.

Le Résident général, p. i., a pris en date du 15 novembre, l'arrêté que nous reproduisons ci-après: Considérant que M. Dumoutier, président de la commission exécutive à Hanoï pour la participation de l'Annam et du Tonkin à l'Exposition universelle de 1889 est à même par la connaissance de la langue et des mœurs annamites qu'il possède, de rendre des services incontestables tant au délégué du Protectorat qu'aux fonctionnaires envoyés à Paris par la cour de l'Annam à l'occasion de l'Exposition;

Considérant d'autre part que les intérêts commerciaux et industriels doivent y être principalement représentés par une personne compétente;

Vu les instructions de M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine;

M. Dumoutier, inspecteur de l'enseignement au Tonkin et président de la commission exécutive pour la participation de l'Annam et du Tonkin à l'Exposition universelle de 1889 et Chesnay, secrétaire de ladite commission sont: le premier, délégué adjoint et le second représentant des intérêts industriels et commerciaux du Tonkin à l'Exposition de 1889.

M. Dumoutier remplira cette mission gratuitement, pendant la durée de son congé administratif, M. Chesnay conservera, pendant la durée de l'Exposition, le traitement annuel de 3,000 francs qui lui est déjà alloué.

## LES ÉTRANGERS A L'EXPOSITION

### ITALIE

En présence de l'opposition latente que fait en Italie aux partisans d'une brillante participation de ce pays à notre Exposition universelle, le chef lui-même de son gouvernement, l'on. Crispi, le comité national formé déjà, en vue d'organiser cette participation, a dû se constituer, et voici l'appel patriotique que ses membres adressent à leurs compatriotes:

*Aux Italiens!*

« La France célébrant en 1889 une date mémorable de son histoire, invite les peuples civilisés à entamer avec elle une hymne solennelle en l'honneur des conquêtes de la paix et du travail.

« La voix de la France vient opportunément arracher l'Europe à ce froid silence, rompu seulement depuis longtemps par le travail fébrile des arsenaux, et la distraire des sombres préoccupations d'une politique qui n'a d'autre but que de préparer des armées et élever davantage les barrières de douane, afin de la ramener dans une ligne de conduite qui est la seule généreuse et digne.

« A cette grande réunion, à ce concours solennel de tout ce que la science, l'art, l'industrie ont pu créer sous les diverses formes et genres que le génie, le caractère, les forces morales et économiques de chaque peuple ont su traduire, les Italiens ne peuvent manquer.

« A l'action du Gouvernement, qui s'abstient officiellement, mais déclare en même temps que les efforts de l'initiative privée seront aidés par lui de la façon la meilleure et la plus efficace, il importe que cette initiative spontanée se produise et que l'esprit et le cœur des citoyens, dans leur merveilleuse intuition, sachent se placer à la hauteur d'une œuvre digne d'un peuple libre et civilisé.

« Et que nous ayons ainsi la possibilité de pouvoir révéler au monde ce que nous avons pu accomplir sous l'égide bienfaisante de la liberté, et ce que nous avons pu établir à Rome pour l'honneur du pays, dans nos instituts scientifiques, dans notre organisation de l'enseignement, dans les formes multiples de l'assistance publique, les œuvres d'art, les produits de l'industrie, et signaler par ce moyen les immenses trésors de force qui se préparent dans nos écoles et nos laboratoires, et nous mesurer sans jactance, mais sans crainte, face à face avec les autres nations pour en retirer d'utiles enseignements et un stimulant efficace à améliorer et à progresser.

« Pour faire que ce grand tournoi soit conforme à la dignité et aux intérêts du pays, pour obtenir surtout que notre représentation soit organisée avec unité de vue, nous avons cru devoir former un comité qui puisse provoquer dans le mode le plus favorable à tous les points de vue, la participation des Italiens à l'Exposition universelle de Paris.

« Nous nous adressons aux instituts scientifiques, aux académies des beaux arts, aux chambres de commerce, aux comices agricoles, aux associations ouvrières, et à toute autre qui représente une forme spéciale de l'activité nationale pour qu'ils s'efforcent de réunir les éléments nécessaires à cette entreprise et provoquent surtout le concours de tous ceux qui ont foi dans les forces productrices du pays et savent que la nouvelle Italie, à la renommée de sa grandeur antique, associe aujourd'hui son désir tenace de vouloir conquérir son poste d'honneur parmi les peuples travailleurs et civilisés.

« Et c'est avec ces sentiments que l'Italie instruite, l'Italie qui étudie, l'Italie qui travaille, envoie, des rives du *Tevere* un salut affectueux à la France, sûre que dans les plis symboliques des deux bannières nationales qui flotteront bientôt sur les hauteurs du Trocadéro, confondues sous un même rayon de soleil, le cœur des deux nations se rappellera les souvenirs

qui les unissent dans leurs origines, leur histoire, leur avenir.

« Pour la Commission exécutive provisoire

T. VILLA. — A. BRANCA. — N. GALLO. — R. PAVESI. — I. PIANCIANI. »

A la suite de la publication de ce manifeste la souscription ouverte en juillet 1887, et à laquelle M. Sonzogno, directeur du *Secolo*, avait donné 50,000 fr. a reçu de nouvelles adhésions et il y a lieu d'espérer que cette fois le Comité, malgré M. Crispi, pourra réunir enfin la somme nécessaire pour procéder au plus tôt à la mise en œuvre de l'exposition italienne au Champ de Mars.

### ESPAGNE

Le successeur de M. Angoloti, démissionnaire pour cause de santé du poste de président du Comité national de Madrid pour l'Exposition universelle, sera désigné incessamment.

Les travaux du palais spécial que fait construire le Comité sur le quai d'Orsay tout proche de l'esplanade des Invalides sont poussés activement. Ce palais sera, comme celui de 1878, une des curiosités de la future exposition.

### POLOGNE

Les principaux agriculteurs, industriels et banquiers polonais viennent de former à Varsovie, sous la présidence de M. Mucislas Epstein, président du conseil d'administration de la Banque d'escompte, un comité en vue d'assurer la participation de la Pologne à l'Exposition de 1889.

### RUSSIE

Nous apprenons qu'un groupe de commerçants russes établis à Paris a souscrit le capital de garantie de 60,000 francs destiné à subvenir au déficit qui pourrait se produire dans les recettes du comité de la section russe.

On nous avise en même temps que des cotisations volontaires faites à Saint-Petersbourg ont assuré la participation à notre Exposition des échantillons de la petite industrie, qui n'aura à subir aucune dépense pour arriver à Paris.

## ECHOS

### Exposition du Cercle de l'Union artistique

L'Exposition annuelle du Cercle de l'Union artistique qui était précédemment ouverte place Vendôme, en février et mars, sera désormais transférée dans le nouveau local du cercle situé à l'angle des Champs-Élysées et de la rue Boissy-d'Anglas; l'ouverture est fixée au 8 avril.

\* \*

### Le Salon de 1889

Plusieurs journaux ont annoncé, à tort, que le Salon de 1889 s'ouvrirait au Palais de l'Industrie, le 5 mai. Cette indication est erronée. L'ouverture du Salon de cette année a toujours été fixée au 1<sup>er</sup> mai.

\* \*

### L'Emplacement des Tuileries

A la date du 11 janvier, le Président de la République a promulgué une loi par laquelle il est ouvert au ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, sur le budget ordinaire de 1888, un crédit extraordinaire de 280,000 fr. pour appropriation de l'emplacement de l'ancien palais des Tuileries.

Il est question d'installer sur l'ancien emplacement de l'Opéra-Comique, pour la durée de l'Exposition universelle, un établissement provisoire, salle de concert, panorama, etc., de nature à attirer les étrangers, et, aussitôt après l'Exposition, les travaux de reconstruction du théâtre seraient entrepris.

### Les enveloppes timbrées

Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, vient de décider la création d'un deuxième format d'enveloppes timbrées à 5 centimes.

Les enveloppes timbrées mises en vente jusqu'à ce jour ont été d'un format unique dont les dimensions correspondent aux cartes de visite pour l'expédition desquelles elles ont été spécialement créées.

M. Pierre Legrand pense que des enveloppes d'un plus grand format, pouvant contenir des imprimés, rendraient au public commercial un réel service, étant donné le nombre considérable de prospectus, prix courants, factures, circulaires, etc., journellement expédiés.

\* \*

### Projet de loterie

Un journal assure que M. Berger, directeur général de l'exploitation de l'Exposition, a soumis à MM. Christophle et Floquet qui l'ont approuvé, un projet de loterie tendant à créer deux millions de bons de 20 fr., munis de vingt tickets d'entrée à l'Exposition et remboursables au taux d'émission, en soixante-quinze ans, par voie de tirage au sort. De plus 3,500,000 francs de lots seraient attribués à ces bons, et, chaque mois, pendant l'Exposition, un tirage s'effectuerait avec un lot de 100,000 francs pour les cinq premiers tirages et un lot de 500,000 francs pour le dernier, 18 millions seraient ainsi remboursés à la Société de garantie, dont M. Christophle est le président, 14 millions seraient affectés à la restitution des capitaux et 8 millions réservés pour les dépenses imprévues et les entrées des corporations ouvrières.

\* \*

### Un pont gigantesque

Un entrepreneur français, M. Verdier, vient de demander la concession d'un pont métallique, destiné à relier entre eux trois quartiers de la ville de Lisbonne situés sur des collines élevées.

Une commission technique, chargée d'examiner ce projet, ayant émis un avis favorable, la Chambre municipale a accordé la concession demandée par M. Verdier, moyennant certaines conditions.

Le viaduc dont il s'agit aurait une longueur de 1,300 mètres et se composerait de deux tabliers superposés. Il franchirait, à une hauteur de 50 mètres, les quartiers de la ville basse et traverserait, par une seule arche de 150 mètres de largeur, l'avenue de la Liberté, qui forme actuellement la principale artère de Lisbonne. Des ascenseurs à vapeur élèveraient jusqu'au niveau du tablier du pont les voitures et les piétons venant de la ville basse.

Les dépenses sont évaluées à environ 10 millions de francs.

Les concessionnaires ne recevront aucun subside, car, d'après les calculs basés sur la statistique du mouvement des voitures et des piétons, le produit des péages suffira pour assurer l'intérêt, ainsi que l'amortissement du capital engagé.

\* \*

### Fleurs et Parfums

La production florale du département des Alpes-Maritimes donne actuellement les chiffres suivants :

Fleurs d'orangers.....	1.860.800	kilos
Roses.....	1.000.000	—
Violettes.....	157.000	—
Jasmins.....	147.000	—
Tubéreuses.....	74.000	—
Cassis.....	30.000	—
Jonquilles.....	50.000	—
Réséda.....	20.000	—

\* \*

### Les Lapons au Jardin d'Acclimatation

Le convoi des Lapons, qu'attendait le Jardin d'Acclimatation, est arrivé, mardi soir, à Paris et s'est immédiatement installé sur la grande pe-

louse réservée aux exhibitions ethnographiques.

L'établissement a rarement donné l'hospitalité à une caravane aussi importante et présentant autant d'intérêt par sa composition :

Vingt-sept personnes (neuf hommes, huit femmes et dix enfants d'âge divers) ; vingt rennes, trois chiens, des traîneaux, des schlittes (patins à neige), et tout le matériel nécessaire à la construction et à l'aménagement des tentes.

Le convoi a quitté la Laponie norvégienne vers le commencement du mois de décembre ; s'est embarqué, le 29, à Christiania, est arrivé à Hambourg le 3 janvier, a repris la mer le lendemain, a débarqué au Havre dans la nuit de lundi à mardi, et est monté en chemin de fer le jour même, à midi, pour arriver à Paris à 7 h. 50 du soir.

Le convoi comprend six familles et quelques jeunes gens et jeunes filles non mariés. En voici la composition :

Ole Olsen Sébril.....	60	ans
Marie Sébril.....	60	—
Ragnhild Sébril.....	17	—
Martin Kant.....	34	—
Marit Kant.....	30	—
Anders Kroiss.....	35	—
Margrethe Kroiss.....	30	—
Lars Jonassen.....	25	—
Luci Jonassen.....	30	—
Nilo Brill.....	40	—
Margit Brill.....	35	—
Ole Nisen Kant.....	29	—
Nilo Thomassen.....	31	—
Bendic Baill.....	24	—
Kari Kant.....	30	—
Andrea Kant.....	35	—
Khristian Ljeldeberg.....	40	—

Et dix enfants d'âges différents.

\* \*

### Une nouvelle invention

A une dernière réunion de la Société d'encouragement de l'industrie nationale, on a présenté un curieux appareil destiné à recueillir les poussières dans les ateliers. Cet instrument est appelé à rendre les plus grands services aux industriels qui ont intérêt à recueillir des poussières de prix, et, d'un autre côté, au point de vue de l'hygiène, il rendra plus respirable l'air de quantité d'ateliers. L'appareil est des plus simples : il consiste en un ventilateur qui précipite les poussières dans un réservoir rempli d'eau où elles sont recueillies.

## L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Notre savant confrère, le *Génie civil*, a publié à ce sujet des renseignements aussi précis qu'intéressants, que nous nous faisons un plaisir de reproduire, car nous ne saurions mieux dire :

Après les heureuses tentatives d'éclairage électrique qui ont été faites aux récentes expositions d'Amsterdam, de Londres, de Manchester et qui ont contribué dans une large part à leur succès, il ne manquait plus à la lumière de l'avenir qu'une consécration officielle, que le cadre grandiose de l'Exposition universelle de 1889 pouvait seul lui offrir.

L'ouverture des palais du Champ de Mars pendant le soir aurait été, sans aucun doute, un problème difficile à résoudre, si on n'eût disposé que des ressources médiocres qu'offre l'éclairage au gaz, dès qu'il s'agit d'illuminer brillamment des espaces de dimensions considérables ; c'est le cas de la galerie des Machines, qui présente une longueur de 419 mètres, une largeur de 114 mètres, une hauteur sous le faite de 45 mètres, soit un cube total de 1,662,000 mètres cubes, pour une surface sur le sol de 47,766 mètres carrés.

Tenter d'éclairer cette halle gigantesque avec le gaz, c'eût été courir à un insuccès certain.

*Formation et organisation du Syndicat international des Electriciens.*— Dès le début, l'éclairage électrique du Champ de Mars fit donc partie des plans d'ensemble de M. Georges Berger, directeur général de l'Exposition, comme conséquence forcée des entrées du soir, et, à la suite de son rapport adressé à la commission de contrôle et des finances, ce projet fut définitivement adopté.

Il s'agissait dès lors de le réaliser et on se serait certainement heurté là à de graves difficultés, si M. G. Berger n'avait eu l'heureuse idée de faire appel aux exposants eux-mêmes, comme il l'avait d'ailleurs fait déjà à l'Exposition d'électricité de 1881.

Des ouvertures furent faites au président de la chambre syndicale des industries électriques ; il en résulta pour M. G. Berger la certitude que le concours de tous les électriciens lui serait acquis, et, le 15 février 1888, un syndicat était définitivement constitué entre la Société Gramme, la Société Sautter-Lemonnier et C<sup>o</sup>, la Société d'Éclairage électrique et la Compagnie continentale Edison.

La présidence du Syndicat était confiée à M. Hippolyte Fontaine, dont la grande expérience devenait la meilleure des garanties pour la réussite de l'œuvre future.

Ce Syndicat, limité à l'origine aux Sociétés qui en avaient pris courageusement l'initiative, n'était point, comme on a pu le croire un instant à l'étranger, un monopole de l'éclairage du Champ de Mars au profit de quelques maisons françaises ; bien au contraire, il ouvrait ses portes à tous les exposants d'éclairage électrique de toutes les nationalités, avec le désir le plus sincère de les voir répondre avec empressement à son appel et apporter chacun leur pierre à l'édifice commun.

Cet appel a été entendu et, à ce jour, le Syndicat compte dans ses rangs, outre les exposants français, de nombreux adhérents, appartenant aux nationalités anglaise, belge, américaine et suisse.

Dans un contrat passé avec l'Administration de l'Exposition, le Syndicat s'est engagé :

1<sup>o</sup> A faire et à exploiter toutes les installations nécessaires à l'éclairage électrique public des parties de l'Exposition qui seront ouvertes le soir aux visiteurs, à savoir :

Le palais des Machines (grande nef et bas-côtés) ;

La cour de la force motrice et les deux cours en retour jusqu'à la hauteur du jardin de 30 mètres ;

Le jardin et la galerie centrale de 30 mètres ;

Les terrasses des galeries des expositions diverses ;

Les galeries Rapp et Desaix ;

Les terrasses des palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux sur le jardin ;

Les jardins bas du Champ de Mars au quai d'Orsay ;

Le bâtiment de l'Exploitation ;

Le Palais des produits alimentaires ;

La voie passant devant ce palais et allant du Champ de Mars au pont de l'Alma ;

Enfin, les fontaines et bassins éclairés sous l'eau.

2<sup>o</sup> A installer et fournir la lumière électrique chez tous les exposants qui en feront la demande pour leur usage personnel.

De son côté, l'administration accorde au syndicat les avantages suivants :

Les fournitures et travaux relatifs à l'emploi de l'électricité pour l'éclairage lui sont entièrement réservés. En ce qui concerne l'éclairage public, le syndicat s'attribue, pour se couvrir de ses dépenses, la moitié des recettes du soir ; quant à l'éclairage privé, un tarif approuvé par M. le ministre du commerce et de l'industrie en règle les conditions.

En outre, un cahier des charges dû à l'initiative du comité technique d'électricité, institué par arrêté ministériel et sous la présidence de M. Mascart, prescrit différentes mesures de sécurité relatives aux machines électriques et à la canalisation ; ses derniers articles sont relatifs à la fourniture de l'eau d'alimentation des générateurs à vapeur des stations centrales et à l'évacuation des eaux de condensation des machines motrices.

**Répartition de l'éclairage.** — La surface totale à éclairer est d'environ 300,000 mètres carrés, et l'administration a compté que 150,000 becs carcel environ suffiraient à assurer un brillant éclairage moyen. Les prévisions du syndicat dépassent dès maintenant ce chiffre et atteignent déjà 180,000 becs carcel, fournis par 1,150 lampes à arcs ou foyers Jablochhoff, et 10,000 lampes à incandescence. Les lampes à arcs seront généralement de 1,000, 340 et 100 becs carcel ; les lampes à incandescence de 5, 10 et 16 bougies.

Les chiffres suivant donneront une idée de l'importance de l'éclairage dans les principales parties du Champ de Mars :

L'illumination du Palais des Machines, qui présente un intérêt tout particulier, comportera :

Dans la nef principale :

1° 86 lampes à arc de 25 ampères, fournissant, à raison de 350 becs carcel chacune, 30,100 carcels.

Ces lampes seront suspendues à la charpente du palais ; chaque ferme en portera 5 ; cependant, sur 4 d'entre elles, la lampe du milieu sera remplacée par un lustre de 6 lampes ;

2° 4 lustres de 6 lampes de 60 ampères, fournissant, à raison de 1,000 becs carcel chacune, 24,000 carcels.

Dans les galeries de pourtour, dont la hauteur ne dépasse pas 8 mètres pour le rez-de-chaussée et 14 mètres pour le premier étage, on a adopté des lampes de 8 ampères, fournissant approximativement 100 carcels chacune ; il est actuellement prévu, pour ces galeries, 188 foyers ; mais il est probable que ce chiffre sera considérablement augmenté, peut-être même doublé.

130 lampes à incandescence seront enfin réparties dans les escaliers donnant accès au premier étage des galeries de pourtour.

En résumé, on peut estimer déjà à 80 ou 90,000 becs carcel la quantité de lumière qui sera répandue dans le Palais des Machines, pour une surface totale sur le sol (nef principale et galeries de pourtour) de 77,000 mètres carrés, soit, en moyenne, plus de 1 bec carcel par mètre carré.

On peut se figurer par ces chiffres l'aspect féérique que présentera, sous ces flots de lumière, cette gigantesque galerie, en pleine activité de travail.

La cour de la force motrice placée derrière le Palais des Machines, en face de l'École Militaire, sera desservie par 40 lampes à arc de 100 becs carcel, dont l'éclairage assurera d'une façon très suffisante la circulation dans les voies donnant accès aux groupes de générateurs à vapeur.

52 lampes de 100 becs carcel éclaireront la galerie centrale de 30 mètres de largeur, qui conduit des jardins au Palais des Machines.

Le jardin central, avec ses pelouses et ses massifs d'arbres, les escaliers et balustrades placés devant le Palais des Beaux-Arts et des Arts Libéraux, ainsi que les façades de ces deux palais, seront brillamment éclairés par 120 foyers et 100 carcels et plus de 6,000 lampes à incandescence de 10 bougies.

Enfin, de nombreuses bougies Jablochhoff et 110 lampes à arc environ seront réparties dans les jardins inférieurs, sur le pont d'Iéna et le quai d'Orsay, dans la voie centrale des galeries de l'agriculture et sur la passerelle de l'Alma.

## LA PRESSE COLONIALE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

L'administration de la section des Colonies à l'Exposition universelle de 1889 vient de prendre, en faveur de la Presse coloniale, une mesure dont il convient de la féliciter sans réserve. Sur la demande de M. J. Péliissier, directeur du *Moniteur des Colonies*, elle a gracieusement mis à notre disposition un emplacement sur lequel sera édifié le *Pavillon de la Presse coloniale*.

Tous nos confrères apprécieront d'autant plus cette innovation qu'ils étaient moins habitués jusqu'ici à de tels égards de la part de l'administration. Ils sauront certainement en mesurer la portée et les avantages qu'elle leur assure, sur lesquels il serait sans doute inutile d'insister longuement, mais que nous croyons devoir indiquer en peu de mots.

À un point de vue tout général, il est certain que l'exposition spéciale de la presse coloniale, en réunissant sous le même pavillon les représentants des journaux de nos diverses colonies, ne peut qu'exercer une heureuse influence sur les rapports ultérieurs de ces journaux entre eux. On peut dire que jusqu'à ce jour il y a eu, à la vérité, des journaux coloniaux, mais non une Presse coloniale, c'est-à-dire ce groupement d'intérêts et d'action qui donnent l'influence et la force, cette solidarité professionnelle qui inspire la confiance dans ses propres moyens, cette camaraderie enfin, qui assure à chacun le bénéfice de l'action de tous. Si ce grand résultat peut être atteint, et nous en avons la conviction, l'Exposition spéciale de la Presse coloniale aura été une entreprise féconde : elle marquera pour nous une ère nouvelle, ou, pour parler plus exactement, elle aura fondé cette Presse, qu'on ignore et qui s'ignore, mais qui, par sa cohésion, sera devenue, à dater de 1889, une force et une institution.

À un point de vue plus utilitaire, l'Exposition spéciale de la Presse coloniale a une importance qui n'échappera à aucun des intéressés. Loin de la mère patrie et par conséquent inconnus de la grande masse du public, les journaux coloniaux sont, quoique bien à tort, trop négligés par le monde des commerçants et des industriels qui pourraient user avantageusement de leur publicité. L'Exposition opérera ce rapprochement pour le plus grand profit de tous ; elle fera connaître aux exportateurs les organes dont l'influence peut seconder leurs entreprises ; elle procurera aux journaux l'occasion de se faire les intermédiaires directs entre le commerce de la métropole et celui de leur colonie. Tout le monde bénéficiera de cette entente, qui, par surcroît sera éminemment utile au développement des relations commerciales entre la France et ses possessions d'outre-mer.

Il nous serait facile de faire ressortir les autres avantages que comporte l'Exposition de la Presse coloniale ; mais nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de nous appesantir sur ce point. Ce qui ressort pour nous avec le plus de force de cette entreprise, c'est la mise en rapport de la presse des colonies avec le public de France, qui se doute à peine que le nom et les intérêts français possèdent au loin, sur tous les points du globe, des défenseurs pleins de courage et de talent. Ce public verra avec un joyeux étonnement la multitude des journaux de langue française qui entretiennent ou implantent, dans les plus lointaines contrées, le culte de la patrie commune. Il apprendra par eux combien est grand, par ses richesses actuelles et par ses espérances le patrimoine colonial de la France, et il jugera que cette Exposition spéciale de la Presse coloniale, placée au seuil de la question des colonies, est

le complément naturel de l'Exposition des produits, puisqu'elle sera l'Exposition de l'esprit et des idées.

Nous sommes heureux de constater les sympathies qui ont accueilli la première annonce du projet d'Exposition de la Presse coloniale. L'administration a assimilé cette Exposition aux expositions des classes, au point de vue des récompenses et des distinctions honorifiques à décerner aux journaux qui y prendront part ; les industriels ont spontanément offert leur concours pour la construction du *Pavillon de la Presse coloniale* pour sa décoration, pour les aménagements à faire tant à l'intérieur qu'aux abords de ce Pavillon. Ce concours empressé, qui est un hommage à la Presse coloniale, permettra aux initiateurs de l'entreprise de faire grand et beau, de donner à l'Exposition un cadre digne d'elle et à la section des colonies, si remarquable dans son ensemble, une annexe en harmonie avec les merveilles qui l'entoureront.

À la presse maintenant à faire son devoir. Son empressement à répondre montrera à la fois sa vitalité et son légitime désir d'occuper avec éclat la place à part qui lui est réservée. Pour cela, il importe que pas un journal colonial ne manque au rendez-vous. Les organisateurs ont aplani toutes les difficultés, ne laissant à la Presse que l'honneur et le profit de l'entreprise. Ils ont le droit, dans ces conditions, de compter sur les adhésions unanimes de tous les journaux, et nous espérons qu'aucun ne voudra se désintéresser de cette œuvre d'intérêt commun.

## REVUE DES THÉÂTRES

Battez tambours, sonnez clairons ! Succès sur toute la ligne à la Gaité. La charmante M<sup>me</sup> Simon Gérard fait plus fureur que jamais, et la *Fille du Tambour-Major* n'est pas prête à prendre son congé.

Aux Nouveautés, salle comble tous les soirs. Qui n'a pas vu les deux Brasseur, n'a rien vu. *Paris-Boulevard* ne nous promet plus que quelques représentations. Dépêchons-nous d'en profiter !...

Après *Roger la Honte*, la *Porteuse de pain* nous fait verser des larmes, M<sup>lle</sup> Lerou, une transfuge de la Comédie-Française, a donné dans ce drame la mesure de son talent, nous félicitons M. Richard de s'être assuré le concours d'une artiste de cette valeur.

M. Bertrand, directeur des Variétés a trouvé pour la défense de *l'Affaire Edouard* un éminent avocat. Le désopilant Baron, dans le personnage de M<sup>e</sup> Charançon fait triompher sa cause tous les soirs auprès du public.

Avant de quitter l'Eden, M. Bertrand désire nous donner dix représentations de la *Fille de Madame Angot*, avec les deux étoiles parisiennes, M<sup>mes</sup> Judic et Granier.

Le théâtre de la Renaissance va, dit-on, changer de direction, M. Victor Silvestre passerait la main à M. Letombe.

Au Vaudeville, le filon d'or trouvé ne semble pas prêt à être épuisé. Ce renseignement nous parvient grâce à la *Sécurité des Familles*.

L'Opéra a remplacé sa *Juliette*, les Parisiens s'en consoleront, ses attractions ne manquant pas et ma foi tant pis pour les étoiles... filantes.

UN SPECTATEUR.

Le propriétaire-gérant : H. PENNRIÉ.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NINDRE.

# Le Moniteur

DE

## L'EXPOSITION DE 1889



REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 27 Janvier 1889.

NUMÉRO 243.

### SOMMAIRE

Les Travaux au quai d'Orsay et au Trocadéro. — Adjudications. — Communications officielles et diverses. — Expositions diverses. — Le rapport de M. Alphand. — Les Colonies à l'Exposition. — Les Étrangers à l'Exposition. — Échos. — Les correspondances entre Paris et Alger. — Le Bon Marché. — Les Livres. — Revue des théâtres. — **Gravures** : Le Pavillon de la Presse au Champ de Mars. — Le portrait de M. Grison, Directeur général des finances de l'Exposition universelle. — **Supplément** : Revue économique, la Colonisation française en Tunisie. — Avis commerciaux.

**La nouvelle Administration du MONITEUR DE L'EXPOSITION** (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère, n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés Cité de l'Alma, n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889 ; installations de vitrines, réceptions et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889.

## LES TRAVAUX

AU QUAI D'ORSAY ET AU TROCADÉRO

Il y a longtemps que nous n'avons entre-tenu nos lecteurs des travaux en cours sur cette partie étendue de la future Exposition. C'est que sur ce point, bien que le travail n'y ait jamais été interrompu, les jours si écourtés de décembre et de janvier ont bien peu favorisé l'avancement des œuvres en cours.

A ne considérer, en effet, que les longues galeries installées sur le quai, il semble que rien n'a été fait depuis deux mois. Cependant, nous avons à constater l'établissement d'une passerelle sur le boulevard Latour-Maubourg et l'achèvement des portes d'entrée de ces galeries dont nous avons publié une vue dans notre numéro du 2 décembre dernier, et, en dehors des galeries proprement dites, nous devons signaler, en face de l'Esplanade sur le bas port, une installation de Balnéothérapie dont le projet vient d'être agréé, puis un emplacement en préparation pour une exposition de pierres, marbres et objets assimilés. Un peu plus bas, en face du carrefour Malhar (entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma), s'élève déjà l'édifice de l'Exposition espagnole qui recouvrira tout le bas port sur une longueur de 50 ou 60 mètres. Cet édifice,

en raison de sa situation, s'appuiera d'un côté sur des pilotis plantés en bordure de l'eau et, de l'autre, sur le mur même du quai, le plancher principal se trouvant ainsi placé au niveau du parapet, soit à un mètre environ au-dessus du sol des galeries longitudinales.

En aval du pont de l'Alma, nous rencontrons tout d'abord, sur le bas port, l'emplacement destiné au pavillon du Portugal dont les travaux sont commencés, puis, le palais des Produits alimentaires qui ne sera pas l'une des constructions les moins importantes de l'Exposition. Qu'on songe que ce palais recouvre une superficie de 6,750 mètres carrés ; il a 150 mètres de longueur sur 45 de largeur. Comme le palais d'Espagne, il est établi en porte-à-faux sur le bas port qu'il recouvre entièrement ; mais une partie de la construction s'avance sur le quai même dans l'intervalle que laissent sur ce point les galeries longitudinales, 150 mètres environ, de sorte que par cette partie, le palais des produits alimentaires se rattache à ces galeries.

Aussitôt après, en aval du palais dont nous venons de parler, s'élève, bientôt terminé, le pavillon des Chambres de commerce au bas duquel seront établies une exposition d'ostréiculture et une fabrication de gaz d'huile de la maison Deutsch, de Saint-Denis, mais ces installations ne sont pas encore commencées.

Au-delà, nous arrivons au panorama de la Compagnie générale transatlantique qui en est à la période d'ornementation. Puis, sur le nouveau port créé entre l'axe de l'avenue de la Bourdonnais et celui de l'avenue de Suffren, s'élèvent deux grands bâtiments séparés par un intervalle de 6 mètres dont la charpente est à peu près en place ; ces bâtiments sont destinés à abriter l'exposition de la marine civile.

Un peu plus bas, tout aux côtés du pont d'Iéna et s'y appuyant en amont et en aval, on édifie dans ce moment deux constructions dans lesquelles sera installée la double exposition de la maison Deutsch, extraction et raffinage du pétrole. En aval, seront figurés en panorama les différents modes d'extraction du pétrole, en amont, les divers procédés en usage pour le raffiner.

Plus loin, sont commencés les travaux de construction d'une usine d'électricité, et, à l'extrémité du port, de machines élévatoires qui desserviront spécialement la galerie des machines. On a craint, avec juste raison, qu'en cas de sécheresse, les services de la Ville deviennent insuffisants pour fournir la quantité d'eau considérable que nécessiteront les générateurs en service dans l'immense galerie.

Si nous remontons sur le quai, nous rencontrons au point extrême où nous sommes, le pavillon aussi élégant que grandiose que fait édifier la Société des bouillons Duval dont nous publierons une vue prochainement ; puis la file des constructions de l'habitation humaine dont le travail d'ornementation se poursuit sans encombre et sur lesquelles nous reviendrons plus longuement dans une prochaine revue.

Nous ne parlerons que pour mémoire du chemin de fer de l'Exposition qui longe le quai d'Orsay et dont on pose la seconde voie dans ce moment ; nous nous réservons de donner bientôt à son sujet des détails aussi complets que possible.

Enfin, au Trocadéro, nous devons signaler l'activité qui règne en ce moment dans la partie réservée à l'exposition de l'Administration des Forêts. Des billes splendides d'orme, de chêne et de hêtre y ont été amenées de la forêt de Fontainebleau et sont déjà en partie mises en place ; elles formeront une garniture intérieure de la charpente principale de l'édifice et comme une colonnade d'un nouveau genre aussi originale qu'intéressante. On se rappelle que les bâtiments dont s'agit sont situés à gauche du palais (côté sud) du Trocadéro et en contre-bas de l'allée transversale qui forme le prolongement de l'avenue d'Iéna.

Plus haut, on aperçoit, entièrement achevé, le pavillon construit par la maison Tricotel, qui sera occupé par le secrétariat de l'exposition d'Horticulture.

En face (côté nord) et dans la partie supérieure des jardins s'édifie rapidement le bâtiment du restaurant Jaunaux. Dans la partie inférieure, en contre-bas de l'allée transversale, nous retrouvons les constructions qu'édifie le ministère des travaux publics à peu près dans le même état qu'il y a deux mois ; seules, les fondations émergent du sol ; cependant une partie de la charpente de fer a été récemment amenée à pied d'œuvre, et il est permis de supposer que sous peu le corps du bâtiment se dessinera et que les aménagements intérieurs pourront y être commencés.

Nous terminerons cette rapide revue en constatant que la charpente élevée de chaque côté du pont d'Iéna, côté du Trocadéro, charpente destinée à établir un double passage de communication entre le Champ de Mars et le Trocadéro, sans interrompre la circulation sur le quai comme en 1878, est sur le point d'être terminée ; on placera incessamment les deux tabliers qui formeront ainsi les deux ponts destinés au passage des nombreux visiteurs qui se rendront d'une rive à l'autre de la Seine au cours de l'Exposition.

H. PENDRIÉ.

## ADJUDICATIONS

### Ministère du commerce et de l'industrie

Résultat de l'adjudication qui a eu lieu le 14 janvier au tribunal de commerce, en trois lots, des travaux de *menuiserie, mains-courantes et ferrures des menuiseries* à exécuter pour le palais des machines, au Champ de Mars.

1<sup>er</sup> lot. — Menuiserie — 27.229 fr. 24 ; adjudicataire : M. Laureilhe, 196, quai Jemmapes, avec 12,80 0/0 de rabais ;

2<sup>e</sup> lot. — Mains-courantes — 9.914 fr. 06 ; adjudicataire : M. Victor Faivre, 14, rue Pétrarque, avec 12,10 0/0 de rabais ;

3<sup>e</sup> lot. — Ferrures des menuiseries — 13.838 f. 09 ; adjudicataire : M. Magnien, 12 bis, rue des Ecoles, avec 31,10 0/0 de rabais.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

ET DIVERSES

### CONGRÈS NATIONAUX

#### Congrès de la Navigation fluviale

Par arrêté en date du 24 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de la « Navigation fluviale » :

MM.

Arnoux, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Beaurin-Gressier, chef de division au ministère des travaux publics.

Bechmann, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Boulé, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Camère, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Carlier, inspecteur général des ponts et chaussées.

Cottard, ingénieur civil, membre du conseil supérieur de l'agriculture.

Dérome, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Flamant, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Fournié, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre du conseil supérieur de l'agriculture.

Gauckler, inspecteur général des ponts et chaussées.

Guillemain, inspecteur général des ponts et chaussées, professeur à l'école nationale des ponts et chaussées.

Holtz, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Humblot, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Jacquet, inspecteur général des ponts et chaussées.

Lagrené (de), inspecteur général des ponts et chaussées.

Lévy (Maurice), membre de l'institut, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Philippe, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de l'hydraulique agricole au ministère de l'agriculture.

Regnard, (Paul), ingénieur civil.

#### Congrès des accidents du travail

Par arrêté en date du 26 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international des accidents du travail :

MM.

Aguillon, ingénieur en chef des mines, professeur à l'École des mines.

Basly, député.

Béziat d'Audibert.

Bouquet, chef de bureau au ministère du commerce et de l'industrie.

Cauvet, directeur de l'École centrale des arts et manufactures.

Cheysson, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'École des mines.

Faure (Félix), député.

Grüner, ingénieur.

Guillaumou, député.

Jourdain, industriel à Saint-Quentin.

Keller, ingénieur en chef des mines, secrétaire de la commission de statistique de l'industrie minière.

Labeyrie, directeur général de la caisse des dépôts et consignations.

Laporte, inspecteur divisionnaire du travail des enfants et filles mineures dans les usines et manufactures.

Linder, inspecteur général des mines, vice-président du conseil général des mines.

Marestaing, directeur de la Compagnie « La préservatrice ».

Müller (Emile), président de l'association des industriels de France.

Nansouty (Max de), rédacteur en chef du *Génie civil*.

Napias (docteur), secrétaire général de la société de médecine publique.

Olry, ingénieur en chef des mines, secrétaire de la commission centrale des machines à vapeur.

Portevin, ingénieur, secrétaire de la société industrielle de Reims.

Reymond (Francis), sénateur.

Ricard, député.

Robert (Charles), président de la société pour l'étude pratique de la participation du personnel dans les bénéfices.

Testelin, sénateur.

Tolain, sénateur.

#### Congrès des officiers et sous-officiers

Le Comité d'organisation du Congrès international des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers à l'Exposition universelle de 1889, nommé récemment par arrêté ministériel, a constitué son bureau comme suit : président d'honneur, M. Raincourt, chef de bataillon aux sapeurs-pompiers de Paris ; président : M. Wolff, ex-capitaine des sapeurs-pompiers ; vice-président, M. Olivier, capitaine des sapeurs-pompiers de Neuilly ; secrétaire-trésorier, M. Delphin, rédacteur de la *Revue des sapeurs-pompiers* ; et secrétaire adjoint M. Renault, lieutenant des sapeurs-pompiers de Pantin. Ce comité a déjà commencé ses travaux ; en conséquence, toutes les personnes qui auraient à faire des communications pouvant intéresser le congrès sont priées de les adresser à M. Wolff, président du Comité d'organisation, 18, avenue Bosquet, Paris.

## EXPOSITIONS DIVERSES

#### L'Exposition centennale de l'Art français

Cette semaine a eu lieu au palais des Champs-Élysées la première réunion de la commission des collectionneurs, instituée en vue de l'Exposition centennale de l'art français, sous la présidence de M. Antonin Proust, commissaire spécial des beaux-arts à l'Exposition universelle.

Après une allocution de M. Antonin Proust, rappelant le but de l'Exposition rétrospective, une sous-commission a été nommée à l'effet d'organiser chacune des sections de peinture, sculpture, gravure, architecture, dessin qui doivent concourir à l'ensemble de l'Exposition.

L'empressement des collectionneurs à mettre leurs richesses d'art à la disposition du commissariat spécial des beaux-arts est un sûr garant de succès. Ajoutons que, dans son allocution, M. Antonin Proust a bien déterminé le

caractère *sélect* de cette belle exposition en disant qu'elle ne comprendrait pas plus de 7 à 800 toiles.

#### Histoire de la Coutellerie depuis le XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1830

Notre sympathique et compétent confrère, le *Journal des Arts*, donne, dans son numéro du 19 courant, les intéressants détails qui suivent sur cette curieuse exhibition :

L'exposition rétrospective du travail des sciences anthropologiques comprendra dans la section II (Arts libéraux), classe 23, une exposition de l'art de la Coutellerie. M. G. Marmuse, collectionneur de coutellerie orfèvrerie est nommé membre des Comités d'admission et d'installation de cette classe dont il a été l'instigateur.

#### PROGRAMME

1<sup>o</sup> *Couteaux, fourchettes et objets divers servant à la personne* : Couteaux et fourchettes pour la table ; manches et lames démontés ; ciseaux, rasoirs, canifs, tire-bouchons, pinces à ongles et autres, casses-noisettes et navettes en acier, etc.

2<sup>o</sup> *Couteaux ou objets portés par la personne* : Couteaux fermants divers, châtelines en acier, nécessaires, instruments divers.

3<sup>o</sup> *Couteaux, outils ou instruments tranchants et autres employés par divers métiers* : 4<sup>o</sup> *Instruments de chirurgie* : Les instruments tranchants, les instruments non tranchants en un métal quelconque ; les instruments de dentistes.

5<sup>o</sup> *Outils, outillages* : Les outils proprement dits, principalement ceux n'étant plus en usage ; les anciens systèmes de tournage et d'émouillage de l'atelier et de la rue, etc. L'outillage de la fabrication ; les matrices, poinçons, marques, emblèmes, modèles, etc.

6<sup>o</sup> *Les enseignes en cuivre ou fer forgé, les attributs. Les bannières de la corporation.*

7<sup>o</sup> *Publications anciennes* : Les ouvrages illustrés traitant de la coutellerie, les dessins, gravures, factures et étiquettes commerciales.

8<sup>o</sup> *Reproductions modernes de nos musées et de collections particulières* : Planches de dessins, gravures, chromo-lithographies, photographies, etc.

N.-B. — Les titulaires des maisons de coutellerie dont la fondation est antérieure à 1830, sont priés de faire connaître la date de fondation de leur maison et, s'il est possible, le nom du fondateur et ceux des successeurs.

Pour les adhésions et communications diverses, s'adresser à M. G. MARMUSE, coutelier, orfèvre, 26, rue du Bac, Paris. Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 10 février 1889.

#### L'exposition agricole

M. Viette, ministre de l'agriculture, a annoncé, au conseil des ministres de mardi dernier, que l'exposition de l'agriculture prend de très vastes proportions.

Le nombre des animaux exposés dépassera beaucoup celui de 1878.

Le concours des machines surtout sera très considérable.

MM. Menier ont offert leur ferme de Noisiel pour y faire fonctionner les instruments.

Dix hectares seront préparés par eux pour le concours des services et quarante hectares de blé seront mis à la disposition des moissonneuses.

#### Une exposition de la Révolution

La Société de l'histoire de la Révolution française, qui a pour président d'honneur M. Carnot, pour président, M. Edouard Charton, pour vice-présidents MM. Colfavru, Dide, Jules Claretie, prépare, dans la salle des États du Louvre, à l'occasion du centenaire de 89, une exposition historique de la Révolution française. Elle se propose de disposer pour les yeux et pour les esprits, une leçon figurée d'histoire de la Révolution, à l'aide des tableaux, estampes, médailles, sculptures, autographes, etc., qui nous restent de cette grande époque, et espère faire sortir des collections particulières et des archives familiales les souvenirs révolutionnaires qui y sont cachés.

#### L'Exposit'ion d'horlogerie de Besançon

Nous avons annoncé que le Conseil municipal de Besançon avait voté 15.000 francs en faveur

d'une exposition collective des fabricants d'horlogerie de cette ville. Nous sommes heureux d'apprendre que l'organisation de cette exposition est en bonne voie. Voici, en effet, la note publiée récemment par les journaux de la capitale francomtoise :

Vu le nombre d'adhésions jusqu'ici recueillies, le comité de l'exposition collective bisontine a décidé d'en poursuivre l'organisation.

Il prie donc MM. les adhérents de prendre, dès maintenant, leurs dispositions pour que les marchandises qu'ils se proposent d'exposer soient prêtes au moment voulu, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> au 15 avril.

La liste des membres participants ne devant être fournie que d'ici le 31 janvier, *délai de rigueur*, MM. les retardataires sont informés que leurs adhésions seront encore reçues jusqu'au 30 courant.

Les expositions collectives, et c'est là un très grand avantage qui leur est accordé — figurent au catalogue officiel dans leurs classes respectives, avec un tableau indiquant les noms seuls de leurs participants. Ces noms, suivis de la nomenclature des produits exposés, prendront également place dans l'ordre alphabétique.

La commission croit devoir rappeler aux intéressés que tous les produits présentés en petite ou grande quantité seront admis pourvu qu'ils soient de fabrication bisontine.

Les personnes désireuses de solliciter la représentation de cette exposition collective, sont priées d'adresser leurs demandes au secrétariat de l'hôtel de ville, où ils pourront prendre connaissance des conditions générales.

A l'appui de leurs demandes, les candidats sont invités à produire leurs titres, en indiquant notamment s'ils possèdent une ou plusieurs langues étrangères.

Les offres seront reçues jusqu'au 5 février, époque à laquelle la commission statuera.

#### Avis aux exposants

La Direction générale de l'exploitation de l'Exposition de 1889 vient de fixer *irrévocablement* au 31 janvier la date de la remise des formules que doivent remplir les exposants, pour leur inscription au catalogue général. Passé ce *délai de rigueur*, aucune réclamation ne pourra être admise et les exposants seront inscrits d'office, à l'aide de leur certificat d'admission.

## LE RAPPORT DE M. ALPHAND

M. Alphand, directeur des travaux de l'Exposition de 1889, vient de remettre à M. Le-grand, ministre du commerce, son rapport de fin d'année.

M. Alphand rappelle d'abord au ministre qu'au chapitre 2 de son article 1<sup>er</sup>, le budget spécial de l'Exposition affecte une somme de 20 millions aux constructions, somme ainsi répartie :

1 <sup>o</sup> Palais des beaux-arts et des arts libéraux, galeries Rapp et Desaix.....	Fr. 6.372.484 47
2 <sup>o</sup> Palais des machines.....	7.233.384 46
3 <sup>o</sup> Galeries des exposition : diverses.....	5.786.406 52
4 <sup>o</sup> Nivellement général et réseau d'égouts.....	524.847 61
5 <sup>o</sup> Réserve spéciale.....	82.876 94
Soit.....	Fr. 20.000.000 »

Puis M. Alphand passe immédiatement au détail de ces paragraphes; le document est trop long pour qu'il nous soit possible d'en donner aujourd'hui même une simple analyse; nous devons nous borner à en reproduire les conclusions, après avoir résumé ce que dit M. Alphand au sujet de la tour Eiffel :

Le directeur des travaux rappelle que dès le 14 juillet un feu d'artifice a pu être tiré sur la deuxième plate-forme; il constate que les galeries et les salles établies au premier étage

sont montées. Le poids des fers mis en place fin décembre 1887, s'élevait à 1,591,000 kilos; au 31 décembre dernier, 6,300,000 kilos de fer avaient été mis en œuvre. On a donc monté, au cours de la dernière année, 4,809,000 kilos. Deux escaliers grimpent jusqu'au premier étage de la tour, quatre montent du premier au deuxième. Mais le service sera fait par ascenseurs prenant 50 à 100 personnes, 2,400 voyageurs par heure pourront ainsi être amenés au premier étage.

Deux autres ascenseurs monteront du rez-de-chaussée au deuxième étage (112 mètres) en une minute. Ils s'arrêteront également au 1<sup>er</sup> étage, pour prendre ou laisser des voyageurs, et devront déposer sur la plate-forme tous les visiteurs devant se rendre au sommet. La durée du voyage complet sera de cinq minutes. Si l'on emploie pour les ascenseurs des cabines contenant 63 personnes, on pourra faire effectuer ce voyage, par heure, à 750 visiteurs. Le campanille sera achevé fin mars.

Voici enfin la conclusion par laquelle le directeur des travaux clôture son volumineux rapport :

L'année dernière, à pareille époque, j'exprimais, malgré le peu d'importance relative des ressources mises à ma disposition, l'espoir de réaliser, dans les limites de temps et de crédits assignées, l'œuvre considérable qui m'était confiée. Cet espoir s'est changé en certitude.

Les palais de l'Exposition sont, sinon terminés, du moins assez avancés pour que leur achèvement dans des délais utiles ne fasse plus doute pour personne, et la situation financière est assez bonne pour que je sois assuré d'obtenir une économie sur la somme figurant à mon budget.

Je suis heureux, monsieur le ministre, de vous annoncer ce résultat. J'en attribue le mérite au zèle, à l'intelligence et au dévouement de mes collaborateurs, mais aussi à la méthode qui a présidé à nos travaux. Dès le commencement, nous avons su nettement ce que nous voulions, et nous l'avons clairement expliqué à nos entrepreneurs. Nous n'avons, sauf de très rares exceptions, engagé d'opérations que sur des projets complètement étudiés et arrêtés, et non sur des avant-projets sommaires. C'est là le meilleur moyen d'arrêter les dépassements de crédit, de faire vite et bien.

Au point de vue général, nous avons exercé sur l'industrie française une influence des plus utiles: nous avons trouvé les maîtres de forges et les constructeurs en fer sans commandes, prêts à tous les sacrifices pour alimenter leurs usines; nous les laissons dans l'embarras devant le nombre d'ordres qu'ils reçoivent, élevant leurs prix et, sinon en pleine prospérité, au moins en bonne voie pour y atteindre.

Enfin, nous avons réalisé une œuvre qui contribuera, j'en ai la conviction, à augmenter le prestige et la grandeur de la France.

Dans le prochain numéro nous publierons les parties principales du rapport de M. Alphand.

## LES COLONIES

A L'EXPOSITION

### L'Exposition permanente des colonies

M. le sous-secrétaire d'Etat de la marine et des colonies vient de prendre une mesure qui rencontrera une approbation unanime: par un récent arrêté il a prononcé la fermeture de l'Exposition permanente des colonies pendant la durée de l'Exposition universelle de 1889.

Il a pensé, avec raison, que l'Exposition permanente n'offrirait qu'un intérêt fort secondaire à côté de celle que l'administration organise sur l'esplanade des Invalides, et qui, outre les riches envois qu'elle reçoit de toutes parts, comprendra encore les plus intéressantes des

collections exposées au palais de l'Industrie. Dans ces conditions, il était d'une sage administration d'économiser le traitement du personnel de l'Exposition permanente et de faire passer à la section de l'Exposition universelle ceux des employés qui peuvent rendre des services. C'est ce qu'a compris M. de La Porte et ce dont nous le félicitons.

Mais tel n'est pas l'avis de quelques employés menacés dans leurs sinécures et qui se croient naïvement *sacrifiés*: tel n'est pas l'avis surtout de M. le conservateur de l'Exposition permanente, bien que son traitement de 12 000 francs lui soit conservé malgré la suppression temporaire de l'emploi.

Ce qui nous paraît plus légitime, c'est l'attitude prise à cette occasion par l'honorable M. Schœlcher, qui a cru devoir donner sa démission de président de la Commission supérieure de l'Exposition permanente des colonies. Si, en effet, M. Schœlcher n'a pas été consulté sur la mesure projetée, ni même avisé officiellement, il semblera tout naturel qu'il ait cru devoir protester, par l'envoi de sa démission, non pas contre la suppression prononcée, mais contre un manque d'égards dont il a le droit de s'étonner.

Nous nous plaisons à espérer toutefois que l'administration, si elle n'a pas su prévenir cet incident, saura du moins le réduire à de justes proportions; il lui suffira pour cela d'un peu de tact; la bonne volonté de l'honorable sénateur fera le reste.

(Le Moniteur des colonies.)

## LES ÉTRANGERS A L'EXPOSITION

### AUTRICHE-HONGRIE

Le comité général austro-hongrois de l'Exposition, revenant sur une résolution antérieure, a décidé, sur la proposition de M. Burger, président, l'organisation d'une section austro-hongroise des beaux-arts à l'Exposition universelle. Il a chargé en même temps sa commission exécutive de l'exécution de cette décision. M. Burger vient de faire les premières démarches nécessaires.

## NOS GRAVURES

### Le Pavillon de la Presse au Champ de Mars

Le pavillon de la Presse, dont nous publions aujourd'hui la gravure, a été la première construction terminée et utilisée dans l'enceinte du Champ de Mars. Au cours de l'été dernier, en effet, le comité de la presse en avait déjà pris possession et, depuis, un service destiné à tenir les principaux journaux au courant des faits ou travaux de l'Exposition, y fonctionne régulièrement.

Ce pavillon, dont la façade s'étend sur une longueur de 16 mètres est encadré, à droite, par celui des postes et des télégraphes et, à gauche, par une construction légère, de 18 ou 19 mètres d'étendue, destinée à servir de salle de restaurant.

Le pavillon de la Presse a été édifié sous la direction de M. Vaudoyer, par la Société des ouvriers charpentiers de la Villette. C'est dire que sa construction est presque entièrement en bois; seuls les intervalles des montants et des entretoises sont remplis en plâtras. Il comporte, au rez-de-chaussée, un vestibule d'entrée assez vaste, un salon de conversation, une salle de lecture et sa correspondance, un cabinet téléphonique et diverses salles de service. Au premier, auquel on parvient par un large escalier, il y a deux salles réservées, une bibliothèque et quelques chambres de service.

Dans son ensemble, le pavillon de la Presse est d'un aspect très gracieux qui fait honneur à celui qui en a conçu le plan, comme on peut d'ailleurs en juger par la vue que nous en donnons.

Ainsi que nous avons eu déjà l'occasion de le dire, le pavillon de la Presse est situé en bordure du Champ de Mars, près de l'avenue de la Bourdonnais, entre le bâtiment des finances et celui de l'exploitation.

#### M. Grison

Pour faire suite aux portraits de MM. Alphand et Georges Berger que nous avons publiés dans le premier numéro de la présente

année, nous donnons aujourd'hui le portrait de M. Grison, directeur général des finances de l'Exposition universelle.

M. Grison, entré jeune dans l'administration, a fait toute sa carrière au ministère du commerce, et c'est un à un qu'il a franchi tous les échelons qui l'ont mené à la haute situation qu'il occupe aujourd'hui.

Travailleur modeste et infatigable, M. Grison est le type parfait de ces fonctionnaires dont les services inconnus du public ne sont appréciés à leur juste valeur que par ceux-là seuls qui les utilisent.

Comptable de premier ordre, le directeur général des finances a fait ses preuves dans

des circonstances particulièrement délicates. En 1871, après le siège, c'est lui qui fut chargé de liquider les dépenses de l'approvisionnement de Paris. Dans l'accomplissement de cette tâche ingrate et difficile, M. Grison montra une énergie, un souci constant et sévère des intérêts de l'Etat, qui plus tard le désignèrent pour la liquidation des comptes de l'Exposition universelle de 1878.

Directeur du secrétariat et de la comptabilité au ministère du commerce et de l'industrie depuis plusieurs années, M. Grison, par sa compétence administrative, sa longue pratique de la comptabilité publique, était tout désigné pour remplir les délicates et importantes fonc-



LE PAVILLON DE LA PRESSE AU CHAMP DE MARS

(D'après la photographie de M. GIARD)

tions de directeur général des finances de la prochaine Exposition universelle.

Ses supérieurs, aussi bien que ses subordonnés, sauront reconnaître certainement qu'il s'est acquitté de sa rude tâche pour le plus grand profit de tous et, en particulier, des souscripteurs de la Société de garantie. Sous la direction d'un homme tel que M. Grison, leurs capitaux sont en sûreté, car les dépenses exagérées ou injustifiées ne sont pas à redouter.

## ECHOS

### Fête de bienfaisance

On annonce pour le jeudi 28 février une grande fête de bienfaisance au bénéfice des Orphelins de la Presse et des Arts, organisée par le comité de l'Orphelinat des Arts et les deux grandes Associations de la Presse républicaine et de la Presse parisienne. Cette fête, qui promet d'être splendide, aura lieu dans les im-

menses salons de l'hôtel Continental, qui, ce soir-là, appartiendra exclusivement aux organisateurs.

### La Statue de Jean-Jacques Rousseau

L'inauguration de la statue de Jean-Jacques Rousseau, œuvre du sculpteur Berthet, qui doit être érigée sur la place du Panthéon, aura lieu le dimanche 3 février, sous la présidence de M. Lockroy, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

### L'Exposition artistique

Jeudi dernier s'est ouvert, dans les galeries Durand-Ruel, l'exposition, déjà annoncée, des peintres-graveurs. Elle comprend des peintures, pastels et eaux-fortes de MM. Besnard, Bracquemond, Buhot, Gœneutte, Guérard, Pisarro, etc.

### Hommage des États-Unis à la France

Après M. Kingston, le journal *le World* offre, à son tour, une statue à la ville de Paris. C'est

un groupe représentant Washington et Lafayette. Le conseil municipal a autorisé le préfet de la Seine à accepter cette œuvre d'art, à laquelle on fixera un emplacement quand on en connaîtra les dimensions.

### Le Tunnel sous la Manche

On écrit de Londres, en date du 18 janvier : « Hier, les actionnaires du tunnel sous la Manche ont tenu une réunion générale.

« Il a été décidé qu'au cours de sa présente session le Parlement serait saisi d'une proposition de loi autorisant la continuation des travaux d'étude entrepris à Douvres, »

### Développement de la production du blé

La Société des Agriculteurs de France ouvre dans le département de la Loire un concours entre les agriculteurs, propriétaires fermiers, ou métayers, dont la moyenne des terres emblavées en céréales (froment, seigle, orge, avoine, escourgeon, épeautre, maïs, sarrasin) et de dix



M. GRISON

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Gravure de M. J. ROBERT (d'après la photographie de M. APERT)

à quinze hectares et qui obtiennent en blé le rendement le plus considérable. La contenance *minima* en blé devra être d'un quart de la contenance totale en céréales.

Une somme de mille francs, provenant de la rente léguée à la Société par M. Camille Godard, sera distribuée aux lauréats en un ou deux prix, suivant la volonté du testateur.

Les agriculteurs et cultivateurs du département de la Loire qui désirent prendre part au concours, sont priés de faire connaître leur nom et leur adresse au siège de la Société des agriculteurs de France, 21, avenue de l'Opéra, au plus tard le 25 avril 1889.

Une commission sera formée dans le département pour visiter, au moment de la moisson de 1889, les exploitations inscrites, et se rendre compte du rendement en blé.

Les prix seront décernés en 1890, durant la session annuelle de la Société des agriculteurs de France, après la lecture d'un rapport d'ensemble approuvé par le Conseil.

Une médaille d'or et un diplôme seront remis au premier lauréat du concours; une médaille d'argent grand module et un diplôme seront remis aux autres lauréats.

\*  
\*\*

#### L'école de fromagerie

Le ministre de l'agriculture, accompagné du préfet du Doubs, est allé lundi dernier visiter l'école de fromagerie récemment fondée à Mamirolle, près Besançon. Bien que les travaux ne soient pas encore terminés, l'école fonctionne déjà dans de bonnes conditions. L'installation est très simple, mais très bien agencée, et la partie théorique de l'enseignement est aussi soignée que la partie pratique. L'établissement de Mamirolle est appelé à rendre d'utiles services à l'industrie fromagère, en formant de bons chefs de fabrication. En quittant l'établissement le ministre a témoigné sa satisfaction au directeur.

## LES CORRESPONDANCES ENTRE PARIS ET ALGER

Depuis quelque temps, des plaintes répétées se sont produites au sujet de la lenteur des transmissions postales entre Paris et Alger. Plusieurs de nos confrères, le *Moniteur des Colonies*, le *Temps* et le *Moniteur de l'Algérie*, entre autres, se sont faits les porte-paroles de ces justes réclamations, et l'intérêt que nous portons à tout ce qui touche aux choses de l'Algérie, nous fait un devoir d'appuyer de toutes nos forces ces plaintes et ces réclamations.

Voici les faits :

La Compagnie P.-L.-M., dans son omnipotence, s'est refusée jusqu'à ce jour à transporter, de Paris à Marseille, les dépêches à destination d'Algérie par le train qui, partant de Paris à 7 heures 15 du soir, arrive à Marseille à 10 heures 40 du matin. Elle les y amène seulement par le train qui arrive dans cette ville, à 3 heures 21 du soir. (Il est à remarquer que l'heure d'arrivée de ce train est la même depuis plus de vingt-cinq ans; quel progrès!)

Il résulte de ce fait les conséquences suivantes : Trois fois par semaine, la Compagnie Transatlantique, tenue par son cahier des charges, fait partir un bateau après 4 heures du soir, c'est-à-dire après l'arrivée des dépêches de Paris, à 3 heures 21; mais les autres jours, ses bateaux, et ceux-là rapides, partent à midi et n'emportent pas de dépêches, lesquelles, dans ce cas, ne sont embarquées que le lendemain ou dans la soirée, sur un bateau de la Compagnie Touache.

On voit de suite, par ces quelques explications, quel désarroi, quelles irrégularités sont la conséquence d'un pareil état de choses et combien il importe d'en bien établir les responsabilités. Or, il paraît certain aujourd'hui

que c'est la Compagnie P.-L.-M. seule qui doit en supporter la charge. Voici, en effet, en quels termes une correspondance d'Alger, en date du 28 décembre dernier, adressée au *Moniteur des Colonies* précise la situation :

Les dépêches de Paris arrivant à Marseille à 3 h. 21 du soir, les paquebots postaux doivent subordonner les heures de leur départ à l'arrivée des dépêches qui leur sont destinées. Trois fois par semaine, la Compagnie transatlantique ne peut donc quitter le port qu'après 4 heures du soir. Mais elle a calculé récemment que, étant absolument libre des autres jours, et le départ du paquebot à midi entraînant l'arrivée à Alger à 5 heures le lendemain, permettant donc le déchargement dans la soirée, le chargement dans la matinée du surlendemain et le départ d'Alger à midi de ce surlendemain, chaque paquebot pouvait gagner vingt-quatre heures de service par le départ à midi. Elle a donc pris la décision que vous savez, rompant avec ce qu'elle avait fait jusqu'à ce jour.

Mais auparavant elle a avisé l'administration des postes du préjudice que lui portaient ces départs de paquebots *non postaux*, lui demandant d'étudier une combinaison qui lui permit de réaliser des économies tout en continuant son service quotidien.

L'accord se fit et la direction des postes accepta de prendre des mesures pour que les dépêches d'Algérie pussent arriver à Marseille par le train de 11 h. 40 du matin au lieu du train de 3 h. 21 du soir.

On avait compté sans la Compagnie de P.-L.-M., car, pour mettre à exécution ce projet, il fallait ajouter un fourgon-poste au train express et comme aucune stipulation du cahier des charges ne l'y oblige, la Compagnie du chemin de fer a refusé net de se prêter à cette combinaison. Vous remarquerez que le prétexte est une trouvaille; car je ne crois pas qu'un fourgon-poste puisse être invoqué sérieusement comme motivant un énorme surcroît de dépenses, mais on a eu beau faire, la Compagnie P.-L.-M. s'est renfermée dans son *non possumus* étrange.

Alors la Compagnie transatlantique a repris sa liberté d'action et, se confinant à son tour aux termes stricts de son cahier des charges, a modifié ses ordres de route, maintenu ses seuls trois départs postaux à 5 heures et remis les autres à midi.

Et voilà comment la mauvaise volonté de la Compagnie P.-L.-M. met le trouble dans le mouvement postal et transactionnel entre la France et l'Algérie. Il eût cependant été si facile de bien s'entendre et de favoriser un peu ce public dont on a l'air de se soucier médiocrement!

Le conflit traîne depuis plus d'un an; il en est à sa période aiguë. On se demande donc comment il se fait que nos députés, nos chambres de commerce, le gouverneur n'interviennent pas avec plus d'empressement, pour mettre un terme à ce désarroi.

Nous ajouterons aux renseignements ci-dessus que la Compagnie P.-L.-M. est d'autant plus mal fondée dans ses prétentions, que son train, soi-disant rapide, qui arrive à Marseille à 10 heures 40 du matin, ne passe généralement pas le poids de 100 tonnes dans sa masse, locomotive et tender à part. Or, tous les jours, les Compagnies d'Orléans et du Nord font circuler, à une vitesse de 10 à 20 0/0 plus grande que celle du train de Marseille, des trains pesant 150, 180 et même 200 tonnes. Le poids d'un fourgon-poste variant de 10 à 14 tonnes, on voit que ce surcroît de charge ne peut, en aucun cas, être un obstacle à la marche du train de Marseille. Ce train, même, s'il marchait à la vitesse du rapide de Bordeaux, ce qui serait d'autant plus facile que le tracé de la ligne de Paris à Marseille est plus avantageuse que celui de la ligne de Paris à Bordeaux, ce train, disons-nous, partant de Paris à 7 heures 45 ou 8 heures du soir au lieu de 7 heures 15, heure très gênante pour l'administration des postes, arriverait à Marseille

à 9 heures du matin au lieu de 10 heures 40; ce qui serait tout au profit du commerce de Marseille.

Pour cela, il suffirait que la Compagnie P.-L.-M., au lieu d'employer un système de wagons construits à l'encontre de toutes les règles de la mécanique et des lois de l'équilibre, adoptât le même type de ceux que la Compagnie d'Orléans emploie depuis tantôt quinze ans; ou, mieux encore, qu'en raison de l'étendue de son réseau, qu'elle se décide enfin à faire construire des voitures du type américain à *bogies*, supérieures encore au type en service sur le réseau d'Orléans.

Mais, jusqu'à ce jour, les ingénieurs de P.-L.-M. ont toujours pris le contre-pied de ce que faisaient de bien leurs collègues des autres Compagnies. Pour eux, le mieux est l'ennemi du bien.

Pauvre Marseille, tu te plains de la concurrence que fait à ton commerce le port de Gènes. La faute en est moins au Saint-Gothard qu'à la routine de la Compagnie P.-L.-M. Que ne l'as-tu vu encore!

Quant à notre belle colonie algérienne, il est tout aussi malheureux que ses intérêts soient lésés par la mainmise de quelques capitalistes, manquant du sens économique, sur la plus belle partie de nos grandes voies de communication.

Marseille et l'Algérie sont les victimes du monopole à outrance, et il n'est que temps, en présence des difficultés chaque jour plus grandes contre lesquelles luttent notre industrie, notre commerce et notre agriculture, qu'une réforme radicale de l'organisation de nos chemins de fer s'accomplisse, et que cette réforme soit appliquée, tout d'abord, à la Compagnie P.-L.-M., car, de ce chef, il y a urgence.

H. P.

## LE BON MARCHÉ

### EXPOSITION DE BLANC

Il est à Paris et même à cinquante lieues à la ronde nombre de personnes qui attendent avec impatience chaque exposition des grands magasins du Bon Marché. Les Parisiens n'ont que l'omnibus à prendre, un fiacre à arrêter, leur voiture à faire atteler pour se rendre à ces charmantes fêtes du bon goût, souvent répétées dans le cours d'une année et toujours de plus en plus complètes et resplendissantes.

Mais quand on habite la province, il s'agit d'un voyage à entreprendre. Et, pourtant, on n'hésite pas. Le chemin de fer n'est qu'à quelques minutes, et, dût-on passer deux grands jours à Paris, on n'aurait garde de manquer les grandes expositions du Bon Marché, si riches en occasions de tout genre, si grandioses, si fertiles en surprises.

Demandez aux plus charmantes châtelaines, aux riches fermières, aux maîtresses de maison qui habitent les départements limitrophes de la Seine pourquoi elles songent à un prochain voyage à Paris, dans les premiers jours de février. Invariablement elles vous répondront :

Je vais à l'Exposition de blanc du Bon Marché. Que voulez-vous c'est une fête pour mes yeux que cet amoncellement d'étoffes immaculées. Il me semble passer au milieu d'une féerie, le soir surtout lorsque le jour tombant la lumière électrique fait ressortir les mille détails de tous ces objets si divers et pourtant si bien classés, qui représentent une si grande somme de travail et tant de soins intelligents.

Partout de la blancheur. Elle tombe des voûtes, étalée savamment, partout répandue, comme l'eau claire et limpide descend en cascades ruisselantes. Elle s'étend sur les comptoirs, éblouissante et charmeuse. Et, pour compléter l'illusion, des fleurs à profusion, fleurs brodées qui imitent à merveille les semis des prés et des bois, des oiseaux qui tremblent perchés dans

un feuillage dentelé, des œuvres d'art, bref une illusion qu'on voudrait voir durer toujours.

En vérité, nous comprenons cet enthousiasme des clientes du Bon-Marché. Au fond de tout cœur féminin, il existe un sentiment d'idéalisation de toutes choses qui n'exclut pas le souci des applications pratiques et usuelles des merveilles de l'industrie. La femme possède à un degré supérieur l'instinct de tout ce qui est beau, bon et utile. Elle est en tout cela le guide le plus sûr dans le chemin de la vie.

C'est donc un plaisir que de la guider à l'avance à travers les merveilles de l'exposition de blanc du 14 février, qui fera ses délices. Il suffira ensuite de la laisser s'y attarder durant quelques heures; elle en reviendra heureuse des occasions si variées qu'elle y aura rencontrées. Et pourquoi se plaindrait-on qu'elle arrive chargée d'emplettes, puisque tout ce qu'elle aura acheté est d'une qualité exceptionnelle et à ces prix en rapport avec tous les moyens pécuniaires?

S'il est au Bon-Marché une exposition presque exclusivement féminine et surtout pratique, c'est bien celle des premiers jours de février.

Toiles, draps confectionnés, linge de table, de toilette et d'office, rideaux, trousseaux, layettes, mouchoirs, ameublements; tout cela est d'un usage quotidien, indispensable.

Un des plus importants comptoirs est sans contredit celui des toiles. On y rencontre toutes les variétés: toile de ménage ou toile de Bretagne, toile écrue, toile blanche avec laquelle on fait des draps très fins qu'on peut confectionner soi-même ou acheter tout faits, ce qui revient toujours moins cher, étant donnée la modicité exceptionnelle des prix auxquels le Bon-Marché les offre à ses visiteurs.

Naguère encore — il n'y a pas vingt ans de cela — les draps de luxe, brodés avec festons et flanelles, garnis de guipures, d'entre-deux, de volants, etc., étaient d'un prix exorbitant. Aujourd'hui la maison Boucicaut offre à ses clients de splendides modèles de ces articles à des prix très facilement abordables. On comprendra qu'elle peut offrir de tels prix quand on saura que tous les modèles sont sa propriété, qu'elle les crée elle-même et les fait exécuter dans ses ateliers. Il en résulte une énorme économie sur la main-d'œuvre, économie dont les acheteurs bénéficient les premiers.

Le linge d'office et de cuisine tout confectionné vient après le comptoir des toiles. Là encore, plus que partout ailleurs peut-être, les ménagères peuvent réaliser une économie sérieuse et profiter de magnifiques occasions.

Mais ce qui a un charme particulier pour les maîtresses de maison, c'est le linge de table. Le beau linge, bien fin, orné de belles broderies et de motifs variés est un des goûts raffinés de notre époque.

L'exposition de blanc de cette année offrira, dans ce genre, des articles qu'on peut véritablement qualifier de merveilleux: Service de table en très beau linge damassé blanc avec encadrement en rouge tissé au métier Jacquard. Les motifs représentent des chasses, des scènes champêtres et sont d'une finesse de dessin et d'exécution remarquable, services de table moscovites, linge Pompadour ou Renaissance, etc., le choix est très varié et s'étend des bordures les plus simples aux motifs brodés en point de Venise.

Mais, dira-t-on, tous ces objets doivent être d'un prix inabordable. Une visite à l'Exposition répondra victorieusement à cette demande. Il est impossible de trouver, à des conditions aussi minimes, autant de charmantes choses et aussi nouvelles.

Les services damassés attireront tout particulièrement l'attention. Tous les dessins, et ils sont très nombreux, sont la propriété exclusive du Bon-Marché. Ce sont de véritables œuvres d'art représentant mille sujets d'ornementation, fruits, fleurs des bois et fleurs des jardins, violettes, myosotis, roses, etc.

Les rideaux blancs viennent après le linge de table. On sait avec quelle perfection l'industrie

française fabrique les plus fines guipures; on trouvera au Bon-Marché les plus belles créations de ces œuvres délicates et d'un goût parfait, qui font tant d'honneur à notre production française.

Les rideaux imitation vitraux sur fond mouseline, grand teint, dont les dessins sont aussi propriété exclusive de la maison, offrent un choix considérable et splendide. Les sujets représentent des losanges des dessins fantaisistes, des armoiries, des collections héraldiques, des oiseaux, ibis et perroquets sur fond noir du plus bel effet.

A remarquer également les rideaux fond crêpe imprimés, les tissus indiens brochés à dessins originaux d'un relief admirable sur la teinte crème du fond.

Un comptoir auquel on s'arrête bien volontiers est le comptoir des trousseaux.

C'est là surtout que la femme est vraiment elle-même, dans un magasin. A la manière dont elle considère les objets, au choix qu'elle en fait, à la quantité qu'elle en achète, on la devine, on connaît ses goûts, on prévoit son avenir. C'est une dame du monde qui aime les plus fines batistes, ou une femme de condition plus modeste qui s'arrête à une qualité solide. C'est une mère qui, en souriant, en se souvenant aussi, complète le trousseau de sa fille. Et il est si facile au Bon-Marché de former promptement un trousseau complet, à des prix qu'on n'eût jamais prévus il y a quelques dix ans! Et cela sans aller dans plusieurs magasins, puisque là vous avez tout sous la main, depuis les articles les plus simples jusqu'aux plus luxueux, tels que les chemises de soie de toutes couleurs, ornées de belles dentelles, les matinées les plus élégantes, les peignoirs du meilleur goût et de la mode la plus raffinée.

Après les trousseaux les layettes qui forment un comptoir spécial où se rencontre l'assortiment le plus complet de la toilette des bébés. Les bébés, eux aussi, suivent le courant de la mode. Le Bon-Marché crée chaque année, pour les vêtir et les orner, des nouveaux modèles de chemisettes brodées, de bonnets, de capotes, de douillettes.

Le comptoir du linge pour hommes, jeunes gens et garçonnets offre des quantités de remarquables occasions à des prix très avantageux. La chemiserie est le point le plus important de ce comptoir et celui qui, certainement, attirera tout particulièrement l'attention. Les tissus sont de première qualité, la coupe très soignée et la confection parfaite. Signalons en passant des modèles tout nouveaux des chemises à petits plis brodés sur le devant et les magnifiques chemises de soie pour la nuit, la chambre, toilette du matin.

Un article absolument remarquable, c'est le mouchoir de luxe tel qu'on le présente au Bon-Marché. On n'est jamais arrivé nulle part à faire mieux ni plus gracieux que cet objet tout intime, qu'on met le plus souvent dans une poche de côté en le laissant voir, qu'on veut d'une grande finesse, avec de jolies broderies et un chiffre.

Le Bon-Marché a créé un modèle tout nouveau de mouchoirs de soie pour dames. C'est un vrai bijou d'élégance et de bon goût, complètement obligé de toute toilette soignée en soirée ou au théâtre, de même que l'éventail.

Mais ce n'est pas à dire que l'Exposition de blanc ne nous offre que des mouchoirs de grand luxe. Il en est de plus simples, depuis le mouchoir brodé avec chiffre élégant, jusqu'aux mouchoirs solides.

Voilà donc bien des attraits pour nous exciter à aller visiter l'Exposition de blanc au Bon-Marché. Que de choses on pourrait énumérer encore, que d'objets à signaler, que de merveilleuses occasions dignes d'être remarquées et devant lesquelles on passe sans pouvoir s'y arrêter longuement tant on a de jolies choses à voir!

Et puis, on est si bien sous ces vastes galeries si bien aérées, si splendidement éclairées, dans lesquelles on trouve à chaque pas un nou-

vel enchantement! On s'y tient à l'aise et chez soi. L'urbanité parfaite du personnel vous laisse charmé, on se sent libre d'aller et de venir, de faire son choix et des réflexions sur tout ce qu'on y admire.

Et, à ces satisfactions toutes personnelles vient s'ajouter chaque fois un sentiment profond, l'impression causée par la force de cohésion qui a su implanter en plein cœur de Paris une maison de ce genre, si parfaite en tous ses rouages et réalisant si complètement le modèle-type d'une grande œuvre de solidarité morale en même temps que matérielle.

BAILLE.

## LES LIVRES

IV

**La vie privée d'autrefois : Arts et Métiers, Modes, Mœurs, Usages des Parisiens, du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, par ALFRED FRANKLIN. — Les soins de la toilette, le savoir-vivre; — L'annonce et la réclame, les cris de Paris; — La mesure du temps; — La cuisine.** — Quatre vol. in-18 jésus. Paris. Plon, Nourrit et Co, éditeurs.

Composé d'après des documents originaux ou inédits, ce très curieux ouvrage nous renseigne sur les arts et métiers, les modes, les mœurs, les usages des Parisiens du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans le premier volume (*Les soins de la toilette, le savoir-vivre*), l'auteur consacre de bonnes pages aux soins de la toilette et au savoir-vivre et y décrit de nombreuses particularités avec autant de discernement que d'agrément.

La civilité de nos ancêtres est pour nous le sujet de bien des étonnements. La question de la propreté personnelle y est longuement étudiée et l'on ne sera pas étonné d'apprendre qu'en 1761, Paris ne comptait qu'une dizaine de bains chauds munis seulement de douze à quinze baignoires chacun, lorsque le sieur Poitevin eut l'idée d'établir sur la Seine même un bateau organisé spécialement à cet usage et qui fut amarré près du Pont-Royal.

Comme chez les Romains, il était d'usage de se baigner avant le repas. Pour qu'une réception fut vraiment luxueuse et cordiale, il fallait offrir un bain à son hôte, qui passait de la baignoire à la salle à manger. Le 22 septembre 1467, Louis XI alla souper chez le prévost des marchands Denis Esselin, « et audit hostel le Roy y fist grande chièr, et y trouva trois beaulx baigns honnestement et richement attintelez, cuidant que le Roy deust illec prendre son plaisir et se baigner ».

Les peignes étaient, par exemple, très luxueux, ainsi que l'on en peut juger par un spécimen conservé dans la collection Sauvageot au musée du Louvre (spécimen reproduit dans l'ouvrage).

Avant qu'Erasmus (en 1530) eut conseillé l'usage du mouchoir, on mangeait encore sans fourchette; aussi recommandait-on de ne pas se moucher avec la main qui prenait la viande. On était libre, d'ailleurs, de se moucher dans ses doigts, pourvu que ce fût de la main gauche :

Enfant, se ton nés est morveux,  
Ne lé torche pas à la main nue  
De quoy la viande est tenue,  
Le fait est villain et honteux.

D'autre part, nous voyons que sous Louis XIV, on restait la tête couverte dans les appartements, devant les femmes, au conseil du roi, et au bal, en dansant. Mais on n'adressait jamais la parole au souverain sans se découvrir; la calotte des ecclésiastiques n'était pas tolérée en cette circonstance; et, d'après M<sup>me</sup> de Genlis, étiquette de la cour, en ce qui concerne les salutations: en présence du roi ou des princes du sang, on ne devait saluer personne, et il était interdit de s'embrasser ou de se tutoyer. Puis enfin au chapitre spécial consacré à la

coiffure, à la confection des perruques, mouches, etc., est également très intéressant.

Le deuxième volume a pour titre : *L'annonce et la réclame, les cris de Paris*. — L'annonce et la réclame ont bien des fois déjà tenté la plume des écrivains modernes, et les cris de Paris ont été décrits sous divers aspects, mais sur ce point les recherches de M. Alfred Franklin remettent en lumière, d'une façon nouvelle, les us et coutumes très caractéristiques de la vie d'autrefois. Tout ce qui constitue la publicité d'aujourd'hui : journaux, circulaires, affiches, etc., était représenté par des crieurs, fonctionnaires publics qui criaient dans la rue les actes officiels, les marchandises, les objets perdus, les enterrements, etc., comme du reste cela existe encore dans beaucoup de petites villes de province; l'ordonnance de 1415 eut pour but de régler leurs fonctions et il y est dit que : « Les crieurs sont chargés d'annoncer les vins, les huiles, les oignons, les pois, les fèves, les réunions de confrérie, les décès, les objets perdus, les enfants, mules, chevaux disparus, et toutes autres choses qui appartiendront à crier en ladite ville ».

Ils prêtaient serment et versaient une caution de 60 sols 1 denier. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les crieurs s'intitulaient toujours *crieurs de corps et de vin*, mais le service des enterrements était devenu leur fonction principale, et la communauté représentait alors fidèlement notre entreprise de pompes funèbres.

Quant à la question du vin : Le crieur surveillait la préparation du vin et s'en allait crier le bon vin, vantant sa qualité et son prix, le donnant à goûter aux bourgeois qui passaient.

Lorsque le marchand lui fermait sa porte, le crieur devait annoncer le *prix du Roi*, « le feur lou Roy », et le tavernier ne pouvait plus refuser de vendre à ces conditions.

On nommait *feur lou Roy* le prix auquel le Roi avait vendu ses vins.

Dans un appendice à ce volume, M. Alfred Franklin a eu l'heureuse idée de reproduire le poème de Guillaume de Villeneuve, du XIII<sup>e</sup> siècle, intitulé *les Crieries de Paris*, en prenant soin d'expliquer en des notes très claires les vieux mots tombés en désuétude.

Ce volume, comme le précédent, est orné de curieuses reproductions de gravures du temps qui complètent harmonieusement l'œuvre fine et délicate d'un écrivain aussi sérieux qu'érudit.

Le troisième volume est consacré à *La mesure du temps*. — Il est pourtant vrai que le peuple romain vécut, durant près de cinq siècles, dans une ignorance complète des procédés par lesquels on mesure le temps. Alexandrie, succédant à Athènes, avait été sous les Ptolémées le véritable centre des connaissances humaines. Au début du IX<sup>e</sup> siècle, les lettres et les sciences ont choisi une autre capitale : Bagdad, gouvernée par le grand Aaron ou Haroun al Raschid, est devenue le foyer dont l'Europe du Nord empruntera la lumière. L'ambassade qu'Aaron envoya à Charlemagne est restée célèbre. Parmi les présents, on remarquait une clepsydre, dont la description a été faite par Eginhard (dans ses œuvres complètes). L'auteur nous apprend qu'avant celle-ci, vers l'an 500, Théodoric envoya à Gondebaud une clepsydre construite par Boèce, et l'eau tombant goutte à goutte y indiquait le cours des heures. « *Aquis guttantibus horarum spatia terminantur* ». Les Bourguignons émerveillés en vinrent à croire qu'elle était intérieurement animée par quelque divinité. En 761, Pépin-le-Bref reçut du pape Paul I<sup>er</sup> une horloge nocturne « *horologium nocturnum* ».

Le théologien Raban Maur, qui mourut en 856, nous apprend que de son temps l'heure se divisait en : 4 points; le point valait 2 minutes;

10 minutes, la minute valait 1 partie et demie;

15 parties; la partie valait 2 moments et une fraction;

40 moments; le moment valait 1 ostentum et demie;

60 ostenta; l'ostentum valait 376 atomes : 22,560 atomes.

Il y a loin de ces chefs-d'œuvre primitifs aux régulateurs et aux chronomètres de la maison Rodanet!...

L'espace restreint dont nous disposons ne nous permet pas de multiplier nos citations; toutefois, nous indiquerons comme pièces curieuses : l'horloge du Palais, la plus ancienne de toutes, celle de la Samaritaine, terminée en 1608, celle de l'Hôtel de Ville, reconstruite en 1783, et l'horloge de la Sorbonne.

S'il faut en croire Saint-Simon, l'idée de construire des pendules et des montres à répétition appartient bien à un Français, M. de Villayer, membre de l'Académie française.

Enfin, la partie consacrée à la mesure, non plus du temps, non plus des jours, mais des jours de la semaine, des semaines, du mois, des mois de l'année, c'est-à-dire du calendrier, n'est ni moins instructive, ni moins curieuse.

Les horlogers de Paris avaient pris pour armoiries : *D'azur à une pendule d'or, accostée de deux montres d'argent marquées de sable, armoiries qui sont ordinairement accompagnées d'une devise un peu prétentieuse : Solis mendaces arquit horas*. C'était sans doute là une fière réponse à cette phrase des Géorgiques de Virgile : *..... Solem quis dicere falsum audeat?*

Le quatrième volume traite de (*La cuisine*).

— En parcourant ce livre intéressant sur les coutumes de nos ancêtres, on sera convaincu qu'ils n'étaient pas aussi barbares qu'on serait tenté de le croire. Les corporations se rattachant à l'art culinaire étaient même plus nombreuses qu'aujourd'hui, et les marchands ambulants allaient de porte en porte offrir aux ménagères les denrées alimentaires de toute nature, ainsi que les menus objets les plus élémentaires, accompagnant leur tournée de cris souvent bien étranges.

La composition des mets était même très étendue. M. Franklin passe en revue, de siècle en siècle, le progrès de l'art culinaire, de l'art de dresser la table et de régler les menus.

Le premier livre de cuisine, écrit vers 1392, est l'œuvre de Guillaume Tirel, dit Taillevent, cuisinier de Charles V en 1361 et écuyer de cuisine de Charles VI en 1386. Le second a été composé vers 1393 par un riche bourgeois pour l'instruction de sa jeune femme.

La lecture de ces ouvrages prouve que nos aïeux aimaient à voir paraître sur leur table d'immenses plats chargés de piles de viandes, de poissons et de légumes, etc.

Rabelais, dans son *Pantagruel*, nous a transmis une longue nomenclature des mets que préféraient ses contemporains et dans lesquels figurent les *balaines*, car, paraît-il, « la chair n'est rien estimée, mais la langue, pour ce qu'elle est molle et délicate, ou tasale », et à côté des grenouilles, « des serpents et anguilles de boys ».

Si nous jetons un coup d'œil sur le menu d'un festin qui fut offert à Catherine de Médicis en 1540 par la Ville de Paris, nous y trouverons un nombre extraordinaire de mets qui étonneraient bien les plus grands mangeurs d'aujourd'hui : des cignes, des grues, des héronneaux, des rennerons, etc. Malgré cela, on fit toujours maigre chère à la cour de Catherine, et les gourmands furent fort molestés par son fils Charles IX.

M. Alfred Franklin donne des détails piquants sur l'appétit ou pour mieux dire sur la glotonnerie de Louis XIV. A cette époque, on parfumait les mets, on y mêlait l'iris, l'eau de rose, la marjolaine, le musc et l'ambre, même l'hypocras, etc. Il dit que les Français, race gourmande étaient, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, peu à peu devenus gourmets, et cite cette appréciation de Mercier : « On ne sait manger délicatement que depuis un demi-siècle ». La délicieuse cuisine de Louis XV fut inconnue

même à Louis XIV. L'histoire de Vatel y est relatée avec une grande exactitude.

Le texte, écrit d'une manière agréable, orné de nombreuses gravures, reproduction d'estampes du temps, est accompagné de citations poétiques.

La suite de ces ouvrages nous promet de curieuses révélations sur les mœurs et les coutumes de nos ancêtres.

A. RAMÉ.

AVIS A MESSIEURS LES EDITEURS. — Il sera rendu compte, sans aucun frais, de tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés dans nos bureaux, 11, cité de l'Alma.

## REVUE DES THÉÂTRES

Nous avons eu aux Folies-Dramatiques, la reprise de *Rip*, opéra-comique en trois actes et sept tableaux. On s'est vivement intéressé aux aventures de ce hardi chasseur.... Que son sommeil ait duré vingt ans et que ses cheveux en aient blanchis, c'est possible; quant au public il ne dormira pas en écoutant la partition si remarquable de M. Robert Planquette et la très intelligente interprétation de tous les artistes. Il est à prévoir que cette reprise de *Rip* va fournir une longue carrière; nous nous en félicitons.

\* \* \*

Aux Menus-Plaisirs, l'*Etudiant Pauvre*, une adaptation française de MM. Milher et Numès, musique de M. Millæcker; ces mélodies dansantes ont rappelé plus d'un souvenir joyeux.

\* \* \*

La *Mariée Récalcitrante*, au théâtre Déjazet, n'a pas trouvé de récalcitrants; beaucoup de détails amusants, beaucoup de gaieté et d'entrain en sont la cause; attendons-nous à ne pas voir changer l'affiche de sitôt.

\* \* \*

Au Palais-Royal, la 100<sup>e</sup> représentation du *Parfum* a eu lieu devant une salle comble. M<sup>me</sup> Céline Chaumont, M. Daubray; ces deux excellents artistes ont leur large part de succès dans la pièce de MM. Blum et Toché.

\* \* \*

On assure qu'au Gymnase, une bonne combinaison nous permettra de voir bientôt l'*Officier Bleu*; aussi en attendant, de concert avec M. Alexandre Dumas, M. Koning a-t-il remis en répétition la *Dame aux Camélias*.

Cette pièce servira de début à Mlle Maroy, l'expensionnaire de la Comédie-Française. Jusqu'à ce que la *Dame aux Camélias* soit prête, le Gymnase jouera les *Femmes Nerveuses*, avec M. Noblet et Mlle Magnier.

\* \* \*

Le Musée Grévin s'occupe en ce moment de réunir une collection de pièces curieuses sur la Révolution, documents historiques, autographes, emblèmes, etc., destinés à compléter d'une manière instructive, la galerie récemment inaugurée par la restitution des scènes très émouvantes concernant la captivité de la famille royale. Parmi les documents les plus précieux qui figurent déjà dans cette salle, à côté d'autographes de Marie-Antoinette et de pièces émanant du Comité de salut public et du tribunal révolutionnaire, nous avons remarqué l'ordre d'exécution de Bailly, maire de Paris, tout entier de la main de Fouquier-Tinville, et les cinq masques, moulage sur nature, de Mirabeau, Barras, Custine, Marat et Robespierre. Ces sinistres reliques, dont l'authenticité ne nous paraît pas discutable, donnent une grande valeur à cette exposition.

UN SPECTATEUR.

Le propriétaire-gérant : H. PENDRIÉ.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NINDRE.

# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889



REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 3 Février 1889.

NUMÉRO 211.

## SOMMAIRE

Communications officielles et diverses. — Le rapport de M. Alphand. — Le rapport de M. Georges Berger. — Les Étrangers à l'Exposition. — Concours spéciaux d'instruments et de machines agricoles à l'Exposition universelle. — Expositions diverses. — Échos. — Le canal de Panama. — Beaux-Arts, Exposition des Trente-Trois. — Revue des théâtres. — **Gravure** : Une locomotive primitive. — **Supplément** : Revue économique.

La nouvelle Administration du **MONITEUR DE L'EXPOSITION** (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère, n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés *Cité de l'Alma, n° 11*, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889 ; installations de vitrines, réceptions et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du **MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889**.

## A NOS ABONNÉS

### AVIS IMPORTANT

Le Moniteur de l'Exposition devant modifier son titre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1890 et, peut-être aussi ses prix d'abonnement et de vente au numéro, nous croyons devoir prévenir ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire à partir du 31 janvier dernier, que nous opérerons le recouvrement de leur réabonnement à raison de 3 francs par mois, soit 33 francs pour onze mois, 30 francs pour dix mois, etc., etc.

Nous espérons que ceux de nos abonnés actuels qui voudront bien nous continuer leur confiance se conformeront à notre proposition. Nos avis de recouvrement seront établis en conséquence.

Un accident imprévu nous prive de donner aujourd'hui le premier article que nous consacrons habituellement aux questions générales ou aux travaux de l'Exposition.

Nos lecteurs voudront bien nous excuser.

H. P.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

### ET DIVERSES

#### Les installations

M. Berger, directeur général de l'exploitation à l'Exposition de 1889, a réuni les commissaires généraux des divers Etats prenant part à cette Exposition.

Il les a informés que toutes les installations devront être terminées à la fin du mois de mars. Mais déjà, à partir du 1<sup>er</sup> mars, il sera important que les produits destinés à l'Exposition soient acheminés sur la gare du Champ de Mars, où tout sera préparé.

Dès maintenant, du reste, le service de douane et de la manutention peut fonctionner.

La vente des tabacs sera autorisée dans les diverses sections étrangères, sous la réserve que le dépôt de tabacs sera fait dans un entrepôt de l'Etat, d'où la provision nécessaire pourra être retirée tous les jours ; cette provision sera vendue sous la surveillance d'un employé de l'administration qui préviendra toute fraude.

#### Concours d'insectologie à propos de l'Exposition universelle de 1889

La Société centrale d'apiculture et d'insectologie ouvre un concours entre MM. les instituteurs pour les encouragements à accorder aux élèves les plus méritants.

Il est ouvert un concours entre MM. les instituteurs pour traiter les questions suivantes :

1<sup>o</sup> Moyen le plus pratique de se débarrasser du hanneton et de sa larve.

2<sup>o</sup> Procédé le plus rapide et le plus simple pour enlever et détruire les nids et enveloppes qui renferment des œufs de chenilles.

3<sup>o</sup> Quel est l'insecte qui a occasionné, en 1888, le plus de ravages dans votre région et quels remèdes ont été employés pour le détruire ?

Les instituteurs qui désireraient solliciter un encouragement pour leurs élèves doivent en faire la demande. Ils devront indiquer sur quel point porte leur enseignement, la quantité d'insectes nuisibles que leurs élèves ont détruits. Ils sont priés de présenter les travaux de ces élèves (cahiers de dictée, récits, problèmes, etc.) de faire connaître les statuts de l'association formée entre les élèves dans le but de protéger les oiseaux insectivores, les insectes utiles, etc. Joindre des attestations, en un mot toutes les pièces qui établissent les titres de leurs élèves à une distinction.

Les mémoires devront être envoyés franco de port au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 1889 au Secrétaire du *Bulletin d'Insectologie agricole*, 18, rue Dauphine, à Paris.

Aucun mémoire ne sera rendu.

La Société se réserve le droit de publier dans son *Bulletin*, en tout ou en partie, les mémoires qu'elle aura récompensés.

Il sera décerné une Abeille d'honneur au mémoire le plus méritant.

Les prix consisteront en médailles de vermeil et d'argent, et médailles de 1<sup>re</sup>, 2<sup>me</sup> classe et de bronze de la Société.

D'autres récompenses pourront être accordées pour les mémoires d'un mérite exceptionnel.

MM. les Instituteurs qui désirent participer à ce concours sont tenus à une seule obligation : se faire inscrire d'avance. Il ne sera pas envoyé de lettre d'admission.

#### Le diplôme des récompenses

(AVIS IMPORTANT)

L'exposition des œuvres admises au concours du 2<sup>e</sup> degré, pour le dessin du diplôme des récompenses de l'Exposition universelle de 1889, sera ouverte de midi à 4 heures, 16, avenue de La Bourdonnais, les 2, 3, 4, 5 et 6 février.

#### Visite du Conseil municipal et du Conseil général aux travaux de l'Exposition

Les membres du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine se sont réunis, mardi 29 janvier, au Champ de Mars pour visiter officiellement les chantiers de l'Exposition.

Les dispositions prises pour cette visite étaient sensiblement les mêmes que celles auxquelles la visite de M. Carnot avait récemment donné lieu.

Dans la section belge, sous la galerie des Expositions diverses, côté de l'avenue de La Bourdonnais, une estrade avait été préparée.

Vers deux heures, les principaux chefs de service de l'Exposition ont reçu les conseillers, à qui M. Alphand a montré d'abord les plans de l'Exposition et l'itinéraire qu'on allait suivre.

Cet itinéraire comprend : section anglaise, terrasse extérieure, palais des Industries diverses, galerie des machines, pays orientaux, côté de l'avenue de Suffren ; palais des Arts libéraux et tour Eiffel.

La visite s'est terminée par le voyage en chemin de fer du Champ de Mars à l'esplanade des Invalides.

#### Beaux-Arts

Plusieurs peintres nous ont adressé des lettres par lesquelles ils expriment la crainte de ne pouvoir trouver place pour leurs œuvres dans le Palais des Beaux-Arts. La commission des beaux-arts, présidée par M. Antonin-Proust, s'est préoccupée de réclamations analogues.

M. Proust avait demandé au ministre du commerce la concession d'un terrain où serait élevé un pavillon destiné à recevoir les tableaux qui n'auraient pu être placés dans le Palais des Beaux-Arts. Il proposait de couvrir les dépenses de cette construction, estimées, d'après un devis dressé par M. Alphand, à 103,000 francs, avec le fonds de réserve de l'Exposition.

M. le ministre a répondu qu'il pouvait bien concéder un terrain dans le parc du Trocadéro, mais que la prévoyance qui lui était imposée ne lui permettait pas de disposer des fonds de réserve pour ce bâtiment. Dans ces conditions, la commission s'est mise d'accord avec l'architecte du Palais des Beaux-Arts pour remanier le cloisonnement de ce palais et lui donner une étendue plus grande que celle primitivement adoptée.

Cette modification a permis de partager le palais entre les artistes français et les artistes étrangers, de façon à donner à l'exposition française 1,900 mètres linéaires de cimaise, au lieu de 1,100 dont disposait la même exposition en 1878. Ajoutons qu'en 1878 les artistes avaient la latitude d'exposer un nombre quelconque de leurs toiles, tandis que cette année la commission a décidé que ce nombre ne pourrait être supérieur à dix. Elle en conclut que les artistes français qui redoutent de ne pouvoir présenter utilement leurs tableaux au jury le 15 février prochain (le délai de présentation primitivement fixé au 20 janvier a été reporté au 15 février) peuvent être entièrement rassurés.

#### Le Congrès universel de la paix

La commission d'organisation du congrès universel de la paix, qui doit s'ouvrir le 1<sup>er</sup> juin 1889, s'est constituée, 4 bis, rue de Chaillot, à Paris.

Après avoir soumis à la commission supérieure de l'Exposition un programme signé par huit sociétés de la paix (cinq sociétés françaises et trois sociétés étrangères), elle vient de décider, dans la seconde séance, l'envoi à toutes les sociétés de la paix d'une circulaire qui partira dans la première quinzaine de janvier.

Cette commission compte dans son sein : quatre députés français, MM. Barodet, F. Passy, Yves Guyot, Siegfried, un sénateur, M. Couturier, cinq présidents ou délégués de Sociétés de la paix.

#### Adjudication du Buffet du Palais des produits alimentaires.

La concession du Buffet de dégustation du Palais des Produits Alimentaires sera mise en adjudication, par les soins et au compte du groupe VII.

Les intéressés pourront prendre connaissance du Cahier des charges et déposer leurs offres jusqu'au 5 février inclus, chez M. Julien Potin, rapporteur-trésorier, 25, rue Palestro, Paris.

#### Le Congrès des voyageurs et représentants de commerce.

Un congrès des voyageurs et représentants de commerce français s'ouvrira à Paris, le 9 juillet et durera jusqu'au 12.

Il comprendra tous les voyageurs et représentants de commerce ou agents de commerce s'occupant des ventes à la commission.

Le congrès se divisera en cinq grandes sections, comprenant l'étude de toutes les questions qui seraient reconnues utiles à la corporation.

Les membres de la corporation qui ont des propositions à faire devront les adresser dans le plus bref délai à la commission qui les examinera et les classera suivant leur importance et la catégorie.

Adressez toutes ces communications au secrétaire général du congrès, 58, rue des Petites-Ecuries.

Les voyageurs et représentants qui désirent participer au Congrès n'ont qu'à adresser un mandat-poste de cinq francs au trésorier-général, qui leur enverra par retour du courrier leur carte et leur reçu. Incessamment, tous les hôtels français auront des carnets d'adhésion

où pourront s'inscrire les membres de la corporation.

#### Congrès littéraire

Par arrêté en date du 7 janvier 1889, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889 a nommé membres du comité d'organisation du congrès international littéraire :

##### MM.

Arnould (Arthur), membre de la société des gens de lettres.

Audebrand (Philibert), membre de la société des gens de lettres.

Berthet (Elie), membre de la société des gens de lettres.

Claretie (Jules), de l'Académie française, administrateur de la Comédie-Française, membre de la société des gens de lettres.

Clère (Jules), membre de la société des gens de lettres.

Diguet (Charles), membre de la société des gens de lettres.

Gourdon de Genouillac, membre de la société des gens de lettres.

Halévy (Ludovic), de l'Académie française, membre de la société des gens de lettres.

Hamel (Ernest), membre de la société des gens de lettres.

Huard (Adrien), avocat, membre de la société des gens de lettres.

Lermina (Jules), membre de l'association littéraire internationale.

Moret (Eugène), membre de la société des gens de lettres.

Muller (Eugène), membre de la société des gens de lettres.

Pagès (Alphonse), membre de l'association littéraire internationale.

Pouillet, avocat.

Renaud (Armand), membre de la société des gens de lettres.

Ratisbonne (Louis), président de l'association littéraire internationale, bibliothécaire au palais du Luxembourg.

Richebourg (Emile), membre de la société des gens de lettres.

Suchon (Victor), membre de l'association littéraire internationale.

Simon (Jules), de l'Académie française, président honoraire de la société des gens de lettres.

Theuriet (André), membre de la société des gens de lettres, président du comité.

Ulbach (Louis), président honoraire de l'association littéraire internationale, bibliothécaire de l'Arsenal.

Zacone (Pierre), membre de la société des gens de lettres.

#### Congrès des habitations ouvrières

Par arrêté en date du 7 janvier 1889, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international des habitations ouvrières :

##### MM.

Aymard, vice-président de la chambre de commerce.

Cacheux, ingénieur civil.

Chevallier (E.), lauréat de l'Institut.

Cheysson, vice-président de la société des habitations économiques d'Auteuil.

Dietz-Monin, sénateur, président de la société des habitations économiques d'Auteuil.

Fanien, ancien député.

Gosset, architecte.

Guary, directeur général des mines d'Anzin.

Labbé (Ch.), président de la société des maisons ouvrières de Lille.

Lebon, président de la société des logements à bon marché, à Rouen.

Mallet, président de la chambre de commerce du Havre, administrateur délégué de la société havraise des cités ouvrières.

Manouvrier, secrétaire général de la société de la Vieille-Montagne.

Ménier (Gaston), industriel.

Mesnil (Dr du), membre de la section XI de l'exposition d'économie sociale.

Müller (Emile), ingénieur civil, membre de la section XI de l'exposition d'économie sociale.

Picot (S.), membre de l'Institut, vice-président de la section XI de l'exposition d'économie sociale.

Raffalovich, publiciste.

Rostan, président de la caisse d'épargne de Marseille.

Rouillet (Ant.), publiciste, lauréat de l'Institut.

Siegfried (Jules), député, président de la section XI de l'exposition d'économie sociale.

Trélat (E.), directeur de l'école spéciale d'architecture.

Villemin, président du comité des houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

Valbaum, président de la société des logements à bon marché.

#### Congrès chronométrique

Par arrêté en date du 26 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international chronométrique :

##### MM.

Bassot, lieutenant-colonel, attaché au service géographique.

Benoit, président du syndicat des horlogers de Besançon.

Bouillet, ingénieur-hydrographe de la marine.

Brunner, artiste, attaché au Bureau des longitudes.

Caspari, ingénieur-hydrographe de la marine.

Cornu (A.), membre de l'Institut et du Bureau des longitudes.

Ferron, horloger de l'Observatoire de Paris.

Gruey, directeur de l'Observatoire de Besançon.

Jonquières (amiral de Fauque de), membre de l'Institut.

Magnac (de), lieutenant de vaisseau.

Mouchez (amiral), membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire de Paris.

Phillips, membre de l'Institut.

Rodanet, directeur de l'école d'horlogerie de Paris.

Rozé, professeur à l'école municipale de physique et de chimie industrielle.

Rollet de l'Isle, ingénieur hydrographe de la marine.

Wolf, membre de l'Institut.

Le directeur de l'école de Cluses.

#### Congrès d'anthropologie criminelle

Par arrêté en date du 10 janvier 1889, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité d'organisation du congrès international d'anthropologie criminelle : M. Millerand, député, avocat à la cour d'appel.

#### Congrès des accidents du travail

Par arrêté en date du 10 janvier 1889, le ministre du commerce et de l'industrie, commis-

saire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité d'organisation du Congrès international des accidents du travail : M. Trystram, député.

## LE RAPPORT DE M. ALPHAND

Nous complétons ci-après les extraits que nous avons donnés, il y a huit jours, du rapport de l'honorable directeur des travaux de l'Exposition universelle. Ce rapport est divisé en cinq paragraphes, comme nous l'avons indiqué dans notre dernier numéro, dont voici les parties principales :

### § 1er. — Palais des Beaux-Arts et des Arts-Libéraux

En tête de ce chapitre figure un tableau détaillé des opérations et dépenses faites jusqu'au 31 décembre dernier. A la suite de cet exposé, M. Alphand rappelle au ministre, en commentant les dépenses faites, que les fondations de ces palais étaient terminées en 1887. Les travaux, considérables, ont marché avec rapidité. Un fait regrettable s'est produit, mais dont l'importance a été exagérée. M. le directeur des travaux rappelle l'accident arrivé il y a environ deux mois. Par suite d'un décentrement trop hâtif, un des pylônes et l'arc de la partie centrale, au porche intérieur de la galerie Desaix, se sont écroulés.

Etant donnée l'impossibilité d'exécuter l'hiver les travaux de maçonnerie nécessaires, M. Alphand a modifié légèrement cette partie de la construction. Ainsi que nous l'avons pu annoncer déjà, il a prescrit la suppression de toutes les maçonneries supérieures à la ligne horizontale passant par l'intrados des voûtes, et leur remplacement par des poitrails en fer et des pièces en bois, auxquelles seront attachés les décorations de terres cuites. Rien ne sera changé dans les dispositions arrêtées concernant les piédroits qui forment culées de voûtes. Toutes les maçonneries restant à exécuter seront établies en briques de Vaugirard et mortier de ciment. En outre, le renforcement de tous les pylônes conservés et de dérasement des maçonneries, à partir de la hauteur indiquée, sont prescrits. Les maçonneries qui eussent été susceptibles de gêner les installations étant terminées, ces modifications n'entraveront en rien la marche des autres travaux.

Il reste à exécuter les porches des galeries Rapp et Desaix donnant sur les jardins et sur la Seine. La décoration extérieure des dômes comporte le remplissage des pylônes en fer limitant les façades de chaque travée, par des panneaux en terre cuite surmontés d'un cartouche émaillé; la construction d'une balustrade courant tout le long du palais, à niveau du premier étage; au dessus de la baie vitrée qui éclaire le premier étage, celle d'une frise et, plus haut encore, celle d'une nouvelle balustrade de terre cuite formant couronnement. C'est à ces travaux que les ouvriers sont occupés en ce moment. Les porches extérieurs ont aussi leurs particularités : une balustrade a remplacé l'attique; les niches ont disparu et, dans l'axe des piédroits se trouvent des vases. Quelques maçonneries inachevées font encore obstacle à leur mise en place, qui n'a d'ailleurs aucune action sur le sort des installations.

M. Alphand donne ensuite au ministre des détails sur la construction métallique. Il dit le nombre et la dimension des fermes employées et fournit quelques renseignements techniques sur leur montage. L'ensemble des constructions peut se terminer par n'importe quel temps, sans nuire aux installations intérieures. La couverture de l'un des dômes est terminée.

Celle de l'autre l'est à demi. La vitrerie, pour le Palais des Arts Libéraux, est complètement achevée. La sculpture et la peinture, qui restent à faire en partie, peuvent marcher en même temps que les installations intérieures.

Quant aux crédits, ajoute M. Alphand, suffisants pour toutes les entreprises, ils seront dépassés seulement pour la maçonnerie et les constructions métalliques; mais je puis assurer que les dépassements seront, en somme, peu importants et pourront s'établir comme suit :

Maçonnerie (y compris la charpente des pans de bois.....Fr.	250.000 »
Constructions métalliques y compris la dépense.....	145.000 »
Vitrerie.....	10.000 »
Total.....	405.000 »
Diminution sur la couverture....	10.000 »
Augmentation nette à prélever sur la réserve du chapitre 2.....	395.000 »

En résumé, les Palais des Beaux-Arts et des Arts Libéraux sont assez avancés pour être entièrement livrés au service de l'exploitation. Des travaux qui restent à effectuer, aucun n'est assez important, ni assez difficile à exécuter, pour empêcher l'ouverture de l'Exposition à l'heure fixée.

### § 2. — Palais des machines

L'immense nef du Palais des Machines est terminée depuis septembre. Elle avait été commencée en avril 1888. Le poids des fers qui ont été employés pour son montage se chiffre par 7,784,519 kilos. Ici presque tout est prêt. Les bas-côtés sont actuellement achevés par les charpentiers et les couvreurs. Cette partie du Palais a exigé la mise en œuvre de 2,968,056 kilos de fer. Quelques travées d'extrémité des bas-côtés et du vestibule d'entrée sont seules à couvrir encore. La pose des parquets et des lambourdes dans la galerie supérieure sera finie dans quinze jours. Le carrelage du rez-de-chaussée commencera seulement dans un mois, après que les fondations de toutes les machines seront terminées. L'ossature de la porte sur l'avenue La Bourdonnais est posée. Quant aux portes du Palais elles-mêmes, elles ne le seront que les derniers jours. La vitrerie des combles est terminée; celle des pignons est à moitié environ de son exécution. La peinture de la nef est achevée. On travaille actuellement à sa mise en place. Les diverses parties de l'ornementation en staff seront posées bientôt. On le voit, le Palais des Machines est terminé dans ses parties essentielles et suffisamment avancé pour que l'installation des exposants puisse s'y faire librement en même temps que l'achèvement de la construction, qui sera d'ailleurs obtenu à bref délai.

Le rapport ajoute :

Les dépenses qu'il entraînera se renfermeront dans les limites des prévisions pour tous les travaux autres que ceux de construction métallique, et le déficit sera, de ce chef, comme je l'ai dit en parlant des constructions métalliques, de 190,000 francs. Il devra être imputé sur la réserve de l'article 2,

### § 3. — Galeries des Expositions diverses

Pour ce Palais, l'architecte, certain de ne pas atteindre le chiffre de son devis soumis en janvier 1887 : 5,900,179 francs, à la commission de contrôle, n'est pas assuré de rester dans les limites du devis rectifié l'an dernier.

Les maçonneries en fondations sont terminées; celles en élévation le seraient sans des dispositions particulières dans les façades des travées affectées à chaque nation. Au sujet des constructions métalliques, les galeries de 25 mè-

tres sont terminées depuis décembre et leurs annexes s'achèvent maintenant. Cet ensemble a exigé la mise en œuvre de 8,360,700 kilos de fer. Le dôme central est terminé aujourd'hui et, si les échafaudages qui ont servi à le construire restent en place, c'est en vue des travaux accessoires de décoration, de couverture et de charpente non encore terminés. La galerie de 30 mètres, qui traverse les subdivisions des industries diverses pour conduire au Palais des Machines, et où des travaux de charpente sont encore à faire, est très avancée.

La vitrerie est terminée, sauf pour le dôme, où elle a peu d'importance, et pour la galerie de trente mètres, qui est à moitié vitrée sur les côtés. C'est Lavastre et Carpezat, engagés par contrat à exécuter contre 78,300 francs les toiles décoratives à placer dans les parties non vitrées du dôme, qui sont chargés de la décoration. Terminée en atelier, celle-ci sera ultérieurement mise en place.

Quant à la décoration sculpturale, l'exécution des modèles a été confiée à des sculpteurs, après acceptation et autorisation du ministre d'en préparer les épreuves nécessaires.

En attendant, les galeries peuvent partout être mises à la disposition des exposants, et les installations, commencées dès septembre, se poursuivent sans arrêt.

Sur cette conclusion, M. Alphand fait quelques observations sur les constructions métalliques des trois palais. A ce sujet, nous ne donnerons que les chiffres relevés sur l'ensemble.

Le rapport entre dans le détail des poids prévus et des frais constatés.

La seule construction métallique du palais des machines a exigé la mise en œuvre de :

(fer ou fonte) 12,449,891 k. et a coûté 5,254,320 »	
Celle du palais des industries diverses.....	9,315,704 k. — 2,999,068 44
Celle des palais des beaux-arts et des arts libéraux.....	8,699,794 k. — 3,120,900 89
Soit un ensemble de kilog.....	30,465,389 k. qui a coûté 11,374,349 33

et qui se trouve ainsi quelque peu supérieur à celui du devis, dont les chiffres étaient, quant au poids, 29,230,483 kilos, et, quant au coût, 10,820,454 fr. 52.

### § 4. — Travaux divers

Après avoir ainsi examiné minutieusement la situation des divers palais, tant au point de vue des travaux qu'au point de vue financier, M. Alphand s'occupe du nivellement et du réseau d'égouts. Ces travaux ne sont pas et ne peuvent pas être terminés encore. On doit pour cela attendre l'enlèvement des charpentes et échafaudages dans les palais, ainsi que la disparition de la ligne de chemin de fer traversant le parc. Les travaux du réseau d'égout ne commenceront donc qu'en dernier lieu, vers le 1<sup>er</sup> avril.

Ils dureront une quinzaine de jours.

### § 5. — Réserve spéciale

Sur le 5<sup>e</sup> paragraphe, réserve spéciale, le rapport indique qu'à l'heure présente, les évaluations pour dépenses imprévues se chiffrent :

Pour le palais des machines par.....	Fr. 200.000 »
Pour le palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux par.....	395.000 »
Pour les galeries des expositions diverses par.....	200.000 »

Toutes sommes couvertes par la réserve du chapitre 2 du budget spécial, laquelle se monte, déduction faite de la subvention accordée à M. Eiffel, à 4,750,000 francs.

Voici d'ailleurs le résumé financier élaboré par la direction des travaux :

Articles du budget	évaluations		En plus sur les éval. préventiv.
	préventives	actuelles	
Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux. . . . .	6 372 484 74	6 764 707 83	392 223 36
Palais des machines. . . . .	7 233 381 46	7 513 891 60	280 510 23
Palais des industries diverses. . . . .	5 786 406 52	5 885 637 42	99 230 90
Egoutset nivellement. . . . .	521 847 61	521 847 61	»
Réserve. . . . .	82 876 94	95 942 45	13 065 51
Total. . . . .	20 000 000 »	20 785 000 »	785 000 »
Entreprises diverses. . . . .	12 661 518 81	8 617 160 16	»
Service médical. . . . .	mémoire	»	»
Total général. . . . .	32 661 518 81	29 402 160 16	785 000 »

Les entreprises les plus importantes de l'Exposition ainsi passées en revue, M. Alphand continue son rapport par des renseignements identiques mais moins intéressants, sur ses nombreuses dépendances :

Si l'exposition d'horticulture, dont s'occupe ensuite le directeur des travaux, n'est pas terminée, les galeries de l'agriculture, qui ne couvrent pas moins de 27,500 mètres, au long du quai d'Orsay, ont été pour la moitié mises à la disposition du ministère. Les parcs et jardins sont très avancés. Après terrassement, le nivellement du sol a eu lieu et les plantations ont pu être faites en partie.

Le rapport se poursuit par différents articles relatifs à l'aménagement intérieur et traitant des bureaux et postes de police et de pompiers, des clôtures, de la viabilité de la tranchée au-dessus de la rive gauche, des passerelles, du gaz, des voies ferrées, des water-closets, de la remise en état des locaux occupés, d'une réserve pour l'imprévu, etc., pour en arriver assez rapidement à l'histoire de l'habitation humaine de M. Charles Garnier. Pour ces constructions, tout le gros œuvre est debout et la décoration extérieure est mise à jour dans la mesure du possible. Les quelques parties restant à faire réclament le retour de la belle saison. Ici, M. Alphand montre que sa confiance dans le résultat de l'entreprise est telle qu'il se propose d'affecter au président de la République plusieurs des habitations moyen âge construites en aval du pont d'Iéna.

Enfin, M. Alphand parle assez longuement des travaux de construction de la tour Eiffel et termine par une *conclusion* que nous avons reproduite intégralement il y a huit jours, ainsi que la partie du rapport qui a trait à la tour Eiffel.

Nous n'y reviendrons pas.

## LE RAPPORT DE M. GEORGES BERGER

### La participation des pays étrangers

En même temps que M. Alphand remettait au ministre du commerce et de l'industrie son rapport sur l'état des travaux au Champ de Mars, dans une pièce identique, M. Berger faisait part à M. Pierre Legrand des opérations effectuées en 1888 dans le service de l'Exposition.

L'un des passages les plus intéressants de ce rapport établit en quelles mesures les pays étrangers participeront à l'Exposition.

Dès maintenant, dit en substance l'honorable directeur de l'exploitation, les emplacements réservés aux différentes nations exposantes sont nettement déterminés et l'on peut compter que la section étrangère présentera, par sa variété et ses développements, le plus grand attrait.

Les divers comités de cette section se partagent en comités officiels et privés, l'initiative particulière s'étant presque partout substituée à l'action gouvernementale dans les pays où celle-ci faisait défaut.

Voici la liste définitive, clôturée au 31 décembre dernier, de ces comités. L'Europe en compte quinze, qui sont :

Grande-Bretagne (comité privé), pas de subvention, mais capital de garantie réuni par les exposants. . . . .	fr. 1.500.000
Belgique (comité privé), subvention du gouvernement. . . . .	600.000
Espagne (comité privé), subvention du gouvernement. . . . .	500.000
Suisse (comité officiel), subvention du gouvernement. . . . .	450.000
Roumanie (comité privé), subvention du gouvernement. . . . .	200.000
Norvège (comité officiel), subvention du gouvernement. . . . .	140.000
Danemark (comité privé), subvention du gouvernement. . . . .	140.000
Portugal (comité privé), subvention du gouvernement. . . . .	137.000

Vienne et ensuite la Grèce et la Serbie, dont les comités émanent de l'initiative officielle et dont les gouvernements n'ont pas déterminé encore la subvention, ainsi que le Luxembourg dont la participation est privée et qui se trouve dans le même cas.

La Russie, l'Italie, l'Autriche-Hongrie et les Pays-Bas, également participants sur l'initiative privée, n'ont pas reçu de subvention de leur gouvernement; c'est un capital de garantie réuni, comme pour la Grande-Bretagne, par les exposants qui assure les dépenses nécessaires.

Les seuls pays européens qui ne seront pas représentés, sont : l'Allemagne, la Suède, la Turquie et le Montenegro. Pour l'Amérique, les résultats sont aussi satisfaisants. Les Etats-Unis ont reçu de leur gouvernement une subvention de 4,200,000 francs. Le Mexique, dont la participation est officielle, est aussi considérablement subventionné. Enfin, tous les gouvernements de l'Amérique du Sud ont voulu avoir leur palais ou leur pavillon dans le Champ de Mars, et ils ont accordé à leurs comités des sommes importantes.

Trois participations officielles nous viennent d'Asie. Celle du Japon, qui est subventionnée de 500,000 francs, et celles de Siam et de la Perse, dont les subventions ne sont pas déterminées encore.

La Chine, officiellement du moins, a cru devoir s'abstenir; mais tout récemment un certain nombre de négociants chinois ont fait demander, par l'intermédiaire de la légation de Chine à Paris, un emplacement où ils pourront exhiber les produits de leur industrie et de leur commerce. L'heure était tardive; pourtant un emplacement assez vaste a pu être accordé. Aussi aurons-nous dans le Champ de Mars, parmi les nombreuses constructions légères édifiées dans les jardins, le pavillon chinois.

Enfin l'Afrique sera représentée, non seulement par nos colonies, mais encore par l'Égypte qui doit à l'initiative privée un fonds de garantie de 420,000 francs; par le Maroc et par le Transvaal, dont la participation est officielle, mais dont les subventions ne sont pas déterminées.

## NOTRE GRAVURE

### UNE LOCOMOTIVE PRIMITIVE

On sait que les grandes Compagnies ont l'intention d'envoyer à l'Exposition rétrospective des transports, à côté des dernières machines ou wagons perfectionnés, un type du matériel employé aux premiers jours des chemins de fer.

Nous publions aujourd'hui le dessin d'une des locomotives primitives qui seront exposées. Cette machine, dite locomotive Norris, a fonctionné en France, en 1844. Elle est assise sur six roues dont deux motrices; l'essieu des deux roues motrices est droit et placé sous la chaudière, près de la boîte à feu; les quatre autres roues, plus petites, sont reliées entre elles par un cadre formant avant-train à articulations indépendantes, se mouvant librement autour d'un pivot placé à peu près sous la cheminée et immédiatement en dessous des cylindres.

La comparaison que ne manqueront pas de faire les visiteurs entre ce type de moteur, construit alors que les chemins de fer étaient dans l'enfance de l'art avec les grandes et fortes machines de nos jours, ne laissera pas que d'être des plus intéressantes.

## LES ÉTRANGERS A L'EXPOSITION

On sait qu'il s'est formé à Barcelone un comité chargé de concentrer les adhésions à l'Exposition de Paris pour la Catalogne et les îles Baléares, comité qui, dès l'abord, a manifesté des velléités, non pas d'agir en dehors de celui déjà formé à Madrid, mais tout au moins de conserver une certaine indépendance en raison de l'importance industrielle et agricole des régions qu'ils représentent.

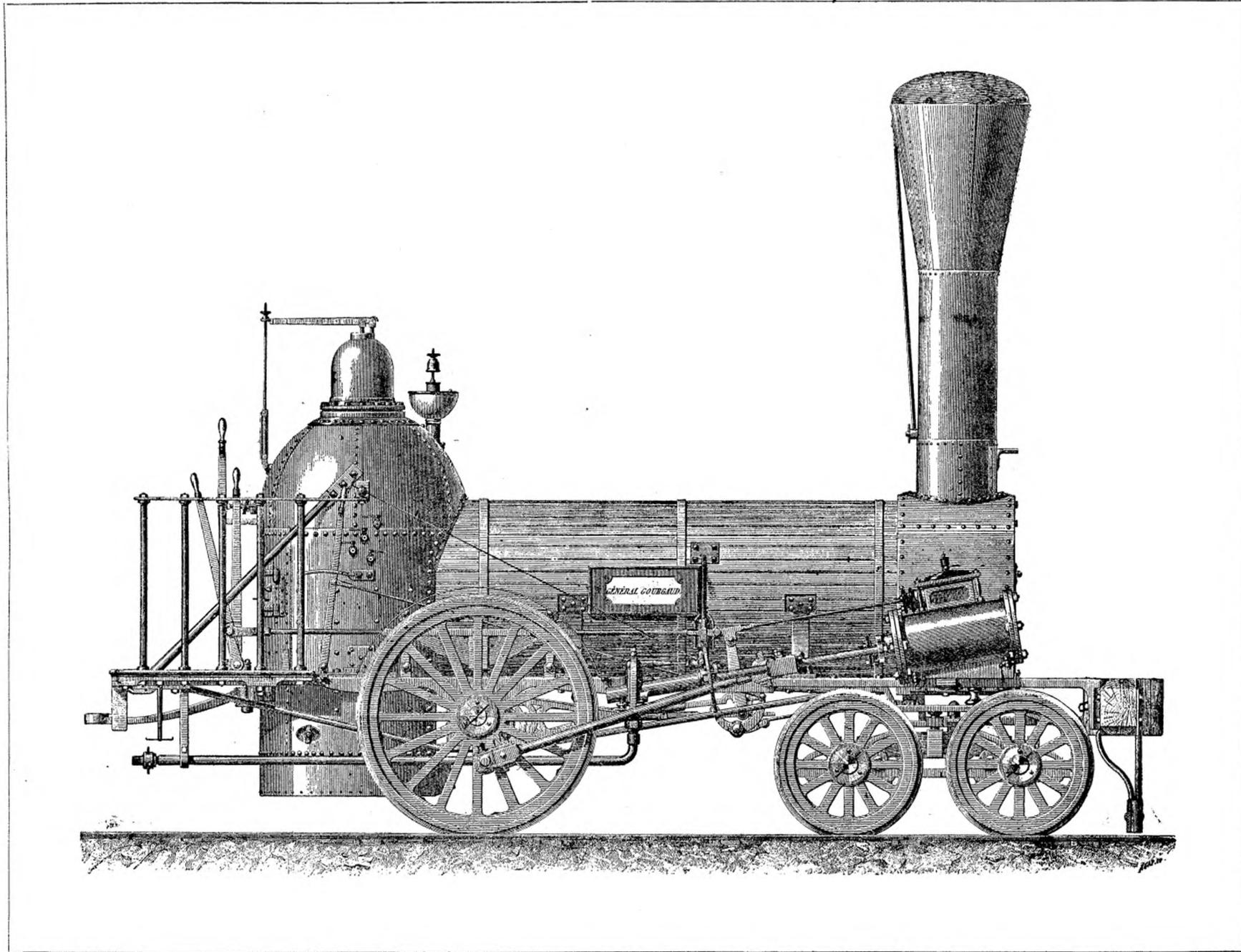
Notre excellent confrère, *l'Echo français*, de Barcelone, publie à ce sujet une note que nous croyons devoir reproduire. La voici :

« Le comité catalan chargé d'organiser la participation de la Catalogne et des Baléares à l'Exposition de Paris, vient de lancer une circulaire protestant contre les agissements du comité de Madrid. Du moment que l'Espagne ne participe pas d'une façon officielle, rien n'explique la prépondérance d'un comité sur un autre, étant surtout admis que Madrid ne saurait être considéré comme une ville industrielle et commerciale. Si le comité de Barcelone n'obtient pas ce qu'il demande, la grande masse des exposants catalans s'abstiendra de toute participation. »

Nous ne mettons pas en doute que malgré ces apparences de dissentiments, l'accord le plus parfait ne s'établisse entre les comités de Madrid et de Barcelone en vue du plus grand succès de la participation espagnole à notre prochaine exposition.

### ANGLETERRE

Malgré le refus du gouvernement anglais de prendre part officiellement à l'Exposition de 1889, les efforts privés qui ont été faits, aussi bien par les commissaires français que par les autorités municipales anglaises, sont si considérables, que l'exposition anglaise sera aussi complète et aussi brillante en 1889 qu'elle l'a été en 1878. Pour ce qui est de la partie artis-



UNE LOCOMOTIVE PRIMITIVE.

tique, cependant, les peintres anglais protestent contre la mesure qui met à leur charge les frais de transport des œuvres qu'ils enverront à l'Exposition de Paris. Si cette mesure est maintenue, il est probable que la peinture anglaise sera assez faiblement représentée au palais des Arts.

#### RUSSIE

L'abstention officielle du gouvernement russe à l'Exposition de 1889 avait produit une impression assez pénible parmi les exposants et les organisateurs. S'il faut en croire un renseignement qui nous parvient d'une source autorisée, le gouvernement de Saint-Petersbourg se proposerait de se départir de la réserve qu'il avait gardée jusqu'ici. Il paraît désormais certain que la section russe sera d'une richesse qui dépassera toutes les espérances.

#### ITALIE

Voici quelques-unes des résolutions prises récemment par le comité national italien (siégeant à Paris) pour l'Exposition universelle.

La commission de décoration, après avoir pris connaissance de l'importante communication envoyée par M. le député Passerini, au nom de la commission technique réunie à Rome, a décidé de faire exécuter le projet de façade présenté par l'architecte Manfredo-Manfredi.

M. Manfredi, qui a mis son talent et son travail à la disposition de la commission, est prié de se rendre à Paris pour surveiller les travaux de décoration de la section italienne, travaux qui ont dû être commencés cette semaine.

Les comités d'admission des groupes II et III ont à peu près terminé leurs travaux.

Le comité d'admission du groupe III (ameublement, vitrerie, mosaïque et accessoires de l'ameublement) a accédé à la demande d'installation d'un four à vitres vénitiennes faite par M. Candiani.

La direction générale de l'exploitation a autorisé le Comité national italien à installer au quai d'Orsay un bar sur le modèle d'une maison étrusque qui fera partie de l'exposition de l'*Habitation humaine*. A ce bar sera annexée une maison pélasgienne.

En dernier lieu, nous apprenons que le ministre des finances d'Italie vient d'informer le Comité italien que les objets qui auront figuré à l'Exposition de Paris, seront admis à rentrer en Italie sans paiement aucun de droits de douane.

De notre part, notre ministre des finances a décidé que les produits italiens de toutes sortes exposés au Champ de Mars ou au quai d'Orsay, seront soumis aux tarifs de la nation la plus favorisée, si, vendus au cours de l'Exposition, ils doivent rester sur le territoire français.

### CONCOURS SPÉCIAUX

D'INSTRUMENTS ET DE MACHINES AGRICOLES  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Les membres composant le VIII<sup>e</sup> groupe se sont réunis sous la présidence de M. Foucher de Careil, sénateur, président et sur la proposition de M. Tisserand, directeur de l'Agriculture, ont décidé qu'il y avait lieu d'établir pendant la durée de l'Exposition une série de concours destinés à faciliter l'essai des machines.

1<sup>o</sup> Instruments nouveaux avec progrès accomplis, machines et appareils servant à la mise en culture du sol.

2<sup>o</sup> Semoirs en lignes et à poquets—ce concours sera nécessaire avec les distributeurs d'engrais et appareils de nettoyage des grains semés en ligne.

3<sup>o</sup> Appareils et procédés d'ensilage des fourrages — procédés de conservation et de préparation des foins; appareils à comprimer les foins, les pailles; élévateurs, procédés de chargement.

4<sup>o</sup> Moissonneuses, lieuses avec liens à la ficelle

et machines à lier avec la paille, lieuses indépendantes.

5<sup>o</sup> Appareils propres à nettoyer les semences de toutes espèces et de toutes grosseurs. Trieuses, décuscuteurs, etc.

6<sup>o</sup> Matériel de laiterie, appareils et matériel procédés de conservation.

7<sup>o</sup> Matériel pour la conservation et le séchage des fruits.

8<sup>o</sup> Concours de maréchalerie et ferrure.

9<sup>o</sup> Appareils à filtrer les vins.

10<sup>o</sup> 1<sup>re</sup> classe : Appareils et procédés propres à combattre et à détruire les parasites attaquant les parties souterraines des plantes ;

2<sup>e</sup> classe : Appareils et procédés propres à combattre et détruire les parasites attaquant les parties extérieures des plantes (tiges, feuilles, bourgeons, fleurs, fruits, etc).

11<sup>o</sup> Pompes à submersion pour les vignobles.

12<sup>o</sup> Machines à décortiquer la Ramie.

Tous ces concours auront lieu séparément à des époques et à des endroits qui seront ultérieurement déterminés.

Nous croyons pouvoir dire d'ores et déjà, sans trop nous avancer, qu'une partie de ces expériences auront lieu sur les terrains de la ferme de Noisiel, gracieusement mise à la disposition du groupe par MM. Menier.

En dehors des récompenses qui pourront être données par les jurys de classe, ces concours seront l'objet de prix spéciaux, notamment de trois prix : objets d'art d'une valeur de 1 000 fr. chacun.

MAX LESAIRE.

## EXPOSITIONS DIVERSES

### Exposition des céramistes de Limoges

Une réunion des principaux exposants de la grande industrie céramique de Limoges a eu lieu dans cette ville, le 18 janvier dernier. Nous donnons ci-après le compte rendu de ladite réunion tel que nous le porte le *Courrier du Centre*, de Limoges (n° du 19 janvier) :

Une réunion des exposants admis à la collectivité de l'exposition des produits céramistes de la classe 20, a eu lieu hier, dans la salle du conseil général, place de la Préfecture.

M. Faure, préfet de la Haute-Vienne, présidait cette réunion, ayant à ses côtés MM. Firmin Ardant, vice-président du comité départemental, Peyrusson et Garrigou-Lagrange.

La séance est ouverte à 1 h. 1/2.

M. Firmin Ardant prenant la parole rappelle en quelques mots l'histoire de l'Exposition. Il annonce que les exposants de la collectivité ont obtenu du gouvernement l'emplacement nécessaire, l'installation et l'ornementation, de leur exposition, trois questions qui ne doivent plus préoccuper personne à l'heure actuelle.

De plus, le Conseil général a accordé la somme de 4,000 francs pour couvrir une partie des frais occasionnés par l'envoi à Paris des produits limousins.

La ville de son côté et dans le même but a accordé 3,000 francs votés par le Conseil municipal.

La seule préoccupation de chacun doit donc être d'envoyer à l'Exposition universelle des produits vraiment beaux qui puissent donner à l'étranger un aperçu de l'industrie de Limoges.

M. le préfet se lève alors et remercie les exposants des efforts qu'ils ont toujours fait et qu'ils vont encore faire pour représenter dignement le département de la Haute-Vienne ; il termine son allocution en les assurant que toute sa sympathie est acquise à cette œuvre et qu'il est prêt à lui prêter tout son concours.

Les paroles de M. le préfet sont accueillies par de nombreux applaudissements.

M. Peyrusson, prenant la parole, donne des détails sur les locaux destinés à l'exposition limousine de Paris. Passant à l'exposition même, M. Peyrusson explique que tout le monde ne

peut aller à Paris pour le grand concours qui va s'ouvrir, il serait nécessaire, à son avis, que les pièces destinées à l'Exposition fussent exposées à Limoges même avant d'être envoyées à Paris. Ce serait pour ainsi dire une répétition qui ne laisserait pas que de présenter un grand intérêt pour notre population.

Un jury d'admission serait formé pour examiner les produits de notre industrie.

Ce jury, composé de deux peintres et d'un modèleur, choisirait les plus dignes et présiderait à l'emballage de la porcelaine et à son envoi immédiat à Paris.

Là une compagnie spéciale est chargée de recevoir les colis destinés à l'exposition, néanmoins l'un des exposants serait à Paris et assisterait au déballage et à l'installation.

M. Firmin Ardant lit une circulaire envoyée par M. le ministre du commerce concernant le délai accordé aux exposants.

« L'Exposition de 1889, ajoute l'honorable vice-président laissera bien en arrière ses sœurs de 1867, de 1878, et même les expositions étrangères. »

Tout doit être terminé pour le 15 avril, époque où M. le président de la République inaugurerait l'Exposition.

MM. les exposants de Limoges doivent donc se tenir prêts à exposer à Limoges le 1<sup>er</sup> mars, dans un local qui sera désigné ultérieurement, les produits qu'ils doivent envoyer à Paris.

M. Firmin Ardant donne ensuite lecture de la lettre de M. le maire de Limoges annonçant comme il l'a dit en commençant, qu'une somme de 3,000 francs avait été votée par le Conseil municipal, pour couvrir les frais nécessités par l'envoi à Paris de la céramique limousine.

Des remerciements sont votés au comité de Paris, au Conseil général, au Conseil municipal, à M. Teisserenc de Bort, président, et à M. Firmin Ardant, vice-président.

MM. les membres présents à la réunion précédent à l'élection du jury d'admission qui se trouve composé de la façon suivante :

MM. Charles Lorrain et Charles Dumonteil, peintres.

L'élection des modèleurs est réservée.

La séance est levée à deux heures demie.

### Exposition forestière

L'exposition forestière française sera, comme en 1878, installée au Trocadéro. On construit en ce moment, dans la forêt de Fontainebleau, un magnifique chalet appelé à la recevoir. Il sera entièrement composé de bois coupés dans la forêt, et non rabottés ni vernissés; la façade sera faite de panneaux en bois non écorcés, différents de couleur et de forme, la toiture elle-même sera en bois.

L'immense variété des essences qui croissent dans cette splendide forêt permettra de donner à l'ensemble l'aspect le plus artistique. Il ne faudra pas débiter moins de 4,800 mètres cubes pour ce pavillon qui couvrira une superficie de 43 mètres sur 37 et sera haut de 20 mètres. Aux quatre angles se trouveront autant de portiques formés de chênes séculaires non écorcés, couverts de mousses et de lichens, avec fonds et voussures en bois naturel.

### Exposition des Gobelins

On travaille activement à la manufacture des Gobelins pour achever les ouvrages destinés à figurer dans la section des Beaux-Arts. Ces ouvrages sont au nombre de cinquante-cinq. Quelques-uns, commencés immédiatement après l'Exposition de 1878, sont terminés, mais plusieurs des plus beaux sont encore sur *tablier* dans les ateliers du célèbre établissement.

Disons que l'exécution de ces œuvres d'art demande plusieurs années d'un travail suivi, un ouvrier-artiste ne pouvant faire, en toute une année, qu'un mètre carré de ces merveilleuses tapisseries.

Voici l'énumération de quelques-unes des œuvres les plus considérables qui figureront au Champ de Mars :

1° Un salon complet destiné au palais de l'Élysée (sujets : Muses et Poèmes, d'après M. Galland);

2° Deux grandes tapisseries (Paysage) appelées à orner le grand escalier d'honneur du Sénat;

3° Une grande décoration (les Arts, les Sciences dans l'antiquité), plus deux figures symbolisant l'imprimerie et les manuscrits pour la Bibliothèque nationale;

4° Une tapisserie destinée à la galerie d'Apollon au Louvre.

La Savonnerie, de son côté, exposera une superbe collection de tentures destinées au palais de l'Élysée et à la Bibliothèque nationale.

Enfin, les artistes mozaïstes des Gobelins mettent la dernière main à une composition d'ensemble (la Céramique, d'après Merson), qui ornera l'une des portes du palais des Beaux-Arts.

#### L'Exposition scolaire des Colonies

M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Marine vient d'adresser à MM. les Gouverneurs des colonies françaises deux circulaires d'un haut intérêt, en vue de la formation des collections scolaires qui devront figurer à l'Exposition coloniale de 1889.

M. le sous-secrétaire d'Etat rappelle d'abord que pour les bibliothèques, pour les livres classiques adoptés dans l'enseignement secondaire et pour les livres se rapportant à l'enseignement supérieur, il ne sera admis que des ouvrages publiés ou présentés par des membres du corps enseignant aux colonies. Quant aux bibliothèques spéciales, il leur sera donné la plus grande extension possible; elles serviront de point de départ d'une bibliothèque spéciale destinée à constituer un véritable centre d'enseignement colonial à Paris.

Dans cette bibliothèque, prendront place les publications officielles et tous les ouvrages se rattachant à l'étude des choses coloniales afin d'initier la généralité des citoyens à ce que la France d'outre-mer a d'inconnu pour eux, renseigner nos commerçants et nos industriels sur les ressources actuelles qu'offrent nos colonies comme sur les richesses exploitées qu'elles renferment, faciliter par les informations les plus étendues, les recherches de la science comme l'étude des questions de colonisation.

Il sera très intéressant de présenter une collection complète des plans et photographies des établissements scolaires de nos colonies, comme le fait le ministère de l'Instruction publique pour l'enseignement métropolitain.

Enfin, il sera du plus haut intérêt d'offrir un ensemble de tous les documents statistiques et des monographies des divers établissements d'enseignement.

## ECHOS

### Les eaux de l'Avre

M. Gadaud, député de la Dordogne, a déposé il y a quelques jours sur le bureau de la Chambre le rapport qu'il a fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet tendant à la dérivation des eaux de l'Avre et à leur adduction à Paris.

Ce rapport conclut à la déclaration d'utilité publique des travaux de captation et d'adduction à Paris des sources dites de la Vigne et de Verneuil. Les indemnités pour expropriation seront, à défaut d'entente amiable, fixées par le conseil de préfecture avec recours possible devant le Conseil d'Etat. Les indemnités pour les usines qui empruntent à l'Avre leur force motrice et qui vont être privées de cette force par la dérivation de ce cours d'eau seront payées en deux parts.

1° L'une, payée en capital immédiatement et préalablement à toute prise d'eau, représentera la somme nécessaire pour la substitution de la vapeur, à la force motrice de l'eau;

2° La seconde part sera payée non en capital, mais en rente annuelle et sera versée tant que l'usine continuera de fonctionner.

Cette disposition a pour but d'assurer la continuité du travail. En cas de paiement immédiat de l'indemnité, il pouvait se faire, en effet, que les propriétaires indemnisés fermassent leurs usines ou les transportassent dans une autre région.

Le projet, ainsi que nous venons de le dire, confié, en cas de contestation, au conseil de préfecture, et non au jury, la fixation des indemnités d'expropriation. Cette décision est motivée par la crainte que le jury n'eût pas le degré d'indépendance nécessaire en pareil cas. On se rappelle, en effet, quelle émotion l'annonce du projet qui nous occupe a soulevée dans la région intéressée; on se souvient également des scènes de désordre qui se sont produites lorsque les membres de la commission parlementaire sont allés faire une enquête sur place. Cette double considération a déterminé la commission à prendre la résolution que nous venons d'indiquer.

\* \* \*

### Les récompenses de l'Exposition de Barcelone

On lit dans l'*Echo Français*, de Barcelone (n° du 27 janvier) :

« Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs, de connaître le chiffre exact des récompenses obtenues par les différentes nations qui ont pris part à l'Exposition de Barcelone.

Le jury a accordé 9 291 récompenses dont 6 334 aux Espagnols et 2 957 aux étrangers. Il y aurait, en vérité, profusion, s'il ne s'agissait pas de la première exposition célébrée par l'Espagne.

	MÉDAILLES			
	Or	Argent	Bronze	Mentions
France.....	359	418	268	114
Belgique....	424	81	42	25
Allemagne..	93	77	56	31
Angleterre..	70	54	25	12
Japon.....	20	38	47	37
Autriche....	76	38	16	7
Italie.....	28	30	30	29
Hongrie....	29	42	16	6
Chili.....	20	33	26	9
Etats-Unis..	20	25	19	18
Uruguay....	18	17	30	16
Paraguay...	41	5	24	20
Suède.....	27	11	11	6
Russie.....	27	16	4	3
Terreneuve..	15	14	7	»
Suisse.....	44	7	8	4

A considérer le total de ces récompenses l'on doit suivre l'ordre suivant : France 1 160, Belgique 272, Allemagne 257, Angleterre 111, Japon 142, Autriche 137, Italie 117, Hongrie 93, Chili 88, Etats-Unis 82, Uruguay 81, Paraguay 60, Suède 55, Russie 50, Terreneuve 36, Suisse 30.

Les autres nations ont obtenu moins de 30 récompenses.

L'Autriche est la nation la plus favorisée au point de vue des médailles d'or puisqu'elle figure pour plus de la moitié, 76 sur 137 au total. La proportion est presque la même pour la Russie : 27 sur 50 au total. Suède 27 sur 55. L'Angleterre est au-dessous de la moitié quoique avec une excellente place : 70 sur 161.

La France et l'Allemagne figurent à peu près pour le tiers. — L'Italie et le Japon brillent au dernier rang. Italie, 28 sur 117. — Japon, 28 sur 142.

Ajoutons enfin que la France et la Tunisie sont les deux seules nations ayant obtenu un diplôme d'honneur.

\* \* \*

### Le chemin de fer funiculaire de Belleville

Un décret rendu en conseil d'Etat vient de déclarer d'utilité publique l'établissement d'un tramway funiculaire, à câble sans fin, de la place de la République à l'église de Belleville.

D'après le cahier des charges, les prix de transport seraient ainsi fixés :

Par voyageur, quelle que soit la distance parcourue, 10 centimes.

Ce prix est réduit à 5 centimes pour les trains correspondant à l'entrée et à la sortie des ateliers, le matin de cinq heures à six heures en été, de six à sept heures en hiver; le soir, de sept à huit heures en été, et de six à sept en hiver.

Les trains se composeront de deux voitures au plus; la vitesse ne pourra dépasser 12 kilomètres à l'heure. Le nombre minimum des voyages par jour est fixé à 192.

\* \* \*

### Transport d'un bolide

Depuis plus d'un siècle, dans la province de Bahia, au Brésil, on pouvait voir, au milieu d'une rivière, une masse énorme de fer brut. Quand les eaux baissaient, on distinguait même au-dessous de la masse les restes d'un chariot avec ses roues. Tout cela demeurait abandonné sur place. Cette masse de fer avait été trouvée au siècle dernier, à cent cinquante pas de là environ, en pleine forêt vierge, à moitié enfouie dans le sol.

Son origine n'était pas douteuse, c'était une météorite, une de ces masses de fer comme il en tombe presque à chaque heure sur la terre, bien que n'ayant pas — tant s'en faut — le même volume heureusement. On en connaît cependant de plus grosses encore. Celle-ci avait été découverte en 1784 et, dès l'année suivante, on essaya de l'enlever. Il faut savoir qu'elle ne pesait pas loin de 6,000 kilogrammes. On parvint à la hisser sur un chariot construit exprès et à ce chariot on attela 140 bœufs devant lesquels on frayait à coups de hache dans la forêt le chemin nécessaire. Mais au premier ruisseau qu'il fallut franchir, le Bendego, les roues s'enfoncèrent et les 140 bœufs ne purent dégager la machine.

On vient de réaliser ce qui avait été tenté il y a un siècle, et peu s'en faut qu'on ne tresse des couronnes à l'ingénieur qui a réussi à transporter la masse de fer abandonnée dans le lit du Bendego, jusqu'à la plus prochaine station de chemins de fer, d'où un wagon l'a emmenée à Rio. On a réuni des commissions; l'Etat Brésilien, pour payer les frais, qui se sont élevés à 100,000 fr. environ, a accepté le concours d'un riche particulier, qui a donné la moitié de la somme.

Arrivé à Rio, le précieux bloc a été coupé en deux dans toute sa longueur pour qu'on en puisse étudier la structure. Celle-ci a présenté ces élégants dessins qui ressemblent à un damasquinage géométrique, et qu'on trouve habituellement dans les masses de fer tombé du ciel.

## LE PANAMA

Depuis le moment où s'est ouverte la crise financière que traverse en ce moment la Société du canal interocéanique de Panama, nous n'avons pas cru devoir prendre part au débat. Nous aurions pu apprécier sévèrement le vote de la Chambre, refusant tout concours à une œuvre essentiellement nationale, et qui deviendra certainement très productive, ou l'opposition de certaine puissance financière dont les attaches gouvernementales pouvaient lui inspirer d'autres sentiments, nous avons préféré nous abstenir.

Nous avons, en effet, une confiance absolue dans l'énergie connue du promoteur de l'œuvre, et l'esprit d'entente et de foi dans l'avenir qu'ont montré, dans cet intervalle, les porteurs d'actions et d'obligations, est une sûre garantie que la Société du canal de Panama sortira de ce mauvais pas avec les honneurs de la guerre.

L'affluence des petits porteurs d'actions et d'obligations, six mille environ, à la réunion de l'Hippodrome, le 26 janvier dernier, est une preuve de la confiance qu'inspirent les directeurs de l'œuvre essentiellement française qui s'appelle le percement de l'isthme de Panama. Par eux s'achèvera cette entreprise immense, dont le succès toujours croissant du canal de Suez est la garantie la plus incontestable des brillants résultats qu'elle donnera à son tour dans quelques années.

Honte alors à ceux qu'un faux entendement ou une insigne mauvaise foi auront poussés à entraver l'exécution de cette œuvre essentiellement civilisatrice.

H. P.

## BEAUX-ARTS

### EXPOSITION DES TRENTE-TROIS (Galeries Georges Petit)

Il est au dessus de toute évidence que plus nous allons et plus les artistes se dégagent de la tutelle officielle.

Cet amour de liberté et d'indépendance va grandissant et tant que les coteries seront à l'ordre du jour des sociétés qui tiennent le haut du pavé artistique, il en sera de même. L'artiste ne veut plus se laisser tenir en lisière et pour quelques-uns qui font tapage, ce sont des légions qui se lèvent et qui réclament à juste titre, enfin, l'ère des libertés.

Le Salon annuel (officiel) ne peut plus recevoir que des amis privilégiés, le fait est au dessus de toute évidence: Les H. C. et les Ex. prennent toute la place. Que deviendront les autres? Sont-ils d'ores et déjà condamnés et ne faudra-t-il pas bientôt aussi les marquer au fer rouge?...

Hors l'Eglise: point de salut!...

Ne recevez des H. C. et des Ex., qu'un seul tableau, cela n'ôtera rien à leur mérite ni à leur gloire.

Ne reléguez pas les arts du dessin, mais placez aussi bien les miniatures, pastels, aquarelles, etc. que la peinture bonne ou mauvaise qui encombre les salons.

Enfin, pas de liste, tirez le Jury au sort!...

Mais à quoi bon revenir sur un point qui pour cette année encore est élucidé, nous n'y gagnerons rien aujourd'hui: mais patience....

Le public se lasse de tout, il lui faut du nouveau, encore du nouveau! Place aux jeunes, ils ne sont pas arrivés, il faut qu'ils se produisent: c'est ce qu'a parfaitement compris la Société des Trente-Trois qui vient d'ouvrir, dans les salons de la rue de Sèze, sa deuxième exposition artistique.

Peinture à l'huile, Pastel, Aquarelle, Dessin, Gravure et Sculpture, tout y est, et nous avons admiré là des œuvres d'un réel mérite.

On ne saurait mieux employer ses loisirs que d'aller passer une heure ou deux au milieu de ces deux cent cinquante œuvres. Si dans le nombre quelques œuvres n'attirent pas absolument les regards par des qualités supérieures, il y a par compensation beaucoup d'originalités, et puis, il faut bien un peu de variété, si tout était parfait au début, il faudrait faire résonner les trompettes de la Renommée avec tant d'éclat, que pour sonores, ces chants de gloire, en deviendraient étourdissants.

Parmi ces artistes tous inconnus pour moi, ce qui ne peut me rendre impartial, il en est dont le talent ne fait que poindre à l'horizon. Le soleil est levé depuis longtemps pour d'autres, tandis que le plus grand nombre cherchent encore leurs voies, (la trouveront-ils?)

Il ne faut pas les décourager, mais ne devraient-ils pas, avec franchise, se juger eux-mêmes.

Pourquoi avoir placé des œuvres dans le couloir d'entrée? Le jour n'y est pas bon et certaines pages de valeur sont comme déshéritées.

Mlle AYRTON a envoyé une série d'études: *Au bord de la mer*, elles sont bonnes, mais je reviens toujours à cette idée: les études doivent rester à l'atelier.

M. BARAU peint bien l'air qu'il respire; la composition *Vendanges* a sans doute été prise à la pointe d'un champ? Les ceps sont trop clairsemés. Les nos 17, 18 et 19 sont plus sincères.

Ah! par exemple, il ne faut pas manquer d'admirer le groupe plâtre *Mère et enfant* par Mme C. BESNARD, c'est une œuvre de maître, ainsi que le joli buste n° 21.

Très lumineux les paysages de M. BILLOTTE: *Les fortifications* bien nature et ne se laisse dépasser que par le *Ruisseau de Cernay*.

Que Mlle BRESLAU envoie au Grand salon les nos 36 et 38; et si ces œuvres ne font pas sensation, c'est qu'il n'y aura plus personne pour apprécier l'art, et pour admirer ce gars plein de vie et de santé qui, après avoir respiré l'air pur des champs, en rapporte d'énormes bottes de bluets avec un air aussi convaincu que s'il avait conquis l'univers.

M. CHARLIER latine dans la perfection et nous aurions grand tort de ne pas citer: *Retour de pêche*, bas relief en cire; *le Printemps* est coquet et gracieux, comme il convient, du reste: l'ensemble de ces envois est parfait.

Quant à M. DAUPHIN, ceux qui n'ont pas vu la mer pourront s'en faire une idée vraie en admirant les marines finement traitées et où l'espace se perd dans l'infini; parmi ces toiles, il y en a que Ziem ne dédaignerait pas de signer, j'en suis sûr.

Les *Effets de Soleil* de M. ELIOT sont de teintes un peu trop conventionnelles; il y a du dessin, de l'observation, beaucoup de couleur; mais il faut, dans le plein air, se méfier du grand soleil.

Si quelques-uns des numéros de M. FLAMENG sont trop empâtés, nous devons dire que l'ensemble est très harmonieux; c'est vaporeux, mouvementé, plein de coloris, mais les pochades sont des impressions qui, comme les études, doivent rester à l'atelier.

Beau bagage que celui de M. FRIANT; bons portraits, surtout ceux de Coquelin aîné et Coquelin cadet.

*Chez un Sculpteur* et la *Pipe cassée*, par GAY, méritent une attention soutenue.

Un petit tableau bien traité c'est le n° 139, par M. HARRISON, *Boulangiste*, un jeune garçon à la physionomie gouailleuse tient une bouteille sous le bras et lit les affiches!...

M. KHNOPEFF présente de bien jolies études: des énigmes, mais le *Sphinx* a oublié d'en donner la traduction au livret, la place nous manque pour les traduire ici.

Il n'en est pas de même des œuvres de M. LAURENT-DESROUSSEAUX, qui présente des scènes de la vie réelle avec tout le talent d'un sérieux observateur. *A l'Infirmerie* est surtout un morceau hors de pair et d'une lumière que, si j'osais, je qualifierais d'électrique; mais je n'ose le dire, car c'est mieux que cela.

Nous retrouvons M. LEROY-SAINT-AUBERT avec ses teintes violacées; dessins toujours corrects et très serrés; *la Mare* est un bon tableau.

Quelques portraits, statuette, groupe, etc., par M. MICHEL-MALHERBE; encore un jeune qui fera son chemin.

Composition très juste, *les Musiciens* de MOREAU-NÉLATON; mais ils ne sont pas assez chez eux.

Parmi les meilleurs envois, ceux de M. ARY RENAN sont marqués d'un cachet tout à fait particulier; ses vues d'Orient sont pleines d'air et de poussière et s'en vont à des profondeurs qui atteignent le désert. Ce sont, à n'en pas douter, des études très vraies.

M. ZACHARIAN, bonnes peintures de natures mortes, très vigoureusement traitées; peut-être un peu noir.

Nous citerons les toiles de M. VAN STRYDONCK, de M. UMDE, de Munich, et de M. VERSTRAETE.

Nous noterons également deux toiles de M. SKREDSWIG.

CH. LAMÉRALE.

La onzième exposition de la société des aquarellistes français ouvre ses portes aujourd'hui, nous en rendrons compte la semaine prochaine; elle sera ouverte de 10 à 6 heures et le soir de 8 à 11 heures.

CH. L.

## REVUE DES THÉÂTRES

La Comédie-Française va bientôt mettre à l'étude *Une Jeune Fille*, un acte de M. Bergerat. La lecture en sera faite aux artistes le 15 février prochain, et les répétitions commenceront aussitôt.

L'anniversaire de Victor Hugo sera fêté le 26 février par une représentation de *Ruy Blas*, donnée avec les chefs d'emploi.

M. Got, complètement rétabli, fera très prochainement sa rentrée dans *le Flibustier*.

Au Châtelet, *la Reine Margot*. M. Brémont, dans le rôle de Charles IX, a de la fougue et du sentiment; M. Volny, charmant, élégant et passionné, a fait un réel plaisir. M. Laray (Coconas), Mlle Laurent (une très jeune Catherine), et tous les artistes nous ont donné, en somme, une interprétation très satisfaisante de ce grand drame. — En voilà pour une bonne série de représentations à ce théâtre.

Changement au Gymnase. *Monsieur Alphonse* remplace la *Dame aux Camélias*. Avec la pièce de M. Alexandre Dumas, on donnera *la Chance de Françoise*, l'acte spirituel de M. Porto-Riche.

M. Maurice Grau, l'impresario américain, fait savoir qu'il n'a fait cette fois aucune proposition à Mme Simon Gérard; c'est tant mieux pour M. Desbrières et pour les admirateurs de la charmante artiste; toujours est-il que certaines propositions ont été faites et que M. Delilia le sympathique et très aimable secrétaire de la Gaité, pouvait s'y tromper. Il n'y a pas de fumée sans feu.

Aux nouveautés, nous avons eu la première de « La Vénus d'Arles » succès pour la musique de M. Varney, succès pour MM. Brasseur père et fils, M. Piccaluga et Mlle Darcourt dans le quatuor des Armures; succès encore pour Mme Mathilde dont la finesse et la verve comique sont fort goûtées; succès enfin pour Mlle Stella dans la ronde du garde champêtre qu'on lui a fait répéter trois fois. Quant à Mlle Mathilde Anguez qui nous vient de l'Opéra-Comique, elle se dessine comme une nouvelle étoile, grâce à sa jolie figure et à son talent de cantatrice.

M. Paul Renard, le nouveau directeur de l'Eden-Théâtre, nous promet une série de spectacles variés et divertissants. Déjà M. Fahrbach, le maestro viennois, est arrivé à Paris et a commencé les répétitions générales. Nous allons voir renaître les beaux jours de l'Eden; toute la belle société parisienne s'y donnera rendez-vous de nouveau avec empressement.

Le théâtre de la Porte-Saint-Martin nous émeut chaque soir avec le *Chevalier de Maison-Rouge*. Nous ne pouvons dire qu'une chose à nos lecteurs: c'est d'aller voir ce beau drame. Ils en reviendront, quoique attristés, si gais et si contents qu'ils ne manqueront pas de nous remercier de leur avoir donné ce bon avis.

UN SPECTATEUR.

Le propriétaire-gérant: H. PENDRIÉ.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NINDRE.

# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889



REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 10 Février 1889.

NUMÉRO 245.

## SOMMAIRE

Les installations particulières au Champ de Mars. — Communications officielles et diverses. — Expositions diverses. — Le diplôme de l'Exposition. — Rapport du Commissaire général de l'Exposition universelle au Président de la République. — Echos. — Le Maire de Barcelone. — Revue des théâtres. — **Supplément** : Revue économique, Rapport de la Chambre de commerce de Tunis sur le projet. — Avis commerciaux. — **Gravure** : Types algériens.

La nouvelle Administration du **MONITEUR DE L'EXPOSITION** (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère, n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés Cité de l'Alma, n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889 ; installations de vitrines, réceptions et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du **MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889**.

## A NOS ABONNÉS

### AVIS IMPORTANT

Le Moniteur de l'Exposition devant modifier son titre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1890 et peut-être aussi ses prix d'abonnement et de vente au numéro, nous croyons devoir prévenir ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire à partir du 31 janvier dernier, que nous opérerons le recouvrement de leur réabonnement à raison de 3 francs par mois, soit 33 francs pour onze mois, 30 francs pour dix mois, etc., etc.

Nous espérons que ceux de nos abonnés actuels qui voudront bien nous continuer leur confiance se conformeront à notre proposition. Nos avis de recouvrement seront établis en conséquence.

LES

## INSTALLATIONS PARTICULIÈRES AU CHAMP DE MARS

Nos lecteurs savent, par les descriptions que nous en avons faites à différentes reprises, que les édifices déjà construits au Champ de Mars se subdivisent en deux groupes principaux : Les palais proprement dits et les petites galeries de 25 mètres dites des expositions diverses, d'une part, et, d'autre part, les

chalets ou constructions de toutes natures établies par les comités étrangers ou par des particuliers.

Les premiers ont été édifiés par les soins de l'entreprise même de l'Exposition, c'est-à-dire par la direction des travaux ; les seconds sont l'œuvre de l'initiative privée et leur édification a été faite d'une façon à peu près indépendante de l'administration. Aujourd'hui, la plupart de ceux-ci sont en pleine période de construction sinon déjà terminés, du moins en tant que gros œuvre ; aussi nous a-t-il paru à propos d'en faire une énumération complète en indiquant brièvement la position qu'ils occupent et leur état d'avancement.

Tout d'abord, comme indication générale, nous devons dire que les installations particulières sont disposées tout autour, en dehors, du corps principal des palais et galeries ou dans le voisinage de la tour Eiffel. Elles forment une bordure continue qui sera comme une deuxième enceinte de l'Exposition entourant les grands palais et la tour.

Si nous prenons comme point de départ de notre excursion le bâtiment de la direction des travaux, à l'extrémité de l'avenue Rapp du palais des Beaux-Arts, nous rencontrons en premier lieu, entre les galeries longitudinales des expositions diverses et la clôture de l'avenue de la Bourdonnais, le bâtiment du Commissariat belge, puis, successivement, ceux de la Société de Mariémont, de la Société Solvay et C<sup>e</sup> (produits chimiques), des classes 27 et 52, de la Compagnie des Forges de l'Homme, des anciens Etablissements Cail, de M. Royaux (tuilerie mécanique), de l'Union céramique et chaudronnière, des usines de Montchanin (tuilerie de Bourgogne), de la Compagnie générale des asphaltes, de la Compagnie des Forges de Saint-Denis et de MM. Goldenberg et C<sup>e</sup>, celui-ci le plus rapproché de la galerie des machines.

La plupart des constructions que nous venons de citer sont en partie terminées, les premières notamment.

Tout à fait à l'angle sud-est du Champ de Mars, près de l'École militaire, est établi un des trois pavillons édifiés par la Société des Bouillons Duval, le premier étant situé, comme nous avons eu l'occasion de le dire dans une précédente revue, près de la gare du Champ de Mars, en bordure du quai d'Orsay, et le troisième, à l'angle sud-ouest de la galerie des machines, c'est-à-dire à l'angle opposé du premier que nous venons d'indiquer.

Entre les deux bâtiments de Bouillons-Duval situés à cette extrémité du Champ de Mars, tout au long de l'École militaire, nous n'avons à signaler qu'une seule construction particulière : celle des ateliers Ducommun et

Steinlen. Au delà, en outre des trois cheminées dépendant de la galerie des machines qui occupent une partie de ce vaste emplacement, on n'y élèvera en effet que des constructions à l'usage de l'administration de l'Exposition. Mais, à la suite du palais des Machines, côté de l'avenue de Suffren, commence aussitôt une nouvelle série d'installations.

Tout d'abord, la rue Égyptienne ou rue du Caire, comme on l'a déjà nommée. Cette série de petites maisons *nature*, reproduction exacte, paraît-il, d'une rue actuelle de la capitale égyptienne, est dans un état d'avancement suffisant pour qu'on puisse juger de son cachet d'originalité et de l'intérêt que cette nouvelle leçon de choses offrira à la curiosité des visiteurs, quand, surtout, le mouvement et la vie y règneront.

Aussitôt après la rue du Caire, se trouve le Pavillon impérial du Maroc, puis un restaurant roumain, ces deux bâtiments situés aux côtés des galeries de 25 mètres. A la suite, le Pavillon indien et ceux de Haïti, du Guatemala, du Paraguay, de Saint-Domingue et de l'Uruguay, tout au long du palais des Arts libéraux. A l'extrémité sud-ouest de ce palais et en continuation des constructions que nous venons d'énumérer, il y a lieu de mentionner les intéressantes installations du Globe terrestre et du Palais des Enfants, et, en face le pavillon terminus du palais des Arts libéraux, les pavillons de la république de San Salvador, de Nicaragua, du Chili, le chalet Simard (achevé), l'importante construction de la Bolivée, le restaurant Tourtel (restaurant français), au bord du petit lac de l'ancien parc, et le pavillon de Venezuela situé, ce dernier, presque en face de l'axe nord-sud de la tour Eiffel.

Tout à fait à l'angle de cette partie du Champ de Mars, mais en dedans de la ligne du chemin de fer de Decauville, est placé le bâtiment qu'édifie la République mexicaine et à ses côtés, face à la voie ferrée et au quai d'Orsay, l'édifice considérable de la République argentine qui occupe une étendue en longueur de plus de 100 mètres.

En avant, et tout près du pilier 4 de la tour se trouve le bâtiment du Chili ; puis, aux côtés de la République argentine, l'installation des Compagnies de Suez et de Panama et un peu plus loin, vis-à-vis le pilier 1 de la tour et successivement, le pavillon d'exposition de la maison Eiffel, ceux des manufactures de l'Etat, de l'industrie du gaz, de la Société générale des Téléphones, des chalets suédois, finlandais et norvégien, le pavillon céramique de M. Brault, celui d'une taillerie de diamants, le restaurant Kuhn (Dreher), le

pavillon Kumphreys' (constructions métalliques légères pour bureaux) et un chalet rustique de MM. Kaëffer et C<sup>o</sup>, qui termine la file des constructions en bordure du côté du Champ de Mars qui longe le quai d'Orsay.

Plus en avant, en revenant vers notre point de départ, c'est-à-dire dans le sens de l'avenue de la Bourdonnais et à l'extrémité de la rue de l'Université, se trouve le théâtre des Folies-Parisiennes dont nous avons parlé plusieurs fois, puis l'élégant chalet Torché, une isba russe. A droite de ces deux constructions, en se rapprochant du pilier 1 et 2 de la tour, sont établis le pavillon céramique de MM. Perruson et C<sup>o</sup> (de la nouvelle Bastille), celui de M. Daval, constructeur d'échafaudages, et ceux des marbreries d'Ossau et du béton Coignet.

Enfin, en face de la partie extrême du palais des Beaux-Arts, s'élèvent les deux intéressants édifices de Monaco et des Pastellistes. Plus à gauche, dans l'axe de ces derniers et en bordure du Champ de Mars, le curieux bâtiment des Aquarellistes et, tout à côté, mais en se dirigeant vers notre point de départ et tout au long du palais des Beaux-Arts, successivement, le pavillon de la Presse et celui des Postes et des Télégraphes connus de nos lecteurs, et ensuite ceux de la Compagnie continentale Edison (station d'électricité), de la Compagnie des Forges du Nord et d'une exposition de Broderies anciennes.

Comme on le voit, en dehors des palais qui constitueront l'Exposition proprement dite, les visiteurs de la prochaine Exposition trouveront matière à satisfaire leur légitime curiosité, sans sortir de l'enceinte du Champ de Mars, car, ainsi qu'on peut en juger par la variété des installations que nous venons d'énumérer, les produits et les choses les plus dissemblables de toutes natures et de tous pays y seront représentés.

Nous donnerons en temps et heure, comme de juste, des reproductions, vues et dessins de toutes ces installations, mais nous croyons qu'il sera plus intéressant d'entreprendre cette publication lorsque les travaux d'ornementation de chacune seront complètement terminés.

Ne quittons pas le Champ de Mars sans signaler l'état actuel de la tour Eiffel. On monte en ce moment le 27<sup>e</sup> panneau dont la partie supérieure atteint 259 m. 29. Ce panneau sera terminé au moment où paraîtront ces lignes. Le panneau suivant, qui a 5 m. 83 de hauteur, sera fini, sauf imprévu, vers le milieu de la semaine prochaine, le 15 courant au plus tard; la tour atteindra alors 265 m. 12. Il ne restera plus à construire que le 29<sup>e</sup> panneau, celui de la plate-forme supérieure, qui a 11 mètres de hauteur, et le campanile qui a 25 mètres environ. On compte, s'il ne survient pas trop de mauvais temps, que le 29<sup>e</sup> panneau sera terminé à la fin de ce mois et que le campanile pourra être monté facilement dans le courant de mars.

H. PENDRIÉ.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

ET DIVERSES

### Les ouvriers à l'Exposition

La commission du budget a adopté jeudi dernier un crédit de 200,000 francs destiné à organiser le transport d'ouvriers et de délégations ouvrières à l'Exposition de 1889.

### Le congrès des voyageurs de commerce

Dimanche dernier a eu lieu, à Reims, une grande conférence destinée à rallier un certain nombre de membres de voyageurs de commerce en faveur du congrès qui se tiendra en juillet prochain à Paris.

Cette conférence, qui a eu le plus grand succès, n'est que le prélude d'une série d'autres conférences qui auront lieu dans un grand nombre de villes, et notamment à Paris, où il en sera fait une vers la fin de ce mois ou les premiers jours de mars au plus tard.

Nous rendrons compte dans le prochain numéro des résultats des réunions préparatoires qui ont été tenues en décembre et en janvier par les organisateurs d'abord et ensuite par la commission exécutive du futur congrès. L'abondance des matières nous empêche, à notre grand regret, de faire cette publication dans le présent numéro.

### Auditions musicales

SOCIÉTÉS MUSICALES ÉTRANGÈRES

#### Règlement des auditions

Art. 1<sup>er</sup>. — Les sociétés musicales étrangères pourront être admises à se faire entendre dans la salle des fêtes du Trocadéro pendant l'Exposition universelle de 1889.

Art. 2. — Les sociétés qui désireront se faire entendre devront adresser leurs demandes à la direction générale de l'exploitation, avenue de la Bourdonnais, n° 16, à Paris, par l'intermédiaire des commissariats généraux ou des comités nationaux institués pour leur pays.

Les sociétés dont le pays ne serait pas représenté par un commissariat général ou un comité national pourront adresser directement leurs demandes à la direction générale de l'exploitation.

Elles seront reçues jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1889 inclusivement.

Art. 3. — Les demandes seront transmises à la commission des auditions musicales de l'Exposition de 1889, qui statuera sur leur admission.

Art. 4. — La salle des fêtes du Trocadéro sera mise à la disposition des sociétés dont la demande aura été agréée par la commission, moyennant une redevance dont le taux est fixé à 40 p. 100 sur le montant brut de la recette de chaque concert.

Art. 5. — Les sociétés musicales étrangères auront à organiser leurs auditions à leurs frais, risques et périls. Tous les frais, quels qu'ils soient, aussi bien en ce qui concerne le personnel artistique, la police intérieure de la salle et des entrées, qu'en ce qui concerne le matériel et la publicité, demeureront à la charge des sociétés.

Les sociétés agréées dans les conditions ci-dessus précisées percevront les recettes qu'elles auront provoquées. Les droits d'auteurs, les droits des pauvres et la redevance seront prélevés sur les recettes par qui de droit, s'il y a lieu.

Art. 6. — Les auditions données pendant l'Exposition universelle dans le palais du Trocadéro auront lieu aux jours et heures fixés d'accord avec l'administration de l'Exposition.

Art. 7. — Pour chaque solennité musicale étrangère qui aura lieu dans la grande salle du Trocadéro, 4,100 places seront mises à la disposition des sociétés admises à faire usage de la salle. Ces places seront ainsi réparties :

Loges couvertes.....	327 places.
Loges découvertes.....	208 —
Parquet.....	4,250 —
Amphithéâtre.....	4,500 —
Tribunes.....	400 —
Strapontins.....	415 —
Total.....	4,100 —

Art. 8. — Les sociétés étrangères admises à faire usage de la grande salle du Trocadéro seront libres de fixer le prix des places.

Il est entendu que le paiement du prix de la place pour assister aux solennités musicales

officielles ou autres qui seront données dans le palais du Trocadéro ne dispense pas d'acquitter le droit d'entrée dans l'enceinte de l'Exposition.

Art. 9. — Les programmes des auditions musicales seront insérés gratuitement dans les journaux officiels, en temps utile.

Les affiches, dûment timbrées et fournies par les intéressés, seront placardées gratuitement dans l'intérieur de l'enceinte de l'Exposition, aux places que l'administration aura désignées à cet effet.

Art. 10. — Les sociétés étrangères qui auront été admises à se faire entendre à l'Exposition prendront l'engagement : de ne donner aucune séance à Paris, de n'avoir pas recours à la publicité pour les séances qu'elles se proposent de donner en dehors de l'Exposition, avant d'avoir achevé la série de leurs auditions dans le palais du Trocadéro.

Art. 11. — Les sociétés étrangères devront s'inspirer pour la composition de leurs programmes de ce principe :

Qu'elles ont à produire particulièrement la musique de leurs auteurs nationaux morts ou vivants.

Art. 12. — Les sociétés admises devront soumettre, avant le 1<sup>er</sup> mai 1889, à la commission des auditions musicales, la liste des morceaux destinés à être exécutés dans leurs concerts.

Ces programmes seront examinés par la commission et renvoyés dans la huitaine.

Si une société désire, par la suite, changer un ou plusieurs morceaux de ses programmes, elle en donnera avis de même à la commission, quinze jours au moins avant la séance dans laquelle les morceaux devront être exécutés, sauf les cas de force majeure.

Art. 13. — Le directeur général de l'exploitation est chargé de l'exécution du présent règlement.

Paris, le 20 janvier 1889.

Vu et présenté :

*Le directeur général de l'exploitation,*  
G. BERGER.

Vu et approuvé :

*Le ministre du commerce et de l'industrie,*  
commissaire général,  
PIERRE LEGRAND.

### Sociétés musicales françaises

#### Règlement des auditions

Art. 1<sup>er</sup>. — Les sociétés musicales françaises, autres que les orchestres dont les auditions sont réglées par l'arrêté ministériel du 19 juillet 1888, pourront être admises à se faire entendre dans l'enceinte de l'Exposition universelle de 1889.

Art. 2. — Les sociétés qui désireront se faire entendre devront adresser leurs demandes à la direction générale de l'exploitation, avenue de la Bourdonnais, n° 16, à Paris.

Les demandes seront reçues jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1889 inclusivement.

Art. 3. — Les demandes seront transmises à la commission des auditions musicales de l'Exposition de 1889, qui statuera sur leur admission.

Art. 4. — La salle des fêtes du Trocadéro ou un autre local sera mis à la disposition des sociétés musicales dont l'admission aura été prononcée, moyennant une redevance dont le taux est fixé à 40 p. 100 sur le montant de la recette brute de chaque concert.

Art. 5. — Les sociétés musicales françaises auront à organiser leurs auditions à leurs frais, risques et périls. Tous les frais, quels qu'ils soient, aussi bien en ce qui concerne le personnel artistique, la police intérieure de la salle et des entrées, qu'en ce qui concerne le matériel et la publicité, demeureront à la charge des sociétés.

Les sociétés agréées dans les conditions ci-dessus précisées percevront les recettes qu'elles auront provoquées. Les droits d'auteurs, les droits des pauvres et la redevance seront prélevés sur les recettes par qui de droit, s'il y a lieu.

Art. 6. — Les auditions données pendant l'Exposition universelle auront lieu aux jours et heures fixés d'accord avec l'administration de l'Exposition.

Art. 7. — Pour chaque solennité musicale française qui aura lieu dans la grande salle du Trocadéro, 4,100 places seront mises à la disposition des sociétés admises à faire usage de la salle. Ces places seront ainsi réparties :

Loges couvertes.....	327 places.
Loges découvertes.....	208 —
Parquet.....	1,250 —
Amphithéâtre.....	1,500 —
Tribunes.....	400 —
Strapontins.....	415 —
Total.....	4,100 places.

Art. 8. — Les sociétés admises à faire usage de la grande salle du Trocadéro ou d'un autre local seront libres de fixer le prix des places.

Il est entendu que le paiement du prix de la place pour assister aux solennités musicales officielles ou autres ne dispense pas d'acquitter le droit d'entrée dans l'enceinte de l'Exposition.

Art. 9. — Les programmes des auditions musicales seront insérés gratuitement dans les journaux officiels en temps utile.

Les affiches dûment timbrées et fournies par les intéressés seront placardées gratuitement dans l'intérieur de l'enceinte de l'Exposition aux places que l'administration aura désignées à cet effet.

Art. 10. — Les sociétés qui auront été admises à se faire entendre à l'Exposition prendront l'engagement de ne donner aucune séance à Paris, de n'avoir pas recouru à la publicité pour les séances qu'elles se proposent de donner en dehors de l'Exposition avant d'avoir achevé la série de leurs auditions.

Art. 11. — Les sociétés admises devront soumettre, avant le 1<sup>er</sup> mai 1889, à la commission des auditions musicales la liste des morceaux destinés à être exécutés dans leurs concerts.

Ces programmes seront examinés par la commission et renvoyés dans la huitaine. Si une société désire, par la suite changer un ou plusieurs morceaux de ses programmes, elle en donnera avis de même à la commission quinze jours au moins avant la séance dans laquelle les morceaux devront être exécutés, sauf les cas de force majeure.

Art. 12. — Le directeur général de l'exploitation est chargé de l'exécution du présent règlement.

Paris, le 20 janvier 1889.

Vu et présenté :

Le directeur général de l'exploitation,  
G. BERGER.

Vu et approuvé :

Le ministre du commerce et de l'industrie,  
commissaire général,  
PIERRE LEGRAND.

### Beaux-Arts

Une récente décision du commissariat spécial des beaux-arts à l'Exposition de 1889, d'accord avec le jury, autorise les artistes à faire figurer sur le catalogue et à présenter au concours pour les récompenses les œuvres qu'ils ont créées pendant les dix dernières années et qui, par leur situation spéciale, soit dans un musée, soit sur les promenades publiques, soit dans les monuments, ne pourront pas être transportées à Paris. Ces œuvres seront examinées sur place par une commission nommée à cet effet; elles seront, bien entendu, comptées au nombre des dix que le jury peut admettre pour chaque artiste.

### Congrès des agriculteurs de France

Le conseil de l'Union des syndicats des agriculteurs de France a décidé qu'il convoquerait à Paris, au mois de juin 1889, c'est-à-dire au commencement de l'Exposition, un congrès de tous les syndicats agricoles, auxquels se join-

dront les représentants de la presse agricole. Le conseil compte demander à l'assemblée ainsi formée de rédiger en commun, sous la présidence de M. le marquis de Dampierre, de véritables cahiers de l'agriculture, c'est-à-dire un exposé de ses doléances, de ses griefs et de ses vœux.

### Les abonnements de l'Exposition

Le bureau des abonnements pour l'Exposition universelle sera ouvert au ministère des finances (place du Palais-Royal) dès le 1<sup>er</sup> mars 1889. Toute personne qui demandera une carte d'abonnement devra présenter deux exemplaires de son portrait photographique dans le format dit portrait-carte (0,05 sur 0,10).

Les membres des commissions qui ont droit à l'abonnement de 26 fr., produiront en outre un certificat du ministre commissaire général énonçant leurs titres.

Ce certificat sera envoyé contre une demande écrite adressée au commissariat général (101, rue de Grenelle).

Les habitants des départements autres que celui de la Seine pourront s'adresser au percepteur de leur résidence, qui, au bout de quelques jours, leur fera parvenir leur carte.

## EXPOSITIONS DIVERSES

### Instruction publique.

Le ministre de l'instruction publique a adressé la circulaire suivante aux inspecteurs d'Académie :

« Monsieur l'inspecteur,

« Je n'ai encore reçu qu'une partie des demandes pour participation à l'exposition du ministère formées par les écoles normales primaires, les écoles primaires supérieures, les écoles primaires publiques et les personnes qui désirent collaborer individuellement à cette exposition.

« Il est indispensable que ces demandes et les objets que ces établissements et ces personnes désirent exposer me soient adressés sans retard.

« Vous voudrez bien, en conséquence, aviser les directeurs, directrices et les autres exposants que leurs envois devront être faits avant le 13 février prochain, dernier délai, au quai d'Orsay, numéro 99, où ils seront examinés par le comité d'administration.

« Aucune demande ne pourra être admise après cette date.

« Ils devront se conformer aux indications portées dans ma circulaire du 23 novembre dernier et me faire connaître les espaces rigoureusement demandés par eux, comme tables, vitrines ou murs. »

### Exposition ouvrière d'armurerie

Le maire de la ville de Saint-Etienne porte à la connaissance des ouvriers armuriers qui désirent obtenir une subvention dans le but d'envoyer leurs travaux à l'Exposition universelle de 1889, conformément à une délibération du Conseil municipal, qu'ils peuvent adresser leurs demandes à l'hôtel de ville, au secrétariat général de la mairie.

### Exposition d'un pont

Le pont de Priay, sur la rivière l'Ain, une des plus belles constructions édifiées dans notre département ces temps-ci, figurera à l'Exposition de 1889.

Il va sans dire que c'est sous la forme d'une réduction à une petite échelle.

Cette réduction a été parfaitement exécutée par M. Thévenon, tailleur-marbrier à Bourg et peut se voir à la vitrine de M. Gilot Rougemont, rue Notre-Dame.

## LE DIPLOME DE L'EXPOSITION

Cette semaine a eu lieu dans le pavillon (dit du *Bulletin officiel*) situé, 16, avenue de la Bourdonnais, l'exposition au deuxième degré du concours pour le diplôme à décerner aux exposants récompensés par le jury international de l'Exposition universelle de 1889.

Au concours d'esquisses qui a eu lieu il y a trois mois environ, cent cinquante-huit projets avaient été présentés : sur ces cent cinquante-huit projets, cinq avaient été choisis pour l'exécution définitive des esquisses.

Les cinq concurrents sont :

N° 99. — *Vesontio* : Michel-Edouard Lançon, sculpteur, prix de Rome en 1887.

N° 128. — *Spes* : Louis Bonnier, architecte.

N° 44. — *Ohimé* ! Henri Danger, prix de Rome, actuellement à la villa Médicis.

N° 69. — *Progrès* : Pierre-Victor Galland, professeur à l'École des arts décoratifs.

N° 85. — *France* : Daniel Dupuis et Georges Duval.

La commission chargée de juger ce concours a fait choix au premier tour de scrutin du projet de M. Galland.

La séance a eu lieu jeudi 7 février.

Un prix de 10,000 francs est attribué à l'artiste, auteur du projet primé.

Les quatre autres recevront chacun une indemnité de 1,000 francs.

Le projet adopté est certainement le plus harmonieux, d'un dessin correct et sévère, l'ensemble se lit très bien, le seul reproche que nous pourrions adresser, et qui pourra se modifier à l'exécution, c'est le manque de vigueur. Mais il est à remarquer que c'est le seul projet qui ait été présenté avec autant de naturel et de simplicité, ce qui est encore en faveur de l'œuvre elle-même.

M. Galland (n° 69) qui a pris pour légende le mot *Progrès* ! s'est appliqué à en traduire l'emblème par un char que traînent lentement des lions conduits ou tout au moins escortés par des figures représentant les diverses nations ; sur ce char est assis un jeune homme calme et dans une attitude pleine de dignité. Les mots Agriculture, Industrie, Commerce, Arts, Sciences sont inscrits autour du cartel destiné à contenir le texte même du diplôme. Ce dessin a une belle allure imposante.

Voici du reste le détail des quatre autres projets.

Le projet de MM. Daniel, Dupuis et Georges Duval, qui portait le n° 85, a pour devise : *France*. Il représente un fronton monumental flanqué à gauche d'une renommée et de la France qui distribue des couronnes ; au-dessous d'elle un génie ailé, près duquel on aperçoit une vue de l'Exposition à laquelle fait pendant un jeune homme qui étudie sur une sphère, ayant près de lui une locomotive et divers autres objets indiquant les progrès réalisés par la science dans l'industrie. C'est le diplôme selon les données classiques.

M. Danger (n° 44), *Ohimé* ! a placé au-dessus du cartouche réservé une grande figure du Temps précédé de deux femmes dont l'une est nue et l'autre voilée qui s'avancent vers la France en leur tendant les bras à l'entour des allégories des Arts et de l'Industrie. Ce projet dessiné avec habileté est d'une excellente composition.

Le n° 128, *Spes* ! de M. Louis Bonnier, qui a encadré son motif principal d'une vue de l'arche immense qui sert de support à la tour Eiffel ; la France et la Paix y figurent assises ; au-dessous d'elles, de chaque côté, se tiennent des femmes personnifiant ici l'Agriculture et l'Industrie, là le Commerce et les Arts. Le dessin est élégant et la disposition générale bien comprise.

Enfin, le n° 99, *Vesontio* ! par M. Lançon, consiste dans un carré, laissé en blanc, supportant la France sous les traits d'une jeune femme bien posée, et retenant un enfant auprès d'elle ; à sa

droite, est un lion couché, et plus loin, en pendant, à sa gauche, un Génie portant un flambeau; des cartouches contiennent des noms d'hommes illustres; au bas, deux enfants entourent la proue d'un navire, sans doute le vaisseau des armes de la ville de Paris. La composition est décorative, savante, ingénieuse et bien dessinée.

CH. LAMÉRALE.

## NOS GRAVURES

Nous avons publié, dans le numéro du 13 janvier dernier, une vue des pavillons de l'Algérie et de la Tunisie. Nous donnons aujourd'hui quelques types de travailleurs indigènes tels qu'on a pu les voir lors de l'Exposition de 1878 et que nous les reverrons certainement au cours de la prochaine Exposition. Cette *couleur locale* est certainement un des côtés les plus attrayants de ces exhibitions de maisons, rues ou monuments des pays étrangers. On peut compter, d'ores et déjà, que ce côté spécial de la grande Exposition y sera représenté sur une plus vaste échelle encore qu'il pouvait l'être en 1878. L'opinion est, en effet, de plus en plus portée vers les reproductions matérielles de toutes les choses intéressantes, qu'elles soient d'ordre historique, archéologique ou ethnologique.

## RAPPORT

DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle vient d'adresser au Président de la République un substantiel rapport relatif à tous les faits, travaux et informations diverses se rapportant à la prochaine exposition. Malgré son étendue nous croyons devoir publier cet important document à cause de son caractère officiel d'abord et, aussi, pour l'intérêt que présentent les renseignements de tous ordres qu'il contient.

Nous nous réservons seulement de le publier en deux ou trois parties, suivant la place dont nous pourrions disposer dans chaque numéro.

Monsieur le Président,

Depuis l'année dernière, les travaux de l'Exposition universelle ont été poussés avec une rapidité qui ne s'est pas un seul instant ralentie, et vous avez pu constater, lors de votre dernière visite au Champ de Mars, que nous sommes assurés d'être prêts à la date primitivement fixée pour l'ouverture.

Le plan général de l'Exposition n'a subi que des modifications insignifiantes; l'importance prise par quelques expositions nous a seulement obligés à construire des bâtiments spéciaux et à agrandir certaines parties des palais; et nous avons pu le faire en prélevant les crédits nécessaires sur le budget de l'Exposition.

En ce qui concerne la participation des ministères à l'Exposition universelle, nous avons mes collègues et moi, par application du principe admis dès l'origine, demandé et obtenu des fonds spéciaux; mais je tiens à rappeler immédiatement que ces fonds ne s'ajoutent pas aux 43 millions votés d'abord, et que le ministre du commerce, commissaire général, n'en a pas eu l'emploi.

I<sup>re</sup> PARTIE

Administration

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Tous les services de l'Exposition ont vu leur personnel s'accroître dans le courant de l'année dernière.

Le commissariat général, qui centralise les affaires des trois directions, et les directions générales de l'exploitation et des finances devront redoubler d'efforts pour achever l'organisation administrative de l'Exposition universelle, assurer l'arrivée et l'installation des produits, la délivrance des cartes d'entrée aux exposants, des cartes d'abonnement ordinaire et des cartes d'abonnement réduit aux collaborateurs actifs de l'Exposition. Quant à la direction générale des travaux, la plus grande partie de son œuvre est achevée et son personnel sera bientôt réduit dans des proportions notables.

### DÉPENSES ENGAGÉES

Les dépenses du personnel pour l'administration de l'Exposition forment l'article 1<sup>er</sup> du chapitre 1<sup>er</sup> de notre budget spécial.

Crédit.....	2.500.000 »
Dépenses au 1 <sup>er</sup> janvier 1889....	1.004.090 39

Reste disponible.....	1.495.909 61
-----------------------	--------------

On pourra réaliser certainement sur cet article une économie sérieuse.

#### Art. 2 (Matériel).

Crédit.....	630.000 »
Dépenses.....	198.540 55

Reste disponible.....	431 459 45
-----------------------	------------

Le crédit suffira à l'acquittement des dépenses.

#### Art. 3 (Impressions)

Crédit.....	220.000 »
Dépenses.....	107.520 41

Reste disponible.....	112.479 59
-----------------------	------------

Il n'y a aucun mécompte à craindre sur les dépenses d'impression.

#### Art. 4 (Service de la presse)

Dépenses du personnel et de l'entretien du bâtiment de la presse pour le mois de décembre 1888: 2,000 francs.

#### Art. 5 (Service de la douane)

Crédit : 75,000 francs.

Un décret du 25 août 1886 ayant constitué en entrepôt réel les locaux affectés à l'Exposition universelle de 1889, nécessite l'organisation d'un service de douane. Pour subvenir aux dépenses exceptionnelles qu'on ne pouvait obliger l'administration des douanes à imputer sur ses ressources ordinaires, une somme de 75,000 francs a été prélevée sur la réserve générale et mise à la disposition de M. le ministre des finances.

#### Art. 6 (Service de la police).

Crédit : 400,000 francs.

Jusqu'au commencement des travaux d'installation, le service de la police a été assuré sur les chantiers de l'Exposition par les agents ordinaires de la ville de Paris; mais, à partir du 1<sup>er</sup> février, ce personnel deviendra insuffisant et comme, pendant plus de six mois, le nombre des agents, inspecteurs et commissaires de police sera considérable, la Commission de contrôle et de finances a autorisé le prélèvement sur la réserve d'une somme de 400,000 francs destinée à accorder à ce personnel des allocations supplémentaires.

#### Résumé de la situation du chapitre I<sup>er</sup> au 31 décembre 1889

Crédit primitif.....	3.500.000 »
Service de la presse.....	2.000 »
Service de la douane.....	75.000 »
Service de la police.....	400.000 »
	3.827.000 »

Dépenses engagées....	1.312.151 35
Reste disponible.....	2.514.848 65

### COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Les comités départementaux prévus par l'article 11 du règlement général de l'Exposition, et dont la formation avait été achevée avant la fin de l'année dernière, ont rendu tous les services qu'on était en droit d'en attendre. Ils ont, avec l'aide des autorités locales, recueilli et transmis les demandes d'admission, organisé

les expositions collectives et fait naître en faveur de l'Exposition de 1889 un mouvement qui en assure le succès. Aussi, grâce à l'activité des comités départementaux avec lesquels le commissariat général et la direction générale de l'exploitation sont restés en communication constante, grâce à la propagande personnelle faite dans les centres industriels par les sénateurs et les députés, qui en dirigeaient les travaux, les demandes d'admission ont afflué, et leur nombre qui, au 1<sup>er</sup> février 1888, ne dépassait pas 9,500, atteint maintenant le chiffre de 22,000.

Pour l'examen de ces demandes, les comités d'admission se sont, pour la plupart, subdivisés en sections qui, avec un tact et une discrétion à toute épreuve, ont su assurer une large part aux grands industriels et aux inventeurs de mérite et écarter en même temps les produits dont la notoriété n'est due qu'à la réclame et ne constituent aucun progrès ni pour le commerce, ni pour l'industrie. Quant aux difficultés qui ont pu se présenter, elles ont été immédiatement résolues par le comité supérieur de revision, dont le zèle et l'activité méritent d'être signalés.

### COMITÉS D'INSTALLATION

Les comités d'installation institués par arrêté du 12 décembre 1887 sont chargés de répartir entre les exposants admis les espaces attribués à chaque classe; de dresser des plans d'installation et de décoration des salles et des frais de gardiennage et d'entretien, de faire la répartition de ces dépenses entre les exposants et d'accord avec eux, de percevoir enfin le montant dû par chaque exposant, sans aucune intervention, ni responsabilité de l'administration.

Pour chacune des classes des groupes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, le bureau du comité d'admission sert de bureau au comité d'installation de la même classe.

Le comité d'installation de chaque classe est, en outre, composé de 4 membres exposants du comité d'admission, nommés par le ministre, et de 4 membres pris parmi les exposants admis de la classe et admis par ces derniers. Pour le groupe 9, les comités d'admission doivent remplir les fonctions de comités d'installation.

Pour mener à bien leurs travaux si complexes, les comités d'installation se mirent rapidement à l'œuvre; chacun d'eux présenta d'abord à mon agrément l'architecte chargé d'établir le devis et se mit à répartir les emplacements entre tous les industriels admis par le comité d'admission. Cette répartition une fois faite, chaque exposant fut informé de sa place, des dispositions générales adoptées et du prix qui lui serait réclamé; enfin, c'est seulement après accord avec chaque exposant qu'on lui délivra son certificat d'admission.

On a pu éviter ainsi un inconvénient qui s'était produit en 1878. A cette époque, on avait envoyé les certificats d'admission sans savoir si les exposants étaient d'accord avec les comités d'admission et l'on vit un certain nombre d'industriels refuser au dernier moment leur concours, alors qu'ils gardaient leur certificat et faisaient publier qu'ils étaient « admis à l'Exposition ».

Depuis plus de deux mois, tous les comités d'installation ont achevé le plan définitif de répartition et les exposants de cinquante classes ont reçu leurs certificats, leurs feuilles de catalogue et leurs étiquettes pour le transport de leurs colis.

### EXONÉRATIONS OUVRIÈRES

Nous avons vu que les frais d'installation qui restent à la charge des exposants ont été répartis par les comités d'installation et que les exposants ne reçoivent d'admission qu'après s'être engagés à payer les frais qui leur incombent.

Néanmoins, il eût été injuste d'écarter par la nécessité de cet engagement préalable les ouvriers et les petits inventeurs dont les produits peuvent être d'un réel intérêt pour les indus-



LE CORDONNIER ALGÉRIEN



LE TAILLEUR ALGÉRIEN



LE CAFÉ MAURE



LE MARCHAND DE BOISSONS ALGÉRIEN

tries qu'ils représentent. De là est venue l'idée d'exonérer ces modestes exposants des frais d'installation qui auraient dû régulièrement être mis à leur charge.

En 1878, un premier crédit de 50,000 fr. fut ouvert par arrêté ministériel pour payer les frais d'installation et de transport des objets présentés soit par les ouvriers, soit par les petits producteurs admis dans les classes et recommandés pour être exonérés, après consultation des conseils de prud'hommes. Deux autres crédits, de 10,000 fr. chacun, furent successivement ouverts ensuite : l'un au profit des inventeurs et artistes non commerçants, l'autre en faveur des instituteurs.

A l'occasion de l'Exposition de 1889, le commissariat général a été saisi de demandes de chambres syndicales et d'associations ouvrières tendant à créer, dans l'enceinte même de l'Exposition, une exposition ouvrière indépendante (1). La Commission de contrôle et de finances, consultée par mon prédécesseur à ce sujet, repoussa en principe l'idée d'une exposition ouvrière indépendante, mais reconnut qu'il y avait lieu d'étudier les voies et moyens d'accorder des exonérations aux exposants ouvriers industriels et elle adopta, dans une séance ultérieure, sur le rapport de M. Dietz-Monnin, l'ouverture d'un crédit de 100,000 francs destiné à l'exonération des frais d'exposition en faveur des exposants ouvriers et de certains exposants de la classe VII (Enseignement secondaire).

Ce crédit est aujourd'hui presque totalement épuisé. Chaque demande d'exonération, après avoir été examinée par les comités d'admission et d'installation, m'a été soumise, accompagnée de l'avis de M. le directeur général de l'exploitation et de celui du comité supérieur de révision ; et j'ai pu ainsi accueillir la plupart de ces demandes, sans comprendre dans les sommes accordées les frais de gardiennage et d'entretien qui peuvent être laissés à la charge des exposants non exonérés, ni les frais de construction des objets exposés.

## II<sup>e</sup> PARTIE

### Travaux

#### OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Au commencement de l'année dernière, toutes les fondations des palais étaient déjà terminées, mais on ne voyait encore, au Champ de Mars, qu'une partie des galeries des expositions diverses, et comme le lavage des fermes métalliques n'était commencé ni à la galerie des machines ni aux palais des beaux-arts et des arts libéraux, on pouvait à peine deviner la grandeur et la hardiesse vraiment merveilleuses de ces constructions.

Depuis la fin des gelées, qui ont retardé les travaux de quelques semaines, les chantiers n'ont cessé d'être en pleine activité ; aussi a-t-on regagné le temps perdu, et nous sommes aujourd'hui assez avancés pour ne plus craindre aucun retard.

Les dépenses relatives aux travaux forment le chapitre 2 du budget de l'Exposition universelle.

Art. 1<sup>er</sup> (Palais du Champ de Mars).

Crédit de 20 millions se décomposant comme il suit :

§ 1 <sup>er</sup> . — Palais des beaux-arts et des arts libéraux. — Galeries Rapp et Desaix.....	6.372.484 47
§ 2. — Palais des machines...	7.233.384 46
§ 3. — Galeries des expositions diverses.....	5.786.406 52
§ 4. — Nivellement général et réseau d'égouts.....	524.847 61
§ 5. — Réserve générale.....	82.876 94
<b>Total.....</b>	<b>20.000.000 »</b>

(1) La question a été reprise tout récemment et le Conseil municipal de Paris ayant accordé la jouissance du pavillon de la ville de Paris aux Champs-Élysées, pour l'installation d'une exposition ouvrière proprement dite, le commissariat général a consenti à reconnaître cette exposition comme une annexe à l'Exposition universelle, à condition que les exposants se soumettraient à tous les règlements.

#### § 1<sup>er</sup>. — PALAIS DES BEAUX-ARTS ET DES ARTS LIBÉRAUX. — GALERIES RAPP ET DESAIX

Le crédit au 31 décembre est fixé pour ce paragraphe à..... 6.372.484 47

Dans la répartition primitive approuvée par la commission de contrôle et de finances, le crédit s'élevait à..... 6.295.725 »

c'est donc une augmentation de..... 76.759 47 dont nous allons indiquer l'origine.

#### Terrassements et maçonneries.

Les prévisions inscrites pour ces travaux au devis général rectifié sont de.... 4.710.633 10 mais il y a lieu de déduire :

1 <sup>o</sup> Pour travaux de peinture.....	19.608 29
2 <sup>o</sup> Les rabais depuis le mois d'août.....	2.776 64
<b>Reste donc.....</b>	<b>1.688.248 17</b>

applicables : 1<sup>o</sup> aux maçonneries de fondations et dallages ; 2<sup>o</sup> aux maçonneries en élévation ; 3<sup>o</sup> à l'ornementation en terre cuite.

Les autorisations de dépenses pour les trois catégories s'élèvent à..... 1.533.712 23

Reste disponible..... 154.535 94

Au mois de décembre 1887, les fondations étaient terminées. Il restera à faire les dallages en bitume qui ont été adjugés en octobre dernier et ont valu un rabais de 2,776 fr. 04. Ils ne peuvent être exécutés avant la fin des installations des exposants ; mais la rapidité ordinaire de ces travaux ne laisse aucun doute sur leur achèvement en temps utile.

Les travaux de maçonneries en élévation comprennent l'exécution des façades des deux palais, des porches des galeries Rapp et Desaix, des murs séparatifs de la grande nef et des bas-côtés des galeries Rapp et Desaix et des galeries des expositions diverses.

On a éprouvé quelques mécomptes, et cependant la totalité des maçonneries pouvant gêner les installations sont aujourd'hui achevées. Quant aux réfections nécessitées dans certaines parties des palais et, notamment, au porche de la galerie Desaix, on y pourvoira à l'aide de la somme disponible qui s'élève, comme nous l'avons établi plus haut, à 154,535 fr. 94, et, si besoin est, à l'aide d'un prélèvement sur la réserve spéciale du chapitre 2 (art. 13)

Sur la dépense prévue pour la décoration en terres cuites, on a fait au contraire une notable économie :

Le crédit s'élevait à.....	652.321 51
et les autorisations de dépenses n'ont atteint que.....	559.988 04
d'une part, et.....	16.511 04
de l'autre. Cette ornementation, d'un très heureux effet, est tout à fait nouvelle.	

#### Constructions métalliques.

Les prévisions du devis général sont de..... 3.156.739 42

Les autorisations de dépenses s'élèvent à..... 2.988.429 52

Reste disponible..... 168.609 90

Les autorisations de dépenses concernent les fermes métalliques de 50 mètres (grandes nefs des deux palais), de 15 mètres (galeries latérales) et de 30 mètres (galeries Rapp et Desaix), puis les dômes et leur annexes.

Toutes ces constructions sont achevées, sauf les coupes des galeries sur la Seine, dont l'exécution a été demandée après coup et pour laquelle une somme de 145,000 francs environ devra être prélevée sur la réserve du chapitre 2 (art. 13).

#### Charpente en bois. — Grosse menuiserie.

Les prévisions du devis général s'élèvent à..... 480.212 07

Les autorisations à..... 429.812 07

Reste disponible..... 50.400 »

Aucun retard n'est à craindre pour l'achèvement de ces travaux, qui marchent très régulièrement et sont suffisamment dotés.

#### Couverture et plomberie.

Les prévisions du devis général s'élèvent à..... 396.493 78

Les autorisations à..... 267.417 26

Reste disponible..... 128.776 52

La couverture, la plomberie, le zingage ont donné lieu à des marchés en location dont l'exécution est aujourd'hui terminée.

Quant à la couverture en tuiles émaillées des dômes centraux, elle est déjà achevée pour l'un et très avancée pour l'autre. Seules, les quatre coupes d'angles ne seront terminées que dans quelques semaines. Les disponibilités indiquées plus haut serviront dans la limite d'une somme de 118,776 fr. 52, à l'acquittement des dépenses des ornements en cuivre et en zinc de la couverture.

#### Vitrierie

Les prévisions du devis général s'élèvent à 112,231 fr. 99.

Les autorisations à 112,231 fr. 99.

La fourniture des verres est depuis quelque temps déjà terminée, la pose est presque achevée, sauf en ce qui concerne les parties verticales ; mais elle se poursuit activement en même temps que les premiers travaux d'installation intérieure.

#### Sculpture. — Peinture. — Divers.

Les prévisions du devis général sont de..... 227.300 »

Les autorisations..... 453.460 81

Reste disponible..... 74.439 19

Des statues seront placées dans les niches qui se trouvent au-dessus des arcades des porches centraux sur les jardins ; mais la mise en place se fera le plus tard possible, à cause des intempéries. De même pour les huit statues d'animaux qui doivent orner les angles des dômes.

Les travaux de décoration s'exécuteront en même temps que les installations et seront facilement achevés en temps utile.

#### Somme à valoir

Les prévisions du devis général s'élèvent à..... 403.779 68

Les autorisations à..... 377.883 81

Reste disponible..... 27.895 87

Il convient d'y ajouter divers prélèvements sur d'autres articles du devis, soit..... 8.747 48

Total..... 36.643 35

La somme à valoir de chaque entreprise est destinée à l'acquittement des travaux complémentaires de cette entreprise.

#### Frais d'agence

Les prévisions du devis général s'élèvent à..... 483.394 43

Les autorisations à..... 446.908 37

Reste disponible..... 36.486 06

Les frais d'agence ont été calculés à raison de 3 0/0 du montant total de la somme à l'entreprise et de la somme à valoir ; ils ont été et seront certainement suffisants.

#### § 2. — PALAIS DES MACHINES (chap. 2.)

Le paragraphe 2 de l'article 1<sup>er</sup> du chapitre 2 du budget de l'Exposition concerne le palais des machines, pour lequel le crédit s'élève à..... 7.233.384 46

tandis que le crédit primitif s'élevait seulement à..... 6.496.228 »

La différence en plus, soit..... 737.156 46 provient de mécomptes sur le terrassement des fondations du palais et sur le prix des fers.

*Maçonnerie*

Prévisions.....	654.114 »
Autorisations.....	331.880 75
Reste disponible.....	402.233 25
Prélèvement au profit d'autres articles.....	61.688 46
Reste définitif.....	40.544 79

Les travaux de sondage, de terrassement et de maçonnerie des fondations étaient exécutés en 1887.

Quant aux maçonneries en élévation, elles sont en pleine voie d'exécution et leur achèvement très prochain ne subira aucun retard.

*Constructions métalliques*

Prévisions (1).....	5.213.620 04
Autorisations.....	4.986.653 29
Reste disponible.....	226.966 75

Plus tard, on résolu de substituer une décoration en zinc à la décoration d'abord prévue, et on a prélevé sur ce disponible une somme de 405,512 fr. 79, de sorte qu'il reste en définitif 421,453 fr. 96.

Le montage des grandes fermes de 115 mètres de portée de la galerie des machines est un travail sans précédent qui, sous la haute direction de M. Alphand, s'est poursuivi avec une régularité admirable et une rapidité que les calculs les plus optimistes faisaient prévoir à peine.

Depuis trois mois déjà, l'immense galerie, longue de 410 mètres et haute de 45, est entièrement couverte, et M. le directeur général de l'exploitation y a commencé les travaux de canalisation destinés à l'alimentation des machines.

La construction des pignons se poursuit régulièrement, et quelques semaines suffiront pour en assurer l'achèvement complet.

On va commencer aussi incessamment la pose des grillages de protection destinés à empêcher la chute des éclats de verre dans le cas où le vent occasionnerait la rupture de quelques vitres.

La construction des bas-côtés a subi quelques retards, mais le temps perdu sera regagné et l'œuvre achevée dans quelques semaines. Il en est de même pour le vestibule d'entrée et les escaliers intérieurs.

Quant à la rampe d'escalier du vestibule, c'est un objet d'exposition d'un caractère vraiment artistique qu'on posera au dernier moment.

*Charpente en bois*

Prévisions.....	493.760 31
Autorisations.....	493.049 64
Reste disponible.....	740 87

Il s'agissait d'exécuter des charpentes et des planchers des combles de la galerie des machines, ainsi des charpentes nécessaires pour soutenir les staffs de la grande nef.

Ces travaux sont aujourd'hui presque terminés.

*Couverture, plomberie, etc.*

Prévisions.....	236.682 74
Autorisations.....	215.150 90
Reste disponible.....	21.531 48

L'entreprise de la couverture, plomberie et zingage, est extrêmement avancée; il ne reste plus à couvrir que quelques travées d'extrémité des bas-côtés et le vestibule d'entrée.

La pose des zincs ornés substitués à la décoration métallique est en cours et ne saurait d'ailleurs retarder les installations.

*Carrelage et parquetage*

Prévisions, 88,080 81 fr.  
Les autorisations s'appliquent aux parquets et lambourdes du premier étage et du rez-de-chaussée; elles s'élèvent à la somme

(1) Prévisions primitives.....	5.088.014 09
En plus.....	125.605 95
	5.213.620 04

totale de..... 128.222 33  
mais il y a lieu d'en déduire pour la part mise à la charge des exposants..... 49.634 29

La part de l'administration se réduit donc à..... 78.591 04  
Reste donc disponible, 9,489 77.

Le travail de parquetage est assez avancé au premier étage; au rez-de-chaussée, au contraire, on doit attendre l'achèvement des fondations de toutes les machines.

*Menuiserie.*

Prévisions, 34,345. 86 f.  
Il s'agit de l'exécution des portes, qui ne peuvent être mises en place avant les derniers jours.

*Vitrerie*

Prévisions.....	485.966 65
Autorisations.....	465.989 91
Reste disponible.....	9.976 74

La pose des verres des combles est terminée depuis quelques semaines. Quant aux vitraux artistiques pour le vestibule et aux écussons des pignons sur l'avenue de la Bourdonnais, ils s'achèvent à l'atelier et seront placés au dernier moment.

*Ornementation en staff*

Prévisions (mois d'août 1888)...	492.237 02
A ajouter.....	73.604 48
Total.....	265.841 50
A déduire.....	9.700 »
Devis net.....	256.141 50
Autorisations.....	466.444 08
Disponible.....	89.997 42

Les statues à placer à l'entrée principale du palais des machines seront transportées au Champ de Mars seulement dans les derniers jours qui précéderont l'ouverture.

Le remplissage en panneaux de staff des planchers des galeries des bas-côtés marche rapidement, ainsi que l'ornementation du plafond de la grande nef et quelques autres travaux secondaires.

*Peinture*

Prévisions.....	458.547 40
Autorisations.....	408.241 89
Reste disponible.....	50.305 51

Les autorisations accordées jusqu'ici comprennent seulement la peinture artistique des toiles qui doivent décorer les plafonds de la grande nef et du vestibule d'entrée.

La somme disponible servira pour les travaux de peinture ordinaire.

*Somme à valoir.*

Prévisions.....	315.05 50
A ajouter.....	728 41
	315.038 61
A diminuer.....	125.605 95
Reste.....	490.127 66
Autorisations.....	476.928 30
Disponible.....	43.499 36

*Frais d'agence.*

Prévisions.....	492.922 32
Autorisations.....	479.936 89
Reste.....	13.885 63

Les frais d'agence ont été calculés à raison de 3 p. cent du montant total de la somme à l'entreprise et de la somme à valoir; ils ont été et seront certainement suffisants.

## § 3. — GALERIES DES EXPOSITIONS DIVERSES

Les dépenses prévues dans le devis primitif s'élevaient également à la somme 5.900.179 » et le crédit s'élève seulement à la somme de..... 5.786.406 52  
Différence en moins..... 113.772 48

*Maçonneries*

Prévisions.....	699.084 44
Autorisations.....	675.898 03
Reste disponible.....	23.186 41

Les maçonneries de fondations étaient achevées avant la fin de l'année 1887; pour les maçonneries en élévation, la plus grande partie du travail est également faite.

*Constructions métalliques*

Prévisions.....	2.839.688 29
Autorisations.....	2.852.540 99
Reste disponible.....	7.177 30

Les galeries de 25 mètres étaient terminées en décembre 1888; les annexes, qui comprennent des fermes de 30 mètres reliant le dôme central au vestibule d'entrée du palais des machines, les galeries de 15 mètres sur le jardin central, toutes sont aussi achevées. De même, le dôme central, dont les échafaudages sont seulement maintenus pour faciliter les travaux de décoration.

*Charpente en bois et grosse menuiserie*

Prévisions.....	223.051 56
Autorisations.....	223.043 20
Reste disponible.....	8 36

Cette entreprise, adjugée au mois de juillet 1887, était déjà, pour une part, exécutée à la fin de l'année dernière. Elle a suivi, cette année, la marche des constructions métalliques et est terminée partout, sauf le dôme central.

(A suivre)

## ECHOS

## La statue de J.-J. Rousseau

La cérémonie d'inauguration de la statue de J.-J. Rousseau a eu lieu dimanche au Panthéon.

Sur les sièges dorés de l'estrade, à l'intérieur, avaient pris place le commandant Chavin, représentant le président de la République; M. Buisson, directeur de l'enseignement, représentant le ministre de l'instruction publique, qui bien que figurant sur le programme comme orateur, n'est pas venu; M. Darlot, président du conseil municipal et quelques conseillers, entre autres M. Gaston Carle, M. Jacques, président du conseil général; quelques députés, notamment M. Gaillard, de l'Isère; des académiciens, en costume officiel, MM. Jules Simon, Camille Doucet, Cherbuliez; les orateurs, MM. Steeg, Gavard, Ratisbonne, Hamel, Castellant, les membres du comité de la statue; outre M. Steeg, MM. Jourde, Strauss, Delhomme, Henri Rouville, ingénieur, Duvauchel, etc.

Au dehors, le voile de la statue a été enlevé simplement, et la société chorale Galin-Chevé a chanté l'Hymne à Rousseau.

L'auteur de la *Nouvelle Héloïse* et du *Contrat social* est représenté debout, sa canne sous le bras, dans l'attitude familière que la peinture et la gravure ont consacrée. L'artiste a su garder au philosophe des Charmettes la bonhomie de son allure et la finesse de ses traits. Cette statue, qui a environ 2 m. 50, est coulée en bronze.

Sur le socle de marbre, trois inscriptions sont gravées en lettres d'or. Celle faisant face à la mairie du V<sup>e</sup> arrondissement se compose de ces mots :

A  
JEAN-JACQUES ROUSSEAU  
21 juin 1712. — 28 juillet 1778.

Voici celle qui regarde le Panthéon :

La statue de  
JEAN-JACQUES ROUSSEAU  
Sera élevée sur une de nos places publiques  
(Convention nationale  
15 brumaire an II)

Celle gravée du côté opposé est ainsi conçue :

Il sera élevé à l'auteur  
d'*Emile* et du *Contrat social*  
Une statue avec cette inscription :  
LA NATION FRANÇAISE LIBRE  
A JEAN-JACQUES ROUSSEAU  
(Assemblée nationale, 30 décembre 1791)

Sept discours ont été prononcés, entrecoupés d'hymnes à Rousseau et de chœurs du Devin du village.

M. Jules Steeg a pris le premier la parole.

On a applaudi particulièrement les allusions à la dernière élection parisienne, à « l'odieuse pratique des plébiscites ».

M. Darlot, président du Conseil municipal, a accepté ensuite la statue.

Puis des discours ont été prononcés par MM. Jules Simon, Gavard, délégué de Genève, Ernest Hamel, Louis Ratisbonne, Castellant.

On s'est séparé à 4 heures.

Le soir, un banquet a eu lieu au café Corazza.

\* \*

#### L'Exposition des œuvres de Victor Hugo

On lit dans le *XIX<sup>e</sup> siècle* du 8 courant :

« La direction de l'Exposition universelle vient de prendre une décision des plus regrettables.

On sait qu'il avait été question d'organiser au Palais des arts libéraux une exposition spéciale des œuvres de Victor Hugo.

Sur la proposition de M. Delalain, le président de la section de librairie, on avait décidé, en effet, d'exposer toutes les œuvres de Victor Hugo — dessins et manuscrits — dans un pavillon situé juste en haut du grand escalier d'honneur qui mène de l'exposition du travail à la section de librairie.

Des démarches furent même faites auprès de MM. Vacquerie et Meurice pour leur demander de prêter à l'exposition les nombreux documents dont ils sont possesseurs.

Ceux-ci se prêtèrent aussitôt à la demande qui leur était faite et écrivirent à la Bibliothèque nationale pour lui demander de céder pendant la durée de l'Exposition les manuscrits et les dessins dont ils lui avaient fait don.

Cette exposition des œuvres de Victor Hugo, qui, outre son intérêt incontestable, n'aurait pas manqué de recueillir un légitime succès, offrait encore le précieux avantage de rendre hommage au génie de notre grand poète national, qu'on néglige quelque peu, il faut bien le reconnaître.

Ainsi, disait-on, faisant pendant à l'exposition du travail, qui est bien la glorification de l'œuvre matérielle de l'humanité, se trouvera l'exposition de Victor Hugo, de l'œuvre intellectuelle d'un seul homme ; mais quel homme ! mais quelle œuvre !

Or, on vient de décider tout dernièrement qu'il n'y aurait pas d'exposition des œuvres de Victor Hugo.

Et pourquoi ? peut-on se demander.

Nous avons quelque regret à le dire, mais c'est tout simplement parce que l'administration de l'Exposition aurait dû perdre le bénéfice de la location d'un pavillon : soit 8 000 fr. »

## LE MAIRE DE BARCELONE

Nous avons publié, dans notre numéro du 13 janvier dernier, une biographie avec portrait de M. Francisco de P. Rius et Tauler, l'intelligent *alcade* de la ville de Barcelone. Mais cette biographie due à la plume d'un de nos estimés concitoyens, M. Henri Sèbe qui habite Barcelone depuis de longues années, n'a pas eu le don, nous écrit-il, de plaire à un certain journal très répandu dans la *ciudad condal*, *El Diluvio*. Ce journal qui s'est distingué dans ces dernières années par une opposition continue à tout ce que veut faire ou entreprendre l'honorable maire de Barce-

lone pour embellir cette capitale et notamment à l'œuvre grandiose qu'a *presenciado* l'année dernière tout le monde civilisé, la première Exposition universelle d'Espagne, ce journal, disons-nous, dans un article amphigourique intitulé le *portrait merveilleux* nous prend à partie et se demande presque combien a pu être payé le portrait-biographie *de commande* écrit dans les colonnes du *Moniteur* par ce *tal H. Sèbe* (sic).

Nous nous permettons de faire observer à notre confrère *barcelonès*, laissant de côté le ton malicieux et malveillant qu'il emploie à notre égard, que si nous avons accueilli, et avec plaisir, l'article biographique dont s'agit, c'est que nous en avons apprécié l'esprit et la justesse. Depuis quelques années déjà nous connaissons Barcelone aussi bien, d'ailleurs, que les autres capitales de l'Espagne que nous avons visitées souvent et longuement, et l'amitié que nous professons pour ce magnifique pays et ses sympathiques habitants nous porte à applaudir tous les efforts qui sont faits par quelqu'un des siens pour favoriser le développement de sa richesse et le mieux faire connaître par les peuples voisins, car il mérite de l'être.

Et il nous paraît étrange que ce soit justement un organe important de la presse de ce pays qui combatte ce que se font un plaisir d'applaudir et d'encourager des amis étrangers de l'Espagne.

Par son Exposition universelle de 1888, Barcelone a été consacrée grande ville, grande capitale, et l'homme énergique qui a su, malgré toutes les oppositions locales, mener à bonne fin une œuvre aussi importante, tellement, qu'elle paraissait irréalisable il y a deux ans à peine, cet homme a bien mérité de ses concitoyens et de son pays. Cette Exposition peut être, en effet, pour l'Espagne, le commencement d'une ère nouvelle toute de progrès économique et dont les bienfaits ne tarderont pas sans doute à se faire sentir.

Ami de l'Espagne, nous avons donc applaudi au succès incontestable qui a couronné cette grande œuvre, et nous ne pouvons que regretter qu'il se trouve un seul Espagnol dont les sentiments soient contraires aux nôtres.

H. P.

Nous publions ci-après la lettre que M. Henri Sèbe nous a adressée et dont nous avons pris texte pour écrire les lignes ci-dessus :

Barcelone, le 30 janvier 1889.

Monsieur le Directeur du *Moniteur de l'Exposition de 1889*.

Vous m'avez fait l'honneur de publier dans votre estimable revue, une petite étude sur le maire de Barcelone ; mais elle a eu le don de déplaire à un journal de cette ville, *El Diluvio*, l'organe des *anti-expositionnistes* de Barcelone.

Si le *Diluvio* trouve que nous avons fait une excursion dans les gras pâturages de l'erreur, il n'a qu'à s'en prendre à ses concitoyens ; étrangers, nous sommes simplement l'écho de ce qui s'est dit, écrit et publié.

Je suis personnellement très heureux, en ma qualité de Français, d'avoir servi de tête de Turc au *Diluvio* pour qui la section française n'était qu'un simple *bazar*.

Enfin, ce très charitable confrère avance que cette biographie a dû être écrite probablement *de encargo* (ce qui veut dire en français ; passez à la caisse après publication) ; or, ceux qui accusent avec autant de légèreté sont généralement sujets à caution.

Si, en effet j'ai traduit *de encargo* les sentiments de l'immense majorité de la population et de toutes les personnalités étrangères qui ont visité Barcelone, que penser alors du *Dilu-*

*vio* qui a combattu en cette circonstance les intérêts à la fois de l'Espagne et de la France ? *El encargo* viendrait-il d'Allemagne ?...

Je laisse donc au *Diluvio* ce genre de polémique. Je suis persuadé qu'il a combattu l'Exposition parce que telles étaient ses idées, de même que je l'ai toujours défendue obéissant uniquement en cela à mes sentiments, à mes convictions. Au surplus, il ne nous déplaît pas d'avoir en cette occasion de les exprimer une fois de plus.

Recevez, etc.

H. SÈBE.

## REVUE DES THÉÂTRES

La semaine a été féconde : au théâtre Lyrique la reprise de *Fanfan la Tulipe* a retrouvé la faveur qu'elle avait obtenue à son début auprès du public ; sans faire oublier les principaux créateurs, l'interprétation a été excellente, M. Badioli dans le rôle de Fanfan a fait un extrême plaisir. Mmes Chassaing, Balanque et M. Lamy ont droit à tous nos compliments. Quant à la fantasia des Circassiens qui se livrent sur leurs chevaux à toutes sortes d'exercices, c'est un fort agréable divertissement et qui a beaucoup plu.

\* \*

Aux Bouffes-Parisiens *le Retour d'Ulysse*, paroles de M. Fabrice Carré, musique de M. Raoul Pugno.

Côté des dames plus que satisfaisant, toutes à citer ! Mention particulière pour Mlle Mily Meyer dans le rôle de Calypso, sa façon si gentille et si drôle de dire de charmants couplets et ses mines si comiques sont fort applaudies ; M. Maugé, d'une grande bonhomie sous les traits de Mentor est toujours très apprécié.

\* \*

La reprise de *Monsieur Alphonse* au Gymnase, cette œuvre d'un maître tel que M. Alexandre Dumas, va de nouveau passionner la foule. Chacun pourra en discuter la thèse ; mais tout le monde y trouvera l'intérêt palpitant, l'émotion poignante qui vous captivent et vous charment. M. Romain a joué le rôle de M. Alphonse, avec une simplicité qui lui a valu de nombreux applaudissements ; Mlle Brindeau dans le rôle de Raymonde a été rappelée trois fois dans la grande scène du 2<sup>e</sup> acte et Mme Desclauzas s'est montrée charmante dans le rôle de Mme Guichard.

\* \*

Ce qui suit s'adresse particulièrement à nos lecteurs français et étrangers ; nous les engageons à en prendre bonne note :

En directeur intelligent et hardi, M. Prenard vient de tout transformer dans la salle de la rue Boudreau, inaugurée jadis avec *Excelsior*, il a tout bouleversé à l'Eden-Théâtre et a créé le Concert Promenade. Très belle déjà, la salle de l'Eden l'est plus encore par l'habile façon dont elle vient d'être remaniée. Une partie des fauteuils d'orchestre a fait place à un large promenoir permettant de circuler autour des loges, un fort bel escalier réunit le milieu des fauteuils de balcon au rez-de-chaussée ; de cette façon on peut aller directement au foyer.

Derrière la scène entourée d'un paravent, on a installé des jeux de toutes sortes, petits chevaux, tirs à arbalète, etc., etc. D'autres jeux ont été installés également dans le grand foyer : une roulette genre Monaco, des marionnettes incomparables. Au jardin d'hiver le Nègre burlesque et le Méphisto se partagent le soin d'amuser et de faire rire le public.

Attractions de tous genres et pour tous les goûts, voilà ce qui constituera le succès de l'Eden ; succès qui sera sans précédent en ce genre de spectacles dont rien jusqu'à présent ne nous avait donné l'idée. Aussi tout est-il à la joie ah ! ah ! ah ! et le maestro Farbach et le Directeur dansant à l'envi l'un de l'autre se proposent-ils de faire danser le public tous les samedis.

UN SPECTATEUR.

Le propriétaire-gérant : H. PENDRIE.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NINDRE.

# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889



REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 17 Février 1889.

NUMÉRO 246.

## SOMMAIRE

Les installations dans les galeries des Expositions diverses. — Communications officielles et diverses. — Rapport Pierre Legrand (*suite*). — Expositions diverses. — Les Étrangers à l'Exposition. — Echos. — Le tramway de l'avenue Rapp et la Compagnie générale des Omnibus. — Le Bon Marché. — Beaux-Arts : Exposition des peintres-graveurs. — Revue des théâtres. — **Gravures** Les Japonais à l'Exposition de 1889. — **Supplément** : Revue économique. L'Institution des Comptoirs commerciaux. — Avis commerciaux.

La nouvelle Administration du **MONITEUR DE L'EXPOSITION** (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère, n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés *Cité de l'Alma, n° 11*, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889 ; installations de vitrines, réceptions et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du **MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889**.

## A NOS ABONNÉS

### AVIS IMPORTANT

Le Moniteur de l'Exposition devant modifier son titre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1890 et, peut-être aussi ses prix d'abonnement et de vente au numéro, nous croyons devoir prévenir ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire à partir du 31 janvier dernier, que nous opérerons le recouvrement de leur réabonnement à raison de 3 francs par mois, soit 30 francs pour dix mois, 27 francs pour neuf mois, etc., etc.

Nous espérons que ceux de nos abonnés actuels qui voudront bien nous continuer leur confiance se conformeront à notre proposition. Nos avis de recouvrement seront établis en conséquence.

## LES INSTALLATIONS

DANS LES GALERIES DES EXPOSITIONS DIVERSES

D'une extrémité à l'autre du Champ de Mars, du sommet de la tour Eiffel au faitage de l'incomparable voûte du palais des Machines, règne une activité fébrile. Aussi bien, les deux palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux sont le centre d'un mouvement, d'un travail extraordinaire. Mais nulle part peut-être, dans l'immense chantier, ce travail, ce

mouvement ne paraissent donner plus de résultats que dans les galeries des Expositions diverses.

C'est que là, on en est arrivé à la période des installations proprement dites. De toutes parts, le cloisonnement, l'établissement des portes de séparation, les panneaux décoratifs, les vitrines se posent, sont mis en place avec une rapidité de bon augure. Dans les sept nefs transversales, notamment, l'aspect des galeries se modifie d'un jour à l'autre.

On sait que ces galeries, parallèles au palais des Machines, sont réservées à l'industrie française. Celles qui leur sont perpendiculaires, c'est-à-dire situées entre les premières et les deux galeries Rapp et Desaix, lesquelles confinent aux palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, sont attribuées aux sections étrangères ainsi que nos lecteurs pourront s'en rendre compte par l'examen du plan spécial que nous avons donné avec le numéro du 5 août dernier (1).

Dans celles-ci les travaux d'installation sont moins avancés. Seules, les peintures décoratives sont mises en place dans les sections de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et du Portugal. Dans la première, des tentures, tout au long de la ligne de séparation des nefs, sont posées à hauteur du sommet des colonnes de soutien des fermes. Dans cette section, les cloisons en plâtre ornementées qui font face à la galerie Rapp sont terminées. Les autres sections étrangères, Pays-Bas, Belgique, Autriche-Hongrie qui font suite à celle de la Grande-Bretagne (côté de l'avenue de la Bourdonnais), celles de l'Italie, de la Suisse, de l'Espagne, de la Serbie, du Luxembourg, de la Norvège, du Japon, de Siam, de la Grèce et de la Russie qui encadrent la section des Etats-Unis (côté de l'avenue de Suffren) paraissent bien en retard. A part les planchers et les séparations en planches des nefs établis par les soins de la direction des travaux, rien ou presque rien effectivement n'est fait. Nous ne doutons pas cependant que les mesures nécessaires soient prises par les entrepreneurs de ces différentes sections pour réparer bientôt le temps perdu, si tant est qu'il y en ait eu. Mais l'activité la plus grande s'impose sur ces divers points si l'on veut ne pas être en retard.

Par contre, dans les galeries transversales, section française, les travaux d'installation, ainsi que nous le disions plus haut, ont mar-

ché à souhait depuis quelques semaines. Aussi la presque totalité des vitrines est-elle déjà en place dans nombre de nefs. Citons, du côté de l'avenue de la Bourdonnais, les classes 40 (jouets), 33 (soies et soieries), 32 (tissus de laine), 47 (cuirs et peaux) ; du côté de l'avenue de Suffren, les classes 27 (appareils de chauffage) dont les vitrines sont montées sur des armatures en fer, 25 (bronzes et fontes d'art), 22 (papiers peints), 28 (parfumerie), 29 (maroquinerie), 18 (ouvrages du tapissier et du décorateur), 17 (meubles).

Dans d'autres, les classes 37 (joaillerie et bijouterie), 34 (dentelles et passementeries), 46 (blanchiment et teinture), 38 (armes portatives), 42 (exploitations forestières), côté la Bourdonnais ; les classes 26 (horlogerie), 19 (cristaux et verreries), côté Suffren, le travail est moins avancé, mais on peut prévoir que dans peu de jours la pose des vitrines y sera à peu près achevée.

Il y a, toutefois, un certain nombre de classes où ce travail n'est pas encore commencé, ce sont les classes 36 (habillements des deux sexes), 55 (bonneterie et accessoires du vêtement), 30 (tissus de coton), 31 (tissus de lin), 39 (campement), 45 (produits chimiques), 43 (chasse et pêche), 41 (exploitation des mines), côté la Bourdonnais, et les classes 21 (tapis et tapisseries), 20 (céramique) et 24 (orfèvrerie), côté Suffren. Mais le travail d'installation de ces différentes classes étant aux mains des mêmes entrepreneurs qui ont déjà établi celui des classes plus avancées, il n'y a pas à douter que, successivement et promptement, c'est à dire au fur et à mesure de l'achèvement des unes, ce travail soit commencé dans les autres et que, dans quelques jours, il n'y aura pas une seule classe de la section française où les vitrines ne soient à la veille d'être mises en place.

Deux mois et demi nous séparent encore de l'ouverture de l'Exposition, et, comme on peut en juger, au point où en sont les travaux dans la partie de l'Exposition qui nous occupe aujourd'hui, il n'y a pas à douter que tout soit prêt au jour dit.

Dans une prochaine revue, nous verrons qu'à la galerie des Machines, voisine de celles des Expositions diverses, les installations ne sont pas non plus en retard. Pour plus de clarté, nous avons fait prendre cette semaine deux vues de la grande galerie qui permettront à nos lecteurs d'apprécier *de visu* l'état des travaux. Nous les publierons aussitôt que nous le permettront les nécessités de la mise en cliché. Nous donnerons de même, dans le courant de mars probablement, différentes vues des palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux.

H. PENDRIÉ.

(1) Nous tenons à la disposition de nos nouveaux abonnés un certain nombre de ces plans que nous leur adresserons *franco* sur leur demande contre l'envoi de 0 fr. 25 en timbres-poste.

**COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

ET DIVERSES

**CONGRÈS INTERNATIONAUX****Congrès des sciences géographiques**

Par arrêté en date du 28 janvier 1889, le ministre du commerce et de l'industrie a nommé M. Hervieu, député, membre du comité d'organisation du congrès international des sciences géographiques.

**Congrès des mines et de la métallurgie**

Par arrêté en date du 31 janvier 1889, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international des mines et de la métallurgie :

MM. Bresson (Georges), ingénieur.

Dujardin-Beaumetz, ingénieur, secrétaire général de la Société des mines de Carmaux, secrétaire du comité central des houillères de France.

Gruner (Edouard), ingénieur civil des mines.

**Congrès des accidents du travail**

Par arrêté en date du 6 février 1889, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international des accidents du travail : MM. Cacheux (Emile), ingénieur, économiste. Toqué (Alfred), ingénieur des mines.

**Congrès littéraire**

Par arrêté en date du 9 février 1889, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international littéraire :

MM. Collas (Louis), membre de la société des gens de lettres.

Eudel (Paul), critique d'art, membre de la société des gens de lettres.

Grimblot (Edouard), directeur de la *Correspondance nationale*, membre de la société des gens de lettres.

Larmandie (Léonce de), membre de la société des gens de lettres.

**Congrès de médecine mentale**

Par arrêté en date du 11 février 1889, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de médecine mentale :

MM. Ball, professeur à la faculté de médecine, membre de l'académie de médecine.

Blanche, membre de l'académie de médecine.

Charpentier, médecin à Bicêtre.

Cotard, président de la société médico-psychologique, médecin de la maison de santé de Vanves.

Falret, médecin de la Salpêtrière, vice-président de la société médico-psychologique.

Garnier (Paul), médecin de l'infirmerie spéciale du dépôt de la préfecture de police.

Magnan, médecin de l'asile Sainte-Anne. Motet, secrétaire général de la société de médecine légale.

Ritti, médecin de la maison de Charenton, secrétaire général de la société médico-psychologique.

Voisin (Aug.), médecin de la Salpêtrière.

**Congrès de psychologie physiologique**

Par arrêté en date du 11 février 1889, le ministre du commerce et de l'industrie, commis-

saire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de psychologie physiologique.

MM. Brissaud, agrégé de la faculté de médecine.

Charcot, membre de l'Institut, professeur à la faculté de médecine.

Ferrari (H.), trésorier-bibliothécaire de la société de psychologie physiologique.

Gley, directeur du laboratoire de l'Hôtel-Dieu.

Magnan, docteur-médecin de l'asile Sainte-Anne.

Marillier, secrétaire de la société de psychologie physiologique.

Ochorowicz, professeur à l'université de Lemberg.

Ribot, professeur au Collège de France.

Richet (Ch.), professeur à la faculté de médecine.

Ruault, secrétaire de la société de psychologie physiologique.

Sully-Prudhomme, membre de l'Académie française.

Taine, membre de l'Académie française.

**Congrès littéraire**

A la suite des démarches faites par M. Jules Simon auprès du ministre du commerce, le malentendu qui s'était produit entre ce dernier et la société des gens de lettres, au sujet de la composition du comité d'organisation du congrès littéraire à l'Exposition de 1889, a pris fin. M. Pierre Legrand a rétabli sur la liste des membres proposés par la société, les quatre noms qui avaient été supprimés. Ce sont ceux de MM. Collas, Paul Eudel, Grimblot et de Larmandie.

**Le congrès de l'enseignement primaire**

Le ministre de l'instruction publique vient de prendre un arrêt portant règlement du congrès international de l'enseignement primaire qui se tiendra cette année à Paris, du dimanche 11 au dimanche 18 août.

Feront partie du congrès :

1° Les délégués étrangers ;

2° Les délégués des instituteurs publics et des institutrices publiques (écoles élémentaires ou écoles maternelles) désignés par leurs collègues, à raison de six cents instituteurs ou institutrices titulaires pour l'ensemble de la France.

Pour l'élection de leurs délégués, les instituteurs et institutrices de chaque canton désigneront d'abord, le 24 février, un représentant, et les représentants ainsi élus choisiront, le 10 mars, les délégués attribués au département.

3° Les instituteurs et institutrices titulaires, délégués par leurs collègues, dans les colonies françaises et pays de protectorat ;

4° Les délégués des directeurs et directrices, professeurs, adjoints et adjointes des écoles primaires supérieures, désignés, dans chaque ressort académique, par leurs pairs, à raison de cinquante directeurs ou directrices et de vingt cinq professeurs, adjoints ou adjointes ;

5° Les délégués de l'enseignement privé, laïques et congréganistes en exercice, désignés par leurs collègues respectifs, dans chaque ressort académique, en nombre égal à celui des départements ;

6° Les délégués des sociétés d'enseignement et d'éducation reconnues d'utilité publique, à raison d'un délégué par société ;

7° Les directeurs et directrices d'écoles normales ;

8° Les délégués des professeurs, maîtres adjoints et maîtresses adjointes d'écoles normales (titulaires ou chargés à titre provisoire) désignés par leurs collègues, dans chaque ressort académique, à raison de quatre en moyenne par académie ;

9° Les délégués des écoles normales primaires supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-

Roses, désignés par leurs collègues, à raison de deux délégués par école ;

10° Les délégués des inspecteurs de l'enseignement primaire et des inspectrices départementales d'écoles maternelles désignées, dans chaque département, par leurs collègues, à raison de deux cents pour l'ensemble de la France ;

Ces diverses élections auront lieu le 24 février ;

11° Les inspecteurs d'académie ;

12° Les recteurs, les inspecteurs généraux de l'enseignement primaire, les inspectrices générales des écoles maternelles, les membres du conseil supérieur de l'instruction publique représentant l'enseignement primaire.

Des invitations pourront être adressées par le comité d'organisation du congrès à des personnes non comprises dans les catégories ci-dessus déterminées.

Il ne sera demandé aucune cotisation aux membres du congrès.

Les questions mises à l'ordre du jour sont les suivantes :

1° Sous quelle forme et dans quelle mesure l'enseignement professionnel (agricole, industriel, commercial) peut-il être donné dans les écoles primaires élémentaires et supérieures, et dans les écoles normales ?

2° De la part qu'il convient de faire aux femmes dans l'enseignement primaire, comme institutrices, comme directrices d'établissements et comme inspectrices ;

3° Du rôle et de l'organisation des écoles d'application annexées aux écoles normales ou des établissements analogues.

Ces trois questions pourront être traitées par écrit.

Les mémoires devront être adressés, avant le 1<sup>er</sup> juin, à M. le vice-recteur de l'Académie de Paris, à la Sorbonne.

Le comité examinera les mémoires envoyés et en publiera les conclusions un mois au moins avant l'ouverture du congrès. Elles serviront de base aux discussions.

Le congrès se divisera en autant de sections qu'il y a de questions à l'ordre du jour.

Tout membre du congrès devra, dans sa lettre d'adhésion, faire connaître la section à laquelle il désire appartenir.

Chacune des questions donnera lieu, en sections, à des résolutions qui seront soumises à l'assemblée générale.

Aucun orateur ne pourra garder la parole pendant plus de dix minutes ; il ne pourra prendre la parole deux fois sur la même question dans la même séance, à moins que l'assemblée, consultée n'en décide autrement.

Les orateurs pourront s'exprimer en langue étrangère ; dans ce cas, les discours prononcés seront, séance tenante, résumés en français.

**Commission de contrôle et de finances**

La commission de contrôle et de finances s'est réunie, le vendredi 8 courant, au ministère du commerce et de l'industrie, sous la présidence de M. Pierre Legrand, ministre, commissaire général de l'Exposition de 1889.

Elle a voté un crédit de 81,000 francs pour la fabrication des tickets d'entrée et un crédit de 87,460 francs pour le service des pompiers.

Elle a voté une somme de 18,000 francs pour la construction d'un pavillon spécial, destiné à l'exposition de balnéothérapie et une somme de 14,000 francs pour des mâts à établir sur les principales places de Paris, destinés à porter les indications spéciales, attractions journalières, fêtes de jour et de nuit, qui auront lieu à l'Exposition.

**Visite de M. Pierre Legrand au Champ de Mars**

Le ministre du commerce et de l'industrie, accompagné de son chef de cabinet, s'est rendu lundi à l'Exposition universelle. Reçu par MM. Berger et Alphand, le ministre a visité les différents chantiers du Champ de Mars et a cons-

taté avec une grande satisfaction que, dans la plupart des galeries des expositions diverses, les exposants commençaient à installer leurs vitrines.

#### Acquits-à-caution délivrés pour les produits passibles de taxes

Aux termes de l'article 12 du règlement spécial de l'Exposition universelle de 1889, les produits français et étrangers sont reçus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, dans les enceintes de l'Exposition. Selon les règles adoptés en 1867 et en 1878, les spécimens de boissons, de vinaigres, de bougies et de cierges envoyés à l'Exposition devront être accompagnés d'acquits-à-caution sur lesquels les buralistes auront le soins d'inscrire en caractères très apparents les mots : *Exposition universelle*.

Ces produits ne seront soumis à aucune vérification, à aucun paiement de droits aux entrées de Paris, le service de l'octroi s'étant chargé de les faire escorter gratuitement jusqu'à destination. En outre, comme ils pourront être ultérieurement réexpédiés hors de Paris, en totalité ou en partie, il a été arrêté que le régime du transit leur sera exceptionnellement appliqué et que l'apurement des titres de mouvement dont ils seront accompagnés demeurera suspendu jusqu'à la fermeture de l'Exposition. Chaque déclaration au registre n° 12 donnera lieu à la formation de bulletins n° 6 D. Dès lors, les directeurs et sous-directeurs des lieux d'origine auront à réclamer, dans les délais réglementaires, au directeur des droits d'entrée et d'octroi à Paris, les renseignements ordinaires pour tous les acquits dont la mise en transit ne leur aura pas été régulièrement signalée.

Les produits destinés à être consommés dans l'intérieur de l'Exposition devront aussi être expédiés avec des acquits-à-caution qui seront apurés après perception des droits de l'Exposition même.

#### L'armée à l'Exposition

Le ministre de la guerre vient de décider que, pendant l'Exposition, chaque régiment de France enverra une délégation composée de sous-officiers et de soldats désignés par le sort pour visiter pendant huit jours le Palais du Champ de Mars.

## RAPPORT

du commissaire général de l'Exposition universelle au Président de la République

(Suite)

#### Couverture

Prévisions..... 220.784 56  
Autorisations..... 245.603 »

Reste disponible..... 5.481 56

La première entreprise a suivi la charpente en bois. La seconde, commencée seulement cette année, s'achève très rapidement.

#### Parquetage, dallage et divers.

Prévisions..... 131.734 16  
Autorisations..... 98.650 32

33.083 84

Le parquetage dont les frais sont pour les 2/3 à la charge des exposants, est très avancé. Les dallages en bitume ne seront exécutés qu'au dernier moment.

Quant aux frais divers, fermetures, portes, lanternes, globes, etc., ils nécessiteront, sans doute, une dépense de 76,000 fr.

#### Vitrerie.

Prévisions..... 221.606 40  
Autorisations..... 226.404 32

Reste disponible..... 1.202 08

La pose des vitres est partout achevée, sauf au grand dôme. De même la vitrerie verticale, qui sera terminée à brève échéance.

#### Peinture et décoration.

Prévisions..... 742.854 34  
Autorisations..... 319.370 »

Reste disponible..... 423.484 34

Les toiles décoratives destinées aux parties non vitrées du dôme central sont achevées et seront posées incessamment. Quant à la somme disponible, elle vient d'être réduite de 213,210 francs, qui représentent la peinture décorative de l'extérieur du porche central d'entrée et des pavillons adossés, du dôme central au-dessus de ces pavillons, des faces latérales et transversales de la galerie de 30 mètres, de l'intérieur des galeries de 15 mètres, etc.

La décoration des galeries comprend aussi l'exécution de plusieurs statues et d'une grande quantité de staffs.

#### Somme à valoir

Prévisions..... 515.752 97  
Autorisations..... 477.583 43

38.169 54

Ce reliquat a disparu à son tour par suite de la nouvelle répartition indiquée, au fur et à mesure de l'examen des divers éléments de la comptabilité générale.

#### Frais d'agence

Prévisions..... 171.850 10  
Autorisations..... 157.902 56

Reste disponible..... 13.947 54

#### § 4. — NIVELLEMENT GÉNÉRAL ET RÉSEAU D'ÉGOUTS

Le crédit primitif était de..... 780.000 »  
mais il se trouve diminué de..... 255.452 39

et réduit par conséquent à la somme de..... 524.847 61

Cette somme sera nécessaire et suffisante pour tous les travaux prévus qui sont destinés à faire disparaître les tranchées et les remblais de la ligne du chemin de fer qui traverse le parc. Ce dernier nivellement ne pourra commencer qu'en avril.

#### § 5. — RÉSERVE SPÉCIALE

D'après la répartition initiale cette réserve spéciale s'élevait à 527,868 francs.

Elle devait se grossir du montant des rabais et être diminuée du montant des travaux ne rentrant pas logiquement dans les autres paragraphes de l'article 1<sup>er</sup>.

Au 31 décembre 1888, elle se montait à..... 82.876.94

En y ajoutant le rabais de l'adjudication d'octobre, c'est-à-dire 13.035.51

trottoirs en bitume et parquets de la galerie des machines, on avait.... 95.912.45

#### Conclusions de l'article 1<sup>er</sup>.

(Palais du Champ de Mars.)

Crédit primitif, 20.000.000 fr.

Les devis généraux adoptés par la Commission de contrôle et de finances s'élevaient pour les trois palais et le nivellement général à..... 19.472.132 »

Mais, d'après les évaluations les plus récentes, la dépense sera de..... 20.689.087.55

1.216.955.55

Cette augmentation se répartit entre les devis particuliers de la manière suivante :

Devis augmentés :

Palais des beaux-arts et des arts libéraux..... 468.982.83  
Palais des machines..... 1.017.666.69

1.486.649.52

Devis diminués :

Galerias des expositions diverses..... 14.541.58  
Nivellement..... 255.452.39

269.693.97

Somme égale..... 1.216.955.55

Cet excédent de dépenses (autorisées et res-

tant à autoriser) a été atténué jusqu'à concurrence de 527,868 fr. au moyen de la réserve spéciale (§ 5, art. 1<sup>er</sup>).

La somme de 689,087 fr. 55 devra être prélevée sur la réserve du chapitre 2 prévue à l'article 13.

M. le directeur général des travaux porte ce prélèvement à 785,000 fr., afin de maintenir à l'article 1<sup>er</sup> une réserve spéciale de 95,912 fr. 45.

Art. 2 (Exposition d'horticulture).

Cette exposition s'organise au Trocadéro et a obligé M. le directeur général des travaux à modifier les dispositions du parc de la ville de Paris. Les travaux de règlement du sol, de drainage, de transplantations d'arbustes, sont achevés. Il reste seulement à faire les semis du printemps.

Des serres et des tentes ont été également établies ; mais la dépense correspondante figure à l'article 5 du chapitre 3.

Pour les travaux de jardinage, la fourniture de la terre végétale et l'installation de vélums décorés placés le long des deux avenues principales, j'ai, sur un crédit de..... 300.000 » autorisé des dépenses dont la somme se monte à..... 244.735 58

Reste disponible..... 55.264 42

Cette somme disponible suffira largement pour tous les frais supplémentaires du jardinage.

Art. 3 (Exposition d'agriculture).

Les gros travaux des diverses galeries d'agriculture sont depuis longtemps déjà terminés, et dès le 15 septembre dernier, la moitié des galeries situées entre le pont de l'Alma et l'avenue de la Bourdonnais a été mise à la disposition du ministre de l'agriculture.

Dès maintenant l'exécution complète dans les délais voulus est assurée, et dès que le temps le permettra, on commencera la pose des rideaux, des portières et des tentures.

Le crédit primitif pour l'exposition d'agriculture s'élève à..... 600 000 »

Les dépenses autorisées au 31 décembre 1888 forment un total de.... 536 330 69

Reste disponible..... 63 669 31

Cette somme sera suffisante pour faire face à toutes les dépenses imprévues.

Art. 4 (Parcs et jardins).

Pour cet article le crédit primitif s'élevait à..... 3 000 000 »  
mais une somme de..... 82 654 05

a été transportée de la réserve spéciale pour les jardins de l'esplanade des Invalides, de sorte que le crédit se trouve porté au 31 décembre 1888, à la somme de..... 3 082 654 05

Le total des dépenses autorisées se monte à..... 1 791 359 65

Reste disponible... 1 291 294 40

On peut répartir les travaux exécutés dans les parcs et jardins en trois catégories : le jardinage, la construction de chaussées, la décoration.

Les terrassements, formation de jalonnements, etc., sont presque achevés ; il ne reste plus que quelques raccords à effectuer ; après ces opérations préparatoires, il fallait procéder au nivellement, à l'apport des terres, aux plantations, poser des drains. Toutes ces opérations sont également en voie d'achèvement, et il suffira, au printemps, de faire le semis général, le hersage et le cylindrage des pelouses.

Pour donner au Champ de Mars, son niveau actuel, on a dû faire de nombreux déblais et remblais et empierrer les chemins de circulation là où le sol n'était pas suffisamment résistant. Quant au dernier sablage, il sera fait seulement à la veille de l'inauguration.

En ce qui concerne les trottoirs en bitume qui complètent les chemins de circulation, le travail se poursuit régulièrement et à mesure que les autres travaux le permettent.

#### Fontaines lumineuses

Nous avons été frappés du grand succès obtenu par les fontaines lumineuses installées à l'exposition coloniale de Londres en 1886, à

Manchester en 1877, à Glasgow et enfin à Barcelone.

En s'appuyant sur les curieuses expériences de réflexion totale, on est arrivé à donner l'illusion d'un jet de feu, et en modifiant au moyen de verres spéciaux la coloration de la lumière et en faisant varier en même temps la pression de l'eau, on obtient des effets merveilleux donnant l'illusion d'un feu d'artifice sans fumée, sans odeur et sans danger.

Il a paru aux organisateurs de l'Exposition universelle de 1889 que, non seulement il ne fallait pas négliger ce genre d'attraction, mais qu'il était indispensable de chercher à faire quelque chose qui dépassât tout ce qui a été vu dans ce genre jusqu'à ce jour.

Un projet a donc été mis à l'étude et on s'est arrêté à l'idée de reproduire la gerbe telle qu'elle existait à Glasgow, etc... en la complétant par des effets d'eau et de lumière nouveaux destinés à la marier avec la décoration générale du parc.

La fontaine sera reliée par un canal allongé, à la gerbe, pour constituer une pièce d'eau unique rappelant celle du parc de Saint-Cloud.

Le soir, tandis que la grande gerbe viendra jeter au milieu de l'Exposition sa note éblouissante, tous les effets d'eau de la fontaine décorée et du canal s'illumineront en même temps. Aucune partie ne restera dans l'ombre, et on produira ainsi un effet décoratif absolument différent de ceux obtenus jusqu'à ce jour.

Les prévisions de dépenses pour ce projet s'élèvent à 250,000 fr.

La construction du perron et des balustrades a donné lieu à deux séries de marchés qui sont, en majeure partie, exécutés aujourd'hui.

Enfin des vélums seront installés pour permettre aux visiteurs de circuler à couvert dans les jardins; placés le long des massifs, ils ne gêneront en rien la vue.

Il restera à exécuter des travaux supplémentaires de jardinage et de décoration, et un travail d'enrochement aux pieds de la tour Eiffel. Pour ces diverses opérations, on peut prévoir un prélèvement de 241,294 francs 40 sur les disponibilités actuelles qui s'élèvent, comme nous l'avons dit, à 1,291,294 fr. 40. Il restera donc une somme nette de 1,050,000 fr., dont la grande partie constituera, nous l'espérons, une économie réelle.

Art. 5. (Bureaux postes de police, pompiers, entrées.)

Le crédit primitif pour cet article s'élevait à..... 345 000 »  
Il a été augmenté de..... 113.911 51  
Total..... 458.911 51  
Dépenses autorisées..... 399.562 20  
Reste disponible..... 59.349 31

Les bâtiments destinés à la direction générale de l'exploitation étaient terminés au mois d'août 1887. Pour le bâtiment de la presse et des postes et télégraphes, l'exécution a été également très rapide.

Les pavillons de la douane et de la manutention sont terminés.

Les pavillons pour la police et l'octroi le seront bientôt.

Quant aux guichets sur les entrées, ils ont fait l'objet d'une adjudication au mois de juin dernier; ils sont exécutés à l'atelier, et la mise en place commencera à la fin de février.

Art. 6. (Clôture de l'Exposition.)

Le crédit pour cet article est de 450.000 »  
Les dépenses autorisées forment un total de..... 152.604 57  
Reste disponible..... 297.395 43

(Remarquons immédiatement qu'une partie de ce crédit applicable aux entrées devra être transportée à l'article 5 où la dépense est classée.)

Les clôtures en palissade ont été mises en adjudications au mois de septembre de 1886. Le surplus a été concédé aux adjudicataires aux mêmes conditions.

Le disponible assez élevé de cet article servira pour d'autres travaux; par exemple, la clôture

des berges, l'ouverture de nombreuses portes dans les palissades, etc.

Les grilles en fer qui ont été préférées aux portes principales à la clôture en planches, seront bientôt prêtes à être posées.

La porte monumentale du ministère des affaires étrangères a éprouvé quelques retards à cause du mauvais état du sous-sol, mais la charpente est terminée maintenant, et l'ensemble du travail sera achevé en temps utile.

Art. 7. (Viabilité de la tranchée au-dessus de la rive gauche.)

Crédit primitif..... 80.000  
Dépenses autorisées..... 23.672  
Reste disponible..... 54.328

Ce reliquat constitue une économie réelle définitivement sans emploi.

Art. 8. (Passerelles.)

Crédit primitif..... 200.000  
Dépenses autorisées..... 164.800  
Reste disponible..... 35.200

Le projet général prévoit six passerelles: deux sur la rive droite de la Seine pour permettre l'accès du pont d'Iéna au Trocadéro sans sortir de l'Exposition; quatre sur la rive gauche dont deux sur la tranchée du quai d'Orsay, une au carrefour de l'Alma et la dernière sur le boulevard Latour-Maubourg.

En réalité, le budget de l'Exposition n'a eu à payer que les maçonneries et les escaliers, les passerelles étant exposées par les constructeurs et par conséquent mises gratuitement à notre disposition.

Art. 9. (Eau et gaz.)

Crédit primitif..... 600.000 »  
Dépenses autorisées..... 252.000 »  
Reste disponible..... 348.000 »

Les différents services de l'Exposition exigeaient un triple réseau d'eau, eau de source pour les restaurants, eau de rivière à haute pression pour le service d'incendie, eau de rivière à basse pression pour le service d'arrosage.

Les travaux ont commencé dès l'année dernière, et ce qui reste à faire aujourd'hui est très important.

Les crédits, très suffisants, mis à notre disposition par cet article concernent aussi le gaz consommé par le service public tarifé au prix réduit de 0 fr. 15.

Art. 10 (Voies ferrées.)

Crédit primitif..... 350.000 »  
Crédit transporté de l'article 10 du chapitre 3..... 13.359 42  
Dépenses autorisées..... 363.359 42  
Reste disponible..... 125.590 »

Il a été nécessaire, pour apporter les fers et les matériaux de construction dans les chantiers de l'Exposition, d'organiser tout un système de voies ferrées qui se prolongent jusque dans l'intérieur des galeries et doivent servir à la manutention. Jusqu'à présent, la principale voie ferrée traverse le parc; mais, au 15 avril, cette ligne devra disparaître, et les colis seront amenés sur une voie nouvelle qu'on établit en ce moment le long de l'avenue de Suffren.

Pour l'exploitation, une convention a été passée avec la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, et elle laisse tous les risques à cette Compagnie, sauf à elle-même à s'en rembourser sur le prix payé par les entrepreneurs.

Chemin de fer pour les visiteurs

Depuis longtemps, on avait reconnu la nécessité de fournir une voie de communication rapide pour permettre au public d'aller du Champ de Mars à l'esplanade des Invalides. Après avoir fait un concours qui resta sans résultat, il fut décidé, d'accord avec la commission de contrôle et de finances, qu'on établirait un chemin de fer à voie étroite allant de la galerie des machines (côté de l'avenue de Suffren) à l'esplanade des Invalides, en passant devant la tour Eiffel et en suivant les galeries

d'agriculture sur le quai d'Orsay. La construction de ce chemin de fer a été confiée à MM. Gaillet, Gallotti et Decauville, et tous les travaux sont heureusement terminés.

Les entrepreneurs ne reçoivent aucune subvention, et ils s'engagent même à payer à l'Exposition une redevance de 10 centimes pour 100 francs.

Art. 11. (Water-closets.)

Crédit : 175 000 francs.

Cette somme est restée intacte, car une adjudication a assuré la construction de tous les chalets de nécessité.

Les entrepreneurs payeront même une redevance,

Art. 12. (Remise en état des locaux occupés.)

Crédit : 300 000 francs.

On est fondé à penser, d'après ce qui s'est passé en 1878, que ce crédit sera largement suffisant. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que toutes les réparations pour la remise en état des lieux sont à la charge des occupants.

Art. 13 (Réserve pour imprévus dans les travaux y compris la tour Eiffel.)

Crédit primitif : 3 250 000 francs.

Par suite du contrat passé à M. Eiffel, 1 million 500 000 fr. doivent être prélevés sur ce crédit. On a déjà payé 1 million à l'entrepreneur de la tour; 500 000 lui seront encore versés lors de l'achèvement des travaux.

Le montant de la réserve disponible s'élevait donc en réalité seulement à 1,750,000 francs, mais cette disponibilité s'est accrue des sommes suivantes, transportées de la réserve générale :

Location Fougereuse..... 30.000 »  
Palais des produits alimentaires..... 330.000 »  
Exposition d'hygiène..... 143.477 50  
Annexe des machines..... 85.270 38  
Indemnité à la ville de Paris..... 64.000 »  
652.747 88

et des dépenses suivantes transportées de la réserve spéciale :

Berges de la rive gauche..... 150.000 »  
Histoire de l'habitation..... 560.000 »  
Exposition de la classe 65..... 151 472 30  
Chambres de commerce maritime..... 51.000 »  
912.472 30

Les disponibilités se montent donc à 4,315,220 francs 18 c., dont il faut retrancher 785,000 fr. à transporter à l'article 1<sup>er</sup> et 2,582,063 fr. 48 de dépenses autorisées.

Reste en définitive, 948,456 fr. 70.

Parmi ces crédits transportés de la réserve spéciale le plus important concerne :

*L'Histoire de l'habitation.*

Ce projet, dont les plans ont été dressés par M. Charles Garnier, architecte, concerne l'exécution d'un certain nombre de types destinés à rappeler les phases principales de l'art de la construction dans les différents pays et constituera une restitution du passé.

Les constructions sont élevées de chaque côté du pont d'Iéna et elles offrent du Trocadéro et du quai une perspective des plus agréables. Elles sont d'ailleurs complètement étudiées et seront garnies à l'intérieur des types de mobilier de chaque époque.

*Palais des produits alimentaires.*

Le palais des produits alimentaires est construit aux frais des exposants, et l'administration ne fait qu'une avance de fonds dont elle sera promptement remboursée.

Il se compose de deux galeries surperposées, l'une sur la berge de la Seine, qui a l'aspect d'un chai, et où seront groupés tous les échantillons de notre production vinicole et de notre industrie des liquides; l'autre au niveau du quai et où seront exposés les produits de la pâtisserie, les conserves, etc.

Une station du chemin de fer circulaire sera établie devant ce palais qui deviendra un des centres les plus animés de cette partie de l'Esplanade.

*Service médical.*

Le service médical est organisé au Champ de

# LES JAPONAIS A L'EXPOSITION DE 1889



LUTTEURS JAPONAIS



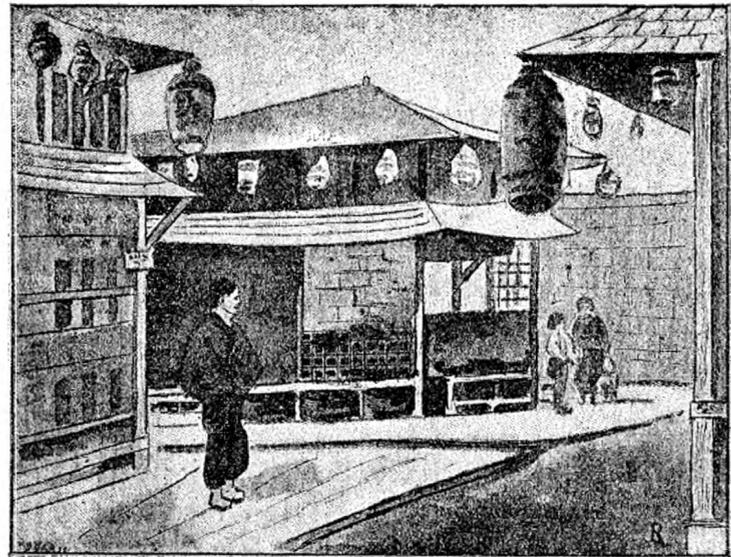
BALLET JAPONAIS



COIFFEUSE JAPONAISE



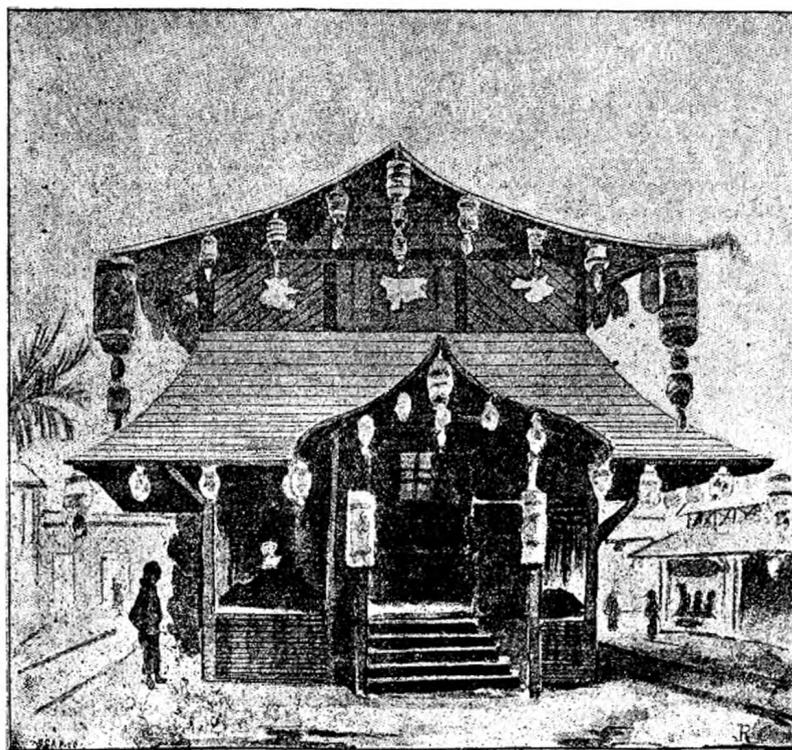
ESCRIMEURS JAPONAIS



UNE RUE (JAPON)



ÉQUILIBRISTE JAPONAIS



TEMPLE JAPONAIS



PRÊTRE JAPONAIS

Mars depuis le commencement des travaux. Les recettes provenant de la retenue de 1 p. 100 faite sur tous les paiements faits aux entrepreneurs, on a d'abord constaté des déficits. Mais cette situation anormale a cessé d'exister vers le milieu de l'année dernière. Aujourd'hui, on constate un excédent de recettes qui va s'augmenter encore et sera versé à l'assistance publique.

Pendant l'année 1888, le service médical a été très chargé et néanmoins, grâce aux précautions prises par les entrepreneurs et l'administration, le nombre de décès a été plus faible qu'en 1878, et la santé des ouvriers est restée, en général, excellente. Nous avons, du reste, fourni aux ouvriers des boissons rafraîchissantes (rhum gentiané étendu d'eau) pendant les chaleurs.

#### Tour Eiffel.

La commission consultative nommée pour étudier le projet présenté par M. Eiffel était chargée non pas de surveiller mais d'accepter, une fois terminés, les travaux de la Tour. Elle avait aussi à examiner les projets d'ascenseurs.

Elle a reçu le 1<sup>er</sup> étage à la fin du mois de mars et le 2<sup>e</sup> étage vers le milieu de septembre. A ces époques, les deux acomptes de 500,000 fr. ont été payés à M. Eiffel, d'après les clauses de la convention signée avec lui. La troisième et dernière somme de 800,000 fr. sera payable lors de la terminaison complète des travaux. La régularité avec laquelle les opérations sont conduites permet de fixer comme date le 1<sup>er</sup> avril prochain. La Tour est aujourd'hui élevée de 250 mètres. On a employé jusqu'à ce jour 7,800 tonnes de fer : 800 seulement, restent à monter.

La commission, après un long et minutieux examen des différents systèmes d'ascenseurs proposés par M. Eiffel, a adopté trois types différents.

Deux ascenseurs du système Roux-Combaluzier et Lepage permettront d'accéder au 1<sup>er</sup> étage; deux autres, du système Otto, conduiront du sol au 2<sup>e</sup> étage; enfin, entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> plateforme, fonctionnera un ascenseur vertical du système Edoux.

La durée d'un voyage complet sera de cinq minutes et la grandeur des cabines permettra de transporter 750 personnes à l'heure.

La commission s'est surtout occupée de la sécurité qu'offrirait le fonctionnement de ces appareils. Après une étude approfondie de tous les types de freins employés d'ordinaire, elle a choisi ceux qui présentaient les meilleures garanties, et les a perfectionnés pour les adapter à la Tour.

Le principe approuvé, ces ascenseurs ont été construits; leur montage va commencer et sera terminé le 1<sup>er</sup> avril. Un mois sera suffisant pour permettre à l'administration de soumettre ces appareils à tous les essais d'usage, dont le nombre sera considérablement augmenté, afin de dissiper les inquiétudes qui pourraient exister chez certains visiteurs.

#### Résumé financier du chapitre II.

La situation du chapitre 2 se résume de la manière suivante :

Crédits, 31,425,145 fr. 16.	
Dépenses autorisées.....	25.501.478 98
Dépenses restant à autoriser...	3.696.271 48
Excédent de crédit probable....	2.227.394 70
Cette somme disponible peut se décomposer ainsi :	
Art. 4. — Parcs et jardins....	1.050.000 »
Art. 7. — Viabilité de la tranchée au-dessous de la rive gauche	54.238 »
Art. 11. — Water-closets.....	175.000 »
Art. 13. — Réserve .....	948.156 70
	<hr/>
	2.227.394 70

(A suivre.)

## EXPOSITIONS DIVERSES

### Beaux-arts

La commission spéciale, instituée par M. Antonin Proust, vient de répartir entre les critiques qui en font partie les divers chapitres du catalogue de l'Exposition des beaux-arts, de 1889. M. Paul Mantz a été chargé de l'introduction. M. de Fourcaud traitera la peinture d'histoire, M. Maurice Hamel le portrait, M. Gustave Geffroy le genre et les mœurs, M. André Michel le paysage, M. Arsène Alexandre les dessins, etc., M. Armand Dayot la caricature, M. Henri Fouquier la sculpture, M. Roger Marx la gravure en médailles, M. Louis Gonze l'architecture, M. de Lostalot l'estampe.

Parmi les grandes reproductions qui doivent orner l'ouvrage, nous citerons : la *Psyché*, de Pajou; la *Diane*, de Houdon; les *Bas-reliefs du tombeau du général Gobert*, de David d'Angers; le *Maréchal Ney*, de Rude; le *Centaure et le Lapithe*, de Barye; la *Fontaine*, de Carpeaux; la *Charité*, de M. P. Dubois; la *Diane*, de M. Falguière; le *Gloria Victis*, de M. Mercier; le *Baiser*, de M. Rodin; *Mirabeau et le marquis de Dreux-Brézé*, de M. Dalou. Pour la peinture, nous citerons de même : l'*Officier de chasseurs chargeant*, de Géricault, gravé par M. Courty; le *Christ*, de Prudhon, gravé par M. Gaujean; l'*Entrée des croisés à Constantinople*, de E. Delacroix, gravé par M. Bracquemond; le *Soir*, de Th. Rousseau; l'*Ecluse*, de Daubigny; le *Concert en plein air*, de Corot; les *Environs de Southampton*, de M. Jules Dupré; le *Portrait de Mme de Calonne*, par Ricard; l'*Homme à la fenêtre*, de M. Meissonier, etc., etc.

### L'Exposition ouvrière

C'en est fait, bien définitivement cette fois, de l'Exposition ouvrière internationale de 1889, que cent quatre Chambres syndicales, pour la plupart possibilistes, rêvaient de faire au sein même de ce qu'elles appellent l'Exposition patronale.

Dans une réunion qui a eu lieu récemment à la Bourse du Travail, rue Jean-Jacques Rousseau, les délégués de ces Chambres syndicales ont voté la dissolution de la commission exécutive, tout en approuvant « la dignité énergique qu'elle a montrée en refusant la mesquine subvention accordée par le Conseil municipal et les ridicules conditions imposées à l'autonomie des syndicats groupés depuis plus de deux ans en vue de l'Exposition. »

Par « conditions ridicules », les syndicats possibilistes entendent qu'en n'a pas voulu leur remettre la subvention de 500,000 francs et les en laisser disposer comme ils l'entendaient.

Cette prétention était peut-être un peu exagérée.

## NOS GRAVURES

Nous avons publié dans notre dernier numéro quelques gravures représentant des types d'indigènes algériens tels qu'on en a vu à l'Exposition de 1878 et que nous les reverrons certainement au cours de la prochaine Exposition.

Dans le même ordre d'idées nous donnons aujourd'hui un certain nombre de vues représentant des Japonais dans les différentes manifestations de leur état social ainsi que de leurs temple, rue et maisons d'habitation.

On a annoncé ces jours-ci le débarquement à Marseille de quelques-uns des représentants de ce pays qui cherche de plus en plus à s'euro-péaniser; il nous a paru à propos de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques gravures se rapportant à cette intéressante contrée.

Prochainement nous publierons plusieurs vues de la galerie des Machines ainsi que des palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux.

## LES ÉTRANGERS A L'EXPOSITION

### ANGLETERRE

On écrit de Londres à la date du 8 courant : A la suite d'un appel du comité de la section des beaux-arts de l'Exposition universelle, 900 livres sterling viennent d'être souscrites. Le comité central britannique avait, de son côté, voté 1,500 livres pour ladite section. On ne doute pas que ce premier fonds de 2,400 livres ne soit bientôt largement augmenté par la libéralité privée.

### ESPAGNE

On sait qu'un différend s'était élevé entre le comité national établi à Madrid pour la représentation de l'Espagne à l'Exposition de Paris et celui organisé plus récemment à Barcelone pour la représentation spéciale de la Catalogne et des îles Baléares.

Notre excellent confrère, l'*Echo français*, de Barcelone, rend compte, dans les termes suivants, des différentes phases de cet incident :

« La conciliation, dit-il, n'a eu lieu qu'au prix des plus actives démarches, dues non seulement aux intéressés, mais encore aux tiers qui ont joué dans cette affaire le rôle de médiateurs. A Madrid, notre ambassadeur, M. Cambon; à Paris, l'ambassadeur d'Espagne et MM. Berger et Prevet; à Barcelone, M. Ponsignon, consul de France, n'ont cessé de rester sur la brèche jusqu'au moment où a retenti la sonnerie annonçant la fin des hostilités. »

« Enfin, jeudi matin, 7 courant, les dépêches se croisèrent entre Madrid et Barcelone, M. de Sard de Rosello et le comité catalan se déclaraient satisfaits, au grand contentement de tous ceux qui s'intéressent à l'exposition de 1889. M. Cambon a eu également une entrevue avec le président du comité de Madrid pour statuer sur les réductions que pourront accorder les compagnies françaises. »

« Nous pouvons assurer dès aujourd'hui que l'Espagne ne demeurera point au-dessous de la brillante réputation que lui a valu l'exposition de Barcelone. La haute compétence de l'ingénieur M. Pujol nous est un sûr garant pour tout ce qui concerne la participation de la Catalogne et des îles Baléares. »

« Le conseil général de la province a accordé une subvention de 30,000 francs; il est fort probable que la municipalité votera, de son côté, un crédit de 25,000 francs ainsi que cela a été proposé dans une des dernières séances. »

« D'autre part le gouvernement vient d'ouvrir un crédit supplémentaire de 130,000 francs qui sera réparti entre toutes les chambres de commerce de la péninsule. »

« Comme on peut donc voir les meilleures dispositions règnent tant dans les sphères officielles que chez les particuliers. Il ne s'agit plus maintenant que de se hâter en montrant cette activité fébrile que l'on prodigua pendant les deux mois qui précédèrent la venue de la reine-régente. »

« Espagne et en avant ! »

H. S.

On mande de Madrid, à la date du 9 courant, que la Chambre a voté le crédit pour favoriser la participation des négociants et industriels de Cuba, Porto-Rico et des Philippines à l'Exposition de Paris. Le ministre des colonies a déclaré que le crédit sera remis aux chambres de commerce de ces colonies.

En dernier lieu, nous apprenons que la Société vinicole d'Espagne offre à tous les viculteurs et distillateurs de la péninsule, de les faire concourir gratuitement à l'Exposition de

Paris, s'ils veulent bien lui confier des échantillons de leurs produits.

La Société, après examen, se chargera de tous les frais à faire pour le transport et l'installation dans le pavillon espagnol des échantillons reconnus dignes d'être exposés. Un jury spécial organisé à Madrid est chargé de reconnaître les produits admissibles. Un exposant ne pourra remettre que huit bouteilles de chaque genre de vins, liqueurs ou eaux-de-vie qu'il présentera à l'admission.

#### PORTUGAL

Une association des principaux fabricants de chaussures de Lisbonne vient de se constituer dans cette capitale pour organiser une exposition collective des produits les plus variés de leur industrie à la prochaine Exposition de Paris.

Un appel a été fait aux meilleurs artistes en chaussure de la capitale portugaise, afin que cette exposition soit aussi brillante que possible.

Une commission de huit membres est déjà nommée pour faire choix des œuvres les plus dignes d'être envoyées à Paris et prendre toutes les mesures nécessaires pour l'installation de cette exposition collective.

## ECHOS

#### Les sociétés colombophiles à l'Exposition

La fédération des sociétés colombophiles de France vient d'accepter la proposition que lui avait faite le congrès d'aéronautique de fusionner avec elle à l'occasion de l'Exposition universelle.

D'un commun accord, M. Janssen a été nommé président du congrès des aéronautes et des colombophiles. Il a été décidé, en outre, que les séances et les concours seraient communs, mais que chaque section conserverait son autonomie.

Le *Journal officiel* publiera prochainement la liste des colombophiles désignés par le gouvernement pour former le comité d'organisation.

\* \*

#### Club Alpin Français

Le Club Alpin français organise une excursion en Espagne et en Portugal. Le prix total du voyage, de Paris à Paris, ne dépassera pas 750 francs. On est prié de se faire inscrire au secrétariat du Club, 30, rue du Bac. Nous donnerons ultérieurement l'itinéraire qui sera suivi par les excursionnistes.

\* \*

#### Encore les eaux de l'Avre

Environ trois cents manifestants contre le projet de captation des eaux de l'Avre, munis de drapeaux, sous la conduite des maires de Nonancourt et de Saint-Aubin-des-Joncherets (Eure-et-Loir), sont partis dimanche, à 11 heures, pour Dreux, où devait avoir lieu une manifestation à la sous-préfecture.

Le départ a été calme; l'un des drapeaux, porté par M. Blainvillain, portait comme inscription: « Mort aux voleurs! »

D'autres manifestants sont venus de Verneuil et de Tillières. Tout est calme à Nonancourt.

Les manifestants, réunis à MM. Renard et Terrier, conseillers généraux d'Eure-et-Loir, ont été reçus par le sous-préfet. Celui-ci leur a promis de se faire leur interprète auprès du gouvernement. Ils sont repartis à 3 heures. Le plus grand calme n'a cessé de régner.

Comme on le voit, la question n'est pas encore résolue, et devant le soulèvement de l'opinion publique dans la région intéressée, la

Chambre pourrait bien ne pas accorder son adhésion au projet du conseil municipal de Paris.

## LE TRAMWAY DE L'AVENUE RAPP

Et la Compagnie générale des Omnibus

Nous avons, à différentes reprises, signalé à qui de droit le sans-gêne avec lequel l'omnipotente Compagnie des omnibus se moquait non seulement du public, mais encore de l'administration elle-même. Le tramway de l'avenue Rapp en est un exemple de plus en plus caractérisé.

Depuis le 15 septembre dernier, en effet, le passage sur le quai d'Orsay des tramways allant du pont de l'Alma à la Bastille par le boulevard Saint-Germain a été supprimé et le quartier, depuis lors, se trouve absolument déshérité. L'administration de la ville et celle des travaux de l'Exposition ainsi que l'honorable conseiller du quartier, M. Arsène Lopin, avaient donc, pour ce motif, demandé à la Compagnie des omnibus de prolonger jusqu'à l'extrémité de l'avenue Rapp, la ligne de tramways qui a pour tête de ligne le pont de l'Alma (rive droite). La Compagnie a eu l'air d'accéder à cette demande; elle a fait établir un prolongement de la voie ferrée jusqu'à l'avenue de la Bourdonnais, et ce travail est terminé depuis la fin de décembre. Mais c'était bien plutôt en vue de desservir son dépôt situé entre l'avenue Rapp et l'avenue Bosquet que ce travail a été exécuté aussitôt, car, tandis que le service de l'avenue Rapp pourrait fonctionner depuis au moins le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la Compagnie ne se gêne pas pour faire dire et savoir que le tramway de l'avenue Rapp ne sera mis en service qu'en avril ou mai prochain.

N'est-ce pas une amère dérision que de voir tout un quartier, une administration importante comme celle des travaux de l'Exposition, un conseiller municipal qui ne manque pas d'énergie être les jouets d'une bande de financiers?

A la veille de l'ouverture de la session du Conseil municipal, nous croyons devoir élever de nouveau la voix et en appeler à cette assemblée, souveraine en la matière, d'un état de choses qui n'a que trop duré.

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle casse, dit le proverbe et il nous paraît que la cruche omnibus n'y est que trop allée. Le cas du tramway de l'avenue Rapp est un argument de plus en faveur de la déchéance, à bref délai, de l'omnipotente Compagnie. Cette déchéance, votée en juillet dernier par le Conseil municipal, devrait être déjà un fait accompli, mais puisqu'il n'en pas été malheureusement ainsi, nous demandons que nos édiles fassent en cette circonstance preuve d'énergie et qu'ils obligent l'administration à exécuter, à bref délai, cette décision qui seule peut garantir le public, pendant cette année de circulation à outrance, contre les abus de la Compagnie des Omnibus.

Que la ville exploite en régie au cours de cette année les services de tramways et omnibus que détient actuellement la Compagnie générale? Le Conseil municipal aura tout le temps pendant cette période d'élaborer le cahier des charges qui devra servir de base à l'adjudication de l'exploitation ultérieure des services de transport en commun dans Paris.

H. P.

## LE BON MARCHÉ

EXPOSITION DES GANTS, DENTELLES, FLEURS, PLUMES ET PARFUMERIE

Après l'exposition de blanc, toujours brillante et si impatiemment attendue qu'on y vient des départements, sans crainte de braver les rigueurs de l'hiver, le Bon Marché offre à ses visiteurs une exposition de gants, dentelles, fleurs, plumes et parfumerie.

On pourrait dire en quelque sorte que l'une est le complément obligé de l'autre. Après s'être procuré l'utile, les belles toiles qui servent à faire les draps, le linge de table et de toilette, les mouchoirs, les rideaux, toutes choses qui peuvent atteindre au luxe le plus exquis, après une visite dans cet établissement de blancheurs immaculées, on attend le jour où les plus gracieuses conceptions du bon goût, gants, dentelles, fleurs et plumes, seront exposées à leur tour.

Il est un objet de toilette qui attire surtout la femme, à quelque rang de la société qu'elle appartienne: ouvrière, femme du peuple endimanchée, femme du monde ou grande dame, tout le monde aujourd'hui porte des gants.

Le gant est devenu un objet de première nécessité pour toute personne qui s'habille au moins correctement.

Nous ne sommes plus au temps des mitaines tricotées en soie ou en fil, telles que les portaient les nobles dames de la cour d'Henri III. Les gants de peau du siècle de Louis XIV n'étaient que d'informes enveloppes dont on se couvrait les mains; cela n'avait ni grâce ni souplesse. La peau en était mal travaillée; on ne connaissait même pas, à cette époque, la manière de les glacer. Les gants du Directoire, longs, à plusieurs rangées de boutons, plus perfectionnés, mieux finis, avaient le défaut très grave de coûter fort cher.

Aujourd'hui, l'industrie du gant est arrivée à la perfection. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir le gant Boucicaut qui a obtenu la médaille d'or à l'Exposition de 1878 et qui, cette année encore, nous n'en doutons pas, obtiendra les plus hautes récompenses.

Et, si l'on considère la somme de travail que nécessite cet objet de luxe pour en arriver à la perfection qu'il a atteinte, la préparation minutieuse des peaux, des pointures, coutures et boutons, la vérification de tous ces détails, le nombre de mains par lesquels il passe avant de pouvoir être offert à l'acheteur, on se demande ce qu'il doit coûter.

Et bien! au Bon Marché, vous trouverez les gants les plus parfaits à quelque prix, si minime qu'il soit, que vous les achetiez.

Gants de luxe qui eussent fait la joie d'une dame de Cour au temps jadis, quand on payait deux louis de vingt-quatre livres une paire de fourreaux mal bâtis et nullement finis; gant de ville, gant de chamois pour la chasse, gant fourré, gant de soirée à piqûres de soie, gant de Suède brodé, avec manchettes de dentelles, gant à longues séries de boutons ou à manchettes montant très haut, toutes les variétés, à des prix les plus avantageux, se trouvent à l'exposition du Bon Marché.

La maison Boucicaut ne recule devant aucun sacrifice, ni aucune recherche pour procurer à son immense clientèle les occasions les plus rares, les articles les plus nouveaux et les plus parfaits dans tous leurs détails.

Si cette exposition attire surtout la femme à cause des gants, cet objet de première nécessité, elle comprend aussi d'autres gracieux accessoires de la toilette: les dentelles, les fleurs, les plumes et la parfumerie.

« Une femme, ornée de dentelles c'est tout un poème. »

Ceci est un aphorisme écrit par un fin lettré qui était en même temps un grand artiste. Et il avait raison. La dentelle, large ou étroite, précieuse ou toute simple, est le complément obligé du costume féminin. Elle ajoute à la grâce de l'ensemble, elle orne merveilleusement un vêtement en lui donnant quelque chose de flottant, d'indécis dans les contours. Arrangée en voilette, elle prend des airs de mystère. En un mot, la dentelle, sur le corps animé d'une femme aussi bien qu'employée à l'ornementation d'un salon, remplit artistiquement le rôle du feuillage dans les bois. C'est la dentelure architectonique qui complète l'ensemble d'un tout harmonieux dans ses lignes; c'est l'ombre, c'est l'inconnu qui se cache derrière un voile.

Et, lorsqu'à la dentelle vient s'ajouter, dans l'art du costume, le charme des fleurs et des plumes, la comparaison avec la nature devient plus complète. La dentelle, c'est la frondaison printanière des forêts; les fleurs fabriquées par les hommes sont l'imitation fidèle des corolles parfumées qui poussent au pied des grands arbres et dans les prés; les plumes rappellent les charmants oiseaux qui s'en vont de branche en branche, gazouillant et voletant à travers la verdure.

Tant il est vrai, comme l'a dit Théophile

Gautier, que « la mode est la copie de la nature », que « le costume est le complément de l'art dans l'expression artistique du corps humain, comme l'harmonie est le complément de la mélodie. »

Le printemps n'arrivera que dans deux mois avec le renouveau des fleurs, du feuillage et de la gaieté des heureux chanteurs qui s'ébattent dans la ramure. Mais tout au moins peut-on en trouver la copie et l'illusion en visitant, le 25 février, l'exposition du Bon Marché.

Tout ce que l'art imitatif et l'invention créatrice de l'industrie a pu faire de mieux dans cet ordre d'idées s'y rencontre à profusion, dans une harmonie parfaite.

L'art de la dentelle est un art dans la véritable acception du mot, art d'une délicatesse extrême, d'un charme exquis. La difficulté est de la mettre à la portée de tous, sans, pour cela, donner à l'acheteur des imitations plus ou moins bonnes. C'est là un problème difficile à résoudre s'il en fut jamais.

Le Bon Marché en est arrivé à donner les modèles les plus remarquables de Valenciennes, de Chantilly, de Malines, de blondes de soie, de dentelles modernes à des prix d'une modicité étonnante. Aussi son exposition est-elle une merveille de l'art, du travail et du progrès.

Cette année elle offrira entre autres nouveautés à remarquer, des volants en véritable Chantilly, dentelles Duchesse, application de Bruxelles et Valenciennes, réseaux ronds et carrés pour garnitures de trousseaux. En outre de ces Valenciennes à mailles fortes, les visiteurs trouveront un choix considérable de Valenciennes à réseaux très fins à des prix tout à fait exceptionnels et sans précédents.

A citer encore une affaire remarquable en garniture de Chantilly imitation, tulle Chantilly et grand volant de 1 m. 40.

Dans ce concert d'élégances dont nous venons de parler, concert qui éveille toutes les idées d'un printemps qui va naître, il convient de ne pas oublier la note aimable du parfum.

Voici donc le comptoir de parfumerie qui ne saurait laisser indifférentes les visiteuses du Bon Marché. Elles y rencontreront tout ce qu'elles peuvent désirer dans ce genre d'utilité et d'agréable. Mais il n'est point de bonne parfumerie, si élégante soit-elle — et, au Bon Marché, on trouve le suprême de l'élégance, — sans que l'hygiène y soit sauvegardée par une préparation sérieuse et chimiquement raisonnée; sous ce rapport, la maison Boucicaut est arrivée à la perfection.

Nous ne saurions trop répéter que dans cette maison modèle, la sollicitude et la prévenance à l'endroit de l'acheteur sont une loi formelle. Faire mieux, toujours mieux; offrir au public les chefs-d'œuvre de l'industrie la plus artistique, se mettre à portée de toutes les bourses: voilà ce que le Bon Marché a réalisé, grâce à des efforts constants, à une conscience éclairée, à une probité universellement reconnue.

BAILLE.

## BEAUX-ARTS

### EXPOSITION DES PEINTRES-GRAVEURS

(Galerie Durand-Ruel)

Dans une longue préface M. Ph. BURTY explique avec éloquence et conviction le but de cette exposition et l'espérance des résultats qu'on est en droit d'en attendre.

Des artistes dont les moyens de travail sont différents, mais qui poursuivent des résultats d'expression égaux, se sont groupés pour composer une Exposition; leur entreprise est de créer un centre pour les œuvres ne visant point les Salons annuels, ne pouvant se discuter et s'apprécier qu'avec un public connaisseur.

Les uns se servent de burin, les autres de morsures à l'aide de l'eau-forte ou de la reprise par la pointe sèche, d'autres enfin écrasent le crayon lithographique ou incisent les blocs de bois. Ils veulent faire comprendre au public que

si leur éducation technique varie, leur point de vue général est le même; leurs sentiments ne peuvent pas varier sur le dessin et sur la peinture.

De nos jours la France a affirmé une renaissance glorieuse, celle de l'eau-forte. Mme de Pompadour en avait fait un passe-temps des plus agréables, et certes, toutes les fois qu'il s'agit de l'Art du dessin, sous quelque forme qu'il se présente, est-il donc une occupation plus louable, qui élève plus l'esprit, qui ennoblit plus le cœur que la reproduction de la nature dans toute sa grandeur, que la satisfaction d'avoir retracé les traits d'une personne aimée, et cela avec cette douceur que seule peut donner la Belle épreuve d'une eau-forte bien à point.

Quoi de plus charmant que cette succession d'états dans laquelle on suit pas à pas l'élaboration des tons, des effets consécutifs qui donnent les variations et les improvisations; pour arriver à ces états définitifs que donnent les épreuves de choix tirées par l'artiste avec ce soin méticuleux d'un créateur qui veut une œuvre ne varier.

Dans cette exposition il y a un peu de tout; ce sont de petits coins d'atelier apportés par partie. Du reste, ici, beaucoup d'études; c'est en quelque sorte obligatoire pour atteindre le but poursuivi, qui est tout à fait l'opposé du Salon, puisqu'il s'agit de montrer au public le côté dominateur, si je puis m'exprimer ainsi, le charme que l'on éprouve lorsque successivement on arrive à ces différents états de morsure, de retouche, de la pointe sèche, du burin, etc., etc.

Certes, il y a là une tentative hardie, une idée qui fera son chemin et nous ne pouvons que féliciter ces audacieux qui ont eu raison d'avoir la foi qui fait oser et plus, fait réussir.

Il est bien évident que ce n'est pas au Salon annuel que l'on peut juger la gravure à l'eau forte; il y en a d'abord fort peu, et puis est-ce qu'il n'y a pas toujours cette fameuse partie officielle qui domine tout?... La gravure au burin! M. le Baux règne en maître, à lui les honneurs, peuh! le reste c'est du délassement!... Pas tant que cela! depuis que nos grands éditeurs y ont pris goût, il n'est plus de chefs-d'œuvre de poésie ou de littérature qui puissent être présentés convenablement au public sans être illustrés par l'eau-forte. Au burin, les grands salons, soit!... mais à l'eau-forte les charmants boudoirs, les délicieuses soirées et les doux entretiens!...

Parmi les œuvres de BRACQUEMOND, un premier état de la nuée d'orage et canards surpris, donnent une idée précise de la couleur qu'un graveur peut trouver au bout de sa pointe.

Une grande et très belle aquarelle de P. BERNARD, portrait du peintre graveur Legros est un des meilleurs numéros. Nous avons du reste déjà parlé ici de ses eaux-fortes affaire Clémenceau. Dix-sept numéros au catalogue, c'est là certes un beau bagage qui est très intéressant, car il contient beaucoup d'épreuves en divers états notamment un *Ex-libris* très fin de ton.

Les séries d'eaux-fortes présentées par M. BOUVIN par les illustrations des *poésies de Coppée*, des *œuvres de Flaubert* et du *Gargantua de Rabelais* justifient hautement ce que nous disions un peu plus haut.

Quant aux quarante-deux envois de FÉLIX BUOR, ils sont plus amusants les uns que les autres: c'est du parisien bien pur; c'est croustillant d'actualité. *Les Fiacres*, la *place Pigalle*, la *Taverne du baigneur*, etc., et la *fête nationale*, donc! tout cela est habilement enlevé ainsi que la *Kermesse normande* qu'il ne faut pas oublier. Enfin beaucoup d'épreuves en plusieurs états, en diverses teintes et de différents procédés. Les dames ne sont pas restées dans la coulisse et Mlle *Mary Cassatt* a envoyé une pointe sèche raffinée, *mère et enfant* qui avec la *liseuse* dénote un bien joli talent.

Nous avons vu aussi de belles épreuves et d'excellentes toiles par *Chaplin*, deux *lithographies* de DEGAS; trois de FAUSTIN-LATOUR; c'est trop peu.

Vingt-quatre numéros comprenant plus de quarante œuvres diverses, n'est-ce pas bien dix fois plus qu'il n'en faut pour apprécier le talent d'un artiste? Certainement vous trouvez avec moi que c'est plus que suffisant, mais lorsque ces œuvres sont signées GOENUTTE, on ne se lasse pas d'admirer. Le *Crépuscule parisien*, par exemple, ou bien *Parisienne sur la jetée du Havre*, pointe sèche pleine de finesse ou bien encore *La Cigale*, *Nocturne* (vue de Paris) et aussi le *Portrait du graveur Henri Guérard*; une série en quatre états, eau-forte et pointe sèche sont autant d'œuvres qui ne manqueront pas de vous charmer.

Pour citer ceux qui méritent de fixer l'attention nous dirons que M. ROBIN a envoyé de bonnes esquisses, *portrait de Victor Hugo*; M. JAMES TISSOT, une grande page, *Mavourneen* et beaucoup d'autres comme *Sunday morning*, *l'Été*, etc., etc. Parmi plusieurs épreuves imprimées à New-York, nous avons remarqué *marée*

*Basse à New-Brunswick* par CH. PLATT. Les six SEYMOUR HADEN sont très intéressants, *The House by the sea* et *Patinage Anglais* sont charmants.

De M. LEGROS il y a de bonnes choses; et M. MATHEY présente un cadie de sept eaux-fortes, sans prétention, mais ce sont de bonnes épreuves.

De splendides envois par J. LEWIS BROWN; de belles *Vues de Hollande* par GRAVESANDE, etc.

En résumé, à part quelques artistes qui ne doutent de rien et qui se figurent que c'est arrivé, mais qui ne réussissent qu'à dilater la rate des plus calmes, nous devons reconnaître que ce début a beaucoup de bon et que lorsque l'on aura élagué les œuvres par trop abracadabrantes; il restera des œuvres d'un réel mérite qui, il est vrai, auraient à elles seules suffi au succès de l'Exposition des Peintres-Graveurs. L'estampe originale prend sa place et lorsque sans trop de précipitation cette tentative sera renouvelée, elle pourra compter sur le succès qui dès aujourd'hui paraît assuré autant qu'elle le mérite.

CH. LAMEIRAIE.

## REVUE DES THÉÂTRES

*Fanny Lérar* est donnée aujourd'hui en matinée à l'Odéon; demain, M. Porel offrira à ses abonnés un spectacle très intéressant, composé de *Cynthia*, comédie de M. Legendre; du *Beau Léandre*, de Théodore de Banville et de *L'Ecole des vieillards*, la pièce de Casimir Delavigne.

Avant leur entrée à la Comédie-Française, M<sup>lle</sup> Teissandier et M. Paul Mounet, ces deux excellents artistes n'interpréteront plus au second théâtre français qu'*Othello* et *les Erinnyes*, *L'Arlésienne* et la pièce de M. Jules Lemaitre.

\* \*

À l'Opéra, les débuts de M<sup>lle</sup> Eames, dans *Roméo et Juliette* auront lieu demain lundi; M. Cléys, le baryton récemment engagé, débutera dans le rôle de Nevers, des *Huguenots*; M. de Reszké abordera aussi pour la première fois le rôle de Marcel.

Dès leur retour, qui est prochain, MM. Duc et Coscina apprendront le rôle de Roméo, et M<sup>lle</sup> Litvine chantera les rôles de Falcon et quelques autres en plus.

\* \*

Théâtre des Variétés: les *Jocrisse de l'Amour*, de Lambert Thiboust et Théodore Barrière.

Quelle jolie idée et quelle jeune allure à cette fine comédie. Cet assemblage d'hommes sottement amoureux, jocrisses de l'amour; comme on les a nommés, et dont en fin de compte les plus raisonnables sont les plus fous et les plus fous les plus raisonnables.

Baron est ahurissant et inénarrable sous la veste à boutons d'or du groom marocain; Dupuis abordait, dans le personnage de Moulinier, l'emploi des Geoffroy; il a parfaitement bien joué la scène où Moulinier se sent défaillir en apprenant comment il a été joué par Jenny l'ouvrière. Le public de la salle des Variétés a passé une de ses plus gaies soirées, aussi n'a-t-il pas trouvé le temps long, et en voilà pour longtemps à ce théâtre avec le succès de cette reprise.

\* \*

MM. Scipion, Daubray et Georges Richard, directeurs du théâtre des Folies-Parisiennes à l'Exposition de 1889, ont définitivement constitué leur troupe.

Les décors intérieurs et extérieurs sont terminés et l'on n'attend plus que les premiers beaux jours pour les mettre en place.

Deux divertissements passeront dans le spectacle d'ouverture: 1<sup>o</sup> *Amour au masque*, ballet-divertissement de MM. Ponrtet et Louis de Bérays, musiques de M. Alfred Fock, et 2<sup>o</sup> *A Bougival*, divertissement de M<sup>me</sup> Mariquita, l'habile maîtresse de ballet du théâtre de l'Exposition.

Les costumes, signés Job, sont exécutés par Landolf UN SPECTATEUR.

Le propriétaire-gérant: H. PENDRIÉ.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NIDRE.

# Le Moniteur

DE

## L'EXPOSITION DE 1889

REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 24 Février 1889.

NUMÉRO 217.

### SOMMAIRE

La tour Eiffel à 270 mètres. — Communications officielles et diverses. — Rapport du commissaire général de l'Exposition au Président de la République (suite). — Les Colonies à l'Exposition. — Les Étrangers à l'Exposition. — L'Italie à l'Exposition. — Echos. — La trêve politique pendant l'Exposition universelle. — Revue des théâtres. — **Gravures** : La tour Eiffel à 270 mètres. — Portrait de M. Tirard. — Le Pavillon de la Presse coloniale. — **Supplément** : Avis commerciaux.

La nouvelle Administration du MONITEUR DE L'EXPOSITION (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère, n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés, Cité de l'Alma n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889 ; installations de vitrines, réceptions et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889.

### A NOS ABONNÉS

#### AVIS IMPORTANT

Le Moniteur de l'Exposition devant modifier son titre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1890 et peut-être aussi ses prix d'abonnement et de vente au numéro, nous croyons devoir prévenir ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire à partir du 31 janvier dernier, que nous opérerons le recouvrement de leur réabonnement à raison de 3 francs par mois, soit 30 francs pour dix mois, 27 francs pour neuf mois, etc., etc.

Nous espérons que ceux de nos abonnés actuels qui voudront bien nous continuer leur confiance se conformeront à notre proposition. Nos avis de recouvrement seront établis en conséquence.

### LA TOUR EIFFEL

A 270 MÈTRES

Ainsi que nous l'écrivions il y a quinze jours, le 28<sup>e</sup> panneau de la tour a été très exactement terminé le vendredi 15 de ce mois et le mercredi suivant, 20 février, 5 mètres du 29<sup>e</sup> panneau étaient déjà posés. A cette date, la tour atteignait en chiffres ronds 270 mètres de hauteur ; c'est à cette élévation vertigineuse que nous publions aujourd'hui une vue de l'extraordinaire monument.

Encore une semaine, soit le dernier jour du mois, et le 29<sup>e</sup> panneau, celui qui supporte la troisième plate-forme, sera complètement achevé. On sait que le niveau de cette plate-forme est à 276 m. 13. Il ne restera plus alors à édifier que le campanille qui comporte 23 m. 87 de hauteur (300 m. — 276 m. 13) et l'on espère que le mois de mars sera amplement suffisant pour non seulement terminer le montage de ce dernier panneau, le 30<sup>e</sup>, mais encore pour achever complètement le rivetage des pièces, travail qui est toujours en retard de huit ou dix jours sur le montage.

D'ailleurs, le temps presse. M. Alphand a demandé, il y a quelques jours, à M. Eiffel que place nette soit faite à la fin du mois sur le sol de la tour où doit être édifiée la fontaine allégorique de M. de Saint-Vidal. L'œuvre de l'éminent artiste est, effectivement, à peu près terminée et les soins qu'exige son édification à la place qui lui est assignée oblige à ne pas en retarder davantage les travaux préparatoires.

Nous ne nous étendrons pas longuement sur les conditions particulières d'établissement du 29<sup>e</sup> panneau, celui de la troisième plate-forme actuellement en construction ; cependant nous croyons devoir en parler avec quelques détails, car il diffère essentiellement de ceux qui lui sont inférieurs.

Jusqu'à-là, en effet, depuis la seconde plate-forme, les panneaux se sont succédés, ainsi que nous l'avons décrit à différentes reprises, dans la même forme, avec des dimensions de moins en moins grandes. Au sommet du 28<sup>e</sup> panneau, le côté de la tour, qui avait 31 m. 70 au départ de la seconde plate-forme, n'a plus que 10 mètres, la hauteur de ce panneau étant de 5 m. 83 ; mais le panneau suivant a une hauteur plus que double, 11 m. 23, et sa largeur au sommet, niveau de la plate-forme supérieure, est de 18 m. 65, tandis qu'il n'a que 10 mètres à sa base. On conçoit que ces différences de dimensions aient nécessité l'adoption d'une constitution particulière de l'armature de ce panneau. C'est ainsi que le nombre des arbalétriers est doublé, 16 au lieu de 8, et qu'à partir de la hauteur, justement, à laquelle s'arrête le dessin que nous publions dans ce numéro, des bras inclinés en dehors de l'axe de la tour sont établis en concordance avec les arbalétriers pour soutenir les poutres du plancher de la plate-forme, lesquelles dépasseront de 4 m. 325, en porte-à-faux, le prolongement vertical des arbalétriers du panneau précédent.

Cette disposition était naturellement indiquée afin de donner à la plate-forme supérieure la plus grande superficie possible pour lui permettre de recevoir le grand nombre de

visiteurs que l'attrait d'un panorama unique dans le monde y retiendra assurément. Cette plate-forme, d'après les dimensions indiquées plus haut, 18 m. 65 de côté, aura ainsi 350 mètres carrés environ (exactement 347 m. 82), ce qui représente la section horizontale d'une maison à cinq étages des principales rues de Paris. Deux ou trois cents personnes pourront, à la rigueur, y séjourner à la fois. Mais ce nombre sera sans doute rarement atteint, car de la deuxième plate-forme dont la surface est quatre fois plus étendue, 1416 mètres, le coup d'œil est déjà suffisamment intéressant, imposant, pour satisfaire la curiosité de la plupart des visiteurs. Seuls, les enthousiastes de ce nouveau sport voudront pousser jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au sommet de la tour, leur curieuse excursion.

Pendant que le travail d'élévation de la tour se poursuit ainsi sans encombre au grand désespoir des contradicteurs, chaque jour plus rares il faut le reconnaître, de l'illustre ingénieur, un autre genre de travail non moins intéressant s'exécute sans relâche dans la partie inférieure du monument. Nous voulons parler de la pose des ascenseurs et de l'édification des restaurants de la première plate-forme.

Ceux-ci seront au nombre de quatre, savoir : face au Champ de Mars, un restaurant français ; vis-à-vis (côté du Trocadéro), un restaurant flamand ; du côté de l'avenue de la Bourdonnais, un restaurant russe et enfin, face à celui-ci, un établissement anglo-américain. C'est ce dernier dont la construction est la plus avancée, les deux précédents sont en bonne voie d'édification, seule la construction du restaurant français n'est pas encore commencée. Il y a à cela une raison majeure. La place qui lui est assignée est, en effet, encore occupée par une grue de montage, mais on estime que le temps qui s'écoulera entre l'enlèvement de celle-ci et l'ouverture de l'Exposition sera suffisant pour permettre l'installation de ce restaurant. La plupart des pièces de bois nécessaires à sa construction sont, d'ailleurs, déjà à pied d'œuvre.

Quant aux ascenseurs, c'est là une des parties fondamentales du grand édifice. Aussi le choix des meilleurs systèmes à adopter a-t-il été l'objet, tant de la part de M. Eiffel que de la Direction des Travaux, d'une étude des plus consciencieuses en même temps que des plus savantes. Finalement, trois systèmes différents ont été adoptés :

1<sup>o</sup> Le système Roux, Combaluzier et Lepape qui desservira le premier étage seulement dans les piliers 3 et 4 ;

2<sup>o</sup> Le système Otis qui portera les visiteurs du sol jusqu'à la deuxième plate-forme avec arrêt à la première ; les ascenseurs de ce sys-

tème sont installés dans les piliers 1 et 3 ;  
3° Le système *Edoux* qui fonctionnera de la seconde à la troisième plate-forme.

Nous avons déjà publié une étude complète de ce dernier système d'ascenseurs (voir le *Moniteur* des 21 octobre et 9 décembre derniers) et nous nous réservons de faire très prochainement celle des deux premiers non moins intéressants que l'ascenseur *Edoux*. En attendant, qu'il nous suffise de constater que la pose de ces trois systèmes d'ascenseurs, entreprise il y a quelques semaines, se poursuit avec toute l'activité désirable. Une part importante des armatures est en place et le surplus est à pied d'œuvre. Nous ne pensons pas qu'aucun des trois constructeurs chargés de ces importants travaux faillisse à ses engagements. Ils seront prêts au jour dit.

Pour terminer cette revue, disons que le travail d'ornementation de la tour, un peu entravé par les mauvais temps de l'hiver, va recevoir une nouvelle impulsion ; les jours déjà grands de mars vont permettre de le pousser activement et le prochain mois ne se passera pas assurément sans qu'on puisse admirer les très intéressantes décorations de la première et de la seconde plate-forme.

H. PENDRIÉ.

M. Eiffel a fait mercredi dernier, à l'École des hautes études commerciales, une conférence aussi savante qu'intéressante dont nous rendrons compte dans le prochain numéro.

H. P.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES ET DIVERSES

### CONGRÈS INTERNATIONAUX Congrès de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques

Par arrêtés en date du 17 février 1889, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres-adjoints des comités d'organisation de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques :

SECTION I. — *Anthropologie, ethnographie.*

M. Salomon Reinach, conservateur-adjoint du musée de Saint-Germain.

SECTION V. — *Arts militaires*

M. Charles de Billy, conseiller référendaire à la cour des comptes.

### Congrès des chemins de fer

La commission internationale des congrès des chemins de fer a avisé les diverses administrations de tous les pays qu'un congrès serait tenu à Paris dans la seconde quinzaine du mois de septembre prochain. La commission invite les diverses compagnies à ne pas manquer de se faire représenter à ce congrès par des délégués, attendu qu'il y sera discuté et étudié des questions extrêmement intéressantes.

## RAPPORT

du commissaire général de l'Exposition universelle au Président de la République

(Suite)

### III<sup>e</sup> PARTIE

#### Exploitation

La direction générale de l'exploitation avait à préparer le plan de répartition et à résoudre toutes les questions qui concernent le service mécanique et électrique l'ouverture du soir. Elle devait veiller, en outre, à l'organisation

des expositions spéciales, telles que l'Économie sociale et l'Histoire rétrospective du travail.

#### PLAN DE RÉPARTITION

##### Installation générale des palais

Pour arriver à désigner à chaque classe l'espace dans lequel elle devrait s'installer, l'administration supérieure avait dû songer d'abord à établir un plan général du bâtiment des divers palais.

Pour les groupes I et II, aucune difficulté n'existait, puisque deux palais spéciaux leur étaient réservés. Mais dans les galeries des expositions diverses, plusieurs combinaisons étaient possibles et présentaient divers avantages.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1888, plusieurs plans du lotissement des palais de l'Exposition avaient déjà été dressés et l'on avait décidé de placer les expositions françaises par classes et par groupes, et les expositions étrangères par nationalité. Mais c'est seulement en avril que le plan définitif d'installation fut adopté par mon prédécesseur.

Dans ce plan, on a cherché surtout à respecter la classification des classes par groupes. Chaque classe, afin de faciliter les recherches des visiteurs, a été placée dans une seule et même galerie.

Le groupe III se trouve renfermé dans la presque totalité du côté droit du palais (avenue de Suffren) ; le groupe IV et le groupe V avec la classe 60 occupent l'autre.

Dans les galeries, les lignes générales de la construction en fer ont été scrupuleusement respectées et les cloisons longitudinales placées entre les piliers sous les chéneaux auront, ainsi que les portes, un aspect décoratif digne des expositions qu'elles doivent encadrer. La décoration des plafonds, au moyen de grands panneaux de toile peints, varie suivant les groupes, et la pose de ces toiles est déjà presque entièrement terminée.

À côté de ces travaux d'installation générale, chaque classe devait procéder à son installation particulière et chacune a soumis à mon approbation le choix de l'architecte auquel elle désirait confier ses travaux.

Les installations particulières avancent avec une sûreté remarquable ; déjà les peintures s'achèvent ; on termine les cloisons, on met en place les vitrines, et les classes les plus importantes vont commencer la décoration des entrées qui ouvrent dans la grande galerie de 30 mètres.

Cette galerie, qui conduit du grand dôme au palais des Machines, sera en quelque sorte la voie triomphale de l'industrie française et, sous le dôme central, les manufactures nationales trouveront une place d'honneur digne de leur universelle renommée.

Nous donnerons, en parlant de l'exposition de l'histoire rétrospective du travail, tous les détails de l'installation intérieure du palais des Arts libéraux.

Quant au palais des Beaux-arts, il sera installé par les soins de l'administration des Beaux-Arts et à l'aide de crédits spéciaux dont elle a la disposition exclusive.

#### CATALOGUE

L'article 15 du règlement général de l'Exposition décidait la publication en langue française d'un catalogue méthodique et complet des produits de toutes les nations ; mais on réservait aux nations étrangères ; représentées officiellement ou non, le droit de publier un catalogue particulier de leurs sections respectives et dans leur langue.

Pour mener à bien cette œuvre considérable, destinée non seulement à guider les visiteurs, mais à faciliter les travaux du jury, on pouvait, comme en 1878, faire appel à l'Imprimerie nationale qui offrait des garanties d'exécution exceptionnelles. Mais, outre que la société de garantie aurait pu se plaindre de voir ainsi limiter les recettes provenant de la vente du catalogue, il parut préférable à tous égards de respecter le principe de l'adjudication.

Mais l'adjudication avec publicité et concu-

rence ayant donné un résultat négatif, j'ai, à la date du 28 avril 1888, accepté les propositions de M. Danel, imprimeur à Lille, qui offrait de se charger de la publication du catalogue officiel aux conditions de l'adjudication, moyennant le prix de 206,000 francs à forfait ; puis, par application de l'article 8 du cahier des charges de la concession, j'ai autorisé M. Danel, moyennant une redevance supplémentaire de 2,500 francs, à publier à part un catalogue illustré des œuvres d'art. L'Exposition se trouve ainsi, dès maintenant, assurée d'une recette totale de 208,500 francs, tandis qu'en 1878 le produit de la vente des catalogues n'a pas atteint 115,000 fr., et comme d'un autre côté l'administration avait payé une somme de 126,000 francs pour frais d'impression, le catalogue avait donné un déficit.

#### SERVICE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici des travaux d'installation ne concerne nullement la galerie des Machines.

On avait d'abord pensé, pour le groupe 6, à répartir les surfaces disponibles dans la grande galerie sans faire aucune distinction des nationalités ; mais dans le courant de l'année dernière, le commissariat général fut saisi de demandes très nombreuses, et il parut nécessaire de grouper dans des compartiments spéciaux les machines et appareils de quatre nations étrangères où les industries mécaniques et électriques ont acquis un grand développement.

Les comités d'installation ont éprouvé des difficultés particulières dans l'accomplissement de leur tâche, car les futurs exposants du groupe 6 demandaient plus de 77,000 mètres de surface et on n'en pouvait mettre à leur disposition plus de 34,300.

Le nombre total des exposants dans la galerie des Machines et ses annexes dépassera certainement 6,000.

Pour organiser dans la galerie des Machines la transmission de la force motrice, il fallait exécuter une série de travaux préparatoires très importants qui ont donné lieu à un grand nombre d'adjudications et de marchés.

D'abord pour la canalisation des conduites d'eau et de vapeur et les massifs de fondation des supports de transmission, des adjudications eurent lieu au mois de juillet dernier. Aujourd'hui le grand égout de 340 mètres de longueur est terminé, ainsi que les six galeries voûtées qui le relient aux générateurs. De même un nouvel égout de 170 mètres, placé symétriquement au premier.

Pour les supports en fonte destinés à recevoir les paliers des arbres de couche, une adjudication a été tentée au mois de juin, mais sans résultats. Aussi l'administration a-t-elle traité avec des industriels dont les commandes, malgré leur grande importance, ont été livrées en temps utile.

Les arbres de couche qui assureront la transmission principale du mouvement sont placés sur quatre lignes ayant chacune 340 mètres, soit une longueur totale de 1,360 mètres. La fourniture de ces arbres a été répartie entre onze fournisseurs.

Des poutres en treillis doivent relier tous les supports à leur partie supérieure et soutenir les chaises pendantes formant les points d'appui intermédiaires des arbres de transmission. Ces poutres seront également utilisées pour la circulation de ponts roulants de 18 mètres de portée devant se déplacer sur toute la longueur du palais, et qui permettront au public de circuler au-dessus des machines en mouvement. Afin de réaliser sur cette fourniture une économie notable, les constructeurs des ponts roulants ont été autorisés à percevoir un droit sur les opérations de manutention qu'ils effectueront et sur les visiteurs qu'ils transporteront, à la condition de fournir les poutres et les chaises pendantes à un prix inférieur au prix de revient : ces poutres et ces chaises pendantes ont été déclarées, d'ailleurs, objets d'exposition.

Tous les travaux dont nous venons de parler ont été poussés avec la plus grande activité; actuellement, tous les supports elliptiques et à double colonne sont fondus, et plus de 120 sont déjà debout sur leurs massifs dans la galerie des machines; la moitié des travées de poutres en treillis qui doivent porter les chemins des ponts roulants va être achevée.

Divers marchés, ont été passés pour développer sur les arbres de couche de la galerie des Machines une force totale de 2,400 chevaux-vapeur. Un nombre relativement faible de machines motrices aurait suffi pour fournir la force utilisable pour les exposants, car quelques-unes d'entre elles seront capables de développer de 400 à 500 chevaux; mais nous avons préféré diviser la fourniture pour donner satisfaction aux exposants qui ont exprimé le désir de voir leurs machines produire un travail utile; et nous aurons ainsi 32 machines motrices aux quelles six groupes de générateurs, placés dans la cour de la force motrice, fourniront la vapeur nécessaire.

Les massifs de fondation des machines motrices sont en voie d'achèvement; quant aux générateurs, les fondations, quoique moins avancées, ne sauraient occasionner aucun retard.

L'entreprise de l'installation des machines élévatoires et de la fourniture de l'eau nécessaire au service de la force motrice dans la galerie des Machines a fait l'objet d'un concours. Les machines élévatoires puiseront à la Seine, par une prise spéciale, l'eau nécessaire à l'alimentation des générateurs de vapeur et à la condensation des machines motrices; elles élèveront cette eau dans un réservoir en tôle faisant l'office de régulateur de pression, de 180 mètres cubes de capacité.

Du réservoir, placé sur le quai d'Orsay, l'eau se rendra à la galerie des Machines, par une conduite le long de l'avenue de Suffren.

Quatre ascenseurs placés dans la galerie des Machines permettront aux visiteurs de monter au 1<sup>er</sup> étage ou au niveau de plates-formes d'où le coup d'œil embrassera tout le palais. L'un sera placé dans le pylône de droite de la façade du palais, l'autre contre le palier de l'escalier monumental, et les deux derniers à droite et à gauche de l'escalier qui termine le vestibule de 30 mètres.

Des redevances seront payées par les concessionnaires à l'administration.

Résumé financier : 2.384.250 fr.

Dépenses engagées :

Maçonnerie des galeries souterraines des massifs de fondation, etc.,.....	125,343 02
Canalisation, réservoirs et fourniture de l'eau.....	198,350 »
Supports de la transmission de mouvement principale, poutres, chaises pendantes.....	305,156 38
Frais d'agence.....	7,600 »
Fourniture et conduite des machines motrices.....	94,400 »
Fourniture de vapeur.....	339,320 »
Fourniture et entretien de la transmission de mouvement principale.....	85,370 »
Disponible : 228,710 fr. 60.	

Cette somme de 278,710 fr. 60 ne restera pas entièrement disponible, il a déjà fallu prélever 82,450 francs afin de couvrir les frais d'un supplément de vapeur indispensable pour assurer le service des sections de l'Angleterre, de la Belgique, de la Suisse et des Etats-Unis, qui prennent chaque jour une importance plus considérable.

#### OUVERTURE DU SOIR. — ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Contrairement à ce qui s'était fait en 1878, la commission de contrôle et de finances a demandé à la fin de 1887 que l'Exposition de 1889 restât ouverte le soir. Dans l'esprit des membres de la commission l'éclairage devait être fait par l'électricité, dont les progrès depuis plusieurs années ont permis d'obtenir des résultats si remarquables; mais comme la dépense nécessaire ne figurait pas dans les prévisions du budget

primitif, il fallait trouver une combinaison qui permit d'éviter une demande de crédit supplémentaire.

Dans ce but mon prédécesseur, s'appuyant sur un avis du conseil d'Etat qu'il avait consulté à ce sujet, passa un traité avec les exposants électriciens syndiqués, qui se chargent de l'éclairage du Champ de Mars et doivent recevoir en remboursement de leurs dépenses, moitié des droits d'entrée du soir, fixés à 2 fr. pendant la semaine et à 1 fr. le dimanche. Ce traité, examiné par une commission spéciale, dont M. Charles Prévot, député, fut le rapporteur, reçut le 13 janvier 1888 la sanction de la Commission de contrôle des finances.

En réalité, c'est une exposition collective d'éclairage électrique qui est organisée par les exposants et pour laquelle l'administration laisse percevoir des droits d'entrée fixés comme nous l'avons dit plus haut; et ce sont les exposants électriciens qui abandonnent à l'Etat la moitié des recettes brutes jusqu'à 3,600,000 fr., 7/10<sup>es</sup> des 500,000 fr. suivants, 8/10<sup>es</sup> des autres 500,000 francs et 9/10<sup>es</sup> des recettes qui pourraient encore être faites en excédent.

Pour que le caractère d'exposition collective fût nettement établi, il fallait que le syndicat des électriciens restât ouvert à tous les exposants sans distinction de nationalité. Les articles 3 et 7 des statuts donnent à cet égard toute garantie. L'article 9 prévoit en outre que chaque exposant pourra ne s'engager qu'à installer un matériel électrique nécessaire à l'utilisation d'une force motrice de 10 chevaux.

Or, la force motrice nécessaire pour l'éclairage de l'Exposition est de 3,000 chevaux; c'est donc la possibilité garantie de faire entrer dans le syndicat jusqu'à 300 exposants d'appareils producteurs d'électricité.

Le comité fondateur du syndicat prend en même temps vis-à-vis de l'Etat la responsabilité de l'œuvre à laquelle il convie les électriciens de toutes les nations, et s'engage à suppléer aux déficiences qui pourraient se produire parmi les syndicataires. La surface éclairée à l'électricité sera de 300,000 mètres, avec une intensité totale d'environ 150,000 becs carrels, qu'on a supposé a priori devoir être répartie en 20,000 lampes à incandescence et 1,000 appareils à arc voltaïque.

Ajoutons que le contrat primitif laissait la faculté de fixer cinq heures comme point de départ des entrées du soir, et que nous avons obtenu des électriciens de fixer à six heures seulement le commencement des entrées du soir.

A côté de l'électricité, les expériences des autres modes d'éclairage sont également garanties. Les bas-côtés de l'Exposition, le long des avenues de Suffren et de la Bourdonnais, ainsi que tous les jardins du Trocadéro, avec la cascade, sont réservés pour être éclairés au gaz.

Les exposants et exploitants peuvent, à leur gré, faire usage soit de l'électricité, soit du gaz, soit de tout autre mode d'éclairage.

Le syndicat international des électriciens, constitué par arrêté du 15 février 1888, s'est mis rapidement à l'œuvre. 300 parts de 1,000 francs, représentant le capital de 300,000 francs auquel a été constitué le syndicat, sont entre les mains de vingt-quatre participants français, anglais, belges et suisses.

L'éclairage du Champ de Mars sera assuré par trois groupes de stations centrales offrant un ensemble complet des divers systèmes de distribution de force électrique: le premier dans le jardin d'isolement (côté de l'avenue de La Bourdonnais), le deuxième sur la berge de la Seine, en aval du pont d'Iéna; le troisième le long de l'avenue de La Bourdonnais, à côté du pavillon de la presse.

Un certain nombre de postes d'électricité seront en outre installés par le syndicat en différents points du palais des Machines pour compenser l'exiguïté des stations du jardin d'isolement et faciliter l'éclairage du palais; et déjà le syndicat allant au delà de ses engagements,

prévoit 180,000 becs carrels, dont 80,000 environ destinés à la galerie des Machines.

L'ouverture du soir avec l'éclairage électrique promet donc, si la température est favorable, d'être un nouvel élément de succès pour l'Exposition universelle.

#### CONGRÈS ET CONFÉRENCES

La question de l'organisation des congrès et conférences était déjà résolue l'année dernière. Des arrêtés ministériels des 2 août et 13 octobre 1887 avaient institué 15 comités spéciaux, et la commission supérieure avait élaboré un règlement général, dont l'application n'a soulevé aucune difficulté dans la pratique.

Lorsqu'une demande de congrès arrive au commissariat général, elle est transmise au comité compétent qui en discute le principe et l'opportunité. S'il l'adopte, il forme une liste de membres qui doivent composer la commission d'organisation du congrès. Cette liste est ensuite soumise à la commission supérieure, puis au ministre que ces deux avis successifs ne sauraient lier, car les commissions d'organisation sont le lien administratif qui rattache les congrès à l'Exposition. Le nombre des congrès autorisés, et dont les commissions d'organisation ont été nommées, s'élève déjà à 50.

Le rôle des commissions d'organisation de ces divers congrès est très important; car, outre qu'elles représentent ces congrès vis-à-vis de l'administration, elles ont à former sous leur responsabilité les comités de patronage, à adresser des invitations aux savants, aux artistes, aux littérateurs étrangers, à régler l'ordre des travaux, à choisir les locaux pour les réunions, à présenter à l'administration le résumé des discussions et des rapports dont l'impression pourra être faite à la charge du budget de l'Exposition. Une dépense de 220,000 fr. a été en effet inscrite dans ce but au budget spécial de l'exploitation. Les congrès qui en feront la demande pourront tenir leurs séances dans l'enceinte de l'Exposition; une salle spéciale sera aménagée dans l'aile gauche du palais du Trocadéro, mais de toute façon les membres des congrès qui voudraient utiliser un local situé dans l'intérieur de l'Exposition seront obligés d'en payer l'entrée.

Les sections ont, d'autre part, commencé à s'occuper des conférences; celles-ci ne commenceront pas sans doute avant le mois de juin, mais la section du commerce a déjà songé à organiser des conférences-promenades pour faire connaître un certain nombre d'industries qui ne parlent pas aux yeux et présentent cependant un très grand intérêt.

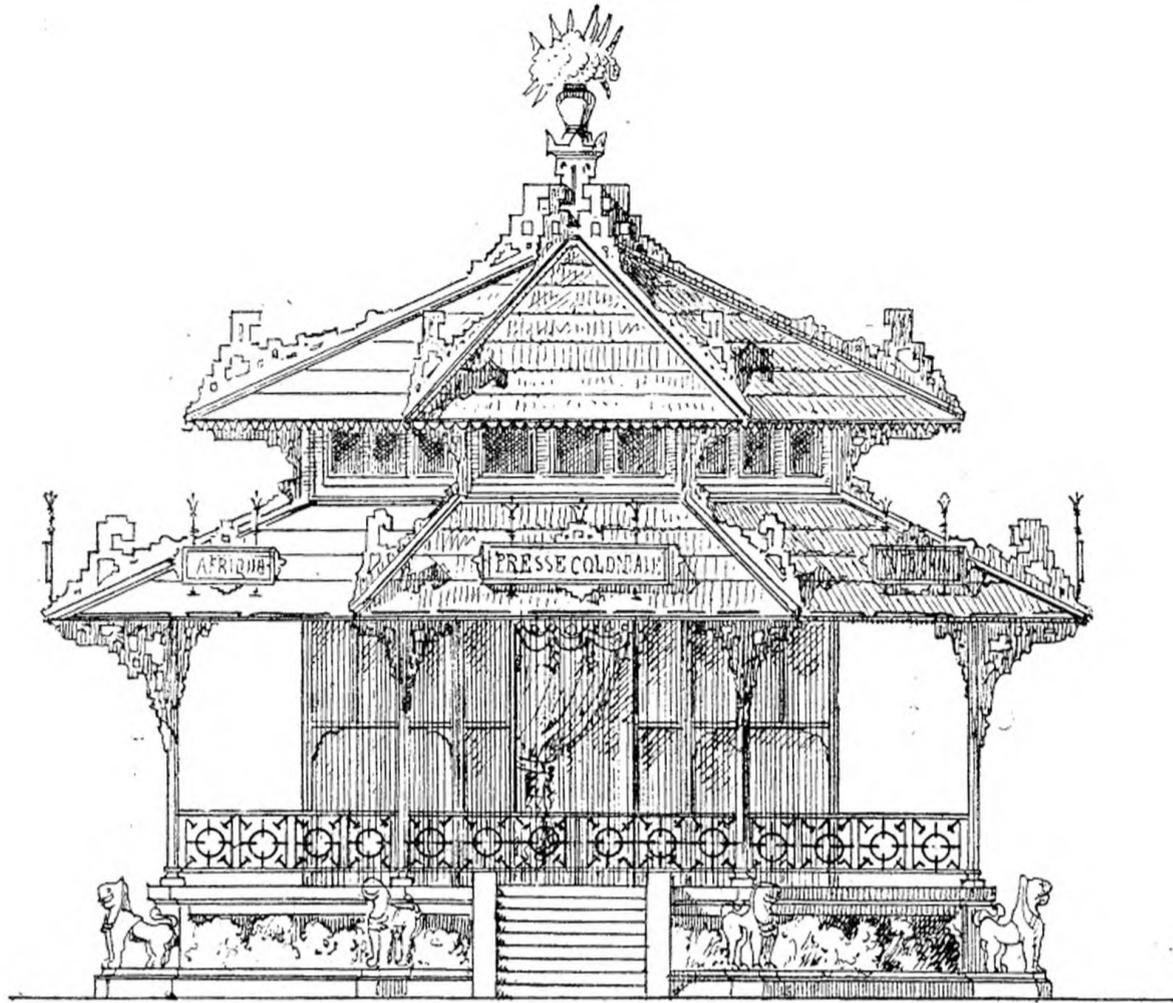
En résumé, l'organisation des congrès touche à sa fin et nous sommes assurés d'être encore, sur ce point, absolument prêts en temps utile.

#### AUDITIONS MUSICALES

La commission des auditions musicales, instituée par l'arrêté ministériel du 17 octobre 1887, s'est immédiatement mise à l'œuvre, et, dès aujourd'hui, nous sommes assurés de l'entière réalisation de son programme.

Nous avons pensé que l'Exposition devait être l'occasion d'un encouragement offert à la jeune école française qui a tant de peine à se produire. A cet effet, nous avons ouvert deux concours de composition musicale: 1<sup>o</sup> un concours ayant pour objet la composition d'une œuvre lyrique avec soli, chœurs et orchestre, qui sera exécutée lors de la distribution des récompenses; 2<sup>o</sup> un concours ayant pour objet la composition d'une *Marche solennelle* pour musique militaire, destinée à être exécutée dans un festival.

Le but de ce dernier concours était de provoquer de la part des compositeurs spéciaux de musique et d'harmonie, la production d'une œuvre ayant un caractère plus artistique que celles qui composent le répertoire ordinaire de nos musiques d'infanterie. Mais les résultats de ces concours n'ont pas répondu entièrement à l'espoir de la commission des auditions mu-



PAVILLON DE LA PRESSE COLONIALE

Architecte : M. FOULHOUX (délégué de l'Indo-Chine)

sicales. Il a été clos le 31 octobre 1888, et la commission n'a pas trouvé parmi les partitions déposées une œuvre qui lui parût digne du premier prix. Elle n'a pu décerner qu'un second prix de 4,000 fr. à la marche composée par M. Gabriel Pierné. Une autre partition a mérité une mention honorable de 300 francs.

Le concours pour l'œuvre lyrique qui devra être exécutée à la distribution des récompenses, était précédé d'un concours pour les paroles, qui a été clos le 31 mars 1888, et jugé immédiatement par un jury spécial. Le sujet proposé était le suivant : *Quatre-vingt-Neuf, chant séculaire*.

Un premier prix de 3,000 francs a été décerné au poème dont l'auteur est M. Gabriel Vicaire; le second prix, de 1,000 francs, au poème dont l'auteur est M. Claude Couturier.

Le poème ayant obtenu le premier prix a été imposé aux concurrents pour la musique, et le dernier délai pour le dépôt des partitions écrites sur ces paroles a été fixé au 21 janvier 1889.

Au point de vue de l'exécution, la commission a pensé qu'il convenait de donner aux étrangers et à tous ceux que la musique intéresse, le moyen d'entendre, dans l'enceinte de l'Exposition, les cinq grands orchestres de Paris qui ont fait de notre capitale un centre musical si important. Elle organise donc aux frais de l'administration cinq grands concerts qui seront donnés successivement dans la salle du Trocadéro, par la société des concerts du Conservatoire, par la société des concerts du Châtelet, par l'orchestre des concerts Lamoureux, par l'orchestre du théâtre national de l'Opéra et par l'orchestre du théâtre national de l'Opéra-Comique.

Dans ces concerts, on n'exécutera

que des œuvres d'auteurs français et la moitié, au moins, des programmes devra se composer d'œuvres d'auteurs vivants. La commission espère, de cette façon, faire en quelque sorte l'exposition de notre école musicale actuelle, en n'offrant toutefois au public que des œuvres consacrées déjà par le succès, et en les leur offrant avec la plus belle exécution possible. Un crédit de 60,000 francs est employé à l'organisation de ces concerts.

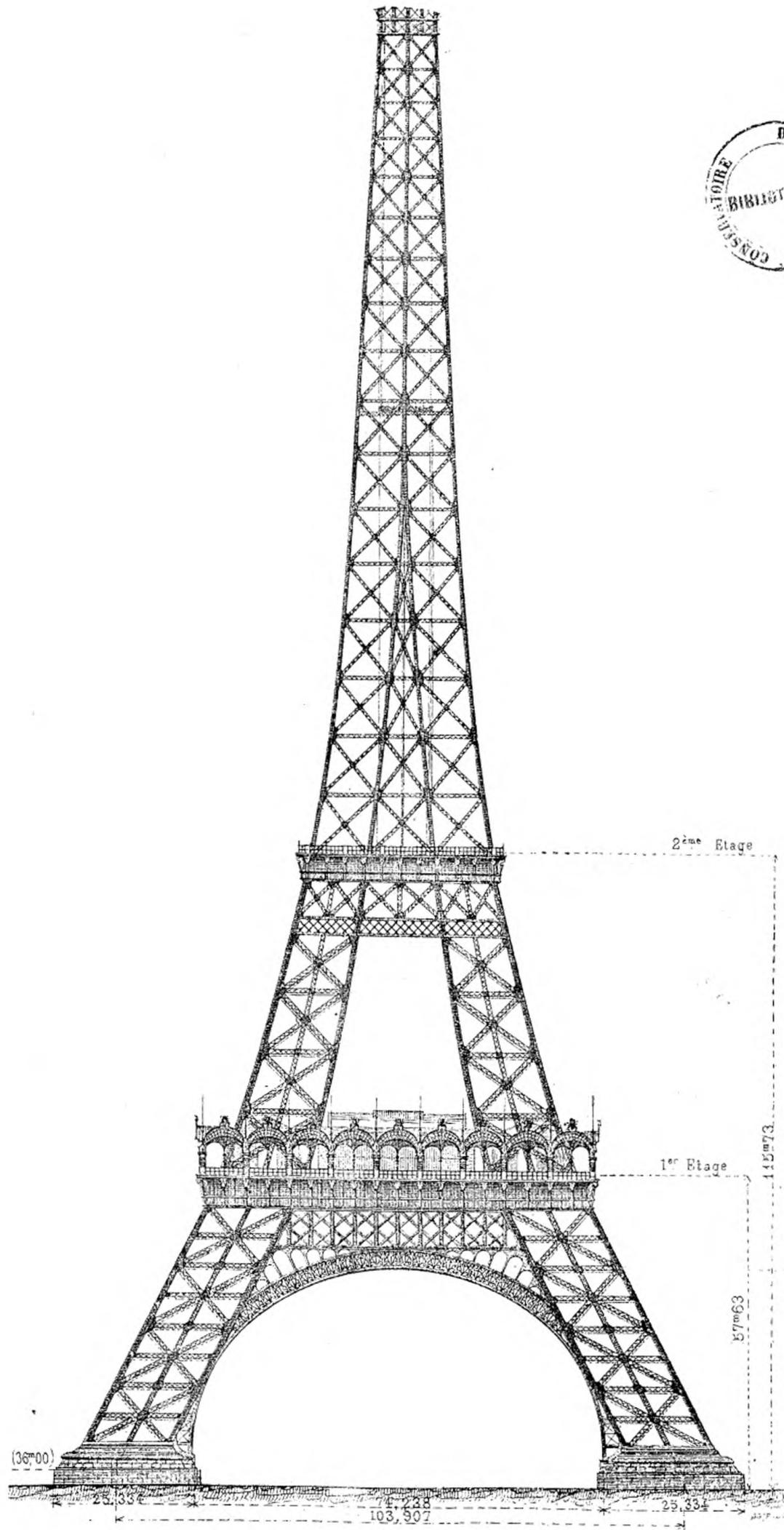
A côté de ces manifestations supérieures de l'art, nous avons voulu faire une large place aux sociétés populaires : orphéons, harmonies et fanfares, dont le nombre s'accroît chaque jour en France, et qui ont le mérite de faire pénétrer le goût de la musique jusque dans nos campagnes. Aussi avons-nous ouvert des concours nationaux de fanfares, d'harmonies et d'orphéons qui auront lieu à Paris durant l'Exposition. Mais il n'était pas possible de convier toutes les sociétés : il fallait réserver l'honneur de concourir en 1889 aux sociétés d'élite. La commission n'a donc admis au concours que les sociétés chorales appartenant aux divisions d'excellence, aux divisions supérieures, aux premières divisions, celles ayant obtenu au moins un second prix dans la deuxième division et celles ayant obtenu un premier prix dans la première section de la troisième division. Quant aux harmonies et fanfares, les sociétés appartenant aux divisions d'excellence, aux divisions supérieures et aux premières divisions, sont seules admises.

L'Exposition étant internationale, il fallait, comme en 1878, ouvrir la porte aux étrangers qui désireraient venir chercher à Paris la consécration des œuvres de leur école musicale. Un règlement a été préparé qui met, sous certaines conditions,



M. TIRARD

Sénateur, Ministre du commerce et de l'industrie, Commissaire général de l'Exposition universelle



LA TOUR EIFFEL A 270 MÈTRES  
(Vue prise le 20 février 1889)

la salle du Trocadéro à la disposition des sociétés étrangères. Les orchestres étrangers qui profiteront de cette faculté devront se borner à exécuter la musique de leurs compositeurs nationaux. Cela équivaudra, pour la musique, aux sections étrangères de notre Exposition.

Deux concours internationaux sont en outre organisés. C'est, d'abord, un concours international de musiques municipales d'harmonie. Il s'agit de mettre en présence un certain nombre de musiques subventionnées par les municipalités, soit en France, soit dans les pays comme la Belgique, l'Italie, la Suisse et l'Espagne, et dont les belles exécutions leur ont valu une renommée, même en dehors de leur pays. Les sociétés admises à prendre part à ce concours exceptionnel seront désignées par la commission elle-même. Aussi les sociétés qui joindront à l'honneur d'avoir été choisies pour concourir, celui d'être victorieuses au concours, recevront-elles des médailles dont la valeur peut s'élever pour les premiers prix jusqu'à 5,000 fr.

Dans des conditions à peu près semblables, nous nous occupons d'organiser un concours international de musiques militaires. Il n'y aura pas de concours national pour les musiques militaires, mais nous réunirons à Paris, dans une des fêtes qui seront données au Palais de l'industrie, une vingtaine environ de nos meilleures musiques régimentaires en y joignant, si possible, les deux musiques des équipages de la flotte qui ne sont jamais venues à Paris. Un tel rassemblement de douze à treize cents exécutants militaires n'a pas encore été tenté, mais l'on peut être assuré que ce festival sera un spectacle digne de notre armée.

Enfin, la commission a désiré que les organisés fussent admis, comme en 1878, à se faire entendre sur le grand orgue du Trocadéro. Elle a donc rédigé le programme d'un certain nombre de séances d'orgue qui pourront être données soit par nos virtuoses les plus célèbres, soit par les organistes étrangers qui désireront se faire connaître en France.

Tel est le plan dont les membres de la commission des auditions musicales poursuivent avec le plus grand zèle la réalisation. Nous sommes persuadés que, grâce à ces efforts, nos musiciens auront, comme les autres artistes, la place qu'il méritent dans les solennités de 1889; et, que, d'autre part, les nombreuses adhésions venues de l'étranger, donneront à la partie musicale de notre Exposition le caractère d'une mémorable manifestation artistique.

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DU TRAVAIL ET DES SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, Monsieur le Président, que l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques a pour but de montrer quelle route l'homme a fait parcourir aux moyens et aux méthodes de son travail. La commission supérieure chargée d'organiser cette exposition avait déjà décidé, alors qu'elle avait encore l'honneur de vous compter parmi ses membres les plus actifs, l'installation de tous les documents, dans un pavillon en bois construit au milieu du palais des Arts libéraux. Ce pavillon est séparé de l'exposition de l'enseignement, adossée aux murailles, par de grands couloirs qu'on a élargis suivant votre demande afin de les mieux éclairer. La charpente de cette immense vitrine est entièrement terminée, sauf la partie située sous le dôme central dont l'achèvement aura lieu dans quelques jours. Les objets ne seront d'ailleurs envoyés par les collectionneurs que vers le 1<sup>er</sup> avril.

La construction a été étudiée de façon à réserver à l'extérieur des pavillons et à l'intérieur des cours une suite de panneaux destinés à recevoir des inscriptions, des décorations peintes qui constitueront en quelque sorte l'illustration du livre dont l'exposition elle-même sera le texte. Les grandes découvertes de la science, les figures des hommes illustres se trouveront tracées sur ces frises.

On a dû ajouter des passerelles légères pour relier les balcons du palais aux plate-formes du pavillon, afin de faciliter la circulation au premier étage.

La première section est chargée de l'anthropologie, de l'ethnographie et de l'archéologie. Tous les documents relatifs au travail dans les temps antiques ou chez les populations sauvages sont prêts à être exposés. La principale curiosité sera un atelier de fabrication d'émaux cloisonnés de Chine.

La section des arts libéraux fera des reconstitutions d'observatoires chinois, hindou, égyptien, d'Ulughbey et d'Uranienborg, des anciens cabinets de physique, de chimie et d'alchimie, et notamment du laboratoire de Lavoisier. Le musée Plantin fournira ses documents renommés pour l'histoire de l'imprimerie. Les outils de reliure, les types de papiers et de livres, de journaux, d'affiches et d'images, ainsi que le matériel des libraires seront exposés de manière à mettre en évidence leurs variétés et leurs perfectionnements. L'histoire de la musique s'y trouvera tout entière, tant au point de vue des instruments que des œuvres musicales. On exposera aussi une série de maquettes, de décors, de costumes, de masques, de programmes, d'affiches de théâtres, et l'histoire complète des arts du dessin, architecture, peinture, sculpture, médailles et pierres fines artistiques, gravures d'art, lithographie et chromolithographie d'art.

La section des arts et métiers rassemble tous les documents relatifs à la photographie, l'électricité, la chasse, la pêche, les minéraux; au matériel d'outillage pour la fabrication des terres cuites, céramiques, faïences, de la verrerie et cristallerie, des émaux et des mosaïques; à l'industrie des matières textiles, du papier, des dépouilles animales; enfin, à l'art de se vêtir, de bâtir, de se chauffer, de s'éclairer, etc., et à toutes les interventions de l'art de l'ingénieur pour les satisfactions des besoins de l'homme vivant en société.

Les collections de l'école des ponts et chaussées, du conservatoire des arts et métiers, de la galerie des phares, de l'école centrale, des compagnies de chemins de fer, fourniront une mine inépuisable de matériaux à la section des moyens de transport. L'exposition comprendra des reproductions de tous les ouvrages d'art intéressants: ponts, barrages, écluses, ports, rades et avant-ports; des reconstitutions des types de véhicules employés pour le transport maritime depuis l'antiquité jusqu'à nos jours: bateaux de peaux, trirèmes, galères; avec l'historique de l'architecture navale, des paquebots à voiles, de la machinerie à vapeur marine et des bateaux sous-marins; de tous les modèles de voitures: thensa, chars, litières, calèches, carrosses, diligences, omnibus, tramways; enfin, l'histoire de l'aérostation depuis les premiers ballons jusqu'aux aérostats dirigeables. Cet ensemble sera complété par une exposition très détaillée du matériel et de l'organisation des chemins de fer. Il s'est formé, il y a quelques mois, à Londres, un comité patronné par des personnages éminents, et dans lequel l'amirauté anglaise est même représentée, qui prête à la commission de Paris un concours des plus actifs. Le transport gratuit de tous les objets a été obtenu des compagnies de chemins de fer anglaises, ce qui assure, d'après les promesses des compagnies françaises de faire les mêmes concessions, la gratuité de transport sur les lignes du Nord et de l'Ouest.

La 5<sup>e</sup> section réunit les objets et documents de toutes sortes se rapportant à l'art militaire et au commandement des armées: cartes et plans militaires anciens, uniformes, revues, campements, etc., et à l'histoire de l'infanterie, de la cavalerie, de la gendarmerie, de l'artillerie, du génie, et des services administratifs, de santé, des poudres et salpêtres. Les musées de Paris et de province, les collections particulières, permettront de grouper un ensemble inusité d'objets curieux et rares.

Telles sont les grandes lignes de cette expo-

sition des moyens de travail, qui a été tentée à maintes reprises, mais n'a pas encore été réalisée avec ce large et complet programme.

ÉCONOMIE SOCIALE

L'exposition d'économie sociale a pour base une enquête sur les faits sociaux relatifs à la condition des ouvriers et aux améliorations susceptibles d'y être apportées. Quant à l'exposition proprement dite, elle aura lieu sous forme de tableaux, de cartes murales et de graphiques placés dans des maisons ouvrières d'un type spécial.

Quinze comités d'admission correspondant aux quinze sections de la commission d'économie sociale fonctionnent depuis dix-huit mois. Une seizième section ayant pour titre « l'intervention économique des pouvoirs publics » a été créée au mois d'août dernier. Elle doit s'occuper de l'intervention des Etats, des départements et des municipalités, dans des services qui sont habituellement confiés à l'initiative privée des citoyens. Elle ne constituera, toutefois, qu'une section d'enquête ayant pour objet de rassembler des documents et des statistiques. Les objets ou modèles seront classés dans celle des quinze sections à laquelle ils se rapportent.

Ces comités sont aidés dans leur tâche, à l'étranger, par des commissions composées des économistes les plus distingués d'Angleterre, d'Italie, de Belgique et de Russie.

Grâce à tous ces efforts réunis et à la suite de l'envoi d'instructions et questionnaires, de correspondances échangées avec les chefs des grandes industries, les sociétés, les villes, etc., les demandes d'admission ont afflué à un tel point que l'espace réservé va devenir trop étroit: on compte près de 800 demandes.

On construira des maisons ouvrières, dans lesquelles on placera des cartes murales, des graphiques, des documents de statistique: l'une d'elles contiendra un mobilier à l'usage d'un ménage ouvrier.

À côté de ces habitations, on exécute actuellement une galerie d'exposition et un cercle ouvrier, un restaurant populaire et un dispensaire.

Ces travaux sont déjà fort avancés et l'exposition d'économie sociale constituera un ensemble de documents tout à fait nouveaux et du plus haut intérêt.

CONCOURS D'ANIMAUX VIVANTS

Quoique le concours des animaux vivants ait été organisé par M. le ministre de l'agriculture sous sa responsabilité, il convient d'en dire quelques mots, car il constituera pendant quelques semaines un nouvel élément d'attraction pour l'Exposition. Un concours universel d'animaux reproducteurs, mâles et femelles des espèces bovine, asine, porcine et d'animaux de basse-cour s'ouvrira au palais de l'Industrie, du 11 au 22 juillet 1889.

Un second concours d'animaux reproducteurs mâles et femelles des espèces chevaline et asine aura lieu du 1<sup>er</sup> au 10 septembre 1889.

De nombreuses demandes d'admission sont déjà parvenues à l'administration venant des centres principaux d'élevage, et ces concours paraissent devoir obtenir un succès absolument sans précédent.

Résumé financier du chapitre 3.

Les dépenses de l'exploitation ne sont pas encore très élevées; elles se développeront pendant la durée de l'Exposition.

Art. 1<sup>er</sup> (Service mécanique).

Crédit.....	1.384.250 »
Autorisations.....	1.155.539 40

Disponible..... 228.710 60

Art. 2 (Services des expériences mécaniques et électriques).

Crédit: 200,000 fr. entièrement disponible.

Art. 3 (Exposition de l'histoire rétrospective du travail).

Crédit.....	454.800 »
Autorisations.....	375.703 63

Disponible..... 79.096 37

Art. 4 (Expositions agricoles).	
Crédit, 200.000 fr. Ce crédit est encore disponible.	
Art. 5 (Expositions horticoles).	
Crédit.....	127.310 »
Autorisations.....	67.000 »
Disponible.....	60.310 »
Art. 6 (Jury et récompenses).	
Crédit.....	516.000 »
Autorisations.....	483 75
Disponible.....	515 516 25
Art. 7 (Auditions musicales).	
Crédit.....	275.000 »
Autorisations.....	5.337 40
Disponible.....	269.662 60
Art. 8 (Congrès et conférences).	
Crédit.....	220.000 »
Autorisations.....	40.000 »
Disponible.....	180.000 »
Art. 9 (Fêtes).	
Crédit, 1,000,000 fr. Somme encore entièrement disponible.	
Art. 10 (Transport et manutention).	
Crédit, 86,640 fr. 58. Somme entièrement disponible.	
Art. 11 (Pompiers).	
Crédit.....	22.640 »
Autorisations.....	1.496 »
Disponible.....	21.444 »
Art. 11 bis (Exposition d'économie sociale).	
Crédit.....	200.000 »
Autorisations.....	81.556 17
Disponible.....	118.493 83
Art. 11 ter (Exonérations à des exposants).	
Crédit : 100,000 fr.	
Cette somme n'était pas encore engagée au 31 décembre 1888, mais les exonérations consenties l'absorbent entièrement.	
Art. 13 (Réserve pour dépenses imprévues.)	
Crédit.....	730.000
Autorisations.....	10.000
Disponibles.....	720.000
<i>Résumé.</i>	
Crédit total.....	5.516.640 58
Dépenses engagées.....	1.736.766 35
Reste disponible.....	3.779.874 23
	(A suivre)

## LES COLONIES

A L'EXPOSITION

### EXPOSITION COLONIALE

Le commissaire général de l'Exposition coloniale vient d'adresser la circulaire suivante aux exposants de la section des colonies et aux principales maisons d'exportation qui entretiennent des relations commerciales avec nos possessions d'outre-mer. Nous devons nous borner, aujourd'hui, à reproduire cette circulaire ; mais nous aurons à revenir sur la création qu'elle mentionne, en raison de l'intérêt qu'elle offre pour le commerce de nos colonies.

Paris, le 1<sup>er</sup> février 1889.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que, par décision de M. le sous-secrétaire d'Etat, il a été institué à l'exposition coloniale de 1889, dans le service des musées coloniaux, un bureau de renseignements commerciaux divisé en deux sections :

1<sup>o</sup> Importation des produits coloniaux en France et à l'étranger ;

2<sup>o</sup> Exportation des produits métropolitains aux colonies.

Ce bureau a pour but de faciliter l'établissement de relations directes entre les producteurs de nos possessions d'outre-mer et les consommateurs français ou étrangers.

Les visiteurs trouveront à leur disposition les albums, tarifs, prix-courants, collections, cartes d'échantillons, dessins, etc. de tous les

produits coloniaux susceptibles d'être importés en France. Des tarifs de chemins de fer, de navigation et de douanes étrangères permettront d'établir les prix de revient de ces produits, rendus à destination.

Ce bureau ne traitera aucune affaire ; il se bornera à servir, à titre gracieux, d'intermédiaire entre le producteur des colonies et l'industriel ou le consommateur de la métropole ou de l'étranger.

J'espère que vous apprécierez les avantages de cette institution qui procurera de nouveaux débouchés aux productions de nos colonies, et que, à cet effet, vous m'enverrez tous les documents nécessaires sur la nature de vos produits, en y joignant les échantillons, clairement référencés, les prix-courants, etc., et en nous indiquant, autant que possible :

Les prix et quantités disponibles.

Prix des emballages,

Prix des transports aux différents ports.

Poids nets et bruts, approximativement, pour les produits lourds, et le cubage pour les articles encombrants.

Vous aurez à examiner, en outre s'il vous convient d'indiquer les conditions de vente et les escomptes à faire aux acheteurs.

Il sera pris note, par le bureau de l'importation, des demandes dont vos marchandises auront pu faire l'objet, et vous en serez avisé en temps opportun. J'ajoute que les renseignements donnés ou reçus le sont à titre absolument gratuit.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Commissaire général de l'Exposition coloniale de 1889.

LOUIS HENRIQUE.

## NOS GRAVURES

En dehors de la tour Eiffel, à laquelle nous consacrons un article spécial, nous publions aujourd'hui le portrait du nouveau ministre du commerce et de l'industrie, M. Tirard, sénateur, qui paraît devoir participer à l'inauguration de l'Exposition en tant que commissaire général (1). Nous faisons des vœux pour qu'un nouvel incident politique ne vienne pas encore jeter le trouble dans les esprits à la veille du jour où le monde entier, le monde de la civilisation, sera représenté dans notre chère capitale.

Notre troisième gravure représente le *Pavillon de la Presse coloniale*, édifié sur l'initiative de notre excellent confrère, le *Moniteur des Colonies*. L'exposition de la presse coloniale sera, paraît-il, des plus intéressantes ; elle méritait d'avoir son pavillon spécial.

## LES ÉTRANGERS A L'EXPOSITION

### ESPAGNE

Nous empruntons à notre excellent confrère l'*Echo Français*, de Barcelone, les détails qui suivent sur la réunion tenue le 12 courant par le comité de la Catalogne et des îles Baléares au sujet de l'Exposition universelle :

La dernière réunion du comité de la Catalogne et des îles Baléares a revêtu la plus grande importance. Nous voudrions adresser à M. de Sard de Rosello une longue série d'éloges mais nous savons que seule la modestie de l'honorable président peut égaler son activité.

Mentionnons aussi seulement le précieux concours apporté par MM. Manuel Girona, le marquis de Aguilar et l'ingénieur Pujol.

(1) Nous avons en préparation un magnifique portrait de M. Pierre Legrand, précédent ministre du commerce et de l'industrie ; nous le publierons dans un prochain numéro.

Aujourd'hui toutes les difficultés sont complètement aplanies et le comité catalan disposera, dans la section Espagnole, des emplacements suivants :

1<sup>o</sup> Palais de l'Industrie, moitié du local réservé à l'Espagne, soit 500 mètres.

2<sup>o</sup> Dans le pavillon que l'on élève aux frais de la Péninsule, les produits de la Catalogne et des îles Baléares occuperont environ 600 mètres.

3<sup>o</sup> Palais des Arts libéraux, 40 mètres.

4<sup>o</sup> Enfin dans le palais des Beaux-Arts un espace assez considérable est accordé au comité catalan dont M. Pujol est dès aujourd'hui le délégué général.

Les exposants n'auront d'autres dépenses que le transport et les installations ; le terrain et les frais de surveillance étant à la charge du comité de Madrid. MM. Domingo Sert et Cato de la Torre font également partie du comité, le premier au nom de la Députation provinciale, le second comme délégué de la société agricole.

Les artistes de la Péninsule tiennent à occuper une place notable au palais des Beaux-Arts.

On est déjà assuré de la participation des de Pradilla, Munoz Degrain et Moreno Carbonero. Voici quelques noms connus :

José Benlliure y Gil : *Un sermon en Espagne*.

Antonio Surillo, un groupe en plâtre représentant : *Le génie Latin veillant sur sa race*.

Antonio Gisbert : *Le fusillement de Torrijos et de ses compagnons*.

Emilio Sala : *Torquemada devant les rois catholiques*.

Juan Luna : *La bataille de Lépante*.

On compte également sur le concours des peintres et des sculpteurs espagnols qui se trouvent actuellement à Rome.

### FINLANDE

La Finlande se propose d'occuper une place à part à l'Exposition de 1889.

L'*Echo franco-scandinave* annonce que sa participation, due à l'initiative privée, comprend, outre la représentation des industries du pays, une exposition de la Société des touristes et une section au palais des Beaux-Arts.

Le Sénat n'ayant pas accordé la subvention demandée à l'Etat, on organise maintenant dans les différentes villes de la principauté des bals, des concerts, des loteries, pour couvrir les frais de l'exposition, et on a, paraît-il, bon espoir d'arriver à un résultat satisfaisant.

## L'ITALIE A L'EXPOSITION

Ces jours derniers, M. Manfredi, le très distingué architecte de la façade de la section italienne, était à Paris pour donner toutes les dispositions nécessaires à l'accomplissement des travaux qui, en effet, sont maintenant poussés avec une grande activité. La façade de la section italienne rappelle tout à fait le style de la Renaissance dont les derniers modèles sont à Florence, et qui aura certainement un succès mérité. D'ailleurs M. Manfredi, professeur d'architecture à l'Université de Rome, ancien secrétaire du cercle artistique de cette ville, cercle qui est le foyer international de l'art ancien, a été aussi un des lauréats du concours pour le monument à la mémoire de Victor-Emmanuel.

En attendant, les quatre commissions spéciales formées dans le sein de la section parisienne du Comité national, dont la haute direction est à Rome, ayant à sa tête l'honorable M. Villa, vice-président de la Chambre des députés, ancien ministre et ancien président de l'Exposition de Turin, travaillent avec beaucoup de zèle. Ces commissions sont dénommées : Des Arts libéraux et des constructions, sous la présidence de M. Cavaglioni, un ami de la veille de notre pays ; — des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Boldini, auquel on doit des tableaux très remarquables au Salon, représentant des scènes parisiennes ; — de

l'Agriculture et de l'Industrie, sous la présidence de M. Magagna, président de la Chambre de commerce italienne de Paris ; — des Finances, exposition d'économie sociale, congrès et conférences, sous la présidence de M. Vivante, le banquier très répandu dans le monde des affaires.

La section parisienne du comité italien a été dernièrement fort éprouvée par la mort de son président, le comte N. de Camondo, très connu dans tout Paris. La place marquante qu'il avait su acquérir dans le comité n'a pas encore de nouveau titulaire. Sa situation personnelle, ses relations avec l'Italie et ses alliances, en France et en Angleterre, lui donnaient un grand poids. Il était, en outre, au mieux avec l'homme distingué qui s'est tout particulièrement dévoué à la réussite de l'Exposition, nous avons nommé M. Berger.

On sait que la participation de l'Italie à l'Exposition a lieu non seulement en dehors de tout concours, mais aussi de toute subvention officielle, ce qui ne l'a pas empêchée, dès le premier moment, de rencontrer partout un courant de sympathies les plus vives, démontrée par des faits tels que le choix des personnalités faisant partie du comité national, parmi lesquels il y a nombre d'ex-ministres, sénateurs et députés ; l'appui de chambres de commerce, entre autres celle de la capitale du royaume et de la plus grande ville d'Italie, Naples. En outre, il faut constater que, si la place réservée aux exposants italiens pouvait être doublée, on serait certain de l'occuper entièrement. En effet, le comité italien avait décidé que toute œuvre d'art ayant été récompensée à d'autres expositions aurait été admise de plein droit au Champ de Mars ; or, à défaut d'emplacement, on a été obligé d'engager tout exposant, récompensé ou non, à se soumettre aux jurys d'admission.

Indépendamment de la participation italienne dans les beaux-arts, arts libéraux, agriculture, industries diverses, exposition d'économie sociale, etc., on est en train d'organiser sa participation dans le groupe rétrospectif du travail et des sciences anthropologiques, divisé, comme on sait, dans les sections d'anthropologie, ethnographie, archéologie et reconstitution d'ensemble, sciences diverses et arts et métiers. On a désigné M. Hackim comme président d'un groupe en formation pour diriger cette partie de l'Exposition. M. Hackim est un homme d'étude et il fait partie de la Chambre de commerce italienne de Paris.

Nous avons déjà mentionné que le comité d'admission du groupe de la vitrerie a accédé à la demande d'installation d'un four à vitres vénitiennes, demande faite par M. Caudiani, grand industriel de Venise. Nous rappellerons aussi l'installation d'un bar italien établi dans une maison étrusque qui fera partie de l'exposition de l'habitation humaine, le long du quai d'Orsay. Au bar sera annexée une maison pélasgienne. L'exploitation dudit bar a été allouée à M. Chinetti.

Pour compléter nos renseignements au sujet du comité italien, nous dirons que la résidence de la section parisienne est au n° 47 de la rue Taitbout ; que son secrétaire général est M. Gentili di Giuseppe, et qu'il a à Rome deux organes officiels, dont un en français, c'est-à-dire le *Bulletin des finances*, publication attachée à la *Revue internationale* dirigée par le comte Fautoni, et l'autre, le *Bollettino delle Finanze, Ferrovie e Industrie*, dirigé par M. de Benedetti. En un mot, l'organisation de la section italienne et le fonctionnement de son comité sont un gage certain que le monde artistique et industriel d'au delà des Alpes, saura, dans cette nouvelle rencontre, être à la hauteur de la réputation qui lui fut acquise à nos précédentes Expositions universelles.

LINO PIRAZZA.

## ECHOS

### Banquet offert à M. Alphand

Les ingénieurs-constructeurs en fer représentant les diverses sociétés qui ont exécuté les travaux de l'Exposition se sont entendus pour offrir un banquet à M. Alphand. Ce banquet a eu lieu le 23 février, à l'hôtel Continental. Le président, M. Duval, de la Compagnie de Fives-Lille, a remis à M. Alphand, en souvenir de leur collaboration, un bronze, le *Travail*.

\* \* \*

### Les étudiants italiens à l'Exposition universelle

Le Cercle démocratique de l'Université de Rome enverra une délégation d'étudiants à Paris, pour la solennité de l'ouverture de l'Exposition universelle, dans le but de donner aux étudiants français un témoignage des sentiments de solidarité qui lient les deux nations.

## LA TRÈVE POLITIQUE

PENDANT L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Dimanche dernier, les présidents des comités d'admission et d'installation des diverses classes de l'Exposition universelle étaient réunis dans les salons de Lemardelay, sur la convocation qui leur avait été adressée la veille par le bureau du comité supérieur de revision.

Quoique la réunion fût convoquée précipitamment, plus de soixante présidents, parmi lesquels beaucoup de sénateurs et de députés, s'étaient rendus à cet appel.

Cette réunion avait lieu dans le but de rédiger une adresse au président de la République pour le prier d'obtenir une trêve politique pendant la durée de l'Exposition, comme cela a eu lieu en 1878.

Après les explications données par MM. Teisserenc de Bort et Dietz-Monnin, sénateurs, deux députés, MM. Laroche-Joubert et Leydet ont voulu placer la discussion sur le terrain politique, mais l'assemblée n'a pas été de cet avis et, après quelques modifications de forme, le texte de l'adresse présenté par l'honorable M. Teisserenc de Bort a été adopté.

A 4 heures et demie, le bureau de la réunion, composé des membres du comité de revision, s'est rendu à la présidence et a remis à M. Carnot l'adresse dont voici le texte :

Monsieur le Président,

Lorsque le gouvernement a décidé que le centenaire de 1789 serait célébré par un grand concours industriel et agricole qui serait la fête et la glorification du travail, il a fait appel aux producteurs de tous les pays.

Malgré le malaise des affaires, nos industriels, nos commerçants, nos agriculteurs et nos artistes n'ont pas hésité à s'imposer des sacrifices considérables qui se chiffrent par des centaines de millions.

De tous les points du globe il a été répondu à l'appel adressé par la France.

L'ensemble de ces sacrifices et de ces efforts ne doit pas être sans compensation ; il faut que cette manifestation patriotique vienne augmenter la prospérité et le prestige de notre pays et de notre grande cité. Toute agitation politique compromettrait certainement la grande œuvre qui intéresse à la fois l'honneur et la fortune de la France. Aussi croyons-nous devoir vous rappeler qu'en 1878 il y eut une sorte de trêve politique et que le succès incontesté de notre dernière Exposition universelle fut dû pour beaucoup à l'apaisement des luttes parlementaires.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de faire appel au patriotisme de tous pour obtenir que la trêve politique dont a bénéficié l'Exposition de 1878 se renouvelle à l'occasion du Centenaire de 1789.

Confiant dans votre sollicitude éclairée et dans votre ardent patriotisme, nous vous présentons, Monsieur le Président, en vous priant

de l'agréer, l'expression de notre dévouement le plus profond et le plus respectueux.

Teisserenc de Bort, sénateur, président ; Dietz-Monnin, sénateur, et Poirrier, président de la chambre de commerce de Paris, vice-présidents ; Hetzel et Trélat, secrétaires.

(Suivent les signatures de cinquante-cinq présidents de comités d'admission et d'installation à l'Exposition de 1889).

M. Carnot ayant répondu que cette adresse visait surtout la Chambre, les délégués lui ont alors fait remarquer qu'après le vote du budget et de quelques lois urgentes, une trêve était nécessaire pour assurer le succès de l'Exposition et que la Constitution mettait le président de la République à même d'assurer cette trêve.

M. Carnot, sans donner aucune indication précise au sujet de l'attitude qu'il croirait devoir prendre, s'est entretenu avec les délégués qu'il a écoutés très attentivement.

A. R.

## REVUE DES THÉÂTRES

On va reprendre, aux Menus-Plaisirs, *les Filles de Marbre*, une des plus célèbres comédies de Théodore Barrière et Lambert Thiboust. Le rôle de Mario sera tenu par M<sup>me</sup> Renée de Pontry, une jeune femme du monde que la vocation du théâtre a hantée dès son jeune âge. En pleine beauté, M<sup>me</sup> de Pontry a toutes les qualités de l'emploi. Nous attendons !

D'après Crispin, qui est certainement bien renseigné, il est probable que les frères de Reszké ne quitteront pas l'Opéra. M<sup>lle</sup> Richard, qui est revenue de Grandcamp, s'est mise à la disposition de MM. Ritt et Gaillard ; mais, encore un peu souffrante, elle a demandé à ses directeurs une huitaine de jours ; les études d'*Ascanio* ne pourront être reprises que vers la fin du mois.

A la Gaité, dans *la Fille du Tambour-Major*, le rôle de Stella vient d'être repris par M<sup>lle</sup> Lecler ; cette gentille personne remplace M<sup>me</sup> Simon Girard, qui, forcée de rentrer chez elle pour une création toute personnelle, ne reparaitra au théâtre que dans deux mois, probablement.

Aux Folies-Bergères, chaque jour nouvelle attraction, le programme varie constamment, les numéros à sensation s'y succèdent : c'est Sam Lockart et ses six éléphants merveilleux ; miss Léona Dare ; Abdy et des perroquets, qui attirent la foule en ce moment, sans préjudice du reste ; les matinées de famille y sont aussi fort courues et appréciées du public.

Voici qu'un nouveau petit théâtre se dessine à l'horizon, — le théâtre des Débutants, — à la salle Pétrelle. Ces débutants y donneront, le dimanche 5 mars, une matinée extraordinaire, avec le concours, paraît-il, d'artistes des théâtres de Paris. Nous leur souhaitons bonne chance !

Au nouveau cirque, *la Noce à Chocoiat* a retrouvé le succès qu'elle avait eu à son début. Cette bouffonnerie nautique est des plus amusantes ; la aussi, le public est assuré de trouver toutes sortes de divertissements variés et intéressants ; les matinées y sont aussi très suivies, et la salle, contiendrait-elle le double de places, qu'elle serait encore insuffisante pour ce public spécial des jeudis et dimanches.

Les expériences de suggestion que M<sup>lle</sup> Lully fait depuis quelques jours à l'Eden-Théâtre obtiennent un succès complet. Les résultats sont précis, concluants. Le monde afflue autour de M<sup>lle</sup> Lully. La salle est comble tous les soirs pour entendre l'orchestre du compositeur Fahrbach.

La troisième représentation, à l'Opéra-Comique, de *la Cigale madrilène* a été particulièrement brillante ; la salle était admirablement composée et le public des plus sympathiques. Plusieurs morceaux ont été bissés, l'« Aubade » a été fort applaudie, les artistes se sont surpassés et la pièce de M. Joanni Perronet est assurée du succès, la Cigale ne crier pas famine.

*La Porteuse de pain* a été donnée en représentation de gala à l'Ambigu ; la salle était louée par les boulangers et les meuniers de Paris. Salle superbe, fleurs et diamants partout ; enthousiasme général, la « Chanson de la boulangère » bissée, rebissée. Rappels à chaque tableau, triomphe colossal de *la Porteuse de pain*, voilà le bilan de la soirée.

UN SPECTATEUR.

Le propriétaire-gérant : H. PENDRIÉ.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NINDRE.

# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889



REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 3 Mars 1889.

NUMÉRO 248.

## SOMMAIRE

Promenades à travers l'Exposition : Les Palais des Arts. — Communications officielles et diverses. — Les Echafaudages volants funiculaires du Palais des Machines. — Expositions diverses. — Les Colonies à l'Exposition. — Les Étrangers à l'Exposition. — Echos. — Concours général agricole au Palais de l'Industrie. — Le Bon Marché. — Revue des théâtres. — **Gravures** : Les Echafaudages volants funiculaires au Palais des Machines (Dessin et vue d'ensemble). — **Supplément** : Revue industrielle : Le transport électrique de la force. — Un Congrès commercial. — Avis commerciaux.

**La nouvelle Administration du MONITEUR DE L'EXPOSITION** (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère, n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés, Cité de l'Alma n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889 ; installations de vitrines, réceptions et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889.

## A NOS ABONNÉS

### AVIS IMPORTANT

Le Moniteur de l'Exposition devant modifier son titre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1890 et peut-être aussi ses prix d'abonnement et de vente au numéro, nous croyons devoir prévenir ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire à partir du 31 janvier dernier, que nous opérerons le recouvrement de leur réabonnement à raison de 3 francs par mois, soit 30 francs pour dix mois, 27 francs pour neuf mois, etc., etc.

Nous espérons que ceux de nos abonnés actuels qui voudront bien nous continuer leur confiance se conformeront à notre proposition. Nos avis de recouvrement seront établis en conséquence.

## PROMENADES A TRAVERS L'EXPOSITION

Sous ce titre, nous publierons dorénavant une série d'études artistiques et architecturales dues à la plume d'un homme de talent qui, sous le pseudonyme de J. de Béhix, a su déjà se faire apprécier par de nombreux lecteurs des revues spéciales ou chroniques d'art. Nous sommes heureux de présenter M. de Béhix aux abonnés du *Moniteur* et nous espérons qu'ils voudront bien lui faire bon accueil.

### Les Palais des Arts

Il y a quelques semaines à peine, une promenade dans les chantiers de l'Exposition était, pour un profane, la chose du monde la moins divertissante : c'était alors en apparence la

plus parfaite confusion qui se pût voir. Partout des terrassements, des murs sortant à peine de terre, ou des fermes de charpente au levage ; partout des fondrières, du béton, des tombereaux emportant des terres ; partout une boue à s'enliser jusqu'aux genoux. Il était impossible, dans un pareil désordre, de s'orienter, de dégager un plan, une idée simple et claire.

Maintenant tout est changé. L'état d'avancement des travaux permet de se débrouiller dans cet écheveau en apparence si compliqué. La visite des chantiers, en grande partie nivelés et déblayés, offre aux moins initiés d'agréables surprises et un intérêt grand. Les dames elles-mêmes peuvent s'y aventurer sans craindre pour leurs robes de trop irréparables catastrophes. Aussi avons-nous pensé que nos lecteurs nous suivraient volontiers *sur le tas*, comme disent les gens du bâtiment, et nous allons les conduire dans les différentes parties de ce gigantesque ensemble.

C'est toute une ville que l'Exposition de 1889 ; elle a tout le développement d'une cité populeuse, elle en a toute l'activité, enfiévrée maintenant par la pensée que le temps presse, et qu'il faut coûte que coûte arriver dans deux mois. Entrons par la porte du Champ de Mars, qui donne sur l'avenue Rapp : ce sera l'entrée la plus fréquentée du public.

Nous n'avons pas encore pénétré dans l'enceinte de l'Exposition que déjà se manifeste un mouvement remarquable. Tout le quartier est en ébullition. Depuis deux ans il se prépare pour la grande fête internationale : partout on construit ; des maisons à sept étages s'élèvent, des cafés s'ouvrent, des restaurants à façades fantaisistes, des panoramas plus ou moins artistiques étalent leurs affiches et s'approprient à recueillir les miettes de la grande table. Cette activité, mais décuplée et organisée sévèrement, nous suit sur le Champ de Mars. Tout d'abord nous nous apercevons, et c'est bon signe pour l'avancement des travaux, que pour tous les palais, toutes les galeries, le gros œuvre est fini : terrassements, maçonneries, charpente, sont terminés. La place est occupée par les menuisiers, les peintres et les sculpteurs, gens qui vont vite en besogne et qui vous transfigurent en un tour de main l'aspect d'un bâtiment. Débarrassé des grues, des échafaudages encombrants, le terrain révèle maintenant le plan général et l'ensemble des dispositions, c'est-à-dire une série de galeries contiguës constituant pour ainsi dire une seule salle, et précédées d'un vaste jardin rectangulaire. Actuellement, ce jardin, bordé de terrasses gazonnées, est livré aux jardiniers, aux hydrauliciens qui y installent de monumentales fontaines.

Plaçons-nous au milieu du jardin, tournant le dos aux galeries de l'Exposition et à l'École Militaire. En face de nous s'élève, imposante et grandiose avec son arc énorme, la tour Eiffel derrière laquelle les minarets du Trocadéro semblent humblement rentrer sous terre. A droite et à gauche, fermant le jardin, se trouvent deux monuments remarquables, le palais des Beaux-Arts et le palais des Arts libéraux. L'un et l'autre se composent essentiellement d'une partie centrale formée de trois vastes arcades que surmonte un dôme et de deux ailes à l'extrémité desquelles se trouve un pavillon à dôme carré moins important.

Ce qui distingue au premier coup d'œil ces deux palais, c'est la gaieté de leur aspect. Ils jettent sur l'ensemble comme une note joyeuse merveilleusement propre à encadrer l'élégant parterre. Les deux coupes, notamment, qui ont une forme extrêmement originale, un peu orientale, se détachant sur le ciel avec le bleu rehaussé de jaune de leurs faïences, font un effet charmant. L'ornementation des façades est simple et en quelque sorte docilement obéissante aux éléments mêmes de la construction. Pas de placages, pas de murs dissimulant l'ossature. L'armature en fer, piles et fermes, est franchement accusée et visible. Les vides sont remplis par des faïences, des terres cuites et des sculptures en staff. Une frise dorée court au-dessus du cintre des baies, largement ouvertes ; partout circuleront l'air et la lumière. Les galeries sont précédées de spacieuses vérandahs sous lesquelles s'installent des restaurants, des brasseries, des cafés, dont plusieurs même sont déjà ouverts.

A l'intérieur, la décoration est des plus simples. L'architecte a pensé avec raison que tout luxe d'ornementation serait en pure perte, le public venant pour regarder les objets exposés plutôt que les salles où ils sont exposés. D'énormes escaliers, en fer toujours, donnent accès à des galeries supérieures qui seront de très agréables promenoirs et auxquelles nous prédisons un grand succès.

Déjà les installations particulières sont commencées dans les palais des arts. La partie réservée au théâtre (décors, costumes, instruments, etc.) est presque terminée, et le bleu marine rehaussé de carmin adopté pour la peinture des vitrines fait le meilleur effet.

En somme, l'architecte chargé de cette partie de l'Exposition, M. Formigé, a fait preuve de goût et a su à merveille se conformer aux instructions reçues ; on lui avait demandé de la gaieté, du pittoresque, de la couleur, quelque chose enfin qui ne rappelle en rien l'austère apparence des galeries de 1878. On sera servi à souhait.

(A suivre.)

J. DE BÉHIX.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES ET DIVERSES

### Congrès des Arts et de l'Archéologie

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le rapport du commissaire spécial des expositions des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1889 ;

Sur la proposition du directeur des beaux-arts.

Arrête :

M. A. de Baudot, inspecteur général des travaux diocésains, membre de la commission des monuments historiques, est chargé des fonctions de secrétaire général du congrès des arts et de l'archéologie.

Paris, le 12 février 1889.

E. LOCKROY.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Sur le rapport du commissaire des expositions des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1889 ;

Sur la proposition du directeur des beaux-arts,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. — Un congrès se réunira, pendant la durée de l'Exposition universelle de 1889, pour l'étude des questions se rattachant à la protection des monuments qui présentent un intérêt historique et artistique.

Art. 2. — Ce congrès, qui prendra le nom de *Congrès des arts et de l'archéologie*, tiendra ses séances dans le musée de sculpture comparée, au palais du Trocadéro.

Art. 3. — Ce congrès est composé de la manière suivante :

#### Présidents :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

#### Vice-Présidents :

Le directeur des beaux-arts.

Le vice-président de la commission des monuments historiques.

Le président de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

Le président de l'académie des beaux-arts.

Le doyen des commissaires des beaux-arts étrangers.

#### Membres :

Les membres de la commission des monuments historiques.

Les membres de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

Les membres de l'académie des beaux-arts.

Les membres de la société des antiquaires de France.

Les professeurs de l'école des Chartes.

L'administrateur général de la bibliothèque Nationale et MM. les conservateurs des bibliothèques : Nationale, Mazarine, Sainte-Geneviève et de l'Arsenal.

Le directeur général et les chefs de section des Archives nationales.

Les inspecteurs généraux des travaux diocésains.

Le directeur et les conservateurs des musées nationaux.

Les commissaires des beaux-arts étrangers.

Paris, le 12 février 1889.

E. LOCKROY.

### Congrès géographique

Le Congrès géographique international, qui se tiendra du 5 au 10 août, comprendra les sept groupes suivants :

1<sup>o</sup> Géographie mathématique ; 2<sup>o</sup> géographie physique ; 3<sup>o</sup> géographie économique ; 4<sup>o</sup> géographie historique ; 5<sup>o</sup> géographie didactique ; 6<sup>o</sup> voyages et explorations ; 7<sup>o</sup> géographie ethnographique.

Deux cent vingt-cinq sociétés ou corps savants se sont déjà fait inscrire.

### Congrès de l'enseignement primaire

L'administration des postes autorise, par mesure exceptionnelle, les instituteurs et les institutrices à transmettre en franchise, sous pli fermé, à l'inspecteur d'académie de leur département, leur bulletin de vote pour les élections au congrès.

Les envois devront être régulièrement contre-signés et porter sur la suscription la mention : *Congrès international de 1889. — Elections.*

### Beaux-Arts

Le *Journal officiel* vient de publier l'arrêté suivant :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'article 13 du règlement de l'exposition internationale des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1889 ;

Vu la lettre, en date du 12 février 1889, du commissaire spécial des expositions des beaux-arts à l'Exposition universelle ;

Sur la proposition du directeur des beaux-arts ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. — Sont nommés membres du jury d'admission pour les œuvres inscrites dans la section internationale :

MM. G. Lafenestre, conservateur de la peinture au musée national du Louvre.

A. Maignan, artiste peintre.

Chaplin, artiste peintre.

Heilbuth, artiste peintre.

Liebermann, artiste peintre.

Chelmonski, artiste peintre.

Schenck, artiste peintre.

Maurice Hamel, critique d'art.

Antokolski, artiste sculpteur.

Rodin, artiste sculpteur.

de Baudot, architecte.

Gœneutte, artiste graveur.

Art. 2. — Le directeur des beaux-arts et le commissaire spécial des expositions des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1889 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 14 février 1889.

E. LOCKROY.

### Commission de contrôle et de finances

Le Président de la République française, Vu le décret du 8 novembre 1884 ;

Vu la convention intervenue, à la date du 29 mars 1886, entre le ministre du commerce et de l'industrie représentant l'Etat, le préfet de la Seine représentant la ville de Paris, et le gouverneur du Crédit foncier de France agissant pour le compte de l'association de garantie constituée en vue de l'Exposition universelle de 1889 ;

Vu, spécialement, l'article 7 de cette convention, portant : « Il sera institué, auprès du ministre du commerce et de l'industrie, une commission de contrôle et de finances composée de membres représentant l'Etat, la ville de Paris et l'association de garantie dans la proportion des contributions respectives des trois parties contractantes. Les membres de cette commission seront nommés par décrets du Président de la République, insérés au *Journal officiel*. Elle sera présidée par le ministre » ;

Vu la loi du 6 juillet 1886, et spécialement l'article 1<sup>er</sup> approuvant la convention sus-visée ;

Vu le décret du 28 juillet 1886 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 1886, portant règlement général de l'Exposition universelle de 1889 ;

Vu les décrets des 14 octobre 1886, 13 décembre 1887 et 9 juin 1888 ;

Sur la proposition du président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie,

De l'avis du conseil des ministres, Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. — M. Lucien Dautresme, député, ancien ministre du commerce et de l'industrie, est nommé membre de la commission consultative de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889, pour représenter l'Etat, en remplacement de M. Rouvier, nommé ministre des finances.

Art. 2. — M. Lucien Dautresme est nommé vice-président de la commission consultative de contrôle et de finances et président de la sous-commission de l'exploitation.

Art. 3. — M. Pierre Legrand, député, ancien ministre du commerce et de l'industrie, est nommé membre de la commission consultative de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889, pour représenter l'Etat, en remplacement de M. Tirard, sénateur, nommé ministre du commerce et de l'industrie.

Art. 4. — Le président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 février 1889.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le président du conseil, ministre

du commerce et de l'industrie,

TIRARD.

### Les vins à l'Exposition universelle

Des doutes ayant été émis sur le point de savoir si les expositions de vins pourraient être présentées dans la classe 75 (Viticulture), l'administration générale communique à ce sujet les renseignements suivants :

« La classe 75 n'est pas ouverte à une exposition de vins proprement dite. Il sera seulement toléré que des échantillons de vins nouveaux y viennent accessoirement prendre place comme complément d'expositions que le Règlement général consacre absolument à la présentation des exploitations viticoles, ainsi que vous pourrez vous en convaincre en lisant le libellé de la classe 75 dans la classification générale. Ce libellé est immuable.

« Il pourra toutefois être organisé des expositions collectives se rapportant à la classe 75 auxquelles seront jointes des bouteilles échantillons des meilleurs vins nouveaux. Mais ces expositions, par leur espèce même, ne peuvent être qu'uninominales, et les propriétaires qui les compléteront par des envois de vins destinés à rendre plus éclatante la démonstration cherchée de l'état et de la productivité des vignobles, ne pourront être ni inscrits, ni jugés comme exposants de vins dans la classe 75.

« Tous les vins exposés pour eux-mêmes, et susceptibles d'être jugés pour leurs qualités viticoles, devront être placés dans la classe 73, où de nombreuses collectivités de régions diverses sont déjà formées. Il est donc essentiel que les propriétaires qui enverront accessoirement des vins à la classe 75 confient à la classe 73, en nombre de bouteilles suffisant, des échantillons analogues des vins qu'il voudront voir jugés. »

L'administration supérieure de l'Exposition reconnaît que cette concession très légitime accordée à la viticulture ne saurait aboutir à la destruction de l'organisation de la classe 73 qui seule peut permettre aux vins français de faire valoir leur qualité, leur variété et leur abondance en face de la concurrence étrangère.

### Premier grand festival de l'Exposition

Le comité des musiques militaires de l'Exposition vient d'arrêter le programme du premier grand festival auquel prendront part vingt musiques de l'armée, y compris la musique de la flotte qui ne s'est jamais fait entendre à Paris.

Voici ce programme :

Ouverture d'*Egmont* (Beethoven).

3<sup>e</sup> Marche aux flambeaux (Meyerbeer).  
Air de danse des « Saturnales » des *Erynnies* (Massenet).  
Ouverture de la *Muette* (Auber).  
Hymne, marche et danse d'*Aïda* (Verdi).  
Entr'acte de *Mignon* (A. Thomas).  
Polonaise de *Dimitri* (Joncières).  
Hymne à Victor Hugo (Saint-Saëns).  
Cortège de Bacchus, de *Sylvia* (Delibes).  
Marche solennelle (G. Pierné, lauréat du concours de l'Exposition).  
Marche troyenne (Berlioz).  
Le Diamant, introduction et galop (E.-Jonas).

#### Visites du public sur les chantiers de l'Exposition

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, l'enceinte de l'Exposition a cessé d'être ouverte aux visiteurs, c'est-à-dire que les porteurs de cartes personnelles, de lettres de service et de laissez-passer d'un jour seront seuls autorisés à entrer individuellement.

#### Délivrance des cartes d'abonnement

(Avis du ministère des finances. — Journal officiel du 27 février)

La caisse centrale du Trésor délivre, à partir du 1<sup>er</sup> mars prochain, les cartes d'abonnement à l'Exposition universelle de 1889 (palais du Louvre, rue de Rivoli, porte B).

Toute personne qui demandera une carte d'abonnement devra remettre son portrait-carte photographié en double exemplaire. L'un des exemplaires, revêtu du récépissé du caissier central du Trésor, constituera la carte d'abonnement.

Le prix des abonnements est de 100 fr. Il est réduit à 26 fr. pour les membres des commissions et comités de l'Exposition. Les demandes de cartes au tarif réduit doivent être accompagnées d'un certificat délivré par le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition, établissant le droit de l'intéressé à l'obtention d'une carte à 26 fr.

Les récépissés délivrés par la caisse centrale du Trésor sont assujettis à un droit de timbre de 0 fr. 25 (lois des 8 juillet 1865 et 23 août 1874).

Les habitants des départements autres que celui de la Seine peuvent verser le prix de leur abonnement entre les mains du percepteur de leur résidence.

Les personnes qui habitent l'étranger peuvent adresser, par lettre recommandée au ministre des finances (caisse centrale du Trésor), leur demande appuyée des pièces désignées ci-dessus (portrait-carte en double exemplaire et, s'il y a lieu, certificat du ministre, commissaire général), en y joignant, en un mandat sur la poste, le prix de l'abonnement augmenté d'une somme de 0 fr. 50 pour timbre et affranchissement. Il leur sera envoyé, par lettre affranchie, un accusé de réception, en échange duquel elles pourront retirer leur carte d'abonnement à leur arrivée à Paris.

#### Congrès monétaire

Le comité d'organisation du congrès international monétaire a tenu lundi dernier sa première réunion.

M. Magnin, sénateur, gouverneur de la banque de France, a été nommé président; MM. Léon Say, sénateur, et Cernuschi, vice-présidents; MM. Fernand Faure, député, et Ad. Coste, secrétaires.

#### Congrès des architectes

La commission d'études du congrès a, dans ses séances des 23 janvier et 4 février, nommé membres du comité de patronage :

##### Membres résidents

MM. Gossel (Ant.), membre du conseil de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la cour de cassation;

Tommy-Martin (Abel), avocat à la cour d'appel.

#### Membres correspondants étrangers

MM. Florence (Henry-Louis), architecte, à Londres.

Penrose (Francis-Craumer), membre honoraire du conseil de l'institut royal des architectes britanniques, à Londres.

Wallace (sir Richard), correspondant de l'institut de France, à Londres.

Boïto (Camillo), architecte, professeur à l'académie des beaux-arts, à Milan.

Bluntschli, architecte, professeur à l'école polytechnique, à Zurich.

Chatelain (Léon), architecte du nouveau musée, à Neuchâtel.

Le congrès international des architectes qui se réunira au mois de juin à l'école des beaux-arts, organisera cette année une exposition de portraits dessinés, peints, gravés ou sculptés d'architectes décédés.

#### Le service de police à l'Exposition

Les douze magistrats qui seront chargés d'assurer le service de police au Champ de Mars pendant toute la durée de l'Exposition viennent d'être désignés.

Ce sont : MM. Clément, Dulac, Lalmand, tous trois commissaires aux délégations judiciaires; Mouquin, commissaire de police du faubourg Montmartre; Touny, commissaire de police du quartier Gaillon; de la Londe, commissaire de police de la place Vendôme; Depaix, commissaire de police du quartier de la Folie-Méricourt; Perruche, commissaire de police du quartier des Gobelins; Dermigny, commissaire de police de Charonne; Berlioz, commissaire de police du Pré-Saint-Gervais; Cazeneuve, commissaire de police du quartier de la Madeleine, et Beynaguet, commissaire de police des Champs-Élysées.

Deux d'entre eux feront mensuellement et à tour de rôle le service.

Pendant ce temps leur commissariat sera fermé et leur service de ville sera fait par le commissaire de police alternant. Leur personnel les assistera au Champ de Mars.

#### Les sous-officiers et l'Exposition

Il est question de faire appel aux sous-officiers classés pour les emplois civils, dans le but de leur offrir certaines fonctions pendant l'Exposition universelle.

Le ministre de la guerre vient d'adresser à ce sujet aux différents services du département de la guerre, une circulaire qui sera communiquée aux intéressés. Elle leur fait connaître que le recrutement du personnel nécessaire au contrôle des entrées de l'Exposition de 1889, ne pouvant être entièrement assuré par les cadres de l'administration des finances, le ministre chargé de ce département a demandé s'il ne serait pas possible d'en recruter une partie notable parmi les sous-officiers qui sont encore présents sous les drapeaux, mais qui ont été classés pour l'obtention des emplois civils ou militaires.

La rémunération qui sera allouée aux préposés aux contrôles sera vraisemblablement, comme en 1878, de 5 francs par jour pour un service de six heures, avec indemnité d'un franc par heure supplémentaire.

Les corps de troupe ont été invités à envoyer le plus tôt possible au ministre de la guerre l'état des sous-officiers qui, se trouvant dans les conditions voulus, sont disposés à accepter ces fonctions.

#### La Société d'horticulture et le phylloxera

La Société nationale d'horticulture, dans sa séance du 14 de ce mois, a adopté le texte de la protestation suivante, qui a été déposée le surlendemain au ministère de l'agriculture par les soins de M. Horace de Choiseul, président de la classe 79 à l'Exposition universelle :

« Paris, 14 février 1889,

« Monsieur le Ministre, les horticulteurs ont appris avec une douloureuse émotion que quel-

ques viticulteurs girondins avaient sollicité avec insistance l'autorisation d'introduire des vignes provenant de régions phylloxérées dans l'enceinte de l'Exposition. Cette admission jetterait un trouble profond dans les transactions horticoles et dans les relations internationales.

Au nom de la protection des vignobles, les horticulteurs ont dû se soumettre à des mesures profondément gênantes pour le commerce, afin de prouver que les plantes sont indemnes du phylloxera et cultivés loin des vignobles phylloxérés (certificats d'origine, légalisation des signatures, frais de chancellerie, etc.)

« Les nations voisines cherchent souvent, par des mesures prises contre des dangers plus ou moins réels, à protéger leurs produits; le commerce horticole a, depuis bien des années, souffert de ces mesures de protection à la faveur desquelles il a retrouvé un peu de sécurité.

« Nous venons vous demander d'empêcher cette introduction des vignes phylloxérées (désinfectées ou non) dans l'Exposition. Cela nous jetterait dans des complications qu'on ne peut prévoir, et qu'on pourrait exploiter contre les intérêts de l'horticulture nationale. Vous êtes notre protecteur naturel, Monsieur le Ministre, et nous espérons en votre justice.

« Veuillez agréer, etc. »

Cette protestation est suivie d'un grand nombre de signatures, parmi lesquelles nous remarquons, outre celle de M. de Choiseul, celles de MM. de Vilmorin, secrétaire de la classe 79; Max Cornu, professeur examinateur du Muséum, etc.

## LES ÉCHAFAUDAGES FUNICULAIRES DU PALAIS DES MACHINES

Le *Moniteur* a parlé longuement, à l'époque de la construction du palais des Machines, des différents modes employés à l'exécution de ce travail colossal dont, on se le rappelle, la savante conception est due en grande partie à M. Dutat, architecte de ce palais. On a vu en présence, deux systèmes de montage des fermes, tous les deux savants, tout les deux grandioses, celui des ateliers Cail et celui de la société de Fives-Lille, et on a constaté avec satisfaction la bonne terminaison d'une œuvre unique dans le monde jusqu'à ce jour.

Mais le montage de l'immense galerie accompli, il restait à en faire l'ornementation : dans les bas-côtés de la toiture, la pose des panneaux décoratifs qui recouvrent, ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire, une surface de 18.000 mètres carrés; dans la partie supérieure de cette toiture, le dépolissage des verres dont l'étendue est de 30.000 mètres carrés. Il y avait encore à exécuter la peinture des grandes fermes et, ce qui était d'une bien plus grande difficulté, celle des fers à toiture, chevrons, fers à U, fers à vitrage.

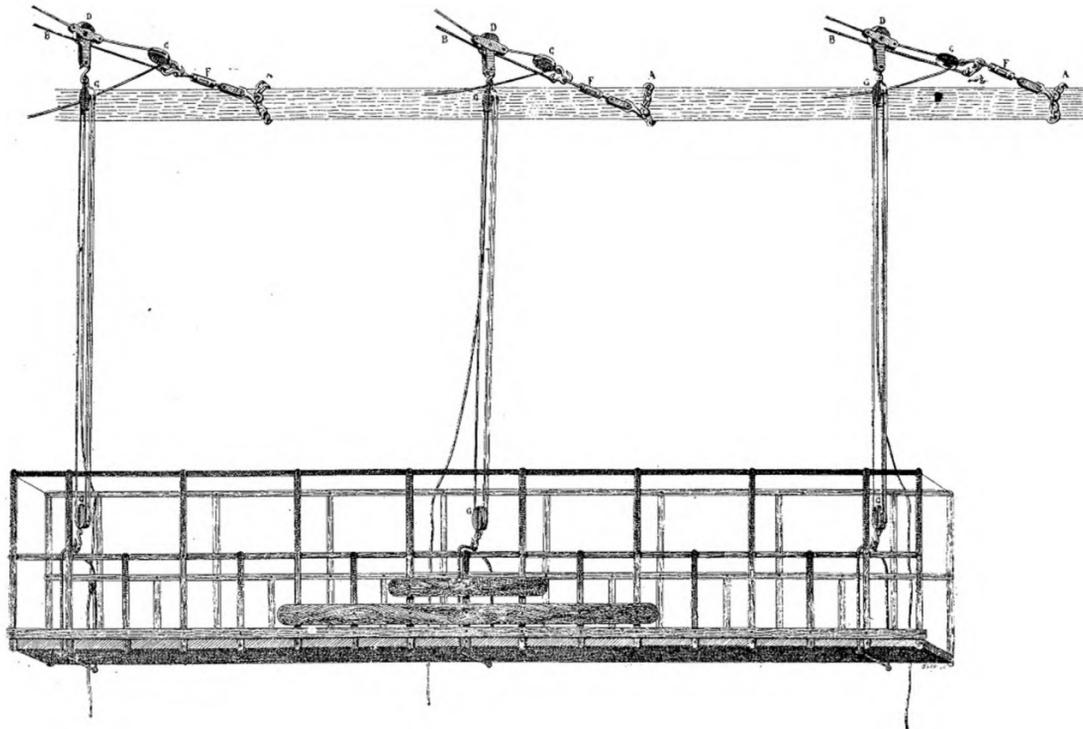
La pose des panneaux décoratifs, malgré leurs grandes dimensions, 5 mètres de largeur par 17 mètres de hauteur, a été relativement facile; elle a été exécutée au moyen d'un échafaudage de 25 mètres de haut, établi sur rails qui a fait ainsi le tour de la galerie, en se plaçant successivement en présence de tous les points où le travail l'exigeait.

Mais on ne pouvait songer à employer pareil système pour opérer le dépolissage des verres et la peinture des fers de la toiture; car, outre les dimensions colossales qu'il eût fallu donner aux échafaudages nécessaires, 40 mètres environ de hauteur, ce qui en aurait rendu la construction excessivement coûteuse, ceux-ci auraient présenté l'énorme inconvénient d'encombrer le milieu de la galerie et d'y rendre tout travail d'installation de machines ou autre impossible.

C'est alors que l'un des deux entrepreneurs

## LES ÉCHAFAUDAGES VOLANTS FUNICULAIRES DU PALAIS DES MACHINES

SYSTÈME &amp; SCIAIFLE



PLAN D'UN ÉCHAFAUDAGE  
(D'après un dessin de M. C.-F. TRUCHY)

du travail de peinture, M. Sciaifle, directeur de la maison Rondeau et C<sup>e</sup>, laquelle avait pris à faire le côté Fives-Lille de la galerie, eut l'idée d'établir un système d'échafaudages volants qui a donné les meilleurs résultats.

La nécessité fait l'organe, a dit Darwin. Et, en présence d'un travail dont les difficultés dépassaient tout ce qui s'était fait jusqu'alors, il fallait créer un appareil qui put atténuer ou même supprimer en partie ces difficultés. M. Sciaifle, aidé des conseils techniques de M. Caron, ingénieur, fut assez heureux pour obtenir ce résultat. Le système d'échafaudages volants qu'ils ont imaginé et dont nous publions aujourd'hui, grâce à leur obligeance, un dessin et une vue d'ensemble, est certainement, par l'expérience qui vient d'en être faite, ce qui correspond le mieux au besoin nouveau qui en a motivé la découverte.

Ces échafaudages, dénommés *échafaudages volants funiculaires*, sont constitués, d'abord, par un corps en fer et bois sur lequel se placent les ouvriers. Ce corps est suspendu à la toiture par l'intermédiaire de moufles G qui se rattachent à des poulies D d'une construction spéciale, lesquelles sont engagées sur des câbles en acier B fixés aux fermes mêmes, de la charpente. Chacun de ces câbles est muni d'un tendeur F disposé entre l'une de ses extrémités et une chaîne A qui entoure la ferme, moyen qui a paru plus pratique que de fixer à la ferme le câble lui-même. (Ces câbles pourraient tout aussi bien, en sens inverse, être établis entre le chéneau et le faitage si les dimensions de l'édifice étaient moindres.)

Le corps de l'échafaudage étant ainsi rattaché aux câbles de suspension, qui eux-mêmes sont en général faciles à poser, rien de plus simple que de le hisser au sommet en agissant

sur les moufles et, quant au mouvement de va-et-vient entre deux fermes, il est tout aussi facile à exécuter en tirant sur des cordes qui s'enroulent sur une poulie C placée *ad hoc* près de chaque ferme.

Par l'examen du dessin et de la vue d'ensemble que nous publions il est facile, croyons-nous, de comprendre le mode de construction et de fonctionnement du système d'échafaudages que nous venons de décrire lequel, comme nous le disions plus haut, a donné les meilleurs résultats. C'est ainsi que M. Sciaifle a pu exécuter en 18 jours la peinture totale, fers et vitres, de 8 travées de l'immense palais, soit environ 15,000 mètres carrés de surface, et en 8 jours, celle de 6 autres travées (côté Cail) que l'entrepreneur de cette partie de la galerie a dû lui rétrocéder dans l'impossibilité où il aurait été de terminer sa part d'entreprise en temps utile. Nous avions, d'ailleurs, prévu ce résultat (voir le *Moniteur* du 2 décembre dernier). Ajoutons qu'au cours de ce travail, des plus périlleux de ceux exécutés sur les divers chantiers du Champ de Mars, aucun accident ne s'est produit.

Pour l'exécution de son entreprise, M. Sciaifle a employé quatre échafaudages de 10 mètres de longueur par 0 m. 65 de large ; les câbles en acier, au nombre de trois par échafaudage, avaient 0 m. 020 de diamètre par 20-25 mètres de longueur suivant les intervalles des fermes ; les moufles étaient des palans ordinaires en bois à trois poulies. Comme on le voit, c'est un matériel d'une simplicité élémentaire et, surtout, peu coûteux. Aussi, son application se généralisera-t-elle bientôt, croyons-nous, notamment dans les grandes gares où il aura l'avantage, de premier ordre dans l'espèce, de ne pas entraver la circulation sur les voies, pas plus qu'à la galerie des Machines il n'a empêché de s'exécuter les travaux d'ins-

tallation des piliers de transmission ou des machines elles-mêmes qui sont déjà très avancés.

Nous avons cru devoir signaler l'innovation, l'invention, devrions-nous dire, imaginée par MM. Caron et Sciaifle ; car, à l'instar de la grue construite sur les dessins de M. Guyenet pour le montage de la tour Eiffel, elle est une des nombreuses conséquences des nécessités créées par et pour l'édification des grandes œuvres de notre Exposition universelle, œuvres qui seront, personne n'en doute, tout à l'honneur du génie français.

Nous ne parlerons pas aujourd'hui des progrès accomplis depuis quelques semaines dans les travaux d'installation du palais des Machines ; nous publierons dans notre plus prochain numéro une vue d'ensemble de l'intérieur de ce palais et nous donnerons alors les explications nécessaires sur le point d'avancement de ces travaux.

H. PENDRIÉ.

## EXPOSITIONS DIVERSES

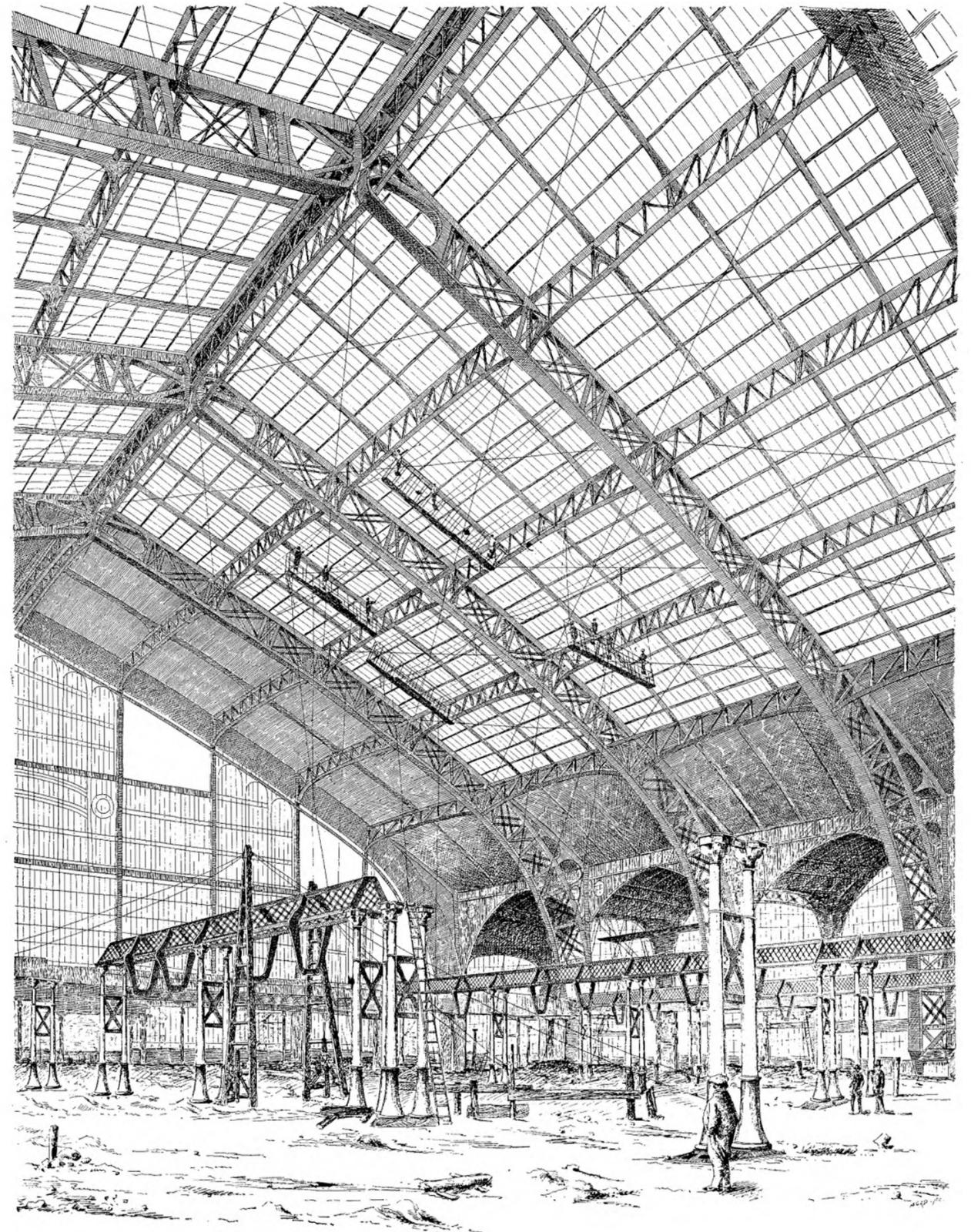
## Beaux-Arts

A partir de vendredi 15 courant, la commission des beaux-arts de l'Exposition universelle commencera ses travaux qui prendront fin le 15 du mois prochain.

Cette commission est spécialement nommée pour juger les tableaux et sculptures qui n'ont pas été reçus d'office.

A ce sujet, notre compétent confrère, le *Journal des Arts*, publie les lignes suivantes :

La commission des beaux-arts de l'Exposition universelle, à qui viennent d'être remis les ouvrages soumis à l'examen du jury, a commencé



VUE D'ENSEMBLE DES ÉCHAFAUDAGES

(Dessin de M. C.-F. TRUCHY, d'après la photographie de M. DURANDELLE)

ses travaux le 15 février. Il lui faudra, pense-t-on, jusqu'au 15 mars prochain, pour les terminer.

Or, le 15 mars est précisément le jour où expire le délai pour le dépôt des ouvrages destinés au Salon annuel.

Un artiste d'un talent sérieux et d'une notoriété reconnue, nous écrit pour nous faire remarquer cette coïncidence en nous priant de la signaler aux membres du jury de l'Exposition universelle, afin qu'ils apportent assez de diligence pour que les ouvrages qui ne seront pas reçus par eux puissent être présentés en temps utile au Palais de l'Industrie.

Il serait peut-être bon que, dans de pareilles circonstances, le comité de la Société des artistes français prit une décision pour prolonger de quelques jours le délai d'envoi.

#### L'exposition des forêts

C'est au milieu de la forêt de Fontainebleau, au carrefour de la Croix de Toulouse, que se construit en ce moment de toutes pièces le pavillon des Forêts, qui s'élèvera au Trocadéro pour l'Exposition de 1889.

La décoration extérieure sera faite exclusivement en rustique, c'est-à-dire en panneaux de bois non écorcés, provenant des coupes de la forêt de Fontainebleau. Tout dans ce pavillon sera en bois, même les toits, qui seront faits de planchettes de chêne découpées. Il sera employé pour ce travail environ 1,800 mètres cubes de bois entièrement pris dans la forêt de Fontainebleau, où se fera la construction complète; une fois terminées, les diverses parties seront expédiées au Champ de Mars, pour y être montées et assemblées.

La grande galerie du bas, autour de laquelle sera aménagé un promenoir, formée d'arbres et panneaux très divers « sur peaux », sera entièrement polychrome, grâce aux teintes diverses qui se mettront l'une l'autre en valeur. De loin, les colonnes, avec leurs chapiteaux, formés de chênes, de hêtres et d'érables entiers non écorcés, joueront le marbre. A certains endroits, l'un à côté de l'autre, pour mieux faire ressortir les différences, on placera des panneaux de bois sains et d'autres attaqués par les insectes parasites.

#### Exposition rétrospective de la chasse et de la pêche

Il s'organise en ce moment une exposition rétrospective de la chasse, de la vénerie et de la pêche. Elle comprendra tous les instruments, armes et engins divers qui ont été en usage pour la destruction des bêtes depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Le comité qui a pris l'initiative de cette exposition sous les auspices du directeur du Conservatoire des Arts-et-Métiers fait appel aux disciples de saint Hubert qui pourraient lui fournir des renseignements sur l'histoire de la chasse et lui envoyer des armes et engins divers de chasse et de pêche.

#### Exposition vinicole

Les travaux d'asphaltage des bâtiments de la Classe 75 (Viticulture) sont commencés depuis le 11 courant. Ces travaux sont exécutés par la Société de Pavage et des Asphaltes de Paris, concessionnaire des Asphaltes du Val de Travers.

#### Exposition ethnographique

Nous empruntons à notre savant confrère *la Nature*, les détails qui suivent concernant cette intéressante autant qu'instructive exposition.

Sous l'inspiration de M. Jules Simon, président de la commission chargée de l'histoire du travail à l'Exposition universelle, il a été décidé qu'une large part serait faite dans cette exposition à la mise en scène, aussi fidèle et aussi développée que possible, des industries les plus caractéristiques de chacune des grandes époques de l'histoire de l'humanité. C'était, dans

la pensée de l'illustre académicien, une sorte de *Musée Grévin* scientifique qu'il s'agissait d'organiser.

La première section, adoptant résolument ce programme, s'est mise à l'œuvre avec ardeur et ses travaux sont aujourd'hui tout près d'aboutir. En voici le résumé : Pour les temps primitifs, on a reproduit de grandeur naturelle quatre groupes intitulés : *les premiers tailleurs de pierres, les premiers sculpteurs, les premiers architectes et les premiers fondeurs*, et à l'échelle du vingtième, les mines du silex de Mur de Barrez (Aveyron), décrites par MM. Boule et Cartailhac.

Les tailleurs de pierre du premier groupe sont au nombre de deux, un homme et une femme ; ils éclatent le silex absolument comme le font encore aujourd'hui les Australiens, dont les caractères physiques et ethnographiques sont d'ailleurs si voisins de ceux des premiers habitants connus de l'Europe centrale et occidentale. Le motif de la scène a été emprunté à un dessin exécuté d'après nature par Baines.

Les premiers sculpteurs sont les Troglodytes de l'âge du renne : l'un coavre de figures en relief l'un de ces bois troués communément désignés sous le nom de *bâton de commandement* ; un autre découpe dans un autre andouiller des bâtonnets qui deviendront des aiguilles. La construction de l'allée couverte de la Belle-Île met en scène un ciseleur sur pierre taillant la figure féminine qui orne une des pierres de ce monument, un polisseur de haches et un potier. Enfin, la fonderie du bronze montre un fondeur coulant le métal dans les moules, tandis que son aide entretient le feu à l'aide du double soufflet vertical, usité de toute antiquité dans l'extrême Orient de l'Asie. Tous ces personnages (et c'est là le côté le plus original de ce travail) ont été construits à l'aide des crânes et des squelettes types des races fossiles (Cansdat, Cro-Magnon, Furloz, etc.). M. Hamy, auquel on doit ce travail de restitution, s'est attaché à suivre avec le plus grand soin les reliefs des os du crâne et de la face, en complétant les parties molles à l'aide de modèles, dont l'ossature se rapprochait autant que possible de l'ossature antique. Chose remarquable ! l'auteur est arrivé, à l'aide de ce procédé, à mettre sous nos yeux des types qui n'ont rien d'aberrant et dont plusieurs se rapprochent étonnamment de certains de ceux que nous croisons journellement dans la rue.

La collection se continue avec des figures égyptiennes, chaldéennes, grecques, gallo-romaines, exécutées avec le plus grand soin, sous la direction de MM. Maspero, Heuzey, Perrot et Héron de Villefosse. L'Égypte est représentée par un atelier de tissage, reproduit d'après un tombeau de Thèbes. La Chaldée nous montre Goudéa offrant à son Dieu le modèle du temple de Tello. Pour la Grèce, M. Perrot a fait exécuter quatre figures qui nous initient à toutes les phases de la fabrication des vases peints. La Gaule romaine est rappelée par une fabrique de statuettes moulées en terre blanche du Bourbonnais.

On trouvera dans le même ensemble le groupe chinois de M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys, qui met sous les yeux du public tous les détails d'une manufacture de vases cloisonnés ; un groupe mexicain, monté par M. Hamy, représentant la confection du papier de *mell* ; des forgerons nègres fondant et martelant le fer suivant les méthodes primitives encore en usage au Soudan ; enfin, une famille samoïède campée à deux pas des hommes de l'âge du renne, dont elle reproduit aujourd'hui les mœurs archaïques.

L'exposition se poursuivra avec les collections nombreuses et importantes de MM. Piette, Massenat et Girod, de M<sup>lle</sup> de Lastic, de MM. Siret frères, Frédéric Moreau, etc., auprès desquelles, à titre de comparaison, prendront place les objets fabriqués encore de nos jours par les peuples demeurés à l'âge du bois et à l'âge de la pierre, comme les Sakaïes de Pérak, dont M. J.-E. de la Croix, communique les primitifs engins, ou ces curieux insulaires de la Nouvel-

le-Guinée orientale, que la collection Bourdillon nous fait connaître dans leurs mœurs et leurs industries les plus caractéristiques.

## LES COLONIES

A L'EXPOSITION

### ALGÉRIE

Le Comité départemental d'Alger informe les exposants inscrits que leurs produits devront être adressés *franco*, route 60, quai d'Alger, à partir de ce jour et avant le 1<sup>er</sup> mars prochain.

Les fruits, légumes, primeurs et vins destinés à la dégustation sont seuls exceptés. Un avis ultérieur fera connaître la date à laquelle ces produits seront reçus à Alger.

### INDO-CHINE

Le gouverneur général de l'Indo-Chine vient d'adresser aux résidents et aux administrateurs placés sous ses ordres une circulaire pour les inviter à presser l'expédition des produits annamites destinés à l'Exposition universelle.

Un des prochains bateaux de l'Etat sera affecté presque exclusivement au transport des objets rassemblés dans toutes les provinces de l'Indo-Chine et qui figureront à l'Exposition.

## LES ÉTRANGERS A L'EXPOSITION

### ANGLETERRE

On mande de Londres, en date du 26 février : Une députation du conseil commercial de Londres a été reçue hier par le lord-maire et lui a exposé combien il serait à désirer que le conseil municipal envoyât à l'Exposition universelle de Paris un certain nombre d'habiles ouvriers qui auraient à rédiger des rapports sur les produits exposés, ressortissant à leurs professions respectives.

Le lord-maire a donné toute son approbation à ce projet, et a promis de s'employer à sa réalisation.

### GRÈCE

Une dépêche d'Athènes du 22 février annonce que les premiers envois helléniques pour l'Exposition de Paris partiront à la fin de la semaine.

### ROUMANIE

Le prince Georges Bibesco vient d'arriver à Paris où il doit s'occuper de la participation de la Roumanie à notre Exposition universelle.

Le prince Bibesco, fils d'un ancien hospodar de Valachie, est le frère du feu prince Bessaraba de Brancovan, du prince Nicolas Bibesco, marié à une fille du général d'Elchingen et du prince Alexandre Bibesco.

Il a épousé, en 1875, une fille du feu prince Joseph de Chimay.

Elevé en France, Georges Bibesco a servi glorieusement dans les rangs de notre armée et s'est particulièrement distingué pendant le siège de Paris, où il était l'aide de camp du général Trochu.

C'est un véritable Français par le cœur et par l'esprit.

### RUSSIE

On télégraphie de Saint-Petersbourg, le 22 février :

Plusieurs artistes russes renommés auront une conférence cette semaine sur l'initiative du peintre Makovski avec le bureau télégraphique de Saint-Petersbourg pour s'entendre sur leur participation à l'Exposition de Paris.

# ECHOS

## Les Chemins de fer de la Sibérie

Les travaux du chemin de fer qui traversera toute la Sibérie, jusqu'à l'océan Pacifique, n'ont pas encore été commencés que déjà une nouvelle voie ferrée sibérienne est projetée. Cette dernière desservira la vallée de l'Obi et reliera ce fleuve avec un port à construire à l'ouest de l'île Waigatz; de cette manière, on ouvrira deux routes nouvelles vers la Sibérie, l'une par terre et l'autre par mer.

On se propose de relier l'embouchure du fleuve Obi, la péninsule de Yamla et la mer de Kara, qui sont d'un accès difficile à cause de l'accumulation des glaces.

La nouvelle voie aura une longueur de 400 verstes; elle suivra une direction nord-ouest, de l'embouchure de l'Obi à la mer Waigatz, où l'on construira un port dans une baie abritée contre les vents du nord par les montagnes du Pae-Choi.

La construction de cette ligne n'offrira que peu de difficultés, la contrée étant plate et couverte de forêts.

La dépense totale, y compris le port, est évaluée à 20 millions de roubles.

Dans les conditions actuelles, le transport des marchandises, de Barnault à Londres, via Tioumen, Perm et Saint-Petersbourg, dure environ trois mois.

L'établissement de la ligne en question permettra d'accomplir le même trajet en deux mois.

La Sibérie occidentale produisant annuellement plus de 30 millions de pouds de blé, l'ouverture de la ligne de l'Obi aurait pour résultat de faciliter l'accès des marchés européens aux grains sibériens, qui peuvent y être livrés à des prix beaucoup moins élevés que ceux du blé indigène.

\* \*

## L'Exposition et les officiers subalternes

L'Exposition universelle va très certainement amener un renchérissement de tous les objets nécessaires à la vie matérielle.

En 1878, les Chambres votèrent un crédit spécial de 296,000 francs qui permit d'allouer aux officiers subalternes en garnison dans la capitale un supplément de solde de 30 francs par mois.

Mais ce crédit fut demandé un peu tard, à la fin de juin.

Ne serait-il pas possible que les Chambres votassent, à bref délai, une loi analogue à celle qui fut présentée, il y a onze ans, par le général Borel?

\* \*

## Fêtes à Versailles pendant l'Exposition

Versailles ne veut pas rester en dessous de Paris, et, pendant l'Exposition, la municipalité de cette ville se propose de donner de superbes fêtes.

Elles auraient lieu à l'occasion de l'anniversaire de trois dates célèbres de 1789 : le 5 mai, le 25 juin et le 4 août. La fête du 5 mai est subordonnée à l'ouverture de l'Exposition universelle fixée à cette date.

Quant à la fête du 4 août, ce serait une fête de nuit qui aurait lieu dans le château et dans le superbe parc.

Le gouvernement, la municipalité de Paris et les grands corps de l'Etat seront invités à cette fête à laquelle on donnerait une splendeur inusitée.

\* \*

## Beaux-Arts

L'exposition des œuvres de William Stoll a été inaugurée hier dans les salons de la galerie Durand-Ruel, 11, rue Le Peletier. Elle sera visible tous les jours.

Notons aussi l'exposition des aquarelles que M. Gaston Roulet rapporte d'un récent voyage

en Istrie et en Tunisie, exposées rue Godot-de-Mauroi, salons Georges Petit.

Nous en rendrons compte dans un prochain numéro.

\* \*

## Les reproductions de la tour Eiffel

Une polémique a été engagée cette semaine par un journal du matin au sujet du droit de reproduction de la tour Eiffel sur étoffes ou en objets d'ornementation que, de bonne foi, M. Eiffel avait cru pouvoir vendre à une maison connue, MM. Jaluzot et C<sup>e</sup> (*du Printemps*). Mais les exigences de ceux-ci, commerçants retards, ayant paru exagérées à quelques fabricants d'articles qui se prêtaient à la reproduction de la tour, ont éveillé l'attention de ces industriels lesquels, finalement, se sont demandé si le droit de reproduction d'un monument faisant partie de l'ensemble de l'Exposition n'était pas tombé dans le domaine public.

Aussitôt que M. Eiffel eut connaissance de ces protestations, il n'hésita pas et, par une lettre très digne datée du 26 février, il invita MM. Jaluzot et C<sup>e</sup> à renoncer au contrat passé entre eux; et ceux-ci n'ayant pas fait à cette invitation une réponse immédiate et catégorique, sous prétexte de sous-traités déjà faits avec des tiers, l'illustre ingénieur, toujours franc et loyal, a offert immédiatement à MM. Jaluzot et C<sup>e</sup> de se charger de la résiliation de ces sous-traités à ses risques et périls. C'est du moins ce qui résulte de la note suivante reproduite par la plupart des grands journaux de Paris, vendredi dernier :

« Nous savons de bonne source que M. Eiffel, pour mettre fin au bruit qui s'est fait au sujet des reproductions de sa tour, offre de se charger de la résiliation des sous-traités qui auraient été passés entre son concessionnaire et divers commerçants ou industriels, lesquels sous-traités paraissent former le seul obstacle qui arrêterait la solution complète de cette affaire.

« Cette résolution, tout à l'honneur de M. Eiffel, va mettre fin aux craintes des fabricants qui hésitaient, sans avoir conclu de traité, à se faire les éditeurs des reproductions de la tour de trois cents mètres. »

La parole, à présent, est à MM. Jaluzot et C<sup>e</sup>; mais quelque tardive déjà que puisse paraître leur réponse, M. Eiffel, lui, que son droit existe ou n'existe pas, se sera tiré tout à son honneur, comme le dit la note ci-dessus, et il est bon de le répéter, d'une situation qui eût pu entacher son prestige s'il ne l'avait envisagé du point de vue élevé, sans allusion, auquel il s'est placé.

## CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE AU PALAIS DE L'INDUSTRIE

Le concours général agricole annuel a été ouvert, cette année, le 23 février, et n'a eu qu'une courte durée.

Il était limité aux animaux gras et volailles mortes, les autres parties exposées dans les précédents concours devant avoir lieu pendant la durée de l'Exposition universelle et ces diverses catégories étant réparties dans diverses classes des groupes VII, VIII et IX.

Le rez-de-chaussée seul est occupé et la température hivernale qui règne en ce moment n'est pas faite pour amener les visiteurs et bien moins encore pour échauffer les pauvres bêtes qui grelottent.

Malgré quelques massifs de plantes vertes, l'ensemble est froid; on dirait simplement d'un jour de marché, si ce n'était les drapeaux, les oriflammes, et ces fameuses plaques vertes qui indiquent comme un glas funèbre que les vainqueurs d'aujourd'hui seront les victimes de demain.

Pas le plus petit coricoco, le chant du coq gaulois ne se fait pas entendre, ni le plus petit roucoulement, et, à part quelques grognements des porcs, de rares bêlements des pauvres moutons et les beuglements des grands vainqueurs

de ce tournoi agricole, un calme relatif règne dans la nef du palais de l'Industrie.

Au centre, quatre grandes tentes élégamment installées et garnies de fleurs sont réservées aux volailles mortes, très bien présentées.

Le département de la Nièvre arrive en première ligne et remporte pour l'espèce bovine dix-sept prix, dont deux prix d'honneur, et pour l'espèce ovine, sept prix, parmi lesquels il faut compter les trois prix d'honneur.

## CONCOURS D'ANIMAUX GRAS

La première catégorie, ESPÈCE BOVINE, comprenait deux cent soixante têtes, pour l'ensemble desquelles il a été décerné quatre-vingt-dix-neuf prix et mentions, dont quelques supplémentaires, et trois prix d'honneur, soit cent-deux récompenses.

Les prix d'honneur, objets d'art, ont été attribués :

1<sup>o</sup> A M. FÉLIX PETIT, pour un *bœuf*, n° 13, Durham-Charolais, de 31 mois et 15 jours, pesant 1,046 kilogrammes, blanc et jaune;

2<sup>o</sup> A M. SIGNORET (H. F.), pour la *vache* 189, Durham-Charolaise, 41 mois et 10 jours, 890 kilogrammes, blanc et jaune;

3<sup>o</sup> A M. BELLARD, pour la *bande de bœufs*, n°s 237 à 240, Nivernais, 4 ans et 6 mois, pesant 972, 966, 904 et 810 kilogrammes, pelage blanc-crème.

La deuxième catégorie, ESPÈCE OVINE, était composée de quatre-vingts têtes ou lots, pour lesquels il a été attribué quarante-neuf récompenses et trois prix d'honneur, soit ensemble cinquante-deux récompenses.

Les prix d'honneur, objets d'art, ont été décernés :

1<sup>o</sup> A M. DE BOUILLE, pour le *lot de moutons*, n° 298, race Southdown, âgés de 9 mois;

2<sup>o</sup> A M. TIERSONNIER, pour le *lot de brebis*, n° 323, race Dishley, âgées de 34 mois;

3<sup>o</sup> A M. DE BOUILLE, pour la *bande de moutons*, n° 339, race Southdown, âgés de 9 mois.

La troisième catégorie, ESPÈCE PORCINE, a réuni soixante-sept têtes de bétail, pour lesquelles le jury a décerné quarante-quatre récompenses et deux prix d'honneur, soit quarante-six prix.

Les prix d'honneur, objets d'art, ont été attribués :

1<sup>o</sup> au FRÈRE BERTRANDUS, pour le *porc* n° 347, race Craonnaise-Blanche, 13 mois et 20 jours;

2<sup>o</sup> A M. PETIT FÉLIX, pour le *lot de porcs*, n°s 345, 446 et 447, Yorkshire-Craonnais, 41 mois et 4 jours.

## CONCOURS DE VOLAILLES MORTES

(EXPOSANTS PRODUCTEURS)

Ce concours, divisé en plusieurs catégories, comprenait : les chapons, poulardes, poules et poulets, dindons, canards pour la broche et pour foies gras, les oies également en deux catégories, l'une pour la broche, l'autre pour foies gras; enfin les pigeons, pintades et autres oiseaux de basse-cour, ainsi que les lapins et léporides.

Deux cent soixante lots ont été présentés; il a été attribué quarante-trois prix dont plusieurs supplémentaires, et un prix d'honneur, au total quarante-quatre récompenses.

Le prix d'honneur, objet d'art, a été attribué au lot n° 551, *poulardes de la Flèche*, présenté par M. Choquet.

Le nouveau ministre de l'agriculture a tenu à inaugurer ses fonctions par une visite au concours général et, dès le premier jour, il s'est rendu au Palais de l'Industrie accompagné par l'excellent directeur de l'agriculture, M. Tisserand. Cette visite a été renouvelée le dimanche, à 2 heures. M. Faye et M. Tisserand accompagnaient M. Carnot qui, lui aussi, avait tenu à honorer par sa visite les louables efforts de nos agriculteurs émérites. Sa visite, des plus familiales, a duré environ une heure, durant

laquelle il n'a cessé de s'entretenir avec les exposants, le ministre et les hauts fonctionnaires, à qui était confié l'organisation et la direction du concours.

A l'année prochaine le retour des fleurs et des fruits, ainsi que des joyeux habitants de nos basses-cours.

A. RAMÉ.

## LE BON MARCHÉ

### EXPOSITION GÉNÉRALE DE TOUTES LES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

A ne considérer que les derniers agrandissements du Bon Marché, on pourrait croire que cette maison si absolument exceptionnelle sous tant de rapports en est arrivée à son apogée.

L'année dernière, le coin de la rue du Bac et de la rue de Sèvres, berceau de la maison, disparaissait sous le marteau des démolisseurs. Aujourd'hui, le pâté de maisons qui existait là primitivement a tout à fait disparu. La rue de Babylone est englobée, le Bon Marché est une ville, une ruche laborieuse, dans laquelle un essaim de travailleurs s'agite sans cesse dans un labeur continu.

Nous sommes loin du temps où la devanture ne se profilait que sur deux rues en formant un angle; maintenant les quatre faces de l'édifice s'allongent harmonieusement, et, bientôt, la place manquera, il faudra s'étendre encore, pour donner de l'espace à l'immense quantité de marchandises qui tous les jours augmente.

Les magasins les plus grands étaient autrefois d'un accès difficile; les portes y manquaient. Aussi, les jours d'exposition, était-on pressé et bousculé. Autre inconvénient: à peine entré le visiteur était écrasé sous l'impression des voûtes trop basses, par l'étroitesse des passages entre chaque comptoir.

Au Bon Marché les galeries sont vastes, admirablement aérées, et vous n'y respirez pas une atmosphère étouffante.

Vous n'y serez pas non plus jamais embarrassé; vous trouverez toujours et à chaque pas quelqu'un qui vous renseignera avec urbanité et complaisance. C'est là, du reste, une des règles de la maison, un de ses côtés distinctifs, une des raisons de sa prospérité toujours croissante.

Outre la règle, ou si vous aimez mieux la loi formelle de l'urbanité que tous suivent au Bon Marché, il est une autre cause à cette complaisance. L'organisation toute spéciale de la maison en a fait non seulement une collectivité guidée par un cerveau qui est l'administration, mais encore une individualité travaillant à un but unique: le bien commun, mettant la question de sollicitude envers le client au-dessus de toutes les questions d'intérêt.

Voilà donc pourquoi on aime tant à aller au Bon Marché lors de chaque exposition. C'est une raison qui en vaut beaucoup d'autres, surtout quand on la retrouve invariable et jointe à tant d'autres attractions.

Là, en effet, vous vous sentez à l'aise; c'est par excellence, suivant une expression consacrée, la maison comme il faut, où toute la clientèle se trouve à sa place et pour ainsi dire chez soi. Point de faux luxe; c'est une élégance de bon ton, une mode raisonnée et jamais excentrique. C'est aussi l'art introduit, grâce à des prix extraordinaires et sous toutes ses formes, jusque dans les plus petits ménages où l'art ou plutôt le sentiment artistique a toujours eu une influence moralisatrice.

Le Bon Marché n'a jamais spéculé sur la coquetterie si naturelle des dames. Son but et sa raison d'être n'est que de faciliter à l'acheteur la possession de tout ce qui peut être utile et agréable au prix le plus avantageux, sans pour

cela délaissier le bon goût et la véritable élégance.

Nous en aurons une nouvelle preuve les lundi 11 mars et jours suivants, jours qui doivent être spécialement consacrés à l'Exposition générale des nouveautés de la saison.

De même que chaque année, les occasions à tous les comptoirs seront nombreuses et remarquables. Les plus belles nouveautés s'y trouveront réunies en fait de soieries, lainages unis et fantaisie, étoffes nouvelles, costumes et confections pour dames, hommes et enfants.

Le comptoir des soieries est en tête de l'Exposition générale des nouveautés de la saison.

On y trouvera cette année de magnifiques occasions de soie brochée et damassée, des soieries noires de tout genre: taffetas, faille, drap de soie, cachemire, moire française, surah, peau de soie, gaze, etc.

Parmi les soieries de couleurs, du satin de Lyon en toutes nuances avec des coloris absolument nouveaux et très variés, du velours de soie de qualité exceptionnelle et maintes autres occasions de soieries de fantaisie.

Au comptoir des lainages se trouve réunie la plus grande variété d'étoffes de couleurs unies, noires ou de fantaisie.

A noter des étoffes de laine brodées soie, toutes couleurs camayeu, des cheviottes remarquables comme qualité, des cachemires, des silésiennes, défiant toute concurrence et à des prix exceptionnellement bas, des étoffes de deuil pour tous les choix.

Que de beaux et charmants costumes de dames seront confectionnés avec tous ces tissus de soie ou de laine, et avec quelle économie, bien que la qualité et la distinction en soient supérieures à tous autres!

Au reste, les costumes pour dames et les confections se trouvent au Bon Marché en quantité de modèles élégants et de toutes formes: costumes de ville, mantilles, visites, jupes, robes de chambre, matinées, etc. Il y a, parmi ces confections, de très riches modèles et aussi de fort élégants, bien qu'accessibles à toutes les bourses.

Plus loin, est un comptoir spécial pour hommes, jeunes gens, garçonnets et enfants, où l'on rencontre tous les articles concernant le costume masculin sous toutes ses formes. Les complets les moins chers, il y en a à des prix invraisemblables, d'une coupe parfaite et d'une qualité à toute épreuve.

Au comptoir des costumes pour enfants, à signaler tout particulièrement un costume russe qui fera sensation, et un charmant uniforme de petit mousse qui sera la joie des bébés.

Aux modes se trouveront toutes les variétés de chapeaux avec les formes les plus nouvelles.

Cette exposition est complète en tout ce qui concerne le costume et la parure avec leurs accessoires utiles ou élégants.

A remarquer, au comptoir des en-cas et ombrelles, une ombrelle dite Américaine, avec volant dentelle qui est une merveille de grâce et de bon goût.

Aux chaussures pour dames, un type nouveau en cuir de Russie naturel, de forme toute nouvelle et qui sera certainement très remarqué.

Enfin, des beaux rubans, de belles fleurs, des plumes, des mouchoirs, de la parfumerie, des cravates et des pèlerines, des éventails, des bibelots d'art, mille choses, en un mot, qui paraissent des riens, mais qui complètent le costume, qui ornent, qui ajoutent au charme d'une toilette et dont on ne saurait se passer.

Tous ces modèles sont absolument nouveaux, au courant de la mode la plus raffinée. Au reste la maison du Bon Marché est toujours en avance sur tout ce qui concerne le bon goût, la véritable élégance et l'esthétique de l'art de la parure.

Dans deux mois, l'Exposition universelle va s'ouvrir. La maison Boucicaut y figurera dans une très large mesure, avec des innovations qui feront merveille et qui attesteront une fois de plus l'immense force de conception et de concentration du travail qui l'anime.

Dans la classe 18 figureront les ameublements, les tentures et la tapisserie; dans la classe 35, la lingerie confectionnée pour dames, hommes et enfants; dans la classe 36, les toilettes pour dames et enfants, les vêtements pour hommes et garçons.

On voit assez, d'après cette aride nomenclature, quelle place importante occupera le Bon Marché au grand rendez-vous de l'industrie et du commerce.

Mais ce n'est pas tout, une large place lui sera aussi réservée dans l'exposition d'économie sociale.

C'est là que seront réunis tous les documents relatifs à l'organisation de cette maison modèle, organisation admirable dans sa conception première et dans son application quotidienne, merveille de bon sens et de vertu humanitaire, résultat de longues études, de sentiments égaux et fraternels, de sollicitude éclairée pour le bien-être commun et l'expansion du commerce français.

BAILLE.

## REVUE DES THÉÂTRES

A l'occasion des fêtes du carnaval, l'Opéra donnera cette semaine les représentations suivantes: Aujourd'hui, dimanche gras, *Faust*, représentation à prix réduits.

Lundi gras, *la Juive*, pour la rentrée de M. Duc.  
Mardi gras, *les Huguenots*, en matinée.  
Mercredi et samedi, *Roméo et Juliette*.  
Vendredi, *la Juive*.

\* \*

Mercredi dernier a commencé à l'Opéra-Comique la mise en scène du quatrième tableau d'*Esclarmonde*. On sait que l'ouvrage de M. Massenet en comporte huit. M. Ponchard s'étudie avec un soin méticuleux à soigner l'œuvre nouvelle qui sera, du reste, très brillamment montée.

\* \*

Jeudi 21 février, a débuté dans un concert, à la salle Charras, la charmante M<sup>lle</sup> Mouillard, élève de Grisy et cantatrice d'avenir, paraît-il; on annonce, en effet, que M<sup>lle</sup> Mouillard est en pourparlers avec M. Paravey pour débiter prochainement à l'Opéra-Comique.

\* \*

Le bal masqué à l'Eden-Théâtre a été des plus réussis. On s'y est amusé beaucoup... En présence du résultat obtenu, M. Paul Renard a décidé que le samedi à l'Eden-Théâtre deviendrait le jour élégant et mondain; signalons, cependant, un changement dans le programme qui comprend deux parties: la première partie, de spectacle, intermèdes, acrobates, ballets, etc., puis, à 10 heures, après un petit entr'acte, grand bal masqué jusqu'à 2 heures du matin.

\* \*

Les matinées des Folies-Bergères obtiennent un tel succès qu'il est impossible de trouver une place dès 3 heures de l'après-midi; la direction nous prie de rappeler que le bureau de location est ouvert pour ces matinées dès le jeudi.

\* \*

L'établissement qui est de plus en plus à la mode, nous voulons parler des Montagnes-Russes, vient de changer entièrement son programme. Jeudi ont eu lieu les débuts du célèbre Visconti, l'homme à la voix multiple, M<sup>lle</sup> Langé, l'instrumentiste universelle obtient tous les soirs un énorme succès. Ce rendez-vous du tout-Paris qui s'amuse nous promet sous peu une grande surprise. Tous les soirs, réel succès pour le théâtre des Ombres et l'orchestre Damaré.

Les dimanches et jeudis, en matinées, théâtre des Miniatures vivantes, par Mallval.

\* \*

Au Musée Grévin, toujours grande attraction avec la *Galerie de la Révolution*, la *Famille royale au Temple*, *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, la *Magie noire*, etc., etc.

\* \*

Au théâtre des Nouveautés, la nouvelle pièce à grand spectacle de MM. Cogniard, Ernest Blum et Raoul Toché, *le Royaume des Femmes*, a été représentée jeudi; nous en reparlerons dans notre prochain numéro.

UN SPECTATEUR.

Le propriétaire-gérant: H. PENDRIÉ.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NINDRE.

# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889



REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 10 Mars 1889.

NUMÉRO 249.

## SOMMAIRE

L'Art de la Forge en Flandre au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècles. — Communications officielles et diverses. — Rapport du Commissaire général de l'Exposition au Président de la République (Suite). — Les Colonies à l'Exposition. — Les Étrangers à l'Exposition. — Le Palais des Machines. — Echos. — La déchéance de la Compagnie des Omnibus. — Les Livres. — Revue des Théâtres. — Gravure: Le Palais des Machines (vue intérieure). — Supplément: Avis commerciaux.

La nouvelle Administration du MONITEUR DE L'EXPOSITION (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère, n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés, Cité de l'Alma n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889; installations de vitrines, réceptions et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889.

## A NOS ABONNÉS

### AVIS IMPORTANT

Le Moniteur de l'Exposition devant modifier son titre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1890 et peut-être aussi ses prix d'abonnement et de vente au numéro, nous croyons devoir prévenir ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire à partir du 31 janvier dernier, que nous opérerons le recouvrement de leur réabonnement à raison de 3 francs par mois, soit 30 francs pour dix mois, 27 francs pour neuf mois, etc., etc.

Nous espérons que ceux de nos abonnés actuels qui voudront bien nous continuer leur confiance se conformeront à notre proposition. Nos avis de recouvrement seront établis en conséquence.

## L'ART DE LA FORGE EN FLANDRE

AU XIV<sup>e</sup> ET AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

Notre collaborateur, M. Harty, a écrit récemment sur ce sujet, pour l'Industrie moderne, de Bruxelles, une étude des plus savantes et des plus curieuses à la fois, que notre sympathique confrère a publié dans son numéro du 3 février. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ces lignes instructives qui dénotent chez leur auteur, non seulement un rare esprit d'observation, mais en même temps un ensemble de connaissances pratiques que peu d'ingénieurs peuvent se flatter

de posséder. Voici intégralement l'article dont s'agit :

Avec le feu pour agent, manipuler, pétrir, modeler le fer, à l'aide du marteau, sur l'enclume antique ou sur celle d'un appareil à vapeur, constitue l'art de la forge.

Nous n'hésitons pas à proclamer qu'envisagé sous le rapport de son immense et universelle utilité, l'art de la forge est le plus grand de tous les arts.

De nos jours, en raison des forces que l'intelligence de l'homme a su prendre pour auxiliaires, les œuvres tirées d'un bloc de métal brut ont pris de gigantesques proportions. Avec l'aide puissante de la vapeur, mise au service de machines perfectionnées, on arrive à donner les formes les plus diverses à des masses réellement colossales dont la transformation s'opère avec autant de facilité que celle qui, pour le serrurier d'antan, comportait le façonnement d'une clef ou d'un pivot de porte.

Nous avons toujours trouvé qu'on sacrifiait trop à l'art, dit agréable, aux dépens de l'art vraiment utile, en songeant aux œuvres remarquables des artisans, nos aïeux, œuvres pour la plupart desquelles le détail des procédés d'exécution nous manque. Certes, le Moyen âge, la Renaissance et les époques qui suivirent nous ont transmis d'admirables spécimens en fer étiré, refoulé, repoussé, contourné, etc., sous toutes espèces de formes, et sous les aspects les plus intéressants et les plus gracieux, et nous pouvons admirer, même en grand nombre, les productions superbes de ces artistes en métaux, de ces serruriers à l'œil illuminé et à la main délicatement habile, qui sont la gloire de ces siècles passés; mais que de travaux de premier ordre, dus à l'initiative d'ouvriers de génie, de travailleurs assidus, aux noms presque tous oubliés aujourd'hui, sont restés des énigmes pour notre génération, en raison de l'absence de documents qui nous auraient permis d'étudier les organisations d'ensemble, les moyens pratiques d'apprécier les lueurs de génie, l'intensité des forces individuelles dépensées, de classer et de grouper en un mot toutes ces puissances qui, dans leur union intime, ont donné naissance aux œuvres admirées maintenant par nous.

A ce sujet, nous allons essayer d'éveiller la curiosité de nos contemporains, par un récit chronologique se rapportant au grand art de la forge, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

A cette époque, le petit peuple flamand était une grande nation.

A certains moments, cette agglomération infime, entièrement composée de robustes manipulateurs en toutes espèces de matières, légion ardente à la liberté et digne d'elle, cette agglomération se transformait en armée, qui livrait bataille à celles d'une nation voisine très grande et très puissante, et qui sortait vainqueur de la lutte.

Les Flamands de ce temps-là étaient les premiers fileteurs, les premiers tisseurs, les pre-

miers fabricants de toiles, de lainages et de tapis du monde entier.

Nous croyons également qu'ils étaient les premiers forgerons.

Dans un coin de cette grande cité, qui semble garder encore un reflet de la tristesse que lui a causée la perte de sa haute importance d'autrefois, dans un coin de la patrie des Van Artevelde, est exposée, en plein air, montée sur un massif en pierres, une énorme pièce de canon toute en fer, non complètement achevée, il est vrai, mais qui, témoin vivant, constate à quel degré élevé les forgerons flamands étaient initiés au grand art à cette époque déjà si loin de nous.

Autant que notre mémoire peut nous venir en aide, car un temps déjà long s'est écoulé depuis le jour où il nous fut donné d'admirer ce vestige intéressant, le canon gantois mesure plus de 2 m. 50 de longueur; son diamètre intérieur n'a pas moins de 0 m. 40 et son poids doit approcher de 3,000 kilogrammes.

Pour entreprendre le forgeage d'un tel appareil, à une époque où les engins de manœuvre rapide pour les lourdes masses étaient loin d'être parfaits, il fallait qu'un souffle puissant aiguillonnât tous ces hommes, et seul l'esprit d'indépendance put inspirer à ces vaillants l'idée d'une entreprise aussi hardie.

Après un examen attentif, nous avons pu reconnaître la marche suivie par les maîtres forgerons pour la constitution de ce formidable instrument de guerre. La voici :

Primitivement, la culasse, bloc de fer important, fut confectionnée au moyen de mises successives, soudées les unes aux autres, à la façon dont autrefois, et même encore au commencement de ce siècle, plusieurs maîtres serruriers forgeaient leurs enclumes.

Quand cette base de leur opération fut établie et aménagée pour recevoir la partie postérieure de l'âme, on façonna les éléments partiels dont cette dernière devait être formée. Dans toute sa longueur, cette âme se compose de barres étirées et à section rectangulaire, assemblées entre elles comme les douves d'un tonneau, à cette différence près que chacune d'elles est assujettie à sa voisine, et dans toute sa longueur, par l'opération du soudage.

Ainsi qu'on peut s'en assurer, cette opération a été complètement accomplie, et l'âme forme un tout unique et sain, sans solution de continuité.

Quel travail, d'abord, que l'étirage à l'enclume et au marteau de toutes ces douves! Que de force musculaire dépensée, d'abord, pour obtenir ce résultat, et à quelle quantité d'opérations partielles n'a-t-il pas fallu procéder, ensuite, pour unir indissolublement par le soudage tous ces éléments de formation? Ose-t-on s'en faire une idée?

Quels étaient également les engins d'enlèvement, de translation, de chauffage, etc., employés par ces cyclopes? Voilà pour les hommes du métier, qui à l'heure actuelle voudraient

étudier cette œuvre, un beau problème à élucider !

La seconde partie du travail, qui eut pour but de parachever le canon en consolidant l'âme, c'est-à-dire en la revêtant d'un autre cylindre en fer, fut comprise et exécutée comme suit : Des mises à section rectangulaire, d'une longueur calculée pour un chauffage sûr, furent préparées et amorcées à l'effet d'être réunies entre elles et de former, en les appliquant sur le contour de l'âme, un cercle soudé. Quand le premier de ces cercles fut assujéti, on en superposa de la même façon d'autres qui, non seulement faisaient, comme celui-ci, corps avec l'âme, mais qui, sur leurs faces de jonction, étaient également soudés entre eux.

D'après notre évaluation, l'âme ou cylindre primitif, qui représente une masse énorme, fut manoeuvrée au feu et chauffée au moins vingt fois pour recevoir les différentes mises composant un seul cercle, dont la largeur ne dépasse pas 5 centimètres.

Il est facile de reconnaître que ce façonnement particulier des cercles donne non pas un frettage ordinaire, mais un frettage à soudures d'une qualité supérieure.

La pièce est ainsi constituée sur une certaine longueur et d'une manière complète, indiquant clairement que l'achèvement définitif n'eût été qu'une affaire de temps. Tout porte à croire même que le renforcement à la culasse eût été fait par l'application sur les premiers et par le même procédé d'une certaine quantité de cercles soudés.

Et maintenant, nous demanderons aux spécialistes de la profession, aux techniciens, aux manipulateurs de notre époque, si toutefois nous avons eu l'avantage de nous faire comprendre dans la description sommaire qui vient d'être faite, nous leur demanderons de se joindre à nous pour admirer dans son ensemble et dans ses détails ce travail si hautement remarquable. Nous leur demanderons de se reporter par la pensée à cette époque, déjà lointaine, de suppléer par l'imagination aux renseignements dont malheureusement nous sommes privés. Ils pourront goûter, dans cette intéressante et saine étude, tous les plaisirs, toute la satisfaction qu'éprouve l'archéologue qui rend à la lumière du jour un chef-d'œuvre grec ou romain. Ils pourront réellement faire revivre et offrir à l'œil étonné de leurs contemporains l'image du plus grand atelier de forge qui ait existé au xv<sup>e</sup> siècle. Ils nous montreront les grands appareils, l'outillage accessoire, le personnel athlétique évidemment très nombreux qui a coopéré à l'œuvre. Ils nous feront voir tout cet ensemble si émouvant d'hommes laborieux et tenaces se déchainant au milieu de ces grands feux de charbon de bois activés par des soufflets gigantesques, pour le mouvement desquels trois aides au moins étaient nécessaires.

Combien n'est-il pas regrettable qu'un dessinateur ou un peintre de l'époque ne nous ait transmis le souvenir d'un spectacle aussi saisissant et aussi merveilleux !

Et, en terminant, nous dirons : Ce n'est pas exposé aux intempéries des saisons, ce n'est pas en plein vent que devrait être installé ce souvenir d'un labeur obstiné et presque incompréhensible en raison de son initiative si hardie. La plus grande œuvre de forge du xv<sup>e</sup> siècle devrait être abritée sous les coupes d'un musée, où elle pourrait servir à l'enseignement professionnel, en même temps qu'à l'éducation morale et patriotique des jeunes générations.

HARRY.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

ET DIVERSES

### Congrès de navigation fluviale

Par arrêté, en date du 27 février 1880, du président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889 :

1<sup>o</sup> Le congrès international de navigation fluviale prend, à partir de ce jour, le titre de congrès international pour l'utilisation des eaux fluviales ;

2<sup>o</sup> Sont nommés membres du comité d'organisation du congrès international pour l'utilisation des eaux fluviales :

MM. Pronnier, ingénieur civil.

Captier (Gustave), secrétaire de la chambre syndicale de la marine, ancien membre du comité du congrès des travaux maritimes.

Vauthier, ancien ingénieur des ponts et chaussées.

### Congrès internationaux divers

Par arrêtés en date du 27 février 1889, le président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation des congrès internationaux suivants :

#### *Anthropologie et archéologie préhistoriques*

MM. Bertrand (Marcel), ingénieur des mines, professeur à l'école des mines.

De Lapparent, ancien ingénieur des mines, vice-président de la Société de Géographie.

Milne-Edwards, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle.

#### *Bibliographie des sciences mathématiques*

M. d'Ocagne, ingénieur des ponts et chaussées.

#### *Chimie*

MM. Berthelot, membre de l'Institut, sénateur.

Carnot (Adolphe), ingénieur en chef des mines, inspecteur à l'école des mines.

Dreyfus (Albert), chimiste.

Dehérain, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle.

Gautier (Armand), membre de l'Académie de médecine, professeur à la faculté de médecine.

Müntz, professeur au Conservatoire des arts et métiers.

Scheurer-Kestner, sénateur.

Schützenberger, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Suilliot, président de la chambre syndicale des produits chimiques.

#### *Enseignement primaire*

M. Charles Defodon, membre du conseil supérieur de l'instruction publique, inspecteur de l'instruction primaire.

#### *Habitations ouvrières*

M. Bourdeix, président de la Société nationale des Architectes de France, membre de la commission supérieure de l'assainissement de Paris.

#### *Mécanique appliquée*

M. Armengaud, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur civil, secrétaire du congrès du génie civil de 1878.

#### *Météorologie*

M. Alluard, ancien doyen de la faculté des sciences de Clermont-Ferrand, ancien directeur de l'observatoire du Puy-de-Dôme.

#### *Officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers*

M. Quignonnet, vice-président de la fédération des sapeurs-pompiers, capitaine des sapeurs-pompiers de Malakoff (Seine).

#### *Photographie*

MM. Darlot, membre de la chambre syndicale de la photographie, membre du conseil municipal de Paris.

Berthaud (Michel), imprimeur photo-mécanique, vice-président de la chambre syndicale de photographie.

#### *Procédés de construction*

MM. Baudet, ingénieur-constructeur.

Charton (J.), ingénieur civil.

Boreux, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. Leboeuf, vice-président de la société nationale des architectes de France.

#### *Propagation des exercices physiques dans l'éducation*

MM. le général Tramond, commandant l'école spéciale militaire.

le marquis de Mornay.

Sansbœuf, président de l'Union des sociétés de gymnastique de France.

#### *Propriété artistique*

M. Grenet-Dancourt, syndic de la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

#### *Etude de la transmission de la propriété foncière*

MM. Challamel, avocat à la cour d'appel.

Gonse, conseiller à la cour de cassation.

Saint-Genis, conservateur des hypothèques au Havre.

#### *Statistique*

MM. Beaurin-Gressier, membre du conseil de la société de statistique.

Caignon, chef de bureau au ministère des finances, membre de l'Institut international de statistique, membre de la société de statistique.

Chervin, membre de la société de statistique.

Cochut (A.), directeur honoraire du Mont-de-Piété, ancien président de la société de statistique.

Coste, membre du conseil de la société de statistique.

Cresenoy (de), vice-président de la société de statistique.

Ducrocq, professeur à la faculté de droit, membre du conseil de la société de statistique.

Flechet, chef de bureau au ministère de l'agriculture, membre de la société de statistique.

Gimel, membre du conseil de la société de statistique.

Juglar, membre de l'Institut international de statistique, ancien président de la société de statistique.

Keller, ingénieur en chef des mines, vice-président de la société de statistique.

Leroy-Beaulieu (Paul), membre de l'Institut, membre de l'Institut international de statistique, ancien président de la société de statistique.

Loua (Toussaint), chef de division honoraire, membre de l'Institut international de statistique, secrétaire général de la société de statistique.

Neymarck, membre du conseil de la société de statistique.

Pallain, directeur général des douanes, membre de la société de statistique.

Say (Léon), membre de l'Institut, membre de l'Institut international de statistique, ancien président de la société de statistique.

Tisserand, directeur de l'agriculture, vice-président de la société de statistique.

Turquan, chef du bureau de la statistique au ministère du commerce et de l'industrie.

Vacher (D<sup>r</sup>), député, membre de l'Institut international de statistique, ancien président de la société de statistique.

#### *Traditions populaires.*

MM. Bourgault-Ducoudray, professeur au Conservatoire national de musique, en remplacement de M. Michel Bréal, démissionnaire.

André Lefèvre, professeur à l'école d'anthropologie, en remplacement de M. Gaston Paris, démissionnaire.

#### *Unification de l'heure.*

M. Rodanet, président du syndicat de l'horlogerie.

### Les viticulteurs de la Gironde

Dans sa séance du 3 mars, la Société d'agriculture de la Gironde a voté une protestation énergique contre le refus opposé par l'administration de l'Exposition d'admettre, comme exposants réels, dans la classe spéciale de la viticulture, les producteurs vinicoles. Cette protestation a été envoyée par les soins de M. le préfet, au ministre du commerce.

### Visite du ministre du commerce à l'Exposition

Dimanche, M. Tirard, en sa double qualité de ministre du commerce et de commissaire général de l'Exposition, a parcouru les travaux du Champ de Mars.

Lundi, il a voulu se rendre compte des installations de l'esplanade des Invalides et il a fait une nouvelle inspection en compagnie de M. Berger.

### Le groupe l'Electricité de Barrias

Le sculpteur Barrias vient de terminer la maquette de l'Electricité, un groupe colossal qui mesure 10 mètres de hauteur. L'Electricité est représentée sous les traits de deux femmes : la positive et la négative, qui se donnent la main pour produire l'électricité. Ce groupe sera placé devant la galerie des Machines, en face de la statue de Chapu, qui représente la *Vapeur*.

### Travaux divers. — Retards possibles

Nous apprenons que l'administration des Travaux ne compte supprimer la voie ferrée centrale qui, de la gare du Champ de Mars pénètre en plein parc entre les deux palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, qu'à partir du 15 avril prochain. Or, il nous paraît impossible que, dans les vingt jours qui sépareront cette date de celle de l'ouverture de l'Exposition, on puisse procéder à l'enlèvement des terres qui forment la levée de la voie dont s'agit et à la mise en état de cette portion du parc, ainsi qu'aux plantations d'arbres et arbustes, à l'établissement des chaussées empierrées et autres travaux d'ornementation nécessaires.

Ce retard est d'autant plus inexplicable qu'on peut en quelques jours utiliser, aux lieu et place de la voie centrale, la voie déjà presque entièrement posée tout au long de l'avenue de Suffren, voie qui peut desservir toutes les parties des palais du Champ de Mars, sans en excepter celui des Machines, auquel elle aboutit.

### Nominations

#### au ministère du commerce et de l'industrie

M. David Dautresme, auditeur au conseil d'Etat, est maintenu dans ses fonctions de chef de cabinet du président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, et du commissariat général de l'Exposition universelle de 1889.

M. Jacques Rouché, ancien élève de l'école polytechnique, est maintenu dans ses fonctions de sous-chef.

## RAPPORT

du commissaire général de l'Exposition universelle au Président de la République

(Suite) (1)

### IV<sup>e</sup> PARTIE

#### Participation des étrangers à l'Exposition

Comme on pouvait le prévoir dès le commencement de l'année dernière, la totalité des espaces réservés aux exposants étrangers se trouve depuis quelques mois déjà occupée.

Actuellement, les pays qui ont une section nationale à l'Exposition de 1889 peuvent être classés en deux catégories : d'une part, ceux

qui sont représentés par des commissaires nommés par leur gouvernement ; ces pays, dont la participation est officielle, sont :

En Europe : la Grèce, la Norvège, la Serbie, la Suisse, Saint-Marin et Monaco ; — en Asie : le Japon, la Perse et le royaume de Siam ; — en Afrique : le Maroc et la République sud-africaine ; — en Océanie : Victoria, la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Galles du Sud ; — en Amérique : les Etats-Unis, la République argentine, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Equateur, le Guatemala, Haïti, le Mexique, le Nicaragua, le Paraguay, Saint-Domingue, le Salvador, l'Uruguay, le Venezuela.

D'autre part, les pays dans lesquels l'initiative privée s'est substituée au Gouvernement pour constituer des comités qui m'ont demandé de les reconnaître officiellement. Ces pays sont :

En Europe : l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays-Bas, la Russie, l'Italie, la Roumanie, l'Espagne, le Portugal et le grand-duché de Luxembourg ; — en Afrique : l'Egypte ; — en Amérique : le Brésil. Parmi ces comités plusieurs ont obtenu d'importantes subventions de leur gouvernement. Ainsi le Parlement belge a voté 600,000 fr. pour faciliter la participation de l'industrie belge à l'Exposition de 1889 ; les Chambres espagnoles ont voté de même 500,000 fr. ; le gouvernement portugais a accordé 137,000 fr. ; le comité roumain a reçu 200,000 fr. ; le comité danois 140,000 fr. ; et le comité brésilien 750,000 fr.

On voit donc que la participation des étrangers à l'Exposition de 1889 sera aussi large que possible, et il est bon de constater que les surfaces totales mises à la disposition des différentes sections étrangères sont supérieures à celles qu'elles occupaient en 1878. On a réservé aux étrangers, dans l'enceinte même des palais, plus de 87,000 mètres carrés ; néanmoins ils se plaignent de l'insuffisance de place, malgré les annexes créées dans les parcs et l'autorisation accordée aux pays de l'Amérique de réunir leurs expositions dans des palais et pavillons situés dans les jardins.

Les commissions officielles et les comités nationaux ont complété leur organisation depuis plusieurs mois ; tous sont actuellement représentés par des commissaires généraux. Ces commissaires ont pris les dispositions nécessaires pour assurer la prompte exécution des travaux, dont les projets avaient d'ailleurs fait l'objet, de la part de mon administration, d'un examen approfondi.

Les sections étrangères occuperont dans le palais des industries diverses les deux ailes symétriques, qui s'étendent le long des avenues de Suffren et de la Bourdonnais, et la galerie de 15 mètres, dite galerie des Pays du Soleil, qui borde le palais du côté de l'avenue de Suffren. Deux enclaves prolongeant les ailes des sections étrangères ont été prises dans la section française pour placer l'Autriche-Hongrie et la Russie.

*Autriche-Hongrie.* — L'Autriche-Hongrie occupe un emplacement de 2,291 mètres carrés dans le palais des Industries diverses et un compartiment de plus de 300 mètres pour l'exposition de ses produits agricoles et alimentaires. Neuf travées lui sont affectées sur le vestibule de 15 mètres.

Le comité général austro-hongrois a provoqué et recueilli les adhésions d'un grand nombre d'industriels de l'Autriche et de la Bohême, si bien qu'il est obligé de refuser les nouvelles demandes d'admission encore aujourd'hui très nombreuses.

*Belgique.* — En Belgique, un grand mouvement s'est produit depuis plus d'une année en faveur de l'Exposition de 1889.

Djà, dans les derniers jours de 1887, un comité provisoire, présidé par M. le comte d'Outremont, avait adressé un premier appel aux industriels belges. Depuis lors, l'organisation de ce comité s'est complétée et M. Carlier, dé-

puté de Gand, a été nommé commissaire général. Nous avons dit plus haut que le Parlement belge avait voté une somme de 600,000 francs pour assurer la participation de la Belgique.

Aujourd'hui nous sommes assurés d'un nombre d'exposants belges plus considérable encore qu'en 1878 ; ils occuperont une surface de plus de 11,000 mètres carrés, et la façade de leur section, sur le vestibule de 15 mètres offrira un modèle très caractéristique de l'ancien art flamand.

*Pays-Bas.* — Malgré l'absence de toute subvention, la commission qui s'était constituée pour organiser l'exposition des Pays-Bas a heureusement terminé ses travaux, et la section néerlandaise ne sera inférieure ni en intérêt, ni en importance, à celle de 1878. L'exposition des Indes néerlandaises, avec ses habitations javanaises, sera l'un des principaux attraits de cette section.

*Danemark.* — Depuis le mois d'octobre le comité présidé par M. Carl Jacobsen a organisé la section danoise qui, grâce à la subvention de 140,000 francs dont elle peut disposer, promet d'être particulièrement brillante.

*Grande-Bretagne.* — Au mois de janvier 1888, une commission se formait à Londres, sous la présidence du lord-maire, et demandait au commissaire général un vaste emplacement pour l'exposition de l'industrie anglaise. Près de 25,000 mètres ont été mis, dans les divers palais de l'Exposition, à la disposition du comité exécutif, qui juge insuffisants ces espaces cependant considérables, et doit rejeter depuis longtemps déjà toute nouvelle demande d'admission. Dans le palais des Industries diverses, la section anglaise s'installe avec une rapidité remarquable, et la façade sur la galerie de 10 mètres touchant au grand vestibule Rapp forme un cadre ornemental d'une originalité intéressante.

Les colonies anglaises ont suivi l'exemple de la métropole et le cap Victoria, la Nouvelle-Galles du Sud, la Nouvelle-Zélande, l'île Maurice et les Indes anglaises ont réclamé des emplacements qu'il a été nécessaire de réduire. Les deux dernières colonies trouveront place dans des pavillons spéciaux au Champs de Mars.

*Luxembourg.* — L'exposition du grand-duché de Luxembourg occupera une surface de 300 mètres carrés environ, et, comme le gouvernement prend à sa charge les frais qui incomberaient à ses nationaux, le succès de cette section semble tout à fait garanti.

*Norvège.* — La participation de la Norvège à l'Exposition est officielle, et, au mois de mai dernier, l'Assemblée nationale a voté une subvention de 140,000 francs pour venir en aide aux exposants. La section norvégienne occupera un espace total de 1,350 mètres carrés.

*Roumanie.* — Grâce à la puissante intervention du prince Georges Bibesco, un comité roumain s'est formé pour assurer la participation de la Roumanie à l'Exposition, et la Chambre roumaine a voté, dans le même but, une subvention de 200,000 francs. L'industrie roumaine se trouvera ainsi très dignement représentée, et son exposition occupera 420 mètres carrés dans les galeries des Industries diverses, et plus de 200 mètres dans les galeries du quai d'Orsay.

*Russie.* — L'exposition de la Russie, qui s'annonce comme fort brillante, a été décidée assez tardivement, et c'est seulement au milieu de l'année dernière que fut formé à Saint-Petersbourg, par un grand nombre de notabilités, un bureau des représentants des exposants russes.

Bientôt le gouvernement russe ayant autorisé le fonctionnement de ce comité, une commission fut constituée à Paris pour servir d'intermédiaire entre le commissariat général de Saint-Petersbourg.

Le mouvement d'abord restreint à la capitale s'est rapidement propagé et nous sommes assurés aujourd'hui de compter dans la section russe un plus grand nombre d'exposants qu'en 1878, qui viendront non seulement de Saint-Petersbourg, mais de Varsovie, de Riga, de Moscou. En outre, dans le grand-duché de Finlande, les

(1) Voir le *Moniteur* des 10, 17 et 24 Février.

## LE PALAIS DES MACHINES

Nous n'avons pas l'intention de faire aujourd'hui une description détaillée des installations intérieures du Palais des Machines, tant au point de vue du mouvement général de transmission de la force motrice que des machines elles-mêmes.

Nous laisserons à de plus compétents que nous en la matière le soin d'édifier les lecteurs du *Moniteur* sur cette partie si intéressante de la prochaine Exposition.

Mais en publiant une vue générale de l'intérieur de l'immense galerie, nous tenons cependant à donner quelques indications générales sur les travaux en cours et, notamment, sur l'installation des piliers de transmission et des poutres en treillis qu'ils supportent et qui les relient entre eux.

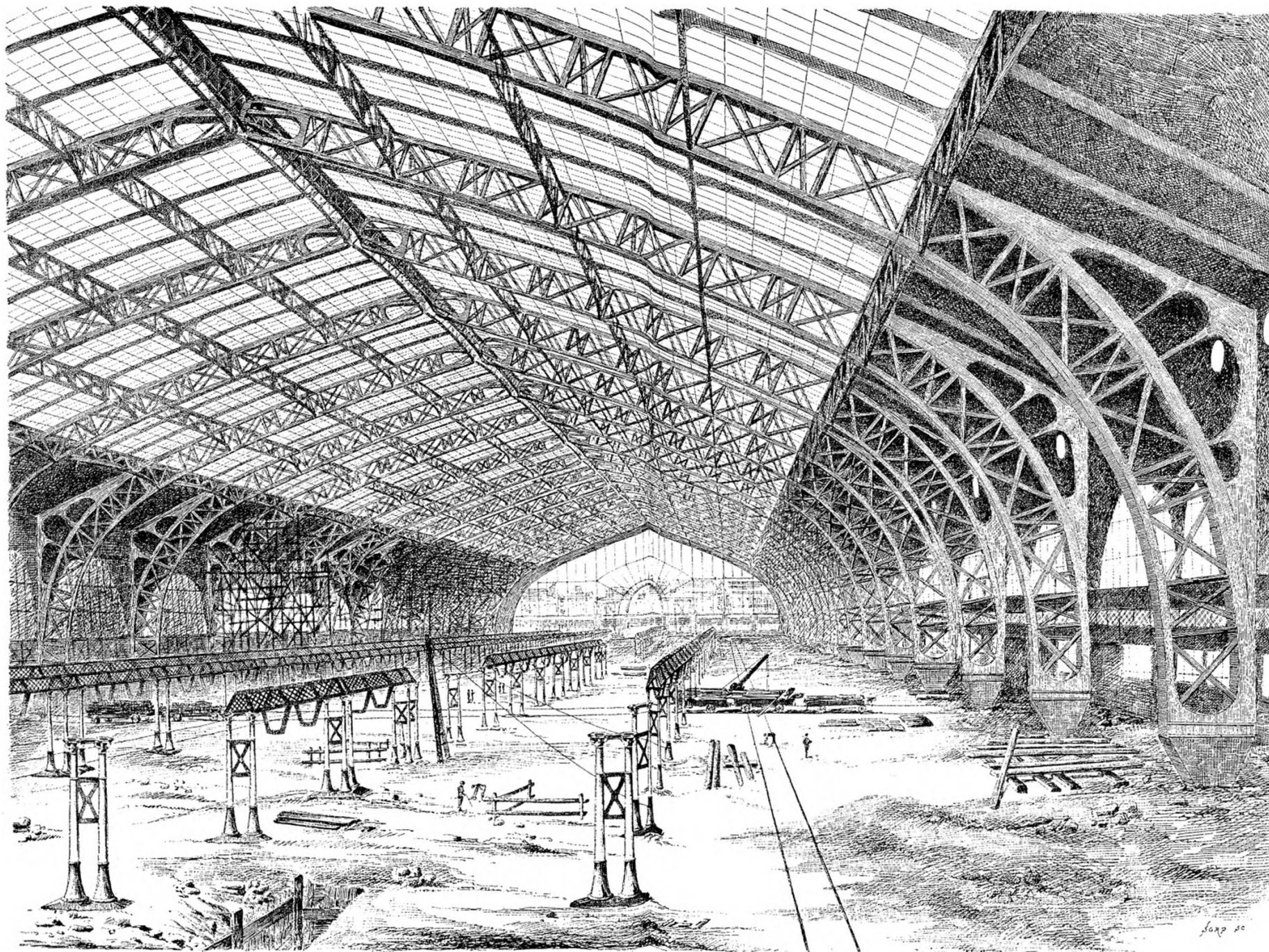
Ainsi qu'on peut le voir dans notre gravure, quatre rangées de piliers de transmission sont établis dans la nef centrale du Palais des Machines. A la date du 15 février, jour où a été prise la vue photographique que nous reproduisons, tous ces piliers étaient en place et la presque totalité des poutres en treillis également.

Ces piliers, espacés d'environ 10 mètres, sont au nombre de cent vingt, soit trente par rangée. Sept d'entre eux sont doubles et écartés seulement de 1 m. 80, ce qui porte en réalité à cent quarante-huit le nombre de piliers simples, trente-sept par rangée. D'une rangée à l'autre, l'emplacement de chacun des piliers est absolument symétrique, c'est-à-dire que tous forment des lignes droites perpendiculaires à l'axe de la galerie.

Chaque pilier est formé, ainsi qu'on peut le voir dans la gravure, par deux colonnes à base élargie et reposant sur le même socle qui a 2 mètres de longueur par 1 mètre de largeur. Leur hauteur est de 6 mètres, l'écartement des deux colonnes est de 1 mètre d'axe en axe. Une croix de Saint-André placée entre 3 et 4 m. 50 de hauteur relie les deux colonnes entre elles ainsi qu'une traverse à la partie supérieure. C'est au-dessus de la croix de Saint-André que seront placés les coussinets de l'arbre de couche, soit à 4 m. 50 au-dessus du sol.

Sur le sommet des piliers reposent les poutres en treillis, de forme triangulaire, de 1 mètre de hauteur par 1 m. 57 de largeur à la base, et sous lesquelles sont établies des chaises pendantes en fonte placées à 3 mètres environ les unes des autres, entre les piliers, chaises qui supporteront d'autres coussinets à l'usage de l'arbre de transmission et au même niveau naturellement que ceux posés sur les piliers, soit à 1 m. 50 au-dessous de la base des poutres en treillis.

C'est sur le sommet de celles-ci, à 7 mètres au-dessus du sol, que sont établis les rails sur lesquels doivent passer les fameux *ponts roulants*. Nous disons établis, car, depuis quelques jours, la pose de l'un de ces ponts que construisent MM. Baudet, Donon et C<sup>e</sup> est commencée. Leur installation, nécessaire à la mise en place de la plupart des machines de la galerie, est l'affaire de peu de jours; nous nous réservons d'en parler avec détail dans un prochain numéro.



VUE INTÉRIEURE PRISÉ LE 15 FÉVRIER 1889

Dessin de M. C.-F. TAUCHY, d'après une photographie de M. DURANDELLE.

En attendant nous citerons quelques chiffres qui donneront une idée de l'importance de cette innovation mécanique, un des principaux attraits assurément de cette partie de l'Exposition.

Nous avons dit plus haut que les piliers de transmission formaient quatre rangées parallèles. Mais ces rangées ne sont pas, comme on pourrait le croire au premier abord, placées à égale distance les unes des autres. Elles forment comme deux doubles files ayant chacune 18 mètres d'écartement entre axes des piliers avec un intervalle entre elles de 23 mètres, au milieu même de la galerie. C'est donc 18 mètres de portée qu'auront les ponts roulants, autrement dit d'écartement entre les rails sur lesquels ils circuleront. On peut se faire une idée, par ces dimensions, de l'étendue du chariot que formera le pont; cent personnes au moins pourront y prendre place, sa longueur devant être proportionnelle à sa largeur.

Au moment où nous écrivons ces lignes l'activité redouble encore, s'il est possible, sur tous les points du monumental palais.

Du côté de l'avenue de Suffren s'achève la pose du rideau qui ferme la galerie à cette extrémité; celui du côté opposé, que l'on aperçoit dans notre gravure, est terminé depuis un mois. La pose des escaliers qui conduisent du sol au premier étage des galeries latérales et de chacune des extrémités de la grande nef sera achevée dans quelques jours, sauf toutefois celle de l'escalier du vestibule d'entrée qui est moins avancée. Le plancher de ces galeries latérales, situées comme l'on sait à 7 mètres de hauteur, est complètement terminé, et l'on peut depuis plusieurs jours faire le tour complet du Palais en suivant ces galeries d'où le coup d'œil est déjà des plus intéressants.

Au-dessus, ce sont les panneaux décoratifs représentant des sujets allégoriques des principales villes de France et de l'étranger, tous en place depuis plusieurs semaines et qui produisent le meilleur effet. On se rappelle que ces panneaux ont une superficie totale de 18,000 mètres carrés, près de 2 hectares!

Sur le sol du Palais, non seulement la plupart des grandes installations sont terminées en tant que maçonnerie, mais une partie des planchers est déjà posée. De tous côtés on décharge des pièces de machine, poulies, volants, palliers, etc., etc.; des roues de wagons, des arbres de couche, de nombreuses caisses sont à pied d'œuvre et tout donne à supposer qu'avant la fin de ce mois, une grande partie des machines sera en place et prête à fonctionner.

Aussi, est-ce un véritable plaisir pour nous que de constater cet état satisfaisant des travaux. Sur ce point donc, comme au reste sur presque tous les autres chantiers de l'Exposition, tout sera prêt en temps et heure et là encore les pessimistes et les méchants auront perdu une belle occasion de se taire.

H. PENDRIÉ.

industriels se sont syndiqués, avec l'autorisation du général gouverneur, pour prendre part à l'Exposition, et ils ont décidé de grouper leurs produits dans un pavillon spécial expédié directement d'Helsingfors.

La Russie occupera, en tout, près de 3,000 mètres carrés dans les divers palais de l'Exposition. La section industrielle aboutit au vestibule de 15 mètres, où elle dispose de 9 travées. Sa façade reproduira, dans ses lignes générales, l'entrée du Kremlin; elle sera, en outre, surmontée d'une grande décoration peinte montrant les coupes de l'ancien palais des czars, et qui formera un ensemble très caractéristique.

*Serbie.* — La Serbie participe officiellement à l'Exposition. Elle est représentée par un commissaire général et un commissaire général délégué, qui est le consul général du royaume de Serbie à Paris. La section serbe occupera près de 500 mètres carrés, et ses installations intérieures sont déjà fort avancées.

*Suisse.* — Dès la fin de l'année 1887, la Suisse avait décidé de participer officiellement à l'Exposition et la Chambre fédérale avait voté un crédit de 425,000 francs. On a mis près de 6,000 mètres carrés à la disposition de la Suisse dont la section sera bientôt entièrement organisée. La façade, sur le vestibule de 15 mètres, aura un caractère très original.

*Italie.* — Le comité national italien, qui, sous la présidence de M. Villa, s'était constitué en 1887, a poussé activement ses travaux dans les derniers mois de l'année dernière. Au 15 novembre 1888, plus de douze cents producteurs italiens avaient déjà demandé des emplacements, et ce nombre sera presque doublé. Aussi le commissariat général a-t-il réservé aux exposants italiens près de 3,500 mètres carrés, sans parler des espaces importants de la galerie des machines.

*Espagne.* — Au mois de juin 1888, le congrès votait à Madrid un crédit de 500,000 francs pour la participation de l'Espagne à l'Exposition. Depuis lors, la chambre de commerce espagnole de Paris s'est occupée de l'organisation de sa section nationale et, quoique la nomination du délégué général ne soit pas encore arrêtée, les travaux d'installation sont en bonne voie d'exécution.

L'exposition espagnole occupera, en dehors de la galerie des Machines, près de 4,000 mètres carrés.

*Portugal.* — C'est l'association industrielle portugaise, présidée par M. Mélicio, pair du royaume, qui s'est chargée d'organiser la participation du Portugal à l'Exposition. Depuis lors, le gouvernement portugais a alloué, pour venir en aide aux exposants du royaume, une somme de 137,000 francs.

L'espace réservé au Portugal, dans les seules galeries des Industries diverses et sur le quai d'Orsay, dépasse 2,000 mètres carrés.

*Grèce.* — La Grèce avait fait connaître, dès 1887, son intention de prendre part officiellement à l'Exposition universelle.

L'espace demandé par M. Vlasto, ingénieur, commissaire général, et mis à la disposition de la section grecque, est de 560 mètres.

*Monaco.* — Le prince de Monaco a également accepté l'invitation officielle du gouvernement français. La principauté a fait construire au Champ de Mars un pavillon spécial flanqué de quatre tourelles carrées. Une serre y sera adossée. Le travail de décoration extérieure se poursuit activement.

*Saint-Marin.* — La participation officielle de la République de Saint-Marin est depuis longtemps assurée. La section spéciale occupera, dans les galeries des Industries diverses, une superficie de 230 mètres.

*Andorre.* — Le gouvernement d'Andorre a décidé de prendre part à l'Exposition; mais les détails de l'organisation ne sont pas encore arrêtés.

*Etats-Unis.* — Au mois de juin 1888, la Chambre des représentants et le Sénat ayant voté un

crédit de 225,000 dollars pour la participation des Etats-Unis à l'Exposition universelle, M. le général Franklin fut désigné comme commissaire général, et M. Bailly-Blanchard comme secrétaire délégué à Paris. Dès son entrée en fonctions, le comité américain demanda l'augmentation des espaces qu'on lui avait réservés, surtout dans la galerie des Machines. De son côté, le célèbre inventeur Edison se propose d'organiser une brillante et complète exposition d'électricité.

L'ensemble de l'exposition des Etats-Unis n'occupera pas moins de 8,000 mètres carrés.

*Mexique.* — Le Mexique participe officiellement à l'Exposition, et le Gouvernement a alloué un crédit de 2,500,000 francs, destiné à faciliter et à rehausser l'éclat de la section mexicaine.

Un palais spécial de style aztèque, situé dans les jardins, entre la tour Eiffel et l'avenue de Suffren, contiendra tous les produits mexicains.

D'accord avec M. le ministre des finances j'ai autorisé la dégustation des tabacs mexicains instamment réclamée par le commissaire général, M. Diaz Mimiaga, à laquelle cette exposition devra la plus grande partie de son succès.

*Guatemala, Nicaragua.* — Comme pour le Mexique, nous sommes assurés de la participation officielle des gouvernements de Guatemala, du Nicaragua, de la République de Salvador, de Saint-Domingue, de Haïti, qui font construire des pavillons spéciaux sur la terrasse du palais des Arts libéraux.

*République argentine.* — Sur la proposition du gouvernement argentin, qui proposait d'organiser officiellement une section spéciale à l'Exposition universelle, le congrès a voté 3,200,000 francs, aussi avons-nous mis un espace de 1,600 mètres carrés à la disposition du président de la section argentine qui fait édifier un palais.

*Bolivie et Colombie.* — Les gouvernements de la Bolivie et de la Colombie, désireux de prendre une part officielle à l'Exposition, font bâtir à frais communs, près de la tour Eiffel, un bâtiment d'une surface de 800 mètres carrés.

*Brésil.* — Depuis les premiers mois de l'année dernière, la participation du Brésil est assurée, et grâce aux efforts de M. d'Albuquerque, chargé d'organiser la section brésilienne, grâce aussi au crédit considérable dont il peut disposer, un palais est depuis longtemps en voie de construction. Les travaux sont très avancés, et le comité utilisera les jardins autour du palais pour y exposer les plus beaux spécimens des plantes du Brésil.

*Chili.* — Dès que le gouvernement du Chili eut exprimé son désir de prendre part officiellement à l'Exposition, un emplacement de 60 mètres carrés fut mis à la disposition de M. Antunez, ministre du Chili et commissaire général. Le pavillon du Chili est presque achevé; on y admirera une collection de minerais, la plus riche et la plus complète qui ait été réunie jusqu'à ce jour.

*Equateur, Paraguay, Pérou, Uruguay, Vénézuéla.* — Tous ces pays seront officiellement représentés par des commissaires généraux, et des emplacements spéciaux leur ont été accordés pour la construction de leurs bâtiments d'exposition.

Le Vénézuéla, en particulier, occupera un emplacement de 600 mètres carrés dans les jardins avoisinant la tour Eiffel.

*Egypte.* — Le comité égyptien, qui s'était formé au Caire en 1887, a délégué à Paris M. le baron Delort de Cléon en qualité de commissaire général. Il s'est entendu avec mon administration pour la création d'un quartier égyptien, dont la « rue du Caire » sera le centre et constituera certainement l'une des attractions les plus pittoresques de l'Exposition.

*Maroc.* — Le sultan du Maroc qui avait décidé de participer officiellement à l'Exposi-

tion, a délégué plusieurs commissaires qui ont organisé la section marocaine. Un pavillon impérial, destiné au sultan, sera élevé au centre; il ne coûtera pas moins de 100,000 francs, et contiendra de riches collections.

*Chine.* — A la fin de l'année dernière le chargé d'affaires de Chine à Paris annonça le désir d'un certain nombre de négociants chinois de venir à l'Exposition, et demanda pour eux un emplacement. On a mis un espace de 300 mètres carrés à leur disposition.

*Japon.* — Le gouvernement japonais participe officiellement à l'Exposition universelle. Le nombre des exposants de la section japonaise dépassera celui de 1878; une surface de 1650 mètres leur est réservée.

En outre, le Japon occupera une surface de 1100 mètres dans les galeries d'agriculture.

*Perse.* — M. Nazar Aga, ministre de Perse à Paris, est chargé d'organiser l'exposition de son pays; on a mis à sa disposition un emplacement dans les galeries des pays d'Orient, en outre, la maison persane qui figure dans « l'histoire de l'habitation » servira de pavillon à S. M. le schah de Perse.

*Siam.* — L'exposition siamoise, qui aura un caractère officiel, empruntera un éclat particulier aux collections royales que le roi envoie à Paris; elles seront exposées dans un pavillon spécial construit dans le pays même et qui occupera 250 mètres carrés de superficie.

*République sud-africaine.* — Cette république participe officiellement à l'Exposition. L'assemblée nationale a voté une somme de 75,000 francs pour subvenir aux dépenses. Son pavillon spécial figurera sur l'esplanade des Invalides.

On voit par le résumé qui précède, que les étrangers seront représentés d'une façon exceptionnellement brillante.

Plusieurs d'entre eux se sont adressés, pour la construction de leurs pavillons ou de leurs palais, aux architectes français les plus distingués, et pour la décoration, à nos meilleurs artistes. Ces constructions sont de trois types: ou bien elles sont la reproduction de monuments nationaux existants (pavillons mexicains), ou bien elles sont inspirées par des monuments de la renaissance espagnole (palais de Vénézuéla), ou bien elles sont dues à la seule fantaisie de l'architecte.

Toutes ont un cachet d'originalité qui ne manquera pas d'attirer le public dans la partie des jardins du Champ de Mars où elles se trouveront réunies.

(A suivre.)

## LES COLONIES

A L'EXPOSITION

### Troupes coloniales

Les troupes coloniales qui doivent être envoyées à l'Exposition universelle seront composées de la façon suivante:

1<sup>o</sup> Régiment de tirailleurs sénégalais. — 1 sous-lieutenant indigène, 1 sous-officier d'infanterie de marine du cadre du régiment, 1 sous-officier indigène, 1 caporal, 1 clairon, 8 tirailleurs.

2<sup>o</sup> Escadron de spahis du Sénégal. — 1 sous-officier indigène, 1 brigadier indigène, 4 spahis indigènes.

3<sup>o</sup> Cipayes de l'Inde. — 1 officier indigène, 1 sous-officier indigène, 1 caporal indigène, 8 cipayes indigènes.

4<sup>o</sup> Tirailleurs sakalaves. — 1 caporal, 8 tirailleurs.

5<sup>o</sup> Tirailleurs tonkinois. — 1 officier indigène, 1 sous-officier d'infanterie de marine du cadre, 1 sous-officier indigène, 2 caporaux, 1 clairon, 20 tirailleurs.

6<sup>o</sup> Tirailleurs annamites. — 1 officier indigène, 1 sous-officier d'infanterie de marine du cadre,

1 sous-officier indigène, 2 caporaux, 1 clairon, 20 tirailleurs.

Toutes ces troupes doivent être rendues, le 20 avril, au plus tard, à Paris, où elles seront logées à la caserne de la Tour-Maubourg.

#### ALGÉRIE

Sous le titre de : *Les artistes algériens à l'Exposition*, on lit dans le *Moniteur de l'Algérie* du 5 courant :

Le peintre orientaliste si connu à Constantin et dont les œuvres ont fait une telle sensation dans le monde de l'art qu'elles ont assigné à leur auteur une place égale à celle occupée par les Guillaumet et les Fromentin, M. Brouillet, vient de faire admettre à l'Exposition universelle six de ses tableaux ; ce sont : *Une noce juive à Constantine*. — *Une séance d'hypnotisme à la Salpêtrière*. — *Deux portraits*. Soit quatre œuvres qui ont figuré déjà dans différents salons et deux autres portraits qui n'ont pas encore été exposés.

M. Brouillet est le seul artiste qui ait autant de toiles à l'Exposition ; c'est là une distinction flatteuse, mais bien plus encore, la consécration universelle de son talent.

De son côté, le *Progrès de Sétif* annonce que M. Marcucci, mécanicien à Sétif, se propose d'envoyer à l'Exposition Universelle une nouvelle charrue d'une grande simplicité, qu'il vient de confectionner à cet effet.

Cette charrue, dont le montage et le démontages s'effectuent en quelques secondes par le seul moyen d'une clavette, est d'une solidité à toute épreuve, et peut indistinctement être employée pour les défoncements comme pour les labours ordinaires. Elle est munie d'une seule oreille ou des deux selon le travail à faire, et le degré est réglé au moyen de la clavette même s'engageant dans des trous spécialement percés.

## LES ÉTRANGERS A L'EXPOSITION

### ANGLETERRE

Une délégation de la commission britannique de l'Exposition de 1889, ayant à sa tête Polydore de Keyser, ancien lord-maire de Londres, et lord Brassey, ancien secrétaire d'Etat à la marine, a été présentée lundi à M. le président du conseil des ministres, par M. Georges Berger.

L'entrevue a été pleine de cordialité. Après avoir souhaité à ses visiteurs la bienvenue au nom du gouvernement de la République, M. Tirard les a personnellement félicités d'avoir été, auprès des industriels et des artistes anglais, les promoteurs d'un mouvement d'initiative privée qui les honore, prouve les liens de sympathie et d'intérêt qui unissent les deux pays et assurera le succès de l'exposition britannique. Sir Polydore de Keyser et lord Brassey ont remercié M. Tirard au nom de la commission.

Parmi les membres présents de cette commission, nous citerons sir Douglas Galton, sir J. Lee, sir F. Dillon Bell, sir George Chubb, MM. Trueman Wood, commissaire délégué, Chapman, Dredge, W. Forbes, Donaldson, V. Robinson, H. T. Ellicott, Aylmer.

Le lord maire, de Londres, organise une souscription en vue d'envoyer une délégation de cinquante à soixante-dix ouvriers à l'Exposition universelle.

### ESPAGNE

La commission municipale de Barcelone va proposer qu'une délégation d'ouvriers soit envoyée, aux frais de la ville, à l'Exposition de Paris pour y étudier les progrès industriels.

Le Comité de l'Espagne à l'Exposition universelle s'est réuni pour s'occuper de la participation des peintres espagnols. Cinquante-quatre peintres ont déjà envoyé leur adhésion au Comité.

Un crédit de 15,000 piastres vient d'être voté par le Parlement espagnol en vue de la participation des îles Philippines à l'Exposition de 1889.

Les Cortès sont encore saisis d'un projet de loi demandant une subvention pour la participation des Antilles espagnoles.

### RUSSIE

On lit dans le *Novoïe Vremia* du 4 de ce mois :

Le comité de la section russe de l'Exposition de Paris a convoqué ces jours-ci les artistes peintres et sculpteurs de Saint-Petersbourg et leur a communiqué les détails sur les travaux du comité tendant à l'organisation de la section artistique russe.

Vingt-cinq peintres polonais ont annoncé leur participation à l'Exposition, ainsi que les artistes russes résidant à Paris qui ont même formé un comité.

L'espace attribué à la section russe serait de 467 mètres carrés. Pour l'organisation de la section artistique russe, le comité ne dispose actuellement que de la somme de 20,000 francs, et, par conséquent, le comité parisien propose de prélever un certain droit sur les tableaux qui seront vendus. Outre cela, on compte sur quelques dons d'argent qui seront faits par le gouvernement et par des particuliers.

### ITALIE

M. Gentili, secrétaire du comité national établi à Paris, a remis à la chambre de commerce de Milan une lettre du président de ce comité, datée du 19 février dernier, de laquelle il appert que les exposants italiens paieront seulement 50 francs en moyenne par mètre carré, tandis que les exposants français sont taxés à un prix d'environ 180 francs, et que même certaines installations paient jusqu'à 425 francs.

La Société de navigation générale italienne Florio et Rubattino transportera tous objets destinés à l'Exposition de Paris avec un rabais de 50 0/0 sur le prix de ses tarifs ordinaires.

Le comité de Paris vient d'informer les artistes exposants italiens qu'ils n'auront rien à payer pour le transport de leurs œuvres du lieu d'expédition à Paris ; le comité prend à sa charge tous les frais de port.

Un comité spécial vient de s'organiser à Milan pour l'envoi à l'Exposition de Paris du plus grand nombre possible d'ouvriers, comme il est coutume de le faire à chaque exposition. La maison Risparmio a souscrit aussitôt pour 18,000 lires et la Banque populaire pour 2,000.

### PORTUGAL

A la date du 20 février dernier, M. le Vicomte de Melicio, président, et les membres du Comité de Lisbonne pour l'Exposition ont adressé une circulaire à tous les exposants portugais pour leur signaler l'urgence de procéder à l'expédition de leurs produits et à fournir toutes les indications nécessaires à la confection du catalogue.

Le *Sud-Express*, qui fait bi-hebdomadairement le voyage de Paris à Madrid et Lisbonne, prendra au cours de l'Exposition les voyageurs porteurs de billets d'aller et retour de Lisbonne à Bayonne, Bordeaux et Paris, moyennant le paiement de la différence, 50 0/0, entre le prix du billet simple de 1<sup>re</sup> classe et celui des tarifs de la Compagnie des Wagons-lits.

### ROUMANIE

Le prince Bibesco, qui est un ardent ami de la France, a réussi, par son énergie, à faire obtenir des Chambres roumaines un crédit de 200,000 francs pour faire représenter son pays à l'Exposition universelle.

Il en a été nommé dès le principe commissaire général et il vient, comme tel, d'adresser une longue lettre à un journal du soir, qui avait inséré précédemment une communication de M. Kretzubsco.

Celui-ci, après s'être efforcé de faire repousser le projet par le Sénat roumain, se plaignait que son pays ne fût pas aussi bien représenté

qu'en 1867. Le prince Bibesco répond qu'en 1867 la Roumanie a dépensé 1,200,000 francs et que l'exposition de Vienne, en 1873, lui a coûté près de 900,000 francs. Malgré cette grande différence, l'œuvre entreprise, par l'initiative des Roumains, avec une si faible subvention, ne laissera rien à désirer.

### RÉPUBLIQUE ARGENTINE

M. Carlos Lix Klett, représentant de la salle de commerce de Buenos-Ayres à l'Exposition universelle, s'est embarqué à destination de Bordeaux.

M. Lix Klett vient en France pour procéder à l'installation de la section laines, produits de l'élevage et de l'agriculture à l'Exposition, sous les ordres du délégué général argentin, M. Eugène Cambacérés.

L'un des pavillons les plus remarquables de l'Exposition sera certainement celui que la République argentine fait construire au Champ de Mars. Par ses dimensions et son aménagement, ce pavillon, dont l'architecte est M. Eugène Ballu, ne peut manquer d'attirer l'attention des visiteurs.

La décoration sera composée de quatre coupes, dont les décorateurs sont choisis parmi nos plus grands artistes. Première coupole : Jules Lefèvre et Hector Leroux ; seconde coupole : Besnard et Gervex ; troisième coupole : Tony Robert-Fleury et Saintpierre ; quatrième coupole : Cormon et Luc-Olivier Merson.

Cette section, tout à fait monumentale, sera agrémentée de vitraux d'une dimension colossale, exécutés par M. Oudinot, d'après les cartons de Charles Toché. La mosaïque a été dessinée par Roll. Tous ces travaux d'art, à peu près terminés aujourd'hui, sont démontables et doivent être, après l'Exposition, transportés à Buenos-Ayres, de sorte que la capitale de la République argentine possédera l'an prochain des spécimens aussi précieux que variés de la jeune école française.

### URUGUAY

MM. Ayaraguay et Farini viennent d'être nommés membres de la commission de l'Uruguay à l'Exposition universelle de Paris 1889.

## ECHOS

### Congrès des délégués des sociétés savantes

Le congrès de MM. les délégués des sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira, au ministère de l'instruction publique, 110, rue de Grenelle, le mardi 11 juin 1889, à midi et demi.

Les journées des mardi 11, mercredi 12, jeudi 13 et vendredi 14 juin seront consacrées aux travaux du congrès.

La séance générale aura lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le samedi 15 juin, à 2 heures précises.

\* \* \*

### Le gaz naturel aux États-Unis

Les États-Unis sont particulièrement privilégiés sous le rapport des ressources naturelles ; en outre des immenses nappes pétrolifères, ils possèdent encore des réservoirs souterrains considérables de gaz naturel, qui provient vraisemblablement de la décomposition des matières végétales ou animales.

Depuis quelque temps, des compagnies se sont formées pour l'exploitation de cette ressource. Le gaz naturel est maintenant canalisé, distribué dans certaine villes des États-Unis comme l'est en Europe, le gaz provenant de la distillation de la houille. On s'en sert pour l'éclairage, quoique son pouvoir lumineux soit moindre que celui du gaz d'éclairage ; il est utilisé pour le chauffage domestique dans les poêles, les fournaies, etc. Il remplace le charbon pour la production de la vapeur dans toutes espèces de chaudières, dans les fours à chaux, à brique, à poterie. Vu sa haute pression, le

gaz naturel est aussi employé au lieu de vapeur ou d'air comprimé dans les machines fonctionnant à l'air libre.

Ce gaz est vendu par abonnement; son prix varie suivant les régions. Dans les districts où ce combustible naturel est nouvellement exploité, il est très peu coûteux par exemple. 50 cents (2 fr. 50) par mois pour un poêle ordinaire ou de cuisine; 5 cents (25 centimes) par mois et par bec pour l'éclairage.

Même si l'emploi du gaz naturel ne présentait pas d'économie notable sur la houille, il l'emporterait par les avantages spéciaux qu'il offre à l'industrie; d'abord économie du personnel, le chauffeur devenant inutile et étant remplacé par une simple clef qu'il suffit de tourner; grande propreté, suppression des cendres, facilité de travail. De plus on a inventé pour les appartements des appareils permettant de régler automatiquement la température et la rendre uniforme. Dans les chaudières à vapeur le feu peut également être réglé automatiquement par la pression de la vapeur.

Les régions qui possèdent le gaz naturel sont devenues rapidement prospères. Ainsi, la petite ville de Findlay, dans l'Ohio, grâce à la découverte de ce précieux combustible, a vu, dans l'espace de 18 mois, sa population tripler, la valeur de la propriété foncière quintupler et des industries nouvelles se créer, représentant un capital de 20 millions de francs.

## LA DÉCHÉANCE

DE LA COMPAGNIE DES OMNIBUS

Le Conseil municipal, dans sa séance du 1<sup>er</sup> mars et après deux jours de délibération, a enfin maintenu le vote de déchéance qu'il avait émis le 11 juillet dernier contre la Compagnie générale des omnibus.

Que va-t-il en advenir ?

D'aucun prétendent que ce vote n'aura pas de sanction pratique, du moins immédiate; que la ville, pour le faire passer dans le domaine des faits accomplis, devra faire un nouveau procès à la Compagnie. Qu'est-ce à dire ? Mais ce serait alors le renversement des bases même de notre droit public. Depuis quand, en effet, l'intérêt général ne prime-t-il plus l'intérêt particulier ? La Compagnie générale des omnibus aurait-elle par hasard un privilège d'exception ?

Il s'agit dans l'espèce d'un service public d'un intérêt général de premier ordre doublé de cette circonstance que l'Exposition va en rendre encore plus nécessaire la bonne exécution. Or, la Compagnie a violé et viole encore journellement ses engagements, son cahier des charges, malgré les condamnations judiciaires qui l'ont frappée déjà. Quelles garanties a-t-on qu'elle s'y conformera mieux au cours de l'Exposition ?

L'hésitation n'est donc pas possible et la reprise de la concession s'impose à bref délai, quitte à la Compagnie, si elle se croit lésée, à assigner la ville en dommages-intérêts. Mais, à l'instar de la doctrine qu'a toujours appliquée l'Etat en matière de chemins de fer, par exemple, la déchéance de la Compagnie des omnibus doit entraîner la cessation immédiate de l'exploitation, par ses mains, des réseaux de tramways et d'omnibus que la ville lui a concédés.

H. P.

## LES LIVRES

VII

*L'Armée russe et ses chefs en 1888*, par l'auteur du *Maréchal de Moltke*, 1 vol. grand in-8°, avec portrait du général Gourko. — Paris, Librairie moderne, maison Quantin, 7, rue Saint-Benoît.

Non seulement la Russie rallie toutes nos

sympathies, mais elle excite aujourd'hui toutes nos curiosités.

Depuis la mort de Guillaume I<sup>er</sup>, l'axe de la politique européenne tend à passer de Berlin à Saint-Petersbourg. Or, un pareil déplacement de suprématie entre deux empires formidablement armés ne se décide que par la guerre. La diplomatie fera des prodiges de valeur pour la retarder, mais elle n'a jamais rien empêché, et le printemps ramènera encore cette année une redoutable interrogation.

Devant cette menaçante éventualité, plus que personne nous avons intérêt à connaître les ressources militaires de l'empire russe, le groupement de ses forces, ses moyens de concentration et surtout l'esprit indomptable qui anime ses chefs et ses soldats.

L'armée russe est une armée qui marche, qui progresse rapidement vers un but qu'elle s'est marqué. Ne s'inspirant que de ses seules traditions, avec des moyens qui lui sont propres, elle n'est à la remorque d'aucune autre armée, elle ne copie rien, elle suit son impulsion personnelle et dédaigne de plagier l'armée allemande, comme on s'y livre si servilement ailleurs.

Il y a bien réellement une école russe, laquelle porte à son frontispice le nom vénéré de Souvarow et base ses plus fermes préceptes sur le développement moral de l'homme, facteur principal et immuable dans le combat, par opposition aux facteurs secondaires et transitoires, les armes, le terrain, les formations; une école qui ose écrire: « Quoi qu'on puisse inventer, la guerre en dernière instance, c'est toujours l'homme face à face avec l'homme, l'homme avec ses grandeurs comme avec ses faiblesses morales. »

S'adressant à tous les lecteurs, l'étude qui paraît chez Quantin, sous le titre de: *L'Armée russe et ses chefs en 1881*, répond à toute préoccupation. Elle met à la portée de tous jusqu'aux considérations techniques, inséparables des mobilisations modernes. Elle révèle surtout quelques types admirables de chefs d'armée, tels que Gourko, Radetzki, Dagromirow, Kouropatkine, etc., chefs bien pour faits passionner ceux qui aiment les grands caractères unis aux belles intelligences.

Pour militaire et parfois technique que soit le sujet, nous estimons qu'il ne saurait rebuter aucune patience, parce qu'il touche aux événements de demain et peut-être à l'avenir de la France.

En un pareil moment, le succès de ce livre ne peut être douteux, d'autant que l'auteur s'est déjà affirmé comme écrivain de talent par une étude très appréciée sur le *Maréchal de Moltke*.

**Bibliothèque photographique.** Publication in-8° Jésus. avec de nombreuses figures dans le texte. — Gauthier-Villars et fils, éditeurs (1).

Dans notre numéro du 13 janvier, nous avons parlé de la première partie de l'ouvrage si instructif du Dr GUSTAVE LE BON, traitant des **Levers photographiques** et de la *Photographie en voyage*, les éditeurs viennent de publier la seconde partie.

Cet ouvrage a pour but de faire connaître des méthodes nouvelles permettant d'obtenir avec rapidité, avec précision et sans connaissances spéciales des résultats mathématiques qui n'avaient pu être obtenus jusqu'ici que par des opérations laborieuses et de longs calculs.

D'une façon mécanique et instantanée, sans presque rien changer aux appareils photographiques ordinaires, sans travail supplémentaire sur le terrain, un ingénieur, un architecte, un officier et même un simple amateur pourra désormais prendre toutes les mesures relatives à des monuments, à des travaux d'art, à des fortifications, transformer en images géométriques les images photographiques déformées par la perspective et acquérir ainsi des notions fort utiles dans une foule de circonstances, notamment pour les missions scientifiques, les explorations et les expéditions militaires.

Ces méthodes nouvelles reposent en partie sur l'enregistrement automatique par la photographie des mesures confiées autrefois à l'observateur et sur l'application de lois mathématiques permettant de déduire des formes apparentes d'un objet vu en perspective ses formes géométriques réelles.

Nous croyons devoir rappeler que ce travail étant divisé en deux volumes, le premier est consacré exclusivement aux applications immédiates de la photographie à l'étude des monuments. Il indique à l'opérateur toutes les ressources qu'il peut tirer de la connaissance approfondie des propriétés des objectifs et des principes de la perspective. Dans le second volume, l'auteur a décrit, pour les personnes qui désireraient pousser plus loin la connaissance

des monuments, les opérations très simples avec les nouveaux instruments qu'il indique, permettant de compléter en voyage l'étude des parties d'édifices qu'on ne juge pas utile de photographier. Il a montré en même temps les moyens de lever rapidement des itinéraires permettant de rattacher à des localités connues des ruines situées dans des pays peu explorés, et a terminé en consacrant deux chapitres, l'un à la technique photographique, l'autre à l'étude de la photographie instantanée. Ces deux chapitres sont à peu près les seuls traitant de sujets déjà abordés dans les ouvrages de photographie.

A. RAMÉ.

AVIS A MESSIEURS LES EDITEURS. — Il sera rendu compte, sans aucun frais, de tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés dans nos bureaux, 11, cité de l'Alma.

## REVUE DES THÉÂTRES

Les jours gras ont été pour les théâtres, matin et soir, un véritable succès d'argent; dans ces trois jours ils ont réalisé:

Le Châtelet près de 40,000 francs de recette.

L'Opéra-Comique un peu plus de 36,000 francs.

La Porte-St-Martin 32,426 francs.

La Gaité 30,144 francs (deux matinées).

Le Vaudeville 24,962 francs.

Les Nouveautés 22,275 francs (deux matinées).

Le Palais-Royal 18,229 francs (deux matinées).

Les Variétés 15,866 francs (deux matinées).

En présence de ces chiffres, les directeurs demandent à s'abonner.

\* \*

La Porte-St-Martin nous a donné la semaine dernière la première représentation de *Robert Macaire* avec *L'Auberge des Adrets*. Cette fusion vit le jour à l'Ambigu en 1880, sous le règne de M. Chabillat; M. Dailly, chargé alors du rôle de Bertrand qu'on regardait comme secondaire, y remporta un énorme succès; aujourd'hui M. Dailly (emprunté pour les besoins de la cause au Palais-Royal) fait encore les délices et la joie du public. M. Noël tire bon parti de son rôle dans lequel il se trouve servi par son étonnante ressemblance avec Frédéric Lemaître; M<sup>lle</sup> Jane, belle et charmante Elva a remporté tous les suffrages; citons aussi MM. Francis et Hébert.

\* \*

Les représentations de *Monsieur Alphonse* vont finir, le Gymnase nous promet pour les premiers jours de cette semaine *Belle-Maman*, la comédie nouvelle de MM. Sardou et Deslandes.

L'enterrement de M. Paul Callais, mort mardi soir, lequel était régisseur à ce théâtre, a eu lieu jeudi. Les frais en sont supportés par le Gymnase.

\* \*

*Froufrou* va, dit-on, entrer au répertoire du Théâtre-Français et sera jouée par M<sup>lle</sup> Reichenberg; MM. Meilhac et Halévy sont d'accord avec M. Claretie pour donner cette œuvre à la Comédie-Française, mais rien n'est encore décidé quant à la date et la distribution; d'ailleurs *Froufrou* ne pourra être représentée au Théâtre-Français qu'après l'Exposition.

\* \*

Le bal des enfants à l'Eden-Théâtre a été particulièrement réussi; rien de plus gracieux et de plus joli que ces bébés, dansant la farandole, conduits avec entrain par les polichinelles. Un petit garçon et une petite fille, le premier en Robert Macaire, l'autre en Bertrand, escortés d'un autre enfant habillé en gendarme. Tous trois fiers de leur importance, étaient très comiques et très amusants.

\* \*

*Le Royaume des Femmes*, la pièce des Nouveautés, fait le maximum des recettes. C'est un spectacle des plus agréables et des plus récréatifs. M. Brasseur père, en marchand à la toilette; M. Albert Brasseur en mariée virginale, coiffé du chapeau de fleurs d'orangers; M<sup>lle</sup> Ugalde si crâne et si charmante, l'élégante M<sup>lle</sup> Darcourt et l'allure cocasse de M<sup>me</sup> Montrouge en rond de cuir, tout cela est à voir et à revoir.

UN SPECTATEUR.

Le propriétaire-gérant: H. PENDRIE.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NINDRE.

(1) Quai des Grands-Augustins, 55.

# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889

REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 17 Mars 1889.

NUMÉRO 220.

## SOMMAIRE

Promenades à travers l'Exposition : Le Palais des Industries diverses. — Communications officielles et diverses. — Rapport au Président de la République. — Les délégations ouvrières à l'Exposition et la Société d'économie populaire. — Les Colonies à l'Exposition. — Les Étrangers à l'Exposition. — Echos. — Le chemin de fer-tramway de l'Exposition. — Revue des Théâtres. — **Gravures** : Portrait de M. Pierre Legrand, ancien ministre. — Plan schématique de l'enceinte de l'Exposition. — **Supplément** : La nouvelle loi sur les faillites.

La nouvelle Administration du **MONITEUR DE L'EXPOSITION** (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère, n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés, *Cité de l'Alma n° 11*, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889 ; installations de vitrines, réceptions et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du **MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889**.

## A NOS ABONNÉS

### AVIS IMPORTANT

Le Moniteur de l'Exposition devant modifier son titre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1890 et, peut-être aussi, ses prix d'abonnement et de vente au numéro, nous croyons devoir prévenir ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire à partir du 31 janvier dernier, que nous opérerons le recouvrement de leur réabonnement à raison de 3 francs par mois, soit 33 francs pour onze mois, 30 francs pour dix mois, etc.

Nous espérons que ceux de nos abonnés actuels qui voudront bien nous continuer leur confiance se conformeront à notre proposition. Nos avis de recouvrement seront établis en conséquence.

## PROMENADES A TRAVERS L'EXPOSITION

### Le Palais des Industries diverses

Depuis notre dernière visite au Champ de Mars, le temps a marché, les travaux ne se sont pas ralentis un seul instant, et nous pouvons maintenant diriger notre promenade vers le Palais des Industries diverses, qui est, à proprement parler, la partie fondamentale de l'Exposition.

Il occupe tout le fond du jardin, l'extrémité opposée à la tour Eiffel, avec deux ailes en retour sur le jardin même. Ces deux ailes viennent se souder, assez gauchement, avouons-le, aux Palais des Arts que nous avons visité

il y a quinze jours. Elles sont consacrées aux sections étrangères, tandis que la partie centrale est entièrement destinée aux industries françaises.

Là encore triomphe le fer. C'est le fer qui constitue les murs, les charpentes, les comble, les balcons, les piliers. Cette Exposition de 1889 aura vu une véritable débauche de métal : n'y a-t-il pas dans le parc un théâtre en ferblanterie ? La caractéristique de toute cette ferronnerie, ce sont les louables efforts qu'ont fait les architectes pour donner une apparence artistique à des carcasses métalliques fort maltraitées jusqu'ici à ce point de vue. Autant en 1878 le fer s'étalait, brutal et froid, impitoyablement roide et banalement utilitaire, autant cette année il se fait gai, coquet, bon garçon, si j'ose dire. Il cherche à s'assouplir, il se laisse orner, il s'humanise. Mais on sent encore le parvenu d'hier, et le dernier mot n'est pas dit. La formule artistique de la construction en fer n'est pas encore trouvée.

Néanmoins, il serait injuste de méconnaître que l'entrée principale du Palais des Industries diverses a grand air, avec sa large baie coupée en son milieu par un triple balcon et surmontée d'un énorme dôme vitré, d'aspect vraiment monumental. Cette façade fait grand honneur à M. Bouvard, son habile architecte.

Elle est ornée de sculptures en staff et d'applications de faïence.

Pénétrons, par cette grandiose porte, dans l'intérieur du palais. A peine avons-nous passé sous la coupole de verre, — il y fera bien chaud par le soleil d'août ! — que nous nous trouvons dans une immense galerie qui donne l'impression d'une nef d'églises, d'un temple. Après tout, n'est-ce pas un temple aussi, le temple de l'industrie moderne, le temple élevé à ce dieu, père de toutes les petites gens comme de tous les grands efforts, objet de toutes nos préoccupations, le veau d'or !

A droite et à gauche, comme les bas-côtés du temple, s'ouvrent les galeries d'exposition. Les installations sont fort avancées. La décoration générale intérieure est terminée ; au plafond, d'élégants cartouches peints indiquent le nom des diverses sections. Les tapisseries suspendent entre les colonnes de jolies torsades ornées de glands dont un seul suffirait pour tuer un homme en lui tombant sur la tête. — Tapisseries, mes amis, de grâce enfoncez bien vos clous !

On établit déjà les vitrines. Beaucoup sont terminées et n'attendent plus que les objets à exposer. Par une heureuse inspiration, chaque section a été confiée à un architecte différent, de façon à obtenir une grande variété d'aspects et d'éviter la monotonie de vitrines toutes

pareilles pendant des lieues et des lieues de chemin. Le résultat a justifié les prévisions, et nous pouvons déjà nous rendre compte de l'effet général de chaque groupe.

Voici la galerie de la parfumerie, très élégante avec ses vitrines Louis XV, rocaillées, tarabiscotées, tout enguirlandées de fleurs, sur des fonds verts tendres ; d'aucunes semblent de mignonnes chaises à porteurs.

Voilà la galerie des métaux, de la ferronnerie, des bronzes, à l'aspect plus mâle et plus classique ; plus loin la fumisterie, où les vitrines ont des colonnettes en fer ; puis la literie, où elles ont comme un petit air d'alcôves, avec leurs arcades surbaissées et leurs renforcements discrets. Enfin nous pouvons constater qu'il y aura cette année beaucoup moins de ces vitrines à l'extérieur désespérément banal qui voyagent sans cesse d'une exposition à l'autre, aujourd'hui à Vienne, demain à Anvers, après-demain à Barcelone, et le jour d'après à Melbourne ; sottises et vénérables boîtes que nous finissons par saluer comme de vieilles connaissances insupportables. Heureux encore quand leur contenu ne les suit pas dans leurs pérégrinations !

Toutes ces sections donnent sur la nef centrale et y ont chacune une façade différente. Ces façades sont en cours de construction et il est encore impossible de juger de leur effet d'ensemble. Mais elles se font en bois léger, en plâtre, en staff, et ne tarderont pas à être terminées. A son extrémité, la grande nef aboutit dans l'immense galerie des Machines où nous conduirons bientôt le lecteur. Nous nous proposons aussi de visiter avec lui les sections étrangères, dont l'installation se poursuit activement, mais n'aura pris une forme définitive que dans une quinzaine de jours.

Six semaines seulement nous séparent de l'inauguration de l'Exposition. Je sais bien qu'il est admis que le jour de l'inauguration le cortège officiel doit défilier entre des caisses encore clouées et faire une revue comparée des différents systèmes d'emballages usités chez les peuples divers. Toutefois, il serait bon de rompre avec cette tradition. Nous pouvons au moins constater aujourd'hui que, pour sa part, le Palais des Industries diverses ne donnera pas, dans sa partie française, ce fâcheux spectacle.

Partout, du reste, on travaille jour et nuit. Il n'est pas jusqu'aux arbres du jardin, pauvres dépaysés stupéfaits de se voir au milieu de toute cette ferraille, qui, entraînés par l'exemple de l'activité ambiante, ne se mettent à pousser des bourgeons.

Eux aussi veulent être prêts pour l'inauguration. On a son amour-propre, après tout !

J. DE BÉHIX.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES ET DIVERSES

Par arrêté en date du 27 février 1889, le président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de la paix :

- MM. Barodet, député.  
Berthelot, membre de l'Institut, sénateur.  
Couturier, sénateur.  
Destrem (Hippolyte), publiciste.  
Eschenauer, pasteur.  
Fallot, pasteur.  
Fizandier, économiste.  
Franck (A.), membre de l'Institut.  
Gaillard (Jules), député.
- M<sup>me</sup> Griefs-Trant.
- MM. Grüner, ingénieur.  
Guébin (Louis), architecte.  
Lemonnier (Ch.), docteur en droit.  
Lyonnais, député.  
Macé (Jean), sénateur.  
Marillier, agrégé de philosophie.  
Mathé (Henri), député.  
Melon (Paul), rentier.  
Morin (Gaston), publiciste.  
Muzet, conseiller municipal de Paris.  
Passy (Frédéric), député.  
Siegfried (Jules), député.
- M<sup>lles</sup> Taxil (Marie), directrice d'école professionnelle pour les femmes.  
Toussaint (Julie), secrétaire générale de la société pour l'enseignement professionnelle des femmes.

Par arrêté en date du 27 février 1889, le président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international des cercles d'ouvriers :

- MM. Boussenot, membre de la chambre syndicale des graveurs et dessinateurs.  
Donnat, conseiller municipal de Paris.  
Faure (Fernand), député.  
Lami (E.-O.), secrétaire de la commission de l'exposition d'économie sociale.  
Limousin (Ch.), publiciste.  
Lyonnais, député.  
Maze (H.), sénateur.  
Mozet, adjoint au maire du 8<sup>e</sup> arrondissement.  
Muzet, conseiller municipal de Paris.  
Passy (Frédéric), député.  
Puaux (Frank), membre du conseil supérieur des colonies.  
Raffalovich, publiciste.  
Remaury, ingénieur.  
Ricard, député.  
Robert (Charles), ancien conseiller d'Etat.  
Siegfried (Jules), député.  
Souché, rédacteur en chef du *Denis Papin*.  
Teyssier, délégué de l'union des chambres syndicales ouvrières.

Par arrêté, en date du 27 février 1889, le président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international pour l'étude des questions coloniales :

- MM. Algié, professeur à la faculté de droit de Paris.  
Cauwès, professeur à la faculté de droit de Paris.  
Chailley, rédacteur de la *République française*.  
Dislère, conseiller d'Etat.  
Dubard, inspecteur chargé du contrôle des services coloniaux.  
Faidherbe (général), grand chancelier de la Légion d'honneur, ancien gouverneur du Sénégal.

- MM. Faure (Félix), député, ancien sous-secrétaire d'Etat aux colonies.  
Foncin, inspecteur général de l'instruction publique.  
Gauthiot, secrétaire général de la société de géographie commerciale.  
Gerville-Réache, député de la Guadeloupe.  
Hébrard (J.), sénateur de l'Inde.  
Hurard, député de la Martinique.  
Isaac, sénateur de la Guadeloupe.  
Leroy-Beaulieu (P.), membre de l'Institut, rédacteur des *Débats*.  
Léveillé, professeur à la faculté de droit de Mahy, ancien ministre de la marine, député de La Réunion.  
Pâris (amiral).  
Rambaud (A.), professeur à la faculté des lettres.  
Rousseau, conseiller d'Etat, ancien sous-secrétaire d'Etat aux colonies.  
Schœlcher, sénateur.  
Thomasset (amiral).  
Vignon, consul de France.  
Weyl, rédacteur du *Temps*.

Par arrêté en date du 27 février 1889, le président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de sauvetage :

- MM. Beauvais (docteur de), médecin de la prison de Mazas.  
Bloch, administrateur de la société centrale des naufragés.  
Caron (S.), président de la société nationale de sauvetage.  
Burgues (R.), président de la société des sauveteurs de la Seine.  
Boucher-Cadart, vice-président de la société française de sauvetage.  
Cacheux, ingénieur, organisateur du congrès de sauvetage de 1888.  
Farcy, député, administrateur de la société de sauvetage.  
Fleuret, président du cercle nautique de France.  
Hamon (S.), directeur de l'assurance moderne.  
Jette, directeur des douanes en retraite, administrateur de la société française de sauvetage.  
Labrousse (Ch.), ancien lieutenant de vaisseau.  
Lisbonne, ancien directeur des constructions navales.  
Marié-Davy, président de la société française d'hygiène.  
Monin (docteur), secrétaire de la société française d'hygiène.  
Nansouty (Max de), rédacteur en chef du *Génie civil*.  
Noel (Octave), président de la société des sauveteurs bretons.  
Nicole, vice-président de la société centrale de sauvetage.  
Potel, ingénieur civil, membre de la classe 63 des comités d'installation.  
Ragiot, administrateur délégué de la société des naufragés.  
Rothschild (A. de), administrateur de la société centrale des naufragés.
- MM. Saint-John Armstrong (baron de), délégué de la Société des Sauveteurs de l'Aude.  
Turquet, député, président de la Société française de sauvetage.  
Wolf, vice-président du jury de l'exposition de sauvetage en 1888.

Par arrêté en date du 27 février 1889, le président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international d'homéopathie :

- MM. Chanceler, docteur-médecin.  
Compagnon, docteur-médecin.

- MM. Gonnard, docteur-médecin.  
Jousset (P.), docteur-médecin.  
Jousset (Marc), docteur-médecin.  
Love, docteur-médecin.  
Simon (Léon), docteur-médecin.

Dans l'arrêté nommant des membres du comité d'organisation du congrès international pour l'étude des questions relatives à l'alcoolisme (*Journal officiel* du 27 février, page 1010), au lieu de : « M. Andigé, docteur », lire : « M. Audigé, docteur ».

### Congrès pour l'étude des questions relatives à l'alcoolisme

Par arrêté en date du 25 février 1889, le président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation d'un congrès international pour l'étude des questions relatives à l'alcoolisme :

- MM. Audigé (docteur).  
Bergeron (docteur), secrétaire perpétuel de l'académie de médecine.  
Bertrand (Edouard), avocat général à la cour de cassation.  
Blache (docteur).  
Bouchereau (docteur), médecin de l'asile Sainte-Anne.  
Boyer (docteur).  
Charpentier (docteur), médecin de Bicêtre.  
Desjardins, professeur à la faculté de droit.  
Dujardin-Beaumetz (docteur), membre de l'académie de médecine, médecin des hôpitaux.  
Duverger, professeur honoraire à la faculté de droit.  
Fitreman, juge au tribunal de la Seine.  
Froc, avoué honoraire.  
Gonse, conseiller à la cour de cassation.  
Guignard, directeur d'asile d'aliénés en retraite.  
Hérard (docteur), ancien président de l'académie de médecine, médecin des hôpitaux.  
Joret-Desclosières, avocat à la cour d'appel.  
Magnan (docteur), médecin à l'asile Sainte-Anne.  
Motet (docteur), secrétaire général de l'association française contre l'abus des liqueurs alcooliques.  
Muteau, conseiller à la cour d'appel.  
Nervaux (de), ancien directeur de l'assistance publique.  
Robyns (Y.).  
Roussel (docteur), sénateur, membre de l'académie de médecine.  
Siegfried, député.  
Thierry-Mieg, manufacturier.  
Vidal (docteur), membre de l'académie de médecine, médecin des hôpitaux.

### Congrès colombophile

Par arrêté en date du 25 février 1889, le président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international colombophile :

- MM. Batifoulier, archiviste de la société « les Messagers du siège ».  
Baudet, président de la société « la Colombophile de Paris ».  
Bourat, secrétaire de la société « l'Hirondelle ».  
Bouthor, trésorier de la société « les Messagers du siège ».  
Carmignac (Henri), membre de la société « l'Express ».  
Collette, secrétaire-adjoint de la société « la Colombophile de Paris ».  
Derouard, président de la « Fédération colombophile de la Seine ».

Guille, président de la société « la Colombophile ».  
 Haquet, secrétaire de la société « la Colombophile de Paris ».  
 Huart, président de la société « la Progressive ».  
 Janssen, membre de l'Institut, directeur du laboratoire d'astronomie physique de Meudon.  
 Joly, président de la société « l'Union ».  
 Mangin, président de la société « la Colombe messagère ».  
 Millelot, président de la société « la Colombophile française ».  
 Nédot, censeur de la société « les Messagers du siège ».  
 Pilier, président de la Société « l'Express ».  
 Saliérand, président de la société « l'Avant-Garde ».  
 Rosoor (J.), directeur de la *Revue colombophile*.  
 Sauret, président de la société « l'Hirondelle ».  
 Sibillot, directeur-gérant de la *France colombophile*.  
 Van Mullem, vice-président de la société « l'Avant-Garde ».  
 Van Roosebocke, président de la société « les Messagers du siège ».  
 Walsacke, président de la société « la Poste aérienne ».

Par arrêté en date du 25 février 1889, le président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de médecine légale :

MM. Benoit, conseiller à la cour d'appel.  
 Brouardel, doyen de la faculté de médecine, président de la société de médecine légale, membre de l'académie de médecine.  
 Constant, avocat à la cour d'appel.  
 Coutagne (Dr), chef des travaux pratiques de la faculté de médecine de Lyon.  
 Danet, avocat à la cour d'appel.  
 Demange, avocat à la cour d'appel, vice-président de la société de médecine légale.  
 Descoust (Dr), chef des travaux du laboratoire de médecine légale de la faculté de médecine.  
 Garnier (Dr), médecin en chef de l'infirmerie spéciale de la préfecture de police.  
 Girard (Ch.), directeur du laboratoire municipal.  
 Guillot, juge d'instruction.  
 Horteloup, conseiller à la cour d'appel, ancien président de la société de médecine légale.  
 Jaume, professeur à la faculté de médecine de Montpellier.  
 Lacassagne, professeur à la faculté de médecine de Lyon.  
 Laugier (Dr M.).  
 Leblond (Dr), médecin de Saint-Lazare.  
 Liouville, avocat à la cour d'appel.  
 Lutaud (Dr).  
 Mayer, trésorier de la société de médecine légale.  
 Morache, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux.  
 Motet (Dr), secrétaire général de la Société de médecine légale.  
 Ogier (Dr), chef des travaux chimiques du laboratoire de médecine légale de la faculté de médecine.  
 Pouchet (Dr), agrégé de la faculté de médecine.  
 Rochet, avocat à la cour d'appel.  
 Socquet (Dr).  
 Vibert (Dr), chef des travaux anatomo-pa-

thologiques du laboratoire de médecine légale de la faculté de médecine.

#### Congrès des sciences ethnographiques

Par arrêté en date du 25 février 1889, le président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international des sciences ethnographiques.

MM. Bellin, délégué régional de l'Alliance scientifique.  
 Duclaud, préfet du Cher, ancien député.  
 Dumas (Victor), secrétaire-adjoint au conseil central de la Société d'ethnographie.  
 Eloffé, vice-président de la Société africaine de France.  
 Hément (Félix), inspecteur général de l'enseignement primaire.  
 Handjeri (le prince), ancien président de la société d'ethnographie.  
 Hervey de Saint-Denys (le marquis), de l'Institut, membre du comité de l'exposition rétrospective.  
 Lagache (Célestin), ancien sénateur, conseiller général de l'Oise.  
 Levasseur, de l'Institut, membre titulaire de la Société d'ethnographie.  
 Lucas (Charles), membre du conseil central de l'Alliance scientifique.  
 Maspero, de l'Institut, membre du comité de l'exposition rétrospective.  
 Martin-Ginouvier, directeur de la *Paix sociale*.  
 Oppert (Jules), de l'Institut, membre titulaire de la Société d'ethnographie.  
 Pret, avocat à la cour d'appel, secrétaire général de la Société d'ethnographie.  
 Raynaud (Georges), secrétaire-adjoint de la Société africaine de France.  
 Réville (Albert), professeur au collège de France.  
 Rosny (Léon de), président de la Société d'ethnographie, directeur-adjoint à l'école des hautes études.  
 Siméon (Rèmi), vice-président de la Société américaine de France.  
 Verrier (Dr Eugène), vice-président de la Société d'ethnographie.  
 Tchou-Méou-Ki (l'amiral), ancien gouverneur de Formose, membre de la société Sino-Japonaise.

#### Congrès pour l'étude des questions sociales

Par arrêté en date du 4 mars 1889, le président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international pour l'étude des questions coloniales :

MM. Barbey, sénateur, ancien ministre.  
 Delombre, rédacteur du *Temps*.  
 Dureau de Vaulcomte, député.  
 Lalande, député.  
 Lebon (G.), explorateur.

#### Congrès de statistique

Par arrêté en date du 4 mars 1889, le président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité d'organisation du congrès international de statistique, M. Boutin, directeur général des contributions directes, membre de l'Institut international de statistique, membre de la société de statistique.

#### Le congrès de la paix

Le congrès universel de la paix doit s'ouvrir pendant la première semaine de juin. En voici le programme :

1<sup>o</sup> Etude de l'arbitrage international sous toutes les formes et dans toutes les applica-

tions que peut recevoir un principe ; 2<sup>o</sup> traités d'arbitrage permanent entre deux ou plusieurs peuples ; 3<sup>o</sup> application du principe de neutralisation aux fleuves, aux rivières, aux canaux de navigation fluviale et maritime, aux détroits, aux territoires, aux nations, etc. ; 4<sup>o</sup> application internationale du principe de fédération ; 5<sup>o</sup> création, par l'initiative des sociétés de la paix, de collèges d'arbitrage ; 6<sup>o</sup> introduction dans les universités, gymnases, lycées, collèges, écoles, de cours d'arbitrage théoriques et pratiques ; 7<sup>o</sup> réformes à faire dans le droit international ; 8<sup>o</sup> principes fondamentaux d'un code international ; 9<sup>o</sup> généralement, étude, examen, discussion des moyens et des mesures qui peuvent, progressivement, substituer, entre les nations, l'état juridique à l'état de guerre ou de trêve, et, finalement, rendre possible le désarmement.

#### Le Congrès du droit des Femmes

On sait qu'un congrès français et international du droit des femmes doit avoir lieu en 1889, à une date qui sera fixée ultérieurement. Le bureau est constitué de la manière suivante :

Présidences d'honneur, M<sup>me</sup> Clémence Royer et M. Léon Richer.

Présidente, M<sup>me</sup> Maria Deraismes.

Vice-Présidentes, M<sup>mes</sup> Griesstraut et Christian.

Secrétaire générale, M<sup>me</sup> Petti.

Secrétaires-adjoints, M<sup>me</sup> Louise Kopp, MM. Viviani et Léon Giraud.

Trésorière, M<sup>me</sup> Feresse Deraismes.

Trésorier-adjoint, M. Léon Richer.

De la circulaire publiée par la commission d'organisation nous extrayons le passage suivant :

La Société pour l'amélioration du sort de la femme et la revendication de ses droits et la Ligue française du droit des femmes se sont fédérées pour organiser ce congrès d'un commun accord. Cette fédération, spécialement affectée à sa préparation et à sa durée, prendra fin à la clôture dudit Congrès, et chacune des deux Sociétés rentrera dans son indépendance et dans son autonomie.

Toutes les sociétés des deux mondes, dont le but est le même que le nôtre, sont convoquées pour le congrès.

Les adhérents étrangers qui ne résident pas en France sont dispensés de toute participation pécuniaire.

Sont de droit nommés membres d'honneur : les sénateurs, les députés qui ont appuyé les propositions de loi en faveur des femmes, les conseillers municipaux qui ont voté une subvention au congrès, ainsi que les publicistes distingués qui nous prêtent le concours de leurs journaux.

Ont également droit au même titre les hommes politiques étrangers qui servent la cause de l'affranchissement féminin et qui ont déjà obtenu dans leur pays d'importantes réformes à cet égard ; y ont droit aussi les femmes éminentes, leurs compatriotes, qui se livrent à une propagande incessante par leurs discours et leurs écrits.

Sont membres honoraires les adhérents français s'engageant à verser la somme minimum de 25 francs. Sont membres actifs les adhérents français versant la somme de 10 francs.

Par privilège spécial, les sociétés françaises et les chambres syndicales pourront, pour la même somme, se faire représenter au congrès par trois délégués.

Les personnes qui ne font partie d'aucune Société ni de chambre syndicale pourront organiser, entre elles, un groupement provisoire par corps de métier et, à titre de délégués, prendre part au congrès en versant la cotisation de 10 francs.

Ces trois catégories de membres ont seules droit de délibération et de vote. Les adhérents sympathiques, c'est-à-dire reçus gratuitement, ne peuvent participer aux délibérations ni aux votes.

Le Congrès se divisera en quatre sections :

*I. — Section historique*

De l'influence des femmes et de leur action sur la marche et le développement des sociétés humaines.

*II. — Section économique*

Etude sur le travail et le salaire des femmes dans les différents pays. Leur exclusion ou leur admission dans les carrières libérales.

*III. — Section de morale*

Recherches sur les causes de la dissolution des mœurs et les moyens d'y remédier.

*IV. — Section de législation*

Réforme des lois qui, dans le monde, consacrent l'infériorité de la femme.

Les renseignements sont fournis et les adhé-

sions reçues le mercredi et le samedi, de 1 heure à 5 heures, chez M<sup>me</sup> Petti, 27, rue de Berlin.

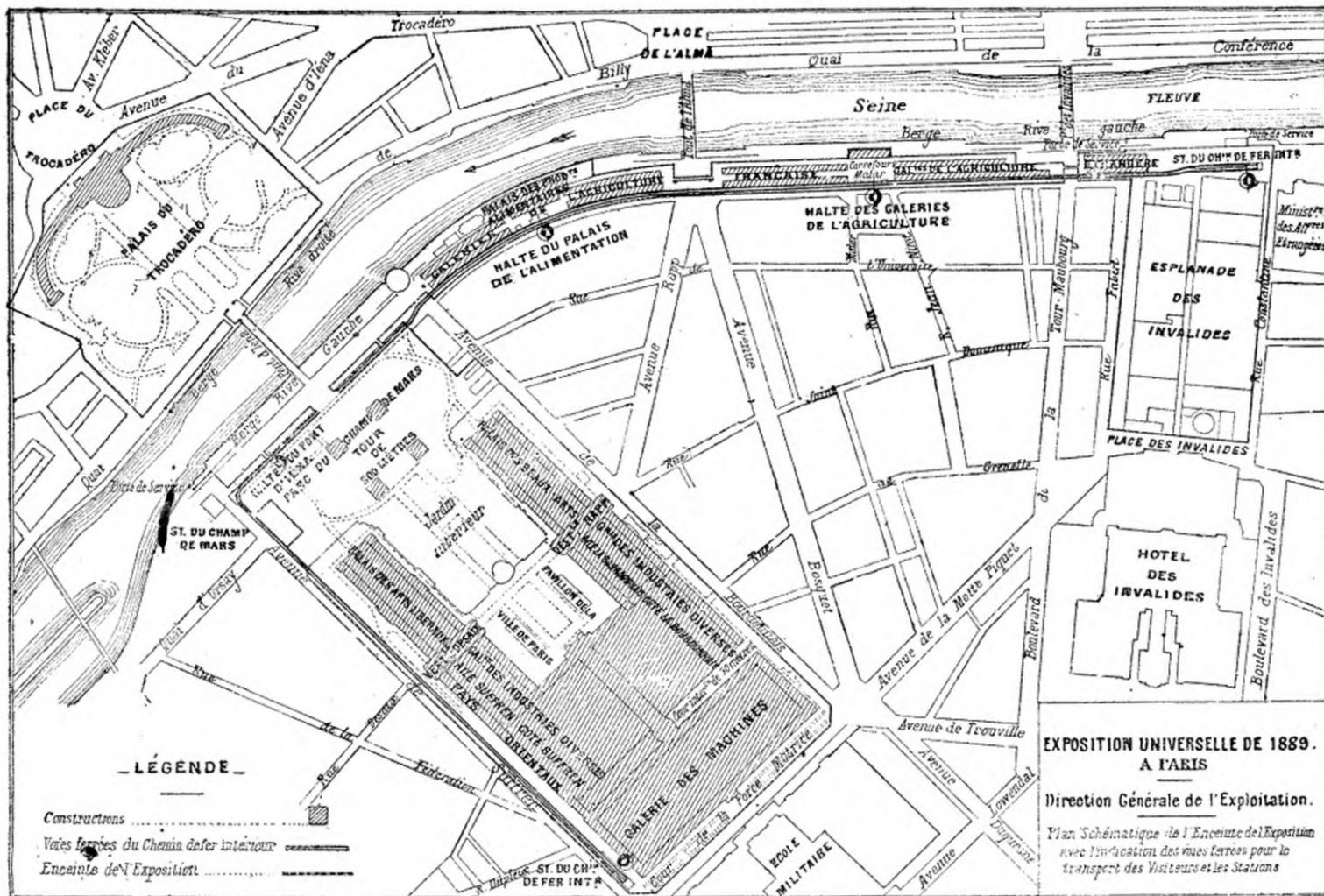
**Concours et auditions de musiques pittoresques**

Par arrêté du président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, en date du 28 février 1889, des concours et auditions de musiques pittoresques des provinces de la France et de l'étranger auront lieu pendant l'Exposition universelle de 1889.

Une somme de 5,000 francs est mise à la disposition de la commission chargée d'organiser ces concours et ces auditions pour les prix qui seront attribués aux lauréats.

Sont nommés membres de cette commission :

MM. Bardoux, sénateur.  
Faure (Maurice), député.  
Leydet, député.  
Bourgault-Ducoudray, professeur au conservatoire national de musique.  
Gailhard, directeur de l'académie nationale de musique.  
de Lajarte, bibliothécaire de l'académie nationale de musique.  
Maréchal (Henri), inspecteur de l'enseignement musical.  
Michel Sextius, président des félibres de Paris.  
Paladilhe (Henri), compositeur de musique.  
Tiersot (Julien), sous-bibliothécaire du conservatoire national de musique.



PLAN SCHÉMATIQUE DE L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION

**Commission de contrôle et de finances**

La Commission de Contrôle et de Finances s'est réunie, le 8 de ce mois, sous la présidence de M. Tirard, président du Conseil, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général.

La Commission a voté :

- 1° L'éclairage du dôme central des galeries du Palais des Expositions diverses ;
- 2° Une augmentation de crédit pour la manutention ;
- 3° L'ouverture d'un crédit de 25,000 francs pour les expériences des machines agricoles et viticoles, et a décidé qu'un prix sera accordé aux lauréats.

**Visite des princes étrangers à l'Exposition**

En prévision des visites que les souverains et les princes étrangers pourront faire en France à l'occasion de l'Exposition universelle, le ministère des beaux-arts fait procéder à l'aménagement des bâtiments nationaux qui serviront de résidence à ces illustres voyageurs pendant leur séjour dans notre pays.

**Congrès de la propriété industrielle**

Le Comité d'organisation du Congrès inter-

national de la propriété industrielle, qui doit se tenir cette année à l'occasion de l'Exposition universelle, est à la fin de la période préparatoire de ses travaux ; il a d'abord constitué son bureau de la manière suivante : M. Bozérian, sénateur, ancien président du Congrès de 1878, a été nommé président d'honneur ; le président est M. Teisserenc de Bort, sénateur, ancien ministre ; MM. Ch. Lyon-Caen, professeur à la Faculté de droit de Paris et A. Huard, avocat à la Cour de Paris, ont été nommés vice-présidents ; le secrétaire-général est M. Ch. Thirion, ingénieur-conseil en matière de propriété industrielle, qui avait rempli les mêmes fonctions en 1878 ; MM. A. Rendu et Seligman, avocats à la Cour de Paris, ont été désignés comme secrétaires.

Le Comité d'organisation s'est ensuite divisé en quatre sections chargées de préparer, chacune en ce qui la concerne, le programme des questions qui devront être soumises à la discussion du Congrès, savoir : Section des questions internationales, Section des brevets d'inventions, Section des marques de fabrique ou de commerce, Section des dessins et modèles industriels.

Le programme complet a été arrêté par le

Comité d'organisation, qui va prendre les mesures nécessaires pour le faire connaître rapidement à tous ceux, français et étrangers, qui s'intéressent aux questions de propriété industrielle : il l'adressera également aux Chambres de commerce, Chambres consultatives des Arts et Manufactures, Tribunaux de commerce, Conseils des prud'hommes, Syndicats professionnels et aux différentes Sociétés savantes et industrielles, en les invitant à désigner des délégués chargés de les représenter au Congrès, dont l'ouverture est fixée au 5 août prochain.

**Congrès de sauvetage**

Les membres du comité d'organisation du Congrès international de sauvetage à l'Exposition universelle se sont réunis, le 8 courant, à l'hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Gariel, délégué par M. David Dautresme, chef du commissariat général à l'Exposition universelle de 1889.

Il s'agissait de nommer les membres du bureau du comité.

Ont été élus au scrutin secret :

Président : M. Lisbonne, ancien directeur des constructions navales au ministère de la marine.

Vice-président : M. Rodolphe Burgues, président des Sauveteurs de la Seine.

Secrétaire général : M. Cacheux, ingénieur.  
Secrétaires : MM. Hamon, directeur d'assurances, et Potel, ingénieur civil.

#### Circulaire du Comité de l'exposition des vétérinaires praticiens de France

Paris, le 8 février 1889.

Le comité de l'exposition vétérinaire a l'honneur d'informer MM. les vétérinaires qui ont bien voulu lui accorder leur adhésion que cette exposition est aujourd'hui complètement assurée à tous égards.

Dans ces conditions, le comité s'adresse aujourd'hui à ses adhérents pour les prier de tenir leurs produits prêts à être expédiés au premier appel.

Le comité apportera tout son zèle, tout son dévouement pour assurer, dans les limites du possible, le succès de l'exposition vétérinaire.

Il est convaincu que chaque exposant voudra faire, de son côté, les efforts les plus énergiques pour contribuer à ce succès.

Les uns et les autres, nous saurons nous montrer à la hauteur de nos obligations. Si le résultat obtenu reste modeste, il attestera au moins notre bonne volonté et notre ardent désir de nous rendre utiles.

Les membres du comité :

Chapard, président; Charpentier, secrétaire; Bencler, Bourrel, Graillo., Houssin, Lafourcade, Laquerrière et Robcis, membres.

*Nota.* — En dehors de nos adhérents actuels, MM. les vétérinaires qui désireraient participer à l'exposition peuvent encore envoyer utilement leur adhésion au secrétariat du comité.

Toute la correspondance relative à l'exposition vétérinaire doit être adressée au secrétaire du comité, M. Charpentier, rue d'Allemagne, 209.

#### Concours international d'animaux vivants

(Espèces bovine, ovine, porcine et animaux de basse-cour), du 11 au 22 juillet 1889.

Le concours international d'animaux reproducteurs mâles et femelles, étrangers et français, des espèces bovine, ovine, porcine et d'animaux de basse-cour, aura lieu aux Champs-Élysées, à Paris, du 11 au 22 juillet 1889.

Pour être admis à exposer on doit adresser, au ministère de l'agriculture, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 1889, une déclaration écrite conformément aux modèles mis à la disposition des exposants.

Le règlement général du concours et les formules de déclarations sont à la disposition des exposants au ministère de l'agriculture (direction de l'agriculture, 1<sup>er</sup> bureau), et dans les préfectures et sous-préfectures.

Les animaux seront reçus du mardi 9 au jeudi 11 juillet 1889. Les opérations du jury auront lieu le samedi 13 juillet.

Du samedi 13 au lundi 22 juillet, l'exposition sera ouverte au public.

#### Beaux-Arts

##### Section française

MM. les artistes qui ont eu un ou plusieurs ouvrages admis d'office sont informés que le délai fixé pour le dépôt de ces œuvres au palais

des Beaux-Arts (Champ-de-Mars), fixé par le règlement du 15 au 20 mars, est prorogé jusqu'au 30 mars.

Les ouvrages actuellement en dépôt au palais des Champs-Élysées seront transportés par les soins de l'administration.

#### Les fêtes d'inauguration de l'Exposition

Le conseil des ministres de jeudi dernier s'est occupé assez longuement de l'Exposition et de l'organisation des fêtes qui auront lieu pendant la durée de l'Exposition.

Au mois de mai, il y aura deux grandes fêtes.

Le 5 mai aura lieu à Versailles la fête commémorative de la réunion des États-Généraux en 1789.

Le lendemain, 6 mai, aura lieu à Paris la fête de l'inauguration officielle de l'Exposition universelle.

Différentes dispositions sont, dès à présent,

destinées à rassurer les plus timorés. Enfin il a la certitude d'avoir respecté dans son esprit et dans sa lettre la convention de Berne.

#### Transfert du service des Colonies au ministère du commerce et de l'industrie

Par décret en date du 14 mars, les services relevant actuellement de l'administration centrale des colonies sont rattachés au ministère du commerce et de l'industrie, qui prendra le titre de ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Par un autre décret daté du même jour, M. Etienne, député, est nommé sous-secrétaire d'État au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

M. Etienne est spécialement chargé de l'administration des colonies.

## PIERRE LEGRAND

Ainsi que nous l'avions annoncé, nous publions aujourd'hui le portrait de l'honorable M. Pierre Legrand, récemment encore ministre du commerce et de l'industrie et commissaire général de l'Exposition universelle.

Le rôle économique de M. Pierre Legrand est généralement connu. Ses aptitudes commerciales, ses connaissances industrielles lui avaient valu, à la Chambre, une considération qui le désignait de longue date pour occuper le poste ministériel qui lui fut attribué en avril 1888 par M. Ch. Floquet.

Aussi son passage aux affaires laissera-t-il le meilleur souvenir dans l'esprit de tous ceux qui, de près ou de loin, s'occupent des choses de l'Exposition, et nous ne pouvons que souhaiter de son successeur qu'il déploie le même zèle et la même science d'entendement en la matière.

N'oublions pas de rappeler que c'est à l'initiative de M. Pierre Legrand qu'est dû le rattachement au ministère du commerce et de l'industrie de l'administration des postes et des télégraphes ; peut-

être aussi avait-il préparé déjà la réunion à ce même ministère de la direction des colonies, qui est aujourd'hui un fait accompli. Quoi qu'il en soit, nous devons à l'honorable M. Pierre Legrand, en tant qu'organe de l'Exposition, ce souvenir, ces quelques lignes qu'il nous est, d'ailleurs, on ne peut plus agréable de lui adresser.

## RAPPORT

du commissaire général de l'Exposition universelle au Président de la République

(Suite) (1)

### V<sup>e</sup> PARTIE

#### Participation des ministères

##### EXPOSITIONS SPÉCIALES DES MINISTÈRES

Les administrations publiques avaient à retracer, dans leur exposition, les progrès considérables réalisés depuis 1878. Pour mettre en

(1) Voir le *Moniteur* des 10, 17 et 24 Février.



M. PIERRE LEGRAND

Ancien ministre du Commerce et de l'Industrie et commissaire général de l'Exposition universelle.

Dessin de M. BAUMANN, d'après une photographie de M. BOYER (Van Bosch).

arrêtées en vue de donner aux fêtes de l'Exposition le plus grand éclat possible. Parmi ces dispositions, signalons la suivante : Le bois de Boulogne sera relié au bois de Vincennes par des cordons de feux (lumière électrique, gaz et verres de couleur) qui suivront l'avenue du Bois-de-Boulogne, l'avenue des Champs-Élysées, les rues de Rivoli, Saint-Antoine, du Faubourg-Saint-Antoine, la place des Nations, l'avenue Daumesnil, etc., etc.

Ce projet d'illuminations a été élaboré par M. Alphand.

#### La société horticole et les cépages américains

M. Faye, ministre de l'agriculture, a reçu aujourd'hui, à 2 heures, le personnel de son ministère et les bureaux des diverses sociétés agricoles et horticoles.

En recevant le bureau de la Société horticole de France, dont M. Léon Say est président, M. Faye a dit qu'il saisissait cette occasion pour affirmer que l'admission à l'exposition de cépages américains n'avait été décidée que sur l'avis des hommes les plus compétents. Le ministre a acquis la certitude d'avoir évité jusqu'à l'apparence d'un danger, il a, du reste, entouré cette autorisation de précautions minutieuses

évidence les résultats acquis, il était nécessaire que chaque ministère groupât ensemble, au lieu de les disséminer dans leurs classes respectives, les divers objets qu'ils exposaient.

La commission de la Chambre des députés, chargée d'examiner le projet de loi fixant à 43 millions les dépenses de l'Exposition universelle, voulant augmenter l'éclat de cette participation, avait admis en principe que ces expositions se feraient en dehors du palais du Champ de Mars et à l'aide de crédits spéciaux : des pavillons isolés avaient l'avantage de former un cadre plus flatteur ; des crédits spéciaux étaient indispensables, puisque l'Etat ne pouvait échapper à la loi commune, qui laisse à la charge de l'exposant une part dans les frais d'installation, notamment les planchers, les velums et la décoration intérieure. Aussi le Parlement a-t-il voté, dans ce but, l'année dernière, une série de crédits dont le montant s'élève à 6,817,000 francs.

Bien que, comme commissaire général, je n'aie à régler, ni à contrôler l'emploi de ces différentes sommes, qui ont été mises à la disposition de mes collègues et sont employées par eux sous leur seule responsabilité, je crois utile de mentionner les grandes lignes de chacune de ces expositions et l'état actuel d'avancement des travaux.

#### MINISTÈRE DE LA GUERRE

L'exposition comprendra, à côté des produits se rapportant à l'art de la guerre, présentés par les industriels de la classe 66, les parties du matériel qu'il n'y a pas intérêt à tenir cachées au point de vue de la défense du pays, et, en outre, une exposition rétrospective et artistique de l'art militaire.

Dans la partie moderne figureront le service géographique, le service des communications par réseaux télégraphiques et téléphoniques et par voie aérienne, de nombreux modèles se rapportant à l'équipement, l'armement de toutes les armes, enfin des documents intéressants sur les services administratifs, les poudres et les poudreries militaires et le service de santé.

L'exposition rétrospective présentera un ensemble de modèles d'armes, d'armures, de costumes anciens, de tableaux, portraits, gravures, estampes, bustes, statues ou groupes militaires, prêtés soit par les collectionneurs, soit par les musées de l'Etat.

La construction du bâtiment du ministère de la guerre est très avancée. Ce palais, qui a 450 mètres de façade, présente, par ses larges baies et ses trois portes monumentales, un aspect des plus imposants. Il est précédé d'une porte moyen âge, crénelée, à pont-levis, flanquée de deux tours dont la charpente est entièrement montée.

#### MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

L'exposition de la marine et des colonies, qui occupe une surface de 2,500 mètres, comprend un palais central et une série de pavillons spéciaux.

Le palais central abritera les collections de l'Etat, les expositions des travaux publics, les envois des écoles coloniales, des établissements pénitentiaires ainsi que les documents géographiques et statistiques.

Les pavillons spéciaux seront la reproduction des constructions les plus caractéristiques des différentes colonies. On y verra la pagode de Chandernagor, des constructions sakalaves, un restaurant créole, un modèle de pêcherie de morues avec une maison de pêcheur, la tour de Saldé avec cases sénégalaises formant village, un palais annamite, la pagode khmer d'Ankor, une pagode du Tonkin, des villages pahouin et alfourou.

Le palais de la Cochinchine sera un spécimen intéressant de l'art si original de l'Indo-Chine ; ses porcelaines, ses orisflames de teintes spéciales, ses mosaïques de tessons de faïence et sa crête en terre cuite émaillée présenteront un vif intérêt de curiosité.

Toutes les parties de ce palais ont été cons-

truites dans le pays même et viennent d'arriver à l'esplanade des Invalides.

Pour donner de la vie à cet ensemble colonial, les villages seront habités par des indigènes. Le service du gardiennage sera même assuré par des détachements de spahis, de cipahis de l'Inde, de tirailleurs annamites, sénégalais et sakalaves.

Une serre contiendra des échantillons des plantes coloniales les plus rares. Elle est déjà entièrement terminée.

#### MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le ministère de l'instruction publique montrera les transformations apportées à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, depuis plusieurs années. Les nouvelles facultés, les laboratoires de zoologie marine, de météorologie, les muséums, les nouvelles écoles de médecine, les établissements types d'éducation comme les lycées Janson-de-Sailly et Lakanal, les collèges de jeunes filles, les résultats des fouilles archéologiques et des voyages d'exploration, enfin les spécimens de matériel scolaire et les travaux des écoles normales fourniront une série de documents dignes d'attirer l'attention des visiteurs et qui pourront devenir les bases d'un musée rétrospectif de la science et d'une histoire de l'Université.

Il faut citer encore une exposition ethnographique retraçant les usages, les instruments de travail, les costumes des Provinces en 1789.

Une partie du palais des Arts libéraux a été mise à la disposition du ministre de l'instruction publique. Ce palais est depuis longtemps couvert : l'installation intérieure va commencer aux premiers jours.

C'est à l'administration des beaux-arts qu'il appartient de conserver à la France son rang artistique dans le grand concours qui va s'ouvrir. Aussi a-t-elle organisé son exposition avec tout l'éclat qu'il convenait et le palais qui doit renfermer les œuvres produites de 1878 à 1889, quoique d'une superficie plus grande qu'en 1878, sera à peine suffisant.

Il est à remarquer que, pour la première fois le ministre des beaux-arts a pris à sa charge l'aménagement et la décoration des salles dont les frais étaient autrefois supportés par chaque nation exposante. Il y avait aussi nécessité de montrer les travaux des élèves : l'exposition des arts du dessin témoignera des progrès considérables apportés dans les méthodes d'enseignement. Nos manufactures nationales de Sèvres, de Beauvais, des Gobelins, prêteront, comme toujours, leur concours si précieux.

Les monuments historiques composeront les annales de notre architecture nationale et le bureau des théâtres, avec sa collection complète de maquettes, retracera l'histoire de la décoration théâtrale.

Reste enfin l'exposition rétrospective de 1789 à 1878, qui, embrassant dans son ensemble les grandes périodes modernes de l'art, école classique, école romantique, école naturaliste, attirera la visite de tous ceux qui s'intéressent à l'art.

Le palais des Beaux-Arts sera livré aux exposants, au plus tard à la fin du mois de février, et en cinq semaines toutes les œuvres pourront être installées.

#### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

L'exposition du ministère de l'agriculture comprendra : une exposition permanente, présentant le résumé complet des progrès accomplis depuis 1789 jusqu'à nos jours et mettant en lumière les modifications apportées à l'enseignement agricole ; un concours universel d'animaux reproducteurs ; un concours d'animaux de l'espèce chevaline ; une exposition de service de l'hydraulique agricole, et enfin une exposition forestière destinée à mettre sous les yeux du public les nombreuses variétés de produits forestiers, les divers procédés de culture et le boisement des montagnes.

Les galeries élevées sur le quai d'Orsay ont été livrées exclusivement au ministère de l'agri-

culture, leur construction est depuis longtemps achevée.

Pour les forêts, un chalet spécial tout en bois a été construit dans les jardins du Trocadéro : la façade sera faite de panneaux, de bois, différents de formes et de couleurs.

Tous les bois et toutes les essences connus ont été employés.

#### MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Le ministère des travaux publics aura un pavillon spécial dans lequel il exposera, à l'aide de modèles ou de dessins, les ouvrages les plus importants exécutés par les ingénieurs de l'Etat.

#### MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le ministre de la justice exposera les statistiques qui le concerne, les modèles de croix et diplômes de la Légion d'honneur et des anciennes décorations françaises, les travaux des élèves des écoles de la Légion d'honneur et le matériel de l'imprimerie nationale.

#### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La participation des affaires étrangères consistera uniquement en une exposition des produits de Madagascar.

#### MINISTÈRE DES FINANCES

Le ministère des finances présentera les dessins, tableaux et appareils relatifs aux services de la statistique, des contributions directes, de l'enregistrement et du timbre, des monnaies et médailles et des manufactures de l'Etat.

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le ministère de l'intérieur exposera la carte de France, le service vicinal, les établissements pénitentiaires et les services de l'Assistance publique. Le reste du crédit est destiné à venir en aide au Gouvernement général de l'Algérie, qui fait une exposition particulière.

#### MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

L'exposition du ministère du commerce et de l'industrie comprend le matériel, les travaux et les méthodes d'enseignements des écoles professionnelles, les écoles d'arts et métiers et de l'école centrale, etc. ; l'exposé comparatif de la situation économique de la France en 1789 et en 1889, ainsi qu'un album graphique des mouvements de la population française d'après les derniers recensements officiels.

Le ministère a préparé aussi la participation des services de l'hygiène, des eaux minérales et établissements thermaux qui viennent d'être transportés au ministère de l'intérieur.

Enfin les postes et télégraphes auront une exposition des plus intéressantes dans un pavillon spécial placé à l'esplanade des invalides.

### LES DÉLÉGATIONS OUVRIÈRES A L'EXPOSITION

et la Société d'économie populaire

Dans notre dernier numéro, nous avons parlé de délégations ouvrières qu'on est en train d'organiser pour visiter l'Exposition, en Angleterre et en Italie. Nous pouvons donner à ce sujet quelques détails plus précis. Nous les résumons.

Les représentations ouvrières anglaises s'organisent par l'initiative du lord-maire de Londres, qui s'est inscrit en tête de la souscription publique ouverte dans ce but pour la somme de 50 guinées (1,312 fr. 50). Les représentations ouvrières seront choisies parmi toutes les catégories professionnelles, ce qui ne saurait être conçu plus justement.

Les représentations ouvrières italiennes, qui seront choisies de la même manière, vont s'organiser par l'initiative du consulat ouvrier de Milan, qui est, sans contredit, la plus impor-

tante des associations de ce genre en Italie; car elle représente la plupart des Sociétés ouvrières milanaïses groupées sous cette dénomination. Les 18,000 francs qui sont déjà à la disposition des délégués ont été souscrits par la Caisse d'Épargne et non par la maison Risparmio (comme nous l'avons dit il y a huit jours), et la Banque populaire locale, qui, tout en étant populaire est une grande banque de crédit mutuel, a, comme nous l'avons écrit, souscrit déjà 2,000 francs, et les souscriptions continuent.

Sur ces entrefaites, la Société d'économie populaire de Paris a accueilli favorablement une proposition faite dans sa séance du vendredi 8, par un de ses membres, qui est aussi notre collaborateur.

Il s'agit de faire les honneurs de Paris et de l'Exposition aux délégations ouvrières venant d'Angleterre, d'Italie, et de tout autre pays étranger. (On sait que l'Allemagne ne sera pas du tout représentée à l'Exposition.) L'accueil à faire aux délégués de divers pays consisterait à les favoriser d'un centre de réunion au siège de la Société d'économie populaire, 18, rue Cadet, qui est aussi le siège de la représentation syndicale de France, et le bureau de notre très estimé confrère, le *Moniteur des syndicats ouvriers*; à leur fournir des camarades pour visiter l'Exposition, organisant ainsi des *conférences-promenades* à travers le Champ de Mars; à leur donner, finalement, occasion d'échanger leurs idées avec les ouvriers français au sujet des congrès qui doivent avoir lieu sur les accidents du travail, les habitations ouvrières, la participation aux bénéfices, les Sociétés coopératives de consommation, etc., ce qui forme, d'ailleurs, la raison d'être de la Société d'économie populaire, où, à côté de M. Frédéric Passy, de M. Burdeau, de M. Coste, et d'autres on remarque des ouvriers faisant partie de cette société prendre part, d'une manière très digne, à des discussions économiques fort intéressantes.

Selon la proposition de notre collaborateur, la Société d'économie populaire désignerait, dans le but indiqué, un comité spécial et permanent pour toute la durée de l'Exposition, dont devraient faire partie des représentants d'associations ouvrières de secours mutuels et autres existant à Paris parmi les diverses colonies étrangères, telles que, par exemple, les colonies suisse, belge, italienne, etc. Le comité enverrait une circulaire dans le sens indiqué aux sociétés intéressées, étant utile de faire remarquer que son premier soin serait de s'adresser aux représentations ouvrières des départements.

Mais il est évident qu'il faut débiter par une démarche auprès du ministre des travaux publics pour pouvoir annoncer aux délégations qu'à la suite de cette démarche, elles pourront bénéficier d'une réduction sur les tarifs qui leur sera toute spéciale. C'est la meilleure manière d'engager, suivant la proposition de notre ami, les visiteurs ouvriers à venir prendre part à la grande fête du Centenaire.

Quant à nous, nous croyons que, s'empresant de donner suite à cette initiative, la Société d'économie populaire aura, elle aussi, contribué, par des moyens pratiques et visant un haut idéal, au succès de notre grande œuvre civilisatrice, l'Exposition.

L. P.

En réponse à une question de M. Charles Dupuy, député, l'honorable M. Tirard, président du conseil et ministre du commerce et de l'industrie, a fait part à la Chambre, dans sa séance du 12 de ce mois, que, depuis un certain temps déjà, le Gouvernement se préoccupe des moyens à l'aide desquels on pourra faciliter la visite à l'Exposition du plus grand nombre d'ouvriers appartenant à toutes les industries nationales, y compris l'agriculture, et que diverses propositions dans ce sens sont à l'étude.

N. D. L. R.

## LES COLONIES

A L'EXPOSITION

### SECTION DES COLONIES FRANÇAISES

Nous sommes très heureux d'apprendre que le commissaire général de la section coloniale est en pourparlers avec le syndicat des électriciens en vue d'assurer l'éclairage de l'exposition des colonies à l'électricité. D'accord avec les commissaires des sections algérienne-tunisienne, M. L. Henrique étudie les moyens d'ajouter cette attraction à toutes celles qui attireront et retiendront les visiteurs à l'esplanade des Invalides.

Nous faisons des vœux pour que cette combinaison aboutisse rapidement.

### TUNISIE

L'arrivée de M. Massicault à Paris va activer les derniers préparatifs de l'exposition tunisienne, dont les visiteurs de l'esplanade des Invalides admirent déjà le palais avec sa coupole, son minaret et ses toits couverts de tuiles émaillées.

Cette exposition sera véritablement le clou des expositions coloniales par son importance, son originalité et les surprises réservées aux promeneurs.

La décoration dans le palais marche rapidement. Des faïences anciennes, qui sont arrivées de Tunis, produiront un effet très artistique. On attend les marbres pour la décoration de la fontaine de la cour intérieure, de même que les palmiers de Gabès pour le jardin.

Cinquante Arabes, damasquiens, brodeurs, parfumeurs, etc., fabriqueront ou vendront dans les souks les produits indigènes. Les plus belles Juives de Tunis, en costume national, tiendront des bars autour du restaurant et du café-concert, dont les danses d'almées authentiques constitueront la grande attraction.

### ANNAM ET TONKIN

Par arrêté en date du 12 janvier dernier, M. le gouverneur général de l'Indo-Chine française a chargé M. Balansa d'une mission en France à l'effet de classer ses collections et de les faire figurer à l'Exposition.

M. Balansa est un naturaliste distingué.

## LES ÉTRANGERS A L'EXPOSITION

### BELGIQUE

Le commissariat général de Belgique à l'Exposition universelle de Paris ayant obtenu une partie des extensions qu'elle avait sollicitées en vue de satisfaire aux demandes des participants belges, tous les exposants des groupes industriels ont reçu des indications précises sur l'emplacement qui a pu leur être alloué et sur les conditions de participation et d'expédition.

Les intéressés sont invités à effectuer leurs envois pour le 1<sup>er</sup> avril au plus tard, les voies ferrées devant être enlevées à la date susdite. Les dispositions intérieures (vitrines et cloisons) du compartiment belge seront achevées le 15 mars.

Le dépouillement du scrutin, relatif au jury belge d'admission et de placement des œuvres d'art destinées à l'Exposition universelle de Paris a eu lieu lundi à Bruxelles. Il y avait 85 votants.

Ont été élus membres du jury : Peintres : MM. Portaels, Verhas Wanters, Courtens et A. Robert; sculpteurs : MM. J. Dillens, P. de Vigne et Fraikin; architectes : MM. Bordian et Schadde; graveurs : MM. Biot et Meunier.

Le jury a procédé ensuite à la nomination de son président et de ses vice-présidents; M. Portaels a été élu président, MM. Robert et de Vigne, vice-présidents.

### CHINE ET JAPON

M. le général Tcheng-ki-Tong vient de présenter à M. Georges Berger, directeur général

de l'Exposition universelle, M. Teng-tig-keng, attaché à la légation de Chine à Madrid, qui, dorénavant, représentera auprès de lui les exposants de la section chinoise.

La Chine n'ayant pas donné sa participation officielle à l'Exposition, un groupe important de négociants de Canton ont demandé au dernier moment un emplacement au Champ de Mars. Étant donné le retard apporté à cette demande, la direction a pu accorder seulement la place nécessaire à la construction d'un pavillon.

Cet édifice, qui se trouvera dans la série des pays orientaux longeant l'avenue de Suffren est commencé depuis quelques jours. Le dernier paquebot arrivé à Marseille a, en effet, débarqué un certain nombre d'ouvriers chinois, qui sont actuellement à l'œuvre.

Le même bateau a amené également en France de nombreux ouvriers japonais, qui sont, dès à présent, employés à la décoration de leur pavillon.

### ESPAGNE

Le Comité de Madrid a adressé récemment une circulaire aux artistes de la Péninsule qui désirent prendre part à l'Exposition de Paris, pour leur faire part que leurs œuvres devront être arrivées, le 13 de ce mois au plus tard, dans le local désigné à cet effet à Madrid, calle de San-Alberto. C'est dire que nos voisins tiennent à ne pas être en retard pour la remise au Champ de Mars en temps utile des œuvres de leurs concitoyens.

### MONACO

La principauté s'appête à concourir à l'Exposition de la manière la plus remarquable. On sait que le marquis de Maussabré-Beufvier, ministre plénipotentiaire de l'État monégasque, attache le plus vif intérêt à la participation officielle du pays qu'il représente auprès du gouvernement de la République. On sait aussi que, parmi les industries spéciales à ce pays, Paris artistique et mondain sut particulièrement apprécier les céramiques et les parfums envoyés à l'Exposition de 1878. On se souvient, finalement, du goût exquis avec lequel fut aménagé le pavillon de Monaco, ce qui était, du reste, fort naturel, étant donné qu'en était commissaire organisateur le comte Bertoras.

Or, il paraît que le concours monégasque à l'Exposition de 1889 ne le cédera en rien au précédent.

Le pays des gazons fleuris, des tapis verts se fondant dans l'azur du ciel et du printemps perpétuel, ne saurait, en effet, manquer de donner à ses artistes, à ses industriels, le goût, le charme de nouvelles inspirations, de sorte que son succès au Champ de Mars est déjà assuré, nous réservant de revenir sur les détails de cette section de l'Exposition.

### ITALIE

Le comité national italien a reçu l'offre de placer à l'Exposition un plan de la ville de Naples qui aura 46 mètres de hauteur par 12 de largeur, soit une superficie de 492 mètres carrés.

### ÉTATS-UNIS

Les États-Unis font d'importants préparatifs pour mettre en relief, à l'Exposition universelle de 1889, les progrès accomplis chez eux par l'industrie électrique. M. Edison va dépenser personnellement de 200 à 250,000 francs pour l'exposition individuelle de toutes ses inventions, qui seront groupées ensemble dans le palais des Machines, et représenteront ses débuts comme inventeur et les nombreuses applications commerciales qu'il en a tirées depuis. Celle du professeur Ehu Thomson promet également d'être très intéressante.

Pour noter l'empressement que met l'Amérique à se rendre à la grande manifestation industrielle, en ce qui concerne aussi bien les électriciens, ingénieurs et industriels, que le public visiteur, le fait à noter est qu'il n'y a plus une place à prendre sur tous les steamers à destination d'Europe pour les mois d'été.

## PORTUGAL

Les chemins de fer portugais, d'accord avec les chemins espagnols, ont accordé la concession demandée de 50 0/0 sur les tarifs en vigueur pour le transport des objets et produits quelconques destinés à l'Exposition de Paris.

## ECHOS

## Les employés de l'Etat pendant l'Exposition

Le gouvernement a l'habitude, pendant la période des expositions universelles, d'accorder un supplément de traitement à tous les fonctionnaires des grandes administrations publiques à Paris, dont les appointements annuels sont inférieurs à 2,400 francs. C'est ce qui a été fait notamment pour l'Exposition de 1878.

Conformément à ce précédent, le ministre des finances vient d'inviter ses collègues à lui fournir le plus promptement possible l'état des employés de leurs départements respectifs qui se trouvent dans les conditions que nous venons d'indiquer.

Dès que ces états lui seront parvenus, le ministre des finances déposera sur le bureau de la Chambre une demande de ces crédits supplémentaires équivalente à la somme de ces suppléments de traitements.

\* \*

## Exposition de timbres-poste

On annonce, pour le 20 avril prochain, l'ouverture, à Amsterdam, d'une exposition internationale de timbres-poste, qui comprendra en même temps une curieuse exhibition de dessins représentant les costumes des fonctionnaires postaux adoptés dans tous les pays du monde. Les envois à l'Exposition sont libérés de toutes charges et de nombreux prix sont accordés aux exposants.

\* \*

## Exposition rétrospective de la Bastille

L'Administration de l'Exposition rétrospective de la Bastille (Champ de Mars), a l'honneur d'informer les porteurs de cartes de faveur, au millésime de 1888, que ces cartes ont cessé d'être valables depuis le 15 mars.

\* \*

## Le Service des voyageurs anglais et l'Exposition

On lit dans le *Daily Telegraph* du 3 courant :

« Depuis quelque temps des négociations se poursuivaient entre les Compagnies anglaises et le chemin de fer du Nord en vue des arrangements à prendre pour augmenter et accélérer le service entre Londres et Paris. Il ne reste plus aujourd'hui qu'à prendre quelques mesures de détails.

« Calais, par suite de son rapprochement de l'Angleterre et de son nouveau port, offrant les plus grands avantages a été choisi de préférence aux autres ports. Il devra y avoir quatre et peut-être cinq services quotidiens dans chaque direction. Tous ces services seront desservis par des bateaux rapides effectuant la traversée en soixante-cinq minutes en moyenne. Un nouveau paquebot du type de l'*Empress* sera prêt en mai.

« Il a été décidé que l'un des nouveaux services sera un express, ne comportant que quatre-vingt voyageurs, qui quittera Londres à 4 heures du soir pour arriver à Paris à 11 heures, soit le trajet complet en sept heures. En somme, on se prépare des deux côtés à une augmentation considérable du trafic. »

\* \*

## Un nouveau Panorama

Jeudi dernier, 14 mars, le ministre du Brésil a inauguré le panorama de la ville et de la baie

de Rio-Janeiro; ce panorama, situé 80, avenue de Suffren, est l'œuvre de MM. Victor Meirelles, de Lima, et H. Langerock.

## LE CHEMIN DE FER-TRAMWAY DE L'EXPOSITION

Nous avons parlé à différentes reprises de ce chemin de fer qui doit relier les différentes parties de l'Exposition, l'esplanade des Invalides et le Champ de Mars notamment, séparés que sont ces deux emplacements par toute l'étendue du quai d'Orsay, environ 2 kilomètres.

Ainsi que nous l'avons écrit déjà, le point de départ du chemin de fer de l'Exposition se trouve vers le quai, tout auprès du ministère des affaires étrangères; de là, après avoir traversé l'esplanade en largeur, il s'engage entre les deux allées d'arbres du quai d'Orsay les plus éloignées de la Seine, à la gauche des galeries de l'Agriculture, traverse à niveau le boulevard de Latour-Maubourg, et en tunnel le carrefour de l'Alma, puis longe, à niveau encore, la partie du quai située entre l'avenue Rapp et l'avenue de La Bourdonnais et, pénétrant alors dans le Champ de Mars, la ligne s'infléchit pour traverser en souterrain la partie du quai qui fait face à la tour Eiffel. De là, elle reprend rapidement le niveau du sol environnant et, à l'approche de l'avenue de Suffren, elle se dirige, par une courbe assez accentuée, dans la direction même de cette avenue, jusqu'au Palais des Machines près duquel se trouve la gare terminus de ce côté de l'Exposition.

Cette description rapide que nous venons de faire du chemin de fer de l'Exposition sera facilement comprise de nos lecteurs, grâce au plan schématique que nous publions de l'enceinte de l'Exposition. Ce plan, dont nous devons la communication à l'obligeance de nos savants confrères du *Génie civil*, permet, en effet, de suivre dans son ensemble le tracé dont il s'agit.

A l'origine, on avait songé à faire de ce chemin un circuit fermé, c'est-à-dire à réunir son point de départ près le ministère des affaires étrangères, avec le point terminus finalement adopté, vers le Palais des Machines, par l'établissement de la ligne tout au long de l'avenue de la Motte-Piquet avec retour au quai par la rue de Constantine. On y a renoncé et sagement, croyons-nous, les inconvénients de cette jonction dépassant de beaucoup les avantages qu'on en aurait retirés.

Tel qu'il est, le chemin de fer-tramway de l'Exposition a un développement total qui dépasse 3 kilomètres. Il comportera six gares : les deux stations terminus, d'abord, puis quatre autres au carrefour Malar, en face du Palais des Produits alimentaires, au passage de l'avenue de la Bourdonnais et à la sortie du tunnel d'Iéna, près de l'avenue de Suffren.

La voie, ainsi que nous l'avons dit dans un article antérieur, est double et n'a que 0 m. 60 d'écartement à l'intérieur des rails; l'intervalle des deux voies varie de 1 à 2 mètres; les rails pèsent 9 kilogrammes le mètre courant et ont 4 mètres et 8 mètres de longueur; les traverses sont placées à 0 m. 70 de distance, sauf celles de jonction des rails, qui sont à 0 m. 50; la voie est constituée pour supporter une charge possible de 3,000 kilogrammes par essieu.

Les travaux d'établissement de ce chemin de fer, exécutés par MM. Galliot et Gallotti, ont été menés rondement et leur exécution paraît devoir être à l'abri de tout reproche. Pour son exploitation, ces entrepreneurs ont traité avec M. Decauville aîné, le constructeur si connu des chemins de fer portatifs, qui fournira tout le matériel roulant.

Nous ne dirons rien aujourd'hui de ce côté si intéressant de la question qui nous occupe; nous en ferons l'objet d'une étude spéciale, car elle exige des explications qui sortent du cadre de cet article. Nous nous contenterons seule-

ment d'annoncer que, soit comme traction, soit comme types de voitures ou de locomotives, le chemin de fer de l'Exposition sera un véritable objet d'étude et d'expérience, une leçon de choses mouvante, pourrait-on dire.

Les différentes conditions d'établissement des chemins de fer, rampes et courbes, y sont effectivement représentées, les premières atteignant jusqu'à 0 m. 025 par mètre, les secondes s'abaissant jusqu'à 40 mètres. On pourra donc étudier d'une façon précise sur ce chemin de fer les avantages de tel ou tel système de moteur, de tel ou tel genre de voitures et de wagons.

H. PENDRIÉ.

## REVUE DES THÉÂTRES

Hier samedi, à l'Opéra, a eu lieu la grande fête franco-russe organisée par l'association française de bienfaisance de Saint-Petersbourg, sous la présidence d'honneur du général Appert et de l'amiral Likatscheff.

Outre le but charitable de l'œuvre et l'occasion d'une manifestation sympathique entre les deux nations, cette fête exceptionnelle s'est recommandée par les attractions les plus intéressantes :

Un grand bal ;  
Deux orchestres avec chœurs, sous la direction d'Olivier Métra ;  
Le Panorama de la perspective Newsky, à Saint-Petersbourg, peint par Bogolouboff ;  
Celui de la grosse cloche de Moscou, par Prenishkinoff ;  
Les zakousky (buffets russes), offerts gratuitement au public.

Une tombola extraordinaire avec 20,000 francs de lots donnés par le commerce parisien.

L'aspect pittoresque de 250 costumes russes, tout le personnel en moujicks, les femmes coiffées du kakoshnic national, les uniformes admirables de l'armée impériale; cet ensemble merveilleux était un ravissement.

\* \*

Deux lectures heureuses ont lieu mardi à la Comédie-Française. M. Philippe Gille a lu au comité *Camille*, comédie en un acte en prose, M. Charles de Courcy a lu *Une Conversion*, comédie en un acte en prose.

Ces deux pièces ont été reçues à l'unanimité.

\* \*

Nous allons avoir à la Comédie une succession de retraites. M. Maubant, le premier, reparaitra une dernière fois dans *Zaire* et dans *Don Juan d'Autriche* ;

M. Barré ne reviendra pas en scène; mais sa représentation de retraite organisée par ses camarades aura lieu.

Enfin, le 15 mai, M. Coquelin donnera sa représentation de retraite composée des *Précieuses ridicules*, du deuxième acte du *Dépôt amoureux*, du troisième acte de *Tartufe*, du quatrième acte du *Légataire universel* et du cinquième acte de *l'Etourdi*.

\* \*

L'administration de la Renaissance nous prie d'annoncer que M<sup>lle</sup> Aussourd n'est nullement malade et ne part point pour le Midi après les représentations d'*Isoline*. M. Letombe lui a accordé dix jours de congé; elle est revenue complètement reposée et s'est remise à la disposition de la direction.

Les recettes de *Giroflé-Girofla* sont très satisfaisantes et l'on répète les rôles en double.

\* \*

À l'Eden-Théâtre, mercredi, ont eu lieu les débuts des Circassiens russes dans leur fantasia guerrière et leurs manœuvres sur chevaux de steppes.

La première représentation du *Goujon Téléphonique*, ballet en un acte de M. Godeluc, musique de M. Auvray, nous a paru être bien accueillie du public.

UN SPECTATEUR.

Le propriétaire-gérant : H. PENDRIÉ.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NINDRE.

# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889

REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 24 Mars 1889.

NUMÉRO 221.

L'Administration actuelle du MONITEUR DE L'EXPOSITION (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère, n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés Cité de l'Alma, n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889: réception et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889.

## A NOS ABONNÉS

Le Moniteur de l'Exposition devant modifier son titre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1890 et, peut-être aussi, ses prix d'abonnement et de vente au numéro, nous croyons devoir prévenir ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire à partir du 31 janvier, dernier, que nous opérerons le recouvrement de leur réabonnement à raison de 3 francs par mois, soit 33 francs pour onze mois, 30 francs pour dix mois, etc.

Nous espérons que ceux de nos abonnés actuels qui voudront bien nous continuer leur confiance se conformeront à notre proposition. Nos avis de recouvrement seront établis en conséquence.



M. CH. COTARD

Ingénieur civil



M. TH. VILLARD

Ingénieur civil

## SOMMAIRE

Le Globe terrestre. — Communications officielles et diverses. — Les Bons d'entrée à lots de l'Exposition. — Les Colonies à l'Exposition. — Les Etrangers à l'Exposition. — Echos. — Expositions étrangères. — Les reproductions de la tour Eiffel. — Revue des Théâtres. — **Gravures:** Portraits de MM. Th. Villard et Cotard. — Le globe terrestre au millionième (plan et coupe). — **Supplément:** Revue économique: Les deux missions Flatters. — Le bimétallisme en Allemagne. — Avis commerciaux.

## LE GLOBE TERRESTRE AU MILLIONIÈME

De MM. TH. VILLARD et CH. COTARD (1).

Non loin de la tour Eiffel s'élève un dôme qui, n'ayant que la hauteur d'une maison à quatre étages, semble un pygmée perdu au milieu des colosses du Champ de Mars.

(1) Voir plus loin la vue d'ensemble du bâtiment.

Ce dôme se prépare à recevoir un des monuments géographiques les plus curieux de notre siècle: Un globe terrestre au millionième, mesurant par conséquent 40 mètres de tour et 12 m. 75 de diamètre.

Paris, à sa dimension vraie proportionnelle, y sera figuré par une tache noire de la grosseur d'un pain à cacheter.

Nous avons eu la curiosité de visiter les ateliers géographiques de cette sphère formidable, établis au cinquième étage du n° 15 de la rue Louis-le-Grand.

Nous y avons trouvé l'œuvre de MM. Th. Villard et Ch. Cotard, déjà très avancée; plus de 300 cartons d'un mètre carré environ sont déjà terminés, prêts à poser. Les autres s'achèvent dans les divers ateliers que nous avons visités.

MM. Th. Villard et Ch. Cotard, deux ingénieurs bien connus par leurs grands travaux, y compulsaient des cartes, des sphères de toutes provenances: françaises, anglaises, allemandes, américaines, russes, etc., entourés d'un état-

major de jeunes ingénieurs qui, sous l'éminente direction de M. Seyrig, l'ingénieur bien connu, et de M. A. Tissandier, l'un des éminents rédacteurs de la *Nature*, réunissent, pour la confection de l'œuvre géographique, les documents les plus récents et les plus complets.

Ces documents sont mis ensuite entre les mains de dessinateurs qui, sur des planches à segment sphérique, reportent sur le papier les éléments très complexes de cet immense jeu de patience, dont les morceaux, au nombre de 582, ont à peu près une surface d'un mètre carré.

L'atelier voisin est consacré à reporter ces derniers sur des cartons définitifs qui doivent constituer le globe.

Puis viennent les peintres. La peinture, cet élément si important de l'œuvre entreprise, nous a paru établie d'une façon tout à fait remarquable, de nature à assurer les effets saisissants au relief des terres, des montagnes, au parcours des rivières, des voies ferrées, à la profondeur des mers.

MM. Th. Villard et Ch. Cotard ont groupé là une trentaine de dessinateurs et de peintres, véritables artistes attachés, paraît-il, à la société ouvrière des peintres dirigée par M. Buisson, « le Travail ».

M. Villard, en sa qualité de président honoraire de la chambre consultative des associations ouvrières coopératives de production, a tenu à faire intéresser à son œuvre une des plus importantes de ces associations et cette innovation a été couronnée d'un plein succès.

Le choix des couleurs, les dispositions de toutes sortes nous ont paru des plus heureuses et destinées à produire un très grand effet. Les régions polaires, les montagnes géantes de l'Himalaya, la reproduction très délicate des données géographiques les plus connues de l'Europe, tout nous a paru admirablement soigné et de nature à répondre au but que se sont proposé MM. Th. Villard et Ch. Cotard, de propager chez nous le goût de la connaissance de la géographie.

Tout en limitant leur but à une œuvre d'instruction élémentaire, MM. Th. Villard et Ch. Cotard se sont entourés de tous les renseignements propres à donner à leur œuvre un véritable caractère scientifique.

Il suffit pour l'apprécier de citer le nom des membres du comité scientifique qui patronnent l'œuvre de MM. Th. Villard et Ch. Cotard.

A côté des présidents d'honneur tels que Sa Majesté l'empereur du Brésil, qui, comme on le sait, est membre de l'Académie des sciences, le général Annenkoff et M. Ferdinand de Lesseps, y figurent les noms les plus éminents de la science, tels que MM. Faye, d'Abbadie, Bouquet de la Grye, Derrecagaix, Cheysson, Grandidier, Janssen, colonel Laussedat, Loevy, Mascart, amiral Paris, Milne Edwards, Tissandier, de Lapparent, Maunoir, Levasseur; ajoutons que ces derniers ont par des visites fréquentes aux ateliers imprimé le cachet de leur connaissance géographique éminemment pratique à l'œuvre du Globe au millionième.

Outre les indications des grands itinéraires maritimes et des câbles télégraphiques, qui couvrent notre planète, MM. Th. Villard et Ch. Cotard se sont proposé de grouper sur leur sphère et autour d'elle les données statistiques les plus intéressantes de notre terre, ainsi que les itinéraires des plus grands voyages accomplis à travers les régions les moins connues.

Parmi les intérêts spéciaux que présentera la vue du globe dans ses formes restrictives, nous avons relevé celui de la proportionnalité exacte des divers pays, et leur comparaison possible avec le reste du globe.

Sur la très petite Angleterre avec son monde colonial, l'effet est saisissant. Notons encore la proportion des mers, la situation des grandes chaînes de montagnes, des volcans etc.

Tout fait présager un succès considérable, à l'œuvre de MM. Th. Villard et Ch. Cotard, au voisinage de la tour Eiffel qui par ses dimensions pourra être prise comme étalon de certaines dimensions facilement compréhensibles, non seulement de la terre, mais du monde solaire.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro un article revue de l'état général des travaux de l'Exposition. Disons, cependant, que de toutes parts règne la plus grande activité, sur les divers chantiers, au Trocadéro et au quai d'Orsay, aussi bien qu'à l'esplanade des Invalides et au Champ de Mars, c'est un mouvement perpétuel.

Au Palais des Machines, une partie des arbres de transmission est déjà posée; dans les galeries des expositions diverses, les trois quarts des vitrines sont en place, les Palais des Arts font leur grande toilette et la tour Eiffel, de plus en plus monumentale, dépasse 290 mètres; aux derniers jours du mois les 300 mètres seront atteints.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES ET DIVERSES

### Les fêtes de l'Exposition

Le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition,

Vu la loi du 6 juillet 1886;

Vu le décret du 28 juillet 1886;

Vu le décret du 18 novembre 1882 et notamment les articles 18 et 19 dudit décret;

Vu le rapport de l'inspecteur général des ponts et chaussées, directeur général des travaux de la ville de Paris et de l'Exposition universelle de 1889;

Ensemble le programme des fêtes projetées tant pour l'Exposition universelle que pour la célébration du Centenaire de 1789, ledit programme accepté par le Gouvernement, sous réserve de son approbation par le Parlement et par le conseil municipal de Paris,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. — M. Alphand, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur général des travaux de la ville de Paris et de l'Exposition universelle de 1889, est nommé commissaire général des fêtes de l'Exposition et du Centenaire de 1789;

M. Bouvard, architecte de la ville de Paris et de l'Exposition, est nommé commissaire général adjoint des fêtes de l'Exposition et du Centenaire de 1789;

M. de Mallevoix, secrétaire de la direction générale des travaux est nommé secrétaire général des fêtes de l'Exposition et du Centenaire de 1789.

Art. 2. — En raison de la nature spéciale de tous les travaux des fêtes dont il s'agit, qui rentrent dans la catégorie des travaux énumérés dans l'article 18 du décret susvisé du 18 novembre 1882, le commissaire général aura les pouvoirs les plus étendus que permet de conférer l'article 19 du même décret.

Art. 3. — Est instituée une commission de contrôle qui devra être consultée par le commissaire général sur la répartition des crédits, les budgets des fêtes et les marchés importants.

Art. 4. — Sont nommés membres de la commission de contrôle :

MM.

Le président du conseil municipal de Paris.  
Les deux vice-présidents du conseil municipal.  
Le syndic du conseil municipal.

Le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur.  
Le chef du bureau du secrétariat au ministère de l'intérieur.

Le directeur des beaux-arts.

Le directeur des bâtiments civils.

Le conservateur du mobilier national.

Trois officiers généraux ou supérieurs délégués à cet effet par le ministre de la guerre.

Le directeur du protocole au ministère des affaires étrangères.

Les directeurs généraux de l'exploitation et des finances de l'Exposition.

Le commissaire spécial des beaux-arts à l'Exposition.

L'architecte-conseil de l'Exposition.

L'ingénieur adjoint au directeur général des travaux de l'Exposition.

Le chef du cabinet du ministre du commerce et de l'industrie, et du commissaire général de l'Exposition.

Les secrétaires généraux de la préfecture de la Seine et de la préfecture de police.

Le chef de la police municipale.

L'inspecteur en chef des beaux-arts de la ville de Paris.

Art. 5. — Le commissaire général des fêtes présidera la commission dont feront partie, de droit, le commissaire général adjoint et le secrétaire général.

Art. 6. — Sont nommés secrétaires de la commission, avec voix consultative :

Un fonctionnaire du cabinet du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition.

Le chef du bureau des beaux-arts à la préfecture de la Seine.

Le contrôleur du matériel des fêtes de la ville de Paris.

Art. 7. — Ampliation du présent arrêté sera adressée aux intéressés par les soins du commissaire général.

Fait à Paris, le 16 mars 1889.

P. TIRARD.

\*  
\*  
\*

Dans sa séance du 18 courant, le Conseil municipal de Paris a été saisi du projet des fêtes qui seront données pendant l'Exposition. En voici le programme :

Le 5 mai, fête de la Fédération à Versailles, donnée par l'Etat.

Le 6, inauguration de l'Exposition. Grande fête de nuit dans l'Exposition. Les édifices publics et les places publiques seront pavés et illuminés. Fête nautique. Feu d'artifice à la pointe de l'île Saint-Louis et de la Cité.

Le 14 juillet, jour de la fête nationale, illumination générale du Bois de Boulogne, du Bois de Vincennes et des avenues qui les relient.

Du 16 juillet à la fin d'août, banquets, bals et concerts au Palais de l'Industrie. Les concerts seront donnés par l'Exposition, les banquets et bals organisés par les exposants et à leurs frais. A la suite d'un des bals, un bal populaire sera donné aux ouvriers de l'Exposition et aux syndicats.

En septembre, grandes fêtes musicales avec concours d'orphéons et de musiques militaires. Inauguration, sur la place de la Nation, du monument de la République, de Dalou.

Fin septembre, fête de la distribution des récompenses, calquée sur celle de l'inauguration.

A des dates diverses, grandes fêtes de nuit.

Un crédit de trois millions sera affecté à ces réjouissances, payé par portions égales, par l'Etat, l'Exposition et la ville de Paris.

Dans sa séance du 20, le Conseil a choisi les six membres qui, avec le bureau, devront faire partie de la grande commission des fêtes.

### Règlement concernant le gardiennage et le nettoyage des salles et locaux d'Exposition

Article premier. — Les gardiens sont chargés de la surveillance et du nettoyage des salles sous les ordres directs de leurs brigadiers.

Ils peuvent, accessoirement être chargés de couvrir le soir, de découvrir le matin et d'entretenir en état de propreté les expositions des salles confiées à leur garde.

Art. 2. — Le nettoyage des salles pourra être commencé à 6 heures du matin et sera terminé exactement à 8 heures. Les balayures seront transportées hors des galeries, à des places désignées d'où elles seront enlevées par les tombereaux du service de l'entretien.

Art. 3. — Les brigadiers et gardiens sont placés sous la haute autorité des membres des bureaux des comités français, des commissaires spéciaux et des commissaires nationaux étrangers pour tout ce qui concerne le service d'exposition.

Ils doivent obéissance au directeur général de l'exploitation, au secrétaire chef du service central, aux inspecteurs principaux, inspecteurs et sous-inspecteurs de la Direction générale de l'exploitation pour tout ce qui concerne l'application et l'observation des règlements d'ordre intérieur.

Art. 4. — Les gardiens doivent fournir aux visiteurs toutes les indications utiles. Ils sont tenus à la plus stricte politesse envers le public. Ils doivent empêcher de fumer, de toucher aux objets exposés et de stationner devant les expositions d'une manière gênante pour la circulation. Ils ont le droit de requérir les agents de la police. En cas d'accidents de feu, ils doivent avertir les sapeurs-pompiers au moyen des boutons d'appel électrique établis dans les sal-

les, et, en attendant les secours, faire fonctionner le poste d'eau le plus voisin du foyer de l'incendie.

Art. 5. — A partir de 8 heures du matin, les brigadiers et gardiens doivent avoir quitté leur costume de travail pour revêtir leur tenue d'uniforme. Il leur est interdit de prendre leurs repas dans l'intérieur des salles; les heures des repas du matin seront réglées entre 10 heures et midi, de façon que les salles ne soient jamais privées de la totalité de leurs gardiens. Les heures des repas du soir seront réglées de même entre 6 heures et 7 heures et demie pour les gardiens des parties de l'Exposition ouverte pendant la soirée.

Art. 6. — Il est interdit aux brigadiers et gardiens de solliciter des gratifications de la part des visiteurs.

Art. 7. — Les gardiens sont chargés de surveiller les opérateurs photographes qui auront à justifier, auprès d'eux, des autorisations requises par le règlement spécial relatif à la photographie.

Art. 8. — Le Directeur général de l'exploitation a le droit d'exiger la révocation des brigadiers et gardiens qui manqueront à leur devoir en ne se conformant pas au présent règlement. Il prononce, d'office, la révocation de ceux qui seront surpris en état d'ivresse ou commettant un acte d'improbité.

Art. 9. — Les présidents des comités français, les commissaires spéciaux et les commissaires nationaux étrangers sont invités à déposer, avant le 1<sup>er</sup> avril, à la Direction générale de l'exploitation, la liste nominative, en double exemplaire, de leurs brigadiers et gardiens. Ces listes devront être tenues constamment à jour.

Vu et présenté :

*Le Directeur général  
de l'exploitation,*

Georges BERGER.

Vu et approuvé :

*Le président du conseil,  
ministre du commerce et de l'industrie,  
commissaire général,*

TIRARD.

#### Congrès ouvrier

Une réunion organisée par un certain nombre de chambres syndicales de Paris a eu lieu dimanche soir à la Bourse du travail, en vue de préparer le congrès international ouvrier qui sera tenu à Paris du 20 au 30 juillet 1889, et qui avait été décidé lors de la conférence internationale de 1886, à laquelle assistaient des délégations des Trade's Unions d'Angleterre, des Sociétés d'Allemagne, de Belgique, d'Autriche-Hongrie et d'Australie.

Après plusieurs discours, dont un du citoyen Lavy, conseiller municipal, une commission a été nommée en vue de préparer le congrès de 1889.

La présence de quelques membres appartenant aux chambres syndicales indépendantes, à la tête desquelles est le citoyen Boulé, a rendu la réunion un peu tumultueuse. On sait que ces chambres syndicales organisent de leur côté un congrès ouvrier dont les bases ont été jetées à Bordeaux, à Troyes et, en dernier lieu, à la Haye. Les possibilistes accusent les membres des chambres syndicales indépendantes de chercher à diviser le parti ouvrier. Le discours du citoyen Lavy a été un long réquisitoire contre les agissements de ces chambres syndicales.

#### Abonnements

Nous avons publié la circulaire relative aux cartes d'abonnement à l'Exposition universelle. Il n'est pas inutile d'en rappeler les dispositions principales.

Toute personne qui demandera une carte d'abonnement devra remettre son portrait-carte photographié en double exemplaire. Un des

exemplaires, revêtu du récépissé du caissier central du Trésor, constituera la carte d'abonnement.

Le prix des abonnements est de 100 francs. Il est réduit à 26 francs pour les membres des commissions et comités de l'Exposition.

Dans les départements, il suffit de verser le prix de l'abonnement entre les mains du percepteur de la résidence.

#### Beaux-Arts

Les artistes qui ont eu un ou plusieurs ouvrages admis d'office sont informés que le délai pour le dépôt de ces œuvres au Palais des Beaux-Arts (Champ de Mars), fixé par le règlement du 15 au 20 mars, est prorogé jusqu'au 30 mars.

Les ouvrages actuellement en dépôt au Palais des Champs-Élysées seront transportés par les soins de l'administration.

\* \*

*Musées.* — Divers tableaux et œuvres d'art seront empruntés aux musées nationaux pour figurer dans la section rétrospective de l'Exposition universelle; le nombre des œuvres empruntées est de 10 au Louvre, 6 au Luxembourg et 27 à Versailles; elles seront remplacées, pendant la durée de l'Exposition universelle, par des toiles prises dans les dépôts.

\* \*

*La Société des Dessinateurs et Graveurs sur bois* vient d'entreprendre la publication d'un livre d'or de la gravure sur bois au XIX<sup>e</sup> siècle qui doit, dit-on, figurer à l'Exposition universelle.

#### La cantate Quatre-vingt-neuf

A la suite du résultat négatif du concours de la cantate *Quatre-vingt-neuf!* qui devait être exécutée à la distribution des récompenses de l'Exposition, M. Berger, directeur général, a convoqué cette semaine les membres du bureau et la sous-commission de la section I des auditions musicales. Plusieurs résolutions ont été prises au cours de cette entrevue, de façon à permettre d'espérer qu'on pourra remédier à l'absence d'une partition couronnée dans le concours qui vient d'avoir lieu.

#### Les craintes d'incendie au Palais des Beaux-Arts

Contrairement à ce qu'ont annoncé plusieurs journaux, les conditions d'aménagement des salles du Palais des Beaux-Arts où doivent figurer des toiles de la plus grande valeur offrent toutes les garanties exigibles en pareil cas. Les restaurants et cafés adossés à la galerie latérale, côté du parc, de ce Palais, sont, en effet, séparés de ladite galerie par une muraille d'une épaisseur suffisante et, comme excès de précaution, il a été interdit aux cafés et restaurants dont s'agit d'employer d'autre mode de chauffage que le gaz.

Il serait donc puéril de s'inquiéter davantage. Avec un peu de réflexion, d'ailleurs, celui de nos confrères qui le premier a jeté la note alarmante à laquelle nous répondons, aurait pu s'éviter d'écrire semblable billevesée.

#### Les décorations de l'Exposition

Le président du conseil, commissaire général de l'Exposition, a déposé sur le bureau de la Chambre, à la séance de jeudi dernier, un projet de loi relatif aux décorations civiles à accorder à l'occasion de l'Exposition universelle. Lors de l'Exposition de 1878, le nombre des croix accordées était de 400. En vertu du nouveau projet, ce chiffre serait, pour 1889, porté à 500, se décomposant de la manière suivante: Cinq croix de grand officier, seize de comman-

deur, cent dix d'officier, et trois cent soixante-neuf de chevalier.

#### Avis aux exposants

M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation de l'Exposition de 1889, fait savoir aux exposants de la galerie des Machines qu'ils risqueront de subir des frais extraordinaires de transport et de manutention, si leurs appareils ne sont pas arrivés à la date réglementaire du 31 mars.

#### Prix des ascensions à la tour Eiffel

Nous croyons utile de faire connaître dès à présent à nos lecteurs les prix que paiera le public pour monter aux différents étages de la tour Eiffel, tels qu'ils ont été fixés par le cahier des charges de concession. Ces prix seront les mêmes le jour et la nuit.

On créera trois sortes de tickets: les tickets *bleus*, au prix de 5 francs, valables pour le sommet de la tour; *blancs*, au prix de 3 francs, valables pour la deuxième plate-forme, et *rouges*, au prix de 2 francs, valables pour la première plate-forme seulement.

Les visiteurs munis de ces tickets pourront indifféremment gravir les marches des escaliers ou se faire hisser par les ascenseurs, — au nombre de quatre.

La durée du séjour des visiteurs sur la tour sera illimitée; on a calculé que sur les différentes plates-formes, dans les escaliers, etc., dix mille personnes pourraient trouver place à la fois.

Des mesures de précaution seront prises, toutefois, pour que ce nombre ne soit pas dépassé les jours d'affluence, afin d'éviter toute cause d'accident.

## LES BONS D'ENTRÉE A LOTS DE L'EXPOSITION

Plusieurs de nos confrères ont publié cette semaine la note suivante :

La commission des 43 vient de modifier du tout au tout les conditions financières primitives de l'Exposition de 1889. On sait qu'une société de garantie, composée d'industriels et de financiers, devait fournir 18 millions qui, ajoutés aux 25 millions de subvention de l'État et de la ville de Paris, formaient le total de 43 millions devant couvrir la dépense totale de cette vaste entreprise.

Le prix des entrées, la valeur des matériaux après démolition, les recettes de toute nature devaient être employés d'abord à payer les frais d'exploitation, puis à dégager la responsabilité de la société de garantie, qui, pour prix du risque qu'elle courait, avait droit à des bénéfices s'il y en avait, c'est-à-dire si les recettes de toute nature, concessions locatives et droits d'entrée, dépassaient les charges de l'exploitation.

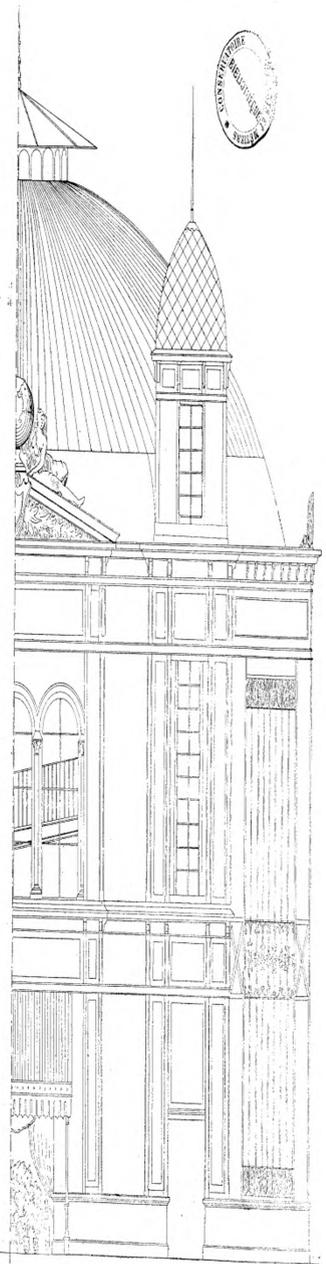
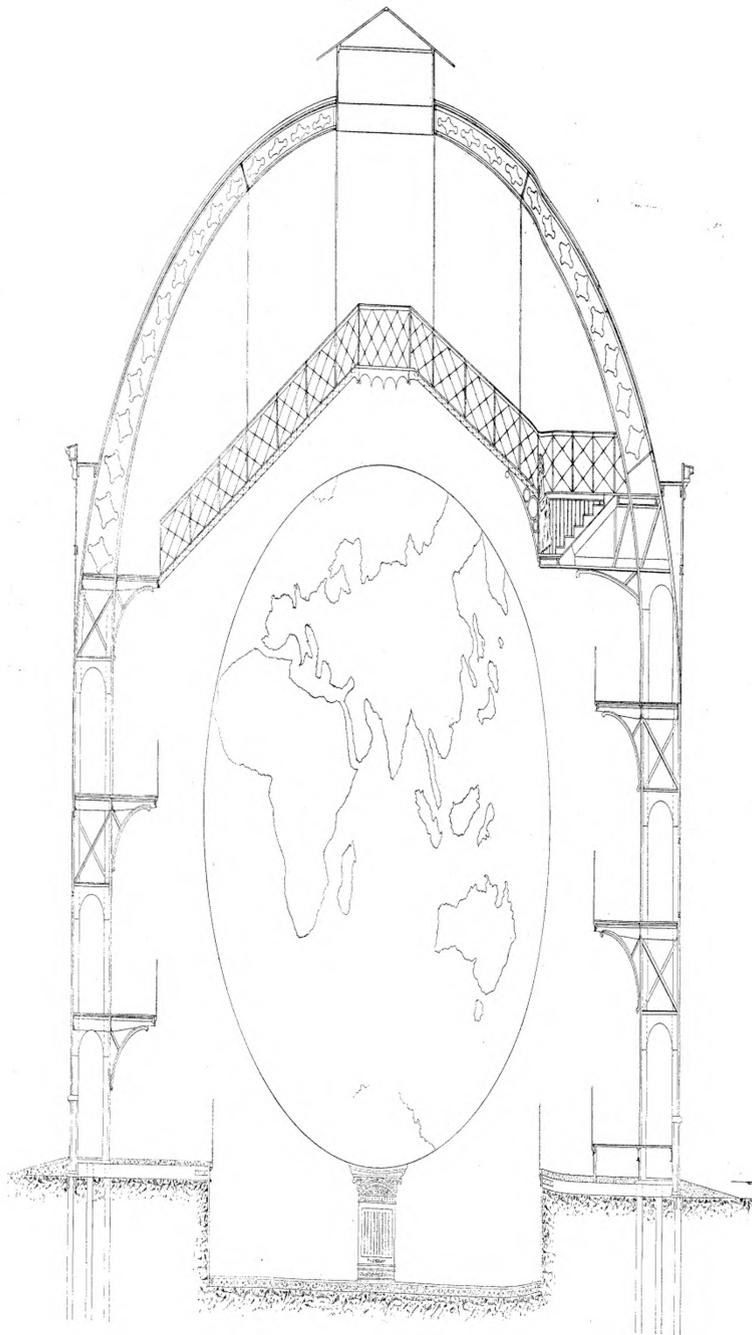
Toute l'économie de ce système a été modifiée profondément par la commission des 43.

Une compagnie financière nouvelle a été agréée par la commission. Cette compagnie financière a été formée par les soins et l'autorité du Crédit foncier, et elle s'est engagée à prendre le lieu et place de l'ancienne société de garantie, qui disparaîtra.

La nouvelle compagnie ne réclamera aucune part dans la vente des matériaux de démolition, ce qui assure la conservation de la galerie des Machines et des deux palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux.

La Compagnie, pour prix des 21 à 24 millions qu'elle devra déboursier, certaines dépenses comme celles relatives aux visites d'ouvriers n'ayant pas été prévues dans les premières évaluations, est constituée marchande et vendeuse de tous les billets d'entrée avec droit à créer des billets de loterie à raison d'un billet de loterie pour vingt-cinq billets d'entrée.

LE GLOBE TERRESTRE AU MILLIONIÈME, de MM. TH. VILLARD et CH. COTARD



(PLAN ET OUVRE - Echelle de 1/1000 par mètres)

La loterie opérera pendant la durée de l'Exposition des tirages avec des lots dont l'importance pourra atteindre 100,000 francs et elle échelonnera une suite de tirages de remboursements et de lots pendant une série d'années. Le nombre des billets d'entrée que pourra émettre la compagnie suppose 30 millions de visiteurs, non pas, bien entendu, de visiteurs différents, car il y en a qui rentreront plus d'une fois dans le Champ de Mars au cours de l'Exposition. De sorte qu'il serait plus exact de dire qu'on prévoit 30 millions de visites que 30 millions de visiteurs.

C'est dans sa séance du 18 courant que la commission de contrôle et de finances a adopté la proposition dont s'agit. Cette proposition, soumise aussitôt à l'approbation du conseil des ministres par le président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie et commissaire général de l'Exposition, l'honorable M. Tirard, a été transformée par lui en projet de loi qu'il a déposé sur le bureau de la Chambre, à la séance de jeudi dernier.

Le projet a été, sur la demande du ministre, renvoyé à la commission du budget et il y a lieu de croire que son adoption par la Chambre d'abord et par le Sénat ensuite ne souffrira aucune difficulté.

## LES COLONIES

A L'EXPOSITION

### Organisation générale de l'Exposition coloniale

Parmi les attractions nombreuses que présentera la section coloniale à l'Exposition universelle de 1889, il convient de citer les deux nouvelles créations dues à l'initiative de M. Louis Henrique, commissaire général de cette section :

1° L'établissement d'un bureau de renseignements commerciaux où importateurs et exportateurs n'auront qu'à s'adresser pour être en mesure de répandre les produits de notre industrie nationale dans nos colonies, ou tirer des produits indigènes le meilleur parti possible, sans passer par les marchés étrangers ;

2° Une vaste bibliothèque coloniale qui sera mise à la disposition des visiteurs.

Ils pourront y puiser tous les renseignements désirables sur les mœurs et coutumes des habitants de nos possessions d'outre-mer et y connaîtront les ressources de chaque pays, le commerce ou la culture à y entreprendre, etc., etc.

Grâce à ces facilités le colon désireux de fonder une maison aux colonies partira muni de renseignements sérieux qui lui éviteront l'apprentissage toujours coûteux et souvent ruineux que font beaucoup d'émigrants.

Les auteurs ou éditeurs, désireux de vulgariser les connaissances coloniales sont priés d'envoyer leurs ouvrages à M. Louis Henrique, commissaire général de l'Exposition coloniale et des pays de protectorat, 16, rue Boissy-d'Anglas, pour être placés dans la bibliothèque publique de la section coloniale.

### ALGÉRIE

On lit dans le *Moniteur de l'Algérie*, du 19 courant :

« Nous apprenons qu'en dehors de nos vaillants représentants des comités départementaux chargés de faire connaître nos produits, notre sol et ses richesses forestières et minières, il vient d'être commandé à M. Chabassière une belle carte panoramique de l'Algérie, qui sera tirée de cinquante à cent mille exemplaires pour être distribuée à bon prix aux visiteurs de l'Exposition et aux lecteurs du journal *l'Exposition universelle*.

« Cette œuvre est la reproduction d'un travail de bénédictin qui donne la vue générale de l'Algérie avec toutes les textures de ses monta-

gnes, les plaines, les rivages et les hauts plateaux jusqu'au 31° degré de latitude, c'est-à-dire jusqu'à El-Coléa ; c'est en somme la mise en un seul tableau des panoramas d'Alger, d'Oran et de Constantine, exécutés par ledit M. Chabassière pour le comité central de l'Exposition. »

### SÉNÉGAL

On écrit de Saint-Louis au *Moniteur des colonies* que le Sénégal se distinguera particulièrement à l'exposition coloniale.

M. Noirot, administrateur, délégué de cette colonie à l'Exposition, fait des prodiges d'activité pour mettre sous les yeux des visiteurs une collection ethnographique des plus complètes.

Tous les peuples du Sénégal y seront représentés et on peut dire qu'après avoir parcouru la section sénégalaise, on connaîtra presque la colonie elle-même.

Une nombreuse collection de photographies, des tableaux et des dessins dus à M. Noirot, viendront compléter les renseignements fournis par les objets en usage chez les différents peuples.

Une carte en relief est dressée par les soins de l'administration.

Des forgerons, menuisiers, cordonniers indigènes montreront par leurs travaux les progrès industriels de nos compatriotes sénégalais.

Mais le vrai tour de force de M. Noirot, consiste à avoir décidé les principaux chefs Amar Saloum, Dumba War, le bour N'Diam-boux, Madjior Thioro, Yamar M'Bodge, le lam Toro et Sidi Eli, roi des Brakuas, à participer directement, en qualité d'exposants, à la grande manifestation coloniale qui se prépare.

Certains chefs ont demandé et obtenu de la Colonie de venir visiter l'Exposition, accompagnés de leur famille.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance politique de la participation des Chefs à cette œuvre nationale et nous sommes convaincus que leur voyage en France et le séjour, quelque court qu'il soit, qu'ils y feront, sera du meilleur effet pour nos relations futures avec les indigènes.

Ces chefs reviendront pénétrés de la grandeur et de la force de notre pays, le leur, et chez les indigènes, qui dit riche et fort, dit ami.

La tour de Saldé sera fidèlement reproduite et entourée d'un petit village sénégalais dont les cases seront meublées par les indigènes.

Conformément aux instructions de M. Louis Henrique, commissaire général de l'Exposition coloniale et des pays de protectorat, M. Noirot s'est spécialement préoccupé de la question commerciale et nous savons que, grâce au bienveillant concours de M. Aumont, président de la Chambre de Commerce de Saint-Louis, une collection complète de marchandises ou produits d'importation ou d'exportation figurera à la section sénégalaise. M. Aumont publiera en même temps une brochure sur le commerce du Sénégal, qui ne pourra manquer d'intéresser vivement les personnes désireuses de s'instruire sur notre commerce avec les colonies.

M. Castaing, pharmacien principal de la marine, également délégué de la Colonie, est chargé de la partie scientifique de cette division.

### COCHINCHINE ET TONKIN

L'Exposition coloniale de 1889 vient de recevoir un convoi de dix-neuf artistes annamites, peintres et sculpteurs, envoyés pour décorer les palais de la Cochinchine et du Tonkin.

Un grand nombre de demandes avaient été adressées à l'administration d'Hanoï, qui a dû se borner à faire un choix parmi les postulants.

Tous ces hommes sont enchantés de leur voyage et ont une excellente impression de ce qu'ils ont déjà vu en France.

Le commissariat de la section coloniale a pris toutes les mesures nécessaires pour

assurer à ces Annamites le confortable désirable.

Ils commenceront leurs travaux dès que la température le permettra.

### TUNISIE

L'arrivée de M. Massicault à Paris va activer les derniers préparatifs de l'exposition tunisienne, dont les visiteurs de l'esplanade des Invalides admirent déjà le palais avec son élégante coupole, son minaret et ses toits couverts de tuilesémaillées. Cette section sera véritablement le clou des expositions coloniales par sa magnificence, son originalité et les surprises réservées aux promeneurs.

La décoration dans le palais marche rapidement. Des faïences anciennes qui sont arrivées de Tunis produiront un effet très artistique. On attend les marbres pour la décoration de la fontaine de la cour intérieure, de même que les palmiers de Gabès pour le jardin. Au-dessous du pavillon forestier seront aménagées des caves pour recevoir les échantillons des vins de la Régence.

Cinquante Arabes, damasquineurs, brodeurs, parfumeurs, etc., fabriqueront ou vendront dans les *souks* les produits indigènes. Les plus belles juives de Tunis tiendront des bars autour du restaurant et du café-concert, dont les danses d'almées authentiques constitueront la grande attraction.

Sous l'habile direction du commissaire général, M. Charles Sanson, assisté de notre confrère Gallary des Granges, commissaire-adjoint, il est question d'organiser de grandes fêtes de jour et de nuit dans l'Exposition. On parle aussi de fantasias dans l'avenue centrale de l'Esplanade, auxquelles prendront part les soldats du bey. La présence du prince héritier Taieb, dont le voyage est dès à présent certain, contribuera à l'éclat de ces fêtes exceptionnelles.

Le savant architecte du palais, M. Saladin, un orientaliste hors de pair, qui arrive de Tunis où il était allé recevoir les instructions du comité, a acquis la certitude que rien ne serait négligé par le gouvernement beylical pour faire de cette section « la perle de l'Exposition universelle », comme l'a proclamé par anticipation dans son dernier numéro le *Bulletin officiel* de l'Exposition de 1899.

## LES ÉTRANGERS A L'EXPOSITION

### ANGLETERRE

Le comité de la section britannique de l'Exposition universelle s'est réuni cette semaine sous la présidence de sir Polydore Keyser. L'ancien lord-maire, qui vient de passer un mois à surveiller les travaux de la section, au Champ de Mars, a déclaré qu'elle serait certainement digne de la Grande-Bretagne. Il s'est surtout félicité de la galerie des Beaux-Arts.

La souscription ouverte à Mansion House, dans le but d'envoyer à l'Exposition de Paris une délégation d'ouvriers de Londres, atteint aujourd'hui 900 livres sterling.

La souscription sera close lorsqu'on aura atteint le chiffre de 1,800 livres sterling.

— Les artistes anglais participeront en assez grand nombre à l'Exposition universelle. Cent trente d'entre eux sont inscrits, parmi les noms desquels on remarque ceux de MM. L. Alma-Tadema, W.-P. Frith, J.-E. Millais et Sir Fr. Leighton, président de l'Académie royale de Londres.

### ESPAGNE

On lit dans l'*Echo français* de Barcelone :

« Contrairement à ce qu'a annoncé un de nos confrères, les fabricants de draps de Sabadell prendront part à l'Exposition de Paris. L'in-

dustrie drapière comprendra vingt installations.

« La province de Gerone envoie une riche collection de minéraux divisée en quatre sections. La première comprend vingt échantillons de minéral de cuivre; la seconde, vingt-cinq de minéral de plomb; la troisième, vingt-cinq types de minéral de fer; la quatrième comprend des spécimens de quartz, de terre glaise, de terre réfractaire, etc.

« M. de Sard de Rosello, président du Comité catalan, se trouve en ce moment-ci à Madrid afin de régler les derniers détails avec le Comité central.

« Le comité catalan se chargeant lui-même de la représentation, bien des agents d'exposition, tant français qu'espagnols, se trouvent maintenant déçus dans leurs espérances. M. Oriol Segur, le grand fabricant d'éventails, et M. Ingles Fiter, si connu des étrangers pour ses riches collections de mantilles, exposent avec le comité catalan. Il en est de même de M. Masriera, qui enverra les plus beaux spécimens de son orfèvrerie. »

On écrit de Madrid, en date du 19 de ce mois :

« Le Sénat, dans une séance secrète, a autorisé l'envoi de ses tableaux principaux à l'Exposition de Paris. »

#### PORTUGAL

MM. Mariano Carvalho, ancien ministre des finances, délégué du Portugal à l'Exposition de Paris; le vicomte Mélicio, président de l'Association industrielle, et Estevan Cleveira, président de l'Association agricole, viennent d'arriver à Paris afin d'activer l'installation de la section portugaise au Champ de Mars.

## ECHOS

#### Les tarifs de douane en Italie

Le cabinet Crispi vient de déposer sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi autorisant le gouvernement à modifier éventuellement jusqu'au 31 décembre, le tarif douanier, par décrets royaux délibérés en conseil des ministres. Ce projet paraît avoir principalement pour but de permettre à M. Crispi d'adoucir les mesures prises par lui-même, il y a un an, dans le but de nuire au commerce français. On sait que si la France a souffert de ces mesures, l'Italie a été bien plus atteinte encore. M. Crispi aurait fini par s'en apercevoir.

Le projet de loi est accompagné de l'exposé des motifs suivants :

« En présentant le projet de loi qui validait le décret royal du 20 février 1888, relatif à des modifications du tarif général pour les marchandises de provenance française, le gouvernement ne pouvait point ne pas déplorer la guerre de tarifs avec un pays voisin et ami, lié à l'Italie durant de longues années par des rapports économiques très importants. Le gouvernement ne désespérait pas de pouvoir substituer au système douanier actuel un régime plus libéral, plus conforme aux intérêts réciproques des deux pays.

« Voulant maintenant nous employer à ce que les aspirations des deux peuples vers un arrangement douanier amical soient enfin traduites en faits, nous venons vous demander d'accorder au gouvernement, comme vous l'avez déjà fait autrefois, un mandat de confiance pour toute l'année courante.

« Fidèles au culte de la paix dans le camp économique, persuadés que les peuples y puisent une plus grande vigueur pour atteindre les buts élevés que leur prescrit la civilisation moderne, nous vous proposons de nous mettre à même de réaliser cette paix par l'approbation du présent projet de loi.

« Tout en sauvegardant notre dignité, nous désirons n'être pas accusés de négliger le grand devoir de tenter au moins la pacification des intérêts économiques de deux grandes nations. »

M. Crispi devait à son pays cette réparation du préjudice économique immense que lui a causé, depuis un an, sa politique germanophile et francophobe. Mais il est à craindre pour nos voisins que les bonnes intentions que manifeste aujourd'hui le premier ministre italien n'aient pas, du moins prochainement, de sanction pratique.

\*\*\*

#### Les visites aux chantiers de l'Exposition

L'administration de l'Exposition fait savoir qu'il ne sera plus répondu aux demandes d'autorisation de visiter les chantiers de l'Exposition.

\*\*\*

#### Concours des Muses Santones en 1889

L'Académie des Muses Santones vient de publier le programme de son concours poétique de 1889. Comme les années précédentes l'Académie fera imprimer à ses frais le meilleur volume de vers qui lui sera présenté; l'auteur recevra gratuitement 350 exemplaires de son œuvre, et le prix offert par le Président de la République lui sera décerné. Ce prix consiste en une magnifique pièce de la Manufacture Nationale de Sèvres. Il y aura plusieurs autres prix.

Le programme complet du concours est adressé à toute personne qui en fait la demande à M. Victor Billaud, secrétaire de l'Académie, à Royan (Charente-Inférieure).

\*\*\*

#### Les services de transports maritimes pendant l'Exposition

Qui donc disait que les étrangers mettraient peu d'empressement à venir visiter l'Exposition de 1889? Actuellement, il est presque impossible aux Américains du Sud qui veulent venir en France de s'assurer des places à bord des paquebots faisant un service régulier. Les navires marchands à vapeur qui disposent de cabines de passagers sont déjà très recherchés.

Au Brésil et dans la République argentine les départs pour la France seront en nombre si considérables que, dès maintenant, les Compagnies de navigation ne garantissent le retour des voyageurs dans une période de six mois qu'à la condition que ceux-ci s'inscrivent à l'avance.

\*\*\*

#### Les fontaines lumineuses de l'Exposition à l'Académie des sciences

On s'est occupé de l'Exposition universelle cette semaine à l'Académie des sciences. M. Troost, a fait à ses collègues une intéressante description des fontaines lumineuses que l'on doit construire au Champ de Mars et qui semblent appelées à un grand succès. L'eau de ces fontaines sera poussée avec une forte pression entre deux troncs de cône disposés de telle sorte qu'en jaillissant elle formera des tubes creux qu'éclaireront les lampes électriques placées dans des chambres sous les bassins.

La lame liquide cylindrique sur laquelle se produiront les réflexions n'aura pas plus de 2 ou 3 millimètres d'épaisseur, ce qui permettra d'éclairer le jet d'eau jusqu'à une hauteur de 4 à 5 mètres. Celle-ci prendra successivement toutes les teintes, grâce aux verres colorés par lesquels passeront les faisceaux de lumière.

Les fontaines lumineuses du Champ de Mars

passent pour bien supérieures à celles qui figureraient à l'exposition coloniale de Londres et qui, malgré leur imperfection, ont obtenu un si grand succès.

\*\*\*

#### Fermeture temporaire de la gare des marchandises du Champ de Mars au service local.

En raison du mouvement considérable qu'entraîneront l'arrivée et la réexpédition des produits devant figurer à l'Exposition universelle et le service très chargé de voyageurs à assurer pendant la durée de l'Exposition, la Compagnie de l'Ouest a fermé la gare du Champ de Mars au service local de la petite vitesse jusqu'au 31 décembre 1889.

Toutefois, cette suspension ne s'applique pas :

1° Aux envois en destination des établissements reliés par des raccordements particuliers à la ligne de Grenelle au Champ de Mars, lesquels continueront à être desservis sans interruption;

2° Aux transports en provenance ou à destination de Javel;

3° Aux fontes, ferrures, bois, verres et autres matériaux destinés aux travaux de l'Exposition.

En conséquence et jusqu'à nouvel ordre les bureaux de départ n'acceptent plus les envois adressés à la gare du Champ de Mars, qu'à la condition que l'expéditeur indique sur sa lettre de voiture qu'ils sont destinés soit aux travaux de l'Exposition, soit à un établissement raccordé, soit au port de Javel.

## EXPOSITIONS ÉTRANGÈRES

#### Exposition internationale d'élevage et d'agriculture à Buenos-Ayres en 1890

La Société rurale Argentine a décidé l'institution d'une Exposition internationale d'élevage et d'agriculture à Buenos-Ayres en août 1890.

Un pavillon spécial sera construit pour recevoir les machines et les produits agricoles manufacturés, tels que : vins, alcools, huiles, peaux travaillées, tissus, papiers, végétaux, viandes et laits préparés et conservés. Les règlements de cette Exposition seront ultérieurement publiés.

#### Exposition internationale d'agriculture et d'industrie à Prague, en mai 1889

La Société agricole pour le royaume de Bohême, à Prague, organise les 16, 17, 18 et 19 mai de l'année courante, dans le parc de Bubenc, un marché-exposition international agricole et industriel comprenant les machines, instruments et outils divers nécessaires à l'agriculture, ainsi que les produits de l'industrie en général.

Les adhésions doivent être envoyées avant le 31 mars de l'année courante au Comité exécutif de l'Exposition de la « Landwirthschaftliche central Gesellschaft für das Königreich-Böhmen », à Prague, Heinrichsgasse, 7. Le comité se charge de faire parvenir sur demande les programmes et feuilles d'inscription aux intéressés.

La représentation des exposants étrangers est entre les mains de M. Arthur Gobiet Prague-Karolinenthal.

LES  
REPRODUCTIONS DE LA TOUR EIFFEL<sup>(1)</sup>

Dans sa séance du 9 de ce mois, la section spéciale du conseil d'Etat, sur l'invitation à lui faite par le ministre du commerce et de l'industrie, a pris la décision qu'on lira plus loin et que son importance, au point de vue du droit de reproduction de la tour Eiffel, nous fait un devoir de publier en même temps que deux autres documents s'y rattachant.

On sait quelle polémique a été soulevée récemment au sujet de ce droit de reproduction, auquel M. Eiffel, quoique convaincu que son droit d'auteur n'était pas contestable, n'a pas hésité à renoncer. Aussi, sortira-t-il de ce débat avec les honneurs de la guerre ; car il n'est douteux pour personne, croyons-nous, qu'il a agi loyalement et que la décision qu'il vient de prendre en dernier lieu d'ester en justice, ne l'a été qu'à titre de défense personnelle en réponse à une attaque que MM. Jaluzot et C<sup>e</sup> pouvaient lui éviter, s'ils avaient pris eux-mêmes, comme ils l'auraient pu faire, des arrangements amiables avec leurs sous-traitants.

Voici donc les pièces principales qui peuvent servir d'appréciation dans cette affaire. Tout d'abord la décision du conseil d'Etat, laquelle comprend en même temps la question subsidiaire du droit de vente à l'intérieur de la tour :

La section des travaux publics, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie du conseil d'Etat, qui a été consultée par le ministre du commerce et de l'industrie sur les deux questions de savoir :

1<sup>o</sup> Si le traité passé par M. Eiffel avec une société pour lui assurer le monopole des reproductions de la tour rentre dans l'exploitation autorisée par la convention intervenue entre l'Etat, la ville de Paris et M. Eiffel ;

2<sup>o</sup> Si la vente dans l'intérieur de la tour d'objets de fantaisie fabriqués avec des débris de matériaux provenant de la construction de ladite tour doit faire l'objet d'une autorisation spéciale du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition.

Vu la convention du 8 janvier 1887, relative à la tour Eiffel,

*Sur la première question :*

Considérant qu'aux termes de la convention ci-dessus visée du 8 janvier 1887, M. Eiffel s'est engagé à construire, « en qualité d'entrepreneur », dans l'enceinte de l'Exposition une tour de 300 mètres de hauteur, conformément aux plans, devis et détails d'exécution approuvés ou à approuver par une commission spéciale désignée par le ministre du commerce et de l'industrie ; que cette tour, « qui fait partie des constructions de l'Exposition » pendant la durée de cette dernière, doit devenir la propriété de la ville de Paris après l'Exposition et dès la remise par l'Etat à la ville du parc du Champ de Mars.

Considérant que le droit de propriété de l'Etat, pendant la première période, découle nettement, tant de l'assimilation précitée entre la tour et les constructions de l'Exposition, que des articles 14 et 15 du traité, qui attribuent à l'Etat, pendant la durée de ladite Exposition, certains droits inhérents à la qualité de maître de l'ouvrage, tels que le droit d'autoriser la substitution à M. Eiffel d'une société de construction ou d'exploitation et celui, au cas d'in-

exécution des ouvrages prévus, de prononcer la mise en régie de l'entreprise ou la résiliation et au besoin la démolition des constructions effectuées.

Considérant, d'autre part, que l'article 7 du traité accorde à M. Eiffel, comme prix de ses travaux, une somme de 1,500,000 francs et la jouissance de l'exploitation de la tour pendant l'année de l'Exposition et pendant les vingt années qui suivront, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1890 ; que le même article précise les droits de jouissance de l'entrepreneur en limitant l'exploitation à l'ascension du public et à l'installation, dans les constructions de la tour, de cafés, restaurants et autres établissements analogues ;

Considérant que, de tout ce qui précède, il résulte que la tour Eiffel est un monument public qui appartient à l'Etat pendant toute la durée de l'Exposition et ensuite à la ville de Paris ; qu'ainsi, à aucun moment, M. Eiffel ne saurait être regardé comme le propriétaire de la tour, qu'il n'en est que le concessionnaire, et qu'à ce titre il ne peut exercer que les droits de jouissance limitativement énumérés dans l'acte de concession, parmi lesquels ne figure pas le droit exclusif de reproduction de la tour ;

Considérant, en conséquence, que M. Eiffel ne pouvait pas aliéner à un tiers un droit qu'il ne s'est pas réservé, et que le traité passé en vue de cette aliénation ne rentre pas dans l'exploitation autorisée par l'acte de concession ;

*Sur la seconde question :*

Considérant qu'en vertu de l'article 7 du traité du 8 janvier 1887, les cafés, restaurants et autres établissements analogues établis dans les constructions de la tour ne peuvent être concédés à des tiers par M. Eiffel qu'avec l'approbation du ministre et suivant le règlement appliqué aux établissements de même nature dans toute l'étendue de l'Exposition ;

Considérant qu'à raison de la généralité de ses termes, la disposition précitée doit être interprétée comme s'appliquant aux magasins de toute nature ; qu'ainsi, M. Eiffel ne peut traiter avec un tiers pour la vente d'objets de fantaisie dans l'intérieur de la tour sans une autorisation spéciale du ministre, commissaire général de l'Exposition.

Est d'avis :

Qu'il y a lieu de répondre aux deux questions posées par le ministre dans le sens des observations qui précèdent :

Signé : P. CHABOL, rapporteur,  
A. PICARD, président,  
J. HÉBERT, secrétaire.

Puis, une délibération votée par le Conseil municipal de Paris, dans sa séance du 11 courant, à l'unanimité de 64 votants, délibération ainsi conçue :

Le Conseil invite l'administration à faire toute diligence pour que l'industrie parisienne poursuive sans inquiétude, de toutes les façons qu'il lui conviendra, la reproduction et l'imitation de la tour dont la ville de Paris a la propriété.

Enfin, une lettre de M. Eiffel au ministre du commerce, en date du 9 de ce mois, dans laquelle l'illustre ingénieur maintient ce qu'il croit être son droit, ainsi que nous le disons plus haut, mais qui établit clairement qu'il ne le fait que forcé et contraint. Voici sa lettre :

Monsieur le président du conseil,

L'espoir que je vous avais manifesté dans notre dernière entrevue d'un arrangement amiable avec les tiers relativement à mes droits de reproduction de la tour ne s'est malheureusement pas réalisé. Pour rompre le contrat, il fallait, en effet, le consentement des deux par-

ties contractantes, et j'ai été le seul à offrir le mien.

Aujourd'hui je n'ai plus ma liberté d'action, car je viens d'être assigné par MM. Jules Jaluzot et C<sup>e</sup>, devant le tribunal civil de la Seine.

Si j'étais disposé à faire spontanément abandon de mon droit, je ne saurais, vous le comprendrez, le laisser contester devant les tribunaux. J'ai le devoir, dans une pareille situation, d'en affirmer hautement l'existence.

Quand la justice aura prononcé sur le débat engagé et aura proclamé vis-à-vis de tous mon droit de reproduction, je serai prêt à renouveler la proposition dont je n'avais pas hésité à prendre l'initiative pour répondre au désir de l'industrie parisienne par la lettre du 26 février dernier qui a été rendue publique.

Veillez agréer, etc.

G. EIFFEL.

Nous n'ajouterons rien à ces trois documents. La justice est saisie ; ayant confiance dans sa sagesse et dans sa perspicacité.

## REVUE DES THÉÂTRES

Nous avons eu *Belle Maman* au Gymnase ; nous constatons un succès très réel et très vif qui s'est affirmé d'acte en acte ; le dialogue y a le ton de bonne compagnie, l'esprit en est élégant, beaucoup de gaieté, des traits vifs, une bonne humeur contagieuse, une observation très fine et très franche. Certes, elle a un cadre très approprié et très coquet ; même au Théâtre-Français, cette ravissante comédie n'eût pas été déplacée. Elle a été merveilleusement interprétée et, considération à apprécier, la mère y pourra avec plaisir conduire sa fille.

\* \*

Au Palais-Royal, *Mes Aïeux*, comédie en trois actes de MM. Clairville et Depré, un sujet un peu scabreux sauvé par le rire et le quiproquo. Des artistes excellents ; M. Daubray avec ses moustaches en virgules, ce qui ne constitue pas son talent, mais ce qui aide à composer son personnage ; M. Milher, le yankee enrichi dans le commerce du bœuf salé fabriqué avec des chevaux ; enfin, M. Galipaux, en pschuteux, a fait de son rôle une création fort originale. Voilà, pour le Palais-Royal, un long succès.

\* \*

On a distribué à l'Odéon une comédie en un acte de M. Bonsergent, *L'Embarras du choix* ; les rôles en seront tenus par MM. Calmettes, Deneubourg, Montbars, Mlles Dalbret et Raucourt.

\* \*

Au nouveau Cirque de la rue St-Honoré, grand succès pour la reprise de la *Foire de Séville*, la direction va faire venir successivement d'Espagne les meilleures chanteuses et danseuses pour les présenter au public parisien dans cette pantomime.

\* \*

A l'Eden théâtre, les numéros se succèdent sans interruption, signalons tout particulièrement Miss Dorina, la femme-canon sans rivale qui, suspendue à un trapèze, soulève un canon de bronze avec son affût, le tout pesant plus de 200 kilogs, sans parler des autres exercices extraordinaires auxquels Miss Dorina se livre.

\* \*

Au Musée Grévin, toujours grande attraction. *La Tour Eiffel*, 2<sup>e</sup> étage, panorama de Paris, galerie de la Révolution ; auditions téléphoniques ; Magie noire, par le professeur Carmellis ; concert des Dames hongroises.

*Un spectateur*

*Le propriétaire-gérant : H. PENDRIÉ.*

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NINDRE.

(1) L'abondance des matières a empêché l'insertion de cet article dans le précédent numéro.

# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889



REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 31 Mars 1889.

NUMÉRO 222.

L'Administration actuelle du MONITEUR DE L'EXPOSITION (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés Cité de l'Alma, n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889 : réception et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889.

## A NOS ABONNÉS

Le Moniteur de l'Exposition devant modifier son titre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1890 et, peut-être aussi, ses prix d'abonnement et de vente au numéro, nous croyons devoir prévenir ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire à partir du 31 janvier dernier, que nous opérerons le recouvrement de leur réabonnement à raison de 3 francs par mois, soit 33 francs pour onze mois, 30 francs pour dix mois, etc.

Nous espérons que ceux de nos abonnés actuels qui voudront bien nous continuer leur confiance se conformeront à notre proposition. Nos avis de recouvrement seront établis en conséquence.

## SOMMAIRE

Promenades à travers l'Exposition : Autour du Champ de Mars. — Communications officielles et diverses. — Rapport du Commissaire général de l'Exposition au Président de la République (suite et fin). — Expositions diverses. — Les Colonies à l'Exposition. — Les Étrangers à l'Exposition. — Les travaux de sculpture et de décoration du palais des expositions diverses. — Les Bons de l'Exposition. — Échos. — Beaux-Arts : Les aquarellistes français. — Le Bon Marché. — Revue des théâtres. — **Supplément** : Revue économique : La France commerciale au Maroc. — Avis commerciaux.

## PROMENADES A TRAVERS L'EXPOSITION

### AUTOUR DU CHAMP DE MARS

J'avais l'intention de continuer aujourd'hui avec vous, cher lecteur, la visite du Palais des Industries diverses, commencée il y a quinze jours, et d'examiner les installations qu'y préparent les pays étrangers. Mais cette visite serait encore prématurée et n'offrirait aucun intérêt. Depuis une quinzaine, cette partie du Palais n'a guère changé d'aspect, c'est-à-dire que les salles réservées à cet effet sont encore, pour la plupart, vides et nues. On commence cependant à y travailler ; l'Angleterre est la plus avancée et j'y vois, non sans un peu d'inquiétude, arriver et s'y monter un certain nombre de ces vitrines ambulantes dont je parlais dans mon dernier article. On me dit cependant qu'il y en aura de neuves et qu'elles seront de bon goût et tout à fait couleur locale, car on les fabrique à Paris. Attendons, pour porter un jugement, que les choses soient mises au point.

Et comme ce n'est pas l'espace qui nous manque, que partout il y a des choses intéressantes à voir, visitons aujourd'hui, si vous le voulez bien, non pas les grands Palais du Champ de Mars, mais les pavillons extérieurs, l'accessoire au lieu du principal.

C'est cet accessoire, à parler franc, qui constituera la vraie, la grande attraction de l'Exposition. Sur les quelques millions de visiteurs qui afflueront aux guichets, bien minime sera le nombre de ceux qu'y amènera le désir d'y faire des études comparées sur les différents systèmes de cardage mécanique ou de machines à râper les betteraves. Ce n'est pas faire injure à l'industrie sérieuse, à la partie solide de l'Exposition, que de poser en principe que la grande masse du public viendra pour y trouver un spectacle uni-

que au monde, instructif s'il se peut, mais un spectacle.

C'est autour du Champ de Mars, dans les jardins, dans les parterres qui entourent les Palais principaux que la foule trouvera assurément le plus de plaisir. C'est là qu'avec beaucoup de goût, dans un désordre apparent, s'élèvent les pavillons accessoires, que nous allons passer en revue.

Là, plus rien de l'uniformité un peu sévère des grandes galeries ; plus de symétrie ; plus de nefs intimidantes aux infinies perspectives de fer. La fantaisie se donne carrière, et, disons-le tout de suite, avec un succès complet. Rien de récréatif, de gai à l'œil, comme ces bâtiments, la plupart élégants, imprévus de formes, pittoresques d'aspect, semés comme par les doigts d'une fée au milieu des gazons et des bosquets naissants.

Commencant notre tournée par l'extrémité de l'avenue de Suffren qui touche à l'École Militaire, nous constatons d'abord que cette partie du Champ de Mars, qui d'ordinaire est injustement sacrifiée et veuve de visiteurs et de curiosités, est, cette année, abondamment pourvue d'attraits. C'est là que commence le Chemin de fer de l'Exposition, ce Métropolitain en miniature qui sera si utile pour nous transporter à travers tant de merveilles. En descendant vers la Seine, nous trouvons d'abord le Bazar Égyptien. Que ce mot de *Bazar* n'éveille pas en vous l'idée d'une *Ménagère* symétriquement divisée en rayons et comptoirs. Non, c'est le Bazar de l'Orient, une rue étroite, irrégulière, avec maisons surplombantes faisant saillir les encorbellements de leurs moucharabihs compliqués ; où l'aveuglant soleil fait irruption par des trouées au-dessus des têtes et vient découper d'éblouissants carrés sur les murs blanchis à la chaux, où d'étroites boutiques recèlent les riches tapis, les orfèvreries étincelantes ou les modestes dattes.

Avez-vous vu l'Égypte, lecteur ? Si oui, vous vous y croirez retourné ; si non, cela vous épargnera le voyage.

Cette rue du Caire est presque terminée ; il n'en est pas de même du Pavillon de Siam, qui n'est pas sorti de terre. Le Pavillon Chinois est peu avancé encore. Mais on sait l'adresse des Fils du Ciel et combien ils sont expéditifs.

Le Palais Indien se termine. Il est déjà très pittoresque, avec ses quantités de petites coupoles écrasées, comme on en voit aux

mosquées de Bénarès, aux mausolées d'Agra, aux forteresses de Givalior, et sur la colline sacrée de Sounaghur.

À côté est le Pavillon du Guatemala. Le saut est brusque. J'exprimerai même à cet égard un regret : c'est qu'on n'ait pas cherché à ménager quelques transitions entre des pays représentés par des pavillons voisins. Nous trouverons dans un instant le Mexique près du Vénézuéla, et ainsi de suite. C'est quelque peu déconcertant, même pour des géographes ; à plus forte raison pour le bon public, qui pourrait bien emporter de là des idées baroques sur la carte du globe.

Heureusement, tout près de là, voici le Pavillon qui renferme la sphère terrestre, non pas grandeur nature, comme l'ont annoncé quelques-uns de nos confrères trop bien informés, mais au millionième, ce qui est déjà une jolie taille. Le Pavillon est terminé, très original à l'intérieur, où une galerie inclinée monte jusqu'au plafond, permettant ainsi de passer successivement en revue toutes les parties de l'énorme boule.

Le globe lui-même est en construction. Je sais enfin, maintenant que je l'ai vu faire, comment est l'intérieur de la terre : eh bien, l'intérieur de la terre ressemble à une grande crinoline dont les cerceaux se réunissent aux pôles. C'est une belle chose que la science ! (1).

Le petit Pavillon du Paraguay est terminé, ainsi que celui de la République dominicaine. Ce sont deux chalets en bois assez réussis. Les vitraux du Paraguay sont pourtant d'un goût par trop naïf, ainsi du reste que l'ornementation intérieure.

Nous retrouvons le fer au Pavillon de l'Uruguay, qui ressemble pour le moment à une grande volière, les murs n'étant pas encore remplis ; il est surmonté d'une coupole principale flanquée de quatre petits dômes.

Remarquons en passant combien, cette année, les dômes et les coupoles sont à la mode. On en a mis partout. Je me garderai bien, du reste, d'en médire ; il en est qui sont de fort bon goût.

Nous apercevons ensuite le Palais des Enfants, où sera exposé tout ce qui a trait à cet âge charmant et terrible où l'on ne connaît encore en fait de coupole que celle du ber-

(1) Nous avons donné dans le précédent numéro une description technique du globe terrestre au millionième de MM. Th. Villard et Ch. Cottard ; l'appréciation pittoresque de notre collaborateur J. de Béhix de l'œuvre de ces habiles ingénieurs n'en fera que mieux ressortir le mérite. (N. D. L. R.)

ceau et en fait de dôme que le sein maternel. Ce Palais est tout en bois ; on y sent la bonne odeur de sapin qui rappelle les *boîtes d'animaux* de notre enfance ; il ne reste plus à y faire que les aménagements intérieurs. Des tourelles d'angles, ornées de chevaux de bois en guise de gargouilles, affectent la forme de petits moulins à vent. L'intention est assez ingénieuse.

Le petit Pavillon du Salvador, en plâtre incrusté de faïences, est fini, ainsi que celui de la Bolivie et le Palais un peu encombrant du Brésil. Mais la palme, comme élégance, comme charme exotique, comme goût, appartient au Vénézuéla. Cette façade, toute sculptée de guirlandes, de rocailles, de fleurs et de fruits, toute fleurie de vases et de coquilles, ce clocheton bulbeux et élancé, sont bien espagnols, espagnols d'outre-mer, et constituent un pastiche des plus réussis.

En dirai-je autant du pavillon du Mexique ? Celui-là, je n'en doute pas, aura grand air, avec sa forme carrée, trapue, de vieux temple du soleil ; avec son grand escalier extérieur et ses murs inclinés vers l'intérieur. Mais il est tout en fer, recouvert de tôle, et cette tôle sera peinte en pierre ; jusqu'ici, elle a sa couleur de rouille, de sorte que ce temple a l'air d'un cuirassé de haut bord. Il faut savoir attendre avant de juger.

Nous voici arrivés au pied de la tour Eiffel. Pygmées auprès d'un géant, s'élèvent les Pavillons de la République argentine, tout en fer aussi et très grand, presque fini ; de Suez, en forme de maison égyptienne, bien entendu, et du Nicaragua.

Quand on est là, instinctivement, on lève la tête, et, bouche béante, on s'abstrait dans la contemplation de la Tour. Cela ne manque jamais. On n'y échappe pas, à cette obsession de la flèche de fer. C'est donc là, lecteur, que vous me retrouverez dans quinze jours, prêt à continuer notre promenade autour de l'Exposition.

J. DE BÉHIX.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES ET DIVERSES

### Congrès du repos hebdomadaire

Par arrêté en date du 20 mars 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international du repos hebdomadaire au point de vue hygiénique et social :

MM.

Banzet, secrétaire de la Société française pour l'observation du dimanche.

Bucquet (Paul).

Chabaud-Latour (baron Arthur de), ancien député.

Cheysson, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Delaire (Alexis).

Deluz, secrétaire général de la fédération internationale pour l'observation du dimanche.

Eschenaner, ancien pasteur, président de l'Eglise française à Strasbourg.

Felièvre.

Le Play (Albert).

Leroy-Beaulieu (Paul), membre de l'Institut.

Michel (Georges), publiciste.

Monod (docteur Gustave), chirurgien honoraire des hôpitaux, agrégé de la Faculté de médecine.

Nordling (de), ancien ingénieur en chef du chemin de fer d'Orléans.

Passy (Frédéric), député, membre de l'Institut.

Portalès (le comte A. de).

Remaury, ingénieur.

Sautter, ingénieur civil, président de la So-

ciété française pour l'observation du dimanche.

Say (Léon), sénateur, membre de l'Institut.

Tolain, sénateur.

Van den Becken.

Vernes d'Arlandes.

### Congrès dentaire

Par arrêté en date du 20 mars 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé M. le docteur Andrieu membre du comité d'organisation du congrès international dentaire.

### Congrès divers

Par arrêtés en date du 21 mars 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation des congrès internationaux suivants :

#### Accidents du travail

MM. Gauthier (J.-B.), président de la chambre syndicale de la couverture et plomberie.  
Dujardin-Beaumetz, ingénieur civil des mines, secrétaire général de la société anonyme des mines de Carmaux.

#### Cercles d'ouvriers

MM. Ducret (Léon), président de la chambre syndicale des industries diverses.  
Petit (Eugène), secrétaire de la revue des institutions de prévoyance.

#### Etude des questions coloniales

MM. Raffard, juge au tribunal de commerce.  
Revoil, avocat.  
Richard (G.), explorateur.

#### Alcoolisme

M. Philbert (le docteur).

#### De la paix

M. Dormoy, ingénieur en chef des mines.  
*Transmission de la propriété foncière*  
MM. Liouville, avocat, directeur du *Droit*.  
Massigli, professeur agrégé à la faculté de droit.

#### Propriété industrielle

MM. Marié-Davy, président du syndicat des inventeurs.  
Cahen (Albert), président du syndicat des ingénieurs-conseils en matière de propriété industrielle.  
Reymond (Francisque), sénateur, ancien président de la société des ingénieurs civils.

#### Sauvetage

MM. Backer (de), ingénieur, secrétaire du troisième congrès de sauvetage.  
Collet, administrateur-directeur de l'Assurance mutuelle des marins.  
Cuers (René de), publiciste.  
Delarue (Jules), vice-président de la société française de sauvetage et de la société des sauveteurs de la Seine.  
Heursenat, secrétaire général de la société française de sauvetage.  
Mesureur, président de la chambre syndicale des entrepreneurs de plomberie.  
Monreau, vice-président de la société des sauveteurs bretons.

### Réception de délégués étrangers

M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation de l'Exposition de 1889, a présenté, vendredi, à M. Tirard, président du conseil des ministres, commissaire général, MM. Matias Lopez, sénateur, et Batanero de Montenegro, député aux Cortès, président et délégué général du comité de Madrid ; et ensuite MM. Marianno de Carvalho, ancien ministre des finances, Gerardo Pery, membre de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, et Cário Pinto Coelho de Castro, délégués du comité portugais. Ces messieurs ont fait part des excellentes dispositions des artistes et des industriels de leur pays et ont assuré que leurs sections seraient brillamment prêtes à l'heure voulue.

### Le catalogue

L'administration a été informée que l'adjudicataire du catalogue général de l'Exposition de 1889 a envoyé des prospectus qui portent que chaque exposant n'aurait droit qu'à deux lignes gratuites pour son inscription au catalogue. Voici le texte de l'article 9 du cahier des charges :

« Chaque exposant a droit à deux lignes pleines, ou à trois lignes pleines si les deux premières ne suffisent pas pour l'inscription de son nom ou de sa raison sociale, de son adresse, de son numéro d'ordre d'exposant et pour la dénomination des produits exposés par lui. »

## EXPOSITIONS DIVERSES

### Concours de laiterie, beurres et fromages

Deux concours spéciaux des produits de laiterie auront lieu, pendant la durée de l'Exposition universelle et se tiendront sous les tentes des expositions d'horticulture, dans le parc du Trocadéro :

Le premier du 4 au 19 mai 1889 ;

Le second du 13 au 18 septembre suivant.

Les exposants admis seront obligatoirement tenus de prendre part aux deux concours.

Les concours comprendront trois divisions : laits, beurres, fromages.

Conformément à l'article 5 du règlement, les demandes devront être parvenues à M. le directeur général de l'Exploitation au plus tard le 10 avril 1889.

Les mottes de beurre envoyées au concours devront être d'un poids approximatif de cinq kilogrammes.

Chaque lot de fromage se composera de deux spécimens ; toutefois, les fromages de gruyère pourront n'être représentés que par un seul échantillon. En ce qui concerne les neufchâtel, bondons, malakoffs, camemberts et autres fromages de même grosseur, chaque lot devra se composer de six échantillons.

Les produits destinés aux concours temporaires de laiterie devront être rendus au siège des concours (au Trocadéro, à Paris), à 6 heures du soir, la veille des jours de concours avant 9 heures du matin.

Chaque exposant devra procéder lui-même, ou par son représentant, au déballage et à la mise en place de ses produits.

Les exposants admis seront obligatoirement tenus de prendre part aux deux concours.

Un diplôme d'honneur sera attribué dans chacune des trois divisions des produits de laiterie (lait, beurre, fromage), au meilleur lot présenté sans distinction de catégorie.

### Exposition de la « Fourmi »

La « Fourmi » aura, à l'Exposition de 1889, dans la section d'économie sociale, une place à part, en tête des nombreuses sociétés similaires qui ont été créées sur son modèle.

Afin de frapper l'attention du public par une manifestation extérieure, la « Fourmi » représentera son capital de 8 millions (chiffre prévu pour le mois de mai) par une colonne de pièces de 5 francs et de 4 francs, figuration exacte de ce capital. Cette colonne n'aura pas moins de 7 mètres de hauteur sur une base de 1 m. 40 de côté.

Une vitrine placée à côté contiendra les comptes rendus des neuf exercices écoulés, résumant l'histoire de la société depuis sa fondation.

### Exposition Espagnole

Dans une correspondance de M. Mondragon adressée de Madrid au *Figaro* du 27 mars, on lit le passage suivant :

Vous n'ignorez pas que l'Espagne prend un grand intérêt à l'Exposition universelle et que nos comités font leur possible pour réaliser une installation convenable au Champ de Mars. Il est vrai que notre caractère un peu paresseux nous retardera comme toujours et que nous terminerons notre installation quand l'Exposi-

tion sera déjà ouverte ; mais, en échange, nous n'y ferons pas mauvaise figure. On dit que nos travaux seront achevés avant la fin du mois. Mettons fin avril, s'il vous plaît, et je me déclarerai satisfait. La plupart des éléments décoratifs de notre pavillon devant se construire à Madrid, il est très naturel que l'installation exige plus de temps ; mais nous aurons tout fait avec des éléments nationaux, ce qui est déjà quelque chose. La section des beaux-arts fait preuve de la plus grande activité, bien qu'elle ait à surmonter mille difficultés. Heureusement Castelar, dont la passion artistique est bien connue, s'est mis en quatre pour arriver à ce que les tableaux de nos grands maîtres figurassent à l'Exposition, et il a pleinement réussi. Grâce à son interpellation aux Cortès, il a obtenu du gouvernement l'envoi des grandes toiles qui garnissent les musées officiels. C'est ainsi que les chefs-d'œuvre de Casado, de Gisbert, de Moreno Carbanero et de quelques autres seront remis au comité de Paris dans la semaine. Les peintres catalans enverront aussi un grand nombre de tableaux. De tous les arts que nous cultivons, assurément la peinture est le plus brillant, et la pléiade de nos artistes mérite bien une installation spéciale et le plus grand intérêt de la part des organisateurs. L'architecte directeur de l'Exposition, M. Mélida, étant peintre et sculpteur très remarquable, espérons que nos compatriotes n'auront qu'à se féliciter de sa direction.

#### Exposition bisontine d'horlogerie

Dans un magasin de la Grande-Rue, à Besançon, on peut admirer en ce moment l'élégante vitrine qui va servir à l'exposition collective de l'horlogerie bisontine dans le grand palais du Champ de Mars.

Cette vitrine, au fronton de laquelle se détachent les armes de la ville, est en chêne noirci. Elle a été construite par MM. Burkart, d'après les dessins de M. l'architecte Forien. La devise *Utinam* ressort en relief doré dans le soubassement du meuble.

#### L'exposition ouvrière

Dans une réunion tenue dimanche dernier, salle Horel, rue Aumaire, par la commission chargée du soin de répartir le crédit alloué par le Conseil municipal, ont été votées les deux résolutions suivantes :

1<sup>o</sup> Les travailleurs réunis salle Horel, désireux de participer à l'exposition ouvrière de 1889, demandent que le Conseil municipal se prononce immédiatement sur l'ouverture de cette exposition ;

2<sup>o</sup> Les exposants réunis salle Horel engagent chaque adhérent à ne faire aucune démarche individuelle auprès des pouvoirs publics, de manière à n'apporter aucune entrave aux travaux de la commission, qui se charge de faire les demandes pour tous.

## RAPPORT

du commissaire général de l'Exposition universelle au Président de la République

(Suite et fin)

### VI<sup>e</sup> PARTIE Finances

#### ASSOCIATION DE GARANTIE

D'après la convention passée entre l'Etat, la ville de Paris et la Société de garantie, cette dernière s'engageait à fournir une somme qui, dans aucun cas, ne pouvait excéder 18 millions, et, bien que l'article 2 du règlement de l'association de garantie parût exiger des souscripteurs le versement immédiat de 50 francs pour chaque part d'intérêt souscrite, aucun versement n'avait encore été effectué au commencement de l'année 1888.

Aussi la Commission de contrôle et de finances, dans sa séance du 24 février, décida que le premier versement de 50 francs devrait

être fait sans retard. Une circulaire fut envoyée aux souscripteurs par les soins de M. Christophle.

A la date du 31 décembre 1888, 1,678 souscripteurs de 22,264 parts, représentant un capital de 22,264,000 francs, avaient effectué le versement statutaire, et versé au Crédit foncier une somme de 1,113,200 francs.

78 souscripteurs de 884 parts, représentant un capital de 884,000 francs, n'ont pas encore rempli leurs engagements. Le compte particulier de l'association de garantie se résume de la manière suivante :

Versements effectués par les souscripteurs.....	1.113.200 »
Intérêts du compte courant au Crédit foncier.....	2.258 23
Total.....	1.115.458 23

Achat, par le Crédit foncier, de 140 bons du Trésor remboursables le 1<sup>er</sup> mars 1889, de 10,000 francs chacun.....
 1.400.000 » |

Prime de 8 fr. 75 0/0, déduction faite de 224 fr. 30 pour deux jours d'intérêt.....
 9.380 70 |

Frais divers avancés par le Crédit foncier.....
 2.833 20 |

Solde créditeur : 3,244 fr. 33.

Le coupon des bons du Trésor à échoir le 1<sup>er</sup> mars est de 22,000 francs.

#### COMPTE DES RECETTES (CONCESSIONS, ETC.)

Nous avons dit dans un chapitre spécial ce qui s'était passé pour le catalogue de l'Exposition.

Pour la plupart des autres concessions : restaurants, cafés et brasseries, une adjudication a été faite ; mais quelques-uns de ces établissements, n'ayant pas trouvé de preneurs au moment de l'adjudication, ont été concédés plus tard.

Il y aura dans l'intérieur de l'Exposition 34 établissements de ce genre, occupant une surface totale de 40,430 mètres carrés.

Pour les kiosques, bureaux de tabac, de change, etc., six marchés ont été passés ; et, comme pour les restaurants, on leur impose une redevance proportionnelle à l'étendue de l'emplacement occupé et au nombre de visiteurs de l'Exposition.

D'autres kiosques lumineux qui seront sur la voie publique payeront une redevance fixe.

Enfin un certain nombre de concessions concernent les théâtres, panoramas, etc., et tous, sauf le théâtre Scipion et Daubray (Folies Parisiennes) qui acquitte le droit proportionnel, abandonnent à l'administration une part de leurs recettes brutes ; tels sont le Globe terrestre, le Palais des enfants, les Pavillons des pastellistes et aquarellistes, le Panorama de la Compagnie transatlantique, le Panorama Castellani.

Diverses concessions seront faites encore pour les maisons de l'Histoire de l'habitation.

Les redevances fixes, les seules qui puissent être indiquées d'une manière certaine, s'élèvent à 242,500 francs.

Les redevances proportionnelles à la surface et au nombre des visiteurs s'élèvent à 99,454 francs par 1,000 visiteurs ; en évaluant le nombre des visiteurs à 13 millions (il a dépassé 12 millions en 1878), le produit serait de 1,292,902 francs.

Quant aux redevances proportionnelles aux recettes brutes, il est difficile de les évaluer ; au nombre de 10, elles varient de 5 à 15 0/0 de la recette brute et la moyenne est de 9,13.

Cependant quelques-unes stipulent des minima qui atteignent ensemble un chiffre de 62,000 francs.

#### DÉPENSES AUTORISÉES

Les dépenses autorisées s'élèvent, au 31 décembre 1888, à 28,550,396 fr. 68.

Chap. 1 <sup>er</sup> .....	4.310.151 35
Chap. 2.....	25.501.478 98
Chap. 3.....	1.736.766 35
Réserve générale.....	2.000 »
	28.550.396 68
Reste disponible.....	44.449.603 32
	43.000.000 »

#### CONTENTIEUX

Le service du contentieux s'occupe de toutes les questions juridiques qui intéressent l'administration de l'Exposition. Les contrats préparés par les différents services ont été soumis à l'examen du contentieux, qui en a écarté autant que possible tous les germes de conflits, et a joué à ce point de vue un rôle éminemment utile.

#### ENTRÉES

Dans ses séances des 4 et 11 mai 1888, la Commission de contrôle et de finances a décidé que les prix d'entrée à l'Exposition universelle seraient de : 1 franc de 10 heures du matin à 6 heures du soir ; de 2 francs pour la soirée ; de 2 francs pour les heures d'étude, de 8 heures du matin à 10 heures.

Elle a admis, en outre, le principe de l'emploi des tickets, adopté déjà en 1878, et jugé supérieur au paiement en espèces.

Elle a fixé à 400 francs le prix des abonnements pour la durée de l'Exposition, et elle a autorisé l'administration à accorder des abonnements au prix réduit de 26 francs aux membres des comités et commissions qui ont collaboré activement à l'organisation de l'Exposition.

Pour la fabrication des tickets, nous nous sommes adressés à l'administration du timbre, qui nous offrait les plus grandes garanties.

Quant aux entrées gratuites, elles sont strictement limitées, et ne seront accordées qu'au personnel, aux membres des comités d'installation et aux représentants de la presse. Encore le nombre des entrées gratuites pour la presse est-il dès à présent limité à 1,500. Toutes ces dispositions ont été consignées dans le règlement des entrées, que M. le ministre des finances a signé avec moi.

Pour éviter les fraudes, toutes les cartes donnant entrée gratuite dans l'Exposition (exposants, personnel, presse) devront être munies des portraits des titulaires.

Années 1886, 1887, 1888

### COMPTE GÉNÉRAL DES DÉPENSES

#### TABLEAU DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 DÉCEMBRE 1888

NUMÉROS des chapitres.	NATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS	DÉPENSES engagées	EXCÉDENT des crédits sur des dépenses engagées.
1	Administration.....	3.827 000 »	4.312.151 35	2.514.858 65
2	Travaux.....	31.425.143 16	25.501.478 98	5.923.664 18
3	Exploitation.....	5.316.640 58	4.736.766 35	3.779.874 23
	Réserve spéciale pour les travaux de l'esplanade des Invalides, les appointements du quai d'Orsay et la reproduction de monuments historiques.....	1.004.873 65	»	1.004.873 65
	Réserve générale.....	1.226.340 61	»	1.226.340 61
		43.000.000 »	28.550.396 68	44.449.603 32

OBSERVATIONS. — Les trois chapitres de dépenses se sont accrus d'une somme de 2,766,785 fr. 74 prélevée sur les réserves.  
Les réserves ont diminué d'une somme de 2,766,785 fr. 74 transportée aux trois chapitres de dépenses.

## DÉVELOPPEMENT, PAR ARTICLE ET SOUS-ARTICLE, DES DÉPENSES ENGAGÉES

NUMÉROS des articles.	NATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS	DÉPENSES engagées	EXCÉDENT des crédits sur des dépenses engagées.
<b>CHAPITRE Ier. — Administration.</b>				
1	Personnel :			
	Commissariat général.....	225.000 »	78.753 71	146.246 29
	Direction.....	520.000 »	282.945 20	237.054 80
	des travaux.....	770.000 »	414.433 61	358.566 39
	des finances.....	710.000 »	(a) 230.937 87	479.062 13
	Réserve.....	275.000 »	»	275.000 »
		<u>2.500.000 »</u>	<u>1.004.090 39</u>	<u>1.495.909 61</u>
2	Matériel :			
	Fournitures de bureau.....	160.000 »	64.337 57	95.662 43
	Chauffage.....	65.000 »	24.275 27	40.724 73
	Eclairage.....	35.000 »	8.361 89	26.638 11
	Lingerie, habillement des gens de service.	20.000 »	14.458 22	5.541 78
	Mobilier, achat et entretien.....	300.000 »	62.433 34	237.566 66
	Entretien des bâtiments.....	20.000 »	2.098 98	17.901 02
	Dépenses diverses, emballage, port de colis, frais de poste et de dépêches, abon- nement au téléphone, frais de voiture, dé- penses accidentelles et imprévues.....	30.000 »	22.875 28	7.124 72
		<u>630.000 »</u>	<u>198.540 55</u>	<u>431.459 45</u>
3	Impressions.....	220.000 »	107.520 41	112.479 59
4	Service de la presse.....	2.000 »	2.000 »	»
5	Service de la douane.....	75.000 »	»	75.000 »
6	Service de la police.....	400.000 »	»	400.000 »
	Totaux du chapitre Ier.....	<u>3.827.000 »</u>	<u>1.312.151 35</u>	<u>2.514.848 65</u>
<b>CHAPITRE II. — Travaux.</b>				
Répartition nouvelle approuvée le 20 août 1888 :				
1	Palais du Champ de Mars :			
	Palais des Beaux-Arts, palais des Arts libé- raux, galerie en deux parties, portique de l'avenue Rapp.....	6.372.484 47	5.762.576 44	609.908 03
	Palais des Machines.....	7.233.384 46	6.914.746 05	318.638 41
	Galerie des Industries diverses.....	5.786.406 52	5.412.411 29	373.995 23
	Nivellement général du Champ de Mars, égouts et supplément de fondations.....	524.847 61	524.847 61	»
	Réserve pour dépenses imprévues.....	82.876 94	»	82.876 94
		<u>20.000.000 »</u>	<u>18.614.581 39</u>	<u>1.385.418 61</u>
2	Trocadéro (exposition d'horticulture).....	300.000 »	244.735 58	55.264 42
3	Quai d'Orsay (bâtiments de l'exposition d'a- griculture).....	600.000 »	536.330 69	63.669 31
4	Pares et jardins (velums et entretien).....	3.082.654 05	1.791.359 65	1.291.294 40
5	Bureaux, postes-police de pompiers, kios- ques des entrées.....	458.911 51	399.562 20	59.349 31
6	Clôtures de l'Exposition.....	450.000 »	152.604 57	297.395 43
7	Viabilité de la tranchée de la rive gauche..	80.000 »	25.672 »	54.328 »
8	Passerelles.....	200.000 »	164.800 »	35.200 »
9	Eau et gaz en dehors des palais.....	600.000 »	252.000 »	348.000 »
10	Voies ferrées.....	363.359 42	237.769 42	125.590 »
11	Water-closet.....	175.000 »	»	175.000 »
12	Remise en état des locaux occupés.....	300.000 »	»	300.000 »
13	Réserve et imprévu dans les travaux, y com- pris la tour Eiffel.....	3.250.000 »	»	»
	Annexe des machines.....	83.270 38	»	»
	Histoire de l'habitation.....	560.000 »	»	»
	Chambre de commerce ma- ritime.....	51.000 30	»	»
	Exposition de la classe 63..	151.472 »	»	»
	Berges de la rive gauche..	130.000 »	»	»
	Exposition d'hygiène.....	143.477 53	»	»
	Indemnité à la ville de Paris.	64.000 »	»	»
	Palais des Produits alimen- taires.....	330.000 »	»	»
	Tour Eiffel.....	»	4.500.000 »	»
	Location Fougerousse.....	30.000 »	»	»
	Paratonnerres.....	»	14.500 »	»
	Latrines de Bagatelle.....	»	2.294 26	»
		<u>1.565.220 18</u>	<u>4.565.220 18</u>	<u>»</u>
	Totaux de l'article 13.....	<u>4.815.220 18</u>	<u>3.082.063 48</u>	<u>1.733.156 70</u>
	Totaux du chapitre II.....	<u>31.425.145 16</u>	<u>25.501.478 98</u>	<u>5.923.666 18</u>
<b>CHAPITRE III. — Exploitation.</b>				
1	Service mécanique : Mise en mouvement des machines.....	1.384.250 »	1.155.539 40	228.710 60
2	Service des expériences mécaniques et élec- triques.....	200.000 »	»	200.000 »
3	Exposition de l'histoire du travail et des sciences anthropologiques.....	454.800 »	375.703 63	79.096 37
4	Expositions agricoles.....	200.000 »	»	200.000 »
5	Expositions horticoles.....	127.310 »	67.000 »	60.310 »
6	Jury et récompenses.....	516.000 »	483 75	515.516 25
7	Auditions musicales.....	275.000 »	5.337 40	269.662 60
8	Congrès et conférences.....	220.000 »	40.000 »	180.000 »
9	Fêtes.....	1.000.000 »	»	1.000.000 »
10	Transport et manutention.....	86.640 58	»	86.640 58
11	Pompiers.....	22.640 »	1.195 »	21.445 »
11 bis	Exposition d'économie sociale.....	200.000 »	81.506 17	118.493 83
11 ter	Exonération à des exposants.....	100.000 »	»	100.000 »
12	Réserve pour dépenses imprévues.....	730.000 »	10.000 »	720.000 »
	Totaux du chapitre III.....	<u>5.516.640 58</u>	<u>1.736.766 85</u>	<u>3.779.874 23</u>

(a) OBSERVATIONS. — Employés..... 130.834 17  
Gens de service..... 100.103 70  
230.937 87

## Conclusion

Tel est, Monsieur le Président, l'exposé rapide de l'état des travaux et de la situation financière de l'Exposition universelle de 1889.

Si nous avons pu, malgré l'aléa toujours à craindre dans une aussi vaste entreprise, nous renfermer dans la limite des crédits mis par le Parlement à la disposition du commissariat général, c'est grâce aux efforts soutenus de tous ceux qui collaborent à cette grande œuvre.

La commission de contrôle et de finances nous a prêté constamment son concours éclairé, et tous les comités sans exception ont rempli leur tâche avec une ardeur sans égale.

Quant à mes collaborateurs directs, ils ont témoigné, par leur travail assidu, de leur attachement à la République, et le Parlement n'hésitera pas, je l'espère, à me donner les moyens de récompenser bientôt le zèle et l'énergie dont ils ont toujours fait preuve.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

*Le ministre du commerce et de l'industrie,  
commissaire général de l'Exposition uni-  
verselle de 1889,*

PIERRE LEGRAND.

## LES COLONIES

A L'EXPOSITION

## L'EXPOSITION COLONIALE.

M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, s'est rendu, lundi dernier, à 2 heures, à l'esplanade des Invalides, accompagné de MM. Haussmann, chef du cabinet, Henrique, commissaire général de l'Exposition coloniale, Révoil et des Tournelles, commissaires adjoints.

Ils ont été reçus par MM. Sauvestre, architecte du Palais central, Fouilhoux et Fabre, architectes de la Cochinchine, Mourichon et Lemoué, entrepreneurs généraux de la section coloniale et des pays de préfectorat.

Le Palais central, dont les imposantes proportions et l'architecture originale feront de l'esplanade des Invalides l'un des coins les plus curieux de l'Exposition universelle, a été fort remarqué. Le Palais de la Cochinchine, construit avec des bois découpés, apportés du pays par M. Fouilhoux, offre un coup d'œil des plus pittoresques. La présence dans ce décor oriental des indigènes annamites qui circulent en sautillant au milieu des constructions, achève de donner à l'aspect général son cachet exotique.

La pagode d'Ankor est reproduite dans ses proportions exactes, avec des moulages pris en Indo-Chine sur le monument même, par M. Fabre, qui, lui aussi, est venu de l'Extrême-Orient pour apporter à l'Exposition le concours de son talent.

Mais là ne s'arrête pas l'attraction promise aux visiteurs de l'exposition coloniale, car on construit également un théâtre annamite où doivent jouer de vrais acteurs du pays et figurer douze danseuses cambodgiennes, qui sont en route pour la France.

Il y a par ci par là une grande quantité d'objets déballés, des boudhas en bois d'un travail artistique remarquable, des pirogues de Calédonie, des ormes, des idoles de toutes les parties du monde et jusqu'à des plantes gigantesques protégées par des serres, dont M. Etienne a fort admiré l'agencement.

Enfin, on pourra remarquer une reproduction de la tour de Saldé, qui fut notre premier poste militaire au Sénégal et rappelle un des souvenirs les plus glorieux et les plus émouvants de la conquête, puisque c'est de cette tour que cinq cents français résistèrent à plus de vingt mille indigènes. Le restaurant créole, la maison malgache, le pavillon de la presse coloniale, toute la section, en un mot, a été l'objet de l'intérêt marqué de M. Etienne, qui a vivement félicité le commissaire général, M. Henrique, l'architecte, M. Sauvestre, et leurs actifs collaborateurs, MM. Mourichon et Lemoué.

## LES ÉTRANGERS A L'EXPOSITION

### ANGLETERRE

Dans la dernière réunion de la commission exécutive de la section anglaise à l'Exposition de Paris, sir Polydore de Keyser, qui présidait, a dit qu'il avait passé récemment un mois à Paris, et qu'il était heureux de déclarer que l'exposition anglaise serait digne du pays.

La réunion a voté des remerciements à sir Polydore de Keyser pour cette déclaration.

### BELGIQUE

Les bureaux de groupes de la commission belge se sont réunis, le 16 mars courant, à Bruxelles, sous la présidence de M. Lynen, président du comité exécutif.

M. Carlier, commissaire général, a fait connaître que la décoration générale de la section belge, dirigée par M. l'architecte Janlet, était achevée et que tout était prêt pour l'installation des produits.

Le compartiment qui aura le plus d'exposants est celui des industries diverses.

Le déballage et l'installation des colis seront dirigés et surveillés par les présidents et les secrétaires des groupes, sous la direction de M. Hamaide, chargé du service de la manutention.

En ce qui concerne les voyages, la compagnie du Nord a consenti à porter à huit jours le délai de validité du coupon d'aller et retour.

Les membres de la commission, comme ceux du comité exécutif, se rendront et séjourneront à Paris à leurs frais. Leur mission est toute de désintéressement et de dévouement.

M. Carlier conjure les exposants de faire en sorte qu'ils soient prêts en temps utile. Il fait appel au sentiment patriotique pour que le jour de l'ouverture, le 6 mai prochain, tout soit en ordre dans le compartiment belge.

Les voies ferrées de la manutention seront fermées le 1<sup>er</sup> avril. Après ce délai, tous les frais de transport, de douane et de placement seront exclusivement et complètement à la charge des exposants.

Les exposants recevront prochainement tous les documents nécessaires qui leur feront connaître quand et dans quelles conditions se feront leurs expéditions respectives.

### CHINE

M. le général Tcheng-ki-Tong vient de présenter à M. Georges Berger, directeur général de l'Exposition universelle, M. Teng-tig-Keng, attaché à la légation de Chine à Madrid, qui dorénavant représentera auprès de lui les exposants de la section chinoise.

La Chine n'ayant pas donné sa participation officielle à l'Exposition, un groupe très important de négociants de Canton ont demandé, au dernier moment, un emplacement au Champ de Mars. Etant donné le retard apporté à cette demande, la direction a pu accorder seulement la place nécessaire à la construction d'un pavillon.

Cet édifice, qui se trouvera dans la série des pays orientaux longeant l'avenue de Suffren, est commencé depuis quelques jours. Le dernier paquebot arrivé à Marseille a, en effet, débarqué un certain nombre d'ouvriers chinois qui sont actuellement à l'œuvre.

Le même bateau a amené également en France de nombreux ouvriers japonais qui sont dès à présent employés à la décoration de leur pavillon. Des ouvriers finlandais et suédois, des contremaîtres norvégiens sont aussi arrivés depuis peu au Champ de Mars, et ils mettent en ce moment la dernière main à leurs constructions respectives.

### HONGRIE

On écrit de Buda-Pesth, en date du 22 mars : La Société des écrivains et artistes hongrois organise une excursion en masse pour l'Exposition de Paris. Le départ aura lieu le 2 juillet, par train spécial.

L'itinéraire a été arrêté par le comité.

On prendra la route d'Italie, afin d'éviter le passage à travers l'Allemagne et de pouvoir

faire une visite au grand patriote Louis Kosuth, à Turin.

### PORTUGAL

Le docteur Alves Ferreira, un des plus grands banquiers de Rio de Janeiro, vient d'instituer un prix de 50,000 francs pour l'exposant portugais qui obtiendra la plus haute récompense au Champ de Mars.

### ROUMANIE

Le gouvernement roumain a versé au comité indépendant pour l'Exposition de Paris la subvention de 200,000 francs votée par la Chambre et le Sénat.

Les souscriptions particulières centralisées par le Comité s'élèvent à plus de 80,000 francs.

### SUISSE

Le Conseil fédéral suisse vient de voter une somme de 4,000 francs qui sera allouée à titre d'indemnité de voyage aux professeurs de l'Ecole polytechnique qui viendront visiter notre Exposition.

### DANEMARK

On écrit de Copenhague, en date du 3 courant :

Le gouvernement danois a mis un crédit de 5,000 couronnes, comme bourses de voyages, à la disposition des artistes, littérateurs et journalistes dont on peut espérer en particulier un développement intellectuel à la suite de leur séjour à Paris.

### ESPAGNE

La province de Gérone envoie à l'Exposition une collection de minéraux de cette région subdivisée en quatre sections :

La première est du minerai de cuivre; la seconde, de plomb; la troisième, de fer, de qualités diverses, et la quatrième, des minerais non métallifères comme la baritine, la estéatite, le quartz, le kaolin, terre noire, terre réfractaire, etc.

## LES TRAVAUX DE SCULPTURE ET DE DÉCORATION DU PALAIS DES EXPOSITIONS DIVERSES

Le gros œuvre de l'Exposition universelle étant terminé, nous croyons devoir donner quelques détails sur les travaux de décoration picturale et sculpturale, qui sont en pleine voie d'exécution.

Au Palais des Industries diverses, la décoration extérieure en panneaux et motifs de staff est aujourd'hui fort avancée, et l'ornementation de ces galeries en façades sur le jardin haut est fort réussie, bien que certains tons et nuances soient un peu durs.

Les écussons qui en forment le couronnement sont fort gracieux et portent au centre les noms gravés des capitales et grandes villes françaises et étrangères.

Ces écussons, la statuaire et les motifs de staff sont exécutés, peints et décorés avec goût par MM. Flandrin, Croisy, Cordonnier, Bourgeois, Coutan, Corbel, Carpezat, Lavastre, Plé, l'Union syndicale et corporative des mouleurs et statuaires, la Chambre syndicale des ouvriers ornemanistes, etc., etc., comme travaux de statuaire et de décoration, et par MM. Long, Lameire, Flourey, Amable, Boudier, Tournier, Clappe, Delamotte, Delhomme, Motte, Carrière, Poilleux-Saint-Ange, Janssen, Jourdain, Desbois, etc., etc., comme peinture.

Les quinze peintres-décorateurs qui ont soumis la décoration intérieure du grand dôme central de ce Palais travaillent très activement et leur œuvre sera terminée fin mars, époque à laquelle ce dôme et les pavillons y adossés seront probablement débarrassés de leurs échafaudages.

On peut d'ores et déjà apprécier la coupe gracieuse et élégante structure de ce dôme et de ses annexes, qui ont été si rapidement exécutés par MM. Moisant, Laurent, Savey et Co.

Nous ne pouvons louer au même titre les galeries transversales de ce Palais ni les dômes qui en font la terminaison du côté des avenues

La Bourdonnais et de Suffren, car la coupe de ces dômes quadrangulaires n'est pas gracieuse et est mal dissimulée par les ornements et cartouches qui en décorent les façades extérieures.

Par contre, la galerie centrale de 30 mètres qui conduit au Palais des Machines sera d'un fort bel effet, bien qu'elle soit un peu élevée et qu'elle fasse paraître trop basses les galeries de 25 mètres qui y aboutissent.

L'ornementation en staff de cette galerie et les verrières de couleur dont sa partie supérieure est ornée sont très réussies et auront certainement l'approbation des gens de goût.

Quant à l'intérieur des galeries d'exposition des Industries diverses (galeries de 25 mètres), il a été décoré suivant des plans et dessins émanant partie de la Direction des travaux, partie de celle de l'Exploitation de l'Exposition universelle.

Les séparations et portes de communication de ces galeries sont plus chargées de boiseries et peintures polychromes que gracieuses.

L'ensemble ne fait pourtant pas mauvais effet et est assez originale.

Imitant en cela l'idée qu'a eu M. Dutert de décorer le plafond du Palais des Machines avec des écussons peints en toile, on a imposé aux groupes d'exposants de couvrir partie des voiliges des plafonds de ces galeries de toiles peintes indiquant les diverses natures de produits exposés, ce qui facilitera aux visiteurs l'accès des différentes sections et la reconnaissance des produits qui les intéressent.

Les maquettes de ces dessins et panneaux ont été faites par MM. Rubé, Chaperon et Jambon, les auteurs du plafond si réussi du Palais des Machines.

On a fait reproduire ces maquettes par d'autres peintres-décorateurs, moins connus, qui, néanmoins, ont exécuté à leur honneur ce travail difficile.

P. L.

## LES BONS DE L'EXPOSITION

Nous avons annoncé que la commission de contrôle et de finances de l'Exposition, réunie sous la présidence de M. Tirard, commissaire général de l'Exposition et ministre du commerce, avait adopté le projet du gouvernement créant les bons de l'Exposition.

Par suite, le contrat relatif à l'Exposition, passé entre l'Etat, la Ville et la Société de garantie, va se trouver modifié. Voici l'économie financière de la nouvelle combinaison, telle qu'elle vient d'être proposée au Conseil municipal, sous forme de projet de délibération :

Article premier. — M. le préfet de la Seine est autorisé à consentir, au nom de la ville de Paris, à ce que M. le Président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, réalise une convention ayant pour objet la création et l'émission de 1 200 000 bons de 25 fr, munis chacun de 25 tickets d'entrée à l'Exposition, dans les conditions qui font l'objet des articles 2 et suivants de la présente délibération :

Art. 2. — Ces bons, qui seront dispensés de tout impôt, participeront à 80 tirages; 6 tirages auront lieu pendant la durée de l'Exposition : les 31 mai, 30 juin, 31 juillet, 31 août, 30 septembre et 31 octobre 1889.

Les 3 premiers tirages comprendront chacun : un lot de 100 000 fr, un lot de 10 000 fr, 10 lots de 1000 fr, et 100 lots de 100 fr.

Le 6<sup>e</sup> tirage comprendra : un lot de 500 000 fr; 2 lots de 10 000 fr; 10 lots de 1000 fr et 200 lots de 100 fr, et à partir de 1890, et pendant 75 ans, il y aura un tirage par an qui comprendra : pendant les 10 premières années, un lot de 50 000 fr, 10 lots de 1000 fr et 120 lots de 100 fr; pendant les 65 années suivantes, un lot de 10 000 fr, un lot de 2000 fr, 200 lots de 100 fr, et 1000 lots de 25 fr.

Tous les bons restant en circulation seront remboursés dans la dernière année.

Art. 3. — Sur les 30 millions formant le produit brut de l'émission :

3 500 000 fr sont affectés, à titre de fonds de concours, aux dépenses complémentaires de l'Exposition. Le maximum prévu par l'article premier de la loi du 6 juillet 1886 étant ainsi porté de 43,000,000 de francs à 46 500 000 fr.

18 millions serviront à désintéresser l'Association de

garantie, qui n'aurait plus de risques à courir et consentirait à abandonner sa part dans les bénéfices éventuels.

Les 8 millions 1/2 de surplus seront employés par les soins et sous la responsabilité du Crédit foncier à la reconstitution du capital nécessaire au paiement des lots, capital qui s'élève à 5 500 000 fr.

Les 3 millions restant disponibles seront consacrés aux frais d'émission et pourront se décomposer ainsi :

Commission de garantie, 1,25 fr par bonfr.	1 500 000
Commission des guichets, 0,75 fr par bon...	900 000
Frais de confection des billets, prospectus, annonces.....	600 000
	3 000 000

Art. 4. — La fabrication des bons sera faite aux frais des contractants et sous la surveillance d'agents du ministère des finances. Ces bons porteront le timbre du Crédit foncier.

Art. 5. — L'administration des finances délivrera aux intermédiaires désignés des tickets détachés des bons.

Dans le cas où son approvisionnement se trouverait insuffisant, elle conserve la faculté de délivrer des tickets fabriqués par l'Etat et dont le produit profitera au budget de l'Exposition.

Art. 6. — Toutes les recettes de l'Exposition autres que les droits d'entrée au moyen de tickets détachés des bons, c'est-à-dire notamment les diverses cartes d'abonnement, les tickets fabriqués par l'Etat, les redevances dues par les exposants, la vente des matériaux, seront affectés avant tout à payer les dépenses venant en excédent des quarante-trois millions prévus.

Dans ces excédents de dépense figurera la somme de 1 800 000 fr à laquelle est fixé à forfait le remboursement à effectuer au syndicat des électriciens, qui devait récupérer ses dépenses sur les recettes du soir.

Tout le surplus des recettes sera partagé entre l'Etat et la Ville de Paris, dans la proportion de leurs rapports respectifs, soit 17/25 pour l'Etat et 8/25 pour la ville de Paris, la commission de contrôle et de finances ayant renoncé, au nom de l'Association de garantie à tout bénéfice éventuel.

Comme conséquence de ce projet une compagnie financière nouvelle serait créée par les soins et sous l'autorité du Crédit foncier. Cette compagnie s'engagerait à prendre les lieux et place de l'ancienne Société de garantie.

Si cette combinaison est définitivement adoptée, la nouvelle Société financière fournira les suppléments à prévoir dans la dépense de premier établissement et mettra, en outre, à la disposition de l'exploitation de l'Exposition, des fonds pour pourvoir à des dépenses de nature spéciale qui n'avaient pas reçu de dotation, comme les visites d'ouvriers, etc.

La nouvelle compagnie ne réclamera aucune part dans le prix de vente des matériaux de démolition, ce qui assure, point des plus importants, la conservation, à titre définitif, de la splendide galerie des machines et des deux grands palais des beaux-arts et des arts libéraux.

Pour prix de la fourniture des 21 à 24 millions de francs qu'elle devra déboursier, la nouvelle affaire est constituée marchande et vendeuse de tous les billets d'entrée, avec droit de créer des billets de loterie à raison d'un billet de loterie pour vingt-cinq billets d'entrée.

Le nombre des billets d'entrée que pourra émettre la Compagnie suppose 30 millions de visiteurs, non pas, bien entendu, de visiteurs différents, car il y en a qui entreraient plus d'une fois au Champ de Mars pendant le cours de l'Exposition. De sorte qu'il serait plus exact de dire qu'on prévoit plutôt 30 millions de visites que 30 millions de visiteurs.

Cette prévision paraît dépasser de beaucoup tout ce qu'on pouvait imaginer. On il y aura des billets perdus, ou il faudra les utiliser à prix réduits. La conséquence nécessaire du nouvel arrangement sera donc sans doute que nombre de personnes entreraient au-dessous du pair, c'est-à-dire en payant moins que 1 fr.

Les avantages de la combinaison nouvelle sautent aux yeux. D'abord, certitude de n'avoir pas à demander de crédits supplémentaires aux Chambres; ensuite, conservation, à titre définitif, des magnifiques constructions qui s'achèvent, y compris l'admirable galerie des machines, œuvre unique en son genre dans le monde et bien plus admirable, à tous les points de vue, que la tour Eiffel. Enfin, les derniers avantages de la nouvelle combinaison, c'est que les billets d'entrée seront très probablement vendus à moins de 1 fr, ce qui sera un très grand soulagement pour le petit public, pour ce petit public qui forme la foule, et qui profitera sans doute le plus, pour son instruction et son agrément, des visites qu'il fera au Champ de Mars.

L'abondance des matières nous empêche de publier les gravures préparées pour le présent numéro. Nos lecteurs voudront bien excuser ce manquement à nos habitudes.

## ECHOS

### Les fêtes du Centenaire à Versailles

MM. Alphand, commissaire général des fêtes du Centenaire; Bouvard, commissaire général adjoint; de Mallevoux, secrétaire général, et Williamson, conservateur du mobilier national, se sont rendus dimanche matin à Versailles pour examiner sur place les mesures à prendre pour assurer l'exécution du programme de la grande fête qui doit être donnée le 5 mai en commémoration de la réunion des Etats généraux. Ils ont été reçus par le préfet de Seine-et-Oise et par le maire de Versailles. L'architecte du château, l'architecte du département et de la Ville et le conservateur du Musée de Versailles assistaient à la conférence qui a permis de régler tous les détails de la fête

\* \*

### Le jardin du Carrousel

La création du jardin du Carrousel est très rapidement menée. On va mettre la main aux plantations d'arbustes, qui commenceront du côté du pavillon de Rohan, pour se continuer parallèlement à l'ancienne grille du Carrousel et se terminer au pavillon de Flore. Après cela, on procédera au semis et au gazonnage, et on installera les socles et les statues qui pourront être mises immédiatement à la disposition du Louvre. Dans ce nombre se trouve une des œuvres les plus remarquées de M<sup>me</sup> Claude Vignon, qui sera prise au Luxembourg. Ajoutons que, sur la demande de M. Léon Say, une allée centrale de 25 mètres de largeur sur 400 mètres de longueur a été réservée pour les expositions horticoles annuelles.

\* \*

### Les Etudiants et le Congrès de la jeunesse européenne

Pour rivaliser de politesse avec l'Université de Bologne, le quartier Latin se prépare à recevoir dignement les étudiants étrangers qui viendront à Paris pendant l'Exposition. En dehors des fêtes dont l'Association des étudiants prendra l'initiative, la Conférence d'études politiques vient de mettre à l'étude l'organisation d'un congrès de la jeunesse européenne.

Ce congrès doit avoir pour but l'examen de la situation économique de l'Europe et la recherche des améliorations qu'il est possible d'y apporter.

\* \*

### L'Exposition historique du Louvre

On sait que la Société de l'histoire de la Révolution française organise, au Louvre, dans la salle des Etats, une exposition historique de la Révolution.

L'ouverture de cette exposition aura lieu prochainement. On a parlé de la date du 10 avril, mais il se pourrait que l'inauguration, à laquelle assistera M. le Président de la République, soit retardée de quelques jours. La décoration de la salle est presque terminée, mais le classement et l'installation des objets qui continuent à arriver, prendra sans doute plus de temps que ne le voudrait la commission d'organisation. D'ailleurs les collectionneurs font chaque jour de nouveaux envois.

La salle des Etats où aura lieu l'exposition historique de la Révolution est située dans l'aile des Tuileries qui relie le pavillon de Flore au Louvre. Elle est sur la frontière des deux palais, et on y accède par une entrée donnant sur la cour du Carrousel, près de l'endroit où commençait la grille qu'on vient de démolir.

Elle a servi pendant plusieurs années de salle de séances au conseil municipal. Elle est immense, très élevée de plafond et d'une nudité décorative absolue. Pour l'approprier à sa nouvelle destination, le comité organisateur a dû en modifier complètement l'aspect par une transformation d'ailleurs très heureuse.

La commission qui a présidé à l'organisation de l'exposition est une délégation de la Société de l'histoire de la Révolution. Elle compte parmi ses membres : MM. Aulard, Champfleury, Charavay, Chassin, Jules Claretie, Adrien Duvand, Guiffrey, Kaempfen, Antonin Proust, Maurice Tourneux. Son secrétaire est notre confrère M. Adrien Duvand, un des rédacteurs de la revue *la Révolution française*.

La Société de l'histoire de la Révolution française donnera, pendant l'Exposition, une série de conférences. La commission qui doit les organiser a pour président M. Burdeau, député.

La Société est placée sous le haut patronage du président de la République, qui en est le président d'honneur.

\* \*

### La tour Eiffel à Calais

On lit dans le *Patriote*, de Calais :

« On peut dès maintenant voir exposée à Calais, chez M<sup>lle</sup> Clément, propriétaire, rue de Croy, n° 2, une reproduction absolument fidèle de la tour Eiffel à Paris. L'exécution de cette tour minuscule de 2 mètres de hauteur est due non à un artiste de profession, mais à M. Allaer, Louis, domestique au service de M<sup>lle</sup> Clément, ce qui lui donne un mérite tout particulier. C'est un véritable tour de force et de patience que vient d'exécuter M. Allaer. Depuis la base jusqu'au sommet, la tour est construite avec de petites feuilles en zinc de différentes formes et de dimensions. Au milieu de la première plateforme se trouve placée une pendule surmontée d'un globe opalin et tournant sur lequel les heures sont marquées; les emplacements des cafés, restaurants et autres sont ingénieusement ménagés; il en est de même pour la seconde plateforme. A chaque étage, les galeries sont ornées de trophées de drapeaux aux couleurs nationales. En un mot, et sans être obligées de faire le voyage de Paris, les personnes qui désireraient se rendre compte de l'effet produit par cette tour gigantesque n'ont qu'à aller tous les jours rue de Croy, n° 2.

Nous reviendrons sur cet intéressant travail que nous n'avons fait pour ainsi dire qu'apercevoir aujourd'hui.

\* \*

### Ouverture de la ligne des Moulineaux

La date de la mise en service de la ligne dite du pont de l'Alma aux Moulineaux, qui relie le Champ de Mars à Saint-Cloud en passant par Courbevoie, Suresnes et Puteaux, est définitivement fixée.

La ligne sera ouverte au public le jour de l'inauguration de l'Exposition, ou la veille, c'est-à-dire le 5 ou le 6 mai prochain.

## BEAUX-ARTS

### LES AQUARELLISTES FRANÇAIS (Galeries Georges PETIT)

Il est vrai que la promenade de Longchamps est non seulement démodée, mais oubliée, que les courses de la Marche et de la Croix-de-Bermy n'ont plus Alfred de Dreux pour illustrer leur histoire, c'est là ce qu'on peut bien dénommer question de mode!... Mais lorsqu'au lieu de promenades où s'étale le demi-monde il s'agit de manifestations artistiques d'un caractère aussi élevé que celles auxquelles depuis plusieurs années le grand public parisien a été habitué par la SOCIÉTÉ DES AQUARELLISTES FRANÇAIS non! il ne faut pas dire question de mode

mais bien question de goût, de tact, d'intelligence, oui, tout cela est réuni dans ces charmants salons de la rue de Sèze, grâce, élégance, bon ton, rien n'y manque. La bonne société s'y donne rendez-vous et de n'importe quel côté, on est émerveillé.

Nous sommes loin du petit rez-de-chaussée de la rue Laffitte. Qui est-ce qui irait voir ces splendides aquarelles au salon des Champs-Élysées?

Allez, Messieurs, vous tenez aujourd'hui la plus belle place, vous avez su rester Français, c'est bien : continuez !..

Cette onzième exposition est un peu moins fournie que l'an dernier, mais nous ne nous plaindrons que de l'absence des maîtres aimés du public qui sans doute se sont réservés pour le pavillon du Champ de Mars. Si ce manque laisse des regrets, il est mieux qu'il en soit ainsi, car on peut plus aisément admirer les œuvres que leurs auteurs ont été assez soucieux d'eux-mêmes pour réserver aux regards des amateurs.

Dès l'entrée, les trois magnifiques dessins (fusains) de LIHERMITE, disposent agréablement le visiteur, *En famille*, *les Dentellières des Vosges* et *Dévideuse* sont d'une grande finesse et d'un naturel exquis, puis viennent les splendides aquarelles de HARPIGNIES, de l'air, de la lumière, de l'espace ! Nous citerons surtout *Une rue de village* qui fait sensation ; ses *Vues de Paris* sont très fines, *Novembre* représente bien la froidure, et *les Esterelles* est un massif d'arbres dont les branches obéissent au souffle du vent.

*La Place de la Concorde* par M. ZUBER, est d'une expression sincère, ce temps-là vous engage à ne pas rester dehors, c'est du reste la meilleure de ses six aquarelles, le *Sous bois* est bien sauvage et le *Pont de la Concorde* a besoin d'être terminé.

ADRIEN MOREAU a placé des personnages dans des endroits déserts, mais ces déserts sont rendus avec une grande exactitude, des coins de jardin dont les plates-bandes sont bien fleuries. *Réverie* est surtout une belle page, avec des roses trémières parfaites.

*L'étang* par MAURICE LÉLOIR doit être un portrait, cette toilette Marie-Louise sied à merveille, et cet épagneul à l'œil éveillé, tout cela est bien campé dans un paysage vaporeux ; mais ses éventails, c'est bien autre chose, le *Déjeuner fortifié* est traité avec un brio et un entrain admirable — l'amour et la guerre marchent de front. Citons aussi une série d'aquarelles paysages, pour illustrer les *Confessions* de J.-J. Rousseau.

M<sup>me</sup> la baronne de ROTHSCHILD expose des vues de Venise qui seraient tout à fait pleines d'harmonie, s'il n'y avait pas tant de petits points blancs. Dans les trois nous préférons le *Quartier des pêcheurs* : beaucoup de talent qui s'affirme, mais il faut boucher les trous.

M. de CUVILLON présente *Un Flamand du XVII<sup>e</sup> siècle*, en voilà un qui doit savoir qu'il est beau garçon, a-t-il l'air gouaillier !... Très finement traitée, cette aquarelle est une miniature, puis une odalisque au *Tambourin*, un joli portrait de bébé et de bonnes études de maisons normandes à Dieppe.

HEILBUTH, a envoyé *Dans l'herbe*, par un beau jour d'été, les amoureux se causent ainsi : quelques fois !... *Sur la terrasse de Saint-Germain*, j'avoue que je n'ai pas bien compris la composition, j'aurais préféré lire portrait de M<sup>lle</sup> X.

Georges VIBERT a envoyé sept aquarelles plus charmantes les unes que les autres, trois portraits et une tête d'étude, Cardinal : que de réflexion il y a dans cette tête-là !... *Pendant le relais* : plein de componction, ce père de l'Eglise pense sans doute au séjour des bienheureux, puis *Les débuts d'un confesseur*, une sémi-lante castillanne, raconte sans doute de bien gros péchés, elle regarde de côté l'effet produit sur le confesseur, qui a l'air de n'en pas croire ses oreilles ; c'est très scabreux sans doute, mais c'est dans le pays des torréadors que cela se passe.

Puisque nous sommes dans la contrée n'ou-

blions pas la *Sevillana* de M. Worms, dont le talent est bien connu.

*La Tartine* par M. FRIANT, ainsi que *Sophie*, *l'Été*, *le Feuilleton* sont bien traitées. N'omettons pas les bonnes marines de M. COURANT, surtout *les Sardinières* et *Mer houleuse*.

*Les Chiens* de M. de PENNE, *les Chats* de M. LAMBERT sont toujours traités avec beaucoup de talent par les historiographes ordinaires de ces quadrupèdes.

M. Victor GILBERT s'affirme peintre de fleurs, le *Mois de Marie* est une page habilement traitée et tous ces blancs sont harmonieusement groupés, le *Champ fleuri* est un agréable souvenir d'été et à la bourriche de *Roses* nous préférons *Fleurs coupées* qui sont jetées avec un sans façon bien naturel.

M. JOURDAIN est le peintre du soleil, *Parc de Saint-Cloud*, *Pelouses du Trocadéro* et *Matinée d'été*, sont traitées avec une furia sans pareille, ces fleurs joliment mises en place se détachent admirablement, le jardinier pourrait en faire un bouquet des plus harmonieux.

M. ADAN présente six bonnes petites aquarelles, sujets bien naturels.

M. J.-M. CLAUDE expose de gentilles aquarelles. *Grande Marée* est habilement traitée.

Des *Fleurs de Printemps*, *des Roses*, encore *des Roses*, voilà les titres que M. MORAND donne à ses aquarelles. Si vous aimez les fleurs, vous pouvez admirer celles-là, car elles sont posées, jetées avec beaucoup de naturel. *Romance sans paroles* est de la poésie et la *Corbeille fleurie* une mousse de pavots.

M. Delort, qui fait admirer les *Embarras de Paris* et une *Aubade* dont le coloris étincelle, nous fait reposer au bord de la mer du Nord, à marée basse ; les *Mouettes et Goélands*, bien dans l'air, me semblent un peu trop apprivoisées ; l'amazone est admirablement campée et semble fort se récréer de leur vol audacieux.

Les illustrations présentées par M. DUBUFE fils sont traitées avec grâce et élégance, coquetterie même ; l'auteur de *Musique sacrée* et *Musique profane* demeure dans le saint lieu et nous fait admirer une page d'un sentiment très élevé.

*L'Officier de Chasseurs*, de M. LOUSTANEAU, est bien peint, mais trop raide.

Citons aussi les vues de village de M. YON, les paysages de M. PUJOL et les grandes aquarelles extraordinaires de M. Albert Bernard.

M. J.-C. Meissonnier, quoique n'ayant que deux numéros au catalogue, a présenté d'autres aquarelles, dont une, *les Coteaux de Conflans*, est très fine et, je crois, bien supérieure aux autres ; le *Pêcheur* est très bien, mais le massif d'arbres est trop épais !..

M. Maignan nous fait admirer diverses scènes de *Polyeucte* parfaitement traitées, de même qu'une grande page : satire XI, de Boileau, sur l'honneur :

L'innocente équité, honteusement bannie,  
Trouve à peine un désert où fuir l'ignominie.  
Aussitôt, sur un trône éclatant de rubis,  
L'imposteur monte orné de superbes habits.

M. DUBUFE FILS a une exposition splendide : *Cloches saintes*.

L'Eglise est la maison la plus belle du monde,  
Faite pour le Dieu tendre et doux en qui je crois,  
N'ayant pour serviteur près de la sainte croix  
Que des anges gardiens à chevelure blonde.

L'encens qui s'échappe d'une cassolette et monte en spirales irisées vers la voûte céleste et l'ange dans l'espace, avec les cloches saintes, entonne des chants harmonieux.

Quelque chose s'entend d'invisible et de pur  
Comme un chant féminin qui flotte dans l'azur  
Et c'est pourquoi je crois que les anges sont femmes.

M. ADRIEN MARIE a envoyé dix aquarelles tout à fait supérieures, *l'Épouvantail* est un succès, le public fait cercle : très réussi aussi : *A la recherche du petit frère*, un petit garçon et sa jeune sœur se sont sauvés dans le potager (un petit frère va venir), et comme on leur a dit qu'ils avaient pris naissance dans le jardin, sous la feuille d'un chou, ils coupent tous les choux !... Quelle figure va faire le jardinier !..

*Cuirassiers et Fantassins*, par M. JEANNIOT, sont des sujets pris sur le vif. M. GEORGES CLAUDE a envoyé quinze aquarelles, plusieurs *Vues de Menton* et un *Sabotier*, qui est très finement traité.

Puis, enfin, des séries de magnifiques dessins par Adrien Marie, Adrien Moreau et J. Le Blant et Besnard, destinés à l'illustration de divers ouvrages.

CH. LANÉRALE.

## LE BON MARCHÉ

### EXPOSITION DES COSTUMES, CONFECTIONS, JUPES, CHAPEAUX, CHAUSSURES

L'exposition des toilettes d'été, après celle si brillante des nouveautés de la saison, a lieu chaque année au Bon Marché au commencement d'avril ou à la fin de mars.

A cette époque de l'année, les conditions de la vie pratique se modifient toujours plus ou moins pour chacun de nous. L'humanité semble se modeler sur la nature en transformation. Le soleil dore les feuilles naissantes de ses rayons plus chauds, la verdure renaît, les jardins embaument.

Chacun, alors, a besoin de modifier ses vêtements. Aux lourdes et chaudes étoffes d'hiver vont succéder les tissus plus légers, les teintes plus claires, les vêtements aux allures plus larges.

Au Bon Marché, on trouvera, sans craindre d'essuyer la moindre déception et dans les meilleures conditions de bon goût et de prix, avec la plus grande diversité dans le choix des objets, tout ce qu'on peut désirer et tout ce dont on a besoin à l'entrée d'une saison nouvelle.

Le premier comptoir où s'arrêtent les dames, à cette exposition, est le comptoir des costumes confectionnés.

Impossible de décrire minutieusement l'extrême variété de formes, de modes nouvelles, de fantaisies en tout genre qui se présentent aux regards charmés des visiteuses.

Les riches étoffes, les tissus légers, les teintes claires sont multipliés et diversifiés à l'infini. Vus à la pièce, ces tissus sont ravissants ; en costumes ils produisent un effet merveilleux : Cette jupe plissée par exemple, grand écossais réséda et vieux rouge, couverte par une draperie d'étoffe unie, est superbe. Egalement superbe cette grande redingote en broché de laine brique, dessin Empire noir et dégradé ; le devant affecte la forme veste, avec col tailleur, revers et gilet en lainage uni, nuance brique et boutons noirs ; c'est tout à fait de grand ton et de grand effet.

En même temps que le soleil des beaux jours, le costume foulard va nous revenir. Au milieu de beaucoup d'autres, nous avons admiré un excellent modèle, excellentement composé et dans une note de fraîcheur et de grâce admirablement printanière.

Après les costumes pour dames, vient le comptoir de confections, autre branche de cet arbre immense dont chaque partie représente une variété ou un accessoire du vêtement féminin.

Ici, ce sont les mantilles, les mantelets, les vêtements de voyage, les pare-poussière, les jaquettes, objets charmants qui plaisent aux regards, revêtent les formes les plus gracieuses, sont utiles, élégants et surtout pratiques.

Evidemment, nous ne pourrions particulariser, il faudrait beaucoup trop citer ; mais nous devons signaler un fort beau vêtement de pluie en tissu nouveau, imperméable, absolument sans odeur et d'un prix qui le met à la portée de toutes les bourses.

A côté, et en passant, nous avons dû admirer un riche vêtement très élégant, brodé sur drap amazone, avec manches nouvelles, qui nous paraît mériter de la part de nos dames une attention toute particulière, aussi bien qu'une série

de mantes nouvelles en soie brochée avec belle garniture de passementerie et de dentelles genre chantilly, fort jolies et d'une grande distinction.

La jaquette, dans un genre moins relevé, occupe toujours honorablement son rang. Etablie sur le modèle que nous avons vu, en drap uni haute nouveauté, ornée d'une jolie broderie, elle constitue un charmant vêtement qui a bien son cachet.

A remarquer au comptoir des jupes de magnifiques jupes de dentelle faites d'un seul volant et qui sont l'idéal du genre. Ces gracieuses conceptions de la mode la plus artistique sont du plus pur style empire. Elles sont simplement contournées à la taille d'un large ruban qui, du côté gauche, retombe en ceinture.

Le style Empire ne comporte pas habituellement la tournure, cet accessoire qui semblait abandonné et démodé. Mais le goût de notre temps n'admet pas les formes trop droites, généralement peu gracieuses; aussi reparait-elle avec des proportions plus discrètes. Elle donne de l'ampleur et du modelé, en même temps qu'elle ajoute à la grâce des nouvelles jupes du Bon Marché.

Cette création modèle est une merveille de bon goût. Rien de plus gracieux que ces formes nouvelles, un peu relevées sur le devant, à dos généralement plissé, genre robe religieuse.

Ce sera là, sans contredit, un des grands succès de cette exposition.

Viennent ensuite des déshabillés d'un genre tout nouveau et qui méritent qu'on les admire longuement, aussi bien dans la composition d'ensemble que dans le fini de tous leurs détails. Ils sont en surah crème, ciel, rose, rouge, bouton d'or et sont tous garnis de dentelle, d'entre-deux valenciennes, dans lesquels sont glissés de petits rubans comète.

A noter encore les jupes de cachemire aux bordures camaïeu et aux broderies nacrées.

Un complément obligé du déshabillé, ce sont les chemisettes.

On remarquera aussi tout particulièrement les chemisettes en surah faites à petits plis, ornées de passementerie métal, de petits rubans noirs ou de rubans nuance parchemin.

Les chemisettes en surah, forme Directoire, avec dentelle nœud Marceau.

Au comptoir des robes de chambre, le choix sera d'une variété surprenante. Ce genre de vêtement n'aura jamais été présenté avec un pareil luxe de formes nouvelles.

Les robes de chambre en lainage aux devants flottants à grands ramages, attirent à leur tour l'attention des dames.

Les robes de chambre en cachemire nuances fines avec bande brodée genre byzantin;

Les robes de chambre en surah, nuances fines avec la même bande;

Les robes de chambre mousseline de laine, dessins genre organdi 1830, formant des liserons, des paquets de mousselines, des bouquets Louis XV. Ces robes sont ornées de rubans chatoyants ou de dentelle crème.

Plus loin, on trouvera les jupons de dessous; en taffetas garni de dentelle, en surah; avec petits plis et entre-deux dentelle.

Nous arrivons à une des parties les plus intéressantes du costume féminin : le *Chapeau*, qui a synthétisé à lui seul le terme de *Mode*.

Au Bon Marché, la mode des chapeaux et coiffures pour dames atteint à elle seule un chiffre colossal par année et elle occupe un nombre considérable d'ouvrières et d'ouvriers de tout genre. C'est que cette maison modèle fait tout par elle-même (nombre de dames me l'ont assuré), et ne laisse à personne la fabrication des divers articles concernant la mode.

La *forme* est composée et arrêtée par de véritables artistes attachés à la maison; la *nuance* est définie après des études approfondies; la *garniture* est toujours au courant de la dernière mode et du goût du jour.

Que faut-il pour faire un chapeau complet? La forme, le ruban, la fleur et la plume. Et il faut que tous les accessoires soient en harmonie avec les nuances.

Au Bon Marché, nous ne saurions trop le répéter, toutes ces questions sont élucidées, traitées et mûries, après longue étude, dans la maison même.

L'Exposition du 8 avril offrira aux visiteuses une merveilleuse capote, en toutes teintes de modes, qui est un vrai bijou artistique;

Un chapeau rond, paille fantaisie, délicieusement orné;

Une capote paille dentelle, d'une fraîcheur de ton incomparable et à un prix étonnant de modicité;

Le chapeau rond, paille anglaise; la toque bord paille fantaisie; le chapeau rond paille belge, avec panache et plumes d'autruche deux tons ou unis;

Le chapeau rond à bords plats, paille fantaisie, celui-là extraordinaire comme prix; un autre chapeau rond en paille de riz, genre très riche;

La capote Directoire, en paille unie, en toutes teintes, soit avec fleurs ou plumes.

A noter encore une charmante toque, ornée de fleurs les plus variées, et les mantilles, coiffures de mamans avec garnitures en dentelle genre Renaissance, et diadème de valeurs ou en blonde grenade.

Nous nous ferions scrupule d'oublier les ravissantes fançons en dentelle ornées de fantaisie plumes, ainsi que les capotes crêpe anglais et les fançons de même crêpe, garnies de plissés.

Enfin un dernier mot, pour citer un chapeau rond en crêpe anglais et une toque tout en lilas blanc. Et, pour terminer, un chapeau rond en dentelle coulissée, orné d'une branche de roses sur la passe.

Si les dames sont la clientèle la plus assidue de la maison Boucicaut, les hommes et les enfants y trouvent cependant tout ce qui concerne leurs costumes.

L'exposition de cette année nous offre des modèles tout à fait inédits et du goût le plus raffiné en tant que costumes marins pour jeunes garçons.

Nous recommanderons tout particulièrement un costume matelot orné de broderies de l'amirauté, garni du grand col marin en toile bleue lessivée coupé par une pointe blanche et pour le fermer une cordelière à passants au bout de laquelle se trouve un sifflet de quartier-maître. Ce détail assurément fera fureur cette saison auprès des bambins qui vont l'été fabriquer des fortifications de sable sur les plages.

Puis un costume russe très riche et fort coquet; ce costume est traversé par une cordelière en fourragère sur la poitrine, ce qui lui donne un fort joli aspect.

Un autre costume marin très fantaisie fait d'un nouveau tissu, le *drap de Paris*. Dans ce modèle, le devant est en soie plissée et brodée, le col est garni d'une riche cordelière soie et or.

Aux vêtements pour hommes, le *Pantalon du Bon Marché*, dont le prix est extraordinairement modique, est néanmoins de premier ordre comme tissu, coupe et façon.

Le *Gilet du Bon Marché*, gilet fantaisie pour l'été, en coutil piqué fantaisie du meilleur goût, dont le teint est garanti et dont le prix sera une véritable surprise.

En vêtements tout faits on trouve toutes les tailles: vestons, jaquettes, redingotes, habits, pardessus, ulsters, etc.

Les tissus servant aux vêtements à faire sur mesure sont, dès maintenant, tous arrivés, et le Bon Marché peut offrir un choix immense en draperies de toutes provenances pour n'importe quels vêtements. La meilleure coupe, en même temps que la façon la plus soignée, sont garanties pour les vêtements sur mesure comme pour tous les articles vendus au Bon Marché, où rien n'est livré à moins de donner satisfaction absolue.

Les ombrelles sont un des accessoires féminins les plus élégants et aussi des plus dispendieux. Mais au Bon Marché, tout en gardant l'élégance la plus exquise, on a trouvé le moyen de donner à des prix étonnants cet objet utile

et parfois si luxueux qu'on n'avait, il y a vingt ans, qu'à prix d'or.

Le choix le plus considérable de ces charmants objets est offert aux visiteuses de l'exposition.

Elles y trouveront également tout ce que la mode a créé de plus heureux et de plus frais en tissus lainage et fantaisie, comme aussi en rouenneries solides et en indiennes légères.

Par ce temps d'Exposition universelle, on est tenté de croire à un rendez-vous général de la nouveauté.

Enfin, et pour terminer, citons le rayon des chaussures auquel on pourra se pourvoir pour l'été de toutes sortes d'articles, pour toutes les occasions de la vie: chaussures de marche, chaussures de ville, d'appartement et de soirée.

Après chaque visite à une exposition du Bon Marché, il reste une impression ineffaçable. Outre la satisfaction de trouver tout ce qu'on peut désirer pour les divers besoins de la vie, il demeure dans l'esprit un sentiment qui élève l'âme au-dessus des efforts humains et des luttes de l'existence. C'est l'idée maîtresse qui se dégage de la puissance du travail, de l'honnêteté rayonnante et devenue une loi, du progrès sans cesse renaissant et tendant toujours à des hauteurs plus lumineuses.

BAILLE.

## REVUE DES THÉÂTRES

La brillante réouverture de l'*Hippodrome* fait bien augurer de la saison. Splendide salle tous les soirs, on commence par des exercices variés, courses plates, de spahis, de douze petits élèves de l'école de Mars, descente en parachute, etc.

Dans les numéros nouveaux, le début de M. Darby, champion des sauteurs à pied, les trois jockeys, Allen, Rowland et Gilbert, les doubles sauts périlleux des Glinseretti, la grande voltige de MM. Piat, Doulawond, Gaty, etc.

Comme seconde partie: *la Chasse*, pantomime à grand spectacle. Depuis l'apparition du troupeau de biches jusqu'à l'entrée du pensionnat de demoiselles, et depuis la noce du forgeron et de la meunière jusqu'à la curée aux flambeaux, *la Chasse* a été admirablement réussie.

Ce spectacle va donner à la Direction tout le temps de monter avec soin la pièce nouvelle qui devra remplir les mois de l'Exposition.

\* \*

Le secrétaire général de l'Opéra-Comique, choisi par M. Paravey, est M. Edouard Noël, journaliste, membre du Cercle de la Critique, auteur, en collaboration avec M. Edouard Stoullig, des *Annales du Théâtre et de la Musique*. Déjà, pendant l'administration de M. Carvalho, M. Edouard Noël avait rempli pendant plusieurs années les fonctions de Secrétaire à l'Opéra-Comique et s'y était créé de nombreuses sympathies.

\* \*

M. Henri Michau est complètement rétabli; il vient d'assister pour la première fois, aux Folies-Dramatiques, à la répétition de *Riquet à la Houppe*. Artistes et choristes ont profité de l'occasion pour donner à leur directeur un témoignage de leur sympathie et lui ont offert, pour fêter son retour à la santé, des fleurs et un bronze de Barye. M. Michau a été fort touché de cette gracieuse manifestation. La première représentation de *Riquet à la Houppe* est fixée au samedi 6 avril.

\* \*

*Exposition rétrospective de la Bastille et de la rue Saint-Antoine en 1789*; Restitution des mœurs et costumes du XVIII<sup>e</sup> siècle. — Musique des Gardes Françaises. — Nombreuses attractions inédites et historiques. — Evasion du prisonnier Latude, etc. Voilà bien des sujets pour attirer la foule au Champ de Mars.

Un spectateur

Le propriétaire-gérant: H. PENDRIÉ.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NIDRE.

# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889

REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 7 Avril 1889.

NUMÉRO 223.

L'Administration actuelle du **MONITEUR DE L'EXPOSITION** (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère, n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés Cité de l'Alma, n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889: réception et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. FENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du **MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889**.

## A NOS ABONNES

Le Moniteur de l'Exposition devant modifier son titre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1890 et, peut-être aussi, ses prix d'abonnement et de vente au numéro nous croyons devoir prévenir ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire à partir du 31 janvier dernier, que nous opérerons le recouvrement de leur réabonnement à raison de 3 francs par mois, soit 33 francs pour onze mois 30 francs pour dix mois, etc.

Nous espérons que ceux de nos abonnés actuels qui voudront bien nous continuer leur confiance se conformeront à notre proposition. Nos avis de recouvrement seront établis en conséquence.

## SOMMAIRE

Revue générale des travaux. — Communications officielles et diverses. — Nos gravures. — Les Colonies à l'Exposition. — Les Etrangers à l'Exposition. — La Fête de chantier à la tour Eiffel. — Echos. — Les Bons de l'Exposition. — Les Livres. — Revue des théâtres. — Gravures: Portrait de M. Formigé; vue de la partie centrale du Champ de Mars. — Supplément: Revue financière; avis commerciaux.

## REVUE GÉNÉRALE DES TRAVAUX

Un mois à peine nous sépare de l'ouverture officielle de l'Exposition et, sincèrement, sans méconnaître l'effort considérable qui a été fait depuis quelques mois, on peut se demander à cette heure, après une visite d'ensemble des chantiers, si tout sera prêt au jour voulu.

Est-ce illusion ou mauvais entendement des choses? Mais il semblait, il y a deux ou trois mois, que tout pourrait être terminé au jour de l'inauguration, tandis qu'aujourd'hui on se prend à douter. C'est que, dans les derniers travaux d'installation, d'ornementation, surgissent toujours une multitude de détails dont on ne prévoyait pas la complexité et la difficulté, la lenteur de l'exécution.

Hâtons-nous de dire, cependant, que si tout dans l'Exposition n'est pas absolument prêt le 6 mai, le travail restant à faire sera certainement peu de chose et l'inauguration de l'Exposition de 1889 ne sera pas faite au milieu de véritables chantiers, en présence de monceaux de caisses non encore ouvertes comme en 1878 et 1867, ou comme dans la plupart des grandes expositions étrangères de ces dernières années.



M. FORMIGÉ, ARCHITECTE

CHEF DU SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES PALAIS DES ARTS

Ainsi, dans la section française des expositions diverses, on peut prévoir déjà que les installations et la mise en place des produits seront achevés dans les derniers jours de ce mois; dans les sections anglaise et suisse, également; seules les autres sections étrangères de cette catégorie sont en retard et pourraient bien ne pas avoir terminé leurs travaux d'installation le jour de l'ouverture.

A la galerie des Machines, on ne compte

plus les installations déjà terminées et celles en cours qui le seront bientôt. La pose des planchers sera bientôt un fait accompli, celle des arbres de transmission également. Les deux ponts roulants sont en place et fonctionnent depuis plusieurs jours. L'établissement des chaudières d'alimentation en dehors du Palais, tout au long de l'avenue de la Motte-Piquet, est presque achevé; leurs cheminées, les unes en briques, les autres en fer, sont posées ou terminées. Sûrement, le 6 mai, la galerie monumentale, dont nous avons si souvent parlé, se présentera à l'œil du visiteur telle qu'elle devra être au cours de l'Exposition; car les quelques installations qui pourraient à ce moment rester en souffrance, ne dépareront certainement pas le coup d'œil général.

Dans le Palais des Arts, l'avancement des travaux paraît moindre qu'au Palais des Machines. Cependant, dans celui des Arts libéraux, tout le gros œuvre intérieur est à peu près terminé et le travail des installations peut être, dès à présent, commencé. Au Palais des Beaux-Arts, le cloisonnement s'achève et les nombreux sujets, de sculpture notamment, déjà arrivés, pourront bientôt être mis en

place.

Tout autour des grands Palais de l'Exposition, s'achève la toilette extérieure et intérieure de la multitude des chalets, pavillons, petits palais, théâtres, etc., que l'on y a édifiés. Pour eux, le coup d'œil du visiteur sera satisfait, bien que leur ornementation intérieure puisse ne pas être terminée en temps utile; mais le travail restant à faire au jour de l'inauguration sera certainement peu important à

voir l'activité déployée dans chacune de ces constructions.

Au Trocadéro, même zèle, même ardeur au travail. Le pavillon des forêts, véritable merveille de goût et d'originalité, se termine rapidement; ainsi que celui des travaux publics. Les autres installations de cette partie de l'Exposition, restaurant, serres, etc., seront prêtes ou paraissent devoir l'être. Les plantations d'arbustes, arbres, fleurs, à titre d'objets exposés, sont en bonne voie d'achèvement ainsi que la pose des velums que l'on édifie de chaque côté de la fontaine centrale.

Et si, de ce point, on jette un regard sur le Champ de Mars, l'œil s'arrête émerveillé sur la majestueuse tour dont les 300 mètres ont été atteints dans la journée du 31 mars ainsi que nous le disons dans une autre partie du journal. Certainement tout n'est pas fini dans le colossal monument. Il reste encore à donner une dernière couche de peinture, à terminer la pose des ascenseurs, mais l'état des travaux permet de prévoir leur achèvement sinon avant la fin de ce mois, du moins dans les tous premiers jours de mai. Les ascensions publiques pourront donc commencer très probablement au lendemain même de l'ouverture de l'Exposition.

Au quai d'Orsay, l'activité qui règne sur toute la ligne, comme au champ de Mars, permet d'augurer la terminaison en temps utile des nombreuses installations échelonnées sur ce long parcours.

En partant de l'avenue de Suffren, et en face du champ de Mars, la station d'électricité, le pétrole, la marine civile, le gaz d'huile achèvent en toute hâte leurs travaux d'édification et d'installation. Plus loin, face à l'avenue de La Bourdonnais, le panorama transatlantique est terminé. Au delà, sont dans un état très avancé le bâtiment des Chambres de commerce, le Palais des Produits alimentaires, le restaurant hongrois Rambowsky. Toutes ces constructions sont placées sur le bas port, ainsi que le pavillon espagnol situé en face du carrefour Malhar dont les décorations extérieures sont commencées.

Dans les galeries de l'agriculture, on a exécuté la pose des planchers, ou du bitume, suivant les sections, et les produits y arrivent chaque jour en quantité. Leur installation est l'affaire de quelques jours. On pose dans ce moment, en face du pont de l'Alma, un pont qui paraît d'une hardiesse rare destiné à relier les galeries d'amont et d'aval, ainsi qu'il a été fait depuis quelques mois déjà au boulevard Latour-Maubourg.

Aux Invalides, le travail exécuté depuis quelques semaines est énorme. Pour la plupart des constructions édifiées dans cette partie importante de l'Exposition, il semble, en vérité, qu'il reste peu de chose à faire, et ce n'est pas exagérer que de supposer qu'en un mois tout puisse être terminé.

Là, en effet, le coup d'œil d'ensemble est frappant. Les grands palais, surtout celui de l'Exposition militaire, ceux de l'Hygiène et de l'Économie sociale, à droite; le palais des Colonies, du côté opposé, paraissent ne plus attendre qu'un dernier tour de main du décorateur. Les autres édifices, les palais algérien et tunisien, un village de l'archipel indien, une maison d'école modèle, le panorama Castel-

lani, à gauche, et, à droite, le restaurant Sainte-Colombe, le pavillon des Postes et des Télégraphes, sont dans un état d'avancement qui permet de croire à leur achèvement complet dans les derniers jours de ce mois.

Seules, les installations des objets de campement et de la Société de secours aux blessés militaires paraissent être en retard. Mais les grands jours d'avril faciliteront sûrement l'exécution de la tâche restant à faire, et ces installations pourront sans doute se présenter dans de bonnes conditions au jour dit.

En somme, comme nous le disions en commençant, il semble, après un examen général des travaux, que des retards soient à craindre sur certains points de l'Exposition; cependant nous croyons fermement que ces retards seront de peu d'importance et qu'ils ne dépareront pas le coup d'œil d'ensemble, qui sera certainement la chose la plus merveilleuse qui se soit encore vue à la surface du globe.

H. PENDRIÉ.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES ET DIVERSES

Le Président de la République française,  
Vu le décret du 8 novembre 1884;  
Vu la loi du 6 juillet 1886;  
Vu le décret du 28 juillet 1886;

Sur le rapport du président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, et du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,  
Décrète :

### TITRE I<sup>er</sup>

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1<sup>er</sup>. — L'appréciation et le jugement des œuvres d'art, des produits industriels et des produits agricoles exposés, sont confiés à un jury international composé de membres titulaires et de membres suppléants répartis en quatre-vingt-cinq jury spéciaux correspondant aux quatre-vingt-cinq classes de la classification générale, telle qu'elle a été arrêtée par les arrêtés ministériels des 26 août, 11 mars et 1<sup>er</sup> mai 1887.

Art. 2. — Dans chacun des jurys de classe, le nombre des membres titulaires pour chaque nationalité et pour chaque branche d'art ou d'industrie représentée sera, autant que possible, proportionnel au nombre des exposants et à l'importance des expositions.

Toutefois, le nombre total des membres titulaires français et étrangers du jury international des récompenses ne pourra être supérieur à neuf cents (900).

Art. 3. — Le nombre total des membres suppléants français et étrangers du jury international des récompenses ne pourra être supérieur au tiers du nombre des jurés titulaires.

Art. 4. — Les membres français titulaires et suppléants du jury international des récompenses seront choisis dans les grands corps de l'État, les académies, les grandes administrations, les corps constitués, et, pour le plus grand nombre, parmi des personnes ayant obtenu, comme exposants, ou comme jurés nommés par le gouvernement français, de hautes récompenses aux Expositions universelles internationales de Paris, de Londres, de Vienne, de Philadelphie, de Sidney, de Melbourne, d'Amsterdam, d'Anvers, de Barcelone et de Bruxelles.

Art. 5. — Les jurés suppléants n'auront voix délibérative que lorsqu'ils occuperont la place de jurés titulaires absents.

Art. 6. — Les membres français titulaires et suppléants du jury international des récom-

penses seront nommés par décret présidentiel, sur la proposition du président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général pour les jurys de classe des groupes II à IX, et du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour les jurys de classe du groupe I.

Les membres étrangers titulaires et suppléants du jury international des récompenses seront désignés pour chaque nationalité par les comités nationaux étrangers.

Toutes les nominations devront être faites avant le 5 mai 1889.

Art. 7. — Chaque jury de classe des groupes II à IX pourra s'adjoindre, à titre d'associés ou d'experts, une ou plusieurs personnes compétentes, sur quelques-unes des matières soumises à son examen. Ces associés ou experts pourront être pris parmi les membres titulaires ou suppléants d'une classe quelconque et parmi les hommes de la spécialité requise, en dehors des membres du jury. Les personnes ainsi adjointes ne prendront part aux travaux du jury de classe où elles auront été appelées que pour l'objet déterminé qui aura provoqué leur convocation, et elles auront seulement voix consultative.

Le choix des associés ou experts devra être agréé par le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général.

Art. 8. — Les exposants qui auront accepté les fonctions de juré, soit comme titulaires, soit comme suppléants, seront, par ce seul fait, mis hors de concours pour les récompenses.

Seront exceptés de cette règle les exposants des classes du groupe I.

Seront aussi exclus du concours, mais dans les classes seulement où ils auront opéré, les exposants appelés comme associés ou experts.

Art. 9. — Les récompenses à décerner sous forme de diplômes, mises à la disposition du jury international, sont réparties suivant les catégories suivantes :

Grands prix;

Diplômes de médaille d'argent;

Diplômes de médaille de bronze;

Diplômes de mention honorable.

Art. 10. — Le jury international des récompenses devra accomplir ses travaux du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre 1889.

Toutefois, en ce qui concerne les classes des groupes VII, VIII et IX, donnant lieu à des expositions temporaires et concours, les opérations du jury se poursuivront pendant toute la durée de l'Exposition, ainsi qu'il est dit au titre III du présent règlement.

Art. 11. — La distribution solennelle des récompenses aura lieu dans le courant du mois de septembre.

Art. 12. — Un rapport général des opérations du jury international des récompenses et une liste officielle des noms des exposants récompensés seront publiés.

Art. 13. — Conformément à l'article 3 du décret du 28 juillet 1886, le directeur général de l'exploitation, assisté de ses chefs de service, est chargé de préparer et de diriger les travaux du jury international des récompenses, de recevoir et de transmettre les résultats des opérations dudit jury, de s'assurer que les produits d'aucun exposant n'ont échappé à son examen, de recevoir les observations et réclamations des exposants, de veiller à l'observation des règles établies.

Le directeur général de l'exploitation aura le droit d'assister à toutes les séances du jury international des récompenses, ou de s'y faire représenter, mais il n'interviendra dans les délibérations que pour constater les faits, rappeler le règlement et présenter les réclamations des exposants.

### TITRE II

#### ATTRIBUTIONS DES RÉCOMPENSES

#### Dispositions spéciales aux expositions permanentes de groupes I à IX

Art. 14. — L'attribution des récompenses instituées par l'article 9 résultera des opérations

successives des jurys de classe dont il a été parlé dans le titre I<sup>er</sup>, des jurys de groupe et du jury supérieur dont il va être parlé.

Art. 15. — Chaque jury de classe se réunira le 1<sup>er</sup> juin 1889.

Dans sa première réunion, il élira son bureau, composé d'un président, d'un vice-président, d'un rapporteur et d'un secrétaire.

Le président et le vice-président devront être de nationalités différentes : l'un Français, l'autre étranger.

Art. 16. — Chaque jury de classe procédera à l'examen des objets exposés et établira, sans distinction de nationalités, le classement, par ordre de mérite, des exposants qui lui paraîtront dignes d'être récompensés.

Il dressera à part les listes des exposants qui, par application de l'article 8, se trouveront seuls mis hors concours.

Il classera enfin, sans distinction de nationalités, les collaborateurs, contre-maitres et ouvriers qu'il croira devoir signaler pour leur participation à la production d'objets remarquables figurant à l'Exposition.

Ces listes, revêtues de la signature des membres du jury de classe qui auront pris part au travail, seront remises à la direction générale de l'exploitation au plus tard le 15 juillet.

Si un jury de classe n'a pas réuni ses listes à l'époque ci-dessus indiquée, elles seront établies d'office par le jury de groupe.

Art. 17. — Les présidents, les vice-présidents et les rapporteurs des jury de classe composeront les jurys de groupe, qui se réuniront le 20 juillet 1889.

Il sera nommé pour chaque jury de groupe un président, deux vice-présidents et un secrétaire, qui pourront être choisis en dehors des membres du jury.

Un décret déterminera la proportion du nombre des Français et des étrangers qui devront être appelés à ces fonctions.

Les nominations seront faites par décret sur la proposition du président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général, pour les groupes II à IX, et sur celle du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour le groupe I.

Art. 18. — Chaque jury de groupe revisera et arrêtera les listes de classement présentées par les jurys de classe.

Il s'adjoindra successivement chaque jury de classe pour les délibérations qui le concernent et pour rédiger les propositions à faire au jury supérieur, relativement au nombre et à la répartition des récompenses de chaque catégorie à accorder pour chaque classe.

Les résultats des travaux des jurys de groupe devront être remis à la direction générale de l'exploitation le 15 août 1889; si le rapport d'un groupe n'est pas terminé à cette date, le jury supérieur y pourvoira d'office.

Art. 19. — Le jury supérieur aura pour président d'honneur le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies; il aura pour vice-présidents d'honneur le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et le ministre de l'agriculture.

Il aura pour président et vice-présidents le président et les vice-présidents du comité supérieur de revision, constitué par les arrêtés ministériels en date des 11 mars 1887 et 4 mai 1887.

Il sera composé :

Des vice-présidents de la commission de contrôle et de finances;

Des présidents et des vice-présidents des jurys de groupe;

Des membres du comité supérieur de revision;

Des commissaires généraux ou des présidents de comités nationaux dont le pays comptera plus de 500 exposants inscrits au catalogue;

Du président du jury spécial de l'exposition d'économie sociale, institué par l'article 21;

Du directeur général des travaux;

Du directeur général de l'exploitation;

Du directeur général des finances;

Du chef du service mécanique et électrique;

Du chef du service de la section française;

Du chef du cabinet du ministère du commerce, de l'industrie et des colonies et du commissariat général de l'Exposition;

Du directeur des beaux-arts;

Du commissaire spécial des beaux-arts;

Du directeur de l'agriculture.

Art. 20. — Sont nommés secrétaires du jury supérieur :

Les secrétaires du comité supérieur de revision;

Les secrétaires des directions générales de l'Exposition;

Le chef de cabinet du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts;

Le chef du cabinet du ministre de l'agriculture;

Le sous-chef du commissariat général de l'Exposition;

Les secrétaires des comités de groupe.

Art. 21. — Le jury supérieur se réunira le 20 août 1889. Il examinera les propositions de groupe et arrêtera, en dernier ressort, les listes par ordre de mérite, des exposants récompensés de chaque classe, le nombre et la répartition des récompenses des différentes catégories attribuables aux exposants admis à être récompensés.

Art. 22. — Un jury spécial composé de trente-deux membres sera formé pour l'exposition d'économie sociale.

Les nominations seront faites par décret, sur la proposition du président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général.

Le jury spécial de l'exposition d'économie sociale se réunira le 1<sup>er</sup> juin 1889. Dans sa première réunion, il élira son bureau, formé d'un président, d'un vice-président, d'un rapporteur et d'un secrétaire.

Une moitié des membres sera choisie parmi les membres des comités de section de l'exposition d'économie sociale, l'autre moitié sera prise en dehors.

Le jury spécial de l'exposition d'économie sociale dressera, par ordre de mérite, la liste des exposants susceptibles d'être récompensés et fera ses propositions relativement au nombre et à la répartition des récompenses de différentes catégories.

Les résultats des travaux du jury spécial de l'exposition d'économie sociale devront être remis à la direction générale de l'exploitation le 15 août 1889, pour être transmis directement au jury supérieur.

Art. 23. — Des diplômes spéciaux pourront être décernés aux personnes qui auront pris part à l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques et aux expositions rétrospectives des beaux-arts, en prêtant ces œuvres; aux membres des divers comités, des commissions, des jurys; ainsi qu'aux fonctionnaires des services administratifs.

### TITRE III

#### ATTRIBUTIONS DES RÉCOMPENSES

*Dispositions spéciales aux expositions temporaires et concours des groupes VII, VIII et IX.*

Art. 24. — Pendant toute la durée de l'Exposition, les jurys de classe intéressés présenteront à l'agrément de M. le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général, les noms des associés qu'ils désireront s'adjoindre pour l'examen des produits compris dans les expositions temporaires et concours qui pourront avoir lieu pour certaines classes des groupes VII, VIII et IX.

La présentation des noms de ces associés temporaires sera faite huit jours au plus tard avant la date qui aura été fixée pour l'ouverture de chacune de ces expositions temporaires ou concours.

Art. 25. — Dès que ces expositions temporaires ou concours seront terminés, chaque comité temporaire, formé des membres du jury de la classe correspondante et des associés temporaires, dressera, par ordre de mérite, la liste des exposants collaborateurs et ouvriers qu'il jugera dignes de récompenses et les rangera en quatre catégories sous les titres de premiers prix, deuxième prix, troisième prix et mentions honorables des concours partiels.

Ce classement pourra immédiatement être rendu public.

Art. 26. — Lorsque les expositions temporaires ou concours seront terminés, les jurys de groupe des groupes VII, VIII et IX dresseront la liste nominative des exposants collaborateurs et ouvriers auxquels les comités temporaires auront attribué des récompenses, en conformité de l'article précédent; ils décerneront ensuite à chaque lauréat un diplôme qui rappellera les prix et mentions honorables obtenus par lui dans les expositions temporaires et les concours pendant toute la durée de l'Exposition.

Art. 27. — Il sera statué à part et suivant les règlements spéciaux pour les récompenses à décerner aux lauréats des expositions et concours des animaux reproducteurs de différentes races.

Art. 28. — Le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition, et le ministre de l'instruction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 27 mars 1889.

CARNOT.

Par le Président de la République :

*Le président du conseil,  
ministre du commerce, de l'industrie  
et des colonies,  
commissaire général de l'Exposition*

P. TIRARD.

*Le ministre de l'instruction publique  
et des beaux-arts,  
A. FALLIÈRES.*



#### Commission des fêtes

Le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général,

Vu la loi du 6 juillet 1886;

Vu le décret du 28 juillet 1886;

Vu l'arrêté du 16 mars 1889, instituant la commission de contrôle des fêtes de l'Exposition et du Centenaire de 1789,

Arrête :

Article premier. — Le nombre des membres représentant le conseil municipal de Paris dans la commission de contrôle des fêtes est porté de quatre à huit.

Art. 2. — MM. Boll, Gaston Carle, Bassinet et Saint-Martin sont nommés membres de cette commission.

Fait à Paris, le 23 mars 1889.

P. TIRARD.

#### Auditions d'Orchestres français avec chœurs

##### RÈGLEMENT

Article premier. — Cinq grandes auditions d'orchestres français, avec chœurs, auront lieu dans la salle des Fêtes du Palais du Trocadéro, conformément aux arrêtés du 17 octobre 1887 et du 19 juillet 1888 pendant les après-midi du 23 mai, du 6 et du 20 juin, du 5 et du 19 septembre 1889.

Art. 2. — Les orchestres admis à donner chacun une de ces auditions à celle des dates ci-dessus qui lui sera désignée, sont :

1<sup>o</sup> Société des concerts du Conservatoire, chef d'orchestre : Garcin.

2<sup>o</sup> Association artistique des concerts du Châtelet, chef d'orchestre : Colonne.

3° Société des nouveaux concerts, chef d'orchestre : Lamoureux.

4° Académie nationale de musique, chef d'orchestre : Vianesi.

5° Théâtre national de l'Opéra-Comique, chef d'orchestre : Danbé.

Art. 3. — Les programmes de ces cinq grandes auditions d'orchestre seront composés exclusivement d'œuvres déjà exécutées en public, de compositeurs français vivants ou morts.

La moitié au moins de ces œuvres sera réservée aux compositeurs français vivants.

En principe, les compositeurs ne pourront avoir qu'une de leurs œuvres exécutée dans l'une de ces auditions.

Les programmes seront proposés par les chefs d'orchestre et présentés à l'approbation de l'administration par la commission de composition musicale (section 1).

Art. 4. — Les dépenses autorisées pour chaque audition comprendront essentiellement les frais d'impression et d'affichage et tous les frais artistiques, matériels et administratifs de cette audition.

Art. 5. — La dépense de chaque audition ne pourra être supérieure à 11,000 francs et ne sera autorisée qu'après approbation d'un devis détaillé, soumis à l'administration.

Art. 6. — Le Directeur général de l'Exploitation de l'Exposition universelle de 1889 est chargé de l'exécution du présent règlement.

Vu et présenté :

*Le Directeur général de l'Exploitation,*

G. BERGER.

Vu et approuvé :

*Le Président du Conseil,  
ministre du commerce et de l'industrie,  
Commissaire général,*

Signé : TIRARD.

### Orphéons et Sociétés chorales

#### RÈGLEMENT DES CONCOURS

Article 1<sup>er</sup>. — Les Sociétés chorales de France sont conviées à prendre part aux fêtes de l'Exposition universelle de 1889, sous les réserves mentionnées dans l'article 5.

Art. 2. — Ces fêtes auront lieu à la fin de juillet 1889.

Art. 3. — Elles comprendront : 1° un concours de lecture à vue ; 2° un concours d'exécution ; 3° un festival.

Art. 4. — Le concours de lecture et le festival sont obligatoires au même titre que le concours d'exécution.

Art. 5. — Sont admises au concours : les Sociétés appartenant aux divisions d'excellence, aux divisions supérieures, aux premières divisions, les Sociétés ayant obtenu au moins un second prix dans la deuxième division, et les Sociétés ayant obtenu un premier prix dans la première section de la troisième division.

Art. 6. — Les morceaux imposés seront tirés au sort parmi les morceaux du festival.

Art. 7. — Ces morceaux seront envoyés aux Sociétés au moins cinq mois avant l'époque de l'exécution.

Art. 8. — Les Sociétés connaîtront les titres des morceaux imposés douze jours avant l'époque du concours. Les chœurs laissés au choix des Sociétés pourront être pris parmi ceux du festival.

Art. 9. — Chaque Société devra se faire inscrire pour le concours à vue dans les mêmes divisions et dans les mêmes sections que pour le concours d'exécution.

Art. 10. — Les Sociétés ne pourront s'inscrire dans une division ou dans une section autre que les sections ou les divisions dans lesquelles elles sont régulièrement inscrites. Le dernier concours auquel les Sociétés auront pris part justifiera le classement.

Art. 11. — Les morceaux destinés au concours de lecture à vue seront inédits. Ils seront remis aux Sociétés au moment même du concours.

Art. 12. — Un Directeur ne pourra diriger plusieurs Sociétés ayant à lire le même morceau dans la même division.

Art. 13. — Le concours à vue aura lieu à huis clos.

Art. 14. — Tout membre de société ne pourra prendre part au concours qu'avec la société à laquelle il appartient régulièrement. Il est fait exception à cette règle pour les chefs, lesquels peuvent diriger plusieurs sociétés, à la condition expresse que ces sociétés ne concourent pas entre elles.

Art. 15. — Toute société qui se présentera avec un ou plusieurs membres pris en dehors de sa composition réglementaire sera exclue du concours.

Art. 16. — Les sociétés qui voudront prendre part au concours devront envoyer leur adhésion avant le 10 juillet 1889, terme de rigueur, à *M. le Directeur général de l'exploitation de l'Exposition universelle, 16, avenue de la Bourdonnais, à Paris.*

Art. 17. — L'ordre du concours sera réglé par un tirage au sort.

Art. 18. — Les sociétés qui, après avoir donné leur adhésion, seraient empêchées d'assister au concours, sont priées de vouloir bien en prévenir le Comité avant le 10 juillet 1889. Elles seront tenues de renvoyer la musique qu'elles auront reçue, à moins d'autorisation spéciale.

Art. 19. — Les prix consisteront en couronnes, palmes, médailles d'or, de vermeil et d'argent.

Art. 20. — Les démarches ordinaires seront faites auprès des Compagnies des chemins de fer, à l'effet d'obtenir les réductions habituelles.

Art. 21. — Toute addition ou modification au présent règlement sera notifiée en temps utile aux Sociétés adhérentes.

### Musiques d'harmonie et fanfares

#### RÈGLEMENT DES CONCOURS

Article premier. — Les Sociétés d'harmonie et de Fanfares de France sont conviées à prendre part aux fêtes de l'Exposition universelle de 1889, sous les réserves mentionnées dans l'article 5.

Art. 2. — Ces fêtes auront lieu au commencement du mois d'août 1889.

Art. 3. — Elles comprendront : 1° un concours de lecture à vue ; 2° un concours d'exécution ; 3° une promenade du Trocadéro à l'Exposition ; 4° un festival ; 5° une retraite aux flambeaux.

Art. 4. — Le concours de lecture, la promenade, la retraite aux flambeaux et le festival sont obligatoires au même titre que le concours d'exécution.

Art. 5. — Sont admises au concours : les Sociétés appartenant aux divisions d'excellence, aux divisions supérieures et aux premières divisions. Les Sociétés n'ayant pas le diapason normal ne pourront être admises.

Art. 6. — Les morceaux imposés seront tirés au sort parmi les morceaux du festival.

Art. 7. — Les partitions de ces morceaux seront envoyées aux sociétés cinq mois avant l'époque de l'exécution.

Art. 8. — Les sociétés connaîtront les titres des morceaux imposés douze jours avant l'époque du concours.

Art. 9. — Chaque société devra se faire inscrire pour le concours à vue dans les mêmes divisions et les mêmes sections que pour le concours d'exécution.

Art. 10. — Les sociétés ne pourront s'inscrire dans une division ou dans une section autre que celles dans lesquelles elles sont régulièrement inscrites. Le dernier concours auquel les sociétés auront pris part justifiera le classement.

Art. 11. — Les morceaux destinés au concours de lecture à vue seront inédits. Ils seront remis aux sociétés au moment même du concours.

Art. 12. — Un directeur ne pourra diriger plusieurs sociétés ayant à lire le même morceau dans la même division.

Art. 13. — Les sociétés devront supprimer la batterie pour le concours à vue.

Art. 14. — Le concours à vue aura lieu à huis clos.

Art. 15. — Tout membre de société ne pourra prendre part au concours qu'avec la société à laquelle il appartient régulièrement.

Il est fait exception à cette règle pour les chefs, lesquels peuvent diriger plusieurs sociétés à la condition expresse que ces sociétés ne concourent pas entre elles.

Art. 16. — Toute société qui se présentera avec un ou plusieurs membres pris en dehors de sa composition réglementaire sera exclue du concours.

Art. 17. — Les sociétés qui voudront prendre part au concours devront envoyer leur adhésion avant le 20 janvier 1889, terme de rigueur, à *M. le Directeur général de l'exploitation de l'Exposition universelle, 16, avenue de la Bourdonnais, à Paris.*

Art. 18. — L'ordre du concours sera réglé par un tirage au sort.

Art. 19. — Les sociétés, qui, après avoir donné leur adhésion, seraient empêchées d'assister au concours, sont priées de vouloir bien en prévenir le comité avant le 20 juillet ; elles seront tenues de renvoyer la musique qu'elles auront reçue, à moins d'autorisation spéciale.

Art. 20. — Les prix consisteront en couronnes, palmes, médailles d'or, de vermeil et d'argent.

Art. 21. — Les démarches ordinaires seront faites auprès des Compagnies de chemins de fer, à l'effet d'obtenir les réductions habituelles.

Art. 22. — Toute addition ou notification au présent règlement sera notifiée en temps utile aux sociétés adhérentes.

### M. G. Eiffel, officier de la Légion d'honneur

*Le Journal officiel* du 3 avril a publié le décret suivant :

Le Président de la République française, Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu la loi du 25 juillet 1873 sur les récompenses nationales ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre, en date du 2 avril 1889, portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète :

Article premier. — M. Eiffel (Gustave), ingénieur-constructeur à Levallois-Perret (Seine), est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur. Constructeur de la tour de 300 mètres à l'Exposition universelle de 1889. Chevalier du 1<sup>er</sup> mai 1878.

Art. 2. — Le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, et le grand chancelier de l'ordre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 2 avril 1889.

CARNOT.

Par le Président de la République :  
*Le président du conseil,  
ministre du commerce, de l'industrie  
et des colonies,*

P. TIRARD.

Toutes nos félicitations à l'illustre ingénieur pour cette distinction si méritée.

### Service médical de l'Exposition

Le service médical de l'Exposition de 1889 vient d'être ainsi composé : MM. les docteurs Audigé, Balme, Benoît, de Martouret, Beurrier, Bouttier, Cadet-Naudet, Colin, Costilhes, de Crésantignes, Devillers, Duhoys de La Vigerie, Gauchas, Guillier, Hirtz, Lafage, Lebreton, Lepage, Leroux, Moutier, Petit, Quenu, Seailles, Tapret, Tripet, Trousseau, Weil.

### Indemnités aux fonctionnaires pendant l'Exposition

A la séance du 21 mars, a été déposée sur le bureau de la Chambre des députés, par le mi-

nistre du commerce et des colonies, un projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1889, de crédits extraordinaires affectés :

1° A une indemnité de 10 0/0 du montant de leurs émoluments à allouer pendant la durée de l'Exposition universelle aux agents de l'Etat dont les traitements ne dépassent pas 2,400 francs.

2° Aux frais de représentation à allouer à raison de l'Exposition au président de la République et aux ministres ;

3° A une indemnité de 30 francs par mois à allouer pendant la durée de l'Exposition à tous

les capitaines, lieutenants, sous-lieutenants et assimilés de l'armée de terre et de mer résidant dans le rayon de l'octroi de Paris.

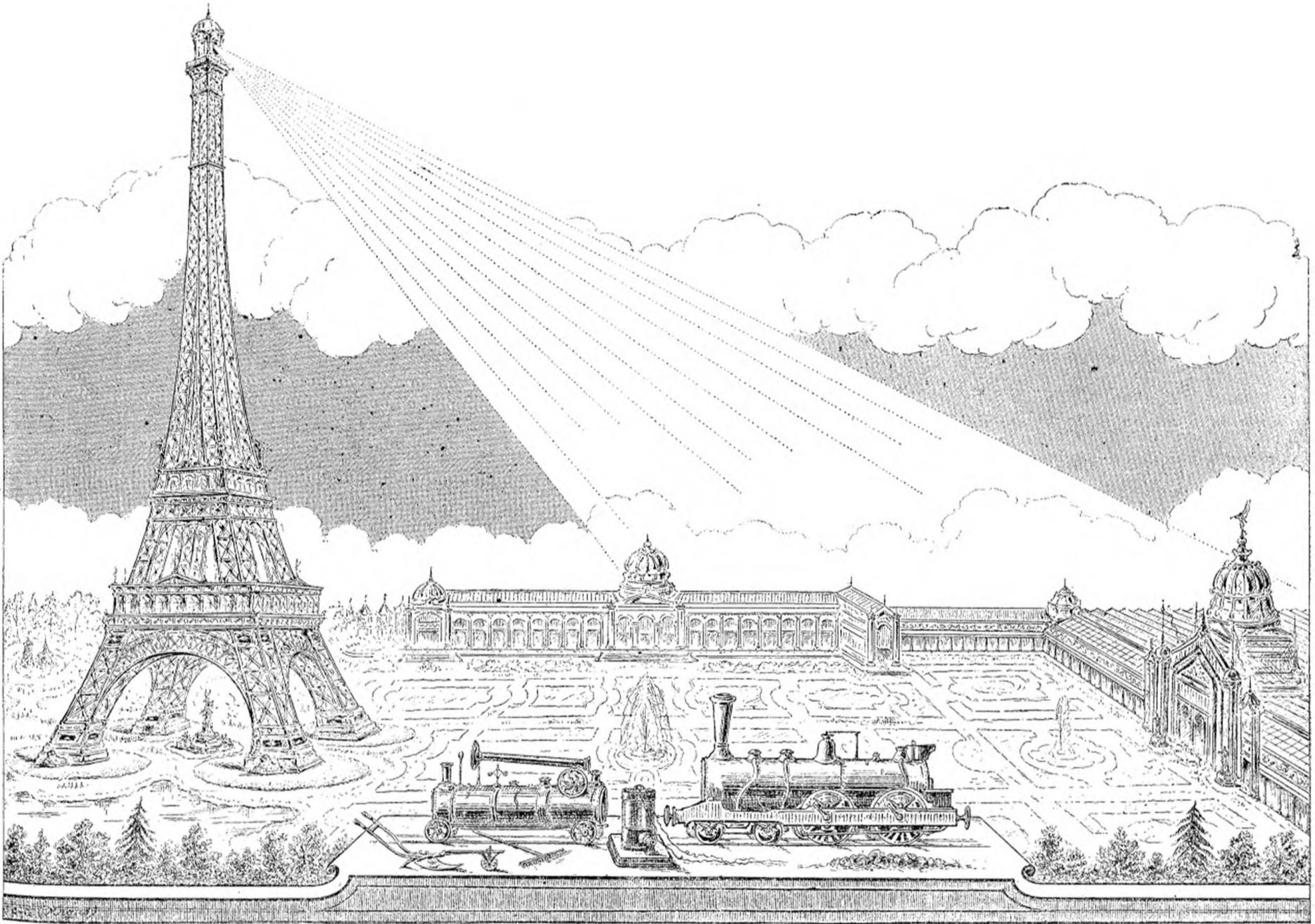
#### Cartes d'entrée à l'Exposition

Les cartes et lettres nominatives de service délivrées aux personnes appelées par leurs travaux et les besoins du service dans l'enceinte de l'Exposition seront valables jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1889, bien que ces cartes et lettres de

service portent que le délai pendant lequel elles pourront être utilisées expire le 1<sup>er</sup> avril.

Le comité de la Presse, à l'Exposition, invite les directeurs des journaux français à lui indiquer les noms des rédacteurs qui auront besoin, pour leur service, de cartes permanentes à l'Exposition. La répartition sera faite par le comité dans la proportion du nombre des cartes qui lui sera attribué.

Les demandes doivent être adressées à M. le président du comité de la Presse, 16, avenue de La Bourdonnais.



VUE DE LA PARTIE CENTRALE DU CHAMP DE MARS

D'après un dessin de M. C.-G. (Argus)

## NOS GRAVURES

Nous publions dans ce numéro une vue d'ensemble de la Tour, du Palais des Beaux-Arts, du Dôme central et d'une partie des galeries des expositions diverses, ainsi que du parc central. Les machines qui sont en première vue indiquent l'emplacement de la ligne ferrée qui a servi et sert encore à introduire dans le Champ de Mars tous les matériaux de construction nécessaires et la plupart des produits exposés. (Nous destinons cette gravure à orner ultérieurement la couverture de cette Revue.)

En première page, nous donnons le portrait de M. Formigé, le savant architecte des Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux. Nos lecteurs pourront apprécier bientôt, de visu, pour la plupart sans doute, ces chefs-d'œuvre

de l'art moderne et seront certainement de notre avis sur l'esprit d'originalité, sur la science qui ont présidé à leur conception et qui font le plus grand honneur à leur auteur. L'œuvre de M. Formigé restera certainement comme l'une des plus importantes de celles édifiées à l'occasion de l'Exposition du Centenaire.

## LES COLONIES

A L'EXPOSITION

### TAHITI

Le *Calédonien*, qui a transporté des condamnés à la Nouvelle-Calédonie, embarquera à Nouméa les produits de Tahiti destinés à l'Exposition universelle.

On peut citer, entre autres objets curieux trois pirogues de forme différente et une case indigène.

### ANNAM ET TONKIN

Par arrêté en date du 24 janvier dernier, ont été nommés membres de la commission exécutive pour la participation de l'Annam et du Tonkin à l'Exposition de 1889 :

MM. Lion, ingénieur des ponts et chaussées, directeur des travaux publics du Tonkin ;

Dejoux, ingénieur colonial, sous-directeur des travaux publics, en remplacement de MM. Fauquier, chargé d'une mission en Annam, et Kœnig, rentré en France.

## LES ÉTRANGERS A L'EXPOSITION

### ESPAGNE

On lit dans l'*Écho français* de Barcelone :

Le photographe Esplugas enverra six grandes reproductions à l'Exposition de Paris. Trois bustes de dimension naturelle représentent la Tubau en costume de la Vieille-Castille; la Alvarez en Andalousie; la Alvera avec la mantille espagnole. Dans deux autres cadres, on remarque différents types des provinces espagnoles et une vue générale de Barcelone.

\* \* \*

L'emplacement occupé par la section espagnole à l'exposition de Paris, se trouve compris entre le Portugal, la Grèce et la République de Saint-Marin. On travaille avec la plus grande activité, dans les bureaux du fomento de la production nationale. L'ingénieur, M. Pujol, chargé de la section catalane se rendra à Paris dans les premiers jours d'avril.

On nous dit le plus grand bien de l'installation que projette « la *Espana industrial* ». Les industries de luxe représentées par MM. Segur, Beristain, Masriera et autres, occuperont un pavillon spécial. Il est vraiment regrettable que M. Vives de la calle Fernando ne se soit pas décidé à exposer.

\* \* \*

Dans le courant de la semaine, la première expédition de produits destinés à figurer à l'Exposition de Paris, par l'intermédiaire du comité de Catalogne et des Balares, a été facturée en gare de Barcelone.

Elle est, nous assure-t-on très importante.

### GRÈCE

On lit dans le *Messenger d'Athènes*, du 24 mars :

On sait que la Grèce a été la première à accepter l'invitation du gouvernement français de participer d'une manière officielle à l'Exposition universelle de Paris. Elle n'a pas — comme d'autres Etats d'origine plus ou moins révolutionnaire — décliné l'invitation sous prétexte qu'il s'agissait de la célébration d'un centenaire rappelant aux souverains de douloureux souvenirs. On affirme même que le roi Georges visitera l'Exposition et qu'il s'arrêtera, à cette occasion, une ou deux semaines dans la capitale de la République. C'est d'autant plus méritoire, aux yeux des Français, que la plupart des souverains, sans en excepter les rois d'Italie et de Belgique, qui leur doivent leur couronne, s'abstiennent de voyager en France depuis qu'elle s'est constituée en république. Il est vrai que les souverains dépossédés par leurs frères, qui ont mis la main sur leurs États, pensent autrement. Aussi habitent-ils presque tous la France où ils obtiennent les égards dus au malheur, exempts des attentions ironiques qu'on leur prodiguait dans les pays monarchiques.

Le roi Georges a toujours été l'objet de la plus vive sollicitude de la part du gouvernement de la République. On ne s'enquiert pas d'ailleurs de la forme du gouvernement quand il s'agit d'être utile à une nation amie. Aussi la République française, qui ne répudie aucune gloire nationale, a adopté, à l'endroit du royaume de Grèce, les traditions politiques de la Restauration. Si Charles X a envoyé une armée dans le Péloponnèse pour chasser les conquérants de la Grèce, la République n'a pas laissé passer la seule occasion qui s'est offerte depuis sa proclamation pour lui faire obtenir d'importantes concessions territoriales.

Cette digression, qui ne nous paraît pas inutile, nous a fait un peu oublier l'objet de notre article. Disons donc tout de suite que M. Tri-coupi, président du conseil, a convoqué avant-hier soir chez lui la commission de l'exposition olympique avec laquelle il a arrêté les dernières dispositions à prendre pour que la

Grèce fasse bonne figure à l'Exposition universelle.

La commission a accordé à la Grèce une surface de 500 mètres carrés, où s'élève le palais de la section grecque avec ses dépendances. Le fronton, d'ordre dorique, comprend un portique dressé sur les plans d'un architecte français, qui en a surveillé lui-même l'exécution. Les faces latérales représentent tous les ordres grecs d'architecture depuis les temps les plus reculés jusqu'au siècle d'Alexandre. D'après l'*Ephéméris*, la section grecque est une des plus élégantes de l'Exposition universelle.

Les commissaires hellènes pour l'Exposition sont, outre M. Vlastos, qui demeure à Paris et qui a déployé le zèle le plus louable et la plus grande activité pour tout ce qui concerne la section grecque, MM. Pantias, Rhalli et Apostolidis, qui partiront dans quelques jours pour Paris.

### ITALIE

Les travaux du comité de Paris, pour quant à l'admission des demandes d'exposants, sont terminés depuis le 23 mars. A cette date ont été adressés aux intéressés les certificats définitifs pour l'introduction de leurs produits dans l'enceinte de l'exposition, ainsi que les instructions, les étiquettes et les bulletins nécessaires pour l'obtention sur les chemins de fer tant italiens que français de la réduction promises, 50/0.

Les travaux de décoration de la salle destinée à l'exposition italienne dans les galeries des Expositions diverses avancent rapidement.

Le 9 courant se réunira à Paris le jury désigné pour l'admission des œuvres d'art italiennes. Ce jury se compose de MM. Boldrini, président, Cortazzo, Detti, Marchetti, Spiridion, Cas-selari, Tarotti, Ancillotti, Rossano et Nogarò.

## LA FÊTE DE CHANTIER DE LA TOUR EIFFEL

Ainsi que nous l'avions prévu, la tour Eiffel atteignait, le dernier jour du mois de mars, son point culminant, 300 mètres au-dessus du sol.

Aussi, à l'occasion de ce fait important, le hardi et savant ingénieur a-t-il cru devoir donner une fête d'un ordre spécial, une fête toute d'intimité, de famille, à laquelle ont pris part, d'abord, ses principaux collaborateurs, ingénieurs, contre-maitres et ouvriers.

En même temps avaient été invités à cette *fête de chantier* : MM. Berger, directeur de l'exploitation et Alphan, directeur des travaux de l'Exposition; Contamin, ingénieur en chef des constructions métalliques; Charton, ingénieur en chef adjoint; Dupreich, inspecteur principal et Thurneyssen, secrétaire général de l'exploitation; Tirard, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies et commissaire général de l'Exposition; Gustave Ollendorf, directeur au ministère du commerce; Chautemps, président du conseil municipal, et plusieurs conseillers municipaux; quelques ingénieurs et un certain nombre de journalistes.

Citons parmi les collaborateurs de M. Eiffel, MM. Salles, Nouguien, Kœchlin, Compagnon et Milon.

Il était 2 heures 35 minutes quand M. Eiffel, visiblement ému, a tiré la corde servant à hisser le drapeau tricolore sur le monument enfin achevé; immédiatement a éclaté une boîte d'artifices Ruggieri; une salve de vingt et un coups a été tirée, saluée d'en bas par les acclamations enthousiastes de la foule.

Le drapeau hissé est d'une grande envergure: il n'a pas moins de 7 m. 50 de long sur 4 m. 50 de large; il porte en lettres d'or

R. F., et ces lettres mesurent 1 m. 50 de hauteur; il a coûté une centaine de francs.

Aussitôt que le drapeau a claqué au vent, pour la première fois, à cette hauteur de 300 mètres, M. Contamin l'a salué en termes fort heureux :

Nous avons essayé, a-t-il dit, de faire un monument digne de la grande date de 89: c'est pour cela qu'il lui fallait des dimensions colossales. Ce piédestal gigantesque, c'est M. Eiffel qui l'a conçu et, après bien des labeurs, grâce au concours de tous ses collaborateurs, il a pu mener son œuvre à bien, nous sommes heureux de lui en rendre hommage, à lui, et à ses ouvriers.

Puis on a joyeusement sablé le champagne, et M. Berger a porté un toast à M. Eiffel, aux ouvriers de la tour et au Conseil municipal.

Enfin, la descente a commencé et n'a pas duré moins de quarante minutes.

Pendant ce temps, au pied de l'immense colosse de fer, les ouvriers, au nombre d'environ deux cents, dans leurs costumes de labeur, avaient pris place autour de tables en bois blanc, rapidement installées. On leur avait servi un léger repas composé de pain, de saucisson, de jambon et de fromage.

M. Tirard et M. Alphan avaient été attendre M. Eiffel dans un buffet très élégant, installé au fond.

Enfin, vers trois heures et demie, l'ingénieur, désormais célèbre, a paru. Montant sur deux chaises, il a prononcé quelques mots à l'éloge de ses vaillants collaborateurs « qui ne se sont laissé arrêter ni par les intempéries ni par le danger. »

Ce qui a fait le succès de « notre œuvre », a-t-il ajouté, car je la considère comme une œuvre commune à tous, c'est le dévouement à l'œuvre elle-même que vous avez tous montré.

En finissant, M. Eiffel a annoncé qu'une plaque commémorative serait fixée contre la tour et donnerait les noms des contre-maitres, chefs d'équipe et ouvriers qui ont contribué avec le plus de constance à l'œuvre. Ensuite, il a appris à ceux-ci que le Conseil municipal leur avait accordé une gratification de 1,000 francs.

La France a montré qu'elle était encore capable de faire de grandes choses et de réussir là où d'autres ont échoué!

Ces derniers mots ont été accueillis par les cris répétés de : « Vive la République! Vive Eiffel! »

Le président du conseil a riposté par un innocent bavardage et a annoncé à M. Eiffel qu'il le proposerait à M. Carnot comme officier de la Légion d'honneur.

Après une allocution de MM. Chautemps et Alphan, plusieurs ouvriers ont offert de très belles corbeilles de fleurs à MM. Eiffel, Nouguien, Kœchlin, Salles, Compagnon et Milon.

A bientôt l'inauguration officielle de la tour.

H. P.

## ECHOS

La fête du 5 mai à Versailles

Le programme officiel de la fête qui sera donnée le 5 mai à Versailles en l'honneur de l'anniversaire de l'ouverture des Etats Généraux, a

été arrêté ainsi par la commission que préside M. Alphand :

Le président de la République, avec sa maison militaire et son cortège officiel, les ministres, les corps constitués, arriveront à 2 heures à Versailles, par l'avenue de Paris, passant sous l'arc de triomphe dressé à l'entrée de la ville et devant les troupes, échelonnées jusqu'à la grille du château.

Le chef de l'Etat et les ministres occuperont l'estrade d'honneur installée en face de l'ancien hôtel des Menus-Plaisirs, ayant à droite et à gauche des estrades réservées aux corps constitués.

La municipalité de Versailles procédera ensuite à la cérémonie de la pose de la plaque de marbre sur la façade du château en souvenir de la première séance des États Généraux.

Immédiatement après, M. Carnot, entouré de son cortège et de ses invités, passera la revue des troupes de la garnison, à l'entrée de la cour d'honneur du château.

Après le défilé, le président de la République entrera dans le château par l'escalier de marbre, décoré de plantes et de fleurs, se rendra dans la grande salle des Glaces, et, sur l'estrade réservée, présidera la cérémonie officielle, entendra les discours, recevra les délégations, pendant que toutes les batteries d'artillerie tireront des salves.

Un salon de repos pour M. Carnot est également réservé, ainsi que des places spéciales pour les représentants de la presse.

Après la cérémonie, lunch dans la galerie des Batailles.

A 5 h. 1/2, le président de la République et les ministres assisteront dans une enceinte de 30 mètres, spécialement établie, aux « grandes eaux » du bassin de Neptune, nouvellement restauré. Le public pourra circuler dans le parc et autour du bassin.

Dans la soirée, la ville et le château de Versailles seront illuminés et pavés.

Les invitations seront faites au nom du président de la République et ainsi libellées :

« Au nom du président de la République française, M. . . . est prié de vouloir bien assister aux cérémonies commémoratives de l'ouverture des États Généraux, qui auront lieu à Versailles, le dimanche 5 mai 1889, à 2 heures précises. »

Au dos le programme.

Ces invitations seront adressées aux ministres et sous-secrétaires d'Etat, aux sénateurs et députés, aux corps constitués, aux conseillers généraux de Seine-et-Oise, aux municipalités de Paris et de Versailles, aux officiers généraux et supérieurs de la garnison de Versailles, et à la presse de Paris et de Versailles.

Un plan indicateur de l'itinéraire suivi par le cortège sera joint à chaque invitation.

C'est M. Alphand qui est chargé de toutes les invitations à Paris. Le préfet de Seine-et-Oise et le maire de Versailles prendront soin de celles particulières à cette ville.

Les affiches annonçant la fête seront signées des trois dispensateurs des cartes d'invitation.

Les invités entreront par les deux grilles latérales de la cour d'honneur et seront reçus par des commissaires spéciaux désignés par le préfet, M. de Girardin.

Le service d'ordre sera fait par les surveillants du palais et du musée et par les troupes de la garnison.

\* \* \*

### Les Japonais à l'Exposition

Parmi les Japonais arrivés récemment au Champ de Mars figuraient plusieurs ouvriers jardiniers, escortés de nombreux colis contenant les plus beaux spécimens de la flore japonaise. Ces plantes rares et curieuses pour la plupart ont légèrement souffert du voyage, elles ont été mises dans les serres de la ville de Paris, où elles resteront jusqu'au jour où l'on sera plus assuré de la douceur du climat. L'exposi-

tion horticole du Japon en 1889 promet d'être de beaucoup plus complète qu'elle ne le fût à l'Exposition de 1878.

\* \* \*

### Courses de taureaux

On lit dans l'*Echo français*, de Barcelone :

On sait que des courses de taureaux seront données à l'occasion de l'Exposition universelle; il est question de leur imprimer tout l'éclat possible en tant que mise en scène. Voici, d'ailleurs, les points principaux du programme que l'on est en train d'élaborer en ce moment.

Le défilé se composera :

1<sup>o</sup> De quatre alguazils revêtus des costumes du moyen âge et montés sur de magnifiques chevaux;

2<sup>o</sup> Huit trompettes et deux timbaliers à cheval, également en livrée du moyen âge;

3<sup>o</sup> Quatre carrosses trainés par vingt-quatre chevaux et portant huit *caballeros en plaza* (1) avec leurs parrains. Costumes des XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles;

4<sup>o</sup> Huit palefreniers conduisant huit chevaux harnachés suivant le style de la même époque;

5<sup>o</sup> Douze pages avec manteau de course.

6<sup>o</sup> Une *cuadrilla* composée de deux *mata-dores*, quatre *banderilleros*, quatre *picadores* et douze *chulos*, portant le costume mis à la mode par le célèbre *espada* Francisco Romero.

7<sup>o</sup> Une seconde *cuadrilla* avec le même nombre de *toreros* revêtus des costumes de l'époque des Pepe-Hillo, Costillares et Pedro Romero.

8<sup>o</sup> Une troisième *cuadrilla* comprenant quatre *espadas*, six *banderilleros*, six *picadores* et douze *chulos*, habillés à la moderne.

9<sup>o</sup> Douze *mayorales* (gardiens de troupeaux, à cheval), douze vachers portant les costumes de toutes les provinces qui se livrent à l'élevage du gros bétail.

10<sup>o</sup> Douze domestiques portant des cocardes aux couleurs franco-espagnoles.

11<sup>o</sup> Douze charpentiers habillés à l'andalouse.

12<sup>o</sup> Douze chiens; race de Mallorque.

13<sup>o</sup> Enfin, six attelages de mules conduits par six muletiers et douze aides également habillés *de majo*, c'est-à-dire à l'andalouse.

On peut voir par l'énoncé de ce programme que les courses seront données suivant l'ancienne tradition et suivant la moderne. — Six taureaux paraîtront dans chaque course; les deux premiers seront *lidiados* (travaillés) par les huit *caballeros en plaza*, secondés par les douze pages. (Course à l'ancienne.)

Le troisième taureau se *lidiara* par la *cuadrilla* du temps de Francisco Romero (pour plus amples explications, voir le n° 6).

La *cuadrilla* style Pepe-Hillo, etc. (voir le n° 7), *lidiara* le quatrième taureau.

Toutes les *suertes* seront accomplies suivant les règles de cette époque.

Le cinquième et le sixième à la moderne.

La direction joindra, au billet d'entrée, un petit guide expliquant au spectateur les différentes péripéties de la course, et les règles qui déterminent la valeur de la suerte. Cette mesure est, à notre avis, excellente surtout pour les habitants du midi de la France (Provence, Languedoc et Roussillon) qui ont le goût complètement faussé par les toréadors de l'école Nimoise.

Un orchestre de cinquante musiciens fera entendre un superbe choix de *jotas*, *peteneras*, *malagueñas*, *boleros*, *fandangos*, *habaneras*, *tangos*, etc.

\* \* \*

### Un tapis artistique

Le passage, à Caen, de M. Carnot, en septembre dernier, a été l'occasion d'une impor-

(1) On nommait autrefois *caballeros en plaza* les jeunes gens de la noblesse qui figuraient comme *picadores* dans les courses données en l'honneur de la cour.

tante découverte artistique. La municipalité avait décoré l'hôtel de ville le mieux possible; mais un tapis manquait pour la salle de réception. En cherchant un peu partout, on finit par découvrir un ballot poussiéreux qui semblait avoir été relégué dans un coin depuis la fin du siècle dernier; ce ballot était une superbe tapisserie qui servit, pour la circonstance, de tapis de pieds dans la grande salle de la mairie. Cette magnifique pièce, soigneusement nettoyée, est maintenant exposée dans la salle des concerts de l'hôtel de ville. Elle mesure 6 mètres de largeur sur 4 de hauteur. Le sujet, emprunté à l'*Eneide*, est ainsi représenté: Didon, reine de Carthage, escortée de ses dames d'honneur, s'avance au milieu d'un beau paysage; Enée lui offre la main. Devant les deux principaux personnages, un enfant indique le nom de *Carthage*, inscrit sur un plan. Le parc, avec terrasses, statues et perspectives, s'étage jusqu'à l'horizon, où, sur une hauteur, la ville de Carthage et ses monuments se profilent sur le ciel. Cette tapisserie ne semble pas avoir trop souffert; le tissu et les couleurs en sont assez bien conservés.

\* \* \*

### Exposition de Melbourne

L'industrie française vient de remporter un éclatant succès à l'Exposition de Melbourne. Quatre-vingt-trois exposants, représentés dans la capitale australienne par un de nos compatriotes, M. George Burk, ont remporté quatre-vingt-onze récompenses, parmi lesquelles six diplômes d'honneur, soixante premières médailles et vingt secondes.

\* \* \*

### Le capitaine Boyton

Le capitaine Boyton, le célèbre nageur américain, vient de dresser quatre phoques, qu'il va banacher à sa façon et qui, assure-t-il, lui serviront à le remorquer dans la baie de New-York. S'il réussit, il donnera des représentations à Paris pendant l'Exposition.

## LES BONS DE L'EXPOSITION

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> avril, le Conseil municipal de Paris a voté la proposition suivante qui prélude à l'adoption par le Parlement du projet de loi qui lui a été soumis à cet effet, ainsi que nous l'avons annoncé dans un précédent numéro :

Le Conseil,

Vu le mémoire, en date du 20 mars 1889, par lequel M. le préfet de la Seine lui soumet un projet de convention passé entre M. le Président du Conseil, ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, et M. Christophle, ex-noms, gouverneur du Crédit foncier; ledit projet ayant pour objet de le substituer à la Société de garantie de l'Exposition constituée par la convention du 29 mars 1886;

Vu la dépêche de M. le président du Conseil, ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, commissaire général de l'Exposition universelle, en date du 18 mars 1889; ensemble la délibération et annexée de la Commission de contrôle et de finances, chargée de la gestion de la Société de garantie, ainsi qu'il résulte de la convention du 29 mars 1886, article 7, et du règlement de ladite Société, article 4,

Delibère :

Article premier. — M. le préfet de la Seine, agissant au nom de la ville de Paris, est autorisé :

1<sup>o</sup> A consentir à la résiliation de la convention du 29 mars 1886 entre l'Etat, la Ville et la Société de garantie qui se retire, mais sous la réserve que M. Christophle, ex-noms, s'engage à souscrire et à émettre à ses risques et périls 1,200,000 bons de la nouvelle Société qui se substitue à l'ancienne Société de garantie.

Art. 2. — M. le Préfet est autorisé à accepter les

clauses de la convention ci-annexée qui concernent la ville de Paris, à savoir :

1° La renonciation à tout partage de bénéfice dans les entrées de l'Exposition, jusqu'à concurrence toutefois de la somme représentée par les 30 millions de tickets détachés des bons;

2° Le partage du surplus des autres recettes, après déduction des dépenses excédant 43 millions, dans les proportions de 8/25 pour la Ville et de 17/25 pour l'Etat; sauf entente entre la Ville et l'Etat d'abord au sujet : 1° de la renonciation au produit de la vente des parties des palais du Champ de Mars qu'on voudrait conserver, ensuite au sujet 2° de la répartition, entre l'Etat et la Ville, de la propriété des parties conservées des palais.

Art. 3. — M. Christophle, ès-noms, s'engage à souscrire et à émettre, à ses risques et périls, 1,200,000 bons de 25 francs munis chacun de 25 tickets d'entrée à l'Exposition, et à en verser le montant comme il est dit au projet de convention ci-annexé et sus-visé.

Art. 4. — Ces bons seront émis par voie de souscription publique dans la forme et aux lieux des émissions du Crédit foncier. Il n'y aura pas de souscriptions irréductibles et les unités seront servies en premier lieu.

Au lendemain de l'adoption de cette proposition, la Chambre, à son tour, a voté le projet de loi concernant les *Bons de l'Exposition* qui, le même jour, a été déposé par le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition, sur le bureau du Sénat.

Le Sénat l'a renvoyé, séance tenante, à la commission des finances et, dans sa séance du jeudi 4 courant, il a finalement adopté ce projet tel qu'il avait été voté par la Chambre.

Voici le texte de cette loi tel que l'a publié le *Journal officiel* du 5 avril :

Article premier. — Est approuvée la convention passée le 20 mars 1889 entre M. Tirard, président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889.

Et M. Christophle, gouverneur du Crédit foncier de France, agissant pour le compte d'un groupe d'établissements de crédit et de maisons de banque pour lesquels il se porte fort.

Ayant pour objet l'émission de 1,200,000 bons de 25 francs munis chacun de 25 tickets d'entrée à l'Exposition.

Ces bons seront dispensés de tout impôt, à l'exception de la taxe de 3 p. c. établie sur les lots par la loi du 21 juin 1875, et participeront à quatre-vingt-un tirages de lots suivant le détail porté à la convention.

Art. 2. — Le maximum des dépenses prévu par le paragraphe 2 de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 16 juillet 1886 est porté à 46 millions 500,000 francs.

## LES LIVRES

### VIII

**Les Sciences expérimentales en 1889**, par O. BADOUREAU, ingénieur au corps des mines. Un volume de 250 pages avec 10 figures. — Bibliothèque des Sciences et de l'Industrie. — Paris, maison Quantin (1).

Le livre de M. Badoureau, véritable synthèse des sciences expérimentales, est une partie de l'œuvre d'Auguste Comte, rajeunie et mise au courant des progrès les plus modernes de la science.

Ce volume comprend les cinq parties suivantes : *Introduction, Etat des corps, Phénomènes naturels, Conclusions, Industrie*. Dans la seconde partie, l'auteur a introduit d'assez nombreuses idées personnelles qu'il soumet à l'appréciation des savants. Dans la troisième, il a exposé sommairement la *mécanique*, la *physique*, la chimie, la biologie et la géologie, en insistant sur les phénomènes dont s'occupe la physique : *son, chaleur, électricité, magnétisme, énergie rayonnante*, et en définissant avec le plus grand soin les diverses unités employées. La Science fait connaître à l'industrie les

moyens de fabrication, elle lui fournit des instruments précis pour opérer des mesures et reconnaître la pureté des produits. Ainsi que l'a dit M. de Quatrefages au congrès de l'association française pour l'avancement des sciences réuni à Lyon en 1873 : « Aujourd'hui personne n'échappe à la science ; on ne peut se passer d'elle, elle est partout dans nos maisons, elle nous accompagne partout dans le monde... Qu'on le veuille ou non, il faut accepter la science pour compagne, il faut la posséder ou en être possédé. Si vous ignorez, vous êtes son esclave ; si vous savez elle vous obéit. »

M. Badoureau croit avec Démocrite que la matière est formée d'atomes se mouvant dans l'espace, et il admet, faute de mieux, l'hypothèse de sir W. Thomson sur la constitution des atomes. Il regarde le mot *électricité* comme synonyme du mot *ether*. Il est, comme M. Hirn, partisan de l'existence objective des forces et de l'existence des âmes humaines, animales ou végétales, et croit, avec l'école de Darwin, à la théorie transformiste. Enfin il laisse de côté les questions religieuses que la science ne peut résoudre et ne doit jamais aborder.

**La Houille et ses dérivés**, par O. CHEMIN, ingénieur des ponts et chaussées, professeur à l'école des ponts et chaussées, et F. VERDIER, ingénieur civil. Un volume de 320 pages, illustré de 106 belles gravures sur bois. — Bibliothèque des Sciences et de l'Industrie. — Paris, maison Quantin (1).

Cet ouvrage est le vrai livre de vulgarisation tel qu'on doit le comprendre. Il n'est pas trop technique ; les auteurs n'ont employé que des expressions à la portée de tous, et ont pu condenser en 320 pages un sujet très complexe. Prenant la houille au sortir de la mine, et sans entrer dans les détails de son extraction, ils ont successivement fait connaître la nature, la composition et la propriété de ce combustible, qui est le *pain de l'industrie* ; puis ils ont indiqué les combustibles dérivés.

Dans un des chapitres se trouve traitée la question du chauffage domestique et du chauffage industriel. LA FABRICATION DU GAZ fait l'objet d'une remarquable étude basée sur les renseignements les plus nouveaux ; les auteurs, pour terminer, ont passé en revue les produits dérivés de l'industrie du gaz, qui sont aujourd'hui d'une si grande importance. Mais si, dans un nombre de pages relativement restreint, les auteurs n'ont pu donner aux différents chapitres tous les développements dont ils étaient susceptibles, ils ont complété leur œuvre par un appendice contenant des notes et une bibliographie très complète qui renvoie le lecteur aux mémoires originaux et aux traités spéciaux. La richesse des illustrations de cet intéressant volume ne dépare pas leur parfaite exactitude.

**Les Chemins de fer**, par POL LEFÈVRE, sous-chef du mouvement à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, et G. CERBELAND, inspecteur du mouvement aux chemins de fer de Ceinture et de Paris. Un volume de 320 pages, illustré de 167 figures, 5 planches hors texte et d'une carte des chemins de fer de l'Europe. Bibliothèque des Sciences et de l'Industrie. — Paris, maison Quantin (2).

Les ouvrages concernant les chemins de fer sont nombreux, mais les uns — traités spéciaux — sont destinés aux ingénieurs et aux agents supérieurs des Compagnies ; les autres — ouvrages de simple vulgarisation — sont à l'usage exclusif de la jeunesse. Entre ces deux termes extrêmes, il y avait place pour un livre qui présentât les choses de manière à être compris de tous les lecteurs ; les *Chemins de fer* contiennent en effet des renseignements assez détaillés pour intéresser les personnes qui désirent faire une étude d'ensemble sur l'organisation des voies ferrées.

(1) 7, rue Saint-Benoit.

(2) 7, rue Saint-Benoit.

Le livre de MM. Lefèvre et Cerbeland traite, sous une forme claire et concise, tout ce qui a rapport à cette grande industrie des transports par rails qui, depuis environ un demi-siècle, a si profondément modifié la vie sociale des nations. De magnifiques illustrations éclairent le texte et mettent les choses mêmes sous les yeux du lecteur.

Les auteurs ont pensé que, sans sortir de notre pays, on pouvait trouver sur nos lignes françaises tous les types désirables pour la description des nombreux rouages qui constituent un chemin de fer ; leur œuvre forme, par suite, une monographie très complète des chemins de fer français au début de l'année 1889.

De nombreux exemples comparatifs font voir sur quels points et de quelle manière les railways étrangers diffèrent des nôtres.

A. RAMÉ.

## REVUE DES THÉÂTRES

Au théâtre Cluny, reprise des *Pommes du voisin*.

L'avocat Larosière, quoique âgé de quarante ans, n'a jamais goûté au fruit défendu ; pour pouvoir y mordre, il lui arrive toutes sortes de mésaventures : d'abord, le malheureux avocat, afin d'éviter de se laisser surprendre en flagrant délit, commence par une effraction, puis il se réfugie sur les toits d'où il précipite un marmiteux dans l'abîme ; il s' imagine avoir enfermé Paola dans le four d'un aubergiste et l'y avoir laissée cuire !... Bien entendu, tous ces forfaits sont imaginaires.

La pièce a eu un très vif succès. Très bien conduite et soutenue, elle a excité de fous rires. M. Veret a donné au vertueux Larosière une allure bonhomme et inconsciente à la fois, qui le rend très amusant et très intéressant. M. Calvin (l'aubergiste Chamoiseau), M. Numas (l'élégant M. de Puyseul) ont leur large part de succès. M<sup>lle</sup> Félicia Mallet (Paola) est une actrice très intelligente qui s'est déjà fait apprécier hors du théâtre dans une pantomime de M. Raoul de Najac.

Le théâtre Cluny tient avec les *Pommes du voisin* un succès qui n'aura rien à envier à celui de *Trois femmes pour un mari*.

\* \* \*

Les chiens savants présentés à l'Eden-Théâtre par le professeur Blenow obtiennent un vif succès tous les soirs. Jamais, jusqu'à présent, on n'avait obtenu des résultats aussi extraordinaires ; il faut signaler particulièrement le comique de la troupe, le chien caniche Auguste, puis un grand lévrier noir dansant à la façon des chevaux de cirque et, pour terminer, le quadrille sur l'air d'*Orphée*, exécuté par deux toutous fort drôlement costumés.

M. Bernard, le directeur de l'Eden-Théâtre, songe à remonter *Excelsior* ; il va se rendre en Italie pour y cueillir la fleur du panier des danseuses à la mode ; les décors seront entièrement neufs ainsi que les costumes ; il y aura dans le théâtre deux foyers de la danse et, d'après toutes les merveilles qu'on nous promet, il est permis de supposer que le nouvel *Excelsior* fera oublier jusqu'au souvenir de l'ancien.

\* \* \*

Au Nouveau Cirque, rue Saint-Honoré : la troupe d'aerobates les Montagna et le Japonais Little Allright. Toujours le même public élégant pour applaudir les chants espagnols de la *Foire de Séville* et la burlesque course aux taureaux de la fin.

\* \* \*

Aux Folies-Bergères, toujours même spectacle varié et intéressant : Paganini Redivivus, le célèbre violoniste irlandais, surnommé le « spectre de Paganini », O'Kill, ventriloque, etc., etc.

UN SPECTATEUR.

Le propriétaire-gérant : H. PENDRIÉ.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NINDRE.

# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889

REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 14 Avril 1889.

NUMÉRO 224.

L'Administration actuelle du MONITEUR DE L'EXPOSITION (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés Cité de l'Alma, n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889: réception et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. FENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889.

## A NOS ABONNÉS

Le Moniteur de l'Exposition devant modifier son titre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1890 et, peut-être aussi, ses prix d'abonnement et de vente au numéro nous croyons devoir prévenir ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire à partir du 31 janvier dernier, que nous opérerons le recouvrement de leur réabonnement à raison de 3 francs par mois, soit 33 francs pour onze mois 30 francs pour dix mois, etc.

Nous espérons que ceux de nos abonnés actuels qui voudront bien nous continuer leur confiance se conformeront à notre proposition. Nos avis de recouvrement seront établis en conséquence.

## SOMMAIRE

Promenades à travers l'Exposition : Autour du Champ de Mars. — Communications officielles et diverses. — Exposition de Barcelone. — Les Etrangers à l'Exposition. — Echos. — **Gravures** : Portrait de M. Bouvard, Campanile de la tour Eiffel. — **Supplément** : Revue financière, Société générale, Renseignements commerciaux.

## PROMENADES A TRAVERS L'EXPOSITION

### AUTOUR DU CHAMP DE MARS (Suite)

Reprenant notre promenade où nous l'avions laissée y a quinze jours, nous allons jeter un coup d'œil sur les Pavillons qui s'élèvent du côté de l'avenue de Labourdonnais.

Au pied de la tour Eiffel, nous trouvons d'abord, près du Palais des Beaux-Arts, le Pavillon de Monaco. Il est presque achevé. Il est petit, un peu étriqué et n'a pas le charme original et gracieux de celui de la dernière Exposition. Les quatre tourelles d'angles qui le surmontent sont une réminiscence du Belvédère de la Villa Garnier à Bordighera. La visite en sera intéressante, car, outre les produits de la principauté, on y verra le résultat des longs voyages de mon éminent collègue à la Société de Géographie de Paris, S. A. le prince héritier de Monaco. On sait que le Prince Albert emploie au service de la science presque tout son temps et toute sa fortune. Véritable loup de mer en même temps que savant distingué, il fait à bord de son yacht l'*Hirondelle* des études remarquables sur les courants maritimes. Il a inventé pour ces difficiles et pénibles investigations des appareils ingénieux et obtenu de surprenants résultats.

Non loin de là est le Pavillon des Pastellistes Français, quadrilatère, revêtu d'élégantes sculptures en plâtre, du genre Rocaille, puis celui des Aquarellistes, très simple et sans aucun caractère.

Très peu avancé, le Pavillon des Tabacs

turcs. Les Orientaux ne sont jamais pressés. Mais il sera fini à temps néanmoins, étant en bois et plâtre. Il rappelle les pavillons qui parsèment, à Constantinople, les jardins du Sérail.

Le théâtre des Folies-Parisiennes, qui se trouve à deux pas, est presque fini. L'air y circulera largement, la salle est ouverte sur trois côtés. La scène et ses dépendances sont construites entièrement en zinc, par panneaux ingénieusement rapportés. Le procédé est original. Est-il appelé à se répandre beaucoup, en dehors de certains cas particuliers, où la

question qui se pose tout d'abord est d'écarter les dangers d'incendie ? J'en doute. Mais c'est dans tous les cas une expérience intéressante à tenter. Les Folies-Parisiennes sont très considérables. Quant au style de la construction, une espèce de Cambodgien hybride et anguleux, il est évidemment calculé pour donner aux gens l'envie d'entrer au théâtre, pour n'en plus voir l'extérieur.

Passons auprès du pavillon en tôle ondulée qui sert de bureaux à la section anglaise, et visitons celui de la Finlande, très belle construction tout en sapin, dont l'intérieur offre des dispositions de charpentes remarquablement combinées ; celui des Tabacs de l'Etat, tout en fer, dont la carcasse seule est à peine achevée, et où il reste beaucoup à faire ; celui des Téléphones, presque terminé, en bois, et ingénieusement disposé.

Derrière, est un restaurant très important, monumental, qui a l'air d'un petit hôtel de ville. Il est presque fini aussi.

Remarquons, en passant, la supériorité des initiatives individuelles sur les régimes d'Etat. Partout où c'est l'Etat qui fait le travail, on est en retard, on tergiverse, on procède en douceur. Partout, au contraire, où les industriels sont laissés à eux-mêmes, travaillent pour eux-mêmes et pour leur avantage personnel, tout avance avec rapidité, tout est prêt à jour fixe. Soyez tranquilles, le jour de l'inauguration, le bâtiment des

Tabacs de l'Etat ne sera sans doute pas fini, mais tous les restaurants seront ouverts. Cette remarque n'a pas trait seulement à notre pays. Il en est de même partout. La dernière construction importante du jardin est le Palais de la Compagnie du Gaz, solide, grandiose, cossu, ainsi qu'il convient à l'une des plus grosses puissances financières de notre temps. Il est bientôt terminé, et sa rotonde d'angle a un beau cachet monumental. Avant de quitter le jardin, qu'il me soit permis d'exprimer un regret. c'est qu'on y ait



M. BOUVARD

CHEF DU SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES GALERIES DES EXPOSITIONS DIVERSES

Et tant de choses, qu'on l'ait meublé de tant de pavillons et de si peu d'arbres. Il y aura beaucoup de moellons et de plâtre dans ce parterre, il y en aura tant que je ne sais trop où sera la verdure. Il y a un peu d'encombrement, et la façon par trop quelconque dont on a disséminé, au hasard, les diverses constructions, n'est pas pour atténuer cette impression. Entre l'alignement roide de la rue des Nations de 1878 et ce désordre, on eût pu prendre un moyen terme.

Traversons la rue si spirituellement bordée par les petites maisonnettes de Charles Garnier. Pour aujourd'hui nous ne nous arrêtons pas à cet amusant défilé qui raconte l'Histoire de l'Habitation humaine, à la portée des plus petites intelligences et de l'intelligence des plus petits. Tout y est presque fini; on peint les rochers et les dolmens. Ce sont des spécialistes qui s'acquittent de cette besogne. C'est un art particulier que celui qui consiste à donner au plâtre l'aspect du granit, du grès moussu, du calcaire rongé par les lichens et les intempéries. Il faut pour cela du goût et de l'adresse.

Mais quelle singulière carte de visite :

### UN TEL

*Peintre en Dolmens*

Passons sans nous attarder ici. Nous y reviendrons quelque jour. Et descendons sur les quais de la Seine qui, eux aussi, sont envahis par l'Exposition. Nous y trouvons le Panorama de la Compagnie Transatlantique, dont l'extérieur est d'une grande simplicité, mais produit cependant un effet charmant, grâce à une idée excellente : dans les panneaux formant les faces du polygone des murs, on a marouflé de grandes cartes géographiques coloriées avec goût, indiquant les itinéraires des paquebots, les plans des principaux ports d'attache, les agences de la Compagnie. C'est à la fois instructif et plein d'esprit.

Tout le long du quai, jusqu'au pont d'Iéna, est l'exposition de la Marine, immense galerie dont les travaux sont en bonne voie; elle est en pans de bois hourdés en plâtre. Ensuite viennent la grande cuve du Pétrole international, puis la station centrale d'électricité et d'autres constructions encore bien loin d'être achevées, mais dont le caractère purement industriel n'exige pas de longs délais.

Si nous revenons à l'avenue de La Bourdonnais et que nous la remontions en nous dirigeant vers l'École militaire, nous nous trouvons dans une partie un peu sacrifiée ou du moins peu fertile en distractions susceptibles d'y amener la foule. C'est là que bat le cœur de l'Exposition. En effet, là s'élèvent les pavillons de la Direction des travaux, de la Direction des finances, de l'Imprimerie, de la Presse, de la Poste et du Télégraphe. Tout cela fonctionne depuis longtemps. A la suite viennent des constructions sévères d'aspect, élevées par les Forges du Nord, par les Forges de l'Horme, par les ateliers Cail. Le fer y domine, bien entendu; tout est près de ce côté.

Là aussi s'élève le commissariat belge, avec sa façade en marbre gris, de ce même style flamand qui distinguait déjà la façade belge de 1878.

En retour, le long de l'avenue de la Motte-Piquet, tout contre l'École militaire, se dressent les hautes cheminées des générateurs, gigantesques colonnades; toute cette partie du Champ de Mars qui longe le Palais des Machines, leur est consacrée.

Nous avons ainsi fait tout le tour du Champ de Mars, et nous sommes revenus au Bazar Egyptien, notre point de départ. A tous les palais et pavillons importants que nous avons signalés, si l'on joint les constructions légères des gares, des guichets, des postes de police, des marchands de journaux, des fleuristes, des douanes, des cafés, des bars, des exposants de

moindre importance, on verra que tout l'espace disponible a été soigneusement utilisé.

Prochainement, nous irons voir ce que l'on fait dans le jardin du Trocadéro et sur l'esplanade des Invalides.

J. DE BÉHIX.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES ET DIVERSES

Le Président de la République française,  
Sur le rapport du ministre de l'instruction  
publique et des beaux-arts,

Décète :

La direction des musées nationaux est, à titre exceptionnel, autorisée à se dessaisir, pour la durée de l'Exposition universelle, où ils figureront dans les sections suivantes, des œuvres d'art et objets ci-après désignés, faisant partie des collections du Louvre, du Luxembourg et de Versailles, ou exposés dans les palais de Compiègne et de Fontainebleau :

### EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DES BEAUX-ARTS

#### Œuvres provenant du Louvre ou de ses réserves

##### TABLEAUX

BRION. — *Le Pèlerinage de Sainte-Odile.*  
COUTURE. — *Les Romains de la décadence.*  
DAVID. — *Portrait de M<sup>me</sup> Récamier.*  
DELACROIX. — *La Liberté sur les barricades.*  
GÉRICHAULT. — *L'officier de chasseurs à cheval.*  
GRAUD (Eug.). — *La Danse espagnole.*  
LEHMANN. — *Les Océanides.*  
REGNAULT (Henri). — *Le maréchal Prim.*  
RAUGET. — *L'abjuration d'Henri IV.*  
KARL DAUBIGNY. — *Les environs de la ferme Saint-Siméon (Honfleur).*

##### SCULPTURES

BAUJAU. — *Le premier miroir.*  
CARPEAUX. — *Le prince impérial.*  
CHAUDET. — *L'amour prenant un papillon.*  
CHAUDET. — *Cyparisse pleurant son faon.*  
RUDE. — *Pêcheur napolitain.*  
RUDE. — *La Pérouse (buste marbre).*

##### DESSINS

Vue de Subiaco.  
BIDA. — *Le Massacre des Mameluks.*  
BIDA. — *Réfectoire de moines grecs.*

#### Œuvres provenant du musée du Luxembourg ou de ses réserves

##### TABLEAUX

BASTIEN-LEPAGE. — *Les Foins.*  
BONHEUR (M<sup>lle</sup> Rosa). — *Le Labourage nivernais.*  
DETAILLE. — *Inauguration du nouvel Opéra.*  
MEISSONIER. — *La bataille de Solferino.*  
MILLET. — *La Baratteuse.*  
RICARD. — *Portrait de M<sup>me</sup> de Calonne.*  
VOLLON. — *Les Armures.*

##### SCULPTURES

CHAPU. — *Jeanne d'Arc.*  
CLESINGER. — *M<sup>me</sup> Sabatier (buste marbre).*  
CORDIER. — *Buste de nègre.*  
DUBOIS. — *Chanteur florentin.*  
FALGUÈRE. — *Vainqueur du combat de coqs.*  
GUILLAUME. — *Monseigneur Darboy (buste).*  
MERCË. — *David.*

#### Œuvres provenant du musée de Versailles

##### TABLEAUX

BELLANGÉ. — *Combat d'Anderlecht.*  
BIARD. — *La revue de Louis-Philippe.*  
BEUCHOT. — *Le dix-huit Brumaire.*  
CHAMPMARTIN (DE). — *Portrait de M<sup>me</sup> de Mirbel.*  
COGNIE. — *La garde nationale part pour l'armée.*  
COUDER. — *La Fédération.*  
COUDER. — *Bataille de Lützen.*  
DAVID. — *Le Sacre.*  
DAVID. — *Portrait de Barère.*  
DELACROIX. — *Bataille de Taillebourg.*  
FLANDRIN. — *Portrait de Napoléon III.*  
GÉRARD (Baron). — *Deux panneaux de petits portraits.*  
GREUZE. — *Portrait du Premier Consul.*  
GROS (Baron). — *Portrait du général comte Fournier Sarlovèze.*  
HEIM. — *Andrius faisant une lecture.*  
HEIM. — *Le duc d'Orléans reçoit l'adresse des députés.*  
HENNEQUIN. — *Distribution des croix au camp de Boulogne.*

ISABEY (J.-B.). — *Portrait du Premier Consul.*  
ISABEY (J.-B.). — *Le Premier Consul visite la manufacture de Jouy. Sépia.*  
ISABEY (J.-B.). — *Le Premier Consul visite la manufacture des frères Sévère. Sépia.*  
LESPINASSE. — *Vue du jardin des Tuileries. Gouache.*

HUBERT-ROBERT. — *La Fédération.*  
HUBERT-ROBERT. — *Vue de Paris.*  
ROQUEPLAN. — *Bataille de Rocoux.*  
TAUNAY. — *Le général Bonaparte reçoit des prisonniers.*

VERNET (Horace). — *Prise de Constantine.*

##### SCULPTURE

BOSIO. — *Henri IV.*  
BOSIO. — *Le duc d'Enghien.*  
DUBRAY (Vital). — *Joséphine.*  
HOUDON. — *Lafayette.*  
JALEY. — *Louis XI.*  
PETITOT et CARTELLIER. — *Modèle en bronze d'une statue équestre.*  
PRADIER. — *Le duc de Beaujolais.*  
ROLAND. — *Tronchet.*  
RUDE. — *Le maréchal de Saxe.*

##### DESSINS

DUTERTRE. — *Dessins sur la campagne d'Égypte (30 numéros).*

#### Œuvres du palais de Compiègne

##### TABLEAUX

DAUZATS. — *Vue du couvent de Sainte-Catherine.*  
ROBERT-FLEURY (J.-N.). — *Scène de la Saint-Barthélemy.*  
TAUNAY. — *Extérieur d'un hôpital militaire.*

##### SCULPTURE

LEPÈRE (Alfred). — *Diogène.*

#### Œuvres provenant du palais de Fontainebleau

##### TABLEAUX

ALIGNY. — *Paysage.*  
CABAT. — *La Gorge aux Loups.*  
COROT. — *Paysage.*  
VERNET (Carle). — *Une chasse.*

##### SCULPTURE

GUMERY. — *L'Enfant prodigue.*  
PERRAULT. — *Adam.*  
PETITOT. — *Ulysse.*

#### EXPOSITION RÉTROSPECTIVE MILITAIRE

#### Œuvres provenant du musée de Versailles

N<sup>os</sup>  
1686. — *Halte en Égypte*, par TARDIEU.  
1739. — *Prise de Landshut*, par HERSENT.  
2243 à 2250, 2252, 2253, 2255, 2257 bis. — *Maniements d'armes.*  
2256 et 2257. — *Divers régiments d'infanterie.*  
2266. — *Revue des gardes suisses.*  
3794. — *Portrait de Louis de France, colonel général des dragons.*  
3828. — *Portrait du maréchal de Saxe*, d'après LIOTARD.  
4402. — *Revue de mousquetaires (1729)*, par Robert DE SERY.  
4756 et 4762. — *Portraits des généraux Lemarois et Franceschi.*  
1101. *Portrait du maréchal de Castries.*  
*Types de l'armée française sous Louis-Philippe*, par Hippolyte LECOMTE (la suite complète) moins la *Garde nationale.*  
*L'armée française — garde et ligne*, par A. DUMARESQU (la suite complète).  
*Bataille d'Ocagna*, par BELLANGÉ.  
*Charge de cavalerie de Kellermann*, par BELLANGÉ.  
*Portrait de Bugeaud*, par LARIVIÈRE.  
*Portrait de Lasalle* d'après GROS.  
*Portraits des maréchaux de Saxe, Villars, Catinaut, Sebastiani, Davoust. Portraits de Marceau et de Masséna.*

#### Œuvre provenant du palais de Compiègne

##### TABLEAU

GROS. — *Bonaparte passant une revue de grenadiers.*

#### EXPOSITION ORGANISÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA MARINE

#### Objets provenant du Musée de marine du Louvre

##### NUMÉROS

2382. — *Pirogue de guerre de la Nouvelle-Zélande.*  
1482. — *Kaïak du Groenland.*  
*Pirogue de l'Amérique du Nord.*  
1203. — *Périssoire de M. Tellier.*  
637. — *Galère la Dauphine.*  
746. — *Galion de Mercantia.*  
1311. — *Trirème antique.*  
646. — *Chebec de 24 canons.*  
1692. — *Galiole hollandaise.*  
1059. — *Vaisseau hollandais.*  
1481. — *Barque arabe.*

1647. — Raseona.  
 1519. — Caboteur ture.  
 1123. — Bateau de pêche norvégien.  
 1124. — Bateau de pêche norvégien.  
 1484. — Bateau hollandais.  
 738-730-740. — Bâtiments de commerce hollandais.  
 1542 et 1447. — Balancelles espagnoles.  
 1301. — Tartane.  
 1486. — Bombarde.  
 1454. — Bateau boeur.  
 1300. — Sperouare.  
 748. — Sacolève.  
 1610. — Trabacolo.  
 1296. — Calque.  
 1477. — Caboteur à Livarde.  
 1455. — Bateau norvégien.  
 1135. — Dungiyah.  
 1065. — Patamar.  
 750. — Pirogue de Pointe-de-Galles.  
 1114. — Chelingue.  
 1227. — Grand patilé.  
 1209. — Bateau des Philippines.  
 » — Bateau panier.  
 1115. — Pirogue de Manille.  
 1308. — Salamba.  
 1344. — Bateau de fleurs.  
 1099. — Bateau japonais avec la godille.  
 1285. — Ancere malaise.  
 1120. — Bateau japonais.  
 » — Prao mayang.  
 » — Petit bateau chinois.  
 1103. — Caboteur du Tonkin.  
 754. — Prao volant.  
 Fait à Paris, le 31 mars 1889.

CARNOT.

Par le Président de la République :  
 Le ministre de l'instruction publique  
 et des beaux-arts,  
 A. FALLIÈRES.

### CONGRÈS INTERNATIONAUX

#### Congrès des institutions de prévoyance

Par arrêté en date du 26 mars 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international des institutions de prévoyance :

MM.

Dietz-Monin, sénateur, ancien président de la chambre de commerce de Paris.  
 Lesseps (Ferdinand de), membre de l'Académie française et de l'académie des sciences.  
 Malarce (de), secrétaire perpétuel de la société des institutions de prévoyance de France.  
 Marinoni, industriel, président du conseil d'administration du *Petit Journal*.  
 Roy, président à la cour des comptes, ancien président de la société des institutions de prévoyance.  
 Say (Léon), sénateur, membre de l'Académie française et de l'académie des sciences morales et politiques, ancien président de la société des institutions de prévoyance.  
 Simon (Jules), sénateur, membres de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences morales et politiques, président de la société des institutions de prévoyance.  
 Tranchant (Charles), ancien conseiller d'Etat.

#### Congrès de sténographie

Par arrêté en date du 26 mars 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de sténographie :

MM.

André, sténographe du Sénat.  
 Boutillier, archiviste de l'association sténographique unitaire.  
 Delaunay, ancien sténographe reviseur à l'Assemblée nationale.  
 Denoin, sténographe de la Chambre des députés, président de l'institut sténographique.  
 Detot (Paul), sténographe reviseur de la Chambre des députés.  
 Fontaine, avoué, président de l'association sténographique unitaire.

Gallet, sous-chef du service de la Chambre.  
 Gaudet, sténographe reviseur de la Chambre.  
 Grignon, sténographe reviseur du Sénat.  
 Grosselin, chef du service sténographique de la Chambre.

Guénin, sténographe reviseur du Sénat.  
 Labonne, sténographe de la Chambre.  
 Lagache, ancien sénateur, directeur honoraire du service sténographique de la Chambre.  
 Laborde, sous-chef du service au Sénat.  
 Lampez, vice-président de l'institut sténographique, sténographe de la Société de géographie.  
 Lelioux (Armand), sténographe-reviseur du Sénat.  
 Mayeras, sténographe du Sénat.  
 Moridé, sténographe de la Chambre.  
 Potin, sténographe de la Chambre.  
 Raynaud, sténographe de la Chambre.  
 Richardet, trésorier de l'institut sténographique.  
 Sèchey, chef du service sténographique du Sénat.  
 Vannaisse, secrétaire de la *Revue internationale de sténographie*.  
 Violette de Noircarme, sténographe-reviseur de la Chambre.  
 Weber (docteur), membre de l'académie royale des Pays-Bas, président du cercle sténographique.

#### Congrès de l'intervention des pouvoirs publics dans le prix des denrées

Par arrêté en date du 27 mars 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international sur l'intervention des pouvoirs publics dans le prix des denrées :

MM.

Aynard, vice-président de la chambre de commerce de Lyon, président de la société d'économie politique de Lyon,  
 Balandreau, avocat à la cour d'appel.  
 Bourgeois (Léon), député, ancien sous-secrétaire d'Etat.  
 Burdeau, député.  
 Chabrières (A.) fils, de la maison Chabrières Morel.  
 Cornet, président du syndicat de la boulangerie de Paris.  
 Coste, membre de la société d'économie politique, lauréat du concours Pereire, rédacteur du *Soir*.  
 Delombre (Paul), publiciste, rédacteur du *Temps*, membre de la société d'économie politique.  
 Develle, député, ancien ministre de l'agriculture.  
 Donnat (Léon), conseiller municipal.  
 Faure (Fernand), député.  
 Fournier-de-Flaix, publiciste, membre de la société d'économie politique.  
 Frédéric Passy, membre de l'Institut, député.  
 Gabriel, président du syndicat des marchands de vins de Paris.  
 Lalandé, député de la Gironde, ancien président de la chambre de commerce de Bordeaux.  
 Lapiere, vice-président honoraire de la chambre syndicale des minotiers de Marseille.  
 Levillain, président du syndicat général des marchands de vins en gros et spiritueux de Rouen.  
 Lioré, président du syndicat de la boucherie parisienne.  
 Méline, député, ancien ministre.  
 Raffalovich (Arthur), publiciste.  
 Ramé, président de la délégation française de la boulangerie.  
 Sévère, président de la chambre de commerce de Lyon.

Vaquez (Léon), avocat, publiciste, adjoint au maire du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Président (le) de la chambre de commerce de Lille.

#### Congrès de l'intervention des pouvoirs publics dans le contrat de travail

Par arrêté en date du 27 mars 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international sur l'intervention des pouvoirs publics dans le contrat de travail :

MM.

Aigoïn (Georges), ancien receveur des finances, président de la compagnie des tramways sud.  
 Bertrand, président du syndicat des entrepreneurs de bâtiment.  
 Bourgeois (Léon), député, ancien sous-secrétaire d'Etat.  
 Brelay (Ernest), membre de la société d'économie politique.  
 Bompard, docteur en droit, conseiller municipal.  
 Bunel, coupeur de chemises, vice-président de la société d'économie populaire.  
 Chépié, député, ancien président du conseil des prud'hommes de Lyon.  
 Donnat (Léon), conseiller municipal.  
 Faure (Fernand), député.  
 Fourcade, secrétaire de la société d'économie politique de Bordeaux.  
 Gignou, président du syndicat des entrepreneurs de serrurerie.  
 Gruhier, ouvrier pelletier, membre de la société centrale du travail professionnel et de la société d'économie populaire.  
 Louvet, industriel, membre de la ligue des consommateurs et des contribuables.  
 Lyonnais, député.  
 Marmottan, ancien député, président du conseil d'administration des mines de Bruay (Pas-de-Calais).  
 Massip, directeur de la *France commerciale*.  
 Michel (Georges), rédacteur au *Journal des Débats*.  
 Molinari (de), membre correspondant de l'Institut.  
 Oudinet, chef d'atelier à l'école Diderot.  
 Permezel, président de la chambre syndicale des tissus de Lyon.  
 Saint-Martin, conseiller municipal.  
 Tolain, sénateur.  
 Vannacque, chef de la division de la comptabilité et de la statistique au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.  
 Villain (Georges), rédacteur du journal *le Temps*.  
 Waddington (Richard), député.

#### Congrès divers

Par arrêté en date du 26 mars 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres des comités d'organisation des congrès internationaux suivants :

##### Alcoolisme

M. Catusse, conseiller d'Etat, directeur général des contributions indirectes.

##### Habitations ouvrières

M. Delatour (Albert), lauréat de l'Institut, membre de la société d'économie politique.

Par arrêté en date du 3 avril 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres des comités d'organisation des congrès internationaux suivants :

##### Boulangerie

M. Benoist, vice-président du syndicat des boulangers de Paris.

*Colombophile*

M. Sibillot (Charles), publiciste.

*Repos hebdomadaire*

MM.

Davert, architecte.

Lefébure, entrepreneur de menuiserie.

Letort, trésorier de la société d'économie politique.

Neumana (le docteur).

Rivière, architecte.

Rochard (le docteur).

**Congrès de l'enseignement primaire**

Le ministre de l'instruction publique vient de prendre un arrêté portant règlement du congrès international de l'enseignement primaire qui se tiendra cette année à Paris, du dimanche 11 au dimanche 18 août.

Feront partie du congrès :

1<sup>o</sup> Les délégués étrangers;

2<sup>o</sup> Les délégués des instituteurs publics et des institutrices publiques (écoles élémentaires ou écoles maternelles) désignés par leurs collègues, à raison de six cents instituteurs ou institutrices titulaires pour l'ensemble de la France.

Pour l'élection de leurs délégués, les instituteurs et institutrices de chaque canton désigneront d'abord, le 24 février, un représentant, et les représentants ainsi élus choisiront, le 10 mars, les délégués attribués au département;

3<sup>o</sup> Les instituteurs et institutrices titulaires, délégués par leurs collègues, dans les colonies françaises et pays de protectorat;

4<sup>o</sup> Les délégués des directeurs et directrices, professeurs, adjoints et adjointes des écoles primaires supérieures, désignés, dans chaque ressort académique, par leurs pairs, à raison de cinquante directeurs ou directrices et de vingt-cinq professeurs, adjoints ou adjointes;

5<sup>o</sup> Les délégués de l'enseignement privé, laïques et congréganistes en exercice, désignés par leurs collègues respectifs, dans chaque ressort académique, en nombre égal à celui des départements;

6<sup>o</sup> Les délégués des sociétés d'enseignement et d'éducation reconnues d'utilité publique, à raison d'un délégué par société;

7<sup>o</sup> Les directeurs et directrices d'écoles normales;

8<sup>o</sup> Les délégués des professeurs, maîtres adjoints et maîtresses adjointes d'écoles normales (titulaires ou chargés à titre provisoire) désignés par leurs collègues dans chaque ressort académique, à raison de quatre en moyenne par académie;

9<sup>o</sup> Les délégués des écoles normales primaires supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses, désignés par leurs collègues, à raison de deux délégués par école;

10<sup>o</sup> Les délégués des inspecteurs de l'enseignement primaire et des inspectrices départementales d'écoles maternelles désignées, dans chaque département, par leurs collègues, à raison de deux cents pour l'assemblée de la France.

Ces diverses élections auront lieu le 24 février.

11<sup>o</sup> Les inspecteurs d'académie.

12<sup>o</sup> Les recteurs, les inspecteurs généraux de l'enseignement primaire, les inspectrices générales des écoles maternelles, les membres du conseil supérieur de l'instruction publique représentant l'enseignement primaire.

Des invitations pourront être adressées par le comité d'organisation du congrès à des personnes non comprises dans les catégories ci-dessus déterminées.

Il ne sera demandé aucune cotisation aux membres du congrès.

\* \* \*

**Questions à l'ordre du jour**

Les questions mises à l'ordre du jour sont les suivantes :

1<sup>o</sup> Sous quelle forme et dans quelle mesure

l'enseignement professionnel (agricole, industriel, commercial) peut-il être donné dans les écoles primaires élémentaires et supérieures, et dans les écoles normales ?

2<sup>o</sup> De la part qu'il convient de faire aux femmes dans l'enseignement primaire, comme institutrices, comme directrices d'établissement et comme inspectrices;

3<sup>o</sup> Du rôle et de l'organisation des écoles normales ou des établissements analogues.

Ces trois questions pourront être traitées par écrit.

Les mémoires devront être adressés, avant le 1<sup>er</sup> juin, à M. le vice-recteur de l'académie de Paris.

Le comité examinera les mémoires envoyés et en publiera les conclusions un mois au moins avant l'ouverture du congrès. Elle serviront de base aux discussions.

\* \* \*

**Division du Congrès**

Le congrès se divisera en autant de sections qu'il y a de questions à l'ordre du jour.

Tout membre du congrès devra, dans sa lettre d'adhésion, faire connaître la section à laquelle il désire appartenir.

Chacune des questions donnera lieu en sections à des résolutions qui seront soumises à l'assemblée générale.

Aucun orateur ne pourra garder la parole pendant plus de dix minutes; il ne pourra prendre la parole deux fois sur la même question dans la même séance, à moins que l'assemblée, consultée, n'en décide autrement.

Les orateurs pourront s'exprimer en langue étrangère; dans ce cas, les discours prononcés seront, séance tenante, résumés en français.

**Festival militaire**

Le comité des musiques militaires de l'Exposition a arrêté le programme du premier grand festival auquel prendront part vingt musiques de l'armée, y compris la musique de la flotte, qui ne s'est jamais fait entendre à Paris.

Voici ce programme :

Ouverture d'*Egmont* (Beethoven); troisième Marche aux flambeaux (Meyerbeer); air de danse des « Saturnales », des *Erynnies* (Masse-net); ouverture de la *Muette* (Auber); hymne, marche et danse d'*Aïda* (Verdi); entr'acte de *Mignon* (A. Thomas); polonaise de *Dimitri* (Joncières); hymne à Victor Hugo (Saint-Saëns); cortège de Bacchus, de *Sylvia* (Delibes); marche solennelle (G. Pierné, lauréat du concours de l'Exposition); marche troyenne (Berlioz); le *Diamant*, introduction et galop (E. Jonas).

**Les Missions ouvrières à l'Exposition**

Nous avons parlé du mouvement qui se produit pour l'envoi des missions ouvrières à l'Exposition. D'après des nouvelles que nous recevons de Lisbonne, nous sommes en mesure d'ajouter que l'exemple donné à Londres et à Milan vient de décider le conseil municipal de la capitale portugaise à imiter l'exemple de ces deux villes.

Trente-six ouvriers choisis dans tous les corps de métiers par les soins des syndicats viendront se joindre aux compagnons d'Angleterre et d'Italie. La mission sera accompagnée par un ingénieur de la municipalité de Lisbonne et, à leur rentrée en Portugal, les délégués présenteront un rapport; ils feront même des conférences sur des sujets puisés au Champ de Mars.

Voilà un nouveau fait auquel nous ne saurions trop applaudir et qui trouvera encore, nous l'espérons, des imitateurs.

**Beaux-Arts**

*Délégués étrangers.* — Voici les noms des commissaires délégués par les pays étrangers à la section des beaux-arts :

M. M. Enrique Mélido, Espagne; Bailly Blan-

chard, Etats-Unis; Louis Burger, Autriche-Hongrie; Willy Martens, Pays-Bas; Robert Rohmann, Russie; Baëtzmann, Norvège; Hugo Salmson et Auguste Hagborg, Suède; Duplan, Suisse; Paul Dreyfus, Finlande; sir Fred, Leighton, Angleterre; Slingeneyer, Belgique; de Hedemau, Danemark; Vlasto, Grèce; Boldini, Italie; Dragoutine Botitch, Serbie; lieutenant-colonel Dally, Roumanie; Cadiot, Paraguay.

Les autres nations n'auront pas d'exposants aux sections des beaux-arts, sauf dans une salle spéciale dite internationale, primitivement destinée à l'Allemagne, et où seront exposées les œuvres des artistes qui n'ont pas de délégation ou de commissariat constitué.

*Dépôt des ouvrages.* — Les artistes sont prévenus que, par décision de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, les ouvrages destinées à l'Exposition universelle (section française) pourront être déposés au palais du Champ de Mars (porte A), jusqu'au 5 avril inclusivement.

**Le comité de la presse à l'Exposition**

M. Adrien Hébrard, président du comité de la Presse à l'Exposition, a adressé aux membres du comité la circulaire suivante :

Monsieur et cher confrère,

Dans la dernière assemblée générale du comité de la presse, il a été décidé qu'il y aurait chaque jour au pavillon de la Presse, à l'Exposition, deux commissaires de service : l'un de midi à 2 heures, l'autre de 5 heures à 6 heures; qu'il serait établi un tableau de roulement entre les membres, par voie de tirage au sort, et que ce roulement commencerait à dater du 5 avril.

M. le président du comité, assisté d'un des secrétaires, a procédé à ce tirage au sort, qui a donné les résultats suivants :

De Midi à 2 heures		De 5 à 6 heures	
	MM.		MM.
5 Avril.	Duguès.	5 Avril.	Robert.
6 —	Reinach.	6 —	Strauss.
7 —	Niel.	7 —	Henry Maret.
8 —	Th. Henry.	8 —	Lapommeraye.
9 —	Franc. Sarcey.	9 —	Lepelletier.
10 —	Magnier.	10 —	P. Baragnon.
11 —	de Rodays.	11 —	Humbert.
12 —	de Locquessye.	12 —	A. Hébrard.
13 —	E. Mayer.	13 —	R. d'Hubert.
14 —	A. Meyer.	14 —	P. de Cassagnac.
15 —	Grimblot.	15 —	Hervé.
16 —	de Loris.	16 —	D <sup>r</sup> Richet.
17 —	Ed. Lebey.	17 —	Couzinet.
18 —	Goussé.	18 —	Réal.
19 —	de Nansouty.	19 —	Lassalle.
20 —	Edwards.	20 —	P. Meurice.
21 —	Bourrageas.	21 —	Tissandier.
22 —	Montlouis.	22 —	Clémenceau.
23 —	Jourde.	23 —	Gal.
24 —	C. Dreyfus.	24 —	Ed. Hément.
25 —	Guyon.	25 —	Portalis.
26 —	Merson.	26 —	Duverdy.
27 —	V. Simond.	27 —	Ranc.
28 —	Laffineur.	28 —	R. Canivet.
29 —	Ch. Laurent.	29 —	Hepp.
30 —	Gustave Simon.	30 —	P. Foucher.
1 <sup>er</sup> Mai.	Valentin Simon.	1 <sup>er</sup> Mai.	H. de Parville.
2 —	Hubert.	2 —	E. Véron.
3 —	Ferrouillat.	3 —	Dautresme.
4 —	Mézières.	4 —	Guy.
5 —	Dubar.	5 —	Chapon.
6 —	Brière.	6 —	G. Jollivet.
7 —	H. Fouquier.	7 —	Marc.
8 —	Pierre Véron.	8 —	Laffitte.
9 —	Lalou.	9 —	G. Carle.
10 —	Mouillot.	10 —	Patinot.
11 —	Marinoni.	11 —	Rocheffort.

Vous recevrez, Monsieur et cher confrère, trois jours à l'avance, une lettre vous indiquant le jour et l'heure où votre présence sera nécessaire au pavillon. Vous voudrez bien nous prêter votre concours, car, par suite du roulement, vous ne serez de service que cinq fois pendant toute la durée de l'Exposition.

Au cas où vous ne pourriez pas vous rendre à la convocation, je vous serai reconnaissant de vous faire remplacer par un de vos confrères, membre du comité, et de vouloir bien m'aviser du nom de votre remplaçant.

Veillez agréer, Monsieur et cher confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

*Le président du comité,*  
A. HÉBRARD.

N. B. — Toutes les communications devront

êtres adressées à M. le président du comité de la presse, pavillon de la Presse (Champ de Mars).

#### Les Guides de l'Exposition

Divers journaux ont publié des renseignements contradictoires, au sujet de la question des guides à l'Exposition.

L'administration n'a concédé aucun guide officiel de l'Exposition, la publication et l'exploitation des guides est donc absolument libre, seul un plan officiel de l'Exposition a été concédé à M. Danel.

#### Exposition étrangère des Beaux-Arts

Le jury de la section internationale des beaux-arts à l'Exposition universelle, composé de

MM. Lafenestre, Maignan, Chaplin, Heilbuth, Liebermann, Zacharian, Chelmouski, Schenck, Autokolski, Rodin, de Baudot, Gœneutte, graveur; Maurice Hamel et Giudicelli, se sont réunis au Palais des Champs-Élysées et ont examiné deux cents œuvres environ de peinture, sculpture et dessins, présentées par des artistes polonais, chiliens, argentins et allemands. Ces derniers surtout sont les plus nombreux; leur exposition est très intéressante. A ce point même qu'il est question de la faire figurer dans une salle spéciale, et d'accorder un nouveau délai qui permettrait à bon nombre d'artistes allemands, qui l'ont souhaité, de prendre part à cette manifestation artistique.

#### Régates internationales

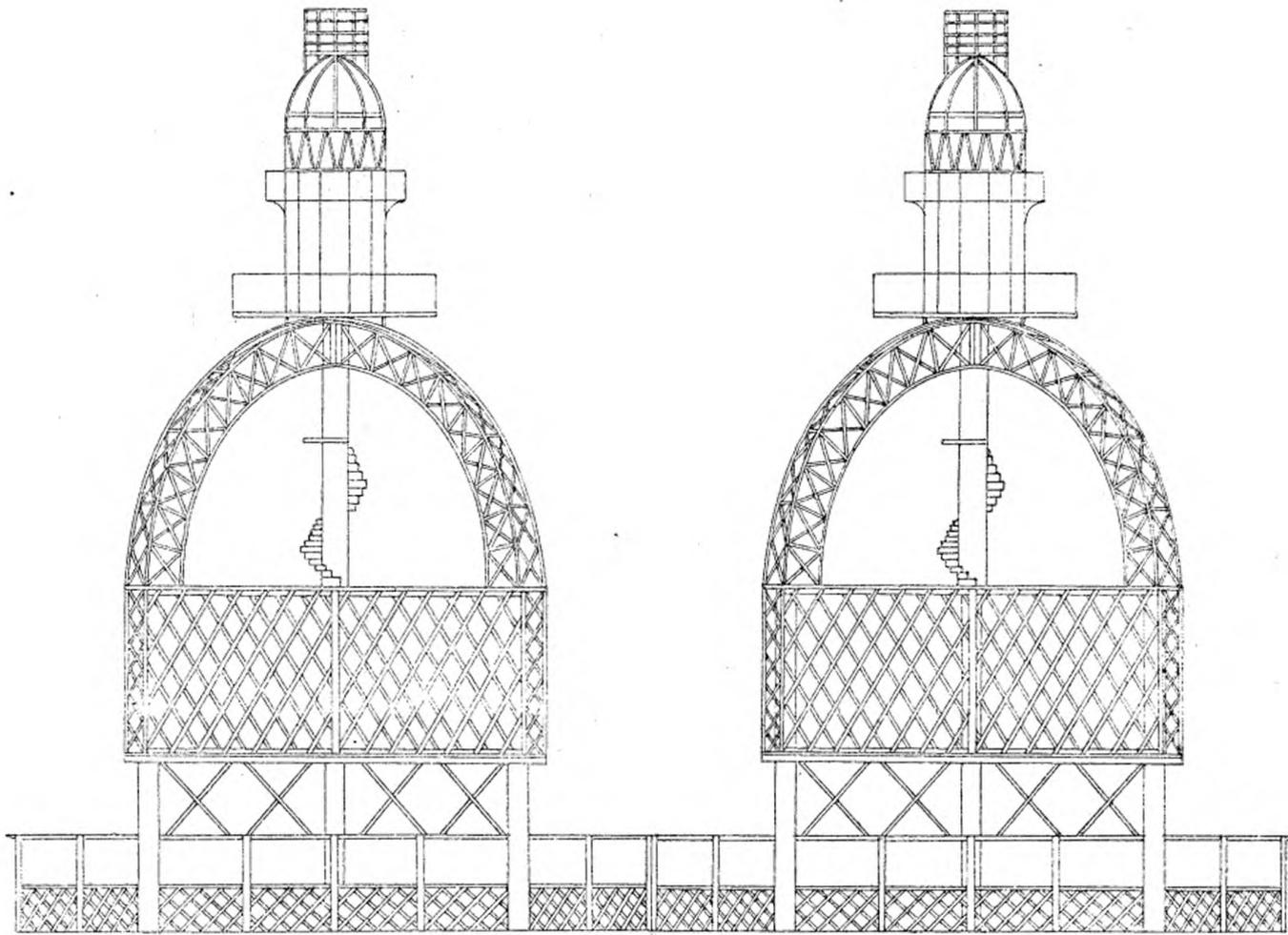
La question des régates internationales à organiser pendant l'Exposition, qui était en discussion depuis plus de trois mois vient enfin d'être résolue. Les régates auront lieu le 23 juin entre les ponts de l'Alma et d'Iéna, elles promettent d'être fort intéressantes et les prix seront chaudement disputés, car des équipes de canotiers anglais se disposent à y prendre une part active.

#### Société d'éthnographie

Dans sa séance du 28 mars, M. le docteur Verrier, président de la section africaine, a lu un rapport sur une proposition de M. Gaultier de Claubry, à l'effet de créer une commission pour l'étude des populations noires de l'Afrique

Face 1-2  
Côté de Paris

Face 2-3  
Côté de l'école militaire



LE CAMPANILE DE LA TOUR EIFFEL  
(Echelle de 1 millim. pour 2 m.)

laquelle se tiendrait en permanence pendant toute la durée de l'Exposition universelle de 1889. La proposition est adoptée, et M. Gaultier de Claubry est nommé président de la commission, avec plein pouvoirs pour l'organiser et en former le personnel.

#### L'observatoire de la tour Eiffel

L'observatoire qui doit être installé au sommet de la tour Eiffel sera placé sous la direction de M. Mascart, membre de l'Institut, directeur du bureau central météorologique. Il ne renfermera guère que des appareils enregistreurs, qui seront mis en communication avec les bureaux de la rue de l'Université. M. Mascart fonde de grandes espérances sur son nouvel observatoire, dont l'élévation exceptionnelle permettra de faire d'intéressantes études.

Ajoutons que la lanterne de la tour Eiffel contiendra encore deux laboratoires. Dans l'un, on fera des observations physiologiques et dans l'autre des expériences chimiques.

#### Congrès de photographie céleste

Par arrêté en date du 4 avril 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de photographie céleste :

MM. Common, membre de la société royale de Londres.

Davanne, vice-président de la société de photographie.

Henry (Joseph), astronome à l'Observatoire.

Henry (Paul), astronome à l'Observatoire.  
Janssen, membre de l'Institut, directeur de l'observatoire d'astronomie à Meudon.  
Pector, secrétaire du comité d'organisation du congrès de photographie.  
Wolff, membre de l'Institut.

#### Congrès des sociétés d'instruction libre

M. Jean Macé se propose de réunir en congrès pendant l'Exposition, les délégués des Sociétés d'instruction libre de la France et de l'étranger. Savoir quels sont les efforts tentés par l'initiative privée pour répandre l'enseignement, dresser une statistique des Sociétés, comparer les moyens employés, enregistrer les efforts obtenus, établir un lien entre les Associations, tel est le but que veut atteindre l'éminent président de la Ligue de l'enseignement.

Le secrétaire général du congrès est M. Paul Morel, avocat à la cour. Les Sociétés n'auront qu'à désigner et à accréditer une personne de confiance présente à Paris quand le congrès se réunira.

#### Concours international de musiques militaires

##### RÈGLEMENT

Article premier. — Un concours international de musiques militaires sera ouvert, à Paris, pendant l'Exposition universelle de 1889.

Art. 2. — Ce concours aura lieu le dimanche 22 septembre 1889.

Art. 3. — Le jury international du concours se composera des membres de la IV<sup>e</sup> section de la commission des auditions musicales françaises et étrangères.

Art. 4. — Quatre grands prix sont mis à la disposition du jury :

1 <sup>er</sup> grand prix : médaille d'or, valeur ;	5,000 fr.
2 <sup>e</sup> — — — — —	3,000 »
3 <sup>e</sup> — — — — —	2,000 »
4 <sup>e</sup> — — — — —	1,000 »

Art. 5. — Le vote pour chaque grand prix aura lieu au scrutin secret.

Art. 6. — Les prix seront décernés à la majorité absolue des voix.

Art. 7. — Chaque musique exécutera un morceau imposé. Ce morceau sera désigné trois mois avant le concours. Le chef de musique de chaque corps pourra l'instrumenter suivant l'organisation de sa musique.

Outre le morceau imposé, chaque musique exécutera un morceau de choix dont la durée d'exécution ne pourra dépasser dix minutes.

#### Concours international de Musiques d'Harmonie Municipales et Civiles Étrangères

##### RÈGLEMENT

Article premier. — Un concours international de musiques d'harmonie municipales et civiles étrangères sera ouvert, à Paris, pendant l'Exposition universelle de 1889.

Art. 2. — Ce concours aura lieu le dimanche 29 septembre 1889.

Art. 3. — Le jury international du concours se composera des membres des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> sections de la commission des auditions musicales, auxquels seront adjointes les notabilités musicales françaises et étrangères.

Art. 4. — Quatre grands prix sont mis à la disposition du jury :

1 <sup>er</sup> grand prix : médaille d'or, valeur :	5,000 fr.
2 <sup>e</sup> — — — — —	3,000 »
3 <sup>e</sup> — — — — —	2,000 »
4 <sup>e</sup> — — — — —	1,000 »

Art. 5. — Le vote pour chaque grand prix aura lieu au scrutin secret.

Art. 6. — Les prix seront décernés à la majorité absolue des voix.

Art. 7. — Chaque musique exécutera un morceau imposé. Ce morceau sera désigné trois mois avant le concours. Le chef de musique de chaque corps pourra l'instrumenter suivant l'organisation de sa musique.

Outre le morceau imposé, chaque musique exécutera un morceau de choix dont la durée ne pourra dépasser dix minutes.

Art. 8. — Le Comité spécial, composé des comités réunis des sections III et IV des auditions musicales désignera les sociétés qu'il jugera dignes de prendre part à ce concours.

Art. 9. — Toutes les musiques admises à l'honneur de concourir recevront une médaille commémorative.

#### Auditions musicales

##### RÈGLEMENT DES SÉANCES D'ORGUE

Article premier. — Les organistes français et étrangers pourront être admis à donner des séances d'orgue dans la salle des fêtes du Trocadéro, pendant l'Exposition universelle de 1889.

Art. 2. — Le nombre de ces séances ne pourra être supérieur à quinze.

Art. 3. — Les organistes français qui désirent se faire entendre, devront adresser directement leurs demandes à la Direction générale de l'Exploitation, avenue de La Bourdonnais, 16.

Les organistes étrangers devront adresser leurs demandes à la Direction générale de l'Exploitation, à Paris, par l'intermédiaire des commissariats généraux ou des comités nationaux institués pour leur pays.

Les demandes ne seront reçues que jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1889.

Art. 4. — Ces demandes seront transmises à la commission des auditions musicales, qui se prononcera sur leur admission.

Art. 5. — La salle du Trocadéro, avec son orgue sera mise à la disposition des organistes qui auront été admis à se faire entendre.

Art. 6. — L'administration prendra à sa charge les frais des séances d'orgue, y compris ceux de soufflerie, sauf la réserve contenue dans le paragraphe 2 de l'article 12 ci-dessous.

Elle percevra les recettes que ces séances auront provoquées.

Art. 7. — Durant ces séances, le droit d'entrée dans la salle du Trocadéro sera fixé à 0 fr. 50 pour toutes les places.

Il est entendu que le paiement du prix de la place, pour assister aux solennités musicales officielles ou autres, qui seront données dans le palais du Trocadéro ne dispense pas d'acquiescer le droit d'entrée dans l'enceinte de l'Exposition.

Art. 8. — Les séances d'orgue auront lieu aux jours et heures fixés d'un commun accord avec l'Administration.

Art. 9. — La durée de ces séances ne devra pas dépasser une heure et demie.

Art. 10. — Les programmes des séances d'orgue pourront se composer d'œuvres de toutes les époques et de toutes les nationalités.

Art. 11. — Les organistes admis devront soumettre, avant le 1<sup>er</sup> mai 1889, à la commission des auditions musicales, la liste des morceaux qu'ils se proposeront d'exécuter, avec indication de la durée de chaque morceau.

Ces programmes seront examinés par la commission et renvoyés dans la huitaine.

Si un organiste désire par la suite changer un ou plusieurs morceaux de son programme, il en donnera avis à la Commission, quinze jours au moins avant la séance dans laquelle les morceaux devront être exécutés, sauf les cas de force majeure.

Art. 12. — La commission des auditions musicales pourra autoriser, dans les séances d'orgue, l'exécution de morceaux de chant, avec ou sans chœurs, et avec accompagnement d'instruments soli.

Dans ce cas, il est bien entendu que tous les frais de solistes et de chœurs seront entièrement à la charge de l'organiste qui donnera la séance.

Art. 13. — Le Directeur général de l'Exploitation de l'Exposition universelle de 1889 est chargé de l'exécution du présent règlement.

Paris, le 6 février 1889.

Vu et présenté :

Le Directeur général,  
G. BERGER.

Vu et approuvé :

Le ministre du commerce  
et de l'industrie,  
commissaire général,

PIERRE LEGRAND.

#### EXPOSITION UNIVERSELLE DE BARCELONE

##### Liste des récompenses accordées aux exposants français

Diplômes d'honneur réservés aux expositions de l'État.

Diplômes hors concours décernés aux maisons exposantes dont les chefs avaient été appelés par M. le ministre du commerce et de l'industrie à faire partie du jury international des récompenses.

Médaille d'or ou de 1<sup>re</sup> classe, la plus haute récompense accordée aux exposants.

Médailles d'argent ou de 2<sup>e</sup> classe.

Médailles de bronze ou de 3<sup>e</sup> classe.

Mentions honorables.

#### GROUPE I

##### Chasse. — Pêche. — Élevage.

Médaille d'or ou de 1<sup>re</sup> classe : M. Altazin-Gorée, salaisons.

Médaille de bronze ou de 3<sup>e</sup> classe : M. Marty (Henri), nasses de pêche.

#### GROUPE II

##### 1<sup>re</sup> SECTION

##### Alimentation. (Machines et procédés)

Diplômes hors concours : Compagnie française des chocolats et thés, à Paris : M. A. Pelletier, directeur.

Médailles d'or ou de 1<sup>re</sup> classe : MM. Boulet (J.), appareils de fabrication d'eaux gazeuses ; Egrot, appareils de distillation ; Fauqueux (Alexandre) et C<sup>o</sup> (Petit, Edouard, successeur), meules à moulins ;

Fafeur, frères, pompes à vin pour soutirages ; Fontaine (L.), chaudronnier-constructeur ; Gilles (Louis), appareils pour fabrication d'eaux gazeuses ; Hervé et Moulin, appareils de distillation et appareils pour eaux gazeuses ; Lecornu (A.), machines pour la confiserie ; Lamoureux (Sylvain), fours ; Mabile (E.) frères, presses, pressoirs et fouloirs ; Mareschal (Vve Jules), machines à hacher ; Masson (Eugène), extracteurs, pressoirs à vins et à cidres ; Mondolot (Auguste-Adrien), appareils pour la fabrication d'eaux gazeuses ; Piaubert-Lescure, (S.), tonnellerie.

Médailles d'argent ou de 2<sup>e</sup> classe : MM. Bourdil (Louis), appareils vinicole ; Deroy fils aîné, alambics ; Durafort père et fils, appareils pour eaux gazeuses ; Herlin (Alexandre), bouche-bouteilles et machines à rincer ; Marmonier fils, presses pour vin ; Noël, pompes ; Palayer et Pouchon, appareils pour eaux gazeuses ; Pissavy père et fils, pompes à bière ; Simoneton (A.) et fils, appareils et tissus à filtrer ; Texier et ses fils, pressoirs à vins ; Vermorel (V.), appareils viticoles et vinicoles.

Médailles de bronze ou de 3<sup>e</sup> classe : MM. Delperrier et fils, meules ; Gayon (P.), pressoir universel continu ; Joya (J.), appareils de distillation ; Malvezin et C<sup>o</sup>, étiquettes en liège ; Rouhette, appareils à filtrer ; Thibaudet et C<sup>o</sup>, étagères pour la boulangerie.

Mentions honorables : MM. Noguès (J.), pressoirs à vins et à cidres ; Richard (A.), appareils pour brasseries.

#### GROUPE II

##### II<sup>e</sup> SECTION

##### Substances alimentaires

Diplômes hors-concours : MM. Allcard, conserves alimentaires ; Bignon (Louis) fils, viticulteur ; Boyer (P.) et C<sup>o</sup>, conserves alimentaires ; Brasseries de la Méditerranée (Société anonyme des), Velten ; Brudenne (J.) et Besset, distillateurs ; Brusson jeune, pâtes alimentaires ; Chalut-Voiry, négociant et viticulteur ; Collectivité de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux de la Gironde ; Coulon (Ch.) et ses frères, vins et liqueurs ; Cusenier (E.) fils et C<sup>o</sup>, distillateurs ; Durban (H.), distillateur ; Foucher (Paul), féculs et glucoses ; Goulas (Alexandre), meunier ; Guy (Louis) et Grasset, distillateurs ; Marnier-Lapostolle, distillateur ; Parcelier, Foulon et Fédit, fruits confits ; Premier fils, distillateur ; Schouteeten (R.), distillateur ; Wælcker-Coumes, chicorées.

Médaille d'or ou de 1<sup>re</sup> classe : MM. Ababie (Pierre), cafés et indigos ; André (Ph.) et Loubet (A.), vins de Bourgogne ; Assier de Pompignan (Arthur), rhums et tafias Schrubbs ; Barral (Léon), vins ; Béguinot (E.), Sengès (F.) et C<sup>o</sup>, rhum de la Grande-Ferme ; Blanchard (P.) et C<sup>o</sup>, distillateurs ; Boissonnet, pâtes alimentaires ; Boizot (Ch.), distillateur ; Bourdon (P.-A.), distillateur ; Bouvaist (Albert), brasseur ; Brasserie et malterie « Le Phénix » ; Brasserie et malterie du

Sud-Est, Karcher; Burdel (E.) et Co, vins; Camicas-Hugounenc, vinaigres; Cirbiot, distillateur; Cosnard (Toussaint), et Co, distillateurs; Delmon et Co, vins; Distillerie centrale du Quercy, Boutet, directeur; Dramard et Privé, confitures; Dubonnet frères, distillateurs; Fabre (Alphonse), vins fins et alcools; Favriol (Félix), bouillon du docteur; Ferret (Benjamin) et Sicot, distillateurs; Goulet (Georges), vins de Champagne; Grands moulins de Corbeil, A. Lainey; Gross-Droz (Ed.), distillateurs; Groult jeune, pâtes alimentaires; Guichard-Potheret et fils, vins de Bourgogne; Hurard (Marius), rhums; Labelle (J.) et Co, distillateurs; Labouré-Gontard, vins mousseux de Bourgogne; Laffargue (Nicolas), prunes d'Ente et d'Agen; Lainé (Emile), raffinerie d'alcools; Lalande (A.) et Co, vins; Lemaire (Edouard), distillateur; Lepage (P.-A.), chocolats; Létard (Camille), distillateur; Lillet frères, distillateurs; Marchand (L.) et Pauly (L.), vinaigres; Marcilly (de) frères, vins de Bourgogne; Menier, chocolats; Michel (L.) fils de J.-B., moutardes et vinaigres; Montebello (Alfred de) et Co, vins de Champagne; Mugnier (Fréd.), distillateur; Nuyens et Co, vins; Parenteau (E.), rhums; Piot (Henri), vins de Bourgogne; Prevet (Ch.) et Co, conserves alimentaires; Prieur (Ch.), vins de Champagne; Quenedey (Léon), vins; Rœdel et fils frères, conserves alimentaires; Serve père et fils, distillateurs; Sevestre (Paul), conserves alimentaires; Société anonyme civile des producteurs de fromages de Roquefort.

Société charentaise des vigneron (E. Duras, directeur), cognacs fins; Société fermière de l'Hôtel-Continental (Legay, directeur), vins; Société française des alcools purs; Trémoulet-Feuga, distillateur; Violet frères, apéritifs; Vital-Bertrand, biscuits; Vivarès (F.) jeune, vins muscats de Frontignan.

*Médailles d'argent ou de 2<sup>e</sup> classe*: MM. Auboué (Louis), saucissons; Bacquié (Auguste), denrées coloniales; Baërban (François-Emile), distillateur; Barault-Jardinier et fils, vins de Bourgogne; Bellemer (Th.), vins de Château-Priban; Bertin (Georges) et Co, rhums Saint-Georges; Bessède fils, produits alimentaires; Besson-Perrault (P.), vins; Bigourdan (Louis), saucissons; Bianqui (J.-N.) fils, distillateur; Bloch (N. et J.), produits alimentaires; Boixeau (A.) et Co, rhums; Boos (Alexandre), distillateur; Bosc (Henri), distillateur; Brachet (N.-G.), brou de noix; Braulio-Poc fils, vins et spiritueux; Breton (Félix), distillateur; Brintot-Moissenet et fils, vins de Bourgogne; Bures aîné, liqueur de la Pomme; Buisson et Co, vins et spiritueux; Burger (Jean), brasseur; Bussy (G. de), rhum Créole; Cabanès (Théophile), eaux-de-vie Inlandine; Carles et Blanc, vins; Compagnie des Iles-Occidentales (Legras F.-B.), directeur, rhums; Corbetta (J. et Co), liqueurs, sirops; Coudré frères et neveu, vins de Bourgogne; Debort (Gustave), distillateur; Delor (A.) et Co, distillateurs; Denize fils (Charles), distillateur; Desboy-Carriat, produits alimentaires; des Grottes (comte), rhums de Bellevue-Macouba (Martinique); Devilliers (Jules), distillateur; Duval-Pougeoise, vin de Champagne; Duval-Raoul, distillateur; Elphinstone (N. et Co), vins de Champagne et de la Touraine; Ferrand frères, distillateurs; Fortier-Picard, vins; Galiana (Carlos), distillateur; Gascard (A.), liqueur des Jacobins; Grande biscuiterie française (Fructus J. et Co); Guery (Frédéric), distillateur; Guillot (A.), distillateur; Guillotaux (Paul), distillateur; Guislain (Alexis), vins, élixir de coca; Grande distillerie franco-alsacienne (Nass et Heckmann); Houard (Abel), distillateur; Jary frères, distillateurs; Lacour frères (Georges et Jules), enveloppes en paille et jonc pour bouteilles; Ladgé (V<sup>e</sup> Marie), conserves alimentaires; Lamy (André), vins et spiritueux; Lasserre (Ernest) et Co, distillateurs; Lebreton-Fauchoux, distillateur; Lefort (François), rhums; Lefournier jeune, vins de Champagne; Lemercier (L.) et Daval, kirchs, absinthes; Lescuras (Léon-Léonard), distillateur; Lesieutre (Clovis), vins

d'Algérie et rhums; Lillet frères, distillateurs; Malifaut (Guillaume), eaux-de-vie; Malvezin et Co, vins et rhums; Manadé (Hippolyte), curaçao, eaux de noix; Marchand (Gabriel), eaux-de-vie; Mathon, vinaigres; Matignon (Alexandre) et Co, fine champagne Matignon; Martin (Adolphe), vins et spiritueux, apéritif *The Queen*; Martres (Hippolyte), charcuterie, pâtés; Maupoint (Clément), vins champanisés; Mauprivez (Adolphe), tapioca; Monna et fils, à Toulouse, liqueur biroscoff, violettes pralinées; Montagnié (François), vins; Montalant (Gustave-Marie), liqueur de l'abbaye de Saint-Denis; Muthet et Ninot, grands bourgognes mousseux; Nicolas (Charles), huiles et céréales; Pascal (A.), vins apéritifs, amer kinova; Pastureau frère et fils, rhums et eaux-de-vie de Cognac; Plaubert-Lescure, vins blancs de Graves; Pellisson père et Co, eaux-de-vie; Roitel (Charles-François), liqueur *la Royale Saint-Hubert*; Roublot, thés; Roussillon (J. et Co), vins de Champagne; Royer (Paul), vins de Champagne; Sabatier (Gustave), spécialité d'absinthes; Saint-Blancat (Gérard), prunes d'ente, dattes; Schmidt et Co, eaux-de-vie du Bas-Armagnac; Semezis (Firmin), liqueur « la Semezienne »; Simon aîné, absinthe, crème de cacao Chouva; Tissot (J.) et Menu (A.), arquebuses; Tourneur et Vasseur, genièvres; Viudet (M<sup>me</sup> veuve), vins de Bordeaux, Saint-Emilion.

*Médailles de bronze*: MM. Arlatte et Co, chicorées; Baillard (G.), curaçao blanc; Barbier (H.), confiseur; Barthez (Arthur), peppermint; Bezançon (E.), produits alimentaires; Bochirol (Louis-Jules), distillateur; Bouté et Lamiral, distillateurs; Brangé (Ed.) et Meuleyre (H.), vins de la Gironde; Buisson (A.), fils, vins et spiritueux; Burgeat (F.) et Bailly, distillateurs; Cabaret (G.), brasseur; Cambefort et Co, distillateurs; Cappebarthe (E.), eaux-de-vie, Armagnac Soleil; Casiez et Bourgeois, chicorées; Cavaillon (R.) et Co, vins de Bordeaux; Chalmel, conserves alimentaires; Chapuis (C.), cassis; Chazel (Auguste), vins apéritifs; Chauvin frères, apéritif Cordouan; Chottin et Girard, liqueurs, menthes, pastilles; Cluzel, distillateur; Combes (Charles), distillateur; Cortilles (de) (E.), vins rouges; Delamare (Emile), distillateur; Delrieux (Ernest), liqueur digestive des moûts d'Auvergne; Foucras (A.), amer Foucras; Gannat (G.), vins clos du Châtelet; Gouzin (Aristide), apéritifs, Banyuls Gouzin au quina; Guasco (J.-B.-Joseph), distillateur; Labarrère (Eug.), père, vins; Lagache, confiseur; Laurent (J.) et fils, liqueurs et bitters; Lagaye (Antoine-Arthur), confiseur-distillateur; Lamarque (Henri), vins, rhums et cognacs; Laye et Co, amer français et coca; Legrand et Bertrand, distillateurs; Lines et Co, distillateurs.

Malle, distillateur; Mas (Etienne), anisette Mas; Matrat (J.-B.), liqueurs, boissons gazeuses; Maurin (B.), vins rouges; Mercier (E.) et Co, vins de Champagne; Meunier (Fernand), distillateur; Moussou (Benjamin-Cyprien), rhum des Guerriers; Nadaud, distillateur; Nerri (Félix), élixir de la Montagne verte; Nicolleau (L.), distillateur; Nouzarède (Jean), rhum Sainte-Anne; Osmin-Cathary, vins; Pagès (Henri), vins; Pascal (Augustin), vins; Peigné (Oscar) et Léon (Albert), vins et spiritueux; Pinet (Ch.), distillateur; Putois (Georges), « tonic-grog »; Ricard (A.), vins; Sagols-Coste, vins apéritifs; Salmon et Rocher, distillateurs; Savard (Lucien), chapelure de pain; Scarella (Joseph), Société Y. Scarella et Co, liqueurs hygiéniques; Schmidt et Co, distillateurs (liqueurs); Simon (J.) et Co, vins de Champagne; Tronquoy de Lalande et Co, distillateurs; Ville-Chabrolle (Henri de), distillateur; Vinyes (Auguste), vins; Vitallainé, biscuits; Vogade, fruits confits, fleurs, Willy-Tourneur et Co, vins et spiritueux; Williot fils, cafés glands doux.

*Mentions honorables*: MM. Andouard, anisette étoilée; Cart (Félicien), vins; Chadée (Jules), confiserie; Douvier, liqueur « Mont-Ida »; Gros Lambert, distillateur; Hérial (Emilien) fils, nectar Gaulois; Lemire (G.) et Monnier (L.), biscuits; Moulin (Paul) élixir Paul

Moulin; Nicolas (Charles), vins; Rouire (M<sup>me</sup> veuve Antoine), vins rouges; Soubiran (L.-G.), bitter Saint-Michel.

### GROUPE III

#### Agriculture et horticulture

*Diplômes hors concours*: MM. Boulet (J.) et Co, mécaniciens; Chambre syndicale des constructeurs de machines et instruments d'agriculture et d'horticulture de France (Th. Gautreau, président); Paupier (Léonard), instruments de pesage et agricoles.

*Médailles d'or*: MM. Beaume (Léon), ingénieur hydraulicien; Bajac (A.), instruments agricoles, charrues à vapeur, etc.; Bernet (Edouard), houblons; Brouhot et Co, machines agricoles; Egrot, appareils pasteurisateurs et appareils de distillerie; Forné (M.), sériciculture;

Fafeur frères, appareils pour le sulfatage des vignes; Mabilie (E.) frères, machines viticoles et vinicoles; Marot (J.), instruments agricoles; Noël, pompes; Senet (Adrien-Bruno) (maison Peltier jeune), machines agricoles et pompes; Souchu-Pinet, instruments agricoles et viticoles; Vermorel (V.), appareils viticoles et vinicoles; Vernet (Etienne) instruments aratoires; Vilmorin-Andrieux et Co, graines et semences.

*Médailles d'argent*: MM. Amouroux frères, machines agricoles; Baltet (Ch.), agriculture et horticulture; Bourdil (L.), appareils vinicoles et viticoles; Chandora (Léon), travaux d'assainissement, de dessèchement et d'irrigation; Clert (A.), trieurs agricoles; Deroys fils aîné, alambics; Durozois (Marcel), appareils hydrauliques; Enfer et ses fils, forges portatives et soufflets; Fafeur frères, appareils et machines pour l'agriculture; Lambert (E.) batteuses à manège; Masson (Eugène), extracteurs-pressoirs à vin et cidre; Neu (L.) et Co, pompes pour irrigation; Noël, pulvérisateurs; Rouhette, appareils à filtrer; Simoneton (A.) et fils, appareils à filtrer et d'arrosage; Texier et ses fils, pressoirs à vin.

*Médailles de bronze*: MM. Albrand (G.), appareils vinicoles; Amiot-Lemaire, charrues Brabant; Ateliers méridionaux (construction de bascules); Batifoulier, pompes à vin; Blaquière (Eugène), instruments hydrauliques; Breton-Grellet (O.), instruments viticoles; Grandin (François-Maurice), cultivateur; Joya (J.), appareils à distiller; Le Breton (L.-L.), vannes hydrauliques; Marmonier, presse; Mercier (successeur de S. Charles), appareils de buanderie.

*Mentions honorables*: MM. Castelbon (Sylvain), instruments vinicoles; Grandin (Théophile), cultivateur; Kuhn et Hoffman, bascules; Noguès (Jean), injecteurs pulvérisateurs.

(A suivre.)

## NOS GRAVURES

Pour faire suite aux portraits que nous avons déjà publiés des différents ingénieurs, architectes ou autres personnes notables qui ont concouru à l'organisation de l'Exposition, nous donnons aujourd'hui celui de M. Boulevard, l'éminent ingénieur qui a dirigé la construction des petites galeries dites des expositions diverses. Bien que ces galeries soient effacées en tant que grandes lignes par l'éclat des grands monuments qui les entourent, elles n'en ont pas moins un mérite réel, tant en raison de l'étendue qu'elles recouvrent que de leur ornementation extérieure et intérieure, et leur parfaite exécution fait honneur à l'homme qui en était chargé.

Notre seconde gravure, le Campanile de la tour Eiffel, est une reproduction exacte de cette partie de la tour, telle qu'elle vient d'être exécutée. On remarquera, en effet, que

ce dessin n'est pas conforme à ceux qui avaient été publiés jusqu'à ce jour, c'est-à-dire tels que le comportait le plan primitif. Des modifications y ont été apportées en dernier lieu, soit sur l'initiative de M. Eiffel, soit sur les observations de la direction des travaux.

Tel qu'il est, ce campanile, sans être des plus élégants, n'en a pas moins dans la réalité un aspect agréable à l'œil, en ce sens qu'il termine assez heureusement l'immense pilier unique au monde.

Ainsi qu'il est indiqué sur la gravure, celle-ci représente deux faces seulement du campanile; les deux autres, côté de Grenelle et côté de la Seine, leur sont absolument semblables et il était inutile de les reproduire.

## LES ÉTRANGERS A L'EXPOSITION

### ESPAGNE

On lit dans l'*Echo français*, de Barcelone :

« Nous avons dit, dans un de nos derniers numéros, que la maison « Viuda é hijo de José Fiter », si avantageusement connue par ses dentelles espagnoles, se proposait de prendre part au concours international de Paris. Nous pouvons annoncer aujourd'hui que la maison a déjà remis au comité catalan plusieurs magnifiques blondes en soie, des dentelles en fil d'un travail vraiment artistique qui prouvent le degré de perfection qu'a atteint cette industrie.

« — MM. Bachs frères, les grands fabricants de savon de Badalone, figurent aussi parmi les exposants. Ces industriels, qui ont établi plusieurs succursales en Catalogne, luttent avantageusement, notamment contre les produits italiens.

« — Parmi les industriels espagnols qui exposent à Paris, nous remarquons M. Beristain, dont le riche magasin de la Rambla de las Flores est bien connu de tous les amateurs d'objets d'art et de valeur.

« L'installation de M. Bristain est avantageusement située dans une tente de velours d'un fabricant espagnol; elle en occupe une moitié, tandis que l'autre est prise par la maison Masriera, le bijoutier de la calle Fernando.

« Montée avec beaucoup de goût, l'installation de M. Beristain contiendra un magnifique vase arabe en fer ciselé richement damasquiné.

« On y verra également un plat repoussé qui a déjà figuré avec succès à l'Exposition de Barcelone, où il attirait l'attention de tous les visiteurs.

« M. Beristain a envoyé aussi une riche collection de broches, de petite bijouterie, de coffrets avec incrustations d'ivoire et d'or, genre dans lequel la maison a acquis une véritable spécialité.

« Ce sera enfin une installation digne d'éloges pour l'agencement artistique et la rareté des objets qu'elle contiendra; les amateurs y trouveront certainement leur compte, et nous sommes certains que la maison Beristain obtiendra à l'Exposition de Paris un succès qui ne fera qu'accroître sa réputation, déjà solidement établie dans le monde des arts.

« Parmi les produits qui sont envoyés par le comité de Madrid figurent les fameuses armes de Tolède, les médaillons, les épingles de cravate, les bracelets, qui ont contribué à donner à ce genre de fabrication une renommée universelle.

« — A noter aussi les spécimens de la fabrique d'armes d'Eibar.

« — Le ministre de la guerre s'est refusé à envoyer 50 soldats pour exercer la vigilance dans la section Espagnole. »

### MONACO

Le prince héréditaire de Monaco vient d'être nommé commandeur de la Légion d'honneur.

On sait que le prince, marchant sur les traces de l'empereur du Brésil, a communiqué à l'Académie des sciences un mémoire relatif à ses travaux sur la flore sous-marine. Il s'est réservé une partie du pavillon de Monaco au Champ de Mars pour y exposer les objets rapportés de son voyage autour du monde, et on assure qu'en quittant Madère, où il est actuellement, il viendra directement à Paris, où il se proposerait de vulgariser lui-même, par des expériences publiques, quelques-unes de ses découvertes les plus curieuses.

### BELGIQUE

A la demande d'un grand nombre d'intéressés belges, un bureau de renseignements et d'affaires sera installé dans la section belge de l'Exposition universelle de Paris.

Ainsi que le bureau institué près l'Exposition universelle de 1888 de Bruxelles, il aura pour but de faciliter la négociation et la conclusion de transactions commerciales. Une circulaire énonçant les avantages assurés aux adhérents à cette classe, ainsi que les conditions pécuniaires de la participation a été envoyée aux principaux industriels et commerçants du pays. On peut s'en procurer des exemplaires aux bureaux du commissariat général de la section belge, 8, rue de la Tribune, à Bruxelles.

Le roi a reçu au palais, le 7 de ce mois, le comité exécutif pour l'Exposition de Paris. Le roi s'est montré enchanté de ce qui avait été fait et a souhaité un grand succès aux organisateurs belges.

L'entrevue a duré une heure.

### RÉPUBLIQUE ARGENTINE

M. Carlos Pellegrini, vice-président de la République Argentine, est arrivé dimanche, à Paris, pour représenter officiellement son gouvernement à l'Exposition universelle.

## ECHOS

### Les Photographies du Tonkin à l'Exposition

M. Dieulefils, photographe à Hanoï, réunit en ce moment une importante série de photographies destinées à l'Exposition universelle: outre les vues les plus pittoresques du Delta et des villes de Hanoï, Nan-dinh, Nam-binh, Sontay, etc., qui donneront en France, à ceux qui l'ignorent, une idée de l'importance de nos grands centres tonkinois, et aux cinquante mille Français qui ont déjà passé par le Tonkin (et ce chiffre en l'air n'est qu'un minimum), la mesure des transformations prodigieuses subies depuis moins de trois ans, notamment par Hanoï et Haïphong, M. Dieulefils prépare la collection des monuments et lieux historiques, et celle des différents types ethniques que l'on rencontre dans le Tonkin.

Annamites du sud et du nord, Chinois, Minh-huongs, métis d'Européens, Muongs, Mans, Thos, etc., des spécimens des troupes indigènes des groupes ethnographiques des différentes industries locales et de la hiérarchie sociale des Annamites. M. Dieulefils se rendra en France pour procéder au développement et au montage des principales pièces de son exposition qui ne sera pas des moins intéressantes et des moins utiles.

### Fête à la tour Eiffel

Dimanche dernier, c'était fête intime au Champ de Mars.

Les ouvriers de l'usine Eiffel, à Levallois-Perret, offraient à leur patron une croix en diamants à l'occasion de sa récente promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Une ascension toute spéciale avait été organisée en leur honneur, et le spectacle n'a pas manqué de pittoresque, car quelques-uns d'entre eux étaient accompagnés de leur famille, femmes et enfants.

M. Eiffel les recevait au sommet de la tour, assisté de MM. Georges Berger, Thurneysen et Compagnon.

Une collation avait été préparée à la descente et M. Eiffel a remercié en termes émus ses collaborateurs de tout rang pour leur touchante manifestation.

### LE SALON DE 1889

#### Le Jury de Sculpture

Dimanche a eu lieu, au palais des Champs-Élysées le vote pour l'élection du jury de sculpture.

Il y avait trente jurés à élire, dont vingt-quatre statuaires, deux animaliers, trois graveurs en médailles et un graveur en pierres fines.

Voici les résultats :

#### JURÉS STATUAIRES

MM. Mathurin Moreau, 377 voix; Leroux, 345; Doublemard, 323; Gautherin, 299; Paul Dubois, 292; Bartholdi, 291; Chapu, 286; Mercier, 284; Saint-Marceaux, 274; Barrias, 272; Falguière, 270; Albert Lefevre, 268; Guillaume, 263; Boisseau, 253; Guilbert, 251; Rodin, 241; Thomas, 240; Cambos, 232; Cavelier, 215; Paris, 211; Turcan, 210; Delaplanche, 206; Morice, 205; Aimé Millet, 202.

#### JURÉS ANIMALIERS

MM. Frémiet, 295 voix, et Guin, 229.

#### Graveurs en médailles

MM. Alphonse Dubois, 329 voix; Levillain, 291; Chaplain, 188.

#### Graveurs en pierres fines

M. Naudet, 262 voix.

#### JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

MM. Croisy, 191 voix; Boucher, 184; Blanchard, 176; Olliva, 176.

Venaient ensuite :

MM. Aubé, 173 voix; Carlès, 159; Valton, 148; Max-Bourgeois, 140; Desbois, 129; Steiner, 127; Roubaud, 123; Barrau, 122.

Le jury s'est réuni mercredi matin, à 9 heures, pour commencer ses travaux; il y a environ quatorze cents ouvrages à examiner.

### Le Jury d'Architecture

Lundi, 8, a eu lieu également au palais des Champs-Élysées le vote pour l'élection des jurys d'architecture, de gravure et de lithographie.

En voici les résultats :

#### ARCHITECTURE

Il y avait douze jurés titulaires à élire et deux supplémentaires.

Nombre de votants : 118.

Sont élus : MM. Bailly, 405; Coquart, 98; Daumet, 97; Pascal, 97; Mayeux, 95; Vaudremer, 94; Moyaux, 94; Guain, 87; Garnier, 79; Leclerc, 78; Loviot, 77; André, 71.

Jurés supplémentaires : MM. ; Raulin, 49 Dorroyer.

Viennent ensuite : MM. Desbignières, 22; Bœswillwald, 17; Lisch, 16; de Baudot, 15; Guadet, 14; Séville, 11.

#### GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

Le scrutin, ouvert à 4 heures, a été fermé à 4 heures.

Il a été procédé au dépouillement, qui a donné les résultats suivants :

#### BURIN

Quatre jurés à élire. — Votants : 25. Sont élus : MM. Didier, 23; Waltner, 21; Alph. Lamotte, 17; Achille Jacquet, 19.

Viennent ensuite : Blanchard, Levasseur, J. Jacquet, qui ont obtenu chacun 5 voix.

#### LITHOGRAPHIE

Quatre jurés à élire. — Votants : 45. Sont élus : MM. Gilbert, 40; F. David, 36; Mauro, 33; Sirouy, 30.

Viennent ensuite : Didier, 9; Chauvel, 8; Bellanger, 7.

#### EAU-FORTE

Quatre jurés à élire. — Votants : 129. Sont élus : MM. Chauvel, 100; Lecouteux, 80; Boilvin, 70; Courty, 69.

Viennent ensuite : Lefort, 57; Bracquemont, 47; Laguillermie, 17; Lerat, 9.

#### BOIS

Quatre jurés à élire. — Votants : 119. Sont élus : MM. Robert, 87; Baude, 74; Barbaut, 73; Huyot, 71.

Viennent ensuite : Pannemaker, 42; Lepère, 40; Leveillé, 38; Bellenger, 32.

Le propriétaire-gérant : H. PENDRIE.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NINDRE.

# Le Moniteur

DE

## L'EXPOSITION DE 1889

REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 24 Avril 1889.

NUMÉRO 225.

L'Administration actuelle du **MONITEUR DE L'EXPOSITION** (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés Cité de l'Alma, n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889: réception et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du **MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889**.

### A NOS ABONNÉS

Le Moniteur de l'Exposition devant modifier son titre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1890 et, peut-être aussi, ses prix d'abonnement et de vente au numéro nous croyons devoir prévenir ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire à partir du 31 janvier dernier, que nous opérerons le recouvrement de leur réabonnement à raison de 3 francs par mois, soit 33 francs pour onze mois 30 francs pour dix mois, etc.

Nous espérons que ceux de nos abonnés actuels qui voudront bien nous continuer leur confiance se conformeront à notre proposition. Nos avis de recouvrement seront établis en conséquence.

### SOMMAIRE

Principe général et utilité des expositions universelles et internationales. — Communications officielles et diverses. — Les Colonies à l'Exposition. — Le Monument de La Fontaine. — Les Étrangers à l'Exposition. — L'Exposition de la Révolution française. — Le droit de reproduction de la tour Eiffel. — Echos. — Chronique : Le Printemps et nos ennemis familiers. — Revue des Théâtres. — **Gravures** : Portrait de M. Emile Thurneysen. — Monument de La Fontaine. — **Supplément** : Revue financière. — Avis commerciaux.

### PRINCIPE GÉNÉRAL ET UTILITÉ DES EXPOSITIONS UNIVERSELLES Internationales

#### DISCUSSION

Maintenant que tous les regards se tournent et se fixent, tant en France qu'à l'Étranger, sur les gigantesques travaux exécutés depuis 1886 au Champ de Mars, au Trocadéro, à l'esplanade des Invalides et sur les quais, que dans toutes les considérations d'avenir, politiques ou commerciales, le succès de l'Exposition universelle entre en jeu, que sont engagés et en partie dépensés les millions votés pour la construction des palais où viendront lutter dans un superbe tournoi les résultats des progrès incessants de tous les peuples, il nous appartient d'étudier, de comparer l'œuvre grandiose à tous points de vue, et d'en tirer des conclusions et des enseignements.

Dès l'année 1883, l'idée d'une Exposition internationale à Paris commença à germer dans l'esprit des représentants de la population parisienne. Les expositions particulières ou spéciales, qui avaient lieu fréquemment au palais de l'Industrie, à l'Observatoire, expositions de machines agricoles, de bières et procédés de fabrication, de produits de toutes sortes, d'applications de l'électricité, etc., semblaient devoir être condensées et couronnées par une Exposition universelle où les progrès réalisés et reconnus depuis peu seraient mis en lumière de façon à stimuler le courage des inventeurs, par les bénéfices que devaient leur procurer naturellement la connaissance



M. EMILE THURNEYSEN  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA DIRECTION DE L'EXPLOITATION

répandue et la renommée de leurs travaux. Doit-on crier à la réclame? Non. En effet, pour que la meilleure des inventions, la plus utile soit goûtée du public et donne lieu, partant, à de justes bénéfices, faut-il encore qu'elle soit connue, examinée et appréciée.

A peine ce projet d'Exposition avait-il pris une forme que deux camps se formèrent aussitôt : l'un favorable, l'autre opposé par principes aux Expositions universelles.

Voici les principaux arguments que fournissaient les détracteurs de l'Exposition universelle :

1<sup>o</sup> Le danger d'une Exposition universelle à l'époque actuelle, époque de crise politique et commerciale, et l'impossibilité pour la France de soutenir la concurrence étrangère.

En effet, disait-on, toutes les Expositions précédentes nous ont été funestes, et il suffirait de consulter les petits fabricants, très nombreux, de l'article de Paris, aujourd'hui ruinés, pour se convaincre du résultat fatal des Expositions universelles. Paris devient un marché d'échantillons, et l'étranger enlève à la France le goût et le génie qui caractérisaient jadis sa fabrication. Les événements politiques, les luttes de la commune ont obligé beaucoup d'industriels français à porter ailleurs leurs talents, et on oublie trop vite que, dans notre pays, le capitaliste prête fort peu à l'industriel qui, malgré sa bonne volonté, se trouve réduit à garder un matériel défectueux, faute de pouvoir le remplacer par un autre plus en rapport avec les nouveaux besoins et le progrès.

Des réformes urgentes devaient, disait-on, écarter momentanément tout autre projet. Des tarifs réduits pour le transport des matières premières; le complément de la canalisation; l'impôt progressif et proportionnel, etc...

D'autre part, si l'on regarde en arrière, observaient les mêmes contradicteurs, on s'aperçoit que les monarchies se sont effondrées à la suite de ces grands décors de prospérité plus factice que réelle.

2<sup>o</sup> L'affluence énorme à Paris d'ouvriers français et étrangers.

Les expositions amènent avec elles un nombre excessif d'ouvriers pour les travaux extraordinaires qu'elles motivent et ces travaux achevés, ces ouvriers restent à Paris et tombent fatalement, par l'arrêt des travaux, à la charge de l'Assistance publique.

3<sup>o</sup> La stagnation des affaires et les grèves qui suivent les expositions.

Après les grands travaux effectués à Paris, on a souvent vu se produire des grèves funestes, causes de désordres économiques très graves dans telle ou telle partie de l'industrie parisienne: Après la construction des fortifications de Paris, après l'Exposition de 1839; et même après l'Exposition de 1867 qui fut pourtant éclatante, la guerre entreprise pour servir de dérivatif à la crise qui sévissait, fut hâtée par l'exposition qui n'était elle-même qu'un paravent aux difficultés financières du moment.

4° La cherté des vivres dont le prix surélevé se maintient, l'exposition terminée.

L'affluence à Paris de visiteurs étrangers amène fatalement la hausse du prix des denrées, de là une hausse temporaire des salaires, puis des loyers. — Or, il arrive que les salaires, reviennent au tarif normal bien avant que denrées et loyers ne s'abaissent vers leurs prix antérieurs qui ne se reproduisent même plus. Par suite de ce manque d'harmonie entre ces différents facteurs de l'état économique, il se produit une crise commerciale où se débat la capitale: longtemps encore après la période d'exposition, jusqu'au moment où le trop-plein de sa population passagère s'est déversé et que le calme renaît. Mais alors une accalmie d'affaires se produit et des stocks s'ammoncellent sans chance d'écoulement même à prix de revient;

5° Enfin, disait-on, quel intérêt la France, nation favorisée par excellence, supérieure aux autres par le goût et le talent de ses industriels, peut-elle avoir à divulguer ses modes et procédés de fabrication? Au contraire, il arrive que Paris, qui jouissait jadis du monopole de la fabrication des objets de luxe, des articles finis, soignés, des meubles rares, etc., voit ses exportations diminuer tous les jours par la concurrence que lui font les étrangers que les expositions instruisent.

Il ressort de ces arguments qu'il appartient plutôt à une nation inférieure de faire des expositions internationales qu'à une nation comme la nôtre d'enseigner par de tels moyens aux autres à la combatre.

Telles sont les principales raisons qu'opposaient les adversaires des expositions universelles internationales en France.

Les partisans de l'Exposition prochaine n'eurent pas de peine à combattre ces doctrines par un examen approfondi des phénomènes économiques que ceux-là n'envisageaient guère qu'à la surface ou seulement par les côtés fâcheux:

1° Pourquoi une Exposition universelle présenterait-elle un danger politique?

La première Exposition universelle ne fut-elle pas organisée par un régime républicain, en l'an VI? C'est à cette époque où tonnait le canon d'une guerre furieuse que François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, ne craignit pas de demander à l'industrie française de montrer qu'elle n'avait rien à redouter de la concurrence anglaise. Il était donc déjà démontré qu'une Exposition, même nationale, était de nature à assurer le triomphe d'un industriel sur ses concurrents, d'une industrie sur ses rivales, et François de Neufchâteau pouvait conclure:

« L'Exposition n'a pas été nombreuse, mais « c'est une campagne, et cette campagne est « désastreuse pour l'industrie anglaise. Nos « manufactures sont des arsenaux d'où doivent « sortir les armes les plus funestes à l'Angle- « terre. »

Nous donnerons, d'ailleurs plus loin, un sommaire des précédentes Expositions jusqu'à ce jour et du mouvement commercial et économique auquel elles ont donné lieu.

Pourquoi dites-vous que la France ne peut soutenir la concurrence étrangère?

Doit-on se baser sur la crise actuelle pour avancer que nous avons perdu tout talent de fabrication, tout génie inventif, que nous renonçons humblement à produire des inventeurs, des esprits d'initiative dans le domaine scientifique, commercial ou artistique? En outre, que cet aveu serait plus humiliant, il serait

faux assurément; la crise qui sévit actuellement en France, est générale en Europe et s'étend même en Amérique. Cet heureux pays neuf que les pessimistes ne manquent jamais de citer comme un pays de cocagne. Mais l'Amérique a cherché à inonder le monde de produits à bon marché, le faux jouant l'effet du vrai; l'imitation remplaçant l'originalité de la composition, le bon goût par à peu près tendant à avilir l'art auquel on sacrifiait par économie. Cette erreur est finie et des pacotilles de toutes sortes encombrant les magasins; les montres, par millions, offertes au prix du métal; les jouets, les menus articles dits de Paris, les bijoux communs, etc., etc., ne trouvent plus d'acquéreurs même au prix de la matière première.

En 1884, la France a eu contre elle le choléra, ce qui a empêché les acheteurs d'y faire leur apparition ordinaire, attendue et un peu escomptée.

C'est pour cela que la Hollande, la Belgique, l'Australie ont organisé leurs récentes Expositions. Leur but était d'amener chez elles le commerce étranger qui s'écartait de la France. Cette tendance, qui pourrait tourner en habitude, doit être un argument sérieux en faveur de la prochaine Exposition universelle.

Si l'industrie française est gênée par la concurrence, cela tient à ce que les pays voisins, l'Allemagne notamment, possèdent actuellement un matériel neuf et perfectionné qui leur permet de produire beaucoup à la fois et partant à bas prix. L'Exposition ne pourra donc être qu'un enseignement pour nous et un stimulant salutaire;

2° Veut-on se rendre compte du nombre d'ouvriers nécessaires aux travaux que motive, à Paris, une Exposition universelle?

Remarquons d'abord que les palais d'exposition sont en fer, que leurs charpentes sont fabriquées, usinées, en dehors de la capitale, qu'elles arrivent à Paris, prêtes à être montées et qu'en somme ces palais grandioses ne sont au fond que d'immenses halls plus ou moins décorés. — Les chantiers ne sont donc pas des usines où se font de toutes pièces les constructions des expositions. — Admettons que ces constructions coûtent 30,000,000 et que la main d'œuvre soit en moyenne de 15,000,000, c'est sur ces 15,000,000 que doivent être prélevés les salaires des ouvriers occupés. — Or 15,000,000 répartis en 3 années donnent 5,000,000 par an, lesquels divisés par 300 jours de travail donnent un chiffre de 16,666 francs par jour affectés au paiement d'une journée moyenne de 6 francs à 2777 ouvriers. — C'est donc à environ 3000 ouvriers que sont confiés les travaux extraordinaires d'une exposition dans Paris. D'autre part, ces travaux extraordinaires ne s'exécutent pas ensemble dans toutes leurs parties, de sorte que les maçons remplacent les terrassiers; les monteurs en fer remplacent les maçons; les couvreurs-vitriers, les monteurs en fer, etc. — Et enfin, au dernier moment seulement, on fait appel à un plus grand nombre d'ouvriers pour la menuiserie et les installations intérieures, travaux essentiellement parisiens et qu'exécutent d'ailleurs les ouvriers de la capitale sans besoin d'auxiliaires.

Quant à la stagnation des affaires commerciales et la cherté des vivres qui résultent de la période qui suit une Exposition universelle, point n'est besoin d'être grand clerc pour démentir de pareils arguments.

L'Exposition est un moyen factice, dites-vous, de remédier à la crise actuelle, mais enfin c'est un moyen et il est facile de trouver des exemples de moyens anormaux dont on s'est servi avec succès pour soulager la misère qui résultait de causes impossibles à supprimer d'un seul coup. On les rencontre à toutes les époques, ces moyens factices: En 1817, Louis XVIII fait vendre 50,000 hectares de forêts pour parer à l'effroyable famine qui décimait la France, et aussi pour payer la solde et l'équipement des troupes étrangères d'occupation;

en 1830, Louis-Philippe fait distribuer 3,000,000 de francs aux ouvriers et fait organiser des travaux supplémentaires par les industriels; en 1844, au milieu de la crise industrielle et monétaire, la ville de Paris consacre 23,000,000 à maintenir le prix du pain à un taux accessible à la population pauvre, etc.

Et aujourd'hui même, à Lyon, n'a-t-on pas recours à des moyens factices pour assurer aux ouvriers la main-d'œuvre qui tendrait à rester en Italie pour les industries de la soie? Le besoin se fait sentir en ce moment de donner à la main-d'œuvre la matière à ouvrir et de tous les moyens factices, il faut convenir que l'Exposition est le meilleur.

La vie augmentera, il est vrai, mais le salaire s'élèvera, et il n'y a pas à proprement parler, de renchérissement réel quand tout renchérit en même temps.

Et si notre industrie nationale s'est mise à même de lutter victorieusement avec l'étranger, si elle a renouvelé son outillage, elle ne calculera pas l'élévation du salaire: c'est un axiome industriel qu'on ne paie jamais trop cher le bon ouvrier qui contribue à la prospérité de son patron.

D'autre part, une exposition ne peut être qu'utile à la qualité même de la production, à la main de l'ouvrier; les objets d'exposition sont beaucoup mieux fabriqués que les autres ils contribuent donc à relever l'art de l'ouvrier. Et enfin, nous devons remarquer aussi que le luxe relatif et l'amour du bien-être se répandent plus rapidement après les expositions, de sorte que la stagnation des affaires commerciales ne peut être que l'exception pour le très petit nombre d'industriels que la routine ou d'autres causes empêchent de suivre le mouvement progressif.

« Une exposition ne change donc pas les « conditions de l'évolution économique d'un « peuple et ne peut tout au plus que précipiter « un instant cette évolution. »

L. STIK.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES ET DIVERSES

### L'inauguration de l'Exposition

Dans une séance tenue il y a quelques jours à l'Hôtel de Ville, MM. Alphand, directeur général des travaux, commissaire des fêtes; Proust, commissaire des beaux-arts; Lépine, secrétaire général de la préfecture de police, assistés des conseillers municipaux et des chefs de service de l'Exposition, qui font partie de la commission des fêtes, ont arrêté ainsi le programme de la fête du 6 mai, à Paris:

A 2 heures, ouverture de l'Exposition universelle par le Président de la République. Des salves d'artillerie annonceront l'arrivée du cortège officiel, qui entrera dans le Champ de Mars par le pont d'Iéna et se rendra, en passant sous la tour Eiffel, au dôme central où aura lieu la cérémonie.

Visite des principales galeries de l'Exposition, décoration et pavoisement des édifices et monuments publics, des principales places, des ponts, quais et berges de la Seine, depuis la pointe de l'île Saint-Louis jusqu'à la passerelle de Passy, de l'avenue Rapp et de l'enceinte de l'Exposition.

Illumination des édifices, monuments et emplacements susindiqués, et des massifs d'arbres des quais.

Fête vénitienne sur la Seine entre le pont Louis-Philippe et la passerelle de Passy, avec concerts de musique militaire sur des bateaux à vapeur illuminés.

Flottille de bateaux à vapeur et d'embarcations particulières pavoisés et illuminés, circulant sur la Seine. Des médailles seront accordées aux propriétaires des embarcations qui seront le mieux décorées et illuminées.

Feux d'artifices, à 10 heures du soir, sur le terre-plein du Pont-Neuf, sur la terrasse des Tuileries, à la pointe de l'île de Grenelle.

Grande fête de nuit dans l'enceinte de l'Exposition universelle. Illumination des jardins et palais du Champ de Mars, du Trocadéro, de la tour Eiffel et du dôme central au moyen de l'électricité, du gaz, de ballons lumineux et de flammes du Bengale.

Fontaines lumineuses; inauguration des cascades et effets d'eau colorée par l'électricité.

Réunion dans l'après-midi du 6 mai, sous la coupole centrale de M. Bouvard, de très importantes masses chorales qui se feront entendre pendant la cérémonie d'inauguration. C'est M. Colonne qui a été chargé de l'inauguration de cette partie de la fête.

Enfin, embrasement général de la tour Eiffel pendant la durée de la retraite au moyen de flammes du Bengale.

M. Alphand, dans une circulaire adressée cette semaine aux chefs de sections, propriétaires de pavillons, commissaires et exposants quelconques, les a invités à éclairer brillamment leurs établissements dans la soirée du 6 mai. Aucune invitation spéciale n'étant adressée pour l'inauguration officielle de l'Exposition, le public sera librement admis dans son enceinte pendant toute la durée de la fête de jour et de nuit, moyennant trois tickets de 1 franc pour chaque entrée.

#### La vente des tickets

L'avis suivant relatif à la vente des tickets d'entrée à l'Exposition universelle de 1889 vient d'être affiché :

Le public est prévenu qu'il n'y aura pas de tourniquets aux portes de l'Exposition.

On ne pourra entrer qu'à la condition de s'être muni à l'avance d'un ticket.

Prix du ticket : 1 franc.

La vente des tickets a lieu :

Obligatoirement. — Dans tous les bureaux de poste. — Tous les bureaux télégraphiques. — Tous les bureaux de tabac.

Facultativement. — Dans un très grand nombre d'établissements privés, autorisés par l'administration des finances, tels que :

Voitures publiques. — Hôtels. — Cafés. — Débits de vins et liqueurs. — Libraires. — Marchands de journaux, etc., etc.

Toute personne qui en fera la demande au ministère des finances sera autorisée à vendre des tickets. (S'adresser au ministère des finances, à la direction générale de la comptabilité publique.)

Les demandes devront être libellées sur papier timbré et visées par le commissaire de police du quartier où le postulant est domicilié.

La caisse centrale du Trésor délivrera des tickets aux intermédiaires autorisés, à partir du 20 avril 1889.

Une remise de 10/0 sera allouée aux intermédiaires.

Les tickets non vendus seront remboursés aux intermédiaires au prix net d'achat, dans les conditions prévues par l'article 5 (dernier alinéa) du règlement sur les entrées, en date du 15 novembre 1888.

#### Les croix de l'Exposition

Le *Journal officiel* promulgue la loi récemment votée et dont voici le texte :

« Article unique. — Le gouvernement est autorisé à faire dans l'ordre de la Légion d'honneur, sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, en dehors des dispositions restrictives de la loi du 25 juillet 1873, en faveur des artistes, des agriculteurs, des industriels et de leurs collaborateurs, contre-maîtres et ouvriers français, et autres personnes qui se seront le plus exceptionnellement distinguées à l'Exposition universelle ouverte

à Paris en 1889, des nominations et promotions dont le nombre ne pourra pas dépasser :

« 5 croix de grand-officier ;

« 16 croix de commandeur ;

« 110 croix d'officier ;

« 369 croix de chevalier ;

« Soit, en totalité, 500 nominations et promotions. »

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE BARCELONE

### GROUPE IV

#### Forêts. — Mines. — Carrières. — Industries métallurgiques

*Diplômes hors concours* : MM. Boutmy (Charles), maître de forges; Domange-Scellos, courroies de transmission; Létang (Th.), mouliste mécanicien; Société anonyme de métallurgie du cuivre (procédé P. Manhès); Société civile des mines de bitume et d'asphalte du Centre.

*Médailles d'or ou de 1<sup>re</sup> classe* : MM. Bauche (G.-H.), machines à lainer et coffres-forts; Bouchacourt-Magnard et C<sup>e</sup>, clous (ferronnerie); Capgrand-Mothes (lièges naturels), Chaudun (Henri), coffres-forts; Compagnie anonyme des quatre mines réunies de Graissessac (houilles, cokes); Depoilly (J.) et Fleury, serrurerie; Dietrich (de) et C<sup>e</sup>, maîtres de forges et constructeurs; Grange (jeune) (Lepage directeur), coutellerie; Hardy-Capitaine et C<sup>e</sup>, maîtres de forges; Jaob-Holtzer et C<sup>e</sup>, (marbres); Mougnot (L.), (bois des îles, bois de placage); Société anonyme des carrières de porphyre; Société anonyme des forges et aciéries de Firminy (Loire); Société anonyme des hauts fourneaux et fonderies de Brousseval, près Vassy (Haute-Marne); Société anonyme des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin; Société anonyme des hauts fourneaux de Maubeuge; Société anonyme des forges et aciéries du Nord et de l'Est; Turbot (E.), chaînes et câbles à Anzin (Nord).

*Médailles d'argent ou de 2<sup>e</sup> classe*. — MM. Benoît (Ernest), chaînes; Bousquet (Hippolyte), bouchons; Chauvet (Charles) et C<sup>e</sup>, capsules métalliques; Enfer jeune (A.), forges portatives; Grandry fils, pelles, pinces, chenets, etc.; Javon et Rivière, ornements en zinc, cuivre, etc.; Krieg (Edmond), tôles perforées; Millerot (Adolphe), couverts en fer et acier étamés; Manufacture ardennaise de Braux (Ardenne), boulons, écrous, rivets; Pelletier (Léopold-Edouard), toiles métalliques; Petit (Emile), coffres-forts; Vaillant (H.) et Fontaine-Quintart serrurerie fine; Weité (les fils de Charles), limes et outils.

*Médailles de bronze ou de 3<sup>e</sup> classe*. — MM. Asconobit fils, fabricant de bouchons pour pharmacie et parfumerie; Baholtzer (Nicolas), serrures et clouterie; Bourguet (Martial), poulies en fer; Crave (Victor), marques à froid; Crosnier (Louis-Alphonse), guichets en fer; Dayen (Denis), ferme-portes automatiques; Delarue, coffres-forts; Delmas (Léon), tuiles métalliques; Diosse fils, mobiliers de jardin; Mandart (Louis), vis et boulons; Martin (Charles) et Cie, métallurgie; Meslé-Bauchet, kiosques; Plet (Ernest), pinces et ressorts pour séchage; Teissier (Charles) et Delmas (Adolphe), robinets.

*Mentions honorables*. — MM. Laforest (Ernest), fermes-portes automatiques; Pinel (Bernard), gâches de sûreté; Scola et Ruggieri, artificiers (amorces électriques pour mines).

### GROUPE V

#### Moteurs et machines outils

*Diplôme hors concours*. — MM. Weyher et Richemond, constructeurs.

*Médailles d'or ou de 1<sup>re</sup> classe*. — MM. Belleville (J.) et C<sup>e</sup>, générateurs inexplosibles; Boulet (J.) et C<sup>e</sup>, machines à vapeur; Dumont (L.), pompe centrifuges; Durozoi (Marcel), béliers-machines-outils; Godard (Louis) constructeur de

ballons; *Le Génie civil*, revue générale de l'industrie française; Mallet (successeur de Bidault (A.)), boîtes métalliques; Megy, Echevarria et Bazan, treuils et moteurs à vapeur; Ravasse (E.), machines à couper le papier; Voirin, Jules), machines à imprimer.

*Médailles d'argent ou de 2<sup>e</sup> classe* : MM. Bati-foulou, pompes à incendie; Belleville (J.), et C<sup>e</sup>, pompes pour l'alimentation des générateurs; Brouhot et C<sup>e</sup>, machines à vapeur; Casalunga (D.-A.), publiciste, la *Chronique industrielle*; Champigny (Armand), mécanismes pour mines et carrières; Chouanard (J.) et fils, outillage mécanique; Ducomet (Joseph), manomètres et pyromètres; Eucher-Laureoux, vitrines; Guichard (S.) Ant. Bisson et C<sup>e</sup>, manomètres et baromètres; Guyenet, appareils de levage, fours; Thion, articles de caves.

*Médailles de bronze ou de 3<sup>e</sup> classe* : MM. Coux (de la) des Roseaux (J.), graisseurs et isolateurs; David (A.), forges portatives; Fourchet (Edmond), capsules métalliques à vis; Lampsin-Grellet, machines à boucher les bouteilles; Letellier et Langlois, pompes à chapelet; Levy (J.) jeune, courroies Gaudy; Mettavent (Albert), pompes; Moutelon (Julien), filtres; Pucl père et fils, machines à battre les tapis; Wannier et C<sup>e</sup>, graisseurs à compression.

*Mentions honorables* : MM. Beaux (L.), pierres à aiguiser; Blaguière (Eugène), appareils hydrauliques; Duval et fils, garnitures métalliques pour machines.

### GROUPE VI

#### Industries textiles

*Diplômes hors concours* : MM. Benet (L.), Duboul (A.) et C<sup>e</sup>, corderie mécanique; Blazy frères, tapisseries et lainages; Blondet (Louis), tissus pour ameublement; Legrand frères, tissus unis et imprimés; Levallois et Delon, lainages; Robert (A.) et fils, draps de Sedan; Antoine (Charles); Bouteillé; Labrosse (A.) et J. Richard; Morcillet (G.); Off et Laurent; Rousseau (J.); Stackler (J.).

*Médailles d'or ou de 1<sup>re</sup> classe* : MM. Beer, ornements d'église; Bobot-Descountures, Appert et C<sup>e</sup>, coutils noirs et fantaisie; Caill (A.) et Cornille frères, soieries pour ameublements; Cauvin-Yvose (E.), tentes; Coget (L.) et Lacour (H.), teinturiers; Collectivité des manufactures de draps de Sedan; Couturat et C<sup>e</sup>, bonneterie; Denoux frères et C<sup>e</sup>, linge de table; Diederichs, métiers pour soieries; Grosselin père et fils, machines pour tissus de laine et coton; Hussonot frères et S. Caën, châles unis et brochés; La Ramie française (Société anonyme), filature; Neveu (Etienne), passementeries, draps; Poiret frères et neveu, peignage et filature de laine; Simonnot-Godard, baptistes et mouchoirs imprimés; Simoneton (A.) et fils, tissus à filtrer; Souton, peignes à broder.

*Médailles d'argent ou de 2<sup>e</sup> classe* : MM. Bernheim frères, tissus-jerseys; Carne (Ph.), cordier; Dye (Louis), machines pour tissus métalliques; Forest (J.) et C<sup>e</sup>, tissus soie et coton; Gavelle-Brière, produits de la ramie; Godet (J.), tissus de crins; Goujon (A.), passementeries; Ledran (C.), rubans de cartes; Murette et Urban, teinturiers; Moutelon (Julien), impressions sur étoffes, filatures; Reynaud (J.-B.), flanelle de pin sylvestre.

*Médailles de bronze ou de 3<sup>e</sup> classe* : MM. Reynès (E.) et H. Michel Delpon, laines brutes; Regnier (E.) et A. Pellevoisin, fentes tissés, laines pour papeteries.

### GROUPE VII

#### Tannerie, pelleterie, caoutchouc

*Diplômes hors concours* : MM. Bruci fils, tanneurs; Davoust, toiles cirées; Denant (Achille), cuirs vernis; Masurel et Caën, cuirs et peaux; Solanet (Gustave), tanneur.

*Médailles d'or ou de 1<sup>re</sup> classe* : MM. Arthurs (Frédéric), cuirs vernis; Bruc (François), maroquinerie; Combe (A.) et Oriol (A.), peaux fines pour chaussures; Guillou (Marius) et fils, peaussiers; Jumelle (Henri), cuirs vernis; Lutz

(Georges), outils pour préparations de cuirs; Manufacture de caoutchoux de Persan-Beaumont gutta-percha, câbles et fils télégraphiques; Roux fils et C<sup>e</sup>, cuirs lissés; Sueur (T.) fils, tanneur-corroyeur.

*Médailles d'argent ou de 2<sup>e</sup> classe*: MM. Braille (Jules-V.), peaux de chèvre; Chambre syndicale des patrons mégisseries, tannerie-marroquinerie; Desfeux (Pierre), fabricant de cartons-cuirs pour toitures; Guilleux (L.), cuirs pour chasse et voyage; Rivaux (C. et M.), frères, peaux de chèvres; Rochier (A.), peaux de chèvres; Romain (A.), cuirs pour sellerie; Rouillon et Heftler, peaux de chevreau; Ralasc (Benjamin), laines et peaux.

*Médailles de bronze ou de 3<sup>e</sup> classe*: MM. Boisdron (E.), peaussier; Boissière (Maurice), outils pour préparation de cuirs et peaux; Chéseau (Jean-Baptiste), cuirs pour sellerie; Cély (ainé), peaux de mouton et de chèvre; Leperche et Viet, cuirs et marroquinerie; Lavabre et fils, tanneurs; Macherel (Louis), peaussier; Molinier (Charles), fabricant de machines pour peaux; Séguin (Antoine), peaux marroquinerie.

#### GROUPE VIII

##### Vêtements et industries complémentaires

*Diplômes hors concours*: MM. Amson (frères), articles de Paris; Dupont (A.) et C<sup>e</sup>, broserie; Grands magasins de la Belle-Jardinière; Leloir (frères), brosses et pinceaux; Vigneron (H.), directeur de la Compagnie française des machines à coudre; Warée (A.), dentelles et guipures.

*Médailles d'or ou de 1<sup>re</sup> classe*: MM. Brochard (Edmond), marroquinerie, articles de voyage; Cogne (Edouard), lingerie; Couturat et C<sup>e</sup>, bonneterie; Ducher (Hippolyte), maison Gerbeaud, uniformes français et étrangers; École professionnelle de chapellerie (Coumes (L.), directeur); Evette (Maurice), éventails artistiques; Figaret (Léon-G.-P.), lingerie fine; Gailly fils aîné, clous pour chaussures; Gailly (les fils de A.), chaussures; Gay et Joanny Guillemet, dentelles; Hénon (Henri), dentelles; Lombard (O.), chaussures; Masson (A.) et fils, œillets métalliques; Mays (Adrien), épingles et agrafes; Quesney frères, casquettes; Saint-Girons fils aîné, poils pour chapellerie; Tancart-Bosquet père et fils (R. Tancart, successeur), chaussures, articles de chasse; Verdier et Schultz, bonneterie.

*Médailles d'argent ou de 2<sup>e</sup> classe*. — MM. Adam (Lucien), broserie; Bailly (P.), successeur de Roussel et Bailly, bretelles; Barbier (L.-Th.), accessoires pour parapluies; Berne père et fils, fournitures pour chapellerie; Charrieux (Jaudonnenc, successeur), bijoux et dessins en cheveux; Devos (Emile), broderies; Frélin (Auguste), chaussures; Gorsse, broderies; Goujon (A.), passementeries, tapis; Husson fils, clous pour chaussures; Labet, boutons; Lévy et Picard, corsets; Rivière (M<sup>me</sup> veuve Auguste), corsets; Roger (M<sup>me</sup> veuve), chaussures; Roussillon (Auguste), chaussures; Scheidel (M<sup>me</sup> veuve Charles), fleurs, perles; Schmidt (M<sup>me</sup> Louise), broderies; Ségaut (Pierre), articles pour chaussures; Tiersot (Achille), scies à découpage; Vandel aîné et C<sup>e</sup>, pointes et clous; Vaquez-Fessart et fils, soies à coudre et à broder.

*Médailles de bronze ou de 3<sup>e</sup> classe*. — MM. Basset (A.), chaussures; Blaise et C<sup>e</sup>, broseries; Blanco et fils, agrafes; Cunisse-Henriet, boucles pour tailleurs; Félix et Duchemin, gainerie fine; Fontas (P.-P.), plumeaux; Lecerf (Edmond), broderies; Olivon (Henri), plumeaux; Peiffer (R.), boutons; Postel (A.), baleines; Roche (E.), articles de voyage; Saintis Rosa (M<sup>me</sup>), corsets.

*Mentions honorables*. — MM. Aubry-Lapier (Boyer, successeur), tabletterie; Heppert et C<sup>e</sup>, tabletterie-nickel; Him et C<sup>e</sup>, cannes-briquets vinicoles; Janus (J.), éventails-écrans; Petit frères, chaussures; Plé frères, chaussures; Rougheol et Dessaux, dentelles.

#### GROUPE IX

##### Génie civil. — Travaux publics

*Diplômes hors concours*. — MM. Baudet-

Donon et C<sup>e</sup>, ingénieurs-constructeurs; Coignet (F.) et C<sup>e</sup>, bétons agglomérés, carreaux, mosaïques; Société des ciments français et des Portland de Boulogne-sur-Mer et de Desvres; Sudrot, travaux publics.

*Médailles d'or ou de 1<sup>re</sup> classe*. — MM. Boulet et C<sup>e</sup>, machines pour briques, tuiles; Buignet (Henri), appareils pour constructions; Carré (J.) et fils, filtres et bétons; Coste-Folcher, vannerie; Compagnie universelle du canal maritime de Suez; Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama; Daydé et Pillé, constructeurs; Eiffel (G.), constructeur; Kaeffer et C<sup>e</sup>, parquets mosaïques; Milinaire frères, charpentes en fer; Mougenot, bois de placage; Perrière aîné (F.), tuiles creuses; Société anonyme des carrières de porphyre de Saint-Raphaël; Société générale des eaux de Barcelone.

*Médailles d'argent ou de 2<sup>e</sup> classe*: MM. Berger Cadet et fils, cornues; Gaudon et Læwenbruck, kiosques; Griot (Auguste), matériel de voirie; Guilleux (Ernest), ébéniste; Idrac (Jean), bois ouvrés; Jandin (Henri), dragues; Michel et C<sup>e</sup> compteurs d'eau; Rivière (E.), carreaux mosaïques; Société anonyme des spécialités mécaniques; Société anonyme d'éclairage par le gaz d'huile; Tiroit (Almire), vannerie.

*Médailles de bronze ou de 3<sup>e</sup> classe*: MM. Bauquin frères et David, instruments agricoles; Pourette (Claude), corail; Delbeck (Gabriel-Louis), articles de vannerie; Genestal et Delzons, dragues; Moresco (Charles), ferme-portes.

#### GROUPE X

##### Ventilation, éclairage, chauffage et mobilier

*Diplômes hors concours*: MM. Aude et C<sup>e</sup>, constructeurs; Biais aîné, ornements d'église; Damon (A.) et C<sup>e</sup>, ancienne maison Krieger, fabricants de meubles; Geneste Hercher et C<sup>e</sup>, constructeurs; Gœltzer (Ach.-H.), lustres et appareils d'éclairage; Hollande (J.), bois des îles; Legriel (Constant), tapissier-décorateur; Pouré, O'Kelly (Georges) et C<sup>e</sup>, plumes métalliques; Quignon (G. F. H.) fils, meubles; Soubrier (Louis), meubles; Verrebout (Auguste), ornements d'église.

*Médaille d'or ou de 1<sup>re</sup> classe*: MM. Antoine L. et Fils, encres et colles; Aubrun (Pierre), panneaux décoratifs; Choubersky (Société de), poêles; Davène (Th.), appareils de chauffage; Dumilâtre et Faubert, batteurs d'or; Dienst (Eugène), meubles; Faure et fils, appareils de chauffage; Guitard (A.), appareils de chauffage; Labesse (F.), cornues et briques; Lachomette et C<sup>e</sup>, cornues; Lemoine (Henri-A.), meubles; Leroy et ses fils, papiers peints; Petitjean (J.), papiers peints; Roux et Brunet, meubles; Toiret-Maurin (C.-G.), encres et cires; Viellard et C<sup>e</sup>, appareils de chauffage; Zwiener (Em.), meubles.

*Médailles d'argent ou de 2<sup>e</sup> classe*: MM. Azema, literie; Balny (Armand), meubles; Besson (Auguste) et C<sup>e</sup>, poêles; Breton (P.) et C<sup>e</sup>, poêles; Casciani (Raphaël), statues religieuses; Cacheux (A.), crayons; Chabin (H.), vitraux artistiques; Chevré (Auguste-E.), meubles; Chovet (Louis), ornements d'église; Delaruelle, cafetières et bains-marie en porcelaine; Denery et Trochet, meubles; Danielli jeune (J.-M.), imitations en plâtre durci d'objets d'art; Defanti-Pascal, calorifères; Doumaux (L.), tringles à tapis; Godillot (Alexis-G.), appareils à combustion; Grimard (Ch.), meubles; Léger (Emile), meubles; Morin (Alphonse), meubles; M<sup>me</sup> veuve A. Morel, encres, colles et cires; Naulot-Riballier, meubles; Perot frères, meubles; Petit (Emile), appareils réfrigérants; Raymond (C.), autocopistes; Rebeyrotte (Casimir-J.), meubles; Robcis (G.), miroitier; Rossel (Paul), meubles; Sirven (B.), articles de bureau; Thuillier (veuve) et Virard, tentures teintées et imprimées.

*Médailles de bronze ou de 3<sup>e</sup> classe*: MM. Ariès-Bertrand, volières; Chosseler (Eugène), moules à cigarettes; Daniel (Jules), statues et

meubles d'église; Duval (W.), appareils de chauffage; Flicoteaux (Ach.), chauffe-bains et poêles au gaz; Garms (J.), meubles; Trouvin (Henri), ornements d'église; Vervin (Auguste-M.-C.), fumivores, cheminées à gaz; Voillereau (A.-F.), meubles en chêne; Zambon (Vincent), mosaïques.

*Mentions honorables*: MM. Chadée (Jules), cires; Faure et Polvéche (E.), ornements d'église; Picard (Charles), marroquinerie et bronzes; Vanzelle, articles d'éclairage.

#### GROUPE XI

##### Arts industriels, joaillerie, céramique, cristallerie

*Diplôme d'honneur*: Manufacture nationale de porcelaine de Sèvres.

*Diplômes hors concours*: Christoffe et C<sup>e</sup>, orfèvres; Coutelier (Edmond), ornements en zinc et cuivre; Hottot (Louis), bronzes, sculptures; Sandoz (Gustave), bijouterie, orfèvrerie; Soyer (Paul), émaux; Thibaut frères, bronzes d'art; Vidie et fils (James), verrerie.

*Médailles d'or ou de 1<sup>re</sup> classe*: Basset (Antoine), bronzes; Berr (M.), ornements d'église (bronze et orfèvrerie); Bertrand (E.) fils, bronzes (galvanoplastie); Callar-Bayard et C<sup>e</sup>, orfèvres; Chabrie (Victor et Jean), bronzes d'éclairage; Dartout (P.) et C<sup>e</sup>, fleurs en porcelaine; Fernet (Amédée), bijoutier; Froidefon (Gustave), bijoutier; Gravelin (P.), bronzes; Guérin et C<sup>e</sup> (W.), porcelaines; Imberton (Ph.), vitraux; Le Double (F.-A.), bijoutier; Legras et C<sup>e</sup>, verreries-cristalleries; Société anonyme des verreries de Carmaux; Société des manufactures des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain; Sordollet père et fils, bijoutier; Teterger (Hyp.), joaillier.

*Médailles d'argent ou de 2<sup>e</sup> classe*: MM. Amadis (Achille), vitraux; Amyot (d') (Alfred), bronzes; Angenot, bijoutier; Baudet (L.), fils, bijoutier; Blot (Eug.), statuettes; Bourette (Cl.), bijoutier; Brot (Léopold) et fils, miroitiers; Brunet (Georges), bijoutier; Chargueraud (H.), bijoutier; Charlot frères, objets émaillés; Dagrard (G.-P.), fabricant de vitraux; Dècle (Alphonse), bijoutier; Delpy (A.), bronzes; Eouillhoux (Edouard), bijoutier; Houry (Jules), bronzes et cristaux; Jacta (G.-E.-L.), joaillier; Javon et Rivière, ornements en zinc et en cuivre; Lagoderie (M<sup>me</sup> M. de), émaux, or gravé; Legras (A.), terres cuites d'art; Lucy (Edmond), bijoutier; Picard (Ch.), joaillier-bijoutier; Pochiet (Alph.), bijoutier; Regad fils, imitation de pierres précieuses; Richard (M<sup>me</sup> Hortense), miniatures sur porcelaines; Soleau (Eugène), petits brozes; Thomas (Eugène), bijoux de deuil; Turpin (Albert), orfèvre; Vaguer (Alexandre), bijoutier.

*Médailles de bronze ou de 3<sup>e</sup> classe*: MM. Bénard, bijoutier; Caillat (E.-A.), bijoutier; Chesneau fils (P.), cristaux gravés; Chopard frères, bijoutiers; Guillot (Alph.), sculpteur; Jacobi-Belmont, bijoux-métamorphose-corail; Lacombe (M<sup>me</sup> A.), bijoutière; Maury (Adolphe), bronzes; Plichon et C<sup>e</sup>, bijoutiers; Pernier (Léon), camées; Robin (Emile), bijoutier; Ucciani-Bégard (P.), bijoutier; Union coopérative des bijoutiers en doré; Vincent et Bony, graveurs, sur verre; Vuillermoz et Mangon, bijoutiers; White (F.), bijoutier.

*Mentions honorables*: MM. Angiès (Emile), bijoutier; Charbonneaux, bijoutier; Lefèvre, fabricant de bijoux en acier; Lusigny (Th.), bijoutier; M<sup>me</sup> Piel (veuve L.), bijoutière; Schéz (Léopold), bijoutier.

#### GROUPE XII

##### Electricité

*Diplôme hors concours*: Compagnie continentale Edison, éclairage électrique.

*Médailles d'or ou de 1<sup>re</sup> classe*: MM. Belleville (J.) et C<sup>e</sup>, chaudières pour l'éclairage électrique; Manufacture de caoutchouc, gutta-percha, câbles et fils électriques de Persan-Beau-

mont ; Mildé (Ch.) fils et Co, appareils électriques et téléphoniques ; Société générale des téléphones : Weyher et Richmond, machines à vapeur, moteurs pour l'éclairage électrique.

*Mention honorable* : MM. Loiseau et Pierard, appareils électrisateurs.

## LES COLONIES

A L'EXPOSITION

### LES TRAVAUX

Les travaux de la section coloniale, activement poussés, touchent presque à leur fin ; les gros œuvres des différentes constructions élevées sur l'esplanade des Invalides sont à peu

près entièrement terminés et les travaux de décoration intérieure très avancés. Aucune partie de l'Exposition n'est aussi avancée, et l'on peut assurer aujourd'hui qu'au jour de l'inauguration tout sera prêt à la section coloniale.

On pouvait craindre que certaines parties, entre autres le palais du Cambodge, dont la construction a été commencée tardivement, ne fussent pas en état complet d'aménagement et d'installation à l'ouverture de l'Exposition. Grâce au dévouement infatigable de l'architecte, M. Fabre, cette crainte n'existe plus. En moins de quatre mois, M. Fabre aura dressé les plans et achevé la construction du Palais du Cambodge, l'un des plus beaux de la section coloniale.

Le grand Palais central est en voie d'achèvement. A l'extérieur les travaux peuvent être

considérés comme terminés ; à l'intérieur chaque salle a déjà pris sa physionomie. Parmi elles nous en signalerons une au 1<sup>er</sup> étage, qui recevra les plus belles collections du musée permanent des colonies, et dont l'aménagement et la décoration, tout à fait inédits, feront sensation. Ce résultat est dû au conservateur-adjoint du musée permanent, M. Bilbault.

### MADAGASCAR

Le dernier courrier de Madagascar nous apporte la nouvelle de l'arrivée, par le prochain paquebot venant de Diego-Saar, de huit Malgaches, qui figureront à l'Exposition coloniale.

### TONKIN

On lit dans l'*Avenir du Tonkin* du 23 février : C'est par le transport l'*Annamite* que parti-



LE MONUMENT DE LA FONTAINE

(M. DUMILATRE, sculpteur ; M. F. JOURDAIN, architecte)

ront les artisans indigènes désignés pour la galerie du travail dans la section tonkinoise de l'Exposition. Des tirailleurs tonkinois et des miliciens sont aussi prêts à s'embarquer.

Le comité exécutif de Hanoï a déjà envoyé 150 mètres cubes de colis formant des collections particulières ; on peut estimer à au moins 500 mètres cubes l'envoi total, en y comprenant le moulage du Grand Bouddha et la petite pagode en construction aux travaux publics.

## LE MONUMENT DE LA FONTAINE

Parmi tous les chefs-d'œuvre que nous réserve l'Exposition universelle, nous croyons devoir citer le monument qui sera élevé à la

mémoire du grand fabuliste La Fontaine. Ce monument est représenté dans son ensemble par la gravure ci-contre que nous devons à l'obligeance de notre confrère *La Construction moderne*.

Il aura 7 mètres de hauteur, compris le soubassement. Le buste de La Fontaine se dresse sur un socle élevé, accompagné de deux élégantes figures : le Génie de la fable et la Renommée. Les principaux personnages, les héros de ses fables sont groupés au pied de la gaine qui supporte le buste, depuis le lion majestueux et le rusé renard jusqu'aux pigeons qui s'aimaient d'amour tendre et la timide alouette.

Un exèdre entoure le monument qui est tout entier du style Louis XIV.

Toute la partie sculpturale sera en bronze ainsi que les anses et les feuillages des vases ;

le culot du cartouche où sera gravé le nom du fabuliste sera en bronze doré et ciselé ; la gaine, en marbre rouge antique ; le socle, en brèche violette très foncée ; enfin l'exèdre, en marbre rose, souvenir des trois marches de Versailles, et les vases en porphyre.

Disons en passant que ce monument est le résultat de souscriptions privées recueillies par un comité qui s'est constitué le 10 novembre 1884 sous la présidence de M. Sully Prudhomme de l'Académie française, et qui réunit la plupart des sommités littéraires et artistiques. Nous devons à l'obligeance du secrétaire, M. Ramé, de pouvoir publier ces renseignements intéressants.

Ce monument, qui sera digne de l'auteur de tant de fables charmantes, est l'œuvre du sculpteur Dumilâtre, artiste de talent, auteur du monument des malheureux aréonautes

Crocé Spinelli et Sivel. L'architecture est due à un praticien, M. F. Jourdain.

Pour toutes les parties bronze qui sont au nombre de vingt et une, le poids total atteint 4421 kilog.

Le morceau principal, la gerbe, qui supportera toutes les autres, pèse 1100 kilog. Le buste du poète, 440 kilog. La draperie, deux morceaux, 550 kilog. La femme ailée, la *Renommée*, se compose de quatre morceaux, ensemble, 1200 kilog. Le Génie de la fable, 400 kilog. Le lion, deux morceaux, 550 kilog. Le renard, 140 kilog. Le corbeau, 10 kilog. Les deux pigeons, 14 kilog. L'alouette et les petits, cinq morceaux, 7 kilog. Toutes ces pièces ont été moulées séparément en sable de Fontenay-aux-Roses. Les moules, après avoir séché quinze jours, ont été livrés à la fonte, opération intéressante que nous ne décrirons pas ici vu le manque de place.

Ce monument sera exposé dans la grande galerie centrale sur laquelle donnent toutes les portes des classes. Au centre de cette galerie (elle a 22 mètres de long sur 8 mètres 50 de large), se trouve l'exposition de MM. Thiébauld frères, qui ont fait de grands sacrifices pour permettre au comité de réaliser ses espérances.

Le monument La Fontaine fera face à l'entrée et sera accompagné, dans cette exhibition hors ligne, d'autres pièces d'une importance capitale telles que : la statue d'Etienne Marcel, quatre groupes d'enfants, reproduction de ceux de Versailles, la statue de Lazare Carnot (cire perdue), des réductions des œuvres de Falguières, Barrias, Mercié, Chapu, etc.

## LES ÉTRANGERS A L'EXPOSITION

### AUTRICHE-HONGRIE

Depuis jeudi, les artistes austro-hongrois, qui ont résolu d'exposer cette année au Champ de Mars sont admis à déposer leurs œuvres (tableaux, sculptures, etc.) au dépôt des marbres, 182, rue de l'Université. Elles y seront soumises à l'examen du jury d'admission à partir de la semaine prochaine. Quant à l'envoi des ouvrages, il se continuera jusqu'à lundi. Voici les noms des membres du jury : MM. Broizik, Hynais, Jettel, de Munkacsy, Ribarz, de Thoren, peintres, et M. Beer, sculpteur.

### JAPON

Parmi les Japonais arrivés récemment au Champ de Mars pour y terminer les travaux de la section figuraient plusieurs ouvriers jardiniers, escortés de nombreux colis contenant les plus beaux spécimens de la flore japonaise. Dès leur arrivée, ils se sont mis à l'ouvrage ; ils ont rapidement déballé les caisses à claire-voie dans lesquelles, pour la traversée, des plantes rares et curieuses avaient été abritées.

Celles-ci ont légèrement souffert du voyage. Aussi, au lieu d'être immédiatement plantées, ont-elles été mises « en convalescence » dans les serres de la ville de Paris, où elles resteront jusqu'au jour où l'on sera plus assuré de la douceur du climat.

### ÉTATS-UNIS

On peut maintenant se rendre compte de l'importance des envois des Etats-Unis à l'Exposition universelle.

Cette exposition sera de beaucoup la plus considérable qui ait jamais été faite par les artistes et les industriels de ce pays à l'étranger.

Le catalogue comprend les noms de la plupart des artistes américains résidant aux Etats-Unis et à l'étranger.

On compte beaucoup sur l'effet de la section des machines et appareils constituant l'exposition de l'industrie américaine.

On cite encore des échantillons de typo-

graphie américaine d'une grande perfection artistique.

Enfin, toute la section mécanique des Etats-Unis sera mise en œuvre par deux machines de cent chevaux chacune de type particulier.

Parmi les fantaisies d'art industriel qui figureront dans la section américaine est une curieuse collection de pipes sculptées dans des blocs d'écume de mer représentant tous les présidents des Etats-Unis depuis Washington jusqu'à Harrison.

### GRÈCE

La plus grande partie des produits dont se composera l'exposition de Grèce est arrivée au Champ de Mars : en tout, quatre cents caisses à déballer.

La section grecque sera très brillante.

On se souvient de l'exposition nationale, dite *Olympique*, qui eut lieu à Athènes, il y a quelques mois. Les objets envoyés au Champ de Mars seront généralement empruntés à cette exposition.

C'est donc, en somme, le « dessus du panier » de leur exposition d'Athènes que les Grecs ont eu la courtoisie de nous expédier.

### JAVA

Un kampang tout entier, c'est-à-dire un village javanais, avec ses habitants et ses habitantes, ses maisons construites en bambou et transportées pièce à pièce, ses *warrangs* ou restaurants indigènes, et surtout son *game-lang* ou café-concert, vient d'arriver à Paris et a commencé à s'installer sur l'esplanade des Invalides. Cinquante-quatre indigènes font partie de ce kampang, et sur ces cinquante-quatre indigènes, qui représentent toutes les professions exercées à Java, il se trouve dix femmes qui sont chanteuses et danseuses. Le gamelang, à lui seul, comprendra vingt-cinq artistes. Ce sera un coin bien intéressant de l'Exposition que ce kampang, transporté en pleine esplanade des Invalides. Cette exhibition est due à l'initiative de M. Freiwil, délégué du comité néerlandais pour la section coloniale.

### SUÈDE

La Chambre a voté à une grande majorité un crédit supplémentaire de 25,000 couronnes pour l'Exposition de Paris ; le gouvernement avait seulement proposé un crédit de 15,000 couronnes.

Six sociétés de gymnastique de Stockholm prendront part au concours de Vincennes.

Le Danemark et la Norvège seront également représentés.

## L'EXPOSITION DE LA RÉVOLUTION

### FRANÇAISE

On lit dans le *Télégraphe* du 16 avril :

La célébration du grand centenaire devait provoquer nécessairement l'exhibition des souvenirs de cette mémorable époque : on peut regretter que l'Exposition de la Révolution française n'ait pas pu trouver place au centre même de l'Exposition universelle : c'eût été la résurrection du passé à côté de l'histoire vivante du présent. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas à ménager nos éloges aux organisateurs de l'Exposition qui s'ouvrira jeudi dans l'ancienne salle du conseil municipal ; ils ont orné avec goût un grand espace nu et vide, et ils ont disposé dans un ordre historique parfait toutes les collections confiées à leurs soins par quelques amateurs, amoureux de la Révolution.

Une grande allée centrale avec des guirlandes fleuries et les soixante drapeaux des soixante districts de la ville de Paris, reconstitués par Maurice Leloir, mène à « l'autel de la Patrie » surélevé d'une dizaine de marches,

entouré de canons, d'étendards, de lauriers très décoratifs et surmonté des tables de la loi où sont inscrits les Droits de l'Homme. A droite et à gauche sont espacés des bustes de généraux ou d'artistes avec de grandes couronnes d'or. Tout ce fond est très artistement disposé et ne manque pas du petit aspect théâtral qu'adore le public français.

L'ensemble de l'Exposition est divisé en trois parties : 1° Assemblée constituante et législative ; 2° Convention ; 3° Directoire jusqu'au Consulat. Dans le vestibule, d'un côté, commence, pour ainsi dire, la Révolution avec Louis XVI et Marie-Antoinette ; de l'autre côté, elle finit avec Bonaparte, premier consul et demain empereur.

Il faudrait toute une brochure pour relater en détail les curiosités que renferme chaque période, tant en tableaux, portraits ou souvenirs de toutes sortes qu'en médailles commémoratives. La seule collection de M. Fabre de Larche, renfermée dans de nombreuses vitrines, mériterait toute une monographie, mais nous espérons bien pouvoir y revenir plus à loisir. En attendant, notons ce qui nous frappe au passage. Voici plusieurs gravures du temps représentant le serment du Jeu de Paume et la prise de la Bastille ; voici, au-dessous du portrait de Latude, tous les instruments, échelles, scies, etc., ayant servi à son évasion ; plus loin, d'authentiques brevets de « vainqueur de la Bastille » et un plan à vol d'oiseau de la fameuse forteresse, le plus complet que nous ayons jamais vu.

En passant, nous saluons quelques beaux portraits, ceux de Talleyrand jeune, de Monge, etc. ; quant à la grande fête de la Fédération, elle est représentée par de nombreuses gravures et estampes ; les documents n'ont jamais manqué sur cette imposante manifestation. Dans toutes les travées, figurent dans des cadres soigneusement vitrés des estampes coloriées et découpées, venant de la collection Bidault de Lisle : rien de plus pittoresque et de plus vivant. C'est la vie du temps prise sur le fait, dans toutes ses manifestations ; c'est le costume exact des personnages de l'époque, soit dans l'existence journalière, soit dans les cérémonies ; des légendes manuscrites, parfois naïves, parfois héroïques, accompagnent ces précieuses reproductions ; c'est une véritable révélation, et nous ne croyons pas que cette collection ait jamais été vue nulle part.

La collection de faïences révolutionnaires de Champfleury est la plus riche qu'on ait encore constituée ; en face, plusieurs portraits d'artistes musiciens ou peintres, d'écrivains, de savants, tels que Monsigny, Beaumarchais jeune, Montgolfier, Guérin. Une mention à quelques vestiges rares de la Révolution : deux bonnets de geôliers, rouges et bleus, se terminant par des longues pointes qu'on laissait retomber de côté ; des plaques de bonnets de grenadiers ; des boucles d'oreilles, figurant une guillotine avec son couperet, et terminées par la tête du roi ; un grand drapeau authentique d'une petite commune portant encore les fleurs de lis, mais au centre l'inscription fatidique qui a été le cri de toute l'époque : « Vivre libre ou mourir ! »

Dans la division réservée à la Convention, nous notons au vol des portraits de Robespierre, de Saint-Just, de Couthon, de Danton et de toute sa famille, de Camille Desmoulins et de la jolie Lucile, l'argenterie, le foulard et la tabatière de Danton, un jeu d'échecs appartenant à la collection de Victorien Sardou. Dans la période militaire, des portraits de Kléber, de Desaix, de Lecourbe, de Bernadotte, de Hoche, du général Alexandre Dumas et beaucoup d'autographes de la plupart de ces personnages ; puis des médailles de 1795 à 1798 ; enfin, le 18 brumaire.

Mais, c'est par le menu détail que vaut cette exposition ; il faudra y passer de longues séances pour voir tout de près, pour lire les légendes des estampes, toutes les lettres des

grands hommes : c'est une sorte de musée intime qui exige le calme et la réflexion. Le public ne lui manquera certainement pas.

LE FURETEUR.

## LE DROIT DE REPRODUCTION DE LA TOUR EIFFEL

Nous avons fait connaître à nos lecteurs le fond de ce litige. M. Eiffel avait traité avec M. Jaluzot pour la propriété de la reproduction de la tour Eiffel.

M. du Pasquier avait fait un modèle de ce monument colossal et il devait l'exhiber en Amérique. M. Jaluzot lui avait fait un procès pour avoir fait cette reproduction sans y être autorisé par lui.

L'Etat était intervenu dans ce procès et avait soutenu que la tour Eiffel étant un monument public, pouvait être reproduite par tout le monde.

Le tribunal, première chambre, a rendu son jugement jeudi dernier. Il a considéré la tour Eiffel comme un monument public, dont la reproduction était facultative pour tous artistes et industriels et, ce principe posé et développé, le tribunal ajoute :

En ce qui touche l'intervention de l'Etat, attendu que cette intervention est justifiée par l'intérêt de l'Etat à faire respecter le droit qui lui appartient et qu'il n'a pas aliéné, que la reconnaissance de ce droit et le rejet des prétentions d'Eiffel et de Jaluzot donnent satisfaction à l'intervenant.

En ce qui concerne la demande de du Pasquier en dommages-intérêts ;

Attendu que M. du Pasquier, dans la construction du modèle destiné à l'exhibition en Amérique, a agi avec une certaine témérité en présence de la prétention d'Eiffel et de Jaluzot, relative au droit de reproduction, qu'il lui est cependant dû des dommages-intérêts, puisqu'il n'a fait qu'user du droit abandonné au public par l'Etat, que le tribunal a les éléments nécessaires pour estimer le préjudice qu'il y a lieu dès lors de les fixer à 1,000 fr. ;

« Par ces motifs, reçoit le ministre du commerce intervenant à l'instance, déclare Jaluzot mal fondé dans sa demande contre du Pasquier et Dijean, l'en déboute, déboute Jaluzot de sa demande en garantie de dommages-intérêts contre Eiffel, dit et juge à l'égard de toutes les parties en cause que l'Etat ne s'est pas dessaisi primitivement du droit de reproduction de la tour Eiffel, condamne Jaluzot à payer 1,000 fr. de dommages-intérêts à du Pasquier, condamne Jaluzot et Eiffel aux dépens à l'égard de l'Etat et de du Pasquier, condamne Jaluzot aux dépens de la demande en garantie contre Eiffel.

## ECHOS

### A la tour Eiffel

On vient de placer sur la seconde plate-forme de la tour Eiffel deux petits canons qui chaque jour annonceront au public l'ouverture et la fermeture de l'Exposition.

Hier, vers 2 heures, une de ces pièces a été essayée à cette hauteur, le bruit produit par la détonation a été formidable.

Le ciel s'est mis de la partie et le tonnerre qui grondait au loin a répondu au canon de la tour.

### Le Pays des Fées

Paris se prépare à célébrer joyeusement l'Exposition du Centenaire. En 1889, la vieille gaieté française battra son plein dans la capitale et nos nombreux visiteurs ne manqueront pas de distractions.

Cependant, la grande attraction de l'année revient incontestablement au « Pays des Fées »,

31, avenue Rapp, le plus original établissement que l'on ait jamais rêvé.

Qu'on se figure un immense jardin enchanté, féerique, dans lequel d'habiles architectes ont reconstitué, sous une forme artistique et inédite, tous les Contes et Fables populaires ! Ajoutez à cela la réunion de tous les divertissements à la mode : Ballon captif, Montagnes russes, Jeux de toutes sortes, etc., etc... — sans oublier un gigantesque éléphant de 20 mètres de haut, avec salle de spectacle dans le ventre...

Nous le répétons : c'est un succès sans précédent. Nous engageons vivement nos lecteurs à rendre visite à ce curieux et fantastique établissement, bien convaincus qu'ils en rapporteront le plus agréable souvenir.

\*\*

### Le prince de Naples à l'Exposition

D'après une dépêche de Rome, l'ambassadeur d'Italie à Paris, le général comte de Menabrea, vient d'avoir, avant de partir en congé, une entrevue avec M. Spuller. Il aurait été question, au cours de cette entrevue, de la possibilité d'une visite du prince de Naples à l'Exposition.

\*\*

### L'Hippodrome

A l'Hippodrome, à l'occasion des fêtes de Pâques, dimanche, lundi, mardi et jeudi, matinées à 3 heures. Même spectacle que le soir : *La Chasse*.

L'affluence est si grande à la location, en raison de ces matinées, que l'administration a dû, à partir d'aujourd'hui, installer un bureau supplémentaire.

\*\*

### Le Galilée

Nous recevons le premier numéro d'un nouvel organe d'instruction élémentaire, appelée à un très grand succès : *Le Galilée*, REVUE DES SCIENCES COSMOLOGIQUES, publiée sous la direction de **Georges Brunel**. Cette revue, illustrée de nombreuses cartes et reproductions célestes, s'occupera d'astronomie, de météorologie et de physique générale du globe. Rédigée sur un plan entièrement nouveau, elle compte une grande variété d'articles et d'utiles renseignements sur la marche des planètes et sur les phénomènes célestes. Son prix modique la met à la portée de tous, 5 francs par an pour toute la France. Direction, 76, rue de Turenne, Paris.

\*\*

### Les Croix du Centenaire

En vue de la triple distribution qui sera faite cette année à l'occasion du Centenaire, du 14 juillet et de l'Exposition, la grande chancellerie de la Légion d'honneur vient de faire une première commande de 2,500 croix.

\*\*

### Un Patriote

Un Français qui a le noble souci d'encourager le progrès, M. Osiris, vient de remettre au comité de la Presse, à l'Exposition universelle, une somme de 100,000 francs destinée à récompenser, à l'occasion du centenaire de 1789, l'œuvre d'art, d'industrie ou d'utilité publique que le comité jugera la plus remarquable dans l'Exposition.

Si délicate que fût la mission qui allait lui incomber de faire un choix entre toutes les merveilles d'art, d'industrie ou d'utilité publique, qui figureront à l'Exposition, le comité n'a pas cru pouvoir refuser son concours au généreux donateur, et voici comment, suivant le vœu de M. Osiris, et après entente préalable avec les membres du comité, il sera procédé à la distribution de ces 100,000 francs :

50,000 francs à l'exposant titulaire de l'œuvre récompensée ;

50,000 francs aux collaborateurs, ouvriers employés qui auront concouru à la préparation comme à l'exécution de ladite œuvre. Ces se-

conds 50,000 francs seront répartis par parts égales aux collaborateurs.

Dans le cas où l'œuvre récompensée serait personnelle tant pour la conception que pour l'exécution, la totalité du prix de 100,000 francs appartiendrait à l'exposant.

Le jury qui aura décerné le prix aura pleins pouvoirs pour contrôler la liste des collaborateurs qui lui sera présentée, et, s'il en est besoin, en cas de réclamation, pourra en élever le nombre des bénéficiaires.

\*\*

### La Statue d'Etienne Marcel

La statue équestre d'Etienne Marcel, placée à la hauteur de 12 mètres, s'élève déjà au milieu de la galerie qui relie la galerie des machines au dôme central.

L'échafaudage de ce dôme est maintenant descendu à la hauteur de la frise, mettant ainsi à découvert tout l'intérieur de la coupole.

## LE PRINTEMPS ET NOS ENNEMIS FAMILIERS

Le vieil homme au bonnet fourré, à la houpelande roidie, à la chevelure neigeuse, à la barbe givrée, aux moustaches en lamelles de glacier, le vieux père Hiver s'est enfui !

Paraphant sa signature d'un odorant bouquet de violettes, le Printemps lui a commandé d'avoir à vider les lieux.

Branlant sa tête chenue, protestant, rechignant, papa Quiquengrogne a dû néanmoins obéir. Il est parti maugréant vers le Jardin d'Acclimatation prévenir les Lapons de la mésaventure qui leur advenait. L'un portant les autres, tous sont retournés aux latitudes hyperboréennes. Grand merci et bon voyage !

Salut, Printemps !

Joyeux, pimpant, ton frais chapeau de feuilles et de fleurs crânement posé sur l'oreille, tu ramènes avec toi la joie, le rire et les chansons.

Tout va reflourir, tout va pousser, tout va renaître.

Salut, Printemps !

Le vieillard agite gaiement sa béquille : un sang moins glacé circule dans ses veines. La vierge éprouve des frissons qu'elle ne peut définir... mélancolique, elle rêve d'inconnu... elle aspire avec volupté les effluves parfumés que la brise du soir apporte et répand à flots dans sa blonde chevelure : C'est le Printemps ! Salut, beau chevalier.

Tout va reflourir, tout va pousser, tout va renaître.

Oui, tout va renaître, même une foule innombrable d'ennemis dont nous nous passerions bien. C'est là l'envers de la médaille, hélas ! Ennemis minuscules, mais ennemis implacables.

A côté des charmants insectes qui sont la joie et l'ornement de nos prairies, de nos jardins : Papillons multicolores, Demoiselles aux ailes diaprées si brillantes et si pures qu'on les dirait tissées dans une goutte de rosée..., voici que s'avance la hideuse armée des parasites dont la vue seule arrache un cri de dégoût, dont le toucher est toujours suivi de cuisants souvenirs !

Pouah!... voici les puantes et plates *punaises*, les cabriolantes *puces*, les rampants *cafards*, les *mouches* bourdonnantes et insipides, les *cousins* ; la peste des armoires, les *mites* ; l'horreur des garde-manger, les *fourmis* ; enfin toutes ces vilaines petites bêtes à la multiplicité et à la fécondité d'autant plus prodigieuses qu'elles sont plus désagréables et plus dégoûtantes.

Fi ! rien qu'en y songeant je frissonne !

\*\*

Les mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle nous apprennent que la toute-puissance du Roi-Soleil se brisa contre ces minuscules. Les punaises ne respectèrent ni le lit, ni l'épiderme royal ! Fagon y perdit son latin et toutes les drogues commandées à M. Purgon furent vaines. On tenta de

consoler Louis XIV en lui récitant la strophe célèbre de Malherbe :

Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre,  
Est soumis à leurs lois,  
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre,  
N'en défend pas nos rois!

Dieu sait cependant combien de remèdes, de moyens furent préconisés, employés. On usa de tout : onguents, essences, neuvaines, cierges brûlés dévotement devant les saints les plus pouilleux de l'antiquité chrétienne et de l'époque — et le nombre en était bon déjà. Rien n'y fit. Les punaises continuèrent à croître et à multiplier par tout le royaume en proportion formidable. Et cela dura jusqu'en... 1853!

\*\*\*

A partir de cette époque, les conseils d'hygiène publique et de salubrité, les sociétés d'agriculture et d'histoire naturelle, d'horticulture, d'insectologie, publièrent dans leurs *Bulletins* des rapports annonçant que le moyen de détruire tous les insectes nuisibles était enfin trouvé; moyen d'une efficacité sûre, d'une innocuité absolue pour l'homme et les animaux domestiques.

Un jeune instituteur dauphinois, qui avait vu sa carrière brisée par le coup d'Etat du 2 décembre 1851, était l'auteur de la découverte.

D'un esprit sérieux et réfléchi, habitant au pied des Alpes, il avait été frappé, au cours de ses excursions dans la montagne, de la propriété insecticide possédée par certaines espèces de fleurs. Il se rendit à Lyon, fit part de ses remarques à un professeur de botanique à la Faculté des sciences.

Le savant l'encouragea, le conseilla, l'engagea à poursuivre ses études, le mit en rapport avec des voyageurs visitant l'Orient. Ceux-ci lui apportèrent de ces contrées des fleurs analogues à celles qu'il avait trouvées dans ses montagnes, mais possédant à un degré bien supérieur les propriétés insecticides des fleurs alpines.

L'ancien instituteur s'était fait naturaliste, botaniste et suffisamment chimiste pour poursuivre et mener à bien ses recherches. Il eut gain de cause. Peu de temps après, l'*Insecticide Vicat* était trouvé; l'humanité enregistrait à son actif une utilité de plus.

Le succès fut considérable, mais on peut ajouter mérité.

Naturellement, ainsi que cela se produit toujours, les imitations grossières, les contrefaçons ridicules surgirent en masse et de tous côtés. L'inventeur dut, au début, dans l'intérêt du public plus que dans le sien même, recourir aux tribunaux. Plusieurs contrefacteurs furent condamnés à l'amende et à la prison. Mais bientôt M. Vicat renonça à toutes poursuites: son *Insecticide* n'avait à craindre la confusion avec aucun de ces produits aux noms ronflants, mais parfaitement anodins, que l'étiquette seule recommande.

Qui se souvient, en effet, de l'*Ours blanc*, du *Foudroyant*, de la *Comète*, du *Morto-Insecto*, des poudres Dumont, Willemot, Mismacque, Zackrel, etc., etc.? Personne assurément.

Expérimenté devant les savants les plus renommés et les plus compétents en hygiène et en insectologie; devant les jurys de toutes les expositions où il a figuré depuis 1855, l'*Insecticide Vicat* a toujours obtenu tous les suffrages et remporté les plus hautes récompenses de sa classe: médailles, diplômes d'honneur. Cinq fois l'inventeur fut membre des jurys de ces diverses expositions et deux fois ses collègues le choisirent pour leur président.

L'État a, d'ailleurs, lui-même, reconnu les mérites et l'efficacité de l'*Insecticide*. A la suite des guerres d'Orient et d'Italie, le camp de Sathonay, près de Lyon, et le camp de Saint-Maur, près de Paris, furent complètement infestés par la vermine. L'autorité militaire ne voyait d'autre moyen de les en purger qu'en livrant les bâtiments aux flammes! M. Vicat se chargea de l'opération sans recourir à ce procédé extrême et moyennant une somme minime à titre d'in-

demnité. Il garantissait, du reste, le succès. Il fut si complet, l'opérateur tint si bien sa parole, qu'en outre des félicitations qu'il reçut de l'autorité militaire, on passa un contrat avec lui pour l'assainissement des casernes de Paris. Ce contrat lui accordait 10 centimes par an et par homme (1).

L'*Insecticide Vicat* avait franchi les frontières. La maison possède depuis longtemps des succursales et des représentants à Londres, à Bruxelles, à Alger, à Vienne (Autriche), à Hambourg, à Turin, à Bogota, à Lisbonne, à Carlsruhe, et, au delà de l'Atlantique, à New-York et à Buenos-Ayres.

\*\*\*

L'*Insecticide Vicat* est un extrait en poudre impalpable de deux espèces de fleurs de pyrèthre croissant, l'une au Caucase, l'autre au Monté-négro.

Mais la propriété insecticide du produit réside surtout dans une huile spéciale, secret de l'inventeur, avec laquelle les poudres sont saturées. C'est cette saturation qui constitue le mérite essentiel de l'*Insecticide Vicat* et en fait un produit supérieur sans analogie et sans comparaison possible avec toutes les prétendues découvertes qu'on a essayé de lui opposer.

L'*Insecticide* agit sur les insectes en s'introduisant avec l'air respiré dans leurs trachées, où il détermine une inflammation suivie de vertige bientôt terminée par la mort. Dès qu'il est atteint par la poudre, l'insecte sort de sa cachette et vient expirer sous l'œil de l'expérimentateur.

Nous nous sommes renseigné auprès de l'inventeur sous la manière d'opérer. Elle est des plus simples.

Pour détruire les punaises, il suffit d'insuffler la poudre dans tous les recoins, fissures où elles se cachent. Le procédé est le même pour les cafards. Quant aux puces, il y a lieu, préalablement, de bien broser les meubles, les étoffes, balayer les parquets, ramasser soigneusement les poussières contenant les œufs et les larves, qu'on fait brûler. On répand ensuite une couche de poudre dans la literie, sur les parquets, sur les étoffes, tentures et dans le poil des chiens et des chats. Les poux des enfants, comme ceux des volailles et autres animaux domestiques se détruisent de la même manière, ainsi que les mites dans les fourrures et les lainages.

On détruit les mouches, cousins, etc., en insufflant l'*Insecticide Vicat* tout autour de la pièce, portes et fenêtres fermées, pour que la poudre ne soit pas emportée à l'extérieur par un courant d'air.

Les appareils servant à la projection de l'*Insecticide*: boîtes-soufflets, insufflateurs, grands soufflets à l'usage des administrations publiques, des hôpitaux, hôtels, etc., sont fabriqués par la maison avec beaucoup de soin et à des prix très modérés.

L'*Insecticide Vicat* ne se vend qu'en flacons. On le trouve chez tous les épiciers et les droguistes. Toutefois, pour répondre aux demandes du commerce, M. Vicat fabrique au si une poudre naturelle de fleurs de pyrèthre, qui se vend en boîtes et au poids, mais dont l'effet n'est pas comparable à celui de l'*Insecticide*. M. Vicat le déclare, du reste, loyalement sur les étiquettes. Le prix de la poudre de pyrèthre est aussi moins élevé que celui de l'*Insecticide*. Elle est cependant bien supérieure aux autres poudres, grâce à la perfection de l'outillage de la maison Vicat, ainsi qu'au choix raisonné des fleurs avec lesquelles on la fabrique.

\*\*\*

Que pourrions-nous ajouter? Bien des détails intéressants, assurément, mais nous devons conclure. Nous aurions désiré vous renseigner

(1) Le gouvernement, après ce succès, et devant la constatation officielle de l'efficacité de la poudre Vicat, en prescrivit l'emploi dans tous les casernements de l'armée.

sur la fabrication, vous dire les soins, les précautions, les minuties qu'elle entraîne; vous décrire par le menu l'outillage considérable et perfectionné qu'elle exige, cela nous conduirait trop loin.

Ce qu'il vous importait surtout de connaître, lecteurs, c'était, si par hasard vous l'ignoriez, l'existence d'un produit qui peut assurer votre repos, vous laisser en paix jouir des parfums printaniers que le soir apporte dans vos chambres, qui, par les lourdes et chaudes nuits estivales, vous procurera un sommeil exempt de soucis... de moustiques et autres animacules déplaisants! Vous voilà renseignés. Que si, maintenant, vous vous prenez encore à pester contre ces vilains insectes, contre leur ingratitude maudite, c'est que vous l'aurez bien voulu et, ma foi, entre nous, vous serez sans excuses

LUDOVIC NAILHAC.

## REVUE DES THÉÂTRES

Menus-Plaisirs, les *Maris sans femmes*, comédie de M. Léon Marx.

Deux couples se présentent à la mairie de Saint-Denis; mais le maire est absent, parti à la recherche de sa femme enlevée par son adjoint: impossibilité.... Un ancien juge se souvient qu'il est conseiller municipal et se délègue lui-même à la célébration du mariage; mais le maire revient, il a retrouvé sa femme, il déclare que les mariages sont nuls; de là, incidents de toutes sortes plus amusants les uns que les autres, mais enfin tout finit par s'arranger.

On a ri pendant toute la pièce, la gaieté, l'entrain et la bonne humeur ont fait passer sur quelques audaces de langage. — M. Derembourg, le directeur des Menus-Plaisirs, a réuni une troupe excellente. Citons, en première ligne, le joyeux Bennard (M. Germain), M. Bartel dans le rôle de Courtin, Mme Dunoyer dans celui de la charmante belle-mère (Mme Béneval), Mme Carina, Mmes Luce Colas et Freder, sans oublier MM. Kéroual, René Dubos; Violet, Vavasseur, tous ont eu leur bonne part dans le succès de la pièce. — Allons, en voilà pour longtemps aux Menus-Plaisirs avant de changer l'affiche.

\*\*\*

A l'Odéon, *Révoltée*, pièce en quatre actes de M. Jules Lemaitre, l'éminent critique que l'on connaît. L'interprétation de cette pièce est parfaite. Mme Tessandier, digne et sympathique dans le rôle de la mère désolée et repentante, Mlle Raphaëlle Sizos (la Révoltée), séduisante malgré tout, tous les artistes ont été fortement applaudis et principalement M. Dumény et Calmette, dans la scène de provocation; M. Candé a eu aussi une ovation du public.

\*\*\*

L'Éden-Théâtre va monter *Orphée aux Enfers*, la pièce va reparaitre avec un grand luxe de décors et de costumes. M. Renard vient de traiter avec Mme Jeanne Granier, qui reprendra son rôle d'Eurydice; il faut citer M. Christian (le papa Piter), M. Alexandre dans Pluton, Mmes Lender et de Marsy. Ajoutons que la danse tiendra une grande place dans cette reprise du chef-d'œuvre d'Offenbach.

\*\*\*

A l'Hippodrome, le public est toujours au complet, toutes les loges sont occupées et on ne peut circuler dans le promenoir, un vrai succès pour tous les numéros du programme et le laisser-courre de la *Chasse*, qui est toujours admirablement mené.

\*\*\*

Au Nouveau-Cirque, même attraction; spectacle des plus variés et des plus intéressants, la *Foire de Séville*, les courses de taureaux, les clowns, et les exercices équestres, etc.

UN SPECTATEUR.

Le propriétaire-gérant: H. PENNÉ.

Imprimerie d'Argenteuil, FERNAND LE NIDRE.

# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889

REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 28 Avril 1889.

NUMÉRO 226.

L'Administration actuelle du MONITEUR DE L'EXPOSITION (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés Cité de l'Alma, n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889: réception et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889.

## A NOS ABONNÉS

Le Moniteur de l'Exposition devant modifier son titre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1890 et, peut-être aussi, ses prix d'abonnement et de vente au numéro nous croyons devoir prévenir ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire à partir du 31 janvier dernier, que nous opérerons le recouvrement de leur réabonnement à raison de 3 francs par mois, soit 33 francs pour onze mois 30 francs pour dix mois, etc.

Nous espérons que ceux de nos abonnés actuels qui voudront bien nous continuer leur confiance se conformeront à notre proposition. Nos avis de recouvrement seront établis en conséquence.

## SOMMAIRE

Promenades à travers l'Exposition. — Communications officielles et diverses. — Travaux et installations. — Les Etrangers à l'Exposition. — Echos. — Exposition de Barcelone. — Les Omnibus et les Tramways de l'Exposition. — Revue des Théâtres. — **Gravures**: Portrait de MM. Christophle, Vigreux et Monthiers. — Le Salon international de lecture et de correspondance du Palais des Beaux-Arts. — **Supplément**: Revue financière. — Avis commerciaux.

## PROMENADES A TRAVERS L'EXPOSITION

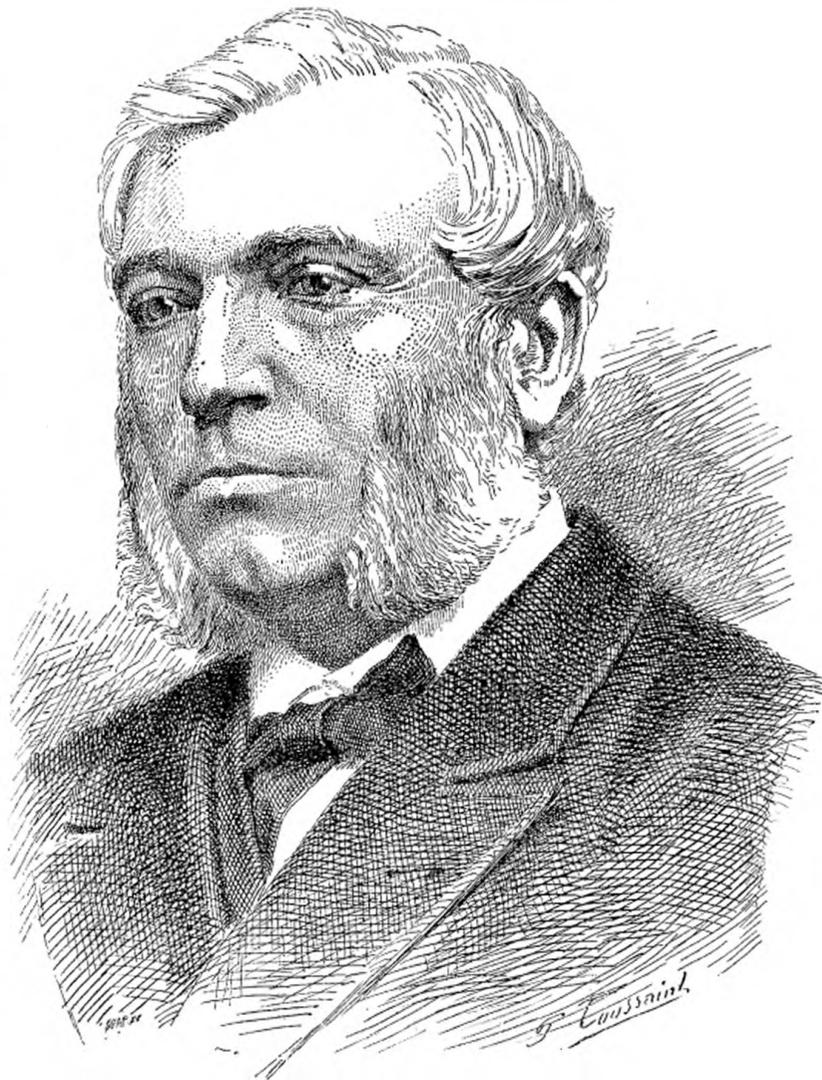
### L'ESPLANADE DES INVALIDES

Il me souvient encore de la journée d'inauguration de l'Exposition de 1878.

Dès le matin, il tombait une petite pluie fine qui remplissait les lampions et faisait pendre tristement les oriflammes. Puis le soleil se montra, mais pour annoncer un formidable orage qui creva sur Paris juste au moment où avait lieu la cérémonie officielle. Je vois encore ce pauvre maréchal de Mac-Mahon traversant héroïquement le jardin du Trocadéro pour se rendre au Champ de Mars, nu-tête, sous les flots d'une véritable cataracte, les pieds dans les torrents qui ravinaient la colline, et, malgré tout, serein et un peu goguenard. Il montra ce jour-là que si toute sa carrière militaire prouvait qu'il n'avait pas peur du feu, il n'avait pas peur de l'eau non plus.

Je souhaite à M. le Président Carnot un plus beau temps pour la cérémonie du 6 mai prochain.

Dans tous les cas, le cortège officiel n'aura pas à redouter les effets de la pluie ou du trop ardent soleil : on construit partout de légères tentes-abris qui couvrent les allées principales et sous lesquelles on pourra circuler sans craindre la boue ou les coups de soleil. Le public ne se plaindra pas de cette attention de l'administration. Cela ôte bien quelque chose à l'aspect pittoresque des jardins et nuit un peu à la perspective ; mais ce léger inconvénient ne doit pas entrer en ligne de compte avec l'incontestable utilité de ces abris.



M. CHRISTOPHLE

GOUVERNEUR DU CRÉDIT FONCIER, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE ET DE FINANCES

Ils seront surtout utiles sur le pont d'Iéna, où le soleil torride des mois d'été dardait autrefois sans obstacle ses rayons incendiaires. Les promeneurs qui le traverseront seront des gens d'humeur douce et paisible, des personnes tranquilles, des amis des fleurs et de la nature, car le Trocadéro est consacré en grande partie à l'exposition horticole. Sur ses pentes, des collections de fleurs, qu'on évalue à 10,000 espèces différentes, seront renouvelées tous les quinze jours et offriront aux amateurs un intérêt incessant. Dans ces

champêtres régions se trouve le Pavillon des Forêts, peut-être un peu injustement écarté des parties plus centrales et plus fréquentées de l'exposition.

Ce pavillon est une construction très importante, de grand aspect, et faite, bien entendu, tout en bois. Par un adroit mélange d'essences diverses, on a obtenu pour la décoration des façades des effets de polychromie douce d'un goût excellent. Il a été construit de toutes pièces dans la forêt de Fontainebleau de sorte qu'on n'a eu à opérer ici que le montage. C'est, avec deux ou trois autres constructions particulières très avancées, ce qu'il y a de plus intéressant de ce côté.

Il nous reste, pour avoir terminé notre revue sommaire des travaux, à jeter un coup d'œil sur l'esplanade des Invalides.

Le trajet est assez long, du pont d'Iéna aux Invalides. On suit le quai d'Orsay, qui est, lui aussi, consacré tout entier à l'Exposition. Sous ses ombrages s'allongent à perte de vue deux galeries parallèles qui renferment les produits et les instruments de l'agriculture et de la viticulture.

Ces galeries, qui n'ont aucune prétention architecturale, sont formées de grandes fermes en fer ; les murs sont des cloisons de briques, le sol est bitumé. Elles sont finies depuis longtemps. Déjà beaucoup d'exposants ont commencé leurs installations, et les machines, tant françaises qu'étrangères, se débalaient de tous côtés. Ce ne sont que

herses, moissonneuses, faucheuses, râtaux, rouleaux, blutoirs, peints d'éclatantes couleurs, enfin toute cette pacifique artillerie dont les engins ne laissent pas que d'offrir aux profanes des aspects assez rébarbatifs : crocs, lames, chaînes, couteaux, l'inquisition n'a rien inventé de plus intimidant.

Il y en aura, je crois, deux kilomètres, coulés toutefois au milieu par le Palais de l'Alimentation. Il est presque fini, en bordure sur la Seine, très vaste ; il sera plein de bonnes choses ; on y construit des fours modèles et

L'on y sent déjà flotter dans l'air je ne sais quelle bonne odeur de pâtisserie et de cuisine.

Enfin on arrive à l'esplanade. Hâtons-nous de dire qu'on ne sera pas obligé de faire à pied ce trajet au milieu des outils agricoles, des échantillons de grains et des ustensiles aratoires. Les gens pressés, les personnes fatiguées pourront prendre le chemin de fer de l'Exposition, qui longe les galeries, et arriver rapidement et sans fatigue au terme du voyage. J'aurais voulu seulement qu'au lieu de faire passer la voie à l'extérieur des galeries, on l'ait ménagée à l'intérieur, au milieu même des objets exposés. De la sorte, les visiteurs auraient au moins emporté une rapide vision de cette partie de l'Exposition ; beaucoup, peut-être, sentant s'éveiller leur curiosité à la vue de tel ou tel détail, y fussent revenus plus tard à loisir.

Nous voici donc à la gare terminus, qui se trouve sur le quai, tout près du ministère des affaires étrangères. Tournant le dos à la Seine, nous avons devant nous une grande allée qui va jusqu'aux Invalides et divise l'esplanade en deux parties égales. A droite, le Ministère de la Guerre installe son exposition. A en juger par l'aspect des constructions, qui sont presque entièrement achevées, elle aura une importance exceptionnelle. Quelle place tient cette chose barbare, la guerre, dans les préoccupations contemporaines, et pourquoi faut-il que notre époque, qui aura vu tous les grands progrès industriels et moraux, soit aussi celle où l'on ait le plus perfectionné l'art de tuer !

Quoiqu'il en soit, le Palais de la Guerre est tout à fait grandiose. Au milieu, un arc triomphal cantonné de quatre fortes colonnes composites, sert de porte d'entrée. A droite et à gauche, deux ailes, terminées chacune par un autre arc de belle allure. Voilà une noble façade, de grand goût, et qui fait regretter qu'elle soit en plâtre, et par conséquent éphémère.

A côté, le Pavillon de l'Hygiène, très vaste, et qu'on est en train de décorer à l'extérieur de fresques qui me paraissent un peu hasardeuses ; puis le Pavillon des Eaux minérales, au-dessus duquel viendra planer plus d'une fois l'ombre du Docteur Constantin James. Enfin, l'exposition d'Economie sociale. Celle-ci comprend des modèles de maisons ouvrières, un restaurant populaire, et les pavillons de diverses sociétés qui font participer les travailleurs aux bénéfices du patron. — Enfin, le train sanitaire, qu'on a pu admirer il y a quelque temps à la gare de l'Ouest, et des tentes d'ambulance.

Redescendons vers la Seine. Là se trouve la partie vraiment originale de l'Exposition. Ce sont les reproductions de villages, de palais, d'habitations des colonies françaises. C'est là, ô jeunes visiteurs de dix à quinze ans, que vous pourrez vous figurer être transportés dans ces contrées lointaines que montrent à vos yeux étonnés les dessins du *Tour du Monde*. Habilement disposés pour profiter de l'ombrage des quinconces qui décorent l'esplanade un village de l'archipel Indien, un village Cochinchinois, une factorerie du Gabon, un village Pahomis, des villages sénégalais, madécasses, néo-calédoniens, dérouleront devant vous toutes leurs surprises. Les indigènes y seront eux-mêmes, vous pourrez goûter à leur cuisine : il y a un restaurant annamite et un restaurant créole ; et, avec un peu d'imagination, rien ne vous empêchera de prendre les honnêtes marronniers des Invalides pour des cocotiers élancés ou pour le *Niaouli* calédonien.

Devant ces villages s'élèvent des pavillons de différents styles. C'est la Pagode d'Ankor, un peu réduite certainement ; — le beau Pavillon Cochinchinois ; — le Palais central, tout éblouissant de ses teintes rouges et projetant sur le ciel ses étranges toitures ; — celui de l'Annam et du Tonkin, dont le décor et la

peinture extérieure sont d'un art encore dans l'enfance ; le Palais Tunisien, absolument réussi et de tout point charmant : je signale surtout la cour intérieure, carrée, bordée de colonnades et d'arceaux blancs et noirs ; quand un jet d'eau gazouillera au milieu, que des feuillages largement découpés y jetteront leur note gaie, ce sera un charmant sujet de tableau.

Plus compliqué et peut-être moins franchement séduisant est le Pavillon Algérien. Il est cependant très intéressant, et pourvu de tout ce que comporte un pavillon algérien qui se respecte : minaret, coupoles, bazar, etc. Mais qui me rendra le joli petit palais de 1878, si bien placé dans un coin du jardin du Trocadéro ?

Maintenant, pour tous ces jardins, ces pavillons, ces palais, pour les exposants comme pour les visiteurs, pour les industriels comme pour les simples promeneurs, il ne reste plus qu'une chose à souhaiter : du soleil et du beau temps. Le succès de l'Exposition est maintenant certain : le résultat de l'émission des Bons a été merveilleux et assure un contingent de visiteurs inouï. Si toutes les installations ne sont pas terminées le jour de l'inauguration, ce qui d'ailleurs ne serait pas dans la tradition des expositions, s'il reste encore par-ci par-là quelque couche de peinture à donner, quelque caisse à déballer, l'ensemble sera du moins très satisfaisant. Et il y aura quelque consolation à constater que, pendant que les politiciens s'agitaient et menaient grand tapage, la France, silencieuse, travaillait.

Honneur à elle, honneur au pays laborieux et sensé, qui sait forcer le respect et l'admiration de l'univers entier !

J. DE BÉHIX.

P.-S. — MM. de Schryver et C<sup>ie</sup>, constructeurs du théâtre des Folies-Parisiennes, dont j'ai parlé dans mon dernier article, m'ont fait l'honneur de m'écrire qu'ils m'ont trouvé un peu sévère pour leur œuvre. Mes critiques ne portaient cependant que sur le style. Mais la lettre de MM. Schryver et C<sup>ie</sup> est conçue en termes trop courtois pour que je ne sois pas très heureux de rectifier une erreur matérielle que j'avais commise. Leur système de construction n'est pas en zinc, mais en tôle d'acier recouverte par la galvanisation d'une légère couche de zinc. Les parois sont doubles et un courant d'air est ménagé à l'intérieur. Le tout peut se démonter et se transporter facilement. C'est une innovation intéressante.

J. DE B...

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES ET DIVERSES

### Les Fêtes et les décorations du Centenaire

Le *Journal officiel* a publié les lois suivantes :

*LOI portant ouverture au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, sur l'exercice 1889, d'un crédit extraordinaire de un million de francs pour les fêtes du Centenaire.*

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Il est ouvert au président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, sur l'exercice 1889, un crédit supplémentaire de un million de francs (1,000,000 fr.) pour les fêtes du Centenaire.

Ce crédit sera inscrit au chapitre 29 (part contributive de l'Etat dans les dépenses de l'Exposition de 1889).

Art. 2. — Il sera pourvu au crédit supplémen-

taire ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de 1889.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 16 avril 1889.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le président du conseil,  
ministre du commerce, de l'industrie  
et des colonies,

P. TIRARD,

Le ministre des finances,  
ROUVIER.

*LOI portant concessions de décorations supplémentaires pour les militaires des armées de terre et de mer à l'occasion du centenaire de 1789.*

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — A l'occasion du centenaire de 1789, il sera exceptionnellement dérogé aux dispositions restrictives des trois premiers paragraphes de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 25 juillet 1873, relative aux récompenses nationales, ainsi qu'à celles des lois du 25 janvier 1875 et du 10 juin 1879.

En conséquence, il pourra être fait, en faveur des officiers, sous-officiers, soldats et assimilés des armées de terre et de mer, en sus de la proportion déterminée par les lois ci-dessus mentionnées, des nominations ou promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur, dont le nombre est fixé comme il suit :

10 croix de grand-officier ;  
50 croix de commandeur ;  
180 croix d'officier ;  
700 croix de chevalier,

réparties comme suit :

#### Guerre.

Grands-officiers.....	8
Commandeurs.....	39
Officiers.....	137
Chevaliers.....	528

#### Marine.

Grands-officiers.....	2
Commandeurs.....	9
Officiers.....	35
Chevaliers.....	132

*Grande chancellerie de la Légion d'honneur.*

Commandeurs.....	2
Officiers.....	8
Chevaliers.....	40

Ces cinquante dernières sans traitement et réservées spécialement aux services militaires.

Art. 2. — La même disposition exceptionnelle est applicable à la médaille militaire.

Le chiffre des médailles qui pourront être accordées aux sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer est fixée à 700, répartis comme suit :

Guerre.....	550
Marine.....	150

Pourront être compris dans ces promotions exceptionnelles, avec le traitement afférent à la médaille, les jeunes gens appartenant à la réserve des armées de terre et de mer qui auront été avant leur libération l'objet de propositions régulières pour faits de guerre.

Art. 3. — A l'occasion du centenaire de 1789, et pour cette année exceptionnellement, il est attribué à l'armée territoriale, en sus du chiffre fixé par la loi du 16 décembre 1886 et dans les mêmes conditions :

10 croix d'officier ;
50 croix de chevalier,
Et 30 médailles militaires.

La présente loi, délibérée et adoptée par le

Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 20 avril 1889.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de la Guerre,

C. DE FRÉYCINET.

Le ministre de la marine,  
KRANTZ.

De son côté, le *Bulletin municipal officiel* de la ville de Paris a publié la décision suivante, votée le 6 avril par le conseil municipal :

Le Conseil,

Sur la proposition de son Bureau,

Délibère :

Article premier. — Il est ouvert un crédit de 600.000 francs pour les fêtes à donner par la ville de Paris pendant l'Exposition de 1889.

Art. 2. — Cette dépense sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice 1888, avec rattachement au chapitre 4 bis, article 6, du budget de 1889.

### Les Bons de l'Exposition

La répartition des Bons de l'Exposition est ainsi fixée :

Les souscripteurs de :

1 à 9 bons recevront 1 titre.	
10 à 100 — — — 2 —	
100 à 150 — — — 3 —	
150 à 200 — — — 4 —	

Et ainsi de suite, à raison de 2 0/0 avec un bon en plus pour toute fraction.

Les titres seront tenus à la disposition du public à partir du 25 courant.

### Les arrivages de produits au Champ de Mars

La progression du nombre de wagons entrés au Champ de Mars depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier est intéressante à constater :

En janvier, 42 wagons ont transporté environ 215 tonnes d'objets d'exposition et d'installation d'exposition.

En février, 139 wagons en ont transporté environ 656 tonnes.

En mars, 876 wagons transportent 4,112 tonnes.

Enfin du 1<sup>er</sup> au 10 avril, 1,000 wagons environ ont transporté 4,500 tonnes.

Soit, du 1<sup>er</sup> janvier au 10 avril, un total de 2,048 wagons ayant transporté environ 9,483 tonnes.

### Les entrées

Le service des entrées à l'Exposition est définitivement arrêté.

Les portes d'entrée sont au nombre de vingt-deux. Elles comprendront, pour le service normal de la semaine..... 31 guichets.

Pour le service supplémentaire (dimanches et jours fériés)..... 8 —

Soit en tout..... 39 —

Qui sont répartis en six sections.

### Réunion des comités d'installation

M. Berger a réuni, cette semaine, au pavillon de la presse tous les présidents des comités d'installation et leur a fourni tous les détails du cérémonial du jour de l'inauguration.

Le directeur général de l'exploitation, d'accord avec le ministre, commissaire général, tient à ce que tout soit prêt sur le passage du cortège présidentiel et, pour cela, a pris toutes les mesures voulues.

A partir de ce jour, toutes les voies ferrées traversant les jardins et les galeries seront fermées et recouvertes d'un plancher. La dernière semaine précédant le jour de l'Exposition doit être exclusivement employée aux installations particulières.

Le gouverneur militaire de Paris a mis à la disposition de la direction générale deux bataillons du 1<sup>er</sup> régiment du génie, dont les hommes, la veille de l'inauguration, seront placés par groupe aux extrémités de toutes les galeries et seront chargés d'enlever les caisses vides ou pleines pour les porter aux Invalides.

Là, on les classera par catégories et les exposants ne pourront plus les retirer qu'après l'ouverture de l'Exposition, c'est-à-dire après le 7 mai et avec une permission spéciale de la direction.

Ce sont là évidemment d'excellentes mesures pour éviter que, suivant la tradition, l'inauguration ne se fasse au milieu du déballage des caisses et d'un encombrement sans nom.

### Les grandes eaux à Versailles

Le programme spécial du jeu des grandes eaux à Versailles durant la fête du 5 mai, a été arrêté comme suit :

L'ouverture des eaux commencera à quatre heures un quart pour les « effets » de la terrasse du château.

Quatre heures vingt : Latone, les Lézards, le Char d'Apollon ;

Quatre heures vingt-cinq : la Salle de bal, la Colonnade, l'Encelade, les Bains d'Apollon, Bacchus, Saturne, Flore, le Miroir, Cérès, les Enfants dorés, les Couronnes, la Pyramide, les Bassins de Diane, l'Allée d'eau et le Dragon (ordinaire) ;

Cinq heures trente : le Dragon (grand jet) et le bassin de Neptune (restauré).

Les eaux cesseront à cinq heures trois quarts.

### Beaux-Arts.

Les jurys de la section décennale des beaux-arts à l'Exposition universelle ont terminé leurs travaux. Les œuvres admises sont au nombre de 3,518, dont 1,589 peintures, 315 dessins, aquarelles, pastels, miniatures, émaux et porcelaines, 446 gravures et lithographies, 602 ouvrages de sculpture et de gravure en médailles, 566 cadres d'architecture et de modèles de décorations monumentales.

### Le bureau de poste et de télégraphe de l'Exposition

Un bureau temporaire de poste et télégraphe avec cabines téléphoniques sera établi pendant la durée de l'Exposition universelle internationale qui doit s'ouvrir à Paris le 6 mai 1889, pour le service intérieur de cette Exposition.

Il sera installé, dans l'enceinte fermée du Champ de Mars, avenue de La Bourdonnais, au débouché de la rue Camou, près de l'avenue Rapp.

Le public ne pourra y accéder que par une des portes payantes de l'enceinte.

Ce bureau sera désigné sous le nom de « Bureau de poste et télégraphe de l'Exposition universelle internationale de 1889, à Paris ».

Il effectuera toutes les opérations des bureaux de poste et des bureaux télégraphiques de plein exercice. Il débitera des timbres-postes de toutes les catégories, recevra des valeurs déclarées et des objets recommandés, délivrera et payera les mandats d'articles d'argent à destination ou provenant tant des bureaux français que des bureaux étrangers avec lesquels les conventions internationales autorise l'échange de ces mandats. Il y sera mis en vente des tickets d'entrée à l'Exposition.

Les exposants installés dans le palais et les parcs du Champ de Mars, du Trocadéro, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides pourront se faire adresser des lettres et des télégrammes au bureau de l'Exposition, soit poste restante, soit à la place de leur installation. Les correspondances portant cette dernière indication leur seront remises par l'intermédiaire des facteurs attachés au bureau de l'Exposition ; les autres devront être retirées au guichet de ce bureau.

Il sera établi dans l'enceinte de l'Exposition

et ses annexes, des boîtes aux lettres supplémentaires pour le dépôt de la correspondance des exposants.

Le bureau de l'Exposition sera ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. Le délai d'ouverture sera prolongé jusqu'à 11 heures du soir en ce qui concerne les services télégraphique et téléphonique seulement.

Il sera fait, dans l'enceinte de l'Exposition, 7 distributions et 8 levées des boîtes supplémentaires par jour.

Les distributions auront lieu :

La 1<sup>re</sup> à 7 h. 30 du matin ; la 2<sup>e</sup> à 9 h. ; la 3<sup>e</sup> à 11 h. 30 ; la 4<sup>e</sup> à 1 h. 30 du soir ; la 5<sup>e</sup> à 3 h. 30 ; la 6<sup>e</sup> à 5 h. 30 ; la 7<sup>e</sup> à 7 h. 30.

Les levées des boîtes supplémentaires seront effectuées :

La 1<sup>re</sup> à 7 h. du matin ; la 2<sup>e</sup> à 9 h. 30 ; la 3<sup>e</sup> à 11 h. 30 ; la 4<sup>e</sup> à 1 h. 30 du soir ; la 5<sup>e</sup> à 3 h. 30 ; la 6<sup>e</sup> à 4 h. 15 ; la 7<sup>e</sup> à 5 h. 15 ; la 8<sup>e</sup> à 9 h.

Les dimanches et jours fériés, les 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> distributions et la dernière levée des boîtes supplémentaires seront supprimées.

La dernière levée générale de la boîte aux lettres du bureau de l'Exposition sera opérée à 5 h. 45 du soir pour les départements et les pays étrangers.

Les lettres déposées dans ladite boîte et tous autres objets de correspondance remis au guichet du bureau, de 5 h. 45 à 6 h. 15 du soir, pourront profiter, quel que soit leur poids, des départs du jour, moyennant la taxe supplémentaire fixe d'affranchissement de 15 centimes.

Cette taxe sera acquittée en timbres-poste apposés par les expéditeurs sur les lettres ou autres objets.

Les exposants sont priés de s'adresser, pour tous renseignements ou réclamations concernant le service, au receveur du bureau de poste et télégraphe de l'Exposition.

### Indemnités aux fonctionnaires pendant l'Exposition

Le *Journal officiel* du 18 courant a publié la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Tous les employés, ouvriers et gens de service, rémunérés sur les fonds du budget de l'Etat, en résidence à Paris et jouissant d'un traitement de 2,500 francs et au-dessous, recevront, pendant les six mois de durée de l'Exposition universelle, une indemnité calculée sur le pied de 10 0/0 de leurs émoluments annuels. Cette indemnité, qui est exempte de retenues pour le service des pensions civiles, sera payable en deux termes égaux, à la fin des mois de juillet et d'octobre 1889.

Une indemnité de 50 francs par mois, également exempte de retenues pour le service des pensions civiles, sera allouée, pendant la durée de l'Exposition, aux surnuméraires non appointés des diverses administrations publiques en résidence à Paris.

A cet effet, il est ouvert aux ministres, sur l'exercice 1889, des crédits extraordinaires montant à la somme de un million six cent douze mille francs (1,612,000 francs) répartie, par ministères et par chapitres, conformément à l'état A annexé à la présente loi.

Art. 2. — Il est accordé, à titre de frais de représentation, à l'occasion de l'Exposition universelle :

1<sup>o</sup> Au Président de la République, une allocation extraordinaire de 500,000 francs, qui fera l'objet d'un chapitre 43 bis du ministère des finances, pour l'exercice 1889, sous le titre de : « Frais de représentation du Président de la République à l'occasion de l'Exposition universelle » ;

2<sup>o</sup> A chacun des ministres et au préfet de la Seine, des allocations extraordinaires s'élevant à la somme de un million de francs. La répartition de cette somme par ministères et par chapitres sera faite au budget de 1889 par un décret du Président de la République.

Art. 3. — Une indemnité de 30 francs par mois

est allouée à tous les capitaines, lieutenants, sous-lieutenants et assimilés des armées de terre et de mer, logés dans le rayon de l'octroi de Paris, pendant les six mois de durée de l'Exposition universelle de 1889.

Pour le paiement de ces indemnités, il est ouvert, aux ministres de la guerre et de la marine, sur l'exercice 1889, des crédits extraordinaires montant à la somme de trois cent cinquante-trois mille huit cent quatre-vingts francs (353,880 fr.) et répartis, par ministères et par chapitres, ainsi qu'il suit :

#### La vente des objets exposés. — Décision de la commission supérieure

La commission supérieure a décidé que les exposants n'auraient pas le droit de vendre au

public les objets faisant partie de leur exposition. Les seuls objets qui pourront être vendus au Champ de Mars seront les bibelots de provenance orientale et les tabacs de provenance étrangère.

Cette décision a soulevé quelques plaintes.

On prétend, en effet, qu'en 1867 et en 1889, chaque exposant avait le droit de vendre, à sa place, les articles qu'il fabriquait en présence du public.

Mais on oublie de dire que l'Exposition de 1889 n'a pas, comme les précédentes, de galeries du travail, et que, si ces galeries n'existent pas, c'est que les industriels n'en ont pas voulu, étant donnés les frais énormes que la fabrication de leurs produits leur occasionnait au Champ de Mars.

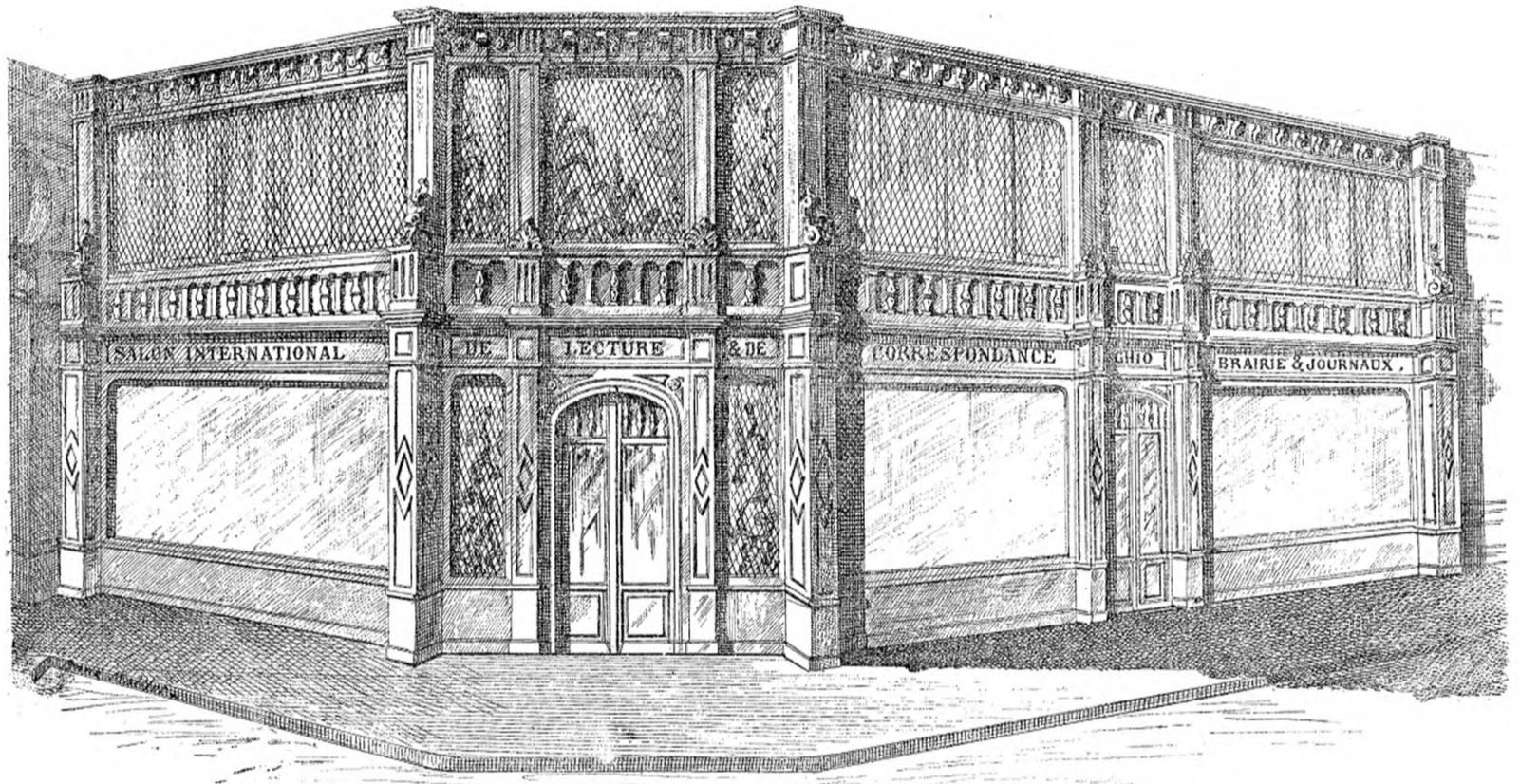
Il ne s'agit donc plus des objets fabriqués devant le public.

Quant à la décision relative aux autres objets

qu'on pourrait vendre aux visiteurs, la commission supérieure s'est uniquement inspirée de l'intérêt général des commerçants, des détaillants de Paris, qui paient patente et auxquels cette vente au Champ de Mars porterait un grave préjudice.

Au surplus, en ce qui concerne les objets fabriqués à l'étranger qui figurent à l'Exposition, il ne faut pas oublier qu'ils ont été exempts des droits de douane et que, par suite, il est impossible d'en autoriser la vente sur place. Les exceptions faites en faveur des produits que nous avons cités plus haut, n'ont été admises que parce que leur vente dans le palais de l'Exposition ne porte aucun dommage aux commerçants de Paris.

Quant aux tabacs, ils ne sont pas exempts des taxes de douane.



LE SALON INTERNATIONAL DE LECTURE ET DE CORRESPONDANCE DU PALAIS DES BEAUX-ARTS

organisé par M. A. Ghio, libraire-éditeur (Palais-Royal)

## NOS GRAVURES

Poursuivant la publication des portraits des principaux collaborateurs de l'Exposition, nous publions aujourd'hui ceux de MM. Christophle, Vigreux et Monthiers.

M. CHRISTOPHLE, gouverneur du Crédit foncier, est en même temps vice-président de la commission de contrôle et de finances de l'Exposition, et, comme tel, nous lui devons la place d'honneur.

M. VIGREUX, ancien élève de l'École centrale des Arts et Manufactures, et chevalier de la Légion d'honneur, est le chef du service électrique et mécanique de l'Exposition, dont l'importance n'est pas à rappeler et dont l'organisation fera sûrement honneur à la science de cet habile ingénieur.

M. MONTHIERS, chef du service de la section française, est un ancien élève de l'École des Mines. Comme M. Vigreux, il est chevalier de la Légion d'honneur. En 1881, il dirigeait un des services de l'Exposition d'électricité et fut, plus tard, commissaire pour la France, aux expositions d'Anvers et d'Amsterdam. A l'Exposition de 1889, il a été chargé

par M. Berger, de l'un des services les plus importants de l'exploitation.

#### Le Salon International de Lecture et de Correspondance

Ce salon, de vaste dimension, composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, est situé sur la Terrasse du Palais des Beaux-Arts, côté de l'avenue de la Bourdonnais, près du Pavillon des Postes et Télégraphes. Il comprendra :

1° Un Salon de Lecture dans lequel se trouveront les meilleures ouvrages de librairie courante et les nouveautés du jour, tant françaises et étrangères, ainsi que les principaux journaux et revues français et étrangers ;

2° Un Salon de Correspondance, avec service d'express pour toutes les directions, jusqu'à la dernière limite d'heure.

Le prix d'entrée sera de 50 centimes par personne et par séance, quelle qu'en soit la durée.

Cartes d'abonnement aux prix de 2 fr. 50 par semaine (sept jours), et 10 fr. par mois.

On y trouvera, en outre, les différents catalogues, vues, plans, cartes, etc., relatifs à l'Exposition.

Eclairage à la lumière électrique.  
Téléphone.

Ce Salon est organisé par M. A. Ghio, l'éditeur bien connu du Palais Royal.

## TRAVAUX ET INSTALLATIONS

Une semaine seulement nous sépare de l'ouverture officielle de l'Exposition. Aussi chacun se demande-t-il avec inquiétude : sera-t-on prêt ?

Certes non, si la question est prise dans le sens absolu, car il y aura, le 6 mai, encore bien des finissages à terminer, un dernier tour de main à donner sur beaucoup de points.

Mais oui, si l'on considère que l'achèvement au même jour et à la même heure de tant de travaux, d'un si grand nombre d'installations est absolument irréalisable et que tout ce qu'il était humainement possible d'avoir fait, l'a été sans conteste.

En tout cas, si jamais tour de force a été accompli en matière de travaux, ce sera bien celui exécuté dans ce moment au Champ de Mars et dans les autres parties de l'Exposition. Presque

partout, le travail n'est interrompu ni le jour ni la nuit; 40,000 ouvriers, dont 5,000 à la galerie des machines seulement, déploient l'activité la plus étonnante qui se soit jamais vue. D'un jour à l'autre, le coup d'œil change sur tous les points: machines ou vitrines mises en place, peintures, décorations, planchers, etc., exécutés comme par la main d'une fée, surprennent le visiteur qui suit avec quelque attention ces travaux sans nombre.

Aussi, n'est-il pas douteux que, le jour de l'inauguration, l'aspect général des installations sera très présentable et ne prêterait pas le flanc à la critique comme dans la généralité des expositions antérieures tant françaises qu'étrangères. Nous allons rapidement donner quelques indications générales relevées à la hâte et prises

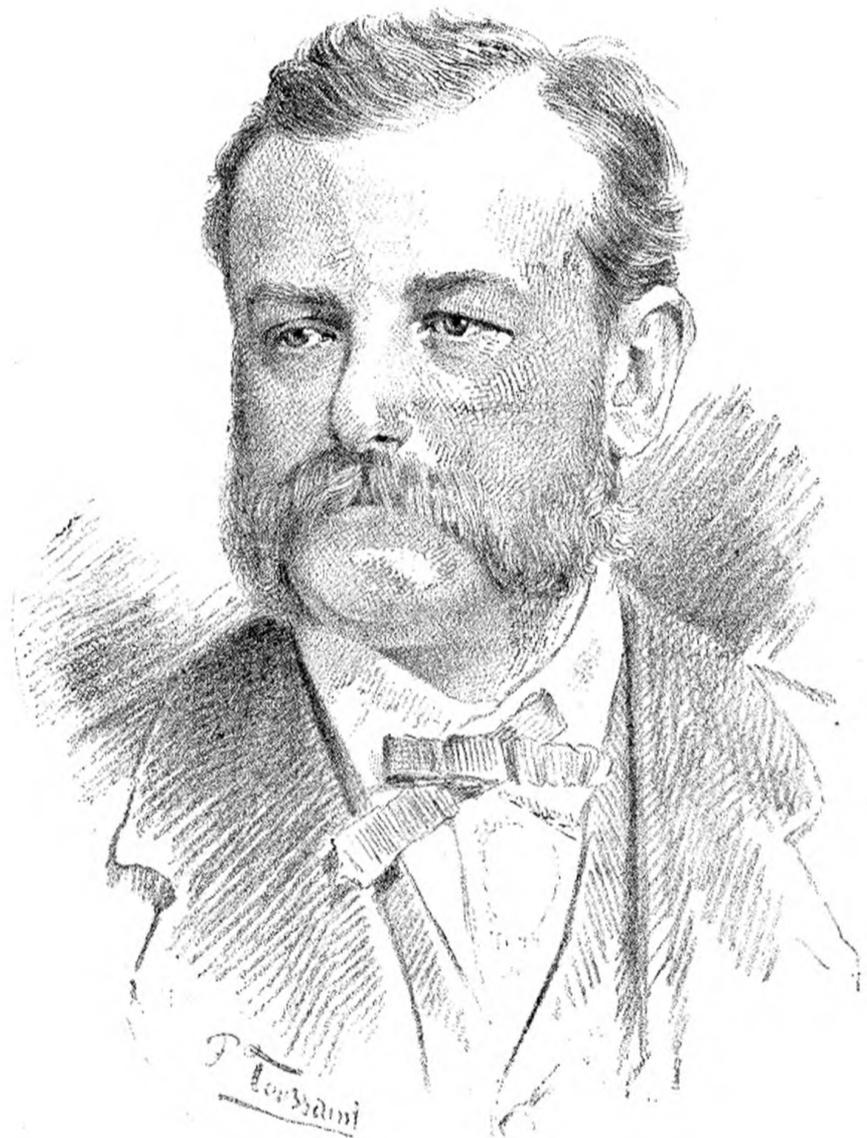
un peu au hasard sur les divers points de l'immense chantier.

#### La tour Eiffel

A tout seigneur, tout honneur. On sait que la tour proprement dite est terminée depuis quatre semaines; c'est, en effet, le 31 mars, ainsi que nous l'avons dit alors, que la tour a atteint ses 300 mètres et que le drapeau national a flotté au sommet du gigantesque monument. Mais il restait à terminer les installations secondaires: ascenseurs, restaurants, bars, imprimerie (l'imprimerie du *Figaro* qui sera établie sur la seconde plate-forme). Ces travaux avancent rapidement ainsi que l'application de la troisième couche de peinture qui sera terminée sous très peu de jours.

L'essai des ascenseurs doit être fait incessamment, s'il ne l'a été pour quelques-uns déjà au moment où paraîtront ces lignes. Il paraît donc certain que la tour pourra être livrée aux visiteurs au lendemain même de l'inauguration.

Rappelons à ce propos que, d'après le cahier des charges de l'entreprise de la tour, le concessionnaire s'est obligé statutairement à élever 2,356 personnes par heure à la première plate-forme et 750 par heure au sommet. Le tarif des ascensions est fixé à 2 francs pour le premier étage, à 3 francs pour le deuxième étage, à 5 francs pour le sommet. Les prix sont abaissés pour les dimanches: ce sera 1 franc jusqu'à la première plate-forme, 1 fr. 50 jusqu'à la seconde, 2 francs jusqu'au sommet, mais ce tarif



M. VIGREUX

CHEF DU SERVICE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE DE L'EXPOSITION



M. MONTHIERS

CHEF DU SERVICE DE LA SECTION FRANÇAISE DE L'EXPLOITATION

ne sera appliqué que de 11 heures du matin à 6 heures du soir.

Afin de faciliter le contrôle, l'administration ouvrira 16 guichets: 10 au rez-de-chaussée, 4 à la première plate-forme et 2 à la deuxième. On y délivrera des tickets: rouge pour la première plate-forme, blancs pour la seconde et bleus pour le sommet.

Pour les visiteurs qui le désireront, il sera possible de monter jusqu'à la première plate-forme au moyen des escaliers. Mais, à partir de là, l'ascenseur sera obligatoire pour ceux qui voudront accéder jusqu'au sommet. Que l'ascension d'ailleurs, se fasse par ce dernier mode ou par les escaliers, ce sera le même prix.

Ajoutons qu'environ 10,000 visiteurs pourront se trouver simultanément dans la tour, tant sur les différentes plates-formes que dans les escaliers et les ascenseurs, sans qu'il y ait trop d'encombrement.

Entre les quatre pieds de la tour, s'édifie rapidement la fameuse et merveilleuse fontaine de

M. de Saint-Vidal. Elle sera terminée en temps opportun.

#### Le Palais des Machines

Dans ce second monument sans pareil de notre grande Exposition règne une activité fébrile, un mouvement dont il est impossible de se faire une idée, si on ne l'a vu de ses propres yeux.

Nous avons dit que 5,000 ouvriers y travaillaient dans ce moment. C'est incontestablement la chose du monde la plus étonnante que cette fourmilière de gens allant et venant, d'ouvriers occupés aux travaux les plus divers: installations de machines, déballages de caisses, transports par les voies ferrées d'objets de toute nature, pose des planchers, des appareils électriques, des vitraux, conduite des ponts roulants qui aident, concurremment avec les grues sur wagons, à la mise en place des grosses pièces mécaniques, etc., etc.

Non, nous le répétons, il faut avoir vu ce

spectacle incomparable pour se faire une idée des efforts inouis qui sont faits en ce moment pour l'achèvement au jour dit de la mise en place de tant de merveilles, de tant d'œuvres qu'admira bientôt l'univers entier.

Ne quittons pas le palais déjà célèbre qu'a édifié M. Dutert sans dire que la pose des vitraux décoratifs qui doivent orner ses différentes façades est presque terminée. Sur neuf motifs principaux qu'il comporte, cinq sont déjà en place.

Les deux groupes de la *Vapeur* et de l'*Électricité* qui seront placés devant la galerie sont l'œuvre de Barrias et de Chapu.

Le groupe de Barrias se compose de deux figures de femme représentant les courants opposés. L'une, symbolisant le courant terrestre, droite, repose sur une sphère et détermine un éclair en appuyant son doigt sur le globe. L'autre, à demi-couchée sur un nuage et abandonnant la main à sa compagne, symbolise le courage céleste. Le second groupe, de M. Chapu,

se compose d'une figure de femme symbolisant la vapeur et d'un ouvrier qui l'enlace et la dompte.

L'éclairage du palais aura un éclat incomparable. On ne comptera pas moins de dix becs carcels par mètre carré. Deux mille chevaux-vapeur actionneront les dynamo-électriques. La nuit, le spectacle de cette galerie sera féérique et dépassera en grandeur tout ce qui a été tenté jusqu'à ce jour.

Enfin, n'oublions pas de mentionner que la décoration de la coupole du vestibule central du Palais est entièrement terminée. Une grande verrière en forme d'étoile, en occupe le centre ; les vitraux des rayons représentent les principaux produits de l'agriculture. Les pendentifs sont ornés de figures allégoriques : les Arts, les Sciences, les Lettres et le Commerce.

Au bas de la coupole est une frise d'enfants tenant en mains les attributs des industries françaises telles que le bronze, la faïence, la porcelaine, l'imprimerie, la reliure, la mosaïque, le tissage, la teinture, la bijouterie, etc., etc. Dans les voussures latérales sont des cartouches en relief de la Justice, de la Guerre, de la Marine, de l'Instruction publique, etc.

M. Dutert, l'architecte du palais des machines a voulu ainsi grouper la représentation des forces vives et productives de la France et de nos colonies. Ce vestibule est relié au premier étage de la galerie des machines par un escalier double. Une rampe en fer forgé et bronze et quatre figures en bronze tenant des torches aux dépôts des escaliers complètent l'ornementation de ceux-ci. Le soir ce vestibule sera éclairé à la lumière électrique par la verrière centrale de la coupole formant plafond lumineux, à l'aide de cinq puissants régulateurs et quatre-vingt-seize lampes à incandescence dissimulés dans le comble de la construction.

#### Le dôme central

Le grand dôme central de l'Exposition appartient encore aux ouvriers, mais on met en place la mosaïque qui décore la porte, et qui est si merveilleusement exécutée par notre manufacture nationale de mosaïque.

L'exposition de nos grandes manufactures de Sèvres, de Beauvais et des Gobelins sera peut-être retardée par les derniers travaux du dôme. On multiplie cependant les efforts pour être prêt à temps.

Au sommet du dôme on achève en ce moment la mise en place de la colossale statue de M. Delaplanche : la *France distribuant des couronnes*. L'armature de fer qui doit la supporter, à une hauteur de 65 mètres, pèse 7,000 kil.

On avait tout d'abord songé à mouler en staff le modèle de la statue, mais des craintes ont été exprimées au sujet du peu de solidité que présenterait le plâtre à une hauteur pareille. La statue, ne mesurant pas moins de 9 mètres, offrirait trop de prise au vent. Une saute brusque de température pouvait suffire à amener sa chute.

On s'est résolu, sur ces craintes, à faire estamper en zinc l'œuvre de M. Delaplanche.

L'estampage se compose de dix-huit morceaux. Ces fragments sont montés séparément par une trappe pratiquée à l'intérieur du dôme, et ils sont rivés à leur place définitive.

La pose de la statue sera terminée au moment où paraîtront ces lignes et, dans quelques jours, débarrassée des échafaudages qui l'entourent encore, cette œuvre magnifique apparaîtra dans tout son éclat.

#### Palais des Beaux-Arts

On procède nuit et jour, dans le palais des Beaux-Arts, à la pose des tableaux. Mais le palais des Beaux-Arts n'est pas encore livré aux exposants. Toutefois, les arrivages de statues et groupes de sculptures sont considérables et leur installation sera terminée à bref délai.

#### Palais des Arts libéraux

Dans le palais des Arts libéraux vient d'être installée une extraordinaire souche provenant

de la forêt de Fontainebleau. Cette souche, âgée, d'après l'évaluation des forestiers, de près de mille ans, a 3 mètres de haut. A sa base, elle mesure 3 m. 15 de diamètre et 1 mètre à son sommet. C'est, en langue forestière, une souche chablis, c'est-à-dire une souche morte sur pied. Elle est entièrement creuse.

Les installations diverses de ce palais avancent rapidement ; les appropriations des parties en retard sont à la veille d'être terminées et les produits pourront y être exposés cette semaine.

#### L'exposition rétrospective du Trocadéro

Contrairement à ce qui a été dit par un de nos confrères, l'Exposition rétrospective du Trocadéro sera prête à la date fixée. Cette exposition, qui consistera surtout en travaux d'orfèvrerie, promet même d'avoir un très vif éclat. Parmi les amateurs qui ont envoyé les pièces les plus précieuses de leur collection, nous pouvons citer M. Vermesch (de Bruxelles) et M. Oppenheim (de Cologne).

L'archevêque de Malines a prêté les objets les plus riches de l'admirable trésor de son église. Les membres du haut clergé à l'étranger comme en France, remarquons-le à ce propos, ont mis beaucoup d'empressement à répondre à l'appel de M. A. Proust. C'est ainsi que, grâce à l'obligeance patriotique de l'évêque de Montauban, nous reverrons à l'Exposition le chef-d'œuvre d'Ingres : le *Vœu de Louis XIII*.

#### Le pavillon des forêts

Dans la construction de ce pavillon, tantôt l'arbre a servi comme colonnes décoratives, consoles, ornements ; tantôt il a été équarri pour la construction, et les écorces, aux couleurs brillantes, ont servi à la décoration des plafonds, des corniches ou des panneaux. Le but a été de faire par la décoration à l'extérieur, une exposition de tous les bois connus.

Le pavillon proprement dit, avec ses galeries, occupe une surface d'environ 1000 mètres, les annexes une surface d'environ 600 mètres.

Le pavillon est entièrement construit sur pilotis.

#### Les Restaurants et Cafés

Quelques indications rassurantes à l'adresse de ceux qui craignent d'avoir faim à l'Exposition.

Le pourtour du jardin intérieur du Champ de Mars sera garni de dix-neuf restaurants, cafés et buvettes.

Seront en outre disséminées dans toute l'étendue de l'Exposition.

Au Trocadéro, un restaurant et un bar ; au Champ de Mars, dix restaurants français et un restaurant roumain ; au quai d'Orsay, un restaurant hongrois ; à l'esplanade des Invalides, trois restaurants français, créole et annamite, et un café tunisien.

En tout, trente-cinq établissements français et étrangers, sans compter les buvettes en plein vent, qui seront innombrables.

#### Salles de Lecture et de Travail

Deux salles de lecture et de travail seront ouvertes aux visiteurs de l'Exposition.

L'une au Champ de Mars, derrière le Pavillon des Beaux-Arts, du côté de l'avenue de La Bourdonnais ; l'autre à l'esplanade des Invalides, à côté de la Pagode d'Angkor.

Celle-ci est surtout à signaler aux étrangers, qui y trouveront gratuitement les journaux du monde entier. Elle a été installée par les soins de M. L. Henrique, commissaire général de l'exposition des colonies.

Quant à la première dont nous publions une vue d'ensemble dans le présent numéro, elle sera certainement le rendez-vous du *high-life* du monde des visiteurs studieux et savants.

C'est à M. A. Ghio, l'éditeur bien connu du Palais-Royal, qu'est due cette intelligente installation. La salle de lecture et la salle de travail occuperont respectivement, le rez-de-chaus-

sée et l'entresol en dessous de la galerie latérale, côté Paris, du palais des Beaux-Arts. Leur grandeur est suffisante pour recevoir à la fois deux cents personnes au moins.

On trouvera dans cette salle de travail et de lecture une collection complète de tous les journaux, revues et ouvrages français ou étrangers, se rapportant à l'Exposition.

#### La Passerelle de l'Alma

MM. Moisant, Laurent, Savey et Co, les habiles constructeurs qui ont édifié le dôme central ainsi que nous avons eu occasion de le décrire dans le *Moniteur* (numéro d'130 septembre dernier), viennent d'achever l'édification, en tête du pont de l'Alma, d'une passerelle dont la mise en place rapide aussi bien que le modèle même de la construction, leur font le plus grand honneur.

Cette passerelle, dont nous publierons prochainement une vue et un plan, relie les galeries de l'agriculture, situées en amont et en aval du pont de l'Alma, sur le quai d'Orsay. C'était l'unique solution de continuité qui restait à supprimer entre le Champ de Mars et l'esplanade des Invalides.

La place nous manque pour prolonger davantage aujourd'hui cette revue à bâtons rompus, nous la continuerons dans le prochain numéro.

Notre collaborateur, J. de Béhix, donne d'ailleurs à nos lecteurs, dans une autre partie du journal, une description des travaux et installations au Trocadéro, au quai d'Orsay et à l'esplanade des Invalides. Il nous s'empêcherait mal d'empêcher davantage sur le terrain qu'il s'est réservé.

H. PENDRIÉ.

## LES ÉTRANGERS A L'EXPOSITION

### RUSSIE

La façade du pavillon russe sera construite par M. O. Thibeaux-Brignoles, architecte de la Banque de Russie. M. Thibeaux a eu l'idée de reproduire dans cette façade les plus beaux monuments d'architecture byzantine de Moscou, tels que le mur du Kremlin avec vitrines calquées sur les fenêtres du palais de Tèrem, les tours de la cathédrale de Vassili-Blajenny, le fameux clocher d'Ivan-Veliki, la tour Shoukharef, etc. Les deux entrées latérales du pavillon représenteront les tourelles du mur du Kremlin et celle du milieu sera copiée sur la porte principale de Vassili-Blajenny. La reproduction de la tour Shoukharef a été confiée au professeur Chichkof, de l'Académie des beaux-arts.

### ESPAGNE

On lit dans l'*Echo français* de Barcelone : Quoiqu'il ne soit pas encore très facile de puiser des renseignements au comité catalan, nous pouvons donner, grâce à l'amabilité d'un exposant, les notions suivantes dont nous garantissons toute l'exactitude.

Le comité catalan occupe un espace de 520 mètres carrés dans le palais des industries diverses. L'entrée de la section espagnole fait face à la galerie Desaix.

Devant le vestibule se trouveront les vitrines des photographes Areñas, Esplugas, Audouard, Torres, Martí, Dupont.

À l'entrée, on remarquera la belle installation de M. de Sard de Rosello, l'honorable et actif président du comité Catalan.

Puis, les tissus de Viuda Claudio Araño ; les étoffes enfil de Marques Caralt y Cr ; sitôt après, l'œil s'arrêtera devant le pavillon de La España industrial (même forme qu'à l'Exposition de Barcelone, mais avec des proportions plus réduites) ; Viuda de Carreras Alberich, peignes et lisses pour métiers à tisser ; Faugier, casquettes, chapellerie ; Gatuellas y Pascuet, couvertures, tapis, etc. ; Matas y Co, cuirs, peaux de chevaux, peaux de peaux.

Les mêmes exposeront dans une seconde installation, des tissus, des mèches pour lampes, etc.; Carmen Vilardell, fleurs artificielles; Fábregas y Rafart, tissus en pure soie exclusivement en noir; Casas, successeur de Sado; couvertures et serviettes; Viuda de Magin Mora, blondes de qualités diverses, Chantilly, mantilles, etc.; Herederos de Vicente Juan, tissus et mantos de laine, coton, etc.

Cette fabrique est l'une des plus importantes de Palma de Mallorca.

Enfin, l'un des côtés de la section catalane est réservé dans toute sa longueur aux fabricants de Tarrasse et de Sabadell.

## ECHOS

### Eiffel dépassé par les abeilles

Tout ce que l'imagination a pu enfanter paraît avoir été trouvé pour la fabrication des petits bibelots, voire même des meubles représentant la TOUR EIFFEL. La fonte, le cuivre l'argent, l'or même ont été mis à contribution, la pierre, le stuc, le marbre n'ont pas été oubliés; on va jusqu'à faire des vêtements en tour Eiffel; si l'on osait on s'en ferait des chemises; quant au papier, gravures, lithographies, photographies, il n'en faut plus parler.

Les pâtisseries, les charcutiers, ont aussi fait des merveilles, le pain d'épice fait la joie des enfants.

Mais ce qui, sans aucun doute, peut paraître extraordinaire, c'est de voir ladite tour faite au centième et au miel, vous lisez bien *au miel*, et du plus fin que produise le Gâtinais.

Un apiculteur de Valpuseaux a eu l'ingénieuse idée de préparer les matériaux nécessaires pour le travail des abeilles. A cet effet, il a imaginé de construire des cadres ajustés et montés sur le modèle de la fameuse tour et de faire travailler ses abeilles, de telle sorte que les rayons de miel operculés donneront une représentation exacte de la TOUR EIFFEL.

Vulcain n'a plus besoin d'enclume; c'est Phœbus qui chauffe cette nouvelle forge et il ne faudrait pas essayer de déranger ces forgerons ailés, car ils, ou pour mieux dire, elles sont armées d'un dard terrible.

C'est dans la classe 76 que l'on pourra voir, à partir du mois de juin, cette merveille d'un nouveau genre.

Sûrement, M. Eiffel n'aura pas à redouter, au point de vue de la solidité de son édifice, la concurrence que vont lui faire les habiles architectes chantés par Virgile.

\* \* \*

### La responsabilité des maîtres d'hôtel

Le *Journal officiel* du 19 avril a promulgué la loi suivante qu'à la veille de l'Exposition il est intéressant de faire connaître.

*Article unique.* — Il sera ajouté à l'article 1953 du code civil le paragraphe suivant :

« Cette responsabilité est limitée à mille francs (1,000 francs), pour les espèces monnayées et les valeurs et titres au porteur de toute nature non déposés réellement entre les mains des aubergistes ou hôteliers. »

\* \* \*

### Hommage à M. Eiffel

La municipalité de Levallois-Perret, à laquelle s'était associée une grande partie de la population, est allée dimanche dernier féliciter M. Eiffel de sa promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Cette réception très touchante a eu lieu dans l'un des ateliers de montage de la Tour.

M. Raymond, maire de Levallois, a retracé les difficultés sans nombre qui avaient été accumulées et le succès de cette œuvre grandiose.

M. Eiffel, en termes trop modestes, a reporté sur ses collaborateurs et ouvriers tout le mérite du succès, et il a ajouté qu'il était largement récompensé des attaques du début par la sympathie populaire.

Ces paroles ont été fort applaudies.

Un dernier détail : un groupe d'électeurs étant venu demander à l'éminent ingénieur de poser sa candidature au Sénat M. Eiffel a énergiquement refusé.

\* \* \*

### Le service entre Douvres et Calais

Le *Calais-Douvres*, un grand et magnifique paquebot à aubes, vient d'être lancé à Glasgow.

Ce nouveau bateau filera 22 nœuds à l'heure, sa longueur est de 100 mètres. Il a deux ponts. L'un sert de promenoir, et sur l'autre on a installé de confortables cabines.

Le *Calais-Douvres* fera conjointement avec les splendides paquebots *Invicta*, *Victoria* et *Empress*, le service des voyageurs et des dépêches entre Calais et Douvres à l'ouverture de l'Exposition.

\* \* \*

### Une pipe Eiffelesque

Un ouvrier de la maison Dalloz, de Saint-Claude (Jura), a eu l'heureuse idée de construire une pipe représentant la tour Eiffel.

Cette œuvre d'art, d'un seul morceau, a été extraite d'un bloc de poirier pesant brut 82 kilos.

Quand on saura que le poids net n'atteint maintenant que 750 grammes, on comprendra quelle patience et quel ingénieux talent M. Lançon a dû déployer pour mener à bien ce joli travail, qui doit figurer à l'Exposition universelle, sur les frontons de la première plate-forme sont sculptés en bruyère quatre écussons représentant les armes de Saint-Claude et de Paris, les effigies de la République et de l'ingénieur Eiffel.

Une coupole surmonte la tour; sculptée dans la bruyère, elle forme le foyer d'une pipe de belle grosseur. Quatre longs tuyaux flexibles sont adaptés au fond, descendent le long de chaque montant et sortent à la base des supports, en s'enroulant en spirales terminées par des bouts d'ambre. Sur le bord des plates-formes sont rangés des cigares et des cigarettes.

Un jeu de soupapes permet à volonté à une seule, deux, trois ou quatre personnes de fumer la pipe.

\* \* \*

### Les Soldats étrangers à l'Exposition

Trente soldats de l'Amérique du Nord sont arrivés cette semaine à Paris, sous la conduite d'un officier supérieur et de deux officiers subalternes,

Ces militaires résideront dans la section américaine de l'Exposition et figureront aux grandes revues qui auront lieu l'été prochain.

On attend, en outre, une escouade de soldats mexicains.

\* \* \*

### La Colonie Tunisienne

Un train de six wagons de la Compagnie P.-L.-M., vient également d'arriver, qui a amené à l'esplanade des Invalides les soixante personnes, y compris onze exposants, qui doivent occuper la section tunisienne, et y tenir les bazars, cafés, concerts et autres établissements qui forment une des attractions les plus pittoresques de cette partie de l'Exposition.

\* \* \*

### Pour les Pauvres

Dans une de ses dernières séances, la commission municipale des Fêtes, entre autres résolutions, a décidé qu'une somme de 100,000 fr. serait distribuée aux pauvres de Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE BARCELONE

(Suite)

### GROUPE XIII

#### Industries Chimiques

*Diplômes hors concours* : MM. Asselin (E.), produits chimiques; Boude (A.) et fils, soufre; Chalmel (Gustave), vernis; Coignet et C<sup>e</sup>, colles fortes, engrais et produits chimiques; Michaud fils et frères, savons; Perré (Auguste et fils), savons, stéarinerie.

*Médailles d'or ou de 1<sup>re</sup> classe* : MM. Artus (C.), huiles, laines, suifs; Bortnick (Eugène), anti-nicotine; Camus (Ch.) et C<sup>e</sup>, produits chimiques; Compagnie des produits antiseptiques; Deschamps frères, couleurs; Funck (Théodore) et C<sup>e</sup>, épuration des eaux industrielles; Holden (Isaac) et fils, peigneurs de laines; Jacquand, gélatines et colles; Jaille, engrais agénais; Lacroix (Ad.), couleurs vitrifiables, produits chimiques; Laire (Georges de), produits naturels reproduits par la synthèse; Poulenc-Wilmann, Poulenc (Fr.), successeur, produits pharmaceutiques; Société anonyme des gommes nouvelles et vernis; Société anonyme des matières colorantes et produits chimiques de Saint-Denis; Société générale des peintures sous-marines, autoxyde Julien; Solvay et C<sup>e</sup>, soudes.

*Médailles d'argent ou de 2<sup>e</sup> classe* : MM. Abadie (Pierre), indigos; Antoine (L.) et fils, encres et colles; Boileau (L.-M.), mastics; Bolloré-Schnée, vernis; Eourgeois jeune et C<sup>e</sup>, albumine, sang cristallisé; Breyse (Alexis), peintures sous-marines; Chaubert (Albert) et C<sup>e</sup>, produits chimiques; Chevalier-Escot (L.) fils, vernis; Cusinberche (M<sup>me</sup> veuve) et ses fils, stéarinerie-savonnerie; Gigodot et Laprévote, colles et engrais; Giguet-Leroy, colles-gélatines, huiles; Rauleck (Adolphe), produits chimiques; Lange-Desmoulins, couleurs; Toiret-Maurin (C.-G.), encres, cires.

*Médailles de bronze ou de 3<sup>e</sup> classe* : MM. Borrel (Georges), colles, huiles; Compagnie française de peintures chimiques; Coux (de la) des Roseaux, huiles, graisses; Esmieu (Louis), sulfures; Lechevalier (A.), colles; Lefebvre (C.) et C<sup>e</sup>, savons; Millet (Lucien), encres; Montpillard (A.-J.), colles et mélasses; Mourey (P.), peintures sous-marines; Totin frères, colles de peaux.

*Mentions honorables* : MM. Baudou (J.), huiles, graisses; Beauhaire et Bouffard, gomme, cire; Bouchou (G.), colles; Caron (L.), enduits, peintures; Chailly (A.), produits chimiques; Durand (Auguste) et C<sup>e</sup>, engrais; Duveau (Albert) fils, crayons-pastels; Ehloim (Aventin d'), produits antiphyllloxériques; Ferrand et C<sup>e</sup>, flacons et objets vernis; Haas (J. de), produits chimiques; Houtret-Bernard (A.), vernis et encres; Lasne (Henri), vase de platine pour la concentration de l'acide sulfurique; Mahaud (G.) et C<sup>e</sup>, peintures sous-marines; Marty (Antoine), produits chimiques; Rebière fils, colles; Vicaire (Emile), encres.

### GROUPE XIV

#### Hygiène particulière et publique

*Diplômes hors concours* : MM. Férét (A. O.), tables hygiéniques; Jullien (A.-A.), tabletterie; Roure-Bertrand fils, parfumerie.

*Médailles d'or ou de 1<sup>er</sup> classe* : MM. Carrue (Ph.), appareils de gymnastique; Chevrot (Henri), poupées; Cottance-Bagot et C<sup>e</sup>, parfumeurs; Dutheil (P.), voitures pour malades; Gellé frères (Lecarron, successeur), parfumeur; Jumeau (Emile), poupées, bêtes-Jumeau; Rogier et Mothes, appareils sanitaire; Sevette (P.) aîné, jouets; Walter-Lécuyer, appareils hydrothérapeutiques.

*Médailles de bronze ou de 2<sup>e</sup> classe* : MM. Blaise (Léon) et C<sup>e</sup>, broserie; Carchon-Coyen, jeux et cartonnages; Carré (J.) et fils aîné et C<sup>e</sup>, appareils hygiéniques; Flicoteaux (Ach.), garde-robes à siphons; Guéret (E.-L.), billard; Lambert (Louis), jouets; Lapière (Edouard), appareils de physique amusante; Lefèvre (Edmond

et F.-A.), jouets; Maltête, jouets; Martin (Fernand), jouets; Mercier, appareils de buanderie; Monpelas et Bayvet, parfumeurs; Ollivon (Henri), plumeaux et porte-plumeaux; Rabert-Delphieu (A.), poupées; Qouilleau et Loiseau, jouets.

**Médailles de bronze ou de 3<sup>e</sup> classe :** MM. Bonnet (Joseph) aîné, peignes; Bourreaux frères, articles en buis et en bufile; Desmarest (Joseph-A.), pulvérisateur; Faugeron, ouvrages en pille d'Italie; Fontas (P.-P.), batteuses de tapis; Remignard (F.), poupées; Sautet (Affred), peignes.

**Mention honorable :** M. Ledeuil, lessiveuses.

#### GROUPE XV

**Médecine. — Chirurgie. — Pharmacie. — Art vétérinaire.**

**Diplômes hors concours :** MM. Chassainh, (Eugène) et C, produits chimiques et pharmaceutiques; Desnoix, produits pharmaceutiques; Vickham (Georges), bandages herniaires, ceintures.

**Médailles d'or :** MM. Abauzit et Aubrespy, sues et bois de réglisse; Beslier (Albert), produits pharmaceutiques; Burnay (vicomte Henri de), eaux minérales; Cornu (Charles), capsules médicamenteuses; Dubois (Charles), instruments de chirurgie; Etablissement des eaux minérales de Saint-Galmier (source Badoit); Etablissement des eaux minérales de Molitg; Fournoux (J.-D.), biberons et instruments de chirurgie; Genevoix (Emile) et C<sup>e</sup>, pharmacie centrale de France; Marc-Challendes, objets de pansement; Naurels (vicomte de), eaux thermales de Lacanne; Ricqlès (E. de) et C<sup>e</sup>, alcools de menthe; Rigollet (P.) et C<sup>e</sup>, moutarde en feuilles pour sinapismes; Société des eaux de Caldane (Corse), eaux minérales gazeuses et ferrugineuses; Société des eaux minérales de Pougues-Saint-Léger; Société du traitement des quinquinas; Walter-Lecuyer, appareils hydrothérapiques; Wulfing-Luër, instruments de chirurgie.

**Médailles d'argent ou de 2<sup>e</sup> classe :** MM. Bauger-Mazuel, eaux minérales de Saint-Nectaire-le-Bas; Bayard (Paul), élixir Hampton; Bing (O.), cordes pour chirurgie; Blanchard (Louis), pepsines, pancréatines; Blacard (Charles), produits pharmaceutiques; Bousset (Camille), produits pharmaceutiques; Capgrand-Mothes et C<sup>e</sup>, capsules médicamenteuses; Catillon (Alfred), produits pharmaceutiques (peptones); Déclat (docteur), produits antiseptiques; Dethan, produits pharmaceutiques; Duteil (P.), voitures de malades; Forterre (Ch.-H.), phosphate de chaux; Fournier (Gaëtan), préparation à la créosote de hêtre; Gannat (G.), eaux minérales de Vichy-Latour; Gascard (A.), eaux de mélisse des Carmes et des Jacobins; Gaudiers (D. et C<sup>e</sup>), élixir Gaudiers; Gombault, baumes; Grimaud (Emile), produits pharmaceutiques; Guerrier père et fils, eaux minérales de Saint-Yorre; Hoffmann (Charles), droguiste; Korab (docteur de), produits pharmaceutiques à l'hélénine; Lagnoux-Arnaud, caféine; valériane de caféine; Lebeuf (Lucien), pharmacien; Le Brun, produits pharmaceutiques; Lechaux, produits pharmaceutiques; Les Mesliers, capsules médicamenteuses Taëtz; Méré de Chantilly, produits vétérinaires; Moutarde (Daniel), yeux en émail; Robin-Binsce (Maurice) et C<sup>e</sup>, spécialités pharmaceutiques; Simon (J.), articles de parfumerie; Société des eaux minérales de Vichy-Cusset; Société de perfectionnement des produits pharmaceutiques; Trehyou (F.), produits pharmaceutiques.

**Médailles de bronze :** MM. Bayard (Théophile-N.), produits pharmaceutiques; Dabost (Pierre), produits pharmaceutiques; Esmieu (Louis), souffres en poudre; Fournier (Eug.), pharmacien; Gény (Cl.), biberons hygiéniques; Guislain (Alexis), élixirs et vin toniques; James (H.), produits pharmaceutiques; Lesieur (Joseph), pharmacien; Magnes-Lahens (Louis), spécialité de goudrons; Marchais (A.), émulsions de créosote; Meillant (A.), produits hygiéniques; Mille (A.) et C<sup>e</sup>, produits hygiéniques; Pallordet (A.), produits hygiéniques; Pereton (Emile), spécialité d'élixir

tribromuré; Rogers (H.), pharmacien; Roussel, pharmacien-parfumeur; Simonot (Edmond), blé rouge pour la destruction des rongeurs; Société propriétaire du fer soluble du docteur Hébert; Virenque, produits dentifrices.

**Mentions honorables :** MM. Arquevaux (Nicolas), onguents vétérinaires; Belton (Eugène), liqueur antipsorique contre la gale des moutons; Bohon frères, vins pharmaceutiques; Boron (Louis), élixir antigymatique Degeilh; Desreumaux, pilules Grand; Ricard (Adolphe), produits pharmaceutiques.

#### GROUPE XVI

**Guerre. — Armes et engins.**

**Diplômes hors concours :** M. Gastine-Renette (J.-F.), armurier.

**Médailles d'or :** MM. Cauvin-Yvose (E.), tentes et articles de campement; Dellers (Alfred), tentes et baraquements; Ducher (Hippolyte), (maison Gerbaud-Ducher), uniformes français et étrangers; Jacob, Holtzer et C<sup>e</sup>, projectiles en acier chromé; Rouchouse et C<sup>e</sup>, manufacture d'armes de guerre et de chasse; Société anonyme des aciéries et forges de Firminy, projectiles, etc.; Société française des munitions de chasse et de guerre.

**Médailles d'argent :** MM. Chapon frères, toiles pour bâches et tentes; Deflassieux frères, maîtres de forges.

**Médaille de bronze :** M. Roz (E.), articles de voyages.

#### GROUPE XVII

**Transports**

**Diplôme hors concours :** M. Mühlbacher (L.-G.), carrossier.

**Médailles d'or :** M<sup>me</sup> veuve Cornebois, ressort de voiture; MM. Belleville (J.) et C<sup>e</sup>, générateurs-marine; Decauville aîné, chemins de fer portatifs; Deflassieux frères, roues en fer forgé; Dutheil, vélocipèdes; Humbert (Ed.), rails et éclisses; Lochet et Debertrand, articles de luxe pour animaux domestiques; Paupier (Léonard), instruments de pesage; Peugeot frères (les fils de), tricycles; Société générale des forges et ateliers de Saint-Denis.

**Médailles d'argent. —** MM. Augé (T.), signes phoniques pour la marine; Bonnet (Frédéric), voitures à bains; Bousquet (H.), appareils de sauvetage; Colas (Laurent), pièces pour voitures; Lacombe (Émile), appareils en caoutchouc pour chevaux; Lefèvre (H.) et C<sup>e</sup>, voitures métalliques étanches; Lourtet, roues de voitures et timons; Martin, Maitte et Huberland, essieux; Renard et C<sup>e</sup>, vélocipèdes; Satre (Henri), constructeur de matériel de navigation; Tellier, canots de plaisance; Vernaudon, dragues; Yon (Gabriel), ballons système Godard.

**Médailles de bronze. — Ateliers méridionaux, bascules ;** MM. Bonnard, brides de sûreté; Guyenet, appareils de levage, de fours; Lemaitre (Albert), harnachements; Le Marchand (A.), bateaux; Taupin, ballons système Godard.

**Mentions honorables. —** MM. Duroy et Bruignac (A), hélices de bateaux; Mure frères, mesures de capacité.

### LES OMNIBUS ET TRAMWAYS DE L'EXPOSITION

Dans sa séance du 10 de ce mois, le conseil municipal a eu à s'occuper de la question des lignes nouvelles à créer en vue de desservir spécialement l'Exposition. M. Alphan, l'honorable directeur des travaux de la ville en même temps que de ceux de l'Exposition, a donné à ce sujet les explications suivantes :

Une ligne de tramways à vapeur, avec départ toutes les 4 minutes et pouvant transporter cent personnes à la fois, sera établie entre la gare et la place du Trocadéro. Cette ligne permettra de faire le voyage de la place du Havre au palais du Trocadéro en 25 ou 30 minutes au plus, tandis qu'il en fallait le double en 1878, pour se rendre de la gare Saint-Lazare à celle du Champ de Mars, par le rebroussement de Grenelle.

De la place Pigalle partiront des tramways à destination du Trocadéro, afin d'éviter aux habitants des quartiers Montmartre, Pigalle, place Clichy, les longues attentes des voitures venant de la Villette presque toujours au complet.

Deux autres services de tramways, qui ne seront que des modifications de lignes existantes, aboutiront, l'un à la porte Rapp, l'autre au ministère des affaires étrangères.

Enfin, trois lignes entièrement nouvelles d'omnibus à 40 places seront créées, savoir : gare Saint-Lazare et place de l'Opéra à la porte Rapp et place de la République aux Invalides.

Sur toutes ces lignes, le prix sera uniformément de 15 centimes, intérieur et impériale; par contre, elles ne donneront pas de correspondance.

## REVUE DES THÉÂTRES

Le théâtre de la Porte-Saint-Martin nous a donné une excellente reprise de la *Closerie des Genêts*; c'est une pièce que tout le monde a vue et que tout le monde voudra revoir. L'interprétation en est remarquable et réunit les meilleurs artistes du Gymnase et de la Porte-Saint-Martin; M<sup>me</sup> Malvau qui a joué le rôle de Louise avec une réelle distinction, et a été surtout fort applaudie dans la scène de la lettre; MM. Romain, Léon Noël, et en première ligne, M. Dumaine, sont tous à complimenter.

Aux Folies-Dramatiques, *Riquet à la Houpe*, est une féerie absolument nouvelle; elle fera le bonheur des enfants, et aussi des parents. M. Huguet joue le prince spirituel et laid; M. Gobin est très amusant dans celui d'Apollon, avec sa bosse postiche qu'il enfle et désenfle à volonté; M<sup>me</sup> Leriche est toujours très drôle et très comique. Le succès de la pièce est complet et les recettes sont assurées pendant la durée de l'Exposition.

A la représentation de retraite qui aura lieu le 4 mai, à la Comédie-Française, M. Maubant reparaitra dans deux de ses meilleurs rôles; celui de frère Arsène, dans le troisième acte de *Don Juan d'Autriche*, et celui de Lusignan dans *Zaire* (2<sup>e</sup> acte), au programme de cette représentation, figurera un bel intermède; tout cela sans préjudice d'une comédie inédite de MM. Hippolyte Raimond et Maxime Boucheron.

Le Musée Grévin, qui s'agrandit sans cesse, réservait une nouvelle surprise au public; il vient d'inaugurer une charmante salle de spectacle, un théâtre bijou, sur lequel le professeur Carmelli a transporté des expériences de magie noire. La reproduction de la tour Eiffel avec ses ouvriers au travail, et à travers les mailles de laquelle on peut admirer le plus magnifique panorama jointe à ce charmant théâtre, sont deux puissants attraits qui amèreront le public au Musée Grévin.

L'Eden-Théâtre a repris *Orphée aux Enfers*, du maestro Offenbach. Cette reprise a été accueillie avec un succès croissant, d'acte en acte, pour la musique, la pièce et les interprètes. M<sup>me</sup> Granier, de sa voix chaude et souple, a enlevé le rôle d'Eurydice avec un brio extraordinaire; M. Christian, dans le rôle de Jupiter, toujours comique et plein d'entrain, a joué et mimé en artiste consommé le duo de la « Mouche », avec M<sup>me</sup> Granier.

La distribution d'*Orphée aux Enfers* comporte vingt-et-un rôles de femmes; la direction a parfaitement fait les choses comme décors et costumes. Il y a quatre grands ballets et celui du lever de l'Aurore est particulièrement remarquable.

UN SPECTATEUR.

Le propriétaire-gérant : H. PENDRE.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NIDRE.

# Le Moniteur

## DE

# L'EXPOSITION DE 1889



REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 5 Mai 1889.

NUMÉRO 227.

L'Administration actuelle du **MONITEUR DE L'EXPOSITION** (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés Cité d'Alma, n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889: réception et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du **MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889**.

Le **MONITEUR DE L'EXPOSITION**, qui, depuis sa création (janvier 1885), s'est occupé, non seulement d'une façon plus particulière de l'Exposition de 1889, mais aussi de toutes celles qui ont eu lieu dans d'autres villes de France ou de l'Étranger : Le Havre, Toulouse, Liverpool, Anvers, Amsterdam, Barcelone, continuera, à partir de la prochaine année, en modifiant son titre, à s'occuper d'une manière toute spéciale de tout ce qui a trait aux grandes expositions.

Le **MONITEUR DE L'EXPOSITION** restera, comme par le passé, essentiellement technique et documentaire; il sera ainsi un organe indispensable à tous ceux, si nombreux aujourd'hui : industriels, agriculteurs, commerçants, qui s'intéressent à ces grandes manifestations.

Les prix d'abonnement seront dorénavant les suivants :

France et Algérie : un an, 30 fr. — Six mois, 15 fr.

Union postale : — 36 — — 19

### SOMMAIRE

Les Fêtes de la civilisation et de la paix.

— Communications officielles et diverses. — Les Travaux. — Installations. — Nouvelles de l'Exposition. — Les Congrès. — Echos. — Exposition de Barcelone. — Les Jardins du Trocadéro. — Le Bon Marché. — Revue des Théâtres. — **Gravures** : Portrait de M. Antonin Proust. — **Supplément** : Revue financière. — Avis commerciaux.

### LES FÊTES DE LA CIVILISATION ET DE LA PAIX

Au moment où paraîtront ces lignes, le monde entier civilisé, réuni de fait ou par la pensée dans cette capitale qui est plus que jamais le centre, le foyer, le lieu de réunion par excellence des gens de science et de progrès, le monde civilisé, disons-nous, s'apprête à fêter, par des manifestations, des réjouissances sans pareilles, dans le temple élevé au culte de la Paix, les bienfaits que celle-ci porte en soi, le bonheur que peut procurer à tous la mise en pratique du principe dont elle émane : le progrès par la science, en un mot, la civilisation.

Quand nous disons : le monde entier civilisé, nous ne sommes pas sans songer, pourtant, qu'une exception fâcheuse, regrettable doit être faite; que, bien près de nous, une nation grande dans l'histoire, qu'un peuple de cette même famille européenne dont nous faisons partie, manque au rendez-vous. Eh quoi! ses intérêts ne sont-ils pas engagés dans cette lutte d'un nouveau genre, dans ce tournoi moderne où se trouvent en présence des combattants qui, sous une forme nouvelle, n'en cherchent pas moins à triompher les uns des autres? La lutte pour l'existence, sous cet aspect, n'en est que plus ardente, plus active, plus générale, et grand est le profit des vainqueurs.

Pourquoi faut-il donc que l'un des combattants possibles, et non des moindres, soit,



M. ANTONIN PROUST

PRÉSIDENT DE LA SECTION DES BEAUX-ARTS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

comme autrefois Achille, resté sous sa tente?

Mais, comme le nuage qui passe, cette abstention, contre laquelle a protesté déjà le bon sens populaire et qui fera tache au tableau des fêtes du Centenaire, sera sans doute le dernier acte d'une période trop longue de l'histoire de l'humanité, et, sûrement, l'exemple que va donner au monde la capitale de la France ramènera pour toujours dans le giron de cette nouvelle église, le culte de la paix, une nation égarée par une fausse gloire, un peuple fait avant tout pour les luttes du travail et de la civilisation.

Grande, féconde, aura donc été l'œuvre que nous accomplissons, et l'on comprend que Paris ne puisse fêter avec trop d'éclat cette manifestation qui, au déclin du XIX<sup>e</sup> siècle,

marquera dans les fastes de l'histoire.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle aura été celui du développement, de la libération, devrions-nous dire, de la pensée humaine. Le XIX<sup>e</sup> siècle restera comme celui du progrès matériel, juste conséquence de cette émancipation de l'esprit conquise par nos pères et sans laquelle auraient été impossibles les grandes découvertes scientifiques qui ont transformé le monde depuis moins de cinquante ans.

Honneur donc à la pensée organisatrice, directrice qui a présidé à l'Exposition de 1889, et gloire aux hommes de tous les partis et de tous les pays qui, de tous les points du globe, sont accourus en foule pour fêter avec nous cet anniversaire de notre grande Révolution, prélude d'une période à l'aurore de laquelle nous sommes encore, mais dont les bienfaits seront immenses.

Vive l'Exposition! vive la Paix!  
H. PENDRIÉ.

### COMMUNICATIONS OFFICIELLES ET DIVERSES

#### Circulaire du préfet de la Seine

Le préfet de la Seine a adressé aux maires des différents arrondissements de Paris la circulaire suivante, relativement aux fêtes qui auront lieu le 6 mai :

Monsieur le Maire,

A l'occasion de l'inauguration de l'Exposition universelle, le 6 mai prochain, le commissariat général des fêtes de l'Exposition et du Centenaire, agissant au nom de l'État, de la ville de Paris et de l'Exposition, a organisé une grande fête publique; les places, les rues, les quais et les ponts seront magnifiquement pavoisés et illuminés par ses soins.

La ville tout entière ne manquera pas de s'associer à cette brillante solennité.

Déjà, lors de l'inauguration de l'Exposition de 1878, les habitants de tous les quartiers de Paris avaient tenu à honneur de pavoiser et d'illuminer leurs habitations.

Grâce à ces décorations particulières, dues au goût et à l'initiative de chacun, la cité elle-même donnera la fête et souhaitera ainsi la bienvenue à tous les hôtes qui viendront célébrer avec elle la vraie fête des peuples, la fête du travail et de la paix.

Vous aurez à cœur, Monsieur le Maire, de seconder de vos conseils et de votre légitime influence les efforts de vos administrés et vous ferez appel au patriotisme de tous pour que cette grande manifestation de la vie nationale soit digne du Centenaire de 1789.

Veillez agréer, etc.

*Le préfet de la Seine,*  
POUBELLE.

### Inauguration de l'Exposition universelle

#### Programme de la Fête du 6 mai 1889

Ouverture de l'Exposition universelle par M. le président de la République à 2 heures.

Des salves d'artillerie annonceront l'arrivée du cortège officiel qui entrera dans le Champ de Mars par le pont d'Iéna et se rendra au Dôme central, en passant sous la tour Eiffel.

Cérémonie d'inauguration en présence des corps constitués.

Audition musicale.

Visite des principales galeries de l'Exposition.

Décoration et pavoiement des édifices et monuments publics, des principales places, des ponts, quais et berges de la Seine depuis la pointe de l'île Saint-Louis jusqu'à la passerelle de Passy, de l'avenue Rapp et de l'enceinte de l'Exposition.

Illumination des édifices, monuments et emplacements susindiqués et des massifs d'arbres des quais.

Fête vénitienne sur la Seine entre le pont Louis-Philippe et la passerelle de Passy, avec concerts de musique militaire, sur des bateaux à vapeur illuminés.

Flottille de bateaux à vapeur et d'embarcations particulières, pavoiés et illuminés, circulant sur la Seine.

Des médailles seront accordées aux propriétaires des embarcations qui seront le mieux décorées et illuminées.

Feux d'artifice à 10 heures du soir :

Sur le terre-plein du Pont-Neuf ;

Sur la terrasse des Tuileries ;

A la pointe de l'île des Cygnes.

Grande fête de nuit dans l'enceinte de l'Exposition universelle.

Illumination des jardins et palais du Champ de Mars et du Trocadéro, de la tour Eiffel et du Dôme central, au moyen de l'électricité, du gaz, des ballons lumineux et des flammes de bengale.

Fontaines lumineuses. Inauguration des cascades et effets d'eau colorés à l'électricité.

Embrasement de la tour Eiffel, au moyen de flammes de bengale.

Fêtes locales organisées avec le concours de la population et comprenant des décorations de la voie publique, des arcs de triomphe, des illuminations, des cortèges, des bals et des concerts.

*Nota.* — Aucune invitation spéciale n'étant adressée pour l'inauguration officielle de l'Exposition, le public sera librement admis dans son enceinte, pendant toute la durée de la fête de nuit, moyennant trois tickets de 1 franc pour chaque entrée.

### Direction générale de l'exploitation. — Restaurants, Cafés, Brasseries, Buffets

#### ORDRE DE SERVICE

Le tarif des principaux objets de consommation doit, conformément à l'article 9 du *Cahier des clauses et conditions particulières relatives aux Restaurants, Cafés, Brasseries, Buffets, etc., etc.*, être soumis au Directeur

général de l'Exploitation. Cette formalité devra être remplie au plus tard le 20 avril 1889.

Conformément à l'article 9 ci-dessus rappelé, le tarif approuvé des principaux objets de consommation doit être affiché, d'une manière apparente, dans chaque établissement. Cet affichage devra être fait dès le 5 mai 1889.

Aucun changement au tarif approuvé ne pourra être fait sans l'autorisation expresse et écrite du Directeur général de l'Exploitation.

Les concessionnaires des établissements situés sous les galeries couvertes du pourtour des Palais du Champ de Mars sont autorisés à placer des tables et des chaises pour les consommateurs le long des devantures et jusqu'à 3<sup>m</sup>,50 de celles-ci, avec l'obligation de ménager devant chaque entrée de l'établissement un passage d'accès de la largeur de cette entrée.

Les concessionnaires des établissements situés dans les parcs et jardins ne pourront occuper que les espaces indiqués sur les plans remis par l'administration.

Les concessionnaires seront tenus à se conformer à l'article 10 du cahier des clauses et conditions qui leur enjoint de soumettre au directeur général de l'Exploitation et de déposer entre ses mains la liste nominative de leur personnel, qui sera tenue constamment à jour. Cette liste devra indiquer la fonction de chaque personne inscrite.

Des cartes permanentes nominatives, avec photographies, seront remises aux concessionnaires pour eux et les principaux employés nécessaires à l'exploitation de leur établissement. Le personnel ordinaire entrera au moyen de jetons de service.

Les porteurs de jetons de service entreront par les guichets qui seront désignés aux portes ci-après :

*Esplanade des Invalides.* — Porte des Affaires étrangères, porte des Invalides, porte Fabert, porte Latour-Maubourg.

*Quai d'Orsay.* — Porte du pont de l'Alma (avla).

*Champ de Mars.* — Porte Rapp, porte Lamotte-Piquet, porte Suffren (Dupleix), porte du Chemin de fer.

*Trocadéro.* — Porte de Billy, porte du Trocadéro, porte Delessert.

Les porteurs de jetons de service entreront par les guichets spéciaux des portes ci-dessus indiquées, de 6 heures du matin à midi, et ensuite de 5 heures à 6 heures du soir.

Les cartes d'entrée et les jetons de service accordés d'après les listes du personnel, approuvées par le directeur général de l'Exploitation, seront délivrés par les soins du directeur général des Finances.

Les fournisseurs, avec ou sans voitures, seront admis de 7 heures à 9 heures du matin, par les portes ci-après :

*Esplanade des Invalides.* — Porte des Affaires étrangères.

*Quai d'Orsay* (en face du Palais des Produits alimentaires). — Porte de service spécial.

*Champ de Mars* (en face du débouché de la rue de l'Université, dans l'avenue de La Bourdonnais). — Porte de service spéciale.

*Champ de Mars.* — Porte du Chemin de fer, Porte Desaix, Porte Suffren (Dupleix), Porte Lamotte-Piquet.

*Trocadéro* (quai de Billy). — Porte du Trocadéro.

Chaque fournisseur devra présenter, à l'entrée, un jeton de service au nom du concessionnaire, et, à la sortie, un autre jeton, qui lui sera remis à cet effet par le concessionnaire pour être retiré par les préposés à la surveillance de la porte par laquelle il sera entré.

Aucune voiture de fournisseur ne sera tolérée dans les enceintes après 9 heures 1/2.

Les voitures des fournisseurs seront visitées à la sortie. Le nombre des personnes que contiendra chacune d'elles sera contrôlé de façon qu'il soit le même à la sortie qu'à l'entrée.

Les concessionnaires seront responsables des fraudes qui pourront être commises dans l'emploi des cartes ou des jetons de service de leur personnel et dans le service des approvisionnements.

Aucun employé des établissements de consommation ne sera autorisé à y passer la nuit sans une autorisation spéciale du directeur général de l'Exploitation, qui signalera au service de la police et des pompiers le nom du garde de nuit agréé pour chaque établissement.

Il est fait défense aux concessionnaires de servir gratuitement, sous quelque prétexte que ce soit, des consommations ou des repas aux agents des services administratifs.

La surveillance des établissements de consommation : restaurants, cafés, brasseries, buffets, etc., etc., sera faite par les inspecteurs principaux, inspecteurs et sous-inspecteurs de la direction générale de l'Exploitation.

Le directeur général de l'Exploitation se réserve le droit d'exiger la révocation et l'expulsion de tout employé d'un concessionnaire dont le public ou les agents de l'administration auront à se plaindre gravement.

*Le directeur général de l'Exploitation,*  
G. BERGER.

### La Société d'exploitation de la Tour Eiffel

Par arrêté ministériel en date du 8 avril, M. Tirard, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a approuvé la cession des droits de M. Eiffel pour l'exploitation de la tour à une Société anonyme constituée le 2 mars dernier sous le titre de *Société de la Tour Eiffel*.

### Le Banquet du 11 mai

Un banquet sera offert le 11 mai par la Ville de Paris aux hôtes de l'Exposition. Les maires des grandes villes de France y seront invités.

Ce banquet, auquel assisteront le président de la République, les ministres, les membres du corps diplomatique, les hauts fonctionnaires, comprendra sept cents couverts.

Il aura lieu dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville où a déjà eu lieu le banquet de l'inauguration du monument.

La grande salle des fêtes recevra une ornementation spéciale qui rappellera les grands jours de la Révolution.

M. Carnot prononcera une allocution. Des discours qui célébreront Paris et les glorieuses manifestations de la cité seront prononcés par d'autres orateurs.

### Le concours musical pour le poème lyrique « Quatre-vingt-neuf »

Le concours musical, ouvert par arrêté en date du 16 mai 1888 pour la composition du poème lyrique *Quatre-vingt-neuf*, chant séculaire par M. Gabriel Vicaire, a été clos le 31 janvier 1889. Vingt-cinq partitions avaient été déposées. La commission s'est divisée en trois sous-commissions chargées chacune d'examiner toutes les partitions, l'avis favorable d'une seule des trois sous-commissions suffisant pour qu'une partition fût l'objet d'un nouvel examen en séance plénière. Sept partitions ont été réservées à la suite de cette première lecture.

La commission tout entière s'est ensuite réunie pour procéder à la seconde lecture des sept partitions réservées. Deux partitions seulement ont été retenues pour être entendues une troisième fois. Vingt membres de la commission assistaient à la séance du 7 mars 1889, où le jugement définitif a été rendu. Par 18 voix contre 2, sur 20 votants, la commission a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de décerner ni premier, ni second prix. Par 14 voix contre 5, sur 19 votants, la commission a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de décerner de mention.

**Commission de Contrôle et de Finances**

La Commission de Contrôle et de Finances, dans sa séance du 19 avril, dont un accident typographique nous a empêché de parler plus tôt, a adopté un certain nombre de projets :

1<sup>o</sup> Elle a ouvert un crédit de 8,000 francs pour l'établissement d'escaliers sur les berges de la rive droite et de la rive gauche de la Seine, pour permettre au public l'accès des quais de Billy et d'Orsay ;

2<sup>o</sup> La Commission a voté un crédit de 7,000 francs environ pour des travaux de couverture et la pose de mâts sur la toiture du Palais des Machines ;

3<sup>o</sup> Elle a ensuite décidé l'ouverture d'un crédit de 50,000 francs pour les avances à faire en eau et en gaz aux exposants ;

4<sup>o</sup> Un crédit de 10,000 francs a été voté pour l'enlèvement des boues et débris de l'Exposition ;

5<sup>o</sup> La Commission de Contrôle a décidé l'établissement de colonnes-affiches ; la concession en a été concédée à la maison Morris ;

6<sup>o</sup> Elle a approuvé la répartition d'une somme de un million pour les fêtes de l'Exposition ;

7<sup>o</sup> Enfin, elle a approuvé toutes les concessions faites à M. Eiffel pour les installations aux premier et deuxième étages de la tour, le restaurant, salle des fêtes, etc.

La Commission a admis, en outre, que les députés, sénateurs, conseillers municipaux, aient leur entrée gratuite ; elle a autorisé une dépense de 2,000 francs pour assurer la viabilité de la rue du Caire à l'Exposition, et un crédit de 2,500 francs pour la construction d'un baraquement destiné à la Garde républicaine.

**LES TRAVAUX**

La plus grande activité, inutile de le dire, n'a cessé de régner pendant la semaine qui vient de s'écouler, sur toute l'étendue des chantiers de l'Exposition. Mécaniciens, menuisiers, peintres, tapissiers, décorateurs, terrassiers et jardiniers ont rivalisé de zèle ; le dernier effort, le plus grand, devait être fait ; il l'a été.

Dire que tout sera prêt, serait vouloir, cependant, ainsi que nous l'écrivions il y a huit jours, exagérer à plaisir les possibilités. Mais, certainement, le coup d'œil d'ensemble sera magnifique. Le travail exécuté cette semaine est, en effet, considérable. Il faut avoir pu le constater *de visu* pour s'en faire une idée même approximative ; vouloir le décrire serait impossible, et, pour notre part, nous déclarons ne pas nous en charger.

Qu'il nous suffise de dire que la plupart des industries particulières, dans les galeries des industries diverses, ont pu être mises en place, en vitrines, dans la journée d'hier, et que le travail se continuant aujourd'hui dimanche et dans la matinée de demain, il y a lieu d'espérer que, sur ce point, le coup d'œil sera des plus satisfaisants au moment du passage du cortège officiel.

Au dehors, l'arrangement des jardins, des fontaines, la mise en place des statues et groupes divers sont à peu près terminés ; les gazons, ensemencés depuis peu, verdoient de toutes parts. Bref, le point de vue général, le coup d'œil d'ensemble sera assurément, nous le répétons, resplendissant, magique.

Et si nous ajoutons que le beau temps paraît devoir se mettre de la partie, nous pouvons sans crainte formuler l'espoir que l'inauguration de notre grande Exposition laissera dans l'esprit de tous ceux qui y assisteront un de ces souvenirs que, seuls, les grands actes de la vie humaine peuvent faire oublier.

H. P.

**INSTALLATIONS****Le Bon Marché**

Parmi les plus importantes, les plus remarquables installations que le public pourra bientôt admirer, il y a lieu de signaler celles des grands magasins du Bon Marché.

La maison Boucicaut, qui compte aujourd'hui comme un de nos plus grands industriels, expose dans quatre sections différentes :

1<sup>o</sup> Dans la classe 18, des ameublements, tentures et tapisserie. C'est cette partie de l'exposition du Bon Marché qui sera la plus importante ;

2<sup>o</sup> Dans la classe 35, de la lingerie confectionnée pour dames et enfants ;

3<sup>o</sup> Dans la classe 36, des toilettes pour dames et enfants, des modes, des vêtements pour hommes et garçons ;

4<sup>o</sup> Enfin, dans l'exposition d'Economie sociale, pour ses institutions philanthropiques. Cette dernière partie de l'exposition de la grande maison, universellement connue aujourd'hui, ne sera pas la moins intéressante ; on sait, en effet, quel ordre, quelle sagesse président aux rapports des nombreux employés du Bon Marché, soit entre eux, soit avec leurs chefs, et quels soins sont pris par ceux-ci pour procurer aux premiers toutes les satisfactions désirables, tant d'ordre moral que d'ordre matériel.

**Le phare et les projecteurs électriques de la tour Eiffel**

On a procédé, cette semaine, au montage du phare électrique qui va être installé dans la rotonde aménagée au sommet de la tour Eiffel. Cette pièce est pareille de tous points aux plus puissants des phares qui ont été installés sur les côtes de France. Elle portera des rayons lumineux à 97 kilomètres. Elle aura trois lentilles colorées en bleu, blanc et rouge, de sorte que les couleurs nationales feront lentement le tour de la coupole.

De l'enceinte de l'Exposition, il sera impossible de voir le phare. Ce n'est que de 1,500 mètres environ qu'on pourra l'apercevoir, par exemple, de l'esplanade des Invalides, de la place de la Concorde, du palais de l'Industrie.

La partie tournante en sera mise en rotation par un courant accessoire venant du bas de la tour comme le courant principal.

Vendredi, ont été placés les deux projecteurs électriques qui, de la tour, promèneront chaque soir, de 8 heures à 11 heures, sur Paris et les environs, de puissants rayons lumineux.

Ces projecteurs n'ont pas moins, chacun, de 90 centimètres de diamètre. Placés à 290 mètres, près des appartements de M. Eiffel au-dessous du phare, ils porteront, par les temps clairs, jusqu'à la distance de 10 kilomètres environ. Ils sont identiques à ceux en service sur les cuirassés de notre flotte. Leur puissance lumineuse égale celle de 10,000 becs Carcel et l'intensité totale de leur rayon lumineux équivaut à environ huit millions de carcels.

En concentrant les deux faisceaux sur un même objet, on pourra donc atteindre à une intensité de 16 millions de carcels.

Dans l'armature de la tour, on termine la pose des fils conducteurs faite, comme pour les lignes télégraphiques, à l'aide de cloches de porcelaine fixées au long de l'interminable charpente. Commencés il y a un mois avec quatre hommes, ces travaux ont nécessité une augmentation progressive du personnel qui a atteint aujourd'hui le chiffre de vingt ouvriers.

Hier, ces ouvriers ont procédé à l'installation du moteur devant actionner les appareils décrits plus haut. C'est dans la salle des machines, aménagée dans la pile 1, où sont déjà les appareils hydrauliques de la tour, que ce moteur sera installé.

**Les Maisons de la Légion d'honneur**

Parmi les attractions du Champ de Mars, on

nous signale par avance l'exposition des trois maisons de la Légion d'honneur : Saint-Denis, les Loges, Ecoen. Elle est comprise dans la section réservée au ministère de l'Instruction publique, non loin de la tour Eiffel.

Le général Faidherbe a fait organiser dans ces maisons l'enseignement professionnel. Les jeunes filles y apprennent la broderie, la tapisserie avec la laine, la soie et l'or. Elles confectionnent des écrans, des tentures, des éventails et jusqu'aux chamarrures des uniformes de fonctionnaires. On verra de petites merveilles d'élégance et de goût qui dénotent une rare dextérité.

**Bijouterie**

L'exposition de la bijouterie renfermera de nombreuses curiosités. L'exposition spéciale des perles, qui aura lieu dans la galerie centrale située entre le dôme central et la galerie des machines, contiendra l'histoire complète de la production de la perle.

On y verra figurer une perle qui vaut 75,000 francs et pèse 75 grains. Cette exposition renfermera pour 2,800,000 francs de perles.

Dans les vitrines de la bijouterie, dont la valeur totale dépassera 40 millions, on pourra admirer également un diamant encore plus gros que le *régent*, lequel est estimé à un prix plus élevé, mais il a aujourd'hui perdu sa valeur.

Il n'est pas besoin de dire qu'une surveillance spéciale sera établie autour de cette exposition et que des mesures sévères seront prises pour empêcher le vol des bijoux.

**Collection d'argenterie**

La section anglaise possédera une très curieuse collection d'argenterie. C'est une réunion de cuillères d'argent appartenant à la corporation des orfèvres de la cité de Londres et dont chacune a été faite par un membre de cette corporation. Donc autant de cuillères autant d'orfèvres. On sait, du reste, que jadis l'apprenti qui désirait faire partie du corps des orfèvres devait, avant d'entrer, offrir une cuillère d'argent finement ciselée.

**NOUVELLES DE L'EXPOSITION****Les trains de ceinture**

Vendredi a commencé le service organisé sur le chemin de fer de ceinture en vue de l'Exposition. Maintenant les trains de ceinture ne viennent plus jusqu'à la gare Saint-Lazare. Ils partent de la station de Courcelles pour y revenir. Certains trains, partant les uns de Ménilmontant, les autres de Bercy, vont directement au Champ de Mars.

De la gare Saint-Lazare, des trains partent à intervalles très rapprochés, les uns pour Auteuil, les autres pour le Champ de Mars. Aucun ne va plus loin.

Ces modifications ont occasionné dans le public une certaine confusion : des personnes qui voulaient prendre à Passy ou à la porte Maillot le train pour Paris ne remarquaient pas qu'elles prenaient un train de ceinture et étaient obligées de descendre à Courcelles pour remonter dans un des trains allant à Saint-Lazare.

**Visite du lord-maire de Londres**

Le lord-maire de Londres arrivera à Paris le 8 mai ; il sera accompagné dans sa visite en France, de son scheriff et de son sous-scheriff ; il descendra au Grand-Hôtel, où ses appartements sont retenus depuis quelques jours.

Le 13 mai, il donnera en l'honneur du président de la République un grand dîner de soixante-dix couverts, auquel assisteront M. Tirard, président du conseil, et tous les membres du cabinet.

Le 10 mai, sir Polydor de Keyser, qui est déjà à Paris, donnera également, au Grand-Hôtel, un déjeuner de gala, aux commissaires et hauts représentants de tous les pays à l'Exposition.

**La musique du régiment des grenadiers belges**

La musique du régiment des grenadiers gardes de la reine des Belges, viendra se faire entendre à Paris à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition; elle arrivera dans la matinée de mardi.

La musique des grenadiers belges est une des meilleures du monde; elle est déjà venue en France lors de l'Exposition de 1867. Son chef actuel est un excellent musicien, M. Constantin Bender, qui est décoré de la médaille militaire française et de la médaille du Mexique.

**Les soldats étrangers**

Trentes soldats de l'Amérique du Nord sont arrivés, à Paris, sous la conduite d'un officier supérieur et de deux officiers subalternes.

Ces militaires résideront dans la section américaine de l'Exposition et figureront aux grandes revues qui auront lieu l'été prochain.

On attend, en outre, une escouade de soldats américains.

Des détachements de 10 tirailleurs sakalaves, de 11 cipaies de l'Inde et de 12 tirailleurs sénégalais sont arrivés à Paris, qui, avec des tirailleurs tonkinois et annamites compléteront le contingent militaire auquel va être confiée la garde de l'Exposition coloniale.

## CONGRÈS

**Les Congrès internationaux à l'Exposition universelle.**

Le *Journal des Chambres de commerce* a publié récemment sur ce sujet d'actualité, les Congrès internationaux de l'Exposition, un article des plus intéressants, que nous croyons devoir, à l'approche du moment de leur réunion, reproduire intégralement.

Certes, les justes critiques de notre très estimé confrère ne s'appliquent pas indifféremment à tous les genres de Congrès qui se tiendront au cours de l'Exposition; mais, en ce qui concerne ceux ayant trait à la défense de nos intérêts industriels, nous nous rallions sans réserve aux arguments qu'il fait valoir pour défendre sa thèse, et nous souhaitons, comme lui, que les représentants français dans ces Congrès montrent un peu plus d'exactitude à en suivre les importantes discussions.

Voici l'article dont s'agit :

L'intérêt principal des congrès qui seront tenus, cette année, dans le palais du Trocadéro, à l'occasion de l'Exposition, résulte précisément de leur caractère international. Cela est certain, au point de vue scientifique, à cause du compte rendu qui en sera publié par les soins du ministère du commerce. Mais il importe, croyons-nous, de renfermer dans de justes limites la portée pratique de ces discussions internationales et de profiter, à cet égard, des leçons du passé.

Les questions traitées dans ces réunions peuvent se diviser en deux catégories bien distinctes : la première comprend les questions exclusivement scientifiques, ou du moins absolument étrangères à la concurrence industrielle, à la lutte des peuples pour l'existence; la seconde comprend les questions de défense industrielle, telles que celles du libre-échange ou de la protection, des brevets et des marques de fabrique.

La discussion a d'ordinaire pour objectif, dans les questions de législation surtout, l'admission ou le rejet de vœux, dont la formule, en cas d'adoption, est présentée au gouvernement par une commission exécutive permanente désignée par le Congrès (1), avec mission d'obtenir la réalisation de ces vœux, et leur transformation en articles de lois ou en conventions internationales.

C'est ainsi que la *Convention internationale du 20 mars 1883, pour la protection de la propriété industrielle*, qui a soulevé tant de protestations dans les Chambres de commerce, procède directement des vœux formulés, en 1878, par une minorité infime, composée de spécialistes intéressés, les uns, à multiplier en France les brevets pris par les étrangers, les autres à semer des germes de procès en contrefaçon, pour récolter plus tard de beaux honoraires.

Une commission permanente exécutive poussa à la conclusion de l'Union diplomatique. Les ministres incompetents s'inclinèrent devant l'autorité de ces spécialistes et le vote du Congrès. Ce n'est qu'après la signature de la convention que le *Journal des procès en Contrefaçon* révéla au monde industriel l'étendue du dommage qui en résultait pour la France, dont les intérêts sont absolument distincts de ceux de la petite coterie de spécialistes qui avait réclamé, au nom du Congrès, la fondation de l'Union diplomatique.

Les votes des congrès internationaux, principalement de ceux dans lesquels on traite des questions d'ordre économique et de concurrence étrangère, ne doivent être pris en considération par le gouvernement qu'avec la plus grande réserve, et cela, pour deux raisons faciles à comprendre.

Le premier jour, les congressistes assistent à la séance d'inauguration. On renvoie le travail au lendemain. Ce jour-là, ils vont, pour la plupart, se promener à l'Exposition. Le troisième jour, il ne reste plus qu'une minorité, qui se compose de tous ceux que leurs intérêts particuliers retiennent à la séance, et qui votent en conséquence. Les vœux adoptés soi-disant par le Congrès et présentés, comme tels, au gouvernement, émanent souvent d'un nombre ridicule de votants (1).

Telle est la première raison, qui enlève toute valeur au résultat du vote; mais il y en a une seconde, en ce qui concerne les questions économiques. C'est qu'il n'est pas admissible qu'on se serve d'un vote d'une assemblée internationale quelconque, pour exercer une pression sur le gouvernement, afin de faire passer, dans la législation française ou internationale, les vœux d'un congrès composé de gens de toutes les nationalités. Nous n'avons pas à consulter les étrangers sur le régime économique qui convient le mieux à la France, pour tenir tête à la concurrence effrénée de ces pays. Nous devons conserver notre liberté d'action et ne pas encourager, au moyen de résolutions votées par un congrès international, une pression diplomatique quelconque qui pourrait s'appuyer sur les délibérations de ces congrès semi-officiels, puisque les États étrangers y envoient des délégués spéciaux.

Souvenons-nous de la pression exercée en 1880, sur le gouvernement, avec les délibérations du Congrès de 1878.

Les mêmes hommes vont organiser le Congrès de la propriété industrielle en 1889. Ils suivront assidûment les séances, accaparant la direction des débats. Pendant que le gros des congressistes ira se promener à travers l'Exposition, ou sera attiré dans la salle des Fêtes par les auditions musicales qui se préparent, la même minorité votera des résolutions tendant à accorder un *bill* d'indemnité et même un *satisfecit* à ceux qui ont été les auteurs de la néfaste convention de 1883, et ont encouru, de ce chef, une grande responsabilité.

Cette convention a sacrifié les intérêts des constructeurs mécaniciens et des villes industrielles renommées, à celui des spécialités pharmaceutiques et des parfumeurs. Ceux-ci viendront en nombre et disposeront facilement de la majorité.

Non seulement le Congrès de 1889 votera, dans ces conditions, des remerciements et des congratulations à ceux qui auront fait aboutir les négociations réclamées par la même coterie de spécialistes, mais encore il formulera le vœu qu'on aille plus loin dans la voie d'une entente internationale, qui n'est qu'un mirage, et que la convention soit maintenue à tout prix, lors de la deuxième conférence officielle, qui doit se tenir cette année, à Madrid, en vue de la révision, et qui sera très probablement postérieure au Congrès du Trocadéro.

Les Italiens, les Belges et les Suisses veulent qu'on leur concède le droit d'importer en France leurs produits revêtus de marques françaises. La conférence tenue à Rome, en 1886, a sanctionné ce vœu par un article formel (2). La question sera agitée cette année au Trocadéro, comme à la conférence de Madrid. Peut-on admettre qu'une majorité d'étrangers, pénétrant, au moment voulu, dans le Congrès, ait le droit d'imposer à la commission exécutive l'obligation de réclamer du gouvernement français, au nom du Congrès de 1889, la demande de ratification d'un article voté à Rome, directement contre la France? On peut en conclure que si, comme échange d'observations contradictoires et de renseignements, les congrès présenteront, par leurs comptes rendus, un intérêt suffisant pour les justifier, le vote doit être proscrit dans toutes les ques-

(1) Sur près de 450 membres inscrits en 1878, au Congrès de la propriété industrielle, une trentaine à peine ont assisté aux séances.

(2) Les délégués à la conférence de Rome ont considéré le résultat de cette conférence comme un succès pour la France. Cependant le gouvernement n'a pas encore osé soumettre les nouveaux articles à la ratification du Parlement. On ouvrira à Madrid la deuxième conférence, avant qu'aucun pays ait ratifié l'œuvre de la première.

tions d'ordre économique se rattachant, de près ou de loin, à la lutte industrielle.

Sur vingt-huit membres du comité d'organisation du Congrès de la propriété industrielle, le président de la Chambre de commerce de Paris paraît être le seul représentant de la résistance des Chambres de commerce aux innovations internationales, réclamées et obtenues par le même congrès tenu en 1878. Le promoteur de cette résistance, l'instigateur du Congrès des délégués des chambres de commerce qui devait se réunir à Paris, le 23 novembre 1887, pour donner un corps à cette réaction, par une délibération collective n'en fait même pas partie (1).

C'est là, tout à la fois, une indication et un avertissement.

Un mot pour finir. Pourquoi le Congrès des Chambres de commerce, ajourné en novembre 1887, ne se réunirait-il pas pendant l'Exposition, à l'instar du Congrès des Chambres syndicales? S'il sort du cadre des Congrès internationaux, et si, pour cette raison, il ne peut être tenu dans le palais du Trocadéro, il en sera quitte pour se réunir au Conservatoire des Arts-et-Métiers ou à l'Hotel Continental, par exemple.

Ce ne sont pas les questions intéressantes à traiter, dans un pareil congrès, qui feront défaut. En ce qui concerne les marques de fabrique, il aura du moins, sur le Congrès du Trocadéro, l'avantage de traiter cette grave question, au point de vue exclusivement français, sans se préoccuper des *desiderata* des autres puissances, autrement que pour éventer les pièges qui pourraient être tendus à la France par les nations voisines.

Il sera le digne pendant du Congrès des Chambres syndicales françaises.

Il serait vraiment bizarre, qu'alors que ces Chambres syndicales ont la liberté de réunion, on continuât à la contester aux Chambres de commerce.

Voici le dénombrement, par ordre de dates, des nombreux congrès internationaux qui seront tenus pendant la durée de l'Exposition :

Juin	
Sauvetage.....	du 12 au 15
Architecture.....	17 — 22
Société des gens de lettres.....	18 — 27
Protection des œuvres d'art et des monuments.....	24 — 29
Habitations à bon marché.....	26 — 28
Boulangerie.....	28 — 2 juill.
Juillet	
Intervention de l'État dans les contrats du travail.....	du 1 <sup>er</sup> au 4
Agriculture.....	3 — 11
Intervention de l'État dans le prix des denrées.....	5 — 10
Enseignement technique commercial et industriel.....	8 — 12
Cercles d'ouvriers.....	11 — 13
Participation aux bénéfices.....	16 — 19
Bibliographie des sciences mathématiques.....	16 — 26
Propriété artistique.....	25 — 31
Étude des questions relatives à l'alcoolisme.....	27 — 31
Assistance publique.....	28 — 4 août
Chimie.....	29 — 3
Aéronautique.....	31 — 3
Colombophiles.....	31 — 3
Août	
Thérapeutique.....	du 1 <sup>er</sup> au 5
Hygiène et démographie.....	4 — 11
Sténographie.....	4 — 11
Amélioration du sort des aveugles.....	5 — 8
Dermatologie et syphiligraphie.....	5 — 10
Enseignement secondaire supérieur.....	5 — 10
Médecine mentale.....	5 — 10
Psychologie physiologique.....	5 — 10
Zoologie.....	5 — 10
Services géographiques.....	6 — 11
Photographie.....	6 — 17
Étude de la transmission de la propriété foncière.....	8 — 14
Anthropologie criminelle.....	10 — 17
Enseignement primaire.....	11 — 19
Sociétés par actions.....	12 — 19
Horticulture.....	16 — 21
Anthropologie et archéologie préhistorique.....	19 — 26
Homéopathie.....	21 — 23
Électriciens.....	24 — 31
Officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers.....	27 — 28

(1) On sait que ce congrès a été contremandé, à la suite d'une interpellation adressée au Sénat, par M. Bozérian, qui a reproché à ce congrès de vouloir étudier la question de la convention internationale de 1889, dont il a été l'ardent promoteur.

<i>Septembre</i>	
Art dentaire.....	du 1 <sup>er</sup> au 7
Chronométrie.....	2 — 9
Mines et métallurgie.....	2 — 11
Sociétés coopératives de consommation.....	8 — 12
Procédés de construction.....	9 — 14
Accidents du travail.....	9 — 14
Questions monétaires.....	11 — 14
Otologie et laryngologie.....	16 — 21
Mécanique appliquée.....	16 — 21
Médecine vétérinaire.....	19 — 24
Météorologie.....	19 — 25
Utilisation des eaux fluviales.....	22 — 27
Commerce et industrie.....	22 — 28
<i>Octobre</i>	
Hydrologie et climatologie.....	du 3 au 10

Outre ces cinquante-trois congrès, il y en aura quinze autres dont la date et la durée ne sont pas encore fixées, savoir :

Œuvres d'assistance en temps de guerre.  
 Questions coloniales.  
 Sciences ethnographiques.  
 Propagation des exercices physiques dans l'éducation.  
 Œuvres et institutions féminines.  
 Intervention de l'Etat dans l'émigration et l'immigration.  
 Paix.  
 Photographie céleste.  
 Institutions de prévoyance.  
 Propriété industrielle.  
 Repos hebdomadaire.  
 Statistique.  
 Sciences géographiques.  
 Traditions populaires.  
 Unification de l'heure.

#### Congrès divers

Par arrêtés en date du 18 avril 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres des comités d'organisation des congrès internationaux suivants :

#### Statistique

M. Vauthier, ancien ingénieur des ponts et chaussées, ancien conseiller municipal.  
*Pour l'amélioration du sort des aveugles*  
 M. Balbon, directeur de l'école Braille.

#### Congrès colonial de 1889, cahiers des intérêts coloniaux.

Questionnaire adressé à toutes les Colonies Françaises (1) aux personnes supposées s'y intéresser et à la Presse tout entière.

#### TITRE I<sup>er</sup>. — QUESTIONS LÉGISLATIVES.

De quelle autorité doit procéder la loi coloniale ?

Y a-t-il lieu de substituer le régime de la loi au régime des décrets.

Dans quelle mesure ?

La loi générale de France doit-elle être appliquée aux Colonies ?

Dans quelle mesure ?

Ne convient-il pas plutôt que les Colonies soient régies par des lois spéciales ?

Dans le cas où le régime des décrets semblerait devoir être maintenu en tout ou en partie, de quelles garanties jugerait-on nécessaire de l'entourer ?

Y aurait-il lieu d'accorder aux Conseils généraux une part dans les pouvoirs législatifs ; dans quelle mesure ?

#### QUESTIONS ADMINISTRATIVES.

Faut-il maintenir le système organique des ordonnances de 1825 et 1827 ?

Le représentant du gouvernement dans la Colonie doit-il continuer à porter le titre de Gouverneur ? Quels doivent être ses pouvoirs au point de vue de l'administration locale ? Dans

quelle mesure exercera-t-il les attributions réservées en France au Chef de l'Etat ?

De quel département ministériel relèverait-il ?

Aura-t-il des relations avec les autres départements ministériels ?

Faut-il maintenir des chefs d'administration exerçant, sous l'autorité du Gouverneur, des attributions propres et responsables, en principe, des actes du gouvernement, ou convient-il de préférer un autre mode de division des pouvoirs ?

La fonction de Directeur de l'Intérieur doit-elle être maintenue, ou serait-il avantageux de la remplacer par celle de Secrétaire général ?

Le roulement entre les différentes Colonies des agents des Directions de l'Intérieur doit-il être maintenu ?

Convient-il de modifier le minimum obligatoire des dépenses de la direction de l'Intérieur ?

Parmi les services civils, y en a-t-il quelques-uns qui pourraient être rattachés d'une manière directe ou indirecte aux Ministères correspondants de France ?

Y a-t-il lieu d'organiser pour les services relevant exclusivement des pouvoirs locaux une décentralisation plus grande que celle qui existe aujourd'hui ?

Y a-t-il lieu d'organiser des Conseils locaux municipaux ou généraux ? Sur quelles bases propose-t-on de les organiser ou de modifier ceux qui existent ?

Quelles attributions administratives ou financières propose-t-on d'attribuer au Conseil général ?

Considère-t-on, comme désirable que certains impôts, affectés à des services généraux soient établis au profit de l'Etat, qui prendrait charge de ces services généraux ?

De quelles modifications serait susceptible le système d'impôts de la Colonie ?

Quelles réformes croit-on utile d'introduire dans l'organisation judiciaire ?

Croit-on bon que les magistrats relèvent uniquement ou plus directement qu'aujourd'hui du Ministère de la Justice ?

Faut-il appliquer à la magistrature coloniale le principe de l'inamovibilité des juges ?

Pourrait-on, sans nuire aux services, opérer des réductions dans le personnel des différentes administrations civiles ?

Dans quelles conditions désire-t-on que la loi militaire soit appliquée aux habitants de la colonie ?

Quelles réformes croit-on bon d'introduire dans l'organisation de l'Administration de la Marine dans la Colonie ?

Faut-il opérer la fusion des cadres du Commissariat des ports ?

La Colonie trouverait-elle avantage à la formation d'un corps d'ingénieurs relevant du Ministère de la Marine et affecté en même temps aux travaux coloniaux et au service des ports militaires de France ?

#### TITRE II. — QUESTIONS ÉCONOMIQUES

##### A. — Agriculture

Quel serait le meilleur régime d'appropriation des terres ?

Quelles sont les cultures nouvelles qu'il serait avantageux d'introduire ?

Quel est le prix de revient des produits agricoles dans les colonies françaises ?

Quel est-il dans les colonies étrangères ?

Comment pourrait-on développer l'enseignement agricole et industriel ?

Y a-t-il intérêt à créer à Paris un conseil supérieur de l'agriculture coloniale ?

Comment constituer le crédit agricole dans les colonies où il n'existe pas ; comment l'améliorer dans les colonies où il existe ?

Existe-t-il des Chambres d'agriculture dans la colonie ?

Quelles mesures pourrait-on proposer pour les améliorer ?

La loi sur les syndicats professionnels est-elle appliquée dans la colonie et donne-t-elle des résultats satisfaisants ; sinon quelles mesures propose-t-on ?

Quels débouchés offre la colonie au commerce de la métropole ; comment peut-on les développer ?

#### B. — Commerce, Transports

Quelles réformes jugerait-on nécessaires d'introduire dans le régime douanier de la Colonie ?

Par quelle autorité les droits de douane devaient-ils être établis : par le Parlement ou par les Conseils généraux ?

N'y aurait-il pas lieu de modifier ou de supprimer les droits de sortie sur les denrées coloniales ?

Quel est le régime d'entrepôt établi dans la Colonie ?

Quelle modification propose-t-on d'y introduire ?

Existe-t-il des Chambres de commerce dans la Colonie ?

Fonctionnent-elles d'une manière satisfaisante ?

Quelles mesures pourrait-on proposer pour les améliorer ?

Les moyens de communications maritimes de Colonie à Colonie ou de la Colonie aux pays étrangers voisins, ou de la Colonie avec la Métropole sont-ils convenablement assurés ?

Comment les améliorer ?

Les prix de transports sont-ils trop élevés, tant pour les passagers que pour les marchandises ?

La Colonie serait-elle en mesure de fournir éventuellement un contingent pour le développement des relations maritimes ?

La nécessité d'un service télégraphique entre la Colonie et la Métropole ou entre les Colonies est-elle urgente ; quelle combinaison pourrait-on proposer pour les établir ; quelle part contributive la Colonie pourrait-elle offrir ?

Existe-t-il des Syndicats commerciaux ?

#### C. — Main-d'œuvre

Dans votre Colonie, le travail agricole est-il suffisamment assuré ; les salaires sont-ils en rapport avec le rendement des industries ?

Quel est le mode actuel de recrutement des travailleurs ; peut-on le modifier, l'améliorer dans le double intérêt des colons et des travailleurs ?

La législation concernant le régime du travail est-elle bonne ; y a-t-il des modifications à y apporter ?

#### D. — Industrie

Quelles sont les industries établies dans votre Colonie ?

Quelles sont celles qui sont prospères ?

Quelles sont celles qui périclitent ?

Pourquoi sont-elles en souffrance ?

Quel remède proposez-vous pour leur rendre la prospérité ?

Quel est l'outillage de vos usines à sucre ?

Peut-on le perfectionner ?

A-t-on fait des essais de diffusion ?

Quelles sont les industries nouvelles qui pourraient être importées ?

De quelles transformations les matières premières produites par la Colonie sont-elles susceptibles ?

La transformation de denrées étrangères pourrait-elle être avantageusement reprise ?

Quelles sont les aptitudes industrielles de la population ?

Quel est l'état de vos distilleries ?

Quelle est votre production de rhum ?

Peut-on augmenter la production des alcools et distiller utilement d'autres produits que ceux de la canne à sucre ?

Y a-t-il dans la législation qui vous régit des modifications à apporter dans l'intérêt de l'industrie coloniale ?

(1) Les réponses à ce Questionnaire devront être adressées avant le 1<sup>er</sup> juillet 1889 à M. l'amiral Thomasset, président de la Société des Etudes coloniales et maritimes, 18, rue Daunou, Paris.

Y a-t-il des mesures à prendre pour augmenter vos débouchés et favoriser l'importation de vos produits en France ?

Avez-vous des Chambres consultatives d'industrie ou des Syndicats industriels ?

Pourquoi n'en créez-vous pas ?

E. — *Crédit, Hypothèques, Assurances*

Quel est le mode de crédit existant dans votre Colonie ?

A quels taux se font les prêts ; pour quels termes ; peut-on développer, améliorer le système de crédit existant ; comment ?

Fait-on des prêts sur récolte ?

Comment constituer le crédit agricole ?

Comment fonctionnent les hypothèques ?

Y a-t-il une modification à proposer ?

Les assurances mobilières et immobilières sont-elles établies ; sinon, y aurait-il intérêt à les introduire ?

TITRE III. — *Questions économiques*

En dehors des questions qui ont été énoncées ci-dessus, y en a-t-il d'autres qui intéressent votre Colonie ?

## ECHOS

### Le banquet de l'hôtel Continental

Un magnifique banquet de 400 couverts réunissait mercredi, sous la présidence de M. Dietz-Monnin, dans la galerie des fêtes de l'hôtel Continental, les membres des jurys et des divers comités des Expositions universelles de 1878, 1883, 1885, 1888 et 1889

Parmi les convives : MM. Tirard, président du conseil ; Teisserenc de Bort, Fallières, A. Proust et Dautresme, anciens ministres ; Etienne, Prévot, Poirrier, Berger et le haut personnel de l'Exposition.

Le banquet a été suivi d'une charmante soirée artistique où Mmes Salla, Pierson, Réjane, MM. Talazac, Bouhy, Dieudonné, se sont fait vivement applaudir.

\*  
\* \* \*

### Musiques militaires

Sur la demande de M. le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie, des colonies, commissaire général de l'Exposition, le ministre de la guerre vient de décider que les musiques militaires du gouvernement de Paris se feront entendre les mercredis et dimanches, de 4 heures à 6 heures du soir, dans les jardins de l'exposition militaire à l'esplanade des Invalides.

La musique de la garde républicaine jouera les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE BARCELONE (Suite)

### GRUPE XVIII

#### Papeterie. — Imprimerie. — Librairie

*Diplômes hors concours* : MM. Bardou (Joseph) et fils, papiers à cigarettes ; Cerf (Rodolphe), ouvrages sur la comptabilité ; Dortes (Louis), système de calcul ; Escallier (Victor), *Journal d'affiches* algériennes et tunisiennes ; Marchand (l'abbé), manuel de tachygraphie ; Martel (Edouard-Alfred), plans topographiques ; Roumieux (Léon) calligraphie ; Sizeranne (Maurice de la), enseignement des aveugles.

### GRUPE XX

**Sciences naturelles physiques et mathématiques, appareils et instruments de précision.**

*Diplômes hors concours* : MM. Lévy (J. et C<sup>e</sup>), photographes-éditeurs.

*Médailles d'or ou de 1<sup>re</sup> classe* : MM. Bellingard, photographe ; Berthélemy (A.-V.), instruments de précision ; Bézu-Hausser et C<sup>e</sup>, microscopes et objets panoramiques ; Lerébours et Secretan, opticiens ; Lumière (Antoine) et ses fils, fournitures pour photographie ; Lutz (Edmond), instruments de précision ; Nachet (Alfred), microscopes ; Pellin (Philibert), optique et lumière électrique ; Schwob (Armand et frère), horlogerie.

*Médailles d'argent ou de 2<sup>e</sup> classe* : MM. Benevolo (J.-B.), instruments de précision ; Benoist (F.) et Berthiot (L.), instruments d'optique ; Berthiot (C.), objectifs pour photographie ; Bouillaud (Gustave), photographe ; Duboscq (Albert), opticien ; Echassoux (Ch.), instruments de précision ; Faller (Eugène), appareils photographiques ; Giot (Désiré-Joseph), instruments de précision ; Hanau (Eugène), appareils photographiques ; Korshunoff, instruments d'optique ; Mackenstein-Hermann (J.-H.), appareils photographiques ; Marco-Mendoza (Léandre), appareils d'optique et photographiques ; Martin (Hippolyte), appareils photographiques ; Morin (H.) et Gensse, instruments de précision.

*Médailles de bronze ou de 3<sup>e</sup> classe.* — MM. Audouin (Jules), appareils photographiques ; Fougère (Jean-Baptiste), photographe ; Gaubert (Raphaël), horlogerie de précision ; Ghidini (Christophe), mesures de précision ; Malfait (Clément), photographe ; Varlet (Marie), photographe.

*Mentions honorables.* — MM. Andrieu (Pierre), appareils vinicoles ; Arloing (Georges), photographe ; Dangereux (E.-F.), photographe ; Delaroque (Léonce), réveils et pendules ; Hinterholzer (G.-C.), retouches sur platinotypie ; Maincent (T.), ouvrages sur les meubles ; Meüs (Jules de), publications industrielles ; Rivage (D.), album filigrane.

*Mentions honorables* : MM. Gros, cachets-crampons ; Parahy (Julien), papiers à cigarettes ; Taire (Arthur), *Journal de la Chaussure*.

### GRUPE XIX

#### Enseignement en général. — Accessoires.

*Médailles d'or ou de 1<sup>re</sup> classe* : MM. Armengaud aîné (Charles-Eugène), ouvrages scientifiques ; Belu (Mme veuve Eugène) et fils, livres classiques ; Caligny (marquis Anatole de), de l'Académie des sciences de Madrid ; Carez (Léon) et Vasseur (Gaston), cartes géologiques ; Ecole des hautes études commerciales ; Firmin-Didot et C<sup>e</sup>, libraires-éditeurs ; Gauthier-Villars et fils, livres de science ; Greiner (Edmond), publications diverses ; Hachette et C<sup>e</sup>, libraires-éditeurs.

*Médailles d'argent ou de 2<sup>e</sup> classe* : MM. Armengaud aîné (Ch.-Eug.), tableaux et modèles pour enseignement secondaire ; Bertaux (Emile), sphères géographiques, atlas ; Bianconi (Xavier-F.), cartes géographiques ; Caisse des écoles du 2<sup>e</sup> arrondissement, de Paris, ouvrages d'enseignement et de bienfaisance ; Cassagne (Eugène), enseignement commercial et administratif ; Claesen (Ch.), publications artistiques et industrielles ; Dubois (H.), ouvrage à l'usage des coupeurs-tailleurs ; Dumont et Lelièvre, enseignement musical ; Ecole professionnelle de chapellerie, Coumes (L.), directeur, enseignement ; Favier (Auguste), notice sur la nouvelle industrie de la ramie ; Granier (H.), calligraphie, dessin industriel ; Institut commercial, livres, plans ; Jourdan (Edouard), livres de géométrie ; Mager et Jacquemard, un atlas colonial ; Menut (H.), essais géologiques ; Société de l'orphelinat de la Seine ; Stepany (J.), enseignes ; Suzanne (L.), ardoisage ; Thézard et C<sup>e</sup>, enseignement.

*Médailles de bronze ou de 3<sup>e</sup> classe* : MM. Alaux (Th.), leçons d'espagnol ; Marbeau (Edouard), *Revue de l'exploration* — *Gazette de l'étranger* ; Mazeret (P.), travaux agricoles ;

Meüs (Jules de), publications diverses ; Montiton (V.), travail manuel appliqué au dessin ; Sehé (Désiré), ouvrages sur la gymnastique ; Simon (F.), *Le Courrier* ; Turquan (Victor), cartes de France.

*Mentions honorables* : MM. Allemance-Sidoli (F.-J.), ouvrages pour écoles primaires ; Lahure (Alexis), imprimeur ; Lanier (E), imprimeur-éditeur.

*Médailles d'or* : MM. Alcan (Félix), libraire-éditeur ; Alexandre (Paul), papiers ; André, Daly fils et C<sup>e</sup>, libraires-éditeurs ; Arnaud (B.), imprimeur-lithographe ; Bardou-Job (Pierre), papiers à cigarettes ; Belin (M<sup>me</sup> veuve Eugène) et fils, libraires-éditeurs ; Blanchet frères et Kléber, papiers photographiques ; Broise (A.), photographe ; Capelle (Henri), graveur en taille-douce ; Chamerot (Georges), imprimeur-éditeur ; Colin (Armand) et C<sup>e</sup>, librairie classique ; Collectivité de la librairie française (cercle de la librairie) ; Deberny et C<sup>e</sup>, caractères de librairie ; Dentu (E. Curel-Gougis et C<sup>e</sup>, successeurs), libraires ; Eudes (Louis), éditeur de gravures et eaux fortes ; Firmin-Didot et C<sup>e</sup>, éditeurs ; Gauthier-Villars et fils, imprimeurs-libraires ; Guislain-Lemâle (Alexis), éditeur ; Hachette et C<sup>e</sup>, libraires-éditeurs ; Hetzel et C<sup>e</sup>, libraires-éditeurs ; Jouvot et C<sup>e</sup>, libraires-éditeurs ; Legras (Alfred), éditeur d'oléographies ; Lévy (A.), libraire-éditeur ; Lorilleux (Ch.) et C<sup>e</sup>, encres d'imprimerie ; Mame (Alfred) et fils, imprimeurs-libraires ; Marinoni (H.), machines typographiques ; Masson (G.), éditeur d'ouvrages de médecine ; Mauduit (H. de), papiers à cigarettes ; Michelet (A.), photogravures ; Ollendorff (Paul), libraire-éditeur ; Plon, E. Nourrit et C<sup>e</sup>, libraires ; Quantin (la maison), May, directeur, librairie ; Sirven (B.), articles de bureaux ; Société anonyme des papeteries du Marais et de Sainte-Marie ; Thiriat (Henri), gravures ; Weill (Nathan), épreuves de gravures.

*Médailles d'argent* : MM. Chapon frères, toile transparente Husson ; Claesen (C.), imprimeur-éditeur ; Delle-Sedie (Henry), livres de musique ; Goux (Emile), graveur-filigraniste ; Hatterer (M<sup>me</sup> veuve J.), papiers à cigarettes ; Hauteœur (J.-A.), gravures fac-similé ; Imprimerie administrative de l'hospice de Pont-Audemer, (travaux de ville. — Chromotypographie ; Léon et C<sup>e</sup>, boîtes autodistributrices de papiers à cigarettes ; Pradon (Claude), papiers à cigarettes ; Revues scientifiques dites : Blene et Rose (Farrari, directeur) ; Roger et Chernowitz, libraires ; Roret, libraire-éditeur ; Testard (Emile) et C<sup>e</sup>, éditeurs ; Trézard et C<sup>e</sup>, librairie d'architecture.

*Médailles de bronze ou de 3<sup>e</sup> classe.* — MM. Appel (G.), papiers à cigarettes ; Bayle (Ch.), Atlas colonial ; Bilbaut, archiviste ; Blunat, imprimeur-typographe ; Destournelles (Gaston), archiviste ; Gédalge (Jonas), libraire-éditeur ; Joudou-Bel, éditeur ; Lessertisseux et C<sup>e</sup>, lithographie ; Morel-Fatio (Louis), règles à calcul ; Restorf (Georges), pèse-lettres.

### GRUPE XXI

#### Sciences morales, philosophiques, politiques et religieuses

*Médaille d'or ou de 1<sup>re</sup> classe.* — Société française de colonisation, à Paris.

### GRUPE XXII

#### Sciences et arts préhistoriques (Néant)

### GRUPE XXIII

#### Musique. — Littérature

*Diplômes hors concours* : MM. Erard et C<sup>e</sup>, pianos et harpes ; Gaveau (Joseph-Gabriel), pianos.

*Médailles d'or ou de 1<sup>re</sup> classe* : Association générale des ouvriers en instruments de musique (L. François Maître et C<sup>e</sup>) ; MM. Besson (F.), instruments de musique ; Collectivité de l'imprimerie et de la librairie françaises ; Dumont

et Lelièvre, horgues et harmoniums ; Evette et Schæffer, instruments de musique ; Gavioli et C<sup>e</sup>, pianos mécaniques ; Herz (M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Henri), facteur de pianos ; Leduc (Alphonse), éditeur de musique ; Levy (J.) et C<sup>e</sup>, photographes-éditeurs ; Pinet (Léon), (maison Estève) anches pour instruments de musiques ; Puget (Théodore) père et fils, orgues ; Quantin et Rolie, feutres pour pianos ; Rohden (Ch.-E. de), mécaniques de pianos ; Ruch (Jacques), pianos ; Société anonyme des forges et aciéries de Firminy (Loire), (cordes harmoniques).

*Médailles d'argent ou de 2<sup>e</sup> classe :* MM. André, Daly fils et C<sup>e</sup>, ouvrages sur les beaux-arts ; Baudre (H.), silex pyromaque formant gammes chromatiques ; Eing (O.), cordes pour instruments de musique ; Bord (A.), pianos ; Focké fils aîné, pianos ; Guillot (A.), pianos ; Le Beau (Alfred) éditeur, musique religieuse ; Martin frères, instruments de musique ; Masson (G.), éditeur ouvrages de médecine et histoire naturelle.

*Médailles de bronze ou de 2<sup>e</sup> classe :* MM. Gautié (P.) et C<sup>e</sup>, instruments de musique ; Kneip (Alfred), marteaux de pianos ; Levêque et Therssen, pianos ; Maincent (E.), ouvrages sur les meubles ; Michel et Brousse, pianos ; Rossero (D.), fabricant de peaux pour instruments de musique.

*Mentions honorables :* MM. Klein (A.) et C<sup>e</sup>, luthiers et éditeurs de musique.

### Section des Beaux-Arts

#### PEINTURE

*Hors concours :* MM. Dramard (Georges de) ; Robert-Fleury (Tony).

*Premières médailles :* M<sup>me</sup> Baury - Saurel (Amélie), MM. Beauverie (Charles), Dawant (Albert-Pierre), Carolus-Duran (Emile-Auguste), Maignan (Albert), Moreau de Tours (Georges), Rixens (Jean-André), Roll (Alfred-Philippe).

*Deuxièmes médailles :* MM. Allongé (Auguste), Berthelon (Auguste), Berthelon (Eugène), Berton (Paul-Emile), Brissot de Warville (F.-S.), Deschamps (Louis), Giacometti (Félix-Henri), Joubert (Léon), Lafon (François), Latouche (Gaston), Maillard (Diogène), Martin (Henri), de Penne (Olivier), Rivey (Arsène), Rapin (Alexandre), Saint-Pierre (Gaston-C.), Scherer (Jean-Jacques), Vimont (Edouard), Watelin (Louis-Victor).

*Troisièmes médailles :* MM. Aviat (Jules-Charles), Barillot (Léon), Bourgogne (Pierre), Buland (Eugène), Colin-Libour (M<sup>me</sup> Uranie), Dauphin (Eugène), Decaen (Eugène), Delahaye (Ernest-Jean), Frère (Charles-Edouard), Garibaldi (Joseph), Gassiers (Georges), Isbert (M<sup>me</sup> Camille-Cornélie), Iwill (Marie-Joseph), Jacomin (Alfred-Louis), Krug (Edouard), Merbitz (M<sup>me</sup> de), Prevot-Valeri (Auguste), Rivoire (François), Thiollot (Alexandre), Thurner (Gabriel), Tristan-Lacroix (Louis-Justin), Valadon (Jules-Edmond), Zacharian (Zacharie).

*Mentions honorables :* MM. Balouzet (Auguste), Chirade (M<sup>me</sup> Marie-Denise), Dornois (Albert) loury (Lucien), Kock (M<sup>me</sup> Elisa), Pomey (Louis), Rousseau (Emmanuel).

#### SCULPTURE

*Hors concours :* MM. Vasselot (Marquet de) ; Vauréal (Henri de).

*Première médaille :* M. Barrau (Théophile E.-V.).

*Deuxième médaille :* M. Hirou (Ernest).

*Troisièmes médailles :* MM. Chatrousse (Emile) ; Hottot (Louis) ; Gauthier (Charles).

#### ARCHITECTURE

*Deuxièmes médailles :* MM. Arnaud (Auguste) ; Leroux (Jean-Alfred) ; Saint-Père (Charles-Eugène).

*Troisième médaille :* M. Lequeux (Jacques).

*Mention honorable :* M. Lewicki (Edouard-Michel).

#### GRAVURES, EAUX-FORTES, BURINS

*Premières médailles :* MM. Laguillermie (Frédéric-Auguste) ; Lamotte (Alph.) ; Teyssonnières (Pierre-S.-F.).

*Deuxième médaille :* M. Vion (Henri).

*Troisièmes médailles :* MM. Chaigneau (Fer-

dinand) ; Rapine (Maximilien-Honoré-F.) ; Teyssonnières (M<sup>me</sup> Mathilde) ; Voisin (Henri-Léon).

*Mentions honorables :* MM. Decisy (Eugène) ; Kratké (Charles-Louis).

#### GRAVURES EN MÉDAILLES

*Première médaille :* M. Roty (Louis-Oscar).

*Deuxièmes médailles :* MM. Patey (Henri A.-J.) ; Vaudet (Auguste-Alfred).

*Troisième médaille :* M. Gaulard (Félix-Emile).

## LES JARDINS DU TROCADÉRO

Ne vous attendez pas à voir les Hespérides, qui n'ont existé que dans l'esprit plus ou moins inventif des fabricants de mythologie ; mais nous voici revenus au temps des merveilles, une nouvelle Sémiramis a dû passer par là pour transformer tous ces jardins, ces massifs, ces parterres : ici, ce n'est plus le temple de Belus, mais le Pavillon des Travaux publics ; là, ce ne sont plus seulement les murs de Babylone, c'est le Pavillon des Forêts ; plus haut, un rocher surmonté d'une salle verte avec billard ; enfin, à droite, un restaurant, dit Restaurant Français, où, paraît-il, on trouvera tous ces mets délicieux chantés par Brillat-Savarin.

Faire une ascension aux *Travaux Publics*, visiter le Pavillon des Forêts ; voilà les deux points principaux en fait de bâtiments ; mais voyons un peu la nature, puisque M. Alphand et sa phalange horticole ont tout mis en œuvre pour enfanter des merveilles.

L'espace immense que renferme le Trocadéro, est divisé en quatre parties correspondant aux quatre points cardinaux, séparés du Nord au Sud par la Cascade et la ligne qui se poursuit jusqu'au pont d'Iéna ; en regardant le Trocadéro, on a à sa droite le Nord et l'Est, et à sa gauche l'Ouest et le Sud. Ces deux divisions sont séparées par le boulevard Delessert.

En entrant dans le Trocadéro par le pont d'Iéna, on trouve à sa gauche la partie Sud où se trouve : 1<sup>o</sup> le Pavillon des Eaux et Forêts ; 2<sup>o</sup> la grande serre ou thermo-siphon de M. Coulon, dans laquelle sont cultivées les vignes de maître Salomon de Thomerry (celles-ci doivent venir des Hespérides, avec cette seule différence qu'elles sont vraies) ; 3<sup>o</sup> plus bas, près du quai, une série de plantations d'arbres fruitiers, occupant plus de 2,000 mètres de terrain, parmi lesquelles on remarque les magnifiques envois des pépinières Croux et Fils, et autres arbres fruitiers de M. Jamain, curieux par leurs formes artistiques, pommiers *en table*, poiriers, cerisiers *en gobelet*, etc. ; 4<sup>o</sup> les plantations d'essence forestière qui entourent le pavillon.

Le Sud est séparé de l'Ouest par cinq serres et une grande tente, d'une longueur de 100 mètres sur 15 mètres de large, qui est destinée, aux expositions de fleurs, fruits, légumes, qui n'auront qu'une durée passagère.

Dans la partie Ouest, on remarque un gentil Pavillon, construit par la maison Tricotet et C<sup>e</sup>, et où sont installés les bureaux du groupe IX ; à gauche, une serre avec pavillon central, due à M. Leblond ; à droite, un pavillon d'agrément décoré de plaques laquées, etc. ; c'est là que se trouvent la plupart des massifs présentés par la maison Croux et Fils ; un énorme massif de houx, de splendides magnolias, de magnifiques conifères, de très belles plantes à feuillage, et n'oublions pas, pour les amateurs, d'indiquer un beau massif d'azalées d'Amérique. En remontant au-dessus de la rivière, un magnifique rocher, construit par M. Dumilien ; en montant vers la galerie circulaire, on rencontre le Pavillon des colonies australiennes : VICTORIA, entouré de divers massifs de belles variétés de conifères de M. Paillet, et aussi une belle

corbeille de pivoines herbacées — sur le bord du chemin, on remarque aussi la grande corbeille d'œillets de M. Reignier. — Plus à droite, une ruine a été dressée par M. Chassin, rocailleux. Plus loin, un autre rocher avec cascade, construit par M. Bourdier, et, sur ce rocher, une salle de billard en treillage artistique ; de charmantes passerelles rustiques font communiquer les deux côtés de la rivière et nous arrivons devant la galerie circulaire, là où MM. Bruno et Jost ont disposé de belles plates-bandes d'arbres fruitiers de toute sorte. Quant à la galerie circulaire, elle est destinée aux cartes et plans, librairie horticole, ainsi qu'aux industries horticoles, treillages, etc.

Pour passer dans l'autre partie, c'est-à-dire N.-E., il faut traverser deux galeries couvertes (qui déparent un peu l'ensemble) et destinées également aux expositions temporaires ; puis, autour de la cascade, on rencontre de très belles collections de rosiers de MM. Bruno et Jost, Delabergerie, Margottin fils, Soupert et Northing de Luxembourg ; les deux parterres du bas sont plantés des plus belles variétés de roses : 5,000 par Lévêque et fils, le maître rosériste bien connu, et les autres par son confrère Ch. Verdier. Le milieu de ces parterres est semé de gazon (concours), par MM. Dupanloup, Jacquot, Thiébault aîné, Forgeot, Lecaron et Torcy-Vanier. Sur le devant de la cascade se trouvent six corbeilles de tulipes de Kreele de Harlem. Amateurs, il ne faut pas manquer d'aller voir ces belles tulipes, chantées par La Bruyère, et aussi des corbeilles de plantes de saison.

Passons au côté nord et descendons la galerie circulaire ; nous nous trouvons en face des plates-bandes d'arbres fruitiers, plus beaux et mieux formés les uns que les autres, c'est là que commence l'exposition de M. Honoré Defresne ; en se retournant, les conifères pyramidaux de la même maison, des séries de plantes à feuillage panaché, des houx, des magnolias. Puis s'élève le restaurant de France qui montre son arrière-face semblable à un mur de prison !... Heureusement que les plantes égalaient cet endroit où se trouve une petite salle verte, puis une petite rivière sur laquelle est jeté un pont rustique permettant d'admirer les rives embellies par les plantes du maître pépiniériste.

La façade du restaurant est plus gaie, et la belle variété de conifères, ainsi que la collection d'azalées de plein air et kalmias de M. Mozet, que nous retrouvons dans d'autres endroits, mériteront une mention spéciale dans notre compte rendu. Sur le côté, tout à fait au Nord (et presque perdu), les magnolias, conifères et plantes à feuillage de M. Jamin, de Bourg-la-Reine ; puis un massif de plantes vertes de MM. Bruno et Jost. Dans le bas, se trouve l'aquarium de 1878, près duquel a été installée une serre ronde avec galerie et aquarium, et à côté un beau massif de rosiers thé et hybrides, rosiers et clématites de M. Christen, et un charmant jardin de plantes printanières de MM. Vilmorin, Andrieux et C<sup>e</sup>, puis un beau groupe de 25 araucaria imbricata, de M. H. Defresne.

Le boulevard Delessert sépare la dernière partie ; il est garni d'une grande tente de 100 mètres et de plusieurs serres ; puis, à son extrémité, d'un pavillon (n<sup>o</sup> 21), rendez-vous de chasse très coquet, construit par M. Prunier, et dans lequel M. Hardy, chef du groupe IX, a eu l'annabilité de donner hospitalité aux abeilles. Virgile, sois content !...

A remarquer, une grande serre, par M. Isambert, et une tour en ruine, restitution, par M. Lévêque, de Versailles. Le Pavillon gracieux et coquet des Travaux Publics fait un singulier contraste avec la Tour Eiffel ; mais, tout près se trouve le charmant jardin japonais et divers massifs de conifères et arbustes de Hollande.

Une belle collection de conifères et de rosiers de M. Rotberg. Dans le bas, trois magnifiques serres de MM. Bergerot et autres.

N'oublions pas les massifs d'arbres à cidre de Normandie et de Bretagne, les massifs de pivoinies herbacées de M. Verdier et, dans le bas, nous retrouvons de nombreuses collections d'arbres fruitiers, et un spécimen d'irrigation et de jardin maraîcher, châssis, couches, etc.

A. RAMÉ.

N. B. — A notre compte rendu, nous joindrons un plan détaillé des Jardins du Trocadéro, avec index.

## LE BON MARCHÉ

EXPOSITION DES TOILETTES D'ÉTÉ ET DE CAMPAGNE  
AMEUBLEMENTS, ETC

Les bois commencent à verdoyer, c'est le réveil de la nature, c'est le sourire printanier de la terre, c'est la vie qui recommence après le deuil d'un long hiver.

Bientôt, l'atmosphère de la ville deviendra lourde et suffocante. On s'enfuira vers les champs, en pleine campagne pour s'enivrer de l'arôme des prés et des bois, pour savourer le parfum des fleurettes qui s'ouvrent au soleil plus chaud, parmi les hautes herbes, pour écouter les charmants oiseaux qui modulent leur chant dans la ramure des arbres.

Mais cette année ce ne sera guère qu'en courant qu'on pourra jouir de la nature ensoleillée.

Paris sera un centre magnétique vers lequel, invinciblement, on se sentira attiré et duquel on ne pourra guère se détacher.

Déjà, avant même que l'Exposition ne soit prête, les étrangers affluent de tous les pays du monde; sur nos boulevards on entend toutes les langues de l'univers, on voit passer tous les costumes les plus hétéroclites.

Au milieu de cette diversité de vêtements, d'allures et de maintien, l'élégance française, la toilette parisienne primeront toujours par leur cachet inaltérable de bon goût, par le fini de leurs moindres détails.

Et c'est pour cela que l'exposition du 7 mai au Bon Marché sera tout particulièrement intéressante, en raison des circonstances de l'année.

De grands efforts ont été réalisés par la maison Boucicaut, pour donner à cette exposition un éclat inaccoutumé.

Et, pourtant, chaque détail est toujours parfait, l'ensemble atteint toujours le plus haut degré de splendeur, à chaque mise en vente faite par la maison.

Comment donc a-t-on pu parvenir à faire mieux encore ?

Il faut à une maison une force exceptionnelle de concentration et en même temps d'expansion, pour créer une aussi grande quantité de modèles, longuement étudiés, fabriqués d'après une inspiration unique qui condense toutes les idées et tous les progrès de l'art du costume, pour écouler ensuite cette montagne de choses gracieuses, utiles, luxueuses.

L'étranger verra tout cela, et, venu en France pour la grande fête internationale qui comprendra tout ce que l'industrie moderne a su réaliser, il trouvera au Bon Marché, à l'exposition des toilettes d'été, une exposition complète du vêtement et de tout ce qui se rattache au costume contemporain.

Et puis, il verra circuler dans Paris et par toute la France les productions les plus artistiques et les plus finies de la mode telle que sait la comprendre cette grande maison modèle à laquelle on revient toujours.

Comme variété de tissus, dessins nouveaux, élégance raffinée, modèles inédits, rien ne laissera à désirer, et, toutes et tous s'en iront contents des occasions inappréciables qu'ils trouveront à cette exposition des toilettes d'été. Et que peut-on désirer de mieux, quand le goût et la bourse sont également satisfaits.

Vêtements de voyage, mantilles, visites, jaquettes, pare-poussière pour les excursions, costumes de tous genres, rien ne manquera à cette exposition, la plus complète qu'on puisse trouver de tout ce qui se rattache au costume durant la saison d'été.

Pour la promenade du matin, après le réveil, à cette heure radieuse où la nature s'épanouit avant le grand soleil du jour, on trouvera de délicieuses matinées en toile ou en batiste, brodées de différentes nuances: rose, ciel, rouge, etc.

Pour l'appartement ou le jardin, des robes de chambre de voile uni, avec le devant à ramages, d'autres, en foulard ou pongée écri, garnie de dentelle plissée.

Les plus grandes et les plus nouvelles variétés de jupons et jupes s'offrent aux regards des visiteurs.

On remarquera tout spécialement dans ce genre les jupons de dessous en pongée écri, garnis de broderie à jour ou de dentelle genre Valenciennes;

Les jupes de voile uni à bordure brodée et entre-deux écri;

Les jupes de batiste avec ruches au bas et grand volant brodé à jour posé sur transparent crème ou rouge;

Les jupes de foulard à bouquets, charmantes créations inspirées par le dernier goût de la mode la plus exquise. Elles sont légèrement relevées sur le devant et comportent une petite traîne. La ceinture forme un large ruban qui enlace la taille pour tomber en longs nœuds sur le côté.

La toilette féminine comporte mille autres détails et une foule d'objets d'utilité pratique ou tout simplement de luxe.

Un comptoir qu'on visite tout spécialement lors de l'Exposition est celui des modes.

Au Bon Marché, les *chapeaux*, *capotes* et *capelines* pour bains de mer, offrent le choix le plus complet qui se puisse rencontrer, les formes les plus diversifiées, les variétés de tons dans les teintes et dans l'ornementation les plus étonnantes. Il faut, pour en arriver à une telle perfection d'élégance et de bon goût dans des objets aussi délicats et charmants, qu'un comptoir de cette importance soit confié à de véritables artistes.

On en peut dire autant au sujet des costumes pour fillettes. Ces adora les petites créatures rieuses et si aimées seront sûrement et comme toujours contentes des surprises que leur réserve le Bon Marché. Et les mamans se réjouiront aussi de la joie de leurs petits anges.

Voici plus loin les costumes pour jeunes garçons et les vêtements pour hommes.

Tout d'abord, viennent les tissus pour costumes complets, pardessus et pantalons. En ce genre, le choix est d'une richesse remarquable. Tous ces tissus se rapportent au rayon: « Tailleur sur mesure » et se présentent avec une variété, une modicité de prix et une supériorité remarquables.

Aux vêtements confectionnés, les séries se multiplient suivant le prix, sans que jamais la qualité laisse rien à désirer, pas plus que la coupe et la solidité de la confection.

A noter, les complets vestons unis et fantaisie, en laine peignée ou en laine douce, les pardessus en diagonale, tissus très à la mode.

L'assortiment des pantalons confectionnés est considérable et les tissus les plus variés s'offrent au choix des acheteurs.

Un costume complet jaquette, créé tout spécialement pour cette saison d'été, sera très remarqué pour son prix exceptionnel.

On trouvera aussi, en fait d'occasions, une série de jaquettes et redingotes en diagonale, en cheviotte et en drap noir; des gilets fantaisie en piqué de toutes dispositions, à des prix sans précédents, des gilets en lainages de toutes nuances, une nouveauté ravissante en dessin cachemire, un costume de lawn-tennis en molleton fantaisie à un prix étonnant de bon marché.

La coupe la plus soignée et le plus grand soin dans le choix des étoffes ont été apportés à la confection des costumes pour jeunes gens de onze à dix-huit ans et pour celle des costumes marins pour garçonnets.

Le costume marin est toujours très à la mode. Aussi le Bon Marché offre-t-il cette année un modèle nouveau, consistant en une blouse à grand col bleu toile, autour duquel passe une cordelière soutenant un sifflet de gabier, particularité qui donne à ce costume un aspect fort original.

Enfin, les costumes jerseys comptent plus de vingt modèles et seront tout aussi remarquables que les costumes en coutil et en alpaga, et que les complets pour premiers communiants. Parmi cette dernière spécialité, citons un costume en taupeline bleue à gilet clair, garni de soie sur le revers du veston.

Mais le costume n'est pas tout. Il faut encore une foule d'objets de première utilité, tels que: ombrelles, gants, chaussures, mercerie, parfumerie.

Et puis, il faut meubler les maisons de campagne, les orner, les rendre agréables et élégantes.

Le Bon Marché fournit à ses visiteurs tout ce qu'ils peuvent désirer sous ce rapport: meubles rustiques, meubles en bois, en fer, tables, chaises, fauteuils, pliants, tentes de jardins, hamacs, tentures, etc.

Enfin, et pour terminer, ajoutons que les articles de voyage sont en assortiment complet et aussi confortables que possible, à des prix toujours exceptionnels.

Quoi d'étonnant que la foule se porte au Bon Marché à cette exposition de toilettes d'été, comme du reste, à toutes les autres? On lit bien les catalogues, on admire bien les illustrations, mais toujours on se rend de confiance à cette maison modèle où l'urbanité la plus parfaite et une exquise complaisance vont au devant de tous les désirs.

BAILLE.

## REVUE DES THÉÂTRES

Le directeur de l'Opéra-Comique vient de remettre au vendredi 40 mai la première représentation d'*Esclarmonde*, le Président de la République et M<sup>me</sup> Carnot ayant manifesté à M. Paravay le désir d'assister à cette première représentation.

\* \* \*

Le Palais-Royal a l'intention de reprendre pendant l'Exposition, les grands succès de son répertoire; il a commencé par la reprise de *Durand et Durand*. Peu de changements dans la distribution, sauf M. Huquenot qui a repris le rôle de ce pauvre Numas et M. Berny, le succès a été grand et l'on a beaucoup ri, tous les artistes ont eu leur bonne part de bravos.

\* \* \*

Ce sont les *Faux-Bonshommes* qui viendront au Vaudeville après *Mensonges*. On commence à s'occuper de la reprise de cette pièce qui n'a pas été jouée depuis dix ans. L'Exposition verra ensuite défiler: le *Conseil judiciaire*, *Clara Soleil*, *Tête de Linotte*, les *Surprises du divorce*.

\* \* \*

Le théâtre des Bouffes-Parisiens vient d'être adjugé pour 1,100 francs à M. Dequerci agissant au nom de M. Lagoanère. Etant donné qu'il faut verser 53,300 francs pour loyers d'avance, voilà un petit théâtre qui ne coûtera environ, tous frais payés, que 55 ou 56,400 francs; nous souhaitons à M. Lagoanère d'être plus heureux que ses prédécesseurs.

UN SPECTATEUR.

Le propriétaire-gérant: H. PENDRIÉ.

Imprimerie d'Argenteuil. FERDINAND LE NIDRE.

# Le Moniteur

## DE

# L'EXPOSITION DE 1889

REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 12 Mai 1889.

NUMÉRO 228.



L'Administration actuelle du MONITEUR DE L'EXPOSITION (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés Cité d'Alma, n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889 : réception et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIE, directeur et propriétaire-gérant du MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889.

Le MONITEUR DE L'EXPOSITION, qui, depuis sa création (janvier 1885), s'est occupé, non seulement d'une façon plus particulière de l'Exposition de 1889, mais aussi de toutes celles qui ont eu lieu dans d'autres villes de France ou de l'Étranger : Le Havre, Toulouse, Liverpool, Anvers, Amsterdam, Barcelone, continuera, à partir de la prochaine année, en modifiant son titre, à s'occuper d'une manière toute spéciale de tout ce qui a trait aux grandes expositions.

Le MONITEUR DE L'EXPOSITION restera, comme par le passé, essentiellement technique et documentaire ; il sera ainsi un organe indispensable à tous ceux, si nombreux aujourd'hui : industriels, agriculteurs, commerçants, qui s'intéressent à ces grandes manifestations.

Les prix d'abonnement seront dorénavant les suivants :

France et Algérie : un an, 30 fr. — Six mois, 15 fr.  
Union postale : — 36 — — 19

### SOMMAIRE

La Fête d'inauguration de l'Exposition universelle. — Communications officielles et diverses. — Installations. — Nouvelles de l'Exposition. — Congrès. — Le Chemin de fer de l'Exposition. — Echos. — Concours d'horticulture au Trocadéro. — Les nouvelles galeries des fêtes du Palais de l'Élysée. — Sport. — Revue des théâtres. — **Supplément** : Revue financière. — Avis commerciaux.

## LA FÊTE D'INAUGURATION

### DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Succès complet, inespéré. Tel est, en deux mots, le bilan de la magnifique journée du 6 mai.

Le temps qui, dans les fêtes de ce genre, joue souvent un rôle de premier ordre, était aussi favorable qu'on pouvait le désirer. Dès samedi, la température s'était adoucie ; le ciel, dans lequel flottaient quelques nuages, était par cela même plus clément, le soleil n'écrasant pas de ses rayons la foule des visiteurs.

Aussi que de monde, à l'intérieur et à l'extérieur du Champ de Mars ! C'est le cas ou jamais de dire que tout Paris était là. Sûrement, un million de personnes ont passé, lundi, aux alentours de la tour Eiffel.

Et quelle surprise ! quelle joie ! que la vue, pour ceux qui étaient entrés à l'Exposition deux ou trois jours encore auparavant, des transformations opérées à la veille de l'ouverture, Là, où samedi, où dimanche même, on voyait encore des chantiers en pleine activité, sous la tour Eiffel par exemple, ailleurs, des monceaux de caisse ou de débris de toutes sortes, on admirait un jardin créé comme par la baguette d'une fée ou le terrain, les salles déblayés et propres comme si depuis de longues semaines cela était ainsi.

Quant aux visiteurs nouveaux, décrire leur admiration, leur enthousiasme serait chose difficile. Que d'exclamations entendues, prononcées en langues diverses, nous voudrions pouvoir reproduire !

C'est surtout en passant sous la tour Eiffel et en admirant le gigantesque monument ainsi que les différents points de vue qui s'échappent de ses arcs immenses : le Trocadéro d'une part, puis les constructions de tous

genres élevées à droite et à gauche du colosse et, enfin, le coup d'œil superbe des jardins et du parc central avec leurs fontaines monumentales, des palais des Arts et, surtout, du dôme central dans lequel avait lieu la réunion des notabilités chargées de proclamer l'ouverture de l'Exposition ; c'est, disons-nous, devant ce spectacle incomparable, unique au monde, que la foule, et les étrangers principalement, s'exaltaient et manifestaient hautement leur admiration.

À l'intérieur des galeries, l'étonnement n'a pas été moins grand parmi ces milliers de personnes dont un certain nombre était venu, peut-être, avec des idées préconçues. La galerie qui, du dôme central, conduit au Palais des Machines faisait l'objet de l'enthousiasme général ; quant à celui-ci, dans lequel fonctionnaient un grand nombre d'appareils ainsi que les ponts roulants couverts de drapeaux de toutes les nations, inutile de dire quel a été le degré d'étonnement, de surprise, de l'immense majorité des visiteurs.

Dans les galeries des industries diverses, dans les Palais des Arts, si l'effet produit a été moindre, il n'en a pas moins laissé une excellente impression. On s'attendait certainement à voir moins finies, moins achevées, les différentes installations.

D'autres parties encore de notre grande Exposition ont excité vivement l'intérêt, la curiosité de la foule ; ce sont les nombreuses constructions édifiées tout autour des Palais principaux et de la tour Eiffel : la rue du Caire, les chalets et maisons diverses de l'Orient qui lui font suite, puis les différents palais des républiques américaines et de l'empire du Brésil, les constructions élevées par des entreprises et sociétés particulières, tous jetés comme par hasard sur les différents points du Champ de Mars laissés libres par les grands palais.

Ce manque d'harmonie, d'uniformité, donne à tous ces édifices un tel cachet d'originalité, que l'effet produit a été considérable.

En dehors du Champ de Mars, au Trocadéro, au quai d'Orsay, à l'esplanade des Invalides surtout, la satisfaction générale a été également des plus complètes. Aussi, quel va-et-vient entre ces différents points de l'Exposition ! Le chemin de fer spécial (Deauville) n'a pu satisfaire à toutes les exigences et, pendant tout l'après-midi, on a pu voir la passerelle de l'Alma couverte littéra-

lement et sans discontinuité, d'allants et de venants.

Faut-il parler des acclamations qui n'ont cessé de retentir sur le passage du Président de la République et des notabilités de tous ordres qui l'accompagnaient dans sa visite à travers l'Exposition ? Qu'il nous suffise de les signaler. Quant à sa visite même, nous en publions plus loin le compte rendu officiel et nous n'y insisterons pas. Disons seulement que le premier magistrat de la République paraissait vivement impressionné et que, certainement, la date du 6 mai comptera pour lui comme une des plus mémorables de son existence.

Nous devons, en terminant cette esquisse rapide d'une journée qui mériterait, pour être décrite, une plume plus autorisée que la nôtre, dire quelques mots de la fête de nuit qui en a été le digne complément.

L'illumination des différents palais du Champ de Mars, du Trocadéro et de l'esplanade des Invalides, de la tour Eiffel, au sommet de laquelle resplendissait le phare aux trois couleurs nationales, et des gerbes de lumière électrique projetées en tous sens, le phare tournant de la marine sis aux côtés du Trocadéro, les décorations et illuminations de la file des quais et des ponts jusqu'aux Tuileries, les bateaux-omnibus et autres pavoisés et couverts de globes de couleur et de lanternes vénitienes, tout cela formait un de ces coups d'œil unique au monde, un spectacle sans pareil tel que seulement on a pu le contempler dans notre chère capitale.

Paris, ce jour-là, a été une fois de plus la capitale du monde civilisé, et c'est, nous en avons l'intime conviction, l'impression que conserveront de cette fête incomparable tous ceux, étrangers et nationaux, qui ont eu l'heur d'y assister.

Paris aura donné au monde, en ce jour mémorable du 6 mai, une preuve nouvelle des sentiments qui animent tout bon Français, sentiments de paix, de concorde, de travail. Puissent toutes les nations représentées à notre Exposition universelle nous aider à maintenir cette paix nécessaire et sans laquelle le mot *civilisation* n'est qu'une amère ironie !

H. PENDRIE.

Voici en quels termes le *Journal officiel* rend compte de cette journée si bien remplie,

de cette fête à jamais mémorable. On trouvera dans ce compte rendu le texte exact des discours prononcés par le Président de la République et par le président du Conseil, commissaire général de l'Exposition :

L'ouverture solennelle de l'Exposition de 1889 a eu lieu hier, 6 mai.

Le Président de la République, escorté par un escadron de cuirassiers et annoncé par une salve d'artillerie, a fait son entrée au Champ de Mars par le pont d'Iéna. Passant sous la tour Eiffel et longeant le palais des beaux-arts où les troupes formaient la haie, la voiture présidentielle est arrivée à 2 heures devant la coupole centrale.

Le président du conseil, commissaire général de l'Exposition, M. Tirard, et les directeurs généraux, MM. Alphand, Berger et Grison, ont reçu M. Carnot, qui, salué par les acclamations du public, a franchi le portail du dôme et a pris place, au chant de la *Marseillaise*, exécuté par l'orchestre Colonne, sur l'estrade où se trouvaient déjà le président du Sénat, le président de la Chambre des députés, les ministres, le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, le gouverneur militaire de Paris, les membres du conseil supérieur de la guerre, le gouverneur général de l'Algérie, le préfet de police et le préfet de la Seine.

Les invités officiels : un grand nombre de membres du corps diplomatique, les bureaux du Sénat et de la Chambre des députés, les sénateurs et les députés, les députations du Conseil d'Etat, de la cour de cassation, de la cour des comptes et de la cour d'appel, de l'Institut, des conseils supérieurs de l'instruction publique, du commerce et de l'agriculture, le conseil municipal de Paris et le conseil général de la Seine, les délégations de l'armée et de la marine, les fonctionnaires des grands services publics faisaient face à l'estrade. Les commissaires généraux étrangers, les membres des commissions de contrôle et le haut personnel de l'Exposition, les représentants de la presse occupaient des places spéciales. Auprès de l'estrade se tenaient MM. Alphand, Berger et Grison.

Mme Carnot, au balcon central du dôme, assistait à la cérémonie; le pourtour de la galerie était occupé par de nombreuses dames invitées.

Lorsque le Président a eu pris place, M. Tirard, commissaire général de l'Exposition, a prononcé le discours qui suit :

Monsieur le Président de la République,  
Monsieur le Président du Sénat,  
Monsieur le Président de la Chambre des députés,  
Messieurs,

Je vous remercie d'avoir bien voulu honorer de votre présence l'inauguration de la grande manifestation du travail et des arts que la France a organisée en y conviant les travailleurs et les artistes de tous les pays.

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que l'idée d'une nouvelle Exposition internationale fut tout d'abord accueillie. L'on se demandait si le court espace de temps écoulé depuis la belle Exposition de 1878, qui a laissé de si grands souvenirs, ne nuirait pas à une entreprise de même caractère si promptement renouvelée. Pourrait-on faire mieux ? Pourrait-on même faire aussi bien ? Quels attraits nouveaux offrirait-on à la curiosité des visiteurs ? Les progrès réalisés dans les diverses branches du travail national permettaient-ils de réunir en quantité suffisante des œuvres dignes d'attention et d'étude ? Enfin, n'aurions-nous pas à lutter contre la lassitude, peut-être même contre l'indifférence des exposants, sans cesse sollicités par des exhibitions particulières ou officielles, en France et à l'étranger ?

Messieurs, ces appréhensions se sont bien vite dissipées.

Dès que le Parlement et le conseil municipal de Paris eurent voté les crédits demandés par le Gouvernement, les constructeurs se mirent résolument à l'œuvre et ne tardèrent pas à couvrir le Champ de Mars et ses abords de cette immense variété d'édifices, de monuments décoratifs et de jardins, dont l'ampleur et la magnifique ordonnance dépassent tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour.

Puis, les manufacturiers, les usiniers, les fabricants, les artisans de tous ordres, les agriculteurs, les artistes, sont arrivés en si grand nombre, de France et de l'étranger, en groupes ou individuellement, que, malgré l'immense étendue des emplacements, supérieurs de plus d'un huitième à ceux de 1878, l'impossibilité de satisfaire à toutes les demandes n'a pas été la moindre des difficultés que nos organisateurs aient eu à surmonter.

Bien qu'il dépasse toutes les espérances, ce magnifique résultat n'a rien qui nous doive étonner : le progrès ne ralentit pas sa marche ; les générations nouvelles remplacent incessamment les forces épuisées ou disparues ; la science, puissance souveraine de notre siècle, n'arrête pas le cours de ses conquêtes : chaque jour elle pénètre plus avant dans les secrets de la nature ; la vapeur et l'électricité ont déjà révolutionné l'ordre économique de l'univers. Qui saurait dire les prodiges et les surprises qu'elles ménagent encore à nous et à nos descendants ? Les inventions, les découvertes, les perfectionnements, se succèdent avec une rapidité vertigineuse ; nul ne peut résister à cet immense entraînement : les usines, les ateliers, les manufactures, stimulés par la concurrence, encouragés par le succès, sont soumis à d'incessantes transformations, dont il faut se féliciter puisqu'elles ont pour conséquence l'abondance des choses nécessaires à la vie, l'abaissement de leur prix et, par suite, l'augmentation du bien-être général. Nos agriculteurs, laborieux, sobres, économes, patients et si cruellement éprouvés par les sécheresses et les intempéries, luttent courageusement et sont entrés résolument dans la voie du progrès en appliquant à leurs procédés de culture et d'élevage les méthodes scientifiques enseignées par des guides sûrs et éclairés. Nos artistes, glorieuse pléiade dont à juste titre nous sommes si fiers, ne s'endorment pas non plus sur les lauriers conquis : tout en respectant les traditions et les enseignements des maîtres qui les ont devancés, ils s'efforcent d'imprimer à leurs œuvres un caractère vraiment personnel en associant de plus en plus l'idéal de l'art aux vérités de la nature. La très remarquable exposition ouverte en ce moment aux Champs-Élysées, aussi bien que la collection des dix dernières années contenue dans l'un de nos deux plus beaux palais, marquent une nouvelle et brillante étape dans la marche ascendante de l'art français.

Industrie, agriculture, science, beaux-arts, partout le triomphe de l'étude et du travail ! Spectacle réconfortant et qui prouve combien ils se trompent ceux qui, se hâtant de la juger superficiellement et sous l'influence des polémiques quotidiennes, croient la France exclusivement absorbée par les agitations stériles et les querelles des partis. Sans doute elle n'est point indifférente à la marche des affaires publiques ; éclairée par les leçons de l'histoire, elle entend ne plus être dupe d'aucune aventure ; plus que jamais elle est attentive à la conservation des libertés glorieusement et chèrement conquises par nos pères et au maintien de nos institutions. La France est libre ; elle entend rester libre et ne subir la tyrannie de personne, pas même celle qui pourrait naître de l'abus des libertés si largement octroyées par la République ; mais quelque soucieuse qu'elle soit de ces graves intérêts, la France conserve les qualités essentielles de sa race, elle est toujours ce que l'ont fait ses ancêtres : la grande nation honnête et laborieuse ; sa passion dominante est toujours la passion du travail ; elle y consacre son intelligence, sa science, son génie souple et fécond, son humeur joyeuse et franche, ses immenses ressources, en un mot le meilleur de ses forces, dont elle ne distrait que ce qui est nécessaire à la défense du pays ; et c'est ainsi que, malgré l'intensité de la crise économique qui depuis plusieurs années pèse sur le monde entier, elle a pu entasser tant de richesses artistiques, agricoles et industrielles dans le superbe domaine que nous inaugurons aujourd'hui.

Ce phénomène n'est pas, d'ailleurs, spécial à la France. Le précieux et brillant concours que les nations étrangères ont bien voulu nous prêter et qui ajoute tant d'éclat à notre Exposition, le prouve surabondamment : en toutes matières, leurs produits rivalisent avec les nôtres, souvent même ils les surpassent, et leur comparaison donnera lieu, comme précédemment, à d'intéressantes et profitables études. Si tous les gouvernements n'ont pas pris une part officielle à ce concours, la plupart d'entre eux ont secondé le généreux effort des initiatives privées par des encouragements et des subsides et ont ainsi contribué au succès d'une participation qui, dans son ensemble, est supérieure à celle des précédentes Expositions.

Je me permets donc d'adresser aux nations étrangères et à leurs gouvernements les remerciements et l'hommage reconnaissant de la France.

Je tiens aussi à féliciter et à remercier cordialement MM. les commissaires délégués des sections étrangères, dont le zèle empressé a puissamment contribué à la

rapidité des aménagements intérieurs et des installations de leurs nationaux, ainsi qu'à la construction des nombreux édifices dont la riche et pittoresque variété donne tant d'attrait à la partie du Champ de Mars où ils sont établis.

Nos colonies et nos pays de protectorat ont également tenu à honneur d'occuper brillamment l'espace considérable qui leur a été réservé. Ils y ont pleinement réussi. Les pavillons spéciaux, reproduisant les constructions les plus caractéristiques de ces diverses contrées, et les populations indigènes qui les animent, forment de l'esplanade des Invalides l'un des points les plus curieux et les plus intéressants à visiter. Que les Français d'outre-mer reçoivent donc les félicitations et les remerciements de la mère patrie.

Et puisque je parle des Français de nos colonies, qu'il me soit permis d'adresser également un témoignage de vive gratitude à tous les Français répandus sur la surface du globe, qui, à l'occasion de notre glorieux Centenaire et de la solennité d'aujourd'hui, envoient de toutes parts à M. le Président de la République des télégrammes émouvants, inspirés par les sentiments du plus pur patriotisme.

Les occasions sont trop rares où l'on sent battre les cœurs et palper les poitrines des vrais patriotes français dans un même élan de respect et de confiance, pour qu'il ne soit pas permis de saluer au passage celle qui nous est offerte aujourd'hui et de prouver ainsi à nos compatriotes que l'expression de leur touchant souvenir a trouvé dans la métropole de vibrants et sympathiques échos.

Je n'en finitrais pas, messieurs, si je voulais décrire tout ce qui s'offre ici à votre admiration ; je pourrais le faire sans offenser la modestie, car celui qui a l'honneur de parler en ce moment n'est qu'un ouvrier de la dernière heure ; mais cela m'entraînerait trop loin. Ne suffit-il pas d'ailleurs, pour s'en rendre compte, de lever les regards sur la superbe coupole qui nous abrite, puis de les porter sur la vaste galerie qui s'étend devant nous et conduit à cette autre merveille, déjà célèbre, le palais des machines, grandiose chef-d'œuvre de construction métallique, dont les proportions gigantesques et pourtant harmonieuses rivalisent avec les hardiesses de la tour de trois cents mètres, que le public a baptisée du nom de son éminent constructeur M. Eiffel ?

Et tout cela, messieurs, s'est exécuté avec un ordre, une rapidité et une régularité qui étonneraient si l'on ne connaissait l'homme qui a dirigé tout cet ensemble de travaux. C'est l'ingénieur habile qui, depuis quarante ans, travaille à l'embellissement et à l'assainissement de Paris et qui en a fait, je n'ose pas dire la plus belle, mais assurément l'une des plus belles villes du monde. Oui, M. Alphand a couronné sa laborieuse et utile carrière en construisant le plus splendide cadre d'exposition qui ait jamais été fait, et il a ainsi acquis un titre de plus à la reconnaissance de ses concitoyens.

Pour organiser et conduire à bonne fin une aussi vaste entreprise, il ne suffisait pas d'un grand constructeur, il fallait un administrateur habile et très expérimenté ; c'est M. Berger, qui déjà s'était signalé dans maintes expositions en France et à l'étranger, qui a bien voulu se charger de la direction de l'exploitation. Je ne saurais assez louer le zèle et le dévouement qu'il a déployés dans ces ingrates et difficiles fonctions. C'est lui qui, par son ardente activité, ses nombreux voyages dans nos départements et à l'étranger, ses conférences, ses connaissances techniques, a donné l'impulsion première et vigoureusement contribué au grand succès que nous pouvons constater dès aujourd'hui. Que M. Berger reçoive donc le tribut d'éloges que méritent si bien les nouveaux services qu'il vient de rendre à l'industrie française.

Enfin par une heureuse disposition réglementaire due à l'initiative de l'un de mes prédécesseurs, l'honorable M. Lockroy, le contrôle financier des travaux et de toutes les dépenses a été assuré par la création d'une direction spéciale, à laquelle a été placé un comptable de premier ordre, dont la carrière administrative au ministère du commerce se trouve ainsi brillamment complétée par un travail minutieux et compliqué qui assure la régularité de toutes les opérations, de tous les comptes, et qui fait le plus grand honneur à M. le directeur Grison.

Les comités départementaux et les comités d'installations à Paris ont fonctionné avec un zèle et une activité qui ont été justement signalés par mon honorable prédécesseur, M. Pierre Legrand, dans le rapport adressé à M. le Président de la République le 30 janvier dernier. Toutes nos félicitations leur sont dues.

Je dois également une mention particulière à la commission supérieure et de contrôle et de finances, dite des 13, composée de membres du Parlement, du conseil municipal de Paris et de représentants de la société de garantie, auxquels étaient adjoints, avec

voix consultatives, un certain nombre de hauts fonctionnaires. Cette commission a été en quelque sorte l'âme et le pivot de l'organisation de l'Exposition; c'est elle qui a examiné et approuvé les plans, ratifié les marchés et les traités de concessions, ouvert les crédits, réglé les conditions de l'exploitation: en un mot, rien d'essentiel et d'important n'a dû être fait sans son assentiment, et j'ai été témoin du soin scrupuleux et attentif qui a présidé à ses travaux. Aussi, bien que j'aie été membre quelque peu intermittent de cette commission, je n'éprouve aucun embarras à lui adresser, au nom du Gouvernement, les remerciements les plus chaleureux pour le zèle désintéressé qu'elle a déployé dans le long exercice de ses importantes fonctions.

L'on comprend qu'il me soit impossible de désigner ici nominativement, les ingénieurs, architectes, constructeurs, travailleurs et employés que MM. les directeurs ont eus sous leurs ordres; mais je tiens à les féliciter et à les remercier tous aujourd'hui de l'entrain patriotique, du dévouement infatigable qu'ils ont montré au milieu des plus grandes difficultés dans l'accomplissement de leur tâche. Je me garde bien d'oublier dans cette expression de la reconnaissance publique les milliers d'ouvriers, collaborateurs souvent inconnus, qui ont rivalisé de courage, d'intelligence, d'habileté et d'adresse dans l'exécution rapide de ces admirables travaux.

C'est grâce au concours de toutes ces bonnes volontés, dit-il en terminant, que notre Exposition a pu être prête à l'heure dite. Honneur et gloire à ceux qui ont collaboré à cette grande et belle œuvre nationale!

Et maintenant, Messieurs, félicitons-nous d'avoir ouvert une fois de plus les portes de la France aux produits du monde entier. Félicitons-nous de cette grande et pacifique manifestation des forces productives de notre cher pays, qui continue sa marche fièrement assurée dans la voie du progrès et de la civilisation.

Accueillons et fêtons avec joie les étrangers dont la foule se presse déjà dans nos murs; prouvons-leur que la France républicaine est hospitalière et généreuse, qu'elle aime et honore les travailleurs de tous les pays et voit en eux, non des rivaux qu'elle jalouse, mais des collaborateurs qui travaillent avec elle au bonheur de l'humanité et à la paix du monde!

M. le Président de la République s'est ensuite exprimé en ces termes:

Messieurs,

La France glorifiait hier l'aurore d'un grand siècle qui a ouvert une ère nouvelle dans l'histoire de l'humanité.

Aujourd'hui nous venons contempler, dans son éclat et dans sa splendeur, l'œuvre enfantée par ce siècle de labeur et de progrès.

Nous venons saluer les travailleurs du monde entier qui ont apporté ici le fruit de leurs efforts et les productions de leur génie. Nous venons tendre une main amie à tous ceux qui se sont faits nos collaborateurs dans l'œuvre de paix et de concordé à laquelle nous avons convié les nations.

Nous venons souhaiter la bienvenue aux visiteurs qui, déjà, de tous les points de l'horizon, en deçà ou au delà des frontières, arrivent sans compter les distances pour prendre part à ces fêtes.

Ils trouveront ici une terre hospitalière, une ville heureuse de les accueillir et verront ce que valent les calomnies diétées par des passions aveugles auxquelles le respect même de la patrie ne sait pas imposer silence.

Notre chère France est digne d'attirer à elle l'élite des peuples. Elle a le droit d'être fière d'elle-même et de célébrer, la tête haute, le centenaire économique comme le centenaire politique de 1789.

Elle a su se relever, avec une indomptable énergie, après les plus cruelles épreuves, et n'a jamais désespéré de la fortune. Par sa bonne foi dans les engagements publics et par sa loyauté, elle a inspiré une juste confiance: elle a trouvé dans ses institutions la force de vivifier le travail, de ranimer l'activité du commerce et de l'industrie, de rendre courage à l'agriculture atteinte par de redoutables fléaux; l'épargne nationale a reçu la plus admirable impulsion, et jamais il ne s'est produit plus de généreuses initiatives, plus de recherches passionnées dans toutes les branches de la bienfaisance publique et privée.

Je le répète avec fierté: la France poursuit, dans le calme et dans la paix, son œuvre de progrès, et le siècle laborieux qui s'achève laissera dans son histoire une trace lumineuse.

Quel chemin parcouru, Messieurs, depuis que François de Neufchâteau installait, en 1798, cent dix exposants dans le temple de l'industrie!

Quel admirable essor a pris l'activité humaine affranchie de toutes les entraves du passé! Quel développement de la richesse publique sous l'influence du

travail émancipé, du commerce libéré, des douanes intérieures supprimées!

Au point de vue social, on peut traduire le progrès par cette éloquente formule: la vie humaine accrue, la mortalité abaissée.

Dans l'atmosphère fortifiante de la liberté, l'esprit humain retrouve son initiative, la science prend son essor, la vapeur et l'électricité transforment le monde.

Un siècle qui a vu de pareils miracles devait être célébré.

On ne saurait mieux le faire que par cet admirable concours des peuples, qui, venus de toutes les parties du monde, se donnent rendez-vous pour rassembler les merveilles de l'industrie et les splendeurs de l'art de notre époque.

C'est dans ces fêtes grandioses du travail que les nations peuvent se rapprocher et se comprendre, et que doivent naître les sentiments d'estime et de sympathie qui ne manqueront pas d'influer heureusement sur les destinées du monde en avançant l'heure où les ressources des peuples et le produit de leur travail ne seront plus consacrés qu'aux œuvres de la paix.

Aussi, Messieurs, l'appel de la France a été entendu et le concours spontané et indépendant que les peuples eux-mêmes ont voulu apporter à cette manifestation de fraternité internationale vient encore ajouter à la grandeur morale de cette fête.

Son éclat matériel, vous en jugerez tout à l'heure. Vous verrez quelles surprises ménageaient à notre génération les merveilleux progrès de la science, comme les ressources inépuisables de l'industrie humaine et les trésors artistiques qui jettent sur notre époque un si brillant éclat.

Vous connaissez déjà le cadre où se déploient ces merveilles. Vous avez pu apprécier en entrant ici la belle ordonnance de cette grande Exposition, où ingénieurs, architectes et constructeurs ont rivalisé de science, d'activité, de dévouement pour présenter au monde une œuvre digne du génie de leur pays.

Au nom de la France, je les remercie, eux et leurs collaborateurs. Ils n'ont pas vaincu sans combat; il leur a fallu triompher et du temps et de la matière, et par dessus tout, des mauvais vouloirs persistant à ne pas comprendre que l'Exposition n'est pas une œuvre de parti, mais l'œuvre de la France. Ces hommes de cœur ont su répondre à la confiance de la République et tenir fidèlement tous ses engagements. Après avoir été à la peine, ils ont le droit d'être à l'honneur.

Et maintenant, Messieurs, nous allons visiter ensemble les trésors que le monde a accumulés dans ces palais et ces jardins, en donnant à notre pays un si éclatant témoignage de confiance et de sympathie.

Après avoir, de nouveau, souhaité une cordiale bienvenue aux hôtes de la France, je déclare ouverte l'Exposition de 1889.

Le Président de la République ayant déclaré l'Exposition ouverte, aux applaudissements unanimes de l'assistance, est descendu de l'estrade et a commencé la visite officielle des galeries.

Il était précédé par l'introduit des ambassadeurs, M. le comte d'Ormesson, assisté de fonctionnaires du département des affaires étrangères, en uniforme.

M. Tirard, MM. Alphant et Berger marchaient aux côtés de M. Carnot, lui indiquant les diverses expositions et lui présentant les présidents des classes et les commissaires généraux étrangers. Le président du Sénat et le président de la Chambre des députés, les membres des bureaux du Parlement, etc., accompagnaient M. Carnot.

Le cortège a suivi l'avenue centrale et gravi l'escalier conduisant aux galeries du palais des machines. A ce moment, les ponts roulants, couverts d'ouvriers qui agitaient des drapeaux, ont été mis en mouvement. La foule compacte qui emplissait l'immense palais et se pressait sur le passage du Président de la République a manifesté son enthousiasme par des acclamations répétées.

Redescendu au rez-de-chaussée, M. Carnot a traversé dans toute sa longueur la galerie des machines. Puis il a pénétré dans les salles des industries, du côté de l'avenue de Suffren, parcourant successivement les sections suisse, américaine, russe, italienne, espagnole, portugaise, roumaine, serbe, persane, japonaise, etc. Les comités de ces diverses nations l'ont salué avec empressement.

Le cortège, après avoir visité, dans le palais des Arts libéraux, diverses expositions telles que celles de l'histoire du travail, du ministère de l'intérieur, etc., s'est rendu dans les jardins où s'élèvent les palais et pavillons particuliers des États de l'Amérique du Sud. Reçu par les commissaires généraux de ces pays, réunis en groupe, M. Carnot, après les avoir félicités de leurs installations, a promis de venir prochainement voir leurs expositions.

Traversant ensuite le jardin central, au pied de la tour Eiffel, et passant devant la fontaine monumentale de M. Coutan, le cortège s'est dirigé vers le palais des Beaux-Arts, à l'entrée duquel M. Antonin Proust, commissaire général, a adressé cette allocution à M. Carnot:

Monsieur le Président,

Je suis particulièrement heureux de vous recevoir dans ce palais qui est consacré aux arts. Fidèle à ses plus chères, à ses plus nobles traditions, la France y a convié toutes les nations, et toutes les nations, sans exception aucune, ont répondu à son appel.

C'est à la puissance, à l'éclat, au crédit universel de notre école nationale que nous devons cette adhésion des artistes du monde entier, qui ont tenu d'ailleurs à venir fêter avec nous l'anniversaire du jour où la pensée humaine a été proclamée libre.

J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous présenter MM. les commissaires étrangers, les membres des jurys d'admission et mes collaborateurs dans l'organisation de l'Exposition française.

Tous apportent au chef de l'État républicain l'hommage de leur sympathie et de leur déférence.

Pour moi, Monsieur le Président, je puis vous affirmer à vous qui, hier encore, avez montré que vous ne connaissiez pas d'autre émotion que l'émotion patriotique, que celle que vous allez ressentir ici sera grande.

Car il n'est pas de plus admirable spectacle que celui que présente cette longue suite de chefs-d'œuvre dus au génie français et qui résument la fécondité et la puissance artistique de notre pays depuis cent ans.

Après un lunch et un intermède musical exécuté par l'orchestre Danbé, M. Carnot, conduit par le directeur général, a visité quelques-unes des salles françaises et étrangères.

Rentrant dans les galeries des industries diverses, du côté de l'avenue La Bourdonnais, il a parcouru les sections anglaise, belge et hollandaise. Enfin, après avoir visité une nouvelle partie des sections françaises, il est revenu au point de départ de l'avenue centrale, où s'est terminée la visite du cortège officiel. Cette visite a permis de constater le résultat heureux des efforts multipliés jusqu'à la dernière heure avec tant de dévouement par tous, ingénieurs, ouvriers, exposants, afin que l'Exposition fût en état de recevoir dignement ses hôtes à la date indiquée.

Puis, montant en voiture avec M. Tirard et les directeurs généraux, M. Carnot s'est dirigé, en longeant les pavillons de l'Agriculture, sur le quai de la Seine, vers l'esplanade des Invalides. Lorsqu'il est arrivé devant le palais Algérien, M. Tirard, gouverneur général, accompagné des commissaires et des collaborateurs de la section, lui a souhaité la bienvenue: « Quand vous nous ferez l'honneur, a ajouté M. Tirard, de parcourir notre exposition, vous pourrez vous rendre compte des grands progrès accomplis par nos colonies depuis 1878. »

Au palais des Colonies, M. Carnot, à la demande du sous-secrétaire d'État, M. Etienne, est descendu de voiture, et, passant au milieu d'une haie formée par les soldats indigènes, a visité quelques installations.

M. Léon Say a fait au Président les honneurs de l'exposition de la Société d'économie sociale, et le général Coste de celle du ministère de la guerre.

A 5 heures 1/2, le Président quittait l'esplanade par la porte des Invalides; pour revenir à l'Élysée, il a suivi les quais, le pont de Solferino, la place de la Concorde et les Champs-Élysées; la foule, particulièrement compacte

et animée sur ce parcours, a fait une sympathique ovation au premier magistrat de la République.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

ET DIVERSES

### Le Jury des récompenses

Par décret en date du 4 mai et sur la présentation du président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, sont nommés :

Membres titulaires du jury des récompenses pour les classes du groupe IX :

*Classe 78.*

MM.

Hardy (Auguste-François), directeur de l'école nationale d'horticulture de Versailles, membre de la société nationale d'agriculture, vice-président de la société nationale d'horticulture de France, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

André (Edouard), architecte-paysagiste, membre de la société nationale d'horticulture de France, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

Sohier (Georges), constructeur de serres, membre de la société nationale d'horticulture de France, médaille d'or à l'Exposition d'Amsterdam en 1883.

Joly (Charles), vice-président de la société nationale d'horticulture de France, membre du jury des récompenses à l'exposition de Paris en 1878.

*Classe 79.*

MM.

Choiseul (le comte Horace de), membre de la société nationale d'horticulture de France.

Cornu (Maxime), professeur-administrateur au Muséum, membre de la société nationale d'horticulture de France.

Thibault, horticulteur, membre de la société nationale d'horticulture de France.

Villard (Th.), ingénieur-constructeur, membre de la société nationale d'horticulture de France.

Moser, horticulteur-pépinériste, membre de la société nationale d'horticulture de France.

*Classe 80.*

MM.

Laizier (Napoléon), maraîcher, membre de la société nationale d'horticulture de France, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

Curé, horticulteur, membre de la société nationale d'horticulture de France.

Joret, membre de la société nationale d'horticulture de France, membre du jury des récompenses de l'Exposition de Paris en 1878.

*Classe 81.*

MM.

Baltet (Charles), horticulteur, membre de la société nationale d'horticulture de France, médaille d'or en 1878.

Michelin (Henri), membre de la société nationale d'horticulture de France, membre du jury des récompenses de l'Exposition de Paris en 1878.

Mussat, professeur aux écoles nationales d'agriculture de Grignon et d'horticulture de Versailles, membre de la société nationale d'horticulture de France.

Jamin, horticulteur, vice-président de la société nationale d'horticulture de France, grande médaille en 1878.

*Classe 82.*

MM.

Le Pauté, conservateur des forêts au service de la ville de Paris, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

Rivet, inspecteur des forêts, professeur à l'institut national agronomique.

Demontzey, inspecteur général des forêts.

*Classe 83.*

MM.

Chantin (Antoine), horticulteur, membre de la société nationale d'horticulture de France, grande médaille en 1878.

Truffaut (Albert), horticulteur, membre de la société nationale d'horticulture de France.

Duchartre, membre de l'Institut, membre de la société nationale d'horticulture de France.

Membres suppléants du jury des récompenses pour les classes du groupe IX :

*Classe 78.*

MM.

Izambert (Alexandre), constructeur de serres, membre de la société nationale d'horticulture de France, médaille d'or en 1878.

Bergman père, membre de la société nationale d'horticulture de France, chef de culture chez M. le baron Alph. de Rothschild, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

*Classe 79.*

M. Chargueraud, professeur d'arboriculture de la ville de Paris, secrétaire de la société nationale d'horticulture de France.

*Classe 80.*

M. Duvallard, horticulteur-maraîcher, professeur de culture maraîchère du département de la Seine, membre de la société nationale d'horticulture de France.

*Classe 81.*

M. Jolibois-Roch, jardinier en chef des jardins du Luxembourg, vice-président de la société nationale d'horticulture de France, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

*Classe 82.*

M. Zurlinden, inspecteur des forêts.

*Classe 83.*

M. Bleu (Alfred), horticulteur, secrétaire général de la société nationale d'horticulture de France, médaille d'or en 1878.

### Nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur

A l'occasion de l'ouverture de l'Exposition universelle, ont été promues dans l'ordre national de la Légion d'honneur les personnes dont les noms suivent :

Par décret en date du 4 mai,

*A la dignité de grand-croix*

M.

Alphand (Jean-Charles), directeur général des travaux de l'Exposition de 1889, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des travaux de la Ville de Paris, commissaire général des fêtes de l'Exposition de 1889 et du Centenaire de 1789. Grand-officier depuis le 11 juillet 1882.

*A la dignité de grand-officier*

MM.

Berger (Georges), directeur de l'exploitation de l'Exposition universelle de 1889. Organisateur de nombreuses expositions en France et à l'étranger. Commandeur depuis le 29 décembre 1884.

Duval (Edmond), directeur général de la compagnie de Fives-Lille, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite. A construit la moitié du Palais des Machines à l'Exposition de 1889. Commandeur depuis le 1<sup>er</sup> mai 1878.

*Au grade de commandeur*

MM.

De Bange (Valerand), directeur général des anciens établissements Cail, colonel d'artillerie en retraite. A construit la moitié du Palais des Machines à l'Exposition de 1889. Officier depuis le 10 février 1876.

Garnier (Charles), architecte-conseil de l'Exposition. Membre de l'Académie des Beaux-Arts, auteur du projet de l'histoire de l'habitation. Officier depuis le 5 janvier 1875.

*Au grade d'officier*

MM.

Bechmann (Ernest-Georges), ingénieur en chef

du service des Eaux à l'Exposition de 1889, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur du service des eaux de la Ville de Paris. A dirigé la construction et l'installation des fontaines lumineuses. Chevalier depuis le 6 juillet 1883.

Bouvard (Joseph-Antoine), architecte du Palais des expositions diverses et du dôme central de l'Exposition de 1889, architecte du gouvernement et de la Ville de Paris. Chevalier depuis le 1<sup>er</sup> mai 1878.

Charton (Jules-Jean), ingénieur en chef adjoint du contrôle des constructions métalliques à l'Exposition de 1889. A dirigé les travaux des chemins de fer intérieurs de l'Exposition. Chevalier depuis le 20 octobre 1878.

Contamin (Victor), ingénieur en chef du contrôle des constructions métalliques de l'Exposition de 1889, professeur à l'école centrale des arts et manufactures, ingénieur de la Compagnie du chemin de fer du Nord. Chevalier depuis le 9 juillet 1885.

Dutert (Charles-Louis-Ferdinand), architecte du Palais des Machines de l'Exposition de 1889, architecte du gouvernement. Lauréat du concours de l'Exposition (1<sup>re</sup> prime). Chevalier depuis le 13 juillet 1883.

Formigé (Jean), architecte du Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux de l'Exposition de 1889. Titres exceptionnels. Architecte de la Ville de Paris, lauréat du concours de l'Exposition (1<sup>re</sup> prime). Chevalier depuis le 11 juillet 1885.

Lavastre (Jean-Baptiste), peintre décorateur, auteur de la décoration picturale du dôme central du palais des expositions diverses et des dômes des Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux de l'Exposition. Chevalier depuis le 20 octobre 1878.

Müller (Victor), commissaire de la section algérienne à l'Exposition de 1889. Titres très exceptionnels. Commissaire du gouvernement en Algérie. Chevalier depuis le 30 décembre 1887.

Monthiers (Maurice), chef du service de la section française à l'Exposition de 1889, ingénieur civil des mines. A collaboré à l'exposition d'électricité de 1884, à l'exposition d'Amsterdam en 1883. Commissaire de la section industrielle française à l'exposition d'Anvers en 1885. Chevalier depuis le 11 août 1883.

Sédille (Paul), chef du service des installations de l'Exposition de 1889, vice-président de la Société centrale des architectes français. Chevalier depuis le 20 octobre 1878.

Vigreux (Léon), professeur à l'École centrale des arts et manufactures, inspecteur régional de l'enseignement technique, chef du service mécanique et électrique de l'Exposition de 1889. Chevalier depuis le 10 juillet 1883.

*Au grade de chevalier*

MM.

Balme (Claude), chef monteur de la compagnie de Fives-Lille. A dirigé le montage de la moitié des fermes de la galerie des machines à l'Exposition de 1889.

Barbet (Louis-Alexandre), ingénieur des anciens établissements Cail. A dirigé les études et les travaux de la moitié du palais des machines à l'Exposition de 1889.

Bourdon (Charles-Alexandre), répétiteur à l'école centrale des arts et manufactures, ancien élève de l'école centrale des arts et manufactures, ingénieur adjoint du service mécanique et électrique de l'Exposition de 1889.

Chastenet-Ducastaing (Guillaume), docteur en droit, chef du contentieux de l'Exposition universelle de 1889. A organisé le service du contentieux à l'Exposition.

Collignon (Edouard), examinateur d'admission pour les écoles d'arts et métiers, ingénieur du service mécanique de l'Exposition de 1889.

Compagnon (Jean), chef du chantier de construction de la tour de 300 mètres à l'Exposition de 1889. A dirigé le montage de la tour.

Déliens (Louis-René), ingénieur adjoint au

directeur général des travaux de l'Exposition de 1889, chef du service technique central de la direction générale des travaux : 17 ans de services.

Gravigny (Jean-Baptiste-Ulysse), premier inspecteur des travaux du palais des expositions diverses à l'Exposition de 1889, architecte ; 23 ans de services.

Houssin (Jean-Guillin), conducteur principal des ponts et chaussées, détaché au service municipal. A rendu des services signalés à l'Exposition de 1889 pour les travaux de raccordement des voies publiques et les autres travaux préparatoires ; 40 ans de services.

Jambon (Marcel), peintre-décorateur. A exécuté la peinture décorative des plafonds de la grande nef et du grand vestibule du palais des machines de l'Exposition de 1889.

De Lacretelle (Amaury), consul de France, secrétaire des sections étrangères à l'Exposition de 1889.

Laforcade (Joseph), jardinier en chef de l'Exposition de 1889, jardinier en chef de la ville de Paris ; 33 ans de services.

Laurent (Edmond), ingénieur. A construit l'ossature métallique des bas-côtés du palais des machines, du dôme central du palais des expositions diverses et des pavillons de raccordement à l'Exposition de 1889.

Manoury (Joseph), entrepreneur de travaux publics. A construit toutes les fondations des palais de l'Exposition de 1889 et exécuté les maçonneries en élévation du palais des expositions diverses et du palais des machines, ainsi que les chaussées empierrées, trottoirs et allées des jardins du Champ-de-Mars.

Manguin (Etienne). A construit les dômes des palais des beaux-arts et des arts libéraux et les annexes latérales de ces dômes à l'Exposition de 1889.

De Mallevoue (Fernand), secrétaire de la direction générale des travaux de l'Exposition de 1889, chef du service administratif central de la direction, secrétaire général des fêtes du centenaire de 1789 et de l'Exposition, sous-chef de bureau à la préfecture de la Seine ; 20 ans de services.

Millas (Marc), consul de France, membre de la chambre de commerce de Toulouse, secrétaire des sections étrangères à l'Exposition de 1889.

Moizard (Paul), médecin des hôpitaux de Paris, médecin en chef de l'Exposition de 1889. Organisation du service médical depuis le commencement des travaux de l'Exposition de 1889.

Nouguier (Emile-Toussaint), ingénieur. A collaboré à l'avant-projet de la tour de 300 mètres à l'Exposition de 1889, a suivi l'exécution de la tour, en a étudié et dirigé le montage.

Pierron (Eugène-Vincent), architecte de la ville de Paris, ingénieur du contrôle des constructions métalliques de l'Exposition de 1889, lauréat du concours de l'Exposition de 1889 (3<sup>e</sup> prime) ; 16 ans de service.

Richard (Antoine-François), inspecteur du service des eaux de l'Exposition de 1889, conducteur principal des ponts et chaussées ; 36 ans de services.

Sanson (Charles), commissaire délégué du gouvernement tunisien à l'Exposition de 1889, ancien négociant. Services exceptionnels rendus à l'Exposition de 1889.

Saurel, commissaire délégué de la province d'Oran à l'Exposition de 1889, viticulteur à Oran. Services exceptionnels rendus pour l'organisation de la section d'Algérie.

Sauvestre (Léon-Stéphen), architecte. A préparé et dirigé la construction des bâtiments de la section des colonies françaises à l'Exposition de 1889. A pris part à l'installation des produits des colonies.

Savoie (Léon), licencié en droit, secrétaire de la direction générale des finances à l'Exposition de 1889, chef du service des entrées.

Thurneyssen (Emile), secrétaire de la direction générale de l'exploitation de l'Exposition

de 1889. Services rendus à l'organisation de l'Exposition de 1889.

Des Tournelles (Ferdinand), ingénieur des arts et manufactures, commissaire-adjoint de la section des colonies françaises à l'Exposition de 1889.

Par décret en date du 5 mai,

#### Au grade d'officier

M.

Havard (Henri), inspecteur des beaux-arts, inspecteur principal de l'exposition décennale des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1889. Chevalier depuis 1880.

#### Au grade de chevalier

MM.

Prétel (Louis), délégué au placement des œuvres d'art aux expositions des beaux-arts de l'Exposition universelle de 1889, commissaire des expositions de la société des artistes français.

Delair (Paul), commissaire des expositions des beaux-arts ; 40 ans de services. Titres exceptionnels à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889.

Nous voudrions pouvoir féliciter la plupart des personnes méritantes que le chef de l'Etat a si justement récompensées. Mais ce nous serait bien difficile et notre rôle serait bien délicat. On nous permettra cependant de signaler entre toutes les nominations au grade de chevalier, de MM. Balme et Compagnon, ces deux intrépides collaborateurs d'ingénieurs distingués.

#### Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques

Par arrêté, en date du 4 mai 1889, du président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, M. le contre-amiral Devarenne, directeur général des torpilles au ministère de la marine, a été nommé membre du comité d'organisation de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques, section IV (moyens de transport), en remplacement de M. le contre-amiral O'Neill, appelé à servir à la mer.

#### L'ouverture au public de la tour Eiffel

Le conseil d'administration de la Société de la tour Eiffel a fixé l'inauguration de la tour au mercredi 15 mai. Jusqu'à cette date, toute entrée dans la tour sera rigoureusement interdite. Le nouveau drapeau annonçant les fêtes du Centenaire, qui la surmonte depuis dimanche, mesure 48 mètres de surface : 8 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur !

#### Le service de secours

Le poste central est installé à gauche du Champ de Mars, tout près de la tour Eiffel. Trois autres postes sont ouverts : à droite du Champ de Mars, près de la gare de la Manutention, à la galerie des Machines et à l'Exposition coloniale, près de l'Hôtel des Invalides.

Il y aura, à chacun de ces postes, un médecin en permanence.

#### La commission de contrôle et de finances

La commission de contrôle et de finances s'est réunie vendredi matin, sous la présidence de M. Tirard, président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général.

Elle a autorisé l'établissement d'un chemin de fer à propulseur hydraulique, système Girard. Le public qui voudra expérimenter ce chemin de fer, qui constitue un amusement et non une voie de communication, paiera une redevance de 0 fr. 25 ; l'administration percevra une redevance de 10 0/0 sur la recette totale.

La commission s'est occupée ensuite des mé-

dailles à accorder aux industriels récompensés et aux collaborateurs de l'Exposition ; elle a décidé l'ouverture d'un concours tant pour les médailles dites de récompenses, destinées à tous les exposants ayant obtenu une récompense supérieure à la mention honorable, que pour la médaille dite commémorative destinée aux collaborateurs français et étrangers de l'Exposition.

Chacune de ces médailles présentera, sur une face, une figure ou un sujet symbolique avec les attributs de la paix et du travail et la légende : *République française* ; sur l'autre face, un sujet composé en rapport avec la destination de la médaille, et en légende : *Exposition universelle de 1889. — Médaille de récompense ou Médaille commémorative*. Les artistes français seront seuls admis au concours.

La commission a autorisé M. le ministre, président du conseil, à accorder des cartes d'abonnements de 28 francs à tous les anciens souscripteurs de la liste de garantie.

#### Instituteurs et institutrices

Les instituteurs admis à prendre part à l'Exposition de l'enseignement primaire, qu'ils soient désignés nominativement ou sous le nom de leur école, comme c'est le cas de beaucoup, sont environ au nombre de 900. Tous ceux qui n'ont pas reçu notification de leur admission peuvent donc considérer que leurs projets ont été écartés par le comité. Cette élimination n'est due le plus souvent qu'au défaut de place, car le ministère ne disposait pour l'exposition de l'enseignement primaire que d'un espace très limité.

Sur les instances de l'administration centrale du ministère de l'instruction publique, l'administration de l'Exposition vient de décider que tous les instituteurs exposants auraient droit d'obtenir une carte personnelle et permanente d'entrée à l'Exposition. Sont compris parmi les exposants, non seulement ceux dont le nom figurera sur le catalogue de l'Exposition, mais aussi les directeurs ou directrices d'école qui, ne figurant pas nominativement au catalogue, y seront représentés, sous le nom de leur école. Cette mesure permet donc de délivrer aux instituteurs et institutrices environ 900 cartes permanentes et gratuites d'entrée.

#### Les frais de représentation des ministres

Par décret en date du 4 mai, le crédit de un million de francs (1,000,000 fr.) ouvert aux ministres, au titre du budget ordinaire de l'exercice 1889, par la loi du 17 avril 1889, est réparti, par ministères et par chapitres, ainsi qu'il suit :

Ministère de la justice et des cultes	50,000 fr.
— des affaires étrangères. . .	150,000
— de l'intérieur (ministre et préfet de la Seine . . .)	100,000
— des finances . . . . .	50,000
— de la guerre . . . . .	70,000
— de la marine . . . . .	50,000
— de l'instruction publique et des Beaux-Arts . . . . .	100,000
— du commerce, de l'industrie et des colonies . . . . .	270,000
— de l'agriculture . . . . .	60,000
— des travaux publics . . . . .	100,000
Total . . . . .	1,000,000

## INSTALLATIONS

### L'exposition algérienne

L'inauguration de l'exposition algérienne a eu lieu hier matin, à 10 heures, à l'esplanade des Invalides.

M. Tirman a été reçu à son arrivée par la musique arabe des turcos, cette bizarre *Nouba* aux mélodies alanguissantes, qui donne aux fiers

accents de la *Marseillaise* une allure si étrange, à la fois a trayante comme un hymne et pénible comme une surprise.

Sous la grande véranda du palais, une centaine d'Arabes, hommes, femmes, enfants, groupés dans l'impassible immobilité orientale, avec leurs costumes riants et pittoresques, mettaient une tache blanche sur les arabesques et les faïences de la façade, enchassée de plantes chaudes.

L'énerverment de la musique, le you-you solennel des acclamations, l'odeur de foin coupé particulière à ce coin du monde, rappelaient le lointain de la terre d'Orient et cette merveilleuse Algérie, dont la civilisation n'a pu encore étouffer l'exotisme.

Dans le salon officiel qui fait suite à la grande galerie, le commissaire général, M. Müller, a souhaité la bienvenue au gouverneur, qui a longuement visité les salles d'expositions et les annexes du palais, louant partout l'agencement pratique et le goût original des installations.

A midi, un déjeuner a terminé cette petite fête toute intime, qui a été comme le lever de rideau et le prologue de la grande solennité d'inauguration.

#### Une fromagerie modèle

On peut voir, en ce moment, exposée sous les arcades du passage des Carmes, à Besançon, une très intéressante réduction en bois d'une maison destinée à une fromagerie modèle.

Cette réduction a été exécutée, d'après les instructions de M. Martin, directeur de l'École de laiterie de Mamirolle, et d'après les plans de M. Bouterin, architecte, par un ouvrier habile dont le nom nous échappe à notre grand regret.

Dans l'intérieur du petit bâtiment se trouvent des spécimens, à l'échelle réduite, bien entendu, de tous les objets qui peuvent servir à la fabrication du fromage. C'est une installation complète, telle que pourrait la faire voir la meilleure fromagerie.

Cette réduction est destinée à l'Exposition universelle. Nous espérons qu'elle attirera l'attention des personnes compétentes sur l'École de laiterie que M. Martin dirige avec un zèle et un soin qui ne se sont jamais démentis et qui l'ont fait triompher des ennuis et des tâtonnements du début.

## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

#### Avis aux Consommateurs

M. Alphan, directeur général de l'Exposition, vient d'adresser aux débiteurs une circulaire, que nous avons publiée dans notre précédent numéro, les invitant à se conformer strictement, pour le prix des consommations, aux tarifs que l'administration a homologués et qu'ils ne peuvent enfreindre sans s'exposer à une sérieuse responsabilité.

Les consommateurs sont donc en droit d'exiger qu'il leur soit donné communication du tarif, et peuvent se refuser à payer des prix supérieurs à ceux approuvés par l'administration.

#### Les Ouvriers de la tour Eiffel à l'Élysée

Les ouvriers qui ont été employés à la construction de la tour Eiffel ont été présentés mardi matin au président de la République, suivant le désir qu'il en avait manifesté.

Ils sont arrivés à l'Élysée au nombre de trois cents, sous la conduite de leur chef de chantier, M. Compagnon, le nouveau chevalier de la Légion d'honneur.

Les braves gens, qui viennent d'accomplir un travail si réellement grandiose, ont offert à M. Carnot une reproduction en fer et acier de la tour; le socle de cette pièce est faite avec du fer provenant de la tour elle-même.

Ils ont également offert au président un drapeau en soie portant cette inscription :

*Au Président de la République,  
Les ouvriers de la tour Eiffel.*

et un splendide album où ils ont tous apposé leurs signatures.

#### Le restaurant de la presse

Le comité de la presse a inauguré sa prise de possession du pavillon de l'Exposition par un déjeuner que les membres du comité offraient aux trois directeurs généraux de l'Exposition : MM. Alphan, Georges Berger et Grison, à MM. Eiffel et Vaudoyer, architecte du pavillon.

#### Les ânes blancs

Les 50 petits ânes blancs venus d'Égypte sont prêts à promener les visiteurs à travers le Champ de Mars.

Ces promenades vont commencer, à raison de 3 francs l'heure, aussitôt que toutes les routes et allées seront prêtes et que les chutes ne seront plus à craindre.

Chaque âne aura son conducteur, chargé de veiller sur l'animal et aussi sur le voyageur.

#### Les entrées des 6 et 7 mai

Le nombre des tickets recueillis pendant la journée de lundi aux guichets de l'exposition a été de :

	ENTRÉES PAYANTES
Tickets du Crédit foncier.....	330.913
Tickets du Trésor.....	2.970
Total.....	333.883

Soit, à raison de 3 tickets, 111.295 personnes.

Les tickets recueillis pendant la journée de mardi, se décomposent de la façon suivante :

Entrées de 8 heures du matin à 10 heures, 1.264 personnes à deux tickets.....	2.528 tickets.
De 10 heures du matin à 6 heures du soir, 50.876 personnes à un ticket.....	50.876 —
De 6 heures du soir à 10 heures, 3.102 personnes à deux tickets.....	6.204 —

Soit 55.242 personnes et.. 59.608 tickets.

Il y a eu, en outre, 45.673 entrées gratuites. Total, 70.915 personnes, sans compter 7.007 entrées de faveur aux exposants.

Il y a eu 838 tickets du Trésor et 58.770 tickets du Crédit foncier.

En 1878, le nombre des entrées payantes, avait été de 27.608; celui des entrées gratuites, de 8.547; total, 36.165.

Nous publierons régulièrement, chaque semaine, le chiffre des entrées à l'Exposition. Nous espérons en effet, que le silence gardé depuis mercredi, par la direction des finances, sur le nombre des entrées, ne se prolongera pas et que nous recevrons chaque jour par voie directe ou indirecte (*journal officiel*) les éléments de cette intéressante statistique.

#### Incendie au pavillon de San-Salvador.

Jeudi matin, un commencement d'incendie s'est déclarée dans le pavillon principal de la République de San-Salvador. Les dégâts sont de peu d'importance. La cause de cet incendie est due à la négligence d'un peintre, qui avait jeté une allumette enflammée sur un bidon d'essence.

#### Félicitations à M. Alphan

Le personnel de l'administration des travaux de l'Exposition s'est réuni hier matin pour féliciter M. Alphan à l'occasion de sa promotion à la dignité de grand-croix dans la Légion d'honneur.

M. Contamin, au nom du personnel, a présenté ses hommages et ses félicitations à M. le directeur général.

#### La soirée du 6 mai au Champ de Mars

Le Champ de Mars offrait lundi, après le départ du Président, le spectacle le plus extraordinairement curieux qu'il soit possible de rêver.

A l'heure du diner, les restaurants, les brasseries, les cabarets ont été littéralement pris d'assaut et dévalisés; une véritable avalanche d'affamés a fait en un clin d'œil main basse sur les innombrables provisions qui surchargeaient les comptoirs.

On dut aller au dehors chercher d'énormes pains de quatre livres; il y eut acheteur à 3 fr. la livre.

Un membre infortuné de l'Académie française, M. Jules Claretie, assis sur le piédestal d'une énorme statue, partageait gaiement avec ses deux enfants un tout petit pain de deux sous.

M. Berger, lui-même, le sympathique directeur général, ne pouvait trouver dans aucun établissement de quoi manger et était obligé d'envoyer chercher des vivres à domicile.

#### La musique des grenadiers belges

L'excellente musique des grenadiers de la garde belge va donner une série de concerts dont le premier a eu lieu jeudi, de 2 heures à 4 heures, à l'exposition militaire de l'esplanade des Invalides.

Cette musique, arrivée mardi à Paris, ainsi que nous l'avons annoncé, comprend soixante instrumentistes, sous la direction de son chef, M. Constantin Bender.

On sait qu'elle a une réputation européenne et qu'elle est, comme celle de notre garde républicaine, une des premières musiques militaires du monde.

Elle sera logée, pendant toute la durée de son séjour, à la caserne de dragons du quai d'Orsay. Les soldats qui la composent ont une allure superbe avec leurs immenses bonnets à poil, leurs uniformes à collet de drap rouge et leurs épaulettes en cuivre doré.

## CONGRÈS

#### Congrès des œuvres et institutions féminines

Par arrêté en date du 10 avril 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international des *Œuvres et institutions féminines* :

M<sup>mes</sup>

Bovet (Marie-Anne de), rédactrice de la *Nouvelle Revue*

Benoit (Victorine), docteur en médecine.

Bertaux (Léon), présidente de l'union des femmes peintres et sculpteurs.

Bogelot (Isabelle) directrice de l'œuvre des libérées de Saint-Lazare.

Broen (de), fondatrice des œuvres de Belleville pour les ouvriers.

Helbronner (Alphonse), membre des refuges israélites de la société des femmes en couches.

Köchlin-Schwartz, présidente de l'union des femmes de France.

Laurent (Marie), fondatrice de l'orphelinat des arts.

Legrand-Priestley.

Marjolin-Scheffer, fondatrice de la société protectrice de l'enfance.

Martin (Maria).

Morsier (Emilie de).

Moulton.

Ouroussow (princesse).

Pallavicini (comtesse).

Pomar (duchesse de), directrice de l'*Aurore*.  
Verneuil (de), représentante de la bibliothèque Wolska.

MM.

Beurdeley, avocat.

Destrem, vice-président de la société française de l'arbitrage entre nations.

Donnat (Léon), conseiller municipal.

Eschnauer, ancien pasteur, président de l'église française à Strasbourg.

Fabre (Joseph), professeur de philosophie.

Gorodichze (docteur).

Légouvé, membre de l'Académie française.

Macé (Jean), sénateur.

Mansais (Jules), référendaire au sceau de France.

Montaut, député.

Passy (Frédéric), membre de l'académie des sciences morales et politiques.

Richet (Charles), professeur à la faculté de médecine, directeur de la *Revue scientifique*.

Simon (Jules), sénateur, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences morales et politiques.

### Congrès international de la propriété industrielle

Le Comité d'organisation du congrès international de la propriété industrielle qui doit se tenir cette année à l'occasion de l'Exposition universelle, est à la fin de la période préparatoire de ses travaux ; il a d'abord constitué son bureau de la manière suivante : M. Bozérian, sénateur, ancien président du Congrès de 1878, a été nommé président d'honneur ; le président est M. Teisserenc de Bort, sénateur, ancien ministre ; MM. Ch. Lyon-Caen, professeur à la faculté de droit de Paris et A. Huard, avocat à la Cour de Paris ont été nommés vice-présidents ; le secrétaire-général est M. Ch. Thirion, ingénieur-conseil en matière de propriété industrielle, qui avait rempli les mêmes fonctions en 1878 ; MM. A. Rendu et Seligman, avocats à la Cour de Paris ont été désignés comme secrétaires.

Le Comité d'organisation s'est ensuite divisé en quatre sections chargées de préparer, chacune en ce qui la concerne, le programme des questions qui devront être soumises à la discussion du Congrès, savoir : section des questions internationales, section des brevets d'invention, section des marques de fabrique ou de commerce, section des dessins et modèles industriels.

Le programme complet a été arrêté par le Comité d'organisation, qui va prendre les mesures nécessaires pour le faire connaître rapidement à tous ceux, français et étrangers, qui s'intéressent aux questions de propriété industrielle ; il l'adressa également aux chambres de commerce, chambres consultatives des arts et manufactures, tribunaux de commerce, conseil des prud'hommes, syndicats professionnels et aux différentes sociétés savantes et industrielles, en les invitant à désigner des délégués chargés de les représenter au congrès, dont l'ouverture est fixée au 5 août prochain.

Nota. — Toutes les communications doivent être adressées à M. Ch. Thirion, secrétaire-général du comité d'organisation, 95, boulevard Beaumarchais, à Paris.

### Le Congrès des Voyageurs de commerce

La commission exécutive des travaux préparatoires du congrès des voyageurs et représentants de commerce français, qui doit se tenir en juillet prochain, a arrêté son programme.

Voici les questions qui ont été définitivement mises à l'ordre du jour :

#### 1<sup>re</sup> section. — Commerce d'exportation

Consulats commerciaux. Comptoirs de représentation à l'étranger. Traités de commerce.

#### 2<sup>e</sup> section. — Législation.

Juridiction des prud'hommes pour les représentants et voyageurs de commerce. Privilège dans les faillites pour les agents travaillant à

la commission. Arbitrage et expertise gratuits par les syndicats. Vote des voyageurs de commerce par correspondance. Unification ou suppression des patentes des représentants de commerce.

#### 3<sup>e</sup> section. — Economie sociale

Fondation d'un journal, organe de la corporation. — Extension des syndicats des départements. — Relations entre les syndicats de travailleurs et les syndicats de patrons. — Agences de renseignements.

#### 4<sup>e</sup> section. — Finances

Banques coopératives des voyageurs et représentants de commerce. — Réforme du système des impôts.

#### 5<sup>e</sup> section. — Transports

Déclassement pour les voyageurs de commerce. — Voyages à prix réduits au moyen de carnets kilométriques.

Tarif réduit pour le transport des échantillons.

Le choix de ces questions résulte des communications qui ont été envoyées à la commission jusqu'à ce jour.

Le secrétariat recevra encore, jusqu'à fin avril courant, les propositions à étudier ; passé cette époque, le classement sera définitivement arrêté, et la période d'études commencera dans chaque section.

Les membres adhérents du congrès sont invités à envoyer sans retard leurs observations et communications, pour qu'il puisse en être tenu compte avant la clôture du classement, aucune nouvelle question ne devant plus être acceptées à l'ordre du jour du congrès passé l'époque indiquée.

Toutes les correspondances doivent être adressées au secrétariat général, 58, rue des Petites-Ecuries, ou aux commissaires régionaux.

### Congrès international commercial et industriel des grains et farines

Par arrêté en date du 1<sup>er</sup> mai 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international commercial et industriel des grains et farines :

MM.

Barre, vice-président de l'association nationale de la meunerie française, meunier, président du tribunal de commerce de Dreux.

Colson-Blanche, ancien élève de l'école polytechnique, vice-président de l'association de la meunerie française, meunier à Chantilly.

Cornu (L.), secrétaire général de l'association, directeur de la meunerie française.

Dubray (A.), président de l'association nationale de la meunerie française, ancien président de la commission des expériences de mouture, meunier à Boissy-l'Aillerie.

Hervaux, trésorier de l'association nationale de la meunerie française, meunier à Senlis.

Vilgrain, vice-président de l'association nationale de la meunerie française, meunier à Frouard, ancien juge au tribunal de commerce de Nancy.

### LE CHEMIN DE FER DE L'EXPOSITION

Le chemin de fer spécial construit par MM. Gaillot et Gallotti et dont l'exploitation en est faite par eux de concert avec M. Decauville aîné qui a fourni la voie et le matériel roulant, a été inauguré le samedi 4 courant par un lunch offert aux représentants de la presse et à quelques notabilités.

Les invités étaient si nombreux que tous n'ont pu prendre place dans le premier train formé à la gare de l'esplanade des Invalides pour les conduire à la tour Eiffel où devait avoir lieu le lunch.

Un second train dut être organisé à la hâte, ce qui, d'ailleurs, et grâce à l'intelli-

gence des ordres donnés, a été l'affaire de quelques minutes.

Les deux trains, composés en majeure partie de grandes voitures à bogies (système américain) à soixante places et remorqués par d'excellentes machines, dont la *ville de Laon*, d'un type créé par M. Decauville, sont arrivés respectivement à 4 heures 20 et 4 heures 25 à la gare de la tour Eiffel. Le lunch était servi, très originalement, sur une table formée d'un grand wagon plate-forme et qu'une locomotive a poussée jusqu'au-dessous de la tente de la gare aussitôt après l'arrivée des invités.

Quelques toasts ont été portés, notamment par M. Decauville fils qui a bu à la puissance de la presse et a offert très gracieusement à toutes les personnes présentes de leur faire adresser un certain nombre de billets de parcours sur le Chemin de fer de l'Exposition.

M. Decauville aîné faisait les honneurs du lunch et fournissait, avec son amabilité habituelle, des explications techniques à ceux des assistants qui lui en demandaient.

À 5 heures, cette sympathique réunion prenait fin et la plupart des assistants, en prenant congé des intelligents constructeurs de ce petit chemin de fer, leur souhaitaient le plus éclatant succès.

H. P.

## ECHOS

### Une annexe de l'Exposition

L'ouverture de l'Exposition de 1889, si prodigieusement réussie, va faire redoubler d'entrain les retardataires et stimuler le zèle des employés de tous grades chargés de terminer les travaux interrompus par la magnifique fête d'inauguration d'hier.

Parmi les mesures d'achèvement qui s'imposent pour compléter l'éclat de cette œuvre merveilleuse, la jonction avec l'Exposition rétrospective de la Bastille nous paraît une des plus urgentes et nous espérons que la passerelle demandée par ses promoteurs sera bientôt établie de manière à donner à nos visiteurs étrangers un passage confortable, qui n'existe plus depuis le rétrécissement de l'avenue de Suffren rendue à peu près impraticable.

\* \*

### La gare Saint-Lazare

Depuis le *Mercredi 8 mai*, à 5 heures du matin, tout le service du départ de Paris (Saint-Lazare) sur les grandes lignes (voyageurs et bagages) est reporté dans la cour du Havre, située au coin des rues Saint-Lazare et d'Amsterdam.

\* \*

### La ville et les omnibus

La Ville de Paris a introduit contre la Compagnie générale des Omnibus une demande en 100,000 francs de dommages-intérêts, en raison des infractions qu'elle prétendait avoir été commises par cette dernière, au traité qui lui a accordé la concession.

En août 1886, la 4<sup>e</sup> chambre du tribunal civil de la Seine condamna la Compagnie à payer à la Ville 50,000 francs et lui ordonna de se conformer, pour toutes les parties de son service, aux prescriptions des articles 6 et 14 du traité du 18 juin 1860 et aux injonctions du préfet de la Seine à ce sujet.

La Compagnie interjeta appel du jugement, mais la Cour, sur les conclusions conformes de M. l'avocat général Manuel, vient de confirmer la décision des premiers juges.

\* \*

### Les vieux ouvriers

A l'occasion du Centenaire de la Révolution française et de l'ouverture de l'Exposition universelle, le président du conseil, ministre

du commerce, de l'industrie et des colonies, a accordé 521 médailles d'honneur à des ouvriers et employés appartenant à tous les départements.

## CONCOURS D'HORTICULTURE

AU TROCADÉRO

L'exposition internationale d'horticulture est permanente ; elle sera ouverte du 6 mai au 31 octobre 1889.

Le parc du Trocadéro, compris dans l'enceinte de l'EXPOSITION UNIVERSELLE, est spécialement affecté à cette destination.

Tous les produits admis à figurer à l'exposition concourront pour les récompenses.

Toutes les personnes qui s'occupent de la culture des plantes ou des fruits, soit de table, soit de pressoir : amateurs, horticulteurs, pépiniéristes et jardiniers, quel que soit le pays qu'ils habitent, peuvent prendre part à cette exposition, qui sera complétée par une série de concours internationaux répartis en onze époques :

*Première époque, du 6 au 11 mai.* — Fleurs et plantes d'ornement, plantes nouvelles, fleurs coupées, bouquets et garnitures, plantes potagères, arbres fruitiers, fruits frais ou conservés, fruits de la région du Sud, fruits et raisins forcés, fruits nouveaux, plantes de serre.

*Deuxième époque, du 24 au 29 mai.* — Fleurs et plantes d'ornement, plantes nouvelles, fleurs coupées, bouquets et garnitures, plantes potagères, arbres fruitiers, fruits frais ou conservés, fruits de la région du Sud, fruits et raisins forcés, fruits nouveaux, graines et plants d'essences forestières, plantes de serre.

*Troisième époque, du 7 au 12 juin.* — Fleurs et plantes d'ornements, fleurs coupées, bouquets et garnitures, plantes potagères, fruits frais de la saison, fruits de la région du Sud, fruits et raisins forcés, fruits nouveaux, plantes de serre.

*Quatrième époque, du 21 au 27 juin.* — Fleurs et plantes d'ornement, fleurs coupées, bouquets et garnitures, plantes potagères, fruits frais de la saison, fruits de la région du Sud, fruits et raisins forcés, fruits nouveaux, graines et plants d'essences forestières, plantes de serre.

*Cinquième époque, du 12 au 17 juillet.* — Fleurs et plantes d'ornement, fleurs coupées, bouquets et garnitures, plantes potagères, fruits frais à maturité, fruits de la région du Sud, fruits nouveaux, graines et plants d'essences forestières, plantes de serre.

*Sixième époque, du 2 au 7 août.* — Fleurs et plantes d'ornement, fleurs coupées, bouquets et garnitures, plantes potagères, fruits frais de toute sorte à maturité, fruits divers de la région du Sud, fruits nouveaux, plantes de serre.

*Septième époque, du 16 au 21 août.* — Fleurs et plantes d'ornement, fleurs coupées, bouquets et garnitures, plantes potagères, fruits frais de toute sorte à maturité, fruits divers de la région du Sud, fruits nouveaux, graines et plants d'essences forestières, plantes de serre.

*Huitième époque, du 6 au 11 septembre.* — Fleurs et plantes d'ornement, fleurs coupées, bouquets et garnitures, plantes potagères, fruits frais à maturité, fruits divers de la région du Sud, fruits à cidre de première saison, fruits nouveaux, plantes de serre.

*Neuvième époque, du 20 au 25 septembre.* — Fleurs et plantes d'ornement, fleurs coupées, bouquets et garnitures, plantes potagères, fruits frais à maturité, fruits de la région du Sud, fruits à cidre de première saison, fruits nouveaux, plantes de serre.

*Dixième époque, du 4 au 9 octobre.* — Fleurs et plantes d'ornement, fleurs coupées, bouquets et garnitures, plantes potagères, fruits à

cidre, fruits nouveaux, dessins de forêts et parcs, graines forestières, plantes de serre.

*Onzième époque, du 18 au 23 octobre.* — Fleurs et plantes d'ornement, fleurs coupées, bouquets et garnitures, plantes potagères, fruits frais de toute sorte, fruits de la région du Sud, fruits à cidre, fruits nouveaux, plantes de serre.

Dans chaque concours, les apports collectifs, les apports d'amateurs, ceux des horticulteurs, ceux des établissements publics ou d'enseignement et ceux des marchands concourront séparément.

*Les demandes par des amateurs ou horticulteurs, français ou étrangers, devront être adressées au Directeur général de l'Exploitation, à Paris, six semaines au moins avant l'époque du concours auquel ils désirent prendre part.*

Les exposants seront informés de leur admission trois semaines au moins avant l'époque du concours indiqué.

Les demandes devront mentionner le nom et le domicile du demandeur, le nombre, l'espèce ou la variété des produits qu'il désire exposer, le mode d'exposition et l'espace que ces produits occuperont.

Les demandes devront aussi indiquer l'époque ou les époques pendant lesquelles le demandeur désire exposer, et indiquer l'espace qui lui sera nécessaire à chaque époque.

Nous sommes à la disposition de nos lecteurs abonnés pour leur fournir tous les renseignements qu'ils pourraient désirer concernant ces concours.

Après chaque époque, nous rendrons compte du résultat et nous en publierons aussitôt les récompenses.

A. R.

### LES NOUVELLES

#### GALERIES DES FÊTES DU PALAIS DE L'ÉLYSÉE

Un grand dîner, suivi d'une réception ouverte, a été offert jeudi par le président de la République aux collaborateurs principaux de l'Exposition. C'est à propos de cette réception qu'ont été inaugurées les nouvelles galeries des fêtes de l'Élysée, en construction depuis six mois déjà, et ouvertes pour la première fois aux invités de M. Carnot.

L'ensemble des nouvelles galeries fait tout le tour du palais ; il se compose d'une longue galerie centrale longeant le jardin, large environ de 8 mètres et longue de 60, aux deux extrémités de laquelle se trouvent, d'un côté, un petit salon rectangulaire, et de l'autre, une vaste pièce large de 30 mètres et longue de 35. Tous les murs, du faite à la base, sont complètement garnis de vieilles tapisseries des Gobelins, séparées par des tentures de brocatelle bouton d'or et reposant sur un fond de même nuance. C'est à la fois simple et somptueux, et l'effet produit par le défilé de ces chefs-d'œuvre tissés, que l'on a eu l'heureuse idée de sortir du garde-meuble où personne ne pouvait les voir, est véritablement superbe.

Lorsqu'on part du salon d'attente des officiers de la maison militaire du président, on se trouve au milieu des quatre grands sujets, provenant de la série dite de la galerie de Saint-Cloud, exécutée d'après les dessins de Mignard, pour Monsieur, frère de Louis XIV, et terminée en 1678 ; à gauche le *Triomphe de Bacchus* ou l'*Automne*, et le *Sacrifice à Cérès* ou l'*Été* ; à droite, *Apollon et les Muses* et la *Naissance d'Apollon*.

Dans la galerie de 60 mètres c'est, d'un côté, la *série des Don Quichotte*, tapisseries sur fond rouge, tissées aux Gobelins au xviii<sup>e</sup> siècle d'après les dessins d'Audran, et dont les cartouches sont de Coppel ; et en face la *série des Termes*, exécutés au xvii<sup>e</sup> siècle d'après les dessins de Lebrun.

Nous arrivons enfin dans le grand salon rectangulaire, bien supérieur par ses dimensions

au reste des galeries ; c'est là que se dressait jeudi la table des invités du président. Le fond de cette vaste pièce, qui donne sur le jardin, est occupé par d'immenses tentures cramoisées à franges d'or ; à droite et à gauche, les tapisseries de la *série des Dieux*, d'après les cartons d'Audran ; au fond, le jardin d'hiver de l'ancien palais. Dans les frises, une mosaïque sur fond bleu, représentant la France, et qui sort également des ateliers des Gobelins ; enfin, le plafond et les tympans sont peints par Lavastre. Trois statues en marbre blanc vont orner cette salle : le *Flûteur*, de Delorme ; la *Clotilde de Surville*, de Gautherin, et le *Pêcheur*, de Claude Vignon.

Ajoutons que les meubles et divans sont en brocatelle jaune ; çà et là des consoles avec des vases de Sèvres ; suspendus aux plafonds, des lustres Louis XV, ceux-ci disposés de telle sorte que l'éclairage puisse se faire par l'électricité. Du reste, tout le palais est aujourd'hui éclairé de cette manière, et l'on y compte plus de 1,800 lampes électriques.

Sur le désir formel de M<sup>me</sup> Carnot, qui a voulu présider elle-même à cette partie de la décoration, les corbeilles de fleurs ont été répandues à profusion.

Telles sont dans leur ensemble ces nouvelles salles, qui vont permettre au président de la République de donner ses fêtes dans un cadre ligne du chef de l'État, et dont la décoration fait le plus grand honneur à M. de Gourlet, inspecteur général des palais nationaux, et à M. Adam, sous-régisseur de l'Élysée.

## SPORT

Dimanche 12 mai :	<i>Bois de Boulogne.</i>
Lundi 13	— <i>Vincennes</i> (cours plates).
Mardi 14	— <i>Saint-Germain</i> (obstacles).
Mercredi 15	— <i>Colombes</i> (obstacles).
Jeudi 16	— <i>Bois de Boulogne.</i>
Vendredi 17	— <i>Saint-Ouen</i> (cours plates).
Samedi 18	— <i>Saint-Germain</i> (obstacles).

Cap. GEORGES.

## REVUE DES THÉÂTRES

La représentation de retraite de M. Coquelin, à la Comédie-Française, aura lieu le mercredi 13 du courant. Elle comprendra les *Précieuses Ridicules*, le 2<sup>e</sup> acte du *Dépôt amoureux*, le 3<sup>e</sup> acte de *Tartufe*, le 4<sup>e</sup> acte du *Légataire universel*, le 5<sup>e</sup> acte de *l'Etourdi*. Entre le 3<sup>e</sup> acte de *Tartufe* et le 4<sup>e</sup> acte du *Légataire*, intermède, deux monologues dits par M. Coquelin cadet : le *Chirurgien du Roi s'amuse* et l'*Amateur de Peinture*.

A l'Eldorado, vendredi dernier, douzième soirée du répertoire des *Succès populaires* anciens et nouveaux, interprétés par M<sup>me</sup> Amiati, del a Scala, et les artistes de l'Eldorado. Très prochainement, débuts de M. de Thorey et de M<sup>me</sup> Lucia, dans leurs émouvants exercices au milieu des lions féroces du dompteur Star.

Aux Folies-Bergères, viennent d'arriver deux lions et deux lionnes, qui ont été domptés par le célèbre colonel américain Daniel Boone ; les personnes avides de spectacles émouvants pourront, chaque soir, aller à ce théâtre, voir les exercices surprenants que, seul, jusqu'à ce jour, le colonel Boone est parvenu à faire exécuter au roi des fauves.

A l'Eden-Théâtre, toujours grand succès, avec *Orphée aux Enfers*, pour M<sup>me</sup> Granier et tous les autres interprètes. Aussi faut-il retenir ses places à l'avance.

UN SPECTATEUR.

Le propriétaire-gérant : H. PENDRIÉ.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NIDRE.

# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889

REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNEE.

Dimanche 19 Mai 1889.

NUMÉRO 229.

L'Administration actuelle du **MONITEUR DE L'EXPOSITION** (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés Cité d'Alma, n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889: réception et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIE, directeur et propriétaire-gérant du **MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889**.

Le **MONITEUR DE L'EXPOSITION**, qui, depuis sa création (janvier 1885), s'est occupé, non seulement d'une façon plus particulière de l'Exposition de 1889, mais aussi de toutes celles qui ont eu lieu dans d'autres villes de France ou de l'Étranger: Le Havre, Toulouse, Liverpool, Anvers, Amsterdam, Barcelone, continuera, à partir de la prochaine année, en modifiant son titre, à s'occuper d'une manière toute spéciale de tout ce qui a trait aux grandes expositions.

Le **MONITEUR DE L'EXPOSITION** restera, comme par le passé, essentiellement technique et documentaire; il sera ainsi un organe indispensable à tous ceux, si nombreux aujourd'hui: industriels, agriculteurs, commerçants, qui s'intéressent à ces grandes manifestations.

Les prix d'abonnement seront dorénavant les suivants:

France et Algérie: un an, 30 fr. — Six mois, 15 fr.

Union postale: — 36 — — 19



GUSTAVE EIFFEL

INGÉNIEUR CIVIL. — OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR



## SOMMAIRE

Promenades à travers l'Exposition. — Communications officielles et diverses. — Nouvelles de l'Exposition. — Nos gravures. — La tour Eiffel. — Echos. — L'Exposition et le théâtre italien. — Sport. — Revue des théâtres. — Gravures : Portraits de MM. Eiffel et Salles ; plan du premier étage de la tour de 300 mètres. — Supplément : Revue financière. — Avis commerciaux.

## PROMENADES A TRAVERS L'EXPOSITION

## LES DÉBUTS

Tous les journaux ont rendu compte de l'ouverture de l'Exposition. Les lecteurs du *Moniteur* en ont trouvé ici même un récit très complet. Je ne reviendrai donc pas sur ce sujet, si attrayant et si réconfortant qu'il soit pour l'amour-propre national.

Je veux seulement voir où on en est après quinze jours environ, et constater l'impression que donnent les débuts de cette magnifique entreprise.

Il serait puéril de le nier, le jour de l'inauguration tout n'était pas absolument prêt. Mais ce qui était prêt était assez intéressant, assez important, pour que, dès la première journée, on pût être satisfait du résultat obtenu. N'oublions pas qu'il y a trois mois encore, certains pessimistes prédisaient que l'Exposition serait remise à l'année prochaine. Si beaucoup de nations étrangères avaient répondu avec empressement à l'invitation du gouvernement français, un certain nombre d'autres s'étaient montrées moins aimables. Il en est même quelques-unes, en bien petit nombre il est vrai, qui refusaient tout concours. En quoi c'est à elles seules et non à nous qu'elles ont fait tort. Que croyez-vous que gagne l'Allemagne, par exemple, à son abstention ? Rien du tout ; elle se fait tout à fait oublier et arrive à ce résultat imprévu, c'est que l'on s'aperçoit que l'on se passerait parfaitement d'elle dans notre civilisation contemporaine.

D'autres part, les travaux, pour un observateur superficiel, semblaient encore peu avancés. Tout le monde n'est pas ingénieur ou architecte, et tenu de savoir que, le gros œuvre une fois terminé, le reste va vite et transforme en un clin d'œil l'aspect d'un chantier.

Enfin, la politique, le cauchemar des sociétés modernes, semblait envahir tout, pareille à ces plantes parasites qu'on ne peut parvenir à arracher des jardins et qui empoisonnent les plus belles cultures. Est-ce qu'on aurait le temps de s'occuper d'autre chose que de renverser M. Floquet, de crier *vive Boulanger* ou à bas Boulanger, de prendre parti pour ou contre M. Déroulède et les patriotes ligués ?

Eh bien ! malgré toutes ces préoccupations intempestives, l'armée pacifique que dirigeaient MM. Alphand, Grison et Berger, ne s'arrêtait pas un instant. Et le coup de canon de la tour Eiffel qui, le 6 mai, annonça l'ouverture de l'Exposition a chassé ces nuées de papillons noirs qui troublaient les cervelles et les empêchaient de se rendre compte de l'importance de l'événement.

Aucune exposition n'a jamais été entièrement terminée et parachevée le jour de son inauguration ; mais aucune n'a été aussi près de l'être que celle-ci. Aucune surtout n'a obtenu, dès son début, un pareil succès. Ce succès est inouï dans les annales industrielles. Le premier dimanche, cent soixante mille entrées ! Et les jours ordinaires, le chiffre des entrées — payantes — ne s'est jamais abaissé au-dessous de quarante et quelques mille ! Il se produit même ce fait incroyable, c'est que le succès dépasse non seulement les prévisions des spectateurs, mais même celles des organisateurs. Les gardiens de la paix se sont trouvés en nombre insuffisant. Il n'y a pas eu assez de guichets ; le public prenait d'assaut

les portes d'entrée, et dès aujourd'hui il est nécessaire de doubler le nombre des bureaux de réception des tickets. Le matériel et le personnel du chemin de fer Decauville n'étaient pas calculés pour une pareille affluence et ne pouvaient faire face aux exigences de véritables foules.

Mais qu'on se rassure. La surface occupée par l'Exposition est assez vaste pour tenir tous ceux qui voudront y entrer. D'un autre côté, des mesures immédiates sont prises pour une modification complète des services correspondant aux besoins du public. Ainsi, le nombre des gardiens de la paix chargés du service d'ordre est dès à présent doublé. Le public s'est plaint de l'absence d'écriteaux indicateurs ; on en place partout. En un mot, les organisateurs de l'Exposition, que n'avaient pu rebuter les amertumes et les incertitudes de la préparation, n'étaient pas hommes à rester interdits devant un succès inattendu, et rien ne manquera, dans quelques jours, au charme et au confort de la grande exhibition.

Je tiens à signaler au public une faute qu'il commet et qu'il n'est pas bon de laisser passer à l'état d'habitude. La foule immense et fourmillante dans la journée, commence vers six heures du soir un mouvement unanime de retraite ; tout le monde s'en va, comme si une consigne était donnée, et les jardins de l'Exposition deviennent, à ce moment, presque déserts. Le soir, il arrive peu de monde, — les entrées, après six heures, sont de deux ou trois mille, contre cinquante ou soixante mille dans la journée. Ce mouvement vers les portes tient à plusieurs causes qu'il importe de faire disparaître.

D'abord les installations d'éclairage n'étant pas entièrement terminées dans les galeries, elles sont jusqu'ici fermées au public à partir de six heures. Cette anomalie va cesser très prochainement. Il paraîtrait bizarre, en effet, au moment où l'on fait payer l'entrée deux francs au lieu d'un, de ne plus rien laisser à voir aux visiteurs. Je le répète, toutes les mesures sont prises pour qu'un très grand nombre de galeries, et notamment le Palais des Machines, restent ouvertes jusqu'à onze heures du soir. L'esplanade des Invalides sera aussi ouverte au public, et ses constructions exotiques prendront, illuminées, les aspects les plus fantastiques.

Ensuite, le public hésite à rester à l'Exposition pour y dîner. Cette méfiance est bien naturelle, quand on se rappelle les scandales de 1878. Mais, cette année, elle est injustifiée. Il faut le dire et le répéter : on dine à l'Exposition pour le prix que l'on veut, et ni plus ni moins cher que dans Paris. J'en parle par expérience. Dans quelque restaurant que ce soit, on n'est pas écorché, et l'on n'a rien à craindre. Visiteurs de la province ou de Paris, qui venez passer l'après-midi à l'Exposition, sachez donc qu'il n'y a rien d'agréable comme un dîner en plein air, sur la lisière du jardin central ou au milieu des bosquets : que rien ne repose mieux d'une journée un peu fatigante que de prendre son repas sur des tables bien propres, dans un restaurant tout neuf, qui ne sent pas le graillon, et où les cafards et les blattes n'auront pas le temps d'élire domicile ; et enfin de voir, au dessert, s'allumer les féériques fontaines lumineuses et les arcs étincelants de la tour. Et cela ne vous coûtera pas plus cher qu'à votre restaurant ordinaire.

A moins, toutefois, qu'entraînés par toutes ces merveilles, vous ne fassiez couler le champagne à flots ; auquel cas vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous-mêmes du montant de l'addition.

Il reste encore quelques parties à terminer. Un certain nombre de vitrines, surtout à l'étranger, attendent encore les produits à exposer. La galerie des machines, où l'un des deux ponts roulants fonctionne déjà, au grand agrément du public, est à peu près complète. Les Palais des Beaux-Arts viennent d'être entiè-

rement garnis de leurs chefs-d'œuvre. Ce qui est le plus en retard, ce sont les pavillons des puissances étrangères. Mais avant la fin de mai tout sera terminé, à l'exception peut-être du Pavillon ou plutôt du Palais de la République Argentine. Les façades sont un kaléidoscope extraordinaire de toutes sortes d'objets hétéroclites, cabochons en verre de toutes couleurs, clous métalliques ornés, faïences, incrustations, mosaïques, porcelaines, céramiques, assemblés avec une patience admirable, mais de nature à nous mener jusqu'en octobre. Du reste, l'exécution de cette étonnante marqueterie est assez amusante à voir pour que nous n'ayons qu'à souhaiter qu'elle dure le plus longtemps possible.

Enfin, dernière et tant attendue attraction : voilà que l'on monte à la Tour Eiffel ! Dans quelques jours les ascenseurs seront mis en service. En attendant, on monte par les escaliers jusqu'à la deuxième plate-forme ; la promenade vaut qu'on se dérange.

Voici donc que dès ses premiers jours l'Exposition prend les proportions d'un colossal succès et d'un événement qui met en rumeur non seulement la France, mais l'Univers entier. Ce succès va aller sans cesse en grandissant à mesure que les attractions vont se multiplier et la saison devenir plus clémente. Et on enregistrera des chiffres d'entrée fabuleux.

Que nous sommes loin de la première Exposition Universelle à Londres en 1851, où l'on citait avec admiration le chiffre des entrées de la troisième journée. Pensez donc, il était venu quatorze mille personnes !

J. DE BÉHIX.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

## ET DIVERSES

## Les fêtes de l'exposition coloniale

Par un arrêté en date du 10 courant, M. Etienne, sous-secrétaire d'État aux colonies vient de nommer une commission qui aura pour objet d'organiser, à la section coloniale de l'Exposition, de grandes fêtes pendant le cours de l'été.

Cette commission se compose de MM. Dislère, président ; Chabrier, administrateur de la Compagnie transatlantique ; Haussmann, Rueff, Fouchet, Villequez, Revoil, Lestournelles et Gachet, secrétaire ; M. Henrique, commissaire général, délégué par le ministère des colonies, est chargé de l'exécution de l'arrêté susdit.

La commission se réunira aujourd'hui ou demain pour statuer sur le programme des divertissements qu'offrira pendant ces fêtes la section coloniale et pour fixer la date de la première d'entre elles.

La fête, qui aura lieu vers la fin du mois, sera organisée en l'honneur du président de la République.

## Réductions de taxes au profit des voyageurs venant en France par les ports de Boulogne et de Calais.

Le *Journal officiel* du 12 mai publie divers décrets aux termes desquels les droits applicables aux voyageurs embarqués ou débarqués des ports de Boulogne et de Calais par navire de mer sont abaissés de moitié pendant toute la durée de l'Exposition, au débarquement comme à l'embarquement, s'ils sont porteurs de billets d'aller et retour valables pour une durée de quatorze jours au plus.

Les droits applicables aux voyageurs embarqués ou débarqués aux ports de Calais ou de Boulogne par navire de mer sont abaissés de 1 fr. 75 à 1 fr. pour les voyageurs dits « excursionnistes » porteurs de billets d'aller et retour valables pour une journée seulement et voyageant par paquebots.

Les voyageurs ne pourront profiter de ces réductions de taxes que sous la condition de se conformer aux mesures réglementaires qui

auront été arrêtées dans le but de faciliter le contrôle.

#### Concours pour les Médailles de l'Exposition

Par arrêté en date du 11 mai 1889, le ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies a réglé comme suit le programme d'un concours pour une médaille de récompense et une médaille commémorative :

Un concours est ouvert pour la gravure des coins de deux médailles bronze, l'une dite : MÉDAILLE DE RÉCOMPENSE destinée à tous les exposants ayant obtenu une récompense supérieure à la mention honorable en même temps que leur diplôme; l'autre dite : MÉDAILLE COMMÉMORATIVE destinée aux collaborateurs français et étrangers de l'Exposition.

Le module de ces médailles sera fixé ultérieurement; il ne sera pas inférieur à 0,055<sup>m</sup>.

Chacune de ces médailles présentera sur une face une figure ou un sujet symbolique, avec les attributs de la paix et du travail, et la légende « République française », et sur l'autre face un sujet composé en rapport avec la destination de la médaille, et en légende : « Exposition universelle de 1889. Médaille de récompense, ou Médaille commémorative. »

Ne seront admis à concourir pour l'un ou l'autre de ces ouvrages, ou pour les deux à la fois, que les artistes français.

Chaque concurrent devra déposer les modèles de la face et du revers à la direction générale de l'exploitation, 16, avenue de La Bourdonnais dans les deux mois qui suivront la publication du présent avis. Ce délai est de rigueur absolue, et il ne pourra, dans aucun cas, être prorogé. Ces modèles ne devront pas être signés de leur auteur, mais il seront seulement marquée d'un signe particulier ou d'une devise reproduite dans un pli cacheté faisant connaître les noms, prénoms, lieu de naissance et domicile de l'auteur.

Les modèles en plâtre, cire ou autres substances non susceptibles d'altération, seront soumis à l'examen d'un jury chargé de désigner ceux qui devront être préférés pour l'exécution.

Dans les deux mois qui suivront le jugement du concours, chacun des lauréats devra produire à la Monnaie, sous peine d'une retenue de 400 francs par jour de retard, les instruments nécessaires à la frappe des médailles, savoir : un poinçon de la face, un poinçon de revers, deux coins de face, deux coins de revers et une virole à monnayer, le tout établi dans les conditions exigées pour la fabrication.

Les auteurs des coins adoptés recevront pour prix de ces fournitures une somme de 8000 francs, pour chacune des médailles mises au concours. En outre, chaque nouveau coin de face ou de revers exigé pour les besoins du service de la frappe au cours des travaux sera payé 400 francs.

Tout coin qui n'aura pas fabriqué sans altération un minimum de 50 médailles sera remplacé par le graveur, à ses frais.

Il pourra être accordé pour chaque médaille une indemnité de 4000 francs à l'auteur du modèle classé par le jury immédiatement après celui qui aura été adopté, et une indemnité de 500 francs à l'auteur du modèle classé après le précédent.

#### Interdiction de fumer dans les galeries et locaux fermés de l'Exposition

Le préfet de police vient de prendre l'ordonnance suivante :

Nous, préfet de police,

Vu l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII;

Vu la demande de M. le directeur général de l'exploitation de l'Exposition universelle,

Ordonnons ce qui suit :

Article premier. — Il est interdit de fumer dans les galeries et locaux fermés de l'Exposition universelle de 1889, autres que les cafés et les établissements de consommation.

Art. 2. — Les contraventions à la présente ordonnance seront constatées par des procès-verbaux et déferées à la juridiction compétente.

Art. 4. — La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, le chef de la police municipale et les agents sous leurs ordres sont chargés d'en assurer l'exécution.

Le préfet de police,  
H. LOZÉ.

#### Les retards dans les installations

M. G. Berger, directeur général de l'exploitation de l'Exposition, vient d'adresser la lettre suivante aux présidents des comités d'installation :

« Monsieur le président,

« Vous avez remarqué et vous regrettez avec moi la lenteur persistante apportée par certains exposants français dans leurs installations.

« Cette situation est fâcheuse après huit jours d'ouverture d'une exposition extraordinairement prête, dès le début, dans beaucoup de ses parties.

« J'ai l'honneur de compter plus que jamais sur vous pour stimuler le zèle des retardataires. Leur empressement bien que tardif, sera encore du patriotisme, en face de l'état remarquable d'avancement des sections étrangères.

« En tout cas, il me semble que nous aurons, à partir du 15 ou 20 mai, le droit de faire profiter des places que leurs titulaires laisseront inoccupées, quelques-uns des nombreux fabricants dont les demandes n'ont pu être accueillies en dernière heure faute d'espace, et dont les produits méritent cependant de figurer à l'Exposition.

« En tous cas, j'ai le devoir d'inviter messieurs les présidents à être rigoureux à l'égard des entrepreneurs qui sont les principaux auteurs de tous les retards. Il serait juste de leur imposer le paiement de l'entrée de leurs ouvriers à partir du 15 ou du 20 mai, si leurs travaux ne sont pas terminés.

« Agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Le directeur général de l'Exposition,  
G. BERGER. »

Nous ne pouvons qu'approuver de tout cœur les sages observations qu'on vient de lire. Nous savons pertinemment qu'un certain nombre d'entrepreneurs se sont chargés de plus de travaux d'installations que leurs moyens ne leur permettaient d'en faire et, d'autre part, que certains exposants, le fait est notoire, retardent systématiquement la mise en place de leurs produits. Mais ils seront punis par où ils auront péché. La note qu'on lira ci-après et qui émane de la Direction de l'exploitation leur apprendra qu'ils n'auront rien gagné à cette peu intelligente combinaison.

#### Les opérations du jury

M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation, aura terminé dans peu de jours les listes de propositions pour le jury international des récompenses et le décret de nomination pourra, avant la fin du mois, être présenté par M. Tirard, président du Conseil, commissaire général de l'Exposition de 1889, à la signature du président de la République, de façon à ce que les opérations du jury commencent à la date fixée, du 1<sup>er</sup> juin.

En attendant, l'administration a fait prendre la liste exacte des exposants qui étaient prêts le jour de l'ouverture. On note également ceux qui, sans motif plausible, restent en retard. Il importe, en effet, que le jury possède ces renseignements pour tenir compte, s'il y a lieu, des cas où certains exposants ne seraient installés qu'après avoir vu les objets présentés par leurs concurrents et s'être mis, d'après cela, en état de leur être supérieur.

#### Le diplôme de l'Exposition

La commission du diplôme de l'Exposition s'est réunie, vendredi matin, sous la présidence de M. Tirard, président du conseil, ministre du commerce et des colonies, commissaire général.

La commission a examiné le dessin définitif exécuté par M. Galland, qui avait remporté le prix au concours.

D'accord avec l'auteur du dessin la commission a décidé à l'unanimité d'en confier la gravure à M. Waltner.

## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

#### Les auditions de musique au Trocadéro

On sait que la première des grandes auditions de musique française qui doivent avoir lieu dans la salle des Fêtes du Trocadéro est fixée au jeudi 23 mai. Voici le programme complet de cette séance, qui sera donné par l'orchestre et sous la direction de Charles Lamoureux (Société des nouveaux concerts).

1. *Patrie!* ouverture (Georges Bizet). — 2. *Le Désert* (1<sup>re</sup> partie), ode-symphonique (poésie de A. Colin, musique de Félicien David). — 3. Duo de *Béatrice et Bénédicte* (H. Berlioz), chanté par M<sup>me</sup> Brunet-Lafleur et M<sup>lle</sup> Landi. — 4. Andante de la Symphonie en ré (Gabriel Fagré). — 5. Fragment de *Lorelei*, légende symphonique (P. et L. Hillemacher), chanté par M. Vengnet. — 6. Scène de la Conjuración de *Velléda* (poème de M. A. Challamel et J. Chantepie, musique de Ch. Lenepveu), chantée par M<sup>lle</sup> Martin, MM. X... et Auguet. — 7. *Le Camp de Wallenstein* (Vincent d'Indy). — 8. *Eve* (mystère), paroles de M. Louis Gallet, musique de M. J. Massenet), fragments chantés par M<sup>me</sup> Brunet-Lafleur, MM. Vergnet et Lassalle. — 9. *Matinée de Printemps*, pièce pour orchestre (Georges Marty). — 10. *Geneviève*, légende française (paroles de M. G. Boyer, musique de M. W. Chaumet). — 11. *La Mer*, ode symphonique (poésie de M. E. Guiraud, musique de M. V. Joncières), chantée par M<sup>me</sup> Brunet-Lafleur. — 12. *Espana*, rapsodie pour orchestre (Emmanuel Chabrier).

L'orchestre et les chœurs seront au nombre de 200 exécutants.

Le concert commencera à 2 h. 1/2.

La séance du 23 mai sera la première des grandes fêtes orchestrales de l'Exposition, mais elle n'inaugurera pas la série des auditions du Trocadéro : cette inauguration aura lieu, en effet, lundi prochain, par une des quinze séances d'orgue.

Cette première séance est consacrée à M. Henri Dallier, organiste de l'église Saint-Eustache, qui exécutera les morceaux suivants :

1. Sonate en fa mineur (Mendelssohn). — 2. Andante et allégo essai, en mi mineur (J.-S. Bach). — 3. Variations du Septuor de Beethoven, transcrites pour orgue par M. Dallier. — 4. Pièce en la bémol (Schumann). — 5. Prélude, fugue et variations (C. Franck). — 6. *Contemplation*, pour piano, violon et orgue (M. Dallier), exécuté par MM. Rémy, Bosquet-Luigini et l'auteur. — 7. Romance en sol (Beethoven), exécutée par M. Rémy. — 8. Prélude et fugue en ré, 4<sup>e</sup> livre (Bach). — Ballet et air de flûte (Gluck), transcrites pour orgue par M. Dallier. — 10. 4 Préludes pour la Toussaint (Dallier). — 11. Bénédiction nuptiale (Saint-Saëns). — 12. Marche des Fiançailles de *Lohengrin* (Wagner), transcrite par M. Théodore Dubois.

La séance de M. Henri Dallier commencera à 2 heures et demie.

#### Visite du président de la République à l'Exposition

Le président de la République a visité, mardi dernier, l'exposition de l'Algérie. Il a été reçu par le ministre de l'intérieur, par MM. Tirman, gouverneur général, Müller, commissaire généra-

ral, les députés de l'Algérie et les commissaires spéciaux de chaque département. Il a manifesté le plus grand intérêt pour les installations diverses et a félicité chaudement les organisateurs.

M. Carnot s'est ensuite rendu à l'exposition des postes et des télégraphes, où il a été reçu par M. Coulon, directeur général ; par MM. Fribourg, Baron, directeurs, et par le personnel des ingénieurs.

**Arrivée d'une mission chinoise**

La mission scientifique chinoise envoyée par la cour de Pékin à l'Exposition universelle est arrivée mardi à Toulon, venant de Marseille. Cette mission, qui se compose des secrétaires d'Etat aux ministères des affaires étrangères, de la guerre et des finances du Céleste-Empire, a visité nos divers établissements maritimes. Elle arrive aujourd'hui à Paris.

**Une mission annamite**

La mission annamite qui viendra à Paris pour l'Exposition sera ainsi composée :

Le prince Mien-Tien, fils du mandarin de première classe Ming-Mang ; Vo-Van-Bach, ancien tonc-doc de Sontay, ayant rang de ministre ; Uguy-en-Trun, assesseur au conseil secret, ayant rang de conseiller d'Etat.

Ces hauts dignitaires seront accompagnés d'une suite nombreuse.

**Vote d'un crédit pour l'envoi d'ouvriers à l'Exposition**

Dans sa séance du 2 mai 1889, le Conseil général de l'Aisne, sur la proposition de M. Fouquet, a voté un crédit de 4,000 francs destiné à venir en aide aux contremaîtres et ouvriers d'élite des villes et des campagnes du département pour leur faciliter la visite de l'Exposition, et leur faire profiter, au point de vue professionnel, des exemples qu'ils auront été à même d'étudier.

**Banquet offert à M. Etienne**

Lundi, une délégation, au nom des comités d'organisation et de classement de l'Exposition coloniale, a invité M. Etienne à un banquet qui sera donné en son honneur le premier samedi de juin.

Les trois officiers indigènes, le sous-lieutenant de tirailleurs tonkinois, le sous-lieutenant de tirailleurs sénégalais et le lieutenant de cipayes, qui sont à la tête de leurs détachements respectifs, à l'esplanade des invalides, seront invités par les organisateurs.

**Le service de la sûreté à l'Exposition**

Les agents de la sûreté sont installés depuis huit jours au Champ-de-Mars, à côté du commissariat de police et du poste des gardiens de la paix, situés 16, avenue de la Bourdonnais. Ils ont arrêté dans la journée deux pick-pockets étrangers, les nommés Zuckermann et Begel, qu'ils avaient surpris rue du Caire en flagrant délit de vol.

**Les installations payantes de l'Exposition**

Beaucoup de visiteurs s'imaginent qu'une fois leur entrée payée à l'Exposition, ils ont la liberté de tout visiter sans bourse délier. Il nous faut les faire revenir de cette erreur.

Voici la liste des spectacles et plaisirs divers auxquels le simple ticket ne donne pas droit d'entrée :

Exposition des Aquarellistes.....	0 50
— des Pastellistes.....	0 50
— du Globe terrestre.....	1 »
Le pavillon de la Mer.....	0 25
Panorama du Tout-Paris.....	1 »
Exposition de la Compagnie transatlantique:	
Rez-de-chaussée: Diorama maritime.....	0 50

Premier étage : Panorama de la rade du Havre..... 0 50  
 Rampong Javanais..... 0 50  
 Le Palais des Enfants :  
 De 10 heures du matin à 6 heures du soir 0 50  
 De 6 heures à 11 heures du soir..... 1 »  
 Théâtre-Annamite, prix divers jusqu'à... 2 50  
 Folies-Parisiennes: Entrée libre, consommations obligatoires à partir de... 1 »  
 Ajoutons à cela des concerts Tunisiens et Algériens, où les prix varient avec les places occupées.

**Les entrées gratuites**

A la date du 11, le service des entrées à l'Exposition avait fait délivrer 24,300 cartes photographiques aux exposants, à la presse, au personnel, etc.

**La tombola de l'Exposition**

L'administration va organiser une grande tombola de l'Exposition qui comprendra 15 millions de billets à un franc.

Les lots, qui seront achetés exclusivement parmi les objets exposés, s'élèveront à un total de 7,500,000 francs. Le surplus, déduction faite des frais généraux de la tombola, que l'on estime à 2 millions, servira à payer les frais des délégations ouvrières, agricoles et industrielles qui seront admises à visiter l'Exposition.

**Les entrées**

Ainsi que nous l'avons annoncé, nous publierons régulièrement le chiffre des entrées de chaque jour.

Nous donnons ci-après une récapitulation de ceux que nous avons déjà publiés dans notre précédent numéro en même temps que ceux de cette semaine connus au moment de notre tirage :

	ENTRÉES	TICKETS
Journée du 6 mai.....	112.294	333.884
» 7 ».....	55.242	59.608
» 8 ».....	45.082	49.751
» 9 ».....	37.483	51.056
» 10 ».....	36.322	39.690



M. ADOLPHE SALLES  
INGÉNIEUR DES MINES

» 11 ».....	41.879	(1)
» 12 ».....	160.794	
» 13 ».....	42.325	
» 14 ».....	41.821	
» 15 ».....	44.466	
» 16 ».....	70.402	

**NOS GRAVURES**

Aujourd'hui que la Tour, de plus en plus admirée, est enfin ouverte au public, nous ne pouvons tarder plus longtemps de donner, dans le *Moniteur*, le portrait de son illustre constructeur et, aussi, ceux de ses principaux collaborateurs : MM. A. Salles, Nouguiet, Compagnon.

Nous publions dans ce numéro les portraits, seulement, de M. G. Eiffel et de M. A. Salles, son gendre ; nous donnerons, dans le suivant, ceux de MM. Nouguiet et Compagnon. On sait que ces derniers ont été faits chevaliers

de la Légion d'honneur à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition.

Pour M. G. Eiffel, nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de reproduire *in extenso* les pages biographiques si intéressantes écrites par notre savant confrère, M. Max de Nansouty, pages qui forment la préface de son très curieux ouvrage sur la *Tour Eiffel de 300 mètres*, paru dans les derniers mois de 1888. Nous nous contenterons de les compléter en rappelant que M. Eiffel a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur par décret du 2 avril dernier.

Quant à M. Salles, jeune encore, sa carrière, pourrait-on dire, commence à peine et nous avons dû être, sur lui, plus sobre de détails. Mais, déjà habile praticien et à si bonne école qu'il est placé, nous ne doutons pas qu'il n'accomplisse un jour une de ces œuvres magistrales que les besoins nouveaux d'une société de plus en plus exigeante inspirent aux hommes supérieurs.

**GUSTAVE EIFFEL**

On a souvent dit, avec juste raison, que notre siècle, par les travaux qu'il a produits et par les progrès qu'il a réalisés, porterait, dans l'avenir, le nom de **SIÈCLE DU FER ET DE L'ACIER**. Notre grand ingénieur français, Gustave Eiffel en peut être considéré comme l'une des incarnations. Il a franchi rapidement, d'un pas as-

(1) Le *Journal Officiel* qui avait commencé cette publication en indiquant, à la fois, le nombre des entrées et celui des tickets qui est toujours plus élevé, a cessé brusquement de donner cette intéressante statistique. Nous serions heureux que l'administration revint sur cette détermination.

suré, les trois grandes étapes de la vie de ceux dont la personnalité domine celle de leurs émules : l'estime technique, la célébrité, la popularité.

Son nom est connu partout et chacun s'intéresse à sa personnalité brillante, car il a été et sera l'homme utile à ses semblables, celui que l'antiquité appelait le *Pontifex Maximus*. Il a été et sera la main puissante qui franchit les rivières en Cochinchine et au Tonkin, domine les gouffres à Garabit et surmonte les Cordillères dans l'isthme de Panama.

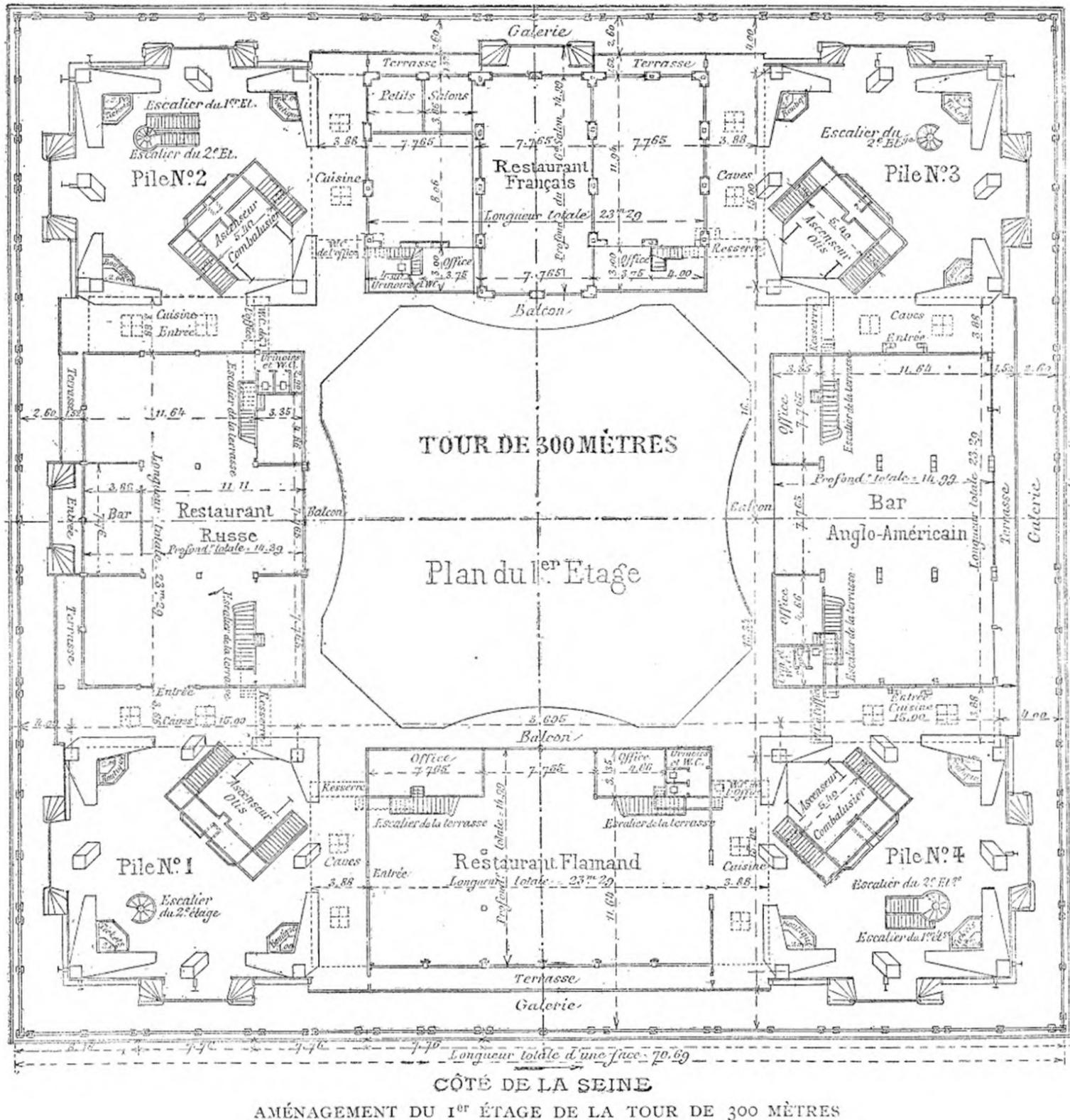
Gustave Eiffel est né à Dijon (Côte-d'Or) en 1832. Il sortit brillamment de l'école centrale des arts et manufactures en 1855.

Cet ingénieur de talent était né ingénieur dans l'acception la plus large et la plus brillante du terme. Il ne chercha pas sa voie ; il la trouva d'emblée avec la prédestination de ceux qui ont été faits pour une grande tâche à accomplir. Et s'il parcouru modestement toutes les étapes de sa carrière, ce fut en les doublant, car son tempérament d'ingénieur était remarquable, sa jeune science sûre d'elle-même, quoique sans

orgueil, son coup d'œil précis, son sang-froid au-dessus de tous les troubles et de toutes les émotions si fréquentes et si pénibles dans la belle et difficile carrière qu'il embrassait.

On procédait alors à l'exécution du grand pont de Bordeaux, qui est l'un des beaux ouvrages de nos voies ferrées françaises, et l'on y essayait, avec une certaine réserve, le système des fondations de piles de pont à l'air comprimé.

Le jeune ingénieur en poussa l'application avec intrépidité et précision ; il montra quel



AMÉNAGEMENT DU 1<sup>ER</sup> ÉTAGE DE LA TOUR DE 300 MÈTRES

commissaire général de l'Exposition universelle, ingénieur et savant de premier ordre, s'adressa à lui pour les arcs de la galerie des Machines et le chargea de vérifier expérimentalement le résultat des calculs dont il lui avait parti on pouvait en tirer au point du vue du temps et de l'économie ; on lui avait présenté un principe, il en fit, par l'exemple, une doctrine féconde dont les applications, aujourd'hui, ne se comptent plus.

Après le pont de Bordeaux, M. Eiffel construisit successivement le pont de la Nive, à Bayonne, et ceux du réseau central, à Capdenac et à Florac. Sa voie était désormais tracée : on discutait avec lui, on ne le discutait déjà plus.

En 1867, l'Exposition universelle, dont le succès est encore dans toutes les mémoires, offrit à son activité un champ nouveau. M. Krantz,

confié l'établissement. M. Eiffel se montra à la hauteur de l'honneur qui lui était fait et sut s'acquitter de sa tâche de la façon la plus large et la plus brillante. Il résuma ses travaux dans un important mémoire où il fixa d'une façon instructive et précise le *module d'élasticité des pièces composées* : tous ceux qui ont fait, depuis lors, de grandes charpentes, de grands ponts, de gigantesques viaducs, se sont servis de ce module qui est devenu classique.

En 1868, il construisit, sous la direction de M. de Nordling, ingénieur de la compagnie d'Orléans, les viaducs sur piles métalliques de la ligne de Commeny à Gannat. Jusque-là, les piles de pont, renonçant à peine à la maçonnerie, avaient été construites exclusivement en fonte, et ces matériaux, lourds, peu élastiques, imposants mais coûteux, présentaient bien des inconvénients dans la pratique. M. Eiffel y in-

troduisit hardiment le fer, relié à la masse par une sorte de soudure au moment de la coulée. Il donna, dès lors, de plus en plus d'extension au fer, jusqu'à l'employer seul, ou à peu près, comme à la Tour de 300 mètres, comme dans son beau viaduc de Garabit. Suivant la marche des progrès industriels connexes, nous le voyons, un peu plus tard, c'est-à-dire à l'heure actuelle, adopter de même l'acier, que notre métallurgie a appris à faire plus vite que l'on ne faisait jadis le fer : il introduit l'acier dans ses constructions, donne de remarquables exemples de son emploi et l'avenir seul nous dira tout le parti qu'il saura en tirer.

En dehors de la question d'emploi des procédés, tels que l'air comprimé, des matériaux, tels que la fonte, le fer et l'acier, on doit à M. Eiffel une intervention personnelle toute spéciale dans le perfectionnement des procédés

mécaniques auxquels les travaux publics doivent aussi une large part de leur avancement.

C'est ainsi que le *lançage des ponts à poutres droites* lui est redevable de véritables innovations,

Abandonnant les anciens errements, il adopta, pour le lançage de ces grands tabliers métalliques rigides, les *leviers et châssis à bascule* de son invention qui, en favorisant la répartition exacte des charges, permirent de faire avec sécurité les lançages les plus hardis. Le premier essai fut fait en 1869, au viaduc de la Sioule. Il fut couronné de succès et bientôt renouvelé à Vianna, en Portugal, où un tablier métallique de 563 mètres de longueur fut lancé d'une seule pièce.

Enfin, au viaduc de la Tardes, près de Montluçon, le tablier fut lancé à 100 mètres de hauteur sur des piles espacées de 104 mètres d'axe en axe; c'est la plus grande portée qui ait encore été franchie par voie de lançage.

M. Eiffel fut le premier des ingénieurs français qui réalisa le montage en porte-à-faux dans lequel le ponton métallique reste immobile sur les appuis, mais s'allonge progressivement par l'addition successive de pièces qui viennent au-dessus du vide s'accrocher aux pièces déjà mises en place.

A Cubzac, près de Bordeaux, en un point très élargi de la rivière, 72 mètres furent vertigineusement franchis par ce procédé, dans le vide, sans échafaudages.

A Tan-An, en Cochinchine, l'espace ainsi surmonté fut de 80 mètres de portée.

Dans tous ces travaux, M. Eiffel modifiait, innovait, élargissait la construction des ponts à poutres droites.

On reste émerveillé lorsque l'on considère ce qu'il a su faire aussi pour les *ponts en arcs*, et c'est là surtout que nous voyons son génie artistique, si brillamment français, se concilier avec les exigences matérielles du calcul et donner à ses œuvres un cachet indélébile.

Qui ne connaît maintenant, par les gravures qui l'ont popularisée, cette merveille qui se nomme le *viaduc de Garabit*, dans le Cantal?

Hier encore, avant l'inauguration de la tour de 300 mètres, c'était le chef-d'œuvre du maître. Un arc de fer aérien, à 122 mètres de hauteur sur 165 mètres d'ouverture, franchit les gouffres du torrent de la Truyère. Nos artistes ont eu l'idée de dessiner, sous l'arc du viaduc de Garabit, tout d'abord les tours de Notre-Dame de Paris, puis de superposer par dessus la colonne Vendôme; et le sommet de la colonne ainsi étagée dans une œuvre de Titan, n'atteignait que tout juste à la clef de voûte du grand arc du viaduc de M. Eiffel! Ni l'antiquité, ni les temps actuels ne présentent aucun ouvrage d'art à la fois aussi imposant et aussi gracieux; il semble fait pour embellir le paysage au travers duquel la main de l'ingénieur est venue le placer.

L'étude du viaduc de Garabit, sa construction, son style, auraient suffi à faire la gloire de M. Eiffel, et ce n'est là cependant qu'un des éléments de ses travaux, aussi rapidement conçus qu'exécutés.

Il faut citer, à Porto, sur le Douro, un beau pont en arc, qui a servi de modèle au viaduc de Garabit, dont la *travée centrale de 160 mètres d'ouverture* et de 42 m. 50 de flèche, porte les rails du chemin de fer à 61 mètres au-dessus du niveau du fleuve. Il faut citer la gare de Pesth, le pont de Szegedin, la façade principale de l'Exposition de 1878 et la colossale ossature en fer de la *statue de la Liberté éclairant le monde*, hommage de la France aux Etats-Unis, sur laquelle notre éminent artiste Bartholdi a jeté d'une façon si magistrale le prestige de son merveilleux talent.

Lorsque M. R. Bischoffsheim, dans son amour éclairé de la science, construisit son bel Observatoire de Nice, il voulut avoir une coupole de 23 mètres de diamètre et lui donner une mobilité telle que l'astronome attaché aux mystères de l'espace put faire tourner cette masse

énorme à sa volonté, presque sans effort. C'est encore à M. Eiffel qu'il s'adressa, et, après ce que nous avons dit, nous n'étonnerons personne en disant qu'il résolut le problème à l'admiration des savants et des ingénieurs en rendant cette coupole flottante, sur un liquide incongelable: un enfant ferait tourner cet étonnant assemblage de fer dont le poids est de plus de 100,000 kilogrammes.

Tout récemment enfin, Ferdinand de Lesseps, le « grand Français », si justement populaire, cet esprit créateur qui n'appartient à la France que pour être le précurseur et le bienfaiteur de l'humanité, voulut franchir, au moyen d'un canal à écluses, la chaîne de montagnes qui sépare l'Atlantique de l'Océan Pacifique, au canal de Panama. Il fallait établir, avec des écluses d'une puissance inconnue, de 11 mètres de chute, une sorte d'escalier géant pour les plus grands navires.

M. de Lesseps trouva M. Eiffel tout prêt.

Sans hésiter, M. Eiffel se mit à l'œuvre, et quand on apprit qu'il prenait cette nouvelle tâche en mains, personne ne douta plus de voir, dans le délai convenu, le pavillon d'un navire français flotter au sommet de la Cordillère des Andes.

La tour de 300 mètres de l'Exposition universelle de 1889 est le chef-d'œuvre actuel de M. Eiffel, et il l'aura accompli avec la même sûreté, la même précision, la même simplicité que les précédents.

Nous avons cru utile de faire précéder notre modeste étude sur cette grande œuvre (1) de quelques mots sur son auteur, car chacun aime, d'instinct, à suivre dans sa carrière si bien remplie un esprit qui a agité de telles masses, soulevé de tels problèmes et surmonté de telles difficultés.

Il en reste, d'ailleurs, un exemple utile et une leçon féconde. Il s'en dégage cette vérité, c'est que les grandes choses se font simplement, avec la seule force de la persistance, la seule ressource de la science bien employée, et le seul levier de la volonté.

Et lorsqu'un esprit supérieur arrive au succès complet et mérité, ce qui est le cas de l'illustre et sympathique constructeur de la tour de 300 mètres, le monde entier lui apporte à l'envi ces trois offrandes de reconnaissance qui échappent aux violents, aux destructeurs et aux conquérants sinistres: l'estime, le respect et l'admiration!

MAX DE NANSOUTY.

#### M. ADOLPHE SALLES

M. A. Salles, collaborateur de M. Eiffel, est né à Marseille, en 1858. Il entra en 1877 à l'École polytechnique et en 1879 à l'École nationale des mines, dont il sortit ingénieur civil des mines. — Envoyé en mission en Espagne en 1882 pour faire l'étude des gisements de fer de la province de Bilbao et des exploitations de cuivre de la province du Huelva; envoyé en mission en 1883 dans l'est de la France, la Lorraine allemande et le Luxembourg pour étudier et faire un rapport sur les gisements de fer oolithique, leur exploitation et sur l'industrie métallurgique de cette région, M. Salles, en 1884, fut nommé ingénieur de la direction à Paris de la Compagnie des mines, forges et fonderies d'Alais, dans laquelle il introduisit la fabrication de l'acier au moyen des fours à sole en fer chromé. Il y resta jusqu'en 1886, époque à laquelle M. Eiffel, dont il a épousé la fille en 1886, se l'adjoignit comme collaborateur de ses travaux, et lui confia plus particulièrement comme fondé de pouvoirs la direction de l'entreprise générale des écluses du canal de Panama et celle de toutes les installations de la Tour de 300 mètres à l'exécution de laquelle M. Salles a pris une très large part.

(1) *La Tour Eiffel de 300 mètres à l'Exposition universelle*, chez Bernard-Tignol, éditeur, Paris, 45, quai des Grands-Augustins.

#### Le premier étage de la Tour de 300 mètres

Nous publions également dans ce numéro, un plan du premier étage de la Tour, avec ses dimensions principales.

Ce plan indique la position des restaurants du promenoir et de diverses boutiques ou kiosques, ainsi que la place occupée par le passage des ascenseurs.

Nous empruntons au *Génie civil*, à l'amabilité des directeurs duquel nous devons la communication de ce plan, les quelques lignes de description suivantes :

« La surface totale de l'étage comprend un carré de 70<sup>m</sup> 69 de côté, soit environ 5,000 mètres carrés superficiels ou un demi-hectare.

Les restaurants, balcons et terrasses qui l'occupent sont situés à un niveau de 1 mètre au-dessus des galeries de pourtour, de façon que les visiteurs de ces galeries puissent circuler sans gêner la vue de ceux qui se trouvent à l'intérieur des divers établissements aménagés sur l'étage. Ces établissements comportent quatre restaurants : un restaurant français, un restaurant russe, un restaurant flamand et un bar anglo-américain. Chacun d'eux possède son aspect national bien caractérisé. Un balcon arrondi permet de contempler le gouffre béant au milieu de la plate-forme, de 25 mètres d'ouverture, au fond duquel la gracieuse fontaine édiflée par M. de Saint-Vidal, forme point de vue. Au loin s'étend le magnifique panorama du Champ de Mars, de Paris et de ses environs.

Chacun de ces restaurants occupe un rectangle de 23 mètres de façade et de 15 mètres de profondeur, avec cuisines, offices, water-closets, tout ce qui constitue les accessoires d'un établissement de ce genre. Les caves et les cuisines sont en *sous-sol*, terme qui pourra paraître singulier lorsque l'on parle de restaurants installés à 57 mètres au-dessus du sol du Champ de Mars; il est cependant fort exact. C'est au moyen de fers rivés au-dessus de ceux de l'étage qu'a été obtenu cet emplacement sans empiéter sur la surface libre proprement dite.

Dans les angles des piliers, vers l'endroit où les ascenseurs déposent leurs visiteurs, sont installées de petites boutiques dans lesquelles se vendront les accessoires indispensables aux ascensionnistes de la Tour et des tickets pour ceux d'entre eux qui désireront continuer l'ascension jusqu'à l'extrême sommet accessible au public. »

Nous publierons prochainement un plan du deuxième étage de la Tour.

## LA TOUR EIFFEL

#### Ouverture de la tour au public

Ainsi que nous l'avions annoncé, le public a été admis mercredi dernier, 15 courant, pour la première fois, à faire l'ascension de la tour.

Dès 7 heures, M. Eiffel et son gendre et chef de service, M. Salles, étaient dans l'immense armature de fer, donnant les derniers ordres pour le déblaiement des deux plates-formes accessibles, la première et la seconde, et des escaliers y conduisant. Pendant toute la nuit, les ouvriers, qui, depuis une huitaine, continuent le soir le travail de la journée pour l'installation et les essais des ascenseurs, avaient procédé aux derniers aménagements, afin de laisser entièrement libre dans la tour, jusqu'au deuxième étage, la circulation des ascensionnistes.

Les guichets d'entrée ont été disposés à la base de la pile 4, c'est-à-dire la première à droite lorsque l'on vient du pont d'Iéna. Ils sont au nombre de quatre. Le personnel employé sur ce point se compose de quatre guichetières et de deux préposés costumés de gris et portant

une bande rouge à leur casquette, sur laquelle on lit l'inscription « Tour Eiffel ». Ces préposés poinçonnent les tickets pris aux guichets. De chaque côté des doubles guichets est apposé l'affiches suivantes :

SOCIÉTÉ DE LA TOUR EIFFEL

A partir du 15 mai, le premier et le deuxième étages de la tour sont accessibles au public par les escaliers depuis 11 heures du matin.

Entrée par le pilier ouest (pile n° 4).

Tarif : jusqu'au premier étage, 2 francs ; du premier au deuxième étage, 1 franc.

En arrivant au premier étage, les visiteurs remettent leur ticket à deux nouveaux préposés.

Là, trois sur les quatre établissements de la plate-forme sont prêts : ce sont les restaurants russe et anglais et le bar flamand. Deux nouveaux guichets, installés au pied de l'escalier conduisant au deuxième étage, délivrent des tickets supplémentaires, au prix de 1 franc, ainsi que l'indique l'affiche que nous reproduisons plus haut.

Depuis mercredi, tout travail cesse, dans la tour, à partir de 10 heures 1/2 du matin. Il n'est repris qu'à 10 heures 1/2 du soir, lorsque les escaliers et les plates-formes sont absolument dégagés.

Dès le même jour, un service central de téléphone installé dans le bureau de M. Eiffel, au bas de la tour, relie tous les étages et tous les services, afin que l'on puisse, au cas où un encombrement par trop grand des plates-formes se produirait, arrêter immédiatement la délivrance des tickets d'ascension.

Mercredi, ce n'est qu'à 11 heures 1/2 que l'on a pu ouvrir les guichets de la tour. La température étant très incertaine, environ deux cents personnes seulement attendaient pour faire l'ascension. Peu à peu les amateurs sont cependant arrivés, et, vers midi et demi, cinq cents tickets enviren avaient été pris aux guichets.

Les rayons lumineux de la Tour

Sous ce titre, on lit dans le *Temps* du 16 courant les intéressants détails qui suivent :

« Dimanche dernier, les projecteurs électriques de la Tour Eiffel ont été dirigés depuis 11 heures jusqu'à 11 heures 1/2 du soir sur l'observatoire de Meudon, à la demande de M. Janssen, membre de l'Institut. Cette courte séance a permis au savant directeur de cet établissement d'exécuter une découverte qui marquera dans l'histoire de l'astronomie physique et dont les preuves matérielles seront mises lundi prochain sous les yeux de l'Académie des sciences.

« L'épaisseur de la couche d'air traversée par le rayon électrique lancé du haut de la Tour était, à vol d'oiseau, de 7,800 mètres, précisément égale à la hauteur qu'aurait l'atmosphère terrestre si la masse d'air qui la compose avait la même densité qu'à la surface de la terre au lieu d'aller en s'atténuant à cause de son expansion progressive. Il résulte de cette circonstance que le nombre des molécules d'air rencontrées par le rayon allant de la Tour Eiffel à l'observatoire de Meudon était le même que s'il venait du soleil en un jour d'été à midi lorsque l'astre est voisin du zénith.

« Plusieurs considérations théoriques, dans lesquelles il serait trop long d'entrer, ont conduit M. Janssen à déclarer qu'il n'y a pas d'oxygène dans l'atmosphère du soleil, que si les raies caractéristiques de l'oxygène se montrent dans le spectre de la lumière solaire, elles sont uniquement dues à la modification que les molécules d'oxygène renfermées dans notre atmosphère produisent sur la lumière qui les traverse.

Cette opinion vient d'être confirmée avec une netteté indiscutable.

Un des théorèmes fondamentaux de l'analyse spectrale nous apprend que la valeur des raies caractéristiques d'une substance gazeuse quelconque est proportionnelle au nombre de molécules traversées par le rayon de lumière. M. Janssen a profité de cette disposition dans son observation de dimanche.

En effet, il a trouvé que la raie B, la plus

importante du groupe de l'oxygène, avait précisément la même valeur que si le rayon de lumière analysé venait du soleil au lieu d'avoir été lancé du sommet de la Tour Eiffel.

La modification que manifestait la présence de la raie B devait donc être attribuée exclusivement à l'action de l'oxygène de l'air atmosphérique. En conséquence, le spectroscopie transporté aux limites de notre atmosphère et recevant directement la lumière solaire, à sa sortie du vide planétaire, ne recueillerait aucune trace des modifications indiquant la présence de l'oxygène.

Les photographies qui seront mises sous les yeux de l'Académie des sciences, lundi prochain, sont aussi remarquables par l'extraordinaire développement des raies caractéristiques de la vapeur d'eau, ce qui tient, il est à peine besoin de le dire, à l'excessive humidité de l'air. Un simple rayon lancé de cette hauteur suffit donc pour laisser un témoin indestructible de l'état météorologique de l'atmosphère.

D'autre part, on écrit à un de nos confrères, qu'un habitant de Bar-sur-Aube, M. Camille Saillard, est parvenu à observer, de cette ville, le phare de la Tour Eiffel.

Il s'est placé au sommet d'une colline élevée de 250 mètres au-dessus du niveau de la mer, et, en s'orientant à l'aide d'une boussole, il a pu, avec la longue-vue, trouver le rayon lumineux passant par la vallée de l'Arvin. La distance qui sépare la Tour Eiffel de Bar-sur-Aube étant de 160 kilomètres à vol d'oiseau, le cercle de ce rayon embrasse une surface qui représente environ le vingtième de la France entière.

Enfin, nous avons, de notre côté, reçu, il y a quelques jours, la communication suivante :

De la galerie du clocher de Chartres où se tenait autrefois le guetteur de nuit, on voit parfaitement, à l'œil nu, le phare de la tour Eiffel. On voit également les projections de lumière électrique en faisceaux.

En outre, en plein jour, par un beau temps clair, on voit du même point, avec de bonnes jumelles, le sommet de la Tour.

Notre correspondant, et nous le regrettons, a oublié de nous indiquer l'altitude de la galerie du clocher de Chartres, d'où il a fait les très intéressantes observations que nous venons de rapporter.

Les Ascenseurs

On sait que trois systèmes différents d'ascenseurs ont été établis dans la Tour Eiffel. Un de ces systèmes, celui de MM. Roux et Combaluzier, dessert la première plate-forme seulement par les piles 2 et 4 (hauteur, 57<sup>m</sup>,63). Celui du système Otis, va du sol à la deuxième plate-forme par les piles 1 et 3 (hauteur, 115<sup>m</sup>,73). Enfin, l'ascenseur Edoux va de la deuxième à la troisième plate-forme (différence de niveau, 160<sup>m</sup>,40).

Ces ascenseurs ne sont pas encore livrés au public, malgré tous les efforts accomplis, et nombre de personnes s'en étonnent. Mais c'est qu'elles ignorent quel travail considérable il a fallu exécuter, quels soins, quelles précautions, M. Eiffel a exigés des différents constructeurs de ces ascenseurs pour que leur fonctionnement, une fois la mise en marche commencée, ne laissât rien à désirer.

Conçoit-on que, le service étant ouvert, il faille le suspendre ? M. Eiffel a tenu à ce que ce complément à peu près indispensable de son œuvre fût, comme cette œuvre même aussi parfaite que possible et il a préféré se priver, pendant quelques jours d'un bénéfice certain, plutôt que de s'exposer à un déboire, si minime soit-il.

Toutefois, le retard dans la mise en marche des ascenseurs n'aura pas été aussi grand qu'on aurait pu le craindre.

Nous pouvons annoncer, en effet, d'une façon à peu près certaine qu'elle aura lieu le 25 de ce mois, samedi prochain. Peut-être, il est vrai, n'y aura-t-il à ce moment en fonctionnement que les ascenseurs de deux piles sur quatre dans le bas de la tour, l'un qui desservira la

première plate-forme, l'autre la deuxième, mais ils seront suffisants pour les débuts, l'affluence des visiteurs étant encore relativement minime.

Quant à l'ascenseur Edoux, celui qui desservira la troisième plate-forme (hauteur, 276<sup>m</sup>,13), on peut compter qu'il sera prêt également pour le 25 ; son habile constructeur en fera certainement une question d'amour-propre.

Le public pourra donc bientôt admirer dans son entier l'œuvre par excellence de notre grande Exposition et contempler dans toute son étendue le panorama unique au monde que l'on domine du sommet du géant de fer. Certes, le coup d'œil est déjà magnifique, et à certains points de vue préférable de la seconde plate-forme ; mais pour les amateurs d'émotions, pour les observateurs studieux, l'horizon visible de la troisième plate-forme est certainement plus intéressant, plus saisissant, et plus d'un, sinon tous, en reviendra avec le désir de le revoir.

H. P.

## CONGRÈS

### Congrès de l'intervention des pouvoirs publics, dans l'immigration et l'émigration

Par arrêté en date du 11 avril 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889 a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de l'Intervention des pouvoirs publics dans l'immigration et l'émigration :

MM.

Beurdeley, avocat, maire du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Burdeau, député.

Bourlier, député.

Colin (Armand), éditeur.

Chailley, membre de la société d'économie politique.

Deloncle (François), consul de France de 1<sup>re</sup> classe.

Gauthiot (Charles), secrétaire général de la société de géographie commerciale.

Georges-Louis, sous-directeur au ministère des affaires étrangères.

Guyot-Daubés (P.), publiciste,

Isaac, sénateur.

Leroy (Arthur), député.

Levasseur, membre de l'Institut.

Léveillé, professeur à la faculté de droit de Paris.

Lourdelet, président de la chambre syndicale des négociants-commissionnaires.

Marie, directeur du commerce extérieur au ministère du commerce et de l'industrie.

Maurel (Marc), armateur, membre de la société d'économie politique de Bordeaux.

Raffalovich (Arthur), publiciste.

Sabatier, député d'Oran.

Turquan (V.), membre de la société d'économie politique.

Mayssent, chef du 3<sup>e</sup> bureau de la direction de la sûreté générale au ministère de l'intérieur.

Henrique (Louis), commissaire de l'exposition coloniale à l'Exposition universelle de 1889, président de la société française de colonisation.

Prom (Hubert), président de la chambre de commerce de Bordeaux.

Brunet, membre de la chambre de commerce de Lille.

Couvert (Joannès), membre de la chambre de commerce du Havre.

Frayssinet (Alfred), membre de la chambre de commerce de Marseille.

### Congrès international pour l'intervention des pouvoirs publics dans le prix des denrées

Par arrêté en date du 29 avril 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité d'organisation du congrès

international pour l'intervention des pouvoirs publics dans le prix des denrées : M. Delatour (Albert), lauréat de l'Institut, membre de la société d'économie politique.

## ECHOS

### Le canon de Bange

Voici des renseignements sur le canon de 320 millimètres à fretage biconique système de Bange, construit par la Société des anciens établissements Cail pour l'Exposition universelle. Ce canon a été essayé au champ de tir de la commission d'expérience de Calais les 7, 8 et 9 mai 1889 :

Longueur de la bouche à feu.	12 <sup>m</sup> ,500
Poids total.....	47 tonnes
— du projectile.....	400 kilog.
Vitesse initiale mesurée au chronographe le Boulengé....	650 mètres
Vitesse restante à 1,500 m. au chronographe le Boulengé....	600 —
Portée mesurée sous l'angle de 10°.....	9.500 —
Portée maxima sous l'angle de 30°.....	19.000 —
Épaisseur de la plaque en fer traversée par le projectile à sa sortie du canon.....	90 centim.
Épaisseur de la plaque en fer traversée par le projectile à la distance de 1,500 mètres..	75 —
Épaisseur de la plaque en acier la plus résistante traversée par le projectile à la sortie du canon.....	60 —
Épaisseur de la plaque en acier la plus résistante traversée par le projectile à la distance de 1,500 mètres.....	50 —
Force vive du projectile à sa sortie du canon.....	8.622 ton.-mèt.
Hauteur à laquelle cette force vive pourrait soulever la bouche à feu.....	183 mètres.

### Les cartes postales

Par arrêté ministériel en date du 30 avril 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, a autorisé l'inscription, au recto des cartes postales de fabrication officielle ou privée, de mentions ou d'indications (annonces ou réclames) concernant l'expéditeur ou le destinataire, à l'exclusion de toute correspondance personnelle.

Toutefois, il est expressément recommandé, dans l'intérêt même du public, de disposer les inscriptions au recto des cartes postales de manière qu'il ne puisse y avoir confusion entre l'adresse du destinataire et les autres mentions.

### La médaille du 5 mai

On vient de frapper, en souvenir de la fête du 5 mai dernier, une médaille commémorative qui a été distribuée aux présidents des Chambres, aux ministres et aux principales autorités présentes à la fête.

Sur l'une des faces de cette médaille sont gravés en relief les traits de M. Carnot, président de la République.

Au revers figure une inscription relatant la date de la cérémonie et les noms du chef de l'Etat, des ministres et des présidents des Chambres.

La médaille, qui est fort belle, est l'œuvre du graveur Alphonse Dabois.

### Jardin zoologique d'acclimatation

Le jardin zoologique d'acclimatation vient de recevoir un troupeau de 40 magnifiques autruches qui, placées dans la grande pelouse, vis-à-vis des écuries, font le plus pittoresque effet.

Parmi ces oiseaux, figure un mâle originaire du pays des Somalis et dont la chair bleue est très caractéristique.

Ne quittons pas le jardin d'acclimatation sans annoncer la naissance de neuf petits casoars Emeus. Les casoars reproduisent maintenant chaque année au bois de Boulogne, et ces naissances régulières prouvent, une fois de plus, quels résultats peuvent donner des soins assidus, intelligents et surtout persévérants, en matière d'acclimatation.

### Exposition typographique

On lit dans la *Suisse libérale* de Lausanne du 8 courant :

« A l'occasion de l'assemblée fédérative des typographes de la Suisse romande, qui doit avoir lieu le 2 juin prochain à Lausanne, la section typographique de cette ville, dans une réunion tenue dans le courant de février dernier, a décidé l'ouverture d'une exposition typographique.

M. Garnet, membre de la commission d'organisation, écrit à l'*Estafette* que la commission se propose d'exposer des travaux typographiques de tous genres et de tous les pays ; à cet effet, elle adresse un appel à tous ceux qui, de près ou de loin, se rattachent à la typographie, tels que : imprimeurs, fondeurs en caractères, fabricants d'encre, fournisseurs pour l'imprimerie, constructeurs, journaux techniques, aux ateliers de gravure, phototypie, galvanoplastie, stéréotypie, etc., ainsi qu'à tous les amateurs et possesseurs de travaux ou chefs-d'œuvre typographiques.

### Les fêtes du centenaire de 1789 à la Bastille du Champ de Mars

Dans ce cadre merveilleux que tout Paris a déjà visité l'année dernière, les événements mémorables dont nous célébrons le centenaire, vont être fidèlement reproduits jusques et y compris le simulacre exact de la prise de la Bastille, le 14 juillet prochain.

En attendant le clou culminant des attractions de cette exposition rétrospective sans pareille, il sera donné, dimanche prochain, 49 courant et jours suivants, une fête villageoise du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui servira de préface aux restitutions centenales en préparation et sera certainement appelée à continuer le succès déjà légendaire de l'évasion de Latude.

## L'EXPOSITION ET LE THÉÂTRE ITALIEN

M. Souzogno, l'éditeur milanais, doublé d'un artiste aussi connu que sympathique à la France, a eu l'heureuse idée de faire coïncider la réouverture de l'Opéra italien à Paris avec l'ouverture de l'Exposition.

On sait que cette réouverture a eu lieu, à la Gaieté, avec *I Pescatori di perle*, *I Puritani*, *Orfeo all' inferno* et *Linda* ; on sait également que les artistes de premier ordre choisis par M. Souzogno ont réussi complètement et ont, dès le premier jour, captivé tout à fait le public parisien ; on sait aussi que les représentations dureront à peu près six semaines et que les amateurs de l'art font tous leurs efforts pour arriver à une solution de continuité pour l'Opéra italien chez nous, ce que nous désirons ardemment.

Mais ce dont tout le monde n'est pas au courant, et ce que nous tenons à faire ressortir, c'est le bon vouloir de M. Souzogno, s'intéressant, par tous les moyens possibles, au but principal qu'il a en vue, c'est-à-dire la fraternisation franco-italienne, non seulement sur le terrain politique, mais aussi sur celui du travail international et du développement artistique.

En effet, tandis qu'il s'intéresse à répandre en France le goût pour les chefs-d'œuvre de l'école italienne, il en fait autant dans son pays pour les chefs-d'œuvre de l'école française.

Ceci dit, nos lecteurs nous sauront gré de les mettre au courant des différentes œuvres italiennes qui vont être données à la Gaieté :

De Rossini, *Mosè, la Cenerentola, il Barbiere* ;

De Donizetti, *l'Elisir d'amore, Maria di Rohan, Lucia* ;

De Bellini, *la Sonnambula* ;

De Cimarosa, *il Matrimonio segreto* ;

De Verdi, *la Forza del Destino, un Ballo in maschera* ;

De Samara, *Flora Mirabilis* ;

De Usiglio, *le Donne curiose* ;

De Anteri, *Stella*.

Il sera donné, en outre, quatre grands concerts de musique italienne vocale et instrumentale ancienne et moderne. On y exécutera des morceaux de Palestrina, Monteverde, Carissimi, Cavalli, Corelli, Marcello, Sammartini, Scarlatti, Piccini, Boccherini, Paisiello, Chérubini, Spontini, Pergolèse, Paganini, Cimarosa, Rossini, etc.

Voilà des noms que tout Paris d'aujourd'hui comme d'hier connaît par cœur, ne fut-ce que par le fait de leur application aux rues de notre capitale, et dont le public parisien voudra certainement applaudir les œuvres.

LINO PIAZZOLI.

## SPORT

Dimanche 19 mai : *Bois de Boulogne*.

Lundi 20 — *Vincennes* (cours plates).

Mardi 21 — *Enghien*.

Mercredi 22 — *Saint-Ouen*.

Jeudi 23 — *Bois de Boulogne*.

Vendredi 24 — *Maisons-Laffitte*.

Samedi 25 — *Saint-Germain*.

La journée de dimanche n'a pas donné grandes indications relativement aux deux grandes épreuves annuelles qui approchent.

Un seul incident à signaler : la chute de *French*, qui montait *Ananas*. Il a été transporté à l'hôpital Wallace.

Le *prix Daru* a été gagné par *Thomery*, qui s'est fait battre jeudi dans le *prix Reiset*, par *Phlegthon*.

Cap. GEORGES.

## REVUE DES THÉÂTRES

Le Pays des Fées, en moins de quinze jours est devenu le rendez-vous de tous les Parisiens petits et grands, jeunes et vieux ; A 2 heures, les portes du jardin enchanté sont absolument envahies par les bébés et les mamans, jusqu'à 6 heures du soir, les trois théâtres que possède le Pays des Fées, jouent simultanément.

Pendant que les contes de Perrault se déroulent sur la scène principale, au théâtre fantasmagorique, le professeur Antonin poursuit ses exercices de prestidigitation et de physique ; plus loin voilà les charmants enfants Sillis sur leurs vélocipèdes ; puis ailleurs, des singes, des oiseaux, des perroquets et des chiens anglais vraiment extraordinaires ; Tel est le programme que chacun peut s'offrir à bon compte, sans parler de la caverne d'Ali-Baba, du château de Barbe-Bleue et de l'intérieur de l'Éléphant.

\* \* \*

La Bastille et la rue St-Antoine en 1789 annexe du Champ de Mars, est ouverte de 9 heures à minuit. Nombreuses attractions, musique des Gardes-Françaises, les Sans-Chagrin, l'église Ste-Marie, souvenirs de 1789, cabinet de Dickson, cachots et tours, salle des fêtes, prologue de l'évasion du prisonnier Latude s'évadant à 3 h. 45, 6 h. et 10 h. 1/2 du soir, l'arrestation et la réintégration au cachot, chaises à porteurs, montagnes russes, galerie de la Révolution, Tabarin, salon des glaces, etc.

Entrée : 1 fr ; mercredi et vendredi, 2 fr.

UN SPECTATEUR.

Le propriétaire-gérant : H. PENDRIE.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NIDRE.

# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889



REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 26 Mai 1889.

NUMÉRO 230.

L'Administration actuelle du MONITEUR DE L'EXPOSITION (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés Cité d'Alma, n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889: réception et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889.

Le MONITEUR DE L'EXPOSITION, qui, depuis sa création (janvier 1885), s'est occupé, non seulement d'une façon plus particulière de l'Exposition de 1889, mais aussi de toutes celles qui ont eu lieu dans d'autres villes de France ou de l'Étranger: Le Havre, Toulouse, Liverpool, Anvers, Amsterdam, Barcelone, continuera, à partir de la prochaine année, en modifiant son titre, à s'occuper d'une manière toute spéciale de tout ce qui a trait aux grandes expositions.

Le MONITEUR DE L'EXPOSITION restera, comme par le passé, essentiellement technique et documentaire; il sera ainsi un organe indispensable à tous ceux, si nombreux aujourd'hui: industriels, agriculteurs, commerçants, qui s'intéressent à ces grandes manifestations.

Les prix d'abonnement seront dorénavant les suivants:

France et Algérie: un an, 30 fr. — Six mois, 15 fr.

Union postale: — 36 — — 19

## SOMMAIRE

Les installations. — Communications officielles et diverses. — Nouvelles de l'Exposition. — Nos gravures. — Congrès. — Beaux-Arts. — Le salon. — Concours d'horticulture du 24 au 29 mai 1889. — Le Bon marché. — Revue des théâtres. — Gravures: Portrait de M. Louis Burger; Vue générale du pavillon du Guatemala au Champ de Mars; Vue générale du pavillon du Paraguay au Champ de Mars. — Supplément: Revue financière; Revue économique; Bibliographie.

## LES INSTALLATIONS

Il y a vingt jours que l'Exposition est ouverte. Les lacunes, les retards constatés alors ont disparu en partie. Cependant, tout n'est pas absolument terminé en matière d'installations, et le fait est éminemment regrettable.

Certains exposants accusent l'administration; celle-ci, à son tour, reproche à ces mêmes exposants d'avoir retardé la mise en place de leurs produits dans un but intéressé, et elle n'a pas tout à fait tort. Il serait donc bon que de part et d'autre un dernier effort fût fait, car il est absolument inadmissible qu'au jour de la première grande fête donnée en l'honneur de l'Exposition, samedi 1<sup>er</sup> juin, il se trouve encore des installations inachevées.

C'est aux exposants français surtout que nous nous adressons, car c'est à eux de donner l'exemple. Les expositions étrangères, en pavillons isolés, sont, il est vrai, bien en retard aussi, mais le travail d'édification a été là, bien plus considérable; certains de ces pavillons sont construits en effet, en partie tout au moins, avec des matériaux d'origine nationale, et ce fait excuse le retard. Cependant, chaque jour l'un de ces édifices se termine. Hier, c'était ceux du Salvador et de la République Argentine qui ouvraient leurs portes; dans le courant ou vers la fin de cette semaine, ceux du Vénézuéla, de la Bolivie, du Chili, de la République mexicaine.

Sans compter que quelques-uns d'entre eux



M. LOUIS BURGER

PRÉSIDENT DU COMITÉ AUSTRO-HONGROIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

sont ouverts déjà depuis plusieurs jours: le pavillon du Paraguay, depuis le jour même de l'inauguration de l'Exposition; celui du Guatemala depuis dimanche dernier.

Aux Invalides, tout n'est pas terminé non plus; l'exposition militaire est à peine achevée, du moins dans son ensemble; celle des colonies est dans le même cas, bien que le public soit admis à les visiter l'une et l'autre depuis quelques jours. Nous ne doutons pas que les intelligents organisateurs de ces deux expositions si intéressantes à tant de titres tiennent à ce que leur complet achèvement soit un fait accompli à la fin de cette semaine.

En un mot, il faut qu'au jour de la fête prochaine, notre grande Exposition, la première certainement qui ait eu dès son ouverture un succès pareil à celui dont nous sommes témoins, soit complètement à l'abri de toute critique, puisse-t-elle porter même sur les plus infimes détails.

Nous comptons pour obtenir ce résultat sur l'énergie de l'habile directeur de l'exploitation, l'honorable M. Berger, et sur le patriotisme de tous les exposants.

H. PENDRIÉ.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES ET DIVERSES

### Commission de contrôle et de finances.

Par arrêté en date du 20 mai 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé M. Bizé, chef de la division de la comptabilité au ministère des travaux publics, membre-adjoint de la commission consultative de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889, pour représenter le ministère des travaux publics, en remplacement de M. Gouzay, décedé.

### Jury du concours temporaire de laiterie

Par arrêté en date du 12 mai 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, a nommé membres associés du jury pour le premier concours temporaire des produits de laiterie:

MM.

Biron (Francis), administrateur de la société générale des laiteries.

Dedron, négociant en fromages.

Demagny, maire d'Isigny.

Dodé (Victor), négociant en beurres, œufs et fromages.

Fournol (Paul), conseiller général de l'Aveyron.

Gervais, négociant en fromages à Neufchâtel (Seine-Inférieure).

Langlois (Pierre), négociant en beurres et fromages.

Lézé, professeur à l'école d'agriculture de Grignon.

Moreau (Edouard), négociant en beurres et fromages.

Rouchez, secrétaire général du syndicat des courtiers de la Seine.

Munier (Cyrille), directeur de la fructifierie-école de Marignac (Haute-Garonne).

#### Exposition universelle de 1889

Grande fête de nuit, le samedi 1<sup>er</sup> Juin, à l'occasion de l'achèvement des installations des Exposants.

Embrassement de la Tour Eiffel, jeu de toutes les fontaines lumineuses, illuminations complètes du Trocadéro, feu d'artifice à l'île des Cygnes.

Prix d'entrée à la fête de nuit :

#### Cinq tickets de UN franc.

Paris, le 20 mai 1889.

Le Commissaire général des fêtes,

Signé : ALPHAND.

#### Interdiction de fumer dans les galeries de l'Exposition.

Le préfet de police vient de prendre l'ordonnance suivante :

Nous, préfet de police,

Vu l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII ;

Vu la demande de M. le directeur général de l'exploitation de l'Exposition universelle,

Ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est interdit de fumer dans les galeries et locaux fermés de l'Exposition universelle de 1889, autres que les cafés et les établissements de consommation.

Art. 2. — Les contraventions à la présente ordonnance, seront constatées par des procès-verbaux et déférées à la juridiction compétente.

Art. 3. — La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, le chef de la police municipale et les agents sous leurs ordres, sont chargés d'en assurer l'exécution.

Le préfet de police,

H. LOZÉ.

#### Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques

Par arrêté, en date du 15 mai 1889, du président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, M. Barabant, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la compagnie des chemins de fer de l'Est, a été nommé membre du comité d'organisation de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques, section IV (*moyens de transport*), en remplacement de M. Jacquemin, décédé.

#### Les élèves des écoles primaires

Sur la demande de M. le ministre des travaux publics, les compagnies de chemins de fer ont consenti à accorder une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif général aux élèves des écoles primaires qui se rendront, sous la conduite de leurs maîtres, à l'Exposition universelle, à la condition qu'ils voyageront par groupe de 10 au minimum (élèves et maîtres réunis), tant à l'aller qu'au retour.

#### Commissariat de police

Une mesure nécessaire vient d'être prise : c'est l'installation d'un commissariat spécial de police à l'esplanade des Invalides. M. Santucci, commissaire du quartier, est chargé du service.

#### Les promenades-visites à l'Exposition

La Société centrale du travail professionnel, dont le président est M. Th. Villard, organise une série de promenades-visites à l'Exposition universelle. Ces promenades, dirigées par des ingénieurs, des chimistes, etc., ont pour but de faire connaître les merveilles exposées au Champ de Mars, au Trocadéro et à l'esplanade des Invalides, par des explications orales à la portée de tous. Elles ne pourront être suivies que par un nombre limité de personnes. Mais, afin d'en faire profiter le plus de monde possible, la Société s'est assurée du concours des chambres syndicales qui ont adhéré à ses statuts et à son programme ; elle espère avoir celui des associations ouvrières encouragées par la ville de Paris. Elle demandera que les instituteurs puissent y prendre part.

Ces promenades-visites auront lieu tous les dimanches et jeudis, à partir du 2 juin. Il y en aura donc quarante-trois. Le rendez-vous est fixé à 10 heures du matin, devant le pavillon de la Presse (entrée par la porte Rapp). Les dames seront admises. En voici le tableau pour le mois de juin :

Dimanche 2 juin. — M. Boursault, chimiste au laboratoire de la voie du chemin de fer du Nord. Photographie.

Jeudi 6 juin. — M. Hubou, ingénieur civil des mines, inspecteur de la Compagnie du chemin de fer de l'Est. Produits chimiques.

Dimanche 9 juin. — M. Leprou, secrétaire de la Société ; ingénieur des arts et manufactures ; inspecteur des charbonnages à la Compagnie transatlantique. Combustibles.

Jeudi 13 juin. — M. Saillard, membre du conseil de la Société ; sous-chef à la direction générale des travaux de l'Exposition universelle de 1889. Economie générale de l'Exposition.

Dimanche 16 juin. — M. Hubou, déjà nommé. Industries diverses.

Jeudi 20 juin. — M. Padé, chimiste principal au laboratoire municipal de Paris. Matières alimentaires.

Dimanche 23 juin. — M. Roques, chimiste principal au laboratoire municipal de Paris. Industries des alcools et boissons fermentées.

Jeudi 27 juin. — M. Roux, chimiste-expert au laboratoire municipal de Paris. Fabrication et commerce des stimulants (thés, chocolats, etc.).

Dimanche 30 juin. — M. Fleury, ingénieur civil, chef du secrétariat de la Compagnie de Suez. Travaux publics. — Travaux à la mer.

L'initiative prise par la Société centrale du travail professionnel sera certainement bien accueillie du public. Les explications que les conférenciers fourniront aux visiteurs, et les expériences auxquelles ils les feront assister, permettront de tirer de ces réunions un réel profit.

Nous pouvons ajouter que la Société est officiellement autorisée à faire à l'Exposition un certain nombre de conférences.

#### La tombola nationale

Voici les principales dispositions du décret et du règlement qui l'accompagne :

Article premier. — Est autorisée une tombola nationale ayant pour objet :

1<sup>o</sup> De faciliter l'accès de l'Exposition universelle de 1889 à certaines catégories de personnes peu fortunées et dont la profession justifierait cette faveur ;

2<sup>o</sup> D'encourager les exposants au moyen de l'achat de divers objets d'art et d'industrie, des-

tinés à être répartis entre les souscripteurs par la voie du tirage au sort.

Art. 2. — Est approuvé le règlement annexé au présent décret, concernant les formes et conditions afférentes à la tombola ci-dessus autorisée.

Art. 3. — Le prix des billets de la tombola est fixé à 1 franc et le nombre de ces billets ne dépassera pas 15 millions.

#### RÈGLEMENT

Art. 2. — La vente des billets de tombola sera faite, savoir :

Par les débitants de tabac et autres intermédiaires déjà autorisés à vendre des tickets, à l'exception toutefois des receveurs des postes et des receveurs des bureaux télégraphiques ;

Par les concessionnaires chargés de la vente du catalogue général dans l'intérieur de l'Exposition.

Les intermédiaires ne pourront se procurer les billets de tombola qu'au bureau de l'agent comptable du Trésor. Le prix en sera payé comptant et la livraison s'en fera par feuilles entières de cinq billets.

Une remise de 2 0/0 sera allouée aux intermédiaires.

Le prix des billets invendus par les intermédiaires ne leur sera pas remboursé.

Art. 3. — Les habitants des départements autres que celui de la Seine pourront se procurer des billets de la Tombola nationale en en versant le prix entre les mains des percepteurs de leur résidence, qui leur délivrera une quittance à souche. Dans un délai aussi rapproché que possible, et en échange de ladite quittance, le percepteur remettra aux souscripteurs les billets qui lui auront été transmis par l'agent comptable.

Les percepteurs auront droit à la remise de 2 0/0 mentionnée à l'article précédent.

Art. 4. — Les frais inhérents à la Tombola nationale, tels que la fabrication des roues et numéros de tirage, impression et numérotage des billets de tombola, remise de 2 0/0 aux intermédiaires, frais de personnel et frais accessoires, seront prélevés sur le produit brut de chaque émission.

Art. 5. — Le surplus, constituant le produit net de chaque émission, sera affecté, savoir :

1<sup>o</sup> Dans la proportion d'un tiers, à faciliter le voyage et l'entrée à l'Exposition des personnes peu fortunées qui seront désignées par le ministre du commerce ;

3<sup>o</sup> Dans la proportion des deux autres tiers, à acheter des objets, pris exclusivement parmi les produits exposés et destinés à être répartis par la voie du tirage au sort entre les porteurs de billets de souscription de chaque émission.

Art. 6. — Le comité supérieur de revision de l'Exposition remplira les fonctions de commission supérieure et sera chargé de procéder à l'achat des lots, en exécution du paragraphe 2 de l'article précédent, et dans la limite du produit net de chacune des émissions.

Art. 10. — Le tirage au sort des lots aura lieu en séance publique, dans la grande salle des Fêtes du Trocadéro, à une date qui sera ultérieurement déterminée.

Ce tirage sera effectué au moyen de six roues distinctes, contenant chacune les chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

Les dix chiffres extraits des dix roues, placés en regard dans l'ordre de leur extraction, constitueront les numéros gagnants.

Dans le cas où le même numéro viendrait à sortir deux fois, le numéro double serait considéré comme nul et le tirage serait recommencé.

#### Règlement du service médical

L'Exposition universelle ouvrant à 8 heures du matin et fermant à 11 heures.

Le service médical comprenant 27 médecins attachés à répartir en trois postes.

Article premier. — Le roulement du service

est constitué suivant les tableaux remis à chaque médecin.

Art. 2. — Chacun des postes sera sous la direction et la responsabilité d'un des médecins adjoints du poste central, sous la haute direction du médecin en chef.

Art. 3. — Les différents postes permutent tous les mois et restent sous leur direction primitive (voir art. 1<sup>er</sup>).

Art. 4. — Le médecin de service ne pourra abandonner son poste que pour porter secours à un malade. Il ne devra se retirer qu'à l'arrivée de son remplaçant.

Art. 5. — En cas d'empêchement grave ou de maladie, il devra prévenir le médecin en chef par les voies les plus rapides et se pourvoir d'un remplaçant agréé par le chef du service.

Art. 6. — Chaque médecin consignera dans un rapport les accidents survenus et les réclamations qui pourraient lui être adressées pendant la durée de son service.

Art. 7. — Les pansements et les secours d'urgence seuls sont autorisés, exception faite pour les ouvriers et le personnel de l'administration.

Art. 8. — Chaque médecin devra signer une feuille de présence, formalité indispensable pour le règlement des appointements.

Art. 9. — Les postes seront approvisionnés par les soins du poste central et sur bon des médecins adjoints.

*Le médecin en chef,*  
Signé: MOIZARD

#### DES INFIRMIERS

Les infirmiers sont sous les ordres du médecin de service.

Ils sont chargés de tenir leur poste dans un état de propreté irréprochable, de faire les pansements, etc.

Ils doivent être de la plus grande politesse envers toute personne réclamant leurs soins.

Ils ne doivent solliciter aucun pourboire. Leur tenue sera irréprochable.

Toute infraction à ce règlement devra être consignée par le médecin de service dans son rapport quotidien.

Ils devront, sur un cahier affecté à cet effet, consigner les noms, qualités, adresses et nature des accidents des visiteurs ayant réclamé des soins.

Ils sont chargés de remettre à l'interne du poste central, tous les soirs, les rapports, réclamations, cahiers de service, bons de fournitures, etc.

*Le médecin en chef*  
Signé: MOIZARD

## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

### Les Entrées

Nous donnons ci-après une récapitulation des entrées payantes à l'Exposition depuis le jour de l'inauguration, avec, en regard, le chiffre des entrées de 1878 pour les mêmes jours jusqu'au 19 de ce mois inclus.

Entrées payantes	en 1878	en 1889
Le 6 mai.....	25.949	111.295
7 —.....	21.930	55.242
8 —.....	24.392	45.082
9 —.....	32.298	47.483
10 —.....	24.478	36.322
11 —.....	24.853	41.879
12 —Dimanche	78.980	160.794
13 —.....	32.474	54.394
14 —.....	31.020	41.821
15 —.....	29.759	44.466
16 —.....	37.974	70.402
17 —.....	33.173	49.381
18 —.....	29.400	55.550
19 —Dimanche	85.702	234.727
Total	512.382	Total 1.048.838

Si l'on compare les deux chiffres, on voit qu'il est entré à l'Exposition actuelle 536,456 personnes de plus qu'il n'en était entré du 6 au 20 mai inclus à celle de 1878.

### Visite du Président de la République à l'Exposition

Le Président de la République et M<sup>me</sup> Carnot se sont rendus lundi dernier, à 3 heures, à l'Exposition universelle afin d'inaugurer la section des beaux-arts, qui est complètement terminée.

Ils ont parcouru les galeries consacrées à l'exposition centennale des beaux-arts, à l'exposition décennale française et étrangère, et visité ensuite les expositions de la société des pastellistes et des aquarellistes.

Le Président et M<sup>me</sup> Carnot étaient accompagnés de M. Fallières, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Ils ont été reçus et guidés dans le palais des beaux-arts par M. Antonin Proust, député, commissaire spécial des beaux-arts, par M. Larroumet, directeur des beaux-arts et par les commissaires étrangers.

Le Président a exprimé à M. Antonin Proust le plaisir que lui avait procuré sa visite et il lui a adressé ses félicitations les plus chaleureuses pour le succès sans précédent de l'organisation, en priant M. le commissaire spécial des beaux-arts de transmettre l'expression de sa satisfaction à ceux qui ont collaboré à cette belle et grande œuvre.

### Visite du ministre des affaires étrangères à l'Exposition Tunisienne

Dimanche dernier, à 10 heures du matin, M. E. Spuller, ministre des affaires étrangères, accompagné des directeurs et des principaux agents de son administration, a visité l'exposition tunisienne. Il a été reçu par M. d'Estournelles, commissaire spécial des protectorats, et par M. Samson, commissaire délégué, qui lui ont présenté le personnel et les exposants.

Le ministre et les personnes qui l'accompagnent n'ont pas visité l'exposition du protectorat de Madagascar. On attend pour faire cette visite l'arrivée du résident général, M. Le Myre de Villers, qui doit prochainement venir en congé.

### Le globe terrestre au millionième

Le comité de patronage du Globe terrestre au millionième, édifié au Champ de Mars par MM. Th. Villard et Cotard, et dont nous avons parlé longuement dans le *Moniteur* du 14 mars dernier, a ouvert dimanche dernier le bâtiment au public, bien que le travail ne soit pas complètement terminé, notamment en ce qui concerne diverses indications à ajouter sur le globe.

Mais les travaux se poursuivront en dehors des heures de visite, de façon à être terminés complètement dans les premiers jours de juin. La réception officielle de l'œuvre aura lieu à ce moment.

Jeudi, les membres de la Société pour l'étude des questions d'enseignement primaire, réunis au Champ de Mars pour leur banquet annuel, ont été conduits par M. Villard dans le bâtiment du Globe, et ont rapporté de cette visite une impression très vive d'admiration.

Cette grande conception aura certainement auprès du public le même succès.

### M. Eiffel et la presse

La Société de la tour Eiffel, désireuse de donner toute satisfaction à la presse, a décidé d'accorder, à titre permanent, le droit aux ascensions dans la tour à ceux des journalistes qui ont leurs entrées à l'Exposition. La présentation des cartes violettes déjà délivrées par le syndicat de la presse suffira.

Par suite, il ne sera pas répondu aux demandes de billets gratuits qui pourraient être adressées.

### L'Eclairage électrique

Non sans peine, le syndicat des électriciens a pu finalement répandre quelque lumière dans l'enceinte intérieure de l'Exposition. Dès le premier jour, on avait réclamé, en effet, l'ouverture

le soir, de la galerie des machines et de celle qui, du dôme central, y conduit. On espérait, avec quelque raison, les meilleurs résultats, et du plus bel effet, de l'éclairage à *giorno* de ces immenses nefs.

Enfin, le samedi 18 mai le public a pu jouir de ce magnifique spectacle qui, depuis, attire chaque jour un nombre considérable de visiteurs. Nous donnerons dans un prochain numéro des détails complets sur cette installation. En attendant, un bon point quand même à messieurs les électriciens.

### Le « Commerce parisien » et l'Exposition

Il y a quelques jours, une demi-douzaine de commerçants privilégiés, de ceux qui ont la spécialité de *traiter* le « Tout-Paris », aidée par quelques directeurs de théâtre retardataires qui croient encore vivre au bon temps des diligences, s'est mis en tête de protester contre le succès de l'Exposition.

Si bizarre que la chose paraisse, il n'en a pas moins été question pendant huit ou dix jours, dans la presse quotidienne, de l'intérêt que pouvait avoir ces messieurs à demander la fermeture deux ou trois jours par semaine le soir, de notre merveilleuse exposition.

Comme on pouvait s'y attendre, le bon sens public a fait promptement justice d'une prétention aussi insensée, mais il est à regretter cependant que le président du conseil des ministres lui-même ait eu à intervenir pour faire entendre raison à ces patriotes d'un nouveau genre. Aussi, croirions-nous manquer à tous nos devoirs en félicitant l'honorable M. Tirard, aussi bien que M. Berger, l'intelligent directeur de l'exploitation, d'avoir renvoyé à leurs fourneaux et à leurs coulisses les trop intéressés représentants du « commerce parisien » dont il s'agit.

### Au dôme central

Les belles tapisseries des Gobelins, qui doivent être exposées dans le dôme central des industries diverses, ont été mises en place et superbement encadrées au premier étage. Au rez-de-chaussée, on place deux très splendides tapisseries qui sont les merveilles du genre et qui, jamais, n'auront de rivales dans aucune exposition française ou étrangère.

## CONGRÈS

### Le congrès colonial.

Le congrès colonial se réunira du 30 juillet au 3 août. Le comité d'organisation, présidé par M. Barbey, sénateur, ancien ministre de la marine et des colonies, fait savoir aux personnes qui désirent y prendre part qu'elles sont priées d'envoyer leur adhésion et leur cotisation — dix francs — à M. Raffard, trésorier du comité d'organisation, 226, rue Saint-Denis, à Paris.

Le congrès sera divisé en cinq sections. Chacun des adhérents pourra, suivant ses préférences, s'inscrire plus spécialement pour une ou plusieurs sections, pour une ou plusieurs questions. Les inscriptions seront closes le 1<sup>er</sup> juillet.

Voici le programme des questions mises à l'étude :

*Première section* (Président : M. Gauthiot, secrétaire général de la Société de géographie commerciale de Paris). — Population et produits des colonies.

*Deuxième section* (Président : M. le vice-amiral Thomasset). — Colonisation.

*Troisième section* (Président : M. Félix Faure député). — Organisation des colonies.

*Quatrième section* (Président : M. Rousseau, conseiller d'Etat). — De la colonisation française.

*Cinquième section* (Président : M. Le Bon explorateur). — Des colonisations étrangères.

Toutes les communications doivent être adressées à M. Lévillé, professeur à la Faculté

de droit de Paris, secrétaire général du congrès, 55, rue du Cherche-Midi.

#### Congrès international des œuvres d'assistance en temps de guerre

Par arrêtés en date des 19 et 29 avril 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international des œuvres d'assistance en temps de guerre :

MM.

Beaufort (de), secrétaire général de la société française de secours aux blessés militaires.

Blount (Henri),

Bouloumié (docteur), secrétaire général de l'Union des femmes de France.

M<sup>me</sup>

Cahen (Coralie).

MM.

Delacrose, commissaire adjoint de la marine, chef du secrétariat particulier du ministre de la marine,

Dubrisay (docteur), membre du conseil supérieur de l'assistance publique.

Durand-Dassier.

Huber (le colonel William).

Jacob de Marre, chef d'escadron d'artillerie de marine, attaché à l'inspection générale de l'arme.

Josse, chef d'escadron d'artillerie, breveté, détaché au 1<sup>er</sup> bureau de l'état-major du ministre de la guerre.

M<sup>me</sup>

Kœchlin-Schwartz, présidente de l'Union des femmes de France.

MM.

Larrey (le baron), membre de l'académie des sciences et de l'académie de médecine, président

de la société française de secours aux blessés militaires.

Le Fort (docteur Léon), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine.

Likhatchoff (l'amiral Ivan).

Mézières, député, membre de l'Académie française.

M<sup>me</sup>

Napias, secrétaire du conseil d'administration de l'Union des femmes de France.

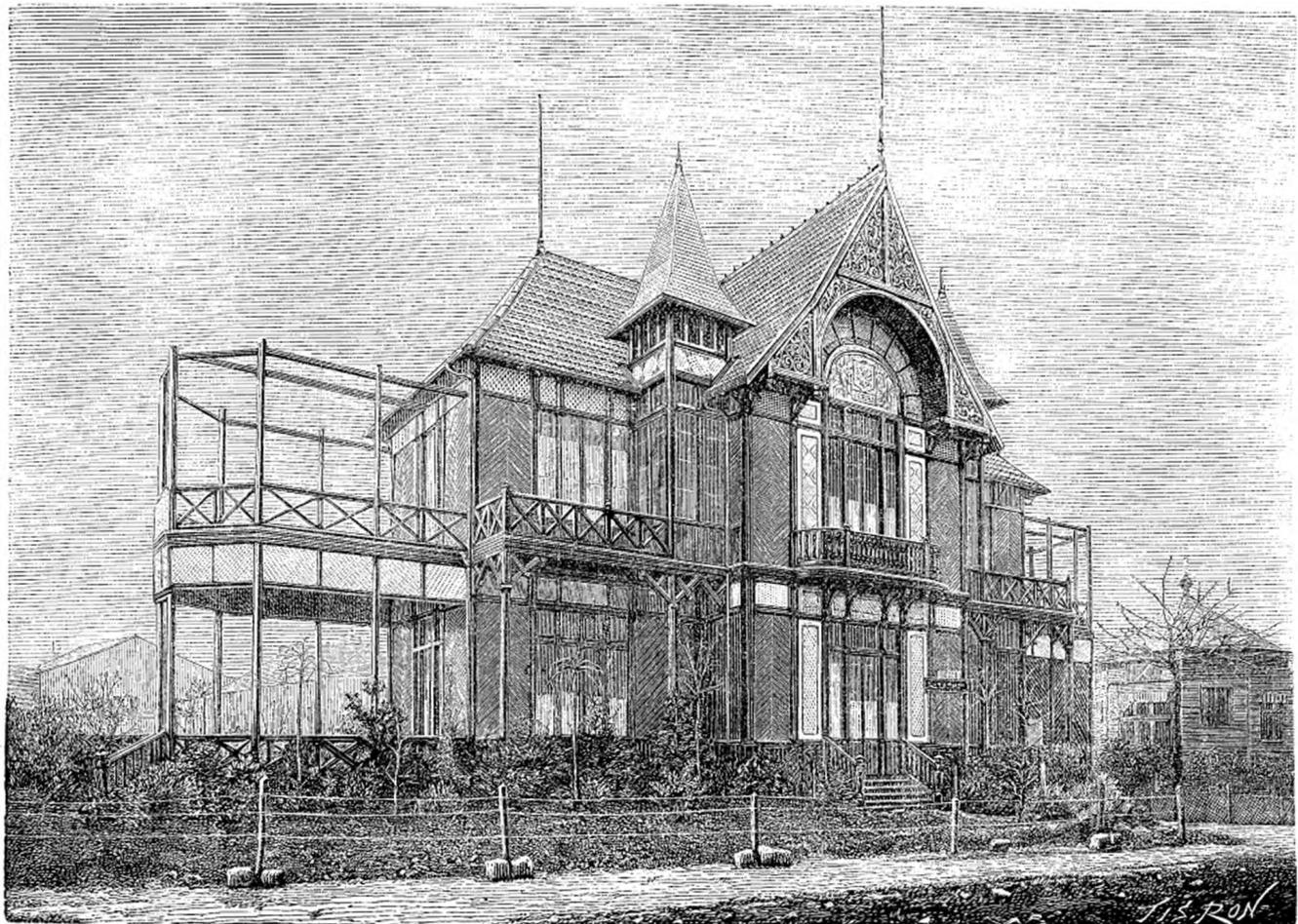
MM.

Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française.

Pesch, sous-intendant militaire de 3<sup>e</sup> classe, à Paris.

Quévillon, chef de bataillon au 119<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Renault (Louis), professeur à la faculté de droit de Paris.



VUE GÉNÉRALE DU PAVILLON DU GUATÉMALA AU CHAMP DE MARS

Riant (docteur A.), vice-président de la société française de secours aux blessés militaires.

Romberg (Edouard), ancien directeur général des beaux-arts au ministère de l'intérieur de Belgique.

Romberg-Nisard (A.), docteur en droit.

Rochard (docteur J.), membre de l'académie de médecine, ancien directeur des services de santé de la marine.

Sicoré, avocat.

Singer, correspondant de la *Nouvelle Presse libre* de Vienne.

Trarieux, sénateur.

Vogüé (Melchior de).

## NOS GRAVURES

M. LOUIS BÜRGER

Président du comité Austro-Hongrois de l'Exposition universelle

On se rappelle encore le fameux discours du chef du ministère austro-hongrois, M. Tisza, lequel prédisait à ses concitoyens, au prin-

temps de 1888, que toutes sortes de calamités attendaient ceux d'entre eux qui seraient assez osés pour vouloir participer à l'Exposition de Paris en 1889.

A ce moment, un comité s'était déjà formé à Paris même et des négociations avaient été entamées par lui avec les principaux industriels de l'Autriche-Hongrie pour que la participation de cette puissance à notre Exposition fût aussi brillante que possible, malgré l'abstention officielle de son gouvernement.

L'âme de ce comité était M. Louis Bürger. Actif et intelligent, il avait su grouper rapidement autour de lui les membres les plus influents de la colonie austro-hongroise : MM. Orosdi, Wedeles, Cuttani, Taub, Edouard Kohn, Constant Dreyfus, Propper, etc., et avait aussitôt réussi à les convaincre de l'importance et de la grandeur de la tâche qu'ils allaient entreprendre ensemble.

Le gouvernement français fut heureux de trouver chez des étrangers tant d'empressement et d'initiative spontanée et il concéda au comité ainsi formé un emplacement de 3,200 mètres carrés dans le palais des indus-

tries diverses, en bordure du vestibule Rapp, et deux autres d'une grande étendue dans les galeries de l'agriculture. On a pu déjà se convaincre de visu combien l'installation de l'exposition austro-hongroise fait honneur à ses organisateurs.

C'est que M. Louis Bürger, un ami vrai de la France, avait à cœur de voir son pays dignement représenté à cette fête de la paix et de la civilisation.

M. Louis Bürger habite la France depuis 1864. Né à Vienne, en 1840, d'une famille d'honorables négociants, il débuta à dix-huit ans dans la vie comme employé dans une maison de commerce de Trieste. Mais bientôt, attiré en France par des relations qu'il s'y était créées, il vint à Paris, en 1864, où, depuis cette époque, il a su se faire dans le haut commerce une réputation de loyauté et d'amabilité hors pair. Fait chevalier de l'ordre de François-Joseph, en 1888, pour le dévouement qu'il a toujours montré envers ses compatriotes, nul autre que lui n'était plus à même de mener à bien le travail qu'il avait entrepris.

Nous sommes heureux d'avoir pu, grâce à l'obligeance de notre sympathique confrère, M. Louis Bourne, directeur du *Travail*, publier aujourd'hui le portrait de l'honorable M. Louis Bürger et ces quelques lignes biographiques.

#### LE PAVILLON DU GUATÉMALA

Ce pavillon, dont nous publions une vue d'ensemble, est le premier du groupe des nations espagnoles américaines que l'on rencontre à la sortie du porche central du Palais des Arts libéraux, tout au long de l'avenue de Suffren. Il a été aussi un des premiers ouverts au public. On peut, en effet, le visiter depuis le 19 de ce mois.

L'architecture de ce pavillon n'est pas, comme on pourrait le croire, une reproduction

d'un type local. M. Gridaine, l'architecte, contrairement à la plupart de ses collègues des expositions étrangères, ne s'est pas attaché à reproduire un type de l'architecture indigène ; il a voulu avant tout composer un ensemble bien pondéré, agréable à l'œil et réunissant toutes les conditions voulues pour répondre au programme qu'il avait à remplir. Du reste, les édifices du Guatemala, bas et massifs pour la plupart, se prêtent généralement peu à la décoration : les habitants se préoccupent avant tout de soustraire leurs constructions à leur plus grand ennemi, le tremblement de terre ; aussi leurs maisons sont-elles généralement d'un seul étage, avec des murs en briques très épais.

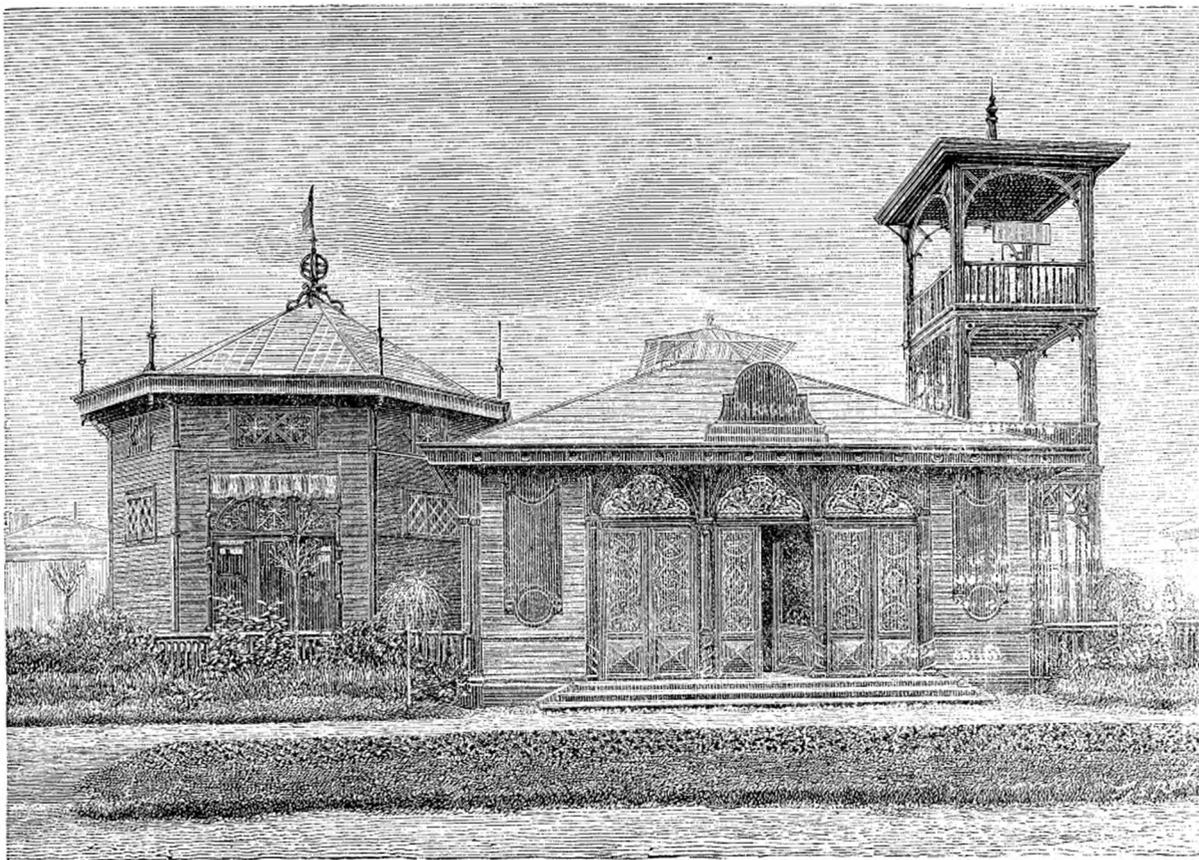
Au cas présent et pour éviter toute perte de terrain, le Pavillon a été constitué très légèrement et entièrement en bois ; il se compose d'un bâtiment central à un étage et deux

vérandas vitrées à terrasses. Un encadrement d'arbustes aux tons variés, de plantes grimpanes, de pelouses fleuries, donne un air de fraîcheur et de gaieté à tout l'ensemble.

Les produits exposés sont très variés ; ce sont, en général, des produits naturels, tabacs, cigares, cochenille, indigo, ainsi que des objets sculptés en bois et bronze d'une très belle exécution. Nous aurons l'occasion de parler plus en détail de ces différents produits dans notre revue spéciale des installations ; aussi ne nous y arrêterons-nous pas davantage aujourd'hui, malgré l'attrait réel qu'ils présentent.

#### LE PAVILLON DU PARAGUAY

Pour faire suite à la publication que nous commençons dans ce numéro de tous les édi-



VUE GÉNÉRALE DU PAVILLON DU PARAGUAY, AU CHAMP DE MARS

fices particuliers élevés tout autour des grands Palais du Champ de Mars et de l'esplanade des Invalides, nous donnons en même temps que celle du Pavillon de Guatemala, une gravure représentant celui du Paraguay qui lui est contigu, en se rapprochant de la Seine.

Un peu moins étendu que son voisin de l'Amérique centrale dont il est bien éloigné, géographiquement parlant, ce pavillon occupe cependant un espace de 200 mètres carrés, dont 150 environ en constructions couvertes et le surplus en jardins. Son architecte, M. Moreau, avait pour mandat de construire un édifice démontable et dont les différentes parties puissent être facilement transportées et réédifiées en Amérique. Cette reconstruction doit servir, en effet, à Aruncio, capitale du Paraguay, de salle d'expositions diverses.

Au naturel, le pavillon du Paraguay est des plus coquets qui se puisse voir et son architecture, différente de celle de son voisin, le Guatemala, forme avec elle un contraste des plus heureux.

Ce pavillon a été le seul, de tous les édifices étrangers, qui ait été ouvert au public le

jour même de l'inauguration de l'Exposition. Le fait vaut la peine d'être signalé.

Les produits envoyés par les exposants du Paraguay sont bien différents de ceux du Guatemala, ainsi que le comporte la différence de latitude et de nature du sol. Ils consistent principalement en plantes, bois, cuirs et peaux. On y rencontre aussi quelques spécimens de minéraux et d'animaux les plus répandus dans la région. Dans son ensemble, cette exposition est des plus intéressantes et elle retiendra certainement l'attention des amateurs et des hommes d'étude.

## BEAUX-ARTS

### EXPOSITIONS DE PEINTURE ET SCULPTURE

Parmi tant d'expositions, il est difficile de parler des unes sans citer les autres ; certaines sont très intéressantes, d'autres révèlent des

mérites cachés ; enfin, il faut encourager ceux qui font de constants efforts.

Sans aucun parti pris, il faut en convenir, ce n'est pas la quantité qui l'emporte sur la qualité ; aussi, l'espace qui nous est réservé étant très restreint, nous ne nous arrêterons que là où il y aura des œuvres exceptionnelles.

LE CERCLE VOLNEY a fait deux expositions successives : la première, peinture et sculpture, comprenait 251 toiles, dont 52 portraits, et pour la sculpture 16 numéros, parmi lesquels seulement 3 portraits. Au total, 267 numéros ! et, sans crainte d'être taxé de sévérité, fort peu de chefs-d'œuvre ; l'ensemble est d'ailleurs inférieur au Salon de l'an dernier. Pourquoi tant de toiles ? il y en a de si haut placées qu'il est impossible de les voir et que l'on en relègue dans le vestibule.

Un bon tableau de FRAPPA, *Derrière le Rideau*, charmant minois frais et rose qui certes méritait une bonne place au milieu d'un panneau ; il est fâcheux de voir traiter les Greuse aussi cavalièrement. Dam ! dans un petit royaume, tout le monde ne peut être roi. Beaucoup d'artistes ont envoyé des étu-

des ; pourquoi ? J'estime que c'est dégrader l'art que d'exposer autre chose que des tableaux ; les matériaux doivent rester à l'atelier.

M. BOUGUEREAU a choisi le bon moment du « *Ne bougeons plus* » pour faire son portrait : M. le président du jury doit être heureux de trôner au centre de ce petit palais. J'ai cherché à comprendre pourquoi, lorsqu'il manquait de place, on avait exposé tant de portraits, et je n'ai pas encore trouvé le mot de l'énigme. C'est là que l'on entend de bizarres réflexions ; c'est amusant, je vous assure. Un petit tableau représente un soleil couchant en pleine mer. « Qu'est-ce que cela représente ? demande une dame. — C'est le passage de la mer Rouge par les Hébreux, répond un abbé avec un sérieux à nul autre pareil. — Où sont les Hébreux ? — Ils vont venir !... » Après celui-là, dispensez-moi des autres.

*Avant le Bain* est une toile traitée avec toute la finesse et la franchise que l'on connaît à M. SERENDAT de BELZIM, qui expose aussi le *Bon Larron* (fragment) : voilà de la bonne et consciencieuse peinture. M. CAROLUS DURAN a envoyé une *Salomé* ; n'en disons pas de mal, c'est une fine lame et un pinceau délicat autant qu'habile. Quant au portrait de M. M., par HENNER, on croirait qu'il regarde au fond des enfers. Deux jolis petits chats *Sur un lit de roses*, par M. MOUGINOT, est traité avec beaucoup de talent. Nous remarquons aussi le *Portrait du sculpteur Soiton*, par GIACOMETTI.

Quant à la sculpture, il y a de très bons numéros ; nous citerons un buste par M. GAUTHERIN ; le buste de M. Chabouillet, par Aimé MILLET, ainsi que ceux par M. CROISY ; un bronze, *Gavroche*, par M. de KEVERGUEN ; une jolie *Soubrette*, par M. HOTTOT, et les deux envois de M. ROTY.

La seconde, composée d'aquarelles, dessins et gravures, n'a duré que dix jours ; ce n'est pas assez. Encore ici on malmène les manifestations de l'art du dessin.

Il n'est de fin fleuret qu'en France, c'est ainsi que se termine une pièce de vers encadrée dans un dessin de F. REGAMEY, qui a pris à parti l'escrime et ses maîtres, mais pour traiter son sujet avec une finesse sans égale.

M. ALLONGÉ présente de beaux fusains, suivant son habitude. Nous admirons les *Chevaux de halage*, de M. VEYRASSAT ; les *Primevères*, de M. VALADON, ainsi que les envois de M. Alfred de CURZON. Nous retrouvons M. SERENDAT de BELZIM, avec un grand fusain, *Ecce Homo*, qui dénote un dessinateur habile et très correct ; son second envoi *Portrait, de M. L. D.*, est plus que finement traité. Nous citerons aussi les envois de M. VAYRON, les *Dessins à la plume* de M. Luc-Olivier MERSON ; les aquarelles de fleurs, par M. LEVILLAIN, ainsi que les différents paysages de M. LABORNE, qui sont bien rendus ; une bonne *Vue de Tréport*, par M. BERTHELON ; *Instruction obligatoire*, par M. MOUGINOT, un singe maître d'école, est une très spirituelle fantaisie. N'oublions pas les deux magnifiques portraits présentés par M. José FRAPPA, dont le talent n'a plus à s'affirmer et qui, néanmoins, augmente sans cesse ; cette jolie tête brune est charmante. Citons enfin les envois de M. Laurent DESROUSSEAUX, BOURDILLAT, Léon de BELLÉE, Olivier CHÉRON, Maurice ELIOT, etc.

Entre autres expositions intéressantes, la **Municipalité du 3<sup>e</sup> arrondissement** a installé dans les salons de la mairie une magnifique collection d'objets d'art anciens, depuis les dernières années du moyen âge jus qu'au commencement de ce siècle. Il y avait

aussi un certain nombre de tableaux ; des fleurs de Van-Daël, de Spaëndouck, de Monsnoyer, la *Tentation de Saint-Antoine*, par CALLOT (original).

C'est à LA GALERIE DURAND-RUEL, que M. WILLIAM STATT OF OLDHAM a présenté à l'appréciation du public trente-quatre tableaux et études, vingt-trois pastels et trois aquarelles, en tout soixante numéros dont quelques-uns méritent l'attention, citons : la *Naissance de Vénus*, bonne exécution ; le *Passeur*, bien naturel et surtout, très osé et l'*Atelier du grand-père* ; parmi les pastels, la *Montagne de Neige*, le *torrent blanc*, *Mer de Glace*, *Jungfrau* dénotent que l'artiste a visité les Alpes.

M. GASTON ROULLET, peintre du ministère de la marine, a rapporté de ses voyages dans l'Adriatique et en Tunisie une série d'aquarelles plus vivantes les unes que les autres. Malheureusement elles ne sont pas aussi bien exposées qu'on aurait pu le faire, mais cela ne porte aucun préjudice à la valeur artistique ni au talent sérieux de l'artiste. C'est dans un passage de la galerie Georges Petit, rue Godot de Mauroy que cette exposition a été installée. Pour donner une appréciation sérieuse et technique il nous faudrait prendre toutes ces aquarelles les unes après les autres ; l'espace étant très restreint, nous ne citerons que quelques-unes de ces belles aquarelles : l'*Entrée du port d'Isola d'Itria*, sur l'Adriatique, et le *Château de Miramar, à Trieste*. Voilà qui caractérise ces côtes. Quant à la Tunisie, il faut mettre en première ligne la *Mosquée « Bsmkia », Tunis ; la Place Halfouine* (Tunis) et la *Rue de la Mosquée, à Bou-Said*, village construit sur les ruines de Carthage, caractérisent supérieurement le talent de M. ROULLET qui a pris plaisir à faire connaître la physionomie de ces contrées éloignées.

L'exposition des **Femmes peintres et sculpteurs** comptait cette année six cent quatre-vingt-huit numéros dont trente-sept pour la sculpture comprenant vingt portraits, trois sujets de fleurs et onze compositions.

Dans la peinture, on compte cent neuf portraits et cent soixante-seize numéros de fleurs, ce qui dénote d'une façon catégorique l'affection toute particulière des dons de Flore. La grâce, la beauté ne pouvaient trouver de plus charmants interprètes. Nous avons à cette même place, l'an dernier, dit tout le bien que nous pensions de cette utile société ; nous ne pouvons qu'affirmer une fois de plus toutes nos sympathies pour une œuvre aussi moralisatrice.

Les artistes, en général, prennent goût à se portraiturer. Parmi les femmes peintres, plusieurs ont exposé leur portrait ; n'y a-t-il pas dans ce fait personnel un peu trop de vanité ? Laissons le public prononcer son jugement, en tous cas, le fusain de M<sup>lle</sup> BEAURY-SAUREL est d'une gamme dans laquelle on sent le coloris, il est absolument vivant ; le portrait de M<sup>lle</sup> HUILLARD est également très fin, enfin le portrait de M<sup>lle</sup> ROBBIN, par elle-même, ainsi que celui de M<sup>me</sup> R., par la même artiste, sont tous deux intéressants. A remarquer, un beau portrait de *Castagnary*, par M<sup>lle</sup> J. VITEAU.

Il y a plus de trente ans que M<sup>me</sup> P. COEFFIER fait de jolis portraits ; cette année encore quatre spécimens de son talent fin et scrupuleux. Peintes avec énergie, les huit études de paysannes présentées par M<sup>lle</sup> PILLINI, sont bien observées. M<sup>me</sup> R. BRODBECH a, comme l'an dernier, envoyé de bonnes séries d'études, et son tableau *la Pluie* est très

bien compris. *Lever de Lune* et le *Soir en Suède*, sont de fins paysages, présentés par M<sup>lle</sup> STJERNSTEDT. Deux grandes pages (qui manquent de légende), *Regina Vita et Mors Imperator*, par M<sup>me</sup> de PREUSCHEN, sont des chapitres de philosophie ; les *Fleurs*, de la même artiste, sont plus agréables et traitées avec beaucoup de franchise. La *Halle*, par M<sup>me</sup> PEYROL-BONHEUR, représente des bœufs peints de la bonne manière. — Les fleurs de M<sup>lle</sup> TACONNET sont vigoureusement traitées, ainsi que les pensées de M<sup>me</sup> SOUVERBIE. Très gentille la petite *Marietta*, et habillement dessinée par M<sup>lle</sup> GALBRUNNER, ainsi que le portrait de M<sup>lle</sup> L. F. *Basse-cour*, par M<sup>me</sup> DEMONT-BRETON, est un tableau plein de vie, effet de lumière hardi et bien traité. M<sup>me</sup> Elodie LA VILLETTE expose de consciencieuses études et un tableau sérieux : *Entrée de la petite Mer de Gâvres*. Citons aussi les fleurs et le beau *Portrait de M<sup>lle</sup> M. L.*, par M<sup>me</sup> DESCAMPS-SABOURET. M<sup>lle</sup> Léonie BOURGES continue la série de ses charmants tableaux ; les paysages de M<sup>lle</sup> Rose LEIGH ; les tableaux et les *Vues de Suisse* et de *Hollande*, aquarelles prestement enlevées par M<sup>lle</sup> ROBIQUET.

Les *Violettes*, *Panier de Roses* et *Panier de Lilas* sont des aquarelles qui affirment le talent déjà bien connu de M<sup>lle</sup> Marie ADRIEN. Suivant sa louable habitude, M<sup>me</sup> CHENEVIÈRES expose plusieurs jolies aquarelles d'un dessin irréprochable et d'un brillant coloris. Dessins et pastels sont crânement traités par M<sup>lle</sup> Mary TURNER ; le fusain de M<sup>me</sup> CROZIER est ferme et vigoureux. Parmi les huit envois de M<sup>me</sup> BAUBRY-VAILLANT, nous remarquons surtout le *Portrait de M. F. B. Vaillant*, habilement dessiné, avec fond réservé.

N'oublions pas les fleurs de M<sup>me</sup> BERNAMONT, M<sup>lle</sup> J. BRUYERRE, M<sup>me</sup> BRUNET, M<sup>me</sup> C. BRONGNIART, traitées avec une grande sûreté de main et beaucoup de finesse ; citons aussi M<sup>lle</sup> CHAVAGNAT, M<sup>me</sup> CRESTY, M<sup>me</sup> de GOUSSAINCOURT, M<sup>me</sup> HERBERT-STEVENS, M<sup>me</sup> MARCOTTE, etc., etc. ; M<sup>me</sup> Van PARYS, un *Portrait de M. A. C.*... et une sémillante *Espagnole*, qui est peinte avec une grande habileté.

Avant de terminer par la sculpture, notons encore les deux envois de M<sup>me</sup> Inès de BEAUFOND et ceux de M<sup>me</sup> NALLET-POUSSIN ; les miniatures et gouaches de M<sup>me</sup> RELIN, qui peint les insectes des tropiques avec un soin méticuleux et groupe les lépidoptères avec les amours, tout aussi bien que les criquets d'Algérie. M<sup>me</sup> REAL del SARTE a envoyé le *Mascarille* du Bl. et N. et d'autres aquarelles très harmonieuses. M<sup>lle</sup> ROBIQUET a pour bagage quatre peintures et trois aquarelles ; M<sup>me</sup> LACROIX, des aquarelles, éventails et illustrations pour les contes de M<sup>me</sup> d'Aulnoy gracieusement traitées.

Enfin, pour la sculpture, M<sup>me</sup> Léon BERTAUX tient évidemment la première place avec une fine allégorie, *Ange et Démon*, marbre finement ciselé, puis un médaillon, *Portrait de E. Gautier*, bien caractérisé. M<sup>me</sup> Laure MARTIN-COUTAN présente un portrait vivant et très ressemblant de M. *Leclerc* ; citons aussi une grande statue habilement patinée par M<sup>me</sup> DESCAT, le *Retour des Champs*, qui occupait à juste titre une place d'honneur au milieu d'un salon.

**Les Amants de la nature.** — N'est-ce pas un titre un peu prétentieux ? Cette question vient à l'idée de ceux qui n'ont rien vu ; mais quand on a visité ce petit salon, on est tout à fait rassuré : tout au contraire, sans prétention du tout, au quatrième, au fond de la cour, un atelier transformé en salon, c'est là que des artistes sérieux ont installé leur neuvième exposition qui comprend soixante-seize numéros présentés par quinze piocheurs qui sont en passe de devenir maîtres.

Aquarellistes pour la plupart, dans des gam-

mes diverses, ils ont tous étudié la nature et ces artistes paraissent n'avoir qu'un objectif : mériter le titre qu'ils ont choisi.

M. LÉTEURTE semble arriver bon premier : *Vue prise à Gisors* est pleine de fraîcheur et d'harmonie ; *les Côteaux de Vaux* (sans marge) est pleine de soleil et, dans ses vues de Paris, il a su placer avec beaucoup de finesse la gamme des gris les plus harmonieux.

M. LAFARGUE présente des *Études de rochers au bord de la mer* qui sont pleines d'énergie.

M. H. MAYEUX a visité les Alpes et en a rapporté de brillantes études dans lesquelles on respire l'air à pleins poumons ; d'une perspective très étudiée, cette série d'aquarelles dénote une observation des plus minutieuses ; *Panorama de Chambéry* est très vrai, *le Moucherotte* est très bien rendu, *l'Aiguille de Largentière* est d'un faire très chic et *la Descente de Nicolet à Chambéry* est rendue par un amant de la nature.

Citons aussi M. ROBIN, dont les teintes Corot, *Soleil couchant à Veules*, valent de la gravure à l'eau-forte, les *Bords de l'Orne*, par M. COUSIN, les pastels de M. DAINVILLE, les vues de *Montesson* et *Maisons-Laffitte*, par M. DELIGNIÈRES, *le Moulin à Jarcy*, par M. EWALD, *les Bois*, de M. GAGNÉ et les envois de M. Gauthier RATOUIN-VIONNOIS.

Que cette exposition soit faite dans un local plus à portée du public et la renommée franchira les portes en faisant résonner ses trompettes aux échos d'alentour. Avis aux intéressés.

Avant de parler du Salon annuel, nous terminerons cet article en citant quelques expositions particulières et les dernières expositions spéciales.

M<sup>lle</sup> LOUISE ABBÉMA a présenté aux amateurs, dans les salons G. PETIT, rue Godot de Mauroy, une série de portraits, tableaux, études, éventails, médaillons plâtre, et enfin quatre grands panneaux représentant les quatre saisons, tout cela est gracieux et coquet, tout à fait moderne et plein d'attraction. Il y a là des pastels fixés aussi fins que des aquarelles.

Nous ne pouvons, ici, dire tout le bien que nous pensons de cette exposition présentée avec beaucoup de goût par une artiste de talent, mais nous y reviendrons.

\* \*

Le Cercle Volney a fait une exposition spéciale des ŒUVRES DE BRIDGMANN, trois cents toiles environ.

*Le Pirate d'amour* est une œuvre capitale, les scènes tragiques d'Algérie sont remarquables. Nous devons retrouver une partie de ces toiles à l'Exposition universelle et nous ne manquerons pas de les revoir avec attention.

L'EXPOSITION DES PASTELLISTES (chez G. Petit, rue de Sèze), quoique moins nombreux que les années précédentes, nous y retrouvons les maîtres qui ont fait le succès des aquarellistes.

Sur trente membres composant la Société, dix-sept seulement ont coopéré à cette exhibition, mais plusieurs ont envoyé des séries. Nous citerons une *Étude* pour la figure de la Botanique, destinée à l'hémicycle de la Sorbonne, par PUVIS DE CHAVANNES, les œuvres de DUEZ-THEVENOT, DAGNAN-BOUVERET, EDMOND YON, LHERMITTE, NOZAL, EMILE LÉVY, LEWIS-BROWN, le magnifique portrait de M<sup>lle</sup> P..., par Dubuffé fils, etc.

\* \*

Le Cercle de l'Union Artistique s'est définitivement installé rue Boissy-d'Anglas, et c'est là qu'il présente cette année son exposition annuelle, qui ne comprend pas moins de 235 toiles et 32 sculptures.

Il faut bien le dire, la sculpture mérite une attention soutenue, et l'on peut admirer les

chefs-d'œuvre des maîtres. Quant à la peinture, nous trouvons, au premier rang, l'*Écrivain*, de MESSONNIER ; de beaux portraits, par BONNAT, CAROLUS DURAN, DELAUNAY, etc. ; des tableaux de genre, par LEWIS-BROWN, DETAILLE, HEILBUTH, ROLL, etc. ; de magnifiques paysages et marines, par CAZIN, BILLOTTE, FRANÇAIS, DELAUNAY, etc.

Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre davantage ; mais nous retrouverons les maîtres au Salon annuel ou à l'Exposition universelle, et nous ne manquerons pas de parler de leurs œuvres, avec la plus grande sincérité.

Ch. LAMÉRALE.

## LE SALON

Il serait fâcheux que les plaisirs de l'Exposition détournassent l'attention du public du Salon de peinture et de sculpture ouvert en ce moment, et jusqu'au 20 juin, au Palais de l'Industrie. Il se trouve d'ailleurs sur le chemin de l'Exposition, et toute personne intelligente venue pour passer, ne fût-ce que quelques jours à Paris, lui doit une visite. En même temps qu'on y prend un aperçu intéressant de l'art contemporain, on y trouve une charmante distraction, une fraîcheur d'impressions qui repose de la fiévreuse agitation du Champ de Mars.

Il est d'ailleurs très bon, cette année, le Salon. On ne peut nier que le niveau artistique ne soit très élevé en France, que l'étude sincère et consciencieuse de la nature, du vrai et du beau n'y soit poussée à un remarquable degré. Le Salon est, lui aussi, une sorte d'Exposition universelle, en ce sens que les artistes de tous les pays du monde y sont admis et que tous y viennent chercher la consécration définitive de leur talent. Mais presque tous, en venant demander à nos maîtres leurs leçons, s'ils ne perdent pas l'originalité et la saveur qu'ils apportent de leurs divers pays, deviennent Français par le goût et ce je ne sais quoi d'artistique et de fin qu'on ne trouve qu'en France.

Nous n'avons pas la prétention de faire sur le Salon une de ces complètes et prétentieuses études, qui ennui le lecteur, et que d'ailleurs le cadre de notre journal ne comporte pas. Nous voudrions seulement signaler aux visiteurs, en suivant l'ordre du catalogue, les œuvres les plus remarquables qu'il fera bien de ne pas laisser passer dans une courte promenade.

C'est d'abord le *Portrait de M<sup>me</sup> Carnot*, par M<sup>lle</sup> Beury-Sauvel. M<sup>me</sup> Carnot, en toilette lilas, est assise sur un fauteuil de chêne. C'est une étude très distinguée ; la distinction du modèle a bien inspiré l'artiste. *La salle de rédaction du Journal des Débats*, par M. Béraud, curieuse par les portraits d'hommes célèbres qui s'y trouvent réunis : on y reconnaît Renan, Jules Simon, Taine, Léon Say, etc. *Une Sirène*, par M. Besnard, bizarre effet de soleil couchant dont on ne voit que le reflet sur l'eau. Un beau portrait d'homme par M. Bonnat, et, du même, une *Idylle* moins heureuse : M. Bonnat, qui peint si bien les redingotes, est moins agréable dans le nu. Mais c'est un maître puissant et le premier de nos peintres. M. Bouguereau expose *Psyché et l'Amour*, toujours la perfection même. M. Bourgeois a un superbe paysage intitulé *Verdure normande*. M. Busson, une scène de chasse, le cerf à l'eau, très brillante et très mouvementée.

M. Cabanel est représenté par deux très beaux portraits de femme qui nous font retourner au Pardon ; ce sont des paysannes assises dans l'herbe d'un petit cimetière, coiffées du bonnet aux larges ailes qui met dans l'ensemble des notes claires bien accusées ; elles font une lecture pieuse. Ce groupe est

très étudié et très attachant, bien que la plupart des femmes soient vues de dos. Son succès est très grand et il vient, nous a-t-on dit, d'être acheté 30,000 francs. Nous aimons moins la *Madone*, du même artiste, toute verdie par les reflets d'une tonnelle. Toutes nos félicitations à M. Dardoize pour sa vue des *Grèves du Mont-Saint-Michel*, à M. David, pour ses charmantes *Pensées*, et à M. Debon, pour ses trois petits garçons vus au bord de la mer, en pleine lumière, très crânement enlevés. Il faut remarquer aussi un beau tableau de M. Dawant dans le salon d'entrée : *le Sauvetage*. Un paquebot va couler, et le sauvetage des passagers s'opère au milieu du tumulte et des scènes de désespoir. C'est très poignant et exprimé avec une sincérité saisissante que la mort ait glacé la main de cet artiste, parfois trop classique et trop froid, mais toujours élégant. — M. Carolus-Duran a envoyé une grande toile qui donne lieu à de vives discussions. Les uns trouvent que ce *Triomphe de Bacchus* est par trop académique, faux de ton et glacial d'effet ; les autres admirent la correction du dessin et quelques coins bien réussis. Ils ont peut-être tous raison. Nous avouons, pour notre part, peu goûter les scènes mythologiques qui nous semblent avoir fait leur temps. — Il faut aussi regarder les deux portraits de jeune fille, par M. Chaplin, dont les tons roses et blancs sont toujours charmants et exquis. — Comme contraste, M. Chigot nous montre des moines chassés de leur monastère et se sauvant en longues files à travers champs, emportant les trésors du couvent jetés pêle-mêle sur des charrettes : *Fuyant l'invasion*, est une belle scène du Moyen Age, peinte avec vigueur. — Citons aussi *Pousse au large*, par M. Coëssin de la Fosse : c'est la barque de sauvetage que de vigoureux marins mettent à la mer ; bonne peinture, énergique et émouvante ; — *Combat de coqs en Flandre*, par M. Cogghe, curieuse étude de mœurs.

M. Dagnan-Bouveret représente des *Bre-sante*.

M. Edouard a un joli portrait de dame et une scène orientale d'un goût charmant et délicat : *Un soir sur les terrasses*.

M. Falguières, le statuaire, membre de l'Institut, fait aussi de la peinture. Mais autant sa sculpture est sérieusement étudiée, composée et modelée, autant sa peinture est lâchée et négligée : sa *Funon* en est la preuve. Nous préférons à cette peinture fruste le ravissant *Portrait de M<sup>me</sup> F. et de ses enfants*, par M. Flameng. Impossible de rêver rien de plus élégant, de plus gracieux que cette grande composition où l'artiste a su sortir de la banalité ordinaire du portrait à l'huile. Un autre charmant portrait, c'est celui de la petite *Lilian*, l'enfant aux cheveux d'or, par M. Fox, un artiste anglais de grande valeur et d'un bel avenir.

(A suivre.)

J. BERTOT.

## CONCOURS D'HORTICULTURE

DU 24 AU 29 MAI 1889

Vendredi, le grand concours international d'horticulture, si bien installé dans les jardins du Trocadéro, ouvrait ses portes au public.

Jamais nous n'avions vu un pareil assemblage de fleurs, de fruits et de légumes ; les concours annuels du pavillon de la ville de Paris ne sont, en quelque sorte, à côté de ce grand *tournoi international*, que de petits concours régionaux.

Aussi ne saurions-nous adresser trop de félicitations aux organisateurs, MM. de Choiseul, président ; Vilmorin, secrétaire de la commission ; Moser, secrétaire du jury, ainsi qu'à M. Lefèvre, jardinier en chef, et à M. Chargue-reau. C'est un succès sans précédent dans les annales de l'horticulture.

Dans les diverses sections, nous avons remarqué les Clématites de M. Christin, de Versailles; les Calcéolaires de MM. Dupanloup et C<sup>e</sup>; les fleurs et plantes diverses de MM. Forgeot et C<sup>e</sup>, ainsi que ses légumes.

Les bouquets, corbeilles et fleurs d'ornementation des maisons Debrie et Jeangirard ont eu le succès qu'ils méritaient; on ne pouvait circuler devant leur installation.

Une des expositions qui ont le plus retenu le public amateur était celle de M. Guerrier, de Caen, qui présentait une collection des plus remarquables d'*Anémones doubles de Caen*. Au reste, la disposition de ces fleurs, d'un goût rare, forçait les promeneurs à s'arrêter et à remarquer leurs nombreuses variétés, si belles, et auxquelles il ne manquait que le parfum de la rose pour être sans égales.

La maison Moser, de Versailles, que l'on n'a plus besoin de signaler tellement elle est connue, ne serait-ce que par la collection de Rhododendrons qui orne si bien les parterres du Champ de Mars, avait une remarquable collection d'Azalées et de Kalmias.

Les Rosiers étaient en nombre; quelles jolies collections nous présentaient MM. Lévêque et Verdier, d'Ivry-sur-Seine!

Les fleurs coupées diverses, les Tulipes, les Anémones, les Renoncules de M. Thiébault aîné, de Paris, ont eu le succès qu'elles méritaient.

Nous devons aussi mentionner d'une façon spéciale les admirables produits de MM. Vilmorin-Andrieux et C<sup>e</sup>, leur collection de plantes fleuries, Pétunias, Résédas, Pensées, leurs Calcéolaires, voire même leurs Radis, Chicorées, Laitues, etc., ont été des plus remarquées.

Les Fraises de M. Pageot, de Cannes, faisaient venir l'eau à la bouche; on ne cessait de les regarder.

De même, les Vignes en pots avec leurs fruits, et les Pêchers de M. Salomon, de Thomery, ainsi que ceux de son homonyme de Deuil (Seine-et-Oise), ont attiré bon nombre de gourmets; c'était le supplice de Tantale renouvelé!

Les Orchidées de MM. Block et Peeters et les Azalées de M. Vuylsteke représentaient d'une façon très digne la Belgique.

A propos d'Azalées, nous devons signaler aussi la collection de la maison Labrousse, de Paris, qui était des plus remarquables.

Mais force est de nous arrêter, car nous serions obligés de citer tous les exposants, et la place qui nous est réservée ne nous le permet pas. Ajoutons seulement, pour finir, que le président de la République et M<sup>me</sup> Carnot ont ouvert cette exposition à 3 heures précises, le même jour de son ouverture, vendredi, et qu'ils se sont retirés émerveillés de ces splendeurs floréales. De fort jolis bouquets ont été offerts à M<sup>me</sup> Carnot.

Emile BASSET.

## LE BON MARCHÉ

### Exposition des Toilettes d'été.

Ce n'est pas encore l'été, avec ses ardeurs tropicales, sa poussière et l'action énervante qu'il exerce sur tous les êtres.

Mais, déjà, ce n'est plus le printemps, saison charmante où les fleurs font leur éclosion au grand soleil, dans les parterres embaumés, sous l'herbe rajeunie, au milieu des prés et des bois, dans les jardins et les prairies.

Et, pendant que la nature est en fête, que les fleurs embaument, que les oiseaux modulent leurs hymnes dans la feuillée, que les êtres humains se rattachent à la vie avec des espoirs lumineux, sous les rayons vivifiants du soleil de mai, la France entière est en fête, parce que Paris est devenu un foyer de lumière, un pôle magnétique vers lequel convergent toutes les intelligences, tous les désirs du savoir humain,

toutes les attractions et les admirations de l'univers.

L'Exposition bat son plein.

Dans cette vaste enceinte, au milieu de cette Exposition colossale où se croisent toutes les nationalités, où résonnent les accents de toutes les langues, il arrive à tous, Français et étrangers, tout aussi bien qu'aux Parisiens, de s'arrêter aux différentes classes où figure le *Bon Marché*.

Mais si notre grandiose Exposition est attractive, si on s'y attarde, si on y rêve de civilisations nouvelles et de splendeurs à venir, on tient aussi à connaître la maison célèbre que le monde entier connaît et qui, tous les mois, offre à ses admirateurs une exposition complète et splendide de tout ce que le travail inspiré par l'art a inventé de plus parfait pour le bien-être.

L'Exposition des Toilettes d'été, le lundi 3 juin et jours suivants, sera merveilleuse: car noblesse oblige.

Il a fallu inventer l'impossible pour que cette fois-ci, plus que jamais, le soin le plus méticuleux présidât à l'installation de cette splendide mise en vente.

Les assortiments ont été multipliés à l'infini. Le bon marché s'impose à tous les regards et force toutes les convictions. Les attraites se multiplient à chaque pas.

Et l'étranger, comme le Français venus des confins du pays, après avoir vu cette remarquable exposition d'objets utiles, pratiques et offerts à si bon compte, emporteront cette impression qu'ils viennent de visiter un magasin unique au monde.

Des interprètes répètent dans tous les langages connus. L'urbanité la plus exquise guide vos pas. Une complaisance parfaite va au devant de tous vos désirs.

L'Exposition du 3 juin offrira le choix le plus complet qui se soit jamais rencontré en fait de hautes nouveautés.

Les soieries, délicieuses choses, chatoyantes, fines et souples qui charment les regards et qui font passer sous les doigts comme un fluide magnétique, s'étalent sur de magnifiques comptoirs.

Soieries françaises, merveilles de nos fabriques nationales, surahs, nouveautés les plus gracieuses, charmants tissus de lainages ou de coton se pressent et se multiplient comme à plaisir pour la satisfaction des visiteurs.

La fabrication française y tient le premier rang. Et c'est là une des traditions du Bon Marché. N'employer autant que possible que ce qui provient de la fabrication nationale.

Les lainages sont fort bien portés durant l'été. On les a façonnés en étoffes légères, charmantes dans leurs formes nouvelles et d'un usage pratique pendant la saison qui commence.

Les tissus imprimés se présentent sous des milliers de modèles tout à fait nouveaux, sous forme de conceptions artistiques et de dispositions qu'on n'a jamais vues et que l'imagination et le génie industriel des hommes spéciaux attachés à la maison, ont dû créer de pied en cap, en raison des circonstances exceptionnelles de cette année.

On choisit des étoffes, lainages, soieries ou autres tissus, mais, parfois on n'a pas le temps de les faire confectionner. On veut un costume tout fait, car il semble long d'essayer, d'attendre.

Au Bon marché, on trouve tout confectionné, et dans les meilleures conditions de qualité, de solidité et d'économie tout ce qui concerne le costume féminin, corsages, jupons, peignoirs, matinées, manteaux, visites, etc. Également pour le vêtement d'homme: complets haute nouveauté, pardessus d'un prix invraisemblable, pantalons parfaits comme coupe et comme qualité, jaquettes, vestons et gilets.

Mais ce n'est pas tout que d'habiller hommes et dames.

Il existe à côté de nous — et c'est ce que nous avons de plus cher au monde — de petits êtres, espoirs de la patrie et du foyer, qu'il faut vêtir aussi bien que leurs aînés.

Les rayons pour fillettes, garçonnetts et jeunes gens offrent, au Bon Marché, de remarquables occasions, de splendides costumes, des vêtements marins, modèles nouveaux, supérieurement perfectionnés et incomparables comme prix.

Terminons cette aride nomenclature par un objet qui fait le couronnement du costume féminin: le chapeau, ornement délicat et qui doit toujours être artistement choisi, parce qu'il donne à chacune sa physionomie véritable, d'après la carnation, la coupe du visage et l'ensemble de la personne.

A noter:

Un chapeau rond paille, passe doublée, crêpe uni, chiffonné, crêpon et piquet de marguerites et d'épis;

Un autre, tout de fantaisie, passe un peu cloche doublée crêpe lisse, coquille dentelle et nœud ruban de gaze;

Un chapeau rond, paille fantaisie nattée, lacet or sous la passe;

Une capeline dernier genre, en dentelle coulissée, brides et nœud sur la calotte en ruban qualité extra, fleurs fines tombant sur la passe;

Plusieurs autres modèles ravissants de chapeaux ronds paille, de capelines, richement et gracieusement ornés, véritables chefs-d'œuvre, créés par des artistes hors de pair, tels que la maison du Bon Marché cherche toujours à s'en attacher, et qui ajoutent à tant d'autres mérites universellement reconnus.

Cette mise en vente des toilettes d'été, visitée comme elle le sera par des milliers de Français et d'étrangers, fera le plus grand honneur à la maison Boucicaut.

Et quand, après avoir vu cette Exposition, on aura remarqué en outre, au Champ de Mars, les efforts développés par les fondateurs de la maison et leurs continuateurs, l'admiration sera complète.

BAILLE.

## REVUE DES THÉÂTRES

Nous avons eu, à la Comédie-Française, deux pièces nouvelles et une reprise. Le *Premier baiser*, de M. Emile Bergerat est une petite histoire assez étrange. La pièce était primitivement en trois actes; sur le conseil de M. Alexandre Dumas, elle fut concentrée en un.

*Alin Chartier*, de M. Raymond de Borelli, a eu un vif succès; M<sup>lle</sup> Bartet, en Marguerite d'Ecosse et M<sup>lle</sup> Legault, en Agnès Sorel, ont été fort applaudies; quant à M. Mounet-Sully, il a représenté le personnage d'Alin Chartier, le grand poète, avec une sobriété, une justesse, une profondeur d'accent digne des plus grands éloges.

Le *Klephite*, de M. A. Dreyfus est venu apporter une note vraie après ces deux pièces presque austères.

\* \*

Le Palais-Royal va nous donner la reprise de *Ma camarade*, un des grands succès de ce théâtre et qui n'a jamais été repris depuis la création de la pièce; un des vifs attraites de cette reprise sera la rentrée de M<sup>lle</sup> Réjane dans le rôle d'Adrienne.

Voici comme l'amusante pièce de MM. Meilhac et Philippe Gilles sera interprétée: MM. Daubray, Pellerin, Ilguenet, Monval, Garou, Galipeaux; M<sup>mes</sup> Réjane, Mathilde, Lavigne, Bonnet, Clem, etc.

\* \*

Le grand théâtre de l'Exposition qui est situé dans le Palais des Enfants, près du Palais des Arts Libéraux et au milieu des républiques américaines (côté Suffren) vient d'être éclairé à l'électricité; ce théâtre commence la série de ses représentations avec ses ballets, ses clowns, ses chansonnettes et sa pantomime du célèbre Alexander...

UN SPECTATEUR.

Le propriétaire-gérant: H. PENDRIÉ.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NINDRE.

# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889



REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 2 Juin 1889.

NUMÉRO 231.

L'Administration actuelle du MONITEUR DE L'EXPOSITION (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés Cité d'Alma, n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889: réception et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889.

Le MONITEUR DE L'EXPOSITION, qui, depuis sa création (janvier 1885), s'est occupé, non seulement d'une façon plus particulière de l'Exposition de 1889, mais aussi de toutes celles qui ont eu lieu dans d'autres villes de France ou de l'Etranger: Le Havre, Toulouse, Liverpool, Anvers, Amsterdam, Barcelone, continuera, à partir de la prochaine année, en modifiant son titre, à s'occuper d'une manière toute spéciale de tout ce qui a trait aux grandes expositions.

Le MONITEUR DE L'EXPOSITION restera, comme par le passé, essentiellement technique et documentaire; il sera ainsi un organe indispensable à tous ceux, si nombreux aujourd'hui: industriels, agriculteurs, commerçants, qui s'intéressent à ces grandes manifestations.

Les prix d'abonnement seront dorénavant les suivants:

France et Algérie: un an, 30 fr. — Six mois, 15 fr.

Union postale: — 36 — — 19



M. ÉMILE NOUGIER  
INGÉNIEUR CIVIL DES MINES



M. J. COMPAGNON  
CHEF DES TRAVAUX DE MONTAGE DE LA TOUR DE 300 MÈTRES

## SOMMAIRE

Promenades à travers l'Exposition: La vraie inauguration. — Communications officielles et diverses. — Nouvelles de l'Exposition. — Les chemins de fer et l'Exposition. — Nos Gravures. — Légende explicative du plan du jardin du Trocadéro. — L'Exposition militaire. — Congrès. — Revue des théâtres. — **Gravures:** Portraits de MM. Emile Nougier et J. Compagnon; La fontaine monumentale de Coutan; Plan de l'Exposition d'horticulture; Types de soldats coloniaux. — **Supplément:** Revue financière; Bibliographie. —

## PROMENADES A TRAVERS L'EXPOSITION

### LA VRAIE INAUGURATION

C'est, à proprement parler, du 1<sup>er</sup> juin que date la vraie inauguration de l'Exposition. Dans le courant de mai, l'ensemble était assurément très présentable, mais il restait encore bien des choses à finir. A l'heure où paraissent ces lignes, tous les travaux, toutes les installations peuvent être considérées

comme terminés. Les entrées d'ouvriers, qui, dans les premières semaines de mai, s'étaient élevées jusqu'à 32,000 par jour, ont été progressivement réduites et sont arrivées maintenant à la moyenne normale exigée par l'entretien.

Dans la galerie des Machines, dont nous visiterons bientôt en détail les installations, les ponts roulants sont en service; les ventilateurs fonctionnent et leur utilité est grande lorsque cette immense serre, chauffée par les rayons du soleil, s'emplit d'une foule sans cesse renouvelée et soulevant la poussière. Dans le Palais des Industries diverses, toutes les classes sont au complet dans leurs vitrines. Aux Palais des Beaux-Arts, l'installation des tableaux de l'exposition décennale et centennale est entièrement achevée, et ce n'est pas la partie la moins intéressante à visiter. Nous recommandons ces galeries à l'attention du public: une courte promenade dans les salons du premier étage repose du brouhaha et de l'agitation extérieurs.

Les jardins sont en pleine végétation. Certains établissements d'utilité privée, dont l'absence avait été amèrement critiquée les premiers jours, ont été édifiés. Nous croyons cependant que leur nombre n'est pas encore en rapport avec les foules énormes qui envahissent l'Exposition le dimanche. Il faut au moins le doubler. Allons, M. Alphand, montrez que vous aussi, comme disent les professions de foi des candidats à toute fonction électorale, vous avez souci des *besoins du peuple!*

Les fontaines lumineuses, qui ont jailli, dès le premier jour, continuent à attirer la foule par leur spectacle magique. La Tour Eiffel est enfin munie de ses ascenseurs, commodes et sûrs, et le public s'y porte en masse. Enfin, à l'esplanade des Invalides, tout est terminé, tous les Pavillons sont ouverts, et même, au Champ de Mars, celui de la République argentine, dont nous avions médité jadis, croyant impossible un prompt achèvement d'un pareil kaléidoscope architectural.

Maintenant, une question se pose, et il

n'est pas un visiteur qui ne se l'adresse, à la vue de toutes ces merveilles accumulées : est-il possible que tout cela soit appelé à disparaître dans cinq mois ? Se peut-il que tout s'évanouisse comme un beau rêve, que tant de millions, tant d'invention artistique, tant de goût, aient été dépensés en pure perte, et qu'il faille renoncer à en retrouver, l'année prochaine, aucune trace, ailleurs que dans les journaux illustrés et dans les photographies ?

Nous ne le croyons pas.

Presque toutes les Expositions Universelles ont laissé après elles une trace durable de leur passage, et comme des témoins destinés à rappeler aux générations futures une partie de leur grandeur disparue. Le Palais de cristal, en Angleterre, a survécu à l'Exposition de 1851, qui l'avait fait naître. Le Palais de l'Industrie nous a été légué par celle de 1855. De celle de 1867 il ne resta rien, mais le Trocadéro rappelle celle de 1878. Il ne nous paraît pas possible que tout disparaisse, de l'Exposition de 1889. Nous croyons même, allant plus loin, que presque tout devrait être conservé.

En effet, pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour doter Paris d'un centre d'attractions sans pareil au monde ? Ne serait-ce pas le moyen d'y ramener et d'y retenir les visiteurs de la province et de l'étranger ? On se plaint depuis quelques années que le nombre des visiteurs de Paris diminue. Il y a plusieurs causes à cela ; mais l'une des principales, c'est que Paris ne leur offre plus autant qu'autrefois des plaisirs inédits, des agréments qu'on ne trouvait que là. Aujourd'hui, nos artistes dramatiques les meilleurs s'en vont en tournées jouer toutes les pièces du répertoire de nos théâtres. L'étranger n'a plus besoin de se déranger pour venir les entendre : on les lui apporte. Pour voir Coquelin, c'est à New-York qu'il faut aller, et c'est à La Plata qu'on applaudit Sarah Bernhardt. Paris, de ce fait, a perdu beaucoup de son charme attractif. L'Exposition permanente pourrait le lui rendre. Fermée l'hiver, mais rouvrant l'été avec de nouveaux éléments de succès, elle serait pour Paris ce qu'est pour Londres le Cristal-Palace. Dans les galeries si bien aménagées, si confortables, si bien éclairées, du Palais des Beaux-Arts, on ferait chaque année le Salon, qui y serait plus dignement logé que dans ce grand galetas de Palais de l'Industrie. Le Trocadéro et le Jardin du Champ de Mars sont des emplacements tout indiqués pour les expositions d'horticulture, pour les expositions de chiens, pour des hippodromes ou des pistes de courses à pied et de jeux gymnastiques, si fort en honneur aujourd'hui. Enfin, soyez convaincus qu'on ne manquerait pas d'occasions d'utiliser ces espaces, et d'amener définitivement dans des quartiers jusqu'ici déshérités la vie et la prospérité qui les galvanisent tous les dix ans.

Tout, bien entendu, n'est pas à conserver. Quel que soit le mérite des constructions qui couvrent l'esplanade des Invalides, nous les verrions sans trop de regret disparaître, ainsi que les deux kilomètres de hangars qui renferment, sous les arbres du quai d'Orsay, l'exposition agricole. Non pas que nous fassions fi de cette exposition, mais on pourrait, la rendant permanente, lui trouver place autre part sur le Champ de Mars. Il est aussi certains pavillons dont la démolition ne sera pas pour l'art une perte sensible. Mais ce qu'il ne faut pas supprimer, ce sont les palais des Arts et le Dôme central, qui forment un ensemble d'un si heureux effet.

Quelques personnes ont admis que tout pouvait être détruit, à l'exception du Palais des Machines, qu'on laisserait seul à sa place.

Nous ne sommes pas, quant à nous, de cet avis.

Le Palais des Machines est, au point de vue spécial de l'art de l'ingénieur, une merveille. Personne plus que nous n'admire la force de

conception, la rigueur mathématique, la science des calculs qui ont servi à l'élever aussi bien qu'à le concevoir. Mais nous avouons qu'au point de vue de l'art pur, il ne nous satisfait pas entièrement. Il remplit admirablement son but, qui est de couvrir une vaste surface, sans points d'appui intermédiaires. Mais on n'avait pas à se préoccuper de l'esthétique, et on n'a pas cherché autre chose. De là vient, qu'à l'extérieur surtout, cette grande halle n'offre rien de particulièrement beau, ni même de simplement original. Elle a, de plus, un défaut capital, c'est de masquer la façade de l'École Militaire. Cette façade, sans être un chef-d'œuvre, est un spécimen très intéressant de l'architecture sous Louis XV ; c'est une des meilleures œuvres de l'architecte Gabriel, et il ne faut pas l'écraser sous cette immense serre. Nous voudrions donc que, si l'Exposition était conservée dans son ensemble, la Galerie des Machines fût transportée sur un autre emplacement, de façon à dégager l'École Militaire et à laisser devant elle une place de quelque étendue.

Tels sont nos vœux relativement à l'avenir de notre incomparable Exposition. En les exprimant, nous n'avons fait que traduire l'impression unanime du public et que paraphraser cette exclamation que nous entendons chaque jour sortir de toutes les bouches : « Quel dommage de penser que tout cela sera bientôt démoli ! »

J. DE BÉHIX.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

ET DIVERSES

### Les sections étrangères

Les commissaires des sections étrangères de l'Exposition se sont réunis lundi dans les bureaux de la section britannique et ont décidé de faire une manifestation en l'honneur du commissariat général de l'Exposition.

Ils ont nommé une commission composée des délégués des Etats-Unis d'Amérique, de l'Angleterre, de l'Italie, de la Belgique, du Mexique, de la Roumanie, de la Chine, du Cap, de l'Autriche, de la Suisse, de la Nouvelle-Zélande et du Chili, pour étudier la forme à donner à cette manifestation.

Cette commission a décidé qu'un banquet de quatre cents couverts, suivi d'une réception, serait donné le 13 juin, à l'hôtel Continental.

Le bureau des commissions étrangères a été ainsi constitué : M. le général Franklin, président ; sir Polydor Keyser, MM. Carlier et Diaz Mimiaga, vice-présidents ; MM. Gentili di Giuseppe et Duplan, secrétaires.

## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

### La statue de la République

La statue monumentale de la République, placée au centre de la grande pelouse du jardin central du Champ de Mars, est débarrassée aujourd'hui de ses échafaudages.

Dans son ensemble, ce monument n'a pas moins de 22 mètres de hauteur. Il se compose d'un soubassement sur lequel se détachent trois groupes allégoriques représentant la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, et une figure, la ville de Lyon. Cette dernière est sur la proue d'un navire que soulèvent du milieu des flots deux figures symboliques : le Rhône et la Saône. Un pylône qui surmonte ce soubassement sert de socle à la statue.

La République est représentée sous les traits d'une femme puissante et calme, coiffée du bonnet phrygien et le front cerné de laurier. De sa main droite, elle tend aux nations un rameau d'olivier. De la gauche, elle caresse la crinière du lion populaire, du lion qui la garde.

### L'Esplanade des Invalides ouverte le soir

Selon toutes probabilités, le service d'éclairage électrique, qui, en ce moment, fait chaque soir des essais sur différents points de l'esplanade des Invalides, aura avant peu terminé ses travaux. Une date à peu près définitive a même été arrêtée pour l'ouverture de l'esplanade le soir. Le public y serait admis à partir du dimanche 2 juin.

### Les ascenseurs de la tour Eiffel

Depuis dimanche, l'ascenseur Roux et Combaluzier, établi dans le pilier Est (pile n° 2), a été ouvert au public, ce qui n'a pas peu contribué à augmenter le nombre des ascensionnistes. Ce même jour, dimanche 26 mai, on a compté, en effet, plus de 12,000 visiteurs montés à la première plate-forme, dont 7,000 ont escaladé, à pied, la plate-forme située au-dessus à 115 m. 73. Étant donnée cette proportion, on peut admettre, sans exagération, que 3 ou 4,000 d'entre ces derniers ascensionnistes auraient poussé leur excursion jusqu'au sommet de la tour, c'est-à-dire à la troisième plate-forme, à 276 mètres, si l'ascenseur supérieur, l'ascenseur Edoux, avait fonctionné. En tout cas, cet empressement du public est d'un bon augure pour le succès financier de l'exploitation de la tour.

Il est regrettable que les ascenseurs Otis, qui mènent du sol au second étage, n'aient pu encore à ce jour être ouverts au public. Mais des essais qui en ont été faits au cours de cette semaine dernière, on peut espérer leur mise en marche pour les premiers jours de la semaine qui commence. Quant à l'ascenseur Edoux, il est prêt, et il fonctionnera aussitôt que celui qui aboutit à la deuxième plate-forme le sera également.

Avis aux amateurs.

### Les moyens de transport

Depuis quelques jours, les Compagnies de l'Ouest et de la Ceinture ont organisé un train supplémentaire qui partira du Champ de Mars à 11 h. 20 du soir. Un grand nombre de visiteurs de l'Exposition se plaignaient, en effet, du manque de trains pour le retour, le dernier train à destination de la gare Saint-Lazare partait, en effet, jusqu'alors, à 10 h. 50 du soir, c'est-à-dire avant la fermeture de l'Exposition.

De son côté, la Compagnie générale des omnibus, qui n'a encore créé aucune des lignes nouvelles qu'elle s'était engagée à établir pendant l'Exposition, se décide cependant à mettre en exploitation la ligne à traction mécanique de la place du Trocadéro à la gare du Trocadéro-Ceinture. Les essais de ce service ont été faits lundi dernier.

Les voitures spéciales employées pour ce nouveau service contiendront respectivement 41 ou 63 places, suivant qu'elles seront automobiles ou indépendantes du moteur. Le prix des places sera uniformément de 0 fr. 15, intérieur ou impériales ; par contre, ces voitures ne recevront ni ne donneront aucune correspondance.

Depuis dimanche, le tramway de la Bastille à la Chambre des députés a modifié son itinéraire et aboutit à la porte Rapp, en passant par le pont Solferino et par celui de l'Alma.

Le *Journal officiel* du 30 mai a publié le décret nommant les membres du jury des récompenses ; nous le reproduisons dans le prochain numéro. En attendant, nous donnons ci-après deux des dispositions de ce décret ;

« Par dérogation au deuxième paragraphe de l'article 2 et à l'article 3 du décret du 23 mars 1889, le nombre total des membres titulaires français et étrangers du jury international des récompenses est porté à mille ;

« Le nombre total des membres suppléants français et étrangers du jury international des récompenses est porté à trois cent trente-trois. »

## LES CHEMINS DE FER ET L'EXPOSITION

Dimanche dernier est arrivé à Paris le premier train de plaisir *rapide* organisé par la Compagnie de l'Ouest en vue de rendre facile la visite de l'Exposition aux habitants des localités situées dans un rayon de 100 à 250 ou 300 kilomètres de Paris.

Ce train, parti du Havre le matin à 5 heures, est arrivé aux Champ de Mars à 10 heures et demie, soit cinq heures et demie de voyage. Il a amené sept cent soixante voyageurs, ce qui prouve que ce service répond bien à un besoin réel, étant donnée surtout la modicité relative du prix de transport : 13 francs en 2<sup>e</sup> classe, 10 francs en 3<sup>e</sup>.

Aussi, parle-t-on déjà d'organiser de nouveaux trains du même genre. Tout d'abord, la Compagnie de l'Ouest, qui a donné l'exemple, puis la Compagnie du Nord, qui fait annoncer une série de trains à marche rapide, de Lille, entre autres. Le trajet de cette ville au Champ de Mars durerait cinq heures, ce qui est une vitesse obtenue plus grande que celle de la Compagnie de l'Ouest, la distance de Lille à Paris étant de 250 kilomètres, tandis que le Havre n'est qu'à 228 kilomètres de la capitale.

Les autres grandes Compagnies et les chemins de fer de l'Etat imiteront-ils bientôt l'exemple déjà donné par la Compagnie de l'Ouest et qui va l'être par celle du Nord? Nous l'espérons, car une quantité de villes peuvent et doivent être desservies le dimanche et même certains jours de la semaine par des trains spéciaux permettant de rester au Champ de Mars de 10 heures du matin à 10 ou 11 heures du soir. Citons : le Havre, Dieppe, Rouen, Amiens, Lille, Boulogne, Arras, Saint-Quentin, Chalons, Barle-Duc, Chaumont, Troyes, Dijon, Moulins, Nevers, Bourges, Orléans, Poitiers, Tours, Saumur, Angers, Laval, Le Mans, Caen.

De toutes ces villes, on peut se rendre facilement à Paris en train direct *rapide* dans un temps variant de deux à cinq heures, suivant les distances. Mais, comme nous le faisons remarquer il y a quelques mois dans le *Moniteur* (voir le numéro du 16 décembre dernier), il est de première nécessité, pour que ces services rapides soient réellement appréciés, que le voyage ne soit pas par lui-même un désagrément, une fatigue, comme le fait se produit avec le matériel roulant de la plupart de nos Compagnies de chemins de fer. Le mode d'internement des voyageurs dans les voitures à coupés séparés, tel qu'il se pratique en France depuis l'origine des chemins de fer est, en effet, un véritable supplice lorsqu'il se prolonge au delà d'une heure ou deux.

Il est urgent que nos grandes Compagnies, rompant enfin avec une routine devenue légendaire, adoptent, une fois pour toutes, le type de voiture du système dit *américain*, à couloir central ou latéral, central de préférence, qui permette à chacun de se délasser de temps à autre en circulant dans la voiture ou, même, dans l'ensemble du train.

Et si l'on considère que ce type de voiture, sur chariots articulés (*bogies*) permet d'obtenir des vitesses variant de 20 à 30 0/0 au-dessus de celles de nos trains les plus rapides ; que, par exemple, le trajet du Havre à Paris pourrait facilement, avec ces voitures, s'accomplir en trois heures ou trois heures et demie, suivant les arrêts, au lieu de quatre heures et quart ou quatre heures et demie, on se demande comment il se fait que nos Compagnies ne l'aient pas encore adopté.

Ajoutons qu'avec des voitures du système américain, la communication entre elles étant complète dans un même train, il est loisible aux voyageurs de se rendre au wagon-restaurant si le train en comporte, ce qui devrait toujours être dans les trains se rendant à l'Exposition ; de telle sorte que le voyage devient alors un agrément, au lieu d'être une fatigue,

ce qui ne peut qu'encourager un plus grand nombre de personnes à profiter des trains spéciaux créés ou à créer en vue de l'Exposition.

On pourra voir dans la galerie des Machines un certain nombre de voitures du type américain exposées par les chemins de fer de l'Etat, et par les Compagnies d'Orléans et de P.-L.-M. Pourquoi leurs collègues françaises, l'Ouest notamment, ne les ont-elles pas imitées? S'il en est temps encore, comme nous le croyons, qu'elles se mettent à l'œuvre. Le plus gros profit de cette réforme sera certainement pour elle en raison de l'affluence inévitable d'un plus grand nombre de voyageurs, conséquence naturelle des commodités nouvelles qui leur seront offertes.

Au dernier moment, la Compagnie d'Orléans nous fait part qu'elle va organiser un certain nombre de trains directs *rapides* partant des villes de son réseau les plus rapprochées de la capitale. Les premiers trains de cette catégorie sont partis hier soir de Bourges, Châteauroux, Tours et Orléans. Le départ de Paris aura lieu ce soir, après la fête de nuit du Champ de Mars.

H. P.

## NOS GRAVURES

Nous avons publié, il y a quinze jours, le portrait de M. G. Eiffel et celui de son gendre et collaborateur, M. Adolphe Salles. Nous donnons aujourd'hui ceux de M. Emile Nouguié, ingénieur, et de M. Compagnon, chef du montage de la Tour, tous les deux collaborateurs également de l'illustre auteur de la Tour de 300 mètres.

Une place dans le *Moniteur* était bien due à ces vaillants et intelligents travailleurs, dont le nom restera attaché à côté de celui de leur chef, au succès de l'œuvre la plus audacieuse qui ait été tentée jusqu'à ce jour en matière de métallurgie.

### M. E. NOUGUIER

M. Emile Nouguié, ingénieur civil des mines, est né à Paris le 17 février 1840. Après des études brillantes dans un de nos grands lycées, il entra à l'École supérieure des mines, dont il sortit avec le diplôme, en 1866.

L'année suivante, M. Nouguié entra dans la maison Ern. Gouin (actuellement *Société de construction des Batignolles*) où il occupa successivement le poste de *chef du bureau des études*, puis celui d'*ingénieur des chantiers*.

En 1876 il quitta la maison Gouin pour entrer chez M. Eiffel, qui avait sans doute eu connaissance de ses capacités et de sa compétence spéciale pour certains genres de travaux métalliques auxquels la maison Eiffel se livrait de préférence, les ponts notamment.

Aussi le grand ingénieur confia-t-il dès l'abord à M. Nouguié le poste important d'*ingénieur chargé de la direction des études techniques et des montages*. M. Nouguié prit part, en cette qualité, à tous les travaux exécutés par la maison Eiffel depuis cette époque. C'est là qu'il a appliqué, d'une manière courante, la méthode du montage des ponts en porte-à-faux, laquelle a permis de monter sans échafaudages des ouvrages immenses, comme le pont du Douro à Porto (160 mètres d'ouverture d'arc), le pont de Cubzac, le viaduc de Garabit, dans le Cantal (165 mètres d'ouverture d'arc) et celui de la Tardes (à travée centrale de 104 m. 50, lancée sans appui).

Ces travaux, à eux seuls, auraient suffi pour illustrer la maison Eiffel.

C'est à M. Nouguié qu'est due l'idée d'éle-

ver une Tour de 300 mètres à l'Exposition de 1889. Il en a dressé le projet de concert avec M. Kocchlin, son jeune collègue à la maison Eiffel, et M. Sauvestre, architecte du Palais des Colonies. Cette idée aussitôt acceptée par M. Eiffel et complétée par lui, grâce à sa grande compétence, fut mise finalement à exécution, comme l'on sait, et M. Nouguié fut spécialement chargé d'en étudier tous les détails et de diriger le montage de la Tour.

Le choix d'hommes de la valeur de M. Nouguié honore autant celui qui le fait que l'homme désigné lui-même. Aussi, M. Eiffel, en s'attachant M. Nouguié à titre de collaborateur, a-t-il montré non seulement qu'il est un ingénieur de haute valeur, mais aussi que son esprit et son jugement égalent sa science.

### M. J. COMPAGNON

M. Jean Compagnon, né à Reyrieux, près Trévoux (Ain), en 1838, est un ouvrier fils de ses œuvres.

Après un apprentissage de trois années comme charpentier, il quitta son pays natal en 1855 pour venir à Paris, voir l'Exposition universelle, et travailla chez divers entrepreneurs de charpente, fréquentant, le soir, l'école des adultes au Conservatoire des Arts et Métiers, pour se perfectionner, et cela pendant trois années.

En 1859, il était chef d'équipe charpentier au viaduc de Vincennes, lorsqu'il fit la connaissance du directeur des travaux des ponts métalliques que la maison Gouin construisait sur cette ligne.

En 1859 il s'embarqua à Dunkerque pour aller en Russie, sur la ligne de Saint-Petersbourg à Varsovie, travailler à la construction de divers ponts métalliques à Réjitzza, Duna-bourg et Wilna, etc.

De retour en France, en 1862, il repartit en 1864 pour l'Espagne, à Villaréal de Zumagara, comme chef d'atelier pour la construction du chemin de fer de la traversée des Pyrénées.

En 1865, il se rendit en Italie, comme contremaître et chef d'atelier, chargé de la construction des ponts de Mezana, Corti, sur le Pô ; sur l'Adda, à Pizighetonne près Crémone, et dans l'Italie méridionale sur la ligne de Foggia à Naples, à Ariano.

En 1869, départ pour la Russie, comme contremaître et chef charpentier pour le montage et la construction d'un grand pont sur le Volga près Rybinsk, et de divers autres petits ponts sur la ligne de Rybinsk à Bolgoë.

Nouveau retour en France en 1871, et nouveau départ en 1872 à Budapest, en Hongrie, pour la construction du pont Marguerite sur le Danube.

En 1876, pour le compte de la maison G. Eiffel, M. Compagnon alla à Porto, en Portugal, comme chef monteur au pont Maria Pia, qui a un arc de 160 mètres de corde sur 60 mètres de hauteur ; à la fin de ces travaux, il monta les ponts du Tamiga et Villamea pour la ligne du Douro.

Revenu en France en 1878, il monta les ponts d'Empalot, de Valentine et Sarrieu sur la Garonne, et devenu, en 1880, chef de service de la maison G. Eiffel, il commença les installations du viaduc de Garabit (Cantal), puis du pont-route de Cubzac, l'installation et le lançage du tablier sur chaque rive.

En 1882, départ pour Szegedin (Hongrie) pour effectuer le montage du pont-route de Szegedin, dont une travée a 110 mètres de corde, montée en porte-à-faux sur la Theiss.

En 1883, retour à Garabit (Cantal) pour le montage de l'arc de 165 mètres sur 124 mètres de hauteur, jusqu'en 1884.

En 1885, montage du viaduc de La Tardes (Creuse), hauteur 92 mètres, lançage d'une travée de 104<sup>m</sup>, 50 sans appuis entre les piles en maçonnerie.

De mai 1885 à fin 1886, montage de divers

ponts, à Roc-Saint-André (Morbihan), à Morannes-sur-Sarthe, sur la ligne de Caen à Saint-Lô, à Evreux, etc.

De janvier 1887 à septembre 1887, montage du pont de Collonges-sur-Saône et de Montélimar, sur le Roubion.

Et depuis cette date, il fut chargé du montage de la Tour du Champ de Mars.

Nous avons cité tous ces travaux pour bien mettre en lumière tout ce que peuvent la volonté et l'intelligence chez un ouvrier français.

Nous donnons encore dans ce numéro une vue de profil de la fameuse fontaine de Coutan, ainsi que le plan des jardins du Trocadé-

ro, qu'a bien voulu nous communiquer notre sympathique confrère la *Revue horticole*, et les portraits de quatre types de soldats coloniaux en séjour aux Invalides, ceux-ci dessinés spécialement pour le *Moniteur* par M. Le Chaix.

Nous ne parlerons dans cet article que de la fontaine monumentale, des articles spéciaux étant consacrés dans ce numéro à nos autres gravures.

#### LA FONTAINE MONUMENTALE DE COUTAN

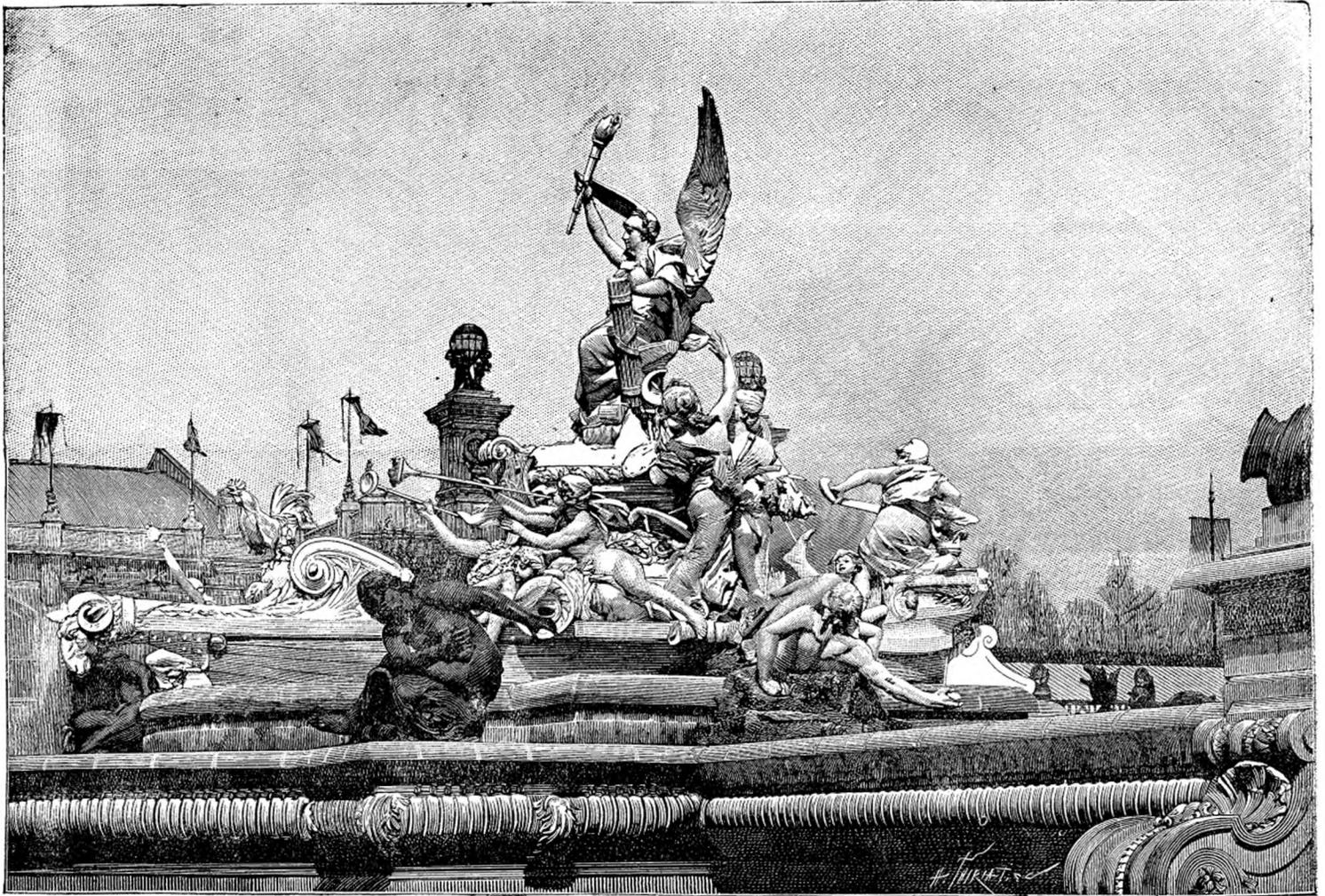
Cette fontaine placée dans le parc du

Champ de Mars, dans l'axe Trocadéro-Ecole militaire et à peu près à égale distance du Dôme central et de la Tour Eiffel, forme comme la partie principale, dominante, de cette autre merveille de l'Exposition qu'on appelle : les *Fontaines lumineuses*.

Celles-ci, en effet, s'étendent depuis la partie inférieure du soubassement qui supporte la fontaine monumentale jusqu'aux approches de la tour où se trouve le jet principal.

L'œuvre de M. Coutan est de celles qu'on peut qualifier de *modernistes*, bien que, cependant, elle conserve encore dans quelques-unes de ses parties un arrière-goût de l'école précédente.

#### GROUPE DE LA FONTAINE LUMINEUSE



LA FONTAINE MONUMENTALE DE COUTAN, VUE DE PROFIL

D'APRÈS LA PHOTOGRAPHIE DE M. E. DAUDIN

Assise dans son original bateau dont la Liberté tient le gouvernail et où chante à la proue le coq gaulois, la République vole triomphalement sur les flots, acclamée par le Progrès, la Science et l'Art. Des tritons joufflus et d'affriolantes naïades accompagnent en gambadant l'apothéotique cortège.

Chacun de ces sujets semble vivre, la République, surtout, est resplendissante de grâce et de majesté ; aussi les admirateurs sont-ils nombreux chaque jour autour de ce monument. Et le soir, quand du sommet de la Tour Eiffel, un rayon lumineux vient frapper cette œuvre superbe, l'admiration se change en enthousiasme.

C'est que M. Coutan a su donner à son œuvre l'ensemble comme à chacune de ses parties, cette vie, ce mouvement, ce décoratif lesquels, harmonisés avec l'architecture qui lui sert de cadre, en font une merveille, un

des bijoux de l'Exposition. Aussi méritait-elle certainement la place d'honneur qu'on lui a donnée.

#### LÉGENDE EXPLICATIVE

DU

#### PLAN DU JARDIN DU TROCADÉRO <sup>(1)</sup>

La partie sud comprend les massifs 78 à 107. La partie ouest se compose des massifs 1 à 28. Le nord fait suite avec les nos 29 à 52, plus le 101.

Et enfin l'est termine avec les nos 53 à 77 <sup>(2)</sup>.

(1) Voir l'article du 5 mai.

(2) Les nos 5, 28, 29, 51, 71, 73, 96, 97, 100 et 102 ne figurent pas dans la légende. Ce sont d'anciens massifs, ou des massifs supprimés, ne faisant pas partie de l'Exposition.

Les tentes et quelques parties spéciales sont indiquées par des lettres alphabétiques. Tout ce qui, dans les massifs ou les plates-bandes porte le même numéro, est de même composition.

Enfin quelques numéros ont été donnés à des constructions, pour ne pas faire confusion, nous indiquerons par la nature de l'emplacement les pavillons, serres ou autres constructions qui ne seraient pas désignés suffisamment.

A. Rosiers, Lévêque et fils, Nerdier, Margottin, Souppert et Notting, etc., etc.

B. Arbres fruitiers, Croux fils, Honoré Defresne, Jannin, Paillet, etc., etc.

C. Pelouses, Forgeot et Co, Torcy-Vannier, Lecaron, Dupanloup, etc., etc.

D. Corbeilles de plantes fleuries.

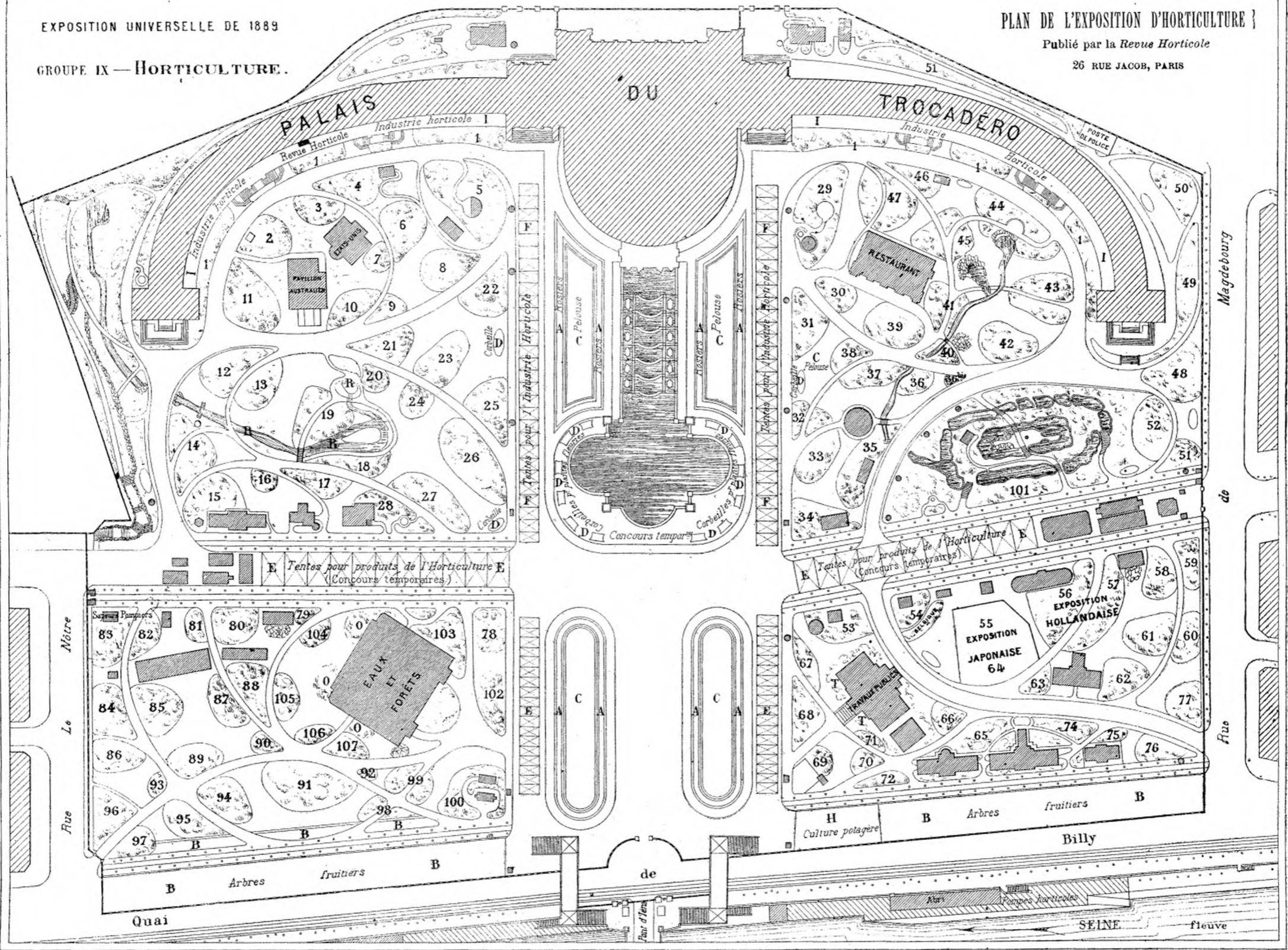
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

GRUPE IX — HORTICULTURE.

PLAN DE L'EXPOSITION D'HORTICULTURE

Publié par la *Revue Horticole*

26 RUE JACOB, PARIS



- E. Tentes pour les concours temporaires, horticulture (1).  
 F. Tentes pour l'industrie horticole.  
 H. Culture potagère.  
 L. Industrie horticole.  
 O. Pourtour du pavillon des eaux et forêts (2).  
 R. Rivières plantes aquatiques, rocher.  
 T. Pourtour du pavillon des travaux publics.

1. Arbres fruitiers.
2. Arbres à feuilles caduques (en collection).
3. Fougères de plein air (en collection).
4. Clématites. Pivoines herbacées.
6. Arbustes à feuillage coloré caduque.
7. Erables japonais. Hibiscus. Magnolias à feuilles caduques.
- 8 et 30, 52, 61, 66. Rosiers (en collection).
9. Araucaria imbricata sequoia pendula. Sciadopitys verticillata.
- 10, 40, 49, 81 et 104. Arbustes à feuilles persistantes.
- 11, 19, 44, 50, 60, 89 et 105. Conifères (en collection).
12. Arbustes à feuilles caduques (en collection).
13. Conifères.
14. Plantes grimpantes. Aucubas. Fougères de plein air. Rhux.
15. Agaves.
16. Arbustes à tiges. Hydrangea. Araucaria imbricata. Bruyères.
17. Palmiers du Midi.
18. Azalées. Magnolias à feuilles caduques.
20. Conifères. Bambous.
21. Houx (en collection).
22. Araucaria imbricata. Arbustes à feuilles persistantes. Dahlias.
23. Houx. Dahlias.
24. Arbustes à feuillage coloré caduque.
25. Chrysanthemum frutescens. Dahlias.
26. Conifères. Erables japonais. Œillets.
27. Arbustes à feuilles persistantes (en collection).
31. Araucaria imbricata. Rosiers. Orangers. Plantes fleuries.
- 32 et 33. Pensées et autres plantes fleuries.
34. Nandinas. Conifères. Yuccas.
35. Rosiers sarmenteux. Kalmias. Fougères. Plantes fleuries.
36. Arbustes à tiges, à feuilles persistantes.
- 36 bis. Ceanothus.
37. Azalées. Arbustes à feuilles persistantes. Bruyères.
38. Clématites.
39. Conifères. Arbustes à feuilles persistantes.
41. Arbustes à tiges.
42. Arbustes à feuilles persistantes. Magnolia grandiflora.
43. Houx.
45. Fusains du Japon variés. Magnolias à feuilles caduques.
46. Erables japonais. Arbustes à feuillage coloré.
47. Arbustes à feuilles caduques (en collection).
48. Conifères (en collection). Arbustes à feuilles caduques.
49. Arbustes à feuilles persistantes.
53. Plantes diverses du Midi.
54. Rosiers. Rhododendrons. Erables japonais.
- 55 et 64. EXPOSITION JAPONAISE.
- 56 et 59. EXPOSITION HOLLANDAISE.
58. Clématites. Hibiscus. Hydrangea.
59. Palmiers. Bambous. Arbustes à feuilles persistantes. Rosiers.
62. Arbustes à feuilles persistantes. Aucubas.
63. Salix.
- 65, 74, 75. Arbres fruitiers.
67. Plantes fleuries.
68. Pivoines herbacées (en collection).
69. Kiosque pour vente de fleurs.

(1) Voir le numéro du 12 mai.

(2) Dans la grande serre qui est derrière le pavillon des Eaux et Forêts se trouvent les incomparables vignes de Salomon de Thomery.

70. Plantes grimpantes sarmenteuses (en collection).
72. Rhododendrons. Azalées.
- 76, 77, 83. Fusains du Japon.
79. Abies. Excelsa.
80. Arbres de futaie.
82. Conifères. Arbustes à feuilles persistantes.
84. Arbustes à feuilles caduques (en collection).
85. Conifères. Arbustes à feuilles persistantes, Arbustes à feuilles caduques.
86. Plantes de pépinière. Urtica Niesia (Ramie), plantes officinales.
87. Arbres d'ornement, plants de pépinière.
88. Arbres et arbustes d'ornement.
90. Arbres et arbustes pleureurs.
- 78, 91, 94. Arbres d'ornement.
- 92, 98. Arbres pyramidaux.
- 93, 101. Rhododendrons.
95. Arbres d'alignement. Arbres fruitiers.
99. Peupliers. Arbres d'ornement.
106. Aucubas.
107. Ligustrum (en collection).

L'horticulture compte environ cent exposants qui occupent la surface du Trocadéro, il y a en plus certains constructeurs, enfin les exposants des concours, etc.

Nous donnerons, dans notre prochain article, le compte rendu du premier concours, et continuerons par les suivants, ainsi que tous les massifs, dont nous venons de donner le détail, ainsi que les constructions de tout genre.

A. RAMÉ.

## L'EXPOSITION MILITAIRE

### LE PALAIS DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Nous avons déjà donné à nos lecteurs une description du *Palais du Ministère de la Guerre* (1), de ce splendide édifice qui a, à la fois, un aspect gracieux et sévère. Sa façade, d'un style pur, tranche agréablement avec les pavillons exotiques surchargés d'ornements multicolores un peu criards qui lui font vis-à-vis.

On pénètre dans la vaste cour, située devant la façade du Palais, par une porte fortifiée flanquée de deux tourelles en poivrière. Ce bâtiment forme un curieux spécimen de la fortification du moyen âge, où rien n'a été oublié, ni le pont-levis, ni les machicolis, ni la douve, ni le chemin de ronde.

Nous ne saurions trop applaudir à l'idée d'avoir placé à cet endroit le temple du dieu Mars, au milieu de tous ces édifices représentant chacun un spécimen de nos conquêtes coloniales. D'ailleurs, sa garde, ainsi que celle des édifices en question, a été confiée à nos troupes coloniales, à ces défenseurs auxiliaires de la France, dont un grand nombre ont combattu à côté de nos soldats. Il était juste qu'ils fussent à l'honneur après avoir été à la peine.

A l'esplanade des Invalides, le public peut voir à peu près tous les spécimens des soldats indigènes de nos colonies d'Afrique et d'Asie. La plupart ont la poitrine ornée de nos médailles du Tonkin et de Madagascar, qu'ils ont si vaillamment gagnées en combattant à nos côtés.

L'Afrique est représentée par des tirailleurs et des spahis algériens ou tunisiens, par des tirailleurs du Gabon, par des tirailleurs sakalaves (Madagascar) et par des tirailleurs ou spahis sénégalais.

Prochainement, même, on annonce l'arrivée d'une mission malgache sous le commandement du capitaine Martinje, notre attaché militaire à Tananarive. Toutes ces troupes représentent des types de races assez diverses; il y en a de presque blancs, de mulâtres, d'autres d'un brun rougeâtre, allant jusqu'au noir le plus pur, comme les tirailleurs gabonnais.

L'Asie est représentée par les tirailleurs ton-

(1) Voir le numéro du 11 novembre 1888.

kinois, par les chasseurs annamites (royaume d'Annam), par les tirailleurs cochinchinois et par les cipayes ou cipahis indiens.

Ces derniers, dont la structure est haute et imposante, ont le teint bronzé et la barbe noire. Ils sont coiffés d'un fez rouge; leur tenue a beaucoup d'analogie avec celle des zouaves. Ils sont sous le commandement d'un lieutenant indigène, sur la poitrine duquel brillent la croix d'honneur et la médaille militaire.

Les tirailleurs annamites et tonkinois sont de petits hommes au teint olivâtre comme les Chinois, dont ils ont les petits yeux. Ils portent une vareuse noire garnie de rouge, ont un pantalon noir flottant et sont chaussés de sandales. Leur coiffure est un *salako* plat légèrement pointu, en paille tressée. Leur chevelure, très longue, est ramassée en arrière en forme de chignon recouvert d'étoffe noire. Tête nue, beaucoup de visiteurs se demandent si ce sont des hommes ou des femmes; d'ailleurs, leur face imberbe peut donner lieu à une méprise.

Les gradés de ces troupes indigènes parlent assez bien notre langue; nous avons vu relever un poste, les commandements se font en français.

Nous ne saurions trop complimenter M. de Freycinet, notre ministre de la guerre, d'avoir fait venir en France ces troupes indigènes; elles auront vu Paris, la *Ville-Lumière*; elles auront assisté à cette merveilleuse apothéose des travaux de la Paix. Les hommes qui la composent pourront, de retour dans leurs foyers, vanter le bon accueil, les splendeurs et la puissance de la France.

Maintenant que le lecteur connaît la *garde d'honneur* du Palais militaire, nous allons le conduire à l'intérieur.

En entrant, nous nous trouvons dans un grand vestibule du meilleur effet et décoré avec beaucoup de goût; de chaque côté, sont placés de fort jolis bustes de nos grands maréchaux ou généraux. Les murailles sont garnies de splendides tapisseries de nos manufactures nationales, représentant des sujets militaires ou des hommes de guerre.

Dans ce vestibule, prend naissance un grand escalier à double révolution, conduisant aux salles du premier étage.

En entrant, au rez-de-chaussée, dans la salle de gauche, nous trouvons l'exposition moderne et rétrospective de l'artillerie et du génie.

Voici des modèles de ponts de cordages, de ponts volants, de ponts de bateaux, de radeaux, etc., etc.

Plus loin, l'exposition des armes de guerre des manufactures de Châtellerault, de Tulle et de Saint-Etienne, fort artistement aménagée.

Nous voyons aussi tous les systèmes de contre-mine; une caserne casematée en miniature; l'attaque d'un saillant, un plan en relief à l'échelle de 1/50<sup>e</sup>, qui est du meilleur effet. Tous les appareils de mise au feu des mines; des appareils de forage sont aussi représentés.

L'école des chemins de fer nous fait voir la construction instantanée des voies ferrées et le changement de voie improvisée.

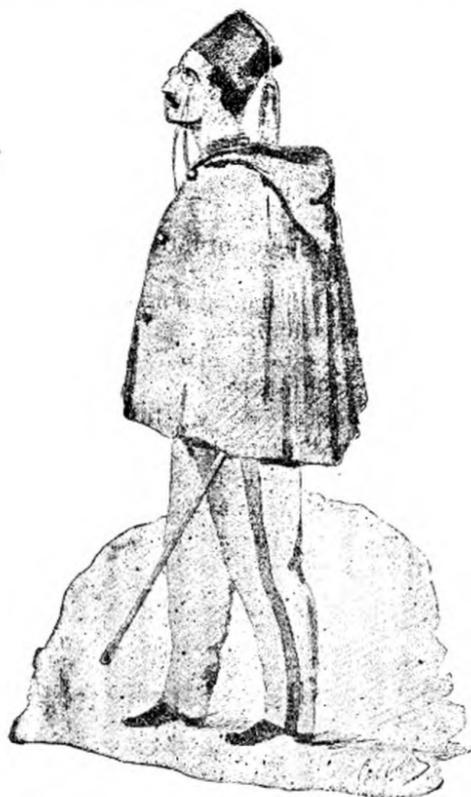
La télégraphie militaire nous montre ses merveilleux appareils permettant de poser avec une rapidité inouïe, en pleine campagne, les fils qui mettent en contact l'avant-garde avec le gros de l'armée.

Ailleurs, nous trouvons une collection nombreuse de divers appareils, tels que les *vélocimètres*, servant à mesurer le recul des armes à feu et la vitesse des projectiles.

Dans cette partie du palais, ce qui attirera le plus l'œil de l'*élément civil*, ce sont de fort jolis plans en reliefs exécutés avec une habileté rare. Citons le plan en relief de la ville de Laon, à l'échelle de 1/600; celui des forts de Joux et de Larmont; du fort de l'Ecluse; de la ville de Grenoble. Puis les divers systèmes de fortifications, entre autres celui de Vauban et celui de Carnot. Tout cet ensemble est admirable; mais nous nous demandons ce que vient faire là, au

point de vue militaire, l'exécution en relief du mont Saint-Michel, beau travail de patience, mais pas militaire du tout.

Une des salles est consacrée à de très jolis modèles réduits de notre matériel d'artillerie et du train des équipages de toutes époques,



OFFICIER DE CÉPAHIS DE L'INDE (PONDICHÉRY)

ainsi qu'aux machines de guerre antiques, et aux armes anciennes. Dans cette salle est une fort intéressante collection d'étendards et quelques jolis portraits.

Plus loin nous voyons dans des vitrines une remarquable réunion d'armes, armures, selles, lances, casques, cuirasses et costumes de guerre



TIRAILLEUR SÉNÉGALAIS (PETITE TENUE)

japonais; ainsi que des armes, casques et épées gauloises.

Si nous passons dans la salle de droite, nous voyons, d'une part, un modèle de canons en acier, en fonte et en bronze; des obus, des boulets, des ancres, des chaînes, des filets à maille d'acier, dits *pare-torpilles*.

D'un autre côté des appareils à projections lumineuses avec lesquels on déconcerte l'ennemi en le mettant en pleine lumière alors qu'il

comptait sur la nuit noire pour approcher d'une place assiégée.

En avançant, nous voyons un assortiment de toutes les plaques de blindage employées pour la défense des forts ou par la marine. En voyant ces épaisseurs atteignant jusqu'à 0 m. 80, on éprouve un sentiment de confiance. La plupart ont été éprouvées et portent les marques des obus avec lesquels on a essayé de les perforer. L'une d'entre elles, est du poids respectable de 34,600 kilos.

On est en train de terminer l'installation d'une tourelle blindée, armée de ses canons, qui sort des Forges et Chantiers de la Méditerranée. Ce formidable engin sera certes des plus remarquables.

Les murs des différentes salles sont recouverts de cartes géographiques et topographiques, de plans, de dessins, de levés de terrains, etc., etc.

L'une des salles est réservée à la marine qui nous montre des instruments de précision, des sextants, des chronomètres, des théodolites, des boussoles.

Maintenant nous allons, si vous le voulez bien, revenir à notre point de départ, au vestibule, et monter le splendide escalier orné de tapisseries qui nous conduira aux salles du premier étage.

Nous voudrions bien entrer à droite, mais un planton nous prévient qu'on ne passe pas. «*Tournez à gauche,*» nous dit-il très crânement. (Nous croyons cette partie réservée à la bibliographie, et aux collections particulières, que l'on dit fort belles et de nature à attirer les vrais connaisseurs).

De ce côté, se trouve le *Service géographique* de l'armée, dont l'installation est au complet, avec ses plans et cartes murales et ses instruments d'optique. Il en est de même du *Service de la cavalerie*. L'exposition de l'arçonnerie, de la sellerie et de l'équipement est complètement installée. On y voit une collection de fers à cheval de tous les temps et de tous les pays; des selles de tous les modèles.

Les *Services administratifs* nous montrent tous les outils en usage dans l'armée.

Rentrons maintenant dans le salon réservé à la Belgique, c'est presque un *boudoir* tellement nos voisins y ont déployé de goût et d'art dans l'arrangement de tous les objets ayant rapport à leur armée: armes anciennes, panoplies, reproductions en miniature des divers engins d'artillerie, uniformes, coiffures, gravures, etc., tout est là dans un espace fort restreint, mais dont on a su admirablement tirer parti.

La salle voisine est consacrée aux chaussures militaires, aux vêtements, aux instruments de musique et de chirurgie, aux conserves alimentaires spécialement employées par l'armée; à la librairie militaire, on y voit même des *théories*, ces petits opuscules bleus qui ont été notre *bête noire* autrefois! Nous voyons aussi l'exposition du pain de conserve, *vulgo biscuit*.

Une salle spéciale est consacrée à l'escrime; cette exposition est des plus intéressantes. Nous y voyons, en face l'entrée, une fort belle panoplie devant laquelle tous les amateurs s'arrêteront. On y trouve le fleuret de Jean Louis, puis un fleuret italien, des rapières du XVI<sup>e</sup> siècle, le premier fleuret français datant de Louis XIV; le fleuret allemand du XVII<sup>e</sup> siècle; le second fleuret français, le fleuret actuel long, flexible, léger, bien en main, qui date de Louis XVI et, enfin, la fameuse *destrochère*, lame-enseigne que seuls les vingt maîtres d'armes patentés avaient le droit de placer à leur porte dans un bras de fer.

Les murs de cette salle sont ornés des portraits des Grisier, des Pons aîné, des de Saint-Georges, des Gâtechair, des Laforgères, des Robert aîné et de quantités de dessins et d'autographes d'escrimeurs les plus renommés, ainsi que des procès-verbaux des duels célèbres.

La marine nous offre une exposition rétrospective des plus intéressantes avec des plans, des cartes et des gravures.

Il ne nous reste plus qu'à parler de la *great attraction* du palais du ministère de la guerre,

nous voulons dire l'*Exposition collective de l'industrie nationale de la fourniture militaire*. C'est la collection complète de tous les uniformes de notre armée, sorte de panorama dont la toile de fond représente le siège d'une forteresse. Nous avons devant nous un véritable



TIRAILLEUR ANNAMITE

camp où les tentes, les faisceaux, les cuisines en plein air; en un mot, des soldats français de toutes armes, dans des attitudes différentes et de grandeur naturelle; véritable tableau vivant qui sera le *clou* de cette exposition. Il y a des marins, des spahis, des zouaves, des cuirassiers, des saint-cyriens, des politechniciens, des



TIRAILLEUR SAKALAVE (MADAGASCAR)

sapeurs du génie, des pompiers, des chasseurs à pied et à cheval, des turcos, des dragons, des chasseurs d'Afrique. Tous les grades sont représentés dans leurs fonctions, depuis le général bien campé sur son cheval et lisant un ordre qu'un officier d'ordonnance vient de lui remettre. Il y a aussi une forge de campagne en plein fonctionnement et des cuisiniers en train de faire la *popote*! qu'ils sont beaux ces cuisiniers, nous n'en avons jamais vus de pareils

au régiment !... sauf le jour de l'inspection générale.

Maintenant redescendons l'escalier et traversons la cour remplie de canons de tous les modèles, sur leurs affûts, cour dans laquelle on a installé des tentes de divers systèmes dont une spéciale, dite *hôpital temporaire* de campagne, avec tout son agencement intérieur.

Derrière le palais, nous trouvons, abrité sous les beaux arbres de l'Esplanade, le matériel de transport des blessés; une boulangerie et biscuiterie de campagne et une buanderie militaire. Enfin nous arrivons à l'une des parties la plus intéressante de cette exposition: le matériel des *chemins de fer militaires*. On y voit les wagons aménagés pour le transport des hommes de troupes et des chevaux, le *train sanitaire n° 1 de la Compagnie de l'Ouest*, une merveille d'ingéniosité et d'esprit humanitaire.

Le train se compose de cinq wagons. Le premier est un simple wagon à marchandises; le deuxième est le wagon-hôpital. Dans cette voiture qui a la grandeur et la forme d'un fourgon à marchandises, avec une porte à chaque extrémité, sont installés huit lits, deux dans chaque encoignure et superposés.

Chaque lit est fort bien aménagé et très confortable; à chacun d'eux est annexée une tablette pour supporter les médicaments ou la nourriture. Le milieu du wagon dans sa longueur est libre, on y peut circuler facilement. Il y a un appareil de chauffage pouvant maintenir la température au degré voulu. Le troisième wagon (notons que les cinq wagons du train communiquent entre eux par des ponts volants) est consacré à la chirurgie et à la pharmacie. Le quatrième sert de cuisine, une cuisine très bien agencée et comme beaucoup de ménages parisiens en désireraient. Enfin le cinquième wagon est affecté aux provisions de toutes sortes.

Nous en resterons là pour aujourd'hui de notre visite à l'exposition militaire. Lorsque toutes les installations en seront terminées, nous y reviendrons et nous passerons alors en revue celles si intéressantes qui seront bientôt ouvertes au public, telles que le bâtiment spécial des poudres et salpêtres, le service de l'aérostation, celui des ambulances.

Constatons, en attendant, que cette exposition spéciale, la première aussi complète dans ce genre, est un succès acquis. Messieurs les Allemands peuvent dénigrer à plaisir cette magnifique glorification du travail, mais gageons que nous en rencontrerons souvent dans le Palais du ministère de la guerre, venus incognito pour étudier *de visu* notre matériel de guerre.

Cette initiative du ministre de la guerre est une preuve de notre force militaire et ne peut que donner pleine et entière confiance à notre vaillante armée pour le jour où elle sera appelée à défendre l'honneur de notre drapeau.

Emile BASSET.

## CONGRES

### Congrès de la Paix.

Le Congrès international de la Paix s'ouvrira à Paris, au palais du Trocadéro, le dimanche 23 juin. Les séances se continueront les 24, 25, 26 et 27 du même mois à la mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement, place Saint-Sulpice.

Voici le programme exact des travaux du congrès :

1<sup>o</sup> Etude de l'arbitrage international sous toutes les formes et dans toutes les applications que peut recevoir son principe;

Traité d'arbitrage permanent entre deux ou plusieurs peuples.

2<sup>o</sup> Application du principe de neutralisation aux fleuves, aux rivières, aux canaux de navigation fluviale et maritime aux détroits, aux territoires, aux nations, etc.

3<sup>o</sup> Application internationale du principe de fédération.

4<sup>o</sup> Création par l'initiative des Sociétés de la paix, de collèges d'arbitrage.

4 bis. Introduction dans les universités, gymnases, lycées, collèges, écoles, de cours d'arbitrage théoriques et pratiques.

5<sup>o</sup> Réformes à faire dans le droit international :

Principes fondamentaux d'un code international.

6<sup>o</sup> Généralement : étude, examen, discussion des moyens et des mesures qui peuvent progressivement substituer entre les nations l'état juridique à l'état de guerre ou de trêve, et finalement rendre possible le désarmement.

### Congrès international des œuvres d'assistance en temps de guerre

Par arrêté en date du 11 mai 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889 a nommé membres du comité d'organisation du congrès international des œuvres d'assistance en temps de guerre :

MM.

Le docteur Duchaussoy, fondateur et secrétaire général de l'association des dames françaises.

Le docteur Dujardin-Beaumetz, directeur du service de santé du ministère de la guerre.

### Congrès international des habitations à bon marché

Par arrêté, en date du 18 mai 1889, du président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, M. Delaby (Cléon), délégué cantonal de la ville de Paris, est nommé membre du comité d'organisation du congrès international des habitations à bon marché.

### Congrès international pour l'intervention des pouvoirs publics dans le prix des denrées

Le bureau du comité d'organisation du congrès pour l'intervention des pouvoirs publics dans le prix des denrées, composé de MM. Frédéric Passy, Burdeau, Donnat, Qaffalovich, Balandreau, Lapière, a arrêté le programme du congrès, que nous reproduisons ci-dessous :

I. — Intervention de l'Etat dans le prix des denrées par des droits de douane.

Répercussion sur la production et la consommation indigènes.

Influence sur les salaires. Restriction du marché, conditions de producteurs.

Influence des tarifs sur les relations internationales. Tarifs autonomes. Traités de commerce. Les primes à l'exportation : convention sucrière.

II. — Intervention des pouvoirs publics par la tarification du prix de certaines marchandises ou par la suppression de la libre concurrence : taxe du pain, taxe de la viande.

Organisation des services publics, tels que boulangeries, boucheries municipales, bazars municipaux, omnibus et tramways municipaux.

Le Congrès se tiendra du 8 au 10 juillet, au cercle populaire de l'Exposition, esplanade des Invalides.

Le prix de la cotisation est fixée à 5 francs.

Les adhésions doivent être adressées à M. Lapière, rue de Passy, 12, à Paris

### Congrès de photographie

Le congrès international de photographie se réunira, du mardi 6 au samedi 17 août 1889, sous la présidence de M. Janssen, membre de l'Institut.

Une conférence publique sur les travaux du Congrès sera faite à l'issue de la session, le mardi 20 août.

1. Introduction dans la photographie d'une unité fixe de lumière.

2. Uniformité dans le mode de mesure de la longueur totale des objectifs.

3. Uniformité dans l'indication de l'effet photométrique des diaphragmes de l'objectif.

4. Uniformité dans le mode de mesure du temps d'admission de la lumière, réglé par les obturateurs.

5. Moyen uniforme et facile d'adapter les divers objets sur les diverses chambres noires.

6. Uniformité dans les dimensions des plaques.

7. Unité dans l'expression des formules photographiques.

8. Unité dans les dénominations des procédés photographiques.

9. Formalités de douanes pour la circulation des préparations sensibles.

10. Protection de la propriété artistique des œuvres photographiques.

*Questions annexes.* — A. Uniformité dans l'appréciation de l'intensité lumineuse dans les opérations photographiques.

Adresser les adhésions à M. S. Pector, secrétaire du comité d'organisation, rue Lincoln, 9, à Paris.

## REVUE DES THÉÂTRES

Aux Variétés, depuis quelques jours, on répète la pièce tirée par M. Emile Zola de son roman *Thérèse Raquin*, pièce qui fut jouée jadis à la Renaissance. Les principaux rôles seront joués par M<sup>me</sup> Sarah Bernhard et Marie Leroux, Messieurs Damala, Barral et Rohde.

Après *Thérèse Raquin*, il ne serait pas impossible que M<sup>me</sup> Sarah Bernhard donnât aux Variétés quelques représentations de *Phèdre*.

Ce n'est qu'après les représentations de M<sup>me</sup> Sarah Bernhard que les Variétés reviendront au genre de l'opérette et du vaudeville. A cet effet, on vient de lire M<sup>lle</sup> *Tricoche*, vaudeville-opérette de MM. Chivot et Duru, musique de M. Edmond Audran. M<sup>lle</sup> Jeanne Granier et M. Baron créeront les principaux rôles de cette pièce.

\* \* \*

Aux Nouveautés, la centième représentation du *Royaume des Femmes*, n'est qu'une première série de ce brillant succès dont la vogue ne se ralentit pas. Le *Royaume des Femmes*, est le type de la pièce d'Exposition; une grandmise en scène, des changements à vue, des costumes, de la danse, du chant, un défilé militaire de deux cents femmes et une musique qui réunit les plus grands succès d'Offenbach, d'Hervé, de Lecoq, d'Audran, de Serpette; voilà qui assure à cette amusante pièce un gros succès pendant toute la durée de l'Exposition et à nos visiteurs de bonnes soirées à passer aux Nouveautés.

\* \*

Aux Folies-Bergère, chaque quinzaine apporte une surprise nouvelle et offre une attraction inédite à la curiosité; on n'attend pas qu'un numéro soit usé pour le rayer du programme. C'est grâce à cette préoccupation du nouveau chez l'intelligent directeur des Folies-Bergère, que cet endroit de plaisir ne désemplit pas.

C'est décidément le 8 juin, qu'*Excelsior* passera à l'Eden-Théâtre.

Pour répondre aux nombreuses demandes adressées à l'administration, cette dernière informe le public que dès à présent, les feuilles de location sont ouvertes au bureau de la rue Boudreau.

UN SPECTATEUR

Le propriétaire-gérant : H. PENDRIÉ.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NINDRE.

# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889



REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 9 Juin 1889.

NUMÉRO 232.

L'Administration actuelle du **MONITEUR DE L'EXPOSITION** (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés Cité de l'Alma, n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889: réception et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. FENIÉ, directeur et propriétaire-gérant du **MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889**.

Le **MONITEUR DE L'EXPOSITION**, qui, depuis sa création (janvier 1885), s'est occupé, non seulement d'une façon plus particulière de l'Exposition de 1889, mais aussi de toutes celles qui ont eu lieu dans d'autres villes de France ou de l'Étranger: Le Havre, Toulouse, Liverpool, Anvers, Amsterdam, Barcelone, continuera, à partir de la prochaine année, en modifiant son titre, à s'occuper d'une manière toute spéciale de tout ce qui a trait aux grandes expositions.

Le **MONITEUR DE L'EXPOSITION** restera, comme par le passé, essentiellement technique et documentaire; il sera ainsi un organe indispensable à tous ceux, si nombreux aujourd'hui: industriels, agriculteurs, commerçants, qui s'intéressent à ces grandes manifestations.

Les prix d'abonnement seront dorénavant les suivants:

France et Algérie: un an, 30 fr. — Six mois, 15 fr.  
Union postale: — 36 — — 19



M. DE MALLEVOUE (FERNAND)

SECRÉTAIRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX DE L'EXPOSITION,  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.



M. SAILLARD (A. J.)

SOUS-CHEF DU SÉCRÉTARIAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE  
DES TRAVAUX DE L'EXPOSITION

## SOMMAIRE

Les pavillons et les chalets du Champ de Mars. — Le salon (suite). — Nouvelles de l'Exposition. — Nos gravures. — L'horticulture au Trocadéro. — Congrès et conférences. — Les jurys des récompenses. — Revue des théâtres. — Gravures: Portraits de MM. Fernand de Mallevoue et A. J. Saillard. — Supplément: Revue financière. — Avis commerciaux.

## LES PAVILLONS ET LES CHALETS DU CHAMP DE MARS

L'étranger ou l'habitant de nos départements qui arrive pour la première fois au Champ de Mars, se porte tout d'abord, attiré qu'il est comme par une sorte de force attractive irrésistible vers la colonne immense, le géant de fer qui domine toute notre Exposition.

Là, contemplation devant la merveille du

jour, sous ces arcs gigantesques, ces poutres innombrables qui constituent la base du monument, il n'est pas longtemps cependant sans jeter tout autour de lui un coup d'œil comparatif. Il aperçoit, en avant le Dôme central, autre sujet d'admiration pour le visiteur, plus loin la toiture de l'incomparable Palais des Machines, à droite et à gauche les Palais des Arts et, enfin, tout autour de lui, des constructions de tous style, de tous ordres, dispersées sans aucun plan géométrique, dans la partie du Champ de Mars laissée libre, en avant des grands Palais cités plus haut.

Mais ces constructions qui frappent tout d'abord la vue ne sont pas les seules de leur genre dans la vaste enceinte. En arrière des grands Palais, en bordure des avenues de la Bourdonnais et de Suffren, sont placés également un certain nombre de chalets ou pavillons dont le style architectural est aussi varié que celui des premiers desquels nous avons parlé. Assurément ces édifices ne sont pas un des moindres attraits de l'Exposition et nous avons pensé qu'il était à propos d'en dire quel-

ques mots, car leur ouverture au public, retardée pour la plupart dans le principe est aujourd'hui chose à peu près faite. Toutefois, nous nous contenterons dans cet article d'en faire une brève énumération, car nous nous réservons de les étudier en détail ultérieurement en publiant une vue de chacun d'eux, comme nous l'avons fait déjà pour les pavillons du Paraguay et du Guatemala.

Nous prendrons pour point de départ de notre excursion, la rue du Caïre, située à l'extrémité sud du Palais des Expositions diverses, tout près de la galerie des machines et en bordure de l'avenue de Suffren. Cette rue, véritable reproduction d'une rue de la capitale égyptienne, se termine, du côté de la Seine, par quelques bazars égyptiens et arabes en pleine activité commerciale.

Aussitôt après, on rencontre plusieurs installations marocaines, une tente de grands chefs, un bazar et un pavillon où sera installée l'exposition spéciale du Maroc, celui-ci non terminé. Plus loin, le Pavillon de Siam, dans le même état, ainsi qu'un bar roumain. Par

contre, le chalet-restaurant roumain qui lui fait suite est ouvert depuis le 16 mai, et le pavillon chinois qui vient après l'est même depuis le jour de l'inauguration.

A ce point, on rencontre la galerie Desaix qui forme la séparation entre les galeries des expositions diverses et le Palais des Arts libéraux et, à la suite, commence toute une série ininterrompue de chalets et pavillons dont voici l'énumération :

Le Palais Indien, ouvert depuis le 6 mai ainsi que le chalet de Hawaï qui lui confine ; le premier d'un aspect aussi couleur locale que possible ;

Puis les Pavillons du Guatemala et du Paraguay que nous avons décrits dans le *Moniteur* du 26 mai ;

Celui de la République dominicaine ouvert depuis le 31 mai, et celui de l'Uruguay, à côté, qui ne paraît pas devoir être bientôt achevé.

À la suite, se trouve le Pavillon du Globe terrestre, le Palais des Enfants et le Grand Théâtre de l'Exposition, à l'angle ouest du Palais des Arts libéraux.

Puis, face à l'extrémité de ce palais, les Pavillons du Salvador, du Chili, ouverts depuis le 1<sup>er</sup> ou le 2 de ce mois ; celui du Nicaragua, à la veille d'être terminé.

Au pied même de la tour Eiffel, le petit mais très coquet Pavillon de la République de l'Équateur, ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juin ; et à sa gauche, ceux de la Bolivie et des États-Unis de Venezuela qui ne paraissent malheureusement pas près d'être finis. À côté, le magnifique établissement Tourtel, restaurant français.

Plus loin, à l'angle ouest du Champ de Mars, se dresse le monument, style Incas, de la République mexicaine qui n'est pas non plus terminé et, plus près de la tour, ceux du Brésil et de la République argentine qui se font vis-à-vis.

Nous avons dit, dans un numéro antérieur, que ce dernier avait fait son inauguration le 25 mai, jour anniversaire de la déclaration d'indépendance de ce pays ; quant au Brésil, on peut le visiter dans l'après-midi. On trouvera dans ces deux palais des choses des plus intéressantes.

Aux côtés de la République argentine s'élève le monument, d'architecture égyptienne, de la société du Canal de Suez ; mais il n'est pas encore ouvert au public, et ce retard est d'autant plus remarqué que cet édifice se trouve placé justement en bordure de l'espace libre qui est en avant de la Tour.

\* \* \*

Au delà de cet espace se trouvent groupés successivement, dans la direction de l'avenue de La Bourdonnais.

Le Pavillon des Manufactures de l'Etat, des plus intéressants à visiter, ainsi que son voisin, celui de l'Industrie du gaz.

Le Pavillon Eiffel, dans lequel le grand ingénieur réunit les plans et dessins de ses œuvres principales.

Les chalets en bois des Téléphones, de la Finlande, de la Suède et de la Norvège, des plus curieux.

Le petit chalet céramique de M. Alfred Brault fils, de Choisy-le-Roy ; le pavillon de la taillerie de diamants de MM. Boas frères, très visité.

Le pavillon-restaurant Kuhn dans lequel on peut dîner en musique.

Le chalet Humphreys, en tôle galvanisée, qui sert de bureau au commissariat de la section britannique, et, à sa droite, celui de MM. Kaeffer et Fender, en bois, modèle du genre.

Tout auprès se trouve le théâtre Scipion et, en se rapprochant du Palais des Beaux-Arts :

À droite, sur une éminence, le chalet de la *Ménagerie*, et à ses pieds, celui en céramique de MM. Pérusson, des plus intéressants.

À gauche, l'original chalet Toché, exposition de fresques ; puis celui des Tabacs turcs, très gracieux, et, plus près du palais, les Pa-

villons de Monaco, des Pastellistes et des Aquarellistes qui, tous les trois, se disputent la palme de l'élégance.

Enfin, tout au long de l'avenue de La Bourdonnais, se trouvent :

Aux côtés du Palais des Beaux-Arts, les Pavillons de la Presse et des Postes et Télégraphes, celui de la station centrale d'électricité (Weygher et Richemond, Edison et J. Belleville et C<sup>ie</sup>), l'exposition collective des Forges du Nord qui sera ouverte dans quelques jours, et un petit chalet où l'on peut admirer de splendides *broderies anciennes*.

Et, au delà de la galerie Rapp, près du Palais des Expositions diverses :

Le Pavillon de la Société des charbonnages de Mariemont et de la Société des charbonnages de Bascoup (Belgique) ; celui du Commissariat belge, en pierre et matériaux de Belgique, celui de la Société anonyme de Niel on Rupell, modèle de construction du même genre, ainsi que le Pavillon Solvay et C<sup>ie</sup> dans lequel cette maison a installé son exposition de produits chimiques ;

À la suite, un petit bâtiment où est installé le Commissariat du Gouvernement du Cap,

Le Pavillon des Mines de diamant, qui a ouvert hier, et l'installation importante (annexe) de l'exposition d'éclairage et de chauffage ;

Celle non moins importante des Chantiers de la Buire (Lyon) où l'on peut admirer à la fois des pièces mécaniques et de forge des plus imposantes et un atelier de filature et de tissage de soie des mieux organisés ;

La magnifique exposition des *Anciens établissements Cail*, disposée à la fois dans un grand bâtiment et sur un espace vide qui lui fait suite où sont placés les fameux canons de Bange, entre autres l'énorme pièce de 0 m. 34 qui a fait dernièrement, à Calais, les essais si concluants que l'on sait. Cette pièce est arrivée cette semaine, on achève en ce moment sa mise en place ;

Et, pour finir, deux petits pavillons dont les expositions spéciales se rapportent à la classe 63, le Pavillon Royaux (fermetures et couvertures), le Pavillon Lacour (spécialités mécaniques), le bâtiment assez important de l'*Union céramique chauffournière de France*, et celui des Tuileries de Montchanin qui en est encore à la période d'édification.

Nous aurions pu encore citer une série d'installations placées derrière le Palais des Machines et qui ne sont pas des moins importantes ni des moins intéressantes, mais celles-ci forment comme un groupe à part, aussi bien que la série des constructions de l'Histoire de l'habitation, et de chacune d'elles, respectivement, nous nous réservons de faire une étude spéciale. Au surplus, elles sortent du cadre que nous nous étions tracé dans cette revue et nos lecteurs ne perdront rien à attendre, à leur sujet, les descriptions nécessaires.

H. PENDRIÉ.

## LE SALON

(Suite)

Deux des meilleurs portraits du Salon, ce sont ceux de *M. le premier Président L. G.* et de *M<sup>me</sup> A. S.*, par Georges-Sauvage, un vaillant artiste dont nous sommes depuis longtemps heureux de saluer les succès. On retrouve là sa science de dessin et la souplesse ordinaire de son pinceau. M. Gérôme, membre de l'Institut, expose un tableau symbolisant la puissance de l'Amour par un petit génie debout au milieu d'une cage d'animaux féroces qui se roulent à ses pieds ; c'est une composition plus bizarre que claire et qui n'ajoutera rien à la réputation de son auteur.

Un autre membre de l'Institut, M. Henner,

nous donne sous le titre de *Prière et Martyre*, deux de ces toiles distinguées où l'effet est obtenu par ses moyens habituels d'opposition des ombres noires aux blancs estompés. Tout en regrettant de voir ce maître rester dans ce parti pris sans jamais s'en écarter, on ne peut que trouver superbes son faire et sa science.

M. Krüg est un des rares artistes qui font encore de la peinture religieuse, son *Apothéose du bienheureux J.-B. de la Salle* est bien dans la note claire et légère qui convient à un sujet de joie et de jubilation. Plus loin, nous le retrouvons avec le *portrait de Feyen-Perrin* sur son lit de mort : ici Krüg a peint avec son cœur, et son cœur lui a inspiré une page excellente.

M. Lansyer nous montre deux charmants paysages pris dans le parc de Trianon ; M. Lecomte du Nouy, *Une rue dans le quartier juif, un samedi, au Maroc*, où la beauté des têtes, le charme et la vérité de la composition nous forcent à oublier le léché de l'exécution. Il faut voir aussi *La Liseuse* de N. Jules Lefebvre, suave et exquise tête de jeune fille, ainsi que *Claude Bernard* faisant une démonstration à ses élèves sur un lapin vivant, par M. Lhermitte, tableau très lumineux mais où toutefois l'éminent peintre des paysans, sortant de ses sujets accoutumés et de la poésie rustique n'a pas dû se sentir à l'aise. De M. Loustaunau citons *l'Ecole des ponts à Bougival*, une équipe de pontonniers à l'ouvrage, scène très amusante traitée avec une exactitude et une conscience extraordinaires de M. Luminai, *Chez une choriste*, une jeune femme qui, tout en berçant sur ses bras son bébé, répète sa partie ; c'est très simple mais très joli.

Une des toiles capitales de ce salon, c'est *la Fête de la Fédération*, par M. Henri Martin l'artiste a entrepris de rendre, dans un tableau énorme, l'aspect du Champ de Mars ce jour-là, par un éclatant soleil, couvert d'une multitude de peuple. Il a très bien réussi à résoudre ce difficile problème : l'arrangement de ses groupes est naturel, la lumière du plein air est habilement maniée, l'ensemble est très pittoresque et donne bien l'impression du sujet.

Nous avouons notre faible pour M. Monténard, qui chante le midi avec ses reflets bleus et ses chaleurs vibrantes ; son *Coup de Mistral en Méditerranée*, sa *Route de la Seyne*, nous font un plaisir extrême. Nous échangeons volontiers un tableau de Ingres pour une pochade de M. Monténard.

Encore un qui aime et comprend la nature de son pays, c'est M. Normann, dont les envois sont toujours si remarquables. Son fiord de cette année est à la hauteur de ses précédents paysages.

Vous rappelez-vous la *Banque de Saltimbanques* qu'exposa, en 1888, M. Pelez et que nous retrouverons au Champ-de-Mars à l'exposition Décennale ? Elle fut fortement commentée. Il en est de même de son tableau de ce salon : *le Vitriol*. Une jeune femme, de noir vêtue, et mal vêtue, pâle comme un spectre, la figure contractée par les larmes et la rage, se dissimule derrière une porte, un bidon à la main. Il y a là dedans une intensité d'expression qu'on peut trouver exagérée ou pénible, mais en tous cas ce n'est pas banal. M. Pelez ira loin, j'en réponds. Ne regardons pas le tableau de M. Perrandeu, *Avant la levée du corps*, il est triste et vulgaire ; allons tout de suite aux superbes vaches de M. Pezant : *Brumaire* n'est pas, ainsi qu'on le pourrait croire un tableau d'histoire ; ce sont de belles bêtes au pâturage, dans une prairie baignée des brumes légères du matin ; la *Vallée de l'Epte* est à la fois un admirable tableau d'animaux et un paysage d'automne d'une finesse et d'une élégance de ton ravissantes.

M. Raffaëlli expose deux portraits de jeunes filles. Il n'a pas la grâce, la légèreté, le charme que demandent de tels sujets ; il les acquerra sans doute, mais non sans étude ; il est plus à

l'aise dans les scènes populaires, et dans la compagnie des gens sombres et mal vêtus : ses *Buveurs d'absinthe* sont un beau morceau de peinture, mais c'est bien boueux et bien répugnant, ce genre-là ; il faut tout le talent de Raffaëlli pour le faire accepter.

M. Rochegrosse a peint le bal où le roi Charles VI, et quelques jeunes fous de ses amis, déguisée en ours, furent tout à coup entourés de flammes, le roi seul fut sauvé. L'étrangeté du sujet attire à ce tableau un nombreux public. M. Roll expose deux tableaux : *En Été* et *Enfant et Taureau*, où se montrent ses qualités de plein air et la sincérité de son étude.

Saluons la belle toile de M<sup>lle</sup> Thérèse Schwartz, les *Orphelines d'Amsterdam*. Cette jeune fille, dont le portrait fit sensation l'an dernier, est en train de devenir un maître : elle a la note personnelle, l'originalité et l'énergie de touche qui font les grands artistes. Sa peinture a une saveur toute particulière.

Saluons aussi M<sup>lle</sup> Henriette Roblot, avec une toile très distinguée : *En prière*, et arrivons au beau tableau historique de M. Tattegrain : *Louis XIV aux Dunes* : en juin 1658, le roi, âgé alors de dix-sept ans, visita le champ de bataille huit jours après la victoire. Les cadavres à demi-enfouis jonchaient le sol ; le cheval du roi se cabre devant les charognes, pendant que pensif, un bouquet de fleurs aux narines, son cavalier regarde cet aimable spectacle. La scène est rendue avec beaucoup de vérité et l'artiste a su éviter avec tact d'insister sur l'horreur de la situation.

Enfin, terminons par M. Van Beers, qui expose le portrait de Rochefort et une de ces capiteuses et exquises petites femmes dont il a la spécialité : heureux homme !

\* \*

Nous passerons rapidement sur la sculpture ; non qu'elle ne mérite une étude approfondie ; mais il faut se borner. Du reste, cette année les grandes œuvres, les morceaux à sensation sont absents. Je veux seulement citer *la Chasse*, statue de Barrias, destinée à la salle à manger de l'Hôtel de Ville ; *la Muse Erato*, par Prosper-Bernard, ravissante statue de jeune fille aux lignes harmonieuses et pures, au geste plein de charme, au regard inspiré, au délicieux sourire ; *la Vigne*, par Crauk, pour la salle des banquets de l'Hôtel de Ville ; le beau buste d'*André Thieurel*, par Dalou ; *la Jeanne d'Arc*, de M. Paul Dubois, celle de M. Frémiet, que l'artiste destine à remplacer la Jeanne d'Arc qu'il fit jadis pour la place des Pyramides ; la *Statue* de marbre pour le tombeau de M. Henri de Pène, par M<sup>lle</sup> Anne Manuela (c'est, croyons-nous, le pseudonyme de M<sup>me</sup> la duchesse d'Uzès) ; un beau bronze de M. Le Duc, pour le monument élevé à Caen aux mobiles du Calvados, et du même une excellente étude de cheval.

En voilà assez pour montrer que le Salon de cette année n'est pas moins intéressant que ses devanciers, et que le public a grandement raison de ne pas le désert.

J. BERTOT.

## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

### Les ascenseurs de la tour Eiffel

Mardi a été ouvert au public le service de l'ascenseur américain installé dans le pilier Nord (pile n° 1), et hier ou aujourd'hui doit fonctionner celui qui va de la deuxième à la troisième plate-forme, l'ascenseur Edoux.

Le public pourra donc, dès à présent, contempler à l'aise le spectacle incomparable que l'on aperçoit de la troisième plate-forme (hauteur : 276 mètres). Le panorama visible, de ce point élevé, les jours clairs surtout, est, en effet, unique au monde, et plus d'un, certainement, oubliera les heures devant ce splendide

tableau de la nature. Aussi n'y a-t-il pas à craindre que l'ascenseur supérieur soit sans occupation.

Au sujet de l'ascenseur américain (système Otis), il y a lieu de signaler un fait regrettable qui a causé à la fois, à M. Eiffel, surprise et mécontentement. Par suite d'une erreur grave commise par le constructeur, cet ascenseur ne peut fonctionner qu'à demi-charge, du moins quant à présent. C'est ainsi qu'au lieu de vingt-cinq places et plus que comporte chacune des deux cabines, on n'y laisse rentrer que quinze voyageurs à la montée et dix-huit à la descente. Cette erreur pourra-t-elle être réparée ? *That is the question.*

Par contre, l'ascenseur Edoux transportera, ainsi que ce constructeur s'y est engagé, soixante-neuf personnes à la fois. Les cabines sont assez spacieuses (14 m. 50) pour contenir cent à cent-dix personnes ; le chiffre adopté de soixante-neuf voyageurs est donc des plus normaux ; il permettra à chacun de pouvoir se retourner à l'aise et de jouir sans contrainte des divers effets de perspective qui se présentent à l'œil au fur et à mesure de l'ascension.

L'ascenseur Otis va du sol à la seconde plate-forme, sans arrêt à la première, en 2 minutes ; à la descente, il y a arrêt à celle-ci, et le voyage dure alors 3 ou 4 minutes, la descente s'opérant un peu plus lentement que la montée. Le voyage entier, d'un départ à l'autre, dure 10 minutes.

L'ascenseur Edoux fera sa double ascension en 4 ou 5 minutes, chaque partie du voyage durant de 1/2 à 2 minutes, et l'arrêt, au plancher intermédiaire (à 196 m.), 4 minutes. On sait, en effet, que de la deuxième à la troisième plate-forme (différence de niveau, 160 m. 40), le trajet s'opère au moyen de deux cabines, l'une supportant l'autre au moyen de câbles. (Voir, pour les détails de cette construction, le *Moniteur* du 21 octobre 1888). Nous donnerons prochainement une description nouvelle de ces appareils avec gravures.

Quant à l'ascenseur Roux, Combaluzier et Lepage, qui va du sol à la première plate-forme, il fonctionne depuis le jour de sa mise en service, le 26 mai, avec la plus parfaite régularité, et donne le maximum de force convenu. Ce résultat est très flatteur pour les inventeurs de ce système.

### Les moyens de transport

La Compagnie des omnibus a ouvert à l'exploitation deux nouvelles lignes de tramways pour desservir l'Exposition : la première va du Louvre à la porte Rapp ; la seconde, à traction mécanique, dont nous avons parlé dans le *Moniteur* du 2 courant, relie le palais du Trocadéro à la gare du Trocadéro en passant par l'avenue Henri-Martin. Ces deux lignes ne dériveront pas de correspondances.

De plus, deux lignes anciennes subissent des modifications : celle de la Villette au Trocadéro a maintenant pour point terminus la place Pigalle au lieu du boulevard de la Villette ; celle de la Villette à l'Etoile est prolongée jusqu'au Trocadéro, de 10 heures 45 du matin à 8 heures du soir.

## NOS GRAVURES

L'abondance des matières nous prive de donner dans ce numéro les gravures ou dessins de quelques-uns des pavillons ou monuments de l'Exposition comme nous aurions voulu le faire ; nous reprendrons cette publication dans le prochain numéro. Nous donnons aujourd'hui les portraits des deux sympathiques autant que modestes secrétaire et sous-chef du secrétariat de la direction générale des travaux, M. de Mallevoue et M. Saillard. Tous ceux qui au cours des travaux ont eu affaire à ces intelligents collaborateurs de M. Alphand, ont pu apprécier leur amabilité et leur courtoisie et nous sommes heureux de pouvoir les présenter à nos lecteurs.

### M. de Mallevoue (Fernand).

L'honorable secrétaire de la direction générale des travaux de l'Exposition de 1889 est en même temps chef du service administratif central de cette direction et secrétaire général des Fêtes du Centenaire de 1789 et de l'Exposition.

En dehors de l'Exposition, M. de Mallevoue est sous-chef de bureau à la préfecture de la Seine où il compte vingt ans de bons et loyaux services.

A tous ces titres, M. de Mallevoue a été fait très justement chevalier de la Légion d'honneur par décret du 4 mai dernier.

### M. Saillard (A.-J.).

M. Saillard, qui fait partie à l'Exposition du même service que M. de Mallevoue, est naturellement en même temps que sous-chef du secrétariat de la direction générale des travaux, sous-chef du service administratif central à cette direction et chef du bureau des Fêtes du Centenaire de 1789 et de l'Exposition.

Ingénieur civil, M. Saillard est aussi président de l'Association des anciens élèves de l'école des hautes études commerciales et membre du conseil de la Société centrale du travail professionnel que préside M. Th. Villard. Comme tel, il a inauguré dimanche dernier les promenades-visites à l'Exposition que cette société a organisées et dont nous avons parlé dans un précédent numéro.

## L'HORTICULTURE AU TROCADÉRO<sup>(1)</sup>

### III

Chez les anciens l'épouse de Zéphire était représentée la tête et les mains chargées de fleurs. Son culte, établi chez les Sabins, fut introduit à Rome par Tatiüs. On célébrait en son honneur les jeux floraux qui avaient lieu à l'époque de la floraison (avril). Ils se célébraient la nuit, il y régnait une grande licence. Renouvelés vers 230 avant Jésus-Christ, ces jeux ne devinrent annuels qu'à partir de 174 avant Jésus-Christ. Selon Lactance le culte de la déesse Flore aurait pour origine un legs qui aurait été fait au peuple romain par une courtisane nommée Flora, à la condition que l'on célébrerait tous les ans une fête en son honneur. Nous sommes loin de ces fêtes de Flore et il faut en convenir elles sont, d'abord plus sages mais surtout beaucoup plus brillantes quelque belles qu'aient pu être celles de l'antiquité.

Les jardins du Trocadéro, disposés avec un art tout à fait exceptionnel ne redoutent aucune comparaison. Jusqu'à présent les expositions printanières, restreintes dans le pavillon de la ville de Paris, avaient été organisées avec soin et toujours avec le goût artistique que l'on connaît aux organisateurs de la Société nationale d'horticulture, mais l'espace limité ne permettait pas de faire grand. Ici l'espace ne fait plus défaut et de quelque côté que la vue se porte on ne peut qu'admirer toujours de nouvelles merveilles. Les jardins de Babylone sont dépassés et Sémiramis n'aurait plus elle-même qu'à admirer.

Quoi de plus étonnant et de plus splendide que ces fameuses tulipes qui ont fait rêver La Bruyère — MM. KRELAGE ET FILS DE HARLEM ont obtenu le premier prix pour la plus belle collection de tulipes de Darwin qui était unique ; nous ne pouvons aujourd'hui citer les principales espèces mais nous nous réservons d'y revenir.

La Maison FORGEOT ET C<sup>e</sup> non seulement maintient la réputation qu'elle s'est acquise, mais elle continue son mouvement ascendant d'une façon très remarquable ; aussi ces habiles horticulteurs remportent-ils les premières récompenses pour les fleurs coupées qu'ils ont présentées à ce premier concours. Notons aussi une belle collection de Jacinthes.

(1) Voir les numéros du 5 et du 12 mai et du 2 juin.

Pour les *Anémones*, M. Lenormand présente une collection cultivée par lui-même et dont le mérite exceptionnel lui a valu un premier prix.

La maison VILMORIN-ANDRIEU et Co arrive en première ligne, comme elle en a pris la louable habitude, pour les plantes de saison; elle obtient le prix pour les *Corbeilles fleuries*, *Plantes annuelles variées*; elle présente un magnifique lot d'*Auricules*, une très belle corbeille de *Giroflées* et un autre de *Quarantaines*, un beau groupe de *Pensées* et la plus belle collection de *Plantes d'ornement annuelles*. Nous la retrouverons dans d'autres concours avec d'autres succès bien plus éclatants.

Pour les *Bégonias tubéreux* à fleurs doubles, nous remarquons les collections présentées par M. DUPANLOUP et par M. TORCY-VANNIER.

Le concours pour le plus beau groupe de *Pensées* était très complet. M. FALAISE remporte le premier prix, puis viennent M. DELAHAYE, M. DUPANLOUP, M. PINTÈCHE, MM. VILMORIN-ANDRIEU et Co, ainsi que M. ASSET, M. DROUET, etc.

Une *Pensée nouvelle* qui a été fort remarquée, cinq grandes macules jaunes, inédite, présentée par M. ASSET, de Sèvres, a obtenu un deuxième prix, ce qui prouve la beauté de cette présentation, qui se composait seulement d'une vingtaine de sujets; c'est, du reste, la seule récompense pour ce concours.

Pour les *Jacinthes*, MM. CLASSEN, LESANCE, FORGEOT et Co se partagent les prix.

Il y a certaines parties du Trocadéro qui sont garnies d'une façon tout à fait supérieure, et cependant le public ne va guère admirer les belles plantes qui en font l'ornement. Nous citerons pour ce premier concours les *Magnolias à fleurs caduques*; les deux prix décernés en première ligne sont attribués à deux maîtres pépiniéristes, MM. CROUX et FILS, puis M. HONORÉ DEFRESNE. On peut mettre premier l'un des deux à volonté, car tous deux rivalisent d'efforts pour obtenir les plus beaux résultats; les autres prix ont été attribués à MURSEY ASSOCIATION, M. PISTIER, M. VAN NEES.

Un deuxième prix a été attribué à M. LAURENT CARLE pour la plus belle collection de 50 *œillets*, ainsi qu'à M. POIRIER pour un beau massif de *Pelargonium Zonale*.

Enfin, ce premier concours comprenait aussi les *Fleurs coupées* et les *Corbeilles fleuries de plantes annuelles variées*. Pour les *Tulipes*, *Narcisses*, *Muscari*, la maison FORGEOT et Co arrive en première ligne, puis viennent MM. KRELAGE et Co, M. DELAHAYE, MM. DUPANLOUP et Co, M. THIÉBAULT AINÉ.

Pour les *Narcisses*, premier prix M. WARE, puis MM. FORGEOT et Co qui emportent encore un prix pour les *Jacinthes* et un autre pour les *Anémones*, la même récompense est aussi attribuée à M. DEHAYE et à M. THIÉBAULT AINÉ. Quant aux *Anémones* cultivées par M. LENORMAND, dans ses cultures, elles ont obtenu le premier prix. Pour les *corbeilles fleuries*, plantes annuelles variées, depuis longtemps déjà personne ne peut rivaliser avec MM. VILMORIN-ANDRIEU et Co, et cette fois encore ce sont leurs magnifiques corbeilles qui obtiennent le premier prix. Aux amateurs, nous recommanderons le charmant jardin français installé à deux pas de la tente et près de la grande serre de M. Sohier; il faut visiter également les plantes de serre qui sont à côté de ces parterres aux mille couleurs.

Nous n'oublierons pas toutefois de citer les parties de l'Exposition de M. MOSER (hors concours, membre du jury).

Nous ne terminerons pas ce compte rendu sans parler de M. Yvon qui expose de magnifiques *plantes alpines*, de splendides *Camélias* et des superbes *Rosiers* présentés par M. L'ÉVÊQUE ET FILS qui se tiennent toujours au premier rang, M. LEMOINE et ses *Lilas* extraordinaires.

Pour les classes 80 et 81, peu d'exposants à ce premier concours; M. CHEVALIER, de Montreuil, expose de magnifiques *fruits conservés* et M. FONTAINE de belles *grappes de Chasselas*,

Dans le prochain numéro nous parlerons du

deuxième concours (1) qui a eu l'honneur de la visite de M. le Président de la République.

A. RAMÉ.

## CONGRÈS ET CONFÉRENCES

Liste des conférences organisées par la Commission supérieure des Congrès et Conférences

(Les conférences pour lesquelles aucune indication spéciale n'est donnée, ont lieu à la salle des congrès et conférences, palais du Trocadéro; les autres ont lieu au Cercle populaire, esplanade des Invalides.)

### 1<sup>re</sup> SÉRIE

6 juin — M. Rabot, chargé de missions par le ministre de l'Instruction publique: Les explorations polaires (avec projections par M. Molteni).

7 juin. — M. Duclaux, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne: Chimie et industrie du lait.

8 juin. — M. le docteur J. Rochard, membre de l'Académie de médecine, ancien directeur des services de santé de la marine: Les intoxications vénéreuses.

11 juin. — M. Lourdelet, président de la chambre syndicale des négociants commissionnaires: Les chambres de commerce françaises à l'étranger et les musées commerciaux.

18 juin. — M. Maurice Lévy, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École centrale des arts et manufactures: Le halage des bateaux par câbles télégraphiques.

19 juin. — M. Sagnier, rédacteur en chef du journal *l'Agriculture*: Situation du vignoble français.

20 juin. — M. Becque, homme de lettres: Victor Hugo.

30 juin. — M. Homolle, professeur au Collège de France: Les travaux de l'École française d'Athènes dans l'île de Délos.

30 juin (Cercle populaire). — M. Bolle, président de la Société « La Fourmi »: Les sociétés en participation d'épargne en France.

3 juillet. — M. Rolland, ingénieur au corps national des mines: La colonisation française au Sahara (avec projections par M. Molteni).

11 juillet (Cercle populaire). — M. Hodgson Pratt, président du Working men's Club and Institute Union: Les cercles populaires.

12. — M. Quinette de Rochemont, ingénieur en chef des ponts et chaussées: Les ports maritimes; le Havre.

13 juillet. — M. Magne: L'évolution de l'architecture contemporaine en France.

15 juillet. — M. Lafenestre, conservateur adjoint au musée du Louvre: Histoire de la peinture française depuis 1789.

17 juillet. — M. de Lanessan, député, agrégé de la faculté de médecine de Paris: La colonisation dans l'Extrême-Orient.

18 juillet. — M. de Lapommeraye, homme de lettres, président de l'Association polytechnique: Les ancêtres de la critique littéraire moderne, Chateaubriand et Mme de Staël.

19 juillet. — M. E. Trélat, professeur au conservatoire des arts et métiers, directeur de l'école spéciale d'architecture, ancien président de la société de médecine publique: La salubrité dans la maison et dans la ville.

20 juillet. — M. Courajod, conservateur adjoint au musée du Louvre: L'influence de la France du Nord dans l'œuvre de la Renaissance.

20 juillet (Cercle populaire). — M. Ch. Lucas, architecte, vice-président de la section d'apprentissage de l'exposition d'économie sociale de 1889: L'enseignement professionnel en France depuis 1789.

21 juillet. — M. Monceaux, professeur au

(1) Quoique nous ayons publié quelques notes sur ce concours, nous ne manquerons pas de le publier en détail laissant à notre collaborateur M. Ramé le soin de traiter l'horticulture avec la compétence que nos lecteurs ont déjà pu apprécier.

LA DIRECTION.

lycée Henri IV: Olympie (avec projections par M. Molteni).

22 juillet (Cercle populaire). — M. Guieysse, répétiteur à l'école polytechnique, actionnaire de la compagnie d'assurances *l'Union*: La participation aux bénéfices, les retraites et l'assurance.

23 juillet (Cercle populaire). — M. Chaufton, docteur en droit, avocat à la cour d'appel et à la cour de cassation: L'assurance contre les accidents.

24 juillet (Cercle populaire). — M. Maze, sénateur, président de la commission supérieure de la caisse nationale des retraites, directeur de la *Revue des institutions de prévoyance*: La caisse nationale des retraites et le livret individuel.

28 juillet. — M. Pottier, attaché au musée du Louvre: La céramique grecque (avec projections par M. Molteni).

29 juillet. — Colonel Laussedat, directeur du conservatoire des arts et métiers: Les écoles et les musées industriels aux États-Unis en 1886.

Liste des conférences-visites organisées par la Société centrale du Travail professionnel et autorisées par la commission supérieure des congrès et conférences de l'Exposition de 1889.

(Ces conférences ont lieu dans la salle du Palais des Enfants (Champ de Mars), à 10 heures du matin.)

### 1<sup>re</sup> SÉRIE

18 juin. — M. Roy, ancien président de la chambre de commerce, membre du comité consultatif des arts et manufactures, vice-président de la classe 75: La viticulture, culture de la vigne en Médoc et vinification.

25 juin. — M. Regnard, ingénieur, membre du comité de la société des ingénieurs civils et du conseil de la société centrale du travail professionnel: Le travail des métaux.

2 juillet. — M. Dureau, administrateur-rédacteur du *Journal des fabricants de sucre*: L'industrie des sucres à l'Exposition.

9 juillet. — M. Fleury, ingénieur, chef du secrétariat de la compagnie du canal de Suez: Les voies navigables à l'Exposition.

16 juillet. — M. Napoli, ingénieur, inspecteur principal du laboratoire des chemins de fer de l'Est: Les appareils de précision.

23 juillet. — M. G. Dumont, ingénieur, inspecteur principal du service télégraphique des chemins de fer de l'Est, secrétaire du comité de la classe 62: L'éclairage électrique et les fontaines lumineuses de l'Exposition.

30 juillet. — M. Th. Villard, ingénieur, président de la société centrale du travail professionnel, membre du comité consultatif des chemins de fer: La géographie en 1889.

6 août. — M. Boucheron, ingénieur, professeur à l'école centrale des arts et manufactures, secrétaire du comité de la classe 58: Teinture et impression.

13 août. — M. Périssé, ingénieur, expert, président du comité de la classe 59: Les chaudières à vapeur en feu à l'Exposition.

Liste des congrès internationaux qui se réuniront à Paris (suite).

Congrès international de *Photographie céleste*: — du 23 août au 3 septembre; — président: M. Janssen, observatoire de Meudon (Seine-et-Oise).

### RÈGLEMENT SPÉCIAL

Pour les essais pratiques et concours spéciaux de machines et instruments d'agriculture.

Article premier. — Des essais pratiques et concours spéciaux de machines et instruments d'agriculture auront lieu pendant la durée de l'Exposition universelle.

Les machines et instruments admis à ces essais fonctionneront dans les conditions normales de la pratique et pendant un temps assez long pour qu'il soit possible d'en apprécier le mérite.

Art. 2. — Ces essais s'appliqueront aux machines françaises et étrangères appartenant à l'un des groupes suivants :

I. — Semoirs en lignes ou à paquets pour céréales, graines quelconques; épandeurs et distributeurs d'engrais et d'insecticides.

II. — Appareils à filtrer les vins et les lies.

III. — Pulvérisateurs pour destruction des parasites des plantes et de la vigne.

IV. — Matériel de laiterie. — Appareils pour la conservation et le transport du lait, pour la séparation de la crème, fabrication du beurre et des fromages; écrémeuses, barattes, presses, ustensiles, etc.; présures, enveloppes pour la conservation et l'expédition des produits de la laiterie.

V. — Machines à faucher et à moissonner. — Moissonneuses-lieuses, machines-lieuses indépendantes; appareils chargeurs: élévateurs; presses portatives à foin et à paille.

VI. — Matériel et procédés de cueillette, préparation. — Séchage, étuvage, conservation et emballage des fruits secs (pruneaux, pommes, raisins, etc.).

VII. — Appareils pour la décortication de la ramie.

Art. 3. — Les essais pratiques auront lieu aux époques désignées ci-après :

1<sup>er</sup> groupe. — Semoirs de graines et distributeurs d'engrais et d'insecticides pulvérulents et liquides pour les céréales, betteraves et autres cultures agricoles.

Le lundi 10 juin, sur la ferme de Noisiel (Seine-et-Marne).

2<sup>e</sup> groupe. — Appareils à filtrer les vins, les lies et autres.

Le jeudi 20 juin, à la station d'essais de machines, rue Jenner, Paris.

3<sup>e</sup> groupe. — Pulvérisateurs, dans le vignob et d'Argenteuil (Seine-et-Oise), première semaine de juillet.

4<sup>e</sup> groupe. — Matériel de laiterie, Du 15 au 22 juillet, aux Champs-Élysées, à Paris, au concours universel d'animaux reproducteurs.

5<sup>e</sup> groupe. — Machines à faucher et à moissonner. — Moissonneuses-lieuses, lieuses indépendantes, chargeurs et élévateurs de foin et de paille, presses à foin et à paille.

Du 25 juillet au 10 août sur la ferme de Noisiel (Seine-et-Marne).

6<sup>e</sup> groupe. — Matériel et procédés de cueillette, préparation. — Étuvage, séchage.

Pendant la 2<sup>e</sup> quinzaine d'août, à la station d'essais des machines agricoles, rue Jenner, Paris.

7<sup>e</sup> groupe. — Appareils de la décortication de la ramie.

2<sup>e</sup> quinzaine d'août ou 1<sup>re</sup> semaine de septembre, à la station d'essais de machines, rue Jenner, Paris.

Art. 4. — L'emplacement et la date précise de ces essais pratiques seront indiqués ultérieurement et quinze jours au moins à l'avance.

Art. 5. — Sont admis à ces essais, les inventeurs, constructeurs ou entrepositaires, quelle que soit leur nationalité, exposants à l'Exposition universelle de 1889.

Art. 6. — Les exposants qui voudront prendre part à l'un quelconque de ces concours devront en faire la demande, par écrit, à la direction générale de l'exploitation, 16, avenue de La Bourdonnais, à Paris.

Pour le 1<sup>er</sup> groupe, le 1<sup>er</sup> juin au plus tard.

Pour le 2<sup>e</sup> groupe, le 10 juin au plus tard.

Pour le 3<sup>e</sup> groupe, le 20 juin au plus tard.

Et pour les autres groupes, le 30 juin au plus tard.

Chaque demande devra contenir les nom, prénoms, raison sociale et domicile de l'exposant, la date de l'invention de la machine ou de son dernier perfectionnement ;

Le nom de l'inventeur ;

Le poids de la machine ;

Son rendement utile ;

Son prix ;

Le nombre des machines déjà vendues et tous autres renseignements propres à éclairer le jury.

Art. 7. — Un jury spécial sera nommé pour chaque concours. Ce jury se composera essentiellement des membres du jury international des récompenses dans les classes intéressées et de membres spéciaux adjoints.

Le jury désignera son président et nommera un rapporteur chargé de faire un rapport sur les résultats du concours.

Il statuera sur la nature des épreuves à effectuer, sur les divisions à établir entre les diverses machines de chaque groupe, sur les conditions dans lesquelles les essais se feront.

Art. 8. — Les exposants admis aux essais pratiques devront présenter soit l'une des machines exposées, soit une machine de construction identique, qui devra être en place, prête à fonctionner à l'heure prescrite par le jury.

Art. 9. — Chaque exposant admis sera tenu de se pourvoir, à ses frais, et comme il l'entendra, du personnel, des attelages, du combustible et autres moyens d'action nécessaires au fonctionnement de ses machines et instruments.

Les frais de transport, à l'aller et au retour, seront également à sa charge.

Il devra se soumettre à toutes les épreuves prescrites par le jury.

Art. 10. — Le jury pourra autoriser l'exposant dont la machine sera brisée, mise hors de service ou arrêtée en plein travail, à la remplacer par une machine identique.

Art. 11. — Des commissaires spéciaux seront chargés de tout ce qui concerne l'organisation des essais et de prendre les dispositions en conséquence.

Art. 12. — Il n'y aura pas de classement par ordre de mérite, mais, tout exposant dont les machines, instruments ou appareils en auront été jugés dignes, pourra recevoir l'une des récompenses prévues par le règlement du jury international des récompenses.

Le jury aura en outre à sa disposition dix objets d'art pour récompenser les mérites exceptionnels.

Chaque jury proposera l'ordre des récompenses à accorder à raison des épreuves pratiques.

Il tiendra compte néanmoins dans son jugement de la valeur de la machine ou instrument, au point de vue de la construction et de l'entretien.

Art. 13. — Le président de chaque jury transmettra dans un délai de quinze jours, à M. le directeur général de l'exploitation, le rapport rédigé par le rapporteur et approuvé par le jury sur les résultats du concours et les propositions du jury.

Art. 14. — A la fin des opérations, les présidents, vice-présidents et rapporteurs de chaque jury se réuniront pour prendre connaissance des rapports de chaque jury spécial et statuer définitivement sur les récompenses à accorder.

Le rapport d'ensemble sera immédiatement transmis à M. le directeur général de l'exploitation.

Paris, le 26 mai 1889.

*Le ministre du commerce,  
de l'industrie et des colonies,  
commissaire général.*  
P. TIRARD.

## LES JURYS DES RÉCOMPENSES

Le Président de la République française :

Vu le décret du 8 novembre 1884 ;

Vu la loi du 6 juillet 1886 ;

Vu le décret du 28 juillet 1886 ;

Vu le décret du 27 mars 1889, portant règlement du jury international des récompenses de l'Exposition de 1889 ;

Sur le rapport du président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général, et du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Décrète :

Article premier. — Par dérogation au deuxième paragraphe de l'article 2 et à l'article 3 du décret du 23 mars 1889, le nombre total des membres titulaires français et étrangers du jury international des récompenses est porté à mille.

Le nombre total des membres suppléants français et étrangers du jury international des récompenses est porté à trois cent trente-trois.

Art. 2. — Sur les nombres indiqués à l'article précédent, soixante-neuf jurés titulaires français et étrangers et vingt et un jurés suppléants français et étrangers seront attribués au groupe I (Beaux-Arts, classes 1 à 5).

Art. 3. — Le Président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition, et le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 28 mai 1889.

CARNOT.

Par le Président de la République :

*Le Président du Conseil,  
ministre du commerce, de l'industrie,  
et des colonies, commissaire général,*  
P. TIRARD.

*Le ministre de l'instruction publique  
et des beaux-arts,*  
A. FALLIÈRES.

Le Président de la République française :

Vu le décret du 8 novembre 1884 ;

Vu la loi du 6 juillet 1886 ;

Vu le décret du 28 juillet 1886 ;

Vu le décret du 27 mars réglant l'organisation du jury international des récompenses ;

Vu le décret du 28 mai 1889 ;

Sur la présentation du président du Conseil, ministre du commerce et de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889 ;

Décrète :

Article premier. — Sont nommés membres titulaires du jury des récompenses pour les classes des groupes II à VIII :

### GROUPE II

#### Classe 6

MM. Boutan, inspecteur général de l'instruction publique, ancien directeur de l'enseignement primaire. Buisson, délégué du ministère de l'instruction publique aux expositions de Londres, Bruxelles, Amsterdam, Melbourne et Barcelone. Carriot, inspecteur d'académie, directeur de l'enseignement primaire de la Seine. Collin (Paul), inspecteur de l'enseignement du dessin, professeur à l'école polytechnique. Jost, inspecteur général de l'enseignement primaire. Mézières, membre de l'académie française, député. Rabeccq (Ed. de Fontaine de), membre du conseil de la société générale d'éducation. Salicis, inspecteur général de l'enseignement manuel.

#### Classe 7

Casanova, directeur de l'institution Sainte-Barbe. Ferret, inspecteur général de l'instruction publique. Godard, directeur de l'école Monge, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique. Hardy (L.-A.), architecte du Gouvernement, membre de la commission des batiments scolaires. Pigeonneau, professeur adjoint à la faculté des lettres, professeur à l'école des sciences politiques et à l'école des hautes études commerciales. Riéder, directeur de l'école alsacienne, membre du conseil supérieur de l'instruction publique. Sée (Camille), conseiller d'Etat, directeur de la *Revue de l'enseignement*.

#### Classe 8

Bréal, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, membre du conseil supérieur de l'instruction publique. Cauvet, directeur de l'école centrale des arts et manufactures, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique. Gariel (le docteur), ingénieur des ponts et chaussées, professeur à la faculté de médecine

de Paris, professeur à l'école nationale des ponts et chaussées. Maspéro, membre de l'Institut, professeur au collège de France et à l'école pratique des hautes études. Milne-Edwards (Alphonse), membre de l'Institut, professeur au muséum d'histoire naturelle. Sorel (A.), secrétaire général de la présidence du Sénat, professeur à l'école des sciences politiques.

*Classes 6, 7, 8*

Hiclard, membre de la chambre de commerce de Paris. Jacquemart (Paul), ingénieur civil, inspecteur général des écoles d'arts et métiers et de l'enseignement technique. Louvrier de Lajolais, directeur de l'école nationale des arts décoratifs. Mesureur, inspecteur régional de l'enseignement technique. Ollendorff (Gutave), directeur du personnel et de l'enseignement technique au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies. Vital, ingénieur en chef des mines, président de la Société philomathique de Bordeaux.

*Classe 9*

Chamerot (Georges), imprimeur-éditeur, médaille d'or à l'exposition de Barcelone 1888. Delalain (Paul), imprimeur-libraire, éditeur d'ouvrages classiques, membre du jury des récompenses à l'exposition de Barcelone 1888.

Doniol, correspondant de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale. Durand (Auguste), éditeur de musique, médaille d'or à l'exposition d'Anvers 1885. Firmin-Didot (Alfred), éditeur imprimeur, médaille d'or à l'exposition de 1878. Fouret (René) de la maison Hachette et Co, libraire éditeur d'ouvrages classiques, littéraires et de luxe, grande médaille à l'exposition de Paris 1878. Hetzel (Jules), libraire éditeur d'ouvrages de littérature, d'éducation et de vulgarisation, médaille d'or à l'exposition de 1878. Jourde (Philippe), président honoraire du syndicat de la presse parisienne, membres du conseil général des Bouches-du-Rhône. Maine (Paul), imprimeur, médaille d'or à l'Exposition de Barcelone 1888. Noël-Parfait, député, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 10*

Choquet, fabricant de papier. Dumont (H.-L.) administrateur de la société anonyme des Papiers du Marais et de Sainte-Marie, membre de la commission permanente des valeurs de douane, grande médaille à l'Exposition de Paris 1878. Engel (père), relieur, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers 1885. Kléber (Emile), (maison Blanchet et Kléber), fabricant de papier à écrire, grande médaille à l'Exposition de Paris 1878. Sirven, fabricant d'articles de bureau, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Vacquerel (Eugène), fabricant de papiers d'emballage et de cartons, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 11*

Barrias (Ernest), sculpteur-statuaire, médaille de 1<sup>re</sup> classe à l'Exposition de Paris 1878. Champenois, imprimeur-lithographe, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Galland, artiste peintre, professeur à l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts. Lavastre (J.-B.), peintre décorateur de l'Académie nationale de musique et de danse, diplôme d'honneur à l'Exposition de Paris 1878. Rossigneux (Charles), architecte-décorateur.

*Classe 12*

Darlot, fabricant d'instruments d'optique, membre du conseil municipal de la ville de Paris; Davanne (A.), président du comité d'administration de la Société française de photographie, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Lévy (Georges), photographe, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Vidal (Léon), professeur à l'école nationale des arts décoratifs, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 13*

Cavaillé-Coll, facteur de grandes orgues, grande médaille à l'Exposition de Paris 1878. Gand,

Luthier du Conservatoire national de musique et de déclamation et du théâtre national de l'Opéra, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Lecomte (A.), fabricant d'instruments de musique, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Ruch, facteur de pianos, médaille d'or à l'Exposition d'Anvers 1885. Thibouville-Lamy, fabricant d'instruments de musique, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Thomas (Ambroise), membre de l'Institut, directeur du Conservatoire national de musique et de déclamation.

*Classe 14*

Badin, docteur-médecin orthopédiste, à Toulouse. Berger (le docteur Paul), professeur agrégé de la faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux. Collin (de la maison Charrière), fabricant d'instruments de chirurgie, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Nocard, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort, membre de l'académie de médecine. Trélat (le docteur Ulysse), membre de l'académie de médecine, chirurgien des hôpitaux, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Verneuil (le docteur), membre de l'Institut et de l'académie de médecine, professeur de la Faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux.

*Classe 15*

Brunner, fabricant d'instruments d'optique, grande médaille à l'Exposition de Paris 1878; Caillettet, membre de l'Institut diplôme d'honneur à l'Exposition de Paris 1878. Faye, membre de l'Institut, président du bureau des longitudes. Laussedat (le colonel), directeur du conservatoire national des arts et métiers, membre du Jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Teisserenc de Bort (L), chef du service au bureau central météorologique, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers 1885.

*Classe 16*

Cloué (le vice-amiral), ancien ministre de la marine et des colonies, membres du bureau des longitudes. Germain (Adrien), ingénieur hydrographe de la marine, membre du jury des récompenses de l'Exposition de Paris 1878. Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. Maunoir, secrétaire général de la société de géographie, membre du Jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

**GRUPE III**

*Classe 17*

Beurdeley (A.), fabricant de bronze et objets d'art, ébénisterie et bois sculptés, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Leglas (Maurice), fabricant d'ébénisterie, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Lemoine (H.), fabricant de meubles et sièges, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Meynard, ancien fabricant d'ébénisterie d'art, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1877. Soubrier (Louis), fabricant de meubles, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Barcelone 1888.

*Classe 18*

Legriél, tapissier-décorateur, diplôme d'honneur hors concours à l'Exposition de Barcelone 1888. Leys, tapissier-décorateur, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Barcelone 1888. Ouri (Alphonse), artiste peintre-décorateur, médaille d'or à l'Exposition d'Amsterdam 1883. Parfonry, marbrier, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Williamson, administrateur du mobilier national.

*Classe 19*

Biver (A.), directeur de la manufacture de glaces de Saint-Gobain, Chaunay et Cirey, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Desmats, directeur de la société anonyme des verreries et manufactures de glaces d'Aniche (Nord), médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Luynes (Victor de), professeur au Conservatoire national des arts et métiers, membre de la commission permanente des valeurs de douane. Oudinot (Eugène), peintre-vitrier, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Richarme, directeur des verreries de

Rive-de-Gier, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 20*

Boulenger (H.), fabricant de faïences, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Deck (Th.), fabricant de faïences d'art, grande médaille à l'Exposition de Paris de 1878. Gastellier, député, président de l'Union céramique et chauxfournière de France. Hache (Alfred), fabricant de porcelaines, président de la chambre de commerce de Bourges, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Lauth (Ch.), administrateur honoraire de la manufacture nationale de Sèvres, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Lœbnitz (J.), fabricant de faïences, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Redon (Martial), fabricant de porcelaines, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Soyer (Paul), peintre-émailleur, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Thierry (G.), négociant en porcelaines, membres de la commission permanente des valeurs de douane, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Barcelone 1888.

*Classe 21*

Davoust, fabricant de toiles cirées, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers 1885. Duplan, membre du conseil municipal de la ville de Paris, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Legrand (Victor), fabricant de tissus pour ameublement, juge suppléant au tribunal de commerce de la Seine. Tresca (Edouard), ancien fabricant de tissus d'ameublement, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 22*

Follot (Félix), fabricant de papiers peints, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Gillou (Emile), fabricant de papiers peints. Leroy père, fabricant de papiers peints, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 23*

Cardailhac père, fabricant de coutellerie et d'orfèvrerie, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Galante, fabricant d'instruments de chirurgie, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Mermilliod, fabricant de coutellerie, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Piault (Jules), fabricant de coutellerie et orfèvrerie, membre de la Chambre de commerce, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 24*

Chenaillier (Henri), ancien fabricant d'orfèvrerie, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers 1885. Falize (Lucien), orfèvre-joaillier, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Odier, fabricant d'orfèvrerie, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Poussielgue-Rusand, fabricant d'orfèvrerie religieuse, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 25*

Colin (E.), fabricant de bronzes d'art et d'ameublement (maison G.-J. Lévy), médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Dürenne (A.), fabricant de fontes d'art, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Piat (Eugène), artiste industriel, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Ranvier (Jules), fabricants de zincs et bronzes d'art, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Servant (G.), expert en bronzes et objets d'art, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 26*

Garnier (Paul), fabricant d'horlogerie monumentale, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Leroy (Théodore), constructeur de chronomètres, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Requier (Charles), fabricant de pendules, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Sandoz (Charles), fabricant d'horlogerie à Besançon, membre de la chambre de commerce de Besançon. Rodanet (A.-H.), fabricant d'horlogerie, membre de la chambre de commerce de Paris.

Saunier (Claudius), ancien fabricant d'horlogerie, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 27*

Camus, directeur de la compagnie du gaz, grande médaille à l'Exposition de Paris 1878. Grouvelle (Jules), ingénieur civil, professeur à l'école centrale des arts et manufactures, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Lacarrière (Amédée), fabricant de bronze et appareils d'éclairage, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Luchaire (Léon), constructeur d'appareils d'éclairage huile et pétrole, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Muller (Emile), ingénieur civil, professeur à l'école centrale des arts et manufactures, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 28*

Coudray (Edmond), fabricant de parfumerie et savons, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Guerlain (Aimé), fabricant de parfumerie, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Lecaron (de la maison Gellé), médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878, fabricant de parfumerie. L'Hôte, chef de laboratoire du cours de chimie générale au conservatoire des arts et métiers, expert près les tribunaux. Roure, fabricant de parfumerie, médaille d'or à l'Exposition d'Anvers 1885.

*Classe 29*

Amson (Georges), fabricant d'articles de Paris, diplôme d'honneur à l'Exposition de Barcelone 1888. Dupont (Eugène), fabricant de broserie fine et tabletterie, membre du jury des récompenses à l'exposition de Barcelone 1888. Maurey-Deschamps, fabricant de broserie fine, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Maureau-Vauthier (Augustin), statuaire et sculpteur sur ivoire, professeur à l'école nationale des arts décoratifs. Tarbouriech-Nadal, négociant-commissionnaire, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

**GROUPE IV**

*Classe 30*

Besselièvre, fabricant d'indiennes, membres du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Noblot, sénateur. Ponnier, manufacturier en tissus de coton, membre de la commission permanente des valeurs de douane, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Schwob, filateur, maire d'Héricourt. Serol (Georges), manufacturier, membre de la Chambre de commerce de Roanne. Trouiller (de la maison Trouiller et Adhémar), fabricant d'articles de Tarare, Saint-Quentin et Alsace, membre de la commission permanente des valeurs de douane. Waddington (Evelyn), manufacturier (de la maison Waddington fils et Ce), membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Wallaert (Auguste), filateur, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 31*

Faucher, filateur de lin, président du comité linier du Nord de la France, membre du Tribunal de commerce de Lille. Magnier, manufacturier, membre de la Chambre de commerce de Paris, membre de la commission permanente des valeurs de douane, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1888. Saint (Ch.), manufacturier, filateur et tisseur de saes et toiles, membre de la commission permanente des valeurs de douane, membre du jury des récompenses de l'Exposition de Paris 1878. Simonnot-Godard, manufacturier, diplôme d'honneur à l'Exposition d'Anvers 1885. Widmer, manufacturier, membre de la commission permanente des valeurs de douane.

*Classe 32*

Balsan (Auguste), manufacturier, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878; Blin (Théodore), manufacturier, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, Brocard, fabricant de draps, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Boussus, fabricant de laines et mérinos, médaille d'or à

l'Exposition de Paris 1878. Bréant (Eugène), fabricant de châles et tissus, membre de la commission permanente des valeurs de douane, membre du jury à l'Exposition d'Anvers 1885. Dauphinot, membre de la chambre de commerce de Reims, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Huot (de la maison David et Huot), filateur, membre de la commission permanente des valeurs de douane. Jourdain-Defontaine, fabricant de draperies, nouveautés, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Lagache, fabricant de draperies, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Lelarge, fabricant de nouveautés et flanelles, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Nivert (Emile), manufacturier, médaille d'argent à l'Exposition de Paris 1878. Robert, fabricant de drap, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Siéber (Henri), de la maison Seydoux-Siéber, grande médaille à l'Exposition de Paris 1878, fabricant de lainage. Thézard, vice-président de la chambre de commerce d'Elbeuf, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers 1885.

*Classe 33*

Blanchon, fabricant de soies grèges et ouvrées, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Gauthier (Antoine), fabricant de rubans de soie, vice-président de la chambre de commerce de Saint-Etienne, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Isaac (Auguste), fabricant de soie (de la maison Dognin et Ce), médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Lilienthal, commissionnaire, membre de la chambre de commerce de Lyon. Permezel, fabricant de foulards, tissus écrus, diplôme d'honneur à l'Exposition d'Anvers 1885. Rebourg, fabricant de rubans-cravates, grande médaille à l'Exposition de Paris 1878. Rondot (Natalis), membre de la commission permanente des valeurs de douane, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Sauvage, négociant en soieries. Sevéne, président de la chambre de commerce de Lyon.

*Classe 34*

Binot (de la maison Veaugeois et Binot), médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878, fabricant de passementeries. Blazy (L.-P.) fabricant de tapisseries et d'ouvrages à la main, médaille d'or à l'Exposition d'Anvers 1885. Crouvezier, fabricant de broderies, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Dieutegard (Ernest), fabricant de passementeries, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Hénon (Henri), fabricant de dentelles et blondes, grande médaille à l'Exposition de Paris 1878. Oriol (de la maison Alamagny et Oriol), fabricant de passementeries.

*Classe 35*

Borel, membre de la chambre de commerce de Grenoble, fabricant de gants. Farcy (E.), fabricant de corsets, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Hayen (Julien), fabricant de chemises et cols-cravates, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Hugot (V.), fabricant d'éventails, juge suppléant au tribunal de commerce. Klotz (Eugène), fabricant de cravates, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Mortier (A.), (de la maison Poron frères, fils et Mortier), membre du tribunal de commerce de Troyes, fabricant de bonneterie. Parent, fabricant de boutons, médailles d'or à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 36*

Bessand (Charles), manufacturier, ancien président du tribunal de commerce, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Guillaumou, député. Haas, fabricant de chapeaux de paille, de feutre et de casquettes, membre de la chambre de commerce de Paris, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Leduc, fabricant de chapeaux, membre de la commission permanente des valeurs de douane, grande médaille à l'Exposition de Paris 1878. Marcade, fabricant de confections pour dames, ancienne maison Bouillet, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Muzet (Alexis), membre du conseil municipal de Paris, membre du jury des récompenses

à l'Exposition de Paris 1878. Patay, fabricant de fleurs artificielles, médaille d'or à l'Exposition d'Anvers 1885. Touzet (Henri), fabricant de chaussures, médaille d'argent à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 37*

Aucoc (Louis) fils, fabricant bijoutier-joaillier, médaille d'argent à l'Exposition de Paris 1878. Froidefon, fabricant de bijouterie (ancienne maison Lion), médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Marret (E.), joaillier-bijoutier-orfèvre, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Martial-Bernard, membre de la chambre de commerce de Paris, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Murat, bijoutier en doublé, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Piel (A.), bijoutier en doré, membre du conseil des prud'hommes, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Soufflot (Paul-Justin), bijoutier-joaillier, juge suppléant au tribunal de commerce, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 38*

Gastine-Renette, arquebusier, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Gras (le général), inspecteur des manufactures d'armes. Sarrau, directeur des poudres et salpêtres. Vernay-Carron (Claudius), arquebusier.

*Classe 39*

Gobron, député des Ardennes, Sribier (Alph.), ancien manufacturier, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 40*

Derolland, fabricant de jouets en caoutchouc, médaille d'argent à l'Exposition de Paris 1878. Jumeau (Emile), fabricant de bébés, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Jullien, fabricant de tabletterie et jeux en cartonnages, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Rossolin, négociant-commissionnaire, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

**GROUPE V**

*Classe 41*

Boutan (Edmond), ingénieur au corps des mines. Boutmy, maître de forges, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Carnot, ingénieur en chef au corps des mines, inspecteur à l'école nationale supérieure des mines. Corneau, député, ancien fabricant d'articles de ménage. Daubrée (Auguste), membre de l'Institut, inspecteur général des mines, professeur au muséum d'histoire naturelle. Delaville-Le-Roulx, ingénieur civil, vice-président du conseil d'administration de la Compagnie des mines de la Grand-Combe, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Gailly, sénateur. Giros (Emile), président de la chambre de commerce de Saint-Dizier, directeur des forges de Champagne. Létrange, lamineur de métaux, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Mallard, inspecteur général des mines, professeur à l'école nationale supérieure des mines. Martellat, ingénieur en chef au corps des mines, directeur de la société des forges et aciéries de Denain, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Mignon, membre de la chambre de commerce, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Montgolfier (de), maître de forges, président de la chambre de commerce de Saint-Etienne. Roger, président de la chambre de commerce de Nancy maître de forges à Pont-à-Mousson. Trottier (Jules), fabricant de fer-blanc, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 42*

Chambrelent, inspecteur général des ponts et chaussées. Daubrée, directeur des forêts au ministère de l'agriculture. Joubaire, inspecteur des forêts. Ouvré, négociant en bois de charpente et bois à brûler, conseiller général de Seine-et-Marne. Vignès, négociant en bois des îles, médaille à l'Exposition d'Anvers 1885.

*Classe 43*

Bresson (J), négociant en pelleteries, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Clermont (Hermann de), négociant en fourrures et poils

de chapellerie, membre de la commission permanente des valeurs de douane. Déséglise (Victor), membre de la commission permanente des valeurs de douane, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Moriceau, fabricant d'ustensiles pour la pêche et la chasse, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Servant (A.), négociant en pelleteries et fourrures, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 44*

Abram, agriculteur, membre de la chambre de commerce de Marseille. Kretz, administrateur des manufactures de l'Etat. Sabatié (Charles), négociant en laines, membre de la chambre de commerce de Mazamet.

*Classe 45*

Boude (Frédéric), raffineur de soufre, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Dehaynin (Félix), industriel, membre de la chambre de commerce de Paris, membre de la commission permanente des valeurs de douane. Frémy, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle. Friedel, membre de l'Institut, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Jungfleisch, membre de l'Institut, professeur à l'école supérieure de pharmacie, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Knieder, directeur des établissements Malétra, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Kolb (Jules), administrateur de la Société anonyme des manufactures de produits chimiques du Nord, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Lequin, directeur de la fabrication des produits chimiques de la Société des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Lorilleux, fabricants d'encre d'imprimerie, diplôme d'honneur à l'Exposition d'Anvers 1885. Michaud fils aîné, fabricant de savons, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Riche (Alfred), membre de l'Académie de médecine, professeur à l'école supérieure de pharmacie, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Roux (Jules), fabricants de savons, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Scheurer-Kestner, sénateur. Schlœsing, membre de l'Institut, directeur de l'école d'application des tabacs, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Schutzenberger, professeur au collège de France, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Troost, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Turgot aîné, fabricant de vernis, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 46*

Cordier, sénateur, ancien manufacturier. Deaux, ingénieur civil, directeur des teintures aux manufactures de tapisseries des Gobelins et de Beauvais, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Persoz (J.), directeur de la condition des soies et laines à la chambre de commerce de Paris, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 47*

Dufort (J.-H.), mégissier, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Faure (Félix), député Floquet père, fabricant de peaux maroquinées et chamoisées, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Fortier-Beaulieu (Adolphe), tanneur, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Pinault, député. Poulain (Ch.), tanneur et corroyeur, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Solanet (G.), tanneur, et corroyeur, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Barcelone 1888.

## GROUPE VI

*Classe 48*

Castel, inspecteur général des mines. Jordan, professeur à l'école centrale des arts et manufactures, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Ledoux, ingénieur en chef au corps des mines, ingénieur français de la Compagnie des mines d'Anzin, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris

1878. Petitjean, ingénieur civil, administrateur de la société des bouillères et fonderies de l'Aveyron, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Quillacq (de), administrateur délégué de la société anonyme de constructions mécanique d'Anzin, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 49*

Albaret, constructeur de machines agricoles, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Bruel, sénateur. Chabrier (Ernest), ingénieur civil, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Gautreau, constructeur de machines agricoles, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Grandvoinet, professeur à l'Institut agronomique, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Liébaut, administrateur de la société centrale de construction de machines, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Risler, directeur de l'Institut national agronomique, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 50*

Egrot, ingénieur-constructeur, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Girard (Aimé), professeur au Conservatoire national des arts et métiers, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Hignette, ingénieur-constructeur, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Joulie, pharmacien en chef de la maison municipale de santé. Lombart, fabricant de chocolat, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 51*

Bardy, directeur du laboratoire des contributions indirectes, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Bèrendorf, constructeur de machines et appareils pour tanneries, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Deutsch (Henri), raffineur d'huiles minérales et végétales, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Perret (Michel), administrateur de la société anonyme de manufactures de glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 52*

Bange (colonel de), directeur de la société anonyme des anciens établissements Cail, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Bourdon, ingénieur civil, constructeur-mécanicien, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Cornut (Ernest), ingénieur en chef de l'association des propriétaires de machines à vapeur du Nord, diplôme d'honneur à l'Exposition de Paris 1878. Farcot, ingénieur civil, constructeur de machines, membre de la commission centrale des machines à vapeur, grande médaille à l'Exposition de Paris 1878. Feray (Léon), ingénieur civil, constructeur de moteurs hydrauliques, conseiller général de Seine-et-Oise. Haton de la Goupillière, inspecteur général des mines, directeur de l'école supérieure nationale des mines, membre de la commission centrale des machines à vapeur. Hirsch, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de la commission centrale des machines à vapeur, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Lavalley, ingénieur civil, sénateur. Phillips, membre de l'Institut, inspecteur général des mines. Tisandier (Gaston), aéronaute. Weyher (Charles), administrateur directeur de la société centrale de construction de machines, grande médaille à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 53*

Bouhey, père, constructeur de machines-outils, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Léon, ingénieur principal du matériel à la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Ply (le capitaine), adjoint à l'inspection des manufactures d'armes. Rouart (Henri), constructeur mécanicien, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 54*

Bessoneau, fabricant de cordages, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Imbs (Joseph), ingénieur civil professeur au Conservatoire national des arts et métiers. Max-Richard, manufacturier, vice-président de la chambre de commerce d'Angers, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 55*

Buxtorf, ingénieur-constructeur de métiers à bonneterie, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Denis (Gustave), filateur et tisseur de coton, conseiller général de la Mayenne. Guérin (Louis) (maison Pinon et Guérin), médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878, fabricant de drap, membre de la commission permanente des valeurs de douane.

*Classe 56*

Agnellet-Parfait, fabricant de chapeaux de paille et de feutre, de tulles crêpes et fournitures pour modes, conseiller général de la Haute-Savoie. Godillot (Alexis), ingénieur civil, médaille d'or à l'Exposition d'Anvers 1885. Hurlu (maison Hurlu et Hautin), médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Peugeot (Benjamin), constructeur-mécanicien, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

*Classe 57*

Costé, vice-président de la chambre de commerce de Paris, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Haret père, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878. Panhard, constructeur-mécanicien, médaille à l'Exposition de Paris 1878.

(A suivre.)

## REVUE DES THÉÂTRES

C'est le mardi 18 courant qu'aura lieu au Trocadéro la représentation de retraite de M. Bodinier. Tous les principaux artistes de la maison de Molière y concourront et M<sup>me</sup> Caron et M. Delmas ont promis d'y chanter.

On y entendra pour la première fois une pièce en un acte, un drame de la reine de Roumanie, *Carmen Sylva*, intitulé *Au crépuscule*, joué par M<sup>mes</sup> B. rrelta et Dudlay.

Une pièce inédite du théâtre en liberté, de Victor Hugo : *Sur la lisière d'un bois*.

*La demoiselle à marier*, avec M<sup>me</sup> Reichemberg.

La « scène du clavecin » du *Barbier de Séville*.  
*Un drame en cinq minutes*, que M. Arsène Houssaye écrivit autrefois pour Rachel et qui n'a jamais été représenté. Rachel le joua en petit comité. Bien d'autres attractions littéraires compléteront cette représentation, qui fera honneur à la Comédie-Française et récompensera dignement son ancien secrétaire-général.

Le soir représentation à l'Exposition :

De 8 à 11 heures, au Grand-Théâtre de l'Exposition ;

De 8 à 11 heures, au théâtre des Folies-Parisiennes ;

De 8 à 11 heures, au Concert Egyptien, rue du Caire ;

De 9 à 11 heures, au Pavillon de la Mer.

De 8 à 11 heures, éclairage électrique du Palais des machines, éclairage électrique de la galerie de 30 mètres et du dôme central.

Le Vaudeville rouvrira ses portes prochainement pour une représentation extraordinaire donnée au bénéfice de l'Association artistique, patronnée par M<sup>me</sup> Marie Laurent, M<sup>me</sup> Pasca, MM. Saint-Germain, Talbot et Lagrange.

Au programme, trois pièces inédites : *Colibri*, de M. Louis Legendre, musique de M. André Ménéger ; *Un beau père en hussard*, de MM. Richard O'Mourroy et Paul Sipièrre ; *Un tour d'Arlequin*, de MM. Piazza et Ribaud, musique de M. Paulin.

## FÊTE DE NUIT

Tous les soirs, de 8 à 11 heures :

Tour de 300 mètres : illuminations, projections électriques sur Paris et sur la fontaine Coutan, phare tricolore.

Fontaines lumineuses : effets d'eau, éclairage électrique et multicolore des jets d'eau de la fontaine et de la rivière.

Premier effet, de 9 h. 30 à 9 h. 50 ;

Deuxième effet, de 10 heures à 10 h. 20 ;

Troisième effet, de 10 h. 20 à 10 h. 50.

UN SPECTATEUR.

Le propriétaire-gérant : H. PENNIEU.

Imprimerie d'Argenteuil, FERDINAND LE NINDRE.

# Le Moniteur

DE

# L'EXPOSITION DE 1889



REDACTION ET ADMINISTRATION : 11, cité de l'Alma (Avenue Bosquet — Avenue Rapp).

CINQUIÈME ANNÉE.

Dimanche 30 Juin 1889.

NUMÉRO 233.

L'Administration actuelle du MONITEUR DE L'EXPOSITION (absolument indépendante de celle antérieure qui avait son siège rue Bergère n° 18) a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux, situés Cité de l'Alma, n° 11, sont à proximité du Champ de Mars, du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, c'est-à-dire au centre même de l'Exposition.

Elle se met à leur disposition pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin concernant l'Exposition de 1889: réception et mise en place des produits à exposer, représentation au cours de l'Exposition, réexpédition, etc.

Pour ces renseignements et pour tout ce qui concerne la Rédaction ou l'Administration, s'adresser à M. H. PENDRIÉ, directeur et propriétaire-gérant du MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889.

Le MONITEUR DE L'EXPOSITION, qui, depuis sa création (janvier 1885), s'est occupé, non seulement d'une façon plus particulière de l'Exposition de 1889, mais aussi de toutes celles qui ont eu lieu dans d'autres villes de France ou de l'Étranger: Le Havre, Toulouse, Liverpool, Anvers, Amsterdam, Barcelone, continuera, à partir de la prochaine année, en modifiant son titre, à s'occuper d'une manière toute spéciale de tout ce qui a trait aux grandes expositions.

Le MONITEUR DE L'EXPOSITION restera, comme par le passé, essentiellement technique et documentaire; il sera ainsi un organe indispensable à tous ceux, si nombreux aujourd'hui: industriels, agriculteurs, commerçants, qui s'intéressent à ces grandes manifestations.

Les prix d'abonnement seront dorénavant les suivants:

France et Algérie: un an, 30 fr. — Six mois, 15 fr.

Union postale: — 36 — — 19

## SOMMAIRE

Les produits exposés. — Communications officielles et diverses. — Les petits abus de l'exploitation. — Nouvelles de l'Exposition. — Nos gravures. — Visites du Président de la République à l'Exposition. — Concours de machines agricoles. — Les congrès à l'Exposition. — Echos. — Les livres. — **Gravures:** La sculpture au palais des Beaux-Arts. — La galerie de trente mètres. — **Supplément:** Revue financière. — La tour Eiffel et la science. — Avis commerciaux.

## LES PRODUITS EXPOSÉS

Jusqu'à présent nous avons surtout parlé de l'Exposition en tant que monuments et édifices de tous genres. L'heure nous paraît venue, au moment où le jury des récompenses a déjà commencé ses travaux depuis tantôt quinze jours, de passer en revue, nous ne dirons pas toutes les expositions et installations particulières, mais, tout au moins, les principales.

Il serait fastidieux, en effet, de vouloir, dans cette revue, faire l'énumération, avec *détails particuliers*, de chacune des expositions; tout au plus pourrions-nous, le plus souvent, en faire une énumération succincte. Par contre, nous nous ferons un devoir de signaler, dans chaque classe, les installations qui nous paraîtront les plus dignes de retenir l'attention. Il y a telles d'entre elles qui nous obligeront même à une étude spéciale et, dans ce cas, nous ferons notre possible pour publier en même temps, s'il y a lieu, des dessins ou gravures appropriés.

En somme, nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que les lecteurs du *Moniteur* aient sous les yeux une revue complète de toutes les œuvres dignes d'intérêt exposées au Champ de Mars, au Trocadéro, au quai d'Orsay et aux Invalides, revue que nous commencerons dans un prochain numéro.

H. PENDRIÉ.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

ET DIVERSES

### Congrès international de l'intervention des pouvoirs publics dans le contrat de travail

Par arrêté en date du 20 juin 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de l'intervention des pouvoirs publics dans le contrat de travail:

MM.

Beurdeley (Paul), avocat, maire du 8<sup>e</sup> arrondissement de la ville de Paris.

Neubourg (Gaston), avocat.

### Le laboratoire municipal

Le service du laboratoire municipal fonctionne maintenant à l'Exposition comme dans le reste de Paris. Mardi, pour la première journée, ont été faits une dizaine de prélèvements des différentes boissons débitées: vins, alcools, bières, etc. Les deux cents établissements du Champ de Mars et de l'Esplanade seront tous visités successivement par les chimistes officiels. Avis à ceux qui seraient tentés de mettre en vente des liquides frelatés.

### Un nouveau guichet

Dimanche dernier a été mis en service un nouveau guichet situé à l'extrémité de l'avenue La Bourdonnais, près de la voie du petit chemin de fer.

### La médaille commémorative de la Tour Eiffel

Nous avons annoncé, il y a quelques semaines, qu'une médaille commémorative serait distribuée, au nom de la Ville, aux ouvriers de la Tour Eiffel.

Le Conseil municipal vient d'arrêter les conditions de cette distribution. 88 exemplaires en argent seront distribués: à M. Eiffel, à M. Compagnon, contre-maître du chantier aérien et aux 86 ouvriers désignés avec lui par M. Eiffel, comme ayant travaillé jusqu'au complet achèvement de l'œuvre. 316 exemplaires en bronze seront attribués aux 200 ouvriers ayant collaboré d'une façon sérieuse à la cons-

truction de la tour, aux membres du conseil municipal et à diverses personnes distinguées par leurs fonctions.

Les coins de cette médaille, grand module, seront exécutés par M. Levillain.

### Conférences-visites à l'Exposition

Nous avons dit que le comité des congrès et conférences a organisé, avec le concours de la Société centrale du travail professionnel, dont le président est M. Th. Villard, des conférences-visites à l'Exposition. Ces conférences sont publiques et gratuites. Elles ont lieu le mardi, à 10 heures 1/4 du matin, dans le Palais des Enfants, à côté de la galerie des Arts libéraux (avenue de Suffren).

Voici la liste de la première série de ces conférences, du mardi 25 juin au mardi 13 août.

25 juin. — M. Regnard: le travail des métaux.

2 juillet. — M. Dureau: l'industrie du sucre à l'Exposition.

9 juillet. — M. Fleury: les voies navigables à l'Exposition.

16 juillet. — M. Napoli: les appareils de précision.

23 juillet. — M. J. Dumont: l'éclairage électrique et les fontaines lumineuses de l'Exposition.

30 juillet. — M. Th. Villard: la Géographie et la statistique en 1888.

6 août. — M. Boucheron: teinture et impression.

13 août. — M. Périssé: les machines à vapeur à l'Exposition.

Nous rappelons qu'en outre de ces conférences-visites, la Société centrale du travail professionnel a organisé des promenades-visites ayant lieu deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, à 10 heures du matin. Rendez-vous devant le pavillon de la presse.

Ces promenades-visites, suivies par un nombreux public, ont, en raison de leur caractère instructif, reçu la haute approbation du Conseil municipal qui, dans sa séance du 21 juin, a accordé, dans ce but, une subvention de 2.000 fr. à la Société centrale du travail professionnel.

### Les élèves des écoles à l'Exposition

Le bureau du conseil municipal va faire des démarches auprès du ministre du commerce et

de l'industrie afin d'obtenir l'entrée gratuite, à l'Exposition universelle, des élèves des écoles communales et des délégués des syndicats parisiens.

#### La vente des produits exposés

A propos des abus qui avaient une tendance à se produire dans certaines classes, concernant la vente des produits exposés, un certain nombre d'exposants ont pris l'initiative de la protestation suivante qui, paraît-il, a recueilli un millier de signatures :

« Les soussignés, commerçants joailliers, horlogers, bijoutiers en or et imitation, orfèvres et de l'industrie du bronze :

« Considérant que l'article 33 du règlement accepté par tous les exposants est ainsi conçu.

« Les objets vendus ne peuvent être enlevés avant la fin de l'Exposition à moins d'une autorisation spéciale ;

« Considérant que des bijoux en or à bas titre dont la vente n'est pas tolérée en France sont exposés dans toutes les sections et seraient vendus si une tolérance, si minime qu'elle pourrait être, était accordée ;

« Considérant que la vente même des bijoux au titre apporterait un préjudice grave aux intérêts de l'industrie et du commerce de la bijouterie française ;

« Demandent respectueusement à M. le directeur général de l'exploitation de l'Exposition universelle de 1889, que tous les titulaires d'emplacement, dans l'enceinte de l'Exposition, et spécialement ceux qui exposent de la bijouterie, horlogerie ou orfèvrerie, soient mis en demeure de respecter l'article 33 dudit règlement. »

Inutile d'ajouter que nous approuvons pleinement les termes de la protestation ci-dessus ; certains exposants ont, en effet, une tendance visible à transformer l'Exposition en un simple bazar.

#### Le jury des beaux-arts

Le jury des récompenses du groupe 1, classe I (peinture), s'est réuni le 26 juin, à 2 heures et demie, dans l'atelier de Jean-Paul Laurens, au dépôt des Marbres, sous la présidence de M. Meissonier. Tous les jurés, français et étrangers, au nombre de quarante et un, assistaient à la première séance.

Les propositions pour les médailles d'honneur ont été faites. Le vote secret a eu lieu pour chacune d'elles, mais les résultats ne seront définitifs qu'après l'examen du jury de groupes, composé des président, vice-présidents et secrétaires de chaque classe et celui du jury supérieur, qui comprend les présidents de toutes les classes de l'Exposition.

Le jury de la section de sculpture a également commencé ses opérations dans le vestibule Rapp et dans les diverses galeries du Palais des Beaux-Arts. Aujourd'hui, première réunion du jury de la gravure.

#### La tombola de l'Exposition

L'administration des finances vient de décider les mesures à prendre pour assurer le succès de la tombola de l'Exposition.

On sait que cette tombola, autorisée par décret du 24 mai, a pour objet d'encourager les exposants, au moyen de l'achat de divers objets d'art et d'industrie, et de faciliter le voyage et le séjour à Paris, aux délégations ouvrières, agricoles et industrielles, ainsi qu'aux instituteurs.

Aux termes du règlement, signé par MM. Tirard et Rouvier, dont ampliation a été transmise hier à tous les intéressés, avec les placards annonçant la vente des billets, les billets de la tombola de l'Exposition seront émis par le caissier-payeur central du Trésor, au chiffre de 15,000,000.

Les habitants des départements autres que celui de la Seine pourront se les procurer chez les percepteurs de leur résidence et chez les débitants de tabac.

A Paris, les billets se trouveront chez les intermédiaires autorisés à vendre des tickets d'entrée de l'Exposition. Les intermédiaires recevront une remise de 20/0 ; le prix du billet de la tombola est fixé à 1 franc. Les frais de toute nature seront prélevés sur le produit brut de la vente.

Quant aux lots achetés, ils seront choisis par les soins de la commission supérieure de révision, nommée par décret du 11 mars 1887, et les comités des diverses classes de l'Exposition.

La commission acceptera, en outre, les dons qui lui seront offerts. On inscrira à l'Officiel les noms des donateurs. Les lots achetés seront livrés à un garde-magasin nommé par le président du conseil. Les exposants qui auront vendu un lot auront la faculté de mettre sur leurs produits la notice : *Acheté pour la tombola*.

Les tirages au sort se feront en séance publique dans la grande salle des fêtes du Trocadéro, à une date qui sera ultérieurement fixée. Les heureux gagnants auront trois mois pour retirer leurs lots.

#### L'exposition chevaline

L'exposition internationale des chevaux et généralement de tous les animaux reproducteurs va s'ouvrir prochainement au Cours-la-Reine.

Cette exposition est considérée comme une annexe de l'Exposition universelle et cependant il paraîtrait qu'un prix d'entrée spécial et en espèces serait exigé.

Nous croyons qu'il n'y a d'absolument équitable et logique que les tickets ordinaires donnant accès à cette exposition particulière.

Que l'on fixe le droit d'entrée à deux ou plusieurs tickets, nous n'y contredisons pas ; mais le même mode de perception doit être adopté pour tout ce qui n'est pas une entreprise particulière dans l'Exposition universelle et ses annexes.

#### Une adjudication

L'adjudication des buffets, bars et buvettes à installer dans l'enceinte des baraquements établis sur le Cours-la-Reine, aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Les entrepreneurs adjudicataires devront se conformer pour le prix des boissons aux instructions données par l'administration.

#### Les prix d'ascension de la Tour Eiffel

M. Eiffel, par ses conventions passées avec l'Etat, s'était engagé à ne demander aux visiteurs du dimanche que : 1 franc pour la première plate-forme, 50 centimes pour la seconde, 50 centimes pour la troisième. Total 2 francs. Mais ce bon marché, paraît-il, causa une telle affluence que des désordres se produisirent. On en a profité pour élever les prix comme nous l'avons dit. Ils étaient, avant-hier de 1 fr. pour la première plate-forme, plus 1 fr. pour la seconde et 2 fr. pour le sommet. Total 4 fr.

L'affluence des visiteurs n'a pourtant guère diminué. Voici du reste les chiffres :

Pour le 16 juin : première plate-forme, 16,743 ; deuxième plate-forme, 10,533 ; troisième plate-forme, 3,094.

Pour le 23 juin : première plate-forme, 17,094 ; deuxième plate-forme, 8,418 ; troisième plate-forme, 3,829.

Mais cette augmentation de prix n'est pas très démocratique et nous espérons que l'on saura trouver bientôt un moyen de sauvegarder l'ordre sur la tour Eiffel tout en permettant aux personnes dont la bourse n'est pas très bien garnie d'accéder au sommet du monument.

#### Le commissariat des beaux-arts

Le commissariat spécial des beaux-arts à l'Exposition, dont les bureaux ont été jusqu'ici rue de l'Université, au dépôt des marbres, a

pris possession, le 10 courant, des locaux qui viennent d'être aménagés à son usage dans l'enceinte générale. Ces locaux, situés sous la galerie du Palais des Beaux-Arts en bordure de l'avenue de la Bourdonnais, se composent d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Ils comprennent les cabinets du commissaire spécial des beaux-arts et de deux inspecteurs des beaux-arts, ses adjoints.

#### Le concours général de musiques

Nous avons dit que le concours général des musiques de France et de l'étranger serait une magnifique fête artistique.

De nouveaux renseignements nous permettent d'annoncer que la fête dépassera en éclat ce qu'on pensait tout d'abord. On ne compte pas moins de 25,000 exécutants.

A l'heure qu'il est, 576 sociétés musicales sont inscrites.

Cette magnifique manifestation artistique est toujours fixée aux 7 et 8 juillet prochain M. Carnot y assistera.

Les inscriptions et souscriptions sont reçues chez M. Simon, président du comité, 45, rue des Martyrs.

## LES PETITS ABUS DE L'EXPLOITATION

L'Exposition universelle est une merveille, un triomphe sans égal. C'est entendu.

Pourtant, il ne faudrait pas croire que tout est pour le mieux dans le plus beau des Champ de Mars possible. Le succès ne va pas sans abus, et abus il y a.

Aussi, sans avoir aucunement l'intention, en écrivant ces lignes, de faire le procès de l'Administration, il nous sera bien permis de signaler de temps à autre, sous le titre ci-dessus, les.... imperfections de notre magnifique Exposition.

Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de signaler deux de ces imperfections ou pour parler plus exactement, de ces abus. Bien que d'ordres très différents, ces abus n'en ont pas moins chacun leur gravité, le second surtout et c'est pourquoi sur celui-ci nous insisterons davantage.

Le premier se réfère aux kiosques à journaux. Pourquoi l'adjudicataire de ces kiosques interdit-il à ses sous-traitantes d'exposer en bonne vue les journaux et revues qu'elles ont à vendre, sous prétexte qu'ils masqueraient les annonces sur vitres qui garnissent lesdits kiosques ? Ceux-ci ont-ils été placés dans l'Exposition pour le profit d'un seul, ou pour la satisfaction du nombreux public qui la visite et qui est bien aise de s'y procurer les publications, entre autres, qui traitent de l'Exposition ? Sans parler du préjudice causé par ces procédés à de braves personnes, mères de famille pour la plupart, nous savons, en effet, pertinemment que nombre d'entre elles, par suite de l'interdiction qui leur est imposée, atteignent tout au plus la moitié du chiffre normal de vente auquel elles avaient le droit d'espérer.

Nous appelons donc sur cet abus l'attention de M. Berger ou de celui de ses chefs de service qui est plus spécialement chargé de la surveillance des kiosques.

Le second abus dont nous voulons parler est, avons-nous dit plus haut, d'ordre tout à fait différent. Il s'agit en effet de machines.

Tous ceux qui ont parcouru les galeries du Champ de Mars ont pu constater que la température qui y règne dans l'après-midi, par les temps d'orage que nous traversons depuis six semaines, est légèrement sénégalienne. Dans la galerie des machines notamment, par suite des conduites de vapeur qui y circulent en tous sens, cette température est, en général, plus élevée encore malgré l'immensité de la

nef, et le besoin de se rafraîchir s'y fait plus particulièrement sentir.

Or, et le hasard nous a bien servi en la circonstance, il existe dans cette même galerie, classe 52, un appareil des plus ingénieux exposé par son inventeur M. Henry Schlœsing, de Marseille, lequel, par analogie avec ceux si répandus aujourd'hui et qui, moyennant 10 centimes, indiquent le poids d'une personne, peut, mieux encore, offrir aux amateurs pour le même prix, un verre d'une boisson quelconque.

M. Schlœsing, nous a-t-on dit, a offert à l'administration d'installer un certain nombre de ses appareils dans l'enceinte de l'Exposition, et tout d'abord dans la galerie des machines, afin de mettre à la disposition des nombreux visiteurs ou employés qui ne peuvent pas à tout propos payer un bock 0 fr. 30 ou 0 fr. 40, une boisson saine et à bon marché. L'administration n'a pas accepté cette proposition, sous prétexte qu'elle avait déjà refusé l'autorisation de fonctionner à des appareils automatiques qui débitaient des flacons de parfumerie ou des tablettes de chocolat. Mais, outre qu'il n'y a rien de commun entre ces appareils et celui de M. Schlœsing, au point de vue mécanique, nous avons indiqué plus haut dans quel but philanthropique ce dernier pourrait fonctionner, d'autant plus que son inventeur, pour bien établir son intention, a offert de débiter gratis une boisson à déterminer.

Quel préjudice pourrait donc bien causer à Messieurs les grands cafetiers et limonadiers cette modeste concurrence. Et si préjudice il y avait, l'intérêt du plus grand nombre ne doit-il pas l'emporter en l'espèce sur la satisfaction intéressée de quelques-uns ?

Nous comprenons donc difficilement l'opposition faite en haut lieu à l'établissement, dans la galerie des machines tout au moins, de l'appareil de M. Schlœsing. Serait-ce par hasard parce qu'il vient de Marseille ? Pour une fois que du midi nous viendrait la... fraîcheur, on pourrait bien, ce nous semble, la laisser arriver jusqu'à nous. Aussi, ne pouvons-nous pas croire que si ces faits sont portés à la connaissance de M. Berger, il n'intervienne immédiatement et ne mette bon ordre aux prétentions de sous-ordres, dont le devoir n'est pas d'empêcher les exposants de faire valoir par tous les moyens honorables la valeur de leurs produits.

Les habitants de Marseille, où est installé un certain nombre des appareils de M. Schlœsing, s'en trouvent fort bien et, sûrement, les visiteurs de l'Exposition seraient de leur avis s'il leur était loisible d'user de la même commodité.

H. P.

## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

### Les entrées

	Payantes	Non payantes
Total au 19 juin.	4.731.165	
Journée du 20 juin.	109.215	17.661
— 21 —	91.370	19.294
— 22 —	81.601	20.044
— 23 —	220.118	45.275
— 24 —	405.774	48.610
— 25 —	95.345	19.194
Total	5.434.588	

### Train de plaisir de Lisbonne à Paris

On organise en ce moment à Lisbonne un train spécial, à destination de Paris, qui partira le 1<sup>er</sup> juillet en passant par Madrid et Hendaye. L'arrivée à Paris aura lieu le 8 juillet probablement et le départ, au retour, le 18 ou le 19. Pour être exact, nous devons dire que le

train ne sera spécial qu'entre Madrid et Paris et *vice versa*. Il sera composé de voitures de 2<sup>e</sup> classe seulement.

Le prix du voyage, aller et retour, sera de 112,500 reis, autrement dit 5 livres sterling, soit 125 francs.

### Le chemin de fer Decauville

Le chemin de fer Decauville a enregistré, dans la journée du 24 courant, son premier million de voyageurs. On peut s'attendre maintenant à lui voir atteindre le chiffre de 5 ou 6 millions de voyageurs pendant la durée de l'Exposition.

Quand on réfléchit qu'un semblable chemin de fer coûte seulement 20,000 francs le kilomètre, en comprenant voie, wagons et locomotives, on s'étonne qu'il n'y ait pas déjà quelques centaines de kilomètres installés en France. La raison en est que le succès du chemin de fer Decauville, comme matériel de terrassement et de transport de récoltes, étant devenu considérable dans ces dernières années, les usines de Petit-Bourg suffisaient à peine à toutes les demandes. Successivement augmentées à mesure qu'il le fallait, et munies d'un outillage extrêmement perfectionné, ces usines livrent maintenant des voies plus fortes du système Decauville, avec rails rivés aux traverses, et des locomotives articulées à quatre essieux d'une force de 80 chevaux.

Ce ne sera pas le moindre étonnement des ingénieurs de tous pays qui viendront à l'Exposition de voir un chemin de fer que le public s'était habitué à considérer comme un chemin de fer-joujou faire un trafic égal à celui des plus grandes voies ferrées. L'étonnement devient de l'admiration quand on songe que le chemin de fer de l'Exposition fait en cinq jours le trafic d'un chemin de fer d'intérêt local pendant un an.

Mercredi dernier, 26 juin, le chemin de fer Decauville a inauguré le tronçon qui complète son parcours, de la tour Eiffel à la galerie des Machines, parallèlement à l'avenue de Suffren.

Les visiteurs peuvent donc se faire désormais transporter en un seul voyage de l'École militaire à l'esplanade des Invalides, et *vice versa*.

### L'incident Defresne

L'incident Defresne dont nous avons parlé dans un précédent numéro a pris fin.

M. Defresne s'est engagé par écrit à retirer ses produits de la classe 46, où il exposait.

Aussitôt que ce déménagement aura été fait l'exposant « déchu » sera remplacé. La vitrine a déjà trouvé son nouveau locataire.

### Promenades-visites à l'Exposition

La septième promenade-visite organisée par la Société centrale du travail professionnel a été faite, dimanche 28 juin, par M. X. Rocques, sur l'industrie des alcools. Elle a été consacrée à la visite de la classe 50, dans laquelle figurent tous les appareils servant à la production, à la purification et à la rectification des alcools, depuis le modeste alambic du bouilleur de cru jusqu'aux beaux et grands appareils de la grande industrie. Un résumé sommaire de la conférence, présentant sous une forme succincte tous les points traités par le conférencier a été remis à chaque auditeur.

La huitième promenade-visite a été faite, jeudi 27, par MM. X. Rocques et Oulmann en remplacement de M. Roux, retenu au laboratoire municipal dont il est chimiste-expert.

Les conférenciers ont traité l'industrie et le commerce des stimulants (café, thé, cacao) et ont donné des explications sur place dans les expositions de Java, Japon, Chine, Guatemala, Paraguay, serres de San-Salvador et Brésil. La promenade s'est terminée au Palais des Produits alimentaires.

La prochaine promenade-conférence sera faite par M. Fleury sur les « Travaux publics, travaux à la mer ». Elle aura lieu aujourd'hui 30 juin.

### Le concours d'animaux gras

Quelque vaste que soit son enceinte, l'Exposition universelle ne peut déjà plus tenir dans ses premières limites.

On a commencé, il y a quelques jours, à dresser sur le Cours-la-Reine, aux Champs-Élysées, la clôture en planches destinée à limiter l'emplacement sur lequel se tiendra, au mois de juillet prochain, le concours général international d'animaux gras.

Les premières palissades s'élèvent le long du trottoir de droite du quai de la Conférence partant du bureau des tramways, elles se développent sur une longueur de 600 mètres, jusqu'à l'avenue d'Antin. Dans le sens de la largeur les deux allées avec leurs contre-allées (y compris la contre-allée réservée aux cavaliers) qui existent entre le quai et le Palais de l'Industrie, seront englobées dans le périmètre sur lequel on va construire les baraquements pour abriter les animaux.

Groupés autour du pavillon de la Ville de Paris, ces baraquements auront une grande importance. On en aura une idée quand on saura que leur construction ne coûtera pas moins d'un demi-million.

### Le Pavillon de la Société générale des Téléphones

L'exposition de la Société générale des Téléphones, dans son pavillon spécial, vient d'être ouverte officiellement.

On y voit la reproduction exacte d'un bureau central, dans lequel se trouvent appliqués les derniers perfectionnements apportés aux appareils et installations téléphoniques; ce bureau fonctionne sous les yeux des visiteurs.

Le soir, grande attraction avec les auditions téléphoniques de l'Opéra, de l'Opéra-Comique et de l'Eden.

Le pavillon des Téléphones se trouve derrière l'exposition de la Compagnie du Gaz, à deux pas de la maison G. Eiffel.

### Le Pavillon des Forêts

Quelques renseignements sur le pavillon des Forêts au Trocadéro.

Ce pavillon a été étudié et construit sous la direction de M. de Gayffier, conservateur des forêts, par M. Lucien Leblanc, architecte, chargé des travaux des sections russes à l'Exposition. Dans la construction du pavillon, tantôt l'arbre a servi comme colonnes décoratives, consoles, etc., tantôt il a été équarri pour la construction, et les écorces aux tons différents, aux couleurs brillantes, ont servi à la décoration des plafonds, des corniches, des panneaux de revêtement. Le but a été de chercher à faire, par la décoration même à l'extérieur, une exposition forestière colorée comme tons et nouvelle comme idée.

Le pavillon avec ses galeries, bassin, escaliers conduisant aux galeries du premier étage, occupe une surface d'environ mille mètres, les annexes (vues dioramiques, galeries, etc., qui ne s'élèvent qu'au rez-de-chaussée), une surface d'environ six cents mètres. Le pavillon est entièrement construit sur pilotis.

### La Section tunisienne

Très prochainement auront lieu des fêtes à la section tunisienne : danses du sabre, promenades aux flambeaux, danses d'escrime, chants avec accompagnement de guitare, danses nègres avec le galoubet et le tambourin, illuminations, etc.

Une répétition de ces fêtes a été donnée jeudi, à 9 heures du soir. On sait que l'Esplanade, éclairée à la lumière électrique, est ouverte définitivement au public jusqu'à 11 heures pendant toute la durée de l'Exposition.

**Inauguration du Pavillon du Vénézuéla**

Lundi dernier a été inauguré au Champ de Mars le pavillon du Vénézuéla, situé derrière la section du Brésil.

Ce pavillon a été construit sur les plans de M. Panlin, architecte, au moyen de fonds votés, à cet effet, par le gouvernement vénézuélien.

L'édifice se compose uniquement d'un spacieux rez-de-chaussée, avec patio central éclairé d'en haut par un vitrage tendu d'un velum rayé jaune, bleu et vert, les couleurs nationales. Il est installée dans cinq salles une remarquable collection de produits naturels et agricoles.

Ce sont d'abord des céréales, des cafés, des cacao provenant des plantations, des minerais d'or et de cuivre. Une haute pyramide représente en fac-simile la quantité d'or extraite d'une des principales mines du pays, et qui s'est élevée, en peu d'années, à 120 millions de

francs! Puis les cartes minéralogiques et routières dressées par ordre du président actuel, M. Paul Rojas; des plantes textiles et médicinales, des écorces tannantes et colorantes, des huiles, des rhums exquis, paraît-il, des tabacs, des soies. Une salle spéciale est réservée à la céramique; le sol du Vénézuéla est, en effet, riche en kaolin de la plus grande finesse.

**Les ingénieurs américains**

Les ingénieurs américains, dont nous avons annoncé l'arrivée à Paris, ont été reçus à l'Exposition par la Société des ingénieurs civils de France, dont le président est M. Eiffel.

Dans la matinée, M. Eiffel leur a souhaité la bienvenue au pavillon de la Société des ingénieurs civils.

M. Chanute a répondu au nom des ingénieurs

américains. Puis ceux-ci ont fait l'ascension de la tour Eiffel.

Un déjeuner, auquel assistaient M. Whitelaw-Beid, ministre des Etats-Unis, et M. Berger, leur a été offert à la première plate-forme de la tour.

Au dessert M. Eiffel a porté la santé du peuple américain, de M. Harrisson, président des Etats-Unis, et de M. Carnot, président de la République française.

Ce toast a été accueilli par des hourras,

M. Tour, ingénieur américain, a répondu à ce toast par un éloge de la fraternité du peuple américain et du peuple français.

Les convives se sont séparés après un toast de M. Banderali aux ladies américaines, très nombreuses à ce banquet.

**Un banquet sur la tour Eiffel**

Un grand banquet barbiste doit avoir lieu, le



LA GALERIE DE TRENTE MÈTRES (PHOTOGRAPHIE DE PIERRE PETIT)

19 juillet prochain, sur la tour Eiffel, sous la présidence de M. G. Eiffel, ancien élève de Sainte-Barbe. Les souscriptions au banquet sont reçues à Sainte-Barbe jusqu'au 8 juillet.

**La statue d'Arago**

La statue d'Arago est arrivée au Champ de Mars. On l'a placée sous le dôme du palais des Arts libéraux, au-dessous de la peinture du Zodiaque. Cette œuvre due comme nous l'avons dit, au sculpteur Oliva, sera, l'Exposition terminée, installée sur la place qui porte le nom de l'illustre physicien, au sud des jardins de l'Observatoire.

**Les ouvriers à l'Exposition**

Le Conseil municipal d'Angers a voté les fonds nécessaires pour l'envoi à l'Exposition d'une délégation ouvrière de 34 membres. La délégation sera élue par les ouvriers eux-mêmes dûment convoqués à cet effet et divisés en groupes de métiers.

Il sera ultérieurement voté des crédits pour les frais de voyage et de séjour d'instituteurs et d'institutrices.

On annonce également que le Conseil municipal de Millau (Aveyron) a voté dans une de ses dernières séances, une somme de 2,000 francs pour envoyer à Paris une délégation d'ouvriers.

Enfin, le gouvernement genevois vient de voter un crédit de 12,000 francs pour envoyer une délégation d'ouvriers à l'Exposition universelle. Le voyage s'effectuera très prochainement.

**NOS GRAVURES**

Les deux gravures que nous publions dans ce numéro représentent deux des galeries les plus intéressantes des palais du Champ de Mars :

La galerie de trente mètres est

celle qui fait suite au Dôme central et conduit au Palais des Machines. Elle est certainement une des plus belles, tant par ses aboutissants que par les superbes installations de produits divers qu'on y rencontre. Ces installations, ces produits, les plus beaux parmi ceux de chacune des classes qui leur font vis-à-vis, à droite et à gauche, ne sont pas le moindre attrait de cette galerie.

On peut, en effet, y admirer un spécimen de la plupart des produits exposés dans le Palais des expositions diverses dont elle forme l'allée centrale : Bijouterie, céramique, ameublements, bronze d'art, sculptures diverses, tissus, ouvrages de fer et de cuivre, orgue et piano, etc.

Le nouvel arrivant est littéralement ébloui quand il pénètre pour la première fois dans cette nef de 200 mètres de longueur qui forme une si heureuse liaison entre le Dôme central, cette œuvre magistrale de M. Bouvard, et le Palais des Machines, la grandiose conception de M. Dutert.

La galerie Rapp, qui relie le Palais des Beaux-Arts à celui des Expositions diverses, a la même largeur que la galerie centrale, 30 mètres, mais elle n'a que 115 mètres de longueur. C'est dans la galerie Rapp que sont exposés les principaux sujets de sculpture, complément de l'exposition des tableaux établie dans le Palais des Beaux-Arts.

La galerie Rapp, par elle-même, ne comporte pas la même attraction que la galerie centrale. Sa charpente de fer peinte en bleu n'offre pas de sujet décoratif marquant comme en contient cette dernière. Elle est même d'une simplicité, à ce point de vue, peut-être un peu exagérée.

Par contre, les œuvres rares autant que remarquables que l'on y rencontre à chaque pas suffisent, à défaut d'autre motif, à retenir les visiteurs, et plus d'un qui l'a déjà parcourue

veut la revoir encore. Sa position, d'ailleurs, à proximité d'une des principales entrées de l'Exposition, fait de cette galerie une des parties les plus visitées du Champ de Mars.

#### VISITES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A L'EXPOSITION

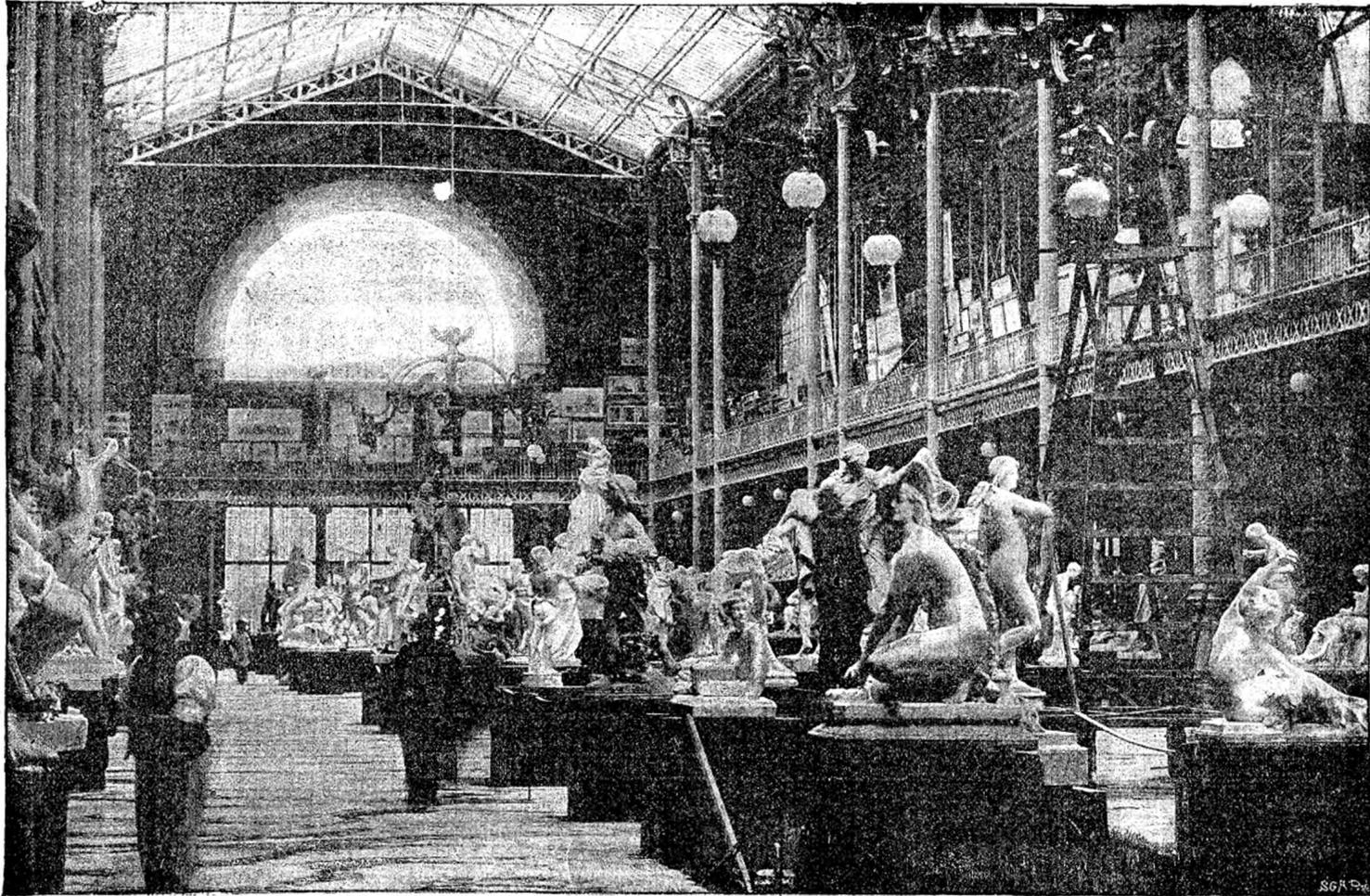
Le vendredi 21 juin, à 2 heures, a eu lieu l'inauguration officielle de l'Exposition coloniale française par M. le Président de la République.

M. Carnot, accompagné de M<sup>me</sup> Carnot, a été reçu à l'entrée du pavillon central par M. Tirard, président du conseil, M. Rouvier, ministre des finances, et M. Eugène Etienne, sous-secrétaire d'Etat des colonies,

auxquels s'étaient joints MM. Schoelcher, sénateur, Félix Faure, député, vice-présidents de la commission d'organisation de l'Exposition ; MM. Berger, directeur général de l'exploitation ; Dislère, conseiller d'Etat ; les commissaires et commissaires-adjoints de la section des colonies et les membres de la commission d'organisation.

Un grand nombre de sénateurs, de députés et de fonctionnaires des différentes administrations accompagnaient le Président de la République.

M. Carnot a visité successivement et en détail le palais central, le pavillon de la Cochinchine, la pagode du Cambodge, le village annamite, où divers ouvriers indigènes ont travaillé sous ses yeux ; le village canaque, et, après avoir assisté à une représentation au théâtre annamite, s'est rendu au pavillon de



LA SCULPTURE AU PALAIS DES BEAUX-ARTS, GALERIE RAPP (PHOTOGRAPHIE DE PIERRE PETIT)

l'Annam et du Tonkin, où un lunch lui a été offert.

Après un hymnée chanté par les Tahitiens et les Tahitiennes et des danses exécutées par des Canaques, a eu lieu la promenade du Dragon par les Annamites et les Tonkinois de l'Exposition, ainsi qu'un défilé de tous les indigènes de l'Indo-Chine.

Le Président de la République s'est retiré à 4 h. 1/2.

Le lendemain, samedi, le Président de la République et M<sup>me</sup> Carnot, accompagnés par M. Tirard, président du conseil, ont assisté, dans la soirée, à la fête d'inauguration du pavillon du Mexique à l'Exposition.

M. Carnot s'est rendu ensuite au Palais des Beaux-Arts, d'où il a assisté au spectacle des fontaines lumineuses. Il a terminé sa visite par le pavillon du gaz.

Le lundi suivant, 24 juin, le Président de la République s'est de nouveau rendu à l'Exposition, où il a visité le pavillon de Monaco et plusieurs sections étrangères, notamment

celles de la Grande-Bretagne, de la Belgique, de l'Autriche-Hongrie et du Danemark.

Partout, le plus chaleureux accueil a été fait à M. Carnot, qui s'est retiré pleinement satisfait de sa visite.

## ECHOS

### Les centenaires à la tour Eiffel

La Tour va devenir le rendez-vous de tous les centenaires de France.

Nous apprenons, en effet, que M<sup>me</sup> Véron, âgée de près de cent ans, et née au Bourgd'Oisans (Isère), jalouse du succès de M. Haridouin, le centenaire qui vient de faire l'ascension de la Tour, se propose d'accomplir le même exploit.

Coincidence curieuse : elle est née le 14 juillet 1789, et c'est à l'occasion du centenaire de

la Révolution, qui est en même temps le sien, qu'elle se propose de le fêter à 300 mètres de hauteur.

\*\*\*

### La conservation des monuments à l'Exposition

Nous avons parlé de la proposition de loi de M. Frébault, tendant à la conservation de certains monuments de l'Exposition et à la transformation des terrains du Champ de Mars en un square.

Les bureaux de la Chambre ont nommé une commission pour examiner la question.

Ont été élus commissaires : MM. Frébault, Duvaux, Gaulier, Remoiville, Rondeleux, Tony Révillon, Maillard, Michou et Magnin.

Tous paraissent favorables à la proposition.

\*\*\*

### Représentation de gala à l'Opéra

Les membres des jurys français organisent, en l'honneur des jurés étrangers, une représentation de gala à l'Opéra qui aura lieu le 2 juillet.

### Inauguration de la statue de la Liberté Grande fête de nuit

Le jeudi 4 juillet, à l'occasion de l'inauguration, sur le môle du pont de Grenelle, de la *Statue de la Liberté éclairant le monde*, offerte à la ville de Paris par les Américains.

#### Programme

Projections électriques sur la statue de la Liberté.

Embrassement de la tour Eiffel.

Jeu de toutes les fontaines lumineuses.

Illumination complète du Trocadéro.

Feu d'artifice à l'île des Cygnes.

Prix d'entrée à la fête de nuit, à partir de 5 heures du soir : cinq tickets de 1 franc.

\* \*

### Exposition rétrospective de la Bastille

L'exposition rétrospective de la Bastille a commencé, depuis dimanche, une série d'attractions nouvelles. Après la *Noce villageoise*, qui a fait courir tout Paris, on peut assister à de nouvelles fêtes populaires au XVIII<sup>e</sup> siècle, titre : *la Mariée du Conserit*, alternant avec des scènes désopilantes du recrutement des soldats du roi, et des danses de caractère du temps.

Ces représentations se continueront tous les jours, deux fois dans l'après-midi, et une fois dans la soirée.

Pour satisfaire aux demandes du public, les soirées de la Nouvelle Bastille devenant ainsi plus attrayantes, les visiteurs y trouveront maintenant des salons de consommations à des prix très modérés, en sorte que, sans sortir de l'enceinte, ils y jouiront, après leur dîner et jusqu'à minuit, d'un spectacle aussi amusant qu'instructif.

\* \*

### Grand concours musical

Un concours musical monstre aura lieu dans le jardin des Tuileries, le 7 et le 8 juillet prochain. Cette fête est placée sous le haut patronage du président de la République. Vingt-huit mille musiciens exécuteront ensemble la *Marseillaise* et d'autres morceaux de leur répertoire. Soixante-douze départements seront représentés à ce concours.

\* \*

### Bal offert par les exposants

Les souscriptions pour le bal qui sera offert le 10 juillet au palais de l'Industrie par les exposants français et étrangers aux membres du gouvernement et de la municipalité de Paris sont reçues par les secrétaires des comités français et étrangers. MM. les membres des comités d'admission, d'installation, du jury, les architectes, ingénieurs et entrepreneurs des classes ou des exposants français et étrangers.

On est en train de construire, dans le jardin des Tuileries, une estrade et une longue rangée de tribunes pour le grand concours de gymnastique qui aura lieu le dimanche 7 juillet. Ces tribunes occuperont, dans presque toute sa longueur, le côté droit de la grande avenue du jardin.

\* \*

### Statistique médicale de l'Exposition

Le service médical de l'Exposition, organisé dès le début des travaux vient de communiquer un rapport très intéressant sur la santé du personnel ouvrier confié à ses soins. De ce rapport il résulte que les fièvres telluriques, dont le nombre s'est élevé jusqu'à 405 cas pendant l'Exposition de 1878, n'a pas dépassé 15 cas pour la présente année.

Voici d'ailleurs la statistique générale des cas soignés ou constatés par le service médical durant la période des travaux :

Malades traités au service, 6.458 ; malades qui ont donné lieu à des consultations, pansements et visites à domicile, 21.023. Sur les 6.458 cas 33 seulement ont été suivis de mort.

### La revue du 14 juillet

On va construire sur l'hippodrome de Longchamps, pour la revue du 14 juillet, deux nouvelles tribunes à droite et à gauche des tribunes actuelles. Ces tribunes sont destinées aux commissaires, membres des jurys, aux exposants et au personnel de l'Exposition. 8.000 cartes ont été mises, à cette occasion, à la disposition du commissaire général de l'Exposition.

\* \*

### Les Compagnies de chemins de fer

Le succès de l'Exposition universelle donne lieu, surtout depuis le commencement de ce mois, à un mouvement de voyageurs considérable, dont les Compagnies de chemins de fer commencent à ressentir les sérieux effets.

La Compagnie du Nord, à elle seule, n'a pas eu moins de 270,000 voyageurs en plus sur Paris, dans la première quinzaine de juin sur la période correspondante de 1888, représentant une augmentation totale de 42 0/0, et qui, pour les voyageurs de la grande ligne et de la banlieue atteint 57 0/0. Cette augmentation considérable, coïncidant avec les nombreux trains de plaisir organisés par la Compagnie sur Paris, obligeant à un dédoublement d'une grande partie des trains, n'a pas été sans apporter certains troubles aujourd'hui disparus. La Compagnie vient de prendre des mesures pour améliorer ses services. Sur la grande ligne, la plupart de ses trains et principalement ses grands trains internationaux sur l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne, sont ou vont être dédoublés à l'aller comme au retour.

La Compagnie de l'Est va créer 80 trains de plaisir composés de voitures de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, dans lesquels les voyageurs seront admis avec des billets spéciaux comportant une large réduction de prix. La durée de valabilité de ces billets sera de 4 à 5 jours, suivant l'éloignement du point de départ du train.

Un de nos confrères a fait observer, il y a quelques jours, que ce délai était peut-être un peu court pour la visite de Paris et de l'Exposition. A cela, il lui a été répondu qu'il résultait des enquêtes des inspecteurs que la clientèle de ces trains spéciaux ne s'accommoderait pas volontiers, pour des motifs divers, d'un séjour plus prolongé à Paris. Il paraît, en effet, que la plupart des voyageurs de troisième classe des trains de plaisir, c'est-à-dire la grande majorité s'arrange pour ne passer à Paris que les trois ou quatre jours pour lesquels ils peuvent apporter leurs vivres.

Les Compagnies ont donc été amenées à prendre un moyen terme destiné à satisfaire le plus grand nombre.

La Compagnie d'Orléans vient de créer des billets d'aller et retour à prix réduits destinés à accorder des facilités très grandes aux ouvriers qui viennent visiter l'Exposition, pour examiner les travaux exécutés par les industriels de France et de l'étranger. Ces billets d'aller et retour, valables pour huit jours, sont distribués à des groupes d'ouvriers dont le voyage est patronné par les chambres de commerce, par les comités d'arts et manufactures, par les chefs d'établissement.

\* \*

### Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts

A l'occasion de l'Exposition universelle, la Bibliothèque nationale a organisé l'exposition d'un choix de livres imprimés, de manuscrits et d'estampes achetés dans ces dix dernières années, et une exposition de géographie.

Les salles où sont exposées ces collections sont ouvertes au public sans carte, comme les autres galeries d'exposition de la Bibliothèque nationale, le mardi et le vendredi, de 10 heures à 4 heures.

## CONCOURS DE MACHINES AGRICOLES

La série des concours pour l'essai et la comparaison des machines agricoles admises à l'Exposition universelle, semoirs à graines, à engrais, etc., a été inaugurée dernièrement.

La ferme du Buisson, située sur le haut plateau qui fait face à la Marne et aux collines de Villavaudé, dépendant du domaine de Noisiel, offre un champ de concours admirable.

Ce beau domaine, mis à la disposition du ministère de l'agriculture, par MM. Menier, se prête de la façon la plus parfaite aux expériences dont le programme a été tracé par M. Tisserand, directeur de l'Agriculture, offre aux concurrents toutes les garanties désirables, et aux agriculteurs aussi bien qu'aux jurés les moyens d'appréciation les plus sérieux.

Le jury, sous la direction de M. Tisserand, que l'on trouve toujours à la tête du mouvement agricole, suivait scrupuleusement toutes les opérations, malgré une pluie battante qui a duré toute la matinée : tous suivaient dans la boue, tout aussi bien que par le plus brillant soleil.

Le concours comprenait quatre catégories d'instruments :

1<sup>o</sup> Semoirs en ligne pour grande culture (5 appareils) ; 2<sup>o</sup> semoirs pour la moyenne et petite culture (8 machines) ; 3<sup>o</sup> semoirs à betteraves et à poquets (6 semoirs) ; 4<sup>o</sup> distributeurs d'engrais (8 exposants) et enfin un semoir de pommes de terre.

Les opérations avaient été préparées, dès le matin, par les commissaires : MM. Bignon, Couanon, Debains, Hardon, Marsais, Menier et Ringelman.

Dès l'aube, toutes les machines arrivées de la veille étaient réunies sur le champ d'expériences, les grains pesés et distribués à chacun des concurrents. Les semoirs ont opéré leur travail en semant, à différentes distances, 15, 20 et 30 centimètres (1), suivant la nature des grains.

M. le directeur de l'agriculture, venu des premiers sur le terrain, a tenu à juger par lui-même des résultats obtenus.

A 1 h. 10, M. Faye, ministre de l'agriculture, arrivait à la gare d'Emerainville ; reçu sur le quai de la gare par M. Gaston Menier, il montait avec lui dans le wagon-salon de la ligne, créée spécialement pour le service de la ferme et de l'usine, et se rendait à la ferme du Buisson.

Le ministre a fait son entrée sur le champ d'expériences aux accents de la *Marseillaise*, brillamment exécutée par la fanfare de Noisiel, encore une des créations de MM. Menier.

M. Faye était accompagné de son fils, de M. Baudoin, chef adjoint de son cabinet, de MM. le comte Foucher de Careil, sénateur, président du groupe VIII et président du conseil général de Seine-et-Marne, Gros et Gastellier, députés, Gâtellier, président du comice agricole de Meaux, Grosjean, Hérisson, inspecteur de l'enseignement agricole, Grandeau, Lavallard, Hardon, Couanon, Schloësing, etc., etc. Il a paru vivement s'intéresser aux explications qui lui ont été fournies par M. Tisserand et par les exposants eux-mêmes sur le fonctionnement des semoirs mécaniques dont quelques-uns paraissent en réalité fort ingénieux.

Le temps était devenu superbe, et jusqu'à 3 heures et demie, le ministre a présidé lui-même aux épreuves, encourageant chaque concurrent de quelques paroles bienveillantes.

Un concert sous la tente, par la fanfare de Noisiel, a suivi la visite à la ferme (2), et la

(1) 0,15 cent. pour le blé, 0,20 cent. pour l'orge, 0,30 cent. pour le maïs.

(2) Le domaine de Noisiel, comprenant 900 hectares de terres labourables et 400 hectares de prairies, est pourvu d'un bétail dont le choix et la beauté ne laissent rien à désirer : 200 bœufs de travail, 80 vaches laitières 2000 moutons le composent. Les machines à battre, à hacher, à préparer les fourrages sont mues par l'électricité.

journee s'est terminée par un lunch offert par M<sup>me</sup> Menier mère, dans l'un des immenses hangars, d'élégante construction en fer et brique, artistement décoré pour la circonstance. Trois cents invités environ assistaient à ce lunch (servi par la maison Potel et Chabot) et charmé par la fanfare qui a exécuté les meilleurs morceaux de son répertoire.

M<sup>me</sup> Menier mère présidait, ayant à sa droite le ministre de l'agriculture, et à sa gauche M. le sénateur Foucher de Careil.

M. Faye, aux applaudissements des invités, a porté le premier la parole et s'est exprimé ainsi :

« Messieurs,

« Je suis sûr de répondre à vos sentiments et à votre pensée en portant un toast respectueux et reconnaissant à M<sup>me</sup> Menier et aux deux fils qui sont ici à côté de leur mère, les dignes continuateurs d'une œuvre considérable, qui est en même temps une œuvre philanthropique. Je remercie M<sup>me</sup> Menier, qui est encore la vie et l'âme de cette œuvre, de l'hospitalité qu'elle nous donne, hospitalité que je qualifierais de royale si je n'étais pas ministre de la République ! (Rires et applaudissements).

« Messieurs, je bois à M<sup>me</sup> Menier, et l'accueil que j'ai reçu m'engage à ajouter que je ne dis pas adieu, mais au revoir ! (Applaudissements prolongés). »

M. Foucher de Careil a ensuite rappelé en termes excellents et très chaleureux, l'amitié qui l'unissait à M. Menier, et les services rendus par lui à l'agriculture et à l'industrie. Saluant dans la personne de sa femme et de ses fils, les continuateurs de son œuvre, digne de servir de modèle à l'industrie et à l'agriculture, les deux forces vives de la nation. M. Foucher de Careil a rappelé que M. Menier a été le prophète de l'électricité ; il a félicité ses enfants, de la réalisation de l'œuvre paternelle dans les conditions qui font l'admiration de tous les visiteurs, accourus à ce concours.

« Gloire à ce père de Noisiel, a-t-il dit, où les visiteurs viendront bientôt en foule et renaitront que l'Exposition, n'est pas tout entière au Champ de Mars, mais, qu'elle s'étale aussi sur les bords de la Marne. »

M. Gastellier a remercié, de son côté, le Ministre de sa visite ; puis, le cortège officiel, escorté par la fanfare, s'est dirigé vers le quai d'embarquement, où un train le ramenait à Emerainville.

A 7 heures, les invités étaient rentrés à Paris.

A. RAMÉ.

## LES CONGRÈS DE L'EXPOSITION

Avec le mois de juin a commencé la réunion des Congrès internationaux de l'Exposition :

Du 12 au 15 a eu lieu le congrès de *sauvetage* ; du 15 au 22, celui pour la *propagation des exercices physiques dans l'éducation* ; du 17 au 22, le congrès des *architectes* ; du 17 au 27, celui de la *Société des gens de lettres* et du 23 au 27, celui de la *paix*. Puis, pour clore la série des congrès du mois de juin, ont eu lieu dans les derniers jours de ce mois, ceux pour la *protection des œuvres d'art et des monuments*, du 24 au 29, et des *habitations à bon marché*, du 26 au 28.

Nous donnons ci-après les indications particulières que nous avons pu recueillir sur chacun d'eux :

### Congrès pour la propagation des exercices physiques dans l'éducation

Ce congrès a été organisé sur l'initiative de M. Jules Simon. Le programme comportait des conférences, une excursion sur la Marne, une visite au Bois de Boulogne, des exercices de gymnastiques. Les résolutions prises ne nous sont pas encore connues.

### Congrès des architectes

Ce congrès, organisé sous l'initiative de la Société centrale des architectes français et qui a tenu ses séances du 17 au 22 juin, comme il est dit plus haut, était présidé par M. Bailly. Voici les principaux sujets qui y ont été traités et les noms des architectes qui ont pris la parole sur chacun d'eux :

MM.

César Daly, *les Hautes études d'architecture* ;  
Ch. Garnier, *l'Éducation de l'architecte* ;  
Emile Trélat, *l'Enseignement de l'architecture en général* ;

Paul Goult, *l'Enseignement de l'architecture envisagé tel qu'il est actuellement* ;

Edmond Guillaume, *l'Enseignement de l'architecture tel qu'il est donné à l'École nationale des Beaux-Arts* ;

Ach. Hermant, *la Jurisprudence dans l'enseignement de l'architecture* ;

De Baudot, *Réformes à introduire dans l'enseignement de l'architecture* ;

Charles Lucas, *l'Enseignement pratique du personnel du bâtiment*.

### Congrès de la Société des gens de lettres

Voici l'énumération des résolutions votées par les membres de ce congrès :

1<sup>o</sup> Le droit de traduction sera protégé de la même manière que le droit sur l'œuvre originale et pour le même temps ;

2<sup>o</sup> Il n'y a pas lieu d'imposer aux auteurs d'articles de journaux ou de recueils périodiques l'obligation d'en interdire la reproduction ;

3<sup>o</sup> Nul ne peut reproduire des fragments des œuvres d'un auteur sans son consentement dans des chrestomathies, des anthologies, ou recueils de morceaux choisis ;

4<sup>o</sup> Le congrès émet le vœu que les pays signataires de la convention s'entendent pour l'unification de leurs législations intérieures, de manière à assurer la complète et effective réciprocité sur tous les points ;

5<sup>o</sup> La transformation d'un roman en pièce de théâtre, ou *vice versa*, sans le consentement de l'auteur, et généralement ce qu'on appelle l'adaptation, constituent une reproduction *illicite*.

Ce congrès a tenu ses séances au ministère de l'Instruction publique.

### Congrès de la paix

Ce congrès, qui a siégé à la mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement, a été présidé par M. Frédéric Passy, le savant économiste, assisté de MM. H. Ratt, Cremer, député anglais ; Mazzolini, député italien ; Millner, délégué américain ; et M. Gaston Morin, secrétaire.

Voici les premières résolutions qu'il a votées :

Article premier. — Le congrès pense qu'il y aurait utilité à déclarer qu'une clause d'arbitrage doit être insérée dans tout traité à intervenir entre deux États, et que, cette clause ayant été admise, l'acceptation de l'arbitrage est obligatoire et non facultative.

Art. 2. — Le principe de l'arbitrage international devrait être l'une des bases fondamentales de la Constitution de chaque État.

Les relations s'engageraient moyennant la reconnaissance réciproque de la pleine autonomie, souveraineté et constitution particulière de chacune, à s'en rapporter à la décision d'arbitres, au lieu de recourir aux armes.

Art. 3. — En prévision de l'établissement d'un tribunal international permanent, le Congrès considère que le premier pas à faire en vue de la réalisation de ce vœu consiste à conseiller à chaque gouvernement ayant un traité à signer avec celui d'un autre État, de désigner d'avance les juristes qui devront, de leur côté, faire partie du tribunal arbitral, en invitant le gouvernement cotraitant à faire de même.

Art. 4. — Le Congrès exprime la conviction que l'opinion publique, dans toutes les

nations civilisées, imposera une autorité et donnera une force aux déclarations des cours arbitrales, suffisantes pour rendre inutile l'intervention d'une police internationale.

Après le vote de ces résolutions, M. Amédée Granier donne lecture des conclusions, adoptées par la troisième section sur « l'application internationale du principe de fédération » qui seront discutées aujourd'hui.

### Congrès pour la protection des œuvres d'art et des monuments

La principale question inscrite au programme de ce Congrès que présidait M. Charles Garnier, l'éminent architecte, était l'organisation d'une sorte de *Croix rouge* pour les monuments, afin d'assurer leur protection et leur conservation en temps de guerre.

### Congrès des habitations à bon marché

Ce Congrès, présidé par M. Siegfried, député, a discuté les questions suivantes :

1<sup>o</sup> Des habitations à bon marché au point de vue économique et financier.

2<sup>o</sup> Des habitations à bon marché au point de vue de la législation.

3<sup>o</sup> Des habitations à bon marché au point de vue de la construction et de la salubrité.

5<sup>o</sup> Des habitations à bon marché au point de vue moral.

Nous avons à signaler quelques-uns des Congrès qui doivent tenir leurs séances à la suite de ceux déjà cités :

### Congrès de la boulangerie

Ce congrès se tiendra du 28 juin au 3 juillet, dans l'une des salles du palais du Trocadéro. De nombreux délégués français et étrangers y prendront part.

Voici le programme arrêté par le comité d'organisation : 1<sup>o</sup> Compte rendu des travaux de la délégation du congrès de 1884. — 2<sup>o</sup> Législation, taxe, intervention de l'administration, système de vente. — 3<sup>o</sup> Importation du pain étranger. — 4<sup>o</sup> Accidents et assurances. — 5<sup>o</sup> Transports. — 6<sup>o</sup> Unification du poids des sacs, cotation des farines aux 100 kil. — 7<sup>o</sup> Chambre et Tribunaux de commerce. — 8<sup>o</sup> Syndicat général. — 9<sup>o</sup> Questions diverses.

### Congrès de l'intervention des pouvoirs publics dans le contrat du travail

La commission d'organisation de ce congrès qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 4 juillet 1889 inclusivement, dans le cercle ouvrier de l'exposition d'économie sociale, à l'esplanade des Invalides, est présidée par M. Léon Dounat, membre du conseil municipal de Paris, et comprend un certain nombre de députés et de présidents de chambres syndicales.

Le but que se proposent les organisateurs de ce congrès est d'examiner et de discuter contradictoirement tout ce qui est relatif à l'intervention de l'État ou des municipalités dans les rapports du capital et du travail.

### Congrès d'hygiène et de démographie

Enfin, nous croyons devoir signaler dès à présent, eu égard à son importance, le congrès d'hygiène et de démographie.

Ce congrès, provoqué par le comité consultatif d'hygiène publique de France et par la société de médecine publique et d'hygiène professionnelle, se tiendra du 4 au 11 août 1889 à la Faculté de médecine.

Les travaux seront répartis entre huit sections, conformément au tableau ci-dessous.

Indépendamment des communications faites par les membres du congrès à titre privé, un certain nombre de questions ont été mises à l'ordre du jour par le comité d'organisation ; ces questions feront l'objet de rapports préliminaires, qui seront adressés à tous les membres qui auront fait acte d'adhésion et qui auront versé le montant de la cotisation fixé à 20 francs.

Il est nécessaire que les adhésions soient adressées le plus tôt possible au secrétariat du congrès, 28, rue Serpente, à Paris (hôtel des Sociétés savantes), afin que le comité d'organisation puisse prendre les mesures nécessaires pour assurer un tirage suffisant des rapports préliminaires et des divers documents.

Voici les questions proposées par le comité consultatif d'hygiène.

1. Mesures d'ordre législatif, administratif et médical prises dans les divers pays pour la protection de la santé et de la vie et de la première enfance. — Rapporteurs : MM. le docteur Landouzy, médecin des hôpitaux, professeur agrégé à la Faculté de Paris; et le docteur H. Napias, inspecteur général des services administratifs du ministère de l'intérieur.

2. De l'enlèvement et de l'utilisation des détritus solides (fumiers, boues, gadoues, débris de cuisine, etc.) dans les villes et dans les campagnes. — Rapporteurs : MM. Du Mesnil, membre de la commission des logements insalubres de la ville de Paris, secrétaire du comité consultatif d'hygiène; et Journet, ingénieur des ponts et chaussées, attaché à la direction des travaux de Paris.

3. Régime et distribution de la température dans l'habitation. — Rapporteurs : MM. Emile Trélat, directeur de l'École spéciale d'architecture; et Somasco, ingénieur.

4. Action du sol sur les germes pathogènes. — Rapporteurs : MM. le docteur Grancher, professeur à la Faculté de médecine de Paris; et le docteur Richard, médecin-major, membre du comité consultatif d'hygiène.

5. Protection des cours d'eau et des nappes souterraines contre la pollution par les résidus industriels. — Rapporteurs : MM. le docteur J. Arnould, médecin inspecteur de l'armée, professeur à la Faculté de médecine de Lille; et le docteur A.-J. Martin, membre du comité consultatif d'hygiène.

6. De l'assainissement des ports. — Rapporteur : M. le docteur A. Prouts, professeur d'hygiène à la Faculté de Paris, inspecteur général des services sanitaires, etc.

7. Accidents causés par les substances alimentaires d'origine animale contenant des alcaloïdes toxiques. — Rapporteurs : MM. P. Brouardel, doyen de la Faculté de médecine de Paris; Pouchet, membre du comité consultatif d'hygiène; et le docteur Loye.

8. De la statistique des causes de décès dans les villes. — Rapporteur : M. le docteur J. Bertillon, chef du service démographique de la ville de Paris, membre du comité consultatif d'hygiène publique de France, etc.

#### Congrès pour l'étude des questions relatives à l'alcoolisme

Le congrès international pour l'étude des questions relatives à l'alcoolisme, s'ouvrira le lundi 29 juillet, à 8 heures du matin, sous la présidence de M. Léon Say, rue de Grenelle, 84.

Voici les questions proposées par le comité d'organisation :

1<sup>o</sup> Statistique des débits de boissons comparée dans les divers pays. Rapports entre l'accroissement de la consommation de l'alcool et le développement de la criminalité et de la folie. Rapporteur : M. Yvernès ;

2<sup>o</sup> Des moyens de restreindre le nombre des débits de boissons et de combattre leur influence dangereuse. Quels résultats ont produit les deux systèmes qui sont en vigueur dans les différents pays, celui de la liberté accordée sous certaines conditions aux débits de boissons, et celui de l'autorisation préalable. Rapporteur : M. Albert Desjardins ;

3<sup>o</sup> Considérations médico-légales sur les délits et les crimes commis sous l'influence de l'alcoolisme. Rapporteur : M. le docteur Motet ;

4<sup>o</sup> Des moyens légaux de prévenir les malheurs causés par l'alcoolisme, tels que les meurtres, les incendies, les suicides, etc. Rapporteur : M. Duverger.

5<sup>o</sup> De la création par les sociétés de tempérance de buffets ou cantines à proximité des grands chantiers qui rassemblent temporairement des ouvriers nombreux. Rapporteur : M. Gonse.

6<sup>o</sup> Des moyens de reconnaître rapidement les falsifications des boissons alcooliques. Rapporteur : M. Bardy.

Chacun des rapports sera envoyé en temps utile aux membres adhérents du congrès. Ces rapports seront sommaires et serviront de base à la discussion.

Toutes les personnes qui désirent prendre part à la discussion de l'une ou de plusieurs des questions précédentes doivent en prévenir M. le docteur Audigé, secrétaire général adjoint du comité d'organisation, avenue Bosquet, 26, à Paris.

Les membres du congrès devront payer une cotisation de 5 francs.

## LES LIVRES

*L'Italie des Italiens*, par Félix NARJOUX, un volume in 8° de 360 pages, illustré de nombreuses gravures hors texte et d'une grande quantité de croquis d'après les dessins de l'auteur. — Paris, Librairie des Imprimeries réunies (1).

*L'Italie des Italiens* est un livre comme on devrait toujours en écrire pour faire connaître le pays vrai, tandis que bien souvent une contrée n'est décrite que par quelques relations de voyage et le reste se fait dans le silence du cabinet!...

L'auteur a parcouru l'Italie et il décrit les types spéciaux à chaque partie en y ajoutant, non pas des croquis pris par un collègue qui aurait pu voir d'un œil indifférent, mais bien des croquis pris sur le vif et reproduisant son impression personnelle faisant corps avec l'ouvrage.

La vie se passe là-bas, comme chez nous avec quelque variante : Le matin, « les jeunes filles vont au cours, les jeunes gens au collège, tous, indistinctement, une grande serviette gonflée sous le bras.

Les voitures amènent du dehors, légumes, fruits, bois, matériaux de construction de toutes sortes. Un grand filet les recouvre, empêchant les malintentionnés de commettre en route quelque larcin.

Le mouvement s'accroît. Les omnibus, les tramways regorgent de voyageurs.

Nombre de petites voitures d'une simplicité primitive : un siège sans dossier porté sur deux roues, une nante ou un simple filet sert de fond, les brancards ont une longueur démesurée leur élasticité tient lieu de ressort; ils sont fixés très haut sur la selle du cheval. Les harnais brillent de plaques de métal, les chevaux portent des pompons, des queues de renard et... un chapeau de paille, un vrai chapeau à travers duquel passent les oreilles et qui protège leur tête contre les ardeurs du soleil.

Tout le monde voudra lire ce charmant volume qui placé entre les mains des adultes leur donnera évidemment les notions vraies sur le pays, les habitations, les mœurs et les coutumes des habitants.

La transformation des villes modernes, comme Turin, Milan, Bologne, Venise même, Florence, Rome et Naples qui se sont agrandies et embellies y est agréablement détaillée.

*Le Bon Jardinier*, almanach horticole pour 1889, vient de paraître la 133<sup>e</sup> édition entièrement revue par MM. Poiteau, Vilmorin, Bailly, Naudin, Neumann, Pepin, Carrière, Heuzé, etc. 1 vol. 1700 p., broché 7 fr., cartonné 8 fr., à la Librairie agricole de la Maison Rustique, 26, rue Jacob, Paris.

Bien que, chaque année, le *Bon Jardinier* subisse d'importantes corrections de détail qui le

maintenaient au niveau du progrès, les auteurs ont cru nécessaire, il y a trois ans, de commencer une révision générale qui seule pouvait permettre d'apporter les améliorations d'ensemble ayant pour but de maintenir le *Bon Jardinier*, à la place qu'il occupe si dignement depuis cent trente-cinq ans.

Cette révision générale du *Bon Jardinier*, commencée pour la 132<sup>e</sup> édition vient d'être terminée pour la 133<sup>e</sup>, que la Librairie agricole de la Maison Rustique publie aujourd'hui.

On se rappelle que la partie relative aux *Plantes potagères* et à la *Grande culture* devait faire dans cette nouvelle édition, l'objet d'un travail spécial : M. Henry-L. de Vilmorin a bien voulu s'en charger, c'est un mérite de plus.

Il n'y avait guère à toucher au plan de l'ouvrage ; car ce n'est pas après une si longue existence, ce n'est pas quand un ouvrage a passé successivement par les mains des Poiteau, des Vilmorin, des Decaisne, des Neumann, des Pepin, des Naudin, des Carrière, etc., qu'il peut rester une amélioration sérieuse à apporter à son plan général.

L'Aide-Mémoire augmenté de beaucoup de notions pratiques qui intéressent le jardinier et lui épargnent des recherches longues et quelquefois difficiles, ainsi que le vocabulaire des mots employés en botanique et en horticulture ont été reportés en tête de la première partie.

Toutes les variétés fruitières ont été classées par ordre alphabétique, d'après la nomenclature la plus généralement adoptée par les pépiniéristes ; elles ont, en outre, été groupées par tableaux, suivant leur époque de maturité.

La *Culture potagère* a été entièrement refaite à nouveau, ainsi que toute la partie qui traite des plantes de *Grande culture*.

La partie des *Plantes d'ornement* a été l'objet de profondes modifications. Les listes des Azalées, des Bégonias, Camélias, Fuchsias, Jacinthes, Rosiers, Rhododendrons, etc., ont été revues avec soin, en même temps que les anciennes variétés les plus méritantes ont été conservées. Quant à celles qui, dans ces dernières années, ont été regardées, à cause de la beauté de leurs fleurs ou d'autres qualités particulières, comme dignes d'être propagées, elles ont été notées spécialement.

Dans la deuxième division de la première partie, le chapitre XI est consacré aux maladies des plantes et aux parasites végétaux ou cryptogames nuisibles, et indique les moyens pour la guérison des arbres ou plantes, ainsi que ceux à employer pour se débarrasser des ennemis de l'horticulture.

Le chapitre XII est réservé aux animaux nuisibles, c'est-à-dire les insectes, depuis le hanneton, ce fléau des champs aussi bien que des jardins, jusqu'aux pucerons de toute espèce, les fourmis, les cloportes, les limaces, etc.

Cultiver des arbres, des plantes, des fleurs, est très agréable, mais lorsque cette engeance de petites bêtes vient tout dévorer, on est trop souvent impuissant à s'en débarrasser ; c'est ce qu'ont fort bien compris les auteurs et qu'ils ont indiqué avec un soin méticuleux dans les deux chapitres que nous venons de citer.

Le public horticole saura reconnaître les efforts constants des éditeurs et continuera au *Bon Jardinier* la confiance qui n'a jamais manqué à ce vétéran de l'horticulture.

Il y a vingt-trois éditions de *Gravures du Bon Jardinier* ; la première remonte à 1813 ; la *Librairie agricole de la maison rustique* en possède la collection complète.

La 23<sup>e</sup> édition est aujourd'hui épuisée. La 24<sup>e</sup> édition, qui sera entièrement revue et corrigée, est en préparation.

A. RAMÉ.

Le propriétaire-gérant : H. PENDRIÉ.

Grande Imprimerie de Colombes, F. LE NINRRE,  
41, avenue de Gennevilliers

(1) 13, rue Bonaparte.

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 210

## REVUE ÉCONOMIQUE

### LES RELATIONS

#### Commerciales et Industrielles de la France avec ses Colonies

Le ministre de la marine et des colonies a adressé aux chambres de commerce un questionnaire relatif aux mesures à prendre en vue de développer les relations commerciales et industrielles de la France avec les colonies.

Nous donnons ci-après, *in extenso*, le rapport présenté par la *Société pour la défense du commerce de Marseille* en réponse au questionnaire que lui avait adressé le département de la marine.

Les partisans sincères de ce qu'on est convenu d'appeler la *politique coloniale* pourront y puiser d'utiles renseignements.

#### RAPPORT RELATIF AUX MESURES A PRENDRE POUR DÉVELOPPER LES RELATIONS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE MÉTROPOLITAIN AVEC LES COLONIES.

A la date du 4 janvier 1888, le Ministère de la marine et des colonies adressait aux Chambres de commerce un questionnaire relatif aux mesures à prendre pour développer les relations de l'industrie et du commerce métropolitain avec les colonies en général et les colonies françaises en particulier.

Votre Chambre syndicale a cru devoir donner son avis sur des questions qui intéressent au plus haut point notre industrie et notre commerce marseillais, et j'ai l'honneur de vous présenter le résultat des travaux de la Commission que vous aviez nommée à cet effet.

Réponses au questionnaire :

N° 1. — *Écoutez-vous des marchandises dans les colonies françaises, dans les colonies étrangères? Quelles difficultés éprouvez-vous? Avec quel pays êtes-vous en concurrence?*

Le commerce de Marseille, avec nos anciennes colonies, les Antilles, Cayenne, le Sénégal, La Réunion, l'Inde est presque en totalité constitué par des marchandises de provenance française : huiles, vins, sel, savons, bougies, engrais, vermouth, absinthe, pâtes alimentaires, sucre, cognac, liqueurs diverses, produits alimentaires divers, etc. Certains articles étrangers sont introduits d'Angleterre, d'Allemagne et de Belgique, tels que verres à vitre, ferronnerie, fers ouvrés, etc., matériaux divers ; nos Compagnies françaises de transports ne pouvant lutter avec la modicité des frets acceptés par les Compagnies étrangères.

En ce qui concerne l'Indo-Chine, placée depuis le 12 février 1887 sous le régime du Tarif général douanier de la Métropole, en outre des articles énumérés plus haut, cette colonie reçoit de France les matériaux nécessaires à ses constructions, mais Marseille n'a aucune part dans cette dernière exportation, les *frais de transports exigés par la Compagnie des Messageries maritimes étant inaccessibles*, alors que les lignes anglaises, belges et allemandes, touchant dans nos ports de la Manche et de l'Océan, acceptent des frets de beaucoup inférieurs.

Par contre, notre commerce avec les colonies étrangères n'est pas alimenté d'une façon aussi satisfaisante par les marchandises françaises. L'éducation, les habitudes et les besoins des populations sont autres ; néanmoins, les produits de notre sol et de notre industrie ont une large part dans ces transactions, quoique certains articles importants nous échappent :

les riz, les charbons, les bois du Nord sont directement expédiés de l'Inde, d'Angleterre ou de Norvège. Les farines françaises doivent céder souvent la place aux farines américaines et australiennes. Les tissus français sont de plus en plus délaissés, nos fabricants de Rouen ayant absolument renoncé à lutter, alors que les procédés se perfectionnent tous les jours en Suisse, en Angleterre et en Allemagne. Cette déchéance de l'industrie rouennaise dans les trente dernières années est particulièrement triste et remarquable.

Répondant à la seconde partie de la question : une des grandes difficultés de notre commerce est dans le prix des transports de France, pour les colonies qui sont généralement plus élevés que ceux payés par nos concurrents d'Angleterre, d'Allemagne et de Belgique.

N° 2. — *Pourriez-vous lutter sur le marché colonial français si vous y étiez protégé, et, dans le cas de la protection, votre industrie serait-elle en mesure d'approvisionner totalement ce marché?*

Ainsi que nous venons de le dire, la majeure partie des besoins dans les colonies françaises se trouvent remplis par les produits de notre sol et de notre industrie.

Les marchés français peuvent soutenir la lutte sur nos marchés coloniaux avec les similaires étrangers. C'est ce qui ressort de ce que nous avons établi au chapitre précédent, en ce qui touche du moins nos anciennes colonies.

La lutte n'est cependant pas possible pour certains articles qui sont expédiés directement des pays d'origine. Nous avons cité les riz, les bois ; elle ne paraît pas impossible pour les tissus — ou du moins pour certaines qualités, — le jour où nos fabricants, abandonnant la vieille routine suivront dans la voie du progrès tous nos voisins, Suisses, Anglais, Belges et Allemands qui les y précèdent.

Le charbon constitue jusqu'ici un monopole à peu près absolu pour l'Angleterre, et c'est là, sans aucun doute, la cause presque exclusive de la prépondérance de sa marine ; mais, à notre avis, l'avenir n'est pas fermé. Le charbon ne coûte pas plus cher à extraire de la mine en France qu'en Angleterre, et le jour où nos compagnies de charbonnages rechercheront leur bénéfice non dans la surélévation de prix, mais dans la multiplicité des affaires, le jour où les compagnies de chemins de fer transporteront à un prix normal le charbon de la mine à la mer, nous pourrions lutter. Nous devons reconnaître d'ailleurs qu'un pas a été fait dans cette voie, mais de nouveaux efforts sont nécessaires pour permettre l'exportation pour la vente dans les colonies.

Enfin, pour répondre à la dernière partie de la question, nous pouvons affirmer — en tenant compte des réserves ci-dessus formulées, — que notre commerce et notre industrie sont en mesure d'approvisionner totalement nos colonies.

N° 3. — *Quel serait le degré de protection nécessaire?*

Il est impossible de généraliser, dans une question aussi complexe ; telle mesure utile pour une colonie serait nuisible dans une autre, et il faut compter avec les goûts, les habitudes des habitants, la situation géographique de la colonie, les rapports existant entre elles et les autres pays, l'organisation administrative, le genre de population, le degré de développement commercial et industriel, la différence radicale entre une colonie de peuplement et une colonie d'exploitation. Mais le principe que nous croyons devoir affirmer, c'est que l'application générale du

tarif français est impossible sans y apporter de nombreuses et profondes modifications qui devraient varier dans chaque colonie.

N° 7. — *Votre industrie aurait-elle avantage à une protection des produits coloniaux français sur le marché métropolitain et quelle devrait être cette protection?*

Cette question nous paraît mieux à sa place ici.

En effet, la réciprocité s'impose : une colonie qui coûte à la Métropole sans lui rapporter est une charge inutile.

Par contre, une colonie qui ne reçoit aucun avantage de la Métropole n'a pas intérêt à lui demeurer attachée si celle-ci veut lui imposer les produits de son sol ou de ses manufactures.

C'est le cas de l'Indo-Chine, aujourd'hui soumise au tarif général français, payant par conséquent une protection aux marchandises importées de la mère-patrie et ne recevant aucune compensation, puisque l'exportation des produits de l'Indo-Chine est nulle ou à peu près en France.

Pour nous résumer, et répondant aux questions 2-3-7, nous pensons que la réciprocité dans les rapports entre la Métropole et ses colonies doit être la règle absolue, et, dans ces conditions, une production quelconque accordée aux produits de la mère-patrie à l'importation, doit avoir pour conséquence un avantage égal concédé aux produits de la colonie importés en France — *et réciproquement*.

N° 4. — *Dans quelle mesure les frais de transport grèvent-ils la marchandise? Les lignes de navigation entre la France et les lieux de destination sont-elles suffisantes?*

N° 5. — *Quel peut être l'effet des subventions postales à ce point de vue et exportez-vous par navires à voiles ou à vapeur?*

Les rapports de Marseille avec les pays d'outre-mer sont considérables et nombreux et la question des frais de transport est d'une importance capitale pour les relations commerciales.

Sur les lignes de l'Atlantique Ouest : Amérique du Nord, Antilles, Amérique du Sud, la concurrence existant entre les diverses Compagnies de transport assurent à la marchandise des frets généralement normaux.

Aucune ligne n'existe entre notre port et la Côte occidentale d'Afrique, et ce grand commerce, duquel dépendent de nombreuses industries marseillaises, était jusqu'ici un commerce fermé. Un service public avec toutes les charges qu'il comporte ne pouvant être établi dans ces parages sans l'aide d'une subvention, la *Société pour la Défense du Commerce* s'est depuis longtemps préoccupée de cette importante question. Elle a pris en mains les intérêts de nos négociants et de nos industriels et, grâce à la bienveillance du Ministère actuel, elle a enfin réussi à obtenir une partie de ce que notre port était en droit d'attendre. Il nous reste à espérer que les conditions imposées par le cahier des charges permettront une exploitation commerciale de ces riches contrées.

Sur la côte orientale d'Afrique, à Madagascar, la Réunion et Maurice, les lignes existantes suffisent à nos besoins.

Il n'en est pas de même pour nos relations avec l'Indo-Chine et l'Extrême-Orient. L'unique ligne des Messageries-Maritimes impose des prix de frets beaucoup trop élevés, variant de 60 à 80 francs la tonne, alors que nos concurrents anglais et allemands trouvent à faire transporter leurs marchandises à des frets de moitié moindres.

Dans ces conditions anormales, on peut

dire que le service actuel suffit à nos besoins, mais il en serait tout autrement le jour où, le prix du transport devenant normal, il nous serait possible de lutter avec nos voisins. — En effet, quelle part pouvons-nous prendre dans ce grand commerce avec l'unique service des Messageries-Maritimes, alors qu'il s'agit de relier la France aux quatre cent millions d'habitants de l'empire Chinois, au Japon, à l'Indo-Chine, aux riches colonies hollandaises, aux pays les plus peuplés du monde entier.

Il n'existe aucune ligne entre Marseille et l'Inde proprement dite, car le service annexe des Messageries maritimes n'est d'aucune utilité pour notre commerce. Or Marseille reçoit annuellement 400,000 tonnes de produits indiens. C'est là notre plus grand commerce d'outre-mer avec celui de la côte ouest d'Afrique. Et c'est un fait bien digne de remarque, que ce sont pourtant les deux contrées avec lesquelles nous n'avons jusqu'ici aucun service public. Cette lacune regrettable va être comblée en ce qui concerne nos relations avec la côte ouest d'Afrique, mais les 400,000 tonnes de produits indiens continueront à nous arriver chaque année sous pavillon étranger, enrichissant ainsi la marine étrangère, anglaise principalement, jusqu'au moment où les vœux du commerce marseillais seront écoutés.

Un service commercial public ne peut être établi entre Marseille et l'Inde qu'avec l'aide du gouvernement, sous une forme quelconque au moins pour la période des débuts. — Le manque de fret à la sortie n'est pas suffisamment compensé par la prime à l'armement, et les tentatives infructueuses de nos Compagnies locales témoignent de cette vérité. Nous avons la conviction que, grâce à la vitalité de nos industries locales et à l'esprit d'initiative de nos négociants, un courant d'affaires important se produirait à la sortie, ainsi que cela a eu lieu pour l'Amérique du Sud, et la protection gouvernementale deviendrait inutile après les premières années.

Les besoins de Marseille appellent la création d'une ligne directe avec la côte occidentale de l'Inde, dont Bombay et Kurrachée seraient l'objectif, et une seconde ligne directe avec la côte orientale, dont Calcutta serait le point terminus. Toutes nos possessions indiennes seraient ainsi commercialement et utilement reliées à la mère-patrie et notre marine nationale bénéficierait d'une valeur de fret supérieure à 20 millions de francs, alors que l'aide essentiellement provisoire demandée à l'Etat ne dépasserait pas quelques cent mille francs.

**N° 6. — Recevez-vous des produits des colonies françaises, et ces produits sont-ils mieux ou moins bien cotés que les similaires étrangers?**

Les sucres de nos colonies alimentent nos importantes raffineries marseillaises concurrentiellement avec les provenances des colonies hollandaises.

Les arachides du Sénégal sont de qualité supérieure.

Celles de Pondichéry le deviendront le jour où une ligne régulière en permettra le décorticage, l'emballage et l'expédition dans des conditions et des délais normaux.

**N° 9. — En résumé, quels sont les besoins de votre industrie ou de votre commerce dans ses rapports avec les colonies françaises?**

En ce qui concerne les rapports de la métropole avec les colonies :

Nous signalons tout spécialement la création de deux services commerciaux à vapeur entre Marseille et les Indes dont il a été question au § 4.

L'examen très attentif du cahier des charges du service en projet entre notre port et la côte occidentale d'Afrique, afin qu'il devienne la voie pratique de notre grand commerce avec cette région.

Nous pensons que le gouvernement doit exercer une pression énergique sur les Compagnies de chemins de fer pour obtenir des réductions importantes sur le transport des charbons de la mine à la mer.

En ce qui concerne plus spécialement les colonies :

Nous signalons la reprise, ou formes à déterminer, des émigrations indienne et africaine, le manque de bras étant la principale cause de leurs souffrances actuelles.

Le balisage des côtes et le bon entretien des ports de nos colonies, et nous nous permettons d'indiquer, à ce sujet, l'abandon déplorable dans lequel est laissé le port de Cayenne; depuis quinze ans, les pièces constituant un phare qui devait être établi sur l'îlot du *Grand Connétable*, gisent dans la cour des ponts et chausées; il serait temps qu'il fût utilisé.

D'autre part, l'envasement constant du port nécessite des mesures sérieuses et immédiates sans lesquelles ils deviendraient bientôt impraticable. — La métropole a aidé la colonie de la Réunion par la construction d'un port et d'un chemin de fer. — Le Sénégal par un chemin de fer dont il a été dit beaucoup de mal et qui rend cependant des services chaque jour plus appréciés. Cayenne, une de ses plus anciennes colonies, a droit à sa bienveillance.

Sans entrer dans le détail des avantages réciproques à établir entre la métropole et ses colonies pour leurs produits respectifs, question qui est trop complexe et dont nous n'avons pu aborder que les principes, nous pensons que les colonies devraient, par voie d'abonnement, accorder de larges réductions sur les droits de ports et autres aux navires français fréquentant habituellement leurs parages.

Enfin, il est une question toute d'actualité que nous soumettons à la sollicitude du gouvernement : Il nous paraît absolument inadmissible que les vins italiens puissent être introduits dans nos colonies tant que durera, entre la France et l'Italie, la guerre douanière actuelle.

**N° 8. — Les capitaux sont-ils en excès dans votre région, et consentirait-on à les employer dans nos colonies?**

**N° 10. — Des adhérents de vos syndicats désireraient-ils aller aux colonies? Quelles professions exercent-ils? Préfèrent-ils un capital?**

De grands capitaux sont engagés dans toutes nos colonies par les négociants et industriels de notre région, dont l'esprit d'initiative a depuis longtemps déjà fait ses preuves.

Ces affaires sont susceptibles de grands développements, et l'énergie de nos compatriotes à lutter au loin, pour l'influence française, mérite d'être encouragée et appelle la sollicitude du gouvernement. Nous signalons tout spécialement l'établissement de lignes de bateaux à vapeur pour les régions non encore reliées par des voies pratiques et régulières de communication avec notre port.

**N° 11. — La main-d'œuvre est-elle en excès dans votre région, pour quels métiers? Quel est le prix moyen de la main-d'œuvre?**

Non... Et notre industrie emploie 50,000 à 60,000 Italiens.

Les moyennes de salaire peuvent ainsi s'établir :

Ouvriers de l'industrie, moyenne	3 fr. 50
— des ports	5 à 6 fr.
— corps d'états	5 à 10 fr.
— diverses spécialités jusqu'à	10 et 15 fr.

Le Rapporteur,

G. BORELLI.

## AVIS COMMERCIAUX

### ANGLETERRE

Le chancelier du consulat de France signale les efforts tentés à Cardiff pour augmenter le mouvement des importations du port de cette ville.

D'une part, les travaux des vastes magasins d'entrepôt et de transit, actuellement en construction dans le « Roath Dock » sont poussés avec activité.

D'autre part, des agents ont été envoyés en Amérique et dans les différents pays d'Europe avec la mission toute spéciale de faire connaître les avantages que ce port peu offrir aux entreprises commerciales, en ce qui regarde notamment les importations, et d'engager les maisons de commerce de quelque importance à envoyer ici des représentants.

### JAPON-ITALIE

Le *Moniteur officiel du Commerce*, du 20 septembre, publie une liste des principales maisons de commerce du Japon, dressée par la légation de Belgique à Yokohama.

On trouvera dans le même numéro la liste des Français établis à Gènes (Italie).

### SERBIE

Dans un nouveau rapport, reproduit par le *Moniteur officiel du Commerce*, le ministre de la République à Belgrade étudie la situation des divers articles que comprend le commerce de la céramique et de la verrerie en Serbie.

Ce travail se termine par les considérations suivantes : en résumé, si l'on excepte la poterie commune de fabrication indigène, les articles de céramique sont au nombre de ceux dont la consommation s'étend avec les progrès de la civilisation. La France a, dans cette catégorie, une très ancienne supériorité, même pour les produits à bon marché. Les prix de vente n'excluent nullement pour nous la possibilité de la concurrence. Si nos faïences et nos porcelaines sont encore à peu près inconnues ici, c'est que la Serbie était trop loin et trop restreintes pour motiver un effort. Mais il est à espérer que nos fabricants sauront utiliser l'escale et la ligne de Salonique pour créer, dans cette ville, un centre d'approvisionnement destiné à défrayer toute la péninsule.

### Possessions anglaises d'Afrique. — Le Cap

L'importation des vins et des eaux-de-vie dans la colonie du Cap est assez restreinte, écrit le consul de France, grâce aux droits protecteurs qui frappent ces produits.

On doit considérer aussi que toutes les lignes de navigation régulières à vapeur mettant le Cap en communication avec l'Europe sont des lignes anglaises dont deux seulement (Union Company et Carsle line) font escale dans un port européen, situé hors du Royaume-Uni, Lisbonne, l'une d'elles (Union Company) ayant en outre un service annexe mensuel sur Hambourg. Il en résulte que l'importation des vins et des eaux-de-vie se fait à peu près exclusivement par la voie d'Angleterre et ne peut se faire que par là. Presque tous ces produits ont pour provenance apparente Londres, Southampton ou Liverpool, quelles que soient leurs provenances réelles.

Dans ces conditions, ajoute M. de Courtouly, le négociant français, désireux de nouer des relations directes avec le Cap, est sûr de rencontrer des difficultés à peu près insurmontables. Les maisons anglaises possèdent, on le voit, tous les avantages possibles, et aucune facilité ne leur manque pour suffire aux demandes forcément limitées de la colonie. C'est donc à Londres qu'il faut chercher à s'ouvrir le débouché du Cap, mais des offres de services faites ici seraient vaines le plus souvent, encore moins faut-il songer à envoyer des vins en consignation. Les maisons du Cap ont, en Angleterre, des correspondants qui les approvisionnent déjà, selon les besoins de nos principales marques.

### Possessions anglaises d'Amérique. — Canada

Le Consul général de France à Québec vient d'adresser un exemplaire du cahier général des charges, clauses et conditions imposées aux entrepreneurs de travaux faits pour le compte de la province de ce nom.

Ce document est à la disposition des personnes qui désireraient en prendre connaissance au ministère du commerce et de l'industrie, 80, rue de Varenne. (Direction du commerce extérieur. — Bureau des renseignements commerciaux.)

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 211

## REVUE ÉCONOMIQUE

### La colonisation tunisienne

Notre confrère, le *Progrès tunisien*, de Tunis, a publié récemment la lettre suivante que son importance, qui n'échappera sûrement pas à nos lecteurs, nous engage à reproduire.

La voici intégralement :

On ne se fait pas idée en France de la façon dont la Tunisie est gouvernée. Au lieu d'un Résident, nous avons en M. Massicault, un Bey de plus, non moins capricieux, non moins tyrannique que les Ahmed et les Saddok de fantaisiste mémoire, et tout aussi indifférent à la prospérité du pays qu'il administre. On croirait en vérité, qu'il a reçu la mission d'entraver la colonisation, tant les mesures qu'il prend sont le plus souvent nuisibles au développement des intérêts français dans la Régence.

En 1884 et en 1885, un mouvement de colonisation très marqué avait amené à Tunis de nombreux Français disposant de capitaux importants; ils avaient acheté des terres, construit de véritables villages, planté des vignes, en un mot créé des exploitations considérables, comme peu de colonies en ont vu s'établir à leurs débuts. Une ère de prospérité inconnue jusque-là, semblait s'ouvrir pour la Tunisie, l'argent y affluait, la propriété y augmentait de valeur, l'influence française s'y développait en même temps que la richesse du pays et le bien-être de ses habitants. Encore quelques années et la colonie tunisienne serait devenue la plus belle, la plus riche des colonies de la France!

Par malheur l'élan fut presque aussitôt brisé; en 1887, il vint encore quelques colons; aujourd'hui il n'en vient plus. Pourquoi un arrêt si brusque après un si brillant départ? La terre n'a-t-elle pas réalisé les espérances qu'on avait fondées sur elle? Loin de là, le succès a dépassé toute attente, partout la vigne a prospéré; partout les récoltes ont été superbes...

Alors qu'est-il arrivé? Une chose bien simple. La Tunisie, protégée par la France, a conservé le régime économique dont elle jouissait sous les Beys; aucune réforme sérieuse n'y a été opérée, et le système douanier en vigueur condamne la colonie à une ruine certaine.

« Mais, nous dira-t-on, ce système ne date pas d'hier; les colons n'avaient pas le droit d'ignorer son existence, et si malgré tout ils se sont installés en Tunisie, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes de l'imprudence qu'ils ont commise. »

Cela n'est pas notre avis. Comment supposer que la France laisserait subsister, dans un pays protégé par elle, un régime économique dont il n'y a pas d'exemple dans le monde civilisé? Et d'ailleurs nos ministres résidents n'ont-ils pas été les premiers à nous dire: « Prenez patience! les choses ne peuvent pas durer ainsi.... les barrières douanières vont être supprimées. »

C'est sur leurs promesses que les colons se sont engagés de plus en plus; mais aux promesses ont succédé les promesses, et la situation n'a pas changé.

Non seulement la Tunisie n'est pas traitée par la France comme une colonie, mais elle n'a même pas encore obtenu le traitement de la nation la plus favorisée. Nos produits payent à leur entrée en France des droits plus élevés que les produits allemands et espagnols. Et les produits acquittent à leur entrée en Tunisie les mêmes droits que les produits italiens, grecs, etc.!

Ce n'est pas tout: alors que les gouvernements intelligents donnent des primes à l'exportation, le gouvernement tunisien, lui, perçoit des droits de sortie que leur élévation rend presque toujours prohibitifs.

Ainsi, voilà une colonie qui ne peut faire entrer aucun de ses produits dans la métropole, et une métropole qui est traitée par la colonie comme une nation étrangère! La combinaison est ingénieuse et doit bien amuser les peuples voisins qui, plus pratiques, ne comprennent pas qu'on établisse des colonies si on ne doit pas en tirer profit.

Faut-il s'étonner, après cela, que la colonisation se soit arrêtée? Que le gouvernement français fasse quelque chose pour nous, que les Chambres approuvent le projet de convention douanière franco-tunisienne qui leur est soumis, et l'on verra de nouveau affluer les capitaux et les Français accourir en Tunisie, — surtout si le gouvernement local se décide à protéger les colons.

C'est triste à dire, mais la colonie n'a pas de pires ennemis que le résident et nombre des fonctionnaires qui l'entourent. M. Massicault professe pour les colons une indifférence tout à fait méprisante; il paraît les considérer comme d'une race inférieure et ne perd pas une occasion de témoigner le peu de cas qu'il fait d'eux. Or, les colons tunisiens sont gens bien élevés; pour une bonne partie, même, ce sont des hommes du monde, et certainement tous sont d'une honorabilité incontestable; aussi, ne trouvant pas à la résidence les égards auxquels M. Cambon les avait habitués, ils ont renoncé à se montrer dans les soirées officielles où l'on ne voit guère que les fonctionnaires qui ne peuvent se dispenser d'y venir, et les officiers que les chefs de corps y envoient par ordre. La colonie s'abstient, elle se contente de s'inscrire à la résidence les 1<sup>er</sup> janvier et les 14 juillet, rendant ainsi un hommage officiel au représentant du gouvernement français. On ne peut la blâmer de se tenir ainsi à l'écart, puisqu'elle ne le fait qu'à la suite de froissements répétés, qui sont la résultante d'un manque complet d'aménité chez M. Massicault.

Cet état de choses est doublement regrettable. d'abord parce qu'il amoindrit l'autorité et le prestige du représentant de la France aux yeux des colonies étrangères, ensuite parce qu'il met en péril des intérêts privés de premier ordre.

D'aucuns prétendent — et ceux-là sont les habitués de la maison — que notre ministre résident est animé des meilleures intentions: Mais alors... Mais alors il est bien habile à les dissimuler. Pendant deux ans il n'a rien fait, la colonie attendait patiemment qu'il se fût mis au courant des affaires du pays; elle attend encore. Jamais pourtant ministre ne s'était trouvé dans une situation meilleure, il ne ren-

contrait aucune opposition, tout le monde était prêt à approuver ses actes, à appuyer ses tentatives. Que lui demandait-on? De prendre l'initiative de réformes reconnues indispensables par les esprits les plus modérés et d'affirmer la domination française sourdement attaquée.

Les réformes ont été promises et... c'est tout.

Comme M. Cambon, M. Massicault a vu son bon vouloir annihilé par l'entêtement et l'incurie du directeur des finances, et son grand tort a été de ne pas savoir briser une résistance inintelligente. L'homme néfaste à la Tunisie, c'est le directeur général des finances, c'est M. Depienne. Depuis qu'il est dans la Régence, ce haut fonctionnaire a tout entravé. Au lieu de préparer un plan de réforme générale de l'impôt, il a maintenu l'état de choses existant, pourvu qu'il équilibre son budget, il est content, car c'est dans ce seul but, pense-t-il, qu'il a été envoyé à Tunis; les abus, les injustices le touchent peu, quant à l'avenir du pays, il estime que sa mission ne va pas jusqu'à s'en occuper.

Et voilà pourquoi les droits d'exportation ont été maintenus, voilà pourquoi les impôts restent iniquement répartis, pesant lourdement sur des denrées qu'on ne peut plus produire avec bénéfice. Voilà pourquoi, enfin, les barrières douanières qui nous séparent de la France n'ont pas encore été supprimées.

Pendant longtemps, à toutes nos réclamations, on répondait que les traités de commerce de la France avec les autres nations ne permettaient pas de dégrever, à leur entrée en France, les produits tunisiens, sans dégrever également les produits similaires des pays qui avaient droit, par leurs conventions, au traitement de la nation la plus favorisée.

Aujourd'hui il est démontré que cette objection n'a jamais été qu'un prétexte: les puissances européennes comprennent que le gouvernement français n'a pas fait tant de sacrifices d'hommes et d'argent en Tunisie pour n'en retirer aucun bénéfice, et la preuve, c'est que le projet de convention douanière accorde des dégrèvements absolus aux céréales, aux huiles, au bétail tunisiens.

Dès lors, si on peut supprimer les tarifs douaniers pour certains produits, pourquoi ne les supprime-t-on pas pour tous? Est-ce pour conserver au Trésor français trois ou quatre cent mille francs au plus que peuvent, d'ici à bien longtemps, lui rapporter les droits d'entrée sur les produits tunisiens? Allons donc! qu'est-ce que cette somme pour le budget de la France!

La vérité, c'est que l'opposition aux dégrèvements absolus est venu du gouvernement tunisien qui, en prenant des airs modestes et sous prétexte de ne pas trop demander, a simplement cherché à maintenir pour son budget les 1,600,000 piastres — soit un million de francs — que lui rapportent les droits d'exportation. C'est le gouvernement de la colonie qui, malgré cette colonie, a tenu à ce que le territoire tunisien ne fût pas, au point de vue commercial, considéré comme territoire français.

Et dans toute cette affaire la Résidence a joué un double jeu: aux colons elle a dit: « Ne demandons pas trop ou bien nous

n'obtiendrons rien! » Alors qu'au contraire l'intérêt commercial de la France était de considérer la Tunisie comme une colonie française. Au gouvernement français, elle a dit: « Maintenez des droits d'entrée, sans quoi je ne pourrai plus équilibrer mon budget et mon déficit retombera sur la France! »

Faussetés! Il est bien facile à équilibrer le petit budget tunisien et, ainsi qu'il a démontré un journal local, on aurait pu sans peine le diminuer d'un million et plus, en supprimant les dépenses inutiles, en réduisant les traitements exorbitants de certains fonctionnaires, en percevant les impôts directement et en exerçant les monopoles sans avoir recours à des fermiers.

Mais à qui réclamer ces réformes? La Tunisie est soumise au bon plaisir de quelques fonctionnaires qui se garderont bien de pratiquer des économies dont ils seraient les premières victimes!

Puisque nous ne pouvons pas avoir de députés, il nous faudrait ici un conseil colonial qui put exprimer les vœux de la colonie, et s'opposer aux fantaisies budgétaires d'un gouvernement, qui ne relève en réalité que de lui-même. Un conseil colonial, tel est le programme de la colonie tout entière. Seulement c'est à Paris qu'il faut demander cette institution, car notre Résident, souverain absolu, ne consentira jamais à transmettre au gouvernement français des vœux tendant à diminuer ou à contrôler son autorité!

Les colons tunisiens comptent donc, pour plaider leur cause, sur la presse indépendante française, dont le concours leur fera certainement obtenir un minimum de liberté que le gouvernement de la République ne peut pas refuser à des citoyens français.

PERPLEXE.

## AVIS COMMERCIAUX

### Turquie. — Crète

Les mesures suivantes viennent d'être prises, en Crète, contre l'introduction des plantes étrangères:

Est interdite en Crète, l'importation de Smyrne des oignons de toutes sortes, semences fraîches, betteraves, raves et radis, pommes de terre, champignons, des vases contenant de la terre, des pieux qui ont servi de tuteurs à des vignes, des herbes sèches, des écorces de pin, des châtaignes, fèves, haricots et autres légumes frais, lorsqu'ils sont mêlés à des feuilles ou à des racines.

Les herbes sèches dont sont enveloppés les objets fragiles seront brûlés aussitôt en douane. Les matelas et coussins faits avec des herbes sèches ne seront point admis.

Toute saisie de plantes et autres produits dont l'importation est prohibée sera immédiatement suivie de leur destruction sans aucun dédommagement pour le propriétaire. Procès-verbal sera dressé de cette destruction par les autorités douanières et municipales.

### Prusse

D'après les informations adressées au département des affaires étrangères, l'administration des douanes prussiennes a, par une circulaire, appelé l'attention de ses agents sur la distinction qu'il y a lieu d'établir entre les arracs, cognacs et rhums purs et les liquides analogues, imités ou mêlés d'autres spiritueux.

Aux termes de la loi d'Empire sur la taxation de l'alcool, du 24 juin 1887, la taxe de 125 marcs (156 fr. 25) par 100 kilogrammes ne doit s'appliquer qu'aux premiers de ces produits, les seconds ayant à acquitter un droit de 180 marcs (225 fr.).

Il appartiendra jusqu'à nouvel ordre aux employés des douanes de décider dans chaque cas si les marchandises qui leur seront présentées soit pures ou imitées ou mêlées.

### Costa-Rica

Par décret du gouvernement de Costa-Rica promulgué le 8 juin dernier et pendant une période de cinq années à partir de cette date, l'introduction de marchandises étrangères sur le territoire de Talamanca sont libres de droits. Sont exceptés le rhum et le tabac en cigares.

Pendant la même période, les droits ci-après seront appliqués aux produits suivants à leur exportation sur le territoire:

	P.	Ch.	Fr.	C.
Caoutchouc... 50 kilog.	1	50	7	50
Salsepareille.. —	1	25	6	25
Peaux..... —	1	25	6	25

Les débitants de marchandises étrangères, y compris les liqueurs, vins et bières, acquitteront une patente annuelle de 40 pesos (200 francs), payable d'avance par trimestre.

### Pays-Bas. — Italie. — Mexique. — Guatémala. — Colombie

Le *Moniteur officiel du commerce*, du 27 septembre, publie:

1<sup>o</sup> Un décret du 14 août, portant interdiction dans le royaume des Pays-Bas d'importation et de transit des porcs et des viandes de porc;

2<sup>o</sup> Deux informations relatives, l'une à la prorogation du traité de commerce entre l'Italie et la république de Nicaragua, et l'autre à la dénonciation du traité de commerce conclu entre l'Italie et la Grèce;

3<sup>o</sup> Un décret du 24 juillet abolissant la consignation de 10 p. 180 des droits d'importation établie en faveur de la banque nationale de Mexico;

4<sup>o</sup> Un décret du 6 juillet du gouvernement de la république de Guatémala, portant suppression de la douane de Livingston;

5<sup>o</sup> Un décret du 25 juin du gouvernement des Etats-Unis de Colombie, abolissant les droits de douane sur divers articles destinés à la fabrication du vermicelle et des pâtes alimentaires.

### Liste des Français établis à l'étranger

On trouvera, dans le *Moniteur officiel du commerce* du 5 octobre, la liste des Français établis à Moscou, à Milan, à Malte, à Hong-Kong, dans les îles de Java, de Sumatra, de Bornéo et aux Moluques, avec l'indication de leurs professions respectives.

### Brésil

#### BARRE DE RIO-GRANDE DU SUD

Les légations du Brésil à Londres, Paris, Rome, Vienne, Bruxelles et Washington et le consulat général de Rotterdam, ont été informés par le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, que les soumissions pour la mise en adjudication des travaux de la barre de Rio-Grande du Sud, pourront être remises jusqu'au 6 février 1889, alors que les publications faites à ce jour fixaient le terme du 6 juin dernier.

### Bruxelles

Il résulte d'une communication de la Chambre de Commerce française, à Bruxelles, que la plupart des négociants français ne vendent leurs marchandises aux acheteurs belges que livrables en France, et ne consentent pas à livrer en Belgique *franc de douane et port*. Le commerce allemand, au contraire, souscrit à cette dernière condition et en retire, en maintes circonstances, un sérieux avantage.

La Chambre française de Bruxelles se met à la disposition de nos exportateurs pour leur fournir, le cas échéant, l'adresse de commissionnaires en douane, l'indication des meilleurs moyens de transport, et, en général, les rensei-

gnements nécessaires pour combattre la concurrence étrangère sur le marché belge.

### Madagascar

M. le Ministre du commerce et de l'industrie vient d'être informé de la constitution d'une Chambre de commerce française à Madagascar.

Cette compagnie, dont le siège est à Tamataee, se tient dès maintenant à la disposition des Chambres de commerce et des manufacturiers de la métropole pour toute question les intéressant.

Des donations importantes assurent à la Chambre de commerce espagnole les moyens d'inaugurer ses travaux sur un pied que ne peuvent soutenir les autres chambres de commerce étrangères. En outre, la subvention qui lui est promise par le ministère de *fomento* de la métropole dépassera la subvention considérable dont jouit la Chambre de commerce italienne. (*Revue commerciale, maritime et financière de la Chambre de commerce française de Montevideo.*)

### Espagne

A l'exemple des colonies italienne et française, le commerce espagnol vient d'organiser une chambre de commerce, sous les auspices du ministère de *fomento*. Les sections dont elle se compose sont nombreuses et toutes les branches seront représentées dans le conseil; on compte deux membres comme importation et exportation, deux comme représentant la confection et la mercerie, deux appartenant à la quincaillerie, deux représentant l'importation de comestibles et liquides, deux la chaussure et la sellerie, deux les produits du pays, deux pour les éleveurs et propriétaires, deux représentant les courtiers, deux pour les industriels espagnols établis dans le pays, deux agents de vapeurs transatlantiques, deux commerçants de détail et quatre membres adjoints non classés, soit en tout vingt-neuf conseillers représentant des spécialités diverses.

### CHEMINS DE FER DE PARIS ET A LA MEDITERRANÉE

Exposition industrielle, commerciale et viticole à Mustapha-Alger pendant les mois de janvier, février et mars 1889.

A l'occasion de cette exposition, toutes les gares du réseau de Paris-Lyon-Méditerranée délivreront pour Alger, du 1<sup>er</sup> janvier au 20 mars, des billets d'aller et retour spéciaux de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix ordinaires. La durée de validité de ces billets sera de 30 jours; elle pourra être prolongée d'une ou plusieurs périodes de 10 jours, moyennant un supplément, pour chaque période, de 10 0/0 du prix du billet. La nourriture à bord des paquebots de la Compagnie générale transatlantique est comprise dans le prix des billets.

Arrêts facultatifs dans toutes les classes situées sur le parcours à effectuer.

Franchise de bagage: sur le chemin de fer, 30 kilog.; sur les paquebots, 1000 kilog. en 1<sup>re</sup> classe et 60 kilog. en 2<sup>e</sup> classe, pour chaque voyageur.

Les demandes de billets doivent être adressées trois jours au moins à l'avance: 1<sup>o</sup> à Paris, à la gare (boulevard Diderot) et dans les bureaux succursales; rue Ste-Anne, 4; — à l'agence Cook et fils, rue Scribe, 9, et Grand Hôtel, boulevard des Capucines; — à l'agence Gaze et fils, rue Scribe, 7; — à l'agence Lubin, boulevard Haussman, 36 — à la Compagnie générale transatlantique, 12, boulevard des Capucines.

2<sup>o</sup> Dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. Les prix des billets de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe de Paris à Alger et retour sont les suivants: 1<sup>re</sup> classe, 301 fr. 55 — 3<sup>e</sup> classe, 270 fr. 70. Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales.

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 212

## REVUE ÉCONOMIQUE

### La question monétaire

Une commission du gouvernement anglais, instituée pour étudier la question monétaire, vient de déposer un rapport où, à travers les lignes, on peut lire l'adoption prochaine d'une grave résolution à laquelle la France est grandement intéressée.

Il s'agit de la question d'étalon, qui va remettre en présence les deux écoles mono-métalliste et bi-métalliste.

Un de nos confrères expert en la matière, M. J. Domergue, a été interviewé par le journal *Le Matin* sur cette question spéciale, si peu comprise du public, et dont la solution peut avoir sur nos transactions internationales une influence que peu de personnes ont entrevue jusqu'ici.

Voici l'article du *Matin* dont nous supprimeons seulement le préambule.

### La question monétaire

#### LA RUINE DE L'EUROPE AU PROFIT DU NOUVEAU-MONDE

*Mono-métallistes et bi-métallistes. — Une idée neuve. — Une question qui intéresse le monde entier. — Les échanges entre nations.*

Nous prions d'abord notre interlocuteur de vouloir bien nous résumer l'état de la question.

« Quand vous allez en Belgique, nous dit-il, vous achetez et vous payez avec de la monnaie belge ou française indifféremment, que cette monnaie soit en or ou en argent. Cela veut dire que la Belgique et la France ont le même étalon monétaire. Elles sont bi-métallistes toutes les deux.

« Il en est autrement lorsque vous allez en Angleterre. Nos monnaies n'y ont pas cours. Vous devez vous munir de monnaies anglaises. Cela veut dire que l'Angleterre a un étalon monétaire différent du nôtre. Elle est mono-métalliste or. L'or seul a force libératoire dans ce pays.

« Les douze cents millions d'habitants qui peuplent l'univers vivent sous trois régimes monétaires différents. Jusqu'en 1873, on comptait quatre-vingt millions d'hommes ayant l'or pour étalon unique ; trois cents millions ayant à la fois l'or et l'argent, et plus de huit cents millions avec l'argent pour seule et unique monnaie.

« Ces douze cents millions d'hommes se répartissent une richesse métallique évaluée à 71 milliards de francs : 30 milliards en or et 41 en argent. Remarquez bien la proportion.

« Observez maintenant que si chaque peuple pouvait vivre de ses propres produits, sans avoir recours à ceux de ses voisins, il n'y aurait pas de question monétaire. Chaque peuple, en effet, resterait maître de créer la monnaie qui lui conviendrait le mieux.

« Mais on fait des échanges de marchandises ; et comme la somme des achats et des ventes ne s'équilibre jamais exactement, il faut payer la différence en monnaie ou en valeurs-papier, qu'il faut toujours convertir, au moment du règlement définitif, en valeur-monnaie.

— Voulez-vous bien préciser la question par un exemple ?

— Je suppose que l'Angleterre achète aux Indes pour 50 millions de marchandises et que les Indes ne lui en achètent que pour 25 millions. Comment va se régler la différence ? L'Angleterre ne peut pas

envoyer 25 millions de sa monnaie dans l'Inde, de sa monnaie or, puisque cette monnaie n'y a pas cours. Elle ne pourra donc se libérer qu'en argent ou en papier échangeable contre l'argent.

« Jusqu'en 1873, poursuit notre interlocuteur, cette difficulté n'existait pas. Les peuples bi-métallistes servaient d'intermédiaires aux pays mono-métallistes. L'Angleterre envoyait en France, par exemple, 25 millions d'or, et la France expédiait, pour son compte, 25 millions d'argent dans les Indes, ou du papier, si elle en avait.

« Mais, en 1871, l'Allemagne, qui avait à la fois l'étalon or et l'étalon argent, voulut s'en tenir au seul étalon d'or. Elle vendit alors son argent aux nations bi-métallistes. Celles-ci s'y prêtèrent pendant quelque temps ; puis, un jour, elles s'aperçurent que l'Allemagne pompait tout leur or.

« C'était un danger pour elles. Elles y coupèrent court en décidant d'un commun accord que leurs hôtels des monnaies cesseraient désormais d'échanger des lingots d'argent contre des pièces d'or. Partout, dans ces pays, on arrêta la frappe des monnaies blanches.

« Ce fut, en fait, le commencement d'une ère nouvelle ; la démonétisation de l'argent.

« Quelles furent les conséquences de cette démonétisation ? Les pays jusque-là bi-métallistes de fait ne le furent plus que de nom, et chacun pour ses échanges intérieurs seulement. D'un côté, un tiers de l'humanité ne voulut plus être payé qu'en or ; de l'autre, deux tiers ne voulurent plus être payés et ne voulurent plus payer qu'en argent.

— C'est évidemment la dépréciation de l'argent.

— Vous y êtes. Le nombre des pays qui acceptent les paiements en argent venant à diminuer, l'argent devait baisser de valeur et baissa, en effet, car le change s'éleva dans des proportions énormes.

Notre interlocuteur nous expose alors les conséquences de cette démonétisation de l'argent au point de vue des intérêts de l'industrie et de l'agriculture de la vieille Europe.

C'est là qu'est tout l'intérêt de la question monétaire.

« Les deux tiers du monde, nous expose M. Domergue, c'est-à-dire les mono-métallistes-argent, obligés de subir des changements énormes pour solder leurs achats à l'étranger, se mirent à produire du blé en quantités immenses.

« Comme ils n'étaient pas plus bêtes que nous, ils résolurent de travailler eux-mêmes et chez eux une bonne partie des matières premières qu'ils avaient coutume de vendre aux usiniers européens.

« Les produits sortis de leur sol et de leurs manufactures devinrent pour eux des monnaies d'échange, dont l'emploi leur procurait un double bénéfice : l'économie du change et le profit de vente.

« Voulez-vous un exemple ?

« Bombay, qui, en 1873, n'avait que 450,000 broches filant le coton, en a maintenant 2,230,000.

« Vous vous figurez l'effroyable production de ces peuples, produisant eux-mêmes leurs matières premières, ayant la main-d'œuvre à bas prix, un climat fécond, des terres non épuisées comme les nôtres par une culture ininterrompue depuis plusieurs siècles, n'ayant ni dettes d'État, ni charges militaires.

« La vieille Europe, effrayée par l'invasion des produits de tous ces pays neufs, jusque-là ses meilleurs tributaires, ses acheteurs, crut avoir raison de cette soudaine concurrence en élevant ses barrières de douane.

Nous touchons à un des points qui inté-

ressent plus directement notre agriculture et notre industrie. Nous voilà sur le terrain brûlant de la protection ou du libre-échange :

« Quand on constata les effets de cette concurrence, nous dit M. Domergue, libre-échangistes et protectionnistes se battirent sur les principes d'école, ne se rendant pas compte de l'élément nouveau qui intervenait et qui élargit singulièrement la question.

« Cet élément nouveau, c'est l'action subreptice, l'influence dissimulée du change qui constituait, au profit des pays d'Orient, une véritable prime à leur exportation.

« Que pesaient et que pèsent encore aujourd'hui, en effet, les droits de douane qui varient, en France, par exemple, de 7 à 8 pour cent, devant cette protection à rebours qui atteint souvent 33 pour cent, puisque 100 francs d'argent en France équivalent à 60 ou 65 francs d'argent dans l'Inde ?

— Nos droits de douane ou rien, c'est donc la même chose ?

— Absolument la même chose dans nos rapports avec la majeure partie de ces 700 millions d'habitants.

« Et plus le change est élevé dans ces pays, plus il favorise l'exportation de leurs produits, puisque dans ces pays, avec moins d'argent que dans les autres, on peut acheter plus de produits.

« La crise qui sévit en Europe et qui se traduit par un avilissement des prix, fatal à tout le monde, fatal surtout à la classe ouvrière dont les salaires diminuent forcément, — cette crise vient surtout de la démonétisation de l'argent.

— Le remède à cette situation serait donc, d'après ce que vous venez de nous exposer, dans le retour des principales nations civilisées au régime du bi-métallisme or et argent ?

— Evidemment. C'est ce que démontrent les économistes les plus sérieux et les plus indépendants,

« C'est parce que ce remède est le seul qu'on puisse donner, que l'Angleterre, jusqu'ici mono-métallisme or, par principe d'école, marque aujourd'hui ses tendances vers le bi-métallisme.

« Elle y est intéressée au même titre que toute l'Europe, au même titre que l'Amérique qui mène campagne, depuis cinq ou six ans, en faveur d'une entente internationale dans ce sens.

« Elle a reconnu d'ailleurs, comme nous, que le meilleur moyen de fixer la valeur de la monnaie, c'est de la composer de deux métaux au lieu d'un.

« En France, la loi de l'An XI établit le rapport de 1 à 15 1/2, c'est-à-dire que 1 gramme d'or vaut 15 grammes 1/2 d'argent.

« Est-ce qu'en France et dans les pays de l'union latine — les pays ayant constitué, avec nous, une union monétaire — les deux métaux fonctionnent mal ?

« Non, n'est-ce pas ? Eh bien ! ils fonctionneraient bien mieux si tous les pays s'entendaient entre eux pour fixer un rapport uniforme entre les deux métaux.

« Le jour où l'entente internationale se fera — et ce jour paraît prochain, car tout le monde est d'accord en principe — les variations de valeurs cesseront, les échanges internationaux se régleront sans dommages pour les contractants.

« Notez aussi que les tarifs douaniers, toutes les nations étant bi-métallistes, au lieu d'être faussés comme ils le sont aujourd'hui, auront leur plein effet.

« La disparité du change entre les pays à circulation d'or et à circulation d'argent, cela équivaut à ce fait qui est bien, lui, contre le sens commun : le mètre et le

kilogramme différant de longueur ou de poids, suivant le pays qui s'en sert. » Voilà, brièvement et clairement exposée, une question qui intéresse le monde entier et tout particulièrement la vieille Europe.

## AVIS COMMERCIAUX

### Autriche-Hongrie

ENCOMBREMENT DE MARCHANDISES DANS LE PORT DE FIUME, PAR SUITE DU MANQUE DE BATIMENTS POUR LEUR RÉEXPÉDITION.

J'ai déjà eu l'occasion, écrit le Consul général de France à Budapest, de signaler les plaintes que motivait de la part du commerce de la région le manque de navires pour la réexpédition des produits accumulés dans le port de Fiume.

La situation, depuis lors, n'a fait que s'aggraver. L'encombrement des magasins est devenu tel que la direction générale des chemins de fer de l'Etat hongrois a dû informer le public qu'elle se voyait dans la nécessité de suspendre, pendant quelques jours, la réception dans ses gares et le transport sur ses lignes de toutes les marchandises à destination de Fiume. Exception n'a été faite que pour les bois et les produits dont le déchargement dans les entrepôts particuliers est assuré d'avance.

A plusieurs reprises, notre Vice-Consul à Fiume a déploré dans ses rapports la rareté des apparitions du pavillon français dans cette partie de l'Adriatique. Le fait que je signale aujourd'hui ne peut que donner un nouveau poids à ses justes observations. Sans doute, le fret d'aller que la navigation anglaise trouve dans les charbons lui donne sur la nôtre un précieux avantage. Mais il n'en semble pas moins regrettable que notre marine marchande ne fasse pas plus d'efforts pour profiter des éléments de transport qui s'offrent à elle dans le grand port de la Hongrie, surtout si l'on songe que la majeure partie des produits actuellement en souffrance est destinée au marché français.

### Valparaiso

COMPOSITION DU BUREAU DE LA CHAMBRE

A la suite des élections qui ont eu lieu à l'assemblée générale du 31 juillet dernier, le bureau de la Chambre de commerce française de Valparaiso se trouve constitué, pour l'exercice 1888-1889, de la manière suivante :

MM. le consul de France, président honoraire; Raymond Dèves, président; Ernest Fontaine, vice-président; Emile Lhoste, secrétaire; Paul Leboucher, trésorier; L. Guérin, Labouriau et C. Bergès, conseillers.

### Russie.

OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNATIONAL, INSTITUÉ PAR LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE TECHNIQUE RUSSE DE SAINT-PÉTERSBOURG, SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DES DOMAINES, POUR LA MEILLEURE LAMPE D'ÉCLAIRAGE A L'HUILE LOURDE DE NAPHTHE.

On trouvera le texte des conditions de ce concours dans le *Moniteur officiel du Commerce* du 25 octobre,

### Possessions anglaises d'Afrique. — Le Cap

ÉTUDES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE FRANÇAIS

Le consul de France au Cap a fait connaître que des études pour le développement du commerce français dans l'Afrique australe venaient d'être faites sur place par des hommes compétents. Il faut applaudir à de telles initiatives; c'est en venant eux-mêmes se renseigner sur les débouchés de l'étranger que nos négociants peuvent espérer des succès en se gardant d'illusions dangereuses.

### Athènes-Pirée

ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE DE NAVIGATION ENTRE MARSEILLE ET PATRAS

Après avoir donné dans son dernier bulletin annuel (1) le tonnage des trois principaux ports de la Grèce, la chambre de commerce française d'Athènes-Pirée fait remarquer que notre pavillon ne s'est montré à Patras qu'une fois en 1888, sur un petit navire qui est sorti sur lest. Pourtant Patras est, comme tonnage, le troisième port du royaume. C'est le premier pour l'exportation des raisins de Corinthe, dont plusieurs milliers de tonnes sont importées en France. Ne pourrait-on pas, dans l'intérêt de notre navigation à vapeur, établir deux ou trois fois par mois un service entre Marseille et Patras, en faisant escale sur d'autres ports de la mer Ionienne? Nous sommes convaincu, écrit M. Stéphanopoli, que la Compagnie française de navigation à vapeur qui créerait ce service ne tarderait pas à couvrir ses frais et à établir un courant d'échanges assez considérable entre notre grand port méditerranéen et l'ancienne capitale du Péloponèse. A l'heure qu'il est, c'est la marine anglaise qui transporte les raisins de Corinthe à Marseille et dans nos ports de l'Océan.

COMPOSITION DU COMITÉ DE LA CHAMBRE POUR L'ANNÉE 1888

MM. le comte de Montholon, ministre de France à Athènes, président d'honneur; Laffon, consul de France au Pirée, et L. Marc, chancelier de la légation de France, vice-présidents d'honneur; A.-Z. Stéphanopoli, directeur du *Messageur d'Athènes*, président; J. Desseigné, négociant, et M.-E. Troump, architecte, vice-présidents; A. Tufféri, négociant, trésorier; E. Viard, entrepreneur de travaux publics, secrétaire; A. Dufour, ingénieur, secrétaire adjoint; L. Féraldi, agent de la Compagnie marseillaise de navigation à vapeur Fraissinet et C<sup>e</sup>; E. Pellissier, secrétaire général de la Compagnie des mines françaises du Laurium; L. Maudet, ingénieur civil, conseillers.

### Angleterre

IMPORTATIONS FRANÇAISES A BELFAST

Dans un rapport que publie le *Moniteur officiel du commerce*, du 10 octobre, le vice-consul de France à Belfast signale comme pouvant être l'objet d'une importation avantageuse sur cette place les graines de légumes et de fleurs, les graines de lin, les produits alimentaires, les produits chimiques et pharmaceutiques, la parfumerie, les vins et spiritueux.

Ce rapport se termine par les indications suivantes :

Tissus, confections, fils, ganterie, chaussures, articles de Paris, horlogerie, objets d'art, etc. — Nos soieries, nos cachemires, nos lainages et nos cretonnes imprimées se vendent beaucoup à Belfast. Les couleurs voyantes sont surtout en vogue. Les confections pour dames sont plus rares; cependant presque tous les magasins de nouveautés et toutes les couturières achètent des robes à Paris. Ces robes sont exposées dans leurs magasins et les clientes s'en font faire d'après ces modèles.

Le procédé est le même pour les manteaux. Cet état de choses s'explique, si l'on considère que le prix de la main-d'œuvre est très bon marché à Belfast. Les couturières payent leurs ouvrières de 8 à 10 shillings par semaine (nourriture non comprise). Un de nos articles très appréciés en ce moment, c'est le jersey. C'est surtout à cause de l'élégance de la coupe et de la supériorité du tissu qu'il est préféré, malgré son prix plus élevé, au jersey fabriqué en Allemagne.

(1) Ce document qui contient de nombreux renseignements sur le commerce de la Grèce, est à la disposition des personnes qui désireraient le consulter, au Ministère du Commerce et de l'Industrie, 80, rue de Varennes. (Direction du commerce extérieur. — Bureau des renseignements commerciaux.)

La ganterie de qualité supérieure est, en grande partie, française.

Les rubans français de toutes nuances se rencontrent dans tous les grands magasins.

Les bottines pour dames viennent en assez grande quantité de France. Il n'en est pas de même des souliers pour dames, qui sont de provenance allemande. Je ne m'explique pas pour quelle raison nos fabricants négligent de se créer un débouché pour cet article qui se vend ici le même prix qu'à Paris.

Les tailleurs belfastais ont tous des draps français de qualité supérieure. Les autres draps de toutes qualités sont de provenance anglaise ou irlandaise.

Les meubles français de salon sont très prisés et se vendent bien; mais, par contre, les meubles de salle à manger sont tous de fabrication anglaise. Il faudrait, pour réussir à importer ces meubles, les faire suivant le genre adopté dans le pays. D'autre part, il serait nécessaire de remplacer dans les mobiliers complets de salle à manger les buffets, qu'on ne voit ici dans aucune maison, par des dressoirs de grande dimension. Ces mobiliers sont tous en noyer ou en acajou.

Les articles de Paris sont peu nombreux. L'horlogerie française, par contre, est très répandue, surtout en ce qui concerne les pendules de salon et de salle à manger. En fait d'objets d'art, on remarque quelques bronzes français et des gravures représentant les tableaux d'un certain nombre de nos peintres en renom.

Marchandises diverses. — Parmi les marchandises diverses, il faut signaler les papiers peints de luxe qui viennent de France et le papier à cigarette dont nous avons ici le monopole. Les autres articles importants sont; les bouteilles qui proviennent de Gotherbourg, la résine et la térébenthine, de Baltimore et de Savannah; l'asphalte, de l'île de la Trinité; les tourteaux de lin, de Libau; le nitrate de soude, d'Iquique; l'esparto, de Tripoli; la glace, de Lyngør et de Christiania.

Conseils aux importateurs. — Je renouvelerai mes conseils de l'année dernière, écrit M. Ch. Frandin; si nos industriels et nos commerçants désirent réussir à Belfast, ils doivent y envoyer des voyageurs. Toute autre mesure n'amènera aucun résultat satisfaisant. La bourgeoisie ici est excessivement riche et elle apprécie, au plus haut degré, la plupart des produits de notre industrie. Il suffit qu'un article soit français pour qu'il se recommande au public. Aussi, les commerçants belfastais n'omettent-ils jamais, quand ils ont, à la devanture de leurs magasins, nos articles, d'en mentionner l'origine, tandis que, pour ceux des autres pays du continent, ils ne l'indiquent point.

Les voyageurs de commerce français qui viennent ici sont encore peu nombreux et une très grande quantité de nos produits arrivent à Belfast par l'intermédiaire de négociants en gros, de commissionnaires de Londres et de Liverpool.

Il en résulte, par suite, qu'un certain nombre d'articles français se vendent de 15 à 200/0 plus cher que sur les places que je viens de citer. Il faut absolument porter remède à cet état de choses et assurer, par l'importation directe, un plus grand écoulement à nos marchandises.

**Brevet d'invention à vendre pour la France.** L'inventeur du **Bâton métrique**, appareil servant à mesurer le contenu des fûts, tonneaux, etc., etc., cherche à vendre le brevet pour la France qu'il a obtenu en 1885, sous le n° 166,495. — Cet appareil a obtenu une récompense à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1888. Il a été adopté en Autriche par le ministère des finances.

S'adresser au bureau du journal ou à l'inventeur, M. Marius Matiévitch, à Klagenfurt (Autriche), 16, Frochlichgasse.

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 213

## REVUE ÉCONOMIQUE

### La Colonisation française en Tunisie

Nous empruntons au *Journal des Débats* l'article suivant de M. Leroy-Baulieu, sur la Colonisation Française en Tunisie :

Les relations de la France avec la Tunisie vont occuper bientôt l'attention du Parlement. Nul sujet n'intéresse plus notre situation internationale et notre position dans la Méditerranée. La jalousie que témoigne depuis quelque temps, avec un redoublement d'insistance, l'Italie, les efforts qu'elle fait pour développer son influence dans l'ancienne Régence de l'Est, font à la France un devoir impérieux de ne pas abandonner à elle-même une possession qui est pour nous et pour notre avenir africain d'un si grand prix.

Nous sommes allés en Tunisie au printemps de 1881, voilà donc sept ans et demi. Notre gouvernement d'alors a fait appel aux Français pour créer dans notre indépendance nouvelle des intérêts industriels et agricoles. Il leur a promis sa bienveillance et son appui. Sur la foi de ces promesses, un certain nombre d'hommes entreprenants se sont établis dans notre nouvelle possession ; ils y ont constitué des établissements considérables. Ils se croyaient sur une terre française ; ils ont bientôt éprouvé de vives déceptions et ils en sont venus presque au découragement. C'est que la France n'a pas tenu ses promesses envers les colons tunisiens : deux députés appartenant à deux opinions bien divers, M. Delafosse et M. Jules Ferry, proclamaient, le printemps dernier, à la tribune, que les relations de la France et de la Tunisie devaient être sensiblement modifiées.

Sans doute nous avons fait dans l'ancienne Régence de l'Est une œuvre de pacification qui a porté quelques fruits. Sans aucun sacrifice pécuniaire de notre part (car il importe de remarquer que la France n'a pas fait à Tunis de sacrifices pécuniaires d'aucune sorte,) nous avons indirectement relevé les finances par une garantie accordée à la Dette et par la Régularité qu'un personnel français a introduite dans les recettes et les dépenses, non toutefois sans quelques défaillances de la part des agents indigènes maintenus, ainsi qu'en témoigne l'affaire du dernier receveur général, un caïd israélite.

Cet ordre, sinon absolu, du moins relatif, joint aux capitaux considérables que de 1883 à 1887, des Français patriotes et audacieux apportèrent en Tunisie, ont donné à ce pays une apparence, plutôt, qu'une réalité bien solide, de prospérité. Nous disons que cette prospérité est plutôt une apparence : elle tient, en effet, surtout aux quelques dizaines de millions de francs que les colons français ont courageusement consacrés à des exploitations agricoles et industrielles. Les colons aujourd'hui sont à bout de forces et se lassent ; leurs ressources s'épuisent et de nouvelles couches de colons n'arrivent plus pour remplacer les anciennes ou les soutenir la colonie française au lieu de grandir, est menacée de diminuer et peut-être de disparaître.

C'est que la France traite plus mal la Tunisie qu'elle ne traite la plupart des pays étrangers, soit l'Espagne, soit l'Allemagne, soit le Portugal, soit la Suisse. Non seulement la Tunisie n'est pas regardée en France comme une terre française ce qui serait désirable ; mais elle n'est même pas regardée comme un pays étranger ami. La Tunisie est traitée par la France, au point de vue commercial, en ennemie : nous n'exagérons rien ; on va voir que

ces mots sont littéralement exacts. Les produits tunisiens sont soumis en France à notre tarif général des douanes, qui, comme chacun le sait, est prohibitif : Les produits de l'Espagne, du Portugal, de la Suisse, de l'Allemagne, de dix autres nations jouissent de tarifs conventionnels beaucoup plus doux. Les droits sur les produits tunisiens sont le plus souvent doubles parfois triples ou quadruples, des droits sur les produits espagnols, allemands et autres. L'hectolitre de vin espagnol, paye 2 fr. à l'entrée en France, l'hectolitre de vin tunisien doit payer 4 fr. 50 ; le gibier ou les volailles, venant d'Allemagne ou d'Espagne, payent 5 fr. les 100 kilogrammes à l'entrée en France ; venant de Tunis, ils payent 20 fr. ; avant la dénonciation du récent traité de commerce franco-italien, les semoules italiennes, à l'entrée en France, étaient taxées à 3 fr. ; les semoules tunisiennes le sont à 6 fr.

Voilà comment nous traitons nos colons. Quelle opinion veut-on qu'ils aient de nous. Comment espérer qu'un pays où flotte notre drapeau et que nous mettons ainsi, par nos tarifs, au ban du monde civilisé, puisse avoir pour nous, la moindre affection et le moindre attachement ? La Tunisie serait une colonie espagnole que la France traiterait ses produits avec beaucoup plus d'égards. La Tunisie eût été une colonie italienne que, tout au moins jusqu'au mois de Mars 1888, la France aurait accueilli ses produits à des droits moitié moindres que ceux dont elle les grève. On comprend le découragement, l'irritation, l'exaspération qui graduellement s'emparent de nos colons. Cette situation est tellement anormale, sans précédent et sans analogie ! C'est ainsi qu'on perd les colonies.

M. Flourens avait projeté de mettre fin à cette aberration. Il y avait été, d'ailleurs, invité par la Chambre. M. Goblet n'a pas voulu tarder davantage : il propose différents projets de loi qui, sans réaliser tout ce que la Tunisie attend, tout ce qu'elle a le droit d'espérer comme possession française, font du moins cesser les plus criantes injustices dont elle est la victime.

Ces projets concernent l'établissement d'une Cour d'appel française (aux frais du gouvernement tunisien, bien entendu), la création d'une Banque beylicale, et surtout un *modus vivendi* douanier un peu équitable entre la France et la Tunisie. C'est de ce dernier projet que nous voulons parler, car c'est le projet principal. Nous espérons que la Chambre l'adoptera sans hésitation et sans délai : de son adoption dépend, en effet, le bon renom de la France en Tunisie, son influence, le développement ou même le maintien des intérêts français dans cette contrée en face des intérêts italiens grandissants et chaque jour plus arrogants. Cette question douanière doit être considérée non seulement au point de vue économique, mais aussi au point de vue politique, car elle est politique au premier chef.

Au point de vue économique, tout commerce un peu développé entre la Tunisie et la France est arrêté par les droits actuels. On peut s'en rendre compte par le tableau que publiait le *Bulletin de statistique* du mois de mars 1888 ; résumant les échanges entre la Tunisie et la France durant l'année 1887. Les importations de Tunisie en France ne se sont élevées pendant cette année qu'à la somme infime de 5 440 039 fr.

Voilà à quoi nous sommes arrivés après sept ans de possession de la Tunisie. Les exportations de France pour ce pays montent il est vrai, à 14 millions de francs ; soit pour le mouvement total des échanges entre les deux pays, 19 millions de francs. Cela n'équivaut guère qu'à la moitié du

commerce de la France avec le Sénégal, ce commerce s'élevant à 31 millions de francs en 1884. Ainsi la Tunisie est à trente heures de Marseille, et le Sénégal en est huit fois plus éloigné. La Tunisie a deux ou trois fois plus de population ; elle contient quinze ou vingt fois plus de colons français, et cependant elle n'atteint, pour le commerce avec la France, que la moitié à peine du volume des échanges qui échoit au Sénégal. Il est bien évident que la Tunisie a pour nous, pour notre influence générale, pour l'avenir de la nation française une importance bien autre que le Sénégal ; mais nous la traitons si mal que nous y rendons tout développement commercial impossible.

Qu'est-ce, en effet, que ce chiffre presque ridicule de 5,440,039 francs pour les importations de Tunisie en France ? La Tunisie ne peut quasi rien importer en France : quelques éponges seulement, pour 1,096,000 francs ; quelques laines et quelques déchets de laine (article non taxé par notre tarif général), pour 1,067,000 fr. ; des peaux et des pelleteries, pour 736,000 francs ; des huiles d'olives, pour 978,000 francs ; des fruits médicinaux, pour 400,000 francs ; et rien ou presque rien en plus.

Sauf les huiles d'olives, la Tunisie ne peut vendre en France aucun produit agricole. A trente heures de Marseille, elle s'en trouve, pour ses exportations, plus éloignée que si elle était aux antipodes.

Par contre, les exportations de la France pour la Tunisie ont été jusqu'à ce jour assez considérables : 14,092,000 francs en 1887, soit presque le triple des importations de la Tunisie en France. Mais il ne faut pas s'y tromper ; ce mouvement d'importation, si la France ne prend aucune mesure pour resserrer les liens commerciaux entre les deux pays, est destiné à promptement diminuer. Plusieurs millions de francs y représentent les machines et mécaniques, matériaux et bois à construire, meubles et ouvrages en bois, outils de toute nature, qu'achètent pour leur installation les colons français qui se sont portés en Tunisie dans la période d'espérance de 1882 à 1887. Aujourd'hui cette période d'espérance a fait place à celle du doute et de l'hésitation, laquelle, demain, si la Chambre ne resserrer pas les liens commerciaux entre la Tunisie et la France, fera place à la période du découragement et de l'abandon. Personne n'ose plus se hasarder à créer un établissement agricole en Tunisie, et, si l'état de choses actuel doit être maintenu, ceux qui se sont déjà constitués et qui sont menacés de ruine seront bientôt délaissés et disparaîtront.

Le projet de M. Goblet ne crée pas, ce qui serait désirable, une union douanière entre la Tunisie et la France. Ce serait la seule solution tout à fait équitable, la seule qui donnât complète satisfaction à nos colons français ; mais puisque cette solution est différée, il institue, du moins, un *modus vivendi* qui permettra aux intérêts français de se développer en Tunisie, qui resserrera les liens entre cette contrée occupée par nous, gouvernée par nous, et la France. Les propositions de M. Goblet contribueront à désitalianiser la Tunisie, qui, si ces projets étaient repoussés, deviendrait bientôt, par la disparition des intérêts français, tout à fait italienne.

M. Goblet maintient des droits à l'entrée en France des produits tunisiens, ce qui, certes, est une anomalie, mais il réduit ces droits au niveau des droits perçus en Tunisie sur les produits français similaires. On ne voit pas quelle objection sérieuse on peut faire à cette mesure. C'est traiter encore la Tunisie beaucoup plus mal que l'Algérie, bien plus mal aussi que

l'Angleterre ne traite ses dépendances ; car l'Algérie, sous le nom d'octroi de mer, perçoit des droits sur les produits français, et toutes les colonies britanniques font de même sur les produits anglais sans que la mère-patrie s'en formalise. La mère-patrie a raison de ne pas s'en offenser et de ne pas user de représailles, car, qu'elle s'appelle la France ou l'Angleterre, ses intérêts engagés dans la colonisation sont des intérêts beaucoup plus vastes que des intérêts purement commerciaux.

Quand on veut coloniser c'est-à-dire ouvrir à ses enfants, non pas seulement à ses marchands, de nouveaux débouchés, quand on tient à posséder et à conserver à la carte du monde certaines de ses positions maîtresses qui sont indispensables à un grand pays pour le maintien de son influence et même de sa sécurité, il faut savoir considérer les choses de haut et ne pas réduire les grandes affaires à des questions de marchandage et d'ergotage. L'histoire de la colonisation française est pleine d'échecs, qu'on peut presque dire volontaires, tellement il eût été facile de les éviter. C'est par étroitesse d'esprit, pour n'avoir pas su juger l'importance réelle et future de certaine position, que nous avons perdu et le Canada et les Indes et Saint-Domingue. Nous sommes depuis sept années en Tunisie, nous avons des garnisons à Tunis et à Bizerte. Une puissance rivale, plus proche que nous de ce pays, s'y agite, s'y remue, y favorise et y commande même sa clientèle, elle y entretient à grands frais, sur son propre budget national, des fonctionnaires, des inspecteurs, des écoles, des établissements de toutes sortes ; elle ouvre aux produits tunisiens son marché. Si nous autres, pendant ce temps nous ne voulons pas traiter nos colons français de Tunisie en français, si nous nous obstinons à proscrire leurs produits, si nous les décourageons et que nous les ruinions, la Tunisie ira dans l'histoire prochaine rejoindre Saint-Domingue, les Indes, le Canada et apprendre à nos enfants que, si la France sait saisir temporairement quelques territoires, elle n'a pas la largeur d'esprit et la prévoyance nécessaires pour y développer des intérêts français et pour s'y maintenir. C'est à ce point de vue hautement patriotique que doivent être examinés et approuvés les projets de M. Goblet.

Paul LEROY-BEAULIEU.

## AVIS COMMERCIAUX

Possessions espagnoles d'Amérique. — Cuba  
RELATIONS COMMERCIALES  
AVEC LA FRANCE

Après avoir étudié le mouvement de la navigation dans le port de Santiago de Cuba pendant le mois de juillet dernier, le consul de France fait remarquer qu'il n'est pas entré un bateau français dans le port depuis le même mois de l'année précédente.

Et pourtant, ajoute-t-il, l'augmentation même constatée dans les chiffres de ces derniers mois sur ceux de l'année passée ne devrait-elle pas nous conseiller de ne pas nous détourner aussi complètement d'un pays, sans industrie, qui reçoit du dehors la presque totalité des objets fabriqués dont il a besoin, de même que les produits alimentaires que la nature ne lui offre pas ?

Je n'hésiterai pas à appeler l'attention de nos armateurs sur ce point. Leurs efforts combinés avec ceux de nos industriels pourraient assurer à notre commerce d'exportation un sérieux débouché sur cette place où, à côté de l'Espagne, les Etats-Unis de l'Amérique du Nord tiennent le premier rang, grâce à la modicité du prix de revient de leurs marchandises transportées à des tarifs modérés par leurs compagnies de navigation. Il est vrai que ce pays trouve dans sa proximité même de l'île une certaine compensation à la différence établie entre les

droits de douane que payent ses importations et ceux moins forts dont se trouvent grevés les arrivages de la métropole.

En attendant, l'Angleterre et l'Allemagne fournissent abondamment de leurs tissus le marché de Santiago.

### Roumanie

PRÉSENTATION OBLIGATOIRE D'UN PASSEPORT OU D'UN PERMIS DE SÉJOUR POUR DÉBARQUER DANS LE PORT DE GALATZ.

Le Consul de France à Galatz annonce que les autorités maritimes roumaines ont, par une circulaire en date du 18 septembre dernier, informé les agents des compagnies de navigation établis dans ce port qu'à l'avenir tout passager serait tenu, en débarquant dans une échelle roumaine, de présenter soit un passeport, s'il arrive de l'étranger, soit un permis de parcours de quarante-huit heures, s'il s'est embarqué dans un port de la rive droite du Danube.

Toutes personnes qui n'auraient pas rempli ces formalités ne pourraient débarquer sur la rive roumaine et les capitaines seraient obligés de les réembarquer.

Des instructions ont été, en outre, données pour que des affiches indiquant ces prescriptions fussent placées à bord des navires qui se rendent en Roumanie.

### Corée.

#### ARTICLES D'IMPORTATION

Le développement des transactions commerciales en Corée, écrit le Commissaire du Gouvernement français à Séoul, annoncé par ceux qui ne désespèrent pas de voir ce pays devenir, d'ici quelques années, un important marché pour les produits d'Europe et d'Amérique s'est accentué assez fortement en 1887.

A l'entrée, la valeur des marchandises débarquées dans les trois ports ouverts s'est élevée à 2 815 441 piastres, contre 2 474 845 en 1886, et 1 671 562 en 1885. Il faut toutefois noter qu'en 1886, la récolte ayant manqué en Corée, les contrées voisines lui ont fourni pour 586 343 piastres de riz, tandis qu'en 1887 cette importation a été insignifiante. Il s'ensuit que la consommation des denrées de provenance étrangère a augmenté, l'année dernière, dans une proportion sensible.

En passant en revue les principaux articles d'importation, on se rendra compte des modifications qui se sont produites pendant cet exercice.

Les *cotonnades* ont monté de 1 300 613 piastres, en 1886, à 1 884 497 piastres. Les Etats-Unis font ici, dans cette branche de commerce, une sérieuse concurrence à l'Angleterre, contrairement à ce qui se passe dans le reste de l'Extrême-Orient. Les *draps* sont passés de 12 307 piastres à 46 962 piastres. Mais on ne saurait voir, dans cette différence, la preuve que cette industrie trouvera de grands débouchés en Corée : le drap importé était de la qualité la plus médiocre et destiné sans doute à la confection d'effets militaires.

Les *métaux* figurent pour 124 738 piastres contre 61 461 piastres en 1886. C'est le *cuivre* qui domine ; il est entré 2 843 piculs, valant 40 907 piastres. La plupart des ustensiles qu'emploient les indigènes sont fabriqués avec ce métal : il en est de même du *fer-blanc*, devenu une denrée de première nécessité pour la confection de nombreux objets usuels. Le *mercure* (3 775 piastres contre 1 312 piastres l'année dernière), recherché comme médicament a, paraît-il, été employé pour l'extraction de l'or dans les mines qui avoisinent Fusan, — ce qui a provoqué une consommation plus considérable.

Parmi les autres marchandises, il reste à signaler.

Marchandises	1887	
	Quantités	Valeur. Piastres.
Pièces de soie.....	39 442	166 623
Teintures, couleurs, et principalement aniline: piculs	1 384	84 592
Pétrole : gallons.....	160 824	30 144
Allumettes : grosses.....	44 647	21 785
Aiguilles : mille.....	72 023	15 149
Sel : piculs.....	430 760	60 213

COMPAGNIE UNIVERSELLE  
POUR L'ACHÈVEMENT ET L'EXPLOITATION  
DU CANAL INTEROCÉANIQUE DE  
**PANAMA**  
Capital social : 30,000,000 de fr.  
Divisé en 60,000 actions de 500 francs  
CE CAPITAL POURRA ÊTRE PORTÉ A 60 MILLIONS  
DE FRANCS AU MAXIMUM

Fondateur : M. Ferdinand de Lesseps

### ÉMISSION

De 60,000 Actions de 500 francs

PAYABLES COMME SUIT :

125 fr. En souscrivant..... 125 fr.  
125 fr. Dans les huit jours qui suivront la constitution définitive..... 125 fr.  
250 fr. Un mois après le deuxième versement..... 250 fr.  
Total par action..... 500 fr.

Un intérêt de 5 p. c. sur les sommes versées sera servi aux actions pendant la durée des travaux d'achèvement.

A partir de l'ouverture du canal à la navigation, les recettes serviront à payer la redevance due au gouvernement des Etats-Unis de la Colombie, les frais d'exploitation, les arrérages des emprunts que la nouvelle Compagnie aura faits pour l'achèvement de l'entreprise, l'intérêt à 5 0/0 sur le capital actions.

Les recettes, ces prélèvements opérés, seront réparties, savoir :

30 0/0 à l'ancienne Compagnie du Canal interocéanique pour le percement de l'isthme de Panama ;  
20 0/0 à la Compagnie nouvelle, dont 16 0/0 aux actionnaires à titre de dividende, et le surplus en conformité des attributions inscrites dans les statuts pour le conseil d'administration, pour le personnel et pour la rémunération des frais et des risques antérieurs à la constitution de la société.

#### DROIT DE PRÉFÉRENCE

Les porteurs de parts de fondateurs, d'actions et d'obligations de la Compagnie universelle du Canal interocéanique de Panama ont droit, par préférence à tous autres, à la souscription et à l'attribution des 60,000 actions émises.

#### LA

Souscription est ouverte dès à présent

ELLE SERA CLOSE

LE SAMEDI 2 FÉVRIER 1889

LES VERSEMENTS SONT REÇUS.

Au Crédit d'un compte spécial à la souscription, ouvert au nom de M. Ferdinand de Lesseps, fondateur de la Société :

À la Compagnie universelle du Canal interocéanique, 46, rue Caumartin ;  
À la Compagnie universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras ;  
À la Banque Parisienne, 5 et 7, rue Chauchat et 12, rue Le Peletier ;  
Et chez tous leurs Correspondants

Brevet d'invention à vendre pour la France. — M. Matiévitch, contrôleur des Finances, a inventé une *jauge à rubans* et une *canne-mesure* ayant pour objet de supprimer l'emploi des tables de logarithmes, dans les calculs basés sur des longueurs mesurées, principalement pour calculer le contenu des récipients dans les *distilleries, brasseries et fabriques*, ainsi que pour déterminer le poids du bétail.

L'invention consiste à appliquer sur l'échelle, à côté de la division ordinaire, par mètres, centimètres et millimètres, une seconde division, indiquant les décimètres de logarithmes ordinaires des unités de longueur contenues dans la distance mesurée.

En mesurant une distance donnée avec cette échelle, on obtient sa longueur en unités de longueur, en même temps que la partie décimale ou logarithme du nombre mesuré, à laquelle on n'a plus qu'à ajouter la caractéristique pour obtenir le logarithme exact.

Cette invention a été brevetée pour la France en 1885. Le brevet est de quinze années.

La jauge à rubans et la canne-mesure de M. Matiévitch ont obtenu une récompense à l'Exposition universelle de Bruxelles (1888) et ont été adoptées, en Autriche, par le ministère des Finances.

Comme le certificat d'exploitation doit être renouvelé avant le 11 mai 1889, l'inventeur voudrait céder son brevet avant cette époque.

Prière d'adresser les demandes avant la fin de février à M. Marc Matiévitch, Frochlichgasse, 16, à Klagenfurt, Autriche.

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 214

## REVUE ÉCONOMIQUE

### Les exportations de la Russie

Les journaux russes ont publié il y a quelques mois la statistique des exportations de l'immense empire pour le premier semestre de 1888. L'accroissement considérable constaté des exportations de cette période comparé avec celui de la période correspondante de 1887 vaut la peine d'être relaté et nous ne pouvons mieux faire, à cet effet, que de reproduire les commentaires d'un des principaux organes russes, les *Nouvelles*, de Moscou. Voici la traduction du texte même de cet article :

« Pendant la première moitié de l'année courante (1888) on a exporté de denrées russes à l'étranger pour la somme de 348 430 000 r., ce qui constitue, comparé à la période correspondante de l'année dernière, une augmentation de 111 361 000 r. — soit de 32 0/0. Pour ce qui est de l'importation, évaluée à 144 138 000 r., elle a été inférieure à celle de l'année dernière de 9 552 000 r., soit 6,2 0/0. L'amélioration de notre bilan commercial, constatée déjà depuis quelques années, ne s'est jamais accentuée autant que cette fois, notre exportation dans ce semestre ayant dépassé l'importation de 204 millions, soit de près de 150 0/0.

C'est pendant les trois derniers mois que cette recrudescence de l'exportation s'est surtout produite, la différence à l'avantage de l'année courante ayant été au mois d'avril de 27 millions de roubles, en mai de 32,7 millions et en juin de 30 millions. L'augmentation la plus forte a été signalée dans l'exportation des produits alimentaires, des céréales surtout, dont, dans les six mois, on a expédié pour 83,6 millions de plus que pendant le premier semestre de l'année dernière. Viennent ensuite les matières brutes et les articles demi-ouvrés (augmentation de 19,7 millions de roubles). L'exportation des articles manufacturés a aussi augmenté de 66 0/0 — soit de 4 777 000 r. (12 064 000 r. au lieu de 7 287 000 r.). L'exportation du bétail a plus que doublé (6 324 000 r. au lieu de 3 065 000 r.).

A l'exception du mois de février, pendant lequel il y a eu une légère diminution, l'exportation des denrées alimentaires n'a cessé d'augmenter pendant tout le semestre. Au mois de janvier l'augmentation de l'exportation dans ce groupe de produits accusait 7 3/4 millions de roubles ; en mars 10 1/2 millions ; en avril 21 millions ; en mai 23 1/3 millions, et en juin 21 1/2 millions. Les céréales y occupaient la première place — en six mois on en a exporté pour 198 670 000 r. au lieu des 118 1/2 millions de roubles de 1887, des 76 1/2 m. de 1886, des 147 1/4 m. de 1885 et des 136 m. de 1884. De cette façon l'exportation des céréales pendant le premier semestre de l'année courante a laissé loin derrière elle celle d'une série d'années antérieures.

Il n'y a eu diminution d'exportation que pour le maïs, le sarrasin et le millet ; celle du froment a presque triplé. Pour ce qui est de l'avoine, son exportation a doublé comparativement à l'année dernière et elle a sextuplé comparée à 1886. Il en a été presque de même de l'orge. On n'a exporté du seigle que pour 5,6 0/0 de plus, pour une valeur inférieure de 12 0/0 (trois millions de roubles). Ce sont les prix du seigle qui ont surtout subi une forte dépréciation. L'exportation du son a doublé comparativement à 1887 et triplé si l'on prend pour point de comparaison l'année 1886.

L'augmentation de l'exportation du froment est due à la demande faite par l'An-

gleterre, la France et la Belgique, tandis que l'Autriche-Hongrie n'en a pas demandé du tout. Pour ce qui concerne l'achat du seigle, c'est la Hollande qui a pris la première place, l'ayant emporté même sur l'Allemagne, à partir de l'année dernière. En 1888, l'orge s'est dirigée en grandes quantités en France, tandis que jusque-là la demande de cet article y avait été insignifiante. L'Allemagne aussi en a demandé plus que jamais. L'avoine a subi une augmentation de demande dans tous les pays où l'on en achetait jusqu'ici.

Il faut signaler encore une augmentation de l'exportation des œufs, laquelle, représentant une valeur de 2 1/2 millions de roubles en 1886 et de 3 1/2 millions en 1887 est montée en 1888 à 6 1/2 millions. On signale également une plus forte demande de viande, de caviar et de conserves de tout genre.

Dans les groupes des matières brutes et des articles demi-ouvrés, on a exporté beaucoup plus de lin : 3 1/4 millions de pouds en 1886, 5 1/3 en 1887, 7,8 en 1888. La valeur a augmenté dans la même proportion, s'exprimant pour ces trois années par les chiffres de 17,7, 29,3 et 42,3 millions de roubles. De même on a exporté plus de graine de lin qu'autrefois, ainsi que de presque toutes les graines oléagineuses. L'exportation du naphte a fait aussi des progrès : on n'en avait exporté que 1,2 millions de pouds en 1886 et 1,5 en 1887, tandis qu'en 1888 le chiffre s'est élevé à 1,9. La soie et les os ont subi, par contre, une diminution. Il en est de même des métaux non ouvrés, mais la valeur des métaux exportés a augmenté, comparativement à l'année précédente. Quoique comme quantité les métaux exportés aient diminué de 73 300 à 27 700 pouds, comme valeur ils ont monté, de 627 000 roubles à 700 000 r.

Dans le groupe des animaux, c'est l'exportation des chevaux qui a le plus gagné ; en 1887 elle représentait seulement une valeur d'un demi-million de roubles, tandis que cette année elle est montée à trois millions. Comme nombre, il y a eu aussi trois fois plus de chevaux exportés que l'année dernière. L'exportation de la volaille et du gibier a doublé.

Pour ce qui est des articles manufacturés, on en exporte tous les ans de plus en plus. Pendant le premier semestre de l'année 1885 la valeur de leur exportation n'avait été que de 2 686 000 r., tandis qu'en 1887 elle était montée déjà à 7 293 000 r. En 1888 elle s'est élevée à 12 064 000 r. L'augmentation la plus considérable a été observée dans l'exportation du linge, des habits et des pelisses, des étoffes de laine, de lin et de soie, des articles de cuir et de caoutchouc, ainsi que des objets en argent et autres.

Il en est tout autrement de l'importation. Une légère augmentation, de 780 000 r. ne s'est produite que dans le groupe des articles manufacturés ; partout ailleurs on constate une diminution considérable.

L'importation des denrées alimentaires a diminué de 3 617 000 r. comparativement à 1887 ; celle du tabac a aussi été réduite de plus de la moitié, sans compter que le prix a baissé davantage encore, tombant de 1 829 000 roubles en 1887 à 671 000 r. Celui des boissons importées est tombé aussi de 4 432 000 roubles en 1886, à 3 305 000 r. On a importé également moins de sel, de harengs, de morue, d'oranges, de citrons et autres fruits, sans compter les légumes et le pain. Il y a une augmentation à signaler dans l'importation des denrées coloniales et du thé, quoique comme valeur ce dernier ait diminué. Par la frontière européenne on a importé pendant ce semestre 100 000 pouds de thé, contre 89 000 pouds pendant la période corres-

pondante de l'année dernière. L'importation du thé par la douane d'Irkoutsk se chiffre comme suit : 637 000 pouds en 1837, 570 000 pouds en 1888.

La réduction de l'importation des matières brutes et des articles demi-ouvrés monte cette fois, comparativement au premier semestre de 1887, à 6 687 000 r. Depuis un an c'est le coton étranger qui a à cette réduction beaucoup contribué. En 1887 on en avait importé 5 180 000 pouds, pour la valeur de 49 465 000 r. ; en 1888 seulement 4 251 000 pouds pour la valeur de 41 834 000 roubles.

On a importé aussi moins de houille et de coke ; la fonte a diminué dans la proportion que voici : au lieu de 5 130 000 pouds en 1887, seulement 493 000 pouds en 1888. Il en est de même de la plupart des autres métaux, ainsi que des huiles végétales. Il y a eu augmentation dans l'importation de la soie, de la laine, des cotonnades, des articles en bois, des engrais, de l'acier, du zinc, de l'indigo, du soufre, etc.

L'importation du bétail a diminué de 37 000 roubles. Par contre, on a importé plus qu'autrefois d'objets en or et en argent, d'articles de fonte, d'acier, de fer, de machines et ustensiles, — d'instruments agricoles surtout, — de produits faits de lin et de chanvre, ainsi que d'équipages, de livres et d'objets d'horlogerie.

**A VENDRE**, pour cause de santé, un journal quotidien et une imprimerie, dans un département de l'Est. Bonnes conditions. S'adresser au *Moniteur de l'Exposition*, 11, cité de l'Alma, à Paris.

### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

#### SECTION DES COLONIES FRANÇAISES

### PAVILLON DE LA PRESSE COLONIALE

#### Esplanade des Invalides

L'Exposition spéciale de la *Presse coloniale* comprendra :

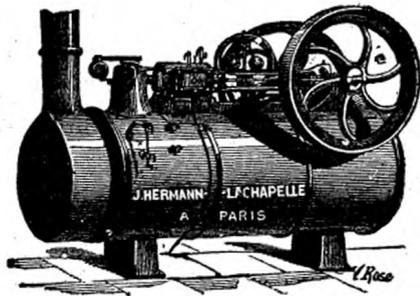
- 1° Tous les journaux et Revues des Colonies et Pays de Protectorat ;
- 2° Les journaux publiés en France s'occupant particulièrement des intérêts coloniaux ;
- 3° Les journaux de langue française publiés dans les pays d'outre-mer ;
- 4° Les Revues, Bulletins, Recueils, etc., des Chambres de Commerce françaises à l'Étranger et des Chambres de Commerce des Colonies et des Pays de Protectorat ;
- 5° Les ouvrages de Géographie, les travaux littéraires, brochures, cartes, plans, etc., se rattachant aux Colonies françaises et patronnés par la Presse coloniale ;
- 6° Les Objets, appareils (peu volumineux), procédés, etc., relatifs à l'art de l'imprimerie dans les Colonies françaises ou exclusivement en usage, pour compte français, dans les pays d'outre-mer.

Adresser adhésions et demandes de renseignements à M. J. PÉLISSIER, 4 bis, rue Montholon, Paris.

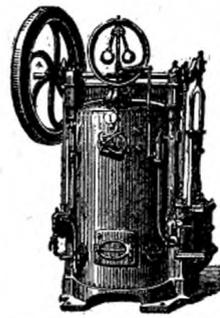
# SPÉCIALITÉ DE MACHINES A VAPEUR

Pendant la seule année 1885 la maison J. BOULET et Cie a obtenu TROIS diplômes d'honneur pour ses machines à vapeur à Paris et à Anvers

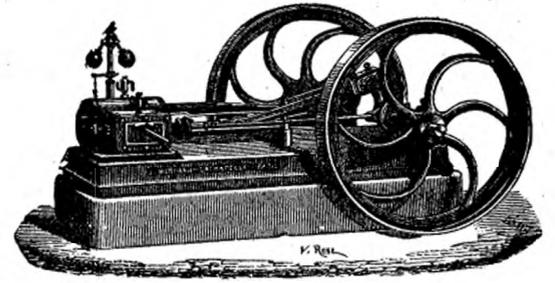
**MACHINES HORIZONTALES 1/2 FIXES**  
à 4 ou 2 cylindres compound  
Chaudières à retour de flamme  
de 4 à 120 chevaux



**MACHINES VERTICALES**  
Chaudières à bouilleurs  
de 1 à 20 chevaux



**MACHINES HORIZONTALES FIXES**  
à 4 ou 2 cylindres compound  
de 3 à 200 chevaux



MAISON HERMANN-LACHAPELLE

**J. BOULET et Cie, Successeurs**

Ingénieurs-Constructeurs. 31-33, rue BOINOD, Paris

## AGENCE GÉNÉRALE ESPAGNOLE

Représentation à toutes les expositions

Installations diverses: menuiserie, tapisserie et peinture, à prix très réduits.  
*Renseignements gratuits à tous les exposants qui en feront la demande.*

S'adresser à M. M. CASABLANCAS et Cie. — Exposition d'Espagne, cité de l'Alma, 11, Paris.  
Télégramme: Casablanca, cité Alma, 11, Paris.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Cautie

COMMERCE DE CHEVAUX

**CONSTANT BLOC ET BERNARD**

64, rue de la Folie-Méricourt

Entre les numéros 118 et 120 du boulevard Richard-Lenoir

La maison a constamment dans ses écuries un

**GRAND CHOIX DE CHEVAUX**  
de commerce et d'attelage

Nouveaux arrivages toutes les semaines

MAISON DE CONFIANCE

## EXPOSITION RÉTROSPECTIVE

**LA BASTILLE**

ET LA

RUE SAINT-ANTOINE EN 1789

(au Champ de Mars)

TOUS LES JEUDIS ET DIMANCHES

à 2 heures 1/2

**MATINÉE**

Dans la salle des Fêtes spécialement chauffée

**LES FONTAINES ENCHANTEES**

Par M. C. MAURIN, ingénieur hydraulicien

PROJECTIONS A LA LUMIÈRE OXYDRIQUE

Par le procédé MOLTENI

## Manufacture d'instruments de Musique en Cuivre

DIPLOME D'HONNEUR — EXPOSITION UNIVERSELLE — ANVERS 1885

**MAISON COURTOIS**

Première Récompense Fondée en 1803 Médaille d'or  
EXPOSITION BOSTON 1883 EXPOSITION LONDRES 1885

**ANTOINE COURTOIS ET MILLE**

**MILLE**

SUCCESSEUR

Paris — 88, rue des Marais, 88 — Paris

MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

Paris, médaille d'or et de bronze, 1878.  
Paris, grand diplôme d'honneur, 1872; Moscou, grande médaille d'or 1872; Paris, médaille d'argent 1855 et 1867; Londres, médaille d'honneur, 1851 et 1862.

Fournisseur du Ministère des Beaux-Arts pour les Conservatoires de Paris et des départements

DE L'OPÉRA, DE L'OPÉRA-COMIQUE, DES CONCERTS POPULAIRES

De la musique de la Garde Républicaine de Paris

Fournisseur des principaux Professeurs, Solistes et Artistes de France et de l'étranger: MM. Arban, Delisse, Cerclier, Mohr, Divoire, Chavanne, Gallet, Wurms de Saint-Petersbourg, Gérardy de Liège, Levy et Phasey d'Amérique, Reynolds d'Angleterre, etc., etc.

Inventeur du perfectionnement du trombone



Antoine COURTOIS

Antoine COURTOIS



Créateur du cornet

# GRANDE BRASSERIE

**A. DREHER**

1, rue Saint-Denis, et 2, boulevard Bonne-Nouvelle

DIRECTEUR : KUHN

LE MONITEUR

# DE L'EXPOSITION DE 1889

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ, PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DES NOTABILITÉS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
Honoré des souscriptions des Ministères des Affaires étrangères, de l'Agriculture, du Commerce, de l'Instruction publique, des Travaux publics de la Marine et des Colonies, des Postes et Télégraphes, etc.

TARIF DES INSERTIONS

RÉCLAMES ET AVIS DIVERS, la ligne, 3 fr. — ANNONCES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES, la ligne, 1 fr. 50

Conditions particulières  
ANNONCES

Pour UNE seule fois		Un Trimestre, 13 fois		Un Semestre, 26 fois		Un An, 52 fois	
PAGE entière.....	250 f.	PAGE entière.....	1200 f.	PAGE entière.....	2250 f.	PAGE entière.....	4000 f.
1/2 PAGE.....	150 f.	1/2 PAGE.....	650 f.	1/2 PAGE.....	1200 f.	1/2 PAGE.....	2000 f.
1/4 — .....	80 f.	1/4 — .....	375 f.	1/4 — .....	650 f.	1/4 — .....	1000 f.
1/8 — .....	40 f.	1/8 — .....	200 f.	1/8 — .....	375 f.	1/8 — .....	575 f.
1/16 — .....	25 f.	1/16 — .....	110 f.	1/16 — .....	200 f.	1/16 — .....	325 f.
		1/32 — .....	60 f.	1/32 — .....	110 f.	1/32 — .....	200 f.
20 0/0 de réduction pour cinq insert. consécutives							

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 215

## REVUE ÉCONOMIQUE

### Rapport de la chambre de commerce française de Tunis sur le projet de convention douanière franco-tunisienne.

Le *Progrès tunisien* du 24 janvier dernier a publié le document suivant que son intérêt nous fait un devoir de reproduire :

Au moment où les relations douanières de la France avec la Tunisie vont occuper l'attention du Parlement, et en présence de l'opposition que rencontre en Algérie le projet de loi récemment déposé par le gouvernement, et actuellement soumis aux délibérations de la Commission des douanes, la Chambre de commerce française de Tunis estime qu'elle doit faire connaître une fois de plus son sentiment sur une réforme qui ne vise pas seulement des intérêts purement matériels, mais qui intéresse à un haut degré notre influence politique dans ce pays.

Pendant et au lendemain de l'expédition tunisienne des discours retentissants furent prononcés à la Chambre des députés sur la mission civilisatrice que poursuivait la France en Tunisie.

Nous avons souvenir encore du programme séduisant que développait dans un de ses discours le ministre des affaires étrangères d'alors. M. Barthélemy Saint-Hilaire signalait les réformes qu'il fallait accomplir en vue de préparer l'avenir de la Tunisie. Pour que cet avenir ne soit pas compromis, disait-il, il faut que la Tunisie devienne une terre de plus en plus ouverte à nos colons, à nos industriels, à nos capitaux, à nos entreprises de travaux publics; il faut contribuer à l'expansion de l'influence française, en faisant pénétrer dans cette belle région notre esprit d'ordre et d'économie, et notre sentiment de la justice.

Les successeurs de M. Barthélemy Saint-Hilaire ne tenaient pas un autre langage toujours aux applaudissements de l'ancienne colonie; et tandis que de nouveaux colons, répondant à l'appel du gouvernement, s'acheminaient vers la Tunisie, y apportant, avec leur esprit d'entreprise, des bras et des capitaux, ces grandes exploitations agricoles furent créées, dont le nombre et l'importance grandirent jusque vers la fin de l'année 1886.

Les premières réformes qui furent réalisées, telles que la suppression de Commission financière et l'installation de nos tribunaux, la garantie de la dette que le gouvernement de la République ne craignait pas de prendre à charge, confirmèrent la colonie dans sa croyance que la Tunisie ne tarderait pas d'être considérée comme terre française et que, par suite, les produits de son sol jouiraient à leur entrée en France du traitement de faveur concédé aux autres colonies.

Hélas! notre illusion devait bientôt s'évanouir pour faire place à la déception et au découragement.

Fortement encouragés par le Gouvernement, la Colonie ne cessa pas de demander l'établissement d'un régime douanier spécial s'adressant tour à tour au Gouvernement de la République par l'intermédiaire de son représentant, au Parlement par l'organe de son seul corps constitué, la Chambre de commerce.

Elle reçut, et cela à plusieurs occasions, l'assurance qu'il serait fait droit à ses justes revendications.

L'examen d'une question, qui ne laissait pas en elle-même d'être délicate, appela l'attention des différents ministres qui se sont succédé aux Affaires étrangères, qui

tous l'ont étudiée sous ses divers aspects, recherchant la solution capable de concilier les intérêts en présence.

L'octroi à la Tunisie, sans réciprocité, du traitement de faveur réservé aux colonies françaises, a été jugé trop libéral;

L'assimilation douanière de la Tunisie à la France, à l'instar de l'Union franco-algérienne, a été repoussée comme prématurée;

L'application à nos produits du tarif conventionnel métropolitain, qui ne dégrèverait que dans une certaine mesure les vins et l'huile d'olive, et qui ne soustrairait pas les céréales et le bétail aux droits votés par la législation de 1886, a été écartée comme une mesure absolument insuffisante, qui ne serait pas de nature à seconder les efforts et les sacrifices de nos courageux colons.

Enfin, après bientôt huit ans d'occupation, qui ont été pour nous, au point de vue de l'organisation douanière, autant d'années d'épreuves, le ministre des Affaires étrangères actuel. M. Goblet, prêtant l'oreille aux sages avis du représentant de la République à Tunis, et s'inspirant d'un noble devoir, celui de faire un acte de justice, transforma le résultat de ses études en un projet de loi qui, sans donner complète satisfaction au vœu de la colonie, règle cependant d'une façon équitable ses rapports douaniers avec la Métropole.

Au moment où la discussion de ce projet de loi va s'ouvrir au Parlement, ce n'est pas sans un profond étonnement que nous voyons se produire de toute part, en Algérie, d'attristantes manifestations. Cependant notre voisine, la première, devrait reconnaître que la colonie-sœur n'est pas exigeante dans ses prétentions, en demandant au gouvernement de faire cesser une injustice criante.

Que demande, en effet, la Tunisie?

C'est de ne plus être soumise à un régime d'exception.

Est-ce que l'obligation pour la France de faire cesser une semblable anomalie ne découle pas du fait même de l'établissement de son Protectorat?

La France, qui a garanti sa dette, n'est-elle pas intéressée à seconder la Tunisie dans son développement?

Son influence politique, également, n'est-elle pas en jeu dans la question?

Ces deux considérations suffisent amplement, il nous semble, pour justifier la mesure.

Mais, examinons les objections que soulève l'Algérie par la voie de sa presse et par l'organe de ses corps constitués.

1. *La concurrence de la Tunisie serait néfaste à l'Algérie; de plus, elle atteindrait, dans une certaine mesure, nos productions agricoles de la Métropole.*

Ce sont là des assertions et non pas des arguments.

En ce qui concerne l'Algérie, la Tunisie née d'hier, et dont la superficie représente le quart du territoire algérien, ne sera jamais en mesure de rivaliser avec une Colonie qui a cinquante-huit ans d'existence, et dont les diverses branches de production, déjà anciennes, lui ont permis de s'assurer des débouchés.

Touchant la France, l'argument invoqué ne porte pas davantage.

Le faible appoint que lui fournira la Tunisie sous le régime douanier projeté ne sera pas très sensiblement supérieur à celui du régime actuel, si l'on tient compte des quantités de denrées tunisiennes qui pénètrent aujourd'hui en France comme provenances algériennes, à la faveur de la loi de juillet 1867, qui donne l'entrée en franchise, en Algérie, aux produits naturels tunisiens y pénétrant par la voie de terre.

Que nos cultivateurs de la Métropole se rassurent.

Il se passera encore bien des années avant que la Tunisie puisse remplacer l'Espagne dans le complément de la consommation française.

D'ailleurs la production vinicole de l'Algérie et celle de la Tunisie réunies ne suffiront pas de longtemps à parfaire l'appoint de l'étranger.

Ce ne sont pas, d'autre part, nos blés exclusivement durs, nos huiles généralement communes, recherchées seulement par l'industrie; nos laines grossières, dont l'emploi se réduit à la matelasserie, qui concurrenceront les produits similaires de la Métropole.

Ils fourniront, au contraire, à nos industries nationales de précieuses matières premières qui leur font actuellement défaut.

Le tableau suivant donne le mouvement de nos exportations pendant les trois dernières années :

RELEVÉ DES EXPORTATIONS DE LA TUNISIE

Années de l'hégire	Pays de destination				Totaux
	France	Algérie	Italie	autr. pays (p. tunis)	
	P.	P.	P.	P.	P.
1303	4 499 319	3 602 446	15 187 774	» »	33 430 858
1304	6 668 035	8 313 323	9 906 015	» »	34 262 037
1305	7 528 318	4 776 169	7 205 435	» »	25 119 346
3 premiers trimestres connus					
Totaux: 18 695 672 16 721 938 32 299 224 » » 92 813 141					

D'après ce tableau, dont les données sont tirées de statistiques officielles, la France participe, dans le mouvement général des exportations, pour 20,14 0/0 l'Algérie. . . . . 18,02 0/0 l'Italie. . . . . 34,84 0/0 Et les autres nations . . . . . 27,00 0/0

100,00 0/0

Le tableau ci-dessus n'autorise-t-il pas les observations suivantes:

C'est qu'il est étrange que l'Algérie montre tant de sollicitude pour nos bonnes populations agricoles de la Métropole, quand elle-même s'emploie à véhiculer en France les produits tunisiens.

C'est qu'il n'est pas moins choquant, au point de vue de la logique, que l'Algérie ne demande pas l'abrogation de la loi de 1867, quand elle se plaint de la concurrence de sa voisine.

2° *La Tunisie servirait de canal aux produits étrangers qui, nationalisés tunisiens, pénétreraient ensuite en France, en fraude des taxes stipulées au tarif général.*

Constatons d'abord que la réforme projetée ne constituerait pas un ordre de choses nouveau, puisque, sous le régime de la législation en vigueur, la frontière de terre algérienne, n'est pas absolument fermée aux produits agricoles étrangers nationalisés tunisiens.

On ne peut dès lors craindre que l'aggravation de la fraude.

A cet égard, il faut reconnaître cependant que la France, ayant pied en Tunisie, il lui est loisible de pourvoir nos bureaux de douane d'agents sûrs et expérimentés, de faire prendre les règlements les plus sévères, et d'organiser un service spécial des plus rigoureux pour la délivrance et le contrôle des certificats d'origine. (1)

Pour atteindre plus sûrement le but, on pourrait également limiter, s'il était absolument nécessaire, le nombre des bureaux de douane qui seraient autorisés à délivrer les permis d'embarquement.

(1) Cette mesure a été prise depuis par le Gouvernement Tunisien.

A un autre point de vue, une objection pourrait peut-être être soulevée, c'est de voir la Tunisie devenir un centre de production de vins artificiels ou de raisins secs. Nous croyons que le gouvernement Tunisien n'hésiterait pas à prendre des mesures prohibitives contre la création d'industries de ce genre, d'autant mieux qu'elles n'existent pas encore dans le pays.

Mais laissons là l'argumentation plus ou moins impartiale de nos compatriotes d'Algérie, et feignons de croire que l'opposition qu'ils ne cessent de faire à tous nos projets, à la création de notre banque d'Etat, de notre cour d'appel, comme à la révision de tarifs douaniers n'est toujours inspirée que par leur sollicitude pour les intérêts exclusivement français.

Au début de ces lignes, nous disions que la France avait des intérêts politiques très importants à sauvegarder.

Nous ne devons pas perdre de vue, en effet, que nous avons à lutter en Tunisie avec une puissance rivale qui utilise tous ses moyens d'action pour développer son influence au détriment de la nôtre.

C'est ainsi que cette puissance entretient à grands frais de nombreux fonctionnaires, qu'elle subventionne des établissements de toutes sortes, qu'elle applique aux produits tunisiens son tarif conventionnel.

Doit-on s'étonner, après cela, que la part de la France, dans le mouvement des exportations tunisiennes, après avoir dépassé autrefois le chiffre de 50 0/0, ne soit plus aujourd'hui que de 20 0/0, tandis que celle de l'Italie, qui va sans cesse augmentant, est aujourd'hui de près de 35 0/0.

Ces chiffres sont d'ailleurs corroborés par le mouvement des ports de la Régence, durant l'exercice 1304, dont voici le tableau également tiré des statistiques officielles :

#### EXERCICE 1304

(du 13 octobre 1886 au 12 octobre 1887)

##### MOUVEMENT DES PORTS DE LA RÉGENCE A LA SORTIE

Pavillons	Nombre de navires	Tonneaux de jauge	Tonneaux de marchandise
Français .....	281	281 000	7 929
Italiens .....	739	123 000	25 405

Que l'on y prenne garde ! la part représentative de la France, dans le mouvement des importations tunisiennes, qui est encore de 50 0/0 environ du total général, pourrait décroître en raison de la corrélation qui existe entre le chiffre des importations et celui des exportations entre deux pays commerçant ensemble.

Il serait puéril, d'autre part, de vouloir démontrer que les intérêts politiques sont intimement liés aux intérêts économiques.

La prépondérance politique de la France ne pourra, dès lors, que s'affermir par le développement des échanges entre la Tunisie et la Métropole.

C'est à ce point de vue hautement patriotique, nous en avons le ferme espoir, que notre Parlement examinera et approuvera le projet de réforme douanière dont il a été saisi par le gouvernement.

## AVIS COMMERCIAUX

### Allemagne

#### CRÉATION D'UNE EXPOSITION PERMANENTE DE PRODUITS ANGLAIS A HAMBOURG

Le consul général de France à Hambourg a communiqué la traduction d'une circulaire adressée à ses compatriotes par le vice-consul d'Angleterre de cette ville, au sujet d'une exposition permanente de produits anglais qu'il se propose d'y organiser à titre privé.

Nous détachons de ce document, publié in-extenso dans le *Moniteur officiel du Commerce* du 18 octobre, quelques extraits d'un

intérêt général pour les industriels et les négociants exportateurs :

« ... Il a récemment été faite une enquête approfondie sur les causes de la stagnation du commerce en général et du commerce de la Grande-Bretagne en particulier.

« ... Les causes principales de la stagnation signalée sont l'excès de la production et le succès de la concurrence étrangère.

« ... Pour lutter efficacement contre cet état de choses, il faut employer les procédés suivants : ouvrir de nouveaux marchés, s'assurer les anciens par une initiative vigoureuse, se conformer d'une manière plus intelligente aux goûts et aux besoins des consommateurs étrangers, se faire représenter dans les pays éloignés par des hommes actifs et doués d'une instruction technique spéciale, développer en Grande-Bretagne les écoles techniques pour les classes laborieuses, effectuer les transactions outre-mer à des conditions de crédit aussi avantageuses que celles qui sont accordées par les concurrents du continent.

« ... Les Allemands ont bénéficié de leur connaissance des langues étrangères, des stages à l'étranger de la jeunesse qui se destine au commerce, de l'institution d'écoles spéciales et de musées commerciaux dans tous les pays, enfin de toutes les facilités données aux acheteurs étrangers.

« ... Il n'y a pas encore longtemps, les manufacturiers anglais pouvaient se borner à rester tranquillement chez eux, car l'infériorité ou l'incapacité de l'étranger et les longs voyages à la voile, en doublant le Cap ou à travers l'Atlantique, ne permettaient pas à leurs clients éloignés de correspondre deux ou trois fois avec eux avant de se décider à faire leurs commandes. Les télégraphes ont transformé l'ordre des choses ancien, et de nos jours il est indispensable que le fabricant fasse usage de tous les moyens possibles de publicité et de réclame pour assurer et pour retirer sa part dans les échanges. Un simple coup d'œil jeté sur les nombreuses publications commerciales établies sur toute table de Chambre de commerce ou de Consulat relèvera les centaines de mille livres sterling dépensés chaque année en réclames. C'est un moyen sans doute sérieux, mais purement individuel, pour atteindre le but. D'autres nations nous ont devancés par des combinaisons grâce auxquelles (en vue du commerce avec l'étranger) dix shillings dépensés en échantillons et modèles, avec l'indication des prix, poids et mesures, produisent plus d'effet sur les clients étrangers que chez nous dix livres sterling dépensés en annonces et réclames souvent verbeuses et bariolées, et inspirant à l'avance la méfiance.

« ... Il faut convenir que l'Allemagne, et spécialement Hambourg, a la haute main sur plusieurs marchés de l'Amérique du Sud et sur d'autres encore. Ce résultat est dû en grande partie aux nombreuses lignes de navigation, faisant avec une régularité parfaite le service entre Hambourg et ces marchés éloignés, amenant souvent les acheteurs directement en Allemagne, où ils peuvent se procurer de tout ce qui leur est nécessaire. Plusieurs maisons étrangères et quelques autres maisons anglaises des colonies profitent du concours efficace des agents hambourgeois, mais cette assistance est néanmoins limitée. Il faut rappeler que l'excellente éducation technique qui est donnée aux jeunes gens allemands les dirige dans la voie commerciale en nombre bien plus considérable que les industries indigènes ne le comportent, en sorte que la majorité de ceux qui attendent une situation vivent en faisant l'agence et la commission pour le compte des étrangers; ils possèdent cette énergie et cette compétence qui ont fait tant de tort aux voyageurs de commerce anglais quand ils se sont trouvés en concurrence avec eux à l'étranger, et les choses se passeront de même aussi longtemps que l'Angleterre,

qui arme ses défenses maritimes et militaires avec les engins les plus coûteux et les plus scientifiques, continuera à défendre ses intérêts commerciaux, qui forment la base de son existence, avec des armes aujourd'hui aussi démodées que l'arc et la flèche. Pourquoi donc ne ferions-nous pas usage nous-mêmes de ces précieux intermédiaires, pour attirer à nous une partie de ce vaste commerce avec l'étranger ?

Mais supposons en présence l'acheteur et un agent, d'ailleurs capable, la bataille n'est encore qu'à moitié gagnée : car, comment ce dernier pourra-t-il s'attirer la confiance du premier ? Le temps des acheteurs est d'ailleurs limité et les agents sont dispersés malgré la célèbre Bourse de Hambourg. — La difficulté a été résolue, il y a quelques années, par l'établissement, dans la partie supérieure de la Bourse, d'un musée d'échantillons de produits allemands où les matières brutes, les objets manufacturés et les articles de tout genre sont exposés dans une série de salles. Cette exposition a eu l'avantage de stimuler la concurrence, en facilitant la comparaison des objets présents, comparaison d'où résulte la préférence accordée inévitablement aux plus avantageux.

« Celui qui écrit ces lignes, après longue et mûre réflexion, a projeté d'établir à Hambourg un musée analogue d'échantillons des produits et des fabrications britanniques, divisé en sections, comprenant les articles de consommation, les produits bruts, les matières tissées, les objets manufacturés, les nouvelles inventions, etc. »

### Serbie

#### CRÉATION D'UNE AGENCE COMMERCIALE A BELGRADE

Dans l'intérêt du progrès du commerce d'exportation de la Serbie, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a décidé qu'une *agence de commerce* serait établie à Belgrade. La mission principale de cette agence sera de trouver, dans le pays, des producteurs, et, à l'étranger, des acheteurs ainsi que des consommateurs, et de les mettre en relations de manière à ce que le producteur serbe puisse vendre, le plus possible, ses produits à l'étranger.

En outre, l'agence de commerce étudiera les moyens de développer l'exportation des produits nationaux qui, jusqu'à présent, ne sont pas suffisamment connus à l'étranger.

Elle s'efforcera également de soutenir et de faire valoir au dehors le crédit de nos commerçants.

Tous les services rendus par l'agence sont gratuits ; seulement les personnes qui lui adresseraient des demandes de renseignements sont priées de joindre à leur lettre les timbres-postes nécessaires pour y répondre.

La présente communication s'adresse particulièrement aux commerçants et aux producteurs du Royaume.

Fait à la section de commerce, d'industrie et des communications du Ministère de l'agriculture et du commerce.

(Serbski-Noviné.)

En transmettant cette information, extraite du *Journal officiel serbe*, M. le Ministre de la République à Belgrade ajoute que l'agence dont il s'agit offre de sérieuses garanties. Créée au mois de juillet dernier, elle fonctionne aujourd'hui d'une manière pratique. Elle ne fait aucune affaire pour son compte ; elle reçoit des adresses et des échantillons, fournit des renseignements sur la solvabilité des négociants serbes et transmet les commandes.

Elle n'entretient toutefois de rapports directs qu'avec les producteurs eux-mêmes et jamais avec les intermédiaires. Par suite, tout fabricant étranger désireux d'entreprendre l'importation de ses produits en Serbie, peut s'adresser à M. Radoulovitch, chef de l'Agence commerciale à Belgrade.

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 216

## REVUE ÉCONOMIQUE

### L'Institution des Comptoirs commerciaux français

Nous recevons de la direction de l'*Institution des Comptoirs commerciaux français*, fondée au cours de l'année dernière et dont l'importance économique lui a valu aussitôt l'appui de l'honorable M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, deux intéressantes communications que nous nous faisons un devoir de reproduire. Nous aurons l'occasion de parler prochainement et plus longuement de cette intelligente institution qui est appelée, croyons-nous, à rendre bientôt des services considérables à notre industrie et à notre commerce d'exportation.

Voici les deux communications dont s'agit :

(Extrait de l'*Indépendant de Buenos-Ayres*,  
29 décembre 1888.)

Il semble qu'enfin l'opinion publique et le gouvernement français commencent à s'émouvoir sérieusement du tort que fait à l'étranger à notre industrie nationale l'essor chaque jour plus grand que prend l'industrie de nos voisins, Allemands, Italiens, Belges, etc.

Jusqu'ici le commerce argentin jouissait en France d'une assez mauvaise réputation auprès des industriels et, seuls, les commissionnaires se risquaient à être ses fournisseurs. Cette opinion provenait simplement de ce que les fabricants n'ayant d'autre source de renseignements que les commissionnaires, en recevaient toujours de mauvais, ces derniers ne pouvant naturellement fournir des verges pour se faire fouetter. Aujourd'hui, les industriels cherchent à se créer des débouchés partout et veulent se rendre compte par eux-mêmes des ressources que leur offre la République argentine. Ils envoient des représentants, des commis-voyageurs qui suppriment les intermédiaires et facilitent les affaires par leur activité.

Le ministère du commerce a chargé M. Duplaquet d'une mission spéciale en ce sens, et l'intelligent directeur de la mission des représentants du commerce français pour la République argentine, obtiendra, nous l'espérons, des résultats excellents pour notre industrie française qui en a tant besoin.

\*\*\*

L'*Institution des Comptoirs commerciaux français* qui a été fondée sous le patronage et par des membres du *Syndicat central des voyageurs et représentants de commerce de France et des Colonies* a déjà créé à New-York, avec le concours d'un agent habile, dévoué et patriote, M. L.-G. Roch, un comptoir, 767-769, Broadway, pour l'exploitation du nord des Etats-Unis. Elle va pouvoir compléter son organisation pour ce pays, en en créant un autre pour le midi.

En effet, à la suite des intéressantes communications qui précèdent, le *Conseil de direction générale de l'Institution* a décidé la fondation d'un nouveau comptoir à New-Orléans.

M. Lafargue, Ludovic, a été élu directeur de ce comptoir et M. Lafargue jeune, *Conseiller de direction locale* pour assister le directeur.

M. Tujagué a, au court de la même séance été élu *Conseiller de direction générale honoraire de l'Institution* en reconnaissance des services rendus au commerce français et à l'*Institution des Comptoirs commer-*

*ciaux* et de ceux qu'il est appelé à rendre par ses bons avis au Comptoir français de New-Orléans.

La voie est ouverte, et nous ne saurions trop recommander à l'attention des producteurs français ces nouveaux débouchés qui leur sont ouverts, par une entreprise aussi indispensable, à l'époque que nous traversons, et aussi éminemment patriotique.

## AVIS COMMERCIAUX

### Russie.

#### CONCOURS POUR LAMPES D'ÉCLAIRAGE À L'HUILE DE NAPHTHE

Le délai pour la présentation des demandes d'admission au concours international ouvert par la Société polytechnique russe de Laint-Petersbourg, pour la meilleure lampe d'éclairage à l'huile lourde de naphthe, a été prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup>/13 janvier 1889.

Les intéressés sont informés que ce concours comprend :

1<sup>o</sup> Un prix de 2,500 roubles pour le meilleur type de lampe d'éclairage à l'huile lourde de naphthe, d'une construction simple et bon marché, à l'usage des paysans ;  
2<sup>o</sup> Un prix de 1,000 roubles, pour un type de lampe d'éclairage à l'huile lourde de naphthe, d'une construction commode, quoique d'un prix plus élevé.

Les concurrents devront adresser leurs envois au siège de la Société polytechnique russe, rue Panteleouskaïa, n° 2, à Saint-Petersbourg.

On peut s'adresser, pour renseignements complémentaires, au Ministère du Commerce et de l'Industrie, Direction du Personnel et de l'Enseignement technique. — Bureau du Personnel et du Secrétaire, 80, rue de Varenne.

### France — Belgique

#### MOUVEMENT DES ALCOOLS ET SPIRITUEUX

Le président de la République française, Sur la proposition du ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. Une déclaration ayant été signée à Bruxelles, le 17 novembre 1888, entre la France et la Belgique, dans le but de régulariser, entre les douanes frontières des deux Etats, le mouvement des alcools et des spiritueux, ladite déclaration, dont la teneur suit, est approuvée et recevra son exécution à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1889.

#### Déclaration

Le gouvernement de la République française et le gouvernement de S. M. le roi des Belges, en vue de régulariser, entre les douanes frontières des deux Etats, le mouvement des alcools et spiritueux de toute nature, sont convenus des dispositions suivantes :

La décharge des droits pour les alcools et les spiritueux de toute nature, exportés par les bureaux de douane qui sont ou seront ouverts à cet effet sur les frontières limitrophes de la Belgique et de la France, est subordonnée à la condition que l'exportateur produise au bureau de sortie une attestation constatant que les marchandises ont été régulièrement déclarées à la douane du pays d'importation soit pour la consommation, soit pour le transit, ou pour l'entrepôt.

En foi de quoi, les soussignés, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française, et ministre des affaires étrangères de S. M. le roi des Belges, ont signé la présente déclaration et y ont apposé leurs cachets.

Fait en double expédition, à Bruxelles, le 17 novembre 1888.

(L. S.) Signé : A. BOURÉE.

(L. S.) Signé : Le prince de CHIMAY.

Art. 2. Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 décembre 1888.

CARNOT.

Par le Président de la République :  
Le ministre des affaires étrangères,  
René GOBLET.

### République Argentine

#### DÉCOUVERTE DE MINES DE CHARBONS

Le ministre de France à Buenos-Ayres annonce que la Société Cavalli et Cie a entrepris l'exploitation des mines de charbon de Dehera et de Colorado, situés à 25 kilomètres de Saint-Juan, province du même nom. On annonce qu'on a trouvé une veine de 60 centimètres d'épaisseur. L'ingénieur qui dirige les travaux, M. Thierry, a organisé un commencement d'exploitation et aurait extrait trente tonnes. D'autres travaux entrepris à Loude ont fait découvrir un nouveau gisement. D'après ce qu'on affirme le charbon est gras, adhérent et donne un calorique considérable propre à la fabrication du coke et du gaz.

On a accueilli ces nouvelles avec satisfaction à Buenos-Ayres, le manque de charbon dans la République argentine et l'obligation de s'en approvisionner au dehors, principalement en Angleterre, ayant été jusqu'ici considérés comme un des obstacles principaux à l'établissement d'une industrie nationale pouvant lutter avec les produits étrangers.

#### CONSEILS AUX IMPORTATEURS. — MOYENS DE COMBATTRE LA CONCURRENCE ÉTRANGÈRE ET DE DÉVELOPPER LE COMMERCE FRANÇAIS.

La prospérité commerciale de Rosario est réelle et suit un mouvement ascendant, écrit notre consul dans cette ville.

La France prend une part très satisfaisante à ce mouvement d'affaires.

Mais plus des deux tiers de notre importation consistent en *liquides* et en *articles d'épicerie*, tandis que notre rang est relativement inférieur pour les autres produits. Nous avons en outre des concurrents pleins d'énergie et d'activité qui tendent à prendre notre place.

Il y aurait donc lieu de faire des efforts persévérants pour maintenir la position conquise, améliorer notre importation dans la plupart des articles industriels et faire ainsi bénéficier nos fabricants et nos ouvriers de la prospérité de ce pays qui paraît destiné au plus brillant avenir.

Le commerce français aurait, pour cela, besoin d'être représenté plus énergiquement dans la République argentine.

Le temps n'est plus où les producteurs pouvaient attendre chez eux les commandes ; ils doivent aller audevant des acheteurs et les solliciter constamment en leur facilitant, autant que possible, l'achat et l'expédition des marchandises.

On doit se conformer exactement aux goûts des consommateurs ; il est donc nécessaire de les étudier. Il faut adopter également les poids et métrages usités et même les modes d'emballage.

Les bénéfices sont tellement réduits par



une concurrence acharnée que tous les frais accessoires doivent être restreints le plus possible, afin que l'acheteur puisse réaliser un bénéfice.

Enfin, il faut que nos négociants, tout en ne vendant qu'à des maisons sérieuses, se montrent plus libéraux dans leurs conditions et se résignent à accorder aux acheteurs étrangers les longs crédits qui leur sont nécessaires, qu'ils obtiennent, du reste, facilement des négociants concurrents et qu'ils sont obligés d'accorder eux-mêmes à leurs clients.

Il serait nécessaire que, soit par eux-mêmes, soit par leurs fils ou par leurs agents, ils puissent étudier le pays où ils veulent écouler leurs marchandises.

Il faut qu'ils puissent recueillir d'une manière précise et pratique tous les renseignements techniques et commerciaux qu'un agent, si consulaire expérimenté et si dévoué qu'il soit, ne pourra jamais leur donner et qu'une Chambre de commerce elle-même ne leur fournira pas.

Les détails utiles et essentiels à connaître ne peuvent être recueillis que par l'intéressé même.

Un voyage commercial d'exploration assurément, en quelques semaines, à un négociant plus d'expérience des affaires lointaines que dix années d'opération faites de loin, lui éviterait bien des dépenses inutiles, des tâtonnements et des déboires de tous genres et lui donnerait cette audace et cet esprit d'entreprise qui, sans exclure toute prudence, fait la force des négociants étrangers.

Notre commerce a jusqu'ici grandi au loin par l'émigration bien plus que par les efforts des négociants de la métropole.

Ce sont nos émigrants, devenus commerçants dans les pays étrangers, qui y ont soutenu et même créé notre importation française. Ils ont presque tout fait par eux-mêmes parce qu'ils voyaient clairement ce qu'il y avait à faire et qu'ils comprenaient l'avenir réservé à leur pays de résidence.

Il faudrait aussi et c'est, à notre avis, une des conditions les plus essentielles du développement de notre commerce extérieur, que les établissements de crédit français soient plus libéraux pour nos exportateurs et leur permettent, comme le font les banques anglaises de tenter les grosses opérations à long terme et même les grandes entreprises de travaux publics pour lesquelles notre génie national a une aptitude spéciale.

Une remarque à faire : bien que notre commerce soit depuis trente ans très florissant dans la République argentine, cependant aucune de nos grandes banques françaises n'a pu se décider à y établir une succursale ou même un simple comptoir qui eût singulièrement favorisé nos négociants, alors que les autres nations y avaient des établissements financiers de premier ordre.

On ne peut se figurer combien l'absence d'une banque française a brisé l'essor de nos jeunes commerçants établis au loin. C'est ce qui explique le petit nombre relatif de maisons françaises importantes dans la République argentine, alors que les maisons espagnoles, pour ne pas citer les anglaises et les allemandes, y sont nombreuses et fortes.

Heureusement, cependant, une banque française vient de se fonder à Buenos-Ayres avec des capitaux souscrits par la colonie française. C'est un progrès sérieux, mais que de temps perdu et mis à profit par nos rivaux.

Pourquoi nos financiers ne fonderaient-ils pas à Paris une grande banque spécialement destinée à encourager l'exportation française, et qui aurait des succursales sur les principales places de commerce du monde ?

Ce serait une œuvre éminemment patriotique, profitable à la banque elle-même et dont le commerce de la France recevrait une impulsion puissante.

Dans tous les cas, nos grands établissements de crédit devraient soutenir largement toutes les entreprises sérieuses, soit de banque, soit de commerce ou d'indus-

trie que nos compatriotes voudraient tenter dans la République argentine.

Il faudrait également stimuler nos grandes maisons de commerce à y fonder des succursales avec des capitaux sérieux.

Nous manquons de négociants français.

Une partie de notre commerce extérieur se fait par l'entremise de maisons étrangères, dont beaucoup sont allemandes.

Pour terminer, nous citerons un extrait des conclusions du rapport fait par une commission nord-américaine, nommée par le congrès des Etats-Unis en 1884 pour étudier le commerce sud-américain.

Cette commission, comprenant l'avenir réservé à la République argentine, le signalait à son gouvernement et l'engageait à accaparer son commerce.

Elle indiquait à l'unanimité les moyens suivants d'y développer le commerce nord-américain :

I. — Communications régulières et directes par navires à vapeur.

II. — Traités de commerce avec concessions réciproques, pratiques et équivalentes pour les droits de douane. (Elle proposait même une union douanière et le gouvernement des Etats-Unis n'a pas renoncé à ce projet.)

III. — Simplification et modification des droits de douane.

IV. — Augmentation et amélioration du service consulaire qui doit être bien rétribué.

V. — Etablissement de maisons nord-américaines puissantes sur les marchés sud-américains.

VI. — Faire connaître plus intimement aux fabricants nord-américains les besoins populaires de ces pays.

VII. — Etablir un système d'union de banques et un type commun de monnaie.

VIII. — Engager les négociants nord-américains à être plus libéraux dans leurs crédits.

IX. — Introduction du système de magasins de dépôts de douane.

Le rapport de la commission était d'avis enfin que les maisons de commerce des Etats-Unis devraient envoyer dans l'Amérique du Sud des agents américains jeunes et entreprenants pour s'y établir dans les principales villes, y étudier les besoins commerciaux et y recevoir en dépôt les produits des fabriques nord-américaines après qu'ils se seraient familiarisés avec la langue et les usages du pays.

Nous donnons ce même conseil à nos compatriotes, et nous n'hésitons pas à ajouter comme conclusion :

En présence de l'émigration croissante qui se précipite dans la République argentine et du développement merveilleux qu'elle y surexcite, on peut prédire que cette jeune République aura un jour une puissance politique et commerciale presque égale à celle des Etats-Unis, et il est de toute nécessité pour la France de maintenir sa situation commerciale sur un marché d'un si grand avenir.

#### Côte orientale d'Afrique

##### DÉCLARATION DE BLOCUS

Le ministre des affaires étrangères a reçu de LL. Exc. les ambassadeurs d'Allemagne et de la Grande-Bretagne à Paris notification de l'établissement d'un blocus sur la côte orientale d'Afrique.

Ce blocus a été proclamé par les commandants des escadres allemande et anglaise dans les termes suivants :

« Zanzibar, le 30 novembre 1888.

« Par ordre de nos hauts gouvernements et au nom de S. A. le sultan de Zanzibar, nous, amiraux commandant les escadres allemande et anglaise, déclarons le blocus établi de toute la ligne, sans interruption, des côtes du sultanat de Zanzibar, y compris les îles de Mafia, de Lamu, ainsi que d'autres petites îles voisines de la côte, entre le 10° degré 28 minutes et le 2° degré 10 minutes de latitude sud. Il est entendu que le blocus n'est destiné qu'à prohiber l'importation du

matériel de guerre et l'exportation des esclaves.

« Le blocus entrera en vigueur le 2 décembre de cette année, à midi.

« Signé : DEINHARD. — FREMANTLE. »

#### Haiti

##### SUPPRESSION DE BLOCUS

Le ministre de la marine et des colonies porte à la connaissance des navigateurs que le blocus du port de Jacmel (Haïti) a été levé le 5 novembre dernier.

A cette date, il restait en état de blocus en Haïti les villes du Cap haïtien, des Gonaïves et de Saint-Marc.

#### Roumanie

##### RÉDUCTION DES TAXES DE NAVIGATION SUR LE DANUBE

Le délégué français à la commission européenne du Danube, en communiquant à M. le ministre des affaires étrangères les résultats du budget de cette commission pour l'exercice courant, fait remarquer que l'exercice se trouve clos avec un excédent de 1,200,000 francs, ce qui a permis de réduire temporairement, et pour l'année 1889 seulement, de 40 p. 100 les taxes de navigation sur le Danube.

#### Madagascar

##### BUREAU ÉLU A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 AOUT 1888

MM. Eymond, président; A. Bonnemaison, vice-président; A. Bocard et J. Husson, assesseurs; M. Suquet, trésorier; Ed. Deruaz, secrétaire.

**A VENDRE**, pour cause de santé, un journal quotidien et une imprimerie, dans un département de l'Est. Bonnes conditions. S'adresser au *Moniteur de l'Exposition*, 11, cité de l'Alma, à Paris.

#### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

##### SECTION DES COLONIES FRANÇAISES

#### PAVILLON DE LA PRESSE COLONIALE

##### Esplanade des Invalides

L'Exposition spéciale de la *Presse coloniale* comprendra :

1° Tous les journaux et Revues des Colonies et Pays de Protectorat;

2° Les journaux publiés en France s'occupant particulièrement des intérêts coloniaux;

3° Les journaux de langue française publiés dans les pays d'outre-mer;

4° Les Revues, Bulletins, Recueils, etc., des Chambres de commerce françaises à l'Etranger et des Chambres de commerce des Colonies et des Pays de Protectorat;

5° Les ouvrages de Géographie, les travaux littéraires, brochures, cartes, plans, etc., se rattachant aux Colonies françaises et patronnés par la Presse coloniale;

6° Les Objets, appareils (peu volumineux), procédés, etc., relatifs à l'art de l'imprimerie dans les Colonies françaises ou exclusivement en usage, pour compte français, dans les pays d'outre-mer.

Adresser adhésions et demandes de renseignements à M. J. PÉLISSIER, 4 bis, rue Montholon, Paris.

**Brevet d'invention à vendre pour la France.** L'inventeur du **Bâton métrique**, appareil servant à mesurer le contenu des fûts, tonneaux, etc., etc., cherche à vendre le brevet pour la France qu'il a obtenu en 1885, sous le n° 166,495. — Cet appareil a obtenu une récompense à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1888. Il a été adopté en Autriche par le ministère des finances.

S'adresser au bureau du journal ou à l'inventeur, M. Marius Matiévitch, à Klagen-port (Autriche), 16, Frochlichgasse.

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 217

## AVIS COMMERCIAUX

### Buenos-Ayres

PROJET DE CRÉATION D'UN MUSÉE COMMERCIAL D'ÉCHANTILLONS DE PRODUITS FRANÇAIS.

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, vient d'adresser la lettre-circulaire suivante à MM. les présidents des chambres de commerce de France et d'Algérie.

« La chambre de commerce française de Buenos-Ayres, établie en 1884, serait disposée à créer un musée commercial d'échantillons de produits français. Dans la pensée des membres de cette Compagnie, comme dans celle de M. le Ministre de la République à Buenos-Ayres, une institution de cette nature pourrait offrir aux intérêts de notre industrie les mêmes avantages que le musée organisé par la chambre de commerce italienne de la même ville apporte au développement des affaires entre l'Italie et la région de La Plata.

« Vous n'ignorez pas, Monsieur le Président, que d'autres pays encore ont également tiré un parti avantageux de l'organisation de musées commerciaux destinés à répandre la connaissance et le goût de leurs produits sur les places étrangères. Je vous signalerai, à cette occasion, un nouveau document qui révèle une fois de plus les préoccupations du commerce européen d'exportation à l'égard des moyens de propagande pratique. Vous pourrez lire dans le *Moniteur officiel du Commerce*, du 18 octobre, la traduction d'une circulaire adressée à ses compatriotes par le vice-consul d'Angleterre à Hambourg pour les inviter à prendre part à l'organisation du musée des produits anglais qu'il se propose d'établir au siège de sa résidence.

« La chambre de commerce italienne de Buenos-Ayres n'a pas procédé autrement; elle s'est adressée aux chambres de commerce de l'Italie qui ont jugé utile de lui assurer leur concours pécuniaire pour la création et le fonctionnement du musée actuel.

« La chambre française de Buenos-Ayres aurait besoin de savoir si elle trouverait également en France, auprès des chambres de commerce, l'aide qui lui est indispensable pour réaliser la création d'un établissement analogue. Il y a lieu, en effet, pour nos compatriotes, de prévoir les dépenses de loyer, les frais d'installation et la rétribution du personnel chargé de classer les échantillons et de recevoir les visiteurs. Or, les ressources actuelles de la chambre, qui se composent des cotisations de ses membres et de la modeste subvention que le crédit spécial inscrit au budget de mon département me permet de lui allouer, ne lui fournissent pas le moyen de réaliser seule le projet dont il s'agit.

« J'ai l'honneur, en conséquence, d'appeler l'attention particulière de votre Compagnie sur la présente communication, et je vous serai obligé de vouloir bien me faire connaître, aussitôt que possible, votre avis sur le projet conçu par la chambre de commerce française de Buenos-Ayres et, le cas échéant, sur le concours que vous seriez disposé à prêter à sa réalisation.

### Turquie d'Asie

#### ENVOI D'ÉCHANTILLONS

M. le consul de France à Alep, vient d'adresser un nouvel envoi d'échantillons, comprenant quatre types, blanc,

rouge et dessins, de tissus de coton fabriqués à Tarsous et à Adana pour la consommation du pays.

Ces échantillons, accompagnés des renseignements nécessaires de métrage, prix, etc., seront tenus jusqu'au 30 novembre à la disposition des industriels et négociants français, au ministère du commerce et de l'industrie, 80, rue de Varennes. (Direction du commerce extérieur. — Bureau des renseignements commerciaux.)

Ils seront, à partir de cette date, communiqués successivement aux Chambres de commerce, Chambres consultatives des arts et manufactures, Musées commerciaux, qui demanderont à en prendre connaissance.

## BIBLIOGRAPHIE

Tous les contemporains de la guerre de 1870 se rappellent avec émotion les services rendus à toute la France par les pigeons voyageurs, qui ont été pendant six mois les intermédiaires entre la capitale et le reste du pays. Aussi lira-t-on avec plaisir l'intéressante monographie que le directeur de l'*Aérostat*, M. Gaston Deneuve, vient de publier à la librairie Ghio, sous ce titre : **Les Pigeons voyageurs, historique, leur rôle militaire** (1). Cette monographie arrive à son heure, car les pigeons voyageurs, susceptibles de réquisition comme les voitures, chevaux, mules et mulets, aux termes de la loi de 1877, font partie de notre organisation militaire, ce que Brillat-Savarin n'avait, certes, pas prévu.

**Brevet d'invention à vendre pour la France.** — M. Matiévitch, contrôleur des Finances, a inventé une *jauge à rubans* et une *canne-mesure* ayant pour objet de supprimer l'emploi des tables de logarithmes, dans les calculs basés sur des longueurs mesurées, principalement pour calculer le contenu des récipients dans les *distilleries, brasseries et fabriques*, ainsi que pour déterminer le poids du bétail.

L'invention consiste à appliquer sur l'échelle, à côté de la division ordinaire, par mètres, centimètres et millimètres, une seconde division indiquant les décimètres de logarithmes ordinaires des unités de longueur contenues dans la distance mesurée.

En mesurant une distance donnée avec cette échelle, on obtient sa longueur en unités de longueur, en même temps que la partie décimale ou logarithme du nombre mesuré, à laquelle on n'a plus qu'à ajouter la caractéristique pour obtenir le logarithme exact.

Cette invention a été brevetée pour la France en 1885. Le brevet est de quinze années.

La jauge à rubans et la canne-mesure de M. Matiévitch ont obtenu une récompense à l'Exposition universelle de Bruxelles (1888) et ont été adoptées, en Autriche, par le ministre des Finances.

Comme le certificat d'exploitation doit être renouvelé avant le 11 mai 1889, l'inventeur voudrait céder son brevet avant cette époque.

Prière d'adresser les demandes avant la fin de février à **M. Marc Matiévitch**, Frochlichgasse, 16, à **Klagenfurth** (Autriche).

**A VENDRE**, pour cause de santé, un journal quotidien et une imprimerie, dans un département de l'Est. Bonnes conditions. S'adresser au *Moniteur de l'Exposition*, 11, cité de l'Alma, à Paris.

(1) Broch. in-12, 1 fr. 50 franco.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

### SECTION DES COLONIES FRANÇAISES

#### PAVILLON DE LA PRESSE COLONIALE Esplanade des Invalides

L'Exposition spéciale de la *Presse coloniale* comprendra :

1° Tous les journaux et Revues des Colonies et Pays de Protectorat ;

2° Les journaux publiés en France s'occupant particulièrement des intérêts coloniaux ;

3° Les journaux de langue française publiés dans les pays d'outre-mer ;

4° Les Revues, Bulletins, Recueils, etc., des Chambres de commerce françaises à l'Etranger et des Chambres de commerce des Colonies et des Pays de Protectorat ;

5° Les ouvrages de Géographie, les travaux littéraires, brochures, cartes, plans, etc., se rattachant aux Colonies françaises et patronnés par la Presse coloniale ;

6° Les Objets, appareils (peu volumineux), procédés, etc., relatifs à l'art de l'imprimerie dans les Colonies françaises ou exclusivement en usage, pour compte français, dans les pays d'outre-mer.

Adresser adhésions et demandes de renseignements à **M. J. PÉLISSIER**, 4 bis, rue Montholon, Paris.

## GOVERNEMENT PORTUGAIS

Emprunt de **420 000** Obligations 4 1/2 0/0  
de **500 fr.**, pour

1° Conversion de **340 617** obligations, solde des emprunts 5 p. c.; — 2° conversion de **250** contos de reis de dette (intérieure; — 3° travaux des ports.

*Remboursement au pair, au plus tard en 75 années, par tirages semestriels*

Intérêt annuel : **22,50 fr.** payable par semestre le 1<sup>er</sup> octobre 1889 et les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, en :

EN PORTUGAL ET A PARIS, LONDRES, BERLIN, FRANCFORT-SUR-MEIN, DARMSTADT, AMSTERDAM, BRUXELLES

Les intérêts et le remboursement des Obligations effectués hors du Portugal sont exempts de tous impôts portugais.

Les Obligations 5 0/0 des divers emprunts sont appelés au remboursement à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain : le remboursement des Obligations non échangées se fera à la Caisse où le titre aura été déposé et un mois après le dépôt. A partir du 1<sup>er</sup> juin 1889, les demandes de remboursement et les dépôts ne pourront plus être effectués qu'en Portugal.

Les porteurs des obligations 5 p. c. pourront, par privilège, jusqu'au 21 février **INCLUSIVEMENT**, opérer l'échange, titre pour titre, de leurs obligations 5 p. c., jouissance courante; il leur sera bonifié une soule de **26,50 fr.** ou de **24,50 fr.** par obligation échangée de 505 ou de 500 francs.

Prix d'Emission : **489 fr 50** jouiss. du 1<sup>er</sup> avril 1889

ON PAIE :

En souscrivant	Fr.	50	>
A la répartition		100	>
Du 20 au 25 mars		180	>
Du 20 au 25 avril		159	50

La libération à la répartition donne droit à une bonification de 1,50 fr. : ce qui fait ressortir le prix à **488 francs net.**

On souscrit : **JEUDI 21 FÉVRIER**

Et dès à présent par correspondance à Paris :  
BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS, place Ventadour;  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence, et dans ses bureaux de quartier;  
CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 72, rue de la Victoire, et dans ses bureaux de quartier;  
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens;  
SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS, 2, place de l'Opéra.

#### DÉPARTEMENTS :

Aux succursales de ces établissements;  
A LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DÉPÔTS, à Lyon.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la cote officielle à Paris, Londres, Berlin, Francfort, Amsterdam et Bruxelles.

# ANNONCES

## MAISONS RECOMMANDÉES

**Grand café de Chartres à ORLEANS**  
Rendez-vous du haut commerce. Service de premier ordre.

**Restaurant et café de France**  
Passage Mateo, MADRID

Très fréquenté par la colonie française.  
**Hôtel de Paris, VALENCIA-ESPAGNE**  
Propriétaire : Mme Vve A. Pouzols. Unique hôtel français de Valence.  
Recommandé aux touristes et aux familles.

LA

## REVUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Cette Revue, véritablement **Nationale**, enseigne l'*Histoire de France contemporaine*, histoire que l'on ne peut apprendre dans les livres, et se place exclusivement au point de vue des *intérêts français*. C'est la moins coûteuse de toutes les Revues.

ADMINISTRATION :

6, boulevard Montmartre, Paris.

Directeur : A. BOUVARD

ABONNEMENTS (Six mois ..... 7 fr.  
(avec primes) } Un an ..... 12 fr.

Le Numéro 1 franc

## Chemins de fer d'Orléans

### BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn. Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0.  
— 4 — 30 0/0.  
— 5 — 35 0/0.

Pour une famille de 6 personnes et plus, 40 0/0.

Durée de validité, trente-trois jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de trente jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

**Enquête de la Commission extra-parlementaire des Associations ouvrières** nommée par M. le Ministre de l'intérieur. — 3<sup>e</sup> partie, un volume in-quarto raisin, prix 10 francs (port en plus 1 fr. 50). En vente à la **Librairie Chaix**, 20, rue Bergère, Paris.

## Chemin de fer d'Orléans

### EXCURSIONS

#### Aux Stations Hivernales et Balnéaires des Pyrénées

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de cinq jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de cinq jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

## CHEMIN DE FER DU NORD

Les communications entre Paris et Londres sont assurées dans chaque sens, par quatre services rapides, savoir :

### Par Calais et Douvres

Les départs de Paris ont lieu à 8 h. 22 et 11 h. 45 du matin (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes), et à 7 h. 45 du soir (1<sup>re</sup> classe seulement), et les arrivées à Londres à 4 h. 50, 7 h. 45 du soir et 5 h. 45 du matin.

Les départs de Londres sont fixés à 8 h. 20 et 11 h. du matin (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes), et à 8 h. du soir (1<sup>re</sup> classe seulement) et les arrivées à Paris à 5 h. 40, 7 h. 25 du soir et 5 h. 50 du matin.

### Par Boulogne et Folkestone.

Le départ de Paris a lieu à 9 h. 40 du matin (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes), et l'arrivée à Londres à 5 h. 40 du soir.

Le départ de Londres est fixé à 9 h. 40 du matin (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes), et l'arrivée à Paris, à 5 h. 57 du soir.

Les relations entre Paris et Bruxelles et retour sont assurées par quatre services d'express dans chaque sens :

Les départs de Paris ont lieu à 7 h. 30 du matin, 3 h. 50, 6 h. 20 et 9 h. 45 du soir et les arrivées à Bruxelles à 1 h. 40, 4 h. 25, 11 h. 52 du soir et 5 h. 48 du matin.

Les départs de Bruxelles sont fixés à 7 h. 30,

9 h. 45 du matin, 1 h. 20 et 6 h. 40 du soir, et les arrivées à Paris à midi 33, 4 h. 58, 6 h. 45 et 11 h. 53 du soir.

WAGON-SALON ET WAGON-RESTAURANT aux trains partant de Paris à 6 h. 30 du soir et de Bruxelles à 7 h. 30 du matin.

WAGON-RESTAURANT au train direct partant de Paris à 8 h. 55 du matin et au train express partant de Bruxelles à 6 h. 40 du soir.

## AVIS AUX INDUSTRIELS

Un ancien commissionnaire en marchandises, de Paris, connaissant parfaitement l'Espagne et le Portugal, et qui habite Barcelone depuis plusieurs années, se chargerait de représenter dans cette capitale, et dans toute la Péninsule, des maisons de premier ordre ou des fabricants de produits spéciaux.

Pour tous renseignements et offres, s'adresser au Directeur du *Moniteur de l'Exposition de 1889*, cité de l'Alma, n° 11.

## LE MONITEUR DES COLONIES

Et des Pays de Protectorat

ORGANE SPÉCIAL DU COMMERCE D'EXPORTATION

Paraissant le Samedi, à PARIS

Publie chaque semaine :

Les actes officiels, les mouvements de personnel des administrations des Colonies et de la Marine ; — Divers articles spéciaux sur le commerce d'exportation et le commerce colonial ; — Les nouvelles des Colonies et pays de protectorat ; — Une chronique commerciale ; — Un courrier d'Outre-Mer et des informations complètes.

Le *Moniteur des Colonies et des pays de protectorat*, qui contient 8 pages de texte et 8 pages d'annexes, publie, en outre, des renseignements commerciaux et maritimes ; les départs des paquebots français pour toutes les destinations ; les prix de passages et de fret pour les Colonies le tarif des Douanes coloniales, etc., etc.

Le *Moniteur des Colonies et des pays de protectorat* est le seul journal républicain indépendant colonial qui se publie à Paris.

# PIERRE LEGRAND

Inventeur breveté S. G. D. G.

Médaille d'Or. PARIS — 53, Boulevard de Picpus — PARIS Médaille d'Or.

## FUTS TONNEAUX EN FER

POUR

LOGER, CONSERVER ET TRANSPORTER TOUS LES LIQUIDES

EN TOLE NUE

étamée et galvanisée

RÉSERVOIRS ET BIDONS

CHEMINS DE FER DE L'OUEST ET DU LONDON BRIGHTON

Services de PARIS à LONDRES

Par ROUEN, DIRPPE et NEWHAVEN

EN 40 HEURES

DÉPART TOUS LES JOURS (Gare Saint-Lazare)

1<sup>er</sup> SERVICE DE JOUR (PENDANT LA SAISON D'ÉTÉ) — TRAVERSÉE EN 3 H. 31/4  
Par trains de marée rapides à heures variables

Voyage simple	1 <sup>re</sup> CLASSE	2 <sup>e</sup> CLASSE	3 <sup>e</sup> CLASSE
42 fr. 50	31 fr. 25	71 fr. 25	51 fr. 25

2<sup>o</sup> SERVICE DE NUIT PENDANT TOUTE L'ANNÉE  
Par trains partant tous les soirs (Dimanches compris) à 8 heures 50

1 <sup>re</sup> CLASSE	2 <sup>e</sup> CLASSE	3 <sup>e</sup> CLASSE
42 fr. 50	31 fr. 25	22 fr. 50
71 fr. 25	51 fr. 25	40 fr.

ALLER et RETOUR

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 218

## REVUE INDUSTRIELLE

### Le transport électrique de la force

Pendant que, au cours de l'été dernier, nous parcourions les grandes routes, nous avons rencontré en Suisse une des plus jolies applications du transport électrique de la force que l'on puisse imaginer. En Suisse, il y a de l'eau en abondance, et, avec des chutes d'eau, on fabrique l'électricité à bon compte; aussi la lumière électrique y brille-t-elle un peu de tous côtés, dans les hôtels, sur les sommets, sur les bateaux. L'électricité commence à régner partout dans ce pays. Tous les touristes français qui passent une partie de l'été sur les bords du lac des Quatre-Cantons ont remarqué les deux nez, ces deux promontoires qui séparent le lac proprement dit de Lucerne du lac de Gersau et de Brunnen. Le promontoire Sud barre le lac pour former, d'un côté, le golfe de Stansstad et, de l'autre, le golfe de Buochs; c'est une petite chaîne de montagnes, ancienne île, dont le sommet atteint 1,134 mètres (le Hammerschwand); elle descend presque à pic dans le lac, à côté de Lucerne, mais qui ne connaît le Burgenstock? Sur la crête, qui regarde le Pilate, à 870 mètres au-dessus de la mer, à 433 mètres au-dessus des eaux du lac s'élève un hôtel très fréquenté. C'est là que que l'on a fait une installation électrique très curieuse.

Le problème à résoudre était triple. Il s'agissait d'éclairer tout l'établissement à la lumière électrique, d'aller recueillir 400 mètres plus bas, sur le versant de la montagne, l'eau pure d'une source abondante, enfin d'élever directement les touristes le long de la muraille de roches par un chemin de fer à très forte pente, des bords du lac jusqu'à l'hôtel. On ne pouvait songer à avoir recours aux machines à vapeur. Il eût fallu transporter de la houille en haut, ce qui eût été coûteux et l'on tenait d'ailleurs à proscrire les locomotives dont la fumée souille l'air. Il est à remarquer, en effet, que les chemins de fer que l'on multiplie en Suisse présentent le grave inconvénient de salir l'air si pur des montagnes. Sur le parcours du Gothard, au Brunig, la fumée jaune des locomotives emplit les vallées. A Amsteg, à Meiringen, l'air est saturé de fumée dans le voisinage des stations. Au Burgenstock, véritable station aérothérapique, la fumée a été complètement bannie. On est allé chercher la force au loin, et on l'a transportée sur place par un fil télégraphique.

Au bas de la montagne, dans la plaine, entre Buochs et Stans, on a utilisé une rivière qui descend d'Engelberg, l'Aa, pour mettre en mouvement des turbines d'une puissance de 120 à 150 chevaux. Ces turbines font tourner deux machines dynamo-électriques qui fabriquent le courant. Le courant, à son tour, est envoyé par une ligne sur poteaux, de 4 kilomètres de longueur, jusqu'à la crête opposée de la montagne où est bâti l'hôtel.

La ligne monte, à travers la montagne, jusqu'à un pavillon où l'on a groupé les machines dynamo-réceptrices. Ces deux nouvelles machines reçoivent le courant et entrent en mouvement. Les dynamos sont du type Thury. Les machines génératrices d'en bas font 800 tours par minute, développant avec une intensité de 25 ampères une tension de 800 volts; elles absorbent ensemble 60 chevaux. Les machines réceptrices d'en haut font 750 tours et donnent 671 volts. Elles produisent un travail utile de 45,15 chevaux; chaque groupe est relié en tension pour vaincre la résistance de la ligne. La ligne est du système à

3 conducteurs en cuivre de 4,5 millimètres; on a dû prendre un conducteur intermédiaire pour pouvoir au besoin ne faire travailler qu'une machine dynamo. Le rendement utile de cette transmission à 4 kilomètres atteint 75 0/0.

Voilà donc transportés là-haut, à travers une simple ligne sur poteaux, à 870 mètres au-dessus de la mer, environ 43 chevaux disponibles. On en prend, le soir, 30 pour allumer 225 lampes à incandescence de 10 bougies et une lampe à arc de 2.000 bougies qui projette sa lumière au loin. Une machine spéciale alimente toutes ces lampes; elle est construite par la « Zürcher Telephon Gessellschaft. » Le reste de la force est employé à la traction du chemin de fer qui n'exige souvent que la mise en marche d'une seule dynamo, puisque la force absorbée par l'éclairage est généralement disponible. Dans l'intervalle du passage des trains, l'énergie électrique sert à actionner un système de pompes élévatoires installé à une distance de 600 mètres du pavillon, à 400 mètres en contre-bas. Nouveau transport de la force, un fil de cuivre porte le courant à une petite dynamo de 15 chevaux qui fait marcher les pompes. L'eau est élevée par un système de tuyaux qui longe le flanc de la montagne.

Le chemin de fer du Burgenstock présente de l'intérêt: c'est le chemin à plus forte pente que nous connaissions; sa pente est à peu près celle d'une planche que l'on placerait à plat sur nos escaliers; c'est presque un ascenseur. Beaucoup de personnes avouent avoir ressenti un peu d'émotion en s'engageant sur cette voie extrêmement inclinée. La voie part des bords du lac de Kehrsiten, station des bateaux de Lucerne à Alpnach, s'engage dans le roc calcaire qu'on a dû entailler pour lui faire place, monte d'abord en droite ligne et s'infléchit à droite pour atteindre le sommet. Sa longueur est de 936 mètres. La pente est au commencement de 35 0/0, elle atteint vite 57 0/0.

Le nouveau chemin de fer est funiculaire avec garage et changement de voiture à mi-chemin. Le câble a la longueur de la ligne; il est guidé par des poulies. Les machines installées au sommet, en faisant tourner des tambours, opèrent une traction sur le câble fixé au wagon. Le câble s'enroule d'un côté et se déroule de l'autre. Le wagon monte entraîné par le câble: en même temps, le wagon lié à l'autre extrémité du câble descend, et à mi-chemin les deux wagons se rencontrent; les voyageurs du wagon montant passent dans le wagon descendant, et réciproquement; la voiture qui montait redescend et celle qui descendait remonte. On évite par ce transbordement de donner au câble une longueur double, ce qui augmente la sécurité.

Au milieu de la voie court de haut en bas une crémaillère Abt, système très répandu aujourd'hui, plus économique et plus solide que la crémaillère à échelons Riggenbach employée au Rigi. La crémaillère est double, à dents d'acier qui chevauchent les unes sur les autres. Le wagon porte en son milieu une grande roue dentée qui mord sur les dents de la crémaillère; il se hisse le long de ce point d'appui entraîné par le câble. Tout danger est écarté, car le câble a un diamètre de 30 millimètres et se compose de 114 fils de 3 millimètres carrés; la résistance à la rupture est de 48 kilog. par millimètres carré. Viendrait-il à se rompre qu'immédiatement, automatiquement, une roue d'arrêt saisirait la crémaillère et arrêterait la voiture: en dehors de cet arrêt, il existe aussi des freins puissants dont l'action est suffisante pour maintenir le wagon sur place. Enfin, toute possibilité de déraillement

est écartée, parce que chaque voiture porte deux guides de sûreté qui glissent avec elle le long de rainures ménagées dans la crémaillère. Les rails sont à 1 mètre l'un de l'autre, du type Vignol, pesant 22 kilog. 5. La voie est tout entière du système Abt et construite sous la direction de cet ingénieur par les propriétaires du Burgenstock, MM. Burcher et Durer.

Chaque wagon est à quatre compartiments pouvant contenir chacun 6 voyageurs; il emporte, au total, 24 voyageurs. Le conducteur prend place sur la plateforme qui termine la voiture. Le wagon pèse vide 4,000 kilog., avec ses voyageurs, 6,000 kilogr. Le câble file avec une vitesse de 1 mètre par seconde. On fait le trajet en vingt minutes environ, transbordement compris. Une ligne téléphonique réunit au pavillon des machines la station de départ et le garage; d'autres lignes vont à la turbine de Buochs, à l'hôtel et au village de Stansstad.

Le service est parfaitement organisé au sommet; du bout du doigt, on met les machines en mouvement, on arrête le câble, on accélère ou modère sa vitesse; le mécanicien a même sous les yeux un tableau qui fixe à chaque instant la position de la voiture sur la voie. Toute cette installation est parfaite bien que très complexe.

Il a fallu aussi prendre beaucoup de précautions contre la foudre. Pendant un seul orage, l'année dernière, on ne compta pas moins de neuf décharges foudroyantes sur la ligne de transport de la force. On a dû multiplier les paratonnerres pour mettre les machines à l'abri des surprises de l'électricité atmosphérique.

Le nouveau chemin de fer fonctionne seulement depuis le 8 juillet 1888. Ajoutons, pour ceux qui voudraient s'en servir en 1889, qu'il n'a été mis en service qu'après avoir subi une épreuve décisive: on avait fait déjà, en 1887, pour monter le matériel, plus de 2,000 voyages consécutifs.

Tel est, en quelques mots, le petit tour de force réalisé à Burgenstock. Avec une simple prise d'eau dans la plaine, on a engendré de l'énergie électrique que l'on a fait passer par un fil jusqu'au sommet, et l'on a obtenu sur place de la lumière et, sur le versant de la montagne, la traction de voitures le long d'un chemin funiculaire.

Henri DE PARVILLE.

## CONGRÈS COMMERCIAL

Pour donner satisfaction aux vœux du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, la Chambre syndicale des grains, graines, farines et huiles de Paris, vient de décider la création d'un congrès commercial international annuel à Paris.

Ce congrès est placé sous le patronage des ministres du commerce et de l'industrie et de l'agriculture; du préfet de la Seine; du préfet de police, des présidents du conseil général de la Seine, du conseil municipal de Paris, de la Société nationale d'Agriculture de France.

Son comité d'organisation se compose: du président et du bureau de la chambre syndicale des grains, graines, farines et huiles de Paris; du président et du comité d'installation à la Bourse de commerce; des présidents des commissions des farines douze-marques, blés, huiles, sucres et alcools du marché de Paris; des présidents de la chambre des courtiers assermentés près le tribunal de commerce de la Seine; de la société des agriculteurs de

France; de la société nationale pour l'encouragement à l'agriculture; du syndicat général des fabricants de sucre; de la délégation de la boulangerie française; du syndicat de la boulangerie de Paris; du syndicat des Halles centrales; du syndicat des vins; du syndicat des bois à brûler; des présidents des syndicats agricoles et des sociétés d'agriculture, adhérents au Congrès; des présidents des syndicats et associations de meunerie, adhérents; des présidents et associations des commerces et industries agricoles adhérents.

Le premier congrès aura lieu en septembre 1889. Il aura pour objet: 1° échange général des renseignements sur la production agricole de divers pays; 2° affaires à traiter sur les grains, graines, farines, huiles, alcools, sucres, produits divers de toutes les branches de l'agriculture, engrais, etc., etc.; 3° examen des questions économiques.

Le Comité d'organisation va se réunir prochainement pour élaborer le programme détaillé du congrès.

## AVIS COMMERCIAUX

### Suisse

#### CONCOURS D'HORLOGERIE A GENÈVE EN 1889

Dans le but de favoriser le développement et le progrès dans la fabrication de la bonne horlogerie et de ses parties similaires, la classe d'industrie et de commerce de la société des arts de Genève ouvre les concours suivants:

1° Taillage des roues d'échappement acier ou métal;

2° Taillages de roues et pignons employés dans le mécanisme du remontoir;

3° Taillages en tous genres, tels qu'étoiles, cœurs, excentriques, limaçons, pièces pour chronographes, pour répétition, etc.;

4° Dentures et arrondis de roues de rouges;

5° Frappes et découpages en tous genres (sauf les ponts et platines);

6° Contournage de pièces acier;

7° Aciers finis, tels que plaques, contre-pivots, ponts d'ancre, etc.;

8° Leviers de boîte (secrets, ainsi que des modèles nouveaux ayant pour but d'empêcher la casse, de faciliter la mise en place, de supprimer les vis, etc.). La bienfaisance sera prise en considération.

Sont admises à prendre part aux concours nos 1 à 7 toutes les personnes habitant la Suisse et les contrées limitrophes; au concours n° 8, seulement celles habitant le canton de Genève.

Les récompenses décernées par la classe consisteront en diplômes qui pourront être accompagnés de médailles d'argent ou de bronze en cas de mérite.

En outre, la classe d'industrie et de commerce met une somme de 150 francs à la disposition de la section d'horlogerie, pour être distribuée, si elle le juge convenable, en une ou plusieurs parts, à titre d'encouragements aux concurrents.

Les ouvrages destinés aux concours devront être déposés à l'Athénée (Genève) avant le 15 mars 1889, délai de rigueur qui ne pourra être dépassé en aucun cas.

Ils ne porteront pas de nom, mais une devise ou un chiffre, ainsi qu'une indication de celui des concours auquel chacun d'eux est destiné. Cette devise ou ce chiffre sera répété sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les ouvrages primés resteront la propriété de leurs auteurs, et ces derniers pourront demander que le rapport du jury ne contienne pas la description complète d'une invention. (*Schweizerisches Handelsamtblatt.*)

### Egypte

#### RÉGIME DOUANIER

Le régime douanier de l'Egypte consiste dans des droits *ad valorem*, calculés à raison de 8 0/0 à l'entrée, de 1 0/0 à la sortie; et les marchandises réexportées ou en transit sont exemptes de droits.

Pour compléter ces indications, il importe d'ajouter que, pour jouir de la franchise à la sortie, les marchandises étrangères réexportées de l'Egypte doivent y avoir séjourné moins de six mois; mais comme ces marchandises ont acquitté à l'entrée un droit de 8 0/0, il est fait restitution à titre de drawback des 7/8 de la taxe perçue. La douane, en ne remboursant pas la totalité du droit, encaisse de fait 1 0/0 sur les réexportations de produits étrangers aussi bien que sur les exportations de produits indigènes.

Quant aux marchandises *en transit*, elles sont exemptées, comme nous l'avons dit, du droit de douane, mais à la condition d'être manifestées « en transit » et de ne pas séjourner plus de trente jours sur le territoire égyptien. Passé ce délai, elles sont assujetties à un droit de 1 0/0; après six mois elles sont soumises au droit d'importation ordinaire de 8 0/0.

En ce qui concerne les charbons destinés à l'approvisionnement de la navigation à vapeur, comme il n'était pas facile de faire le décompte des quantités consommées dans la limite et après la limite des trente jours, il a été décidé, après un accord spécial avec les importateurs, que tous les charbons en transit acquitteraient un droit uniforme de 1 0/0, indépendamment de la durée de l'entrepos. Les importateurs ont à justifier simplement de l'emploi de leur consignation dans un délai qui ne doit pas excéder six mois. Si cette preuve n'est pas fournie, le droit d'importation devient exigible.

L'administration des douanes perçoit, outre les droits prévus par les traités, un droit de quai pour le compte de l'administration du port d'Alexandrie; ce droit est calculé à raison de 4 1/2 0/0 sur les marchandises d'importation et de 2 0/0 sur les exportations. A cette taxe s'ajoute un droit de faquinage ou de portefaix, assez minime, dont l'échelle varie suivant la nature des marchandises; les unes sont taxées au poids, les autres par nombre de colis.

### Turquie

#### MISE EN EXPLOITATION DE LA VOIE FERRÉE D'USHUP A VRANJA

Il résulte d'une communication du consul de France à Salonique que l'exploitation de la ligne de Ushup à Vranja a été concédée à la société Hirsch par le gouvernement ottoman. Cette compagnie a commencé le 7 du mois dernier le service sur ce tronçon qui raccorde le chemin de fer oriental de Salonique à Belgrade.

## BIBLIOGRAPHIE

Tous les contemporains de la guerre de 1870 se rappellent avec émotion les services rendus à toute la France par les pigeons voyageurs, qui ont été pendant six mois les intermédiaires entre la capitale et le reste du pays. Aussi lira-t-on avec plaisir l'intéressante monographie que le directeur de l'*Aérostat*, M. Gaston Deneuve, vient de publier à la librairie Ghio, sous ce titre: **Les Pigeons voyageurs, historique, leur rôle militaire** (1). Cette monographie arrive à son heure, car les pigeons voyageurs, susceptibles de réquisition comme les voitures, chevaux, mules et mulets, aux termes de la loi de 1877, font partie de notre organisation militaire, ce que Brillat-Savarin n'avait, certes, pas prévu.

#### REVUE DU CERCLE MILITAIRE du 24 février 1889

##### SOMMAIRE :

**Le droit des gens à la guerre.**  
**Une ascension de 3,000 mètres, exécutée en trois jours, par une batterie de montagne, dans le Caucase.**  
**Les fortifications du col de Tende.**  
**Chronique militaire.**  
Chronique scientifique, littéraire et ar-

(1) Broch. in-12, 1 fr. 50 franco.

tistique. — Nécrologie: **Le général de division Le Poitevin de la Croix de Vaubois.** — **Le général de division Cerez.** — **Le général Côte.**

Actes officiels. — Bibliographie. — Communications des cercles militaires. — **Cercle de Paris: Invitation aux soirées.** — **Concerts intimes du vendredi.**

**Avis divers.** — **Conférence de l'Association française pour l'avancement des sciences et de la Société polytechnique militaire.**

**Brevet d'invention à vendre pour la France.** — M. Matiévitch, contrôleur des Finances, a inventé une *jauge à rubans* et une *canne-mesure* ayant pour objet de supprimer l'emploi des tables de logarithmes, dans les calculs basés sur des longueurs mesurées, principalement pour calculer le contenu des récipients dans les *distilleries, brasseries et fabriques*, ainsi que pour déterminer le poids du bétail.

L'invention consiste à appliquer sur l'échelle, à côté de la division ordinaire, par mètres, centimètres et millimètres, une seconde division indiquant les décimètres de logarithmes ordinaires des unités de longueur contenues dans la distance mesurée.

En mesurant une distance donnée avec cette échelle, on obtient sa longueur en unités de longueur, en même temps que la partie décimale ou logarithme du nombre mesuré, à laquelle on n'a plus qu'à ajouter la caractéristique pour obtenir le logarithme exact.

Cette invention a été brevetée pour la France en 1885. Le brevet est de quinze années.

La jauge à rubans et la canne-mesure de M. Matiévitch ont obtenu une récompense à l'Exposition universelle de Bruxelles (1888) et ont été adoptées, en Autriche, par le ministre des Finances.

Comme le certificat d'exploitation doit être renouvelé avant le 11 mai 1889, l'inventeur voudrait céder son brevet avant cette époque.

Prière d'adresser les demandes avant la fin de février à **M. Marc Matiévitch**, Frochlichgasse, 16, à **Klagenfurth** (Autriche).

**A VENDRE**, pour cause de santé, un journal quotidien et une imprimerie, dans un département de l'Est. Bonnes conditions. S'adresser au *Moniteur de l'Exposition*, 11, cité de l'Alma, à Paris.

## SYNDICAT DE L'EXPOSITION

M. Alfred DAVOUST (ancien chef du service financier à l'Agence Havas) rappelle que les adhésions doivent lui parvenir avant le 15 mars.

Pour tous renseignements, lui écrire, 63, rue Tiquetonne, à Paris.

### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

#### SECTION DES COLONIES FRANÇAISES

#### PAVILLON DE LA PRESSE COLONIALE

##### Esplanade des Invalides

L'Exposition spéciale de la *Presse coloniale* comprendra :

1° Tous les journaux et Revues des Colonies et Pays de Protectorat;

2° Les journaux publiés en France s'occupant particulièrement des intérêts coloniaux;

3° Les journaux de langue française publiés dans les pays d'outre-mer;

4° Les Revues, Bulletins, Recueils, etc., des Chambres de commerce françaises à l'Etranger et des Chambres de commerce des Colonies et des Pays de Protectorat;

5° Les ouvrages de Géographie, les travaux littéraires, brochures, cartes, plans, etc., se rattachant aux Colonies françaises et patronnés par la Presse coloniale;

6° Les Objets, appareils (peu volumineux), procédés, etc., relatifs à l'art de l'imprimerie dans les Colonies françaises ou exclusivement en usage, pour compte français, dans les pays d'outre-mer.

Adresser adhésions et demandes de renseignements à M. J. PÉLISSIER, 4 bis, rue Montholon, Paris.

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 219

## AVIS COMMERCIAUX

### Égypte

#### RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA FRANCE CONSEILS AUX IMPORTATEURS

Le consul de France à Alexandrie rappelle que, dans la sphère spéciale qui lui est assignée par ses conditions de production, notre commerce en Egypte, le commerce de détail principalement, est en état de défendre sa situation avec avantage. Il existe au Caire et à Alexandrie des maisons françaises de premier ordre depuis longtemps établies, et pourvues d'une clientèle largement suffisante pour assurer un débit constant à tous les articles d'importation française. Les représentants de commerce de nationalité française ne manquent point non plus sur la place pour renseigner utilement leurs commettants de la métropole. Les expéditeurs en France devraient s'appliquer surtout à restreindre dans les plus étroites limites les frais accessoires qui grèvent trop souvent nos produits.

Pour les industries de luxe nous n'avons guère de concurrence à craindre, mais le luxe est peu répandu. Ce n'est donc pas de ce côté que doivent porter les efforts du commerce français dans ses relations avec l'Égypte : il doit chercher avant tout à retenir la clientèle des bourses moyennes et des petites bourses. Vendre le plus possible et le moins cher possible, tel semblerait être pour nos importateurs le dernier mot de la sagesse.

### Allemagne

#### EXPORTATION EN ROUMANIE DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Le vice-consul de France à Breslau rend compte que l'exportation en Roumanie d'habits confectionnés, qui était autrefois assez importante, a complètement cessé depuis l'application des nouveaux tarifs de douane : 540 francs pour les articles lourds et 1,000 francs pour les articles légers. Presque toutes les maisons roumaines qui s'occupent de l'importation de confections ont liquidé. Les essais qu'on a faits d'implanter cette industrie dans les endroits frontiers, à l'aide d'ouvriers austro-hongrois, n'ont, d'après le rapport du consul général d'Autriche à Bucharest, pas réussi, par suite du peu de confiance qu'inspiraient les ouvriers choisis. Depuis, cette industrie a cependant pris de l'extension, à Bucharest même, à l'aide de tailleurs juifs qu'on a fait venir en masse de la Moldavie et surtout de la Russie. Ces ouvriers travaillent à la pièce, à des prix tellement réduits que, même dans le cas de relations politico-commerciales favorables de la Roumanie avec l'Europe, l'exportation d'habits confectionnés dans ce pays ne pourrait plus laisser aucun bénéfice. L'étranger ne peut plus fournir que l'étoffe.

### Siam

#### ÉTABLISSEMENT D'UNE LIGNE DE NAVIGATION ENTRE BANGKOK ET SINGAPORE

Le consul général de France à Bangkok annonce que la Compagnie des paquebots allemands (Norddeutscher Lloyd) vient d'établir une ligne annexe entre Bangkok et Singapore, en communication avec la ligne principale. Le *Schwalbe*, vapeur de 728 tonneaux, a inauguré le service. Aménagé avec plus de luxe et de confort que les autres vapeurs qui font le même trajet, il est plus particulièrement destiné au transport des passagers qui désireraient se rendre en Europe par les paquebots alle-

mands ; des billets directs sont en effet délivrés par l'agence locale.

Cette ligne annexe ne reçoit aucun subside ; elle n'est d'ailleurs qu'un essai ; mais comme les chargements pour Singapore sont toujours abondants et que le taux actuel des frets est rémunérateur, on a lieu de croire que cet essai réussira.

Le nouveau service porte à huit le nombre des vapeurs qui naviguent à peu près régulièrement entre Bangkok et Singapore.

### République Argentine

#### EXPOSITION INTERNATIONALE D'ÉLEVAGE ET D'AGRICULTURE A BUENOS-AYRES

La société rurale argentine a décidé l'institution d'une exposition internationale d'élevage et d'agriculture à Buenos-Ayres en avril 1890.

Un pavillon spécial sera construit pour recevoir les machines et les produits agricoles manufacturés, tels que : vins, alcools, huiles, peaux travaillées, tissus, papiers, végétaux, viandes et laits préparés et conservés.

Les règlements de cette exposition seront ultérieurement publiés.

### Portugal

#### DROITS D'ENTRÉE SUR LES BLÉS ET FARINES

Un décret royal, du 2 novembre 1888, modifiant le décret du 19 octobre précédent, décide que les droits d'entrée sur les blés étrangers seront à l'avenir de 10 reis (0 fr. 06) par kilogramme, et ceux imposés aux farines de blé de 18 reis (0 fr. 10) par kilogramme.

## BIBLIOGRAPHIE

Parmi les romans du jour, il en est un qui mérite une mention particulière : **César Dorpierre**, par Alexis Ponson du Terrail, que la librairie Ghio, du Palais-Royal, vient de mettre en vente (1). Jamais, depuis Balzac, le type du bourgeois campagnard usurier n'avait été mieux esquissé. Jamais non plus le curé de campagne arrivé à sa maturité sans avoir passé par les orages de la passion n'avait été plus vigoureusement brossé. A côté de ces deux personnages et de Léonie Dorpierre, l'affolée d'amour et de mysticisme, gravite un groupe de types ruraux pris sur le vif et de main de maître. Une telle œuvre suffit pour assurer définitivement la réputation d'un romancier, ne portât-elle pas un nom déjà réputé. **César Dorpierre** témoigne d'une puissante facture et d'une justesse de coup d'œil dont le public lettré saura tenir compte à son auteur.

Une dame espagnole américaine, connaissant parfaitement le français et possédant un diplôme de professeur de piano, désire se placer dans une famille ou donner des leçons à domicile. Références de premier ordre.

S'adresser au bureau du journal.

**Brevet d'invention à vendre pour la France.** — M. Matiévitch, contrôleur des Finances, a inventé une *jauge à rubans* et une *canne-mesure* ayant pour objet de supprimer l'emploi des tables de logarithmes, dans les calculs basés sur des longueurs mesurées, principalement pour calculer le contenu des récipients dans les *distilleries, brasseries et fabriques*, ainsi que pour déterminer le poids du bétail.

L'invention consiste à appliquer sur l'échelle, à côté de la division ordinaire,

par mètres, centimètres et millimètres, une seconde division indiquant les décimètres de logarithmes ordinaires des unités de longueur contenues dans la distance mesurée.

En mesurant une distance donnée avec cette échelle, on obtient sa longueur en unités de longueur, en même temps que la partie décimale ou logarithme du nombre mesuré, à laquelle on n'a plus qu'à ajouter la caractéristique pour obtenir le logarithme exact.

Cette invention a été brevetée pour la France en 1885. Le brevet est de quinze années.

La jauge à rubans et la canne-mesure de M. Matiévitch ont obtenu une récompense à l'Exposition universelle de Bruxelles (1888) et ont été adoptées, en Autriche, par le ministre des Finances.

Comme le certificat d'exploitation doit être renouvelé avant le 11 mai 1889, l'inventeur voudrait céder son brevet avant cette époque.

Prière d'adresser les demandes avant la fin de février à **M. Marc Matiévitch**, Frochlichgasse, 16, à **Klagenfurth** (Autriche).

Un homme très compétent en matière commerciale d'exportation, possédant à fond la langue espagnole et parlant l'italien et le portugais, demande à représenter des maisons de fabrique en Italie, en Espagne ou en Portugal où il a voyagé pendant 14 ans. Se chargerait en France de la correspondance et de la surveillance des expéditions pour ces diverses contrées ainsi que pour l'Amérique espagnole.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**, pour cause de santé, un journal quotidien et une imprimerie, dans un département de l'Est. Bonnes conditions. S'adresser au *Moniteur de l'Exposition*, 11, cité de l'Alma, à Paris.

## SYNDICAT DE L'EXPOSITION

M. Alfred DAVOUST (ancien chef du service financier à l'Agence Havas) rappelle que les adhésions doivent lui parvenir avant le 15 mars.

Pour tous renseignements, lui écrire, 62, rue Tiquetonne, à Paris.

### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

#### SECTION DES COLONIES FRANÇAISES

#### PAVILLON DE LA PRESSE COLONIALE Esplanade des Invalides

L'Exposition spéciale de la *Presse coloniale* comprendra :

1° Tous les journaux et Revues des Colonies et Pays de Protectorat ;

2° Les journaux publiés en France s'occupant particulièrement des intérêts coloniaux ;

3° Les journaux de langue française publiés dans les pays d'outre-mer ;

4° Les Revues, Bulletins, Recueils, etc., des Chambres de commerce françaises à l'Étranger et des Chambres de commerce des Colonies et des Pays de Protectorat ;

5° Les ouvrages de Géographie, les travaux littéraires, brochures, cartes, plans, etc., se rattachant aux Colonies françaises et patronnés par la Presse coloniale ;

6° Les Objets, appareils (peu volumineux), procédés, etc., relatifs à l'art de l'imprimerie dans les Colonies françaises ou exclusivement en usage, pour compte français, dans les pays d'outre-mer.

Adresser adhésions et demandes de renseignements à M. J. PÉLISSIER, 4 bis, rue Montholon, Paris.

# ANNONCES

## MAISONS RECOMMANDÉES

**Grand café de Chartres à ORLEANS**  
Rendez-vous du haut commerce. Service de premier ordre.

**Restaurant et café de France**  
Passage Mateo, MADRID

Très fréquenté par la colonie française.  
**Hôtel de Paris, VALENCIA-ESPAGNE**  
Propriétaire : Mme Vve A. Pouzols. Unique hôtel français de Valence.  
Recommandé aux touristes et aux familles.

LA

## REVUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Cette Revue, véritablement Nationale, enseigne l'Histoire de France contemporaine, histoire que l'on ne peut apprendre dans les livres, et se place exclusivement au point de vue des intérêts français. C'est la moins coûteuse de toutes les Revues.

ADMINISTRATION :

6, boulevard Montmartre, Paris.

Directeur : A. BOUVARD

ABONNEMENTS : Six mois ..... 7 fr.  
(avec primes) Un an ..... 12 fr.

Le Numéro 1 franc

## Chemins de fer d'Orléans

### BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne

Dés billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0.  
— 4 — 30 0/0.  
— 5 — 35 0/0.

Pour une famille de 6 personnes et plus, 40 0/0.

Durée de validité, trente-trois jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de trente jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Le **Livret-Chaix continental** renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1<sup>er</sup> vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie ; prix : 1 fr. 50.

2<sup>e</sup> vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du Continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la **Librairie Chaix**, rue Bergère, 20, Paris.

## Chemin de fer d'Orléans

### EXCURSIONS

#### Aux Stations Hivernales et Balnéaires des Pyrénées

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de cinq jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de cinq jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

## CHEMIN DE FER DU NORD

Les communications entre Paris et Londres sont assurées dans chaque sens, par quatre services rapides, savoir :

### Par Calais et Douvres

Les départs de Paris ont lieu à 8 h. 22 et 11 h. 45 du matin (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes), et à 7 h. 45 du soir (1<sup>re</sup> classe seulement), et les arrivées à Londres à 4 h. 50, 7 h. 45 du soir et 5 h. 45 du matin.

Les départs de Londres sont fixés à 8 h. 20 et 11 h. du matin (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes), et à 8 h. du soir (1<sup>re</sup> classe seulement) et les arrivées à Paris à 5 h. 40, 7 h. 25 du soir et 5 h. 50 du matin.

### Par Boulogne et Folkestone.

Le départ de Paris a lieu à 9 h. 40 du matin (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes), et l'arrivée à Londres à 5 h. 40 du soir.

Le départ de Londres est fixé à 9 h. 40 du matin (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes), et l'arrivée à Paris, à 5 h. 57 du soir.

Les relations entre Paris et Bruxelles et retour sont assurées par quatre services d'express dans chaque sens :

Les départs de Paris ont lieu à 7 h. 30 du matin, 3 h. 50, 6 h. 20 et 9 h. 45 du soir et les arrivées à Bruxelles à 1 h. 40, 4 h. 25, 11 h. 52 du soir et 5 h. 48 du matin.

Les départs de Bruxelles sont fixés à 7 h. 30,

9 h. 45 du matin, 1 h. 20 et 6 h. 40 du soir, et les arrivées à Paris à midi 33, 4 h. 58, 6 h. 45 et 11 h. 53 du soir.

WAGON-SALON ET WAGON-RESTAURANT aux trains partant de Paris à 6 h. 30 du soir et de Bruxelles à 7 h. 30 du matin.

WAGON-RESTAURANT au train direct partant de Paris à 8 h. 55 du matin et au train express partant de Bruxelles à 6 h. 40 du soir.

## AVIS AUX INDUSTRIELS

Un ancien commissionnaire en marchandises, de Paris, connaissant parfaitement l'Espagne et le Portugal, et qui habite Barcelone depuis plusieurs années, se chargerait de représenter dans cette capitale, et dans toute la Péninsule, des maisons de premier ordre, ou des fabricants de produits spéciaux.

Pour tous renseignements et offres, s'adresser au Directeur du *Moniteur de l'Exposition de 1889*, cité de l'Alma, n° 11.

## LE MONITEUR DES COLONIES

Et des Pays de Protectorat

ORGANE SPÉCIAL DU COMMERCE D'EXPORTATION

Paraissant le Samedi, à PARIS

Publie chaque semaine :

Les actes officiels, les mouvements de personnel des administrations des Colonies et de la Marine ; — Divers articles spéciaux sur le commerce d'exportation et le commerce colonial ; — Les nouvelles des Colonies et pays de protectorat ; — Une chronique commerciale ; — Un courrier d'Outre-Mer et des informations complètes.

Le *Moniteur des Colonies et des pays de protectorat*, qui contient 8 pages de texte et 8 pages d'annexes, publie, en outre, des renseignements commerciaux et maritimes ; les départs des paquebots français pour toutes les destinations ; les prix de passages et de fret pour les Colonies le tarif des Douanes coloniales, etc., etc.

Le *Moniteur des Colonies et des pays de protectorat* est le seul journal républicain indépendant colonial qui se publie à Paris.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST ET DU LONDON BRIGHTON		Par ROUEN, DIEPPE et NEWHAVEN	
<b>LONDRES</b>			
EN 10 HEURES			
DÉPART TOUTS LES JOURS (Gare Saint-Lazare)			
1 <sup>o</sup> SERVICE DE JOUR (PENDANT LA SAISON D'ÉTÉ) — TRAVERSÉE EN 3 H. 3/4			
Par trains de marée rapides à heures variables			
Voyage simple			
1 <sup>re</sup> CLASSE	2 <sup>e</sup> CLASSE	1 <sup>re</sup> CLASSE	2 <sup>e</sup> CLASSE
42 fr. 50	31 fr. 25	71 fr. 25	51 fr. 25
2 <sup>o</sup> SERVICE DE NUIT PENDANT TOUTE L'ANNÉE			
Par trains partant tous les soirs (Dimanches compris) à 8 heures 50			
1 <sup>re</sup> CLASSE	2 <sup>e</sup> CLASSE	1 <sup>re</sup> CLASSE	2 <sup>e</sup> CLASSE
42 fr. 50	31 fr. 25	71 fr. 25	51 fr. 25
42 fr. 50	31 fr. 25	71 fr. 25	40 fr.

# PIERRE LEGRAND

Inventeur breveté S. G. D. G.

Médaille d'Or. PARIS — 53, Boulevard de Picpus — PARIS Médaille d'Or.

## FUTS TONNEAUX EN FER

POUR

LOGER, CONSERVER ET TRANSPORTER TOUTS LES LIQUIDES

EN TOLE NUE

étamée et galvanisée

RÉSERVOIRS ET BIDONS

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 220

## LA LOI SUR LES FAILLITES

Notre Parlement vient enfin, après dix ans d'élaboration, de voter les modifications si légitimement réclamées par le monde commercial à la loi draconienne de 1838.

Inutile de faire ressortir quels sont, pour les commerçants honnêtes, mais malheureux, les avantages de la nouvelle loi.

Leur assimilation aux plus vulgaires filous, par la législation antérieure, était un scandale qui n'a que trop duré, et tout ce que nous pouvons dire à la décharge de nos législateurs, c'est qu'en matière de bien faire, le proverbe est surtout vrai : « Mieux vaut tard que jamais. »

Voici le texte de la nouvelle loi tel que l'a publié le *Journal Officiel* du 5 de ce mois.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1<sup>er</sup>. — Tout commerçant qui cesse ses paiements peut obtenir, en se conformant aux dispositions suivantes, le bénéfice de la liquidation judiciaire telle qu'elle est réglée par la présente loi.

Art. 2. — La liquidation judiciaire ne peut être ordonnée que sur requête présentée par le débiteur au tribunal de commerce de son domicile, dans les quinze jours de la cessation de ses paiements. Le droit de demander cette liquidation appartient au débiteur assigne en déclaration de faillite pendant cette période.

La requête est accompagnée du bilan et d'une liste indiquant le nom et le domicile de tous les créanciers.

Peuvent être admis au bénéfice de la liquidation judiciaire de la succession de leur auteur, les héritiers qui en font la demande dans le mois du décès de ce dernier décédé dans la quinzaine de la cessation de ses paiements, s'ils justifient de leur acceptation pure et simple ou bénéficiaire.

Art. 3. — En cas de cessation de paiements d'une société en nom collectif ou en commandite, la requête contient le nom et l'indication du domicile de chacun des associés solidaires, et elle est signée par celui ou ceux des associés ayant la signature sociale.

En cas de cessation de paiements d'une société anonyme, la requête est signée par le directeur ou l'administrateur qui en remplit les fonctions.

Dans tous les cas, elle est déposée au greffe du tribunal dans le ressort duquel se trouve le siège social. A défaut de siège social en France, le dépôt est effectué au greffe du tribunal dans le ressort duquel la société a son principal établissement.

Art. 4. — Le jugement qui statue sur une demande d'admission à la liquidation judiciaire est délibéré en chambre du conseil et rendu en audience publique. Le débiteur doit être entendu en personne, à moins d'excuses reconnues valables par le tribunal. Si la requête est admise, le jugement nomme un des membres du tribunal juge-commissaire et un ou plusieurs liquidateurs provisoires. Ces derniers, qui sont immédiatement prévenus par le greffier, arrêtent et signent les livres du débiteur dans les vingt-quatre heures de leur nomination, et procèdent avec celui-ci à l'inventaire. Ils sont tenus dans le même délai de requérir les inscriptions d'hypothèques mentionnées en l'article 490 du code de commerce.

Dans le cas où une société est déclarée en état de liquidation judiciaire, s'il a été nommé antérieurement un liquidateur, celui-ci représentera la société dans les opérations de la liquidation judiciaire. Il rendra compte de sa gestion à la première réunion des créanciers. Toutefois, il pourra être nommé liquidateur provisoire.

Le jugement qui déclare ouverte la liquidation judiciaire est publié conformément à l'article 442 du code de commerce. Il n'est susceptible d'aucun recours, et ne peut être attaqué par voie de tierce opposition. Cependant, si le tribunal est saisi en même temps d'une requête en admission au bénéfice de la liquidation judiciaire et d'une assignation en déclaration de faillite, il statue sur le tout par un seul et même jugement,

rendu dans la forme ordinaire, exécutoire par provision, et susceptible d'appel dans tous les cas.

Art. 5. — A partir du jugement qui déclare ouverte la liquidation judiciaire, toute action mobilière ou immobilière et toute voie d'exécution, tant sur les meubles que sur les immeubles, doivent être intentées ou suivies à la fois contre les liquidateurs et le débiteur.

Il ne peut être pris sur les biens de ce dernier d'autres inscriptions que celles mentionnées en l'article 4, et les créanciers ne peuvent poursuivre l'expropriation des immeubles sur lesquels ils n'ont pas d'hypothèque. De son côté, le débiteur ne peut contracter aucune nouvelle dette, ni aliéner tout ou partie, sauf dans les cas qui sont énumérés ci-après.

Art. 6. — Le débiteur peut, avec l'assistance des liquidateurs, procéder au recouvrement des effets et créances exigibles, faire tous actes conservatoires, vendre les objets sujets à déperissement ou à dépréciation imminente ou dispendieux à conserver, et intenter ou suivre toute action mobilière ou immobilière. Au refus du débiteur, il pourra être procédé par les liquidateurs seuls, avec l'autorisation du juge-commissaire. Toutefois, s'il s'agit d'une action à intenter, cette autorisation ne sera pas demandée, mais les liquidateurs devront mettre leur débiteur en cause.

Le débiteur peut aussi, avec l'assistance des liquidateurs et l'autorisation du juge-commissaire, continuer l'exploitation de son commerce ou de son industrie.

L'ordonnance du juge-commissaire qui autorise la continuation de l'exploitation est exécutoire par provision, et peut être déferée, par toute partie intéressée, au tribunal de commerce.

Les fonds provenant des recouvrements et ventes sont remis aux liquidateurs, qui les versent à la Caisse des dépôts et consignations.

Art. 7. — Le débiteur peut, après l'avis des contrôleurs qui auraient été désignés conformément à l'article 9, avec l'assistance des liquidateurs et l'autorisation du juge-commissaire, accomplir tous actes de désistement, de renonciation ou d'acquiescement.

Il peut, sous les mêmes conditions, transiger sur tout litige dont la valeur n'excède pas quinze cents francs. Si l'objet de la transaction est d'une valeur indéterminée ou n'excédant pas quinze cents francs, la transaction n'est obligatoire qu'après avoir été homologuée dans les termes de l'article 487 du code de commerce.

L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 11 avril 1838 sur les tribunaux civils de première instance est applicable à la détermination de la valeur des immeubles sur lesquels a porté la transaction. Tout créancier peut intervenir sur la demande en homologation de la transaction.

Art. 8. — Le jugement qui déclare ouverte la liquidation judiciaire rend exigibles, à l'égard du débiteur, les dettes passives non échues; il arrête, à l'égard de la masse seulement, le cours des intérêts de toute créance non garantie par un privilège, par un nantissement ou par une hypothèque.

Les intérêts des créances garanties ne peuvent être réclamés que sur les sommes provenant des biens affectés au privilège, à l'hypothèque ou au nantissement.

Art. 9. — Dans les trois jours du jugement, le greffier informe les créanciers, par lettres et par insertions dans les journaux, de l'ouverture de la liquidation judiciaire et les convoque à se réunir, dans un délai qui ne peut excéder quinze jours, dans une des salles du tribunal, pour examiner la situation du débiteur. Le jour de la réunion est fixé par le juge-commissaire.

Au jour indiqué, le débiteur, assisté des liquidateurs provisoires, présente un état de situation qu'il signe et certifie sincère et véritable et qui contient l'énumération et l'évaluation de tous ses biens mobiliers et immobiliers, le montant des dettes actives et passives, le tableau des profits et pertes et celui des dépenses.

Les créanciers donnent leur avis sur la nomination des liquidateurs définitifs. Ils sont consultés par le juge-commissaire sur l'utilité d'élire immédiatement parmi eux un ou deux contrôleurs.

Ces contrôleurs peuvent être élus à toute période de la liquidation; s'ils ne l'ont été dans cette première assemblée.

Il est dressé de cette réunion et des dires et observations des créanciers un procès-verbal portant fixation par le juge-commissaire, dans un délai de quinzaine,

de la date de la première assemblée de vérification des créances.

Ce procès-verbal est signé par le juge-commissaire et par le greffier. Sur le vu de cette pièce et le rapport du juge-commissaire, le tribunal nomme des liquidateurs définitifs.

Art. 10. — Les contrôleurs sont spécialement chargés de vérifier les livres et l'état de situation présenté par le débiteur et de surveiller les opérations des liquidateurs; ils ont toujours le droit de demander compte de l'état de la liquidation judiciaire, des recettes effectuées et des versements faits.

Les liquidateurs sont tenus de prendre leur avis sur les actions à intenter ou à les suivre.

Les fonctions de contrôleurs sont gratuites. Ils ne peuvent être révoqués que par le tribunal de commerce, sur l'avis conforme de la majorité des créanciers et la proposition du juge-commissaire. Ils ne peuvent être déclarés responsables qu'en cas de faute lourde et personnelle.

Les liquidateurs peuvent recevoir, quelle que soit leur qualité, une indemnité qui est taxée par le juge-commissaire.

Art. 11. — A partir du jugement d'ouverture de la liquidation judiciaire, les créanciers pourront remettre leurs titres, soit au greffe, soit entre les mains des liquidateurs. En faisant cette remise, chaque créancier sera tenu d'y joindre un bordereau énonçant ses nom, prénoms, profession et domicile, le montant et les causes de sa créance, les privilèges, hypothèques ou gages qui y sont affectés.

Cette remise n'est astreinte à aucune forme spéciale. Le greffier tient état des titres et bordereaux qui lui sont remis et en donne récépissé. Il n'est responsable des titres que pendant cinq années à partir du jour de l'ouverture du procès-verbal de vérification.

Les liquidateurs sont responsables des titres, livres et papiers qui leur ont été remis, pendant dix ans, à partir du jour de la reddition de leurs comptes.

Art. 12. — Après la réunion dont il est parlé en l'article 9, ou le lendemain au plus tard, les créanciers sont convoqués en la forme prévue par le même article pour la première assemblée de vérification. Les lettres de convocation et les insertions dans les journaux portent que ceux d'entre eux qui n'auraient pas fait à ce moment la remise des titres et bordereaux mentionnés en l'article 11 doivent faire cette remise, de la manière indiquée audit article, dans le délai fixé pour la réunion de l'assemblée de vérification. Ce délai peut être augmenté, par ordonnance du juge-commissaire, à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire continental de la France.

La vérification et l'affirmation des créances ont lieu dans la même réunion et dans les formes prescrites par le code de commerce en tout ce qui n'est pas contraire à la présente loi.

Art. 13. — Le lendemain des opérations de la première assemblée de vérification, il est adressé, en la forme prescrite en l'article 9, une convocation à tous les créanciers, invitant ceux qui n'ont pas produit à faire leur production.

Les créanciers sont prévenus que l'assemblée de vérification à laquelle ils sont convoqués sera la dernière. Cette assemblée a lieu quinze jours après la première.

Si des lettres de change ou des billets à ordre souscrits ou endossés par le débiteur et non échus au moment de cette dernière assemblée sont en circulation, les liquidateurs pourront obtenir du juge-commissaire la convocation d'une nouvelle assemblée de vérification.

Art. 14. — Le lendemain de la dernière assemblée, dans laquelle le juge-commissaire prononce la clôture de la vérification, tous les créanciers vérifiés, ou admis par provision, sont invités, en la forme prescrite par l'article 9, à se réunir pour entendre les propositions de concordat du débiteur et en délibérer. Cette réunion a lieu quinze jours après la dernière assemblée de vérification.

Toutefois, en cas de contestation sur l'admission d'une ou plusieurs créances, le tribunal de commerce peut augmenter ce délai sans qu'il soit dérogé pour le surplus aux dispositions des articles 499 et 500 du code de commerce.

Art. 15. — Le traité entre les créanciers et le débiteur ne peut s'établir que s'il est consenti par la majorité de tous les créanciers vérifiés et affirmés ou admis par provision, représentant en outre les deux

tiers de la totalité des créances vérifiées et affirmées ou admises par provision. Le tout à peine de nullité.

Si le concordat est homologué, le tribunal déclare la liquidation judiciaire terminée. Lorsque le concordat contient abandon d'un actif à réaliser, les créanciers sont consultés sur le maintien ou le remplacement des liquidateurs et des contrôleurs. Le tribunal statue sur le maintien ou le remplacement des liquidateurs. Les opérations de réalisations et de répartition de l'actif abandonné se suivent conformément aux dispositions de l'article 541 du code de commerce.

Dans la dernière assemblée, les liquidateurs donnent connaissance de l'état de leurs frais et indemnités, taxés par le juge-commissaire. Cet état est déposé au greffe. Le débiteur et les créanciers peuvent former opposition à la taxe dans la huitaine. Il est statué par le tribunal en chambre de conseil.

Dans tous les cas où il y a lieu à reddition de comptes par les liquidateurs, la disposition du paragraphe précédent est applicable.

Art. 16. — Sont nuls et sans effet, tant à l'égard des parties intéressées qu'à l'égard des tiers, tous traités ou concordats qui, après l'ouverture de la liquidation judiciaire, n'auraient pas été souscrits dans les formes ci-dessus prescrites.

Art. 17. — Les prescriptions du décret du 18 juin 1880, contenant le tarif des droits et émoluments que les greffiers des tribunaux de commerce sont autorisés à percevoir, sont applicables au cas de liquidation judiciaire comme au cas de faillite.

Art. 18. — La notification à faire, s'il y a lieu, au propriétaire dans les termes de l'article 450 du code de commerce, est faite par le débiteur et les liquidateurs avec l'autorisation du juge-commissaire, les contrôleurs entendus. Ils ont, pour cette notification, un délai de huit jours à partir de la première assemblée de vérification.

Art. 19. — La faillite d'un commerçant admis au bénéfice de la liquidation judiciaire peut être déclarée par jugement du tribunal de commerce, soit d'office, soit sur la poursuite des créanciers :

1° S'il est reconnu que la requête à fin de liquidation judiciaire n'a pas été présentée dans les quinze jours de la cessation des paiements ;

2° Si le débiteur n'obtient pas de concordat. Dans ce cas, si la faillite n'est pas déclarée, la liquidation judiciaire continue jusqu'à la réalisation et la répartition de l'actif, qui se feront conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 15 de la présente loi. Si la faillite est déclarée, il est procédé conformément aux articles 529 et suivants du code de commerce.

Le tribunal déclare la faillite à toute période de la liquidation judiciaire :

1° Si, depuis la cessation de paiements ou dans les dix jours précédents, le débiteur a consenti l'un des actes mentionnés dans les articles 446, 447, 448 et 449 du code de commerce, mais dans le cas seulement où la nullité aura été prononcée par les tribunaux compétents ou reconnue par les parties ;

2° Si le débiteur a dissimulé ou exagéré l'actif ou le passif, omis sciemment le nom d'un ou de plusieurs créanciers, ou commis une fraude quelconque, le tout sans préjudice des poursuites du ministère public ;

3° Dans les cas d'annulation ou de résolution du concordat ;

4° Si le débiteur en état de liquidation judiciaire a été condamné pour banqueroute simple ou frauduleuse.

Les opérations de la faillite sont suivies sur les derniers errements de la procédure de la liquidation.

Art. 20. — L'article 11 et les dispositions des paragraphes 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de l'article 15 de la présente loi sont applicables à l'état de faillite.

Sont également applicables à l'état de faillite les dispositions de la loi présente concernant l'institution des contrôleurs.

Art. 21. — A partir du jugement d'ouverture de la liquidation judiciaire, le débiteur ne peut être nommé à aucune fonction élective ; s'il exerce une fonction de cette nature, il est réputé démissionnaire.

Art. 22. — L'article 549 du code de commerce est modifié ainsi qu'il suit :

« Art. 549. — Le salaire acquis aux ouvriers directement employés par le débiteur, pendant les trois mois qui ont précédé l'ouverture de la liquidation judiciaire ou la faillite, est admis au nombre des créances privilégiées au même rang que le privilège établi par l'article 2101 du code civil pour le salaire des gens de service.

« Les salaires dus aux commis pour les six mois qui précèdent le jugement déclaratif sont admis au même rang. »

Art. 23. — Le premier paragraphe de l'article 438 du code de commerce et le n° 4 de l'énumération faite par l'article 586 sont modifiés comme il suit :

« Art. 438, § 1<sup>er</sup>. — Tout failli sera tenu, dans les quinze jours de la cessation de ses paiements, d'en

faire la déclaration au greffe du tribunal de commerce de son domicile. Le jour de la cessation de paiement sera compris dans les quinze jours. »

« Art. 586, 4<sup>e</sup>. — Si, dans les quinze jours de la cessation de ses paiements, il n'a pas fait au greffe la déclaration exigée par les articles 438 et 439, ou si cette déclaration ne contient pas les noms de tous les associés solidaires. »

Art. 24. — Toutes les dispositions du code de commerce qui ne sont pas modifiées par la présente loi continueront à recevoir leur application en cas de liquidation judiciaire comme en cas de faillite.

#### DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 25. — Le commerçant en état de cessation de paiements dont la faillite n'aura pas été déclarée, ou dont le jugement déclaratif de faillite ne sera pas devenu définitif à la date de la promulgation de la présente loi, pourra obtenir le bénéfice de la liquidation judiciaire. Cette faculté s'exercera devant la juridiction saisie. La requête devra, dans tous les cas, être présentée dans la quinzaine de la promulgation.

Les faillites déclarées antérieurement à cette promulgation continueront à être régies par les dispositions du code de commerce ; sont toutefois applicables à ces faillites les dispositions de la présente loi concernant l'institution des contrôleurs.

Le jugement qui homologuera le concordat obtenu par le débiteur dont la faillite aura été déclarée antérieurement à la promulgation de la présente loi, ou qui déclarera celui-ci excusable, pourra décider que le failli ne sera soumis qu'aux incapacités édictées par l'article 21 contre les débiteurs admis à la liquidation judiciaire.

Cette disposition sera applicable à tout ancien failli qui aura obtenu son concordat ou qui aura été déclaré excusable. Il devra saisir par requête le tribunal de commerce qui a déclaré sa faillite et produire son casier judiciaire. Cette requête sera affichée pendant quinze jours dans l'auditoire. Le tribunal statuera en chambre du conseil. Sa décision n'est susceptible d'aucun recours.

L'inscription sur les listes électorales pourra être faite, à la suite de ces formalités, jusqu'au 31 mars, date de la clôture des listes.

Art. 26. — La présente loi est applicable aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 4 mars 1889.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le président du conseil,  
ministre du commerce et de l'industrie,  
TIRARD.

Le garde des sceaux,  
ministre de la justice et des cultes,  
THÉVENET.

## BIBLIOGRAPHIE

**Lamiel**, roman inédit de STENDHAL, publié par Casimir Stryjenski. Paris, Librairie Moderne, Maison Quantin, 7, rue Saint-Benoît ; 1 vol. grand in-18. Prix 3 fr. 50.

Cette nouvelle œuvre posthume de l'auteur de la *Chartreuse de Parme* et de *Rouge et Noir* ne peut manquer d'avoir un grand retentissement. Le nom seul de Stendhal la recommande d'ailleurs au delà de tout ce qu'on en pourrait dire. *Lamiel* est l'histoire d'une jeune fille pervertie, racontée avec cette science psychologique qui a placé Stendhal au premier rang des romanciers du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cette publication a été faite d'après le manuscrit autographe de la Bibliothèque de Grenoble ; l'éditeur a réuni dans sa préface et dans les appendices, outre le fac-simile d'une curieuse page de Stendhal, des notes inédites du plus haut intérêt pour l'histoire littéraire.

Un Monsieur, 26 ans, marié, parlant français et allemand, s'offre à Exposants, soit comme représentant, surveillant, ou tout poste de confiance. Toutes garanties et si besoin cautionnement.

Ecr. Schleiffer, 111, rue de Corneilles, Levallois-Perret, près Paris.

Une dame espagnole américaine, connaissant parfaitement le français et possédant un diplôme de professeur de piano, désire se placer dans une famille ou donner des leçons à domicile. Références de premier ordre.

S'adresser au bureau du journal.

**Brevet d'invention à vendre pour la France.** — M. Matiévitch, contrôleur des Finances, a inventé une *jauge à rubans* et une *canne-mesure* ayant pour objet de supprimer l'emploi des tables de logarithmes, dans les calculs basés sur des longueurs mesurées, principalement pour calculer le contenu des récipients dans les *distilleries, brasseries et fabriques*, ainsi que pour déterminer le poids du bétail.

L'invention consiste à appliquer sur l'échelle, à côté de la division ordinaire, par mètres, centimètres et millimètres, une seconde division indiquant les décimètres de logarithmes ordinaires des unités de longueur contenues dans la distance mesurée.

En mesurant une distance donnée avec cette échelle, on obtient sa longueur en unités de longueur, en même temps que la partie décimale ou logarithme du nombre mesuré, à laquelle on n'a plus qu'à ajouter la caractéristique pour obtenir le logarithme exact.

Cette invention a été brevetée pour la France en 1885. Le brevet est de quinze années.

La jauge à rubans et la canne-mesure de M. Matiévitch ont obtenu une récompense à l'Exposition universelle de Bruxelles (1888) et ont été adoptées, en Autriche, par le ministre des Finances.

Comme le certificat d'exploitation doit être renouvelé avant le 11 mai 1889, l'inventeur voudrait céder son brevet avant cette époque.

Prière d'adresser les demandes avant la fin de février à **M. Marc Matiévitch**, Frochlichgasse, 16, à **Klagenfurth** (Autriche).

Un homme très compétent en matière commerciale d'exportation, possédant à fond la langue espagnole et parlant l'italien et le portugais, demande à représenter des maisons de fabrique en Italie, en Espagne ou en Portugal où il a voyagé pendant 14 ans. Se chargerait en France de la correspondance et de la surveillance des expéditions pour ces diverses contrées ainsi que pour l'Amérique espagnole.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**, pour cause de santé, un journal quotidien et une imprimerie, dans un département de l'Est. Bonnes conditions. S'adresser au *Moniteur de l'Exposition*, 11, cité de l'Alma, à Paris.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

SECTION DES COLONIES FRANÇAISES

### PAVILLON DE LA PRESSE COLONIALE

Esplanade des Invalides

L'Exposition spéciale de la *Presse coloniale* comprendra :

1° Tous les journaux et Revues des Colonies et Pays de Protectorat ;

2° Les journaux publiés en France s'occupant particulièrement des intérêts coloniaux ;

3° Les journaux de langue française publiés dans les pays d'outre-mer ;

4° Les Revues, Bulletins, Recueils, etc., des Chambres de commerce françaises à l'Étranger et des Chambres de commerce des Colonies et des Pays de Protectorat ;

5° Les ouvrages de Géographie, les travaux littéraires, brochures, cartes, plans, etc., se rattachant aux Colonies françaises et patronnés par la Presse coloniale ;

6° Les Objets, appareils (peu volumineux), procédés, etc., relatifs à l'art de l'imprimerie dans les Colonies françaises ou exclusivement en usage, pour compte français, dans les pays d'outre-mer.

Adresser adhésions et demandes de renseignements à **M. J. PÉLISSIER**, 4 bis, rue Montholon, Paris.

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 221

## REVUE ÉCONOMIQUE

### Les deux missions Flatters

La *Revue du Cercle militaire* dont les jugements sont particulièrement appréciés, non seulement en ce qui concerne les ouvrages purement militaires, mais aussi pour tout ce qui a trait à la géographie et aux voyages, vient de publier à propos de l'intéressant récit imprimé chez Jouvot par le capitaine Brosselard, le compte rendu ci-dessous.

Le livre a pour titre : *Les deux missions Flatters*.

Si l'émotion causée jadis dans notre pays par le massacre du colonel Flatters est apaisée, écrit le *Bulletin de la réunion des officiers*, l'intérêt qui s'attache au nom de ce vaillant officier n'a pas diminué et le récit des deux missions qui tentèrent, sous sa direction, de pénétrer au centre de l'Afrique est certain d'être accueilli avec intérêt.

Ici, d'ailleurs, la valeur attachée au livre se double de celle que revêt la personnalité de l'écrivain. M. le capitaine Brosselard fut, en effet, un compagnon de Flatters, et c'est de *visu* qu'il nous raconte la plupart des faits dont il s'est fait l'enregistreur fidèle.

La première mission du colonel Flatters est assez connue, mais la seconde, celle où il perdit la vie, n'a point encore été racontée avec les détails que nous rencontrons ici.

Tous nos camarades voudront certainement lire ce récit plein de couleur, où les qualités qui font l'honneur et la valeur de notre armée sont mises en lumière d'une si dramatique façon.

Ce fut, comme on s'en souvient, le 4 décembre 1880 que la seconde mission destinée à reconnaître une route sur Tombouctou, quitta Ouargla, la dernière de nos possessions africaines à la limite méridionale. Elle comprenait quatre anciens chefs de service de la première mission : MM. Masson, Béringer, Roche et Guiard, deux nouveaux membres, MM. de Dianous de la Serrotine, lieutenant d'infanterie, et Santin, ingénieur civil, les deux sous-officiers Dennery et Pobeguïn, enfin deux soldats, Brame, ordonnance du colonel, et Marjolet, engagé volontaire à Constantine.

Le capitaine Masson et le lieutenant de Dianous étaient chargés de la direction et de la conduite du convoi dont le personnel comprenait 85 indigènes, soit 47 tirailleurs, 31 cavaliers civils, 7 guides dont un Mokaddem, personnage religieux de l'ordre de Tedjini.

Les membres de la mission furent montés ainsi que les guides, sur des mehara, les hommes de service sur des chameaux de bât.

Il y avait en outre 183 bêtes de somme portant quatre mois de vivres, huit jours d'eau, les approvisionnements et les bagages.

Le colonel Flatters avait, au moment de son entrée en campagne, une foi entière dans la réussite de son voyage. Au moins cette appréciation semble-t-elle ressortir de la lettre qu'il adressait le 4 novembre à M<sup>me</sup> l'amirale La Roncière Le Nourry et dans laquelle il explique le plan qu'il compte développer.

Parti, comme nous l'avons dit, le 4 décembre, le colonel Flatters traversait, le 28 du même mois, le plateau de Tademaït et séjournait à Harsi Messeguem du 1<sup>er</sup> au 6 janvier. Au fur et à mesure qu'on avançait, la route devenait plus pénible. A la dernière des dates que nous venons de citer, la caravane avait déjà perdu 30 chameaux.

Le 17 janvier, on était à Amguid, à 917 kilomètres au sud d'Ouargla, et ce fut le 20, à son camp d'Ighellachem, qu'il reçut une lettre du chef Ahctaghel dans laquelle ce chef lui disait : « Je me porte garant de ce qui peut t'arriver tant que tu seras sur mon territoire ; au delà, garde-toi comme tu pourras. Le chemin du Soudan t'est ouvert et tu peux passer. » Flatters se montra, paraît-il, fort content de cette missive et dit après l'avoir lue : « Maintenant, nous pouvons aller au Soudan. » On voit d'ailleurs, par une lettre qu'il écrivait le 30 janvier à M. Féraud, qu'à cette date sa confiance était aussi entière qu'au premier jour. Cependant l'heure du désastre n'était pas éloignée.

Le 17 février, la colonne, qui depuis quelques jours cherche de l'eau sans en trouver, arrive — en plein pays touareg — à 15 kilomètres du puits el Gharama. Là, cédant à des conseils perfides, le colonel Flatters abandonne son camp et, accompagné seulement du capitaine Masson, de MM. Béringer, Roche et Guiard, il s'avance avec quelques-uns de ses hommes pour reconnaître lui-même le puits.

La route est longue, le chemin difficile : la colonne s'allonge démesurément. A un moment, le cheik ben bou Dejema s'approche de Flatters et lui glisse à l'oreille : « Colonel, tu es trahi, on te sépare de ta caravane : retourne. » Mais le colonel lui répond durement. Enfin, on arrive au puits : Flatters s'assied auprès avec le capitaine Masson, tandis que MM. Béringer et Roche se dirigent vers le nord de la vallée pour des recherches scientifiques.

Tout d'un coup, de grands cris se font entendre : trois ou quatre cents Touaregs arrivent au galop des mehara, fondent sur les quelques travailleurs qui sont en train de curer le puits, les dispersent et massacrent Flatters et Masson, qui sont allés à eux le revolver à la main.

Un peu plus loin, MM. Béringer et Guiard étaient également assassinés avant même d'avoir compris qu'ils étaient attaqués.

Au camp principal, où le lieutenant de Dianous était resté avec le maréchal des logis Pobeguïn, l'alarme fut bientôt donnée par les fuyards et, dès le lendemain, commençait une retraite qui devait coûter la vie à nos deux compatriotes.

Cette odyssée pleine de périls dépasse peut-être en intérêt le récit du drame principal lui-même et nous n'en voulons point déflorer le charme poignant par des citations tronquées.

Telle fut l'issue de cette expédition malheureuse où l'habileté et l'audace du chef ne devaient point arriver à vaincre la ruse et la perfidie des Touaregs. Assurément elle n'était pas de nature à encourager des tentatives semblables, si, quand il s'agit de la grandeur et du prestige de notre pays, le découragement pouvait naître dans notre armée. Mais, par un singulier exemple de ce que peut, chez une race vigoureuse, le tableau des grandes témérités et des nobles dévouements, la mort de Flatters était à peine connue en France que vingt de nos officiers s'offraient à recommencer sa tentative et à venger leur camarade.

Le livre du capitaine Brosselard, en réveillant des souvenirs douloureux mais infiniment honorables pour notre armée, est à la fois un travail patriotique et scientifique ; ce sont là deux mérites qui lui assureront un grand, un légitime succès.

### Le bimétallisme en Allemagne

Le Reichstag a discuté, il y a quelques semaines, à propos du budget de la Trésorerie d'empire, la résolution suivante

de MM. de Helldorff, de Mirbach, et de Kardorff, conservateurs et conservateurs libres : « Plaise au Reichstag d'inviter les gouvernements confédérés à déclarer que, si l'Angleterre prend l'initiative du rétablissement de l'étalon d'argent, l'Allemagne sera prête à régler la question en commun avec elle. »

M. de Mirbach (conservateur) appuie cette résolution sur les déclarations des puissances qui ont pris part à la dernière conférence monétaire. La France, l'Amérique du Nord, la Hollande, l'Italie, l'Espagne, entre autres, se sont montrées disposées à entrer dans une union bimétalliste si l'Allemagne ou l'Angleterre voulaient marcher avec elles. L'Angleterre n'a pas donné de réponse précise ; l'Allemagne a dit que le rétablissement de l'argent, d'après une relation de valeur à fixer entre l'argent et l'or, était chose désirable. L'orateur dit que le commerce, l'industrie et l'agriculture de l'Allemagne, dans leurs relations avec les pays où l'étalon d'argent est en vigueur, gagneraient à un retour au régime bimétalliste.

La France y a un intérêt plus grand encore que l'Allemagne, car la circulation de l'argent y est plus considérable. Le pays qui a le plus grand intérêt à cette réforme, c'est l'Angleterre, à cause de ses transactions avec l'Inde et même de la situation de son commerce et de son industrie. L'exportation de Manchester, notamment, dans les contrées à étalon d'argent, souffre de la dépréciation de cette monnaie. Dans toutes les classes du monde des affaires se dessine un mouvement en faveur de la réhabilitation de l'argent, et ce mouvement est d'autant plus remarquable que l'Angleterre était, jusqu'à présent, le plus ferme soutien de l'étalon d'or.

M. Bamberger (progressiste) répond qu'un si grave changement amènerait la plus fâcheuse perturbation dans le système monétaire de l'empire, dont les résultats ont été favorables au delà de toute attente. L'Allemagne, actuellement, a la meilleure situation monétaire du monde.

En Amérique, la lutte entre l'or et l'argent dure toujours ; ce pays a une réserve de métal-argent énorme et qui croît sans cesse. Quant à la France, on peut concéder qu'elle a une réserve d'or en circulation plus forte que la nôtre, bien que le chiffre de circulation soit variable et ne puisse être authentiquement fixé. Mais la réserve de notre Banque d'empire est aussi forte que la Banque de France, puisque contre son milliard nous avons 900 millions, et que celle-ci a à faire face à trois fois plus de papier que nous.

Notre provision d'or est presque double de celle de l'Angleterre, bien que la Banque d'Angleterre soit la source où puise le monde entier quand il a besoin d'or. Toutes les craintes d'une raréfaction de l'or sont vaines. Dans ces trois dernières années, la réserve d'or de la Banque d'empire s'est augmentée de 3 à 400 millions.

Dans l'Afrique du Sud, l'Amérique du Sud, les Indes, de nouvelles et riches mines d'or sont en pleine exploitation.

Partout on peut observer une tendance à établir l'étalon d'or unique. Même les pays qui ont une circulation de papier, l'Autriche, la Russie, se préoccupent de l'étalon d'or et point du tout de l'étalon d'argent.

Grâce à l'étalon d'or, nos relations commerciales avec les pays au delà de l'Océan se sont étendues.

Quant au mouvement de réaction anglais, qui a son centre à Manchester, il s'explique par un intérêt purement local, celui des relations des manufactures de coton de cette ville avec les Indes. L'Allemagne n'a pas à considérer cet intérêt.

M. de Maltzahn, secrétaire de la trésorerie d'empire, constate qu'en Allemagne et en Angleterre aussi, d'ailleurs, les opinions restent très partagées sur la question de l'étalon unique ou du bimétallisme. Il n'y a pas de doute que le système monétaire allemand n'a besoin actuellement d'aucun changement. L'Allemagne n'a pas autre chose à faire qu'à attendre ce que fera le gouvernement anglais. Si le gouvernement anglais se décidait à traiter la question avec l'Allemagne, l'Allemagne n'y contredirait pas.

M. de Bennigsen dit que la proposition de M. de Mirbach et de ses amis est en contradiction avec le discours de cet orateur, qui constate lui-même que le système monétaire allemand est meilleur que le français, et que les difficultés que fait à l'Angleterre l'étalon d'or unique proviennent de ses relations avec l'Inde.

Les bimétallistes allemands se montrent trop pressés. Ils donnent à l'Angleterre l'idée fautive que l'Allemagne, à de grandes difficultés. L'intérêt de l'Allemagne, à tous les points de vue, est, au contraire, d'attendre et de voir venir.

M. de Kardoff (conservateur) dit que ses amis et lui voulaient tout simplement provoquer un débat au Reichstag, qui montrât en Angleterre la phase actuelle de la question en Allemagne. Il retire sa proposition.

A quelque point de vue que l'on se place, cette discussion n'aura pas été sans présenter un réel intérêt économique.

## AVIS COMMERCIAUX

### Côte orientale d'Afrique

#### DÉCLARATION DE BLOCUS

Le ministre des affaires étrangères a reçu du ministre de Portugal à Paris notification de l'établissement d'un blocus sur une portion de la côte de Mozambique.

Ce blocus a été déclaré par un décret de Sa Majesté Très Fidèle du 6 décembre 1888, ainsi conçu :

Article 1<sup>er</sup>. — Sont provisoirement défendues l'importation, l'exportation, la réexportation et la vente d'armes ou de munitions de guerre dans les districts de Cabo, Delgado, Mozambique, Angoche, Quilimane, Sofala et Inhamitane.

Art. 2. — Les armes et les munitions de guerre qui existent en dépôt dans les douanes desdits districts pourront être exportées ou réexportées dans tous les ports, à l'exception de ceux de la côte orientale d'Afrique, soit portugais, soit étrangers, situés au nord de Lourenço-Marques.

Art. 3. — Sont déclarés en état de blocus, par les forces navales portugaises de la division respective, tous les ports, baies et rades de la côte orientale d'Afrique, ainsi que les îles adjacentes, depuis le 10<sup>e</sup> degré 28 minutes de latitude sud (embouchure du Rovuna) jusqu'à 12 degrés 58 minutes (extrémité de la pointe sud de la baie de Pemba), pour ce qui concerne l'importation d'armes et de munitions de guerre, ainsi que l'exportation des esclaves.

Art. 4. — Les dispositions du présent seront mises en vigueur dès à présent dans le district de Mozambique et dans les autres districts de la province aussitôt qu'elles y seront connues officiellement par l'entremise des autorités résidant au siège du gouvernement général, et cela par la voie la plus rapide.

Art. 5. — Toute législation contraire est abrogée.

### Equateur

#### DÉCRET DU 6 SEPTEMBRE 1888 SUR LE CABOTAGE

Article 1<sup>er</sup>. — Le commerce de cabotage, côtier et fluvial, sur les côtes occidentales de la République, est libre pour tous

les navires, tant nationaux qu'étrangers.

En cas de troubles à l'intérieur ou de guerre étrangère, le Pouvoir exécutif pourra suspendre les effets du présent article et fermer les ports.

Art. 2. — Sont abrogés les articles 91 et 104 de la loi des douanes, et tous autres articles contraires à l'article précédent.

Fait à Quito, le 6 septembre 1888.

Promulgué le 10 du même mois.

### Allemagne

#### DÉVELOPPEMENT DE LA MARINE DE COMMERCE

Dans un rapport que publie le *Moniteur officiel du Commerce*, du 10 janvier, le Consul de France à Danzig étudie la situation de la marine de commerce allemande pendant l'année qui vient de s'écouler et il termine en ces termes : « Il y a un an à peine, des navires de transport ne pouvaient souvent pas trouver d'emploi, même à des prix modérés; des centaines de grands vapeurs et de voiliers demeuraient inactifs dans les ports. Aujourd'hui, c'est à peine si l'on peut satisfaire aux demandes de navires. De vieux navires qui étaient encore, l'année dernière, presque sans valeur, se vendent maintenant à des prix énormes.

« Sans chercher l'origine de ce changement subit dans les relations du commerce international, on peut constater que les négociants et les armateurs allemands ne laissent échapper aucune occasion favorable qui se présente à eux pour s'assurer, par leur activité, une large part dans le grand mouvement des transports du monde et pour faire une concurrence sérieuse aux nations qui, jusqu'à ce jour, s'étaient réservées le monopole de la navigation au long cours. »

### Canada

#### ARTICLES D'IMPORTATION. — QUESTION DE CRÉDIT

On trouvera, dans le même numéro du *Moniteur*, une série de renseignements intéressants nos exportations au Canada de vins et liqueurs, d'épices de cafés, de produits pharmaceutiques et chimiques, d'articles de nouveautés, de cuirs et peaux, de papeterie et de ferronnerie, empruntés à un rapport de M. de Montgolfier, boursier du Ministère du Commerce et de l'Industrie, à Montréal, et qui sont complétés par des indications précises sur la nature des crédits à ouvrir aux acheteurs du pays.

## BIBLIOGRAPHIE

**Lamiel**, roman inédit de STENDHAL, publié par Casimir Stryjenski. Paris, Librairie Moderne, Maison Quantin, 7, rue Saint-Benoit; 1 vol. grand in-18. Prix 3 fr. 50.

Cette nouvelle œuvre posthume de l'auteur de la *Chartreuse de Parme* et de *Rouge et Noir* ne peut manquer d'avoir un grand retentissement. Le nom seul de Stendhal la recommande d'ailleurs au delà de tout ce qu'on en pourrait dire. *Lamiel* est l'histoire d'une jeune fille pervertie, racontée avec cette science psychologique qui a placé Stendhal au premier rang des romanciers du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cette publication a été faite d'après le manuscrit autographe de la Bibliothèque de Grenoble; l'éditeur a réuni dans sa préface et dans les appendices, outre le fac-simile d'une curieuse page de Stendhal, des notes inédites du plus haut intérêt pour l'histoire littéraire.

Un Monsieur, 26 ans, marié, parlant français et allemand, s'offre à Exposants, soit comme représentant, surveillant, ou tout poste de confiance. Toutes garanties et si besoin cautionnement.

Ecr. Schleiffer, 111, rue de Corneilles, Levallois-Perret, près Paris.

Une dame espagnole américaine, connaissant parfaitement le français et possédant un diplôme de professeur de piano, désire se placer dans une famille ou donner des leçons à domicile. Références de premier ordre.

S'adresser au bureau du journal.

**Brevet d'invention à vendre pour la France.** — M. Matiévitch, contrôleur des Finances, a inventé une *jauge à rubans* et une *canne-mesure* ayant pour objet de supprimer l'emploi des tables de logarithmes, dans les calculs basés sur des longueurs mesurées, principalement pour calculer le contenu des récipients dans les *distilleries, brasseries et fabriques*, ainsi que pour déterminer le poids du bétail.

L'invention consiste à appliquer sur l'échelle, à côté de la division ordinaire, par mètres, centimètres et millimètres, une seconde division indiquant les décimètres de logarithmes ordinaires des unités de longueur contenues dans la distance mesurée.

En mesurant une distance donnée avec cette échelle, on obtient sa longueur en unités de longueur, en même temps que la partie décimale ou logarithme du nombre mesuré, à laquelle on n'a plus qu'à ajouter la caractéristique pour obtenir le logarithme exact.

Cette invention a été brevetée pour la France en 1885. Le brevet est de quinze années.

La jauge à rubans et la canne-mesure de M. Matiévitch ont obtenu une récompense à l'Exposition universelle de Bruxelles (1888) et ont été adoptées, en Autriche, par le ministre des Finances.

Comme le certificat d'exploitation doit être renouvelé avant le 11 mai 1889, l'inventeur voudrait céder son brevet avant cette époque.

Prière d'adresser les demandes avant la fin de février à M. Marc Matiévitch, Froehlichgasse, 16, à Klagenfurth (Autriche).

Un homme très compétent en matière commerciale d'exportation, possédant à fond la langue espagnole et parlant l'italien et le portugais, demande à représenter des maisons de fabrique en Italie, en Espagne ou en Portugal où il a voyagé pendant 14 ans. Se chargerait en France de la correspondance et de la surveillance des expéditions pour ces diverses contrées ainsi que pour l'Amérique espagnole.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**, pour cause de santé, un journal quotidien et une imprimerie, dans un département de l'Est. Bonnes conditions. S'adresser au *Moniteur de l'Exposition*, 11, cité de l'Alma, à Paris.

#### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

##### SECTION DES COLONIES FRANÇAISES

#### PAVILLON DE LA PRESSE COLONIALE Esplanade des Invalides

L'Exposition spéciale de la *Presse coloniale* comprendra :

1<sup>o</sup> Tous les journaux et Revues des Colonies et Pays de Protectorat;

2<sup>o</sup> Les journaux publiés en France s'occupant particulièrement des intérêts coloniaux;

3<sup>o</sup> Les journaux de langue française publiés dans les pays d'outre-mer;

4<sup>o</sup> Les Revues, Bulletins, Recueils, etc., des Chambres de commerce françaises à l'Étranger et des Chambres de commerce des Colonies et des Pays de Protectorat;

5<sup>o</sup> Les ouvrages de Géographie, les travaux littéraires, brochures, cartes, plans, etc., se rattachant aux Colonies françaises et patronnés par la Presse coloniale;

6<sup>o</sup> Les Objets, appareils (peu volumineux), procédés, etc., relatifs à l'art de l'imprimerie dans les Colonies françaises ou exclusivement en usage, pour compte français, dans les pays d'outre-mer.

Adresser adhésions et demandes de renseignements à M. J. PÉLISSIER, 4 bis rue Montholon, Paris.

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 222

## REVUE ÉCONOMIQUE

### La France commerciale au Maroc

Il ne faut pas oublier que les expositions et les concours sont un des moyens dont le monde industriel et commercial se sert pour faire connaître, spécialement au monde étranger, les progrès du travail, visant toujours de nouveaux débouchés, parce qu'il ne s'agit pas seulement de produire de bonnes et belles choses et à bon marché; mais qu'il s'agit, en dernier lieu, d'en avoir l'écoulement. C'est une affaire qui, de jour en jour, devient plus difficile par la concurrence étrangère, laquelle se développe continuellement sous de nouvelles formes, en raison des moyens de production acquis à l'aide des nouvelles inventions et procédés.

Est-ce que, par ce fait, on doit renoncer à la lutte, ou bien se laisser intimider? Au contraire. Mais nous sommes d'avis qu'au lieu de perdre son temps en de vaines discussions en matière industrielle et commerciale, il faut ne pas laisser échapper la plus petite occasion, tout au moins pour encourager ceux qui, sans se préoccuper des difficultés du jour, marchent à la tête du commerce français à l'étranger, poussant notre expansion économique de la façon la plus digne et avec leurs seuls moyens d'action, ce qui signifie en deux mots: Intelligence et courage. Il en faut, pour chercher à s'emparer de la clientèle du sphinx africain, et particulièrement de celle du Maroc, où depuis longtemps l'on y parle, entre autre chose, de la construction d'un chemin de fer de Tlemcen à Fez par Oudja, de façon à raccorder la route du Maroc aux lignes de l'Est-Algérien.

Or, indépendamment de tout ce qu'il y aurait à faire pour nous assurer le débouché de ce pays, et dans l'espoir que le nouveau ministre français à Fez, M. Patenôtre, engage le gouvernement dans une voie pratique et profitable à nos intérêts dans cette région du continent noir, nous tenons à signaler, d'après les lettres très intéressantes que M. Heulhard envoie du Maroc au *Figaro*, l'exemple d'un vaillant Français marchant à la conquête de ce pays au point de vue industriel et commercial de la patrie française.

Il s'agit de M. Jules Jaluzot.

Voilà ce qu'en dit M. Heulhard dans une des correspondances dont nous avons parlé plus haut:

« Les opérations de M. Jaluzot rentrent toutes dans le plan commercial qu'il a conçu et qui a pour but de combattre sur place et à son origine la concurrence étrangère, dont les effets se font si péniblement sentir sur le marché français. Pour ses débuts, il a mis la main sur les terrains du Marchan qui commandent l'entrée du port et où les Anglais voulaient construire un hôpital, sans doute avec des arrière-pensées stratégiques, car, je le répète, le Marchan, assis à la pointe de Tanger, en face Trafalgar, couvre absolument la ville à l'ouest.

« Je ne crois pas que M. Jaluzot nourrisse l'intention d'établir ses batteries au Marchan, de se faire amiral et d'annexer Tanger aux *Grands Magasins du Printemps*. Il n'en est pas moins vrai que les Anglais ont vivement senti la perte d'une situation dont la possession les avait tentés, et ces regrets ont trouvé un vibrant écho dans la presse britannique: « Les progrès de la navigation, dit le *Morning Post*, ont matériellement diminué les avantages spéciaux que possédait autrefois Gibraltar. « Au temps des navires à voiles, cette forteresse tenait littéralement la clef de la Méditerranée, d'autant plus que l'in-

fluence combinée du courant et du vent « forçait presque tout bâtiment à passer à « la portée des canons du « rocher ». Cette « condition n'existe plus maintenant, et, « sans avoir les mêmes avantages qu'une « fortification naturelle, Tanger, *situé dans « une partie plus étroite du détroit*, est une position plus favorable que Gibraltar pour « commander l'entrée de la Méditerranée »

« Après avoir pris pied sur la côte, M. Jaluzot a mobilisé un de ses agents les plus intelligents et les plus honorables, M. Pierre Guitton: « Prenez de l'argent « dans la caisse, étudiez les besoins du « pays, et marchez! » Et M. Guitton marche. La première innovation due à son activité, c'est une scierie mécanique, la seule scierie qui fonctionne au Maroc. Auparavant, les Marocains faisaient venir leurs bois de Gibraltar. M. Jaluzot fait venir les siens de Norvège et trouve, le moyen de les livrer à meilleur compte que les Anglais, quoique le bois entre en franchise à Gibraltar. On parle encore ici de l'ébahissement des Arabes, qui passent une journée pour débiter un madrier en quatre planches, à l'aspect des scies à ruban qui débitent vingt madriers à l'heure.

« Après la scierie est venue le comptoir du *Printemps*, établi dans un ancien hôtel à voyageur, comptoir où la population trouve aujourd'hui tous les articles dont les étrangers semblaient avoir le privilège. J'y ai trouvé le *Figaro*, dont la destinée, d'ailleurs, est de se trouver partout. Après le comptoir, c'est un moulin que l'on construit, moulin à vapeur qui enlève à celui du sultan, exploité depuis quinze ans par des étrangers, le monopole de la minoterie.

« M. Jaluzot ne s'arrête pas en si beau chemin: il n'entend pas se borner au commerce du littoral, et dès aujourd'hui ses agents prennent la direction de Fez pour y fonder un nouveau comptoir. J'ai rencontré, à leur tête, un de mes compatriotes nivernais, M. Boutron d'Amazy, capitaine en congé, qui, en attendant la liquidation de sa retraite, fait bon emploi des forces que lui laissent de longs services rendus à l'Etat. J'ai assisté aux préparatifs que font des commis pourvus déjà de tout un matériel de campement comme les soldats en campagne et surveillant l'organisation de nombreux convois de chameaux et de mulets.

« On sait qu'il n'y a pas de service postal au Maroc et que les lettres sont confiées depuis des siècles à des marcheurs intrépides. On prête à M. Jaluzot l'intention d'établir entre Fez et Tanger des relais qui seraient, à la différence des bêtes employées, l'équivalent des premières postes françaises. Réjouis-toi, ombre de Louis XI!

« Le jour est peut-être proche où les artistes attirés par le Maroc, et qui n'avaient d'autres moyens de le visiter que les missions diplomatiques ou les caravanes marchandes pourront retenir leur place au *Printemps* de Paris pour un voyage circulaire à Fez, Méquinez et Maroc, avec correspondance pour Tombouctou. A Fez, les agents de M. Jaluzot s'approchent du pouvoir central chérifien avec lequel il sera sans doute permis d'étendre le champ des affaires et de reculer par là les limites de l'influence française. En effet — et ce serait le comble des combles pour qui connaît le caractère du sultan — ces enrégimés civilisateurs ne désespèrent pas de lui faire accepter un abonnement à l'*Agence Havas*, dont les dépêches lui arriveraient de deux jours l'un par l'intermédiaire du Comptoir de Tanger. Le sultan du Maroc lisant une dépêche de l'*Agence Havas*, quel tableau!

« Si Mahomet est juste, il doit une petite place à M. Jaluzot... dans son paradis. »

Nous avons cru devoir signaler cet effort d'un de nos compatriotes, car l'infériorité de la France, en matière d'exportation, dont on se plaint tant depuis quelques années, provient surtout du manque d'initiative de ses commerçants et de ses industriels.

L. P.

## AVIS COMMERCIAUX

### Montréal

#### DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA FRANCE

M. le Ministre du commerce et de l'industrie vient de recevoir un exemplaire du premier rapport publié par la Chambre de commerce française de Montréal (1).

Nous empruntons à ce document les extraits suivants qui sont de nature à intéresser les industriels et négociants français, désireux de développer leurs relations d'affaires avec le Canada.

**Conseils aux importateurs.** — Il est à regretter que les fabricants français ne se soient pas encore aperçus qu'il est de toute impossibilité, même pour un agent sérieux de placer des produits sur un marché étranger, à moins que cet agent ne connaisse à fond les produits qu'il a à placer et leur mode de production, afin de pouvoir faire, sur place, des comparaisons de qualité, de fabrication, de dimension, avec les marchandises de même nature offertes sur ses concurrents. Ces notions pratiques sont surtout indispensables pour les agents voulant exploiter les marchés anglo-saxons.

Nos marchés sont encombrés de produits anglais, allemands et américains, avec lesquels la fabrication française pourrait lutter avantageusement, si l'on prenait simplement la peine d'étudier les besoins des acheteurs canadiens et la nature des articles qu'ils consomment.

Si les produits manufacturés, tels que les *fers*, la *quincaillerie*, les *tissus*, les *articles de mode*, peuvent être exportés de France au Canada, le Canada peut en échange nous exporter ses *produits miniers*, ses *bois bruts ou ouvrés*, ses *grains*, ses *conserves*. Mais ce mouvement vers la France, qui nous sera très avantageux, ne pourra également se faire avec succès que lorsque les immenses ressources de ce pays auront également été étudiées par des spécialistes.

La chambre de commerce française de Montréal, ainsi que le consulat, a reçu depuis sa création de nombreuses demandes de renseignements, et beaucoup de maisons françaises ont demandé qu'on leur trouvât des agents ou des maisons pouvant prendre leur représentation. Ce système de représentation ne peut donner aucun résultat sérieux. Les maisons de gros ont généralement leurs arrangements pris et ne changeront pas leur manière d'opérer sans qu'on leur offre de grands avantages. Les maisons anglaises et allemandes, qui apportent un grand élément de patriotisme dans leurs affaires, n'accepteront de représentations françaises que pour en négliger les produits.

(1) On rappellera à cette occasion que la collection des publications périodiques dues aux chambres de commerce françaises à l'étranger est tenue à la disposition des personnes intéressées à en prendre connaissance, au ministère du commerce et de l'industrie, 80, rue de Varenne (Direction du commerce extérieur. — Bureau des renseignements commerciaux).

Quant aux agents, ceux que l'on classe comme bons et sérieux, ont leurs collections au grand complet, et ils ne se soucieront pas plus que les maisons de gros de négliger les produits connus pour les remplacer par des marques pour lesquelles tout sera à créer.

Pour réussir au Canada, il est absolument nécessaire que les maisons françaises soient représentées par des agents directs, qu'elles connaissent, en qui elles peuvent avoir toute confiance, et connaissant parfaitement le marché et les marchandises qu'ils offrent. Il faut traiter les affaires promptement, pouvoir modifier un prix, suivant les qualités vendues par les concurrents; en un mot, être à même d'accepter un ordre sans avoir à en référer à la maison mère. Combien avons-nous vu d'agents français perdre des commissions importantes, données à des concurrents allemands ou anglais, par suite de l'impossibilité dans laquelle ils se trouvaient de donner promptement une réponse ferme ?

Tous les voyageurs des maisons françaises qui visitent les Etats-Unis peuvent et doivent venir au Canada, pays de grand avenir, dont les centres commerciaux peuvent être visités à peu de frais. Les Etats-Unis et le Canada représentent un marché de plus de 65.000.000 d'habitants et offrent des facilités d'écoulement considérables, mêmes pour les articles les plus minimes.

En un mot, pour s'établir sur le marché canadien, il faut que les maisons françaises fassent leurs affaires elles-mêmes, comme les ont faites, du reste, à New-York et à Londres, les maisons qui ont réussi.

**Expéditions.** — L'expédition des marchandises joue également un grand rôle dans le prix de revient des produits importés. Les frets pour le Canada, lorsqu'ils sont bien faits et surveillés en Europe, sont relativement minimes, tandis que lorsqu'ils sont négligés, ils s'élèvent à des taux très élevés.

Aussi les Anglais et les Allemands livrent-ils beaucoup de leurs ordres *franco* au port de destination, ou tout au moins *franco* à bord au port d'embarquement. Ceci est très important, le destinataire canadien n'ayant absolument aucun moyen de contrôle pour vérifier si les frais de transport continental qu'on lui compte sont exacts ou non. La chambre de commerce française à Montréal a reçu de négociants canadiens de nombreuses réclamations à ce sujet, et nous avons vu des expéditions grevées pour le transport de Paris, de Lyon, ou d'autres points intérieurs aux ports du Havre et de Bordeaux de frais dépassant de beaucoup le fret du port français au port canadien.

L'envoyeur, c'est-à-dire le fabricant, peut toujours faire faire son transport à meilleur compte que le destinataire, et même s'il ne le faisait qu'au même prix, il devrait le faire pour éviter toute réclamation.

L'emballage est encore une charge qui grève de beaucoup les marchandises françaises. De plus, les importateurs canadiens ont été habitués par les fabricants étrangers à des livraisons exemptes de toutes charges, c'est-à-dire *franco* à bord et *franco* d'emballage.

Aussi, alors même qu'il s'agira de marchandises françaises égales en qualité et plus avantageuses comme prix que les marchandises anglaises et allemandes, l'importateur canadien donnera la préférence à ces dernières si elles sont livrées sans charge d'emballage et de fret intérieur. Tout raisonnement pour le convaincre que les marchandises françaises sont plus avantageuses serait inutile, car malheureusement l'expérience a prouvé que ces charges détruisaient trop souvent tous les avantages que le prix de vente permettait d'espérer.

Les expéditions bien faites, et faites comme nous venons de le dire, viendraient considérablement en aide aux représentants de fabriques françaises au Canada.

*Comment augmenter la consommation des*

*vins français au Canada.* — Avant de terminer nous ferons remarquer que si les négociants français veulent augmenter la consommation du vin au Canada, ils devront, avec ou sans changement de tarif, étudier les besoins et la manière de vivre du pays et se conformer à ses usages. Jusqu'ici, on n'a pour ainsi dire rien fait pour présenter au grand public, à la petite bourse, aux vrais consommateurs importants du pays, un vin convenable, bon, pur et à bas prix.

Les marchands de vins au Canada, à de rares exceptions près, se connaissent peu en vins, tout au moins dans la manière de les traiter, et cela se conçoit. Leur commerce se fait parmi une clientèle assez restreinte, clientèle bourgeoise, pouvant payer des prix assez élevés et consommant des vins de choix importés pour la plupart en bouteilles. Dans cette clientèle, la diminution des droits de douane, tout en aidant à augmenter la consommation n'aura pas de grands résultats.

Mais si les négociants français voulaient faire le nécessaire pour mettre leurs vins à la portée des ouvriers et des petits bourgeois, les résultats qu'entraînerait l'abaissement du tarif seraient considérables.

Pour atteindre l'ouvrier et le petit bourgeois, il faudrait établir dans les grandes villes une maison, ou s'entendre avec une maison déjà établie, pour livrer à domicile, au gallon ou même à la bouteille, un vin de bonne qualité et bon marché.

La vente au gallon, en cruche, supprimant la main-d'œuvre et le coût de l'embouteillage, mettant le consommateur en communication presque directe avec le producteur, donnerait un résultat des plus satisfaisants pour tous : douane, marchands et consommateurs.

Il est à notre connaissance qu'à Montréal et à Québec, des Français ont essayé timidement ce système, il y a quelques années, et que deux d'entre eux, qui ont eu assez de courage et de fonds pour établir leur clientèle, sont aujourd'hui en pleine prospérité. Secondés comme d'autres agents le sont, ces marchands français auraient établi de fortes maisons et auraient de beaucoup développé l'importation des vins français au Canada.

Il faut que les négociants français abandonnent toute idée de grandes ventes bourgeoises de vins en pièce ou même en feuillette. Les maisons au Canada ne sont pas construites de manière à pouvoir contenir une réserve de vins; il n'existe que peu de caves, et les propriétaires qui en ont dans leurs immeubles y regarderont à deux fois avant d'y laisser leurs vins, l'hiver, sans les chauffer. Quant aux petits consommateurs, ils ne songeront jamais à faire emplette d'une feuillette.

## BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître le n° 3 de la *Revue illustrée de la Presse* (mensuelle), 157, rue Montmartre.

Sous le nom d'*Argus de la Presse*, M. Chérié a fondé, il y a dix ans, un bureau spécial qui « lit, découpe et traduit tous les journaux du monde et en fournit les extraits sur n'importe quel sujet ». Il complète aujourd'hui son organisation en donnant dans la *Revue de la Presse* le catalogue alphabétique des nombreux articles qu'il a conservés et qu'il appelle les *Archives de la Presse*. Cet intelligent travail de classement rendra de nombreux services aux auteurs de monographies, de livres, rapports, etc. Tout article est envoyé franco contre 0 fr. 50 en timbres. L'abonnement annuel, 5 fr. Un numéro 40 cent.

N. B. — Toute demande accompagnée d'une bande de notre journal jouira d'une RÉDUCTION DE MOITIÉ SUR CES PRIX.

Librairie Renouard — H. Laurens, éditeur, rue de Tournon, 6, Paris.

*Agenda de la Curiosité des Artistes et*

des Amateurs, 1889, publié par Auguste Dalligny, directeur du *Journal des Arts*. In-18 de poche, relié toile. Prix : 2 fr.

Cet *agenda* répond au désir qui nous a souvent été exprimé de trouver groupés dans un ouvrage d'un format *manuel* tous les renseignements intéressants l'art et la curiosité qu'on ne trouve qu'épars dans de gros volumes. Cet *agenda* est le *Bottin* du monde artistique et de la curiosité. Une lecture attentive de la *table des matières* donnera une idée exacte de la somme énorme de renseignements utiles, contenus dans ce nouvel ouvrage.

**Dictionnaire général des artistes de l'école française** (Supplément et table topographique des origines à 1882.) Peintres, architectes, sculpteurs et graveurs, etc., par Bellier de la Chavignerie et Auvray. 3 volumes in-8 Jésus (2150 pages — 13,721 biographies), 82 fr. 50.

La table topographique donne le lieu de naissance de chaque artiste. Les noms des artistes sont classés par ville dans chaque département.

En souscription :

**Dictionnaire des poinçons, symboles, signes figuratifs, marques et monogrammes des orfèvres**, par Ris-Paquot. 1 fort vol. in-8. (Jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1889 les souscriptions sont prises à 12 fr.; passé ce délai le prix sera augmenté.)

Une demoiselle française, institutrice, qui a habité huit ans la Russie et parle le russe et le polonais, désire entrer dans une famille ou, comme interprète, dans un établissement public ou privé.

Excellentes références. S'adresser au bureau du journal.

Un Monsieur, 26 ans, marié, parlant français et allemand, s'offre à Exposants, soit comme représentant, surveillant, ou tout poste de confiance. Toutes garanties et si besoin cautionnement.

Ecr. Schleiffer, 111, rue de Corneilles, Levallois-Perret, près Paris.

Une dame espagnole américaine, connaissant parfaitement le français et possédant un diplôme de professeur de piano, désire se placer dans une famille ou donner des leçons à domicile. Références de premier ordre.

S'adresser au bureau du journal.

Un homme très compétent en matière commerciale d'exportation, possédant à fond la langue espagnole et parlant l'italien et le portugais, demande à représenter des maisons de fabrique en Italie, en Espagne ou en Portugal où il a voyagé pendant 14 ans. Se chargerait en France de la correspondance et de la surveillance des expéditions pour ces diverses contrées ainsi que pour l'Amérique espagnole.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**, pour cause de santé, un journal quotidien et une imprimerie, dans un département de l'Est. Bonnes conditions. S'adresser au *Moniteur de l'Exposition*, 11, cité de l'Alma, à Paris.

## TERRAIN A VENDRE

AU VÉSINET

Superficie : 2,187 m. 59. Façade : 82 mètres donnant sur deux voies.

Ce terrain entièrement complanté en chênes est situé à 35 minutes de Paris (gare Saint-Lazare) et à 10 minutes des gares de Chatou et du Vésinet, desservies tous les jours par vingt-quatre trains allant sur Saint-Germain et vingt-six allant sur Paris.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser au bureau du journal.

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 223

## REVUE FINANCIÈRE

La liquidation de mars n'a pas été très laborieuse; on aurait pu craindre que l'argent ne manquât à la spéculation à la hausse à la suite des mesures de précaution qui s'imposaient à nos principales sociétés financières, tenues de fortifier leur encaisse pour défier tout événement; mais les acheteurs ont trouvé crédit à des conditions assez douces. Il faut en conclure que leurs engagements ne sont pas très étendus et qu'il s'est formé un certain découvert à la baisse dont les positions font équilibre à celle des haussiers.

La Rente 3 0/0 perpétuelle reste à 85,27. L'Amortissable ex-coupon, s'arrête à 88. Le 4 1/2 0/0 finit à 104,50. Ce dernier type a beaucoup moins d'élasticité que les rentes 3 0/0; c'est l'inévitable conséquence de l'abréviation des délais pendant lesquels elle restait soustraite à la menace d'une conversion, délais qui expirent en 1893.

L'Italien est offert à 96. Il éprouve une grande difficulté à reprendre son élasticité d'autrefois. Mais cela n'a rien qui puisse surprendre, étant donnée la situation économique et financière de l'Italie.

Le 4 0/0 d'Autriche, à la veille de son coupon, finit à 95, et le Hongrois fermement tenu, mais calme, clôture à 87.

L'Extérieur d'Espagne est relativement bien tenue à 76, quoique l'état des finances espagnoles soit loin d'être brillant. Les déficits des budgets passés nécessiteront forcément un emprunt de liquidation.

Les Fonds Egyptiens ont un marché animé. Il en est toujours ainsi à la veille d'une conversion; on en est quitte pour baisser une fois l'opération terminée.

Le groupe des sociétés de crédit a été très attaqué cette semaine, mais c'est principalement sur le Crédit Foncier qu'ont porté tous les efforts de la bande noire qui s'est ruée sur toutes nos institutions de crédit indistinctement et à tour de rôle. Les explications très nettes et très claires qui ont été fournies par M. Christophle à l'assemblée du 3 avril sont de nature à rassurer les nombreux intéressés, actionnaires et obligataires. Le rapport du gouverneur du Crédit Foncier a démontré que jamais la société qu'il dirige n'avait reposé sur des bases plus solides.

La Banque d'Escompte est au calme plat à 507,50, perdant une cinquantaine de francs sur ses plus hauts cours de février. On dit qu'elle a réalisé de gros bénéfices dans toutes les grosses opérations de conversion et d'emprunts étrangers qui ont été traitées récemment sur notre place. Nous espérons qu'elle en donnera la preuve en augmentant dans une large mesure le maigre dividende qu'elle distribue chaque année à ses actionnaires.

La Banque de Paris a fixé à 40 fr. le dividende de 1888. Ce chiffre démontre que si la société a essuyé des pertes dans sa participation dans l'affaire des métaux, elle a réalisé d'autre part des bénéfices considérables, puisqu'elle maintient son dividende au chiffre de l'année dernière.

Le Crédit Lyonnais, après quelques violentes secousses, reprend un peu d'aplomb à 665.

La Société Générale se négocie de 450 à 452,50.

Le Crédit Mobilier ferme à 398,75.

La Banque Parisienne met en paiement un coupon de 6,25. On dit qu'elle a plusieurs affaires toutes prêtes à être lancées.

Les recettes de nos chemins de fer présentent, depuis le commencement de l'année, une amélioration très sensible sur celle de la période correspondante de 1888. D'un autre côté, les réunions d'as-

semblées annuelles et les fixations de dividendes soutiennent le marché des titres. Les assemblées de l'Orléans et de l'Ouest ont été tenues; elles ont voté les mêmes dividendes que les années précédentes. Il en sera de même pour les Compagnies de l'Est, du Midi et du Lyon. Seule, la Compagnie du Nord a vu son dividende augmenter de 3 francs et porté à 64 francs par 1888.

Les valeurs du groupe de Suez n'ont pas été touchées par la crise dernière. Les cours ont été seulement stationnaires. L'action a passé de 2240 à 2235.

Le Panama, depuis longtemps sans mouvement, se traite aux environs de 55.

Le Corinthe est un peu mieux tenu à 110. On annonce que des délégués des sept puissances méditerranéennes vont se réunir prochainement à Athènes: La conférence aura à délibérer sur les deux points suivants: Neutralisation du canal, garantie collective du service des intérêts des 400,000 obligations nécessaires à l'achèvement du canal. Cinq puissances sur sept auraient déjà donné leur adhésion à ces propositions.

Les Omnibus, après une chute à 1170, remontent à 1200; l'ensemble des actionnaires a fixé à 55 fr. par action le dividende de 1888.

La Compagnie parisienne du Gaz est descendue à 1380. La direction aurait escompté, paraît-il, des warrants de cuivre. On ne voit pas trop quel rapport peut exister entre le gaz et ses sous-produits et les cuivres.

## AVIS COMMERCIAUX

### Iles du Cap-Vert.

OUVERTURE DES PORTS DE TARRAFAL ET DE PAUL

Un décret rendu le 20 décembre dernier, sur la proposition du gouverneur des îles du Cap-Vert, vient d'ouvrir au commerce de toutes les nations les ports de Tarrafal, sur l'île de San Thiago, et de Paul sur l'île de San Antão.

Le même décret établit un service de douane pour chacun de ces deux ports.

### Mexique.

DÉCRET DU 30 NOVEMBRE 1888 FRAPPANT D'UN DROIT ADDITIONNEL DE 2 0/0 LES MARCHANDISES A L'IMPORTATION

Un décret du gouvernement mexicain, en date du 30 novembre 1888, frappe toutes les marchandises importées dans la Confédération, à partir du 1<sup>er</sup> février prochain, d'un droit additionnel de 2 0/0 dont le produit est exclusivement destiné à l'amélioration des ports.

## BIBLIOGRAPHIE

A côté des publications spéciales que fait éclore l'approche des fêtes du Centenaire et de l'Exposition universelle, les penseurs cherchent de leur côté à profiter de l'occasion pour inculquer au grand nombre les notions élémentaires de notre droit civil et politique, issu de la Révolution française, que si peu de citoyens connaissent à fond.

Parmi ces livres essentiellement pratiques, nous devons citer en première ligne le *Livre du Centenaire de 1789*, du docteur L.-C. Pax, que l'éditeur Ghio vient de publier. 1 vol. grand in-18, 2 fr. (franco). Dédié à tous les citoyens français, dont il n'est pas un seul qui ne puisse y trouver un renseignement utile, il renferme, dans

ses 200 pages, une encyclopédie complète de droit civil et administratif et, par conséquent, mérite de figurer dans toutes les bibliothèques publiques ou privées.

Le *Monde illustré* publie cette semaine un numéro spécial des plus curieux. Il est intitulé: *Il y a cent ans: la Rue, les Plaisirs, la Cour*. C'est la vie parisienne en 1789, passant sous les yeux du lecteur par la reproduction d'une cinquantaine de gravures de l'époque, dont la célèbre estampe de Debucourt: *La Promenade publique*, très fidèlement reproduite en couleur. Ce numéro a 32 pages. Préface de Pierre Véron, texte de Théodore Gosselin.

*Latapie, commis voyageur*, que Paul Lheureux, le joyeux auteur de *la Source*, vient de faire paraître chez Savine (franco au reçu de 3 fr. 50, mandat ou timbres-poste), mérite d'être particulièrement signalé à tous ceux que n'effarouche pas la vieille gaieté française. Comme ils sont nombreux, ce sera certainement un gros succès.

L'ouvrage est brillamment illustré par Frim et contient une préface de Galipaux, du Palais-Royal.

*Latapie* descend en ligne directe de l'illustre Gaudissart et pourrait bien devenir le Ramollet des commis voyageurs.

Une demoiselle française, institutrice, qui a habité huit ans la Russie et parle le russe et le polonais, désire entrer dans une famille ou, comme interprète, dans un établissement public ou privé.

Excellentes références. S'adresser au bureau du journal.

Un Monsieur, 26 ans, marié, parlant français et allemand, s'offre à Exposants, soit comme représentant, surveillant, ou tout poste de confiance. Toutes garanties et si besoin cautionnement.

Ecr: Schleiffer, 111, rue de Corneilles, Levallois-Perret, près Paris.

Une dame espagnole américaine, connaissant parfaitement le français et possédant un diplôme de professeur de piano, désire se placer dans une famille ou donner des leçons à domicile. Références de premier ordre.

S'adresser au bureau du journal.

Un homme très compétent en matière commerciale d'exportation, possédant à fond la langue espagnole et parlant l'italien et le portugais, demande à représenter des maisons de fabrique en Italie, en Espagne ou en Portugal où il a voyagé pendant 14 ans. Se chargerait en France de la correspondance et de la surveillance des expéditions pour ces diverses contrées ainsi que pour l'Amérique espagnole.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**, pour cause de santé, un journal quotidien et une imprimerie, dans un département de l'Est. Bonnes conditions. S'adresser au *Moniteur de l'Exposition*, 11, cité de l'Alma, à Paris.

## TERRAIN A VENDRE AU VÉSINET

Superficie: 2,187 m. 59. Façade: 82 mètres donnant sur deux voies.

Ce terrain entièrement complanté en chênes est situé à 35 minutes de Paris (gare Saint-Lazare) et à 10 minutes des gares de Chatou et du Vésinet, desservies tous les jours par vingt-quatre trains allant sur Saint-Germain et vingt-six allant sur Paris.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser au bureau du journal.

# ANNONCES

*Vient de paraître :*  
**Recueil général des Tarifs des Chemins de fer de l'Algérie et de la Tunisie** pour les transports à grande et à petite vitesse des voyageurs, marchandises, messageries, valeurs, denrées, voitures, animaux, etc., établis d'après les documents officiels. Un volume in-4<sup>o</sup> Jésus, prix 5 fr.  
 En vente à la **LIBRAIRIE CHAIX**, rue Bergère, 20, Paris.

## MAISONS RECOMMANDÉES

**Grand café de Chartres à ORLEANS**  
 Rendez-vous du haut commerce. Service de premier ordre.

**Restaurant et café de France**  
*Passage Mateo, MADRID*  
 Très fréquenté par la colonie française.  
**Hôtel de Paris, VALENCIA-ESPAGNE**  
 Propriétaire : Mme Vve A. Pouzols. Unique hôtel français de Valence.  
 Recommandé aux touristes et aux familles.

## LA REVUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Cette Revue, véritablement Nationale, enseigne l'Histoire de France contemporaine, histoire que non ne peut apprendre dans les livres, et se place exclusivement au point de vue des intérêts français. C'est la moins coûteuse de toutes les Revues.

ADMINISTRATION :  
 6, boulevard Montmartre, Paris.  
 Directeur : A. BOUVARD  
 ABONNEMENTS } Six mois ..... 7 fr.  
 (avec primes) } Un an ..... 12 fr.  
 Le Numéro 1 franc

Services de PARIS à		LONDRES		Par ROUEN, DIEPPE et NEWHAVEN	
CHEMINS DE FER DE L'OUEST ET DU LONDON BRIGHTON					
DÉPART TOUTS LES JOURS (Gare Saint-Lazare) EN 10 HEURES					
1 <sup>o</sup> SERVICE DE JOUR (PENDANT LA SAISON D'ÉTÉ) — TRAVERSÉE EN 3 H. 31 <sup>4</sup>					
Voyage simple					
Par trains de nuit rapides à heures variables					
Aller et retour					
1 <sup>re</sup> CLASSE	42 fr. 50	2 <sup>e</sup> CLASSE	31 fr. 25	1 <sup>re</sup> CLASSE	71 fr. 25
1 <sup>re</sup> CLASSE	42 fr. 50	2 <sup>e</sup> CLASSE	31 fr. 25	2 <sup>e</sup> CLASSE	51 fr. 25
1 <sup>re</sup> CLASSE	42 fr. 50	2 <sup>e</sup> CLASSE	31 fr. 25	3 <sup>e</sup> CLASSE	40 fr.
2 <sup>o</sup> SERVICE DE NUIT PENDANT TOUTE L'ANNÉE					
Par trains partant tous les soirs (Dimanches compris) à 8 heures 50					
1 <sup>re</sup> CLASSE	42 fr. 50	2 <sup>e</sup> CLASSE	31 fr. 25	1 <sup>re</sup> CLASSE	71 fr. 25
1 <sup>re</sup> CLASSE	42 fr. 50	2 <sup>e</sup> CLASSE	31 fr. 25	2 <sup>e</sup> CLASSE	51 fr. 25
1 <sup>re</sup> CLASSE	42 fr. 50	2 <sup>e</sup> CLASSE	31 fr. 25	3 <sup>e</sup> CLASSE	40 fr.

## Chemin de fer d'Orléans EXCURSIONS Aux Stations Hivernales et Balnéaires des Pyrénées

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de cinq jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de cinq jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

## CHEMINS DE FER DE L'OUEST Abonnements sur tout le réseau

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest aif délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été servi.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements est de trois mois, de six mois ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

SECTION DES COLONIES FRANÇAISES

## PAVILLON DE LA PRESSE COLONIALE Esplanade des Invalides

L'Exposition spéciale de la Presse coloniale comprendra :

- 1<sup>o</sup> Tous les journaux et Revues des Colonies et Pays de Protectorat ;
- 2<sup>o</sup> Les journaux publiés en France s'occupant particulièrement des intérêts coloniaux ;
- 3<sup>o</sup> Les journaux de langue française publiés dans les pays d'outre-mer ;
- 4<sup>o</sup> Les Revues, Bulletins, Recueils, etc., des Chambres de commerce françaises à l'Etranger et des Chambres de commerce des Colonies et des Pays de Protectorat ;
- 5<sup>o</sup> Les ouvrages de Géographie, les travaux littéraires, brochures, cartes, plans, etc., se rattachant aux Colonies françaises et patronnés par la Presse coloniale ;
- 6<sup>o</sup> Les Objets, appareils (peu volumineux), procédés, etc., relatifs à l'art de l'imprimerie dans les Colonies françaises ou exclusivement en usage, pour compte français, dans les pays d'outre-mer.

Adresser adhésions et demandes de renseignements à M. J. PÉLISSIER, 4 bis rue Montholon, Paris.

## LE MONITEUR DES COLONIES

Et des Pays de Protectorat  
 ORGANE SPÉCIAL DU COMMERCE D'EXPORTATION  
 Paraissant le Samedi, à PARIS

Publie chaque semaine :

Les actes officiels, les mouvements de personnel des administrations des Colonies et de la Marine ; — Divers articles spéciaux sur le commerce d'exportation et le commerce colonial ; — Les nouvelles des Colonies et pays de protectorat ; — Une chronique commerciale ; — Un courrier d'Outre-Mer et des informations complètes.

Le *Moniteur des Colonies et des pays de protectorat*, qui contient 8 pages de texte et 8 pages d'annexes, publie, en outre, des renseignements commerciaux et maritimes ; les départs des paquebots français pour toutes les destinations ; les prix de passages et de fret pour les Colonies le tarif des Douanes coloniales, etc., etc.

Le *Moniteur des Colonies et des pays de protectorat* est le seul journal républicain indépendant colonial qui se publie à Paris.

## CHEMIN DE FER DU NORD

Les communications entre Paris et Londres sont assurées dans chaque sens, par quatre services rapides, savoir :

Par Calais et Douvres

Les départs de Paris ont lieu à 8 h. 22 et 11 h. 45 du matin (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes), et à 7 h. 45 du soir (1<sup>re</sup> classe seulement), et les arrivées à Londres à 4 h. 50, 7 h. 45 du soir et 5 h. 45 du matin.

Les départs de Londres sont fixés à 8 h. 20 et 11 h. du matin (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes), et à 8 h. du soir (1<sup>re</sup> classe seulement) et les arrivées à Paris à 5 h. 40, 7 h. 25 du soir et 5 h. 50 du matin.

Par Boulogne et Folkestone.

Le départ de Paris a lieu à 9 h. 40 du matin (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes), et l'arrivée à Londres à 5 h. 40 du soir.

Le départ de Londres est fixé à 9 h. 40 du matin (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes), et l'arrivée à Paris, à 5 h. 57 du soir.

Les relations entre Paris et Bruxelles et retour sont assurées par quatre services d'express dans chaque sens :

Les départs de Paris ont lieu à 7 h. 30 du matin, 3 h. 50, 6 h. 20 et 9 h. 45 du soir et les arrivées à Bruxelles à 4 h. 40, 10 h. 25, 11 h. 52 du soir et 5 h. 18 du matin.

Les départs de Bruxelles sont fixés à 7 h. 30, 9 h. 45 du matin, 1 h. 20 et 6 h. 40 du soir, et les arrivées à Paris à midi 33, 4 h. 58, 6 h. 45 et 11 h. 53 du soir.

WAGON-SALON ET WAGON-RESTAURANT aux trains partant de Paris à 6 h. 30 du soir et de Bruxelles à 7 h. 30 du matin.

WAGON-RESTAURANT au train direct partant de Paris à 8 h. 55 du matin et au train express partant de Bruxelles à 6 h. 40 du soir.

## Chemins de fer d'Orléans BILLET D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0.  
 — 4 — 30 0/0.  
 — 5 — 35 0/0.

Pour une famille de 6 personnes et plus, 40 0/0.

Durée de validité, trente-trois jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de trente jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 224

## REVUE FINANCIÈRE

La Bourse ne fait éprouver aucune dé-sillusion à ceux qui avaient espéré que l'approche de l'Exposition provoquerait des élans de confiance et raviverait les affaires. Et, de fait, cette espérance était fondée, car il y a dans le pays un désir général de voir l'Exposition s'ouvrir avec éclat; de faire taire, pendant sa durée, les passions politiques; d'éviter tout ce qui pourrait donner mauvaise opinion de nous aux étrangers qui vont devenir nos hôtes. Nous ne perdons pas le bénéfice des circonstances qui s'annonçaient si propices. Après un moment d'inquiétude causé par les agissements d'une bande d'agioteurs allemands qui s'était jetée sur le groupe de nos sociétés de crédit et après avoir fait justice de ces tripoteurs sans crédit, le marché a repris son allure des beaux jours.

Nos rentes ont été bien tenues, surtout si l'on envisage le niveau très élevé auquel elles sont parvenues. Le 3 0/0 perpétuel a accroché le cours de 86. L'amortissable se négocie à 88,50; le 4 1/2 0/0 reste à 105,10. Ce dernier fonds ne subira plus que de très faibles variations jusqu'au jour de sa transformation en 4 0/0 ou en 3 0/0, c'est-à-dire jusqu'au mois d'août 1893.

Les autres fonds d'Etat ont suivi le mouvement de nos rentes et réalisent des progrès. L'Unifiée d'Égypte a touché le cours de 460 et s'y maintient.

Le Hongrois s'avance à 87,30; la bonne tenue de cette valeur est expliquée par deux opérations financières à l'étude; il serait question de l'émission d'un emprunt et d'une conversion nouvelle.

L'Extérieur d'Espagne est sans grand mouvement à 75,50.

L'Italien a varié de 96,15 à 96,45, prix trop élevé eu égard à la situation économique de la péninsule.

Le Portugais 3 0/0 est en avance à 67.

La bonne allure des fonds russes n'a rien de surprenant après le grand succès qui a accueilli le dernier emprunt; d'autre part, les résultats acquis ne peuvent que s'améliorer par suite des nouvelles conversions projetées. Le 4 0/0 1880 est à 94,15; le 4 0/0 1889 à 93,67.

La Banque de France a éprouvé des variations importantes. De 4,000 elle est passée à 4,300 pour redescendre presque immédiatement à 4,100.

Le Crédit Foncier a repris avec une grande vigueur à 1,315. C'est lundi, 15 courant, qu'aura lieu aux guichets de cette institution, l'émission des Bons de l'Exposition. Il s'agit de 1,200,000 Bons à lots de 25 francs, munis chacun de 25 tickets d'entrée à l'Exposition universelle.

Ces 1,200,000 bons, qui seront émis au prix de 25 francs, sont payables, soit intégralement en souscrivant, soit à raison de 10 francs en souscrivant et de 15 francs à la répartition. Outre qu'ils sont munis chacun, comme nous venons de le dire, de 25 tickets d'entrée, ils donneront lieu, pendant soixante-quinze ans, à des tirages annuels de lots, qui seront ainsi répartis: Pendant la durée de l'Exposition, il y aura six tirages, les 31 mai, 30 juin, 31 juillet, 31 août, 30 septembre et 31 octobre. Les cinq premiers tirages comporteront chacun 130,000 francs de lots avec un lot de 100,000 francs par tirage, et le sixième tirage donnera lieu à 550,000 francs de lots, dont un de 500,000 francs. Pendant chacune des dix années suivantes, il y aura un tirage le 15 octobre, où 72,000 francs de lots seront tirés, le plus gros lot étant de

de 50,000 francs. Pendant chacune des soixante-cinq dernières années, le montant des lots au 15 octobre sera de 32,000 francs, dont un lot de 10,000 francs. En outre, les tirages de cette dernière série comporteront le remboursement à 25 francs de 1,000 bons par année. Dans la dernière année, tous les bons restant en circulation seront remboursés à 25 francs.

La Banque de Paris est en voie d'amélioration très sérieuse à 770.

La Société Générale ex-coupon de 6,25 est demandée activement à 460. Le rapport du conseil d'administration, dont nous publions plus loin un extrait, est très intéressant à consulter. Il fournit la preuve, par les faits, d'un degré d'activité exceptionnelle qui classe la Société Générale au premier rang de nos institutions de crédit.

Le Crédit Lyonnais est en vigoureuse reprise à 683,75.

Le Crédit Mobilier fait preuve de fermeté à 430 et 432,50.

Les Dépôts et Comptes courants ont tenu, le 10, leur assemblée générale. La réunion a approuvé les comptes de l'exercice et fixé à 15 francs le dividende de 1880, sur lesquels 7,50 seront mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> mai.

Favorisées par de très belles recettes, les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer ont réalisé des progrès considérables. L'Orléans et l'Ouest qui ont détaché, il y a quelques jours leur coupon de dividende l'ont regagné en deux séances. Les titres des autres compagnies sont à leurs plus hauts cours.

Dans le groupe des valeurs industrielles, nous relevons une hausse très accentuée sur le Suez dont les recettes du 1<sup>er</sup> janvier au 10 avril, dépassent de plus de 2 millions celles de la période correspondante de 1887.

Le Panama est sans affaires à 55.

Les entreprises de transports maritimes, appelées à bénéficier dans une large mesure du mouvement d'étrangers que l'Exposition va développer sont toutes en hausse, notamment la Transatlantique qui passe de 595 à 625.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU  
COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblée générale du 30 mars 1889

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1888, a eu lieu le 30 mars 1889, au siège de la Société.

Le rapport passe en revue les chiffres des comptes généraux en 1888.

Cette statistique, comparée à celle du précédent exercice, montre que presque tous les services de la Société sont en augmentation dans des proportions importantes, malgré la crise financière et industrielle qui dure depuis plusieurs années. Le mouvement général de la Caisse s'est augmenté de 1 milliard 353 millions, celui du Portefeuille de 280 millions, celui des Coupons encaissés de 20 millions; les ordres de Bourse présentent une augmentation plus sensible encore; il a été reçu, en 1888, 39,889 ordres de plus qu'en 1887, et le montant de ces ordres représente une augmentation de 192 millions environ.

Le mouvement général des comptes de chèques est supérieur de 173 millions à celui de l'année précédente, et cette augmentation prouve que la diminution d'in-

térêt, imposée par les circonstances pendant l'exercice, n'a porté aucune atteinte à la fidélité de la clientèle.

En dehors des opérations ordinaires de banque, la Société a continué à être au premier rang pour le placement des titres mis en souscription.

Le rapport passe ensuite en revue les affaires anciennes qui ont subi des modifications pendant l'exercice. Il explique que des annuités dues en vertu de la transaction conclue en 1878, au sujet des mines de soufre de Grotta Calda, étant restées impayées, la Société a dû se mettre en mesure de réaliser les biens qui lui ont été hypothéqués.

A l'égard de la participation Guano, une transaction a été conclue le 28 avril 1888, sur la base des arrêts rendus par la cour d'appel et la cour de cassation, et, par conséquent, la Société a renoncé à l'examen des comptes de la participation depuis l'origine jusqu'au 30 juin 1877, date fixée par l'arrêt de cassation, et à ses réserves contre le contrat du 15 avril 1874.

En ce qui concerne le Callao, l'Entreprise applique, depuis plus d'un an, les dernières conventions passées avec le Gouvernement du Pérou. Le choléra, qui s'est encore déclaré au Chili en 1888, a empêché l'Entreprise de profiter de l'augmentation de trafic qu'on était en droit d'attendre à la suite de l'abaissement consenti sur les droits à percevoir dans le port; néanmoins, les recettes ont été suffisantes pour permettre de faire face à l'annuité d'amortissement.

Les bénéfices nets de la Société ont été de 3,446,242 fr. 76 c., sur lesquels 1,500,000 francs ont été distribués le 1<sup>er</sup> octobre 1888. Le Conseil a proposé de distribuer, au 1<sup>er</sup> avril 1889, 6 fr. 63 c. par action, soit, après déduction de l'impôt sur le revenu, 6 fr. 25 c. nets. Cette répartition porte le revenu de l'année à 12 fr. 88, soit 5,15 0/0 du capital versé. En outre, 344,624 fr. 27 c. ont été portés à la réserve ordinaire.

Le rapport, en terminant, s'exprime ainsi :

« Vous connaissez les graves événements financiers qui viennent de troubler si profondément notre marché. Bien qu'étrangers aux entreprises qui en ont été la cause déterminante, nous avons cru, sur l'initiative de M. le Ministre des Finances et en présence de l'attitude prise par la Banque de France, devoir nous associer, avec tous les principaux établissements de banque de la place de Paris, à la combinaison qui a permis d'arrêter la crise.

« Nous vous rappellerons, à ce sujet, les mesures de prudence que nous avons prises dès l'année dernière, en réduisant de 1/2 0/0 l'intérêt de nos comptes de chèques, afin de pouvoir conserver nos emplois de faible rendement, mais de tout repos et de réalisation prompte et facile.

« C'est par l'application de ces sages principes, dont nous sommes particulièrement heureux, dans les circonstances actuelles, de ne pas nous être départis, que nous pouvons toujours donner à notre nombreuse clientèle, les garanties de sécurité absolue qu'elle est en droit d'attendre de nous.

« Convaincus, comme nous, que l'avenir appartient à ceux qui ne s'écartent pas de la pratique constante de la prudence, vous continuerez, nous en sommes certains, à donner votre approbation à notre ligne de conduite. »

Le rapport du Comité de censure expose que le contrôle presque journalier des opérations de la Société pendant l'exercice et le minutieux examen qui a précédé le règlement définitif de l'inven-

taire ont permis aux censeurs de constater que tous les éléments de comptabilité ne laissent rien à désirer sous le rapport de la clarté, de la régularité et de la concordance des écritures ; il indique que les bénéfices que le Conseil propose de distribuer sont bien le produit normal du fonctionnement régulier des services de la Société, et, par suite, il donne son approbation aux propositions qui sont faites par le Conseil d'administration.

Le rapport des censeurs ajoute :

« Nous manquerions à ce que vous attendez de nous, si nous bornions notre rapport, comme les années précédentes, à l'exposé des faits qui se sont passés pendant le cours de l'exercice, sans vous dire un mot de la crise qui vient de se produire sur le marché de Paris.

« Complètement éclairés sur toutes les opérations de la Société Générale, nous savions qu'elle était en dehors des entreprises qui avaient été la cause de ces événements, et l'examen approfondi que nous avons fait des comptes et du bilan nous a permis de constater la sagesse des remplois faits par votre Conseil et la sécurité qui doit en résulter pour notre clientèle. »

L'Assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1888 et adopté la proposition du Conseil relative à la fixation du dividende. Elle a réélu administrateurs MM. Bartholoni et Hély d'Oissel, administrateurs sortants, et nommé administrateurs MM. Gaillard de Witt et Hubert Henrotte, en remplacement de MM. Fère, décédé, et Renaudin, démissionnaire. Enfin, elle a réélu censeur M. de Sandrans, censeur sortant, et nommé censeur M. Welche, en remplacement de M. de Gonet, décédé.

Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

## AVIS COMMERCIAUX

### Portugal

DOUANES. — BLÉS ÉTRANGERS ET FARINES DE FROMENT. — ORDRE ROYAL DU 15 DÉCEMBRE 1888

Article premier. — Les droits des blés étrangers et des farines de froment seront, à partir du 17 courant, de 16 reis (0 fr. 09) par kilogramme pour les premiers et de 23 reis (0 fr. 12) par kilogramme pour les seconds.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables aux blés et aux farines rendus à cette date dans les ports portugais, ou en route à destination de ces mêmes ports, provenant directement des pays producteurs ; ces produits acquitteront les droits établis par le décret du 2 novembre dernier.

Fait au Palais, le 15 décembre 1888.

### Turquie

#### COMMERCE DES CÉRÉALES

Sur un rapport du gouverneur général de Trébizonde, le conseil des ministres a décidé que l'exportation des céréales des ports du vilayet de Trébizonde est interdite jusqu'à nouvel ordre.

Les districts seuls de Passiular et de Heus sont autorisés à exporter pour le sandjak de Mouch 40,000 seniks de blé.

Un homme très compétent en matière commerciale d'exportation, possédant à fond la langue espagnole et parlant l'italien et le portugais, demande à représenter des maisons de fabrique en Italie, en Espagne ou en Portugal où il a voyagé pendant 14 ans. Se chargerait en France de la correspondance et de la surveillance des expéditions pour ces diverses contrées ainsi que pour l'Amérique espagnole.

S'adresser au bureau du journal.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

### ÉMISSION

## 1,200,000 BONS DE 25 FR.

AVEC LOTS

Munis de 25 Tickets d'entrée de 1 fr.

LOI DU 4 AVRIL 1889

Ces Bons, dispensés de tout impôt, à l'exception de la taxe de 3 p. c. établie sur les lots par la loi du 25 juin 1875, donneront droit à 81 Tirages de Lots de 100 à 500 000 fr dont 6 tirages pendant la durée de l'Exposition Comprenant notamment :

**5 Lots de 100,000 fr**  
**et 1 Lot de 500,000 fr**

Le premier tirage aura lieu le 31 mai 1889

Les Bons non primés seront tous remboursés à 25 fr. dans la 75<sup>e</sup> année au plus tard.

Le paiement des Lots et le remboursement des Titres à 25 fr seront faits par les soins et sous la responsabilité du Crédit Foncier de France.

Ces bons sont munis chacun de 25 tickets d'entrée qui pourront être détachés et répartis au gré des porteurs. Ces tickets seront acceptés aux guichets de l'Exposition en paiement du droit d'entrée, à raison de 1 fr par ticket, soit 1 ticket pour les entrées du jour, 2 tickets pour celles du matin ou du soir, et 3 tickets pour les entrées aux grandes fêtes.

### Prix d'Emission : 25 francs

Payables soit intégralement en souscrivant, soit 40 fr en souscrivant et 45 fr à la répartition.

### Souscription publique le 15 avril 1889

Au Crédit Foncier de France ;  
A la Société Générale ;  
Au Crédit Lyonnais ;  
Au Crédit Industriel ;  
A la Banque de Paris et des Pays-Bas ;  
A la Société de Dépôts et Comptes courants ;  
A la Banque d'Escompte ;

#### DANS LES DÉPARTEMENTS :

Aux Trésoreries générales ;  
Aux Recettes des finances ;  
Aux Agences des Sociétés ci-dessus ;

#### A L'ÉTRANGER :

Aux Agences des mêmes Sociétés.

On peut souscrire dès à présent par correspondance

A Paris, au siège des Sociétés ci-dessus

Si les demandes dépassent le nombre des Titres émis, la répartition se fera au prorata des souscriptions.

Les souscriptions par liste ne sont pas admises

### CONVENTION

Entre les soussignés :

1<sup>o</sup> M. Tirard, président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889 ;

2<sup>o</sup> Et M. Albert Christophle, gouverneur du Crédit foncier de France, agissant pour le compte d'un groupe d'établissements de crédit et de maisons de banque, membres de l'association de garantie de l'Exposition de 1889, et pour lesquels il se porte fort ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article premier. — M. Christophle, en son nom, s'engage à émettre 1,200,000 bons de 25 fr munis chacun de 25 tickets d'entrée à l'Exposition.

Art. 2. — Ces bons, qui seront dispensés de tout impôt, participeront à 81 tirages.

Six tirages auront lieu pendant la durée de l'Exposition : les 31 mai, 30 juin, 31 juillet, 31 août, 30 septembre et 31 octobre 1889.

Les cinq premiers tirages comprendront chacun : 1 lot de 100,000 fr, 1 lot de 10,000 fr, 10 lots de 1,000 fr, et 100 lots de 100 fr. Le 6<sup>e</sup> tirage comprendra : 1 lot de 500,000 fr, 2 lots de 10,000 fr, 10 lots de 1,000 fr et 200 lots de 100 fr. A partir de 1890, et pendant 75 ans, il y aura 1 tirage par an qui comprendra : pendant les dix premières années : 1 lot de 50,000 fr, 10 lots de 1,000 fr, et 120 lots de 100 fr ; pendant les 65 années suivantes, 1 lot de 10,000 fr, 1 lot de 2,000 fr, 200 lots de 100 fr, et 1,000 lots de 25 fr.

Tous les bons restant en circulation seront remboursés à 25 fr dans la dernière année.

Art. 3. — Sur les 30 millions provenant de l'émission des 1,200,000 bons, 21,500,000 fr seront versés au Trésor public, savoir : 18 millions de fr à titre de fonds de concours comme représentant le produit des recettes de l'Exposition assurées par l'association de garantie ; 3,500,000 fr à titre de fonds de concours pour les dépenses complémentaires de l'Exposition ; les 8,500,000 fr. de surplus seront employés, par les soins et sous la responsabilité du Crédit foncier, au paiement des 4 millions de lots de 100 fr. et au-dessus, au remboursement du capital des 1,200,000 bons à 25 fr. dans les conditions indiquées ci-dessus et à l'acquittement des frais généralement quelconques de l'opération.

Art. 4. — La fabrication des bons sera faite aux frais des émetteurs. Les bons et les tickets seront estampillés par leurs soins sous la surveillance d'agents du ministère des finances, rémunérés par eux. Les tickets auront les mêmes dimensions que ceux fabriqués par l'Etat, et indiqueront d'une façon apparente leur prix de vente fixé à 1 fr.

Art. 5. — La caisse centrale du Trésor public sera approvisionnée, par les soins des émetteurs, de tickets détachés des bons, qui seront livrés aux intermédiaires au prix net de 99 centimes et dont le produit sera porté au crédit d'un compte courant spécial sans intérêts.

Si cet approvisionnement devient insuffisant, elle pourra délivrer aux intermédiaires désignés les tickets fabriqués par l'Etat et dont le produit profitera au budget de l'Exposition. La caisse centrale du Trésor ne recevra les tickets détachés des bons que par feuilles entières de 25 tickets.

Les tickets détachés des bons seront remboursés aux intermédiaires dans les conditions prévues au dernier paragraphe de l'article 5 du règlement des entrées, du 15 novembre 1888. La provision nécessaire à ce remboursement devra être assurée par les émetteurs.

Art. 6. — Le versement des 21,500,000 fr. prévu à l'article 3 sera effectué aux époques suivantes : 10 millions le 1<sup>er</sup> mai 1889 ; 6 millions le 30 juin 1889 ; 5 millions 1/2 le 31 août 1889.

Art. 7. — La présente convention sera nulle et de nul effet si elle n'a pas reçu l'approbation des pouvoirs publics avant le 5 avril 1889.

Fait double à Paris, le 20 mars 1889.

Approuve l'écriture ci-dessus :

Signé : P. TIRARD. Signé : ALBERT CHRISTOPHLE.

Une demoiselle française, institutrice, qui a habité huit ans la Russie et parle le russe et le polonais, désire entrer dans une famille ou, comme interprète, dans un établissement public ou privé.

Excellentes références. S'adresser au bureau du journal.

Un Monsieur, 26 ans, marié, parlant français et allemand, s'offre à Exposants, soit comme représentant, surveillant, ou tout poste de confiance. Toutes garanties et si besoin cautionnement.

Ecr. Schleiffer, 111, rue de Corneilles, Levallois-Perret, près Paris.

Une dame espagnole américaine, connaissant parfaitement le français et possédant un diplôme de professeur de piano, désire se placer dans une famille ou donner des leçons à domicile. Références de premier ordre.

S'adresser au bureau du journal.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

### SECTION DES COLONIES FRANÇAISES

## PAVILLON DE LA PRESSE COLONIALE

### Esplanade des Invalides

L'Exposition spéciale de la Presse coloniale comprendra :

1<sup>o</sup> Tous les journaux et Revues des Colonies et Pays de Protectorat ;

2<sup>o</sup> Les journaux publiés en France s'occupant particulièrement des intérêts coloniaux ;

3<sup>o</sup> Les journaux de langue française publiés dans les pays d'outre-mer ;

4<sup>o</sup> Les Revues, Bulletins, Recueils, etc., des Chambres de commerce françaises à l'Etranger et des Chambres de commerce des Colonies et des Pays de Protectorat ;

5<sup>o</sup> Les ouvrages de Géographie, les travaux littéraires, brochures, cartes, plans, etc., se rattachant aux Colonies françaises et patronnés par la Presse coloniale ;

6<sup>o</sup> Les Objets, appareils (peu volumineux), procédés, etc., relatifs à l'art de l'imprimerie dans les Colonies françaises ou exclusivement en usage, pour compte français, dans les pays d'outre-mer.

Adresser adhésions et demandes de renseignements à M. J. PÉLISSIER, 4 bis rue Montholon, Paris.

## TERRAIN A VENDRE

### AU VÉSINET

Superficie : 2,187 m. 59. Façade : 82 mètres donnant sur deux voies.

Ce terrain entièrement complanté en chênes est situé à 35 minutes de Paris (gare Saint-Lazare) et à 10 minutes des gares de Chatou et du Vésinet, desservies tous les jours par vingt-quatre trains allant sur Saint-Germain et vingt-six allant sur Paris.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser au bureau du journal.

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 225



## REVUE FINANCIÈRE

La spéculation a pris un vif élan. On prévoyait depuis longtemps que la période de l'Exposition serait mise à profit par les haussiers. Cette prévision n'aurait pu être trompée que s'il était survenu quelque gros événement, mais la situation extérieure est très satisfaisante et rien à l'intérieur ne menace la tranquillité publique. Nous allons jouir, pendant quelques mois, d'un grand calme. Ce n'est plus maintenant qu'à l'approche des élections générales que les passions politiques pourront être surexcitées. On voit clair devant soi à une assez grande distance pour ne pas avoir à craindre de surprises. La confiance dont la Bourse fait preuve aujourd'hui nous semble parfaitement justifiée; seulement, il ne faudrait pas qu'on dépassât la mesure.

La Rente 3 0/0 s'est élevée à 86,97. La Rente amortissable monte à 89,40. Le 4 1/2 0/0 fait 105,62.

L'Italien montre une fermeté à laquelle on n'était pas habitué; il cote 97,25. On dit que le ministre des finances aurait renoncé à l'idée de jeter sur le marché les rentes provenant de la caisse des retraites et pensions. Ce qui vaudrait encore mieux pour l'Italie, ce serait le renoncement à la politique commerciale, et autre, qu'elle a suivie jusqu'à présent.

La Rente autrichienne est ferme à 93.

Le Hongrois est assez ferme à 87,40.

L'Extérieure espagnole se négocie au comptant à 77, avec un courant d'affaires assez actif. On parle d'un emprunt de 40 millions indispensable pour établir l'équilibre du budget.

L'Unifiée d'Égypte est en progrès à 463,75, la Privilégiée monte à 525. On considère comme imminente la conversion de cette dernière dette.

Les Fonds Russes ont encore obtenu les honneurs de la semaine. Le 4 0/0 1880 s'inscrit à 95, le 4 0/0 1889 fait 93,90. Le gouvernement russe paraît décidé à continuer la conversion de ses emprunts 5 0/0 dits des chemins de fer. Les journaux de Saint-Petersbourg estiment que les résultats favorables de la politique financière de la Russie lui permettent de réduire notablement les intérêts de ses dettes.

On s'est porté avec un certain entrain sur les Fonds Turcs, bien que la situation financière de la Turquie soit toujours des plus précaires. Le 4 0/0 Turc a été poussé à 16,30.

La Banque de France a été très agitée toute la semaine. La spéculation qui travaille ce titre depuis quelque temps, lui a imprimé des oscillations très larges; en clôture l'action reste à 40,80 au comptant et à 41,25 à terme.

La Banque d'Escompte est à 530 sans affaires. Cet établissement émettra le 24 avril 7,351 obligations des Houillères de Dombrowa. Cette affaire n'est pas plus sérieuse que la Société qui la patronne.

La Banque de Paris, qui éprouve le besoin de réparer les pertes qu'elle a essuyées dans sa participation dans les syndicats des métaux, s'est chargée de placer 165,620 obligations de la province de Santa-Fé (République argentine). Les documents mis sous les yeux du public sont très confus. Nous n'avons qu'une chose à dire au sujet de la nouvelle opération proposée: c'est que l'émission des obligations similaires de l'emprunt 1888 a été faite à 452,50 et que ces titres valent aujourd'hui 448 francs. Le prix de 427,50, auquel les nouvelles obligations sont offertes, indique que le crédit de la Compa-

gnie n'est pas des plus solides. L'épargne doit s'éloigner de tous ces emprunts argentins qui tombent sur notre place dru comme grêle et qui n'offrent aucune garantie.

La Société Générale est demandée à 462,50 et doit revenir aux environs du cours de 500 fr. que comportait son excellente situation nettement établie à la dernière Assemblée générale.

Le Crédit lyonnais a repris à 691,25.

Le marché des chemins de fer a été très animé. Tous les titres de nos grandes Compagnies sont en hausse très accentuée malgré une diminution très sensible des recettes qui accusent, pour la semaine, une moins-value de plus de 800,000 fr. sur la semaine correspondante de 1888.

Dans le groupe des valeurs industrielles, nous signalerons la hausse du Suez, qui s'est élevé à 2325.

Le Panama calme, est sans transactions sérieuses à 56.

La Compagnie transatlantique est en progrès à 610.

On traite les Messageries maritimes à 660.

Les Omnibus sont à 1280; les Voitures clôturent à 842,50.

## AVIS COMMERCIAUX

Suisse. — Allemagne. — Autriche-Hongrie

TARIFS CONVENTIONNELS ANNEXÉS AUX NOUVEAUX TRAITÉS DE COMMERCE CONCLUS PAR LA SUISSE AVEC L'ALLEMAGNE ET AVEC L'AUTRICHE-HONGRIE.

La Suisse a conclu, le 11 novembre 1888 avec l'Allemagne, le 23 novembre avec l'Autriche-Hongrie, de nouveaux traités de commerce entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1889 et qui expirent le 1<sup>er</sup> février 1892. Des tarifs conventionnels annexés à ces traités stipulent certaines réductions ou consolidations de droits de douane sur les tarifs actuellement en vigueur dans ces trois pays. Le bénéfice de ces tarifs conventionnels est acquis, dès leur mise en vigueur, aux marchandises françaises en vertu du traitement de la nation la plus favorisée dont la France jouit en Allemagne, en Autriche-Hongrie et en Suisse.

On trouvera le tableau des nouveaux droits dans le *Moniteur officiel du Commerce* du 24 janvier.

Pérou

DÉCRET RELATIF A LA PROPRIÉTÉ ET A LA NATIONALITÉ DES NAVIRES

Un décret rendu par le Congrès de la République du Pérou, à la date du 9 novembre 1888, autorise les étrangers domiciliés au Pérou à se rendre propriétaires de navires marchands et à arborer sur ceux-ci le pavillon national péruvien, en restant assujettis aux mêmes devoirs et responsabilités que les lois imposent aux Péruviens.

Italie et Transvaal

CONCLUSION D'UN TRAITÉ DE COMMERCE

Un traité d'amitié et de commerce, signé entre l'Italie et la République sud-africaine, le 6 octobre 1886, a été ratifié le 10 septembre 1888.

Cette convention a pour base la concession réciproque du traitement de la nation la plus favorisée; elle est conclue pour six années, avec clause de tacite reconduction d'année en année.

Les difficultés d'interprétation aux-

quelles le traité pourra donner lieu seront soumises à une commission arbitrale; le traitement de la nation la plus favorisée que les deux parties se sont mutuellement concédé s'applique non seulement aux produits du sol et de l'industrie de chacune des parties contractantes, mais à toutes les marchandises expédiées de leur territoire, quelle qu'en soit l'origine réelle.

Russie

ENVOI D'ÉCHANTILLONS DE VELOURS ET DE VELVET

Le ministre du commerce et de l'industrie vient de recevoir une collection d'échantillons de velours et de velvet provenant des manufactures les plus importantes de Russie, et dont l'exportation en Chine s'élève à un chiffre considérable.

Ces échantillons, accompagnés de l'indication de leurs prix de vente, seront, jusqu'au 2 février prochain, tenus à la disposition des personnes intéressées à en prendre connaissance, au Ministère du commerce et de l'industrie, 80, rue de Varenne. (Direction du Commerce extérieur. — Bureau des Renseignements commerciaux.)

Passé cette date, ils seront successivement communiqués aux Chambres de Commerce et Musées commerciaux qui demanderont à les consulter.

Portugal

CONSTRUCTION D'UN HÔTEL DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES A LISBONNE

Le gouvernement portugais vient de mettre au concours la construction d'un hôtel des postes et télégraphes à Lisbonne.

Le texte portugais du programme de ce concours peut être consulté par les intéressés au ministère du commerce et de l'industrie (direction du commerce extérieur, bureau des renseignements commerciaux), 80, rue de Varenne.

Brésil

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA BARRE DU RIO-GRANDE-DO-SUL

Un concours est ouvert par le gouvernement brésilien pour l'entreprise des travaux d'amélioration de la barre du Rio-Grande-do-Sul.

Le texte français de l'arrêté officiel peut être consulté au ministère du commerce et de l'industrie (direction du commerce extérieur, bureau des renseignements commerciaux), 80, rue de Varenne.

République Argentine

PROJET DE MISE EN ADJUDICATION DE LA CONSTRUCTION D'UN THÉÂTRE MUNICIPAL A BUENOS-AYRES.

La Chambre des députés a sanctionné un projet tendant à mettre en adjudication la construction d'un théâtre municipal à Buenos-Ayres. Les dispositions principales de la loi sont les suivantes:

1<sup>o</sup> Les entrepreneurs devront construire le théâtre à leur charge en en ayant l'usufruit pour un délai qui n'excédera pas 40 ans, sur un terrain de propriété fiscale;

2<sup>o</sup> Sera déclarée d'utilité publique l'expropriation des terrains appartenant à des particuliers: l'expropriation sera à la charge des entrepreneurs;

3<sup>o</sup> Le théâtre devra contenir au moins deux mille places;

4<sup>o</sup> L'entrepreneur pourra construire sur le même terrain des édifices accessoires ayant rapport au service du théâtre;

5° Les plans et projets du théâtre et des édifices accessoires seront soumis à l'approbation du pouvoir exécutif qui déterminera les délais pour commencer et terminer l'œuvre en la faisant inspecter pendant sa construction ;

6° Le coût du théâtre et des édifices accessoires ne sera pas inférieur à trois millions de piastres nationales ;

7° A l'échéance du délai ci-dessus stipulé, le théâtre et tous ses accessoires, les terrains expropriés et les édifices qui y auront été construits deviendront la propriété exclusive de la nation sans rémunération aucune ;

8° Les soumissionnaires devront cautionner leur proposition en déposant à la Banque nationale, à l'ordre du ministre de l'intérieur, une somme en argent ou en fonds publics nationaux équivalant à 2 0/0 de la valeur de l'œuvre qu'ils projettent. Cette somme sera rendue à ceux dont la proposition sera repoussée. Celle déposée par l'adjudicataire sera retenue jusqu'à ce que l'entreprise ait employé en construction une somme équivalente.

#### Pays-Bas

##### ADJUDICATION DE TRAVAUX DE CHEMINS DE FER

Le 25 janvier, au bureau central de la Société pour l'exploitation des chemins de fer de l'Etat, à Utrecht, adjudication pour le remplacement des deux ponts-bascules, avec accessoires, sur la rivière « le Mark », à Bréda, pour un pont tournant pour double voie, avec les ouvrages en dépendant, pour le service du chemin de fer Bréda-Raorendaal et Bréda-Rotterdam.

Evaluation : 40,150 florins (84,000 fr.)

L'adjudication a lieu suivant le paragraphe 83 du cahier des charges.

Ce cahier des charges (n° 491) peut être consulté au bureau central Moreelse Laan et au bureau de l'ingénieur de section H. E. Beuinké, à Bréda, et peut être obtenu sur demande par lettre affranchie, contre paiement d'un florin.

(Communication du consul de France à Rotterdam.)

## BIBLIOGRAPHIE

La Librairie Ducrocq, 55, rue de Seine, Paris, vient de faire paraître : **Les Deux France** (1789-1889), *Récits d'une aïeule centenaire à ses enfants*, par M. de LESCURE, 1 vol. grand in-8 Jésus, orné de 120 gravures.

A la veille du centenaire de la Révolution, c'est une heureuse idée que celle d'avoir personnifié, incarné cette histoire d'un siècle dans une femme, une mère, une aïeule centenaire qui raconté à sa famille les péripéties dramatiques et romanesques de sa longue vie. Elle a traversé enfant la Terreur et la vie de prison ; jeune fille, le Consulat et l'Empire. Mariée à vingt ans à un brillant officier qui lui a sauvé la vie dans l'incendie du bal de l'hôtel Schwarzenberg en 1810, elle est heureuse épouse, heureuse mère pendant la Restauration et la Monarchie de 1830. Après avoir pris part à la conspiration de dévouement de l'héroïque comtesse de La Valette, elle assiste et nous fait assister avec elle à la mort du duc d'Orléans, à la prise d'Abd-el-Kader, et le jour même de la célébration de son centenaire, elle écoute, de la bouche d'un de ses petits-fils, officier prisonnier à la citadelle de Magdebourg, le récit de son émouvante évasion. Jamais l'auteur, connu par de nombreux succès académiques, n'a été mieux inspiré que dans ce résumé de l'histoire du siècle, en tableaux vivants d'une variété de couleurs, d'une intensité d'expression, d'une émotion dramatique qui ne laissent pas languir un seul instant l'intérêt de ce récit, où tous les membres de la famille trouveront plaisir et profit.

Prix broché..... 15 fr.  
— relié..... 19

Parmi les ouvrages d'actualité nous devons signaler en première ligne à nos lecteurs la **Misère en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle**, de notre sympathique confrère Etienne Mahsy (1) A. Ghio, éditeur à Paris, Palais-Royal.

Les difficultés politiques et financières du moment ; l'antagonisme croissant entre le travail et le capital qui se manifeste par des grèves de plus en plus fréquentes ; le dénuement de la classe ouvrière ; les embarras d'argent de la classe moyenne ; le marasme des affaires qui multiplie les faillites dans les rangs du petit commerce et de la petite industrie, font de ce livre une œuvre saisissante d'actualité, de vérité et d'intérêt.

La misère, en effet, sévit, en ce moment, un peu partout, dans toutes les classes de la société. Elle s'affirme par des résultats navrants, au double point de vue matériel et moral. L'auteur en fait une peinture aussi douloureuse que vraie. Se plaçant en dehors et au-dessus des partis et des passions politiques, gardant dans ses appréciations des hommes et des choses la plus scrupuleuse impartialité, il examine la situation critique que traverse notre pays. Il met à nu avec une rare vigueur et une entière franchise l'affaissement des caractères et les défauts d'une organisation sociale qui a donné de si tristes résultats.

Ce livre, écrit avec chaleur, a parfois l'allure du pamphlet ; il contient des tableaux d'un réalisme saisissant et il inspirera de sérieuses réflexions aux manières d'argent et aux politiciens, inconscients ou coupables, pour lesquels l'avenir de la France passe après le souci de leur fortune et de leur ambition.

Vient de paraître : la 133<sup>e</sup> édition entièrement revue du **Bon jardinier**, almanach horticole pour 1889, par MM. Poiteau, Vilmorin, Bailly, Naudin, Neumann, Pepin, Carrière, J. Heuzé, etc. Un volume de 1700 pages. Broché : 7 fr. — Cartonné : 8 fr. à la librairie agricole de la Maison rustique, 26, rue Jacob, à Paris.

Les **Premières Civilisations**, par Gustave LE BON, librairie Marpon et Flammarion.

La bibliothèque fondée par Camille Flammarion a pour but d'exposer successivement, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines, chaque sujet devant être traité par un auteur spécial et compétent.

Elle a commencé par l'étude des origines mêmes de l'univers et a été inaugurée par le livre de Camille Flammarion sur le **Monde avant la création de l'Homme** (origines de l'univers, origines de la vie, origines de l'humanité).

A ce premier volume a succédé celui de H. Du Cleuziou sur les **Premiers âges de l'Humanité** et les époques préhistoriques.

Le nouvel ouvrage que nous signalions aujourd'hui commence l'**Histoire** et prend l'humanité à ses premiers débuts historiques et fait revivre les civilisations disparues.

Cette histoire des premières civilisations comprendra l'ensemble des anciens peuples de l'Orient, — Egyptiens, Assyriens, Babyloniens, Perses, Juifs, etc., passeront successivement sous les yeux du lecteur.

Les illustrations nombreuses qui ornent cet ouvrage suffiraient d'ailleurs, à elles seules, pour en assurer le succès. Les plus merveilleux monuments de l'architecture et des arts des grands empires dont l'auteur étudie la civilisation, ces monuments dont le voyageur ne peut admirer sans étonnement les débris gigantesques, apparaîtront aux yeux du lecteur.

Tous les dessins ont été exécutés d'après des documents absolument authentiques réunis en partie par l'auteur lui-même pendant ses voyages. Les peintres les plus éminents, tels que Roche-

grosse, Moeion, etc., ont été chargés de l'illustration de l'ouvrage.

L'ouvrage sera complet en 100 livraisons à 10 centimes. Il paraîtra deux livraisons par semaine et une série de cinq livraisons tous les quinze jours, 250 figures et 9 planches photographiques tirées à part illustreront cette publication.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco au fur et à mesure de l'apparition des séries, contre un mandat de 10 francs, adressé aux éditeurs Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

Une demoiselle française, institutrice, qui a habité huit ans la Russie et parle le russe et le polonais, désire entrer dans une famille ou, comme interprète, dans un établissement public ou privé.

Excellentes références. S'adresser au bureau du journal.

Un Monsieur, 26 ans marié, parlant français et allemand, s'offre à Expositants, soit comme représentant, surveillant, ou tout poste de confiance. Toutes garanties et si besoin cautionnement.

Ecr. Schleiffer, 111, rue de Corneilles, Levallois-Perret, près Paris.

Une dame espagnole américaine, connaissant parfaitement le français et possédant un diplôme de professeur de piano, désire se placer dans une famille ou donner des leçons à domicile. Références de premier ordre.

S'adresser au bureau du journal.

#### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

SECTION DES COLONIES FRANÇAISES

### PAVILLON DE LA PRESSE COLONIALE

Esplanade des Invalides

L'Exposition spéciale de la *Presse coloniale* comprendra :

1° Tous les journaux et Revues des Colonies et Pays de Protectorat ;

2° Les journaux publiés en France s'occupant particulièrement des intérêts coloniaux ;

3° Les journaux de langue française publiés dans les pays d'outre-mer ;

4° Les Revues, Bulletins, Recueils, etc., des Chambres de commerce françaises à l'Etranger et des Chambres de commerce des Colonies et des Pays de Protectorat ;

5° Les ouvrages de Géographie, les travaux littéraires, brochures, cartes, plans, etc., se rattachant aux Colonies françaises et patronnés par la Presse coloniale ;

6° Les Objets, appareils (peu volumineux), procédés, etc., relatifs à l'art de l'imprimerie dans les Colonies françaises ou exclusivement en usage, pour compte français, dans les pays d'outre-mer.

Adresser adhésions et demandes de renseignements à M. J. PÉLISSIER, 4 bis, rue Montholon, Paris.

### TERRAIN A VENDRE

AU VÉSINET

Superficie : 2,187 m. 59. Façade : 82 mètres donnant sur deux voies.

Ce terrain entièrement complanté en chênes est situé à 35 minutes de Paris (gare Saint-Lazare) et à 10 minutes des gares de Chatou et du Vésinet, desservies tous les jours par vingt-quatre trains allant sur Saint-Germain et vingt-six allant sur Paris.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser au bureau du journal.

Un homme très compétent en matière commerciale d'exportation, possédant à fond la langue espagnole et parlant l'italien et le portugais, demande à représenter des maisons de fabrique en Italie, en Espagne ou en Portugal où il a voyagé pendant 14 ans. Se chargerait en France de la correspondance et de la surveillance des expéditions pour ces diverses contrées ainsi que pour l'Amérique espagnole. S'adresser au bureau du journal.

(1) Un vol. grand in-18, 3 fr. 50 (franco).

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 226



## REVUE FINANCIÈRE

L'approche de l'Exposition produit sur le marché des fonds publics tout l'effet que nous avions prévu. Nos rentes 3 0/0 viennent d'atteindre les plus hauts cours cotés depuis leur création. Il en est de même des fonds étrangers : à l'exception de l'Italien, que la politique suivie par M. Crispi a fait rejeter des portefeuilles français, tous les autres fonds viennent d'obtenir des cours qu'ils n'avaient jamais connus. Ce phénomène trouve son explication dans l'abondance des capitaux et aussi dans l'ensemble de la situation européenne qui, pour le moment, semble réellement rassurante.

La Rente 3 0/0 a fait au plus haut 87,60. Quelques réalisations de bénéfices inévitables, après une hausse de plus de deux points, depuis le commencement du mois, l'ont ramenée à 87,15.

L'Amortissable s'échange à 89,45.

Le 4 1/2 0/0, qui va détacher dans deux jours un coupon de 1,12, est ferme à 106,10.

L'Italien est offert à 97,50.

Le Hongrois, très soutenu en raison des conversions nouvelles qui se préparent, se négocie à 88.

L'Espagnol 4 0/0 s'échange aux environs de 77,50.

Les Fonds Russes sont, avec les valeurs françaises, les valeurs favorites de la spéculation et du comptant. Le 4 1/2 se traite à 95,60; le 4 0/0 1889 est à 94,65, c'est-à-dire à huit points au-dessus de son prix d'émission.

Le 3 0/0 Portugais vaut 68

Le groupe des Etablissements de Crédit a montré, en fin de semaine, un peu d'hésitation. La Banque de France descend de 4200 à 4030.

Le Crédit Foncier est coté 1315 à terme. Au comptant, les achats des capitalistes le soutiennent à 1330.

La Banque de Paris a reculé de 783,75 à 770. Cette tenue n'indique pas que le marché soit convaincu du succès de son émission d'obligations de Santa-Fé.

La Banque Transatlantique, trouvant sans doute que les opérations en vue desquelles elle s'est constituée ne lui procurent que de maigres résultats, s'est décidée à chercher des bénéfices plus considérables dans les affaires exotiques. Elle nous offre aujourd'hui 42,000 obligations de chemins de fer Vénézuélien avec un rendement très attrayant de 7 0/0 environ. Généralement, lorsqu'un emprunteur accepte de semblables conditions, c'est avec l'arrière-pensée de se dérober, dans la suite, à ses engagements.

Nous espérons que l'épargne ne se laissera pas séduire par les avantages que l'on fait miroiter à ses yeux. Le Vénézuéla, au point de vue financier, n'offre aucune garantie : il ne paie ses créanciers que d'une façon intermittente ; Ses dettes figurent à Londres sur la liste des fonds en souffrance. C'est un débiteur auquel on ne peut prêter qu'à 20 ou 20 0/0 si l'on calcule l'intérêt d'après les risques courus.

La Société Générale entretient un bon courant d'affaires à 473,75. On prévoit le cours de 500 qui correspondrait beaucoup plus exactement à la situation de cette Société.

Le Crédit Lyonnais se négocie à 690 après avoir touché le cours de 700.

Les petits capitalistes n'auront pas à se plaindre. Une société, qui leur porte, paraît-il, le plus grand intérêt, leur adresse un chaleureux appel et les invite à bénéficier de la mise en valeur de la Tunisie, ce grenier de la Rome d'autrefois, dit le prospectus que nous avons sous les yeux.

En vue d'acquérir 26,000 hectares de terres provenant de la faillite du Crédit provincial, la Société procède, depuis quelques jours, à l'émission de 100,000 titres de 30 francs, dits Bons hypothécaires Tunisiens, devant produire la bagatelle de 3 millions.

Nous ignorons où sont situés ces terrains. Mais nous savons qu'aux portes même de Tunis, on peut trouver des milliers d'hectares de terres très fertiles, irrigables sur toute leur étendue, traversées par une ligne ferrée, au prix de 15 à 20 fr. l'hectare. A ce prix, les 26,000 hectares dont il s'agit, coûteraient donc 520,000 fr.

L'affaire que la Société financière intermédiaire (1) propose au public, nous paraît donc devoir être excellente... pour les émetteurs.

## AVIS COMMERCIAUX

### Belgique

PROJET DE MISE EN ADJUDICATION DE TRAVAUX RELATIFS A LA RECTIFICATION DU LIT DE LA MEUSE.

On écrit de Bruxelles :

Un projet de cahier des charges relatif à des travaux de rectification à effectuer au lit de la Meuse dans les traverses de Flémalle-Grande, Jemeppe, Tilleur et Seraing (commune avoisinant Liège), est actuellement à l'étude. Etant donné les prix rémunérateurs que l'Etat belge a compris dans le devis qui s'élève à plus de 700,000 francs, les entrepreneurs français auraient intérêt à surveiller de près cette affaire afin de faire des soumissions au moment opportun. C'est-à-dire aussitôt que le cahier des charges sera imprimé et l'adjudication annoncée par voie d'affiches.

Les ouvrages à exécuter consistent principalement, ainsi qu'on le verra dans la note ci-après, en construction de digues, terrassements et dragages. La question des dragues ne doit pas effrayer ceux qui soumissionneront. Il y a, en effet, à Liège, un constructeur prêt à en donner en location aussitôt que la demande lui en sera faite et à prix très raisonnables.

### Indication générale des travaux à effectuer

1° La rectification de la berge de gauche de la Meuse entre le village de Flémalle-Grande et l'écluse de Jemeppe et la création, sur la rive droite, d'une nouvelle berge régularisant la largeur de la rivière devant le port de Seraing et se raccordant à la calée de droite du barrage de Jemeppe ;

2° La régularisation de la rive gauche de la Meuse entre le port de la houillère de Gosson-Lagosse et le port public de Tilleur ;

3° La rectification de la berge de droite de la Meuse entre l'écluse de la Société Cockerville et l'extrémité de la traverse de Seraing ;

4° Le dragage à vif fond de la rivière, depuis le village de Flémalle-Grande jusqu'au pont d'Ougrée, dans les limites détaillées plus loin ;

5° La construction d'un ponceau à deux ouvertures de 1 m. 20 de largeur à l'extrémité aval de l'ancien bras gauche contournant l'île aux Corbeaux en avant de l'écluse de Jemeppe ;

6° Les travaux de raccordement des ouvrages d'art existant aux nouvelles berges et les menus travaux que comporte le parachèvement des nouvelles rives ;

7° Les travaux d'entretien à effectuer aux ouvrages de l'entreprise pendant le délai de garantie : y compris ceux de toute nature, même de renouvellement nécessités par l'usage qui aurait été fait de ces ouvrages.

### Égypte

#### COMMERCE DES MÉTAUX

On écrit d'Alexandrie : Il existe à Mansourah deux ateliers dirigés, l'un par M. Mordok (Anglais), l'autre par M. Deel (Anglais).

A Tantah, deux ateliers : M. Constantin-Birris (Grec), M. Schinker (Français).

A Birket-el-Sab, un atelier : M. Spencer Carr (Anglais).

A Chibin-el-Kom, un atelier : M. Muller (Allemand).

A Godpabeh, un atelier : M. Jeunet (Français).

Les articles qui se vendent pour les machines d'égrenage de coton sont les courtois de métiers, axes, courroies, fer feuillard.

Il y a, en ce moment, un courant en faveur des machines françaises ; beaucoup de personnes en désirent. Mais comme on ne trouve, sur place, que des machines anglaises, on n'achète que celles-ci. Il serait indispensable d'avoir un dépôt à Alexandrie, parce qu'on n'y achète qu'au dernier moment des besoins et que personne ne veut commander au dehors.

Le dépôt devrait comprendre des locomobiles de 8 à 20 chevaux, et des machines fixes de 12 à 20 chevaux. Il faut, pour le pays, des locomobiles simples et fortes, avec chaudière à foyer mobile, une grande surface de chauffe, régulateur centrifuge très simple, roues et châssis de chariot entièrement en fer, enveloppe en tôle et réchauffeur.

Le dépôt devrait comprendre aussi : tuyautage en fer par série de pouces et lignes anglais, avec leurs bagues et raccords. Il serait bon que les machines eussent le pas anglais, vu que tout l'outillage employé ici, tours et filières, etc., est de provenance anglaise.

### Suisse. — Italie

#### TRAITÉ DE COMMERCE — TARIFS ANNEXÉS

La Feuille officielle suisse du Commerce, du 24 janvier 1889, a publié le texte des tarifs annexés au traité conclu entre la Suisse et l'Italie le 23 janvier 1889 et qui doit entrer en vigueur le 15 avril de cette année.

On en trouvera la reproduction dans le *Moniteur officiel du commerce* du 7 février courant.

### Charleroi

Le même numéro du *Moniteur* publie la liste des membres du bureau, du conseil et des commissions de la chambre de commerce française de Charleroi, ainsi que le rapport présenté à la dernière assemblée générale de cette Compagnie.

Il ressort de ces documents, que nous signalons à l'attention particulière des exportateurs français, que nos industriels et nos négociants sont assurés de trouver auprès de la Chambre de Charleroi le concours le plus dévoué et le plus efficace pour le développement de leurs relations dans la partie du territoire belge qui constitue sa circonscription.

### Perse

#### PROHIBITION D'EXPORTATION DES CÉRÉALES PAR LE PORT DE BOUCHIR

Le représentant de la République à Téhéran a reçu du ministre des affaires

étrangères de Perse une note portant la date du 4 décembre 1888 et aux termes de laquelle l'exportation des céréales est interdite, jusqu'à nouvel ordre, par le port de Bouchir.

Les grains achetés antérieurement à la date de cette communication pourront toutefois être encore expédiés à l'étranger par le port dont il s'agit.

## BIBLIOGRAPHIE

La Librairie Ducrocq, 55, rue de Seine, Paris, vient de faire paraître: **Les Deux France** (1789-1889), *Récits d'une aïeule centenaire à ses enfants*, par M. de LESCURE, 1 vol. grand in-8 Jésus, orné de 120 gravures.

A la veille du centenaire de la Révolution, c'est une heureuse idée que celle d'avoir personnifié, incarné cette histoire d'un siècle dans une femme, une mère, une aïeule centenaire qui raconte à sa famille les péripéties dramatiques et romanesques de sa longue vie. Elle a traversé enfant la Terreur et la vie de prison; jeune fille, le Consulat et l'Empire. Mariée à vingt ans à un brillant officier qui lui a sauvé la vie dans l'incendie du bal de l'hôtel Schwarzenberg en 1810, elle est heureuse épouse, heureuse mère pendant la Restauration et la Monarchie de 1830. Après avoir pris part à la conspiration de dévouement de l'héroïque comtesse de La Valette, elle assiste et nous fait assister avec elle à la mort du duc d'Orléans, à la prise d'Abd-el-Kader, et le jour même de la célébration de son centenaire, elle écoute, de la bouche d'un de ses petits-fils, officier prisonnier à la citadelle de Magdebourg, le récit de son émouvante évasion. Jamais l'auteur, connu par de nombreux succès académiques, n'a été mieux inspiré que dans ce résumé de l'histoire du siècle, en tableaux vivants d'une variété de couleurs, d'une intensité d'expression, d'une émotion dramatique qui ne laissent pas languir un seul instant l'intérêt de ce récit, où tous les membres de la famille trouveront plaisir et profit.

Prix broché..... 15 fr.  
— relié..... 19

Parmi les ouvrages d'actualité nous devons signaler en première ligne à nos lecteurs la **Misère en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle**, de notre sympathique confrère Etienne Mansuy (1) A. Ghio, éditeur à Paris, Palais-Royal.

Les difficultés politiques et financières du moment; l'antagonisme croissant entre le travail et le capital qui se manifeste par des grèves de plus en plus fréquentes; le dénuement de la classe ouvrière; les embarras d'argent de la classe moyenne; le marasme des affaires qui multiplie les faillites dans les rangs du petit commerce et de la petite industrie, font de ce livre une œuvre saisissante d'actualité, de vérité et d'intérêt.

La misère, en effet, sévit, en ce moment, un peu partout, dans toutes les classes de la société. Elle s'affirme par des résultats navrants, au double point de vue matériel et moral. L'auteur en fait une peinture aussi douloureuse que vraie. Se plaçant en dehors et au-dessus des partis et des passions politiques, gardant dans ses appréciations des hommes et des choses la plus scrupuleuse impartialité, il examine la situation critique que traverse notre pays. Il met à nu avec une rare vigueur et une entière franchise l'affaissement des caractères et les défauts d'une organisation sociale qui a donné de si tristes résultats.

Ce livre, écrit avec chaleur, a parfois l'allure du pamphlet; il contient des tableaux d'un réalisme saisissant et il inspirera de sérieuses réflexions aux manieurs d'argent et aux politiciens, inconscients ou coupables, pour lesquels l'avenir de la France passe après le souci de leur fortune et de leur ambition.

(1) Un vol. grand in-18, 3 fr. 50 (franco).

Vient de paraître: la 133<sup>e</sup> édition entièrement revue du **Bon jardinier**, almanach horticole pour 1889, par MM. Poiteau, Vilmorin, Bailly, Naudin, Neumann, Pépin, Carrière, J. Heuzé, etc. Un volume de 1700 pages. Broché: 7 fr. — Cartonné: 8 fr. à la librairie agricole de la Maison rustique, 26, rue Jacob, à Paris.

Les **Premières Civilisations**, par Gustave Le Bon, librairie Marpon et Flammarion.

La bibliothèque fondée par Camille Flammarion a pour but d'exposer successivement, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines, chaque sujet devant être traité par un auteur spécial et compétent.

Elle a commencé par l'étude des origines mêmes de l'univers et a été inaugurée par le livre de Camille Flammarion sur le **Monde avant la création de l'Homme** (origines de l'univers, origines de la vie, origines de l'humanité).

A ce premier volume a succédé celui de H. Du Cleuziou sur les **Premiers âges de l'Humanité** et les époques préhistoriques.

Le nouvel ouvrage que nous signalons aujourd'hui commence l'**Histoire** et prend l'humanité à ses premiers débuts historiques et fait revivre les civilisations disparues.

Cette histoire des premières civilisations comprendra l'ensemble des anciens peuples de l'Orient, — Egyptiens, Assyriens, Babyloniens, Perses, Juifs, etc., passeront successivement sous les yeux du lecteur.

Les illustrations nombreuses qui orneront cet ouvrage suffiraient d'ailleurs, à elles seules, pour en assurer le succès. Les plus merveilleux monuments de l'architecture et des arts des grands empires dont l'auteur étudie la civilisation, ces monuments dont le voyageur ne peut admirer sans étonnement les débris gigantesques, apparaîtront aux yeux du lecteur.

Tous les dessins ont été exécutés d'après des documents absolument authentiques réunis en partie par l'auteur lui-même pendant ses voyages. Les peintres les plus éminents, tels que Rochegrosse, Moeion, etc., ont été chargés de l'illustration de l'ouvrage.

L'ouvrage sera complet en 100 livraisons à 10 centimes. Il paraîtra deux livraisons par semaine et une série de cinq livraisons tous les quinze jours, 250 figures et 9 planches photographiques tirées à part illustreront cette publication.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco au fur et à mesure de l'apparition des séries, contre un mandat de 10 francs, adressé aux éditeurs Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

Une demoiselle française, institutrice, qui a habité huit ans la Russie et parle le russe et le polonais, désire entrer dans une famille ou, comme interprète, dans un établissement public ou privé.

Excellentes références. S'adresser au bureau du journal.

Un Monsieur, 26 ans, marié, parlant français et allemand, s'offre à Exposants, soit comme représentant, surveillant, ou tout poste de confiance. Toutes garanties et si besoin cautionnement.

Ecr. Schleiffer, 111, rue de Corneilles, Levallois-Perret, près Paris.

Un homme très compétent en matière commerciale d'exportation, possédant à fond la langue espagnole et parlant l'italien et le portugais, demande à représenter des maisons de fabrique en Italie, en Espagne ou en Portugal où il a voyagé pendant 14 ans. Se chargerait en France de la correspondance et de la surveillance des expéditions pour ces diverses contrées ainsi que pour l'Amérique espagnole. S'adresser au bureau du journal.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

SECTION DES COLONIES FRANÇAISES

### PAVILLON DE LA PRESSE COLONIALE Esplanade des Invalides

L'Exposition spéciale de la *Presse coloniale* comprendra :

1<sup>o</sup> Tous les journaux et Revues des Colonies et Pays de Protectorat;

2<sup>o</sup> Les journaux publiés en France s'occupant particulièrement des intérêts coloniaux;

3<sup>o</sup> Les journaux de langue française publiés dans les pays d'outre-mer;

4<sup>o</sup> Les Revues, Bulletins, Recueils, etc., des Chambres de commerce françaises à l'Etranger et des Chambres de commerce des Colonies et des Pays de Protectorat;

5<sup>o</sup> Les ouvrages de Géographie, les travaux littéraires, brochures, cartes, plans, etc., se rattachant aux Colonies françaises et patronnés par la Presse coloniale;

6<sup>o</sup> Les Objets, appareils (peu volumineux), procédés, etc., relatifs à l'art de l'imprimerie dans les Colonies françaises ou exclusivement en usage, pour compte français, dans les pays d'outre-mer.

Adresser adhésions et demandes de renseignements à M. J. PÉLISSIER, 4 bis-rue Montholon, Paris.

## TERRAIN A VENDRE AU VÉSINET

Superficie : 2,187 m. 59. Façade : 82 mètres donnant sur deux voies.

Ce terrain entièrement planté en chênes est situé à 35 minutes de Paris (gare Saint-Lazare) et à 10 minutes des gares de Chatou et du Vésinet, desservies tous les jours par vingt-quatre trains allant sur Saint-Germain et vingt-six allant sur Paris.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser au bureau du journal.

Une dame espagnole américaine, connaissant parfaitement le français et possédant un diplôme de professeur de piano, désire se placer dans une famille ou donner des leçons à domicile. Références de premier ordre.

S'adresser au bureau du journal.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

## VOYAGES CIRCULAIRES

EXCURSIONS EN TOURAINE, AUX CHATEAUX DES BORDS DE LA LOIRE ET AUX STATIONS BALNÉAIRES DE LA LIGNE DE SAINT-NAZAIRE AU CROISIC ET A GUÉRANDÉ.

1<sup>er</sup> Itinéraire: 1<sup>re</sup> classe, 95 fr. — 2<sup>e</sup> classe, 70 francs. — Durée: 30 jours. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces Billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10/0 du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire: 1<sup>re</sup> classe, 60 francs. — 2<sup>e</sup> classe, 45 francs. — Durée: 15 jours. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours, Langeais et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour réduits de 25 0/0 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir et *vice versa*.

CES BILLETS SONT DÉLIVRÉS TOUTE L'ANNÉE, à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 227

## REVUE FINANCIÈRE

La liquidation mensuelle qui vient de s'achever ne fournit aucune indication nouvelle sur la situation même de la place, qui paraît toujours assez bien équilibrée; malgré l'importance des mouvements de hausse auquel nous avons assisté, les reports n'ont pas été trop tendus.

La situation générale, au point de vue politique est bonne. Toutes les idées sont à l'apaisement. Le courant d'opinion qui s'était produit dans certains milieux en faveur des adversaires de la Chambre et du Gouvernement est maintenant en pleine décroissance. L'ouverture de l'Exposition va achever de ramener le calme dans les esprits. Nous avons maintenant devant nous six mois de tranquillité absolue. On ne doit donc pas se montrer surpris si les acheteurs se considèrent en sûreté sur les positions avancées qu'ils occupent.

La Rente 3 0/0 coté 87,50; l'Amortissable est à 89,65. On tient le 4 1/2 0/0 à 105,60.

La Rente italienne est plutôt lourde à 97,55; la spéculation n'y revient qu'avec une certaine retenue et le comptant continue à s'abstenir.

L'obligation Unifiée d'Egypte, monte à 475,75. Cette hausse indique que les bruits de conversion ne sont pas dénués de fondement.

L'Extérieure d'Espagne s'élève à mesure que s'accroît le déficit budgétaire du royaume; on est à 77.

Le 3 0/0 Portugais a passé de 68 à 68,25.

Les Fonds Russes ont conservé une bonne tenue. On tient le 4 0/0 1880 à 96,30; le 4 0/0 1889, à 95.

Les valeurs à turban s'animent à l'excès. Le 4 0/0 Turc est poussé à 17,60. Jusqu'à ce jour le comptant ne s'est pas associé à ce mouvement de la spéculation.

Il n'y a pas de changements notables à signaler cette semaine sur le groupe des Sociétés de Crédit. Les tendances sont fermes, il est vrai, mais rien de plus.

Notons toutefois la bonne tenue du Crédit foncier que les achats du comptant ont porté à 1338.

La Banque de Paris a fléchi un moment jusqu'à 742 pour reprendre à 748. On semble craindre que les pertes éprouvées par cette Société dans l'affaire des métaux soient plus considérables qu'on ne l'avait supposé tout d'abord. L'assemblée générale, qui a lieu en ce moment, permettra sans doute d'apprécier la situation exacte de cet établissement.

La Banque d'Escompte nous semble bien délaissée à 535.

On échange la Société générale à 472 et 475. L'opinion générale est que le cours de 500 ne doit pas tarder à revenir à la cote; il correspond, d'ailleurs, beaucoup mieux que le prix actuel à la situation de l'institution.

Le Crédit lyonnais, à 693,25 se défend avec assez de succès contre les attaques dont il est l'objet.

Les Dépôts et Comptes courants restent à 600.

Le Crédit mobilier finit la semaine à 427,50.

Les actions et obligations de nos chemins de fer ont fait preuve de fermeté. Les actions tendent à se capitaliser aux taux de la rente, à laquelle le public les assimile puisqu'un revenu minimum leur est garanti par l'Etat.

L'événement capital de la semaine a été la hausse du Suez, que l'on a coté un moment à 2450; en clôture, il reste à 2440.

Le Panama s'inscrit à 55, sans que l'on

puisse dire si quelque combinaison de sauvetage peut réussir.

La Compagnie transatlantique rétrograde de 625 à 610.

Les Omnibus sont bien tenues, mais sans mouvement appréciable, à 1290.

Les Voitures à Paris ferment à 843,75.

## BIBLIOGRAPHIE

**La Librairie Ducrocq, 55, rue de Seine, à Paris,** vient de faire paraître : **LES DEUX FRANCE (1789-1889).**

Ce livre est l'histoire du siècle racontée par une aïeule centenaire à ses petits-enfants.

L'œuvre de M. de Lescure n'est pas une étude aride, la forme n'en est pas froide malgré l'exactitude des faits; c'est un roman honnête, conté comme une histoire vécue par l'héroïne dont le cœur et l'esprit bien français ont toutes les indulgences de l'expérience, toutes les grâces de la bonté.

100 compositions des meilleurs artistes gravées sur bois par M. Méaulle avec un grand art, font de ce volume le plus beau cadeau que l'on puisse offrir; il est bien fait pour orner une table de salon, car il peut être mis dans toutes les mains et son illustration peut passer sous tous les yeux.

Un volume grand in-8°, orné de 120 gravures.

Prix : broché, 15 francs; relié, 19 francs.

Un homme très compétent en matière commerciale d'exportation, possédant à fond la langue espagnole et parlant l'italien et le portugais, demande à représenter des maisons de fabrique en Italie, en Espagne ou en Portugal où il a voyagé pendant 14 ans. Se chargerait en France de la correspondance et de la surveillance des expéditions pour ces diverses contrées ainsi que pour l'Amérique espagnole.

S'adresser au bureau du journal.

## TERRAIN A VENDRE

AU VÉSINET

Superficie : 2,187 m. 59. Façade : 82 mètres donnant sur deux voies.

Ce terrain entièrement complanté en chênes est situé à 35 minutes de Paris (gare Saint-Lazare) et à 10 minutes des gares de Chatou et du Vésinet, desservies tous les jours par vingt-quatre trains allant sur Saint-Germain et vingt-six allant sur Paris.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser au bureau du journal.

## ÉMAILLERIE DE SAINT-OUEN

16, Passage Chevalier, 16

SAINT-OUEN (près Paris)

SPECIALITÉ DE PLAQUES ÉMAILLÉES

en tous genres

Une demoiselle française, institutrice, qui a habité huit ans la Russie et parle le russe et le polonais, désire entrer dans une famille ou, comme interprète, dans un établissement public ou privé.

Excellentes références. S'adresser au bureau du journal.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

SECTION DES COLONIES FRANÇAISES

### PAVILLON DE LA PRESSE COLONIALE

#### Esplanade des Invalides

L'Exposition spéciale de la *Presse coloniale* comprendra :

1° Tous les journaux et Revues des Colonies et Pays de Protectorat;

2° Les journaux publiés en France s'occupant particulièrement des intérêts coloniaux;

3° Les journaux de langue française publiés dans les pays d'outre-mer;

4° Les Revues, Bulletins, Recueils, etc., des Chambres de commerce françaises à l'Étranger et des Chambres de commerce des Colonies et des Pays de Protectorat;

5° Les ouvrages de Géographie, les travaux littéraires, brochures, cartes, plans, etc., se rattachant aux Colonies françaises et patronnés par la Presse coloniale;

6° Les Objets, appareils (peu volumineux), procédés, etc., relatifs à l'art de l'imprimerie dans les Colonies françaises ou exclusivement en usage, pour compte français, dans les pays d'outre-mer.

Adresser adhésions et demandes de renseignements à M. J. PÉLISSIER, 4 bis, rue Montholon, Paris.

Une dame espagnole américaine, connaissant parfaitement le français et possédant un diplôme de professeur de piano, désire se placer dans une famille ou donner des leçons à domicile. Références de premier ordre.

S'adresser au bureau du journal.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

## VOYAGES CIRCULAIRES

EXCURSIONS EN TOURAINE, AUX CHATEAUX DES BORDS DE LA LOIRE ET AUX STATIONS BALNÉAIRES DE LA LIGNE DE SAINT-NAZAIRE AU CROISIC ET A GUÉRANDE.

1<sup>er</sup> Itinéraire : 1<sup>re</sup> classe, 95 fr. — 2<sup>e</sup> classe, 70 francs. — Durée : 30 jours. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces Billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire : 1<sup>re</sup> classe, 60 francs. — 2<sup>e</sup> classe, 45 francs. — Durée : 15 jours. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours, Langeais et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour réduits de 25 0/0 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir et *vice versa*.

CES BILLETS SONT DÉLIVRÉS TOUTE L'ANNÉE, à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

# ANNONCES

**L'Indicateur des expéditions sur les chemins de fer**, avec carte, publié par la **Librairie Chaix**, rue Bergère, 20, Paris, est un véritable A B C des tarifs, contenant les *taxes simplifiées, de grande et petite vitesse* (1<sup>re</sup> série) de Paris à plus de 4,000 localités. Disposé en forme de dictionnaire *alphabétique*, il permet aux négociants et aux gens du monde de taxer leurs envois immédiatement et *sans recherches*. — Prix : 4 francs.

*Vient de paraître :*

**Recueil général des Tarifs des Chemins de fer de l'Algérie et de la Tunisie** pour les transports à grande et petite vitesse des voyageurs, marchandises, messageries, valeurs, denrées, voitures, animaux, etc., établis d'après les documents officiels. Un volume in-4° jésus. — Prix : 5 francs.

En vente à la **LIBRAIRIE CHAIX**, rue Bergère, 20, Paris.

## Chemins de fer d'Orléans

### BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

*Pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne*

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes,	25 0/0.
— 4 —	30 0/0.
— 5 —	35 0/0.

Pour une famille de 6 personnes et plus, 40 0/0.

Durée de validité, trente-trois jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de trente jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

### Service quotidien rapide entre Paris et Londres par Dieppe et Newhaven

Les importants travaux exécutés récemment dans les ports de Dieppe et de Newhaven, en donnant la facilité d'organiser, dans ces deux ports, des départs à heures fixes, *quelle que soit l'heure de la marée*, ont permis aux Compagnies de l'Ouest et de Brighton de réduire considérablement la durée du trajet entre Paris et Londres, et de créer un service qui fonctionne tous les jours, depuis le 1<sup>er</sup> avril, aux heures indiquées ci-dessous :

#### DE PARIS A LONDRES

Départ de Paris Saint-Lazare, 8 heures 50 du soir; de Dieppe, 1 heure du matin; arrivée à Londres, gare de London Bridge, 7 heures 40 du matin, gare de Victoria, 7 heures 50 du matin.

#### DE LONDRES A PARIS

Départ de Londres, gare de Victoria, 7 heures 50 du soir; gare de London Bridge, 8 heures du soir; de Newhaven, 10 heures du soir; arrivée à Paris Saint-Lazare, 7 heures du matin.

#### Prix des billets :

Billets simples, valable pendant sept jours : 1<sup>re</sup> classe, 41 fr. 25; 2<sup>e</sup> classe, 30 fr.;

3<sup>e</sup> classe, 21 fr. 25; plus 2 francs par billet, pour droits de port à Dieppe et à Newhaven.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : 1<sup>re</sup> classe, 68 fr. 75; 2<sup>e</sup> classe, 48 fr. 75; 3<sup>e</sup> classe, 37 fr. 50; plus 4 francs par billet, pour droits de port à Dieppe et à Newhaven.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à Rouen, Dieppe, Newhaven et Brighton.

## Chemin de fer d'Orléans

### EXCURSIONS

#### Aux Stations Hivernales et Balnéaires des Pyrénées

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de cinq jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de cinq jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, la Compagnie d'Orléans délivrera, pendant la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, aux exposants, sur justification de leur qualité, des cartes d'abonnement trimestrielles pour Paris, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix prévus par son tarif spécial A, n° 3.

Toutefois cette réduction ne portera que sur les cartes délivrées pour des parcours excédant 50 kilomètres.

## MAISONS RECOMMANDEES

**Grand café de Chartres à ORLEANS**  
Rendez-vous du haut commerce. Service de premier ordre.

**Restaurant et café de France**  
*Passage Mateo, MADRID*  
Très fréquenté par la colonie française.  
**Hôtel de Paris, VALENCIA-ESPAGNE**  
Propriétaire : Mme Vve A. Pouzols. Unique hôtel français de Valence.  
Recommandé aux touristes et aux familles.

## JARDIN ZOOLOGIQUE

D'ACCLIMATATION  
Au Bois de Boulogne

Les Jeudis et les Dimanches, de 3 à 5 h., Concert sous la direction de M. L. MAYEUR, de l'Opéra

PRIX D'ENTRÉE : La Semaine, 1 fr.  
— Le Dimanche, 50 cent.

Les Enfants entrent gratuitement

## CHEMIN DE FER DE L'OUEST

### BILLETS D'ALLER ET RETOUR

A PRIX RÉDUITS

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, de Paris à toutes les gares de son réseau situées au delà de Mantes, Rambouillet, Houdan et Gisors, des billets d'aller et retour, comportant une réduction de 25 0/0. La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qu'il suit :

Jusqu'à 75 kilomètres inclus, un jour; de 76 à 125, deux jours; de 126 à 250, trois jours; de 251 à 500, quatre jours; au-dessus de 500, cinq jours.

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fête; la durée des billets est augmentée en conséquence.

## CHEMIN DE FER DU NORD

Les communications entre Paris et Londres sont assurées dans chaque sens, par quatre services rapides, savoir :

### Par Calais et Douvres

Les départs de Paris ont lieu à 8 h. 22 et 11 h. 45 du matin (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes), et à 7 h. 45 du soir (1<sup>re</sup> classe seulement), et les arrivées à Londres à 4 h. 50, 7 h. 15 du soir et 5 h. 45 du matin.

Les départs de Londres sont fixés à 8 h. 20 et 11 h. du matin (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes), et à 8 h. du soir (1<sup>re</sup> classe seulement) et les arrivées à Paris à 5 h. 40, 7 h. 25 du soir et 5 h. 50 du matin.

### Par Boulogne et Folkestone.

Le départ de Paris a lieu à 9 h. 40 du matin (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes), et l'arrivée à Londres à 5 h. 40 du soir.

Le départ de Londres est fixé à 9 h. 40 du matin (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes), et l'arrivée à Paris, à 5 h. 37 du soir.

Les relations entre Paris et Bruxelles et retour sont assurées par quatre services d'express dans chaque sens :

Les départs de Paris ont lieu à 7 h. 30 du matin, 3 h. 50, 6 h. 20 et 9 h. 45 du soir et les arrivées à Bruxelles à 1 h. 40, 4 h. 25, 11 h. 52 du soir et 5 h. 18 du matin.

Les départs de Bruxelles sont fixés à 7 h. 30, 9 h. 15 du matin, 1 h. 20 et 6 h. 40 du soir, et les arrivées à Paris à midi 33, 4 h. 58, 6 h. 45 et 11 h. 53 du soir.

WAGON-SALON ET WAGON-RESTAURANT aux trains partant de Paris à 6 h. 30 du soir et de Bruxelles à 7 h. 30 du matin.

WAGON-RESTAURANT au train direct partant de Paris à 8 h. 55 du matin et au train express partant de Bruxelles à 6 h. 40 du soir.

**A VENDRE**, pour cause de santé, un journal quotidien et une imprimerie, dans un département de l'Est. Bonnes conditions. S'adresser au *Moniteur de l'Exposition*, 11, cité de l'Alma, à Paris.

## Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

### BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE TOUTES CLASSES

A partir du 1<sup>er</sup> mai prochain, il sera délivré :  
1<sup>o</sup> A Paris pour toutes les gares du réseau P.-L.-M. et réciproquement;

2<sup>o</sup> A Lyon et à Marseille pour les gares P.-L.-M. situées dans un rayon de 400 kilomètres autour de ces deux villes et réciproquement, des billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 sur les prix du tarif général.

La durée de validité de ces billets variera entre 2 et 8 jours, selon l'importance du parcours. Elle pourra être prolongée deux fois de moitié moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 pour chaque prolongation.

Enfin, les billets d'aller et retour seront acceptés dans les trains express au même titre que les billets ordinaires, et, pendant le service d'été, dans les trains rapides.

# SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 228

## REVUE FINANCIÈRE

Le marché de nos rentes a été quelque peu mouvementé, d'autant plus qu'à la liquidation les reports, sans se tendre d'une façon excessive, s'étaient montrés quelque peu supérieurs à ceux cotés le mois dernier; les vendeurs ont alors voulu peser sur les cours, mais sans grand résultat. En somme, la tenue de la Bourse reste bonne, et l'on prévoit pour le mois courant une période d'affaires assez animée.

Le 3 0/0 reste à 87 92; l'Amortissable, à 89 95, et le 4 1/2 0/0 à 106 02.

L'Italien a progressé de 97 55 à 98 05. La fermeté de ce fonds est loin d'être justifiée par l'état financier de la péninsule.

L'Extérieure d'Espagne cote 77 25. Il est question de la conversion de la rente intérieure amortissable en rente perpétuelle extérieure. Cette opération donnerait une économie de 13 millions environ, qui serait bien insuffisante pour équilibrer un budget en déficit constant.

Le 3 0/0 Portugais clôture à 68 50.

Les fonds Austro-Hongrois sont assez bien tenus: le 4 0/0 d'Autriche à 93 60; le Hongrois à 89.

Les valeurs Russes continuent leur mouvement ascensionnel. Le 4 0/0 1880 cote 97 10; le 4 0/0 1889 est à 95. L'accord pour l'achèvement de la conversion russe est définitivement conclu. L'opération portera sur un chiffre de 1,200 millions.

Les fonds Egyptiens ont eu un marché très animé. De ce côté, aussi, il est question de conversion; c'est ce qui explique la tenue de l'Unifiée à 470, ex-coupon, et de la Privilégiée à 523 75.

Le Turc est très soutenu à 17 70. On ne s'explique guère cette attitude. En quoi les finances turques ressemblent-elles à celles des principaux Etats dont les rentes ont beaucoup monté?

Les sociétés de crédit manifestent à leur tour des tendances à la hausse.

La Banque de France, malgré des oscillations parfois très tendues a progressé dans des proportions importantes. On la cote à 4260.

Le Crédit Foncier tient la tête du mouvement, qui tend à rectifier la cote de nos principales institutions financières si atteintes à la suite du désastre du Comptoir d'Escompte. L'action de cet établissement s'est avancée de 1338 à 1360.

La Banque de Paris s'est sensiblement améliorée à 770.

Le Comptoir d'Escompte est très lourd à 105, malgré le privilège réservé aux actionnaires anciens dans l'émission des actions de la nouvelle Société.

La société Générale est ferme à 467,50. Ce titre est très recherché par les capitalistes en quête d'un placement sûr et susceptible d'une large plus-value.

L'action de la Banque d'Escompte, valeur de pure spéculation, ne doit pas figurer dans un portefeuille sagement composé. Dans le monde de la bourse, personne n'ignore que les fluctuations qui se produisent sur ce titre, résultent de la position, soit à la hausse, soit à la baisse, prise par l'inspirateur de la Société.

Le Crédit Lyonnais se tient avec assez de fermeté à 693,75.

On cote le Crédit mobilier à 425 en hausse accentuée.

La Banque transatlantique est faible à 460. L'échec qu'elle vient d'essuyer avec son émission des chemins de fer Vénézuéliens ne peut que restreindre encore les négociations sur ce titre complètement ignoré du public. A vendre l'action et l'obligation des Immeubles de France. Les

entreprises basées sur l'exploitation des immeubles n'ont jamais donné de bons résultats. Qu'on se rappelle la fin de la Compagnie immobilière.

Les recettes des chemins de fer commencent à se ressentir du mouvement de voyageurs que va provoquer l'ouverture de notre brillante Exposition de centenaire. Le résultat de la seizième semaine de 1889 est un des plus beaux que nous ayons eu à constater depuis le commencement de l'exercice. Comparativement à la semaine correspondante de 1888, la plus value est de 2,348,342 francs. Nous devons ajouter que les cours des actions se ressentent dans une large mesure de l'augmentation du trafic.

Le groupe des valeurs industrielles a montré cette semaine beaucoup de solidité.

Le Suez, que la spéculation travaille un peu trop ardemment peut-être est bien tenu à 2115 francs.

Le Panama sans affaire à 51.

A signaler la reprise du Corinthe qui en quinze jours a passé de 120 à 515. Il est à souhaiter que la Compagnie trouve les 20 millions nécessaires pour achever l'entreprise.

L'Omnibus monte à 1310, les Voitures à 855; la Transatlantique, à 620. On escompte, naturellement, les recettes de l'Exposition.

## AVIS COMMERCIAUX

### Possessions anglaises d'Asie.

#### AFFAIRES EN CIMENT ET GENIÈVRE A TRAITER A SINGAPORE

Il y a en ce moment à Singapore demande :

1° Pour 1,500 à 2,000 barils de ciment dit Portland, à embarquer par quantités de 200 barils par mois, qualité égale à celle de la marque *Gillingham* et donnant à l'essai les mêmes résistances que celle-ci, avec et sans mélange de sable en proportions égales.

Prix offert: 10 sh. sterling par baril rendu sous vergues à Singapore.

Paiement par traites documentaires (connaissance attaché à la retraite). La traite devra être tirée en dollars au cours du jour de cette monnaie à Londres.

2° Pour des quantités indéterminées de genièvre de qualité moyenne, en caisses rouges contenant chacune 15 bouteilles carrées.

La contenance des 15 bouteilles réunies doit être de 5 gallons britanniques (2270/100 litres), soit par bouteille 151/100 litre.

Prix: 4 55/100 florins des Pays-Bas par caisse mise à bord et à la condition que le fret à stipuler par le vendeur ne dépassera pas 1 10/100 florin des Pays-Bas par caisse.

L'échantillon à fournir devra se composer d'une caisse de 15 bouteilles, rendue franco à Singapore.

Règlement à convenir.

(Bulletin du Musée commercial belge.)

### Chypre

#### DRIT A LA SORTIE SUR LES LINS

Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 10 août 1888, relative à l'abolition de la dime sur la graine de lin, à Chypre, et à l'établissement d'un droit de sortie sur ce même produit, le haut commissaire du gouvernement britannique a rendu une ordonnance en vertu de laquelle la dime en question sera abolie à

partir du 3 avril 1889 et remplacée par un droit de 10 0/0 à l'exportation.

### Italie

#### MISE EN VENTE DE LA MINE DE CUIVRE D'AGORDO

L'adjudication pour la mise en vente de la mine de cuivre d'Agordo, qui avait d'abord été indiquée pour le 23 novembre dernier, a été prorogée à une date non encore fixée.

L'administration royale italienne est disposée à recevoir, à l'amiable, les propositions qui lui seraient soumises dès à présent.

### Suisse

#### SITUATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Le même numéro du *Moniteur* reproduit un rapport très étendu de M. Amédée Marteau, consul général de France, chargé de travaux particuliers, sur la situation commerciale et industrielle de la Suisse.

Ce document est de nature à intéresser particulièrement ceux de nos négociants qui sont en relation d'affaires avec la République helvétique.

### Portugal

#### FOURNITURE DE 500 KILOGRAMMES D'ÉTAIN

L'administration générale de l'imprimerie nationale recevra, jusqu'au 27 février, des propositions, par pli cacheté, pour la fourniture de 500 kilogrammes d'étain de première qualité.

Le lendemain, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé à l'ouverture des susdits plis en présence des intéressés, et immédiatement l'adjudication verbale de cette fourniture sera faite à celui qui offrira les conditions les plus avantageuses, tout autant cependant que le dernier prix offert convienne à l'administration.

Nul ne sera admis aux enchères s'il ne dépose au préalable dans les caisses de l'établissement une caution de 20,000 reis en métal (111 fr. 11).

Italie. — Portugal. — Maroc. — Tunisie. — Égypte. — Pérou. — Chili

Le *Moniteur officiel du Commerce* du 21 février publie :

1° Un décret relatif au classement d'un produit dénommé *Jodirung* dans le tarif des douanes italiennes;

2° Un décret portant prohibition du commerce des armes dans la colonie portugaise de Mozambique;

3° Un décret réglant l'exercice du cabotage au Maroc pour le transport du blé et de l'orge;

4° Deux décrets du Gouvernement tunisien, l'un modifiant les droits d'exportation des poils de chèvres et de chameaux, et le second portant suppression de divers droits d'exportation;

5° Une décision relative au régime du tabac en Égypte;

6° Une loi relative à l'admission en franchise du charbon de terre au Pérou;

7° Une note concernant la majoration des droits d'importation au Chili, pendant l'année 1889.

### Possessions espagnoles d'Amérique

#### MISE EN ADJUDICATION D'UNE LIGNE DE CHEMIN DE FER EN PROJET.

Le Gouvernement espagnol vient de décider la mise en adjudication d'une ligne de chemin de fer à établir en continuation de celle de l'« Ouest » sur le territoire de l'île de Cuba. Cette ligne, allant de Pinar de Rio à Arroyos, aura une étendue de 92 kilomètres, et les conditions de l'entreprise seront identiques à celles des

chemins de fer de Porto-Rico concédés l'année dernière à une compagnie française.

L'état des dépenses s'élève à 2,635,000 piastres (13,175,000 francs), soit 25,000 piastres (125,000 francs) par kilomètre dans la première section et 30,000 piastres (250,000 francs) par kilomètre dans la seconde.

Le Gouvernement espagnol garantit un minimum de 8 0/0 d'intérêts annuels sur le capital.

Les stations à établir sont les suivantes : Pinar del Rio à San Luis, San Juan y Martinez, Galafre, Sabalo, Mantua et Arroyos.

Les travaux commenceront six mois après l'approbation de l'adjudication.

(Communication du Consul général de France à la Havane.)

### Bésil

DOUANES. — DÉCRET DU 26 JANVIER 1889 AUGMENTANT LES DROITS A PERCEVOIR SUR CERTAINES MARCHANDISES DU TARIF (1).

Un décret du 26 janvier dernier vient d'augmenter les droits de douane de plusieurs articles, selon une échelle mobile correspondant aux fluctuations du change. Le but de cette mesure est de favoriser l'industrie nationale, en la protégeant contre le tort que lui fait l'élévation du change, qui équivaut, en réalité, à une diminution de prix de revient des objets importés.

Nous donnons la traduction de ce décret et de la liste des articles auxquels il se réfère :

DÉCRET N° 10,170. ÉTABLISSANT UN TARIF MOBILE DANS LES DOUANES POUR CERTAINS ARTICLES SIMILAIRES A CEUX FABRIQUÉS DANS LE PAYS, TARIF QUI ENTRERA EN VIGUEUR A PARTIR DU 1<sup>er</sup> MARS PROCHAIN.

En exécution de l'article 2, n° 4, de la loi n° 3,396 du 24 novembre dernier, nous avons décrété :

Article premier. En outre des droits établis par le tarif des douanes pour les marchandises comprises dans le tableau ci-dessous, il sera perçu, à partir du 1<sup>er</sup> mars de cette année, un *pourcentage* additionnel, calculé sur les mêmes droits, et proportionnel aux oscillations du change, en la matière suivante :

Change de 22 1/2 à 23 deniers pour mille reis, 6 0/0 ;

Change de plus de 25 deniers jusqu'à 27 1/2, 15 0/0 ;

Change au-dessus de 27 1/2, 20 0/0 ;

Art. 2. Le ministre des finances déterminera en temps opportun la taxe qui devra être perçue dans toutes les douanes à l'occasion de la sortie (*despacho*), pour la consommation, des mêmes marchandises.

Art. 3. Les altérations de taxes ainsi déterminées entreront en vigueur dans les mêmes douanes le lendemain du jour où elles recevront les ordres respectifs.

\*Art. 4. Sont révoquées les dispositions contraires.

(Suit la formule exécutoire.)

Palais de Rio-de-Janeiro, le 26 janvier 1889, 78<sup>e</sup> année de l'indépendance et de l'Empire.

Contresigné par Sa Majesté l'Empereur.  
JOAO ALFREDO CORREIA D'OLIVEIRA.

TABLEAU DES MARCHANDISES AUQUEL SE RÉFÈRE LE DÉCRET

Bancs et tabourets ; bas non spécifiés dans l'article 504 du tarif ; berceaux ; bidets ; billards ; bonbons ; bougies de spermacète et de stéarine ; buffets et garde-robés ; bureaux ; caisses de chariots et voitures ; chaises ; chaises percées ; châles, manteaux, mouchoirs et cache-poussière ; chapeaux de feutre ; chars et autres véhicules compris dans l'article 855 du tarif ; chaussures ; chocolat commun ou pour l'alimentation ; ciels de lit ; coffres et boîtes ; colle ; commodés ;

(1) Le tarif des douanes du Brésil a été publié dans le 8<sup>e</sup> fascicule 1888 des *Annales du Commerce extérieur*. — Brésil, législation commerciale, n° 16.

conserves de viande et extrait de viande ; conserves de poisson ; consoles ; coton en fil simple pour trame, écriu, blanc ou teint, et tressé pour mèches ; couvertures de lit ordinaires ; cuirs sans poil et vernis, à l'exception des peaux de chamois et des peaux fines ; draps, casimirs et cassinettes ; dressoirs ; effets confectionnés avec les tissus spécifiés dans ce tableau (art. 515 et 567 du tarif) ; étoffe de coton, uni ou tressé, écriu ; étoffes de coton rayées, unies ; étoffes de coton rayées, tressées ; feutre uni ou estampé ; flanelles ; barettes et castorines (art. 536 et 537 du tarif) ; formes ; fruits en conservé et en confiture ; harnais ; laine en fil simple pour trame, écriu ou teint ; langués en conserve ; lavabos ; lits ; malles ; mannequins ; ouvrages non classés d'ébénisterie et meubles légers ; papier d'emballage ; parfumerie ; poteries et tous objets en argile ; prie-dieu ; sacs non spécifiés dans l'article 516 du tarif ; selles ; sofas ; tabac ; toiles de coton écriues et mi-écriues (*lonas e meio lonas*) ; toilettes et psychés ; tomates préparées de quelque façon que ce soit ; voitures à bras et brouettes ; voitures et autres véhicules compris dans l'article 853 du tarif ; voitures pour chemins de fer.

## BIBLIOGRAPHIE

La Librairie Ducrocq, 55, rue de Seine, à Paris, vient de faire paraître : LES DEUX FRANCE (1789-1889).

Ce livre est l'histoire du siècle racontée par une aïeule centenaire à ses petits-enfants.

L'œuvre de M. de Lescure n'est pas une étude aride, la forme n'en est pas froide malgré l'exactitude des faits ; c'est un roman honnête, conté comme une histoire vécue par l'héroïne dont le cœur et l'esprit bien français ont toutes les indulgences de l'expérience, toutes les grâces de la bonté.

100 compositions des meilleurs artistes gravées sur bois par M. Méaulle avec un grand art, font de ce volume le plus beau cadeau que l'on puisse offrir ; il est bien fait pour orner une table de salon, car il peut être mis dans toutes les mains et son illustration peut passer sous tous les yeux.

Un volume grand in-8<sup>o</sup>, orné de 120 gravures.

Prix : broché, 15 francs ; relié, 19 francs.

## TERRAIN A VENDRE AU VÉSINET

Superficie : 2,187 m. 59. Façade : 82 mètres donnant sur deux voies.

Ce terrain entièrement complanté en chênes est situé à 35 minutes de Paris (gare Saint-Lazare) et à 10 minutes des gares de Chatou et du Vésinet, desservies tous les jours par vingt-quatre trains allant sur Saint-Germain et vingt-six allant sur Paris.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser au bureau du journal.

## ÉMAILLERIE DE SAINT-OUËN

16, Passage Chevalier, 16

SAINT-OUËN (près Paris)

SPECIALITÉ DE PLAQUES ÉMAILLÉES  
en tous genres

Une demoiselle française, institutrice, qui a habité huit ans la Russie et parle le russe et le polonais, désire entrer dans une famille ou, comme interprète, dans un établissement public ou privé.

Excellentes références. S'adresser au bureau du journal.

Un homme très compétent en matière commerciale d'exportation, possédant à fond la langue espagnole et parlant l'italien et le portugais, demande à représenter des maisons de fabrique en Italie, en Espagne ou en Portugal où il a voyagé pendant 14 ans. Se chargerait en France de la correspondance et de la surveillance des expéditions pour ces diverses contrées ainsi que pour l'Amérique espagnole. S'adresser au bureau du journal.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

SECTION DES COLONIES FRANÇAISES

## PAVILLON DE LA PRESSE COLONIALE

### Esplanade des Invalides

L'Exposition spéciale de la *Presse coloniale* comprendra :

1<sup>o</sup> Tous les journaux et Revues des Colonies et Pays de Protectorat ;

2<sup>o</sup> Les journaux publiés en France s'occupant particulièrement des intérêts coloniaux ;

3<sup>o</sup> Les journaux de langue française publiés dans les pays d'outre-mer ;

4<sup>o</sup> Les Revues, Bulletins, Recueils, etc., des Chambres de commerce françaises à l'Étranger et des Chambres de commerce des Colonies et des Pays de Protectorat ;

5<sup>o</sup> Les ouvrages de Géographie, les travaux littéraires, brochures, cartes, plans, etc., se rattachant aux Colonies françaises et patronnés par la Presse coloniale ;

6<sup>o</sup> Les Objets, appareils (peu volumineux), procédés, etc., relatifs à l'art de l'imprimerie dans les Colonies françaises ou exclusivement en usage, pour compte français, dans les pays d'outre-mer.

Adresser adhésions et demandes de renseignements à M. J. PÉLISSIER, 4 bis rue Montholon, Paris.

Une dame espagnole américaine, connaissant parfaitement le français et possédant un diplôme de professeur de piano, désire se placer dans une famille ou donner des leçons à domicile. Références de premier ordre.

S'adresser au bureau du journal.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

## VOYAGES CIRCULAIRES

EXCURSIONS EN TOURAINE, AUX CHATEAUX DES BORDS DE LA LOIRE ET AUX STATIONS BALNÉAIRES DE LA LIGNE DE SAINT-NAZAIRE AU CROISIC ET A GUÉRANDE.

1<sup>er</sup> Itinéraire : 1<sup>re</sup> classe, 95 fr. — 2<sup>e</sup> classe, 70 francs. — Durée : 30 jours. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces Billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire : 1<sup>re</sup> classe, 60 francs. — 2<sup>e</sup> classe, 45 francs. — Durée : 15 jours. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours, Langeais et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour réduits de 25 0/0 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir et *vice versa*.

CES BILLETS SONT DÉLIVRÉS TOUTE L'ANNÉE, à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

## Supplément Économique &amp; Financier au N° 229

## REVUE FINANCIÈRE

Le mouvement de hausse que la spéculation dirige depuis deux mois avec un succès qui étonne même ceux qui l'ont provoqué, subit un temps d'arrêt. Nos rentes viennent de reculer l'une, le 3 0/0, d'un demi-point; l'autre, le 4 1/2 0/0, d'un peu plus d'un point sur leurs plus hauts cours. Est-ce à dire qu'il y péril en la demeure et que le résultat de la campagne soit compromis? Non assurément. Mais l'exagération et la rapidité de la hausse ont fait subir un grand déclassement à bon nombre de valeurs, à nos rentes les premières. L'hésitation des capitaux de placement est manifeste. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les cours du comptant et du terme; celui-là est de 15 à 20 centimes en arrière.

Un pareil écart, lorsqu'on est déjà aux deux tiers du mois, indique que les capitaux de placement refusent d'accepter les cours que la spéculation veut leur imposer. Il y aurait danger à vouloir forcer la note; les meneurs du marché doivent s'en convaincre et modérer leur allure.

Le 3 0/0, qui s'était rapproché du cours de 88, est redescendu à 87 25 et finit à 87 35. L'Amortissable à 87 25 perd 45 centimes pour la semaine. Le 4 1/2 0/0, après avoir dépassé 106, revient à 105 05.

L'Italien à 97 70 est de 7 à 8 points trop cher. La situation économique et financière de l'Italie est déplorable, et la politique de M. Crispien ne fait qu'aggraver l'état de choses existant.

Le Hongrois est tenu à 88 75.

Le Portugais 3 0/0 se négocie à 68 25, prix qui commence à être bien élevé.

Les Fonds Russes ont assez vivement reculé en fin de semaine, malgré l'émission annoncée d'un emprunt de conversion de 1,200 millions. Cette opération la troisième depuis six mois, soulève de nombreuses critiques; son succès paraît douteux.

L'Unifiée d'Égypte a fait 470, coupon détaché et recule à 466 25. Il est possible que ces cours se maintiennent jusqu'après la conversion de la Dette privilégiée qui paraît imminente.

Nos Sociétés de crédit ont eu un marché assez calme. Nous ferons cependant une exception en faveur du Crédit Foncier, dont les prix sont très soutenus à 1342 50.

La Banque d'Escompte est rivée au cours de 510. Les obligations Saragosse à la Méditerranée qu'elle vient d'émettre perdent un peu sur le prix d'émission.

La Banque de Paris s'inscrit à 761 25. L'assemblée du 3 mai et les explications fournies par le président sur la situation de la Société n'ont point donné d'élasticité à sa cote.

La Société générale, valeur de portefeuille, est recherchée par les capitalistes en quête d'un bon placement.

Le Crédit Lyonnais est assez ferme à 687 50, malgré les tendances plus lourdes du marché.

Nos Chemins de fer sont en réaction assez prononcée sur la semaine dernière, malgré des recettes très satisfaisantes. La hausse avait été évidemment trop rapide, les acheteurs nouveaux sont rares et les anciens réalisent leurs bénéfices. De là un recul de 35 fr. sur le Lyon et de 25 fr. sur le Nord, les deux valeurs dont la spéculation s'occupe plus spécialement.

Dans le groupe des valeurs industrielles nous constatons une grande fermeté sur celles qui doivent bénéficier de la période de l'Exposition: Omnibus, Voitures, Compagnie transatlantique, Messageries maritimes, Bateaux parisiens.

Le Suez, dont les recettes sont toujours brillantes, est tenu à 2360.

Le Panama est mieux tenu à 60 par suite du projet relatif à l'émission de 1,500,000 bons de 25 francs à lots, remboursables à 100 francs en 75 ans, et dont le produit serait destiné pour partie à permettre au liquidateur d'assurer la conservation des travaux déjà effectués et d'envoyer dans l'Isthme une commission d'études.

## AVIS COMMERCIAUX

## République Argentine.

*Relations commerciales du port de Rosario avec la France. — Indication de moyens propres à les développer.*

Le vice-consul de France à Rosario rapporte que la part de la France dans le mouvement commercial de cette ville a constamment progressé, bien que les négociants de la métropole ne fassent pas à Rosario, pour y développer leurs affaires, les mêmes efforts que les Américains, les Allemands, les Italiens et les Belges.

Néanmoins, la création d'une chambre de commerce française, qui se montre animée d'un grand patriotisme, commence à produire son effet et nous permet de continuer désormais la lutte sans désavantage.

Mais, plus des deux tiers de notre importation consistent en liquides et en articles d'épicerie, tandis que notre rang est relativement inférieur pour les autres produits. Nous avons en outre des concurrents pleins d'énergie et d'activités, qui tentent de prendre notre place.

Il y aurait donc lieu de faire des efforts persévérants pour maintenir la position conquise, pour améliorer notre importation dans la plupart des articles industriels et faire bénéficier nos fabricants et nos ouvriers de la prospérité de ce pays, qui paraît destiné au plus brillant avenir.

Le commerce français aurait pour cela besoin d'être représenté plus énergiquement dans la République argentine.

Le temps n'est plus où les producteurs pouvaient attendre chez eux les commandes; ils doivent aller au devant des acheteurs et les solliciter constamment en leur facilitant autant que possible l'achat et l'expédition des marchandises.

Il faut savoir se conformer exactement aux goûts des consommateurs; il est nécessaire de les étudier; il faut se conformer également aux poids et métrages usités et même aux modes d'emballage.

Les bénéfices sont tellement réduits par une concurrence acharnée que tous frais accessoires doivent être restreints à leur minimum, afin que l'acheteur puisse réaliser un bénéfice.

Enfin, il faut que nos négociants, tout en ne vendant qu'à des maisons sérieuses, se montrent plus libéraux dans leurs conditions de vente et se résignent à accorder aux acheteurs coloniaux les longs crédits qui leur sont nécessaires, qu'ils obtiennent du reste facilement et qu'ils sont obligés d'accorder eux-mêmes à leurs clients.

Il est nécessaire que, soit par eux-mêmes, soit par leurs fils ou par leurs agents, nos négociants puissent étudier le pays où ils veulent écouler leurs marchandises.

Il faut qu'ils puissent recueillir d'une manière précise et pratique tous les renseignements techniques et commerciaux qu'un agent consulaire, si expérimenté et

si dévoué qu'il soit, ne pourra jamais leur donner, qu'une chambre de commerce elle-même ne leur fournira pas.

Les détails utiles et essentiels à connaître ne peuvent être recueillis que par l'intéressé lui-même.

Un voyage commercial d'exploration donnerait en quelques semaines à un négociant plus d'expérience des affaires lointaines que dix années d'opérations faites à distance; il lui éviterait bien des dépenses inutiles, des tâtonnements et des déboires de tous genres; il lui donnerait enfin cette audace et cet esprit d'entreprise qui, sans exclure la prudence, caractérisent les négociants anglais et allemands et font leur force.

## Portugal

## CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UN VIADUC MÉTALLIQUE

La municipalité de Lisbonne met en adjudication pendant le délai de six mois, commençant le 1<sup>er</sup> mars et finissant le 31 août prochain à midi, la concession de la construction et de l'exploitation d'un viaduc métallique entre San Pedro d'Alcantara et le Campo dos Martyres da Patria, et entre cette dernière place et le Largo da Graça. Ce viaduc aura une extension d'environ 1,500 mètres et une largeur de 17 mètres, et devra être construit suivant les clauses et conditions du cahier des charges (1). Nul ne sera admis au concours sans avoir versé au préalable dans les coffres de la municipalité le dépôt provisoire de 20,000,000 de reis, soit 111,111 francs.

Les soumissions seront envoyées sous pli cacheté portant l'indication extérieure: « Concours pour la construction et l'exploitation du viaduc de San Pedro d'Alcantara à Graça. »

(Communication du Ministre de France à Lisbonne.)

## Roumanie

## COMMISSION EUROPÉENNE DU DANUBE

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie vient de recevoir trois caisses d'échantillon des objets faisant partie de l'adjudication du 1/13 avril prochain, ainsi que le cahier des charges de cette adjudication qui comprend, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, divers matériaux pour le service technique, des objets et médicaments pour l'hôpital de la marine de Soulina, des imprimés, des papiers, etc., du bois de chauffage et de construction.

Ces documents sont à la disposition des intéressés, 80, rue de Varenne (Direction du Commerce extérieur. — Bureau des Renseignements commerciaux.)

## COMMISSION EUROPÉENNE DU DANUBE

Le 1<sup>er</sup>/13 avril de l'année courante, à 2 heures de l'après-midi, dans la chancellerie de la caisse centrale de la Commission européenne du Danube, à Galatz, aura lieu l'adjudication des matériaux et objets nécessaires aux travaux de la Commission.

L'adjudication portera sur la fourniture de deux bateaux, sur divers matériaux pour le service technique, divers objets et médicaments pour l'hôpital de la marine de Soulina, fournitures des imprimés, papeterie, etc., pour tous ses bureaux, bois de chauffage et de construction.

(1) Le texte français du cahier des charges est à la disposition des intéressés au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (direction du commerce extérieur. — Bureau des renseignements commerciaux), 80, rue de Varenne.

La liste des objets à fournir et les règlements de l'adjudication sont à la disposition des intéressés au ministère du commerce et de l'industrie. (Direction du commerce extérieur. — Bureau des renseignements commerciaux, 80 rue de Varenne.)

#### Uruguay

#### CONCESSION DE TRAVAUX PUBLICS A MONTEVIDEO

Les Chambres uruguayennes ont récemment donné leur approbation à un projet de loi relatif à la concession de divers travaux publics à M. Norbert Maillart, architecte diplômé français.

Voici le texte de la loi votée. On remarquera que les matériaux destinés à ces travaux sont exempts des droits d'importation.

Article 1<sup>er</sup>. — Le pouvoir exécutif est autorisé à traiter avec M. Norbert Maillart la construction de trois édifices pour les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et l'ouverture de deux avenues de trente mètres de largeur au moins, chacune, ainsi que d'une place publique, le tout conformément aux propositions et avant-projet soumis et aux conditions prescrites de la présente loi.

Les trois édifices mentionnés dans le paragraphe précédent seront construits, le premier pour le pouvoir exécutif et sur les terrains de l'ancien cimetière anglais, le second sur la place qui limite l'avenue N.-E. et destiné au pouvoir législatif, l'autre sur la place qui limite l'avenue S.-E. pour le pouvoir judiciaire, tout autant que ces constructions seront possibles, sans autre concession de l'Etat que celle représentée par les terrains nécessaires à ces édifices. Le pouvoir exécutif pourra compenser cette valeur avec les terrains fiscaux qui se trouveront dans la zone des avenues et places à construire en réservant au fisc la superficie nécessaire à cet objet dans les terrains à exproprier. Si la division des trois corps n'est pas possible, les trois édifices seront construits en un seul groupe sur les terrains de l'ancien cimetière anglais, conformément au plan et avant-projet de M. Maillart.

Art. 2. — Dans les six mois à partir de la promulgation de la présente loi, le concessionnaire devra présenter au pouvoir exécutif les plans définitifs, mémorandum descriptif et devis de la construction, en expliquant tout ce qui aura rapport à la partie ornementale des constructions.

Art. 3. — Dès que les plans, études et devis auxquels se réfère l'article précédent seront approuvés, le pouvoir exécutif octroiera à M. Maillart l'acte définitif de la concession. En garantie des engagements qu'il contracte, M. Maillart devra déposer la somme de cinquante mille piastres or.

Art. 4. — Le concessionnaire devra terminer les travaux dans les cinq années à partir de la date de l'acte définitif de la concession.

Art 5. — Comme compensation des travaux à exécuter, les concessions suivantes sont accordées à M. Maillart :

1<sup>o</sup> Il est autorisé à exproprier pour cause d'utilité publique les terrains et édifices désignés dans le plan qui accompagne sa proposition ;

2<sup>o</sup> Les terrains et édifices de la zone expropriée seront exempts pendant vingt ans, à compter de la date de l'expropriation, de tout impôt national qui n'ait pas de caractère municipal ;

3<sup>o</sup> Sont également exempts de droits d'importation les matériaux exclusivement destinés aux édifices de l'Etat, aux pavages et ornementation des avenues et de la nouvelle place.

Art. 6. — L'expropriation autorisée par la présente loi sera à la charge de M. Maillart, d'après les prescriptions de la loi sur la matière.

Art. 7. — Le concessionnaire ne pourra pas aliéner les propriétés expropriées sans affectation préalable et spéciale de l'exécution de ses engagements, quant à la construction des édifices publics.

La garantie pourra être successivement

diminuée en proportion des sommes employées auxdits édifices.

(Communication du chargé d'affaires de France à Montevideo.)

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE S'IVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

Capital : 120 millions

SIÈGE SOCIAL : 54 et 56, rue de Provence. PARIS

Comptes de Chèques.....	1/2 0/0
— à sept jours de préavis....	1 0/0
Dépôts à échéance fixe :	
de 1 an à 23 mois.....	2 1/2 0/0
de 2 ans à 47 mois.....	3 1/2 0/0
de 4 ans à 5 ans.....	4 0/0

ORDRES DE BOURSE. GARDE DE TITRES. PAIEMENT DE COUPONS. ENCAISSEMENT D'EFFETS ET FACTURES. ENVOIS DE FONDS (Province et étranger) AVANCES SUR TITRES. BILLETTS DE CRÉDIT CIRCULAIRES.

Renseignements sur toutes les valeurs et sur tous les tirages.

## CRÉDIT LYONNAIS

### Dépôts d'argent aux taux d'intérêts

ci-après :

à 5 ans.....	4	0/0
3 ans.....	3 1/2	0/0
2 ans.....	3	0/0
1 an.....	2 1/2	0/0
6 mois.....	1 1/2	0/0
Vue.....	1	0/0

## CANAL DE SUEZ

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le mercredi 3 juin prochain, à 2 heures et demie précises, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Pour assister ou se faire représenter à l'assemblée, les actionnaires, propriétaires de vingt-cinq actions, doivent justifier, rue Charras, 9, à Paris, du dépôt de leurs titres dans la caisse centrale, ou chez l'un des correspondants de la Compagnie. Cette justification doit être faite au moins cinq jours avant la réunion.

Chaque actionnaire, présent à l'ouverture de la séance, recevra une médaille en argent qui pourra être échangée contre sa valeur.

## BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS

MM. les actionnaires de la Banque d'Escompte de Paris sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège de la Société, place Ventadour, aux termes de l'article 33 des statuts pour le mardi 28 mai 1889, à 3 heures de relevée.

ORDRE DU JOUR :

Lecture du rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 1888 ;  
Lecture du rapport des commissaires ;  
Approbation des comptes et fixation du dividende ;

Renouvellement partiel du conseil d'administration ;  
Nomination des commissaires.

Les actionnaires porteurs de vingt-cinq actions au moins peuvent seuls faire partie de l'assemblée. (Art. 31 des statuts.)

Les propriétaires d'actions ou de certificats d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister à l'assemblée générale du 28 mai, déposer leur titres avant le 17 mai, à Paris, à la BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS, place Ventadour.

BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS

## TERRAIN A VENDRE

AU VÉSINET

Superficie : 2,187 m. 59. Façade : 82 mètres donnant sur deux voies.

Ce terrain entièrement complanté en chênes est situé à 35 minutes de Paris (gare Saint-Lazare) et à 10 minutes des gares de Chatou et du Vésinet, desservies tous les jours par vingt-quatre trains allant sur Saint-Germain et vingt-six allant sur Paris.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser au bureau du journal.

## ÉMAILLERIE DE SAINT-OUEN

16, Passage Chevalier, 16

SAINT-OUEN (près Paris)

### SPECIALITÉ DE PLAQUES ÉMAILLÉES

en tous genres

Une demoiselle française, institutrice, qui a habité huit ans la Russie et parle le russe et le polonais, désire entrer dans une famille ou, comme interprète, dans un établissement public ou privé.

Excellentes références. S'adresser au bureau du journal.

Un homme très compétent en matière commerciale d'exportation, possédant à fond la langue espagnole et parlant l'italien et le portugais, demande à représenter des maisons de fabrique en Italie, en Espagne ou en Portugal où il a voyagé pendant 14 ans. Se chargerait en France de la correspondance et de la surveillance des expéditions pour ces diverses contrées ainsi que pour l'Amérique espagnole.

S'adresser au bureau du journal.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

SECTION DES COLONIES FRANÇAISES

### PAVILLON DE LA PRESSE COLONIALE

Esplanade des Invalides

L'Exposition spéciale de la Presse coloniale comprendra :

1<sup>o</sup> Tous les journaux et Revues des Colonies et Pays de Protectorat ;

2<sup>o</sup> Les journaux publiés en France s'occupant particulièrement des intérêts coloniaux ;

3<sup>o</sup> Les journaux de langue française publiés dans les pays d'outre-mer ;

4<sup>o</sup> Les Revues, Bulletins, Recueils, etc., des Chambres de commerce françaises à l'étranger et des Chambres de commerce des Colonies et des Pays de Protectorat ;

5<sup>o</sup> Les ouvrages de Géographie, les travaux littéraires, brochures, cartes, plans, etc., se rattachant aux Colonies françaises et patronnés par la Presse coloniale ;

6<sup>o</sup> Les Objets, appareils (peu volumineux), procédés, etc., relatifs à l'art de l'imprimerie dans les Colonies françaises ou exclusivement en usage, pour compte français, dans les pays d'outre-mer.

Adresser adhésions et demandes de renseignements à M. J. PÉLISSIER, 4 bis rue Montholon, Paris.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, la Compagnie d'Orléans délivrera, pendant la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, aux exposants, sur justification de leur qualité, des cartes d'abonnement trimestrielles pour Paris, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix prévus par son tarif spécial A, n° 3.

Toutefois cette réduction ne portera que sur les cartes délivrées pour des parcours excédant 50 kilomètres.

## Supplément Économique &amp; Financier au N° 230

## REVUE FINANCIÈRE

Les grèves et les troubles qui ont eu lieu en Allemagne ont exercé une influence défavorable sur le marché de Berlin, et notre place, par suite de la solidarité qui unit toutes les Bourses du continent, s'est montrée quelque peu hésitante; mais il faut reconnaître que ce temps d'arrêt ne présente rien d'inquiétant; il a permis, au contraire de tasser les cours et de donner plus d'élasticité à la cote.

Le 3 0/0 finit à 87 30 au comptant et à 87 42 à terme. L'amortissable cote 89 30.

Le 4 1/2 0/0 est aux environs de 115. Ce dernier fonds a perdu plus d'un point depuis une quinzaine sur le bruit d'une conversion facultative.

L'Italien est soutenu à 97 85 par les banquiers allemands qui ont cru devoir saluer par une hausse de quelques centimes la visite du roi Humbert à l'empereur Guillaume.

Les portefeuilles français profitent de l'occasion pour écouler tout ou partie des rentes italiennes qu'ils détiennent. On ne saurait agir plus sagement.

Le 4 1/2 Autrichien cote 93 75. Le Hongrois est plus lourd à 88 35, bien qu'on annonce comme imminente la conversion des obligations argent 5 0/0.

L'extérieure d'Espagne s'échange à 76 45 et le 3 0/0 Portugais à 68 40.

Les fonds russes ont été plus discutés cette semaine.

La hausse par trop rapide a provoqué un déclassement du titre qu'il est urgent d'enrayer si l'on ne veut pas compromettre les résultats de la campagne conduite avec tant de succès depuis le commencement de l'année. Le 4 0/0 1880, ex-coupon, est à 93 20. Le 4 0/0 1889 vaut 94 30 et le Consolidé émis le 29 mai dernier se traite à 93 20.

Le Turc finit à 16 95.

La Banque de France est descendue à 4,105; on ne croit pas qu'elle puisse maintenir longtemps le taux de l'escompte à 3 0/0 vu la diminution persistante de son portefeuille et l'accroissement de son encaisse métallique.

La Banque d'Escompte est à 540. On dit que le dividende ne sera pas supérieur à 15 francs par action. Où sont donc les bénéfices qu'elle a réalisés dans les diverses participations financières ou émissions?

La Banque de Paris ne parvient pas à dépasser le cours de 760. Depuis l'affaire des métaux le public la tient en suspicion.

Le Crédit Lyonnais est très bien tenu à 685.

On échange activement le Crédit Mobilier de 445 à 450. Le dividende de l'exercice 1888 sera de 27 francs sur lesquels 12 francs ont été payés antérieurement.

La Société générale cote 462 50. C'est un titre qui devrait figurer dans tout portefeuille sagement aménagé.

Le Crédit Foncier, à 1,340, est également à un cours d'achat très avantageux. Ses obligations constituent un placement à l'abri des fluctuations auxquelles sont soumises les valeurs de spéculation.

Malgré une recette supérieure de plus d'un million à celle de la semaine correspondante de 1888, les actions des chemins de fer ont eu à supporter, cette semaine, des réalisations assez nombreuses. Le Paris-Lyon, entre autres, qui cotait 1405 après le détachement de son coupon au commencement du mois, est descendu à 1,370. Le Nord descend à 1,822,50; l'Orléans, à 1,370 au lieu de 1,385. L'Ouest est à 957,50.

Les obligations de nos grandes Compagnies se négocient aux plus hauts cours qu'elles aient jamais atteints.

Dans le compartiment des valeurs industrielles, nous devons signaler la fermeté des valeurs du canal de Suez. L'action est tenue à 2,367,50, la part de fondateur à 885, la délégation à 950 et la part civile à 1,530. Le conseil d'administration, réuni mercredi soir sous la présidence de M. de Lesseps, a fixé ainsi qu'il suit les paiements qui seront effectués en juillet prochain sur les titres à revenu variable du canal :

Action de capital.....	61 fr. 516
— de jouissance.....	39 636
Délégation de capital....	71 846
— de jouissance.....	22 969
Part de fondateur.....	22 480

En ajoutant à ces sommes les acomptes payés en janvier, l'action rapportera bien, pour 1888, brut 88 381, net 84,478; la délégation brut 119,748, net 115,729.

Le Panama se tient de 55 à 56,25.

Un peu de réaction sur les titres des différentes entreprises de transport. Après avoir escompté les belles recettes de la période de l'Exposition, les acheteurs en bénéfice réalisent.

## REVUE ÉCONOMIQUE

## L'Allemagne commerçante.

C'est un cliché à peu près quotidien que de se plaindre en France de la concurrence allemande; il n'est pas de meeting ou de réunion quelconque où l'on n'entende fulminer contre l'envahissement de nos marchés intérieurs et extérieurs par les produits venus de l'autre côté du Rhin; Crier est bien; agir serait mieux, et les protestations les plus violentes et les plus fondées ne valent assurément pas le moindre petit mouvement d'initiative qui aurait pour but de familiariser nos industriels avec les exigences locales des pays consommateurs, leur ferait mieux connaître leurs besoins et leur permettrait de soutenir, sinon de vaincre, cette concurrence germanique.

Les Allemands, eux, ne crient pas; mais, avec la persévérance et l'obstination de leur race, ils courent le monde, étudient les pays et, silencieusement, ils supplantent leurs rivaux. Voyez leur manière d'opérer; c'est le consul de France à Yokohama qui nous l'expose d'une façon saisissante, tout en traçant à nos industriels la marche à suivre désormais non seulement pour le Japon, mais aussi pour tous les pays où nous importons nos marchandises.

La production allemande, dit notre agent consulaire, étend ses débouchés en Extrême-Orient avec activité. Son importation au Japon n'est caractérisée par aucune spécialité proprement dite, mais pour beaucoup d'articles elle obtient des prix relativement élevés. Cet état de choses paraît démontrer, plus encore qu'une prépondérance marquée sur un point spécial, un progrès rapide dans le mouvement commercial.

Les négociants allemands sont essentiellement pratiques dans leur manière de procéder en vue de développer leur commerce extérieur. Ils envahissent le monde de leurs agents et de leurs représentants commerciaux, et ils forcent la commande jusque dans ses retranchements.

On a souvent appelé l'attention de nos négociants sur la situation réciproque où se trouvent aujourd'hui les deux éléments du commerce et de l'industrie.

Ils ne l'ignorent pas, mais ceux qui en tiennent compte sont encore bien rares. On ne saurait trop leur répéter qu'à pré-

sent c'est l'offre qui fait naître la demande; celle-ci ne se dérange plus. N'ayant que l'embaras du choix, elle reste chez elle; l'offre doit donc franchir sa porte et enlever la commande d'assaut. Il ne faut pas non plus craindre de risquer un peu. Notre commerce est peut-être trop timide; les Allemands ne le sont pas. Au surplus, que nos producteurs se persuadent qu'il ne sert à rien d'expédier des prospectus aux consommateurs; c'est vouloir faire la guerre à coups de petits papiers; il n'est plus guère utile d'envoyer des échantillons sans les faire accompagner. Il faut que les échantillons soient présentés par des agents capables et munis de pouvoirs suffisants pour traiter, pour débattre un contrat, pour engager pleinement la maison qu'ils représentent; il faut encore que, la commande obtenue, les producteurs s'activent à l'exécuter. Quant à envoyer des dessins, des modèles ou des échantillons sans indication des prix, ce qui se fait trop souvent en France, c'est à peu près la même chose que d'envoyer du papier blanc.

Ce qui est vrai pour l'Extrême-Orient est vrai pour l'Europe et pour nos colonies, et cette façon de procéder et de forcer en quelque sorte la commande n'est pas pour peu dans le développement sans précédent qu'a subi le commerce allemand depuis une quinzaine d'années.

A cette tactique si judicieuse s'ajoute, comme cause principale de cette évolution si rapide, tout un système de protection qui ferme, chaque jour d'une façon plus étroite, les portes du Zollverein aux produits étrangers.

On ne saurait donc méconnaître désormais la prépondérance marquée que les Allemands ont su prendre sur tous les marchés du monde; cependant, il y a lieu d'examiner si nos concurrents peuvent compter la maintenir longtemps, et si le système de protection à outrance ne pourrait pas, à un moment donné, se retourner contre eux et apporter dans leur situation économique un trouble durable. Les guerres de tarifs sont d'ailleurs déclarées et les représailles commencent.

déjà la Russie, molestée dans ses fonds nationaux par la campagne odieuse menée contre eux dans les journaux allemands au mois de juillet dernier, sous l'instigation du chancelier de l'empire, n'hésite pas à accepter la lutte et prive déjà les Allemands d'un de leurs plus grands débouchés. Sur le total des importations de la Russie en 1886, les statistiques en attribuent 33 0/0 à l'Allemagne. Beaucoup de marchandises entrées en Russie ont transité par l'Allemagne: les les cafés, par exemple, qui figurent à l'importation totale pour 480,000 pouds, sur lesquels 264,000 passés par les commissionnaires allemands et transités par les chemins de fer et les navires de l'empire. Il en est de même pour les cotons, dont l'Allemagne a fourni 1,700,000 pouds sur 7,200,000 importés.

Pour les objets fabriqués, c'est encore la Russie qui est le grand débouché de la sur-production allemande, qui lui a expédié en 1786 pour 36 millions 1/2 de roubles, pendant qu'elle n'expédiait en Autriche que pour 6 millions 1/2, et en France pour 3 millions.

On voit, par ces quelques chiffres, la gêne que produira sur l'exportation allemande une guerre de tarifs avec sa voisine de l'Est, dont les produits, et notamment les seigles, qui servent de base à l'alimentation de la moitié de la population, lui sont, pour certains, assez indispensables.

La crise s'aggravera pour l'Allemagne; car, depuis 1885, elle éprouve les effets en

retour croyait elle-même, des tendances qu'elle croyait devoir préserver son industrie nationale.

En effet, si son exportation en tissus manufacturés, tissus proprement dits ou confections est encore prospère surtout en Amérique, en Angleterre et en Orient, si l'industrie minière et métallurgique se maintient, si celle des sucres et celle du papier suit encore sa marche ascendante, on ne peut en dire autant des alcools, par exemple, qui subissent en 1886, sur l'année précédente, une dépression énorme de plus de 500,000 quintaux doubles. Les pays tributaires de l'Allemagne, l'Espagne notamment, se sont lassés de recevoir des alcools souvent sophistiqués qui empêchaient le développement de leurs industries nationales. L'exportation de la bière a diminué aussi de 25 0/0, cette diminution portant surtout sur les envois en France et ayant pour cause l'impudeur avec laquelle les Allemands se jouent de la santé publique dans la fabrication des denrées alimentaires.

On est donc autorisé à conclure que l'évolution de l'Allemagne commerçante malgré l'activité et l'intelligence déployées par ses représentants, malgré la barrière protectrice des douanes du Zollverein, malgré le bas prix de la main-d'œuvre dont elle dispose, est atteinte depuis 1886 dans sa marche ascensionnelle.

Indépendamment des causes d'ordre économique qui lui sont spéciales et dont nous la verrons subir les effets, nos industriels doivent s'inspirer de l'exemple de leurs concurrents, redoubler d'activité et d'initiative et traiter l'offre de la façon légendaire dont agit Mahomet avec la montagne : puisqu'elle ne veut pas venir à eux, qu'ils aillent à elle.

(Journal des Chambres de Commerce.)

## BIBLIOGRAPHIE

**Sous le Drapeau rouge**, tel est le titre du livre hautement documentaire que publie aujourd'hui M. Louis Barron (1 vol. in-18 jésus à 3 fr. 50, mandat ou timbre-poste). Albert Savine, éditeur.

Mêlé aux événements de la Commune, secrétaire de la délégation de la guerre sous Cluseret et sous Rossel, M. Louis Barron, grâce à une situation toute particulière, qui lui permettait d'observer de près les hommes et les choses, a pu mieux que personne décrire *de visu* l'armée communaliste, ses chefs, son organisation et ses curieuses excentricités militaires.

Tous ceux que passionne ou qu'intrigue encore cette période si courte et si extraordinaire de notre histoire contemporaine, voudront lire ces récits mouvementés, vus et vécus, impartiaux néanmoins, de la guerre sociale et de la déportation de 1871.

L'année 1889 reporte involontairement le souvenir vers son centenaire, et tout ce qui touche à 1789 nous est aussi attrayant que s'il s'agissait d'événements contemporains.

La société française de 1889 tient à connaître la société française de 1789. Pourquoi ? Quel que soit le mobile, le fait existe, et les écrivains qui, comme M. Henri Schlesinger avec la **Duchesse de Polignac et son temps** (A. Ghio, éditeur, 1 vol. grand in-18, orné de trois photographies hors texte, 3 fr. 50 franco), nous font revivre les dernières années de la royauté de droit divin et les premières années de la république de droit populaire, ont droit à tous nos remerciements.

Le livre de M. Henri Schlesinger, rempli de détails inédits sur l'une des plus nobles familles de France, est, du reste, luxueusement édité. Au fond et dans la forme, c'est un livre d'amateur.

La bibliothèque de *l'Illustré moderne* qui publiait, il y a quelques mois, le premier roman d'Armand Silvestre, **Rose de Mai**,

vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage. Les éditeurs Marpon et Flammarion mettent en vente aujourd'hui **Chèvre d'Or**, roman inédit de Paul Arène, l'écrivain parfait, le charmant et délicat conteur, l'exquis poète que l'on sait.

La **Chèvre d'Or** est un livre attachant où sont narrées, en un style étonnamment pittoresque et coloré, de passionnantes et curieuses aventures. Dans ce « roman romanesque », ainsi l'appelle l'auteur lui-même dans sa dédicace, le merveilleux se mêle à la réalité, et sur la trame un peu fantastique de l'œuvre apparaît, brodé très finement, un délicieux et touchant roman d'amour.

L'un des mérites de cette **Chèvre d'Or** — rare mérite en ce temps-ci ! — c'est que tout le monde peut la lire, et qu'on peut la laisser sur toutes les tables. De ravissantes illustrations de Gorguet et Scott encadrent, de la façon la plus artistique, cette œuvre nouvelle de l'auteur de **Jean-des-Figues**.

Les mêmes éditeurs viennent de publier dans la collection des Auteurs célèbres, **Fleur de pommier** par GASTON d'HAILLY ; après avoir épuisé l'édition grand format dont la presse a tant parlé et avec juste raison, voici une nouvelle édition populaire, tirée à 16,000 exemplaires, cet ouvrage va maintenant être apprécié par tous les amateurs de bons livres « Eh ! après la moisson viennent les jours d'accordailles ! Nul doute que l'auteur ne nous réserve, car : qui n'a qu'un enfant n'en a pas ! »

### SOUS PRESSE

**Les Insectes nuisibles aux arbres fruitiers**, leur parasites, et moyen de les détruire, par A. RAMÉ, membre de la société d'Entomologie de France, chevalier du Mérite agricole. — 1 vol. in-12° de 250 pages, à la LIBRAIRIE RORET, rue Hautefeuille, Paris, et au bureau du journal le **Jardin**, à Argenteuil.

La modicité du prix de cet ouvrage le met à la portée de tous les horticulteurs, et personne ne voudra pour 1 fr. 25 se refuser un volume d'une utilité si incontestable. Loin de se tenir comme la plupart des ouvrages de ce genre, absolument dans la partie scientifique, l'auteur en a fait la réunion de quantité de renseignements usuels dans un sens pratique et théorique qui rendra de réels services à tous ceux qui, l'ayant consulté, voudront bien suivre les sages conseils qu'il renferme.

## COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

L'heure tardive à laquelle on a donné, la semaine dernière, les résultats de la souscription aux actions du Comptoir national d'Escompte ne nous a pas permis de les faire connaître dans notre précédent numéro. Nous les donnons aujourd'hui.

Les actionnaires de l'ancien Comptoir ont souscrit 79,934 actions, sur les 80,000 mises en souscription.

En outre, environ 6,000 souscripteurs non privilégiés ont demandé 85,543 actions. Bien entendu, ces derniers n'auront rien, puisque les souscripteurs privilégiés absorbent la totalité des titres, sauf un chiffre insignifiant.

Le conseil d'administration s'est complété et se compose désormais de la façon suivante :

Président : M. Denormandie. Administrateurs : MM. Berger, Vlastot, Mercet, de la maison Térier frères ; Schlumberger-Mallet, Mallet, président de la chambre du bâtiment ; Ledoux et Thiébault. Il n'y a pas à commenter les noms, tous honorablement connus. Sept sièges restent libres, qui seront remplis ultérieurement.

La commission de contrôle est composée de MM. Allain-Launay, inspecteur des finances ; G. Martin et de Simpay, censeur à la Compagnie de Suez.

Il n'a pas été nommé de directeur unique ; il y aura deux sous-directeurs, dont un déjà désigné : M. Gallay, ancien sous-directeur au Crédit Lyonnais.

## SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER

Anonyme au capital de 30 Millions

MM. les actionnaires sont convoqués en *assemblée générale ordinaire*, au siège social, 15, place Vendôme, Paris, pour le **mercredi 29 mai**, à 3 heures 1/2, à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice 1888, fixer le dividende, etc., etc.

MM. les actionnaires propriétaires de 20 actions, qui désirent prendre part à cette assemblée, doivent déposer leurs titres aux caisses du **Crédit mobilier** ou aux agences de la **Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France**, au plus tard le 24 mai.

Seront considérés comme dépôts faits en vue de l'assemblée les certificats délivrés par les sociétés de crédit et les officiers ministériels.

## TERRAIN A VENDRE

AU VÉSINET

Superficie : 2,187 m. 59. Façade : 82 mètres donnant sur deux voies.

Ce terrain entièrement complanté en chênes est situé à 35 minutes de Paris (gare Saint-Lazare) et à 10 minutes des gares de Chatou et du Vésinet, desservies tous les jours par vingt-quatre trains allant sur Saint-Germain et vingt-six allant sur Paris.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser au bureau du journal.

## ÉMAILLERIE DE SAINT-OUEN

16, Passage Chevalier, 16

SAINT-OUEN (près Paris)

SPECIALITÉ DE PLAQUES ÉMAILLÉES en tous genres

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

SECTION DES COLONIES FRANÇAISES

## PAVILLON DE LA PRESSE COLONIALE

Esplanade des Invalides

L'Exposition spéciale de la *Presse coloniale* comprendra :

1° Tous les journaux et Revues des Colonies et Pays de Protectorat ;

2° Les journaux publiés en France s'occupant particulièrement des intérêts coloniaux ;

3° Les journaux de langue française publiés dans les pays d'outre-mer ;

4° Les Revues, Bulletins, Recueils, etc., des Chambres de commerce françaises à l'Étranger et des Chambres de commerce des Colonies et des Pays de Protectorat ;

5° Les ouvrages de Géographie, les travaux littéraires, brochures, cartes, plans, etc., se rattachant aux Colonies françaises et patronnés par la Presse coloniale ;

6° Les Objets, appareils (peu volumineux), procédés, etc., relatifs à l'art de l'imprimerie dans les Colonies françaises ou exclusivement en usage, pour compte français, dans les pays d'outre-mer.

Adresser adhésions et demandes de renseignements à M. J. PÉLISSIER, 4 bis rue Montholon, Paris.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXPOSITION UNIVERSELLE FÊTES DE L'ASCENSION ET DE LA PENTECÔTE

Extension de la durée de validité des billets aller et retour

A l'occasion des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte et pour faciliter la visite de l'Exposition universelle par les habitants de la province, la Compagnie rendra valables jusqu'au mercredi 12 juin inclus, les billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places qui seront délivrés pour Paris, à toutes les gares du réseau d'Orléans, du mercredi 29 mai inclus au mardi 11 juin inclus (Tarif spécial A, n° 9).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 12 juin.

## Supplément Économique &amp; Financier au N° 231

## REVUE FINANCIÈRE

La Bourse, violemment émue samedi par la nouvelle du voyage du roi Humbert à Strasbourg, avait retrouvé un peu d'énergie lundi, en apprenant que le projet avait été abandonné le même jour où notre marché en avait eu connaissance. Mais l'impression était produite, et comme l'on approchait de la liquidation, les vendeurs n'ont pas eu un grand effort à faire pour maintenir les cours à peu près au niveau où cet incident les avait fait descendre.

Le 3 0/0 reste à 86 77; la rente amortissable cote 88 60; le 4 1/2 0/0 finit à 104 52.

L'Italien a été plus fortement éprouvé; il a perdu plus d'un point dans une seule journée. Cette impressionnalité plus grande est toute naturelle; d'une part, le marché de l'Italien est loin d'avoir les solides assises du marché de nos rentes; d'autre part, si des complications extérieures surgissaient, l'Italie, à cause de sa situation financière et économique, en ressentirait probablement les effets d'une façon plus sensible que bien d'autres Etats.

Le 4 1/2 Espagnol est plus faible à 75 85.

Les fonds Austro-Hongrois ont suivi le mouvement général, mais ils n'ont perdu qu'une partie de l'avance précédemment acquise. Le 4 0/0 Hongrois s'arrête à 87 80.

La spéculation qui opérait sur les valeurs égyptiennes, commence à montrer un peu moins d'ardeur. L'obligation unifiée descend à 460. Le gouvernement du Khédivé vient d'adresser aux puissances une circulaire pour soumettre à leur sanction le projet de décret relatif à la conversion de la dette privilégiée.

Les fonds Russes ont été assez vivement touchés. Maintenant que les conversions sont finies, on doit s'attendre à quelques réalisations de la part des spéculateurs, qui n'étaient entrés dans ces valeurs qu'avec la pensée d'en sortir des qu'aurait pris fin les opérations que ce mouvement semblait destiné à favoriser.

La Banque de France fléchit à 4,020. On dit que le ministre des finances a définitivement renoncé à présenter à la Chambre un projet quelconque relatif au renouvellement du privilège de cet établissement.

La Banque d'Escompte est lourde à 535. Le chiffre du dividende qui vient d'être fixé à 15 francs, ne va pas augmenter la clientèle de cette valeur.

La Banque de Paris reste stationnaire à 760.

Le Crédit Foncier donne lieu à de bons achats de 1,337 50 à 1,340. Les pertes que ce titre peut subir dans les moments de crise sont vite réparées.

Nous persistons à croire que la Société Générale, cotée 460, n'est pas à son prix. Cette société possède une merveilleuse organisation et le chiffre de ses affaires est considérable.

Le Crédit Lyonnais est très tenu à 683 75.

Le Crédit Mobilier, qui va payer prochainement un coupon de 15 francs, solde du dividende de l'exercice 1888, fixé à 27 francs par action, devrait, logiquement, se négocier au pair.

La Banque Ottomane s'inscrit à 545; c'est cher pour un titre qui ressort à 577, puisqu'il n'est libéré que de 250 francs, et qui ne donne qu'un dividende de 12 50.

Le Journal officiel n'ayant pas paru vendredi à cause de la fête de l'Ascension, nous n'avons pas trouvé, comme d'habitude, le tableau des recettes des chemins de fer.

Les actions de nos grandes compagnies ont subi le contre-coup de la dépréciation de nos rentes; tout ce groupe de valeurs

a été l'objet de réalisations qui ont fait rétrograder les cours de 10 à 20 francs selon les réseaux.

Les valeurs industrielles, même celles qui ont à récolter une abondante moisson pendant la période de l'Exposition, n'ont pu résister au mouvement de baisse qui a prévalu.

Le Suez a reculé à 2,335, mais la perspective de son coupon et ses recettes toujours satisfaisantes, lui ont permis de se relever à 2,350.

Le Panama est calme à 56, dans l'attente d'une solution favorable à la demande adressée aux ministres compétents, en vue de l'autorisation d'une émission de bons à lots dont le produit permettrait de continuer les travaux jusqu'à ce qu'une commission ait pu se rendre compte du capital nécessaire pour l'achèvement de l'entreprise.

Les Transatlantiques ont fléchi à 505, sans autre cause que l'inertie des affaires.

Les Omnibus font 1,285.

Les Voitures sont à 817 50.

Le Corinthe est très ferme à 150. Le général Turr espère obtenir des puissances méditerranéennes la garantie d'intérêt pour les obligations dont l'émission permettrait de terminer le canal. Il s'agirait seulement de 30 millions.

## BIBLIOGRAPHIE

L'éditeur GHIO, du Palais-Royal (Galerie d'Orléans), met en vente aujourd'hui :

**Dieu et l'Être universel** (un volume grand in-18. Prix 3 fr. 50. On se procure également cet ouvrage, par intermédiaire, à l'Exposition universelle, palais des Beaux-Arts, balcon de la classe VIII.), par Arthur d'ANGLEMONT, ouvrage de philosophie transcendante, accompagné de tableaux sériaux qui en donnent la clé et qui s'étendent à l'universalité des choses.

Cet ouvrage est conçu d'une façon absolument neuve et originale; c'est, en quelque sorte, le classement de toutes les sciences en une seule science de philosophie générale, par la combinaison de la loi de *série* à la loi d'*analogie*, reliées entre-elles par la loi de *solidarité*.

Sur cette base scientifique, l'auteur cherche à élever l'édifice nouveau qui doit abriter la société régénérée.

« Que chacun de nous, dit-il dans sa préface, grandisse son âme en éliminant les faiblesses qui la font enfantine encore; et, de progrès en progrès, les douleurs profondes, les misères poignantes, les larmes amères, se dissiperont sous le souffle puissant des sentiments généraux. »

Grandes et belles paroles, dignes de figurer en tête d'un livre destiné à éclairer le cœur et l'esprit humains, d'un livre ouvrant aux générations nouvelles la route du progrès par la science et du bonheur par l'amour.

L'appel d'Arthur d'Anglemont sera entendu; nous le souhaitons pour le succès de son livre et pour l'honneur de l'humanité.

\*\*\*

Vient de paraître chez l'éditeur DENTU, 3, place de Valois, Palais-Royal : **De l'atome au firmament** (un vol. grand in-18. Prix 3 fr. 50.), *poésies*, par A. Laurent de FAGET, auteur de plusieurs ouvrages littéraires et philosophiques, et, entre autres, de « *La Muse irritée* », réponse aux « *Blasphèmes* » de Jean Richepin.

Le nouveau volume de notre confrère contient les lettres élogieuses que Victor Hugo, Emile Augier, François Coppée et Joséphin Soulyard lui ont adressées.

L'œuvre de Laurent de Faget est une œuvre de combat. C'est aussi le livre de l'espérance. Guidé par le spectacle de la nature et par la marche générale de l'humanité, l'auteur travaille à la rénovation sociale, ne séparant pas sa croyance spiritualiste consolante de tous les progrès chers à notre époque. Ses vers sont le reflet d'une âme qui a connu le doute et la douleur et qui s'est élevée, par l'étude des causes et des effets, à la sérénité confiante de la pensée. Bonne chance à l'œuvre si humaine et si utile de notre confrère.

La Compagnie de l'Ouest qui, pendant la durée de l'Exposition universelle, délivre aux exposants, pour un minimum de parcours de 50 kilomètres (soit 100 kilomètres aller et retour) des cartes d'abonnement de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe sur Paris, valables pendant 3 mois et comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix ordinaires de l'abonnement trimestriel, vient de soumettre à l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet d'étendre cette mesure, dans les mêmes conditions de parcours et de durée, à toute personne qui en fera la demande.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE POUR LES STATIONS DES PYRÉNÉES ET DU GOLFE DE GASCOGNE.

Tarif spécial A, N° 34 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours :

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn ;

Et du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, pour Angoulême-Vieuxac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Girons et Ussat-les-Bains, avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes...	25 0/0
— — de 4 personnes...	30 0/0
— — de 5 personnes...	35 0/0
— — de 6 personnes et plus.....	40 0/0

Durée de la validité : 33 jours (non compris les jours de départ et d'arrivée).

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

Capital : 120 millions

SIEGE SOCIAL : 54 et 56, rue de Provence. PARIS

Comptes de chèques..... 1/2 0/0  
— à sept jours de préavis.... 4 0/0

Dépôts à échéance fixe :  
de 1 an à 23 mois..... 2 1/2 0/0  
de 2 ans à 47 mois..... 3 1/2 0/0  
de 4 ans à 5 ans..... 4 0/0

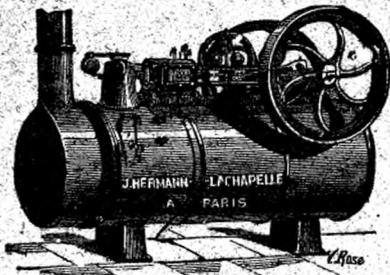
ORDRES DE BOURSE. GARDE DE TITRES. PAIEMENT DE COUPONS. ENCAISSEMENT D'EFFETS ET FACTURES. ENVOIS DE FONDS (Province et étranger) AVANCES SUR TITRES. BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES.

Renseignements sur toutes les valeurs et sur tous les tirages.

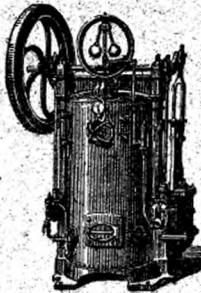
# SPECIALITÉ DE MACHINES A VAPEUR

Pendant la seule année 1885 la maison J. BOULET et Cie a obtenu TROIS diplômes d'honneur pour ses machines à vapeur à Paris et à Anvers

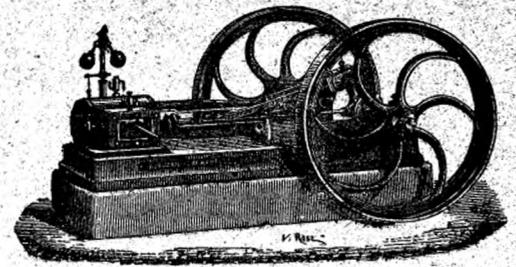
**MACHINES HORIZONTALES 1/2 FIXES**  
à 1 ou 2 cylindres compound  
Chaudières à retour de flamme  
de 4 à 120 chevaux



**MACHINES VERTICALES**  
Chaudières à bouilleurs  
de 1 à 20 chevaux



**MACHINES HORIZONTALES FIXES**  
à 1 ou 2 cylindres compound  
de 3 à 200 chevaux



MAISON HERMANN-LACHAPPELLE  
**J. BOULET et C<sup>ie</sup>, Successeurs**  
Ingénieurs-Constructeurs. 31-33, rue BOINOD, Paris

**VOITURES DE LUXE**  
en tous genres

**MOUSSARD**

7, Avenue des Champs-Élysées, 7  
PARIS

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Rijger Portrait-Cautier

COMMERCE DE CHEVAUX

**CONSTANT BLOC ET BERNARD**

64, rue de la Folie-Méricourt  
Entre les numéros 118 et 120 du boulevard Richard-Lenoir

La maison a constamment dans ses écuries un

**GRAND CHOIX DE CHEVAUX**  
de commerce et d'attelage

Nouveaux arrivages toutes les semaines

MAISON DE CONFIANCE

**EXPOSITION RÉTROSPECTIVE**  
**LA BASTILLE**

ET LA  
**RUE SAINT-ANTOINE EN 1789**  
(au Champ de Mars)

TOUS LES JEUDIS ET DIMANCHES  
à 2 heures 1/2

**MATINÉE**

Dans la salle des Fêtes spécialement chauffée  
**LES FONTAINES ENCHANTÉES**  
Par M. C. MAURIN, ingénieur hydraulicien  
**PROJECTIONS A LA LUMIÈRE OXYDRIQUE**  
Par le procédé MOLTENI

**Manufacture d'instruments de Musique en Cuivre**

DIPLOME D'HONNEUR — EXPOSITION UNIVERSELLE — ANVERS 1885

**MAISON COURTOIS**

Première Récompense Fondée en 1803 Médaille d'or  
EXPOSITION BOSTON 1883 EXPOSITION LONDRES 1885

**ANTOINE COURTOIS ET MILLE**

**MILLE**

SUCCESEUR

Paris — 88, rue des Marais, 88 — Paris

MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

Paris, médaille d'or et de bronze, 1878  
Paris, grand diplôme d'honneur, 1872; Moscou, grande médaille  
d'or 1872; Paris, médaille d'argent 1855 et 1867;  
Londres, médaille d'honneur, 1851 et 1862.

Fournisseur du Ministère des Beaux-Arts pour les Conservatoires de Paris  
et des départements

DE L'OPÉRA, DE L'OPÉRA-COMIQUE, DES CONCERTS POPULAIRES  
De la musique de la Garde Républicaine de Paris

Fournisseur des principaux Professeurs, Solistes et Artistes de France et de l'étranger : MM. Arban, Delisse, Cerclier, Mohr, Divoire, Chavanne, Gallet, Wurms de Saint-Petersbourg, Gérardy de Liège, Levy et Phasey d'Amérique, Reynolds d'Angleterre, etc., etc.

**GRANDE BRASSERIE**

**A. DREHER**

1, rue Saint-Denis, et 26, boulevard Bonne-Nouvelle

DIRECTEUR : KUHN

## LE MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ, PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DES NOTABILITÉS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
Honoré des souscriptions des Ministères des Affaires étrangères, de l'Agriculture, du Commerce, de l'Instruction publique, des Travaux publics  
de la Marine et des Colonies, des Postes et Télégraphes, etc.

TARIF DES INSERTIONS

RÉCLAMES ET AVIS DIVERS, la ligne, 3 fr. — ANNONCES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES, la ligne, 1 fr. 50  
Conditions particulières  
ANNONCES

Pour UNE seule fois	Un Trimestre, 13 fois	Un Semestre, 26 fois	Un An, 52 fois
PAGE entière..... 250 f.	PAGE entière..... 1200 f.	PAGE entière..... 2250 f.	PAGE entière..... 4000 f.
1/2 PAGE..... 150 f.	1/2 PAGE..... 650 f.	1/2 PAGE..... 1200 f.	1/2 PAGE..... 2000 f.
1/4 —..... 80 f.	1/4 —..... 375 f.	1/4 —..... 650 f.	1/4 —..... 1000 f.
1/8 —..... 40 f.	1/8 —..... 200 f.	1/8 —..... 375 f.	1/8 —..... 575 f.
1/16 —..... 25 f.	1/16 —..... 110 f.	1/16 —..... 200 f.	1/16 —..... 325 f.
	1/32 —..... 60 f.	1/32 —..... 110 f.	1/32 —..... 200 f.

20 0/0 de réduction  
pour cinq insert. consécutives

# Supplément Économique & Financier au N° 232

## REVUE FINANCIÈRE

A l'approche de la liquidation de fin de mois les cours ont été vivement discutés; il en est résulté des mouvements assez brusques dans les prix. Le jour même de la liquidation, les reports s'étant tendus, les cours de compensation ont été inférieurs à ceux du mois dernier. Les réalisations qui se sont produites n'ont rien d'inquiétant, le marché était trop chargé à la hausse et il est bon que les positions aient été quelque peu allégées; cela permet de prendre haleine et préparer une nouvelle reprise.

Le 3 0/0 finit à 86 60; l'immortissable reste à 88 70 et le 4 1/2 0/0 à 104 75.

Malgré l'hésitation du marché, les obligations de la Ville de Paris continuent à faire preuve de fermeté.

La rente Italienne, soutenue par les achats des Allemands, se négocie à 97 30. L'épargne française se désintéresse de plus en plus de cette valeur; il serait d'ailleurs peu compréhensible qu'elle fût soutenue par nos capitaux qui peuvent trouver dans d'autres valeurs d'Etat plus de sécurité.

L'Extérieure d'Espagne se maintient avec beaucoup de difficulté à 95. La situation politique et financière est peu favorable à la hausse de ce fonds.

Le 4 0/0 Hongrois pivote autour de 88. On procède en ce moment à la conversion des obligations 5 0/0 argent des chemins de fer hongrois. Cette opération n'intéresse pas notre place.

L'Unifiée d'Égypte se montre un peu hésitante à 457 50.

Le Privilégié vaut 520 et 521 25.

Si, à Berlin et à Francfort, on achète de l'italien, en revanche on y vend du Russe; c'est ce qui explique la faiblesse de cette dernière valeur; le 4 0/0 2<sup>e</sup> série, émis le 24 mai dernier, cote 91; il perd donc 0 50 sur le taux d'émission. La spéculation allemande peut continuer cet arbitrage aussi longtemps qu'il lui plaira, il y a chez nous des quantités considérables d'italien qu'on sera très heureux de lui repasser en échange de toutes les valeurs russes qu'elle voudra bien nous envoyer.

Le 3 0/0 Portugais s'arrête à 68,15; on le délaisse de plus en plus.

Les fonds Turcs font moins bonne figure depuis une semaine ou deux. Le 4 0/0 s'alourdit de plus en plus et reste offert en clôture à 16,35.

Dans le groupe des sociétés de crédit nous avons à signaler les cascades toujours nombreuses de la Banque de France dont la cote enregistre des variations qui atteignent parfois 100 francs dans une même séance. Aujourd'hui on est plus ferme à 4,115.

Offres nombreuses sur la Banque d'Escompte. Les maigres résultats de l'année 1888 n'engagent pas les actionnaires à rester sur cette valeur.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est calme à 763 75; ce prix est d'ailleurs suffisamment élevé pour un titre qui ne distribue qu'un dividende brut de 4 francs.

Le Crédit Foncier est bien soutenu de 1,340 à 1,345. Il ne faut pas oublier qu'un coupon de 32 francs tombe à échéance pour le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Le Crédit Mobilier cote 442; il ira beaucoup plus haut. L'assemblée générale du 29 mai a fait ressortir l'excellente situation de la Société. La clientèle se développe rapidement et l'augmentation des bénéfices a permis de distribuer un dividende de 17 francs par action; c'est d'un bon augure pour l'avenir.

Nos chemins de fer continuent à fournir de belles recettes, cependant les cours des

actions témoignent d'une certaine lourdeur. On cote l'Est à 812 50, le Paris-Lyon à 1,352 50, le Midi à 1,225, le Nord à 1,810, l'Orléans à 1,355, l'Ouest à 955.

Parmi les valeurs industrielles il n'y a guère d'animation que sur les titres du Canal de Suez. Après avoir payé un léger tribut à la baisse, l'action est remontée de 2,340 à 2,370. La part de fondateur est demandée à 880 et la part civile à 1,355.

Le Panama est plus ferme à 57 50. Les difficultés qu'avait rencontrées le projet le projet d'émission de bons à lots semblent s'aplanir.

La Compagnie Parisienne du Gaz est descendue de 1,340 à 1 320. Les actionnaires commencent-ils à s'émouvoir de l'extension que prend à Paris l'éclairage électrique.

La Compagnie Transatlantique est calme à 605.

Les Omnibus font 1,280 et les voitures 815.

Les Bateaux Parisiens ne s'écartent pas du cours de 480, malgré l'accroissement de trafic que leur procure l'Exposition.

Les Ciments français sont à 270. Les bénéfices de l'année s'élèvent à 900,000 francs. Un dividende de 10 francs par action absorberait 400,000 francs et laisserait 500,000 francs pour les réserves, l'amortissement, les travaux neufs, etc.

## AVIS COMMERCIAUX

### Londres.

#### CHANGEMENT D'ADRESSE

Le siège de la Chambre de commerce de Londres est provisoirement transféré « Monument House, Monument Yard, E... ».

Un nouvel avis fera connaître, dès qu'elle aura lieu, l'installation définitive de cette compagnie dans le nouveau local qu'elle se propose d'occuper dans la Cité, au centre des affaires.

### Charleroi.

#### IMPORTATION DES PAPIERS PEINTS EN BELGIQUE

Le *Moniteur officiel du commerce* du 28 mars reproduit un intéressant rapport de la Chambre de commerce française de Charleroi sur l'importation des papiers peints en Belgique. Ce travail se termine par les observations suivantes:

En résumé, nous conseillons à nos industriels français de faire tous leurs efforts pour entretenir et augmenter le plus possible leurs relations en Belgique, et cela surtout par l'envoi annuel de voyageurs.

Comme certaines fabriques à la planche, pour les raisons indiquées plus haut, voient diminuer leur chiffre d'affaires sur le marché belge, nous leur conseillons également de ne pas abandonner la place, et comme, en général, ces maisons n'ont pas entre elles d'articles similaires, de former un syndicat ayant un ou plusieurs voyageurs les représentant collectivement pour continuer ainsi l'entretien des relations acquises dans la clientèle. Ce système occasionnerait des dépenses bien moins importantes pour chacune d'elles.

Une habitude commerciale excellente à prendre et fort goûtée de l'acheteur belge, est la livraison franco à domicile des marchandises. Cela évite des ennuis de douane et ne diminue en rien les compensations accordées au fabricant par le droit de drawback français.

### Autriche-Hongrie.

#### COMMERCE DES BOIS A FIUME

Le consul de France à Fiume termine un rapport sur le commerce des bois dans

le port de sa résidence par la remarque suivante:

Durant les vingt-six dernières années, il a été exporté un total de 1,011,230,449 douelles de chêne, c'est-à-dire une moyenne de 38,893,401 par an.

A tous les chiffres qui précèdent je ne crois pas inutile d'ajouter que c'est une maison française qui fait, à elle seule, presque la moitié de cette exportation.

### Turquie d'Asie.

#### PRINCIPAUX ARTICLES D'IMPORTATION A AÏN-TAB ET A MARACHE.

Voici, d'après le consul de France à Aïn-Tab, la liste et la provenance des principaux articles d'importation dans sa circonscription:

Le café, venant de Marseille et Trieste;

Les bougies, venant de Marseille;

Les cuirs battus pour la fabrication des chaussures fortes, provenant principalement de Marseille;

Les allumettes, de provenance autrichienne, se vendent à très bas prix et sont de mauvaise qualité;

Les étoffes de laine fabriquées en France et en Allemagne arrivent indirectement par les ports de la côte.

Les fils de coton blanc et cotonnades arrivent indirectement d'Angleterre. Les fils de coton rouge, d'Italie et d'Allemagne.

Yazmas ou voiles de couleur, servant aux femmes musulmanes pour se voiler la figure, proviennent exclusivement de Suisse.

Papier à cigarette. — Vient indirectement d'Europe. Il est à remarquer à cet égard que le papier Job, dont l'enveloppe grossièrement contrefaite porte des caractères arméniens, se vend ici communément au grand préjudice de l'inventeur français.

### Egypte

#### PART DE LA FRANCE DANS LES TRANSACTIONS COMMERCIALES.

Le consul de France à Alexandrie signale, dans son rapport sur le commerce de l'Égypte pendant les onze premiers mois de 1888, que l'ensemble des résultats sont peu satisfaisants. Il est fâcheux de constater, notamment, que les importations françaises accusent une diminution de plus de 46,000 livres par rapport à l'exercice précédent, alors que les importations austro-hongroises, qui avaient une tendance à décliner depuis deux ans, semblent reprendre un nouvel élan. On sait que la fabrication autrichienne est celle dont la concurrence est la plus redoutable pour nos produits.

### Siam

#### ETABLISSEMENT D'UNE BANQUE ANGLAISE A BANGKOK.

Le gérant du consulat général de France à Bangkok fait savoir qu'il vient d'être créé dans cette ville une succursale de la « Hong-Kong and Shanghai banking Corporation ».

Cet établissement est le seul qui se soit exclusivement occupé, jusqu'à présent, à Bangkok d'affaires de banque. Bien que dépourvu de tout privilège, il aurait, assurément, de grandes chances de réussite, à cause des nombreuses transactions effectuées sur cette place.

### Mexique.

#### COMMERCE DES BOUGIES

Le *Moniteur officiel du commerce* contient, dans son numéro du 28 février, des renseignements sur le commerce des bougies au Mexique. Les principales marques demandées et leur provenance.

**SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER**

ANONYME AU CAPITAL DE 30,000,000 DE FRANCS

Les actionnaires de cette Société se sont réunis en assemblée générale annuelle, au siège social, le mercredi 29 mai, sous la présidence de M. Wallut, président du Conseil d'administration.

Le rapport constate que l'exercice 1888 marque un progrès nouveau dans la marche de la Société; les bénéfices acquis permettent de proposer la répartition d'un dividende de 27 francs.

Depuis trois années, le Crédit Mobilier a vu ses relations et ses affaires s'accroître dans des proportions importantes, et plusieurs émissions, couronnées de succès, ont ramené la clientèle à ses guichets.

Les anciennes affaires ont donné ce que le Conseil en attendait. La Nouvelle Compagnie Immobilière présente des résultats un peu inférieurs à ceux de 1887, parce que les ventes ont été moins importantes, mais le produit des locations a augmenté. La progression du Port-Saint-Louis s'est accentuée et le mouvement maritime a atteint 20 000 tonnes, contre 167 000 en 1887.

Les Grands Moulins de Corbeil et les Usines du Havre, sont en pleine activité et donnent maintenant des résultats largement rémunérateurs.

La compagnie d'assurance contre les accidents Le Secours continue régulièrement à amortir, par ses bénéfices annuels, le déficit de ses premiers exercices et à reconstituer son capital.

La compagnie de Lexington a procédé au rachat de 6000 de ses actions et va distribuer un dividende de 12 fr.

Après avoir exposé la situation de la compagnie de chemins de fer d'Arles à Saint-Louis-du-Rhône, de la compagnie des Tramways du département du Nord et de la compagnie des Gisements d'or de Saint-Elie, le rapport constate que le Crédit Algérien, la Société de Téléphones de Madrid, la Banque générale de Madrid, sont en pleine prospérité, comme en témoignent les dividendes distribués par ces sociétés.

Le conseil a donc réussi à développer les différentes affaires léguées par les exercices précédents.

Parmi les affaires nouvelles, le Crédit Mobilier a pris, en 1888, une part importante à la création des chemins de fer de Porto-Rico.

En même temps, le Crédit Mobilier constituait la Société d'entreprises et de construction des colonies espagnoles qui devait être l'auxiliaire et instrument naturel de la Compagnie des chemins de fer de Porto-Rico. Diverses participations ont été liquidées avec bénéfice en 1888; plusieurs autres opérations de même nature suivent un cours régulier, et le conseil en attend des résultats favorables.

Après la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui des commissaires, l'assemblée a approuvé à l'unanimité les résolutions suivantes :

*Première résolution*

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui de MM. les commissaires annuels, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, le compte de profits et pertes, s'élevant à 2 043 246,64, se répartira comme suit :

Réserve légale (5 p. c. du bénéfice de 1888, 1 916 245,44).....Fr	95 827,27
Dividende de 27 fr à 60 000 actions.....	1 620 000 »
Prélèvements statutaires.....	85 263,15
Report à l'exercice 1889.....	242 156,22
Somme égale.....Fr	<u>2 043 246,64</u>

Un acompte de 12 fr sur le dividende ayant été mis en distribution le 2 janvier, le solde de 15 fr sera payé le 1<sup>er</sup> juillet prochain, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme M. P. Wallut et de Sainte-Marie commissaires, à l'effet de lui présenter un rapport sur les comptes de 1889, et fixe leur rémunération au même chiffre que précédemment, étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement de l'un d'eux, pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par un seul commissaire.

L'assemblée a de plus, sur la proposition d'un actionnaire, appuyée par plusieurs membres de l'assemblée, voté à l'unanimité des remerciements et des félicitations au Conseil d'administration, qui a si heureusement travaillé au relèvement de la Société et au développement de ses affaires.

**CHEMINS DE FER DE L'OUEST**

En date du 31 mai 1889, la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest nous informe qu'en même temps qu'elle offre au public une gare neuve et largement aménagée, elle va apporter, à dater du 1<sup>er</sup> juin, dans

à marche des trains des lignes de Normandie, des améliorations intéressantes qui seront certainement accueillies avec faveur par le public.

La durée du trajet de la plupart des trains rapides et express de Paris au Havre, Dieppe et Fécamp, et vice versa, sera abrégée de 15 à 20 minutes environ, abréviation importante si l'on considère qu'il s'agit de parcours d'une étendue relativement restreinte.

En outre, les heures de départ de plusieurs des principaux trains seront avantageusement modifiées comme il suit :

Les trains express qui partaient de Paris pour le Havre à 6 h. 30 et pour Dieppe à 6 h. 45 ne partiront plus : le premier qu'à 6 h. 45 le second à 6 h. 55, tout en arrivant à la même heure à leur destination. Les voyageurs n'ont ainsi un peu plus de temps pour terminer leurs affaires à Paris, ayant d'ailleurs à leur disposition un wagon-restaurant placé dans le train du Havre.

Le train express n° 55 de Paris à Caen, Trouville, Beuzeval, Cabourg, partira de Paris-Saint-Lazare à 6 h. 30 soir, au lieu de 6 h. 55, et arrivera 30 minutes plus tôt. Cette avance d'une demi-heure permettra d'arriver à destination à une heure moins avancée de la nuit.

Au service d'été, c'est-à-dire à partir du 1<sup>er</sup> juillet, les trains express partant actuellement de Dieppe pour Paris à 7 h. 15 soir et de Saint-Valery pour Paris à 6 h. 14 soir ne partiront plus : le premier qu'à 7 h. 51 et le second qu'à 7 h. 10, soit 36 et 56 minutes plus tard, ce qui donnera plus de temps pour dîner avant de partir, la durée du trajet étant d'ailleurs abrégée de 15 à 18 minutes.

Les trains omnibus n'ont pas été oubliés, et les voyageurs de 3<sup>e</sup> classe profiteront également d'une certaine accélération de vitesse à partir du 1<sup>er</sup> juin.

Nous citerons notamment les trains n° 26, du Havre à Paris, et 10, du Havre et de Dieppe à Paris. Le premier, qui séjournait en été pendant 47 minutes à Mantes pour laisser passer deux express, continuera directement sur Paris, où il arrivera à 3 h. 55 au lieu de 4 h. 52. Le second partira du Havre à 6 h. 15 matin, au lieu de 5 h. 35, et de Dieppe à 6 h. 43, au lieu de 6 h. 34, pour arriver à Paris à 1 h. 30 soir, au lieu de 1 h. 50, soit une abréviation d'une heure dans le parcours pour les voyageurs du Havre à Paris et de 29 minutes pour ceux de Dieppe à Paris.

Enfin, à partir de la même date, 1<sup>er</sup> juin, un double service de jour et de nuit sera assuré à heures fixes entre Paris et Londres, par Dieppe et Newhaven, comme il suit :

Paris à Londres.—Départs de Paris : 9 heures matin 8 h. 50 soir ; arrivées à Londres : 7 heures soir, 7 h. 40 matin.

Londres à Paris.—Départs de Londres : 9 heures matin 9 heures soir ; arrivées à Paris 6 heures 30 soir : 8 heures matin.

Les prix sont, en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe pour le service de jour et de nuit indistinctement, en 3<sup>e</sup> classe pour le service de nuit seulement :

Billets simples : 1<sup>re</sup> classe, 43,25 ; 2<sup>e</sup> classe, 32 fr ; 3<sup>e</sup> classe, 23,25.  
Aller et retour : 1<sup>re</sup> classe, 72,75 ; 2<sup>e</sup> classe, 52,75 ; 3<sup>e</sup> classe, 41,50.

Ces prix comprennent la taxe perçue au profit des ports de Dieppe et de Newhaven.

En outre, à l'occasion de l'Exposition universelle et pendant toute la durée de cette exposition, des billets d'aller et retour, valables pendant 14 jours, seront délivrés tous les samedis à Londres pour Paris aux prix très réduits de : 49,05 en 1<sup>re</sup> classe, 37,80 en 2<sup>e</sup> classe, 29,05 en 3<sup>e</sup> classe, y compris les taxes des ports.

La Compagnie de l'Ouest qui, pendant la durée de l'Exposition universelle, délivre aux exposants, pour un minimum de parcours de 50 kilomètres (soit 100 kilomètres aller et retour) des cartes d'abonnement de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe sur Paris, valables pendant 3 mois et comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix ordinaires de l'abonnement trimestriel, vient de soumettre à l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet d'étendre cette mesure, dans les mêmes conditions de parcours et de durée, à toute personne qui en fera la demande.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE POUR LES STATIONS DES PYRÉNÉES ET DU GOLFE DE GASCOGNE.

Tarif spécial A, N° 34 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, sont délivrés à toutes

les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours :

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn ;

Et du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, pour Angoulême-Vieuxac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Girons et Ussat-les-Bains, avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes...	25 0/0
— — de 4 personnes...	30 0/0
— — de 5 personnes....	35 0/0
— — de 6 personnes et plus.....	40 0/0

Durée de la validité : 33 jours (non compris les jours de départ et d'arrivée).

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

**Cartes commerciales.** — La carte commerciale du Brésil (partie sud), par F. BIANCONI et A. MARC, vient de paraître à la Librairie Chaix, 20, rue Bergère. Le texte qui accompagne la carte de la plus importante partie du Brésil, est très développé, chaque province y a une monographie spéciale et les indications d'ensemble y sont très étendues. Cette carte complète la géographie commerciale de ce vaste empire américain; la partie nord du Brésil a déjà été publiée et elle est actuellement à sa troisième édition, revue et mise à jour. La publication des *Cartes Commerciales*, en grande faveur dans le public français et à l'étranger, sera composée de 54 cartes avec texte; celles déjà parues sont : Albanie et Epire, 4<sup>e</sup> édit.; Thrace, 3<sup>e</sup> édit.; Macédoine, 3<sup>e</sup> édit.; Serbie, 3<sup>e</sup> édit.; Bulgarie et Roumélie; Egypte, 2<sup>e</sup> édit.; Tonkin, 2<sup>e</sup> édit.; Cochinchine et Cambodge; Uruguay, 3<sup>e</sup> édit.; Argentine, 3<sup>e</sup> édit.; Bolivie, 2<sup>e</sup> édit.; Colombie et Equateur; Vénézuéla; Brésil Nord, 3<sup>e</sup> édit.; Brésil Sud.

Paraîtront prochainement : Mexique nord et sud, en deux parties; Province d'Oran, Guatemala.

Toutes les éditions nouvelles sont corrigées et mises à jour.

**CRÉDIT LYONNAIS**

Dépôts d'argent aux taux d'intérêts ci-après :

à 5 ans.....	4 0/0
3 ans.....	3 1/2 0/0
2 ans.....	3 0/0
1 an.....	2 1/2 0/0
6 mois.....	1 1/2 0/0
Vue.....	1 0/0

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

Capital : 120 millions

SIÈGE SOCIAL : 54 et 56, rue de Provence. PARIS

Comptes de chèques..... 1/2 0/0  
à sept jours de préavis.... 4 0/0

Dépôts à échéance fixe :  
de 1 an à 23 mois..... 2 1/2 0/0  
de 2 ans à 47 mois..... 3 1/2 0/0  
de 4 ans à 5 ans..... 4 0/0

ORDRES DE BOURSE. GARDE DE TITRES. PAIEMENT DE COUPONS. ENCAISSEMENT D'EFFETS ET FACTURES. ENVOIS DE FONDS (Province et étranger) AVANCES SUR TITRES: BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES.

Renseignements sur toutes les valeurs et sur tous les tirages.

## Supplément Économique &amp; Financier au N° 235

## REVUE FINANCIÈRE

Le mouvement de baisse qui n'a cessé de prévaloir depuis le commencement du mois, a pris ces jours derniers les proportions d'une véritable débâcle. Une grande quantité d'ordres de vente sont venus de la province et surtout de l'étranger. Les contre-parties faisant défaut, les offres sont tombées dans le vide et les cours se sont rapidement effondrés.

Le 3 0/0 a vu son cours rond de 84 un instant très menacé, cependant il a pu finir à 84,15; en tenant compte du coupon de 75 centimes détaché au commencement du mois, c'est une baisse de plus de 3 francs sur les plus hauts cours du mois d'avril.

Le 4 1/2 0/0 coté 104,10 au comptant et 104,25 à terme, a été un peu moins maltraité.

Le 3 0/0 amortissable s'arrête à 87,05.

Il va sans dire que les fonds étrangers n'ont pas été épargnés par la réaction. L'Italien, entre autres, à la veille d'un coupon de 2,17, est tombé à 96,40. Il est fort possible que la baisse de ce fonds va s'accroître encore après le 6 juillet, car son nombre de porteurs d'Italien n'attendent que l'encaissement du coupon pour sortir de cette valeur, devenue une des plus dangereuses de notre place.

Le Hongrois 4 0/0 or, se tient à 86,30 à terme, mais au comptant on l'offre à 85,90.

L'Unité d'Égypte, soutenue par l'imminence de la conversion de la Dette privilégiée, est relativement ferme à 451,25.

L'Extérieure d'Espagne recule à 75,50.

Les Fonds Russes n'ont pas échappé davantage aux mauvaises impressions qui ont prédominé dans les séances agitées que nous venons de traverser. Le 4 0/0 1880 est tombé à 89,70; le 4 0/0 1889 clôture à 90,8; le Consolidé 4 0/0 1<sup>re</sup> série est ramené à 90,40 et le Consolidé 2<sup>e</sup> série fléchit à 89,60 c'est-à-dire deux points au-dessous de son prix d'émission.

Le Turc a reculé de 16,60 à 15,90.

A l'exception du Comptoir d'Escompte ancien en hausse à 115, toutes les valeurs de Crédit ont baissé à commencer par la Banque de France qui est revenue de 404 à 388,5, en coupon de 84,53 brut ou 82 francs net.

Le Crédit Foncier a décroché le cours de 1300 et s'arrête à 1288,75.

La Banque d'Escompte est en réaction très accentuée à 510. Ce cours paraîtra encore exagéré si on le compare à celui du Crédit Mobilier qui donne cette année 27 francs de dividende et qui ne cote que 420.

La Société générale est restée ferme à 452,50.

Le Crédit Lyonnais a fléchi à 665 et doit descendre plus bas encore.

Les Dépôts et Comptes courants sont remarquables de bonne tenue à 596,25.

L'action des Immeubles de France est offerte à 460; les obligations ne trouvent pas preneur à 372,50.

Nos chemins de fer dont la hausse, avait été si rapide depuis le mois de janvier, ont été fortement éprouvés. L'Est est revenu au-dessous de 800. Le Paris-Lyon, à 1300, perd 50 francs depuis la dernière liquidation. Le Midi a réagi de 1220 à 1180. Le Nord qui avait été compensé le 2 juin à 1305 ne fait plus que 874,75. L'Orléans perd une trentaine de francs à 1332,50. L'Ouest a été ramené de 955 à 925.

Les obligations de nos grandes Compagnies qui sont cependant les valeurs favorites du comptant ont dû céder devant la force du courant et perdent toutes quelques points.

Le groupe des valeurs industrielles n'a pas été mieux partagé.

Nous retrouvons le Suez à 2345. Le Panama cote 56; le Corinthe fait 125. Les Transatlantiques ont perdu le cours rond de 600 et cotent 595.

Les Messageries Maritimes se négocient à 635.

Les Voitures qui avaient remonté de 788,75 à 812,50 après la cessation de la grève des cochers redescendent à 790.

Les Omnibus sont en perte de 10 francs à 1275.

En résumé, les impressions sont franchement mauvaises, et les graves questions de politique extérieure qui préoccupent en ce moment l'opinion publique menacent de paralyser longtemps encore les affaires.

## LA TOUR EIFFEL ET LA SCIENCE

Dans sa séance du 20 mai, l'Académie des sciences s'est occupée des expériences faites à Meudon au sujet des raies spectroscopiques de l'oxygène dans un rayon de lumière électrique projetée du sommet de la tour Eiffel. Bien que nous ayons déjà donné un compte rendu de cet intéressant phénomène, nous croyons devoir reproduire celui même de la savante Académie, en raison de l'importance scientifique du sujet. Le voici tel que l'a publié le *Journal officiel* :

Séance du 20 mai

PRÉSIDENCE DE M. DES CLOIZEAUX

M. Janssen expose les premiers résultats des recherches qu'il vient d'entreprendre à l'observatoire de Meudon sur les raies spectroscopiques de l'oxygène au moyen du faisceau de lumière électrique transmis par le projecteur de la tour Eiffel.

On sait que lorsqu'on observe le soleil au zénith, on voit apparaître dans le spectroscope les raies caractéristiques de l'oxygène, celles-là même que M. Janssen a vues en examinant l'oxygène dans un long tube de 100 mètres établi dans le laboratoire de Meudon. Seulement l'instrument braqué sur le soleil reçoit des rayons qui ne lui parviennent qu'après avoir traversé toute l'atmosphère. Or, l'atmosphère renferme 21 0/0 d'oxygène. Par conséquent les raies que l'on voit peuvent être simplement produites par l'oxygène de l'air atmosphérique et nullement par le soleil lui-même. On se rappelle que, pour élucider la question, M. Janssen est monté, à l'automne dernier, sur un des glaciers du Mont-Blanc.

A une hauteur de 2,700 mètres environ, les raies s'atténuent énormément, au point que l'on peut regarder comme certain que beaucoup plus haut encore on n'en trouverait plus trace. Donc elles ne sont pas produites par l'atmosphère solaire, mais bien par l'atmosphère terrestre, puisque, lorsque l'on supprime cette dernière en s'élevant, on ne perçoit plus les raies caractéristiques de l'oxygène.

Les dernières expériences de M. Janssen confirment ce résultat. En effet, pour trancher la question, il était encore plus simple d'observer un autre foyer lumineux que le soleil à travers une grande épaisseur d'air. Si les raies apparaissent quand même, le soleil étant éliminé de l'expérience, c'est qu'évidemment les raies étaient bien d'origine terrestre. Or, à vol d'oiseau, de la tour Eiffel à Meudon, on relève 7 800 mètres, soit une épaisseur d'air qui correspond précisément à celle qu'aurait toute l'atmosphère au zénith si on la supposait condensée au point d'avoir partout la densité qu'elle possède à la surface terrestre. Par conséquent, les

rayons lumineux qui vont de la tour Eiffel à Meudon traversent autant de molécules d'air que les rayons solaires quand ils parviennent à la terre vers midi.

Les observations sont ainsi rendues comparables. Eh bien, le spectroscope de Meudon donne avec la lumière émanant de la tour Eiffel les raies qu'il montre aussi quand on vise le soleil. Donc le soleil doit être mis hors de cause; donc les raies sont produites par l'oxygène de l'air.

Cette nouvelle expérience confirme les précédentes et ne laisse plus de doutes. Si l'oxygène existe dans le soleil, ce qui nous semble fort probable, il y existe sous un autre état que dans l'atmosphère terrestre.

M. Janssen se propose de faire la preuve inverse, en observant le rayon électrique du Trocadéro. La couche d'air entre le Trocadéro et la tour Eiffel étant insignifiante, on devra constater que les raies disparaissent à peu près complètement.

## AVIS COMMERCIAUX

Madagascar

PROJET D'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION D'ÉCHANTILLONS DE PRODUITS FRANÇAIS A TAMATAVE.

M. le Président du Conseil, Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, vient d'adresser la circulaire suivante aux Chambres de Commerce de France et d'Algérie.

Monsieur le Président, la Chambre de Commerce française de Madagascar, dont la constitution à Tamatave vous a été notifiée le 9 octobre dernier, a conçu le projet d'organiser une exposition d'échantillons des produits de nos manufactures, et elle m'a demandé d'obtenir des industriels et fabricants français l'envoi de collections cataloguées susceptibles d'y figurer.

La liste ci-jointe, que j'ai fait établir d'après les informations dont dispose mon département, contient l'énumération des articles de consommation courante à Madagascar. Cette indication n'est pas limitative, mais j'ai pensé qu'elle serait de nature à vous guider dans le choix des échantillons que seraient disposés à fournir les industriels de votre circonscription, s'ils apprécient, comme je n'en doute pas, les avantages qu'offrirait l'exposition projetée pour le développement de leurs relations commerciales directes avec la grande île africaine.

J'ai assuré aux envois destinés à l'exposition de Tamatave, le concours de la Compagnie des messageries maritimes, qui a décidé, en principe, d'accorder une réduction sérieuse sur son tarif ordinaire pour le transport des échantillons dont il s'agit.

J'ai besoin de savoir, avant tout envoi à Tamatave, dans quelle mesure nos centres industriels coopéreront à l'œuvre entreprise par la Chambre de commerce de Madagascar, et je vous prie de vouloir bien me faire connaître, avant la fin du mois d'avril, l'accueil qu'aura reçu la présente communication dans votre circonscription.

Il y aura lieu de m'indiquer la nature, la dimension et le poids approximatif total de vos expéditions, afin de me mettre en mesure d'en évaluer l'importance.

Après réception de votre réponse, j'aurai soin de vous aviser des conditions dans lesquelles pourrait être effectué l'envoi de la Chambre que vous présidez.

Recevez Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

P. TIRARD.

Maison HERMANN-LACHAPPELLE

J. BOULET & C<sup>IE</sup>, SUCCESSEURS

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS

PARIS. — 31 et 33, rue Boinod, 31 et 33. — PARIS

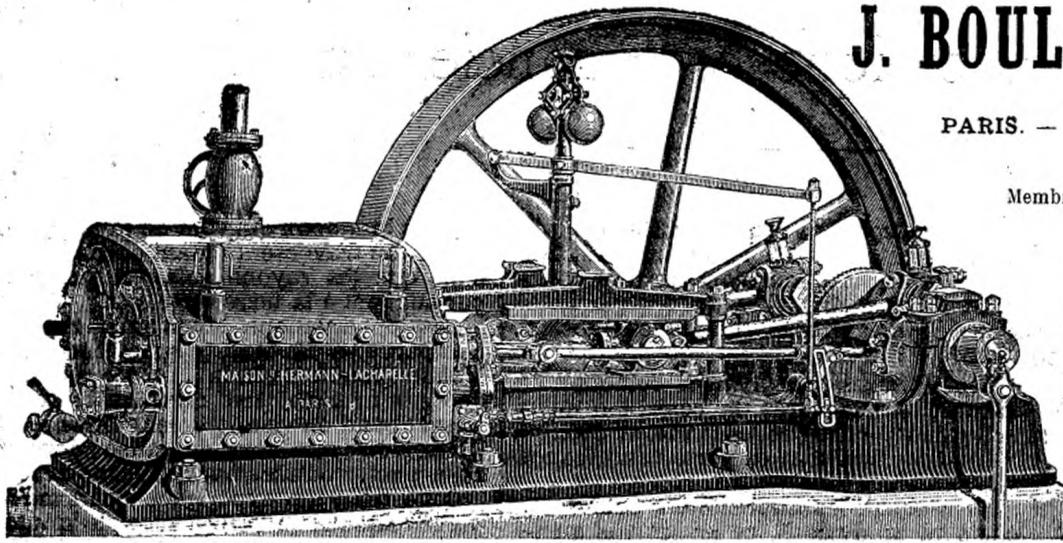
CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR 1888  
Membre du Jury aux Expositions de Paris 1879-1885 et 1888  
et Barcelone 1888

MACHINES A VAPEUR HORIZONTALES FIXES  
A DEUX CYLINDRES COMPOUND

De 20 à 200 Chevaux

Une de ces machines, de la force nominale de 140 chevaux, fonctionne à l'Exposition, dans la grande galerie des machines, comme machine motrice de la classe 57.

Envoi franco des prospectus  
détaillés



VOITURES DE LUXE

en tous genres

**MOUSSARD**

7, Avenue des Champs-Élysées, 7  
PARIS

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Riger Portrait-Cautie

COMMERCE DE CHEVAUX

**CONSTANT BLOC ET BERNARD**

64, rue de la Folie-Méricourt  
Entre les numéros 118 et 120 du boulevard Richard-Lenoir

La maison a constamment dans ses écuries un

**GRAND CHOIX DE CHEVAUX**  
de commerce et d'attelage

Nouveaux arrivages toutes les semaines

MAISON DE CONFIANCE

**EXPOSITION RÉTROSPECTIVE**  
**LA BASTILLE**

ET LA

**RUE SAINT-ANTOINE EN 1789**  
(au Champ de Mars)

TOUS LES JEUDIS ET DIMANCHES  
à 2 heures 1/2

**MATINÉE**

Dans la salle des Fêtes spécialement chauffée

**LES FONTAINES ENCHANTÉES**

Par M. C. MAURIN, ingénieur hydraulicien

**PROJECTIONS A LA LUMIÈRE OXYDRIQUE**

Par le procédé MOLTENI

Manufacture d'instruments de Musique en Cuivre

DIPLOME D'HONNEUR — EXPOSITION UNIVERSELLE — ANVERS 1885

**MAISON COURTOIS**

Première Récompense Fondée en 1803 Médaille d'or  
EXPOSITION BOSTON 1883 EXPOSITION LONDRES 1885

**ANTOINE COURTOIS ET MILLE**

**MILLE**

SUCESSEUR

Paris — 88, rue des Marais, 88 — Paris

MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

Paris, médaille d'or et de bronze, 1878  
Paris, grand diplôme d'honneur, 1872; Moscou, grande médaille  
d'or 1872; Paris, médaille d'argent 1855 et 1867;  
Londres, médaille d'honneur, 1851 et 1862.

Fournisseur du Ministère des Beaux-Arts pour les Conservatoires de Paris  
et des départements

DE L'OPÉRA, DE L'OPÉRA-COMIQUE, DES CONCERTS POPULAIRES  
De la musique de la Garde Républicaine de Paris

Fournisseur des principaux Professeurs, Solistes et Artistes de France et de l'étranger : MM. Arban, Delisse,  
Cérolier, Mohr, Divoire, Chavanne, Gallet, Wurms de Saint-Petersbourg, Gérardy de Liège, Levy et Phasey  
d'Amérique, Reynolds d'Angleterre, etc., etc.

Inventeur du perfectionnement du trombone



ANTOINE COURTOIS

ANTOINE COURTOIS



Créateur du cornet

**GRANDE BRASSERIE**

**A. DREHER**

1, rue Saint-Denis, et 26, boulevard Bonne-Nouvelle

DIRECTEUR : KUHN

LE MONITEUR

**DE L'EXPOSITION DE 1889**

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ, PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DES NOTABILITÉS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
Honoré des souscriptions des Ministères des Affaires étrangères, de l'Agriculture, du Commerce, de l'Instruction publique, des Travaux publics  
de la Marine et des Colonies, des Postes et Télégraphes, etc.

**TARIF DES INSERTIONS**

RÉCLAMES ET AVIS DIVERS, la ligne, 3 fr. — ANNONCES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES, la ligne, 1 fr. 50

Conditions particulières  
ANNONCES

Pour UNE seule fois		Un Trimestre, 13 fois		Un Semestre, 26 fois		Un An, 52 fois	
PAGE entière.....	250 f.	PAGE entière.....	1200 f.	PAGE entière.....	2250 f.	PAGE entière.....	4000 f.
1/2 PAGE.....	150 f.	1/2 PAGE.....	650 f.	1/2 PAGE.....	1200 f.	1/2 PAGE.....	2000 f.
1/4 — .....	80 f.	1/4 — .....	375 f.	1/4 — .....	650 f.	1/4 — .....	1000 f.
1/8 — .....	40 f.	1/8 — .....	200 f.	1/8 — .....	375 f.	1/8 — .....	575 f.
1/16 — .....	25 f.	1/16 — .....	110 f.	1/16 — .....	200 f.	1/16 — .....	325 f.
		1/32 — .....	60 f.	1/32 — .....	110 f.	1/32 — .....	200 f.

20 0/0 de réduction  
pour cinq insert. consécutives

